

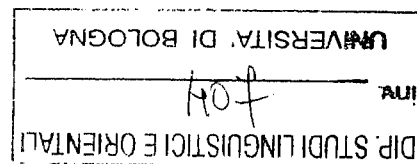
Je 13/11

ACHAEMENID HISTORY X

edited by
Pierre Briant, Amélie Kuhrt, Margaret C. Root,
Heleen Sancisi-Weerdenburg, Josef Wiesehöfer

Histoire de l'empire perse de Cyrus à Alexandre
Volume I

Pierre Briant



NEDERLANDS INSTITUUT VOOR HET NABIJE OOSTEN
LEIDEN

© Librairie Arthème Fayard, Paris, 1996

*All rights reserved, including the right to translate or
to reproduce this book or parts thereof in any form*

ISBN 90-6258-410-1

DU MÊME AUTEUR

Antigone le Borgne. Les débuts de sa carrière et les problèmes de l'assemblée macédonienne, Paris, Les Belles Lettres, 1973.

Alexandre le Grand (Que sais-je ? 622), Paris, PUF, 1974, 4^e éd. revue 1994.

Rois, Tributs et Paysans. Études sur les formations tributaires du Moyen-Orient ancien, Paris, Les Belles Lettres, 1982.

État et Pasteurs au Moyen-Orient ancien, Paris (Maison des sciences de l'Homme) et Cambridge (Cambridge University Press), 1982.

L'Asie centrale et les royaumes proche-orientaux au premier millénaire avant J.-C., Paris, Éditions Recherches sur les civilisations, 1984.

De la Grèce à l'Orient : Alexandre le Grand (Collection « Découvertes »), Paris, Gallimard, 1987.

Darius, les Perses et l'Empire (Collection « Découvertes »), Paris, Gallimard, 1992.

Le Monde grec aux temps classiques. I : Le ve siècle (en collaboration avec P. Lévêque, P. Brulé, R. Descat, M. M. Mactoux), Paris, PUF (Collection « Nouvelle Cléo »), 1995.

Éditeur :

Dans les pas des Dix-Mille. Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec (Pallas 43), Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1995.

(Avec Cl. Herrenschmidt), *Le Tribut dans l'Empire perse*, Louvain-Paris, éd. Peters, 1989.

(Avec J. Andreau et R. Descat), *Premières Journées de Saint-Bertrand sur l'économie antique : le rôle de l'État*, Saint-Bertrand de Comminges, 1994.

En préparation : *Darius III*, Fayard.

Pierre BRIANT

HISTOIRE
DE
L'EMPIRE PERSE
DE CYRUS À ALEXANDRE

Fayard

*Et même si ce n'est pas vrai,
Il faut croire à l'histoire ancienne.*

Léo FERRÉ

*Il est difficile de savoir si une interprétation
donnée est vraie, il est en revanche plus facile de
reconnaître les mauvaises.*

Umberto Eco

Sur les traces d'un Empire

Pour Charles et Marguerite

L'EMPIRE ACHÉMÉNIDE A-T-IL EXISTÉ ?

Créé par les conquêtes de Cyrus (v. 557-530) et de Cambyse (530-522) sur les décombres et le terreau fertile des divers royaumes du Proche-Orient, puis agrandi et plus fermement organisé par Darius I^{er} (522-486), l'Empire achéménide s'est, pendant plus de deux siècles, étendu de l'Indus à la mer Égée, du Syr-Darya au golfe Persique et à la première cataracte du Nil, jusqu'au moment où Darius III disparaît dans un complot, alors que son adversaire Alexandre faisait déjà figure de vainqueur (330). Le terme « Empire » que nous utilisons couramment n'a, on le sait, aucun correspondant exact dans aucune langue ancienne : les inscriptions des Grands Rois se réfèrent à la fois à la terre (*būmi*) et aux peuples (*dahyu / dahyāva*), et les auteurs grecs parlent des « territoires royaux (*khôra basileôs*) », de l'*arkhē* [pouvoir] du Grand Roi et de ses satrapes, ou encore des « rois, dynastes, cités et peuples ». Le terme « Empire » implique un pouvoir territorial. Tel est bien le problème de fond que posent la genèse et la constitution de l'Empire achéménide. Marqué par une extraordinaire diversité ethno-culturelle et par une exceptionnelle vitalité des formes d'organisation locale, il donne lieu à deux lectures : l'une, qui en fait une sorte de fédération lâche de pays autonomes, sous l'égide lointaine d'un Grand Roi qui se manifesterait uniquement par le biais des prélèvements tributaires et des levées militaires ; l'autre qui, sans nier l'évidence de la diversité, entend souligner la dynamique organisationnelle des interventions multiformes du centre, et les intenses processus d'acculturation : la formulation laisse deviner dans quelle direction se développent mes préférences – je m'en expliquerai chemin faisant. Tel est, résumé en quelques mots, l'objet du livre que je soumets aujourd'hui à la sagacité des lecteurs.

D'ALEXANDRE À CYRUS ET RETOUR : FRAGMENTS D'EGO-HISTOIRE

Imprudemment annoncé dans une étude parue en 1979, ce livre a été rédigé entre le printemps 1990 et le printemps 1993. J'ai apporté des retouches limitées au texte, et

surtout révisé d'une manière sensible les notes documentaires, au cours des années 1994 et 1995. Mais la conception et la réalisation du livre, même sous forme préliminaire et préparatoire, remontent à près d'une quinzaine d'années, puisque c'est vers 1982-1983 que j'ai commencé à produire pour moi-même les premiers brouillons, esquisses et plans, eux-mêmes réduits maintenant à l'état d'archives résiduelles. En guise de contribution à une formule en vogue (du moins en France), l'ego-histoire, et dans le droit fil de l'introduction que j'ai écrite en 1982 pour mon recueil d'articles (RTP), j'aimerais en expliquer la genèse, de manière très personnelle.

Rien ne me prédisposait à consacrer le plus long de ma vie de chercheur et d'enseignant à l'histoire achéménide. Historien de formation, passionné par l'histoire de l'Antiquité au cours de mes études à Poitiers, j'ai, un peu par hasard (ou plus exactement à la suite d'une réflexion d'H. Bengtson), commencé à m'intéresser à un successeur d'Alexandre, l'ancien satrape de Grande-Phrygie, Antigone le Borgne, sous forme d'une thèse préparée sous la direction de Pierre Lévêque. Un passage bien connu de la *Vie d'Eumène* (5.9-10), relatif aux agissements de l'adversaire d'Antigone dans les environs de Kelainai (capitale de la Grande-Phrygie), m'a amené à me poser des questions sur le statut de la terre et des paysans au tout début de la période hellénistique – recherches que j'ai développées dans un article consacré à ces mêmes paysans (*laoi*) d'Asie Mineure (1972). Le premier pas était franchi : j'avais établi ma résidence au Proche-Orient (l'Asie, comme je disais alors, à la suite des auteurs grecs), mais dans un Proche-Orient revisité par les armées gréco-macédoniennes et par l'historiographie coloniale antique et contemporaine.

La préparation d'une longue étude sur Eumène de Kardia (1972-1973) puis d'un petit livre sur Alexandre (première éd. 1974) m'a très vite convaincu de la nécessité de remonter plus haut dans le temps. Qu'était-ce donc que cet Empire achéménide, dont on invoquait systématiquement la décadence sans le resituer dans son cadre historique ? J'avais toujours été frappé en effet du fait qu'à la suite de Droysen (qui aurait mérité des héritiers moins dogmatiques), certains épigones zélés affirmaient sans ambages que la conquête macédonienne avait modifié de fond en comble les structures politiques, économiques et culturelles de « l'Asie » ; mais, dans le même temps, l'avant-Alexandre n'était jamais autrement défini que comme un antonyme-repoussoir de l'après. Ces interrogations m'ont amené à prendre comme premier objet d'études des populations du Zagros, que les auteurs anciens présentaient comme des brigands qui ne se vouaient aucunement à l'agriculture et qui, comme tels, étaient « naturellement » agressifs (1976). J'en tirai la conviction, de plus en plus pressante, que toute notre vision de l'Empire achéménide et de ses populations était viciée du fait de déformations apportées par les historiens anciens d'Alexandre, dans le même temps qu'il m'apparaissait, avec une égale évidence, que l'historien ne pouvait éviter de recourir à ces mêmes sources. J'ai continué pendant des années à creuser ce sillon, et, dans une certaine mesure, ce livre voudrait contribuer à apporter des éléments de réponse à une interrogation ancienne : pourquoi la chute de l'Empire achéménide sous le coup de l'agression macédonienne ?

Mais le sous-titre choisi n'est pas simplement le reflet de cette véritable obsession, ou, si l'on me permet l'expression, de cette longue « quête du Graal ». Il veut exprimer également une conviction longtemps entretenue et nourrie : Alexandre et ses successeurs ont beaucoup repris à l'organisation achéménide, ce que j'ai souvent exprimé sous la formule « Alexandre, le dernier des Achéménides ». Comme toute formule, celle-ci a ses limites et elle génère ses propres contradictions. Mais, au fond des choses, elle me semble toujours

à même de rendre compte des extraordinaires continuités qui caractérisent l'histoire du Proche-Orient entre les conquêtes de Cyrus et la mort d'Alexandre. De son côté, Heinz Kreissig, dont j'ai beaucoup appris, avait lui aussi fréquemment mis en valeur ces continuités dans le cadre des « orientalischer hellenistischer Staaten », dont le royaume séleucide était, à ses yeux, une évidente manifestation. Le terme continuité ne doit pas induire en erreur : il ne s'agit pas de nier les aménagements et bricolages apportés par la conquête macédonienne. Mais, dans le même temps, les recherches récentes rendent de plus en plus clair que, par exemple, l'Empire séleucide, dans sa genèse et ses éléments constitutifs, est une formation étatique directement greffée sur l'arbre achéménide.

Dans le courant des années 1970, et plus encore à partir du début des années 1980, la conscience s'est imposée à moi, de plus en plus clairement, qu'aussi indispensables soient-elles, les sources classiques ne pouvaient, à elles seules, répondre aux questions que je me posais. Il me fallait pénétrer plus intimement dans la substance achéménide, tâche à laquelle je n'étais nullement préparé. J'ai heureusement fait alors des rencontres décisives. Tout d'abord Roman Ghirshman qui, vers 1972, m'a très vivement encouragé à tracer mon sillon achéménide : je ne saurais oublier la bienveillante sollicitude qu'il n'a cessé de me manifester jusqu'à sa disparition en 1979. Vers 1977 (si ma mémoire est bonne), je suis entré en contact avec Clarisse Herrenschildt qui, si je puis dire, m'a « initié » aux inscriptions royales achéménides. Au cours des années 1970, j'ai également noué des contacts, qui ne se sont jamais interrompus depuis lors, avec l'équipe italienne, menée par Mario Liverani et nourrie par ses travaux et ceux de ses élèves : Mario Fales, Lucio Milano et Carlo Zaccagnini, avec lesquels je partageais et je partage nombre d'intérêts thématiques et d'approches conceptuelles. Les conversations, aussi fréquentes que vives, que j'ai continué d'avoir avec eux m'ont aidé à replacer le cas achéménide dans le cadre plus large de l'histoire du Proche-Orient du premier millénaire, et ainsi à prendre mieux en compte les héritages assyro-babyloniens dans les structures de l'Empire achéménide.

C'est vers 1977-1978 que Jean-Claude Gardin, qui menait alors des prospections autour de la ville hellénistique d'Aï-Khanūm, en Afghanistan, m'a invité à me joindre à son équipe. Il m'avait convié à participer à leurs réflexions en tant qu'historien, et à confronter les documents textuels et les documents archéologiques. Sans pouvoir prendre part aux travaux sur le terrain (bientôt interrompus pour les raisons que chacun connaît), j'y ai appris alors l'apport formidable que représentait l'archéologie, en même temps que tous les défis interprétatifs qu'elle lance à l'historien, plus familier avec un texte d'Arrien qu'avec les « poubelles » de tessons. Cette collaboration m'a conduit, en 1984, à publier un livre sur les rapports entre l'Asie centrale et les royaumes du Proche-Orient, situé d'abord et avant tout dans le cadre de l'histoire achéménide. À lui seul, le débat, que j'ai pu alors mener, a été extrêmement riche de développements futurs. Le lecteur remarquera, le moment venu, que des désaccords subsistent entre nous. Le problème méthodologique reste posé : comment concilier l'image archéologique et l'image textuelle, qui semblent donner naissance à deux conceptions de l'Empire achéménide ? L'on verra également que le débat n'est pas réduit au cadre régional de la Bactriane.

Dans la seconde partie des années 1970, alors que je terminais mon étude sur les « brigands » du Zagros antique, j'ai également eu de fréquents échanges avec des anthropologues spécialistes des sociétés de pasteurs nomades, en particulier avec Jean-Pierre Digard dont les Bakhtyāris jouxtaient « mes » Ouxiens : cette collaboration suivie sur plusieurs années a débouché sur la rédaction d'un livre d'anthropologie et d'histoire

consacré aux peuples pasteurs du Proche-Orient (1982b) et marqué lui aussi d'abord par la problématique des rapports centre/périphérie dans l'Empire achéménide, mais aussi chez ses prédécesseurs assyro-babyloniens et ses successeurs hellénistiques.

Dans mon histoire intellectuelle, l'année 1983 est marquée d'une pierre blanche. C'est à cette date en effet que, pour la première fois, j'ai participé à un *Achaemenid Workshop* à Groningen, à l'invitation d'Heleen Sancisi-Weerdenburg qui, bientôt rejointe par Amélie Kuhrt, avait lancé une série qui devait s'interrompre en 1990 à Ann Arbor (ici, en collaboration avec Margaret Root). Pour la première fois, j'ai eu conscience de ne plus travailler isolément et en autodidacte sur ce qui restait mon objectif essentiel. J'ai pu côtoyer alors la « communauté achéménidésante » qui, réduite en nombre, présente l'incalculable avantage d'être internationale et d'être liée par des rapports d'amitié. J'ai pu alors, d'une manière plus systématique, mener des discussions à partir d'une problématique historique clairement posée par les organisatrices, et à partir de corpus documentaires aussi variés que l'étaient les pays de l'Empire. Les nombreuses relations, que j'ai pu nouer alors au cours et en dehors de ces rencontres, ont été pour moi déterminantes. L'initiative d'Heleen Sancisi-Weerdenburg et d'Amélie Kuhrt a donné une impulsion radicalement nouvelle aux recherches achéménides. À l'image des *Achaemenid Workshops*, Clarisse Herrenschildt et moi-même avons organisé une table ronde sur le tribut dans l'Empire perse ; Pierre Debord, Raymond Descat et l'équipe du Centre Georges-Radet de Bordeaux ont mis sur pied deux rencontres, l'une sur l'Asie Mineure, l'autre sur les problèmes monétaires ; Jean Kellens a organisé à Liège un colloque consacré à la religion perse ; de leur côté, Josette Elayi et Jean Sapin ont organisé trois rencontres sur la Syrie-Palestine sous la domination des Grands Rois ; et ces pages seront chez l'éditeur, quand paraîtront les Actes d'une table ronde que j'ai organisée à Toulouse autour de l'*Anabase* de Xénophon. Bref, l'initiative de Groningen a donné le branle à une activité scientifique intense et à une production considérable d'études de premier plan, dont la publication régulière, dans la série *Achaemenid History*, mais aussi dans de nombreuses revues, nourrit et relance périodiquement les discussions et les débats – à tel point que la croissance exponentielle de la bibliographie a parfois fait naître chez moi un sentiment d'impuissance et de découragement. Autant dire qu'œuvre très personnelle, ce livre reflète également (ou voudrait refléter) la richesse et la productivité d'un champ de recherches qui, pendant longtemps, était resté en friche partielle. En employant cette expression, je n'entends pas minimiser l'importance ni la portée des travaux que l'histoire de l'Iran ancien avait suscités de longue date et dont j'ai tenu le plus grand compte. Ce que je veux simplement dire, c'est que, prise dans sa globalité et non pas réduite à l'étude de quelques sites prestigieux (Suse, Persépolis, Pasargades), et malgré la tentative synthétique d'Olmsteadt en 1948 qui mérite toujours d'être saluée avec respect, l'histoire de l'Empire achéménide était largement restée une *terra incognita*, désertée aussi bien par les assyriologues (pour lesquels la chute de Babylone devant Cyrus en 539 a longtemps marqué la fin de l'histoire) que par les classicistes (qui ont « kidnappé » l'histoire du Proche-Orient au moment du débarquement d'Alexandre en 334). En quelque sorte, écrasée entre « la Grèce éternelle » et « l'Orient millénaire », ballottée entre l'hellénocentrisme (d'Eschyle à Alexandre) et le judéocentrisme (Cyrus vu à travers le prisme du retour d'exil), l'histoire achéménide n'existait pas en tant que champ de recherches autonome. L'initiative d'Heleen Sancisi-Weerdenburg et d'Amélie Kuhrt a donc réintroduit plus fermement les études achéménides à l'intérieur du champ historique, balisé par une problématique dans laquelle je me

suis reconnu d'autant plus aisément que j'avais commencé moi-même de consacrer des efforts isolés à en définir les termes et les enjeux.

Reste un aspect de mon « ego-histoire » que je voudrais aborder très franchement, comme je l'ai fait à plusieurs reprises ici et là dans les années antérieures, dans des publications ou dans des conversations privées, avec des collègues et avec des étudiants. Les sources écrites de l'histoire achéménide sont d'une extraordinaire variété linguistique : vieux-perse, élamite, babylonien, égyptien, araméen, hébreux, phénicien, grec, latin, pour ne pas parler du lydien, du lycien, du phrygien, du carien ou de quelque autre langue encore mal déchiffrée. Or, je dois préciser d'entrée que je ne suis aucunement spécialiste de chacune de ces langues. Je ne peux guère arguer que de ma connaissance du grec et du latin. On peut estimer que c'est là un handicap insurmontable. Mais, si le terme « handicap » rend compte d'une indiscutable réalité, je ne pense pas que l'adjectif, dont je viens de l'affubler, puisse être pris littéralement. Pour justifier cette position, je voudrais expliquer ma méthode de travail. Il existe d'abord des traductions accessibles de textes fondamentaux, qu'il s'agisse des inscriptions royales, des tablettes élamites (en sélection), des textes araméens d'Égypte ou d'ailleurs, d'un certain nombre de tablettes babyloniennes, ou encore des inscriptions hiéroglyphiques – pour ne donner qu'un échantillon des ressources disponibles. Mais utiliser les textes en traduction ne suffit pas. Il convient de se reporter aux textes originaux, du moins pour les plus importants d'entre eux. À cette fin, il existe de nombreux documents publiés en translittération. Dès lors, même un historien autodidacte est à même d'y rechercher ce que j'appellerais les mots-repères ou les mots clefs, qui donnent sens au texte. À ce moment il faut se reporter, sans exclusive, aux études philologiques, aussi ardues soient-elles. C'est ce que j'ai tenté de faire, de la manière la plus systématique possible. Ce pourquoi, ici et là, je me suis permis d'entrer dans des discussions et des débats qu'en principe mon incompetence linguistique et philologique m'interdit d'aborder : de temps à autre, je me suis rendu compte que les suggestions de l'historien pouvaient, indépendamment, rejoindre l'interprétation du philologue. Et puis, lorsqu'un problème se posait, pour moi insoluble, j'ai eu souvent recours aux conseils et avis d'amis et de collègues, qui n'ont pas été avares de leur science : combien de messages électroniques n'ai-je pas, par exemple, échangé avec Matt Stolper, à propos des tablettes babyloniennes d'époque achéménide ? Que l'on m'entende bien : je ne veux évidemment pas, ce faisant, faire l'éloge de l'ignorance. Je ne méconnais pas les limites de l'autodidacte : il serait merveilleux d'avoir à la fois une formation d'historien et un accès immédiat à toutes les langues de l'Empire. Malheureusement, autant que je sache, l'oiseau rare n'existe pas : en tout cas, ni mon ramage ni mon plumage ne m'autorisent à postuler cette distinction !

En dépit de toutes les précautions dont je me suis entouré, je ne méconnais pas les risques que j'ai pris en présentant un livre qui – raisonnablement ou non – a vocation à l'exhaustivité. En raison de mes propres lacunes, de l'inégale accessibilité des corpus documentaires, de l'ampleur persistante (voire croissante) des débats, ou encore de l'inégal progrès des recherches dans l'ordre thématique ou régional, le terme « exhaustivité » peut entretenir la confusion et/ou prêter à sourire. Le problème, c'est qu'à partir du moment où je me suis lancé dans cette entreprise, j'ai été contraint de me mesurer à une sorte d'encyclopédisme, avec tous les risques et les illusions qu'induit une telle démarche. Je n'avais plus le droit d'éviter telle ou telle discussion, au motif de mon intérêt prioritaire pour telle ou telle problématique, ou de ma compétence limitée dans tel ou tel corpus. Un

ouvrage de synthèse de ce type implique nécessairement que l'auteur aborde tous les aspects et composantes, dans l'ordre politique, idéologique, socio-économique, religieux, culturel, etc., et tente de les intégrer, autant que faire se peut, dans une interprétation globale. Je me suis donc efforcé d'ouvrir tous les dossiers, mais j'ai tenu également à les laisser entrouverts. Dans certains cas, l'ampleur et la complexité (voire les contradictions) des discussions menées entre spécialistes de tel ou tel *corpus* ne donneront pas lieu à une prise de position tranchée de ma part (je pense, *inter alia*, aux débats exégétiques et historiques sur *Ezra* et *Néhémie*). En revanche, le lecteur trouvera, au moins dans les notes documentaires, un état de la question – c'est-à-dire non seulement une bibliographie¹, mais aussi et surtout les raisons qui fondent les divergences interprétatives. Dans d'autres cas, j'ai pris plus fermement position, et proposé des interprétations personnelles. J'espère qu'ainsi ce livre pourra susciter de nouvelles études spécifiques qui, sans nul doute, remettront en cause bien des interprétations qu'au demeurant j'ai fréquemment présentées sous la forme ouverte de suggestions alternatives.

L'HISTORIEN ET SES DOCUMENTS

L'une des spécificités les plus remarquables de l'histoire achéménide, c'est qu'à la différence de la plupart des peuples conquérants, les Perses n'ont pas laissé de témoignages écrits de leur propre histoire, au sens narratif du terme. Il est tout à fait notable qu'à la différence, par exemple, des rois assyriens, les Grands Rois n'ont pas fait rédiger d'*Annales*, où aurait été consigné le souvenir héroïsé de leurs hauts faits, sur le champ de bataille ou à la chasse. Nous ne disposons d'aucune chronique, qu'aurait rédigée un lettré de la cour, à l'instigation des Grands Rois. Certes, selon Diodore (II, 32.4), Ctésias – médecin grec de la cour d'Artaxerxès II, auteur de *Persika* – se flattait d'avoir eu accès aux « parchemins royaux (*basilikai diphtherai*), dans lesquels, selon certaine coutume (*nomos*), les Perses consignaient les faits du passé ». Mais, de telles archives historiques perses, nous n'avons nul autre témoignage – mis à part une tradition tardive et suspecte, qui attribuait leur destruction à Alexandre. Les archives – auxquelles se réfère par exemple le rédacteur d'*Ezra* (6, 1-2) – étaient plutôt de type administratif : dans ces archives satrapiques et/ou royales (*basilikai graphai* ; *karammaru ša šarri*), on conservait la trace écrite des décisions les plus importantes (mouvement et dons de terre par exemple, ou encore documents fiscaux) : c'est peut-être à de telles archives (attestées dans plusieurs capitales satrapiques et/ou impériales) qu'Hérodote a eu accès pour composer son fameux développement tributaire, mais il n'est pas exclu que l'historien d'Halicarnasse lui-même a collecté ses informations de type administratif par l'intermédiaire de témoignages oraux, selon une méthode attestée à de multiples occasions dans son œuvre. Il est donc infiniment plus probable qu'au moins dans les *Persika*, Ctésias s'est lui aussi d'abord fondé sur des témoignages oraux, comme l'explique d'ailleurs son abrégiateur Photius (*Persika*, § 1). C'est à coup sûr de cette manière également qu'Hérodote, Ctésias et quelques autres

auteurs grecs ont entendu conter et qu'ils ont retransmis les diverses versions de la légende du fondateur, Cyrus. C'est par le biais des « gens instruits » (cf. Diodore, II, 4.2) que se diffusaient dans tout l'Empire les témoignages édifiants des vertus royales : d'où l'intérêt que revêtent, par exemple, les historiettes achéménides rapportées par un auteur tardif, Elien, qui manifestement tient ses informations d'Hérodote lui-même ou de gens de cour, tel Ctésias. De ce point de vue, l'exemple le plus saisissant est un passage où Polybe (X, 28) transmet, par écrit, une information administrative achéménide du plus grand intérêt, que les paysans hyrcaniens avaient conservée dans leur mémoire collective pendant des générations ; par une série de hasards assez extraordinaire, un archiviste-mémorialiste royal était sur place quand, sur la demande d'Antiochos III, les chefs des communautés hyrcaniennes lui ont rappelé les privilèges dont ils jouissaient depuis le temps « où les Perses étaient les maîtres de l'Asie ». Encore faut-il préciser que l'information serait tombée définitivement dans l'oubli, si la mesure qu'elle rapporte n'avait eu une incidence ponctuelle sur le cours de l'expédition militaire menée par le roi séleucide en Asie centrale. C'est dans un ouvrage maintenant perdu que Polybe en a retrouvé la trace.

On ne saurait donc sous-évaluer l'importance de la tradition orale dans les pays du Moyen-Orient. C'est par voie orale, sous forme de chants et de déclamations, par l'intermédiaire des « maîtres de vérité » qu'étaient les mages, que les Perses eux-mêmes se transmettaient, de génération en génération, la geste de leurs rois et le souvenir des héros mythiques, dont les jeunes gens devenaient les dépositaires. Dans l'imaginaire collectif du peuple perse, l'histoire se confondait avec son expression mythique et, dans les déclarations royales, avec la généalogie de la dynastie. À l'exception (partielle) de l'inscription monumentale trilingue qu'a fait graver Darius sur le rocher de Behistoun, les inscriptions royales ne sont pas des documents narratifs : on n'y trouvera aucune allusion directe aux conquêtes et expéditions militaires. Elles célèbrent plutôt la toute-puissance du grand dieu Ahura-Mazda, la permanence transhistorique du principe dynastique et l'éclat incomparable des vertus royales. Le *Livre des Bienfaiteurs*, auquel font allusion Hérodote (III, 140 ; VIII, 85-86) et le rédacteur du *Livre d'Esther* (6, 1), ne fait pas exception : y était dressée et mise à jour la liste des personnages qui avaient rendu un signalé service au Grand Roi et qui, comme tels, pouvaient espérer un don royal ; il participe donc lui aussi de l'exaltation de la puissance souveraine. L'art aulique achéménide lui-même n'a pas vocation narrative : c'est le Pouvoir et le Roi qui sont représentés dans des attitudes atemporelles, non un roi particulier en situation historicisée ; il en est de même des images royales portées sur la pierre, sur les monnaies et sur les sceaux. Inscrite dans le temps immobile et infini du Roi, l'histoire des Perses n'a jamais été située par eux dans le temps de l'Histoire.

Les Grands Rois et les Perses ont ainsi laissé à d'autres le contrôle de leur mémoire historique. D'où une situation proprement inouïe : c'est par les écrits de leurs sujets et de leurs ennemis que l'on peut reconstituer la trame narrative de l'histoire achéménide. D'où le pouvoir et l'autorité qui ont été longtemps l'apanage des auteurs grecs. Il est assez compréhensible que la plupart d'entre eux aient écrit des livres consacrés à la mémoire des Grecs, qui elle-même, pour une large part, dans l'Athènes des cinquième et quatrième siècles, s'est constituée sur le socle des souvenirs, soigneusement bricolés, des affrontements avec les Perses et des victoires remportées sur les « barbares d'Asie ». Parmi ces auteurs, l'un tient une place particulière et éminente : Hérodote. Par opposition à bien de ses contemporains, il est peu suspect d'hostilité systématique contre les Perses

1. Depuis l'achèvement du manuscrit en février 1993, j'ai eu l'occasion de « ravauder » le texte et plus encore les *Notes documentaires* au cours de l'année 1994 et au cours d'une partie de l'année 1995, et donc d'inclure la bibliographie récente, y compris quelques études datées de 1995 qui me sont parvenues *in extremis* (les ajouts ainsi greffés sont souvent cités entre crochets).

– d'où l'accusation dirigée contre lui par Plutarque d'être un « ami des barbares » (*philobarbaros*). L'objectif de ses *Histoires*, c'est de comprendre et d'expliquer les origines, même lointaines, des Guerres Médiques. Ce qui nous vaut de longs développements, sous forme de flash-back, sur l'histoire et les institutions de nombre de peuples et de royaumes du Proche-Orient (l'Égypte en particulier). Ce qui nous vaut également des chapitres intéressants sur des moments de l'histoire perse : les conquêtes de Cyrus, la mainmise sur l'Égypte par Cambyse, l'avènement de Darius, les réformes qu'il introduisit dans l'organisation tributaire, ou encore un développement sur l'organisation interne du peuple perse et ses principales coutumes sociales, et, bien entendu, de très longs comptes rendus de la révolte de l'Ionie (v. 500-493) et des Guerres Médiques (490-479). En dépit de ses lacunes et de ses insuffisances, la fin brutale des *Histoires* (en 479) laisse en quelque sorte orphelin l'historien de l'Empire achéménide. Parmi ses successeurs, Thucydide ne s'intéresse que très périphériquement à l'Empire achéménide ; quant à Xénophon et à Diodore de Sicile, leur utilisation unilatérale tend à donner un poids disproportionné au front méditerranéen. Si l'on met à part l'*Anabase* de Xénophon, il faut attendre l'expédition d'Alexandre pour que les historiens anciens pénètrent, dans les pas du conquérant, dans la profondeur des territoires impériaux.

Enfin, de nombreux auteurs anciens avaient écrit des ouvrages consacrés spécifiquement à la Perse, ce qu'on appelle les *Persika*. Mais la plupart sont perdus et connus uniquement par des fragments (citations par des auteurs postérieurs). Le plus long fragment conservé est le résumé que le patriarche Photius avait rédigé sur les *Persika* de Ctésias. L'on est vite déçu par la lecture. L'auteur, qui a vécu pendant une quinzaine d'années à la cour d'Artaxerxès II, n'en a transmis qu'une vision biaisée, dominée par les tortueuses machinations des princesses perverses et les troubles complots des eunuques fourbes. Il est à coup sûr l'un des responsables majeurs du succès d'une approche très partielle et très idéologisée du monde achéménide. Ses *Persika* ne sont pas sans annoncer l'« orientalisme » de l'époque moderne qui analyse les cours du Proche-Orient à travers une grille de lecture très contestable, qui laisse surtout passer les notations relatives aux bruissements des harems et à la décadence des sultans. Xénophon, quant à lui, a écrit un long roman historique, la *Cyropédie*, consacré, comme le titre l'indique, à l'éducation du jeune Cyrus. Le « Cyrus » qu'il met en scène n'est certainement pas le Cyrus historique ; c'est une sorte de représentant paradigmatique des vertus royales. Il convient donc, à chaque pas, d'y distinguer, ce qui n'est pas toujours aisé, le noyau informatif achéménide et l'interprétation grecque. D'une manière générale, les auteurs grecs – qui peut s'en étonner ? – ont transmis une vision très hellénocentrique de l'histoire et des mœurs perses, tout comme d'ailleurs certains livres bibliques, *Néhémie*, *Ezra*, *Esther* ou *Judith* en donnent une approche résolument judéocentrique. Mais l'historien n'a pas le choix de ses documents : dans la situation documentaire qui prévaut, force nous est de recourir massivement à l'historiographie grecque pour reconstruire une trame narrative. L'on a beau se plaindre (voire s'exaspérer) de la nature de leurs œuvres, la situation devient encore plus délicate lorsque l'on n'en dispose plus ! Au surplus, il convient de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain : certains auteurs tardifs (Athénée, Élien) ont transmis de nombreux renseignements sur la personne du Grand Roi et sur la vie de cour qui, une fois dûment décryptés, permettent à l'historien de déchiffrer ce qui fut, aussi, un *Empire des signes* (cf. chapitres v-vii). Du point de vue de la méthode, le livre et ses interprétations sont ainsi largement le résultat d'un travail de déconstruction des textes classiques, à partir duquel

j'ai tenté de montrer qu'aussi partial et idéologisé soit-il un texte grec, replacé dans les réseaux associatifs de son contexte, peut donner lieu à une stimulante lecture achéménide. Au reste, le statut historique et historiographique des déclarations et représentations royales impose une démarche identique.

Fort heureusement, l'on dispose également de documents du centre : les inscriptions royales sont de véritables miroirs de la vision que les Grands Rois se faisaient de leur pouvoir, de leurs vertus et de l'espace impérial ; elles fournissent également des renseignements de première importance sur leurs activités de constructeurs. Mais la découverte majeure fut, à coup sûr, celle d'importants lots d'archives sur argile, ce que l'on appelle les tablettes de Persépolis, inscrites en écriture cunéiforme et rédigées dans un élamite truffé de mots perses. Elles donnent de l'administration impériale une image bureaucratique et « paperassière » que ne laissaient guère deviner les sources grecques, mais qui ne saurait réellement surprendre chez les héritiers des traditions assyro-babyloniennes. C'est la même image que transmettent les nombreux documents araméens trouvés en Égypte. Certaines décisions royales et satrapiques sont également connues par des transcriptions/traductions dans différentes langues de l'Empire : qu'il s'agisse, entre autres exemples, d'une lettre, copiée en grec, de Darius à l'un de ses administrateurs en Asie Mineure (Gadatas), ou de la correspondance échangée entre Pherendatès, satrape d'Égypte, et les administrateurs du sanctuaire du dieu Khnum à Éléphantine. L'ensemble de cette documentation rend compte à la fois de l'intervention multiforme du pouvoir central et du plurilinguisme durable de l'Empire, tempéré par la diffusion de l'araméen. À ces documents écrits, il convient d'ajouter les multiples témoignages archéologiques, iconographiques et numismatiques que l'on a découverts et mis au jour de l'Égée à l'Indus.

L'historien a donc accès à une documentation à la fois imposante et variée, puisqu'aux sources écrites (inscriptions royales, tablettes élamites et babyloniennes, inscriptions phéniciennes, araméennes ou égyptiennes, lydienes et lyciennes, inscriptions multilingues, papyri araméens, auteurs classiques, etc.), s'ajoutent les documents iconographiques, sous forme monumentale ou sur petits objets, dans les résidences royales et dans les provinces. Mais, même réunis, ces différents corpus souffrent d'un double handicap : ils sont très inégalement répartis dans l'espace et dans le temps. Certains pays de l'Empire sont pratiquement vierges de toute documentation écrite : c'est le cas particulièrement des satrapies du Plateau iranien, de l'Asie centrale et de la vallée de l'Indus. Il faut attendre la conquête d'Alexandre pour disposer de quelques (maigres) informations littéraires : d'où le poids hégémonique des témoignages archéologiques qui posent ainsi nombre de problèmes interprétatifs. D'autres régions sont au contraire extraordinairement bien documentées : outre la Perse elle-même (grâce aux tablettes élamites), l'on citera particulièrement la Susiane (documents textuels et archéologiques des constructions royales), l'Égypte (documents araméens d'Éléphantine et de Saqqāra, papyri démotiques, inscriptions hiéroglyphiques), la Babylonie (grâce à des milliers de tablettes) et, évidemment, l'Asie Mineure (grâce non seulement aux historiens grecs, mais également aux témoignages tardifs – grecs et araméens, ou gréco-araméens – de la diaspora impériale perse en Anatolie). En outre, certains sites provinciaux revêtent une valeur informative exceptionnelle : c'est le cas de Xanthos de Lycie, où les dynastes n'ont cessé d'élever des monuments de différente nature, sur lesquels étaient régulièrement portées des inscriptions, en lycien et en grec, et des scènes de cour, dont le répertoire iconographique porte témoignage de l'influence achéménide. C'est là également qu'en 1973 a été découvert un

témoignage écrit de la plus haute importance : la désormais fameuse stèle trilingue (araméen, lycien, grec), datée maintenant avec certitude de la première année d'un Grand Roi, Artaxerxès IV (338-336), qui, jusqu'alors, n'était guère connu que par le nom (Arsès) que lui donnent régulièrement les sources classiques (Arsu en babylonien). Pour toutes ces raisons, je ferai fréquemment halte à Xanthos, qui s'impose à l'historien comme une sorte de révélateur miniature du pouvoir perse dans un petit sous-ensemble régional de l'Empire, tout au long de la période qui va de Cyrus à Alexandre. Dans le même temps, l'exemple témoigne des difficultés interprétatives qui naissent de l'hégémonie des sources archéologiques et iconographiques.

Distribuée inégalement dans l'espace, la documentation l'est aussi dans le temps : la majeure partie des documents du centre est concentrée, dans des proportions impressionnantes, à l'intérieur de la période qui va de la conquête de Babylone par Cyrus jusque vers le milieu du ve siècle (date des derniers documents de Persépolis) : ce n'est guère que dans le cours de cette période que l'on peut prétendre faire une histoire totale. Les règnes d'Artaxerxès I^{er} (465-425/424) et de Darius II (425/424-405/404) restent assez bien documentés, en raison des plus tardifs documents persépolitains, des archives des Murašū en Babylonie et des documents araméens en Égypte. En revanche, à partir d'Artaxerxès II (405/404-359/358), l'historien en est réduit, pour l'essentiel du moins, à utiliser les témoignages des auteurs grecs : mais, on l'a dit, ceux-ci focalisent alors l'attention sur les rives de l'Égée, sur les affaires diplomatico-militaires et sur les complots de cour. Il faut attendre le règne de Darius III (335-330) pour disposer d'une documentation plus abondante, à savoir les historiens d'Alexandre qui, une fois décryptés, constituent, comme je le montrerai (chapitres XVI-XVIII), une source « achéménide » d'un intérêt exceptionnel.

L'ESPACE ET LE TEMPS

Ces simples observations font saisir immédiatement la difficulté majeure que doit affronter quiconque entend écrire un livre d'analyses et de synthèse sur l'Empire achéménide. Il doit, en effet, et dans le même moment, rendre compte d'une approche diachronique, d'une vision synchronique et des différenciations régionales. Un, l'Empire est en effet multiple, de par sa propre durée, et de par l'infinie variété des pays et des cultures qui le composent. Et là revient la dictature du document. Comment mener une histoire globale sur la longue durée, alors que la documentation la plus signifiante est répartie sur quelques décennies et/ou dans quelques régions ? Pour les mêmes raisons, où, comment et pourquoi établir des coupures chronologiques qui soient réellement l'expression d'une évolution endogène, constatée et démontrable ? Il n'y a pas de raison d'ignorer les ruptures marquées par la mort d'un roi et l'avènement de son successeur, mais on ne peut pas non plus leur attribuer une valeur explicative déterminante car, quelle que soit la place centrale reconnue du Grand Roi, le rythme et la respiration de l'histoire de l'Empire, sur la longue durée, ne sont pas réductibles aux accidents de l'histoire dynastique : d'où la nécessité d'intercaler des chapitres thématiques dans la trame chronologique.

Malgré la désastreuse répartition de la documentation, j'ai tenté le pari d'une histoire totale, dans toutes les phases que j'ai isolées. Pari est un mot flatteur puisque j'ai, pour une large part, défini les différentes parties du livre en fonction même de la distribution chronologique et spatiale des documents de toute sorte. Ce que je veux dire, c'est que j'ai

essayé de redonner toute son importance au iv^e siècle, dont le développement est trop souvent méconnu et traité superficiellement au risque d'abandonner le pouvoir de la mémoire aux polémistes grecs et ainsi de rendre inintelligible la fin de l'histoire. Je ne cache pas que, dans ces chapitres (en particulier le chapitre xv), l'histoire ainsi reconstituée est surtout de nature politique, militaire et diplomatique. On en jugera peut-être la lecture ardue, voire rebutante. Mais, d'une part, pour reprendre une formule que je répéterai mainte fois, l'historien n'a pas le choix de ses documents. D'autre part, avec d'autres, j'estime qu'il n'y a pas de genre historique mineur : dans un État construit et détruit par la conquête, il serait même déraisonnable de ne pas accorder une attention soutenue aux armées et aux expéditions militaires. Enfin, l'étude de la guerre ne se réduit pas à la caricature que l'on en donne parfois sous la terminologie péjorative d'histoire-bataille : elle est un exceptionnel révélateur du fonctionnement d'un État, ne serait-ce, par exemple, que par l'ampleur de la mobilisation des forces productives humaines, matérielles et techniques qu'elle suppose et qu'elle impose.

De manière à marquer plus clairement encore la diachronie, j'ai brossé périodiquement des tableaux de l'Empire, pris dans ses composantes régionales, voire micro-régionales (chapitres xiii, 6-7 ; xiv, 8 ; xv, 7). J'ai également dressé des bilans plus globaux, à trois moments clefs. Tout d'abord à la mort de Cambyse (522), de manière à mieux distinguer ce qui revient aux deux premiers rois, et ce qui doit être attribué à Darius (chapitre ii). J'ai également établi un bilan, qui se veut exhaustif, à l'issue du règne de Darius. Ces longs chapitres (vi-xii) susciteront peut-être quelques critiques, en raison de l'utilisation, au début du ve siècle, de sources plus tardives : j'essaie d'expliquer à plusieurs reprises les raisons de mon choix. Le troisième bilan général est fixé vers le début du règne de Darius III, et il prend en compte la durée du iv^e siècle dans son entier : il a pour fonction de faire un *état des lieux* avant le débarquement d'Alexandre, et de mieux mesurer ce qu'on a pris la désastreuse habitude d'appeler la « décadence [déclin] achéménide ». On y trouvera un relevé général des peuples et pays de l'Empire qui, sans prétendre à l'exhaustivité documentaire, est aussi complet que possible : cet inventaire n'est pas réduit à l'analyse de l'organisation administrative ; les plus longs développements sont consacrés à l'analyse des rapports interculturels (chapitre xvi) ; le bilan est complété par une analyse dynamique des appareils d'État centraux (chapitre xvii). Pour des raisons que j'expose en leur temps (introduction de la quatrième partie), un tel bilan permet d'aborder sur des bases assainies l'analyse de la phase ultime de l'histoire achéménide : à proprement parler, le dernier chapitre (xviii) n'est pas consacré à la conquête d'Alexandre, mais aux guerres menées par Darius et l'Empire face à l'agression macédonienne, et aux réponses apportées par les élites impériales au défi global de la conquête macédonienne ; conquête, résistances et ralliements sont, à leur tour, des révélateurs exceptionnellement éloquents de l'état de l'Empire, lorsque Darius III disparaît dans un complot, dans l'été 330.

Quelles que soient l'origine et la nature du document utilisé, l'histoire est à la fois explication et interprétation. Il convient donc que le lecteur soit informé du dossier qui justifie le choix interprétatif de l'auteur. De manière à le guider, à chaque pas, j'essaie de dresser l'état des lieux, sous le titre « Sources et problèmes ». Pour les mêmes raisons de clarté et de rigueur, j'ai fait de fréquentes et parfois longues citations de textes anciens. De manière à soutenir l'explication et l'argumentation, j'ai également inclus des documents archéologiques et iconographiques. De cette manière, le lecteur, je l'espère, sera éclairé sur la démarche qui me conduit, sur les documents qui la justifient et la nourrissent, sur les arguments que je mets en œuvre, et sur la valeur des interprétations que je propose : il aura sous les yeux tous les éléments qui lui permettront d'imaginer et / ou de proposer des solutions alternatives. Bien qu'elles puissent alourdir la lecture, j'ai jugé nécessaire d'indiquer, entre parenthèses, les références aux sources anciennes, pour permettre au lecteur de s'y reporter immédiatement, s'il désire contrôler, vérifier ou discuter sans plus tarder. J'ai également multiplié les intertitres, que je veux évocateurs, de telle façon que le lecteur puisse se déplacer aisément et librement dans un livre quelque peu massif. C'est enfin volontairement que j'ai rejeté à la fin les notes documentaires et explicatives. Non seulement parce que certaines sont très longues et très érudites, mais aussi et surtout parce que j'espère ainsi que ce livre sera plus aisément accessible aux étudiants et aux non-spécialistes, justement rebelles à l'étalage d'un appareil critique parfois surabondant. Aux plus intéressés d'entre eux, il sera loisible, comme aux spécialistes, de se reporter à l'appendice documentaire.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à toutes celles et à tous ceux qui m'ont soutenu et aiguillonné tout au long de ces années, et remonté le moral lorsque j'étais atteint par le découragement. Sans leurs incitations, je ne sais pas si je me serais lancé et si j'aurais persévéré dans une entreprise aussi ambitieuse, voire démesurée.

Je remercie tous ceux qui ont bien voulu me communiquer en avance des manuscrits qui étaient alors en voie de publication¹. Je n'oublie pas non plus l'exceptionnelle disponibilité dont ont fait preuve Bernard Delavault et Alban Dussau, chargés alors respectivement de la Bibliothèque d'études sémitiques et de la Bibliothèque d'assyriologie du Collège de France, dont j'ai également fréquenté assidûment le Cabinet d'égyptologie. Je me souviens aussi que le Conseil scientifique de mon université a bien voulu m'accorder le privilège d'une année sabbatique. J'adresse également mon amical salut à tous les étudiants toulousains qui, pendant des années, m'ont entendu réfléchir devant eux à voix haute, et dont les questions m'ont bien souvent amené à préciser ma pensée. Je pense aussi à Sandra Péré (Toulouse) et à Wouter Henkelman (Utrecht) qui m'ont apporté une aide inappréciable pour la confection des *indices*, dont j'ai assuré la partie thématique et la coordination générale, et dont j'assume évidemment la responsabilité scientifique.

Mes ami(e)s Amélie Kuhrt (Londres), Heleen Sancisi-Weerdenburg (Utrecht), Matt Stolper (Chicago) et Carlo Zaccagnini (Naples) ont lu tout ou partie du manuscrit, et ont bien voulu me faire part de leurs remarques critiques, toujours pertinentes et souvent copieuses : qu'ils en soient remerciés du fond du cœur.

À l'égard d'Heleen Sancisi-Weerdenburg, j'ai contracté une dette singulière, depuis notre première rencontre à Groningen en 1983. Tandis que les éditeurs français alors contactés par moi faisaient preuve d'une grande timidité, elle m'a offert de publier

1. L. Bregstein (Philadelphie), M. Brosius (Oxford), P. Debord (Bordeaux), L. Depuydt (Providence), R. Descat (Bordeaux), D. Devauchelle (Paris), M. Garrison (San Antonio), L.L. Grabbe (Hull), L.A. Heidorn (Chicago), W. Henkelman (Utrecht), Cl. Herrenschmidt (Paris), F. Israel (Rome), F. Joannès (Paris), A.G. Keen (Belfast), H. Koch (Marburg), A. Kuhrt (Londres), A. Lemaire (Paris), G. Le Rider (Paris), B. Menu (Paris), M.C. Miller (Toronto), B. Porten (Jérusalem), M.C. Root (Ann Arbor), J.F. Salles (Lyon), H. Sancisi-Weerdenburg (Utrecht), S. Sherwin-White (Londres), M. Stolper (Chicago), F. Vallat (Paris), R.J. Van der Spek (Amsterdam), W. Vogel-sang (Leiden), H. Wallinga (Utrecht), A. Yardeni (Jérusalem).

mon livre dans la série qu'elle a fondée et qu'elle anime en compagnie d'Amélie Kuhrt. Lorsque les éditions Fayard et Denis Maraval ont manifesté le désir de publier le manuscrit (qui était alors en cours de traitement informatique à Utrecht, aux soins de M^{me} L. Van Rosmalen), Heleen Sancisi-Weerdenburg et la direction de l'Institut néerlandais du Proche-Orient (Leiden) ont accepté cette proposition avec une grande élégance, dont je leur sais particulièrement gré.

Toulouse, octobre 1995.

PROLOGUE

Les Perses avant l'Empire

I. POURQUOI CYRUS ?

• *Documentation ponctuelle et longue durée.* – On a parfois qualifié de « scandale historique » l'écroulement brutal du formidable empire assyrien vers 610 (612 : chute de Ninive) devant les Mèdes et les Babyloniens coalisés. On peut tout aussi bien considérer que la soudaine apparition des Perses dans l'histoire du Moyen-Orient et les fulgurantes campagnes de Cyrus le Grand – Cyrus II – posent à l'historien des questions d'une ampleur et d'une complexité aussi pressantes. En effet, en deux décennies (550-530), les armées perses conduites par Cyrus II conquièrent successivement les royaumes mède, lydien et néobabylonien, et plantèrent les premiers jalons de la domination perse sur le Plateau iranien et en Asie centrale. Comment expliquer ce brutal surgissement dans l'histoire d'un peuple et d'un État pratiquement inconnus ? Comment expliquer non seulement que ce peuple ait su forger des forces militaires suffisantes pour mener à bien des conquêtes aussi impressionnantes que rapides, mais également que, dès le règne de Cyrus, il ait disposé de l'outillage technique et intellectuel qui a permis la conception et la réalisation de Pasargades ?

L'historien qui travaille sur la longue durée sait bien qu'un règne illustre et un événement décisif s'inscrivent dans une histoire qui plonge ses racines dans un passé fécond. L'historien hellénistique Polybe en était parfaitement conscient lorsque, dans l'introduction de son *Histoire*, il exposait à ses lecteurs la nécessité de remonter haut dans le temps, pour comprendre comment « l'État romain a pu, chose sans précédent, étendre sa domination à presque toute la terre habitée, et cela en moins de cinquante-trois ans », et il poursuivait : « De cette façon, lorsqu'on entrera dans le vif de mon sujet, on ne sera pas en peine pour comprendre comment les Romains ont arrêté leurs plans, quels étaient les moyens militaires et les ressources matérielles dont ils disposaient quand ils se sont engagés dans cette entreprise qui leur a permis d'imposer leur loi sur mer comme sur terre et dans toutes nos régions. »

De même pour les débuts de l'histoire perse : chacun se rend compte que les victoires de Cyrus ne se conçoivent pas en dehors de l'existence d'un État déjà structuré, d'une

armée déjà organisée et entraînée, d'une autorité monarchique bien établie et de nombreux contacts avec les peuples et royaumes mésopotamiens et égéens. Des victoires d'une telle ampleur ne peuvent être tout simplement expliquées par une insistance unilatérale sur la décadence des États conquis par Cyrus – « décadence » dont il conviendrait au demeurant de préciser les rythmes et les modalités. Elles ne peuvent pas s'expliquer non plus par le recours au postulat, commode mais réducteur, d'une prétendue supériorité intrinsèque des nomades sur les sédentaires. Bref, toute la réflexion historique incite à postuler que l'avènement de Cyrus II n'est pas seulement le point de départ du premier empire territorial qui a unifié politiquement d'immenses espaces de l'Égée à l'Indus. Il est aussi et en même temps l'aboutissement d'un long processus, sur lequel nous ne disposons que d'informations lacunaires, elliptiques et discontinues.

• *Histoire perse et représentations grecques.* – L'histoire perse, en effet, n'a jamais été traitée dans l'Antiquité par un historien de la qualité d'un Polybe. Le « modèle théorique » des auteurs grecs d'histoires perses est d'un schématisme et d'une pauvreté indigents. D'une manière générale, ils se bornent à souligner que l'empire perse n'est que la continuation du royaume mède conquis par Cyrus en 550. Prenons le cas de Strabon. Il ne se contente pas de noter qu'Écbatane retint son prestige après la victoire de Cyrus (XI, 13, 5). À l'aide d'arguments climatiques des plus contestables, il affirme que les Perses ont alors emprunté aux Mèdes « la robe longue dite aujourd'hui persique, la passion du tir à l'arc et de l'équitation et, touchant les rois, le service dû à leur personne, le faste qui les entoure et la vénération de caractère divin que leur témoignent leurs sujets... Les coutumes des vaincus parurent à leurs vainqueurs empreintes d'une telle dignité et si bien appropriées à la pompe royale qu'au lieu de vivre nus ou vêtus d'étoffes légères, ils s'obligèrent désormais à porter des robes de femmes et à se couvrir de vêtements » (XI, 13, 9). Il se réfère également à l'opinion « d'autres auteurs, qui affirment que cette manière de se vêtir fut introduite dans ces régions par Médée, quand elle en était la reine, ainsi que par Jason » (XI, 13, 10) : ou, comment l'histoire et la mythologie se confondent ! Plus loin enfin (XI, 13, 11), il note que les coutumes mèdes sont identiques aux coutumes perses « en raison de l'inféodation des Mèdes à l'empire perse », et il conclut : « Nous en parlons dans le chapitre consacré aux Perses ». Mais, là (XV, 3, 20), il se contente de noter que les coutumes perses sont identiques à celles des Mèdes et à celles d'autres peuples.

En dehors de l'imprécision chronologique évidente, on soulignera surtout que ses développements sont construits sur une série de stéréotypes culturels, repérables chez bien d'autres auteurs grecs, qui prétendent retracer de manière cavalière l'histoire du peuple perse : la conquête (perse) apporte aux conquérants la richesse et le luxe (mèdes), symbolisés en particulier par des vêtements qui, eux-mêmes, illustrent la « féminisation » des nouveaux riches ; c'est également sur les Mèdes que les Perses de Cyrus auraient intégralement copié le cérémonial de la cour. La conquête perse est uniquement explicable par « l'attrait des richesses ». Tel est également le fond de la présentation de Platon dans les *Lois* (694c-695a) : la « décadence perse », à partir de Cambyse, s'explique par le fait que « les propres fils de Cyrus reçurent une éducation à la mode des Mèdes, une éducation corrompue par la soi-disant félicité, entre les mains d'éducateurs qui étaient des femmes et des eunuques » ! Hérodote (I, 126) recourt à une explication du même type pour expliquer à ses lecteurs pourquoi les Perses s'enrôlèrent massivement sous la bannière de Cyrus : pauvres, les Perses étaient dévorés par l'envie de faire main basse sur les richesses mèdes.

En fonction de la logique (perverse) de ce modèle « théorique », l'évolution d'une société ne serait explicable que par des impulsions et défis exogènes. Dans ces conditions, les vainqueurs (les Perses) ne peuvent être caractérisés que comme une population peu évoluée, ayant tout à apprendre de peuples qu'ils allaient conquérir ; ils ne pouvaient donc que reprendre à leur profit les coutumes et institutions qui prévalaient chez les anciens dominants. Bref, les Perses avant Cyrus n'ont pas d'histoire. Autrement dit, les auteurs supposent préalablement réglé le problème qui passionne et divise les historiens d'aujourd'hui, ou, plus exactement, ni Hérodote ni Xénophon ni Strabon n'ont même l'idée que la présentation qui est la leur soulève un tel problème.

II. LES LÉGENDES DU FONDATEUR

Sur la période antérieure à Cyrus, les sources classiques sont donc fort peu utilisables, du moins à qui veut reconstituer les grandes étapes de la formation du royaume perse. En dehors du récit des expéditions militaires, Hérodote consacre un long passage (I, 107-130) aux origines du peuple perse, dans le cadre de son exposé sur la victoire remportée par Cyrus contre le roi mède, Astyage. Il justifie lui-même son long excursus par ces mots de conclusion (I, 130) : « Telles furent donc la naissance et l'éducation de Cyrus, et voilà comment il devint roi. »

Cyrus (II) y est présenté comme né du Perse Cambyse, fils de Cyrus (I^{er}) et de la princesse Mandane, elle-même fille du roi mède Astyage. Inquiet de présages qui annonçaient une destinée hors du commun à l'enfant qui naîtrait de sa fille, Astyage avait en effet préféré choisir pour gendre « un homme de bonne maison et de caractère, qu'il jugeait bien au-dessous d'un Mède de caractère moyen ». Un nouveau songe et l'interprétation que lui en donnèrent les mages le convainquirent que l'enfant à naître « deviendrait roi à sa place ». « Vieux et sans descendance mâle », le roi décida alors de faire disparaître son petit-fils. Il chargea de cette besogne Harpage, « homme de sa parenté, le Mède qui lui était le plus dévoué, celui à qui il confiait toutes ses affaires ». Peu soucieux d'apparaître ultérieurement comme le meurtrier, Harpage transmit la mission à Mithradatès, l'un des bouviers royaux « qui, à sa connaissance, faisait paître ses troupeaux dans les pâturages les plus convenables pour son dessein et dans les montagnes les plus riches en bêtes fauves ». Devant l'émotion de sa femme, qui venait justement d'accoucher d'un enfant mort-né, Mithradatès décida de ne point exposer l'enfant aux bêtes fauves, mais au contraire de le faire passer pour sien. Pour tromper la vigilance de la police royale, « il prit son enfant mort-né, le plaça dans la corbeille dans laquelle il apportait l'autre, le para de tous les ornements de l'autre, l'emporta au plus désert des montagnes, et l'y déposa ». La ruse réussit. Dès lors, « celui qu'on appela plus tard Cyrus fut élevé par la femme du bouvier qui l'avait adopté ».

Puis Hérodote de raconter que, dès l'âge de dix ans, Cyrus jouissait d'un prestige considérable auprès des compagnons de son âge, qui l'avaient choisi pour tenir la place d'un roi dans leurs jeux. Cyrus joua si bien son rôle qu'il punit sévèrement « le fils d'Artembarès, homme considéré chez les Mèdes ». Dénoncés par le père d'Artembarès, Mithradatès et Cyrus furent convoqués près d'Astyage, qui comprit bientôt que le fils de Mithradatès n'était autre que son propre petit-fils. Il sanctionna cruellement Harpage, en lui présentant, lors d'un banquet, la chair de son fils, mêlée aux chairs de mouton. Puis, rassuré par les

mages, il renvoya Cyrus en Perse, qui y fut reçu par ses parents. Hérodote raconte alors comment Cyrus, devenu homme, sut, avec l'aide d'Harpage, renverser Astyage et donner l'hégémonie aux Perses (I, 123-130).

Hérodote (I, 95) affirme tenir l'histoire d'informateurs perses, « de ceux qui ne veulent pas magnifier l'histoire de Cyrus, mais dire la vérité ». Il ajoute qu'il connaît trois autres versions des origines de Cyrus. Dans l'une – rapportée par Justin (I, 4.10) – le nourrisson, laissé par le bouvier dans la forêt, survit grâce « à une chienne qui donnait à têter au petit et le défendait contre les bêtes fauves et les oiseaux de proie ». Une troisième version – transmise par Nicolas de Damas qui la tenait sans doute de Ctésias – faisait du père de Cyrus, Atradatès, un Marde, l'une des tribus les plus misérables de l'ethnie perse. Le père de Cyrus se vouait au brigandage, tandis que sa mère, Argostè, élevait des chèvres. Selon « la coutume mède », le jeune Cyrus fut « donné » à un riche et haut personnage, Artembarès, afin qu'il prît soin du jeune homme. Cet Artembarès occupait la place enviée d'échanson royal à la cour d'Astyage. Atteint par l'âge et la maladie, Artembarès, avec l'accord du roi, transmit sa charge à Cyrus qu'il avait adopté. Cyrus fit venir ses parents à la cour. Devenu plus puissant encore, il fit d'Atradatès « le satrape des Perses » et de sa mère la plus riche des femmes perses. Puis vient le moment de la révolte...

Quels renseignements l'historien peut-il tirer de ces histoires ? L'identité de certains thèmes folkloriques avec ceux de la légende du roi Sargon d'Akkad, telles que les tablettes permettent de la reconstituer, montre que les différentes versions se sont construites sur une trame moyen-orientale très ancienne, bricolée au gré de l'inspiration des conteurs populaires et des objectifs des propagandes politiques (cf. Diodore, II, 4, 3). Il ne fait guère de doute également que la légende recèle des traits typiquement iraniens. Tous ces récits sont voués avant tout à exalter le souvenir d'un fondateur charismatique, marqué dès sa naissance par le signe d'un destin hors du commun. À ce titre, il était pieusement transmis chez les jeunes Perses, de génération en génération. Les différentes versions ont en commun de situer les origines de Cyrus dans le contexte des rapports entre les puissants Mèdes et leurs vassaux perses. Tout aussi bien sont-elles citées dans le cours de l'histoire du renversement de l'hégémonie mède par les Perses. Mais, bien entendu, en faisant de Cyrus le créateur du royaume perse qui allait se soulever contre Ecbatane, les différentes versions des légendes du fondateur ne jugent pas utile de parler de la Perse avant Cyrus.

III. LES ROIS D'ANŠAN

De leur côté, les Perses n'ont laissé aucun témoignage littéraire de leur propre histoire. La seule forme d'historiographie officielle sur cette période, ce sont les généalogies transmises par les rois eux-mêmes. Dans sa célèbre inscription gravée sur le rocher de Behistoun, Darius détaille avec complaisance son appartenance achéménide :

Moi, Darius, le Grand Roi, le roi des rois, le roi en Perse, le roi des pays, fils d'Hystaspès, petit-fils d'Arsamès, l'Achéménide, parle ainsi : mon père Hystaspès ; le père d'Hystaspès, Arsamès ; le père d'Arsamès, Ariaramnès ; le père d'Ariaramnès, Teispès ; le père de Teispès, Achéménès. Parle le roi Darius : pour cette raison, nous sommes appelés Achéménides. Depuis longtemps notre souche était royale. Parle le roi Darius : huit de ma famille ont été rois auparavant ; moi, le neuvième. Neuf, l'un après l'autre, nous sommes rois (DB I §§ 2-3).

Une telle généalogie permet donc en principe de remonter très haut dans le temps, jusqu'aux débuts mêmes de l'histoire achéménide, lorsque la Perse était encore en Perse. On doit ajouter qu'Hérodote (VII, 11) présente une généalogie royale qui ne correspond pas exactement à celle donnée par Darius, puisque la succession y est présentée ainsi par Xerxès : Achaiménès-Teispès-Cambyse-Cyrus-Teispès-Ariaramnès-Arsamès-Hystaspès-Darius.

Nous disposons également de deux inscriptions aux noms d'Ariaramnès et d'Arsamès, que Darius présente respectivement comme son grand-père et son arrière-grand-père. Elles portent le texte suivant : « Ariaramnès [Arsamès], le Grand Roi, le roi des rois, roi en Perse... Ce pays de Perse que je tiens – il possède de bons chevaux, des hommes braves – Ahura-Mazda me l'a remis... » (*AmH*; *AsH*). Mais ces documents sont rien moins que sûrs. D'une part, en effet, des doutes sérieux pèsent sur leur authenticité. D'autre part, les déclarations de Darius sont elles-mêmes hautement suspectes. Non pas, bien entendu, que l'on doute un seul instant de leur authenticité, mais simplement parce qu'il s'agit là d'un texte qui vise avant tout à justifier tous les actes de Darius depuis la mort de Cambyse et à fonder ce qu'il affirme être son droit familial – prétention fort contestable, comme on le verra. Le passé revu et corrigé par Darius ne permet guère à l'historien de préciser sa connaissance de l'époque des premiers rois.

Pour ce faire, il est hautement préférable de s'appuyer sur un texte babylonien, le *Cylindre de Cyrus*, qui donne la plus ancienne généalogie. Cyrus y est qualifié de « roi d'Anšan » et la continuité familiale est ainsi présentée : « Fils de Cambyse, Grand Roi, roi d'Anšan, arrière petit-fils [ou « descendant »] de Teispès, Grand Roi, roi d'Anšan, d'une famille [qui a] toujours [exercé] la royauté. » La succession dynastique est donc établie sous la forme : Teispès-Cyrus I^{er}-Cambyse I^{er}-Cyrus II. Quant au domaine des rois, il s'agit d'Anšan, comme le montre également un sceau frappé de la légende : « Kuraš d'Anšan, fils de Teispès » (PFS *93) – personnage que l'on identifie généralement avec Cyrus I^{er} (*fig. 3b*). Le pays est aujourd'hui fixé avec certitude : c'est la plaine de Marv Dasht, dans le Fārs. C'est donc dans cette région – qui prendra ultérieurement le nom de Perse – que s'est constitué le premier royaume perse.

IV. ANŠAN ET SUSE

Les Perses n'ont ni conquis ni peuplé un pays en déshérence politique. Depuis les débuts du II^e millénaire environ, les rois élamites portaient le titre de « roi d'Anšan et de Suse ». Le royaume élamite s'étendait donc à la fois dans la plaine (Suse) et dans le Haut-Pays (Anšan). Sur le site même d'Anšan (Tall-i Maliyan) ont été découvertes des tablettes élamites, datées de la fin du II^e millénaire, qui témoignent de l'existence d'une administration élamite dans la région, et bien des constructions (temples, palais) attestent de l'autorité des « rois d'Anšan et de Suse » dans le Zagros méridional au cours du II^e millénaire.

Mais, depuis cette époque, le royaume élamite – dans sa phase chronologique dite néo-élamite II (v. 750-653) – s'était lui-même considérablement affaibli. La dynastie était déchirée par des luttes intestines répétées : il est possible que plusieurs « rois » aient coexisté à partir du début du VII^e siècle. À cette date, le centre de gravité du royaume n'est plus dans le Haut-Pays, mais dans la plaine, là où les textes permettent de repérer trois « villes royales » : Suse, Madaktu (place-forte située sur le fleuve Duwairij) et Hidalu

(sur les premiers contreforts du Zagros). En 691, les armées élamite et babylonienne soutinrent une bataille très dure contre les forces assyriennes, l'un et l'autre camp revendiquant la victoire.

Il semble que la dépendance d'Anšan par rapport à Suse était de plus en plus formelle et lointaine, les rois néo-élamites étant incapables de l'affirmer de manière concrète. Ils devaient en particulier livrer de nombreux combats face aux rois néo-assyriens. Ceux-ci menèrent en effet de fréquentes expéditions contre l'Élam, contraignant le roi à « fuir dans la montagne ». De leur côté, les Élamites tentèrent à plusieurs reprises d'appuyer les révoltes babyloniennes contre l'Assyrie, sans grand succès. La bataille de Halulé (691) ne fut qu'un répit. En 646, Aššurbanipal lança une vaste offensive victorieuse, qui aboutit à la prise et au sac de Suse et à la disparition (temporaire) du royaume élamite. C'est peut-être dans ce contexte que Teispès, l'arrière-grand-père de Cyrus II, s'empara du titre de « roi d'Anšan », se posant ainsi en successeur des rois élamites dans le Haut-Pays, qui allait prendre le nom de Perse.

Plus difficile est le problème de la chronologie absolue. Dans une inscription du roi assyrien Aššurbanipal (669-c.630) est mentionnée la soumission de Kuraš, roi de Parsu-maš qui, peu après 646, envoya à Ninive un tribut, et son fils aîné Arukku en guise d'otage. On a longtemps considéré que ce Kuraš n'était autre que Cyrus I^{er}, roi de Perse (Parsu-maš). Mais cette interprétation est aujourd'hui remise en cause. L'équivalence proposée entre Parsu-maš et Perse est discutable, et Parsu-maš doit probablement être distinguée d'Anšan (même s'il subsiste des discussions sur ce point). La chronologie de Cyrus II étant établie précisément (559-530), il convient, dans cette hypothèse, de rabaisser la chronologie des premiers rois perses, soit (approximativement) : Teispès (c. 635-610), Cyrus I^{er} (c. 610-585), Cambyse I^{er} (c. 585-559). Pour autant, l'installation de cette population iranienne dans la région d'Anšan est certainement bien antérieure : on admet généralement que, venus soit du Zagros septentrional, soit directement du Plateau iranien, les Iraniens se sont progressivement installés en Anšan vers la fin du II^e millénaire.

V. LA SOCIÉTÉ PERSE D'AVANT LES CONQUÊTES : HÉRODOTE ET L'ARCHÉOLOGIE

• *Hérodote et la société perse.* – Jusqu'à l'offensive lancée par Cyrus II contre les Mèdes à la fin des années 550, nous ignorons tout, ou presque, du royaume d'Anšan. Dans le récit qu'il donne de la révolte de Cyrus contre les Mèdes, Hérodote rapporte que le jeune roi rassembla son peuple, et il en décrit l'organisation dans les termes suivants :

Les Perses se divisent en beaucoup de tribus (*genea*). Celles que Cyrus convoqua et décida à se révolter contre les Mèdes sont les suivantes : les Pasargades, les Maraphiens, les Masiens ; de ces tribus, les Pasargades sont les plus nobles (*aristoi*) ; c'est d'elle que fait partie, entre autres, le clan (*phrētrē*) des Achéménides, d'où les rois Perséides sont issus. En fait d'autres Perses, il y a : les Panthialéens, les Dérousiens, les Germaniens, ceux-là tous laboureurs (*arotēres*) ; et ces autres, qui sont nomades, les Daens, les Mardes, les Dropiques, les Sagartiens (I, 125).

La société perse vue par Hérodote est donc une société tribale. Hérodote utilise évidemment des termes grecs pour en désigner les ensembles et les sous-ensembles. Mais on y retrouve la répartition sociale, telle qu'elle est connue également par la terminologie iranienne : l'organisation de base est la famille patrilinéaire (*mana*) ; un groupe de familles constitue un clan (*viθ*) ; les clans se regroupent dans une tribu (**zantu*). La tribu est à la

fois une réalité génétique et une réalité spatiale : Maraphiens et Pasargades sont des ethnonymes et des toponymes. Chaque tribu et chaque clan disposent d'un territoire qui leur est propre, et la première est dirigée par un chef de tribu (**zantupati*). C'est là une réalité qui perdura jusqu'à la fin de la période achéménide, comme l'atteste l'exemple d'Orxinès, ainsi décrit par Quinte-Curce à l'époque d'Alexandre :

Les Pasargades représentent une tribu (*gens*) perse, qui avait pour satrape [= chef de tribu] Orxinès, que sa noblesse et sa fortune plaçaient au-dessus de tous les Barbares. Il descendait de l'ancien roi de Perse, Cyrus, ses biens, il les tenait de l'héritage de ses aïeux, et il les avait, de son côté, augmentés durant un long exercice du pouvoir (X, 1.22-23).

À l'intérieur des tribus, Hérodote opère une distinction tranchée entre cultivateurs et nomades. C'est là une opposition que l'on retrouve chez tous les auteurs classiques traitant des peuples « barbares ». Elle est fondée sur un postulat, qui fait des nomades – souvent assimilés aux brigands – des populations arriérées, dans la mesure où, pour les Grecs en particulier, les cultivateurs représentent un stade supérieur de la civilisation. L'on a vu par exemple que, chez Ctésias, le père de Cyrus était un Marde qui se vouait au brigandage, tandis que sa mère élevait des chèvres. Tout au long de l'histoire, les Mardes conservèrent une réputation de population farouche, guerrière et agressive. Quant aux Sagartiens, Hérodote les montre ailleurs comme « un peuple de nomades, d'origine et de langue perses » mais, bien qu'incorporés avec les Perses dans l'armée de Xerxès, ils ont conservé des armes (*lassos*) et des méthodes de combat qui leur sont propres (VII, 85).

La distinction entre nomades et agriculteurs en recoupe une autre, d'ordre politique. Hérodote confère un prestige particulier aux Pasargades, Maraphiens et Masiens, « dont tous les autres Perses dépendent ». Le terme utilisé par Hérodote implique un rapport de subordination, lié à l'antiquité de certaines tribus. À l'intérieur du groupe dominant, les Pasargades sont considérés comme « les plus nobles ». On devine que des luttes intenses se sont déroulées entre chefs de tribus. Hérodote précise que Cyrus a convoqué « une assemblée (*aliē*) des Perses » – ce qui semble indiquer que, pour décider la guerre contre les Mèdes, le roi dut prendre l'avis des chefs de tribus, en particulier des chefs des Maraphiens et des Masiens. À partir de cette mention, on est tenté de supposer que, dans l'armée, chaque chef de tribu conservait le commandement de son propre contingent, sous l'autorité suprême du roi. Celui-ci était le chef (*karanos*) du « peuple en armes » (*kāra*) : tous les témoignages rendent compte, en tout cas, que l'une des justifications idéologiques du roi achéménide était son aptitude à la guerre et à la conduite des armées. Quant à savoir dans quelles conditions trois tribus ont acquis la prééminence, ou comment les Pasargades eux-mêmes sont devenus *aristoi*, ou encore comment et quand, à l'intérieur des Pasargades, le clan des Achéménides s'est arrogé le pouvoir royal, il est impossible de répondre à de telles questions. Il convient en effet d'observer qu'Hérodote écrit vers le milieu du cinquième siècle, à une date où l'antiquité des droits des Achéménides était inscrite dans la version officielle ; mais on verra qu'une telle version, très suspecte, doit beaucoup à Darius I^{er} : en d'autres termes, rien ne prouve que les Achéménides (au sens clanique) aient, de toute antiquité, tenu une place spéciale dans la société perse.

• *Limites d'utilisation des sources classiques.* – D'une manière plus générale, il convient de marquer les limites des informations apportées par Hérodote et par d'autres auteurs classiques. À le lire sans recul, on est tenté de conclure que les conquêtes de Cyrus sont assimilables à des raids de « nomades » venant faire du butin sur des royaumes sédentaires.

Il n'en est manifestement rien. Cyrus montra très vite que ses objectifs étaient incomparablement plus ambitieux : il s'agissait non pas de razzier, mais bien de conquérir durablement. Une telle observation implique que l'armée de Cyrus était tout autre chose que la réunion circonstancielle de contingents tribaux combattant en ordre dispersé et conservant leurs propres modes de combat. On doit plutôt postuler qu'avant d'entrer en guerre, le roi perse disposait d'une armée, qui ne le cédait ni en armement ni en technique aux armées contre lesquelles il lançait son offensive. On doute également qu'au moment où il conduisit son armée contre les Mèdes, Cyrus ne soit que le plus important des chefs de tribus, un *primus inter pares*. La vraisemblance conduit plutôt à penser que, depuis qu'ils se sont emparés du titre royal, ses prédécesseurs ont su affirmer leur pouvoir : on en a l'indice dans la régularité de la succession dynastique, telle du moins qu'elle est transmise par Cyrus lui-même dans sa proclamation babylonienne de 539.

Il est vrai que, de son côté, Xénophon attribue à son Cyrus de vastes réformes militaires : modification de l'armement des Perses (cuirasse, bouclier d'osier, épées et haches, au lieu des simples javelots et arcs) (II, 1.9-10 ; 16-17), organisation du commandement sur le système décimal (II, 1.22-24), mise en place d'une cavalerie (IV, 3, 4-23 ; VI, 4, 1) et d'une charrerie (VI, 1, 27-30 ; 50-54). Mais, là comme ailleurs, les informations de Xénophon doivent être reçues avec recul. Quelques différentes qu'aient pu être l'inspiration d'Hérodote et celle de Xénophon, l'un et l'autre se rejoignent en faisant de Cyrus le créateur *ex nihilo* d'un État perse. Il est particulièrement difficile d'admettre, contrairement à ce que Xénophon affirme (I, 3, 3), qu'avant les contacts avec les Mèdes, les Perses ne pratiquaient pas l'élevage équin et ne montaient pas à cheval. Quelle que soit la réputation avérée de l'élevage équin et de la cavalerie de Médie, les victoires remportées par Cyrus impliquent qu'il disposait déjà à cette date d'une cavalerie puissante. Comment nier que l'armée levée par Cyrus contre Astyage était composée de troupes parfaitement à même de s'opposer aux armées mèdes ? Au reste, le sceau de Kuraš d'Anšan ne représente-t-il pas un cavalier foulant ses ennemis aux pieds de sa monture (fig. 3b) ? Les victoires de Cyrus sur les Mèdes d'Astyage ne relèvent pas du hasard ou de la chance, elles ne s'expliquent pas non plus tout simplement par les trahisons des proches d'Astyage, sur lesquelles insiste si pesamment Hérodote.

• *Les apports de l'archéologie.* – Il est vrai aussi que les travaux récents des archéologues paraissent donner de la consistance à la présentation d'Hérodote. À partir de prospections qui ont été menées dans le Marv Dasht (plaine de Persépolis), on a pu établir que le nombre d'établissements sédentaires a diminué d'une manière drastique à partir de la fin du II^e millénaire (voire antérieurement), et qu'il faut attendre les règnes de Cyrus et de Cambyse pour voir réapparaître d'importants sites permanents à Pasargades et dans la plaine de Persépolis. De ces observations on infère généralement que la disparition d'établissements sédentaires dans la région doit être mise en rapport direct avec une évolution endogène des populations élamites (seconde moitié du deuxième millénaire) et avec l'arrivée de populations iraniennes (début du premier millénaire) d'où surgiront ultérieurement ceux que nous appelons les Perses. Pendant la première moitié du premier millénaire, le pays aurait donc été peuplé essentiellement de tribus nomades qui, par définition, n'ont pas laissé de traces archéologiques.

Cependant, une telle reconstitution pose problème. Tout d'abord, si les Perses se vouaient massivement aux activités liées au nomadisme et à l'élevage, on ne comprend

pas pourquoi les noms de leurs mois illustrent l'existence d'un calendrier organisé prioritairement autour des activités agricoles. Par ailleurs, l'harmonie entre les résultats archéologiques et Hérodote n'est qu'apparente. Hérodote en effet écrit au V^e siècle, à partir de sources qu'on ne peut identifier : comme on l'a déjà souligné, rien ne permet de postuler avec certitude que ses renseignements puissent s'appliquer spécifiquement ni exclusivement au Fârs central de la première moitié du premier millénaire. Tout aussi bien, l'analyse qu'il donne de la société perse reste-t-elle très générale et atemporelle. L'une des raisons en est sans doute que la société perse de son temps reste organisée en clans et en tribus (cf. IV, 167). Elle a le mérite également de laisser entendre que de son temps encore, des tribus perses se vouaient au nomadisme (quelle que soit la réalité changeante et multiforme que recouvre une telle terminologie) : réalité que l'archéologie vient apparemment confirmer, si l'on veut bien considérer qu'à l'époque de Darius et de Xerxès, le nombre de sites urbanisés reste très bas.

Quant aux résultats archéologiques proprement dits, il convient d'abord de noter qu'ils ont été acquis à l'issue de prospections menées dans une seule région du Fârs : il s'agit certes là d'une région centrale, puisque c'est là que s'est implanté le premier royaume perse. Mais où et comment ont vécu les ancêtres des Perses dans les premiers siècles du premier millénaire, c'est ce que nous ignorons totalement. Par ailleurs, la reconstruction laisse dans l'ombre un problème essentiel. Depuis leur arrivée dans le Fârs, les Perses ont vécu en contact permanent, voire en symbiose, avec la population élamite. La prégnance des héritages élamites dans la civilisation achéménide attestés à partir de Cyrus rend compte à elle seule de l'ampleur et de la profondeur des processus d'acculturation qui se sont produits entre les deux groupes. Cette influence élamite est déjà visible sur le sceau attribué à Cyrus I^{er} : stylistiquement, il s'agit même d'un sceau de type néo-élamite. Songeons en outre que ce sceau a continué d'être utilisé à Persépolis dans les toutes dernières années du sixième siècle (503-501) : ce qui en dit long sur la permanence et la prégnance de l'influence élamite. Il y a même une parenté évidente entre les tablettes de Suse et les tablettes de Persépolis. Il convient donc d'admettre que la rupture n'a pas été totale, et que l'image archéologique discontinue tirée du Fârs central n'est que partiellement explicative.

L'erreur est peut-être de postuler que les ancêtres de Cyrus ont tous vécu dans le Marv Dasht à la façon de nomades. L'image archéologique tirée de plusieurs secteurs du Khūzistan oriental, dans la plaine, est bien différente. On y constate en effet une remarquable continuité du peuplement sédentaire et urbain. Une tombe construite, découverte à Arjan, à 10 kilomètres de Behbahan (probablement Hidalu), permet de constater que se sont opérés là des processus très élaborés d'acculturation entre les traditions élamites, iraniennes et assyro-babyloniennes. Des tablettes néo-élamites attestent de la présence d'Iraniens à Hidalu dans le courant du VII^e siècle. Certaines de ces tablettes font partie d'un lot – dites Tablettes de l'Acropole – qui représentent une partie des archives de l'intendance du palais de Suse, à l'époque dite maintenant néo-élamite III B (première moitié du VI^e environ : mais la datation reste disputée). Ces textes font essentiellement référence à des livraisons au palais de produits d'une très grande variété : laines, étoffes, vêtements de différentes couleurs, bois, meubles, ustensiles, armes, etc. Un dixième des anthroponymes peut être identifié comme iranien – neuf dixièmes comme élamites. Parmi les artisans, figurent des hommes portant une anthroponymie iranienne, et parfois qualifiés de « Perses ». L'un des fournisseurs de vêtements est un certain Kurluš, dont un fils portait le nom perse de Parsirra. L'un des Maîtres du palais (*rab ekalli*) porte le nom de Hariana (Aryaina) ; un

homonyme est désigné comme fils de Mardunūš (Mardonios), etc. Les tablettes attestent également de l'introduction de termes iraniens dans le vocabulaire technique, aussi bien dans le domaine des vêtements que dans celui des armes : un vêtement est dénommé *sarpi*, terme sous lequel on reconnaît le *sarapis*, catalogué par des grammairiens anciens (Pollux, Hétychius citant Ctésias) tantôt comme mède, tantôt comme perse ; des armes (carquois, javelines) y sont désignées comme perses.

En somme, cette documentation amène l'historien à compléter l'analyse succincte d'Hérodote et à nuancer l'image archéologique tirée des prospections dans le Fârs central. Pour reprendre une expression de R. Ghirshman, « l'idée qu'on avançait naguère et qui voyait en eux [Perses] des nomades se déplaçant avec leurs troupeaux à la recherche de pâturages doit être révisée ». Disons en tout cas qu'au contact avec les Élamites, en particulier dans le Khūzistan, les Perses avaient acquis des techniques et des savoir-faire qui complétaient les traditions iraniennes, repérables plus particulièrement dans le travail des métaux. Par ailleurs, des Perses ont obtenu des postes importants à la cour des derniers souverains élamites, certains d'entre eux étant pourvus de « domaines » (*irmatam*) dans plusieurs régions situées dans la plaine et sur le Plateau. Si l'on ajoute que la présence d'Iraniens et de Perses est repérable à Babylone dès le début du VI^e siècle, on est en droit de juger que le royaume de Cyrus ne constituait pas une région périphérique et isolée, repliée sur un mode de vie « archaïque » : si les Perses de Cyrus ont pu s'emparer de l'hégémonie, c'est que, tout au contraire, ils avaient su faire fructifier les contacts étroits et prolongés qu'ils avaient noués, sous différentes formes, avec les Élamites, les Mèdes et les Babyloniens.

VI. ANŠAN, ECBATANE, BABYLONE ET SUSE

• *Les conséquences de la chute de l'Empire assyrien.* – L'absence de sources écrites portant sur Anšan est heureusement contrebalancée, si l'on peut dire, par des chroniques babyloniennes qui permettent de reconstituer le contexte international au sein duquel le premier royaume perse a tracé sa voie. La chute de l'Empire assyrien y représente évidemment l'événement majeur, dont surent profiter les vainqueurs, à savoir les royaumes mède et néobabylonien. À son apogée sous le règne d'Aššurbanipal (669-c. 630), la puissance assyrienne ne cessa de décliner après la mort du roi. Aux problèmes dynastiques s'ajoutèrent les défaites militaires. Dès 626, Nabopolassar se fit reconnaître en Babylonie : c'était le début du royaume néobabylonien, qui allait subsister jusqu'à la conquête de Cyrus en 539. Au Nord et à l'Est enfin, les Mèdes lancèrent des offensives contre le territoire assyrien, s'emparant dès 615 de la province d'Arrapha. En 614, le roi mède Cyaxare fit main basse sur Aššur, qu'il mit à sac. Ce fait d'armes fut suivi d'une alliance entre les Mèdes et les Babyloniens. Deux ans plus tard (612), les armées mède et babylonienne coalisées s'emparèrent de Ninive. Les tentatives de résistance assyrienne échouèrent bientôt (612-610), en dépit de l'offensive menée par le pharaon Nécho contre les positions babyloniennes. L'Empire assyrien avait disparu dans la tempête. Lorsque les rescapés des Dix-Mille traversent la région deux siècles plus tard, Xénophon décrit, sous les noms de Larissa et Mespila, les capitales assyriennes de Kalah et Ninive, qui apparaissent à ses yeux comme des villes désertes, où ne subsistent que de misérables vestiges (*Anab.*, III, 4, 6-12).

On ne sait pas avec certitude comment les deux vainqueurs se partagèrent les dépouilles de l'Empire assyrien. Si les Babyloniens conservèrent le contrôle de la place stratégique de Harran, il ne fait pas de doute néanmoins que les Mèdes non seulement s'emparèrent de plusieurs territoires assyriens, mais également qu'ils poursuivirent leurs conquêtes dans d'autres directions. En 585, le roi Astyage, successeur de Cyaxare, passa un accord avec le roi lydien Alyatte, accord réalisé selon Hérodote (I, 74) grâce à la médiation du roi de Cilicie et du roi néobabylonien. Astyage et Alyatte s'engageaient à respecter la frontière de l'Halys. Le traité fut scellé par des mariages dynastiques qui firent d'Alyatte le beau-frère d'Astyage. C'est peut-être également de cette époque que date la domination mède sur plusieurs peuples d'Asie centrale : domination au reste lointaine, qui s'apparente plus à des alliances avec les chefs locaux qu'à la mise en place de structures impériales.

La déroute assyrienne laissait donc face à face deux puissances, les Mèdes et le royaume néobabylonien. Sous les règnes de Nebuchednezzar II (604-562) et de ses successeurs, le royaume néobabylonien reprit l'héritage assyrien en Syrie-Palestine et annexa une partie de la Cilicie. En revanche, les campagnes contre l'Égypte se soldèrent par des échecs. Une autre région échappa à la domination néobabylonienne, au moins en partie : il s'agit de l'Élam, qui avait disparu de la scène depuis sa défaite devant Aššurbanipal. Il paraît clair que la destruction de Suse (646) n'a pas été aussi totale que le laissent entendre les Annales assyriennes. Une série d'indices convergents tend plutôt à attester que vers 625 au plus tard, un royaume élamite s'est reconstitué autour de Suse, quand bien même Babylone conserve sans doute la mainmise sur une ou plusieurs principautés élamites. Ce royaume néo-élamite s'étendait à l'Est jusqu'aux contreforts du Zagros, qui constituent alors une zone frontière entre les rois élamites de Suse et leur ancienne possession d'Anšan, désormais aux mains de Cyrus. Rien ne prouve que ce royaume élamite de Suse ait dû reconnaître l'hégémonie mède au début du VI^e siècle.

Toujours est-il que la situation internationale qui prévaut au début du règne de Cyrus (vers 559) est bien différente du contexte dans lequel s'était affirmé le premier « roi d'Anšan », environ un siècle plus tôt. En 559, le Moyen-Orient était divisé en plusieurs royaumes rivaux et concurrents : la Médie (Ecbatane/Astyage), la Lydie (Sardes/Crésus), la Babylonie (Babylone/Nabonide), l'Élam (Suse/Ummaniš?), l'Égypte (Saïs/Amasis). Deux puissances se faisaient face : le royaume néobabylonien, qui, depuis la victoire de Nebuchednezzar à Karkemish sur l'Euphrate, en 605, n'avait cessé de multiplier les conquêtes occidentales, au point de dominer tout le Croissant fertile lorsque, quelques années après l'avènement de Cyrus (559), Nabonide s'empara du pouvoir suprême à Babylone (556) ; le royaume mède qui, sous la direction d'Astyage (roi depuis 585-584), imposait sa domination occidentale jusqu'à l'Halys et qui avait réussi, semble-t-il, à étendre son influence sur plusieurs princes locaux du Plateau iranien, apparemment jusqu'à la Bactriane.

• *Anšan dans le concert international.* – En revanche, nous ne savons rien de l'histoire des rois d'Anšan pendant cette longue période, ni des conséquences que les opérations militaires ont pu éventuellement signifier pour eux. Les rois d'Anšan ont-ils pu, dès cette date, intervenir plus directement dans les relations interétatiques ? Il serait du plus haut intérêt de pouvoir en discuter, dans la mesure où nous pourrions mesurer ainsi le poids acquis par le royaume gouverné par le grand-père puis le père de Cyrus II. Force est de constater qu'il est impossible d'en décider, étant donné qu'avant 553, aucune source babylonienne ne fait explicitement allusion aux maîtres d'Anšan.

On doit faire preuve d'une grande prudence face aux textes classiques traitant de la chute de l'Empire assyrien. Selon Ctésias (utilisé par Diodore, II, 23-28), la « décadence morale » manifestée par Sardanapale (Aššurbanipal) aurait conduit le Mède Arbakès à lever l'étendard de la révolte, et à nouer autour de lui une coalition quadripartite, au sein de laquelle, aux côtés des Mèdes et des Babyloniens (commandés par Bélésys), figurent non seulement le roi des Arabes (populations de Haute-Mésopotamie), mais aussi les Perses, « qu'il appela à la liberté ». Outre le fait qu'un Arbakès est inconnu par ailleurs, on ne manquera pas de souligner le caractère surprenant de la déclaration lancée par le maître d'Ecbatane, dont toutes les sources s'entendent pour affirmer qu'il dominait les Perses ; là, au contraire, les Perses, au même titre que les Mèdes, les Babyloniens et les Arabes (de Mésopotamie) sont soumis au joug insupportable des Assyriens ! C'est probablement à la même filière que remonte la notice d'un auteur hellénistique, Amyntas (cité par Athénée XII, 529e-f), selon lequel les murailles de Ninive (attribuées à Sardanapale) furent démolies par Cyrus au cours du siège. Ces récits sur la défaite assyrienne relèvent d'une vision médocentrique (rôle hégémonique d'Arbakès) et persocentrique (rôle des Perses et de Cyrus), devant laquelle l'historien ne peut qu'exprimer de fortes réticences de principe. Il n'est pas interdit de supposer, en revanche, qu'à la demande des Mèdes, les Perses ont pu envoyer des contingents à l'armée médo-babylonienne qui fut réunie alors contre les armées assyriennes.

• *La domination mède.* – En dehors de cette observation, nous en sommes réduits à rappeler une nouvelle fois l'existence d'une sujétion perse aux Mèdes. Selon le récit d'Hérodote sur la révolte de Cyrus, « il y avait longtemps que les Perses prenaient mal leur parti d'être commandés par les Mèdes » (I, 127). Force est cependant de reconnaître que nous ne connaissons ni les origines ni les modalités précises de la sujétion des Perses aux Mèdes. Hérodote attribue au roi Phraortès la conquête des Perses par les Mèdes : « Il les réduisit à être les sujets des Mèdes. Puis, ayant ainsi à sa disposition ces deux peuples, il entreprit de conquérir l'Asie, passant d'une guerre à l'autre, jusqu'au moment où il entra en guerre contre les Assyriens » (I, 102). Grâce à la trame annalistique du récit mède d'Hérodote, on peut dater le règne de Phraortès des années 647/646-625/624 ; si l'on adopte la chronologie dynastique perse récemment proposée, cette soumission officielle devrait être placée sous le règne de Teispès (c. 635-610 ?). Quoi qu'il en soit, l'événement doit être inscrit dans un plus vaste mouvement de conquête, qui permit sans nul doute à Phraortès et à ses successeurs de mettre la main sur bien d'autres principautés qui se partageaient le Zagros. Mais nous sommes dans l'incapacité d'analyser plus avant une réalité, dont le contenu exact nous échappe, en dehors de quelques hypothèses vraisemblables mais vagues, à savoir que, comme les autres peuples sujets des Mèdes, les Perses devaient fournir à Ecbatane tributs et contingents.

• *Mariages dynastiques ?* – Par ailleurs, les auteurs anciens aiment à souligner les continuités entre les deux royaumes, mède et perse. Hérodote (I, 107), Justin (I, 4.4) et Xénophon (I, 2.1) font de Cyrus le fils de Cambyse (I^{er}) et de Mandane (fille d'Astyage). On présentait Mandane comme la fille d'Astyage et de la princesse lydienne Aryéné, elle-même fille d'Alyatte et donc sœur (ou demi-sœur) de Crésus. Dans ces conditions, Cyrus était – à la deuxième génération – le fruit du mariage diplomatique conclu en 585 entre la Médie et la Lydie, sous l'égide du syennésis de Cilicie et du roi néobabylonien. Certes, les

mariages interdynastiques ont toujours été fréquents au Moyen-Orient ancien, jusqu'à l'époque hellénistique. C'est ce qui, d'une certaine manière, justifie la pertinence de la remarque que fait Hérodote à propos du mariage médo-lydien de 585 : « Car, sans de forts liens de parenté, les accords n'ont d'ordinaire ni force ni permanence » (I, 74). Mais, il faut bien en convenir, toutes les notices des auteurs classiques sont suspectes. D'ailleurs, ils ne s'accordent pas entre eux sur la tradition des mariages perso-mèdes. Ctésias (§ 2) affirme même sans ambiguë : « Cyrus n'avait pas le moindre lien de parenté avec Astyage » ! D'après lui, Amytis était mariée en 550 au Mède Spitamas, et elle aurait plus tard épousé Cyrus, après la mise à mort de son mari. Quant à Béroze (*FGrH* 680 F7d), il affirme qu'après la chute de l'Empire assyrien Astyage aurait marié sa fille Amytis à Nebuchednezzar, fils de Nabopolassar – toutes affirmations quasiment incompréhensibles sur le plan chronologique et sur le plan historique. La confusion documentaire est telle qu'on a pu douter de la réalité du mariage mède de Cambyse, père de Cyrus, tant il pouvait offrir une justification idéologique commode du pouvoir de Cyrus en Médie et même en Lydie. C'est là un motif que l'on retrouvera chez Hérodote, tentant d'expliquer les premiers contacts entre Cyrus et Amasis d'Égypte, puis les raisons de la conquête menée par Cambyse (III, 1-3). Il paraît clair que, dans la plupart des cas, il s'agit de justifications dynastiques inventées *post eventum*.

VII. DES MÈDES AUX PERSES

• *Emprunts et héritages.* – Partant, pour une part au moins, des témoignages grecs, on considère – d'une manière générale, mais de moins en moins unanime – que l'influence mède a été décisive sur la construction et l'organisation du royaume perse. L'examen du vocabulaire administratif et palatial achéménide a conduit certains historiens à conclure que les emprunts mèdes ont été particulièrement prégnants dans le domaine de la titulature royale et dans celui de la bureaucratie. Une telle interprétation est fondée sur la conviction de l'existence d'une langue mède différente du vieux-perse. En même temps, elle est articulée – explicitement ou implicitement – sur le postulat que les Perses eux-mêmes n'avaient aucune tradition étatique, et que le royaume mède était le seul modèle possible, qui a pu également transmettre indirectement aux Perses des traditions assyro-babyloniennes et urartéennes en ces domaines. Cette interprétation est également fondée sur l'observation qu'après la conquête d'Ecbatane, les Grecs et les peuples du Moyen-Orient désignèrent fréquemment les Perses sous la dénomination de Mèdes (cf. l'appellation de « Guerres Médiques ») : on en infère que Cyrus s'est alors coulé d'un bloc dans les traditions mèdes – ce d'autant plus que les influences mèdes s'étaient déjà exercées puissamment au cours de la période de l'hégémonie politique d'Ecbatane.

De telles interprétations posent une série de problèmes historiques, dont il convient de préciser les tenants et les aboutissants. La parenté ethno-culturelle entre Mèdes et Perses est indéniable : les uns et les autres sont des peuples iraniens, issus d'une même souche indo-iranienne, au reste très lointaine. Mais une telle observation ne constitue pas à elle seule une démonstration. À ce titre, la théorie des emprunts linguistiques reste très contestée. Elle procède d'un postulat de départ : à savoir que les termes dialectaux que l'on relève dans le vocabulaire des inscriptions en vieux-perse proviennent d'une langue mède. Le problème, c'est que nous ne connaissons pratiquement rien du mède, pour la simple et

bonne raison que nous ne disposons d'aucune inscription en cette langue. Au terme d'un raisonnement que l'on peut qualifier de circulaire, le mède a été reconstitué à partir d'emprunts perses, eux-même reconstruits. Dans ces conditions, et non sans de solides arguments, l'existence d'une langue mède a elle-même été mise en doute. Certains jugent plutôt que la langue des inscriptions achéménides est une langue commune (*koinē*), utilisée aussi bien par les Mèdes que par les Perses. Dans cette hypothèse, la théorie des emprunts linguistiques est considérablement fragilisée, et ce ne sont pas les interprétations historiques présentées par les auteurs classiques qui peuvent leur donner du poids.

• *La structure du royaume mède.* – Or, l'éventuelle réfutation de cette théorie entraîne elle-même des inférences historiques de la plus haute importance. Pour une part au moins, c'est en effet à partir de ces emprunts supposés que l'on a reconstruit également l'image d'un royaume mède fortement unifié et administré à la manière de ses voisins urartéens et assyro-babyloniens. L'interprétation paraît d'autant plus tentante qu'en première analyse elle peut s'accorder avec le long développement que consacre Hérodote dans son *Mēdikos Logos* (I, 95-106) aux origines et à l'histoire du royaume mède. Le rôle essentiel y est attribué à Deïokès, fils de Phraortès (I^{er}), qui, par une série de mesures aussi brutales qu'efficaces, transforma une société tribale en un État unifié, dominé par un roi tout-puissant. L'affermissement du pouvoir royal fut illustré et concrétisé par : la construction d'une ville royale (Ecbatane), une garde royale, la création d'une étiquette aulique très stricte, de telle façon que les chefs des grandes familles mèdes – qu'il avait dépouillés de leurs prérogatives – « le tinssent pour un être d'une autre nature qu'eux ». En outre, pour exercer son pouvoir, Deïokès « avait dans tout le pays sur lequel il régnait des gens chargés de regarder et d'écouter » (I, 95-101). Son successeur, Phraortès (II), hérita d'une telle puissance qu'il fut capable de soumettre les Perses et de commencer la guerre contre les Assyriens, mais il y perdit la vie (I, 102). Après sa mort, son fils Cyaxare reprit le mouvement de conquête : à cette fin, il réforma son armée dans un mouvement d'unification plus prononcée des différents contingents ; il marcha contre Ninive, mais il fut renversé par des troupes de Scythes. Après un interrègne scythe de vingt-huit ans, il reprit le pouvoir : « Les Mèdes recouvrèrent leur suprématie [...], ils s'emparèrent de Ninive ». Peu après, son fils Astyage lui succéda : commence alors précisément l'exposé de la légende des origines de Cyrus, dans lequel est intégré le *Mēdikos Logos*.

Mais, pour de nombreuses raisons, le récit mède d'Hérodote est lui-même hautement suspect. Certes, l'historicité des rois mis en scène est difficilement niable et leur chronologie n'a pas de raison contraignante d'être mise en doute, mais l'histoire des réformes imposées par Deïokès ressemble de trop près à un modèle préétabli du « premier inventeur » pour que l'on puisse lui accorder une confiance aveugle. Au surplus, les institutions mises en place par Deïokès (capitale, garde personnelle, rite de l'audience, yeux et oreilles du roi) se rapprochent étrangement des institutions achéménides fréquemment décrites par les auteurs grecs, si bien qu'on est tenté de penser qu'Hérodote – tout comme Strabon plus tard (XI, 13, 9) – a plaqué (ou qu'il a pu plaquer) sur une Médie entièrement reconstituée ce qu'il connaissait des pratiques auliques perses de son temps. La question reste donc posée : la Médie du temps d'Astyage était-elle vraiment un État monarchique puissamment intégré, dont Cyrus aurait pu copier l'organisation en Perse ?

Des Mèdes nous entendons également parler dans les Annales assyriennes, dans la mesure où, à partir du IX^e siècle en particulier, les rois assyriens ont tenté d'imposer

leur pouvoir sur les principautés du Zagros. Mais, les correspondances tirées de la confrontation d'Hérodote et des sources assyriennes restent hypothétiques. Il est clair par exemple que les homonymies postulées entre les anthroponymes cités par Hérodote et ceux que citent les Annales assyriennes ne revêtent pas la valeur démonstrative qu'on leur accorde fréquemment. Par ailleurs, lors de la première confrontation (835), les Mèdes atteints par Salmanassar III sont décrits comme une société désunie, au sein de laquelle vingt-sept rois (*šarrāni*) exercent leur pouvoir indépendamment les uns des autres. Jusqu'au septième siècle, rien n'indique que la situation interne des peuples mèdes ait connu une évolution rapide dans le sens d'une unification des tribus autour d'un chef suprême, que l'on pourrait qualifier de roi des Mèdes.

Quant aux résultats des prospections archéologiques, ils restent sujets à caution : aucun objet ne peut être qualifié de « mède » avec une absolue certitude, et l'on s'interroge même fréquemment sur la pertinence d'une expression telle qu'art mède. Trois sites ont été fouillés dans les territoires mèdes, Godin Tepe, Tepe Nūsh-i Jān et Bābā Jān. On y a mis au jour des structures résidentielles relativement imposantes, dont certaines (salles hypostyles) sont généralement considérées comme annonçant l'architecture achéménide. Mais on continue de s'interroger sur leurs datations précises et, partant, sur les rapports que l'on peut établir entre de telles constructions et l'activité des rois mèdes présentés par Hérodote.

• *Bilan de la discussion.* – La conclusion de la discussion est nécessairement un peu décevante, mais elle est à l'image du *corpus* documentaire : l'historien n'a pas le choix de ses sources. Dans une certaine mesure, pour traiter de l'histoire mède, il se trouve dans une situation documentaire comparable à celle qui est la sienne pour traiter de l'histoire perse avant Cyrus : en l'absence d'inscriptions et de documents archéologiques irréfutables, il est amené d'une part à discuter longuement de la crédibilité d'Hérodote, d'autre part et en même temps à insérer sa réflexion dans le cadre d'un modèle théorique sur l'évolution des États tribaux. La différence, c'est que les Mèdes sont fréquemment cités par les Annales des royaumes mésopotamiens : assyrien et néobabylonien. Mais à quels Mèdes font référence ces textes ? Doit-on nécessairement les identifier avec les Mèdes de Deïokès, de Phraortès, de Cyaxare et d'Astyage ? Rien n'est moins sûr.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'insertion des Mèdes dans les rapports internationaux et leur participation directe à la chute de l'Empire assyrien impliquent que les « rois mèdes » du dernier tiers du septième siècle avaient réussi à mettre sur pied une armée digne de ce nom et donc qu'ils disposaient de ressources importantes, tirées des tributs et du produit du commerce à longue distance avec l'Asie centrale. D'où sans doute – quelle qu'en ait été la nature – l'intérêt de la mention, par Hérodote, des réformes militaires achevées par Cyaxare. Encore conviendrait-il de mesurer l'apport respectif des Mèdes et des Babyloniens dans la déroute assyrienne. Or – nonobstant les affirmations de Ctésias et d'Amyntas – l'intervention des Mèdes (et des Perses !) paraît avoir été d'un poids très inférieur à celui des armées babyloniennes, et il paraît douteux que cette présentation soit due à une réécriture ultérieure de l'histoire par des rédacteurs babyloniens soucieux de souligner le rôle décisif des armées babyloniennes.

En dépit de l'absence de témoignages irrécusables, on doit, *in fine*, souligner les limites d'un raisonnement fondé sur les parentés ethno-culturelles entre Perses et Mèdes. En effet, depuis leur commune installation dans le Zagros, Mèdes et Perses ont suivi des évolutions diverses et différenciées. Une fois installés dans le Fārs, ceux que nous

appelons les Perses ont surtout été soumis aux influences élamites, à tel point que l'on tend maintenant à juger que les Perses de l'époque de Cyrus constituent une population issue de croisements multiples entre Iraniens et Élamites. Qui plus est, la permanence des emprunts élamites, dans tous les aspects de la vie sociale et politique, conduit à penser que l'organisation du royaume de Cyrus et de ses successeurs doit beaucoup plus au legs élamite – précisément identifiable – qu'à des emprunts mèdes que l'on a du mal encore à isoler. Certains indices conduisent plutôt à supposer que, loin d'être un État « nomade et archaïque », le royaume de Cyrus, à partir du modèle élamite, s'était forgé des instruments administratifs qui évoquent et annoncent l'organisation que l'on voit en pleine activité dans le Fārs à l'époque de Darius.

VIII. CONCLUSION

Pour autant, la question posée au départ de ce chapitre (« Pourquoi Cyrus ? ») ne peut recevoir de réponse satisfaisante. On ne peut que rassembler des informations lacunaires et discordantes et en tirer une impression qui ne dépasse pas le stade de la vraisemblance. Certes, l'examen même des étapes des conquêtes menées par Cyrus pourra apporter des éclairages nouveaux : mais le risque existe alors de vaticiner *ex eventu*, à la manière de Diodore de Sicile :

Cyrus, le fils de Cambyse et de Mandane, elle-même fille d'Astyage qui était roi des Mèdes, surpassait tous les hommes de son temps par sa bravoure, sa sagacité et ses autres vertus ; car son père l'avait élevé à la manière des rois, et l'avait incité ainsi à accomplir les plus grandes choses. Et il était clair qu'il s'occuperait de grandes affaires, en raison d'une vertu (*aretē*) bien au-dessus de son âge (IX, 22).

Or, sans vouloir précéder l'événement, on doit bien reconnaître que nous n'avons aucune idée précise des plans qu'avait pu échaffauder Cyrus depuis son avènement. Tout aussi bien ignorons-nous tout de son règne jusqu'au moment où il affronte Astyage, moins de dix ans après sa prise de pouvoir. A-t-il même été le maître du jeu ? On ne peut pas le dire avec certitude, puisque plusieurs documents impliquent ou explicitent au contraire que l'initiative, à la fin des années 550, est venue d'Astyage, et quelques années plus tard, de Crésus. Ses conquêtes ont-elles procédé d'un plan d'ensemble mûri et préétabli, ou bien les différentes étapes ont-elles succédé les unes aux autres en fonction des premiers résultats et en fonction de décisions prises par ses rivaux ? C'est là un problème insoluble, que connaissent bien également ceux des historiens qui, munis pourtant d'outils documentaires plus solides, s'intéressent aux origines et objectifs premiers des conquêtes d'Alexandre ou à la progression de l'impérialisme romain.

PREMIÈRE PARTIE

Les bâtisseurs de l'Empire : de Cyrus à Darius

Les rassembleurs de terres : Cyrus le Grand et Cambyse (559-522)

I. LES HOSTILITÉS MÉDO-PERSES, LA DÉFAITE D'ASTYAGE ET LA CHUTE D'ECBATANE (553-550)

• *Sources et problèmes.* – Mis à part les éléments réalistes des légendes du fondateur rapportées par Hérodote et par Ctésias (via Nicolas de Damas) et quelques passages isolés de Diodore et de Justin, les seuls renseignements dont nous disposons sur ces événements proviennent des documents babyloniens du règne de Nabonide (556/5-539). Dans un « songe » daté de la première année de son règne, le roi néobabylonien déclare avoir reçu de Mardūk l'assurance que la menace des Mèdes dans la région de Harran serait bientôt éliminée :

[Et en vérité], quand arriva la troisième année [553], Mardūk fit se lever Cyrus, roi d'Anšan, son jeune serviteur (*ardu*) ; Cyrus dispersa les grandes armées des Umman-Manda avec sa petite armée et il s'empara d'Astyage, roi des Mèdes, et il l'emmena captif dans son pays.

Un autre texte babylonien, la *Chronique de Nabonide* (II, 1-4), se réfère directement à la victoire de Cyrus. Le paragraphe précédant l'entrée de la septième année de Nabonide (549) porte le texte suivant :

[Astyage] mobilisa [son armée] et il marcha contre Cyrus, roi d'Anšan, en vue de la conquête... L'armée se rebella contre Astyage et il fut fait prisonnier. [Ils le livrèrent à] Cyrus [...]. Cyrus marcha vers Ecbatane, la cité royale. L'argent, l'or, les biens, les choses, [...] qu'il emporta comme butin [d']Ecbatane, il les convoya jusqu'à Anšan. Les biens [et] les choses de l'armée de [...].

Ces documents précisent sur certains points, nuancent sur d'autres les informations fournies par les auteurs classiques. L'une des questions qui se posent à l'historien est de savoir si les opérations menées par Cyrus contre Astyage s'inscrivaient dans une stratégie globale, visant dès cette date à affronter successivement Mèdes, Lydiens et Babyloniens, et donc à créer un empire unitaire d'un genre nouveau au Moyen-Orient. Telle est l'impression que le lecteur retire d'une lecture des textes classiques portant sur la « geste » de Cyrus. Mais d'une manière générale, on l'a vu, on doit se défier de ces interprétations, qui réduisent l'Histoire au destin et à la nécessité. Au surplus, en l'espèce, si Hérodote présente la marche contre Ecbatane comme voulue et décidée par le seul Cyrus, un texte

babylonien (la *Chronique de Nabonide*) affirme au contraire que l'offensive fut lancée par Astyage lui-même.

Par ailleurs, dans le cours de la « légende du fondateur » qu'il rapporte en détail (I, 95-130), Hérodote (I, 108-129) insiste tout particulièrement sur la déloyauté d'une partie de la noblesse mède vis-à-vis d'Astyage. À la nouvelle de l'approche de l'armée perse levée par Cyrus, Astyage aurait mis l'armée mède sous le commandement d'Harpage, c'est-à-dire ce même personnage qu'il avait naguère humilié et châtié durement pour avoir sauvé Cyrus (encore nourrisson) de la mort. Harpage était entré très tôt en contact avec Cyrus, revenu en Perse auprès de son père Cambyse (I^{er}) ; il l'aurait même poussé à se révolter contre les Mèdes. Il aurait également rassemblé autour de lui un groupe de nobles mèdes, exaspérés par la « dureté » d'Astyage : « Harpage travaillait à les persuader qu'ils devaient mettre Cyrus à leur tête et déposer Astyage » (I, 123). L'entente préalable entre Harpage et Cyrus favorisa grandement les desseins du Perse : « Les Mèdes se mirent en campagne, et en vinrent aux mains avec les Perses ; il y en eut parmi ceux qui combattirent, ceux qui n'étaient pas du complot ; d'autres passèrent aux Perses ; la plupart se conduisirent mal de propos délibéré, et prirent la fuite. L'armée des Mèdes fut dispersée honteusement » (I, 127-128). Dès lors, les Perses succédèrent aux Mèdes comme maîtres de l'Asie (I, 130).

Mais en réduisant la guerre médo-perse à une heureuse bataille, et en présentant la conquête de la Médie comme voulue par les Mèdes eux-mêmes, Hérodote simplifie manifestement les choses. Les textes babyloniens suggèrent que la bataille décisive et la prise d'Ecbatane ne sont que les derniers actes d'hostilités ouvertes qui ont duré au moins trois ans (553-550). Certes, la *Chronique de Nabonide* confirme (II, 2) que « l'armée se rebella contre Astyage et qu'il fut fait prisonnier ». Mais elle précise également, on l'a vu, que c'est Astyage lui-même qui a pris l'offensive (II, 1), peut-être pour mettre fin à une rébellion perse qui menaçait ses positions stratégiques d'une manière d'autant plus nette qu'elle favorisait les desseins de son principal rival, le roi néobabylonien Nabonide. Il n'est d'ailleurs pas exclu que celui-ci, sans passer nécessairement une alliance formelle avec Cyrus, ne fit rien pour contrecarrer les entreprises du roi perse contre les Mèdes d'Astyage. En effet, la même année (553), Nabonide quittait la Babylonie pour s'installer en Arabie, dans l'oasis de Taima : il se devait, avant de partir, d'assurer les bases du pouvoir de son fils Belshazzar, qu'il laissait comme lieutenant à Babylone.

• *Offensives et contre-offensives.* – Plusieurs auteurs classiques confirment que la victoire de Cyrus a été malaisée et longue à se dessiner. La trahison (indéniable) d'Harpage ne fit pas basculer d'un coup le destin de la guerre. Selon Ctésias (utilisé par Diodore IX, 23), Astyage prit alors des mesures draconiennes : destituant les commandants de son armée, y nommant des hommes de confiance, bref régnant par la terreur. Justin (qui dépend probablement de la même source) affirme qu'après la défaite et la trahison d'Harpage, Astyage prit lui-même la tête de son armée et marcha contre les Perses (I, 6, 8-17). Nicolas de Damas et Polyen (VII, 6.9) indiquent formellement que de très durs combats se déroulèrent en Perse même, près du site de Pasargades. Le second écrit (VII, 6, 1) :

Cyrus combattit trois fois contre les Mèdes, et il fut vaincu autant de fois. Il livra un quatrième combat à Pasargades, où étaient les femmes et les enfants des Perses. Ceux-ci prirent encore la fuite... Puis ils revinrent à la charge, et, donnant sur les Mèdes qui s'étaient dispersés dans la poursuite, ils remportèrent une victoire si complète que Cyrus n'eut pas besoin de combattre de nouveau.

Il précise même que, après les premières défaites, « beaucoup de Perses passèrent du côté des Mèdes ». La violence et l'incertitude des combats qui se déroulèrent en Perse sont bien également mises en exergue par Nicolas de Damas (*FGrH* 90 F66.16-45). Les uns et les autres exaltent la valeureuse conduite des femmes qui, réfugiées sur une hauteur, poussèrent leurs pères, frères et époux à refuser la défaite – raison pour laquelle, à chaque fois qu'il venait en Perse, le Grand Roi donnait des gratifications aux femmes (Nicolas de Damas, *FGrH* 90 F66.43 ; cf. Plutarque, *Alex.* 69.1 et *Mor.* 246a-b). À l'issue de cette victoire, Cyrus reprit l'offensive contre la Médie, et s'empara d'Ecbatane où s'était réfugié Astyage. On peut supposer qu'Astyage comptait sur les fortifications de la ville pour opposer une longue résistance : selon Ctésias, il fut fait prisonnier, alors qu'il s'était réfugié dans les combles du château royal en compagnie de sa fille et de son gendre Spitamas (*Per-sika*, § 2) ; selon Nicolas de Damas, Astyage réussit même à s'enfuir ; il ne fut fait prisonnier qu'à l'issue d'une nouvelle bataille (*FGrH* 90 F66.45-46).

• *Le nouveau maître d'Ecbatane.* – Maître d'Ecbatane, Cyrus manifesta symboliquement que la domination était passée aux Perses qui, « autrefois esclaves des Mèdes, étaient devenus leurs maîtres aujourd'hui » (Hérodote I, 129). Entouré de tout l'apparat officiel, il entra dans la tente royale d'Astyage : il prit place sur le trône du roi vaincu et s'empara de son sceptre. Son lieutenant Oibaras plaça sur sa tête la tiare droite (*kidaris*), symbole de la royauté. La capture des trésors royaux mèdes représentait également un signe éclatant de son nouveau pouvoir : Oibaras fut chargé de les convoier en Perse. Ce butin fut certainement d'une grande importance logistique : pour autant qu'on puisse le supposer, pour la première fois Cyrus pouvait disposer de fonds inépuisables pour les campagnes à venir.

En même temps, Cyrus prit soin de se conduire en successeur d'Astyage. Celui-ci reçut la vie sauve et conserva un train de vie princier. Bientôt même, selon Ctésias et Xénophon, Cyrus épousa la fille d'Astyage, Amytis. Selon Nicolas de Damas, c'est au successeur d'Astyage que plusieurs peuples d'Asie centrale (Parthes, Saces et Bactriens) vinrent rendre hommage au nouveau maître. Selon Ctésias, les Bactriens ultérieurement révoltés « se soumirent spontanément à Amytis et à Cyrus », dès lors qu'ils apprirent « qu'Astyage était devenu le père de Cyrus et Amytis sa mère et son épouse ». Cette tradition est suspecte, tant elle répond au souhait de Cyrus de se poser en conquérant « chevaleresque », sous l'autorité duquel les vaincus se rangent de leur propre volonté. Manifestement, toute l'aristocratie mède n'accepta pas de gaieté de cœur de se voir dépouillée des profits tirés de la domination exercée par Astyage. Mais la tradition rend compte en même temps de la volonté du nouveau maître de la Médie de se relier à la dynastie qu'il venait de renverser. Centre stratégique de première importance pour qui voulait contrôler l'Asie centrale, Ecbatane resta l'une des résidences régulières des Grands Rois : n'est-ce pas d'ailleurs à Ecbatane qu'à l'époque de Darius on retrouva une copie de l'édit de Cyrus relatif au retour des Judéens à Jérusalem ? Dès 537 au moins, la maison babylonienne des Egibi fait des affaires dans la capitale de la Médie, où la cour de Cyrus réside plusieurs mois dans l'année. En outre, il ne fait pas de doute qu'une fois la défaite consommée, certains représentants de l'élite mède acceptèrent de collaborer avec le nouveau roi.

II. LA NOUVELLE SITUATION INTERNATIONALE ET LES PROJETS DE CYRUS

• *L'héritage territorial et diplomatique mède.* – Mais, pour des raisons déjà exposées, la première conquête de Cyrus ne peut être réduite à l'habillage mède que lui donnent les sources classiques en particulier. Il paraît clair en réalité que la mainmise sur Ecbatane apporta un bouleversement profond de la situation géopolitique à l'échelle du Moyen-Orient. Se présenter comme l'héritier d'Astyage – avec l'apparent accord de celui-ci – signifiait en effet que le nouveau maître reprenait à son compte les ambitions territoriales de son prédécesseur. Cette continuité imposait à Cyrus de se heurter à plus ou moins longue échéance à de redoutables puissances, la Lydie et le royaume néobabylonien. Lorsqu'Hérodote (I, 130) écrit qu'après la chute d'Astyage, les Perses furent « maîtres de l'Asie », il exprime là une déclaration programmatique plus qu'il n'analyse un objectif déjà pleinement réalisé. Si Nabonide n'avait probablement vu qu'avantages au conflit médo-perse, la victoire de Cyrus le mettait dans une situation pleine de dangers. Désormais, le royaume médo-perse de Cyrus et le royaume néobabylonien étaient en position de concurrents plus que d'alliés.

La reprise de l'héritage mède posait également à Cyrus le problème du front occidental. Depuis 585, un traité avait été passé entre Astyage et le roi lydien Alyatte, traité aux termes duquel l'Halys constituait la ligne de partage entre les domaines mède et lydien (I, 74). À l'époque de la chute d'Astyage, le roi de Lydie était Crésus, célèbre dans tout le Proche-Orient et en Grèce pour sa richesse et sa puissance militaire. Il dominait les cités grecques de la côte, qui lui versaient tribut. Il tenait également en son pouvoir l'ensemble de l'Anatolie, à l'exception de la Lycie, de la Cilicie et de Tabal (Cappadoce).

• *Problèmes chronologiques et stratégiques.* – Mais analyser la stratégie de Cyrus suppose au moins que l'on en connaisse les étapes, ce qui est loin d'être le cas. Au contraire, la chronologie du règne de Cyrus reste incertaine, pour le moins. Si l'on considère que la date de la prise d'Ecbatane continue de faire problème (à une ou deux années près), seuls deux événements sont datés en toute précision : la prise de Babylone (539) et la mort de Cyrus en Asie centrale (530). La chronologie de la prise de Sardes reste discutée. Dans la *Chronique de Nabonide* (II, 13), un paragraphe daté de la neuvième année (547-546) rapporte d'abord la mort de la mère de Nabonide à Dur-karašu, « qui se situe sur la rive de l'Euphrate en amont de Sippar ». Dans la même année, en mai, Cyrus – précise la *Chronique* – rassembla son armée et traversa le Tigre au-dessous d'Arbèles. Suit la mention d'une expédition menée par le même Cyrus contre un pays dont le nom est illisible : « Cyrus en tua le roi, prit ses possessions, et y disposa sa propre garnison ; le roi et la garnison résidèrent là. »

Contrairement à ce qui a longtemps été admis, le texte ne semble pas faire référence à la campagne de Cyrus contre la Lydie. Dans ces conditions, la prise de Sardes est datée tantôt de 546, tantôt de 542-541 : dans le premier cas on admet que la guerre lydo-perse a suivi quasi immédiatement les hostilités médo-perses ; dans le second cas, on juge qu'entre la prise d'Ecbatane et la prise de Sardes, Cyrus a mené une série de campagnes, y compris en Asie centrale et sur le Plateau iranien. Le problème est que la chronologie d'Hérodote est des plus incertaines. Par convention, on choisira ici la première hypothèse (la plus couramment adoptée), en admettant qu'entre 546 et 540, Cyrus a mené des

opérations en Asie centrale et que les opérations contre les positions babyloniennes ont probablement commencé bien avant 540.

Au reste, selon Hérodote, l'initiative n'est nullement venue de Cyrus. De tout son récit, il se dégage au contraire la conclusion que la guerre a été voulue par Crésus, inquiet de « la ruine de l'empire d'Astyage par Cyrus et de l'accroissement des affaires des Perses » (I, 46). Soucieux d'agrandir ses domaines vers l'Est en suivant l'exemple de ses prédécesseurs, Crésus ne manqua pas de présenter les opérations qui allaient s'ouvrir comme une expédition destinée à venger son beau-frère Astyage : « Il ambitionnait un territoire qu'il voulait annexer à ses possessions personnelles... Il se disposa à faire une expédition en Cappadoce, dans l'espoir de renverser Cyrus et la puissance des Perses » (I, 71 ; I, 73). Bref, Crésus entendait profiter de la nouvelle situation internationale pour mettre fin au traité de 585, qui limitait à l'Halys l'aire d'expansion de la puissance lydienne.

III. LA DÉFAITE DE CRÉSUS ET L'INSTALLATION D'UN FRONT MÉDITERRANÉEN

• *La contre-attaque victorieuse de Cyrus (547-546).* – Quelles qu'aient été les intentions stratégiques de Cyrus, l'offensive de Crésus ne lui laissait pas le choix. Il se trouvait maintenant à la tête d'une armée considérablement renforcée par les troupes levées en Médie et par les contingents que lui avaient amenés les chefs centre-asiatiques qui avaient fait soumission après la chute d'Ecbatane. Au fur et à mesure de son avance, il mobilisa en outre les hommes des régions qu'il traversait, si bien que, selon Hérodote (I, 77), le conquérant perse jouissait face à Crésus d'une indéniable supériorité numérique. Il disposait également de puissantes machines de siège qui lui furent d'un grand secours à Sardes et ailleurs. Il entendait régler une fois pour toutes le contentieux entre la Médie et la Lydie. Au dire de Diodore de Sicile (IX.32.3), à son arrivée en Cappadoce, Cyrus envoya un message à Crésus, chargé de lui faire savoir qu'il pourrait rester en Lydie, mais simplement en qualité de satrape de la région : c'était en quelque sorte proposer à son adversaire de reconnaître sans combattre la domination perse. On devine quelle fut la réponse du maître de Sardes !

Face à Cyrus, Crésus était manifestement très confiant. Il avait conclu un « traité d'hospitalité et d'alliance » avec Sparte, dont il comptait tirer un nouveau renfort militaire ; il avait également multiplié les ambassades et les cadeaux somptueux au sanctuaire de Delphes. Interrogé par ses soins, l'oracle avait, comme à l'habitude, fait une réponse ambiguë, ainsi transmise par Hérodote (I, 53) : « S'il faisait la guerre aux Perses, il détruirait un grand royaume » : l'histoire allait montrer à Crésus que c'était le royaume lydien qui allait disparaître ! Par ailleurs, un traité d'alliance existait également avec le royaume néobabylonien et avec le pharaon Amasis. Il semble que celui-ci lui a envoyé des contingents, qui jouèrent un rôle important lors des différents affrontements contre les Perses. Babylone, en revanche, n'intervint pas : on peut supposer que Nabonide (alors en Arabie) et Belshazzar (son fils/ lieutenant à Babylone) ne voyaient pas d'un mauvais œil le heurt entre leurs deux principaux concurrents. De son côté, Cyrus chercha à susciter des défections sur les arrières de son adversaire : dès l'annonce de l'offensive de Crésus, et « avant d'entreprendre la mise en mouvement de son armée, il avait envoyé des hérauts chez les Ioniens pour les solliciter de se détacher de Crésus. Les Ioniens ne l'écoutèrent pas » (Hérodote I, 76). Ils allaient bientôt durement payer leur erreur d'appréciation.

L'offensive hâtive de Crésus au-delà de l'Halys allait échouer sur l'armée de Cyrus. La bataille qui se déroula en Cappadoce à Pteria (Boghazköy ?) ne fut pas décisive. Aussi bien Crésus décida-t-il de faire marche arrière et de profiter de l'hiver pour remonter une armée puissante, escomptant recevoir des renforts de ses alliés nominaux. Quant à l'armée qu'il avait conduite en Cappadoce, il la dispersa dans ses quartiers d'hiver. Contre toute prudence, mais aussi contre toute attente, Cyrus prit l'offensive en plein hiver et il surprit l'armée lydienne sur le point d'être démobilisée.

Cette attaque hardie procédait d'une fine analyse logistique et politique. Cyrus avait tout à craindre d'une armée lydienne renforcée, dont Hérodote vante la valeur et le courage (I, 79-80) : les décisions prises par Crésus après Ptéria offraient à Cyrus l'opportunité de venir à bout d'un ennemi en principe supérieur. Le roi perse savait bien également qu'une défaite aurait pu susciter chez les vaincus d'hier bien des espoirs de renverser une domination aussi récente que fragile. Il n'ignorait pas à cette date que les pays d'Asie centrale étaient troublés. Enfin, il entendait tirer profit immédiatement des luttes que la semi-défaite de Crésus avait provoquées dans les cités grecques de la côte anatolienne. Il semble bien d'ailleurs que les Grecs n'envoyèrent aucun renfort à Sardes, dès lors que l'arrivée de Cyrus en Lydie fut confirmée. Après la bataille de Ptéria, Milet, cité traditionnellement « médisante », avait déjà fait savoir à Cyrus qu'elle était prête à un accord. Dans d'autres cités grecques, les luttes entre factions « médisantes » et factions « lydisantes » avaient repris de plus belle, les premières comptant profiter de la victoire de Cyrus qu'elles appelaient de leurs vœux. Un Éphésien, Eurybatès, qui avait été chargé par Crésus de lever des mercenaires dans le Péloponnèse, était déjà passé à Cyrus. Son cas n'est probablement pas isolé : c'est peut-être à cette occasion que Pytharkos de Cyzique reçut de Cyrus le revenu de sept cités d'Asie Mineure.

C'eût donc été de la part de Cyrus une grave erreur politique et stratégique que de laisser à Crésus le temps de réimposer une domination sans partage sur les Grecs d'Asie Mineure. Les calculs du Perse se révélèrent exacts. À la suite d'affrontements qui ne furent pas tous favorables à Cyrus, une bataille livrée à proximité de Sardes força Crésus à se réfugier dans la citadelle, considérée comme imprenable. Le roi lydien envoya force messages à ses alliés. Mais, à la suite d'une ruse, la ville tomba au quatorzième jour de siège, et la nouvelle arriva à Sparte au moment même où des secours allaient se mettre en route pour l'Asie Mineure. La chute de Sardes causa dans tout le Proche-Orient une stupeur presque aussi grande que celle qu'avait fait naître la chute de Ninive en 612.

La mainmise sur le royaume lydien. – Cyrus entra donc dans Sardes, où Crésus se constituait prisonnier. Dès lors, il resta dans l'entourage de Cyrus, qui lui donna en apanage une ville de Médie dont les revenus permirent au roi vaincu de maintenir son train de vie. Les inventaires des trésors de Sardes furent remis à Cyrus, qui les fit transporter vers le centre de son empire en formation. La ville de Sardes fut munie d'une garnison confiée au Perse Tabalos.

La prise de Sardes ne réglait cependant pas toute la question. Cités et dynastes d'Asie Mineure devaient être soumis. Une seule cité, Milet, s'était rendue préalablement à la chute de Sardes, moyennant quoi elle avait conclu avec Cyrus « un traité aux mêmes conditions qu'avec Crésus » (I, 141), traité qui la mettait à l'abri de l'offensive perse (I, 143) : « Elle jouissait de la tranquillité » (I, 169). D'après Hérodote (I, 141), « les Ioniens et les Éoliens, aussitôt que les Lydiens eurent été soumis par les Perses, envoyèrent des députés

à Sardes, près de Cyrus ; ils offraient d'être des sujets dans les mêmes conditions qu'ils l'avaient été de Crésus ». Le roi opposa un refus : il tenait à ce que les cités grecques se rendissent sans conditions. Celles-ci se trouvaient dans l'alternative d'en passer par les exigences de Cyrus ou d'organiser la résistance. Elles choisirent la seconde solution, et « élevèrent chacun chez soi des enceintes fortifiées » (I, 141). Elles envoyèrent également une ambassade à Sparte, en demandant l'envoi de secours contre les Perses. Les Spartiates repoussèrent la requête des Ioniens, mais envoyèrent des observateurs qui, reçus en audience par Cyrus à Sardes, prétendirent interdire au roi « de dévaster aucune ville du pays grec » : si elle a jamais été formulée, l'exigence était peu réaliste ; Cyrus la repoussa avec hauteur et non sans quelque mépris (I, 152-153). Les cités grecques étaient donc seules face au conquérant perse.

En dépit de leur isolement et en dépit de la défaite lydienne, les dirigeants des cités grecques comptaient probablement sur un élément favorable. Hérodote (I, 153) précise en effet que, très rapidement, « Cyrus partit lui-même pour Ecbatane, sans tenir tout d'abord aucun compte des Ioniens. Babylone lui créait en effet des difficultés, et le peuple des Bactriens, et les Saces, et les Égyptiens ; c'est contre ces ennemis qu'il se proposait de marcher en personne, tandis qu'il enverrait contre les Ioniens un autre général ». En d'autres termes, à partir du printemps 546, Cyrus dut mener des opérations sur plusieurs fronts à la fois.

• *La révolte de Paktyès.* – Dès le départ de Cyrus, « voyant le roi occupé à d'autres guerres, les Lydiens se révoltèrent », précise en effet Justin (I, 7.11). Cet auteur tardif fait manifestement référence à la révolte menée par le Lydien Paktyès, auquel Cyrus avait donné mission de lever les tributs. Fort de ces richesses, Paktyès « souleva les Lydiens contre Tabalos et contre Cyrus. Il descendit à la mer et, disposant de tout l'or qui venait de Sardes, il soudoya des auxiliaires et persuada aux habitants du littoral d'entrer en campagne avec lui. Il marcha contre Sardes, et assiégea Tabalos enfermé dans la citadelle ». Contre les Perses se nouait donc une coalition très dangereuse entre les Lydiens qui n'avaient pas accepté la défaite et les cités grecques qui avaient refusé la soumission à Cyrus. Expliquer comment les Perses en vinrent à bout, c'est comprendre aussi (même partiellement) les modalités de l'implantation territoriale du nouveau pouvoir dans les pays conquis.

Averti de la révolte sur le chemin d'Ecbatane, Cyrus envoya le Mède Mazarès en arrière, lui confiant une partie de ses troupes et lui intimant l'ordre « de réduire en esclavage tous les autres qui, avec les Lydiens, avaient marché contre Sardes, et de lui amener vivant, à tout prix, Paktyès en personne ». Paktyès préféra quitter Sardes et se réfugier dans une cité grecque d'Éolide, Kymè. Pressés par Mazarès de lui livrer le rebelle, les Kyméens allèrent interroger l'oracle du sanctuaire des Branchides, près de Milet. À deux reprises, l'oracle répondit aux Kyméens de déférer à l'ordre perse. Pour éviter des représailles, les Kyméens expulsèrent Paktyès vers Mytilène de Lesbos, puis, apprenant que les Mytiléniens négociaient le prix de leur otage, ils envoyèrent le rebelle à Chios. Les Chiotes le livrèrent aux Perses, moyennant l'octroi d'une possession sur le continent, à Atarnée.

L'épisode suscite quelques réflexions. Quelle que soit notre ignorance sur les origines de Paktyès, il paraît clair qu'il était un homme d'importance du temps de Crésus. Il semble donc qu'à Sardes Cyrus n'avait pas hésité à faire appel à des cadres locaux pour assurer la période de transition. Ce qui n'était pas sans risque, comme il ne tarda pas à s'en rendre compte amèrement. Aussi bien l'une des missions confiées à Mazarès était de démobiliser

tous les Lydiens, de manière à interdire toute nouvelle révolte armée contre la domination perse : sous cette formulation pittoresque, il faut sans doute entendre que l'armée fut placée exclusivement sous des stratèges mèdes et perses. Par ailleurs, la réaction des cités grecques face aux exigences de Mazarès doit être relevée. L'une, Kymè, refuse de s'engager dans la résistance armée, car ses habitants ne tenaient pas « à subir un siège ». Si Mytilène et Chios recueillent le fugitif, c'est que ce sont des cités insulaires qui, pour reprendre l'expression d'Hérodote (I, 143), « n'avaient rien à craindre », car les Perses ne disposaient pas encore de marine exercée, alors que « les Ioniens avaient alors une flotte importante » (Thucydide I, 13.6). Pour autant, ni Mytilène ni Chios n'entendent non plus se mesurer aux Perses ; elles cherchent plutôt à tirer profit de la situation. En d'autres termes, il n'existe, face aux conquérants perses, aucune collaboration ni solidarité entre cités insulaires et cités continentales.

Il convient également de souligner la réaction de l'oracle des Branchides, qui, par deux fois, incita les Kyméens à obéir à Mazarès. Cet oracle fonctionnait dans le sanctuaire d'Apollon de Didymes, situé à proximité de Milet, et désigné par Hérodote d'après le nom de la famille (les Branchides) qui en assurait traditionnellement l'administration. Les rapports de bon voisinage avec Crésus sont abondamment illustrés par les dons offerts à plusieurs reprises par le souverain lydien. Il semble que Cyrus agit dans le même sens, d'où sans doute l'intervention de l'oracle lors de l'affaire de Mazarès. Les bonnes relations de Cyrus avec un autre sanctuaire d'Apollon, celui d'Aulai près de Magnésie du Méandre, sont attestées par un document de l'époque de Darius, où celui-ci rappelle les bienfaits de ses ancêtres envers le sanctuaire (ML 12). Il en fut de même avec le sanctuaire d'Apollon de Klaros, près d'Éphèse. Ces exemples indiquent que, dès le départ, Cyrus avait ressenti le besoin de s'attirer la bienveillance des sanctuaires locaux – politique qu'il poursuivit à Babylone et que ses successeurs surent développer ultérieurement dans les diverses régions de leur empire.

• *Harpage en Asie Mineure.* – Après la capture de Paktyès, Mazarès commença de réduire une à une les cités qui avaient collaboré avec le rebelle : Priène et Magnésie furent ravagées. Après la mort de Mazarès, Cyrus envoya en Asie Mineure un autre Mède, Harpage, celui-là même qui avait trahi Astyage en sa faveur. Diodore (IX.35) lui donne le titre de « commandant des régions littorales ». Sans doute dirigeait-il d'autres généraux, dont les noms sont cités par Xénophon, Hystaspes et Adousios (*Cyr.* VII, 4.1-7 ; VIII, 6.7). Se sentant incapables de résister à un siège, plusieurs communautés (Phocée, Téos) choisirent la voie de l'exil. Les autres cités furent conquises une à une, et des garnisons perses y furent disposées. Les Ioniens durent fournir des contingents à Harpage, qui poursuivit la conquête vers la Carie et la Lycie : « Les Cariens furent asservis par Harpage sans avoir accompli aucun exploit » (Hérodote I, 174) ; quant aux habitants de Xanthos et de Kaunos en Lycie, ils préférèrent la mort à la soumission (du moins dans la version quelque peu stéréotypée recueillie par l'historien d'Halicarnasse : I, 175-176).

En dépit de l'impression laissée par le récit d'Hérodote, les conquêtes perses ne se sont opérées ni rapidement ni aisément, puisqu'il fallut au moins quatre ans aux généraux de Cyrus pour établir leur domination. « C'est ainsi que, pour la seconde fois, l'Ionie se trouva asservie », conclut Hérodote (I, 169), en se référant implicitement à la précédente domination lydienne. Encore convient-il de préciser que, contrairement à ce que prétend l'historien d'Halicarnasse, les Ioniens des îles restaient alors pour la plupart en dehors de l'aire d'expansion achéménide.

IV. CYRUS EN ASIE CENTRALE

« Pendant qu'Harpage ravageait les pays de la Basse-Asie, Cyrus en personne ravageait ceux de la Haute-Asie, soumettant tous les peuples sans en omettre aucun », écrit Hérodote (I, 177). On a vu en effet que dès le printemps 546, le roi avait dû quitter l'Asie Mineure, rappelé en arrière par des dangers plus pressants : Babylone, Saces et Bactriens, l'Égypte, selon le même Hérodote (I, 153). Malheureusement, la chronologie, le rythme et les modalités des expéditions en Asie centrale sont fort mal connus. La raison en est principalement qu'Hérodote lui-même ne souffle mot des marches contre les Saces et les Bactriens, passant directement (I, 178-200) à l'offensive finale contre Babylone, qui eut lieu à partir de 540, puis à la lutte du roi contre les Massagètes où Cyrus trouva la mort en 530 (I, 206-207). Hérodote ne cache pas d'ailleurs qu'il a volontairement opéré un choix parmi les informations dont il disposait : « Nous passerons sous silence le plus grand nombre de peuples soumis par Cyrus, mais nous ferons mention de ceux qui donnèrent le plus de peine et méritent le mieux qu'on en parle. » En fonction de critères de sélection qui ne sont pas nécessairement les nôtres, Hérodote a préféré consacrer de longs développements à la description de Babylone et des mœurs babyloniennes (I, 178-188 ; 192-200) et aux us et coutumes des Massagètes d'Asie centrale (I, 201-204 ; 215-216), plutôt que de présenter à ses lecteurs un récit chronologique continu des expéditions de Cyrus. En l'absence d'Hérodote, nous devons recourir à des sources lacunaires, confuses et tardives : Ctésias (résumé par Photius), et les historiens-courisans d'Alexandre qui se plaignent et se complaisent à repérer les traces de Cyrus sous les pas du Macédonien. Pour dire bref, la documentation disponible ne permet pas d'établir avec certitude la chronologie des expéditions perses en Asie centrale, et elle est muette sur l'existence (probable) d'opérations militaires synchroniques sur le front babylonien et sur le front centre-asiatique.

La référence aux Saces et aux Bactriens chez Hérodote parmi les dangers qui pressaient Cyrus après la prise de Sardes indique au moins que les soumissions que les peuples d'Asie centrale (Hyrcaïens, Parthes, Saces, Bactriens) avaient accepté de faire à Cyrus après la prise d'Écbatane n'avaient été que circonstancielles et formelles. Ce que confirme Justin (I, 7.2) en écrivant : « Les États qui, jusque-là, étaient tributaires des Mèdes, lorsque le pouvoir changea de main, crurent leur condition changée aussi et se révoltèrent contre Cyrus, et cette défection fut pour Cyrus la cause et l'origine d'une foule de guerres. » Il ne suffisait donc pas à l'Achéménide de se réclamer d'Astyage pour imposer son pouvoir ; il lui fallait paraître en personne à la tête de ses armées.

La géopolitique des pays du Plateau iranien et d'Asie centrale dans la période précédant la conquête achéménide (première partie du I^{er} millénaire) est fort mal connue, en raison principalement de l'absence de sources littéraires crédibles et indiscutables. La Bactriane au sens large – de l'Hindu-Kuch au Syr Darya – y représentait probablement le centre le plus important, sans que l'on puisse dire avec certitude quelles en étaient les structures politiques. Toute cette région du nord de l'Afghanistan était en tout cas certainement une grande région de productions matérielles et artistiques renommées qui, à nos yeux, rivalisent avec les grands centres mésopotamiens depuis au moins le III^e millénaire. Il avait toujours existé d'ailleurs de fructueux échanges entre l'Asie centrale et la Mésopotamie par les grandes voies du Nord (route dite du Khorassan à une époque postérieure) et du Sud, sur lesquelles transitaient hommes et marchandises (en particulier le lapis lazuli

du Badakhshan bactrien si prisé en Mésopotamie). La richesse agricole des grandes oasis de la Bactriane préachéménide est bien mise en relief par les travaux d'irrigation gigantesques qui y furent menés et que des campagnes de prospection ont mis au jour dans le bassin du Haut-Oxus (Amu Darya). C'était également une puissance militaire qui pouvait mobiliser des armées de cavaliers réputés (30 000 au temps de Darius III, d'après Quinte-Curce VII, 4.30). Cette Bactriane était en contact étroit avec les peuples saces iranophones («saka» en vieux-perse, «scythes» en grec) dont certains étaient de purs nomades et alors que d'autres vivaient non seulement d'élevage, mais aussi d'agriculture et de commerce au-delà du Syr Darya jusqu'en Sibérie. Peuples eux-mêmes très puissants, organisés en confédération(s) de tribus, de clans et de royaumes, et dont les qualités de cavaliers et d'archers sont révélées de façon éclatante aussi bien par les représentations figurées de l'art des steppes que par leur place à venir dans les armées achéménides et par les récits des compagnons d'Alexandre. L'intimité des rapports entre Saces et Bactriens rendait encore plus ardue et plus risquée une expédition militaire en Asie centrale.

Il serait totalement illusoire et vain de prétendre reconstituer les campagnes de Cyrus. Contentons-nous de préciser quelques jalons retrouvés au hasard des textes anciens. On sait en particulier que Cyrus planta plusieurs villes de garnisons sur la frontière nord, en particulier la fameuse Cyropolis, qui sera détruite puis reconstruite par Alexandre. Le passage de Cyrus au sud du Plateau iranien est décelable dans le Seistan (vallée de l'Hilmend), où une population locale (les Ariaspes) lui fournit un ravitaillement à un moment où son armée était en perdition au sortir du désert. Des textes tardifs semblent également indiquer que Cyrus, au cours de la même expédition ou à une autre occasion, traversa la région de la rivière de Kabul (le Gandhara des inscriptions royales), ainsi que la Gédrosie et la Carmanie. C'est peut-être de cette époque également que date la forteresse de la Vieille-Kandahar (capitale achéménide de l'Arachosie). Il est donc tentant d'admettre que Cyrus a soumis (ou traversé) les pays iraniens que Darius, au début de son règne, présente comme acquis : Parthie, Drangiane, Arie, Chorasmie, Bactriane, Sogdiane, Gandhara, Scythie, Sattagydie, Arachosie, Makran. Il est en revanche exclu qu'il ait jamais pénétré dans la vallée de l'Indus.

V. LA PRISE DE BABYLONE (539)

• *Sources et problèmes.* – Le royaume néobabylonien restait désormais son plus redoutable adversaire et concurrent au Proche-Orient. Les sources informatives sur cette partie de la conquête ne manquent pas, mais elles sont à la fois lacunaires et partiales. Il s'agit d'abord et avant tout de textes cunéiformes : le Cylindre de Cyrus (*Cylindre*), la Chronique de Nabonide (*Chronique*) et le Panégyrique de Cyrus (*Panégyrique*). La victoire de Cyrus est également «annoncée» dans une Prophétie dynastique de l'époque hellénistique : Cyrus, que l'on reconnaît sous la désignation de «roi d'Élam», monte sur le trône d'un roi (Nabonide) qui avait régné dix-sept ans. Dans des termes souvent proches, les textes babyloniens – en particulier les trois premiers – expriment le point de vue du conquérant. On y retrouve une interprétation stéréotypée, qui oppose systématiquement la conduite de Cyrus et celle de Nabonide. Tel n'est pas le point de vue de la *Prophétie dynastique*, dans laquelle la politique de Cyrus est dénoncée comme agressive (II, 22-24).

La *Chronique* insiste sur le fait que, pendant l'absence de Nabonide (alors à Taima en Arabie jusque dans sa septième année), la fête du Nouvel An babylonien (*Akitu*) ne fut plus célébrée avec tout le faste traditionnel. Dans le *Cylindre*, Nabonide est présenté comme un roi impie : il a déporté les statues divines, «l'adoration de Mardūk, le roi des dieux, il la fit tomber dans l'oubli» (?), il imposa «un culte qui ne leur convenait pas». Roi injuste également vis-à-vis de ses sujets : «Il fit sans cesse du mal à sa ville. Chaque jour... [il tourmenta ses gens]. D'un joug sans pitié il les écrasa tous.» On retrouve une présentation aussi sévère dans le *Panégyrique* : Nabonide y est accusé de tous les maux, en particulier d'avoir fait cesser le Nouvel An babylonien en faveur du culte rendu à H̄arran en l'honneur du dieu Sin. De même dans la *Prophétie dynastique* : Nabonide est le créateur d'une dynastie centrée sur H̄arran, il a supprimé le rite du Nouvel An, il a opprimé Akkad.

Reprenons la lecture du *Cylindre*. Dans une telle situation, les «gens de Sumer et d'Akkad» se détournèrent de Nabonide, et implorèrent Mardūk. Celui-ci prit pitié des Babyloniens : «Il trouva alors un prince juste, selon son cœur, dont il prit la main. De Cyrus, roi de la ville d'Anšan, il prononça le nom, il appela alors son nom à la souveraineté de l'ensemble.» Satisfait de Cyrus (auquel son aide avait permis de s'emparer du pays de Gutium et de vaincre les Mèdes), Mardūk, «vers Babylone, sa ville, il lui commanda de se diriger et il lui fit prendre le chemin de Babylone. Comme un ami et compagnon, il marcha à ses côtés». C'est donc en qualité d'élu du grand dieu babylonien qu'à la tête de son armée Cyrus entra à Babylone «sans combat ni bataille»; ainsi Mardūk «sauva de la détresse sa ville de Babylone; Nabonide, le roi qui ne l'adorait pas, il le lui livra. Les gens de Babylone, eux tous, tout le pays de Sumer et d'Akkad, seigneurs et gouverneurs, tous s'inclinèrent bien bas devant sa royauté, leur visage s'éclaira». Dans la deuxième partie du *Cylindre*, Cyrus parle à la première personne : après avoir présenté sa titulature, il répète à deux reprises que lui-même et son armée sont entrés «pacifiquement à Babylone», et il détaille les œuvres pieuses qu'il a multipliées, en particulier le retour des statues divines que Nabonide avait déportées. De même la *Chronique* précise-t-elle que le premier détachement perse (conduit par Gūbaru / Ugbaru) avait pénétré à Babylone «sans une bataille», et qu'avec l'arrivée de Cyrus «la paix régna».

À partir de ces textes, s'est élaborée une image canonique de Cyrus, qui correspond très exactement à celle qu'offre la littérature judéenne (p. 56). On la retrouve également dans la tradition grecque, en particulier chez Xénophon, qui présente son pouvoir comme accepté par les vaincus «avec leur consentement» (*Cyr*: I, 1,4; cf. Diodore IX, 24). Exaspérés par les impiétés de Nabonide, les Babyloniens, guidés par leurs prêtres, auraient ouvert volontairement leurs portes au «roi juste» Cyrus, qui dès lors aurait été accepté comme un «libérateur». Cette interprétation traditionnelle éveille la suspicion, tant elle est en accord avec l'image qu'a voulu donner la propagande perse elle-même.

• *La conquête militaire.* – Il apparaît d'abord invraisemblable que la Babylonie soit tombée sans résistance. La *Chronique* (III, 12-13) fait d'ailleurs une référence directe à une première bataille remportée par Cyrus à Opis sur le Tigre, datée du 10 octobre 539. Cette victoire fut suivie d'une immense prise de butin et d'un massacre de ceux qui tentaient de résister (III, 14), et la *Chronique* poursuit : «Le quatorzième jour, Sippar fut prise sans combat; Nabonide prit la fuite» (III, 14-15). À la suite, «Ugbaru, gouverneur du district de Gutium et l'armée de Cyrus entrèrent à Babylone sans une bataille. Puis, après sa retraite, Nabonide fut capturé à Babylone.» La prise de Babylone est datée du 12 octobre.

Avant de revenir sur la prise de Babylone proprement dite, il importe de souligner que les hostilités directes entre les Perses et les troupes de Nabonide ont peut-être (ou probablement?) commencé avant 540. La *Chronique* (III, 9-12) précise que les statues de culte de plusieurs sanctuaires babyloniens ont été apportées à Babylone : signe que Nabonide avait pris des mesures destinées à empêcher les Perses de s'emparer de ces statues divines. C'est sans doute que le danger perse était devenu extrêmement pressant. Un texte fait d'ailleurs peut-être allusion à des hostilités dans la région d'Uruk dès l'hiver 540-539.

Telle qu'on peut la reconstituer, l'histoire d'Ugbaru – premier officier de Cyrus à entrer à Babylone – semble même indiquer que l'offensive contre les possessions néo-babyloniennes avaient commencé à une époque encore plus haute. Ugbaru est désigné dans la *Chronique* sous l'appellation « gouverneur du pays de Gutium ». Dans le *Cylindre* (§ 13), les premières victoires de Cyrus, protégé de Mardūk, furent remportées sur « le pays de Gutium et sur l'ensemble des troupes de Manda [Mèdes] ». Cet Ugbaru, c'est probablement le Gobryas qui, selon Xénophon, quitta le parti des Babyloniens et se rallia à Cyrus. Il commandait une vaste région (*Cyr.*, IV, 6.1-11), aux frontières de laquelle commence le territoire néobabylonien (V, 3.1). C'est à partir du territoire de Gobryas que Cyrus lança l'attaque contre Babylone (V, 2.1-21); c'est Gobryas qui guide l'armée de Cyrus (V, 2.22), c'est lui aussi qui s'empare de Babylone (VII, 5.26-30). Tout romancé qu'il soit, le récit de Xénophon semble donc être fondé sur la transmission orale de l'histoire d'Ugbaru. Ce personnage devait être le gouverneur babylonien d'un territoire situé aux alentours de la Diyala qui, plusieurs années avant 540, avait fait sécession et s'était rangé aux ordres de Cyrus. Hérodote (I, 189) confirme d'ailleurs que, lors de son offensive contre la Babylonie, Cyrus est bien passé dans cette région de la Diyala, traversée par une route qui conduisait à Opis. On comprend donc que Nabonide ait massé des troupes dans cette ville, de manière à interdire à l'armée de Cyrus le passage du Tigre. Les massacres perpétrés par les troupes de Cyrus après la bataille témoignent de la vigueur de la résistance de l'armée néobabylonienne. C'est probablement alors (ou peu avant, ou peu après) que Suse tomba aux mains de Cyrus, et que disparut alors définitivement le dernier royaume néo-élamite.

La prise de Sippar et la retraite de Nabonide sur Babylone semblent indiquer que le roi néobabylonien avait décidé de mener la résistance dans la capitale. Selon Hérodote (I, 190), à l'approche de Cyrus, « les Babyloniens sortirent en armes et l'attendirent; et, lorsque sa marche l'eut amené à proximité de la ville, ils en vinrent aux mains avec lui; vaincus dans le combat, ils furent refoulés à l'intérieur ». Selon Bérose, l'armée babylonienne était conduite par Nabonide lui-même qui, après la défaite, se réfugia à Borsippa (Josèphe *C. Apion* I, 150-153). Pour autant, la partie n'était pas gagnée pour Cyrus : Hérodote précise en effet que les Babyloniens avaient amassé des réserves de vivres qui leur permettaient de tenir plusieurs années et, comme Xénophon (*Cyr.* VII, 5.1 *sqq.*), il fait part des soucis de Cyrus, incapable de s'emparer d'une ville puissamment fortifiée et défendue par des troupes fermement décidées à résister. Le détournement des eaux de l'Euphrate lui permit d'introduire une petite troupe menée par Ugbaru. Celui-ci profita du fait que les Babyloniens célébraient alors une grande fête, pour encercler le sanctuaire de l'Ésagila et s'emparer des citadelles. Quelques jours plus tard, Cyrus pouvait faire son entrée à Babylone selon le cérémonial traditionnel. Fait prisonnier, le roi Nabonide fut laissé en vie. Dès la mi-octobre 539, les tablettes sont datées d'après la première année du règne de Cyrus.

De cette analyse, on conclura d'abord que la brièveté de la conquête est une déformation induite des méthodes de composition de l'auteur de la *Chronique*. Celui-ci n'avait pas pour objectif de décrire en détail les campagnes militaires; il a donc gardé le silence sur des informations que l'historien d'aujourd'hui considère comme fondamentales. Rédigé du point de vue d'un chroniqueur babylonien, le texte ne fait allusion aux Perses que dans la mesure où leurs actions intéressent l'histoire de la Babylonie ou même permettent de dater des événements proprement babyloniens dans une perspective synchronique (chute d'Astyage devant Cyrus (II, 1-4), première campagne de Cyrus contre un pays inconnu (II, 15-18), victoires de Cyrus en 539). D'où le silence total sur les activités de Cyrus entre 547 et 539. Dans ces conditions, nous ignorons tout des rapports perso-babyloniens au cours de la longue période qui correspond à la fois à la présence de Nabonide à Taima et aux conquêtes opérées par Cyrus depuis 547 jusqu'en 539. Ces lacunes documentaires réduisent nécessairement la guerre perso-babylonienne à une très courte période de l'automne 539. Mais nous avons de bonnes raisons de supposer que les progrès de Cyrus n'avaient pas laissé la cour babylonienne indifférente. En d'autres termes, la guerre de 540-539 ne constitue probablement que la dernière étape d'hostilités sur lesquelles nous ne sommes malheureusement pas informés en détail. Ce qui veut dire aussi que la soudaineté de la conquête de 539 n'est très probablement qu'une illusion.

• *De Nabonide à Cyrus.* – Le contraste systématique développé entre la conduite impie de Nabonide et l'attitude pieuse de Cyrus ne doit pas non plus être considéré sans réserve. Il est permis de douter que, dès avant la chute de la ville, Cyrus était impatientement souhaité par une population en l'attente d'un « libérateur ». Rien ne prouve avec certitude, en particulier, que Cyrus avait noué des rapports amicaux avec le clergé babylonien : pas plus qu'en Médie ou en Lydie, la victoire perse ne peut s'expliquer exclusivement par des trahisons qui l'auraient considérablement facilitée. Quant à l'entrée « triomphale » du roi perse à Babylone, elle n'implique pas une adhésion sans réserve de la part des Babyloniens; dans ses formes et ses modalités – très proches de l'entrée d'Alexandre en 331 – elle correspond plus simplement aux obligations qui pesaient sur une ville vaincue faisant acte d'allégeance au nouveau maître.

Cependant, le texte du *Cylindre* permet de comprendre aussi quel type de propagande a diffusé le nouveau pouvoir, de manière à attirer à lui la collaboration des élites locales. L'analyse littéraire de ce texte conduit d'abord à observer que Cyrus se pose en restaurateur de l'ordre divin et terrestre mis à mal par les initiatives de Nabonide. Dans ce texte, ainsi que dans celui du *Panegyrique*, le roi babylonien est dénoncé pour avoir promu le culte du dieu-lune Sin aux dépens de celui de Mardūk. On sait en effet que, dès le début de son règne, Nabonide avait envisagé de restaurer le sanctuaire (Eḫulḫul) de Sin dans la ville syrienne de Ḫarran; mais ce n'est qu'à son retour de Taima qu'il mit son projet à exécution. Les motivations de Nabonide restent du domaine de l'hypothèse : en tout cas, rien ne prouve avec certitude que, ce faisant, le roi se soit aliéné massivement l'appui des élites sociales babyloniennes.

D'autre part, Cyrus se présente comme le restaurateur de bâtiments civils et culturels détruits ou laissés à l'abandon. D'abord à Babylone, comme l'indique un fragment du *Cylindre* : Cyrus se flatte d'avoir reconstruit les fortifications et autres constructions. Mais également dans bien d'autres sites de l'ex-royaume de Nabonide :

De [Nini]ve, d'Assur et aussi de Suse, d'Agadè, d'Éšnunna, de Zamban, de Meturnu et de Der, jusqu'aux frontières de Gutium, les centres culturels au-delà du Tigre, dont les constructions [culturelles] étaient restées en ruine depuis longtemps, j'ai fait revenir à leur place les dieux qui y habitaient et les ai rétablis pour l'éternité. Je ramenai tous leurs gens et les ramenai à leur séjour. Et les dieux de Sumer et d'Akkad que Nabonide, pour le courroux du seigneur des dieux, [Mardūk] avait transportés à Babylone, je les fis, sur l'ordre de Mardūk, le grand seigneur, dans la joie s'installer dans leur *cella*, dans une demeure pour la joie du cœur...

Plusieurs documents de fondation de temples d'Uruk portent effectivement la signature de Cyrus : « Cyrus, roi des pays, qui aime l'Ésagila et l'Ézida, le fils de Cambyse, le roi puissant, moi. » Il en est de même dans d'autres centres. Mais ces déclarations doivent être analysées avec recul. Qu'il s'agisse du sanctuaire d'Agadè, des murs de Babylone, d'une porte d'Uruk ou encore de la ziggurat d'Ur, toutes ces constructions avaient déjà été restaurées par Nabonide, dont l'activité d'archéologue-restaurateur est abondamment documentée. Les attestations de constructeur du dernier roi néobabylonien ne sont pas moindres que celles qui se réfèrent à Cyrus.

Par la variété géographique des constructions énumérées, une telle présentation permettait d'abord à Cyrus d'affirmer sa volonté de prendre possession de tous les territoires du royaume vaincu. Elle lui permettait également de jeter le règne de Nabonide aux oubliettes de l'histoire. Dans un fragment du *Cylindre*, Cyrus affirme qu'au cours des travaux effectués à une Porte de la ville il retrouva, inscrit, le nom du grand roi assyrien Aššurbanipal, roi qu'il présente comme l'un de ses prédécesseurs. Ce passage est d'autant plus intéressant qu'avant même la découverte du fragment, il avait été démontré que le texte du *Cylindre de Cyrus* avait été composé sur le modèle d'inscriptions d'Aššurbanipal. Lui aussi affirmait qu'au début de son règne, il avait ramené à Babylone la statue de Mardūk et assuré financièrement les sacrifices réguliers.

Nabonide lui-même n'avait pas hésité, dans plusieurs de ses inscriptions, à se relier à d'illustres prédécesseurs de la dynastie, en particulier Nebuchednezzar II et Nériglissar : c'était par là même tenter de justifier un pouvoir usurpé à l'issue d'un coup d'état. Il lui est arrivé également de citer Aššurbanipal comme un modèle de sa propre activité. Mais ses récentes décisions en défaveur de Mardūk avaient affaibli sa position. Il devenait aisé à Cyrus de développer une contre-propagande. Il est probable qu'en se référant à la figure d'Aššurbanipal, les classes dirigeantes babyloniennes exprimaient leur regret d'une période qui, dans l'imaginaire et les représentations, était considérée comme une période d'apogée de Babylone. De son côté, Cyrus se présentait non comme un conquérant étranger, mais comme un roi légitime, venant renouer les fils de l'antique histoire babylonienne. Tout aussi bien Cyrus se pare-t-il d'une titulature traditionnelle. S'il rappelle qu'il est « fils du grand roi Cambyse, roi de la ville d'Anšan, petit-fils du grand roi Cyrus, roi de la ville d'Anšan, arrière-petit-fils du grand roi Teispès, roi d'Anšan », il se présente aussi de la manière suivante : « Je suis Cyrus, roi du monde, grand roi, puissant roi, roi de Babylone, roi du pays de Sumer et d'Akkad, roi des quatre coins du monde. »

L'obéissance au modèle d'Aššurbanipal et la reprise de sa titulature constituaient enfin un exposé du programme impérial de Cyrus après l'entrée à Babylone. Sans rompre le moins du monde avec ses origines perses (la construction de Pasargades est l'illustration de cette continuité), le conquérant entend se poser en héritier de l'ancienne puissance assyrienne. Les défaites successives d'Astyage, de Crésus et de Nabonide lui permettaient de se considérer comme le « roi du monde ». Dans une certaine mesure, on peut considérer

que la prise de Babylone en 539 clôt une période d'équilibre et d'incertitude tout à la fois, ouverte par la chute de l'empire assyrien en 612-610. Pendant plusieurs décennies, le royaume néo-babylonien et le royaume mède s'étaient disputé l'héritage assyrien. La victoire de Cyrus sur l'un et l'autre réglait la question à son profit.

Du point de vue des Babyloniens, la victoire de Cyrus pouvait signifier la reconstitution de l'ancien empire. Le prince héritier, Cambyse, fut reconnu pendant quelques mois comme « roi de Babylone » : peut-être présida-t-il à la fête du Nouvel An. Mais, pour le roi victorieux, la chute de Babylone marquait la consécration d'un nouvel empire qui s'étendait déjà de l'Égée à l'Asie centrale. En ce sens, le *Cylindre* ne représente pas seulement l'opinion des élites babyloniennes ; il transmet également le programme impérial de Cyrus. L'accord entre les deux ne put se faire que sur des ambiguïtés et des arrière-pensées. Car, du point de vue des Babyloniens, le problème était posé de l'intégration de leur pays dans un ensemble infiniment plus vaste, dans lequel ils risquaient de perdre leur individualité restaurée avec une apparente solennité.

VI. CYRUS, LA TRANSEUPHRATÈNE ET L'ÉGYPTE

• *La Transeuphratène après la prise de Babylone.* – Maître de Babylone, Cyrus pouvait en principe reprendre l'héritage néobabylonien dans les territoires syro-palestiniens traditionnellement disputés entre les maîtres de la Babylonie et les maîtres de l'Égypte, et où vivaient et cohabitaient des populations d'une grande diversité ethno-culturelle : Phéniciens dans leurs grands centres portuaires (Tyr, Sidon), Araméens, Hébreux, Palestiniens, Arabes, et même des Grecs installés dans quelques comptoirs côtiers. Les rois néobabyloniens avaient développé vers ces territoires une politique très ambitieuse et très constante, qui visait en particulier à s'ouvrir un débouché sur la façade méditerranéenne et à tirer profit du commerce méditerranéen et arabe : d'où leur volonté de dominer les cités phéniciennes et les cités palestiniennes, en particulier Gaza qui, largement arabisée, était le débouché principal du commerce des aromates provenant d'Arabie méridionale dominée par le royaume de Saba. En outre, les souverains mésopotamiens trouvaient dans toutes ces régions les matières premières qui leur manquaient, tels le bois du Liban ou le fer de Cilicie. D'où les nombreuses expéditions lancées pour réduire les royaumes indépendants (Damas, Israël, cités phéniciennes) et pour contrôler les peuples arabes du nord de la péninsule. Au cours de son règne, Nabonide avait mené plusieurs guerres en Cilicie, en Syrie, en Transjordanie et en Arabie. Son long séjour à Taima s'explique dans une grande mesure par une volonté hégémonique.

Parmi ces territoires d'antique civilisation figurait également Juda qui avait toujours entretenu avec la puissance assyro-babylonienne des rapports complexes et bien souvent hostiles, essayant fréquemment de mener une dangereuse politique de bascule entre l'Égypte et la Babylonie. Rappelons brièvement les faits les plus récents, qui donnent leur sens aux décisions de Cyrus en la matière. Depuis la victoire remportée à Meggido en 609 par le pharaon Nécho II, Juda était englobé dans la zone d'influence égyptienne. En même temps, la ruine de l'empire néo-assyrien et l'apparition du royaume néobabylonien plaçaient les dirigeants judéens dans une situation inconfortable : choisir entre l'Égypte et la Babylonie, sans avoir réellement les moyens de peser sur la lutte entre les deux puissances. En 605, le pharaon Nécho, qui venait d'être battu à Karkemish par le roi babylonien Nebuchednezzar II, avait déposé le roi de Juda, Jehoahaz, et il l'avait remplacé par Jejoiakim I^{er}. Celui-ci crut

bon de profiter du revers babylonien contre l'Égypte pour se révolter (vers 600). En 598-597, alors que Jejoiakim II avait succédé à son père, Nebuchednezzar marcha en personne contre Jérusalem, qui tomba en mars 597. Une partie importante des élites judéennes (famille royale, chefs militaires, nobles, propriétaires terriens, prêtres) fut emmenée en captivité en Babylone, et un nouveau roi, Sédékias, fut installé par Nebuchednezzar. Séduit par les promesses du pharaon, Sédékias tenta de regrouper autour de Juda une coalition antibabylonienne. Mais les circonstances ne lui étaient guère favorables : affaibli et appauvri depuis le désastre de 597, le royaume judéen était en outre divisé par des querelles intestines, les partisans de l'insurrection étant vivement combattus par les hérauts de la soumission, dont le plus célèbre est le prophète Jérémie, qui présentait la victoire babylonienne comme un châtement envoyé par Yahweh sur son peuple infidèle. Il convient d'ajouter que le pharaon n'était pas disposé à apporter un soutien sans faille à Sédékias. L'offensive lancée par les puissantes armées babyloniennes fit rompre les défenses judéennes : dans l'été 587 Jérusalem tombait, le roi Sédékias fut fait prisonnier et ses fils massacrés devant lui, la ville, le Temple et d'autres centres urbains furent rasés et une nouvelle déportation eut lieu. Un gouverneur judéen fut installé par les Babyloniens, mais ce gouverneur prenait ses ordres à Babylone et il n'avait sous son autorité qu'une population réduite en nombre et appauvrie. Dès lors, le royaume judéen avait cessé d'exister, il était devenu partie intégrante du royaume néobabylonien.

• *Cyrus et Jérusalem.* – La figure de Cyrus est louée sans réserve nī limite dans les sources judéennes. Il est possible que, dès son arrivée à Babylone, Cyrus avait noué des rapports avec les dirigeants de la communauté judéenne en exil, au sein de laquelle s'étaient maintenues les traditions de la mère-patrie, en dépit d'une intégration marquée dans la société babylonienne. C'est à Babylone que le prophète Ézéchiël avait commencé ses prédications en 593. Il laissait espérer à son auditoire le retour à Jérusalem, la reconstruction du Temple et la reprise du culte, ainsi que le renouveau du royaume unifié d'Israël et de Juda.

Les termes employés par l'auteur de *Deutéro-Isaïe* ne sont pas sans rappeler certains passages du *Cylindre de Cyrus* :

Qui a suscité de l'Orient celui que la victoire appelle à chaque pas ? Qui lui offre les nations et abaisse les rois ? Ses épées les pulvérisent et son arc les disperse comme la paille. Il les chasse et s'avance paisible, ses pieds n'effleurent pas la route. Quel est l'auteur de cette geste, sinon celui qui appelle les générations dès l'origine, moi Yahweh qui suis le premier et serai avec les derniers (41.3) ?

Puis l'alliance entre Cyrus et Yahweh devient explicite :

Ainsi parle Yahweh à son oint, Cyrus, qu'il a pris par la main droite pour abattre devant lui les nations et dépouiller les reins des rois, pour forcer devant lui les battants, de sorte que les portes ne soient plus fermées. Moi, je marcherai devant toi en nivelant les hauteurs. Je fracasserai les battants de bronze, je briserai les barres de fer. Je te livrerai les trésors cachés, pour que tu saches que je suis Yahweh (45.2).

Élu et conduit par Yahweh – comme il le fut par Mardūk à Babylone – le Cyrus des sources bibliques n'appartient déjà plus à l'Histoire, il devient un ornement et une figure mythique d'une histoire judéocentrique. Mais ici, pas plus qu'ailleurs, l'historien n'a le choix de ses documents. En l'absence d'un autre point de vue, il doit se fonder sur la littérature judéenne pour tenter de comprendre les attendus et les objectifs de la politique de Cyrus à l'égard de la communauté judéenne.

Les faits sont connus exclusivement par des citations et références d'actes présentés comme des actes officiels de la chancellerie achéménide. Ces citations se trouvent dans le *Livre d'Esdras*. Le premier passage rapporte une proclamation que Cyrus aurait faite, inspiré par Yahweh : le roi donnait l'autorisation de reconstruire le Temple de Jérusalem et permettait aux Judéens exilés de rentrer dans leur patrie ; ordre était donné au trésorier Mithradata de remettre à Sheshbazzar, « prince de Judah », la vaisselle sacrée emportée à Babylone par Nebuchednezzar ; Tyriens et Sidoniens étaient requis pour convoyer jusqu'à Jérusalem le bois du Liban nécessaire aux constructions (§ 1.1-4 ; 3.6). Par ailleurs, à l'époque de Darius, on retrouva dans les archives royales d'Ecbatane le texte du memorandum de Cyrus, dont citation est faite en ces termes :

La première année de Cyrus, le roi Cyrus a rendu un décret au sujet de la maison de dieu qui est à Jérusalem. Que cette maison soit rebâtie, pour être le lieu où l'on offre des sacrifices et où l'on présente des offrandes ignées. Sa hauteur sera de soixante coudées et sa largeur de soixante coudées. Il y aura trois rangées de pierres de taille, et la dépense sera payée sur la Maison du roi. En outre, on rendra les ustensiles d'or et d'argent de la Maison de dieu, que Nabuchodonosor [Nebuchednezzar] avait enlevés du Temple qui est à Jérusalem et transportés à Babylone, et ils seront transportés au Temple qui est à Jérusalem, à la place où ils étaient, et tu les déposeras dans la maison de dieu (*Ezra* 6.2-12).

Des doutes subsistent sur l'authenticité de ces citations. Il est vrai qu'elles ne sont certainement pas d'une exactitude notariale. Il est vrai aussi que le Chroniste avait tout intérêt à souligner la bienveillance privilégiée de Cyrus à l'endroit des Judéens. Il est évident par ailleurs qu'il a mêlé des événements qui se sont déroulés sur une période plus longue que celle qu'il indique. Il n'est pas exclu en particulier que bien des faits datés par le Chroniste des débuts du règne de Cyrus se soient déroulés en réalité sous le règne de Cambyse et même ultérieurement. Au total, si, globalement, l'authenticité des mesures de Cyrus qu'il rapporte paraît devoir être admise, il subsiste bien des contradictions et des incertitudes sur certains détails des décisions royales et leur chronologie exacte.

D'après le rédacteur du *Livre d'Esdras*, un premier contingent quitta la Babylone sous la conduite conjointe de deux hauts personnages, Sheshbazzar et Zerubabel. Sur leurs origines et leurs rapports de compétences, bien des obscurités demeurent. L'un d'entre eux (Sheshbazzar), auquel est donné le titre mal élucidé de « prince » (*tiršata*), était peut-être un descendant de la glorieuse lignée de David. Quant à Zerubabel, il n'est pas absolument sûr qu'il ait bien fait partie de la première caravane de retour. Dès leur arrivée à Jérusalem, les Judéens s'employèrent à restaurer le culte : ils élevèrent un autel sur ses fondements anciens pour y offrir des holocaustes, et ils remirent en honneur les fêtes traditionnelles. Pour autant, cette première restauration restait fragile : un nombre relativement restreint de Judéens avait pris le chemin de Juda (une cinquantaine de mille selon l'évaluation du Chroniste) ; le pays était considérablement appauvri depuis les défaites devant les Babyloniens, et des oppositions s'élevèrent chez leurs voisins contre la restauration du Temple, si bien que les travaux de reconstruction ne furent pas réellement entrepris sous le règne de Cyrus : on procéda néanmoins aux cérémonies officielles de la « fondation », c'est-à-dire, si l'on veut, à la pose de la première pierre, acte qui relève plus de la symbolique politico-religieuse que du travail du bâtiment. Les anciennes structures monarchiques n'avaient évidemment pas été restaurées par Cyrus. Il semble plutôt que Juda devint une province (*medinah*), dirigée par un gouverneur (*peha*) nommé par le Grand Roi parmi les Judéens eux-mêmes (Sheshbazzar).

À lire les textes judéens, l'impression prévaut que les faveurs et privilèges concédés par Cyrus sortent du cadre ordinaire des rapports entre un souverain proche-oriental et une communauté ethno-religieuse. Rapprochée du Cyrus babylonisé du *Cylindre*, cette présentation n'a pas peu fait pour donner du conquérant achéménide l'image d'un roi pacifique et tolérant, rompant enfin avec les pratiques « barbares et cruelles » des Assyro-babyloniens. Cyrus n'est-il pas présenté encore par ses thuriféraires modernes comme l'inventeur des « droits de l'homme » ? N'est-on pas allé jusqu'à considérer que la démarche de Cyrus est celle d'un fervent d'une religion (le zoroastrisme) qui, par son refus des idoles, se rapprochait tout particulièrement de celle des Judéo-israélites, et que ces rapports achéménido-judéens s'inscrivaient dans le cadre plus vaste d'une réforme du « chaos polythéiste » ?

En vérité, le problème ne se posait pas en ces termes pour Cyrus ni même pour les dirigeants judéens. Religion et politique étant étroitement liées dans les sociétés du Proche-Orient ancien, il est logique que les sources judéennes présentent l'Histoire sous ses expressions religieuses. Mais toute décision « religieuse » a aussi des implications et des objectifs politiques. Toute cité ou tout peuple ayant des dieux qui les protègent, il est normal qu'ils leur vouent un culte et leur élèvent des sanctuaires qui constituent à la fois des lieux de culte et des symboles d'une entité politique indépendante ou autonome. Il est non moins compréhensible qu'un conquérant déporte les dieux (c'est-à-dire les statues de culte et les objets cultuels), en même temps que la famille royale et les élites politiques et militaires, enlevant ainsi tout secours à une éventuelle révolte contre sa domination : ce qu'avait fait précisément Nebuchednezzar après la prise de Jérusalem. Inversement, la restauration politique et religieuse d'une cité ou d'une communauté est accompagnée du retour – jugé indispensable par les rapatriés – des statues des dieux qui avaient été déportées naguère dans la capitale du précédent conquérant. C'est très exactement ce qu'avait fait Cyrus à Babylone. Le caractère « exceptionnel » des mesures prises par Cyrus en faveur de Jérusalem ne procède donc que de la perspective étroitement judéocentrique de nos sources. Replacées dans le contexte idéologique et politique du Moyen-Orient, elles redeviennent ce qu'elles ont été réellement : un épisode certes important pour les Judéens eux-mêmes, mais un épisode banal et courant que bien des peuples du Moyen-Orient avaient déjà connu au cours des dominations assyrienne et babylonienne.

• *Cyrus et la Transeuphratène*. – Si l'on refuse l'existence de rapports privilégiés entre Cyrus et les dirigeants judéens de Babylonie, quelle interprétation faut-il donner à ses mesures ? Nous sommes là réduits aux hypothèses. Rappelons que, selon Hérodote (I, 153), l'Égypte faisait partie des ennemis que craignait Cyrus lorsqu'en 546 il quitta le front lydien. C'est l'une des raisons pour lesquelles on admet généralement que la création d'une province de Jérusalem toute dévouée aux intérêts perses s'insère dans un contexte stratégique plus vaste, visant à plus ou moins longue échéance à conquérir l'Égypte. Mais nous sommes extrêmement mal renseignés sur la politique menée par Cyrus dans les régions d'outre-Euphrate. Un passage du *Cylindre* constitue, à première vue, une attestation des ambitions territoriales du nouveau maître de Babylone. Après le récit de son entrée à Babylone et un rappel de la bénédiction donnée par Mardūk à Cyrus, à Cambyse et à toute l'armée perse, le texte porte en effet : « Tous les rois, trônant sur des sièges d'apparat, depuis la mer d'en-haut [Méditerranée] jusqu'à la mer d'en bas [golfe Persique], tous les rois d'Amurru vivant sous la tente, tous m'apportèrent un lourd tribut

et me baisèrent les pieds à Babylone. » Ces « rois d'Amurru » sont probablement les rois des populations arabes du nord de la Péninsule, traditionnellement qualifiés par les auteurs grecs de « scénites », c'est-à-dire « qui habitent sous la tente ». Mais l'expression utilisée par le rédacteur du *Cylindre* est trop stéréotypée pour que l'on puisse en tirer des conclusions fermes sur le degré de soumission de ces peuples.

Dans son désir de faire de Cyrus le créateur de l'empire dans sa plus grande extension, Xénophon assigne à Cyrus des conquêtes nombreuses dans ces régions. Selon lui (*Cyr.* I, 1.4 ; VII, 4.16), il aurait soumis les Arabes et leur aurait imposé un satrape (VIII, 6.16). Chypre se serait rendue d'elle-même et aurait envoyé des contingents au Grand Roi lors de la conquête de Babylone (VIII, 6.8) ; toujours selon Xénophon (VIII, 8.1), Chypre et l'Égypte constituaient la limite occidentale de l'empire de Cyrus. C'est en effet au même Cyrus que Xénophon attribue l'expédition et la conquête de l'Égypte (VIII, 6.20). Mais les informations de Xénophon ne sont guère recevables. Cyrus n'a certainement mené aucune campagne contre les Arabes d'Arabie : il a simplement soumis les populations « arabes » qui vivaient en Mésopotamie. Il n'est certainement pas non plus le conquérant de l'Égypte. Quant à Chypre, loin d'avoir été conquise par les Perses, elle semble bien au contraire être en 539 tributaire du pharaon Amasis. Nous ne connaissons rien non plus de la situation des cités phéniciennes à cette date. *Ezra* (3.7) affirme que, lors du retour, « on donna des boissons et de l'huile aux Sidoniens et aux Tyriens pour amener par mer jusqu'à Joppé des bois de cèdre du Liban, suivant l'autorisation de Cyrus, roi de Perse ». Mais, à supposer qu'elle ait bien été prise, une telle décision n'implique pas nécessairement que la soumission politique des cités phéniciennes au nouveau pouvoir perse était d'ores et déjà acquise ; et, même en ce cas, nous ne savons rien des formes concrètes de la domination perse. Comme l'implique une remarque d'Hérodote (II, 19), il semble bien plutôt qu'en ce domaine les progrès décisifs datent du règne de Cambyse.

En réalité, la seule décision avérée de Cyrus est la création, quatre ans après la prise de Babylone, d'un immense gouvernement satrapique réunissant la Babylonie et les pays d'Ebir Nāri (Transeuphratène). À l'époque d'Hérodote, la Transeuphratène s'étendait « de Posideion [Ras-el Bassit]... jusqu'à l'Égypte... Ce département (*nomos*) comprenait toute la Phénicie, la Syrie appelée Palestine et Chypre » (III, 91). Mais force est de constater qu'avant Cambyse, on ne sait pratiquement rien de la situation des pays d'Ebir Nāri ni donc de leurs rapports avec les autorités achéménides. Il n'est pas exclu que la province de Juda n'ait été créée qu'à l'époque de Cambyse, puisqu'il paraît clair que son gouverneur prenait ses ordres du satrape de Babylonie *via* son subordonné de Transeuphratène.

• *Cyrus et l'Égypte*. – Le pharaon Amasis est-il entré en contact avec Cyrus après la prise de Babylone ? Nous ne disposons là-dessus que d'informations contradictoires recueillies par Hérodote (III, 1), et reprises par des auteurs postérieurs. Voulant expliquer à ses lecteurs « quelle fut la cause de la guerre » menée par Cambyse contre l'Égypte, Hérodote met en exergue un litige matrimonial né entre la cour perse et la cour d'Amasis. Sur cette affaire, il transmet la version perse (III, 1), et la version entendue des Égyptiens (III, 2-3), dont il met en doute la véracité. Cyrus aurait demandé à Amasis de lui envoyer le meilleur oculiste égyptien ; poussé par ce spécialiste, Cambyse (version perse) ou Cyrus (version égyptienne) aurait exigé d'Amasis qu'il envoyât une de ses filles à la cour perse ; selon la version perse, elle aurait épousé Cambyse ; les Égyptiens, quant à eux, prétendaient qu'elle avait été mariée à Cyrus, et que Cambyse serait né de cette union. Dans une autre

version enfin, Cambyse enfant aurait juré de venger sa mère Cassandane humiliée de voir l'Égyptienne prendre sa place auprès de Cyrus. Le seul point d'accord de tous les récits recueillis par Hérodote, c'est qu'Amasis aurait trompé sciemment le roi perse : au lieu d'envoyer sa propre fille, il aurait envoyé Nitétis, la fille du précédent pharaon Apriès. D'où la fureur de Cambyse berné par Amasis. Par bien des aspects, cette tradition paraît ressortir à une propagande perse ultérieure, que l'historien doit prudemment laisser hors du dossier.

VII. DE CYRUS À CAMBYSE

En tout état de cause, même s'il l'a réellement projetée – ce qui reste vraisemblable – Cyrus n'allait pas pouvoir mener lui-même l'expédition égyptienne. Les dix dernières années du règne sont incroyablement mal connues. On sait simplement qu'en 530, le roi lança une expédition contre les Massagètes d'Asie centrale. Sur les motifs et les étapes des opérations militaires, nous ne disposons pas de témoignages sûrs, et les circonstances mêmes de la mort de Cyrus ont été bien vite environnées d'un halo de légende, tant le combat entre le prestigieux conquérant et la reine Tomyris frappa les imaginations. Cette nouvelle expédition en Asie centrale témoigne au moins des difficultés rencontrées par le pouvoir perse pour y maintenir sa domination.

Avant de partir, Cyrus avait pris des dispositions propres à assurer sa succession. Il renvoya en Perse son fils aîné Cambyse, « à qui il entendait remettre sa royauté ». Cette notice d'Hérodote (I, 208) est confirmée par un passage de Ctésias (*Persika*, § 8). Dans un contexte romancé, Xénophon (*Cyr.* VIII, 7. 6-28) décrit de son côté les circonstances de la mort de Cyrus en Perse, et transmet les dernières paroles que le roi expirant aurait prononcées devant ses deux fils, l'aîné Cambyse, et le puîné, Tanaoxarès. Ce Tanaoxarès – Tanyoxarkès chez Ctésias – est celui qui, dans l'inscription de Behistoun et dans plusieurs documents babyloniens, reçoit le nom de Bardiya – nommé Smerdis par Hérodote. Cyrus aurait procédé alors à une répartition des tâches et des pouvoirs. Cambyse fut désigné comme héritier. Quant à Bardiya, il reçut un immense gouvernement en Asie centrale, auquel était attaché le privilège de ne pas reverser les tributs au pouvoir central. Une sorte d'apanage, si l'on veut, destiné à calmer les rancœurs probables de celui qui n'avait pas été désigné au pouvoir suprême. Après la mort de Cyrus en Asie centrale, Cambyse lui succéda sans problème apparent, et il fit convoier à Pasargades la dépouille de son père, qui fut inhumé dans le tombeau qu'il y avait préparé de son vivant (cf. Ctésias § 8).

Si l'on met à part quelques renseignements épars tirés de tablettes babyloniennes, le règne du nouveau Grand Roi est essentiellement connu par le récit qu'a transmis Hérodote de son expédition en Égypte entre 525 et 522, et au retour de laquelle Cambyse mourut en Syrie. Chez Hérodote et chez les auteurs classiques en général, la figure de Cambyse est chargée de jugements fortement négatifs. La raison en est d'abord l'opposition soulignée avec le « bon roi Cyrus ». C'est bien entendu le cas chez Xénophon, qui écrit : « Immédiatement après la mort de Cyrus, on voyait ses enfants se révolter, cités et peuples faire défection, tout se dégrader » (*Cyr.* VIII, 8.2). Suit un long passage, dans lequel Xénophon illustre sa thèse favorite de la « décadence perse ». On retrouve la même présentation chez Platon (*Lois*, III, 693 sq.), aux yeux duquel l'équilibre parfait réalisé sous Cyrus

se gâta rapidement avec Cambyse. Il en décèle la raison dans l'éducation empreinte de mollesse reçue par les fils du fondateur de l'empire. Pour preuve de cette « décadence », il fait référence à la révolte de Bardiya contre Cambyse. Inutile d'insister ici sur l'aspect purement polémique de telles analyses, articulées sur une vision stéréotypée des rapports supposés entre la richesse des rois et leur incapacité militaire.

De son côté et à la suite de ses informateurs perses, Hérodote (III, 89) oppose lui aussi Cyrus à ses successeurs : « Les Perses disent de Darius qu'il fut un trafiquant, tandis que Cambyse était un despote et Cyrus un père. » Au cours du récit de la campagne d'Égypte, Hérodote revient à plusieurs reprises sur le sujet. Il rapporte l'opinion des Égyptiens selon lesquels « Cambyse fut pris de folie, lui qui déjà auparavant n'avait pas de bon sens... On dit que Cambyse était, de naissance, atteint d'une maladie grave, celle que certains appellent le mal sacré » (III, 30, 33). À l'appui de ses dires, Hérodote décrit en détail les « forfaits » perpétrés par le roi aussi bien contre les Égyptiens que contre des Perses de haute lignée, y compris sa sœur-épouse. Et Hérodote de conclure : « Pour moi, d'après cela, il est de tout point évident que Cambyse fut en proie à une violente folie » (III, 38). Il paraît clair qu'en cela Hérodote dépend étroitement des sources orales qu'il a utilisées dans sa reconstruction de la campagne d'Égypte et de la succession sanglante de Cambyse. Il importe donc de replacer ses jugements dans leurs contextes historiques, de manière à prendre le recul nécessaire, et à rendre ainsi à Cambyse la part qui lui revient dans la construction de l'Empire achéménide.

VIII. LA CAMPAGNE D'ÉGYPTE (525-522)

• *L'Égypte d'Amasis*. – Hérodote (III, 1-2) – on l'a vu – assigne à la décision de Cambyse de marcher contre l'Égypte des raisons qui ne satisfont guère l'historien, car les interprétations qu'il transmet d'un mariage dynastique égypto-perse à l'époque de Cyrus reflètent prioritairement le point de vue de la propagande perse. C'est plutôt un examen de la situation stratégique générale qui peut permettre de comprendre les conditions qui conduisirent Cambyse à ouvrir une campagne militaire d'une telle importance.

Devenu maître de l'empire de Cyrus, Cambyse se devait à la fois de maintenir la domination sur les pays conquis et d'étendre la conquête en direction de la seule puissance qui comptait encore au Proche-Orient, le royaume égyptien. On ne doit pas voir là un désir plus ou moins irrationnel et irrépressible de s'emparer de tout le monde habité. La stratégie de Cambyse était plutôt prédéterminée par la décision prise par son père d'ajoindre l'Outre-Euphrate à la Babylonie, ce qui supposait à plus ou moins long terme la soumission effective des pays situés entre l'Euphrate et le Nil, et donc nécessairement un heurt avec l'Égypte qui, de tout temps et très récemment encore, avait manifesté des ambitions dans ces régions.

La campagne d'Égypte proprement dite fut donc certainement précédée de conquêtes et de soumissions ponctuelles. Notre ignorance en ces domaines est profonde. On sait en tout cas qu'en 525, la Phénicie et Chypre dépendaient de Cambyse. On ne sait ni quand ni comment la conquête eut lieu. Selon Hérodote (III, 19), « les Phéniciens s'étaient d'eux-mêmes donnés aux Perses... Les Chypriotes aussi s'étaient donnés aux Perses » : les uns et les autres étaient inclus dans l'armée navale préparée par Cambyse contre l'Égypte. La conquête de Chypre était un coup dur pour le pharaon Amasis puisque, selon Hérodote

(II, 182), ce roi « avait été le premier au monde qui se fût emparé de l'île de Chypre et l'ait réduite à payer tribut ».

Depuis 664, l'Égypte était gouvernée par la dynastie saïte, dont les premiers représentants avaient assuré la redoutable tâche de réunifier le pays. Incluse traditionnellement dans la « Basse Période » par les égyptologues, la période saïte paraît bien avoir signifié pour l'Égypte une véritable renaissance. Depuis 570, l'Égypte était dirigée par Amasis, qui disparut en 526. Aux yeux d'Hérodote, « le règne d'Amasis est, dit-on, l'époque où l'Égypte a été la plus prospère, et sous le rapport que le fleuve procurait aux campagnes et sous celui des biens que les campagnes fournissaient à la population ; il y avait alors dans le pays, en tout, vingt mille villes habitées » (II, 177). Amasis disposait également de forces armées puissantes : une flotte que lui avait léguée son prédécesseur Néchao II (610-595), et une armée considérablement renforcée par des contingents de mercenaires venus de tout le Proche-Orient, y compris de Carie et d'Ionie.

En dépit des atouts dont il bénéficiait, il ne fait guère de doute qu'Amasis considéra la conquête de la Babylonie par Cyrus comme un danger pressant. Il poursuivit activement sa politique visant à s'assurer des alliés dans la lutte qui ne pouvait manquer de s'ouvrir à court terme avec les Perses. Depuis longtemps déjà, les pharaons saïtes entretenaient des relations suivies avec de nombreux États grecs d'Europe et d'Asie Mineure. Hérodote (I, 178) qualifie Amasis de « Philhellène ». Parmi les preuves de son philhellénisme, il cite le cas de Naucratis, comptoir commercial du Delta, fondé par des cités d'Asie Mineure avec l'accord du pharaon (sans doute dès le règne de Psammétique I^{er}). Ce commerce profitait non seulement aux Grecs et aux Phéniciens (présents en Égypte également), mais aussi au pharaon, car Amasis avait édicté un contrôle serré de l'import-export. Des douanes avaient été installées à l'est du Delta, sur la bouche pélusiaque, et à l'ouest, sur la branche canopique. Y étaient prélevées des taxes sur les marchandises qui provenaient respectivement des « pays étrangers septentrionaux » (Phénicie, Syro-Palestine) et des « pays étrangers de la Grande Verte » (pays égéens, c'est-à-dire grecs).

De nombreux sanctuaires grecs reçurent des offrandes du pharaon : le temple de Delphes et, en Asie Mineure, le temple d'Athéna de Lindos de Rhodes, celui d'Héra à Samos ou encore celui des Branchides à Didymes. Il en fut de même du sanctuaire d'Athéna de Cyrène. L'intérêt des rois saïtes pour les cités d'Asie Mineure est ancien : c'est là que, pour renforcer l'armée égyptienne, ils recrutaient traditionnellement de nombreux auxiliaires, qui furent pourvus de terres en Égypte. Selon Hérodote (II, 163), Cariens et Ioniens étaient au nombre de 30 000 sous le commandement d'Apriès, lorsque celui-ci fut vaincu par Amasis. L'auteur d'Halicarnasse précise également (II, 154) qu'Amasis établit les Ioniens et les Cariens à Memphis, et qu'« il les prit comme gardes du corps de préférence aux Égyptiens ». En dépit du mécontentement né chez les soldats égyptiens de ces faveurs consenties aux soldats venus d'Asie Mineure, Amasis avait donc poursuivi la politique de ses prédécesseurs.

Parmi ses alliés, Amasis pouvait compter sur Polycrate qui, à la suite d'un coup d'État, avait imposé sa tyrannie sur la riche île de Samos. « Maître de Samos, il avait conclu un traité d'hospitalité avec Amasis roi d'Égypte, à qui il envoyait des présents et de qui il en recevait en retour », écrit Hérodote (III, 39). C'est pour fortifier cette alliance, fondée sur le don et le contre-don, qu'Amasis consacra dans l'Heraion de Samos « deux images de lui-même en bois » (II, 182). Hérodote souligne la puissance qu'acquies bientôt Polycrate : « En peu de temps elle se développa soudain et fut célébrée à travers l'Ionie et le reste de

la Grèce ; car, où qu'il désirait porter la guerre, tout lui réussissait également. » Il étendit son pouvoir jusque sur les Cyclades, y compris à Rhénée, proche de Délos. Il constitua bientôt une menace réelle pour la domination perse établie depuis Cyrus sur les cités grecques de la côte d'Asie Mineure. C'est ce dont rend compte Hérodote, qui note que Polycrate remporta une victoire navale sur les Mytiléniens de Lesbos, alliés de Milet : or Milet était sujette des Perses. Les raids lancés par le tyran sur les îles et les villes du continent mettaient en péril les positions achéménides. Non sans emphase, Hérodote note même qu'à son avis, « Polycrate avait bon espoir de régner sur l'Ionie et sur les îles » (III, 122). C'est peut-être dans ces circonstances que Cyrus établit Oroïtès « gouverneur de Sardes » : sans doute était-il chargé prioritairement de défendre les territoires achéménides contre les agissements du tyran. Face aux Perses, Polycrate jouait en quelque sorte le rôle que Crésus avait tenu, lorsqu'il avait passé une alliance avec le pharaon égyptien.

Se référant aux craintes éprouvées par Oroïtès, Hérodote écrit de Polycrate « qu'il fut le premier des Grecs, à notre connaissance, qui songea à fonder une thalassocratie » (III, 122). Ces ambitions, il pouvait les nourrir grâce à sa puissance navale : selon Hérodote (III, 39), il disposait de cinq cents pentécontères. C'était là une force navale hors de proportion avec les capacités financières d'une cité grecque, fût-elle aussi riche que l'était Samos. Il n'est donc pas exclu que ce soit grâce à l'aide d'Amasis que Polycrate fut en mesure de la faire construire et de l'entretenir. Selon Hérodote (III, 44), en 525 Polycrate possédait même quarante trières. Il s'agissait là d'une grande nouveauté technique et militaire dans le monde égéen, apparue dans les années 550-525. C'est peut-être ce type de bateaux de guerre que possédait également l'Égypte : ils permirent à Amasis de s'emparer de Chypre.

• *La conquête de la vallée du Nil et de ses abords.* – Cependant, en 525, la situation de l'Égypte s'était récemment dégradée. Tout d'abord, l'année précédente, Amasis était mort ; lui avait succédé son fils Psammétique III. Intervenue alors que Cambyse se préparait à marcher contre l'Égypte, la disparition d'Amasis eut de graves conséquences. Dans un long récit sous forme de conte, Hérodote fait part de la rupture intervenue entre Amasis et Polycrate (III, 40-43). Selon Hérodote, le traité d'hospitalité aurait été dénoncé à l'initiative d'Amasis, inquiet de la prospérité et de l'ambition démesurée de Polycrate. En réalité, Polycrate avait pris langue lui-même avec Cambyse ; celui-ci l'avait alors fermement prié de lui envoyer une escadre. Polycrate dépêcha une force de quarante trières, sur lesquelles il prit soin de faire monter « ceux qu'il soupçonnait le plus de vouloir se révolter... recommandant à Cambyse de ne point les lui renvoyer ». L'épisode continue de poser quelques problèmes d'interprétation, mais l'essentiel est clair : Polycrate a abandonné l'alliance égyptienne et s'est rapproché du roi perse. Sans doute était-il inquiet des dangers qui s'accumulaient contre lui – Sparte se préparait à envoyer une escadre contre Samos – et de l'opposition grandissante d'une partie des élites samiennes, favorables à la collaboration avec l'Égypte. Le brutal changement de stratégie du tyran s'explique encore mieux si l'on admet qu'il eut lieu après la mort d'Amasis. Bien renseigné sur les préparatifs de Cambyse, il avait décidé de voler au secours d'une victoire qu'il jugeait désormais inéluctable.

Le pharaon souffrit d'une autre défection : celle de Phanès d'Halicarnasse, « homme de bon jugement et vaillant à la guerre », au dire de son compatriote Hérodote (III, 4). Il était l'un des chefs des troupes cariennes servant près du pharaon. Celui-ci en conçut de vives

craintes, « car Phanès était parmi les mercenaires homme de grande importance et il avait des affaires de l'Égypte une connaissance très exacte ». Trompant la vigilance des hommes lancés à sa poursuite, Phanès parvient auprès de Cambyse, « alors que celui-ci se disposait à entrer en campagne contre l'Égypte ». Il put fournir au Grand Roi des renseignements de première main, tant sur l'état des forces égyptiennes que sur les voies d'accès au Delta.

Entre-temps, Cambyse avait fait de considérables préparatifs militaires. Hérodote note que, lors de la conquête de l'Asie Mineure par les troupes de Cyrus, « les insulaires n'avaient rien à craindre, les Phéniciens n'étant pas encore assujettis aux Perses, et les Perses eux-mêmes n'étant pas encore des marins » (I, 143). La soumission de Chypre et de la Phénicie permit à Cambyse de renverser le cours des choses. En 525, des Phéniciens « dépendait toute la force de l'armée navale » (*nautikos stratos*). Cette force comprenait également des Chypriotes, mais aussi des Grecs d'Ionie et d'Éolide, dont un contingent de Mytilène. On peut considérer que Cambyse fut le véritable créateur de la marine de guerre perse, édifiée grâce aux hommes et matériaux prélevés tant en Phénicie qu'en Asie Mineure. C'est bien le compliment que lui décernèrent les Perses de son entourage, lorsqu'il les interrogea sur son œuvre : « Ils avaient répondu qu'il valait mieux que son père ; car, continuant de posséder lui-même tout ce qu'avait possédé celui-ci, il y avait ajouté l'Égypte et l'empire de la mer » (III, 34). Il semble bien que Cambyse a créé de toutes pièces la marine royale perse, qui lui était indispensable pour espérer s'opposer victorieusement au pharaon, muni de son côté d'une flotte imposante.

Les opérations militaires ne sont pas connues très précisément. En rapportant l'histoire de Phanès, Hérodote s'attarde longuement (III, 4-9) sur les rapports établis par Cambyse avec le « roi des Arabes », qui contrôlait la région désertique située entre Gaza et la frontière de l'Égypte ; un accord en bonne et due forme permit au roi perse de disposer des provisions d'eau nécessaires pour atteindre la vallée du Nil. Cette marche d'approche permit certainement à Cambyse d'imposer sa domination directe sur des peuples et cités de Transeuphratène qui, jusqu'alors, n'avaient sans doute jamais vu un soldat perse. C'est la réalité dont rend compte ultérieurement Polybe (XVI, 22a), qui loue la fidélité des habitants de Gaza à leurs alliances : « Lors de l'invasion perse par exemple, alors qu'ailleurs on était terrifié par la puissance de l'adversaire, que tous se rendaient, corps et biens, à l'adversaire, ils affrontèrent seuls et tous ensemble le danger et soutinrent le siège. » Centre commercial important – dont Hérodote compare la prospérité à celle de Sardes – Gaza constitua dès lors un appui essentiel de l'occupation perse de la Palestine et une tête de pont de toute expédition en Égypte.

À la tête d'une armée composée de soldats égyptiens et d'auxiliaires cariens et grecs, Psammétique s'était porté sur la bouche pélusiaque du Nil, où il attendait Cambyse. Mais, plus intéressé par la vengeance terrible préparée par les auxiliaires cariens et grecs du pharaon contre Phanès (III, 11), et par une pittoresque comparaison entre la dureté des crânes égyptiens et celle des crânes perses (III, 12), Hérodote ne donne guère d'informations sur les combats. Il mentionne simplement que la bataille fut défavorable à Psammétique, dont les troupes égyptiennes se réfugièrent dans la citadelle de Memphis : « Après quoi ils furent assiégés, et, au bout de quelque temps, ils se rendirent » (III, 13). Psammétique fut fait prisonnier.

Les choix opérés par Hérodote dans les informations dont il disposait l'ont conduit à passer sous silence et la vigueur de la résistance et le rôle de sa flotte. Un auteur tardif, Polyen (VII, 9), souligne au contraire que Cambyse dut assiéger Péluse et que les

Égyptiens surent utiliser catapultes et autres machines pour bloquer Cambyse devant la ville, ce qui lui fermait *ipso facto* l'entrée de l'Égypte, qui ne pouvait être forcée sans prendre la ville ni sans disposer de la supériorité navale. On sait qu'un Égyptien, Udjahorresnet, dirigeait la flotte de haute mer sous Amasis puis sous Psammétique III. Étant donné qu'il se présente lui-même comme un favori de Cambyse, on a pu supposer qu'il a quitté le camp d'Amasis, facilitant ainsi considérablement la victoire de Cambyse à Péluse : mais l'hypothèse reste fragile. Une fois Péluse prise, les troupes et la marine perse pouvaient pénétrer dans la vallée du Nil et venir mettre le siège devant Memphis, reliée à la mer par diverses voies d'eau. L'une d'entre elles fut empruntée par un bateau de Cambyse, qui transportait un héraut chargé d'exiger la reddition des défenseurs : le héraut fut tué ainsi que l'équipage. Psammétique et ses troupes pouvaient en effet espérer conduire une longue résistance à l'ombre du « Mur Blanc », dont on ne pouvait s'emparer sans l'appui de la flotte. À l'issue du siège (dont Hérodote ne précise pas la longueur), Cambyse put faire son entrée triomphale dans la ville ; une garnison perso-égyptienne fut disposée dans le Château Blanc.

Maître de l'Égypte, Cambyse entendait reprendre à son compte les ambitions des derniers pharaons vers l'Ouest (Libye et Cyrénaïque) et vers le Sud (Nubie = l'Éthiopie d'Hérodote) : les Libyens, bientôt imités par les Grecs de Cyrène et de Barka, envoyèrent à Cambyse des cadeaux en guise de marques de sujétion ; de son côté, pour preuve de sa bonne volonté, Cambyse renvoya à Cyrène la femme grecque qu'Amasis avait épousée, lors de l'alliance qu'il avait conclue avec la ville grecque. Puis, toujours selon Hérodote (III, 17), « il projeta une triple expédition : contre les Carthaginois, contre les Ammoniens, contre les Éthiopiens Longue-Vie qui vivent en Libye sur les bords de la mer du Sud ». L'expédition contre Carthage fut annulée, en raison de la mauvaise volonté des Phéniciens qui refusaient de faire la guerre à une colonie phénicienne. Si l'éventualité d'une expédition vers Carthage donne lieu à quelque doute, il n'en est pas de même des projets royaux vers le Sud. Cambyse consacra en effet ses efforts à la réalisation d'un grand « projet africain » qui consistait d'une part à atteindre le royaume de Méroé, d'autre part à s'emparer des positions stratégiques des oasis de l'Ouest : en cela, Cambyse poursuivait clairement la politique des Saïtes qui, depuis Psammétique I^{er}, n'avaient cessé de mener des expéditions vers le Sud, afin de faire disparaître la menace kushite, et d'y installer solidement leur domination, au moins sur la première cataracte : une garnison fut implantée à Éléphantine. Composée déjà pour une part de contingents juifs, la garnison était toujours en place à l'époque de Cambyse, puisque, dans leur pétition du règne de Darius II, les Juifs rappellent que, « bâti au temps des rois d'Égypte », leur sanctuaire était debout « lorsque Cambyse entra en Égypte », et ils laissent entendre très clairement que Cambyse le protégea (*DAE* 102).

Selon Hérodote, les expéditions lancées l'une contre l'oasis d'Ammon, l'autre contre l'Éthiopie se soldèrent par de véritables désastres. Hérodote en rend responsable la « folie » de Cambyse, qui « partit en guerre sans avoir ordonné aucun préparatif en vue d'assurer la subsistance et sans avoir réfléchi qu'il se mettait en guerre pour les extrémités de la terre » (III, 26). Mais le parti pris délibérément hostile à Cambyse fait peser quelques doutes sur la réalité de la présentation d'Hérodote. D'autres témoignages rendent compte que l'expédition ne s'est pas soldée par une catastrophe militaire, même si, peut-être, les difficultés de l'entreprise obligèrent le Grand Roi à effectuer une retraite. En attestent en particulier les plus récents résultats de fouilles menées sur le site de la

forteresse de Dorginarti, implantée, dès l'époque saïte, à hauteur de la deuxième cataracte. La céramique et un document araméen montrent en effet que la forteresse, qui fait sans doute partie d'un réseau plus étendu, est restée en activité dans le courant de l'époque achéménide.

IX. CAMBYSE ET LES TRADITIONS ÉGYPTIENNES

• *La « folie » de Cambyse : sources et problèmes.* – Selon Hérodote, jusqu'à ce moment, Cambyse s'était conduit avec une certaine modération : « pris d'un sentiment de pitié », il avait même donné des ordres pour que le fils de Psammétique fût épargné (III, 14). En revanche, aux yeux du même Hérodote, c'est « en fou qu'il était, en homme qui n'avait pas de bon sens » que le roi lança son expédition contre les Éthiopiens (III, 25). La folie s'empara totalement de l'esprit du roi, lors du retour à Memphis. Il s'en prit avec fureur aux dieux, aux cultes, aux temples et aux prêtres d'Égypte. Hérodote insiste en particulier sur le meurtre du taureau sacré Apis et de ses desservants. Il juge que Cambyse considérait les fêtes données en l'honneur d'Apis comme des réjouissances saluant son échec éthiopien (nubien) :

Cambyse ordonna aux exécuteurs de ces œuvres de flageller les prêtres et de mettre à mort les autres Égyptiens qu'ils trouveraient en train de célébrer la fête. Les réjouissances du peuple prirent donc fin, les prêtres furent châtiés ; Apis, blessé à la cuisse, languit, gisant dans son sanctuaire ; quand il fut mort de sa blessure, les prêtres l'ensevelirent à l'insu de Cambyse. Aussitôt après, et à cause de ce crime, à ce qui disent les Égyptiens ; Cambyse fut pris de folie, lui qui déjà auparavant n'avait pas de bon sens (III, 29). »

Suit le récit de sa « folie meurtrière » contre des Perses de haute distinction, contre son frère Smerdis (III, 30), sa sœur-épouse (III, 31-33), contre le Lydien Crésus (III, 36-37). Puis Hérodote porte de graves accusations contre le roi qui « ouvrit d'antiques sépultures et examina des cadavres... Il pénétra aussi dans le sanctuaire d'Hephaistos [Ptah] et rit beaucoup de sa statue » (III, 37). Et Hérodote de conclure : « Pour moi, d'après cela, il est de tout point évident que Cambyse fut en proie à une violente folie ; car, sans cela, il n'aurait pas entrepris de tourner en ridicule des choses saintes et consacrées par la coutume » (III, 38).

À la suite d'Hérodote, tous les auteurs classiques ont repris le thème de la folie et de l'impiété de Cambyse. « Choqué des pratiques religieuses des Égyptiens, il fit démolir les temples d'Apis et des autres dieux », écrit Justin (I, 9,2). Strabon avance les mêmes explications pour expliquer la destruction des temples d'Héliopolis et de Thèbes (XVII, 1,27,46). Cette tradition hostile se retrouve chez Diodore de Sicile (I, 46,49) :

L'argent, l'or et les objets richement travaillés en ivoire et pierreries que les temples de Thèbes renfermaient furent pillés par les Perses à l'époque où Cambyse incendia les temples d'Égypte. On rapporte qu'il fit alors transporter ces dépouilles en Asie, et qu'il emmena avec lui des artistes égyptiens, pour construire les palais royaux si célèbres à Persépolis, à Suse et dans la Médie... [Le cercle d'or du tombeau d'Osymandyas] fut, dit-on, dérobé par Cambyse au temps où les Perses conquièrent l'Égypte.

Une tradition tardive, rapportée par saint Jérôme (*Comm. Dan.* XI, 7,9), prétend même que Cambyse déporta 2 500 images de culte égyptiennes. Bref, Cambyse, on le voit, aurait tout fait pour s'aliéner la population égyptienne dans son ensemble, plus particulièrement

les grandes familles qui administraient les temples, dont il ne pouvait cependant ignorer la place dirigeante dans la société égyptienne. Il ne pouvait pas ignorer non plus le rôle que le pharaon ou le prince héritier jouaient lors des cérémonies funèbres qui marquaient la mort naturelle d'un Apis. On sait par exemple que Psammétique III, peu avant l'invasion de Cambyse, avait lui-même accompli les jeûnes rituels particulièrement éprouvants (privation totale de nourriture pendant quatre jours, et alimentation exclusivement végétarienne pendant soixante-dix jours), et qu'il avait participé aux cérémonies épuisantes qui se déroulaient pendant les soixante dix jours que durait l'embaumement du taureau sacré. Enfin, Cambyse ne pouvait ignorer non plus l'immense popularité de l'Apis dans le petit peuple égyptien : celui-ci participait au deuil, et ce sont les villes et les nomes des provinces qui, à la demande des autorités de Memphis, fournissaient les énormes quantités de produits indispensables à la momification de l'animal divin (argent, or, lin royal, myrrhe, pierres précieuses et toutes sortes de « bonnes choses »). Cambyse pouvait d'autant moins l'ignorer qu'à son retour à Memphis eurent lieu les cérémonies marquant la « manifestation » d'Apis qui, selon Hérodote (III, 27), furent célébrées par des Égyptiens revêtus de « leurs plus beaux vêtements ». En définitive, selon la version transmise par Hérodote, la politique de Cambyse en Égypte – dont il oppose la conduite à celle de Darius (III, 38) – apparaît en rupture brutale avec celle de son père Cyrus dans les pays conquis. Incapable d'en présenter lui-même une explication politique, Hérodote ne peut que faire référence en permanence à la « folie » du roi (III, 38). Mais l'historien d'aujourd'hui se doit de faire preuve d'une plus grande exigence.

Parmi les faits imputés aux Perses, certains ne peuvent être niés, mais ils ne revêtent pas nécessairement la signification que les auteurs anciens leur attribuent. Un homme aussi favorable au nouveau maître que l'Égyptien Udjahorresnet – dont on reparlera bientôt plus longuement – parle lui-même d'ailleurs du « trouble qui survint dans ce nome [de Saïs], lors du très grand trouble survenu dans la terre entière [d'Égypte] » ; et, exaltant ses bienfaits, il écrit : « J'ai sauvé ses habitants [de ma ville : Saïs] du très grand trouble, lorsqu'il survint dans la terre entière [d'Égypte] et dont le semblable n'avait pas existé dans cette terre. » Ce trouble correspond à l'établissement des « étrangers » en Égypte, qui conduisit à une sorte d'état d'anarchie temporaire. Les désordres ne furent pas limités au Delta, puisque des destructions de temples égyptiens sont enregistrés également sur la frontière méridionale, à Éléphantine. On peut supposer que bien d'autres atteintes aux biens et aux personnes furent perpétrées par la soldatesque. Mais il serait erroné d'y voir l'expression d'une politique anti-égyptienne définie et appliquée par Cambyse : il s'agit plus simplement du droit des vainqueurs. Précisons également que l'envoi en Perse de trésors égyptiens (y compris les richesses de certains temples) n'a rien qui puisse étonner : c'est exactement ce que Cyrus avait fait à Ecbatane et à Sardes.

Dans le même temps, la tradition sur le meurtre de l'Apis par Cambyse a été complètement remise en cause par des découvertes faites dans le Sérapeum de Memphis, lieu où les Apis morts et embaumés étaient inhumés dans des sarcophages. On y a en effet retrouvé l'épithaphe de l'Apis enterré à l'époque de Cambyse, en 524. Le roi, vêtu à l'égyptienne et agenouillé, y est dénommé : « L'Horus [...], roi de la Haute et de la Basse-Égypte [...], et l'inscription porte :

[L'an] 6, troisième mois de la saison Shemou, jour 10 (?), sous la Majesté du roi de la Haute et de la Basse-Égypte [...] doué de vie éternellement, le dieu fut conduit en [paix vers le bel Occident et on le fit reposer dans la nécropole à] sa [place] qui est la place que lui avait faite sa

Majesté, [après qu'on lui eut fait] toutes [les cérémonies] dans la salle d'embaumement. [...]. Il fut fait selon tout ce que sa Majesté avait dit [...] (Posener n° 3).

L'inscription portée sur le sarcophage est tout aussi éloquente sur le rôle joué par Cambyse en l'affaire :

[Cambyse], le roi de la Haute et de la Basse-Égypte... a fait en qualité de son monarque à son père Apis-Osiris un grand sarcophage en granit, dédié par le roi [...], doué de toute vie, de toutes perpétuité et prospérité (?), de toute santé, de toute joie, apparaissant comme roi de la Haute et de la Basse-Égypte éternellement (Posener n° 4).

La conclusion paraît donc imparable : Hérodote a transmis des informations controuvées. Loin d'avoir tué le jeune Apis, Cambyse a procédé à l'embaumement et aux funérailles d'un Apis, dans les règles et selon le cérémonial bien connus en particulier à l'époque saïte. Les inscriptions rendent clair en même temps que c'est en qualité de « roi de Haute et de la Basse-Égypte », de « fils de Râ », bref de pharaon, que Cambyse a conduit les cérémonies funébres. Dès lors apparaît une image de Cambyse tout autre que celle qu'en a voulu donner Hérodote : celle d'un conquérant cherchant à tenir sa place et son rang dans les rites et rituels des Égyptiens ; celle d'un roi achéménide voulant se conformer, en pharaon, à des actes et des croyances qui s'inscrivaient dans la longue durée égyptienne. De cette volonté, on trouve confirmation dans l'inscription portée sur le sceau égyptien du nouveau pharaon :

Le roi de la Haute et de la Basse-Égypte, Cambyse, aimé de [la déesse] Ouadjet, souverain [de la ville] d'Imet, grande, Œil du Soleil, souveraine du Ciel, maîtresse des dieux, à qui est donnée la vie, comme au Soleil.

• *Udjahorresnet et Cambyse*. – Ce sont des conclusions du même ordre que l'on peut tirer de l'analyse d'un autre document hiéroglyphique, plus célèbre encore, à savoir les inscriptions qui figurent sur une statuette naophore représentant Udjahorresnet, personnage que nous avons déjà rencontré (fig. 37). Placées probablement dans le temple d'Osiris à Saïs, cette statue et les inscriptions qui y étaient portées étaient destinées à assurer au personnage représenté les bienfaits divins dans l'au-delà, comme le montre l'adresse finale aux dieux, priés de se « rappeler toutes les actions méritoires » du dédicant. Elles étaient destinées également à perpétuer sa mémoire et ses actes auprès des générations futures de pèlerins. Autant dire que le caractère autobiographique des écrits conduit l'historien à en effectuer une lecture critique.

Udjahorresnet se présente lui-même comme un bienfaiteur : il a restauré la splendeur du temple de Neith à Saïs, il a été « un homme bon » dans sa bonne ville de Saïs, il a « défendu le faible contre le puissant », il a été « un bon fils et un bon frère, comblant ses proches de bienfaits et de privilèges ». Il est en revanche beaucoup plus discret sur la manière dont il est passé du service d'Amasis et de Psammétique III à celui de Cambyse puis de Darius. Quoi qu'il en soit, son ralliement au nouveau pouvoir ne fait aucun doute : en détaillant avec une certaine complaisance les titres qui lui ont été conférés sous Amasis, Psammétique, Cambyse et Darius, il se présente comme un homme très proche des différents rois, saïtes et perses : « J'ai été un (homme) honoré auprès de tous ses maîtres... Ils me donnaient des parures en or et faisaient pour moi toutes choses utiles » (Posener n° 1F). Homme de la transition, Udjahorresnet s'attache en permanence à situer sa carrière et ses actes dans le cadre d'une continuité dynastique et idéologique proprement égyptienne.

Certes Udjahorresnet, on l'a vu, ne manque pas de faire directement allusion à l'invasion perse qui avait causé « un grand trouble », non seulement à Saïs, mais dans l'Égypte

entière. Mais, cette référence lui permet d'abord et avant tout de souligner les réconforts qu'il a apportés lui-même au temple de Neith, à sa famille et plus généralement aux habitants du nome saïte. C'est également dans ce contexte que s'établissent ses rapports privilégiés avec Cambyse. Il est venu en effet se plaindre auprès du roi de la présence des soldats de l'armée achéménide (les « étrangers ») à l'intérieur de l'enceinte du sanctuaire de Neith ; le roi ordonna l'évacuation des troupes et la purification du temple. Dans tout le texte, Cambyse est présenté comme le restaurateur de l'ordre : à son propos, reviennent à plusieurs reprises des expressions telles que : « Comme il en était auparavant », « comme le faisait tout roi », « comme le faisait tout roi bienfaisant » ou « comme le faisait tout roi auparavant » ; Cambyse « restitue » des biens fonciers à la déesse Neith ; il « replace » dans le sanctuaire des gens expulsés par la soldatesque... De cette manière, Udjahorresnet décharge le roi de toute responsabilité dans les exactions commises ; Cambyse est inséré dans la longue série des « rois bienfaisants », qui prennent soin des temples et des cultes. Il se rend en personne à Saïs, se prosterne devant la déesse et dépose ses offrandes, « comme le faisait tout roi bienfaisant ». Il « établit la présentation de libations au seigneur de l'Éternité (Osiris) à l'intérieur du temple de Neith, comme le faisait tout roi auparavant. »

Conquérant de l'Égypte, Cambyse est donc clairement présenté par Udjahorresnet comme un pharaon, dans toute l'acception du terme. En permanence, l'Égyptien désigne le roi perse sous le titre de « roi de Haute et Basse-Égypte » – titre qu'il porte également sur les inscriptions du Sérapeum. Au vrai, dès la victoire, Cambyse jouit en quelque sorte d'un double statut. Il est « le grand roi des pays étrangers », venu en Égypte avec « les étrangers de tous les pays étrangers ». Mais, « dès lors qu'il eut pris possession de cette terre entière [...], il fut grand souverain de l'Égypte, grand roi de tous les pays étrangers. » Par sa titulature et par sa relation privilégiée avec les dieux, Cambyse a acquis, aux yeux d'Udjahorresnet, le statut de pharaon, dont il a revêtu tous les attributs et hérité toutes les vertus traditionnelles. Ainsi donc sont posées les bases idéologiques sur lesquelles s'est fondée une collaboration entre Cambyse (puis Darius) et Udjahorresnet. De ce point de vue, les déclarations de l'Égyptien ne sont pas sans rapport logique avec le *Cylindre de Cyrus* : de la même façon que Cyrus avait été babylonisé, Cambyse en Égypte était égyptianisé par les Égyptiens désireux de collaborer avec le nouveau pouvoir. C'était pour les uns et les autres le meilleur moyen d'imposer dans ces pays l'image d'un conquérant soucieux de se plier de bonne grâce aux traditions politico-religieuses des pays conquis. C'était, en quelque sorte, accepter la continuité babylonienne et égyptienne pour mieux mettre en œuvre la rupture achéménide.

Que cette politique ait été définie par Cambyse lui-même ne fait aucun doute. Udjahorresnet précise d'ailleurs que c'est sur l'ordre du souverain qu'il composa sa titulature, à savoir « roi de la Haute et de la Basse-Égypte ». Mais il semble que la propagande perse ait franchi un pas supplémentaire pour justifier le pouvoir de Cambyse en Égypte. Parmi les forfaits « impies » perpétrés par Cambyse à Saïs, Hérodote (III, 16) rapporte le viol de la sépulture d'Amasis : « Il ordonna d'extraire le cadavre de son tombeau ; et, lorsque cet ordre fut exécuté, il commanda de fouetter le cadavre, de lui arracher le poil, de le percer à coups d'aiguillon, de l'outrager de toutes les façons possibles... Puis... il commanda de le brûler : ordre impie... » *A priori*, cette conduite semble absolument contraire à la volonté avérée de Cambyse de se poser en successeur des pharaons légitimes. Mais d'autres mesures ou récits rendent compte en même temps de son désir de se relier

directement au pharaon Hophra (Apriès), qu'Amasis avait renversé pour s'emparer du pouvoir. C'est également le sens d'une des versions qui faisait de Cambyse le fils de Cyrus et d'une fille d'Apriès. Amasis fut victime d'une véritable *damnatio memoriae* à l'époque perse.

• *Ralliements et résistances.* – Il reste à s'interroger sur l'origine de la présentation donnée par Hérodote de la politique de Cambyse. Si elle est si opposée à la réalité des faits et aux déclarations d'Udjahorresnet, c'est que, lors de son enquête en Égypte, deux générations plus tard, l'historien d'Halicarnasse a eu recours à des informateurs hostiles au souvenir du conquérant de l'Égypte, en particulier à des informateurs égyptiens qu'il cite à de nombreuses reprises. Or, à cette date, les rapports entre les Égyptiens et les Perses étaient heurtés et difficiles, les Égyptiens s'étant révoltés à plusieurs reprises depuis 525. C'est dans ce contexte que sont nés des légendes et des récits populaires qui présentent Cambyse comme le prototype du conquérant brutal, impie et sanguinaire. Il convient d'ajouter qu'Hérodote a également obtenu des informations et jugements provenant de cercles perses très hostiles à Cambyse.

Néanmoins, et en même temps, il serait excessif et illusoire de postuler que l'opinion et la conduite d'Udjahorresnet doivent être généralisées. Que la propagande « légitimiste » de Cambyse ait été menée avec constance et habileté est une chose ; qu'elle ait suscité adhésions et sympathies unanimes en est une autre. Le ralliement d'Udjahorresnet lui-même se fait sous condition : il ne reconnaît le pouvoir de Cambyse que pour autant que celui-ci adopte les règles et préceptes de la royauté pharaonique traditionnelle.

Par ailleurs, plusieurs indices rendent compte que tous les Égyptiens n'étaient pas prêts à se soumettre au roi perse. Hérodote (III, 14) rapporte le châtement qu'encoururent les Égyptiens qui avaient massacré le héraut envoyé par Cambyse à Memphis : deux mille jeunes Égyptiens, « la corde au coup et un frein à la bouche », furent menés au supplice, les juges royaux ayant décidé que « pour chacun de ces hommes [massacrés par les Égyptiens], périrent dix Égyptiens du plus haut rang ». La mise en scène du « spectacle » est également significative : les condamnés à mort défilèrent devant le pharaon vaincu entouré des pères des suppliciés. Soucieux avant tout de mettre en relief la dignité de Psammétique, Hérodote précise qu'en voyant son fils, le pharaon resta de marbre, contrairement à ses compagnons frappés de douleur. De même Psammétique, peu de temps avant, n'avait rien dit, lorsque sa fille, revêtue d'un costume d'esclave, avait défilé en compagnie de jeunes aristocrates toutes costumées pareillement. Par cette attitude, le pharaon exprimait son refus de se rallier au nouveau pouvoir.

Certes, Hérodote précise que, « pris de pitié », Cambyse ordonna d'épargner le fils de Psammétique : en réalité, il avait été mis à mort en premier ! Il ajoute que Psammétique « vécut lui-même près de Cambyse sans souffrir aucune violence », et il pense même qu'« il aurait recouvré l'Égypte en qualité de gouverneur, s'il avait su s'abstenir d'intriguer » (III, 15). Il explique la conduite supposée de Cambyse par une règle des rois perses, « qui sont dans l'habitude de traiter avec honneur les fils des rois et, lors même que ceux-ci se sont soulevés contre eux, ils n'en rendent pas moins à leurs fils le pouvoir ». Mais les exemples égyptiens que produit Hérodote sont fort peu convaincants. Quant à la conduite prêtée aux rois perses, elle est pour le moins nuancée par Isocrate, selon lequel les rois sont « habitués... à ne pas se réconcilier avec ceux qui ont fait défection avant de s'être emparés de leur personne » (*Evag.* 63). Il est clair que jamais Cambyse n'a songé à

remettre à Psammétique le gouvernement de l'Égypte. Ce qu'il faut surtout souligner, c'est qu'en réalité Psammétique ne se contenta pas d'intriguer : « On le prit en flagrant délit de vouloir soulever les Égyptiens ; et, quand il fut découvert par Cambyse, il dut boire du sang de taureau ; ce dont il mourut sur-le-champ. Voilà quelle fut sa fin ! » Il paraît donc clair que le pharaon n'a jamais accepté de reconnaître celui qui se présentait comme son successeur.

Une autre catégorie sociale – au reste liée de près à l'aristocratie égyptienne – pouvait à juste titre s'estimer mécontente de décisions prises par Cambyse : il s'agit des administrateurs des temples égyptiens. Il est vrai qu'Udjahorresnet souligne qu'à sa demande, le nouveau pharaon restitua à la déesse les revenus de biens fonciers, « comme il en était auparavant ». Mais l'exaltation de la piété du nouveau pharaon envers Neith de Saïs doit être replacée dans le contexte d'une déclaration vouée d'abord à souligner l'étendue des bienfaits que retira le sanctuaire de Saïs de la collaboration entre Udjahorresnet et Cambyse. Il apparaît que tous les temples n'eurent pas à se féliciter de la politique de Cambyse. Si nombreuses jusqu'en 525, les stèles de donation royale aux temples disparaissent à l'époque de Cambyse. Cette observation a été rapprochée d'un décret royal attribué à Cambyse. Le texte – de lecture malheureusement difficile – est transmis par un document démotique conservé *in verso* de la *Chronique démotique*. Cambyse est accusé d'avoir apporté des limitations drastiques aux revenus en nature que percevaient les temples égyptiens aux temps d'Amasis. Seuls trois temples étaient laissés en dehors de cette réglementation.

Bien des obscurités demeurent sur l'ampleur et sur les objectifs de la mesure prise par Cambyse. Les rédacteurs opposent sa conduite à celle de Darius qui, au contraire, a fait rassembler les traditions jurisprudentielles égyptiennes, y compris celles qui étaient relatives aux « droits des temples ». Rappelons simplement que le problème des rapports entre les temples et le roi s'est posé de tout temps en Égypte, les pharaons essayant traditionnellement à la fois de reconnaître les droits des temples et de limiter leur puissance financière. Les donations de terre aux temples n'étaient pas désintéressées : le pharaon – qui conservait un droit de propriété éminent – développait ainsi une politique « qui visait moins à enrichir les temples qu'à maintenir en activité l'économie dont ils étaient le centre » (D. Meeks). Les Saïtes n'ont pas agi différemment. En ce domaine, la rupture introduite par Cambyse est peut-être plus apparente que réelle. Pour en juger, il conviendrait d'insérer cette mesure dans le cadre d'une étude globale de l'administration tribulaire en Égypte – tâche difficile en raison de la rareté de la documentation. Tout au plus peut-on noter que des indices convergents témoignent de l'accroissement du prélèvement tributaire sous son règne. Les temples égyptiens n'y échappèrent sans doute pas.

Il est donc bien probable que l'image négative de Cambyse remonte en partie au moment de la conquête et de l'organisation de l'Égypte. Dans cette hypothèse, on peut penser que les mesures financières édictées par Cambyse ont été prises en représailles contre des sanctuaires peu enclins à légitimer l'installation d'un pouvoir étranger. Quoi qu'il en soit, la décision royale ne doit pas être considérée comme une contradiction de la politique développée à destination des Égyptiens. Vis-à-vis des puissants temples égyptiens, le nouveau pharaon ne pouvait mener une politique de libéralités sans limites. Il se devait de les contrôler, sous peine de réduire la conquête à une apparence sans lendemain. Il en fut de même d'ailleurs en Babylonie, où les proclamations de dévotion de Cyrus et de Cambyse vont de pair avec une pression fiscale accrue sur les temples (p. 84-85).

C'était non seulement la puissance financière du nouveau pharaon qui était en jeu, mais aussi la réalité de son pouvoir, tout aussi récent que fragile et menacé par des résistances. C'est bien pourquoi aussi l'Égypte fut transformée en satrapie, dont Cambyse, avant son départ, confia le gouvernement au Perse Aryandès.

Rappelé en arrière par l'annonce d'une rébellion menée en Perse contre son pouvoir, Cambyse quitta en hâte l'Égypte au printemps 522. Lors de son passage en Syrie, il se blessa à la cuisse : la gangrène s'y mit, et le fils de Cyrus décéda au début de l'été 522. Avant que de revenir plus longuement sur ces événements de l'année 522, il convient de dresser un premier bilan des conquêtes.

CHAPITRE II

La conquête et l'après-conquête : un bilan intermédiaire

I. DE CYRUS À DARIUS : SOURCES ET PROBLÈMES

À la mort de Cambyse en 522, le bilan territorial de trente ans de conquêtes est impressionnant : la dynastie achéménide qui, vers 550, régnait sur un territoire étroit du Zagros méridional a phagocyté tous les royaumes et empires qui se partageaient le Moyen-Orient et l'Asie centrale. Le champ de sa domination politique s'étend désormais de la Cyrénaïque à l'Hindu-Kuch, du Syr-Darya au golfe Persique. Les anciennes formations politiques ont été officiellement dissoutes et leur titulature a soit disparu soit été captée par les conquérants. De ce point de vue déjà, les règnes de Cyrus et de Cambyse apparaissent comme un moment capital à l'échelle historique du Moyen-Orient ancien : pour la première fois en effet s'est constitué un État à vocation unitaire, un État qui, en outre, n'est pas seulement fondé sur des possessions continentales ; il s'ouvre largement au contraire sur des espaces maritimes : le golfe Persique, la Méditerranée, la mer Noire. Avec Cambyse, le nouvel État s'est forgé la puissance navale qui lui permet de contrôler un vaste front maritime. Le contraste est saisissant avec la situation géopolitique qui prévalait vers le milieu du sixième siècle.

Traditionnellement, l'œuvre d'organisateur est attribuée quasi exclusivement à Darius. Mais il n'y a *a priori* aucune raison de distinguer de manière abrupte une phase de conquêtes militaires (Cyrus et Cambyse) et une phase d'organisation (Darius). Nul ne songera évidemment à dépouiller Darius de sa renommée justifiée en ce domaine ; pourtant, on doit également postuler que Darius et ses conseillers ont agi sur des structures préexistantes, qui résultaient à la fois des traditions locales et des premières adaptations apportées par Cyrus et son fils. Cela dit, force est de constater que nous ne disposons pas, pour Cyrus et Cambyse, d'une documentation d'une abondance et d'une diversité comparables à celle du règne de Darius. Marquées par le thème du « bon roi Cyrus », les sources classiques sont assez peu utilisables. La remarque vaut surtout pour Xénophon qui, dans la *Cyropédie*, assigne à son héros une part essentielle dans l'organisation de l'empire : conquérant sans égal (Xénophon lui attribue même la conquête de l'Égypte), créateur de l'armée et de la cavalerie perses, Cyrus aurait été le premier, après la conquête de Babylone, à songer globalement à l'organisation administrative de l'empire en formation : nominations des grands

officiers de la cour centrale (VIII, 1, 9-12), organisation des finances (1.13-14), obligation faite aux nobles de fréquenter la cour royale (1.5-6 ; 17-22) etc., tout est mis au nom de Cyrus. Il en est de même de l'institution des satrapes (VIII, 6.1-15) et de celle du service des inspecteurs de satrapies et de la poste rapide (VIII, 6.16-18). Et Xénophon insiste à de nombreuses reprises sur la pérennité de décisions prises alors par Cyrus : « Les mesures, que j'ai montrées dans mon récit, instituées par Cyrus afin de conserver l'empire pour lui et pour les Perses, les rois ses successeurs continuent à les maintenir en usage sans changement » (VIII, 1.7). Mais toute cette présentation n'a pas vocation diachronique. C'est plutôt un tableau intemporel de l'Empire achéménide que dresse Xénophon : il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les images identiques qu'il donne de Cyrus l'Ancien dans la *Cyropédie* et de Cyrus le Jeune dans l'*Anabase*. Certes, bien des institutions présentées dans la *Cyropédie* sont connues et confirmées par de nombreux autres textes, mais rien ne permet d'en attribuer la paternité exclusive à Cyrus.

Au regard, la documentation écrite proprement perse est d'une minceur confondante. Cyrus n'est jamais cité par Darius dans l'inscription de Behistoun, en dehors de sa qualité de père de Cambyse et de Bardiya. Darius – dont la légitimité monarchique n'était pas au-dessus de tout soupçon – ne craint pas d'écrire de ses prédécesseurs : « Ceux qui étaient rois avant n'ont pas fait au cours de leur vie autant que ce qui fut fait par moi au cours d'une année » (DB, IV, 50-52). Il serait cependant excessif d'affirmer que Darius a voulu infliger une *damnatio memoriae* au fondateur de l'empire. On sait d'ailleurs que le souvenir de Cyrus était conservé avec une particulière ferveur par les Perses : Cyrus fait certainement partie de ces « grands hommes », dont les actes héroïsés étaient transmis aux jeunes gens : « Avec Cyrus, aucun Perse jusqu'à présent ne s'est jugé digne de se comparer » – remarque Hérodote (III, 160), en se présentant comme le porte-parole de Darius. Désireux avant tout de légitimer son récent pouvoir, Darius, tout naturellement, a consacré l'inscription de Behistoun à exalter sa geste personnelle, telle qu'il entendait qu'elle passât à la postérité. L'inscription de Behistoun n'est pas un manuel d'histoire achéménide ! Par ailleurs, trois inscriptions trilingues (vieux-perse, accadien, élamite) au nom de Cyrus ont été retrouvées à Pasargades en plusieurs exemplaires. Elles sont très brèves : « Moi, Cyrus, roi achéménide » (CMA), ou : « Cyrus, Grand Roi achéménide » (CMc). Une autre (CMB) porte : « Cyrus le Grand Roi, fils du roi Cambyse, Achéménide. Il dit : Quand... fait... » Mais ces documents doivent être éliminés de la discussion, car leur authenticité est aujourd'hui fortement contestée, non sans d'excellentes raisons. Ils relèvent, plus sûrement, du rôle de falsificateur que l'on attribue à Darius, soucieux, en l'espèce, de capter à son profit le prestige de Cyrus.

On peut recourir en revanche aux documents archéologiques mis au jour en Perse, mais aussi à des documents écrits d'origine non perse. Les nombreuses tablettes accadiennes donnent des indications indirectes mais précieuses sur l'administration de la Babylonie au temps des premiers fondateurs de l'empire. On y ajoutera des renseignements tirés de textes et représentations figurées venant de Judée, d'Égypte et d'Asie Mineure occidentale.

En raison même de la composition du dossier documentaire, le tableau de l'empire vers 522 ne peut être que partiel. Mais il convient de tenter de le dresser, de manière à mieux comprendre non seulement la spécificité des réformes opérées ultérieurement par Darius après sa prise de pouvoir, mais aussi l'ampleur et les limites des modifications et adaptations apportées par Cyrus et Cambyse à l'organisation des pays qu'ils venaient de soumettre.

II. SATRAPES ET SATRAPIES

• *Les satrapes de Cyrus et de Cambyse*. – Le long exposé consacré par Hérodote aux réformes mises en œuvre par Darius après sa victoire sur ses opposants débute par cette phrase (III, 89) : « Darius établit dans l'empire des Perses vingt gouvernements (*nomoi*), qu'ils appellent eux-mêmes satrapies. » Il serait tout à fait excessif de conclure de ce texte que les premières satrapies furent inaugurées au début du règne de Darius (ce qu'au reste Hérodote ne dit pas). Le terme satrape en effet est bien attesté à l'époque de Cyrus et de Cambyse. C'est d'abord ce que montre la situation prévalant en 522 : dans son inscription de Behistoun, Darius fait lui-même référence à Dadarši, « satrape en Bactriane » (DB, III, 10-19), et à Vivāna, « satrape en Arachosie » (DB, III, 54-64). On y apprend également qu'à cette date Hystaspes, le père de Darius, détenait un haut poste militaire en Parthie-Hyrcanie (et non le poste de satrape de Perse comme le veut Hérodote, III, 70). En Asie Mineure, le Perse Oroitès fut nommé « gouverneur de Sardes » par Cyrus (Hérodote, III, 120). Là comme ailleurs, Hérodote n'emploie pas le terme satrape, mais le terme beaucoup moins spécifique d'hyarque. Sous l'expression de *Sardiôn hyparkhos*, Hérodote paraît faire référence à un vaste gouvernement en Asie Mineure, comprenant à la fois la Lydie et l'Ionie (III, 127). Le lieu de résidence d'Oroitès est tantôt Sardes (III, 126), tantôt Magnésie du Méandre (III, 121). Oroitès était encore en place lors de l'avènement de Darius. On connaît également la satrapie de Phrygie Hellespontique, tenue à l'époque de Cambyse par Mithrobatès (*hyparkhos*), qui résidait à Daskyleion (III, 126). Peu après la mort de Cambyse, Oroitès mit à mort Mithrobatès et son fils Krasnapès et adjoignit la Phrygie Hellespontique à son pouvoir. On sait également qu'à partir de la quatrième année de règne de Cyrus (535), un certain Gubāru reçut le titre de « gouverneur (*pihātu*) de Babylonie et de Transeuphratène ». Il était donc théoriquement en charge d'une immense satrapie qui comprenait pratiquement tous les pays précédemment soumis au roi néobabylonien, depuis le Tigre jusqu'aux abords du Nil. Dans un contexte peu clair, on le voit en rapport avec un scribe-chancelier (*bēl tēmi*) de Médie, ce qui peut laisser penser à la présence d'une administration impériale à Ecbatane (cf. également *Ezra* 6.2). Quant à l'Égypte, elle fut pourvue par Cambyse d'un « gouverneur / satrape » (*hyparkhos*), le Perse Aryandès nommé par Cambyse (Hérodote IV, 166).

On peut supposer qu'à l'intérieur des satrapies les plus étendues, il existait des sous-gouverneurs, mais nous n'avons pas d'attestations indiscutables pour cette époque, sauf peut-être en Babylonie. Par ailleurs, il est bien clair que la création des satrapies n'a pas fait disparaître les entités politiques préexistantes : qu'il s'agisse des cités grecques, des cités phéniciennes ou des villes babyloniennes, elles conservent une large autonomie, pour autant qu'elles satisfont aux obligations qui pèsent sur elles, en particulier dans le domaine financier et militaire. Il en est de même de la province de Judée à l'intérieur de la satrapie de Babylonie et de Transeuphratène. Xénophon (VII, 4.2) précise, à propos de la Cilicie et de Chypre, que Cyrus « n'eut jamais à envoyer un Perse comme satrape des Ciliciens ni des Chypriotes, mais les rois successifs du pays lui donnaient satisfaction ; il percevait simplement un tribut et, chaque fois qu'il avait besoin d'une expédition, il les requérait » (cf. également VIII, 6.7). D'après Hérodote (I, 28), la Cilicie n'avait pas été conquise par Crésus : elle restait gouvernée à l'époque de Cyrus et de Cambyse par un dynaste local, qui portait le titre de *syennésis* (I, 74), qualifié de « roi des Ciliciens » par Hérodote (V, 118). Malgré

la conquête de Xanthos menée par le Mède Harpage sur les ordres de Cyrus, la Lycie restait elle aussi dirigée par de petits dynastes locaux qui, cependant, devaient reconnaître plus ou moins nominalement le pouvoir perse. Cette situation n'implique pas nécessairement que les Perses n'y avaient aucune assise territoriale, mais aucun document direct ne permet d'en juger à cette date. Nous connaissons trop mal la situation intérieure de la Cilicie, de la Lycie ou encore de la Carie avant Cyrus pour pouvoir discuter raisonnablement des modifications éventuellement intervenues en contrepoint de la conquête perse.

• *Les fonctions du satrape.* – Il est plus délicat de déterminer les fonctions précises des satrapes de Cyrus et de Cambyse. Le terme vieux-perse lui-même signifie « protecteur du pouvoir [royaume] ». En général, les textes grecs et babyloniens n'utilisent pas le terme vieux-perse, préférant le transcrire sous le terme plus vague de « gouverneur » (*hyparkhos / piḥātu*), et, lorsqu'ils le reprennent, c'est généralement pour lui donner une signification tout aussi peu précise. Quant à Darius à Behistoun, il désigne ses deux satrapes, Vivāna en Arachosie et Dadarši en Bactriane, en les qualifiant l'un et l'autre de *bandaka*, terme perse qui renvoie à un lien de nature personnelle entre le souverain et les aristocrates perses. En lui-même, le terme exprime d'abord et avant tout une totale loyauté du personnage ainsi désigné à l'égard du roi. En d'autres termes, la fonction de satrape n'est pas nécessairement liée à un territoire : au reste, le terme « satrapie » (attribué aux Perses par Hérodote I, 192) n'apparaît pas à Behistoun : Vivāna et Dadarši sont respectivement satrapes *en* Arachosie et *en* Bactriane. Le satrape est d'abord et avant tout le représentant personnel du roi. Cependant, les exemples connus de l'époque de Cyrus et de Cambyse indiquent que leurs satrapes étaient des chargés de mission dans un territoire défini.

Nommé par le roi, le satrape devait obéir de près aux ordres reçus du pouvoir central et rendre des comptes. Entré en rébellion déjà au temps de Cambyse (qui, selon Hérodote, voulait le destituer), Oroïtès manifesta clairement sa volonté d'indépendance quand il fit périr le messager de Darius qui, semble-t-il, était venu lui intimer l'ordre de se présenter à la cour (Hérodote III, 126). C'est ce que confirme l'histoire (probablement romancée) des rapports entre Cambyse et son frère Bardiya, nommé Tanyoxarkès par Ctésias, qui avait reçu de Cyrus un grand gouvernement en Iran oriental. Un proche du roi conseilla à Cambyse de convoquer son frère : « Pour prouver l'infidélité de Tanyoxarkès, il assurerait que si on le mandait de venir, il ne viendrait pas. » Tanyoxarkès ne défera à l'ordre royal qu'à la troisième convocation et, selon Ctésias, il fut alors mis à mort (*Persika*, § 10).

L'une des tâches prioritaires des satrapes devait être de faire régner l'ordre et d'étendre le pouvoir perse. Selon Hérodote (III, 120), Oroïtès se brouilla avec Mithrobatès lorsque celui-ci lui reprocha de n'avoir pas su « ajouter l'île de Samos aux domaines du roi ». Depuis son ralliement à Cambyse, le tyran Polycrate de Samos n'avait pas pour autant cessé, semble-t-il, de développer des plans en direction des possessions perses du continent et de se poser en rival déclaré de la cour satrapique de Sardes. Il tentait en même temps de gagner l'appui de certains aristocrates lydiens, mécontents du gouvernement d'Oroïtès (Diodore X, 16.4). Selon Hérodote (III, 120), qui situe l'événement « au temps de la maladie de Cambyse », le satrape décida de mettre fin au pouvoir de Polycrate. À cette fin, il envoya au tyran son principal conseiller, le Lydien Myrsos, fils de Gygès, qui réussit à persuader le tyran de se rendre auprès d'Oroïtès, qui affirmait de son côté être menacé par Cambyse. C'est dans ces conditions qu'Oroïtès mit Polycrate à mort. Maïandros succéda alors à Polycrate : sans que l'on puisse parler de soumission directe aux

Perses, la disparition de Polycrate témoigne de la volonté du satrape d'agrandir les domaines du roi.

La fonction militaire des satrapes est également bien mise en évidence par le rôle joué par Dadarši et par Vivāna en 522-521, respectivement au nord et au sud du Plateau iranien. Pour ces tâches, les satrapes pouvaient compter très certainement sur des forces armées permanentes. On sait qu'Oroïtès « disposait d'une grande force, ayant une garde de mille Perses et tenant les provinces de Phrygie, Lydie et Ionie » (I, 127). Il devait donc pouvoir lever des contingents chez les peuples conquis. Il est probable également que dès les règnes de Cyrus et de Cambyse, on commença de mettre en place le système d'assignations de terres à des familles perses dans les pays conquis, ainsi décrit par Xénophon : « Car, dans les temps passés, il leur fut donné d'avoir comme coutume nationale que les propriétaires fonciers eussent à fournir, sur leur terre, des cavaliers qui faisaient campagne, s'il y avait lieu d'en faire une » (*Cyr.* VIII, 8.20). En échange des terres concédées, les nobles perses de la *diaspora* impériale devaient donc amener un contingent de cavalerie à toute réquisition satrapique. Le système se révélant opératoire vers 500 en Asie Mineure occidentale, on peut raisonnablement supposer qu'il remontait au temps de la conquête.

Les satrapes devaient pouvoir compter également sur des garnisons. Une garnison perse fut installée à Babylone. Il est possible que la reconstruction de la forteresse de la Vieille-Kandahar date du règne de Cyrus. En Égypte, la garnison d'Éléphantine continua, comme par le passé, de garder la frontière méridionale du pays, à hauteur de la première cataracte ; une autre veillait sur le Château Blanc de Memphis. D'autres sont connues à Migdol (près de Péluse dans le Delta) et sur d'autres sites du Delta. Selon Hérodote (II, 30), les Perses conservèrent les implantations saïtes : non seulement à Éléphantine, mais aussi à « Daphné Pélusienne en face des Arabes et des Assyriens, et à Maréa en face de la Libye ». Il est probable que les attributions de terres aux soldats-garnisaires – particulièrement bien attestées à Éléphantine – sont également un héritage saïte (cf. II, 152). En Asie Mineure, on connaît la forteresse de Sardes, où se réfugia Crésus, bientôt assiégé par les troupes de Cyrus. Forteresse située sur une acropole formidable, comme y insistent tous les auteurs anciens, d'Hérodote à Polybe. La mainmise sur les forteresses existantes est présentée par Xénophon comme l'un des objectifs de son Cyrus tout au long des conquêtes : il en fut ainsi en particulier dans les différentes régions d'Asie Mineure, qu'il s'agisse de la Carie et de la Phrygie, dans lesquelles ses généraux disposèrent des garnisons dans les nombreuses citadelles déjà fortifiées antérieurement par les Cariens ou par les Phrygiens (cf. *Cyr.* VII, 4.1-11). Enfin, le récit des combats des années 522-520 dans l'inscription de Behistoun rend compte de l'existence de nombreuses citadelles (*didā / hal-marriš*) dans les pays iraniens : Sikayauvatīš en Médie (*DB I* § 13), Tigra et Uyama en Arménie (II §§27-28), Kapišākaniš et Aršada en Arachosie (III § 45, 47).

L'organisation interne de ces gouvernements est fort mal connue. On connaît à Babylone, à l'époque de Cyrus, l'existence du trésorier Mithradāta, mais il s'agit d'un trésorier royal, non d'un trésorier satrapique. Nous savons qu'auprès d'Oroïtès, il y avait un « secrétaire royal (*grammatistēs basileios*) », chargé manifestement des échanges de courriers avec la cour centrale. À ce propos, Hérodote (III, 128) ajoute en incise explicative : « car tous les gouverneurs ont des secrétaires royaux ». L'exemple mieux connu de l'administration de Gubāru montre à l'évidence que le satrape échangeait une correspondance suivie non seulement avec le pouvoir central mais aussi avec tous ses administrés, peut-être aussi avec des officiers d'autres provinces. Il avait donc sous ses ordres un grand nombre

de secrétaires et de scribes (*sipīru*) qui composaient sa chancellerie. Dans ces conditions, on doit admettre que dès cette époque des archives existaient dans chaque capitale satrapique, organisées en fonction d'ordres venus du centre et des traditions locales propres à chaque pays conquis.

Après sa victoire, Cyrus avait confié au Perse Tabalos la garde de la citadelle de Sardes. Il apparaît donc qu'il tenait son pouvoir directement du roi et non du satrape. Et l'on rappellera à ce propos ce qu'écrit Xénophon des mesures qu'il attribue à Cyrus et dont il souligne la pérennité, comme à son habitude : « Aujourd'hui encore, selon les dispositions prises alors par Cyrus, identique est la façon dont les postes dépendant du roi (*hai hypo basilei phylakai*) sont gardés » (VIII, 6.14). Selon Xénophon (VI, 1.1), le roi considérait cette mesure comme une précaution contre les révoltes de satrapes. Cependant, il paraît clair que, d'une manière générale, les commandants de citadelles devaient agir en subordination au satrape, pour autant que celui-ci avait reçu des ordres du roi.

III. TRIBUTS ET DONS

• *Revenus et administration financière.* – Après avoir mentionné les vingt gouvernements (*nomoi*/ satrapies) organisés par Darius, Hérodote écrit (III, 89) : « Darius fixa les tributs (*phoroi*) qui devaient lui revenir... Car, sous le règne de Cyrus et ensuite celui de Cambyse, il n'y avait rien d'établi au sujet du tribut ; c'étaient des dons (*dōra*) que l'on apportait au roi. » On reviendra ultérieurement sur l'ampleur des modifications apportées par Darius à l'organisation tributaire (chapitre x). Mais, à ce point, il convient d'introduire la problématique, de manière à déterminer, autant que faire se peut, ce qui revient à Cyrus et à Cambyse en ces domaines. Ce qui suppose d'abord et avant tout de comprendre ce qu'a écrit Hérodote et ce qu'il a voulu dire à ses lecteurs grecs.

Il va de soi, tout d'abord, que ni Cyrus ni Cambyse n'ont négligé l'administration financière. L'un et l'autre eurent besoin de fonds considérables pour entretenir leurs armées et pour mener à bien leurs expéditions. Après chaque victoire, Cyrus avait fait convoier les trésors des rois vaincus vers ses capitales : le trésor d'Astyage avait été envoyé à Pasargades. Il en avait été de même des trésors de Crésus. Il est probable que Cambyse donna des ordres analogues en Égypte, ainsi qu'à Babylone : on sait en effet que, lors du retour des Judéens à Jérusalem, Cyrus ordonna au trésorier Mithradāta de remettre aux chefs de la communauté la vaisselle sacrée que Nebuchednezzar avait emportée à Babylone après la prise de Jérusalem (*Ezra* 1.7-11 ; 5.14-15). C'est ainsi que s'était faite la première accumulation de richesses royales qui, ultérieurement, frappèrent tant les Grecs. Chaque trésorerie impériale était dirigée par un trésorier royal (**ganzabara*), tel Mithradāta à Babylone à l'époque de Cyrus. Il était chargé moins de la garde proprement dite du trésor que de sa gestion (entrées et sorties de produits sur ordre du roi).

Venaient s'accumuler également dans ces trésoreries les produits des tributs et des dons. L'existence de levées de type tributaire à l'époque de Cyrus et de Cambyse ne fait aucun doute. Cela apparaît non seulement de la lecture de la *Cyropédie* – sur laquelle pèse *a priori* un soupçon d'anachronisme – mais aussi de la lecture d'Hérodote. Il paraît clair que les cités grecques d'Ionie durent verser tribut, tout comme elles le faisaient à l'époque de la domination lydienne (I, 27). Le principe est simple : qu'il s'agisse de « dons » ou de « tributs », tous les peuples qui ont reconnu la suprématie perse doivent

verser au pouvoir central des contributions en nature ou en métal précieux, sans oublier les contingents militaires ou les rameurs qu'ils doivent fournir à toute réquisition royale.

Cette réalité est exprimée par Hérodote lui-même, qui affirme ailleurs que l'une des premières mesures prises par l'usurpateur Smerdis / Bardiya en lutte contre Cambyse fut « d'envoyer des émissaires chez chacun des peuples de son empire et de faire proclamer l'exemption pour trois ans de service militaire et de tribut (*phorou... ateleia*) » (III, 67 ; cf. Justin I, 9.12). Par ailleurs, seule une telle hypothèse peut rendre compte des exemptions régulières et permanentes que l'on connaît à cette époque. Tel était le cas d'un peuple de la vallée de l'Hilmend, les Ariaspes, qui, pour avoir sauvé l'armée de Cyrus en proie à la disette, reçurent du roi le titre et le nom d'Évergètes (« Bienfaiteurs ») et qui bénéficièrent dès lors d'une exemption (*ateleia*). Il en était de même de Bardiya qui, à la mort de Cyrus, avait reçu un grand gouvernement en Asie centrale : « Cyrus avait prescrit qu'il détiendrait ces pays en jouissant d'une exemption (*ateleis*) » (Ctesias, *Persika* § 8).

• *Peuples tributaires et peuples donateurs.* – Quels sont donc les caractères fondamentaux qui, aux yeux d'Hérodote, distinguent ce qu'il vise sous les appellations de dons et tributs ? Remarquons d'abord que cette distinction n'est pas une innovation de l'époque achéménide : elle est repérable dans de nombreux États du Moyen-Orient, de la Mésopotamie à l'Égypte. Il est donc probable que, dans une certaine mesure, Hérodote rend en grec des réalités proche-orientales : le problème est que la terminologie qu'il emploie a pour résultat d'obscurcir la réalité plus qu'elle n'éclaire la lanterne de l'historien d'aujourd'hui. Il analyse en effet le tribut achéménide en se référant implicitement au tribut (*phoros*) levé par les Athéniens à partir de 478 dans le cadre de la Ligue de Délos. Mais, quels que soient les rapprochements que l'on peut établir entre les deux organisations, l'on sait en réalité que le système achéménide était infiniment plus complexe : le tribut proprement dit n'y représentait qu'un des sous-ensembles constitutifs (chapitre x). Dans ces conditions, il serait vain de tenter de déterminer quelle terminologie moyen-orientale se cache sous le vocabulaire d'Hérodote. La construction de son développement invite plutôt à mettre au jour sa logique interne.

Or, il apparaît rapidement que ni la démarche ni l'objectif d'Hérodote ne sont ceux d'un spécialiste de technique financière. Le développement des chapitres 88-117 est consacré, avant tout, à mettre en exergue la puissance politique de Darius. La phrase introductive donne la clef de la vision d'Hérodote : « Darius fils d'Hystaspes fut dès lors reconnu comme roi ; et tous les peuples d'Asie, à l'exception des Arabes, lui furent soumis (*katēkooi*), ayant été subjugués par Cyrus et, après lui, par Cambyse » (III, 88). D'entrée, il souligne qu'après l'avènement du nouveau roi, « tout était plein de sa puissance ». Le premier acte de Darius fut de « faire ériger une statue équestre à sa gloire » (III, 88). « Cela fait, il établit... vingt gouvernements (*arkhai*)... et il fixa les tributs qui devaient lui revenir » (III, 89).

Hérodote tente ici de situer Darius à la fois en continuité et en rupture avec ses prédécesseurs, dont il a raconté les conquêtes. Il entend d'abord montrer à ses lecteurs que Darius a accru les possessions achéménides (III, 117) et que son empire s'étend désormais très loin dans toutes les directions (III, 98, 102, 106-107, 114-115). C'est de cette logique que procède l'énumération chiffrée des prélèvements que le roi opère sur les peuples conquis, sous forme de tribut proprement dit ou sous forme de taxes imposées « en plus du tribut » (III, 91, 117), ou encore sous forme de dons (qui, eux aussi, s'ajoutent au

tribut dans le calcul des revenus royaux : III, 97). La parenthèse tribulaire (III, 89-98) – si l'on peut oser cette formule paradoxale – est subordonnée à une démonstration de nature politique et à une réflexion sur la puissance territoriale.

C'est dans cette même logique qu'à la fin de son exposé il précise que sous Darius encore « des peuples n'étaient pas taxés pour payer un tribut, mais ils livraient des dons » : ces peuples donateurs, ce sont d'abord les Colchidiens et les Éthiopiens qui, à l'époque d'Hérodote encore, livraient « des présents pour lesquels ils s'étaient taxés ». Les premiers envoyaient « cent jeunes garçons et cent jeunes filles » ; les seconds, « deux chénices d'or non passé par le feu, deux cents billes d'ébène, cinq cents jeunes garçons et vingt défenses d'éléphant ». Quant aux Arabes, « ils livraient chaque année mille talents d'encens. Voici ce que, en dehors du tribut, ces peuples fournissaient au roi en guise de dons » (III, 97). Tentons d'expliquer l'apparent paradoxe qui consiste, pour Hérodote, à citer les peuples donateurs de Darius, après avoir affirmé péremptoirement que, de Cyrus à Darius, on était passé d'un système de dons à un système tribulaire.

Soulignons d'abord l'expression qu'utilise Hérodote : ces peuples se sont taxés eux-mêmes. La terminologie rend compte du caractère en principe volontaire du don. On retrouve une formulation proche à propos des Libyens, des Cyrénéens et des Barkéens, stupéfaits de la victoire de Cambyse en Égypte : « Les Libyens, craignant de subir le sort des Égyptiens, se soumièrent d'eux-mêmes sans combattre, s'imposèrent un tribut (*phoros*) et envoyèrent des présents (*dōra*). Les Cyrénéens et les Barkéens, saisis d'une crainte pareille à celle des Libyens, en firent autant eux aussi » (III, 13). Il paraît clair que, du point de vue d'Hérodote, dans son rapport au Grand Roi, le peuple donateur est dans une situation de dépendance moindre que celui qui est taxé pour verser un tribut. On observera d'ailleurs que ces peuples sont situés aux extrémités (*ta eskhata*) du territoire impérial de Darius (III, 97, 106-107, 115-116), assimilé à la « terre habitée » (III, 106-107). On remarquera en outre que la périodicité des dons n'est pas celle du tribut : si les Arabes sont soumis à un rythme annuel, les Éthiopiens ne paient que tous les deux ans et les Colchidiens tous les quatre ans. Mais Hérodote exprime lui-même les limites de l'opposition que dans le même temps il a posée en règle absolue. D'une part, les uns et les autres – tributaires et donateurs – sont situés dans l'espace impérial, comme il le dit très clairement à propos des Colchidiens (III, 97). Il précise également que les Libyens, les Cyrénéens et les Barkéens n'apportèrent pas seulement des dons à Cambyse : ils envoyèrent également un tribut (*phoros*) (« qu'ils avaient fixé eux-mêmes ») (III, 13). Il rapporte enfin pourquoï Cambyse refusa les dons envoyés par les Cyrénéens : à son avis, le roi agit ainsi « à cause de la médiocrité de ces dons (car les Cyrénéens avaient envoyé cinq cents mines d'argent) ». En d'autres termes, pour réputé « volontaire » qu'il soit, le don doit atteindre un certain montant. Tout laisse supposer que ce montant est négocié préalablement avec le roi dont on reconnaît la souveraineté : ce qu'avait probablement « omis » de faire les Cyrénéens, d'où le refus de Cambyse, qui y vit, non sans raison, une marque de mépris à peine déguisée.

• *De Cyrus à Darius.* – Revenons à l'opposition relevée par Hérodote entre Cyrus et Cambyse d'une part, Darius d'autre part. En réalité, Hérodote n'affirme pas à proprement parler que Darius a été le premier à lever des tributs ; il entend surtout souligner qu'il a été le premier à fixer l'assiette de leur levée ainsi que leur montant précis. C'est pourquoï le terme « fixer » revient dans son exposé à de multiples reprises, sous différentes formes. C'est bien la raison pour laquelle, aux yeux d'Hérodote, Darius est le « créateur » du

tribut, au sens où l'entendait tout naturellement un Athénien du cinquième siècle : un système où chaque entité sujette est taxée par la puissance hégémonique, pour un montant déterminé, évalué en métal précieux et calculé sur des critères objectifs. D'où la remarque finale sur les Éthiopiens, les Colchidiens et les Arabes. Après les réformes menées par le roi, la catégorie de peuples « donateurs » (au sens où le comprend Hérodote) ne disparut pas ; mais désormais, aux yeux d'Hérodote, elle représentait plus une survivance périphérique qu'un élément constitutif du système tribulaire achéménide.

De Cyrus à Darius, ce n'est donc pas l'institution même du tribut qui a été créée du néant : ce sont bien plutôt les conditions de sa perception qui ont été profondément modifiées. C'est ce point de vue plus technique dont rend compte également Hérodote (III, 89), à sa manière, lorsqu'il transmet l'image de Cyrus, considéré par les Perses eux-mêmes comme un « père », par opposition à Cambyse, le « despote » et à Darius « trafiquant » (*kapēlos*) ; celui-ci, en effet « trafiquait de toutes choses » ; quant à Cambyse, « il était dur et sans ménagement » ; Cyrus, au contraire, « était doux et il avait procuré aux Perses toutes sortes de biens ». Il s'agit là d'une interprétation propre à Hérodote, dont il est bien difficile de retrouver les justifications factuelles. Dans l'image qui en était répandue en Grèce, Cyrus était un conquérant chevaleresque, auquel les peuples vinrent faire soumission de leur propre gré, comme l'exprime en particulier Xénophon (*Cyr.* I, 1) ; dans ces conditions, leurs prestations sont assimilées à un « don », au sens politique que lui attribue Hérodote. On peut supposer que, de Cyrus à Cambyse, une première modification intervint quand, pour financer la flotte perse destinée à la conquête de l'Égypte, le successeur de Cyrus augmenta dans de fortes proportions la pression fiscale sur ses sujets (qu'il s'agisse de dons ou de tributs) : d'où la réputation de « dureté » du fils de Cyrus. Darius, quant à lui, fut le premier à donner une valeur à la terre et à établir des chiffres fixés en proportion de cette estimation : d'où peut-être le qualificatif de *kapēlos* / marchand que lui attribue Hérodote : mais il ne s'agit là que d'une hypothèse.

• *Tribut et monnaie.* – Il est probable qu'à l'époque des deux premiers rois, les administrateurs perses ont généralement repris à leur profit les techniques fiscales en l'honneur dans les pays conquis : tout aussi bien à Sardes, où le Lydien Paktyès fut chargé de la levée des tributs, qu'à Ecbatane, à Babylone ou en Égypte. On peut supposer également que, dans certaines régions où n'existait pas de registre tribulaire (établi ultérieurement par Darius), ce sont les satrapes qui, à l'époque de Cyrus et de Cambyse, négociaient avec les chefs locaux, avec tous les risques d'arbitraire que suppose une telle procédure.

Il paraît clair en même temps que la levée d'un tribut, sous Cyrus et Cambyse, n'impliquait nullement l'existence de la monnaie. Lorsque les peuples fournissaient leur tribut en métal précieux, c'est l'étalon pondéral qui servait de base au calcul : ainsi le « don » de 500 mines d'argent des Cyrénéens à Cambyse ; si l'on admet qu'il s'agit là de la mine babylonienne, le don des Cyrénéens se monte à environ 252 kg d'argent. Tout aussi bien n'existe-t-il pas de monnaie proprement perse avant Darius. Cependant, en Asie Mineure occidentale, il apparaît que les monnaies d'or et d'argent lydienes, dites « créséides », ont continué d'être frappées et utilisées par l'administration royale achéménide à Sardes. Il est même possible que les « créséides » d'argent aient été diffusées uniquement à partir de la conquête de Sardes par Cyrus, jouant ainsi pratiquement le rôle d'une monnaie royale. C'est très certainement en rapport avec la créséide dite « légère » qu'était évalué le tribut que devaient verser les cités grecques à l'administration achéménide.

IV. CONTINUITÉS ET ADAPTATIONS : LE CAS DE LA BABYLOIE

• *Changements et intégration.* – La question reste cependant de savoir si la conquête a signifié de réels changements pour les populations conquises. Concernant les règnes de Cyrus et de Cambyse, la réponse ne peut être que nuancée, car l'œuvre de construction impériale ne fait que commencer. Il est clair que ni Cyrus ni son fils n'ont voulu – le pouvaient-ils d'ailleurs ? – opérer un bouleversement total des conditions existantes. Bien des institutions connues à leur époque trouvent des antécédents dans les constructions impériales mésopotamiennes des siècles antérieurs. Mais, précisément, les transformations ne s'opèrent pas nécessairement par suppression ou destruction des institutions existantes, mais plus souvent et sans doute plus efficacement par une adaptation graduelle de ces institutions au cadre nouveau tracé par les conquérants.

Cyrus lui-même, lors de la conquête de la Babylonie, on l'a vu, a voulu, au moins dans ses déclarations de propagande, mettre l'accent plus sur les continuités que sur les ruptures. Il fut, dès octobre 539, reconnu comme « roi de Babylone » et « roi des pays » (*šār Bābīli/šār mātāti*), portant également à une reprise le titre de « roi des pays, roi des rois (*šār šarrāni*) ». Le titre de « roi de Babylone » passa très rapidement à son fils Cambyse, qui le conserva pendant une année environ (début 538-début 537). Cambyse porte alors le titre de « roi de Babylone », associé avec son père Cyrus (« roi des pays »), comme le montre la double titulature donnée par certaines tablettes : « Année I de Cambyse, roi de Babylone, fils de Cyrus, roi des pays. » Qui plus est, le gouvernement interne de la Babylonie ne semble pas avoir été brutalement bouleversé. Pendant les trois premières années de la domination perse, le plus haut administrateur de la région reste un certain Nabū-ahhē-hullīṭ, qui détenait déjà sous Nabonide la fonction de *šakin jēmi* – le plus haut poste de l'administration après le *šakin māti* (« gouverneur du pays »). Cette organisation ne signifiait pas pour autant la reconstitution de l'ancien royaume, puisque l'autorité (déléguée) de Cambyse ne s'exerçait que sur la Babylonie du Nord. Par ailleurs, la disparition de la double titulature (début 537) puis la création d'une satrapie aux mains du Perse Gubāru (535) indiquent qu'après cette période de transition, Cyrus jugea utile d'affermir sa tutelle directe sur le pays. Nous ne connaissons ni les raisons ni les circonstances qui ont amené le roi à prendre de telles décisions, mais le fait paraît clair : la Babylonie a été transformée d'un coup en satrapie de plein exercice. Mais qu'est-ce que cela signifie dans la pratique ?

La documentation babylonienne donne à première vue l'image d'une grande continuité. En l'absence d'archives satrapiques, les tablettes accadiennes dont nous disposons proviennent pour l'essentiel d'archives privées ou d'archives des temples. Elles ne font pas explicitement référence aux bouleversements politiques. Dans les archives privées en particulier, les événements historiques majeurs, comme la conquête de Cyrus, ne seraient même pas discernables, si les notaires ne dataient leurs actes en fonction de l'année de règne du souverain en exercice. Plusieurs documents de l'époque de Cyrus et de Cambyse indiquent que les administrateurs des temples continuent de se référer aux réglementations édictées à l'époque de Nebuchednezzar II, Nériglissar et Nabonide. Dans ces conditions, il n'est pas toujours aisé de faire le partage entre le maintien des institutions babyloniennes et la prise de pouvoir par les conquérants perses : ainsi, tel document de l'Eanna du règne de Cyrus (535-534) – dite *Charte des artisans* – dans lequel les artisans du sanctuaire s'engagent devant les autorités (le *šatammu* et le Commissaire royal) à travailler exclusivement

sur les chantiers de construction et de restauration de l'Eanna ; leur serment est prêté au nom de « Bēl, Nabū et de la majesté de Cyrus, roi de Babylone » ; s'il ne tient pas parole, l'artisan coupable « recevra le châtement des dieux et du roi ». Doit-on voir uniquement dans ce document l'indice d'une grande continuité avec les pratiques précédentes ? Ou bien doit-on le considérer aussi comme l'attestation d'une politique de Cyrus, qui cherche à s'assurer la collaboration des artisans du temple en vue des travaux de restauration qu'il menait alors à Babylone, à Uruk et à Ur ?

Par ailleurs, bien des individus continuent de mener une carrière personnelle, qui n'est en rien affectée par les bouleversements politiques : mentionnons par exemple tel scribe de Sippar, qui est attesté sans interruption entre 545 et 500. Cela est vrai aussi de plus hauts personnages. Entre autres exemples, citons le cas de Širikti-Ninurta qui détient le plus haut poste (*šandabakku*) à Nippur depuis la XVII^e année de Nabonide jusqu'à la VII^e année de Cambyse ; le titre même de *šandabakku* continue d'être attesté à Nippur jusqu'aux tout débuts du règne de Darius (521). On peut faire la même réflexion à propos d'une grande maison d'affaire comme celle des Egibi : connue depuis le début du septième siècle, elle continue de faire du négoce sous les règnes de Cyrus, de Cambyse et de leurs successeurs immédiats.

Cependant, ces continuités formelles peuvent cacher des adaptations aux conditions nouvelles. La référence à des réglementations antérieures peut indiquer aussi qu'elles ont subi des modifications. Quant aux archives des Egibi, elles portent également témoignage de l'intégration de la *ruling class* babylonienne dans le nouveau contexte impérial. Une tablette datée de 537 atteste que le principal représentant de la maison, Itti-Marduk-balāṭu, a fait des affaires à Ecbatane, la dette devant être remboursée (à Babylone) en dattes au taux babylonien ; quatre ans plus tard, on voit le même personnage agir à l'identique dans une localité iranienne, la dette devant être remboursée à Ecbatane. Par ailleurs, plusieurs tablettes datées du règne de Cambyse (une autre est datée du règne de Bardiya/Vahyazdāta ?) indiquent que les Egibi faisaient également des affaires en Perse, plus précisément au lieu-dit Ḫumadēšu, identifié avec Matezziš située à proximité immédiate du site de Persépolis. À quatre reprises, le même Itti-Marduk-balāṭu y conclut des contrats ; il y achète également des esclaves (qui portent des noms iraniens), qu'il vend en Babylonie, avant de les revendre une nouvelle fois à son premier partenaire commercial à Matezziš. Entre autres enseignements, ces documents montrent que les Egibi ont su s'adapter très vite aux nouvelles conditions nées de la conquête perse, dans le même temps que les conquérants ont parfaitement su utiliser les possibilités ouvertes par les structures et hiérarchies babyloniennes.

• *Terres des temples et administration royale.* – La documentation existante permet en même temps de constater que le satrape Gubāru intervient dans de nombreuses circonstances. Étant donné que la majeure partie des tablettes utilisables provient des archives des temples, ses rapports avec les autorités de ces temples sont particulièrement bien attestés. C'est particulièrement vrai de l'Eanna d'Uruk, voué à la déesse Inanna-Ištar, la « Dame d'Uruk ». L'Eanna était à la tête de très vastes domaines agricoles, irrigués par un système sophistiqué de canaux situés en réseau autour de l'Euphrate, et voués en premier lieu aux céréales (orge en particulier), ainsi qu'à la culture des dattes. Une partie des terres restait plus ou moins en friche, et était utilisée pour le pacage des troupeaux considérables marqués de l'étoile de la déesse. C'est de ces terres que le temple tirait le plus clair de ses

revenus. D'où l'importance, dans le calendrier agricole, de l'estimation forfaitaire des récoltes sur pied (*imittu*) : à l'origine, il est probable que cette opération était liée au calcul de la dîme que tout un chacun, y compris le roi, devait verser aux temples babyloniens.

En principe, l'administration du temple était autonome, et contrôlée par les citoyens libres (*mār banē*) de la cité d'Uruk qui, réunis en assemblée (*puḫru*), jugeaient les contestations qui pouvaient s'élever par exemple entre les autorités du temple et leurs subordonnés ou les simples fermiers. L'autorité suprême des affaires du temple était constituée par le directeur (*qīpu*) et par l'administrateur (*šatammu*) de l'Eanna. Celui-ci était chargé à la fois des affaires concernant les terres, de la gestion des personnels du temple et des activités en rapport avec le culte. Cependant, depuis la huitième année de son règne (553), Nabonide, assisté de son fils Bēlshazzar, a introduit des modifications qui, dans l'ensemble, ne furent pas remises en cause par Cyrus et Cambyse. Pour des raisons où se mêlent la volonté de contrôler plus étroitement de telles puissances financières et le désir d'améliorer la rentabilité des terres, le pouvoir royal décida de prendre part directement aux activités économiques des temples babyloniens et à leur contrôle. Désormais l'administrateur du temple de la déesse d'Uruk fut flanqué d'un « principal du roi, chef du contrôle de l'Eanna », qui agissait à la fois comme un officier royal et comme un administrateur de l'Eanna. On connaît également à l'Eanna « le chef de la cassette royale », manifestement chargé de la gestion et de la défense des intérêts royaux.

L'aspect le plus important des modifications introduites par le fils de Nabonide, au nom de son père, fut la création de ce qu'on appelle couramment la Ferme générale. Le système « consiste, pour autant que nous puissions en retracer les grands traits, à mettre sous l'autorité d'un homme ou d'une équipe restreinte une certaine étendue de terres et un certain nombre d'hommes, à charge pour le Fermier Général de livrer une quantité fixée à l'avance de céréales ou de dattes » (F. Joannès). L'attribution des fermes (orge ou dattes) se faisait au plus offrant. Le Principal du roi est présent à toutes les étapes : passation du contrat avec le fermier général, estimation forfaitaire des récoltes, transport des récoltes, etc. Lors de la conquête perse, un nommé Kalba est fermier général aux orges ; il conserve son poste dans les deux premières années de Cyrus, mais lui est associé désormais Nergal-Epuš pour les orges et Ardiya pour les dattes ; à partir de la troisième année de Cyrus, ce dernier contrôle l'ensemble de la ferme aux dattes. À partir de Cambyse, cette même ferme est assignée conjointement à quatre fermiers, dont Ardiya qui conserva la plus importante de ces fermes jusqu'à la fin du règne de Cambyse. On constate le même émiettement pour la ferme aux orges. À l'initiative de Gubāru, en 528, dix oblat du temple furent convoqués à Babylone, et fut créée alors une Ferme Générale à plusieurs têtes. La situation à la fin du règne de Cambyse est assez différente de ce qu'elle était sous Nabonide. L'évolution résulte en partie de la lutte d'influences entre le temple et le pouvoir royal, en même temps qu'elle en est un révélateur. Après une brève reconstitution de la Ferme Générale au début du règne de Darius au bénéfice de l'oblat Gimillu, le terme de l'évolution conduisit à une reprise en main de l'organisation par les autorités du temple. Eu égard aux intentions que l'on prête généralement à Nabonide et à son fils, c'était en quelque sorte un échec pour l'autorité royale, mais un échec dont il est difficile de mesurer la nature et l'ampleur, en raison de la disparition (ou de la non publication) des archives du temple à partir de Darius.

• *Les obligations fiscales des temples babyloniens.* – Il ne fait aucun doute que les Grands Rois retirèrent d'appréciables revenus des temples babyloniens. Peut-être même

la pression fiscale s'aggrava-t-elle à l'époque de Cyrus et de Cambyse, surtout si l'on admet qu'à la différence de leurs prédécesseurs, les rois perses ne payèrent plus la dîme aux temples babyloniens ; mais une étude récente sur l'Ebabbar de Sippar semble contredire une thèse aussi tranchée. En tout cas, les exemples de prélèvements royaux sont nombreux et variés. Sur des ordres reçus du satrape, les autorités de l'Eanna d'Uruk doivent fréquemment offrir des prestations de toute sorte. Le temple doit envoyer à plusieurs reprises des ouvriers travailler sur des chantiers ouverts dans des palais royaux ou fournir des matières premières (bois, briques) pour des constructions. Chaque instruction est assortie de la menace suivante dirigée contre le responsable de la livraison : « Sinon, il encourra le châtement de Gubāru. » Le temple doit également livrer des produits alimentaires à la cour, comme en témoignent plusieurs documents de l'époque de Cyrus et de Cambyse : en 531, l'Eanna dut livrer des épices au palais royal d'Abanu ; pour satisfaire à cet ordre, il dut emprunter de grosses sommes d'argent. En 528, sur une courte période, l'Eanna dut livrer successivement 200 agneaux de lait et chevreaux, puis 80 bœufs engraisés ; quelques semaines auparavant, les autorités du temple avaient reçu l'ordre de transporter à Abanu 200 barriques de bière douce de dattes pour le ravitaillement de la cour. Peut-être s'agit-il ici de réquisitions extraordinaires, dues à la présence du roi et de la cour dans une résidence proche de l'Eanna. Mais d'autres obligations pesaient en permanence également sur les temples : on connaît à l'Eanna par exemple l'existence de troupeaux royaux qui, manifestement, étaient nourris et entretenus aux frais du temple.

L'Eanna devait également fournir des soldats à l'administration royale, du moins dans certaines conditions spéciales. Une série de tablettes, qui datent de l'époque néobabylonienne (règnes de Nebuchednezzar II et de Nabonide) et des règnes de Cyrus et de Cambyse montre en effet que les troupeaux du temple étaient envoyés dans des pacages lointains, au bord du Tigre. Pour maintenir la sécurité, l'Eanna levait et équipait des archers chargés de monter la garde dans des postes de guet. Or, une partie de ces archers, qui dépendent de l'Eanna, sont régulièrement affectés à l'armée royale, y compris encore sous Cyrus.

Les temples sont soumis aux levées et prestations qui pèsent également sur les cités babyloniennes et sur leurs habitants. Sont en particulier astreints aux « corvées » (service d'*urāšu*) tous ceux (particuliers ou collectivités) qui jouissent de la possession d'une terre. Ce service est requis par les administrateurs royaux pour l'entretien des canaux. L'Eanna d'Uruk ne fait pas exception à la règle : les administrateurs étaient responsables devant le roi du bon fonctionnement des voies d'eau qui irriguaient les terres du sanctuaire. En bref, les temples babyloniens ne jouissent d'aucun privilège d'exterritorialité, pas plus ni moins sous Cyrus et Cambyse que sous leurs prédécesseurs néobabyloniens.

• *La justice de Gubāru.* – L'organisation même de la Ferme générale impliquait de fréquentes interventions du satrape Gubāru, qui agit soit directement, soit par l'intermédiaire du Principal du roi à l'Eanna. Garant des contrats de fermage qui sont conclus en présence du « Principal du roi, chef du contrôle de l'Eanna », Gubāru doit veiller à la stricte application des obligations qui pèsent sur les fermiers généraux. Les fraudeurs de toute sorte sont en général convoqués par le Principal du roi à Uruk. En 526, c'est le satrape lui-même qui envoie la mise en demeure suivante à Ardiya, fermier aux dattes :

Avant la fin du mois de Kislim de la 4^e année de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays, Ardiya, fils de Nabū-bān-aḫi, descendant de Rēmūt -Ea, le fermier général aux dattes d'Ištar d'Uruk, portera 5 000 charges de nervures de palmes et les donnera au palais du roi qui domine

l'Eanna, à Nabū-ab-iddin, principal du roi, chef du contrôle de l'Eanna. S'il ne les apporte pas, il mesurera sa culpabilité devant Gubāru, le gouverneur de Babylone et d'au-delà du fleuve (YBT VII, 168).

De même intervient-il dans des contestations relatives aux travaux d'irrigation :

Aqrīya, fils de Nabū-dala', rassemblera dix pionniers parmi les laboureurs qui, divisés par groupes de six, sont dans sa main et les donnera pour le canal Ḥarri-kippi. Si Nabū-balaṭ-šarri-iqbi, Fermier général du Village-Piqūdu, envoie (des ordres différents) aux pionniers et ne les donne pas (pour ce travail), il encourra le mécontentement de Gubāru, le gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène (TCL XIII, 150).

On voit même une fois Gubāru intervenir pour régler un conflit qui s'est élevé entre l'autorité de l'Eanna et les autorités de la cité d'Uruk, celles-ci refusant d'assurer la garde de l'Eanna. Une décision fut prise par l'administrateur du temple et le commissaire royal : les contrevenants sont menacés d'une comparution devant Gubāru. Et une tablette semble impliquer que les châtiments ordonnés par Gubāru et ses subordonnés sont appliqués sans faiblesse (YOS 7,128).

À travers ces exemples, on mesure à quel point l'imbrication des intérêts des cités, des temples, des fermiers et de l'administration royale amène le satrape à intervenir judiciairement, aux dépens de l'assemblée (*puhrū*) de la cité. Ou, plus exactement, dans de nombreux cas, l'administration de Gubāru fonctionne comme tribunal d'appel. L'exemple le plus saisissant est le procès engagé par les autorités du temple contre l'oblat Gimillu en septembre 538, soit un peu moins d'un an après l'entrée de Cyrus à Babylone. Homme rusé et peu scrupuleux sur les moyens, ce personnage avait déjà fait parler de lui dans sa fonction de « celui qui a la charge des revenus du bétail de l'Eanna ». Déféré devant un tribunal à Uruk, il fut convaincu de vol de bétail et condamné. Pour autant, il continue de remplir des tâches à l'Eanna et à s'enrichir frauduleusement, apparemment grâce à de hautes protections. Il se permet même de faire appel à la justice du satrape. Ce fut bientôt le tribunal d'Uruk qui décida de le renvoyer devant le tribunal du roi à Babylone. Procès et condamnations n'empêchèrent apparemment pas Gimillu de restaurer sa position à l'époque de Cambyse, puisqu'il est à nouveau chargé du bétail de l'Eanna. Au début du règne de Darius, il a même acquis la ferme aux dattes ainsi qu'une ferme aux orges. À ce titre, on le voit écrire au « comptable de Babylone » pour se plaindre des conditions qui lui sont faites. Excédés par ses irrégularités, les notables de l'Eanna le convoquèrent en 520. Il perdit la Ferme générale, et disparut alors de la scène.

• *Le régime des terres.* – Enfin, il semble bien que la conquête perse eut pour conséquence une redistribution d'une partie des terres au profit du roi et des Perses vainqueurs. En dépit de la maigreur de la documentation, il ne fait guère de doute que furent attribuées d'abord des terres à la couronne. On en a une bonne illustration dans des documents qui prévoient que l'Eanna doit envoyer de la main-d'œuvre pour participer à la création de plusieurs paradis, résidences royales par excellence. En Babylone, comme ailleurs, des terres furent également attribuées à de hauts personnages. Une tablette, datée de 529, fait référence à Silā, l'intendant (*rab bīti*) de Gubāru, c'est-à-dire apparemment la personne chargée de gérer les domaines (*bītu* : maison) du satrape. On y mentionne « le canal de Gubāru », dont la jouissance est concédée à des communautés installées dans les environs de la localité de Handid, apparemment située non loin de Sippar. Deux autres domaines attribués à des Perses sont connus près d'Uruk à l'époque de Cambyse.

Mais la nouveauté la plus grande paraît bien être l'institution du *ḥaṭru*. Bien documenté dans la seconde partie du cinquième siècle grâce aux archives de la maison des Murašū, le terme fait référence alors à une communauté, qui a reçu en attribution un territoire qu'elle cultive sous forme de lots familiaux. Ces lots reçoivent différentes dénominations : « domaine de main » (*bīt ritti*), « domaine d'arc » (*bīt qašti*), de cheval (*bīt sisti*), de char (*bīt narkabti*). Les trois derniers termes indiquent qu'à l'origine la fonction de ces lots était de fournir des soldats au roi. Un certain nombre de textes – d'interprétation malheureusement délicate – indiquent que ces lots, certains d'entre eux au moins, existaient à l'époque de Cyrus et de Cambyse. L'un d'entre eux, daté de la première année de Cambyse roi de Babylone (538), se réfère à un groupe d'Égyptiens, représenté par « l'assemblée des Anciens » qui, semble-t-il, a procédé à la répartition de lots à l'intérieur d'un fonds d'arc. D'autres documents de l'époque de Cambyse se réfèrent à une « ville des Cariens » : il semble que ces gens ont été installés sur des terres du roi, et qu'ils doivent fournir des soldats. Des fonds d'arc sont également mentionnés dans la version babylonienne de l'inscription de Behistoun ; le passage semble bien confirmer que l'institution était répandue avant même l'avènement de Darius, ou du moins qu'elle était en voie d'organisation (p. 116).

Certes, des précédents de l'institution peuvent être aisément repérés en Babylone pré-achéménide. Mais, autant qu'on puisse en juger, Cyrus et Cambyse ont donné une impulsion et une signification nouvelles à un système qui favorisait au mieux à la fois l'implantation territoriale du nouveau pouvoir et l'augmentation de la production agricole et des prélèvements royaux. La mise en place de communautés alloties toutes dévouées aux nouveaux maîtres montrait clairement que la conquête ne se réduisait pas à une razzia brutale et fugace : les Grands Rois manifestaient plutôt leur volonté d'inscrire leur pouvoir dans l'espace et le temps. Les terres des temples elles-mêmes ne furent pas laissées à l'écart, puisqu'on connaît l'existence de *bīt ritti* à l'Eanna sous le règne de Cyrus. Le titulaire du fonds doit verser des taxes (*ilku*) au roi. On peut donc supposer que ces fonds permettaient d'entretenir des hommes dont le service était dû par le temple au roi. Il semble même que les habitants de Nippur n'aient pas été laissés à l'écart d'un système qui, dès l'époque des premiers rois, permettait aux conquérants de contrôler des terres auparavant administrées directement par le gouverneur (*šandabakku*) au profit de la cité et du temple d'Enlil. Certes, la documentation disponible ne permet pas de parler de remodelage global des terres de Babylone à l'époque de Cyrus et de Cambyse, mais force est d'observer que les attributions de terres à des individus ou à des collectivités supposent des confiscations préalables, ou/et la mise en culture de terres auparavant laissées en friche : en tout état de cause, l'impression prévaut que les rois et leurs conseillers n'ont agi ni au coup par coup ni sur le court terme.

V. DE BACTRES À SARDES

• *Entité politique bactrienne et pouvoir achéménide.* – La documentation existante ne permet pas toujours de dresser un bilan indiscutable des nouveautés introduites par les conquérants. Cela est particulièrement vrai de régions – telle l'Asie centrale – seulement connues par des sources archéologiques qui, pour être massives, n'en restent pas moins d'interprétation ambiguë. Les archéologues ont mis en lumière que le développement de la Bactriane était bien antérieur à la période achéménide, et ils en induisent

l'existence de structures étatiques dans la Bactriane dès la fin du deuxième millénaire. C'est cet État qui serait l'initiateur des grands travaux hydrauliques que les prospections ont mis au jour, en particulier dans la vallée du Haut-Oxus (Amu Darya). La conquête militaire achéménide ne semble avoir aucune répercussion matérielle visible et lisible sur le terrain, où l'on constate au contraire une remarquable permanence des traditions locales (dans la céramique et les techniques hydrauliques en particulier). Dans ces conditions, on en conclut qu'en ces pays, la conquête achéménide à l'époque de Cyrus (et ultérieurement) se réduit à une sorte d'épiphénomène politico-militaire : installation d'un satrape, de garnisons, levées tributaires et militaires, etc. Les travaux hydrauliques qui y furent poursuivis à l'époque de la domination perse ne devraient donc pas être inscrits au compte de l'administration satrapique. Bien au contraire, les continuités d'ordre archéologique tendraient plutôt à induire le maintien de fortes traditions politiques locales, sur lesquelles les Perses n'auraient aucune prise. Bref, la conquête de Cyrus ne se « lit » pas sur le terrain.

• *Pouvoir central et polycentrisme culturel.* – Ces découvertes capitales rappellent fort opportunément à l'historien que les voies et moyens de la conquête / administration impériale doivent être jugés à l'aune des diversités ethno-géographiques. L'hétérogénéité de l'espace politique achéménide est en effet frappante. Les sociétés d'avant la conquête n'avaient certainement pas atteint le même stade de développement : quoi de commun par exemple entre le maître de l'immense royaume néobabylonien, une cité phénicienne, une petite principauté d'Anatolie et une ethnie nomade du Plateau iranien ? Rien donc ne prouve, *a priori*, que l'impact de la conquête a été identique dans tous les pays. On doit plutôt admettre que les innovations se sont greffées de manière différenciée, par adaptation des conquérants aux cadres socio-politiques et culturels spécifiques du peuple conquis par la force des armes.

Les exemples les mieux connus montrent, de manière indiscutable, que les conquérants n'ont nullement cherché à unifier culturellement les territoires. C'est bien au contraire, on l'a vu, en s'appuyant sur les élites et les traditions locales que Cyrus et Cambyse ont tenté d'imposer un nouveau pouvoir. Les Perses, par exemple, ne cherchèrent à diffuser ni leur langue ni leur religion. Ils ont au contraire manifesté une grande révérence pour les cultes et sanctuaires locaux. Chaque peuple continuait de parler sa propre langue et d'utiliser le système d'écriture qui était le sien : en Babylonie, les proclamations de Cyrus ont été faites en accadien et écrites en cunéiforme et, du moins à partir de Darius, les inscriptions royales ont été rédigées en trois langues : perse, accadien et élamite. Lorsque Cyrus publia son rescrit en faveur du retour des Judéens en Jérusalem, il fut proclamé en hébreu et transmis en araméen. À quelques exceptions près, seuls les Perses parlaient le perse, rendaient un culte aux dieux perses et maintenaient les traditions culturelles de l'ethno-classe dominante.

Pour autant – peut-on raisonnablement en douter ? – ni Cyrus ni Cambyse n'avaient pour simple objectif de régner fictivement sur une sorte de fédération lâche d'États qui auraient conservé l'essentiel de leurs prérogatives souveraines. Le polyglottisme impérial n'opposait, en lui-même, aucune restriction à l'exercice du pouvoir perse, et il trouvait sa limite dans l'usage de l'araméen, dit araméen d'empire, qui fut couramment utilisé par les chancelleries achéménides. Et si l'on constate un peu plus tard que les tablettes de Persépolis sont écrites en élamite, il s'agit d'un élamite truffé de termes techniques perses.

La nomination de satrapes en Médie, en Anatolie, en Babylonie, en Égypte ou en Asie centrale n'impliqua donc pas systématiquement la disparition formelle des entités

politiques locales : les ressorts administratifs furent plus probablement modelés sur des structures politico-territoriales préexistantes. Le Grand Roi continue de s'adresser aux « peuples, cités, rois et dynastes ». Mais, d'une part, la conquête aboutit bel et bien à l'effacement des royaumes hégémoniques (Médie, Lydie, Babylonie, Égypte) à l'intérieur d'un empire unitaire. D'autre part, l'institution satrapique illustre parfaitement la volonté des conquérants de créer un État nouveau, dont l'unité ne se réduisit pas à des symboles. Les entités politiques locales (peuples, cités, rois, dynastes) y étaient intégrées, d'une manière certes différenciée, mais indiscutable. De même, l'installation d'une véritable *diaspora* impériale perse dans les provinces atteste de la volonté royale de créer les conditions d'un pouvoir effectif sur les territoires et les populations conquises. Quant aux sanctuaires locaux, le respect manifesté à leur endroit par les rois allait de pair – sauf exception rarissime – avec un contrôle très étroit de leurs ressources matérielles, et avec l'obligation qui leur était faite de ne contrecarrer en rien la domination perse.

Les modalités adoptées par Cambyse pour créer une marine *achéménide* sont elles aussi extrêmement instructives : il ne s'agit pas simplement de la réunion conjoncturelle de contingents régionaux dont le commandement serait laissé à des chefs locaux, mais bien d'une flotte royale, construite à l'initiative du gouvernement central et dirigée par des officiers perses : dans ce processus, les peuples sujets sont requis, de manière subordonnée, pour verser des contributions (en argent ou en nature) et pour fournir les rameurs. Un dernier exemple, particulièrement illustratif lui aussi : celui des constructions édifiées par Cyrus à Pasargades. L'activité d'artisans lydiens et mésopotamiens y est attestée de manière irréfutable, tout autant que les emprunts stylistiques et architecturaux aux aires anatolienne et assyro-babylonienne, voire phénicienne-et égyptienne : qu'il s'agisse de la tombe de Cyrus ou du fameux « génie ailé ». Pour autant, le résultat n'est pas réductible à une juxtaposition de styles hétérogènes dans laquelle on devrait voir la confirmation, dans le domaine artistique, de la pure et simple permanence des traditions antérieures. Ainsi, l'introduction de jardins irrigués dans sa nouvelle capitale n'atteste pas seulement de la continuité d'une structure bien connue chez les rois néo-assyriens en particulier ; une étude plus précise montre que les architectes-paysagistes de Cyrus ont adapté le modèle pré-existant, en faisant du jardin une partie intégrante du palais et un des hauts-lieux de la vie de cour.

Ce ne sont donc pas les artisans étrangers (lydiens, babyloniens, élamites, égyptiens, etc.) qui ont élaboré les plans et défini la fonction de Pasargades. Tout comme Persépolis plus tard, Pasargades a été conçue globalement par le roi et ses conseillers, en fonction d'un programme dynastique et impérial, au sein duquel la diversité stylistique nourrit l'unité politique de l'ensemble palatial, plutôt qu'elle n'y porte atteinte. Le syncrétisme stylistique exprime également que la diversité culturelle de l'empire va de pair avec l'exaltation du souverain qui en assure l'unité politique. Plus que de continuités pures et simples, il vaut donc mieux parler, dans tous les cas, d'adaptations des structures socio-politiques locales à l'intérieur d'un cadre impérial défini par les rois et leurs conseillers. Ces adaptations n'impliquent pas la disparition des traditions locales, mais elles n'impliquent pas non plus une continuité de tous leurs éléments constitutifs. À ce point, une première observation méthodologique paraît s'imposer : il n'y a aucune contradiction *nécessaire* entre imposition du pouvoir perse et maintien / adaptation (partielle) des conditions régionales et locales.

• *Le texte et l'image.* – Pour en revenir au cas bactrien, il importe de considérer qu'il pose un problème qui reste spécifique. C'est que l'histoire de ces pays, en particulier sous le règne de Cyrus et de Cambyse, est connue essentiellement par les documents archéologiques. Les auteurs classiques ne se sont en effet guère intéressés à ces régions, avant la conquête d'Alexandre. Dans l'imaginaire grec, ce sont des régions situées « aux extrémités de l'*oikoumenē* », sur lesquelles ils ne disposent pas d'informations réelles. Les pays du Plateau iranien restent largement *terra incognita*. Il suffira de rappeler ici qu'avant la période d'Alexandre, aucun auteur ancien n'a jugé utile d'offrir à ses lecteurs une description de Pasargades ni de Persépolis.

Il n'y a aucune raison d'inclure de cette lacune documentaire qu'aux yeux des Grands Rois eux-mêmes les pays de l'Est iranien étaient lointains – non seulement géographiquement, mais aussi politiquement. La nomination à Bactres du fils puîné de Cyrus, Bardiya, incite plutôt à juger que les Grands Rois y attachaient une grande importance. Et en 522, le satrape de Bactres, Dadarši, permit à Darius de mater les révoltes qui avaient éclaté dans les régions septentrionales du Plateau iranien. Aux yeux d'un Strabon (XI, 11.4), le Syr Darya constitue même la « frontière » de l'empire perse face aux Saka d'Asie centrale, et Cyrus y disposa plusieurs villes de garnisons. En bref, le silence des auteurs classiques ne peut être utilisé comme indice, ni dans un sens ni dans l'autre.

Spécifique, le cas de la Bactriane l'est par l'importance de la lacune documentaire textuelle. En revanche, les problèmes méthodologiques qu'il pose se retrouvent dans de nombreux pays achéménides. Suse et l'Élam paraissent continuer à vivre comme si de rien n'était ; on n'y décèle aucune trace archéologique de la présence perse avant Darius ; les témoignages archéologiques y rendent compte surtout de la permanence des traditions élamites. Nous ne possédons non plus pratiquement aucun témoignage archéologique de la domination perse en Égypte à l'époque de Cambyse.

Les interprétations des archéologues « bactriens », on le voit, jettent donc une lumière plutôt contrastée sur les processus de la prise en main des pays conquis par Cyrus et Cambyse, puis administrés par les Perses pendant plus de deux siècles. La discussion engage le diagnostic que l'historien peut proposer sur la cohésion de la formation impériale achéménide. Autant dire qu'il conviendra de la reprendre globalement, à une étape ultérieure de l'analyse (chapitre XVI).

VI. PERSES ET POPULATIONS CONQUISES

• *Conquête militaire et stratégie idéologique.* – L'analyse des cas régionaux amène l'historien à s'interroger sur les rapports établis entre population conquérante et populations conquises. Il s'agit là en effet d'un problème essentiel, sur lequel on aura mainte fois l'occasion de revenir car, pour une large part, il détermine la discussion engagée sur la cohésion même de la construction impériale. En dépit des lacunes documentaires, il paraît indispensable d'analyser quelles furent les solutions adoptées en ce domaine par Cyrus et par Cambyse, dans la mesure où elles engagèrent nécessairement leurs successeurs.

Le problème posé aux conquérants peut être présenté en des termes relativement simples. Ils devaient d'abord et avant tout être en mesure de contrôler aussi efficacement que possible les territoires et les populations. Mais, eu égard surtout au nombre relativement restreint de Perses, l'occupation militaire des territoires ne constituait qu'une réponse partielle au problème posé aux conquérants. Ceux-ci devaient non seulement être

capables de mater d'éventuelles révoltes, ils devaient surtout prendre des mesures propres à les prévenir. À cette fin, Cyrus et Cambyse menèrent une stratégie idéologique qui visait à créer les conditions d'une collaboration avec les élites locales, dont ils avaient le plus urgent besoin. C'est pourquoi, plutôt que d'apparaître comme des outsiders venant bouleverser les royaumes et sociétés existants, les Grands Rois s'efforcèrent de reprendre à leur compte et à leur avantage les traditions locales sur la longue durée et à se poser en protecteurs des sanctuaires. Parallèlement, une telle stratégie imposait de permettre aux élites des pays conquis de prendre une part dans les rouages du nouveau pouvoir impérial. Mais l'expérience allait rapidement démontrer que la mise en œuvre d'une telle politique était pleine d'embûches et de contradictions.

En effet, si, dans ses grandes lignes, l'adoption d'une telle stratégie paraît avérée, elle ne doit pas donner lieu à confusion. La collaboration effective des élites locales supposait qu'elles acceptent au préalable de servir loyalement le nouveau pouvoir. Il convient là aussi de dissiper les illusions créées par l'orientation majoritaire des sources antiques. La lecture d'Hérodote et des sources babyloniennes et égyptiennes philoperses tend à nier ou à reléguer à l'arrière-plan la vigueur des résistances manifestées par les États et royaumes, dont les Grands Rois ambitionnaient de s'emparer. En réalité, aucune victoire militaire ne fut aisée ni immédiate. Le sort relativement humain réservé aux rois vaincus n'impliquait pas, de la part des vainqueurs, la reconnaissance d'un pouvoir déchu : il s'agissait, dans une première étape, d'agir en accord avec leur politique de « continuité » et, en même temps, de favoriser le ralliement des élites. Mais pour pouvoir être mise en œuvre, une telle politique supposait l'adhésion de celles-ci aux objectifs impériaux perses – ce qui ne fut manifestement pas le cas général. Cyrus s'en rendit vite compte en Lydie : soucieux de favoriser la collaboration des aristocrates lydiens, il confia à l'un d'entre eux, Paktyès, la fonction de leveur des tributs – fonction qu'il occupait peut-être du temps de Crésus. Paktyès en profita pour soulever les Lydiens contre les Perses. Certes, à l'inverse, Paktyès n'est pas représentatif de toute l'aristocratie du pays : en Lydie comme ailleurs, des représentants de la classe dominante locale se sont certainement ralliés, et n'ont probablement pas participé à la révolte. C'est très certainement le cas de « Myrsos, fils de Gygès », qui tient une place importante dans la chancellerie du satrape de Sardes, depuis Cyrus jusqu'à Darius. L'exemple de Paktyès ne pouvait cependant que rendre les Perses très réticents à l'avenir à confier des postes de commandement impériaux à des aristocrates locaux.

Les origines de ces résistances ne sont pas faciles à analyser. L'exemple des grandes rébellions des années 522-520 – sur lequel on reviendra dans le chapitre suivant – démontre que la force et la permanence des traditions dynastico-politiques locales les expliquent pour une part. C'est aussi que, dans un premier temps, les aristocrates pouvaient légitimement craindre pour leur statut socio-économique. Les concessions faites temporairement par les rois ne suffirent pas toujours à calmer les inquiétudes. D'autant que, face aux résistances, Cyrus et Cambyse durent parfois prendre des mesures de rétorsion. Témoin par exemple ce noble égyptien qui, après la victoire perse, « tombé d'une grande richesse dans l'indigence... n'avait d'autres ressources que celles d'un mendiant ». Proche compagnon de pharaon – à la table duquel il avait accès – son statut économique était lié immédiatement au sort de son maître, dont il partageait le destin : en quelque sorte, l'antithèse d'un Udjahorresnet qui, lui, avait su choisir précocement le camp du vainqueur. La volonté de résistance exprimée par Psammétique ne pouvait que fragiliser la position des nobles qui lui étaient restés fidèles : d'où l'extrême vigueur de la

réaction de Cambyse contre les grandes familles. C'était un avertissement très net lancé aux nobles locaux : le maintien de leurs privilèges socio-économiques supposait qu'ils se rallient aux vainqueurs sans arrière-pensée et qu'ils acceptent la réalité des nouvelles structures impériales mises en place ; dans le cas contraire, leurs biens étaient confisqués et leur statut de prestige annihilé.

• *Le personnel politique de Cyrus et de Cambyse.* – Au reste, une analyse du personnel politique de Cyrus et de Cambyse montre clairement les limites de l'appel à des cadres locaux. Certes, ceux-ci sont repérés à de nombreuses reprises dans le *corpus* documentaire le plus important, à savoir les tablettes babyloniennes. Mais, d'une manière absolument générale – après les premières années d'occupation – les cadres locaux sont pourvus de poste d'exécution, non de postes d'initiative politique au plus haut niveau. Toute tentative statistique est vouée par avance à l'échec. En effet, l'essentiel des anthroponymes proviennent d'archives privées ou d'archives des temples, dans lesquelles, nécessairement, la proportion de Babyloniens est écrasante, d'autant plus que la transmission des titres et qualifications professionnelles s'opère de manière privilégiée par les liens familiaux. En revanche, nous ne disposons d'aucune archive officielle (satrapique) qui pourrait offrir des données comptabilisables sur l'origine ethnique des plus hauts officiers de la satrapie.

D'une manière générale, les documents écrits égyptiens rendent compte plus du maintien des conditions de vie antérieure à la conquête que des nouveautés introduites (éventuellement) par les Perses. C'est le cas en particulier d'un texte démotique du plus haut intérêt, intitulé la « Pétition de Pétéisis ». Ce texte fort curieux raconte les démêlés d'une famille de prêtres du temple d'Amon de Teuzoi (El-Hibeh) entre la quatrième année de Psammétique I^{er} (660) jusqu'à l'an 4 de Cambyse. Pourvu d'un bénéfice à Teuzoi, Pétéisis (I^{er}), en dépit de quelques difficultés, avait transmis sa charge à son fils Esemteu, puis à son petit-fils Pétéisis (II). Pendant son absence auprès du pharaon Psammétique II (594-589) en expédition militaire, Pétéisis (II) fut dépouillé de ses biens et prérogatives. Les démêlés de la famille se poursuivirent longtemps, sous Amasis (570-525), puis sous Cambyse et sous Darius. Le document donne l'impression qu'en dehors de la référence aux années de règne de Cambyse et de Darius, la conquête perse reste dans la brume : en particulier l'anthroponymie est exclusivement égyptienne. La raison est simple : c'est que, dans ce texte, ce sont des Égyptiens de la « vie quotidienne » qui parlent, non les dirigeants de la satrapie. Un « gouverneur » est mis en scène, auprès duquel les membres de la famille viennent demander justice. Mais, sous le règne de Cambyse, est-il perse (le satrape) ou est-il égyptien ? À l'heure actuelle, aucune solution ne s'impose absolument.

Remarquons simplement que la conquête perse n'a pas mis fin brutalement aux carrières des hauts fonctionnaires (Knemibré, Ahmôse) qui entouraient les derniers pharaons. Mais il apparaît en même temps que leur place dans la hiérarchie administrative est relativement modeste, en dépit des titres ronflants qu'ils se donnent – titres plus révélateurs de leur statut de prestige dans la société égyptienne que d'une parité politique avec les Perses de la satrapie. Au reste, certains titres disparaissent avec la conquête, en particulier ceux de « vénérable auprès du roi » ou de « vénérable auprès de son maître » et de « connu du roi » : seul un homme comme Udjehorresnet pouvait se vanter d'être un « connu du roi [Cambyse] ».

D'ailleurs, si l'on examine la titulature d'Udjehorresnet avant et après la conquête, on constate qu'il a conservé de nombreux titres traditionnels. Mais il s'agit plus là de titres

honorifiques que de fonctions politiques proprement dites. On observe en même temps qu'il a perdu le seul poste d'initiative qu'il détenait avant l'arrivée de Cambyse : celui d'amiral de la flotte. Il remplit auprès de Cambyse (puis de Darius) la fonction de médecin-chef. C'était à peine une nouveauté, car les médecins égyptiens étaient renommés et utilisés à la cour perse dès l'époque de Cyrus (cf. Hérodote III, 1). Certes, il s'agissait d'une position honorifique, qui conférait à son détenteur un indéniable prestige. Udjehorresnet ne manque pas de préciser que Cambyse lui « assigna la fonction de médecin-chef, [il le] fit vivre auprès de [lui] en qualité de compagnon et de directeur du palais ». Il se pare des titres pompeux de « pacha, chancelier royal, le compagnon unique, le vrai connu du roi qui l'aime », titres égyptiens traditionnels qui lui étaient déjà reconnus sous Amasis et Psammétique. Cette accumulation ne saurait masquer le fait qu'en dépit de son ralliement à Cambyse, l'Égyptien n'a obtenu aucun poste de direction politique, ni auprès du roi ni en Égypte même.

Parmi les peuples conquis, les Mèdes furent apparemment les seuls à acquérir des postes de premier plan. À l'annonce de la révolte du Lydien Paktyès, Cyrus chargea le Mède Mazarès de mener l'opération de reconquête et de répression. À sa mort, lui succéda dans son commandement un autre Mède, Harpage – celui-là même qui s'était rallié à Cyrus lors de la conquête de la Médie : c'est lui qui termina la conquête du littoral d'Asie Mineure. Parmi les généraux qui assistent Darius au début de son règne, on connaît également un Mède, Takhmaspada. Citons également le cas de Datis « le Mède », qui occupa une fonction militaire de premier plan à la fin des années 490, et qui a peut-être commencé sa carrière sous Cambyse.

La place des Mèdes est sans aucun doute remarquable. Après la conquête d'Ecbatane, il est probable que la Médie retint un prestige spécial parmi les pays conquis – en raison peut-être également des liens politiques et culturels anciens entre Perses et Mèdes. Mais il est clair en même temps que notre vision est faussée en partie par la propagande : par exemple, le mariage entre Cyrus et Amytis, fille d'Astyage, attesté par Ctésias, n'est pas un fait avéré. Il serait donc excessif de parler d'un condominium perso-mède. Tous les auteurs anciens saluent en Cyrus celui qui a arraché aux Mèdes l'hégémonie pour la transférer aux Perses : les premiers sont des vaincus, les seconds des vainqueurs. Certes, culturellement, Mèdes et Perses sont de proches cousins. Pour autant, l'importance de l'héritage mède dans l'organisation étatique de Cyrus et de Cambyse doit être évaluée avec recul et modération : l'empreinte élamite fut incomparablement plus profonde. Dans les listes de pays connues à partir de Darius, la Médie est toujours citée derrière la Perse. La Médie fut elle aussi transformée en satrapie et, au contraire de la Perse, elle devait verser tribut comme n'importe quel autre gouvernement. Par ailleurs, aucun satrape d'origine mède n'est attesté avec certitude : les Mèdes semblent détenir exclusivement des postes militaires. Dans cette fonction, ils sont subordonnés aux ordres du roi et, en Asie Mineure par exemple, les généraux mèdes durent collaborer (pour le moins) avec les satrapes perses, ainsi qu'avec des généraux perses et avec le commandant de la citadelle de Sardes, Tabalos, un Perse lui aussi.

Il est tout à fait remarquable que, sans exception aucune, les satrapes de Cyrus et de Cambyse soient issus de familles perses : Gubāru en Babylonie-Transeuphratène, Aryanès en Égypte, Oroïtès à Sardes, Mithrobatès à Daskyleion, Dadarši en Bactriane et Vivāna en Arachosie. Il en est de même du trésorier impérial de Babylone, Mithradāta. Au dire d'Hérodote (III, 64), l'entourage de Cambyse en Égypte était également constitué de

Perses : ce sont « les plus distingués » d'entre eux que le roi mourant fait venir près de lui pour les exhorter à ne pas laisser les Mèdes prendre l'hégémonie. Parmi ces aristocrates, Hérodote distingue particulièrement les Achéménides eux-mêmes : le futur roi, Darius, jouissait par exemple d'une position élevée à la cour de Cyrus et de Cambyse (Élien *VH* XII, 43 ; Hérodote III, 139), et son père Hystaspes gouvernait la Parthie-Hyrcanie, ou du moins y détenait un poste militaire très important (*DB* I, 35). Ce sont également des Perses qui occupent les postes de confiance autour du roi ; ainsi, sous Cambyse, le « porteur de message » Préxaspes – dont le fils remplissait la charge d'échanson royal – ou encore les juges royaux, comme par exemple Sisamnès mis à mort par Cambyse (Hérodote III, 34 ; V, 25).

Analysée globalement, la composition du personnel politique sous les premiers rois rend compte de la place déterminante tenue par les représentants de l'aristocratie perse dans le gouvernement de l'empire. Ce sont des Perses qui détiennent exclusivement les postes de direction et d'initiative. Cette simple observation confirme de manière éclatante que l'empire en construction n'était pas simplement la juxtaposition de structures étatiques préexistantes : c'était bel et bien un empire nouveau, où les conquérants – groupés autour de leur roi – entendaient se réserver postes, prébendes et bénéfices. Les structures et les élites locales n'ont été mobilisées que pour autant qu'elles s'intégraient dans le nouvel État en formation. Les notables locaux y étaient associés à titre d'auxiliaires d'un nouveau groupe hégémonique, ethniquement et socialement homogène, celui qu'on dénommera désormais l'*ethnoclasse dominante*, composée majoritairement des représentants des grandes familles aristocratiques perses.

• *Contacts et acculturations.* – Cette observation n'implique pas, évidemment, que les Perses n'ont pas établi de rapports étroits avec les classes dirigeantes locales. Certains exemples et la logique même suggèrent le contraire. Au reste, dans certaines régions, et tout particulièrement dans le Fârs et en Élam – on l'a vu – les contacts et échanges remontaient à une époque antérieure à la conquête de Cyrus. En Babylonie, par exemple, dès le premier quart du sixième siècle, des Babyloniens portent des patronymes iraniens. Dans un document daté du règne de Cambyse et émis en Perse à Matezziš, le descendant d'un Babylonien porte un nom iranien (Bagapada). Mais nous ne savons rien de plus sur d'éventuels mariages entre Perses et ressortissants d'autres populations. Tout au plus peut-on supposer que, dès cette époque, certaines des concubines des rois perses étaient d'origine babylonienne. En revanche, en Asie Mineure, les mariages entre l'aristocratie de Sardes et des familles des cités grecques, si abondamment attestés à l'époque mermnade, sont totalement absents de la documentation de la première époque achéménide.

Parmi les princes locaux fascinés par le luxe et les manières de vivre des Perses, on doit citer tout particulièrement le tyran de Samos, Polycrate. Hérodote (III, 125) affirme que « aucun autre tyran grec [que ceux de Syracuse] ne mérite d'être comparé à Polycrate du point de vue de la magnificence (*megaloprepeiē*) ». Et de nombreux auteurs anciens aiment à prendre l'exemple du tyran de Samos, dès lors qu'ils abordent l'un de leurs sujets favoris, à savoir les rapports entre la puissance, la richesse et la décadence. À leurs yeux, Polycrate rassemble sur sa personne toutes les caractéristiques qu'ils attribuent communément aux rois orientaux, en particulier son amour du luxe (*truphē*). Il avait reproduit à Samos une véritable cour, où il avait fait venir des poètes célèbres (tel Anacréon), mais également des artisans recrutés à prix d'or (cf. Élien *VH* IX, 4). Il avait établi des manufactures de draperies somptueuses et de vases à boire renommés. Le luxe du mobilier de

la salle des hommes (*andrôn*) était bien connu, tout autant que le faste des banquets qui y étaient organisés. Parmi les créations que les auteurs anciens mettent en exergue, vient celle d'un quartier de Samos réservé à la prostitution. Et Cléarque précisait que ce quartier avait été arrangé sur le modèle d'une installation de Sardes, et en rivalité avec elle. Il ne fait guère de doute qu'il s'agit là d'une sorte de paradis. D'ailleurs, on racontait aussi que Polycrate avait fait venir de partout des animaux réputés : des chiens d'Égine et de Laconie, des chèvres de Skyros et de Naxos, des moutons de Milet et d'Attique, des porcs de Sicile (cf. Athénée XII, 540e-f). On retrouve là l'une des fonctions traditionnelles des paradis orientaux, qui constituent également des jardins d'acclimatation. En Polycrate, nous avons donc l'exemple de l'un de ces tyrans grecs fascinés par le luxe des cours orientales, aux yeux desquels la rivalité politique s'affirmait également dans la somptuosité de la vie de cour. Selon Hérodote (III, 122), « il avait bon espoir de régner sur l'Ionie et les îles ». Proclamer haut et fort sa volonté de puissance, face à Sardes, supposait, de son point de vue, de copier et d'égaliser le luxe des rois lydiens, puis du satrape perse de Sardes qui, d'une certaine manière, était l'héritier des premiers.

Le cas de Polycrate est d'autant plus intéressant que nombre de ses innovations sont assignées à une période antérieure à la conquête perse. Les mêmes auteurs aiment en effet à exalter le luxe des Lydiens, dans tous les domaines de la vie, et à condamner en retour leur amour du luxe. La rivalité entre la cour de Polycrate et la cour d'Oroïtès s'inscrit donc dans la longue durée. C'est qu'en arrivant à Sardes, les Perses ont repris à leur profit certains traits des pratiques royales lydiennes. Les paradis sont attestés en Lydie avant Cyrus – non seulement à Sardes mais aussi à Daskyleion : il en est de même des chasses royales (cf. Strabon XIII, 1.17). Ce qui ne veut pas dire que c'est à Sardes que Cyrus a emprunté l'idée des paradis de Pasargades : ils étaient connus en Assyrie et ailleurs à une époque bien antérieure. Il est probable en revanche que les Perses ont diffusé plus largement encore en Asie Mineure le modèle paradisiaque : aux dires de Xénophon (*Cyr.* VIII, 6.12), « Cyrus » n'avait-il pas enjoint à ses satrapes « d'acquérir des paradis et d'élever des bêtes sauvages » ? Ce que l'on peut dire, c'est que l'adéquation entre l'aristocratie lydienne et l'aristocratie perse a pu d'autant mieux s'établir que leurs pratiques sociales ne devaient pas être très éloignées les unes des autres.

Nous disposons, en Asie Mineure, d'autres témoignages d'échanges culturels, dès cette époque. Mais les traces de l'influence iranienne sont rares. L'un des exemples les plus fréquemment avancés reste la tombe pyramidale de Sardes (*fig. 1a*) dont la ressemblance avec la tombe de Cyrus à Pasargades (Fârs) est telle que l'on considère qu'elle fut élevée par un aristocrate perse de la cour satrapique, peu après la conquête de Cyrus. Une tombe du Fârs, celle de Buzpar, présente elle aussi d'évidentes parentés avec celle du fondateur de l'Empire. On connaît une autre tombe construite près de Phocée, à Taš Kule, dont les principes de construction paraissent relever plus de traditions perses que de l'héritage lydo-anatolien (Fârs). Malheureusement, les débats sur la datation du monument (entre 540 et le courant du cinquième siècle) ne sont pas clos. On ne peut donc pas l'assigner en toute certitude à un représentant de la première génération de la *diaspora* impériale perse.

Au reste, en Asie Mineure, les Perses ne sont pas seuls face à face aux aristocraties locales. À l'instar de la cour lydienne des Mermnades, celles-ci sont fortement marquées par les influences grecques. On en relève un témoignage frappant dans les peintures disposées sur les quatre parois d'une tombe découverte en Lycie, à Kizilbel, près d'El-mali. Il s'agit pour l'essentiel de scènes mythologiques qui appartiennent à la tradition

iconographique grecque. D'autres scènes font probablement allusion à des scènes de la vie du prince local qui y fut inhumé : une scène de navigation et des scènes de chasse (sanglier, cerf, lion). Certes, les scènes de chasse et de banquet funéraire seront ultérieurement intégrées dans l'art traditionnellement désigné sous l'épithète de « gréco-perse ». Mais elles appartiennent tout aussi bien au répertoire local et ne présupposent pas une influence perse, dont portent au contraire témoignage des documents lyciens postérieurs. Datées des environs de 525, les peintures d'Elmali attestent surtout de l'influence culturelle grecque dans une petite cour dynastique lycienne.

VII. LES LIEUX DU POUVOIR

• *Les anciennes résidences royales.* – Lors de la conquête, les Achéménides s'étaient emparé des résidences royales des États vaincus : Ecbatane, Sardes, Bactres, Babylone, Suse, Saïs et Memphis. Même après la fondation de Pasargades en Perse, toutes conservèrent une place éminente dans le nouvel empire, mais à des titres divers. Certaines, comme Memphis, furent ravalées au rang de capitales satrapiques ou subsatrapiques (Damas) ; d'autres, comme Sardes à l'Ouest et Bactres à l'Est, représentaient des centres du pouvoir perse sur de plus vastes régions ; d'autres enfin, Ecbatane, Babylone et probablement Suse furent érigées en résidences royales proprement dites, tout en conservant une position de capitale satrapique. À Ecbatane et à Babylone, se trouvaient non seulement des archives et un trésor royaux, mais également un ou des palais où le roi et sa suite pouvaient faire halte.

En l'absence de fouilles programmées, nous ne savons rien des palais royaux d'Ecbatane, si l'on met à part la description donnée par Hérodote (I, 98) et les informations offertes tardivement par Polybe (X, 27). Hérodote assigne la construction de la ville au roi Deïokès, qu'il présente comme le fondateur du royaume mède. L'édification d'une capitale est interprétée comme l'acte de fondation du nouvel État. Selon les informations d'Hérodote, autour du palais et des trésors la ville se développait, entourée de sept enceintes de couleurs différentes : blanche, noire, pourpre, bleu, rouge orangé ; des deux dernières l'une a des créneaux argentés, l'autre des créneaux dorés. Dans une description d'époque hellénistique, Polybe soutient au contraire qu'Ecbatane était à cette date « dépourvue de murailles ». Il souligne en revanche la splendeur du palais royal, rehaussée par l'éclat des colonnes revêtues de plaques d'argent et d'or et des tuiles qui « étaient toutes en argent ». Mais il n'est pas possible de déterminer ce qui, dans un texte tardif, ressortit à la période mède et aux aménagements achéménides puis hellénistiques. Ce qui est sûr en revanche, c'est qu'Ecbatane continua d'être l'une des résidences royales, avec ses palais, ses trésors et ses archives. La ville, en outre, constituait un site stratégique de première importance pour une puissance qui s'étendait vers l'Asie centrale.

Il est vrai qu'en dehors des proclamations de Cyrus lui-même nous ne savons pas grand chose non plus du ou des palais de Babylone à l'époque du conquérant et de son fils. On sait cependant que furent édifiées en Babylone plusieurs résidences secondaires pourvues de paradis, où le roi ou son fils séjournèrent à l'occasion. Dans la *Cyropédie*, Xénophon assigne une place centrale à Babylone dans l'organisation de l'espace impérial. C'est là qu'il situe les principales décisions prises par le conquérant en matière d'administration impériale (VII, 5, 37-86 ; VIII, 1-7). Il précise même (VIII, 6, 22) qu'il passait sept mois de l'année à Babylone, choisie intentionnellement en raison de sa position centrale dans l'empire. Il ne fait guère de doute en effet que la pratique des déplacements périodiques

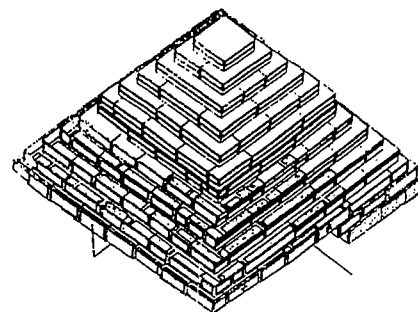


Figure 1a (ci-dessus) :
Tombe pyramidale de Sardes

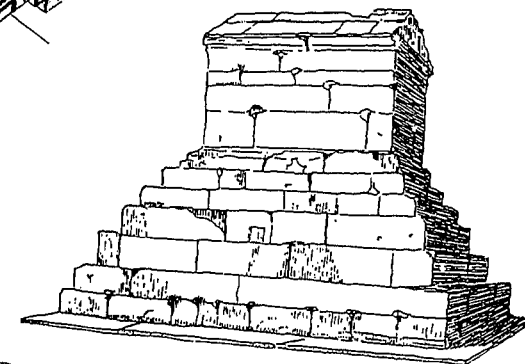


Figure 1b (ci-contre) :
Tombe de Cyrus

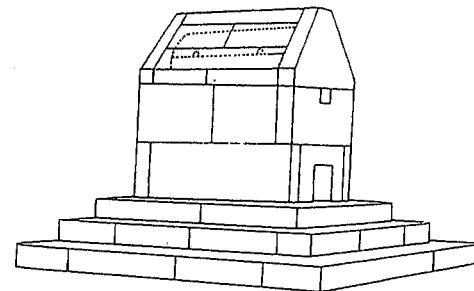


Figure 1c (ci-dessus) :
Tombe de Buzpar

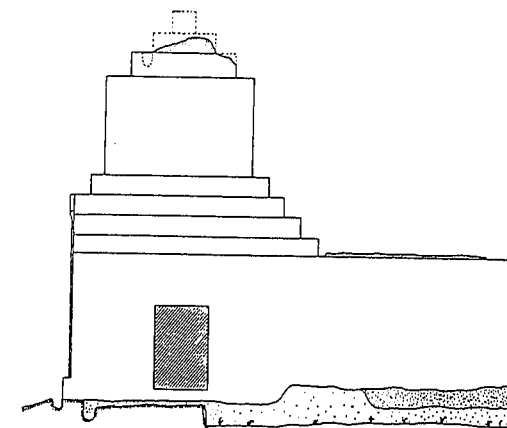


Figure 1d (ci-contre) :
Tombe de Taš Kule

de la cour achéménide fut inaugurée dès le règne de Cyrus. Les fouilles de Suse démontrent enfin que les Grands Rois n'y entreprirent aucun aménagement architectural et urbanistique avant le règne de Darius. Jusqu'à cette date, les vestiges attestent du maintien à Suse des traditions culturelles néo-élamites. Cette observation n'implique pas que Suse n'était pas une résidence sous Cyrus et sous Cambyse ; mais elle suppose qu'à cette date Suse n'avait pas encore acquis la place qu'elle tint à partir de Darius.

• *Palais et jardins de Pasargades.* – Au vrai, la Perse, berceau et pépinière du peuple perse, continua, sous Cyrus et Cambyse, d'occuper une place centrale, surtout sur le plan idéologique. C'est en Perse que Cyrus décida d'ériger une nouvelle capitale, Pasargades, située à près de 1900 mètres d'altitude dans le Zagros, à une quarantaine de kilomètres à vol d'oiseau du site de Persépolis. Voici en quels termes Strabon (XV, 3.8) rapporte les conditions de la fondation de la ville :

La grande vénération de Cyrus pour Pasargades venait de ce qu'il avait livré sur l'emplacement de cette ville la dernière bataille dans laquelle Astyage le Mède avait été vaincu, bataille décisive qui avait transporté entre ses mains l'empire de l'Asie. C'était même pour consacrer à tout jamais le souvenir de cet événement qu'il avait fondé et bâti le palais de Pasargades.

En réalité, le lien de cause à effet établi par Strabon est douteux, car les combats livrés à Pasargades contre les Mèdes ne furent pas les derniers, tant s'en faut. Par ailleurs, de nombreux arguments archéologiques militent en faveur d'une date postérieure à la conquête de Sardes.

Il convient plutôt de rappeler que, selon Hérodote (I, 125), parmi les trois tribus les plus importantes chez les Perses, celle des Pasargades est « la plus noble ; c'est d'elle que fait partie, entre autres, le clan des Achéménides, d'où les rois Perséides sont issus ». Le choix du site s'explique donc plus naturellement par son emplacement dans le territoire tribal des Pasargades (à la fois ethnonyme et toponyme). Tout au long de l'histoire achéménide, Pasargades fut considérée comme la ville de Cyrus. Néanmoins, il est avéré que Darius poursuivit l'œuvre de Cyrus, si bien que la datation des différents monuments reste frappée d'un fort coefficient d'incertitude. Deux palais, dits par les archéologues Palais P et Palais R, ont été dégagés. La date du premier – un bâtiment résidentiel au plein sens du terme – demeure contestée, la tendance étant plutôt de l'attribuer au règne de Darius. Il n'en est pas de même du Palais R, qui remonte sans aucun doute à Cyrus. Il remplissait d'abord une fonction de porte monumentale qui donnait accès au complexe palatial proprement dit. C'est également du règne de Cyrus que date le Zendan-é Solaiman (« Prison de Salomon »), tour de pierre carrée, munie d'un escalier, dont la fonction précise reste discutée. Qualifié parfois de *philokyros* (« ami de Cyrus »), Alexandre le Grand séjourna à deux reprises à Pasargades, au début de l'année 330 et au retour de l'Inde. Il prit un soin particulier de la tombe monumentale, dans laquelle avait été inhumé le fondateur de l'empire, au souvenir duquel il vouait une admiration toute politique. Ce qui nous vaut des descriptions (contradictoires) de plusieurs auteurs hellénistiques (pp. 219-220). Le travail des archéologues permet maintenant de savoir que la salle funéraire proprement dite (coiffée d'un toit à deux pentes) était érigée en haut d'un podium monumental à six degrés, le tout s'élevant à l'origine à une hauteur de près de onze mètres (fig. 1b).

Les auteurs classiques insistent sur la profusion des arbres plantés à l'intérieur de l'espace funéraire. Aristobule, cité par Arrien (VI, 29.4), précisait que le tombeau se trouvait « dans le paradis royal ; on l'avait entouré d'un bois sacré comportant des arbres

de toutes sortes, bien irrigué, et un gazon épais poussait dans la prairie ». Les fouilles conduites sur le site ont montré que tel était le cas de toutes les constructions de Pasargades, qui ouvraient sur des jardins. On y a découvert un « Jardin royal », parcouru de canalisations de pierre et jalonné de bassins, alimentés par la rivière Pulvar qui arrose la plaine. Il ne fait guère de doute que les plans originaux de ces jardins remontent à l'époque de Cyrus, même s'ils ont été complétés sous le règne de Darius et minutieusement entretenus tout au long de la période achéménide. Tous les palais royaux en étaient pourvus, comme le montrent sans ambiguïté plusieurs documents babyloniens datés du règne de Cambyse. Les paradis, intégrés dans l'espace palatial achéménide (cf. *Esther*, Vulg., I, 5), furent toujours considérés par les auteurs grecs comme l'une des manifestations extérieures les plus marquantes de la richesse et du luxe perses.

• *Les débuts de Persépolis.* – La continuité entre Cyrus et Darius n'est pas simplement visible à Pasargades. Elle l'est également à Persépolis, considérée traditionnellement comme un projet entièrement nouveau dû à Darius. Dans l'une de ses inscriptions, celui-ci proclame qu'il a construit une forteresse là où il n'en existait pas (*DPf*). Déclaration vérifiée, car les travaux sur la terrasse furent inaugurés par ce roi. En revanche, on a découvert dans la plaine de nombreux restes de bâtiments, qui indiquent qu'un vaste périmètre de près de 200 hectares était en voie d'urbanisation bien avant Darius. L'analyse a montré qu'il s'agissait en effet de plusieurs palais et de portes monumentales, dont les méthodes de construction rappellent plus l'architecture de Pasargades que celle de Persépolis. Ajoutons que certaines des ruines palatiales sont situées à proximité d'un monument (non terminé), le Takht-i Rustam (« le Trône de Rustam »), qui semble avoir été une réplique presque exacte de la tombe de Cyrus de Pasargades et qui est parfois interprété comme étant la tombe destinée à Cambyse. On conclut donc avec raison que ces constructions remontent aux règnes de Cyrus et de Cambyse. Il est pratiquement assuré que le site est celui qui, dans les tablettes de Persépolis (de l'époque de Darius), est dénommé *Matezziš* (Uvādaicaya en perse). Plusieurs tablettes babyloniennes indiquent sans conteste que *Matezziš* était un centre urbain très actif sous le règne de Cambyse.

Ces découvertes et interprétations récentes ne remettent pas en cause le rôle de Darius comme concepteur du complexe palatial persépolitain ; elles conduisent en revanche à le resituer dans la continuité de l'histoire achéménide. Si Darius a choisi le site de Persépolis, ce n'est pas seulement pour se distinguer de Cyrus, dont il poursuivit d'ailleurs l'œuvre à Pasargades. Ce n'est pas simplement non plus parce que c'est à *Matezziš* qu'il fit exécuter son principal opposant (d'origine perse), *Vahyazdāta* : si l'exécution publique y fut organisée, c'est plutôt que la ville avait déjà acquis un certain statut de prestige à cette date. Le choix de Persépolis s'explique par les développements antérieurs, qui avaient fait de la région un centre palatial et urbain actif et peuplé, en relation avec les centres babyloniens – donc également un centre susceptible d'offrir les bases matérielles (en particulier alimentaires) des gigantesques travaux que le roi et ses conseillers avaient conçus sur la terrasse. Si l'on ajoute que, comme Darius et Xerxès à Persépolis, Cyrus et Cambyse firent appel à des travailleurs venus de différentes régions de l'empire (en particulier de Lydie) et que le système des rations est manifestement en place dès l'époque de Cyrus (p. 107), on est amené à penser qu'il existait en Perse, antérieurement à la date de la première tablette élamite repertoriée aujourd'hui (509), une « économie royale » de type élamite déjà bien organisée, qui fut reprise et développée par Darius et son fils.

de la cour achéménide fut inaugurée dès le règne de Cyrus. Les fouilles de Suse démontrent enfin que les Grands Rois n'y entreprirent aucun aménagement architectural et urbanistique avant le règne de Darius. Jusqu'à cette date, les vestiges attestent du maintien à Suse des traditions culturelles néo-élamites. Cette observation n'implique pas que Suse n'était pas une résidence sous Cyrus et sous Cambyse ; mais elle suppose qu'à cette date Suse n'avait pas encore acquis la place qu'elle tint à partir de Darius.

• *Palais et jardins de Pasargades.* – Au vrai, la Perse, berceau et pépinière du peuple perse, continua, sous Cyrus et Cambyse, d'occuper une place centrale, surtout sur le plan idéologique. C'est en Perse que Cyrus décida d'ériger une nouvelle capitale, Pasargades, située à près de 1900 mètres d'altitude dans le Zagros, à une quarantaine de kilomètres à vol d'oiseau du site de Persépolis. Voici en quels termes Strabon (XV, 3.8) rapporte les conditions de la fondation de la ville :

La grande vénération de Cyrus pour Pasargades venait de ce qu'il avait livré sur l'emplacement de cette ville la dernière bataille dans laquelle Astyage le Mède avait été vaincu, bataille décisive qui avait transporté entre ses mains l'empire de l'Asie. C'était même pour consacrer à tout jamais le souvenir de cet événement qu'il avait fondé et bâti le palais de Pasargades.

En réalité, le lien de cause à effet établi par Strabon est douteux, car les combats livrés à Pasargades contre les Mèdes ne furent pas les derniers, tant s'en faut. Par ailleurs, de nombreux arguments archéologiques militent en faveur d'une date postérieure à la conquête de Sardes.

Il convient plutôt de rappeler que, selon Hérodote (I, 125), parmi les trois tribus les plus importantes chez les Perses, celle des Pasargades est « la plus noble ; c'est d'elle que fait partie, entre autres, le clan des Achéménides, d'où les rois Perséides sont issus ». Le choix du site s'explique donc plus naturellement par son emplacement dans le territoire tribal des Pasargades (à la fois ethnonyme et toponyme). Tout au long de l'histoire achéménide, Pasargades fut considérée comme la ville de Cyrus. Néanmoins, il est avéré que Darius poursuivit l'œuvre de Cyrus, si bien que la datation des différents monuments reste frappée d'un fort coefficient d'incertitude. Deux palais, dits par les archéologues Palais P et Palais R, ont été dégagés. La date du premier – un bâtiment résidentiel au plein sens du terme – demeure contestée, la tendance étant plutôt de l'attribuer au règne de Darius. Il n'en est pas de même du Palais R, qui remonte sans aucun doute à Cyrus. Il remplissait d'abord une fonction de porte monumentale qui donnait accès au complexe palatial proprement dit. C'est également du règne de Cyrus que date le Zendan-é Solaiman (« Prison de Salomon »), tour de pierre carrée, munie d'un escalier, dont la fonction précise reste discutée. Qualifié parfois de *philokyros* (« ami de Cyrus »), Alexandre le Grand séjourna à deux reprises à Pasargades, au début de l'année 330 et au retour de l'Inde. Il prit un soin particulier de la tombe monumentale, dans laquelle avait été inhumé le fondateur de l'empire, au souvenir duquel il vouait une admiration toute politique. Ce qui nous vaut des descriptions (contradictoires) de plusieurs auteurs hellénistiques (pp. 219-220). Le travail des archéologues permet maintenant de savoir que la salle funéraire proprement dite (coiffée d'un toit à deux pentes) était érigée en haut d'un podium monumental à six degrés, le tout s'élevant à l'origine à une hauteur de près de onze mètres (fig. 1b).

Les auteurs classiques insistent sur la profusion des arbres plantés à l'intérieur de l'espace funéraire. Aristobule, cité par Arrien (VI, 29.4), précisait que le tombeau se trouvait « dans le paradis royal ; on l'avait entouré d'un bois sacré comportant des arbres

de toutes sortes, bien irrigué, et un gazon épais poussait dans la prairie ». Les fouilles conduites sur le site ont montré que tel était le cas de toutes les constructions de Pasargades, qui ouvraient sur des jardins. On y a découvert un « Jardin royal », parcouru de canalisations de pierre et jalonné de bassins, alimentés par la rivière Pulvar qui arrose la plaine. Il ne fait guère de doute que les plans originaux de ces jardins remontent à l'époque de Cyrus, même s'ils ont été complétés sous le règne de Darius et minutieusement entretenus tout au long de la période achéménide. Tous les palais royaux en étaient pourvus, comme le montrent sans ambiguïté plusieurs documents babyloniens datés du règne de Cambyse. Les paradis, intégrés dans l'espace palatial achéménide (cf. *Esther*, Vulg., I, 5), furent toujours considérés par les auteurs grecs comme l'une des manifestations extérieures les plus marquantes de la richesse et du luxe perses.

• *Les débuts de Persépolis.* – La continuité entre Cyrus et Darius n'est pas simplement visible à Pasargades. Elle l'est également à Persépolis, considérée traditionnellement comme un projet entièrement nouveau dû à Darius. Dans l'une de ses inscriptions, celui-ci proclame qu'il a construit une forteresse là où il n'en existait pas (*DPf*). Déclaration vérifiée, car les travaux sur la terrasse furent inaugurés par ce roi. En revanche, on a découvert dans la plaine de nombreux restes de bâtiments, qui indiquent qu'un vaste périmètre de près de 200 hectares était en voie d'urbanisation bien avant Darius. L'analyse a montré qu'il s'agissait en effet de plusieurs palais et de portes monumentales, dont les méthodes de construction rappellent plus l'architecture de Pasargades que celle de Persépolis. Ajoutons que certaines des ruines palatiales sont situées à proximité d'un monument (non terminé), le Takht-i Rustam (« le Trône de Rustam »), qui semble avoir été une réplique presque exacte de la tombe de Cyrus de Pasargades et qui est parfois interprété comme étant la tombe destinée à Cambyse. On conclut donc avec raison que ces constructions remontent aux règnes de Cyrus et de Cambyse. Il est pratiquement assuré que le site est celui qui, dans les tablettes de Persépolis (de l'époque de Darius), est dénommé *Matezziš* (*Uvādaicaya* en perse). Plusieurs tablettes babyloniennes indiquent sans conteste que *Matezziš* était un centre urbain très actif sous le règne de Cambyse.

Ces découvertes et interprétations récentes ne remettent pas en cause le rôle de Darius comme concepteur du complexe palatial persépolitain ; elles conduisent en revanche à le resituer dans la continuité de l'histoire achéménide. Si Darius a choisi le site de Persépolis, ce n'est pas seulement pour se distinguer de Cyrus, dont il poursuivit d'ailleurs l'œuvre à Pasargades. Ce n'est pas simplement non plus parce que c'est à *Matezziš* qu'il fit exécuter son principal opposant (d'origine perse), *Vahyazdāta* : si l'exécution publique y fut organisée, c'est plutôt que la ville avait déjà acquis un certain statut de prestige à cette date. Le choix de Persépolis s'explique par les développements antérieurs, qui avaient fait de la région un centre palatial et urbain actif et peuplé, en relation avec les centres babyloniens – donc également un centre susceptible d'offrir les bases matérielles (en particulier alimentaires) des gigantesques travaux que le roi et ses conseillers avaient conçus sur la terrasse. Si l'on ajoute que, comme Darius et Xerxès à Persépolis, Cyrus et Cambyse firent appel à des travailleurs venus de différentes régions de l'empire (en particulier de Lydie) et que le système des rations est manifestement en place dès l'époque de Cyrus (p. 107), on est amené à penser qu'il existait en Perse, antérieurement à la date de la première tablette élamite repertoriée aujourd'hui (509), une « économie royale » de type élamite déjà bien organisée, qui fut reprise et développée par Darius et son fils.

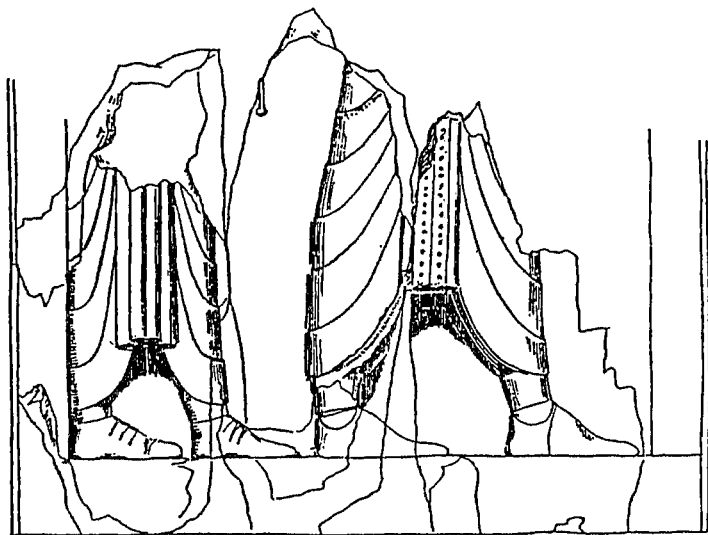


Figure 2. Relief du Palais P de Pasargades

• *Société perse et Empire.* – Ces aménagements régionaux impliquent de profondes modifications dans le mode de vie des Perses, dont on considère parfois (d'une manière un peu schématique) qu'ils vivaient sous forme semi-nomade ou agro-pastorale avant les conquêtes de Cyrus. À partir de Cyrus et de Cambyse *au plus tard*, une partie de la population est sédentarisée autour des résidences royales, et se voue désormais aux activités agricoles. Certes, l'ensemble de la population perse n'abandonna pas le mode de vie nomade ou semi-nomade. À une époque tardive encore, les sources classiques permettent de repérer plusieurs sous-groupes qui, appartenant à l'*ethnos* perse, pratiquent un nomadisme à court rayon d'action accompagné d'une agriculture de subsistance en fond de vallée. Néanmoins, le sens général de l'évolution ne fait guère de doute. On doit voir là aussi le résultat d'une politique consciemment mise en œuvre par les rois, et permise par l'afflux de richesses en Perse en contrecoup des conquêtes militaires.

Plusieurs tablettes babyloniennes de l'époque de Cambyse et de Bardiya rendent compte également du développement des activités commerciales à Matezziš. Six se réfèrent à l'achat d'esclaves et trois à des contrats conclus dans la cité par le représentant de la maison d'affaires babylonienne des Egibi. Elles témoignent de la vigueur des échanges entre Babylone et les résidences royales, et de la présence de communautés babyloniennes en Perse à cette date. Elles attestent en même temps que les Perses se sont parfaitement intégrés à ces réseaux commerçants puisque, dans une tablette, un Perse est qualifié de « chef des marchands » (*tamkāru*). Enfin, plusieurs esclaves et leurs propriétaires portent des noms iraniens : si les noms donnés aux esclaves sont originels, ils indiqueraient que des Perses de basse origine sociale ont pu être réduits à l'état d'esclaves ; s'il s'agit de noms donnés par leurs propriétaires perses, on doit en conclure que des prisonniers de guerre ont été déportés en Perse dès l'époque de Cyrus et de Cambyse.

Dans tous les cas, l'image complexe de la société perse qui se dégage de ces documents est bien différente de celle donnée par Hérodote (I, 125), qui distingue simplement tribus d'agriculteurs et tribus de nomades. Ces mêmes documents invitent également à nuancer l'affirmation de nombreux auteurs grecs, selon lesquels les Perses « ignorent complètement l'usage des marchés et n'ont pas du tout de place à cet usage », ou « ne mettent pas les pieds dans un marché (*agora*), vu qu'ils n'ont rien à vendre ni à acheter ». De son côté, parmi les règles sociales perses, Hérodote mentionne l'interdiction de contracter des dettes (I, 138). Ces formulations abruptes rendent compte peut-être de l'éthique aristocratique, à laquelle certains Grecs admirateurs de Sparte étaient particulièrement sensibilisés. Mais elles n'expriment qu'une partie de la réalité, que les documents babyloniens viennent enrichir d'une manière substantielle.

VIII. ROYAUTE ET POUVOIR

• *Représentations et titulatures royales à Pasargades.* – Si tout permet de postuler que la construction de Pasargades doit être considérée comme la manifestation éclatante d'une politique dynastique, force est de constater en même temps que les liens directs entre Cyrus et sa nouvelle capitale ne sont pas attestés très clairement dans la documentation archéologique et épigraphique disponible. Un relief (incomplet) relevé sur le palais P représente un roi accompagné de deux serviteurs, dont l'un portait peut-être un chasse-mouche (ou un parasol ?) : mais cette représentation (fig. 2) – proche de reliefs comparables de Persépolis – date peut-être seulement du règne de Darius.

Reste le fameux « génie ailé », sculpté sur la porte R (fig. 3a). Il représente un homme barbu, vêtu d'une robe « élamite », coiffé d'une couronne complexe de type égyptien et pourvu de quatre ailes. La pierre portait naguère des inscriptions, qui surmontaient à l'origine le « génie ailé », où figurait le texte très simple : « Moi, Cyrus, le roi, un Achéménide. »

Les hypothèses vont bon train sur la signification précise d'une représentation qui reste atypique et à bien des égards mystérieuse. On y repère tout aussi bien des influences égyptiennes (la couronne) que des influences assyriennes (génies ailés) et phéniciennes. Mais s'agit-il bien de Cyrus lui-même, comme on l'a souvent supposé ? Rien n'est moins sûr. On rapproche parfois le relief d'un passage d'Hérodote (I, 209) sur un songe de Cyrus, ainsi rapporté par l'intéressé à Hystapes, père de Darius : « J'ai vu l'ainé de tes fils avec des ailes aux épaules, dont l'une ombrageait l'Asie, l'autre l'Europe. » On est plutôt tenté de penser qu'il s'agit d'une représentation métaphorique du pouvoir perse sur des régions culturellement très diverses. L'originalité syncrétique du monument n'en continue pas moins de poser des problèmes qui risquent de rester insolubles en l'absence d'une représentation iconographique comparable.



Figure 3a. Génie ailé



Figure 3b. *Sceau de Kuraš d'Anšan* (PFS 93*)

La seule représentation « royale » perse datée d'avant Darius est un sceau, encore utilisé à l'époque de Darius à Persépolis, mais qui remonte manifestement à une époque bien antérieure. Il porte en effet la légende : « Kuraš d'Anšan, fils de Teispès », personnage sous lequel on identifie généralement Cyrus I^{er}, grand-père de Cyrus le Grand, en dépit du fait qu'il n'y est pas qualifié explicitement de roi. La scène qui y est gravée est une scène guerrière, qui – d'origine élamite – acquièrera une grande popularité dans la glyptique achéménide : un cavalier bondit au-dessus de deux guerriers gisant à terre et se lance à la poursuite d'un fantassin (fig. 3b). Quelle que soit l'identité du personnage (qui avait peut-être vocation à l'anonymat) il ne fait guère de doute que, dès cette date, l'une des justifications du pouvoir royal est la force physique et la bravoure à la guerre. C'est d'ailleurs autour de ce thème qu'Hérodote raconte le premier affrontement entre Cambyse et son frère Smerdis/Bardiya, celui-ci, seul de tout l'entourage royal, réussissant à bander l'arc envoyé par le roi des Éthiopiens (III, 30). Dès l'époque des premiers rois, l'arc apparaît comme un symbole du pouvoir royal : tout aussi bien Cyrus fut-il inhumé avec ses armes (Quinte-Curce X, 1.32).

En elle-même, la construction de la tombe de Cyrus à Pasargades – dont on trouve un parallèle exact près de Persépolis (Takht-i Rustam) – implique d'ailleurs une position exceptionnelle du roi dans la société perse. Les descriptions du contenu du tombeau de Cyrus le confirment. Voici par exemple ce qu'écrit Arrien (*Anab.*, VI, 29.5-6) :

Sa literie était constituée de couvertures de Babylone et, comme matelas, de pelisses pourpres ; sur le tout il y avait une robe perse et des tuniques également de fabrication babylonienne ; et Aristobule ajoute que s'y trouvaient aussi, posés à plat, des pantalons mèdes et des robes teintées en bleu, d'autres violettes, et d'autres de diverses couleurs ; des colliers, des cimettes, des boucles d'oreille en or incrustées de pierreries ; il y avait aussi une table ; entre la table et le lit reposait le sarcophage contenant la dépouille de Cyrus.

Ce texte rend compte de ce que pouvaient être le luxe de la cour de Cyrus, la richesse de ses vêtements et l'abondance des bijoux – caractéristiques royales qui perdureront tout au long de l'histoire achéménide.

Malheureusement, les doutes pesant sur la datation des inscriptions retrouvées dans la ville de Cyrus rendent problématique la reconstitution de la titulature royale (*CMa-b-c*). Dans certaines d'entre elles, Cyrus est simplement qualifié de « roi achéménide » ; dans d'autres, il porte le titre plus prestigieux de « Grand Roi », que portèrent régulièrement Darius et ses successeurs. Mais, précisément, plusieurs de ces inscriptions ont été attribuées à Darius lui-même, si bien qu'il devient très difficile de faire le partage entre la titulature originelle de Cyrus et la titulature que lui aurait donnée Darius ultérieurement. Seul demeure indiscutable le titre tout simple de « roi ». Mais que signifie exactement un tel titre dans la Perse du début de la seconde moitié du VI^e siècle ? Au total, nous ne disposons, à Pasargades, d'aucun relief ni d'aucune inscription qui, à coup sûr, permettrait de parler valablement du pouvoir et de l'idéologie monarchiques à l'époque de Cyrus. Cette constatation n'implique pas qu'il n'y eut pas un développement notable en ce sens à l'époque de Cyrus, surtout après ses conquêtes : la vraisemblance incite au contraire à le postuler. Mais l'historien n'a pas le choix de ses documents : il doit donc faire preuve de prudence dans la construction des hypothèses interprétatives.

C'est vers les documents babyloniens que l'on doit se tourner de préférence. La titulature assyro-babylonienne reprise par Cyrus et par Cambyse n'entre pas en ligne de compte ici, pas plus que la titulature égyptienne adoptée par Cambyse en Égypte, car elles n'ont rien à voir avec la titulature propre à la dynastie qui régnait dans le Fârs. En revanche, un passage du *Cylindre de Cyrus* est tout à fait intéressant. Parlant à la première personne, Cyrus s'y présente comme le fils, petit-fils et arrière-petit-fils de Cambyse [I^{er}], Cyrus [I^{er}] et Teispès, eux-mêmes qualifiés de « roi d'Anšan. » C'est également sous ce titre que les rédacteurs babyloniens se réfèrent à Cyrus dans le *Songe de Nabonide* et dans la *Chronique de Nabonide*. En postulant que les rédacteurs n'ont fait que suivre les instructions du roi, on doit admettre également que Cyrus, comme ses prédécesseurs, a tenu ainsi à rendre éclatante sa position d'héritier des rois élamites dans le haut pays d'Anšan, c'est-à-dire dans ce pays qui déjà portait le nom de Perse (Parsu) mais où vivait, mêlée aux Perses d'origine, une abondante population d'origine élamite. Pour autant, cette appellation n'exclut pas qu'en Perse même, les rois aient également porté le titre de « roi de Parsu », puisque des documents babyloniens (rares) l'utilisent. Certes, aucun document de Pasargades ne fait mention d'une telle appellation, qui, ultérieurement, fut reprise épisodiquement par Darius. Notons cependant que Gaumata, dans la version babylonienne de Behistoun, est accusé de s'être frauduleusement présenté ainsi : « Je suis Barziya, le fils de Cyrus, [lui-même] roi de Parsu, le jeune frère de Cambyse » (DB bab. § 10).

• *L'étiquette royale.* – En 522, après la mise à mort de Smerdis/Bardiya, les sept chefs du complot aristocratique passèrent un accord, retransmis par Hérodote (III, 84) dans les termes suivants : « Que quiconque des Sept le voudrait pénétrerait dans le palais royal sans introducteur (*esaggeleos*), à moins que le roi ne fût alors couché avec une femme ». On affirme régulièrement qu'en réalité ces privilèges en faveur de quelques familles existaient déjà sous Cyrus et Cambyse. Cependant, les conditions mêmes de l'exécution de Smerdis semblent exclure que les Grands aient été relevés des rigueurs de l'étiquette. Si les gardes des portes extérieures (*phylakoi*) laissèrent passer des hommes qui comptaient parmi les *prôtoi* et que les gardes ne pouvaient « soupçonner que d'eux pût venir rien de tel », il n'en fut pas de même des « eunuques porteurs de messages », qui les interceptèrent dans la cour (*aulē*) et qui accusèrent les gardiens des portes de négligence. Pour parvenir jusqu'à l'appartement royal, les Sept durent tuer sur place les eunuques (Hérodote III, 77). D'après Ctésias (*Persika*, § 14), les Sept ne réussirent dans leur entreprise que grâce à la complicité de Bagapatès « qui détenait toutes les clefs du palais ». L'épisode semble donc plutôt indiquer qu'à l'époque des premiers rois, tous les aristocrates étaient soumis aux règles communes de l'étiquette royale, qui contrôlait de près la circulation des personnes à l'intérieur du palais.

Ce passage d'Hérodote et l'existence d'une fonction de « porteur de messages » (III, 34) indiquent qu'à l'époque de Cambyse étaient en usage les règles de l'étiquette, connues de manière plus précise à une époque postérieure (cf. chapitre VII). Mais à quelle date le roi devint-il « inabordable », pour reprendre le mot de plusieurs auteurs grecs ? Hérodote (I, 99) en fait remonter l'origine au roi mède Deïokès :

Lui le premier établit ces règles d'étiquette : que nul n'aurait accès auprès du roi, mais qu'en toutes circonstances on communiquerait avec lui par messagers (*aggeloi*) ; que le roi ne serait vu par personne... S'il s'entoura de tout ce cérémonial, ce fut pour que les hommes de son âge, qui avaient été élevés avec lui, n'étaient pas de moins bonne maison et ne lui cédaient pas en

valeur, ne fussent point, en continuant à le voir, vexés et disposés à conspirer contre lui, mais, que ne le voyant pas, ils le tinssent pour un être d'une autre nature qu'eux.

De son côté, dans la *Cyropédie*, Xénophon met en scène l'échanson Sakas qui, à la cour d'Astyage, « avait pour fonction d'introduire ceux qui demandaient une audience et d'éloigner ceux qu'il ne jugeait pas à propos de laisser entrer » (I, 3, 8). Et c'est à Cyrus qu'il attribue la mise en place d'une étiquette de cour, qui réglait en particulier les préséances et les conditions des audiences royales.

Certes, le contexte chronologique hérodoteén est sujet à caution. Il a pu transférer à la cour d'un mythique Deïokès des réglementations dont il connaissait l'existence à la cour de Darius et Xerxès. La même remarque vaut pour Xénophon, toujours enclin à attribuer à Cyrus la création d'un État *ex nihilo*. Cependant, la construction de palais et de résidences royales à Pasargades et ailleurs implique que des réglementations furent édictées sous Cyrus, qui organisaient la vie du roi et fixaient les obligations des courtisans. Au reste, en ce domaine comme en bien d'autres, les premiers rois perses ont sans aucun doute emprunté au cérémonial aulique des cours assyro-babyloniennes.

• *D'un roi l'autre.* – Selon Hérodote (I, 125), la famille royale était elle-même issue d'un sous-ensemble plus vaste, ce qu'il appelle la « phratricie » des Achéménides, terme grec que l'on comprend généralement comme « clan ». Ces clans eux-mêmes s'insèrent dans des « tribus », parmi lesquelles Hérodote en distingue particulièrement trois : les Pasargades, les Maraphiens et les Maspiens : « De ces tribus, la plus noble est celle des Pasargades ; c'est d'elle que fait partie, entre autres, le clan des Achéménides, d'où les rois Perséides sont issus. » C'est d'une telle réalité que rendent compte également quelques inscriptions de Pasargades (*CMa-b-c*), où Cyrus se qualifie d'Achéménide. Au-delà de certains renseignements maintenant confirmés (le terme Maraphiens a été retrouvé dans des tablettes de Persépolis), la présentation d'Hérodote suscite cependant des doutes sérieux : en raison des soupçons qui pèsent très fortement sur la paternité (Darius !) des inscriptions de Pasargades [*DMa-b-c* !], il apparaît désormais que c'est avec Darius que le terme Achéménide prit toute sa valeur politique (p. 123). Mieux vaut donc éliminer le terme de la discussion, et en revenir à un document plus fiable, à savoir le *Cylindre*, dans lequel Cyrus fait remonter sa généalogie à son arrière grand-père Teispès, qualifié de « roi d'Anšan ». On a là l'expression simple mais prégnante d'une justification dynastique par le droit du sang.

Les circonstances de l'avènement de Cambyse rendent compte en même temps que, pour asseoir la continuité dynastique et familiale, le roi régnant prépare sa succession de son vivant. En déléguant à Cambyse le titre de « roi de Babylone », Cyrus avait déjà manifesté clairement son choix : on ne doit cependant *en aucune manière* considérer cette décision comme une association au trône, puisque Cambyse ne porta le titre que pendant quelques mois après la conquête de Babylone (p. 82). Les textes classiques, de leur côté, indiquent formellement que Cambyse avait été désigné comme prince héritier par son père, auquel il succéda sans embarras apparent. Pour autant, dès cette époque, apparut le problème des cadets : le frère puîné de Cambyse, Smerdis/Bardiya, avait été « dédommagé » par la concession d'un vaste gouvernement en Asie centrale. Il allait bientôt montrer qu'il n'entendait pas se satisfaire de sa place de second.

Rien n'indique que l'obligation de prendre femme parmi les membres de quelques grandes familles aristocratiques ait jamais été reconnue par Cyrus ou par Cambyse. On

sait que, « nés du même père et de la même mère », Cambyse et Bardiya étaient issus de l'union de Cyrus et de Cassandane, fille de Pharnaspès (Hérodote II, 1 ; III, 3). Quant à Cambyse, il eut, comme son père et ses successeurs, plusieurs épouses. Il s'unit à Phaidimè, une fille d'Otanès, qui était à coup sûr un haut aristocrate, puisque Hérodote (III, 68) le qualifie « d'égal au premier d'entre les Perses par la naissance et la fortune ». Mais, dans le contexte de la polygamie royale, Phaidimè n'était que l'une des femmes du roi. Il est tout à fait significatif que Cambyse avait épousé sa sœur Atossa, fille de Cyrus (III, 88), et, un peu plus tard, une autre de ses sœurs « de père et de mère » (III, 31). On constate là la mise en place d'une politique endogamique qui fut appliquée avec constance par les Achéménides tout au long de leur histoire et qui leur permettait d'annihiler les ambitions royales d'une autre grande famille aristocratique.

IX. LE ROI ET LES DIEUX

• *Religion perse et traditions iraniennes.* – Nos informations sur les croyances et pratiques religieuses perses à l'époque de Cyrus et de Cambyse sont extraordinairement minces et contradictoires. L'existence de lieux de culte ne fait guère de doute. Darius accuse en effet l'usurpateur Gaumata d'avoir détruit les *āyadanā* (*DB I*, 14). Mais, l'accord ne règne pas entre historiens sur l'identification de ces *āyadanā* : sanctuaires claniques, sanctuaires royaux ou tout autre chose ? Nous ne possédons aucune déclaration royale qui éclairerait le problème. Même les données archéologiques de Pasargades sont sujettes à caution. L'interprétation de la tour dénommée Zandan-i Sulaiman comme temple du feu n'a plus guère de partisans aujourd'hui, pas plus que celle qui la présente comme la tombe de Cassandane. Restent deux socles en pierre, que l'on considère parfois comme un lieu de culte, où le roi pouvait sacrifier au feu sacré : mais c'est là une hypothèse, qui, à l'heure actuelle, manque encore de confirmation expérimentale.

Le problème est que nous ne savons pas grand chose de la religion iranienne – ou des religions iraniennes – dans la première moitié du sixième siècle. L'existence historique de Zarathoustra – sous le nom de Zoroastre – est fréquemment attestée par des sources classiques (mais non par Hérodote). Mais bien des incertitudes continuent de régner sur l'époque et les régions où le « prophète » aurait mené ses réformes, et plus encore sur le contenu même desdites réformes. Les seules sources écrites disponibles – en dehors des inscriptions de Darius et de ses successeurs – sont les différents livres de l'*Avesta*, livre sacré des Iraniens, que les recherches d'Anquetil Duperron ont fait connaître à la science occidentale dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Mise par écrit entre le cinquième et le septième siècle de notre ère, l'*Avesta* est traditionnellement divisée en trois grandes parties : le *Yasna* (rituels des sacrifices), les *Yashts* (hymnes à différentes divinités) et le *Vidēvat* (« loi de séparation d'avec les démons »). Les études philologiques les plus récentes ont montré qu'à l'intérieur du *Yasna* un sous-ensemble, les *Gāthā* (« Chants »), remonte à une origine très haute : y est mentionné Zarathoustra et sont soulignés ses rapports privilégiés avec la divinité Ahura-Mazda. Du point de vue linguistique, c'est ce qu'il est convenu d'appeler maintenant le vieil-avestique, qui peut remonter au moins à l'an mil. Du point de vue de l'histoire des religions, ce texte permet en principe de reconstituer ce qu'était le mazdéisme dans sa phase pré-achéménide.

À partir d'une comparaison entre les sources écrites achéménides et l'*Avesta*, les historiens se sont évertués à répondre à la question de savoir si les Achéménides étaient des « zoroastriens » ou, disons-mieux, des mazdéens, c'est-à-dire des adeptes de la religion dominée par Mazda. Le problème est que, concernant les règnes de Cyrus et de Cambyse, la documentation perse ne permet guère de confronter les croyances exprimées par les rois à la religion mazdéenne, telle qu'on peut la reconstituer à partir des *Gāthā*. Le témoignage d'Hérodote reste incertain : d'une part, il hellénise les informations qu'il a recueillies ; d'autre part, il écrit un siècle après la mort de Cyrus. À partir d'informations aussi pauvres, il paraît donc bien aventureux de vouloir reconstituer ce que pouvait être la religion de Cyrus. Certains jugent que l'insistance mise ultérieurement par Darius sur la prééminence d'Ahura-Mazda sur tous les autres dieux (*baga*) indique qu'il a rompu avec la tradition de Cyrus, auprès duquel Mithra était au contraire le premier dieu en importance. Une hypothèse exactement inverse fait de Cyrus un fervent du zoroastrianisme. Dans cette hypothèse, plutôt que la rupture entre Cyrus et Darius, on devrait souligner la grande continuité « zoroastrienne » (mazdéenne) de la dynastie.

Mais toutes ces interprétations paraissent construites sur le sable : comment opposer en effet les croyances de Cyrus et celles de Darius, alors que le premier n'a jamais « parlé » et que le second a laissé de multiples messages à destination de ses contemporains et des générations à venir ? Le seul indice en faveur d'un culte privilégié en l'honneur de Mithra est l'institution de sacrifices de chevaux autour du tombeau de Cyrus : dans la tradition iranienne, de tels sacrifices sont fréquemment associés au culte de Mithra.

• *Le tombeau de Cyrus et les usages funéraires perses.* – Il n'est guère en effet qu'un aspect de la religion de Cyrus et de Cambyse qui soit documenté : il s'agit des coutumes funéraires. Cyrus fut inhumé dans le tombeau qu'il avait fait construire de son vivant à Pasargades. Arrien (*Anab.* VI, 29.5-6) donne une description précise de la chambre sépulcrale : selon ses informateurs, Cyrus avait été placé dans un sarcophage d'or, près duquel étaient placés « un lit avec des pieds en or travaillé, ainsi qu'une table ». Selon Quinte-Curce (X, 1, 31), le roi avait été inhumé avec ses armes : Alexandre y découvrit en effet « le bouclier de Cyrus réduit en poussières, deux arcs scythes et une épée courte [*akinakēs*] ».

On remarquera tout d'abord que le mode d'inhumation de Cyrus (et de ses successeurs) n'est pas conforme aux règles de l'*Avesta*. Les pleurs et cris qui accompagnent, chez Hérodote (III, 66), la mort de Cambyse ou d'aristocrates perses (cf. IX, 24) dérogent également à ces traditions dites « zoroastriennes ». Les pratiques perses s'opposent également aux coutumes bien attestées en Iran oriental jusqu'à la fin de l'époque achéménide (et bien au-delà), qui imposaient d'exposer les cadavres aux animaux qui les décharnaient, puis de déposer les ossements dans un ossuaire. Hérodote, parlant des rites secrets, affirme que « le cadavre d'un Perse ne serait pas enseveli avant d'avoir été déchiré par un oiseau ou un chien » (I, 140) ; mais les réserves exprimées par l'auteur lui-même et la suite de la phrase ainsi qu'un passage de Strabon (XV, 3.20) montrent que seul le cadavre des mages « n'est jamais enterré avant d'avoir été déchiré par les oiseaux ou par les chiens ». Des passages de Plutarque (*Art.* 18.7) et d'Hérodote (VII, 10) attestent également que, chez les Perses, seule l'inhumation était considérée comme le mode normal, et non pas le décharnement du cadavre. Le caractère infamant de la pratique est bien illustré par la peine infligée à celui qui attente à la vie du roi : « Il est puni de mort : on lui tranche la tête et l'un des bras, et ses

restes ainsi mutilés sont jetés [aux bêtes] » (Strabon XV, 3.17). En outre, un passage de Ctésias indique que, chez les Perses, l'incinération était contraire aux usages établis (*paraton nomon* ; *Persika*, § 57) : cette interdiction est confirmée par Strabon (XV, 3, 18).

De nombreux documents attestent au contraire de la pratique de l'inhumation. Après la bataille d'Issos, « Alexandre autorise la mère de Darius à ensevelir qui elle voudrait selon la coutume de son pays (*patrio more*). Elle fit enterrer (*humari*) un petit nombre de parents très proches » – en évitant, dans sa situation actuelle, « la pompe avec laquelle on rend, en Perse, les derniers devoirs, puisqu'on brûlait sans faste les vainqueurs [Macédoniens] » (Quinte-Curce III, 12, 13-14). Lors de la mort d'Artachaiès – qui avait été chargé des travaux de creusement du canal de l'Atros – « Xerxès lui fit faire de splendides funérailles et une très belle sépulture ; tout l'armée travailla à lui ériger un tertre funéraire » (Hérodote VII, 117). Nous retrouvons là une pratique bien attestée par Hérodote chez un autre peuple iranien, les Scythes, lors des obsèques royales : « Tous travaillent à élever un grand tertre, rivalisant avec zèle pour qu'il soit le plus grand possible » (IV, 71). Au reste, les témoignages archéologiques sont eux aussi sans ambiguïté. On a découvert à Suse une sépulture achéménide (datée du début du quatrième siècle) ; le cadavre (d'une femme) avait été placé dans une cuve de bronze, où avaient également été disposés de nombreux bijoux de la défunte ainsi que différents vases d'alabâtre égyptiens. On a également mis au jour en Syrie, à peu de distance de Karkemish (Deve Hüyük), un cimetière où les premières tombes remontent au huitième siècle : on y assiste, à l'époque achéménide, au passage de l'incinération à l'inhumation.

• *Les sacrifices autour du tombeau de Cyrus.* – Ctésias écrit que, « dès son avènement, Cambyse renvoie le corps de son père en Perse (*eis Persas*) par les soins de l'eunuque Bagapatès pour l'y ensevelir (*taphēnai*), et il règle tout d'après les dernières volontés paternelles » (§ 9). Bien que la phrase soit très générale, on est fortement tenté de la rapprocher de ce qu'Arrien écrit des sacrifices institués autour du tombeau « dès le règne de Cambyse » :

Il y avait à l'intérieur de l'enceinte, près de la rampe d'accès au tombeau, une petite construction réservée aux mages qui avaient la garde du tombeau de Cyrus, et cela dès le règne de Cambyse, fils de Cyrus, cette garde se transmettant de père en fils ; ils recevaient du roi un mouton par jour, des rations de farine et de vin, et chaque mois un cheval à sacrifier à Cyrus (VI, 29.7). Le texte d'Arrien se comprend parfaitement bien, si on le commente à la lumière de certaines séries des tablettes de Persépolis : l'une de ces séries – dite Série E (une quarantaine de tablettes publiées) – porte des renseignements chiffrés sur les produits délivrés aux desservants de différents cultes (iraniens, élamites, babyloniens) ; ces produits sont destinés aux sacrifices eux-mêmes. Une autre série – série K1 (trente cinq textes publiés) – porte le montant des rations (*gal*) livrées par l'administration royale aux desservants, en guise de rétribution pour leurs services. Bien que les tablettes de Persépolis soient postérieures à Cambyse, il est clair que les renseignements donnés par Arrien correspondent très exactement à ceux que l'on peut tirer des tablettes. Les prêtres chargés des sacrifices devant le tombeau de Cyrus reçoivent des rations pour eux-mêmes (un mouton par jour, vin et farine) et un cheval par mois pour le sacrifice.

Dans les tablettes de Persépolis, les rations fournies par l'administration se composent des produits suivants : farine (12 fois), bière (11), vin (6), grains (4), dattes (1), figues (1). On retrouve sensiblement les mêmes produits destinés aux sacrifices proprement dits :

grains (23), vin (14), farine (2), bière (1), moutons (1). On doit remarquer que jamais les desservants ne reçoivent de viande en guise de rations mensuelles ou journalières. À ce titre les prêtres du tombeau de Cyrus sont favorisés. Les quantités sont également tout à fait exceptionnelles : plus de trois cent soixante moutons pour une année. Il est vrai que nous ne connaissons pas le nombre des mages affectés à ces sacrifices.

Le sacrifice d'un cheval n'est pas répertorié du tout dans les tablettes. Il s'agit là manifestement d'une forme très exceptionnelle. Dans un passage de la *Cyropédie*, Xénophon rapporte que, lors des fêtes périodiquement présidées par le roi en Perse, des chevaux étaient sacrifiés au Soleil (VIII, 3, 12, 24) – auquel un char était consacré. Ici, comme parfois, le Soleil, c'est très probablement Mithra : selon Strabon (XI, 14, 9), chaque année, le satrape d'Arménie devait envoyer au roi 20 000 poulains pour les fêtes de Mithra (*Mithrakana*). Ce furent également des chevaux blancs que les mages immolèrent en 480 dans le Strymon pour obtenir des présages favorables (Hérodote VII, 113). Le lien entre le roi et les chevaux blancs, dits souvent « chevaux sacrés », originaires des haras mèdes de la plaine de Nésée, est fréquemment attesté. Rappelons que, selon Hérodote (I, 189), lors de la marche de Cyrus contre Babylone, « l'un des chevaux sacrés, des chevaux blancs, s'emporta, entra dans le fleuve, et tenta de le traverser ; mais le fleuve l'engloutit dans ses flots et l'entraîna ». Cyrus « tira vengeance du fleuve, en divisant ses eaux en 360 canaux ». On peut donc supposer que c'est l'un de ces chevaux que les mages étaient chargés d'immoler chaque mois devant le tombeau de Cyrus.

Dernier point : la garde du tombeau et l'accomplissement des sacrifices ont été confiés à des mages. Peu d'institutions ont donné lieu à autant de débats que celle des mages. La raison en est que la documentation – essentiellement les sources classiques – est extrêmement confuse. Le terme – selon Hérodote (I, 101) – renvoie d'abord à l'une des tribus mèdes : c'est en ce sens qu'Hérodote (III, 73) et Darius (du moins dans la version babylonienne) qualifient Smerdis / Gaumata de mage mède (*DB* bab. Section 10). Mais, dans le contexte perse, le mage est d'abord un desservant de culte (cf. Hérodote, I, 132). Le texte d'Arrien montre également que la qualité de mage se transmettait de père en fils. En outre, il est certain que, dès les règnes de Cyrus et de Cambyse, certains de ces mages vivaient en permanence dans l'entourage des rois : selon Pline (VI, 116), ce seraient les mages qui auraient conseillé d'orienter vers l'est la tombe de Cyrus. Parmi leurs prérogatives, celle de la divination (*manteia*) est bien connue par les auteurs grecs : leur fonction d'interprètes des rêves royaux est attestée dès cette époque (Ctésias § 12 ; cf. Élien *VH* II, 17 [Artaxerxès III]).

En définitive, les sacrifices funéraires pratiqués régulièrement auprès du tombeau de Cyrus offrent le seul exemple indiscutable de culte étatique mis en place avant Darius. Il est évident qu'aux yeux de Cyrus lui-même, la construction d'un tombeau dans la ville qu'il venait de fonder représentait un élément important de sa politique dynastique. Si ses successeurs s'attachèrent à maintenir intacts ces sacrifices, c'est qu'ils voulaient tous tirer profit du renom de Cyrus. Le cas de Cambyse continuant de poser problème, Cyrus fut le seul représentant de la dynastie dont on puisse dire avec certitude qu'il fut inhumé dans un tombeau construit. À partir de Darius, on choisit de creuser des tombes dans la falaise de Naqš-i Rostam.

X. L'USURPATION DE BARDIYA (522)

• *La réputation de Cambyse*. – Il est temps d'en venir aux conditions dans lesquelles Cambyse a disparu. À cet égard, il convient de souligner, dès l'abord, que nous dépendons beaucoup des sources classiques, en particulier d'Hérodote, qui donnent de Cambyse une image unanimement négative : l'opposition entre Cyrus et Cambyse est un véritable *topos* chez les auteurs classiques. Il nous faut revenir au récit d'Hérodote, qui rend compte qu'au cours de la campagne d'Égypte, des tensions se manifestèrent entre Cambyse et son entourage. La « folie » du roi ne s'exerça pas en effet seulement contre les Égyptiens : selon Hérodote (III, 30), il fit également périr son frère Smerdis. Puis, pris d'un accès de fureur, il causa la mort de sa sœur-épouse, alors enceinte (III, 31-32). Ses « parents les plus proches » ne furent pas les seuls victimes. D'une flèche, il mit également à mort le fils de Préxaspes, son échanson (III, 34-35). « Une autre fois, il fit enterrer vifs, la tête en bas, sans qu'ils fussent convaincus d'aucune faute appréciable, douze Perses du rang des *prôtoi* » (III, 35). Crésus eut également à souffrir de la folie du roi (III, 36), et Hérodote ajoute (III, 37), sans préciser : « Il se livra à beaucoup de semblables actes de folie contre les Perses et les alliés au cours de son séjour à Memphis. » Peut-être fait-il là allusion à l'exécution particulièrement cruelle du juge royal Sisamnès :

Il fut égorgé, écorché de la tête aux pieds ; dans la peau arrachée de son corps, Cambyse avait fait tailler des bandes de cuir qu'on avait tendues sur le siège où Sisamnès s'asseyait pour rendre la justice ; et, le siège une fois recouvert de ces bandes, il avait désigné pour être juge à la place de Sisamnès... son fils [Otanès], en lui recommandant de se rappeler sur quel siège il était assis quand il rendait la justice (V, 25).

Les informations données par Hérodote ne doivent pas nécessairement être prises au pied de la lettre : et encore moins l'interprétation « moralisante » qu'il donne des faits qu'il rapporte. Lui-même au reste prend du recul, en se réfugiant derrière ses informateurs (« on dit »). Il ne manque pas de donner plusieurs versions (grecque et égyptienne) de la mort de la sœur du roi. En outre, il paraît pratiquement assuré que le récit du meurtre de Smerdis est contrové. Quant au supplice infligé à douze aristocrates perses, il n'est pas en lui-même incroyable. Ailleurs (VII, 114), Hérodote rapporte qu'en Thrace, en 480, au lieu-dit les Neuf-Routes, les Perses « prirent le même nombre de jeunes gens et de jeunes filles du pays pour les enterrer vifs en ce lieu », et Hérodote ajoute : « Enterrer des gens vivants est une coutume perse. Ainsi, par exemple, à ce que j'entends dire, Amestris, la femme de Xerxès, vieillissante, offrait pour sa rançon au dieu qu'on dit être sous terre deux septaines de jeunes garçons, fils des Perses les plus illustres (*epiphaneis*), en les faisant enterrer. » Si l'on repousse l'explication « moralisante » de la conduite de Cambyse (« cruauté », « folie »), on peut supposer que, ce faisant, il prenait des mesures de représailles contre des grandes familles qui avaient manifesté quelque opposition à certaines de ses décisions.

Selon Hérodote, Cambyse mourut en Syrie peu après avoir reçu un héraut envoyé par l'usurpateur qui avait pris le pouvoir en Perse au nom de son frère Smerdis (III, 62-65). Quoi qu'il en soit de la réalité des faits, on doit souligner qu'Hérodote, à ce point, fait état à nouveau de graves divergences entre le roi et « les plus considérables des Perses » qu'il avait convoqués sous sa tente : les aristocrates perses n'accordèrent aucune foi à la version des faits présentée par Cambyse : « Ils croyaient que c'était Smerdis, fils de Cyrus, qui s'était établi roi » (III, 66). Il paraît donc clair que les anecdotes relatives aux Perses

et à Smerdis ont été recueillies par Hérodote dans des cercles aristocratiques perses, qui gardaient fidèlement les traditions hostiles à Cambyse. Hérodote affirme ailleurs (III, 89) que les Perses considéraient Cambyse « comme dur et sans ménagement », et il rapporte l'opinion d'Otanès, l'un des conjurés de 522, qui condamnait « l'orgueil insolent » du même Cambyse (III, 80).

• *Smerdis, Tanyoxarkès, Mergis, Mardos.* – Dans son récit dédié à Cambyse, Hérodote revient à plusieurs reprises sur le cas de Smerdis, le frère du roi, « né du même père et de la même mère » (cf. *DB I* § 10). Ce personnage reçoit différents noms dans les sources grecques (Tanyoxarkès, Tanoxarès, Margis, Mardos). L'inscription de Behistoun et les tablettes babyloniennes permettent de savoir qu'il portait le nom de Bardiya (Barzia dans les tablettes). Peu d'événements de l'histoire achéménide soulèvent autant de questions et suscitent autant de débats que la courte période qui sépare la fin de Cambyse de l'avènement de Darius. Son analyse est d'autant plus nécessaire qu'elle permet d'évaluer plus précisément les forces et faiblesses de l'empire à la fin du règne de Cambyse.

Dans la version rapportée par Hérodote, Préxaspes fit périr Smerdis sur les ordres de Cambyse : celui-ci en effet s'inquiétait, après le renvoi de son frère d'Égypte en Perse, de l'avoir vu en rêve « assis sur le trône royal » (III, 30). Plus tard, deux mages, deux frères, profitèrent du fait que l'exécution de Smerdis avait été tenue secrète et donc « que la plupart des Perses croyaient Smerdis encore vivant » : ils se soulevèrent contre Cambyse. L'un d'eux, Patizeithès – chargé par Cambyse « du soin de sa maison » – fit monter sur le trône son frère, qui non seulement portait lui aussi le nom de Smerdis mais qui, en outre, lui ressemblait trait pour trait ! Dès lors, il régna sous le nom et en place du frère de Cambyse – jusqu'au moment où un complot des aristocrates le fit disparaître et porta Darius au pouvoir (III, 61-87).

Plusieurs autres auteurs classiques ont consacré des développements à ces événements. Mis à part la courte allusion à Mardos dans Eschyle (*Perses*, 770-775), deux auteurs donnent des récits plus ou moins circonstanciés de l'usurpation. Chez Ctésias (*Persika* § 10-13), la rupture entre Cambyse et Tanyoxarkès / Bardiya intervint à l'issue d'une dispute entre le frère du roi et un mage nommé Sphendadatès. Celui-ci dénonça son maître et, après plusieurs convocations infructueuses, Cambyse parvint à faire venir Tanyoxarkès à la cour et à le faire exécuter. Le mage Sphendadatès prit la place du frère du roi, profitant d'une ressemblance physique extraordinaire, et il occupa pendant cinq ans le poste de satrape de Bactriane, que détenait auparavant Tanyoxarkès. Parmi les confidents du roi, figuraient les eunuques Artasyras, Bagapatès et Izabatès. Les deux premiers mirent Sphendadatès sur le trône. Quant à Izabatès, chargé de convoier le corps de Cambyse en Perse, il dénonça la supercherie et fut mis à mort.

Le récit de Justin (I, 9.4-11) s'accorde mieux avec celui d'Hérodote, mais il s'en distingue également. Il fait part lui aussi du songe de Cambyse en Égypte, qui chargea un « mage de ses amis », nommé Cométès, d'exécuter Mergis / Smerdis. Sans attendre que la mort de Cambyse se fût répandue, Cométès assassina Mergis, et lui substitua son frère Oropastès, qui devint roi. La supercherie réussit d'autant mieux que « par la conformation du visage et du corps, Oropastès ressemblait de fort près à Mergis ».

De cette comparaison, on se rend compte que tous les récits s'accordent sur un ou sur des motifs communs : le meurtre de Smerdis (Tanyoxarkès / Mergis / Bardiya) sur ordre de son frère Cambyse, son remplacement par un mage (Smerdis / Sphendadatès / Oropastès),

la ressemblance physique entre celui-ci et Bardiya qui permet de tenir le meurtre caché de tous. Mais, dans le détail, les contradictions ne sont pas moindres. Certaines n'engagent pas la logique du récit : chez Ctésias, par exemple, le rôle de Préxaspes est tenu par l'eunuque Izabatès, et il n'y est pas question de deux mages : le complot a lieu à l'initiative de deux hauts personnages de la cour, des eunuques, Bagapatès et Artasyras, qui décident de porter au pouvoir le mage Sphendadatès. En revanche, les divergences chronologiques sont plus décisives : Ctésias situe l'exécution de Bardiya cinq ans avant l'usurpation ; Hérodote place la mort de Bardiya puis l'usurpation de Smerdis au cours de l'expédition d'Égypte ; Justin affirme qu'elles eurent lieu l'une et l'autre après la mort de Cambyse.

• *Darius, Bardiya et Gaumata.* – Après ses victoires sur l'usurpateur et les peuples rebelles, Darius fit graver sur le rocher de Behistoun une longue proclamation, dans laquelle il raconte à sa façon les événements qui conduisirent à son triomphe :

Fils de Cyrus. Cambyse était roi [et] il avait un frère, du nom de Bardiya, né du même père et de la même mère. Après quoi Cambyse tua Bardiya. [Ce meurtre] ne fut pas connu du peuple. Puis Cambyse partit pour l'Égypte et, à la suite, le peuple devint rebelle. Après quoi le Mensonge (*drauga*) grandit en Perse, en Médie et dans les autres populations. Puis, il y eut un homme, un mage du nom de Gaumata ; il se rebella depuis Paisiyauvādā, près de la montagne d'Arakadri, le quatorzième jour du mois de Viyaxna, c'est de là qu'il surgit. Il mentit au peuple en disant : « Je suis Bardiya, le fils de Cyrus, le frère de Cambyse. » Alors, tout le peuple conjura contre Cambyse et il se rallia, lui, aussi bien la Perse, la Médie et les autres pays. Il s'empara de la royauté. C'est le neuvième jour du mois de Garmapada qu'il s'empara du royaume. Puis Cambyse mourut de mort naturelle (*DB I* § 10-11).

Et Darius d'insister sur l'illégitimité de l'usurpateur, qui s'est emparé du royaume « qui appartenait depuis l'origine à notre lignée », et sur le manque de réaction des habitants :

Il n'y eut personne, ni un Perse, ni un Mède ni quiconque de notre lignée, qui pût ravir le royaume à Gaumata le mage. Le peuple le craignait fort ; il tuait beaucoup de gens qui auparavant avaient connu Bardiya. Voici pourquoi il tuait des gens : « Qu'ils ne sachent pas que je ne suis pas Bardiya, le fils de Cyrus. » Personne n'osait rien dire sur Gaumata le mage, jusqu'à ce que j'arrive... (*DB I* § 13).

On constate immédiatement que, sur les points les plus importants, la version d'Hérodote est en accord avec les déclarations de Darius, en particulier que le rebelle est un mage, qui a usurpé l'identité de Bardiya / Smerdis, frère de Cambyse ; que Cambyse est le responsable de la mort de son frère, et que la disparition de Bardiya a été tenue secrète. L'inscription de Behistoun donne par ailleurs des renseignements précis sur la chronologie : l'insurrection de Gaumata est datée du 11 mars 522. Les tablettes babyloniennes commencent effectivement, dès le mois d'avril, à être datées du règne de Bardiya (Barzia), qualifié de « roi des pays » et « roi de Babylone, roi des pays ». Le 1^{er} juillet, Gaumata « s'empara du pouvoir », peu avant la disparition de Cambyse : mais, soulignons-le, Darius ne prend pas soin de dater précisément la mort du roi, alors même que, dans tout son récit, les événements sont très généralement fixés d'après le mois, au jour près.

• *Bardiya / Smerdis et Gaumata.* – On voit que bien des obscurités demeurent sur l'identité du rebelle et sur les circonstances de son avènement. Les convergences globales entre Hérodote et Darius ne sont pas en elle-mêmes porteuses de certitude. On sait en effet que le texte de Behistoun – sur les ordres mêmes de Darius (*DB* § 70) – a été répandu dans

toutes les provinces de l'empire. Une version grecque a-t-elle existé, qu'aurait pu consulter Hérodote ? C'est possible, mais encore faut-il remarquer que, dans ce cas, Hérodote a conservé toute sa liberté d'interprétation. En effet, les divergences avec le texte de Darius sont également notables, y compris sur le rôle de Darius lui-même dans le complot contre l'usurpateur (chapitre III, 2). Hérodote ne s'accorde pas non plus avec Darius sur la date de l'exécution de Bardiya : il l'attribue à Préxaspes (aux ordres de Cambyse) et la situe avant le départ vers la vallée du Nil. Il est notable également qu'Hérodote donne à l'usurpateur le nom de Smerdis – « fidèle » transcription grecque de l'anthroponyme iranien Bardiya – tout en remarquant que, de manière surprenante, le mage portait le même nom que le fils de Cyrus ! Le nom de Gaumata se retrouve chez le seul Justin, mais le mage de ce nom (Cométés), chargé par Cambyse lui-même de mettre à mort le vrai Smerdis, pousse sur le trône son frère Oropastès ! Il paraît clair qu'Hérodote et ses successeurs ont mêlé plusieurs versions orales qui, à l'époque de son enquête, circulaient en Asie Mineure, en Grèce et parmi les grandes familles aristocratiques perses.

En tout état de cause, les convergences avec Darius ne prouvent rien, pour la bonne et simple raison que l'autobiographie de Darius est elle-même hautement suspecte : soucieux d'apparaître comme un roi légitime issu de la famille d'Achéménès (*DB I*, 1-4) et comme le restaurateur de la légitimité dynastique (*DB I*, 14), Darius avait tout intérêt à insister sur la disparition du frère de Cambyse et sur la supercherie du nommé Gaumata. Le nouveau roi a beau mettre en exergue le caractère mesuré de son récit (*IV*, 58) et son amour de la vérité (*IV*, 63), ses assurances n'entraînent pas la conviction d'un lecteur prévenu du caractère stéréotypé de telles déclarations. L'on remarquera en outre que, d'une version à l'autre, les renseignements ne sont pas toujours cohérents. La version babylonienne (§ 10) est la seule à qualifier Gaumata de Mède. Mais qu'en conclure ? Ne serait-ce point simplement que, pour un Babylonien (comme pour un Grec ou un Égyptien), le qualificatif ethnique générique de Mède incluait aussi les Perses ?

Pour toutes ces raisons, depuis des générations, les historiens se sont posé la question : Gaumata est-il bien l'usurpateur qualifié de « mage » par Darius, ou n'est-il qu'une invention de Darius, soucieux de cacher qu'il a renversé en réalité Bardiya, le propre fils de Cyrus ? La question peut paraître purement rhétorique, dans la mesure où les sources s'accordent sur l'exécution de Bardiya. Mais le reste de l'histoire paraît tout à fait étrange, pour ne pas dire incroyable. Chez Ctésias, le propre chef des eunuques de Tanyoxarkès se laisse prendre à la mise en scène imaginée par Cambyse, « tant le mage les abusait par sa ressemblance ! » Comment expliquer cependant que l'exécution d'un si haut personnage ait pu être tenue secrète pendant quatre ou cinq ans, y compris, selon Hérodote (*III*, 68-69), de ses femmes Atossa et Phaidimè ? La découverte de la supercherie par Phaidimè, telle qu'elle est rapportée par Hérodote, tient plus du conte que de l'histoire.

Apparemment conscient de la difficulté de faire croire à une ressemblance trait pour trait entre Bardiya et l'usurpateur, Justin (*I*, 9, 11) tente de prévenir l'objection de ses lecteurs (ou de répondre aux siennes propres), en remarquant : « Le secret fut d'autant mieux gardé que, chez les Perses, les rois cachent leur personne. » Justin fait manifestement là référence à l'étiquette royale, qui isolait le roi à l'intérieur des palais. Mais comment croire que le roi (ou son substitut) n'ait accordé aucune audience pendant plusieurs années ? Au reste, Hérodote rend compte lui-même qu'Otanès, le père de Phaidimè, se doutait de la vérité depuis quelque temps déjà. Il en était de même de ses compagnons

Aspathinès et Gobryas (*III*, 70), ainsi que de Darius (*III*, 71). Hérodote (*III*, 66) fait part également du scepticisme des nobles qui entouraient Cambyse sur son lit de mort : « Ils croyaient que c'était Smerdis, fils de Cyrus, qui s'était établi roi. » Il est donc manifeste que la version propagée par Darius n'avait pas fait l'unanimité.

Si – non sans de bonnes raisons – l'historien d'aujourd'hui met en doute la réalité de l'exécution de Bardiya, c'est l'ensemble de la construction qui s'effondre comme un château de cartes. Mais il faut convenir en même temps qu'à l'heure actuelle aucune certitude ne s'impose, étant donné la composition du dossier documentaire. L'historien en est réduit à proposer des arguments de vraisemblance, et à choisir l'option qui lui paraît la moins marquée d'incertitudes. Pour faire le tour du problème, il nous faut donc envisager maintenant l'hypothèse – aujourd'hui couramment admise – d'une supercherie mise en scène par Darius lui-même.

• *Cambyse et Bardiya*. – Pour ce faire, il convient d'en revenir à la succession de Cyrus. Celui-ci, on l'a vu, avait pris avant sa mort la décision de confier le pouvoir à son fils aîné Cambyse, de préférence à Bardiya, « né du même père et de la même mère ». C'est le premier cas connu du choix du prince héritier par son père ; bien d'autres sont attestés par la suite. Le fils puîné, Bardiya, avait reçu en compensation un grand gouvernement en Asie centrale. Les raisons du choix de Cyrus nous échappent totalement. La préférence en faveur du fils aîné – souvent présentée comme une règle par les auteurs classiques – ne résultait pas d'une obligation faite au roi régnant, qui conserva toujours l'absolue liberté de choisir qui il voulait, en fonction d'une préférence et/ou d'une analyse qui était la sienne (cf. p. 534-538). Il suffit de rappeler ici que la préférence de Cyrus était ancienne, puisqu'en 539, Cambyse avait reçu le titre de « roi de Babylone ». À lire le discours que Xénophon prête à Cyrus sur son lit de mort, le roi nourrissait quelque crainte pour l'avenir (*VIII*, 7, 11-28). Il s'avère en tout cas que jamais Bardiya n'a véritablement accepté les décisions paternelles. Bien que gratifié d'une exemption de versement du tribut à la cour centrale, il est resté, en tant que satrape, sous la dépendance de son frère le roi. C'est ce que laisse clairement entendre Ctésias, en rapportant qu'à plusieurs reprises, Cambyse convoqua son frère à la cour, et qu'à deux reprises Bardiya refusa, « retenu par d'autres obligations ».

On peut supposer que les relations entre les deux frères n'ont fait que s'envenimer. C'est ce dont rend compte l'anecdote qu'Hérodote (*III*, 30) situe en Égypte. Aux ambassadeurs-espions envoyés par Cambyse, le roi des Éthiopiens avait donné un arc, et il les avait chargés du message suivant : « Le roi des Éthiopiens donne au roi des Perses ce conseil : quand les Perses banderont aussi aisément que je fais des arcs aussi grands que celui-ci, qu'il marche alors avec des forces supérieures contre les Ethiopiens Longue-vie ! » (*III*, 21). Défi insolent, que ne put relever aucun des Perses de l'entourage de Cambyse. Smerdis/Bardiya, en revanche, « fit fléchir de deux doigts environ l'arc [éthiopien] » : d'où la « jalousie » de Cambyse, qui renvoya son frère en Perse. L'anecdote est particulièrement illustrative des rapports entre les deux frères. Chez les Perses en effet, « ce qui fait le mérite d'un homme, c'est d'abord la bravoure à la guerre » (*I*, 136). Le roi lui-même justifie son pouvoir par ses qualités de guerrier ; il est un « bon archer » (*DNb* § 8h). Sous une forme métaphorique, Hérodote rend compte des aspirations de Bardiya à la royauté.

Bien entendu, ces remarques ne lèvent pas toutes les incertitudes, loin de là ! Si l'ambition de Bardiya était si manifeste, on comprendrait parfaitement que Cambyse l'ait fait

exécuter, soit avant son départ pour l'Égypte (version Darius et Ctésias), soit après le retour de Bardiya en Perse (version Hérodote et Justin). Et l'on comprend mal que Cambyse l'ait renvoyé en Perse, le laissant libre de ses mouvements, avant de se raviser. Encore faut-il rappeler qu'un auteur (Justin) situe la disparition de Bardiya après la mort de Cambyse, et que cette version, en toute rigueur, n'est ni plus ni moins vraisemblable que les précédentes.

Rentré en Perse (dans cette hypothèse) – ou n'ayant pas accompagné son frère en Égypte (autre hypothèse envisageable) – Bardiya s'est soulevé dans le courant du mois de mars 522 – comme l'atteste précisément Darius. Mais s'agit-il vraiment d'une usurpation, au sens strict du terme ? Selon Darius, Cambyse était encore vivant au début du mois de juillet. Le problème est que nous ne pouvons pas confronter Darius à une autre source indiscutable. Hérodote affirme que Cambyse reçut en Syrie le héraut envoyé par l'usurpateur « pour notifier aux troupes qu'elles devaient désormais obéir à Smerdis, fils de Cyrus, et non à Cambyse » (III, 61). Nous savons également que certaines tablettes babyloniennes sont encore datées d'après Cambyse vers la mi-avril 522. Mais ces documents – de nature très diversifiée – n'apportent pas d'indication décisive sur la date de la mort de Cambyse. En revanche, soulignons une nouvelle fois que Justin situe l'usurpation d'Oropastès après la mort de Cambyse et que, chez Ctésias, l'usurpateur « règne après la mort de Cambyse ». Darius lui-même distingue bien deux étapes : en mars 522, Bardiya se soulève en Perse ; mais ce n'est qu'en juillet 522 qu'il « s'empare du pouvoir royal ». Certes, les tablettes babyloniennes attestent qu'il fut reconnu dès le mois d'avril en Babylonie. Mais l'expression utilisée par Darius semble indiquer que ce n'est qu'au début du mois de juillet qu'il s'est officiellement présenté comme le successeur du roi défunt, peut-être lors d'une cérémonie officielle qui a pu avoir lieu à Pasargades.

Si Cambyse est mort entre-temps, on doit admettre que Bardiya a attendu ce moment pour se faire reconnaître roi officiellement, dans les formes requises. En tant que fils de Cyrus, « le trône lui revenait de droit », comme l'explique Justin (I, 9 : ... *cui regnum debatur*). C'est qu'en effet la situation successorale était à la fois complexe et simplifiée. On sait en effet par Hérodote (III, 66) que « Cambyse ne laissait aucun enfant, ni garçon, ni fille » (cf. Ctésias § 12). Autant qu'on puisse le savoir, c'était la première fois qu'une situation semblable se présentait. Toujours est-il qu'après la mort de Cambyse, Bardiya était le seul rejeton mâle de la famille royale. Rebelle et usurpateur pendant quelques mois, Bardiya se fit proclamer roi dès la mort de Cambyse. Pour marquer plus nettement encore sa légitimité, il reprit les femmes de son « prédécesseur. » Et l'on comprend alors pourquoi Darius a tenu à dater la prise de pouvoir officielle de Bardiya avant la mort de Cambyse : c'était transformer en usurpateur un roi qui pouvait légitimer son autorité par sa filiation.

Au reste, rien n'indique que cette proclamation ait soulevé beaucoup de contestations. Darius lui-même affirme au contraire que le mécontentement contre Cambyse était ancien et se manifesta dès son départ pour l'Égypte. Il souligne également que dès la révolte de Gaumata, « tout le peuple conjura contre Cambyse », que le « mage » « rallia à lui aussi bien la Perse, la Médie que les autres pays » et que personne ne put organiser une opposition. Il ajoute, il est vrai, que « Gaumata » régna par la terreur et qu'il n'hésita pas à mettre à mort beaucoup de gens (DB, I, § 13). Mais, là comme ailleurs, les affirmations de Darius sont sujettes à caution. Il veut surtout accréditer l'idée – mensongère – qu'il fut le seul et le premier à oser combattre celui qu'il désigne comme un usurpateur. L'accession de Bardiya à la royauté implique au contraire qu'il a préparé son coup et qu'il disposait

de soutiens en Perse propres à lui assurer la loyauté dynastique des habitants. Il est d'ailleurs tout à fait notable que le soulèvement eut lieu en Perse même, au lieu-dit Paīšiyauvādā, peut-être proche de Pasargades, là même où, quelque temps plus tard, se leva contre Darius le Perse Vahyazdāta.

• *Bardiya et l'aristocratie perse.* – La présentation que donnent les auteurs anciens des rapports entre Cambyse et l'aristocratie amène à supposer que Bardiya a réussi à rallier à lui des grandes familles, contre lesquelles Cambyse prit des mesures sévères lors de son séjour en Égypte, à une date où il ne pouvait pas ignorer les ambitions de son frère. Bardiya avait-il donné des assurances à certains chefs de clans, leur promettant de régner d'une manière moins « despotique » que ne le faisait Cambyse ? C'est là une hypothèse fréquemment avancée.

Dans son récit, Darius (DB, I, § 14) condamne les mesures que Gaumata avait prises en Perse. Il se flatte d'avoir restauré sur ses fondations le royaume qui avait été confisqué par Gaumata ; – d'avoir restauré les sanctuaires *āyadanā* détruits par Gaumata ; – d'avoir restitué au « peuple » (v.p. *kāra* ; élam. *taššup* ; bab. *ūqu*) les champs, les troupeaux, les « travailleurs » (v.p. *māniya* ; él. *kurtaš* ; bab. *agru*) et les « domaines claniques (*viθ*) que le mage Gaumata avait confisqués. Et il conclut ainsi :

Par la puissance d'Ahura-Mazdah, voilà ce que j'ai fait. J'ai employé ma peine jusqu'à ce j'aie rétabli en sa place légitime notre Maison, comme il en était auparavant ; par la puissance d'Ahura-Mazdah, j'ai employé ma peine de telle manière que Gaumata le mage n'a pas destitué notre Maison (*viθ*). »

Ce texte pose d'énormes problèmes d'interprétation. Remarquons tout d'abord que les affirmations de Darius – ici comme ailleurs – sont a priori frappées d'un fort coefficient de doute critique. Il est clair en particulier que, dans la logique même de son discours d'autojustification, il se doit de présenter Gaumata comme un mal absolu, et qu'il se loue d'être le restaurateur des choses, telles qu'elles existaient avant l'usurpation du « mage ». Il insiste donc et sur l'illégitimité de Gaumata (usurpateur du pouvoir des Achéménides), et sur son impiété (destructeur de sanctuaires), et sur son injustice (confiscateur de biens à leurs propriétaires légitimes). C'est là un discours idéologique que, traditionnellement, tenaient tous les nouveaux conquérants dans les pays conquis (cf. Cyrus contre Nabonide à Babylone) et tous les usurpateurs, de manière à rehausser leur propre légitimité. On remarquera également que, ce faisant, les dénonciations de Darius s'inscrivent dans les représentations traditionnelles des sociétés iraniennes, puisque Gaumata a attenté à la fois aux intérêts des guerriers, des prêtres et des paysans.

Nonobstant, les accusations de Darius restent relativement précises, et elles ne peuvent être écartées d'un simple revers de main. Mais leur interprétation historique reste délicate, dans la mesure où subsistent d'énormes problèmes philologiques, sur lequel ont buté et butent encore des générations de spécialistes. La question posée est simple : quel(s) groupe(s) social(aux) étai(en)t visé(s) par Gaumata / Bardiya ? Le terme *kāra*, désigné par Darius comme la victime des mesures de Bardiya, revêt une signification relativement vague, comportant aussi bien l'acception de « peuple » (dans un sens large) que celle d'« armée ». Le vocabulaire utilisé par les rédacteurs babyloniens et élamites ne lève pas la difficulté, car les termes *ūqu* et *taššup* sont aussi vagues que *kāra*, désignant indistinctement eux aussi le peuple (ou les gens) et des troupes. On est tenté immédiatement de penser aux clans aristocratiques qui, sans aucun doute, disposaient de grands domaines

voués à l'agriculture et à l'élevage, et sur lesquels travaillaient des paysans dépendants (*kurtasš*), le terme *viθ* (avec son correspondant élamite *ulhi* = Maison) faisant référence alors aux Maisons aristocratiques. Dans cette hypothèse, les « sanctuaires » détruits par Gaumata seraient les sanctuaires claniques, voués aux ancêtres héroïsés de ces puissants groupes aristocratiques ; quant au terme *kāra*, il désignerait plus étroitement les aristocrates, voués de manière privilégiée au métier de la guerre.

Mais une telle interprétation suscite bien des réserves et se nourrit de contradictions insurmontables, à moins de transformer Bardiya en réformateur / révolutionnaire social désirant s'appuyer sur les simples paysans en vue d'abattre les privilèges économiques de l'aristocratie. Hypothèse fort peu vraisemblable, car Bardiya ne pouvait se passer de l'appui de la classe aristocratique qui, à cette date, gouvernait l'Empire sous l'autorité du roi, et dont la collaboration était indispensable à un homme qui, comme lui, voulait s'emparer du pouvoir suprême. Au surplus, l'hypothèse repose sur un postulat muet et parfaitement irrecevable, à savoir que les antagonismes sociaux, dans la Perse de 522, étaient fondés non seulement sur des bases objectives, mais également sur une conscience de classe très développée, qu'aurait pu utiliser un outsider comme Gaumata ; à son tour, elle convoque à son secours (sans le dire) le parallèle (parfaitement factice) de la genèse de certains régimes tyranniques en Grèce archaïque. Qu'ultérieurement Hérodote (III, 80-82) ait prétendu analyser les événements de 522 à l'aide d'une grille de lecture grecque est une chose, que l'historien d'aujourd'hui suive Hérodote sur ce terrain en est une autre : nous avons toute raison d'être aussi méfiants que l'étaient les auditeurs d'Hérodote (cf. III, 80 ; VI, 43).

Or, il est une manière assez simple de résoudre la contradiction. L'hypothèse interprétative, que l'on vient de rappeler brièvement, est en effet implicitement fondée sur la chronologie que donne Darius (sans y insister au demeurant), à savoir : 1) usurpation du mage ; 2) confiscations de terres ; 3) complot contre Bardiya. Il suffit d'intervertir les stades 2 et 3 pour offrir une explication plus raisonnable. Si l'on admet en effet que le complot s'est noué en Syrie, peu après la mort de Cambyse, il est facile de comprendre que Bardiya a pris des mesures pour le contrer. Ces confiscations, dont parle Darius, n'auraient-elles donc pas visé d'abord ceux qui cherchaient à le destituer ? C'était ainsi leur ôter leurs bases sociales et économiques en Perse, mais aussi dans d'autres pays conquis où ils avaient pu recevoir des terres. Dans ce cadre, on soulignera l'importance de la version babylonienne (§13). Faisant elle aussi référence aux confiscations de Bardiya, elle cite les troupeaux, les travailleurs (*agru*) et les Maisons (*É/bītu*) : mais là s'arrête le parallélisme avec les versions perse et élamite, car le logogramme É est suivi d'une expression propre à la version babylonienne, à savoir *qašātu*. On retrouve donc là, pour la première fois, une expression bien connue par les tablettes plus tardives des Murašū, *bī-qašti*, c'est-à-dire « fonds-d'arc » (et non « fief » comme on le « traduit » encore trop fréquemment). Outre que le passage confirme l'existence des fonds militaires à la haute époque achéménide (p. 87), il offre une piste du plus haut intérêt. On sait en effet qu'à une époque plus tardive, les *dōreai* royales en Babylonie comprenaient fréquemment des fonds-d'arc, de char, etc. Il s'agissait ainsi pour Bardiya d'interdire aux nobles révoltés d'utiliser contre lui les forces militaires liées aux *ḫaṭru* babyloniens. L'objectif n'était donc pas de confisquer des propriétés familiales : le pouvoir royal reprenait aux nobles révoltés des terres qui leur avaient été concédées sous forme de donations précaires (*dōreai*) ; chacun savait qu'en cas d'insubordination, ces dons royaux (*nidintu šarri*) pouvaient faire retour au roi qui, alors, pouvait les redistribuer à des nobles loyaux. Si cette interprétation est exacte, elle ne ferait

que confirmer que la mesure prise par Bardiya était fondée sur un objectif politique positif : elle visait en effet non seulement à combattre ses opposants (confiscations), mais aussi à cimenter son alliance avec la partie de la noblesse perse qui le soutenait depuis le début (redistributions).

Une telle interprétation présente l'incontestable avantage de résoudre les contradictions apparentes du dossier documentaire, sans le mettre à mal. Bardiya n'a pas commis la folie de dresser contre lui l'aristocratie perse, au moment même où son pouvoir était menacé par un complot ; il a isolé ceux qui s'opposaient à lui. C'est sans doute de représentants de ces familles hostiles qu'ultérieurement Hérodote recueillit les témoignages, selon lesquels, « après la mort du mage, tous les habitants de l'Asie le regrettèrent, à l'exception des seuls Perses » (III, 67) : il était de l'intérêt des Maisons aristocratiques qui s'étaient révoltées contre Bardiya d'accréditer l'idée que Bardiya avait suscité contre lui une opposition unanime, ce qui ne fut manifestement pas le cas.

• *Bardiya et les tributs de l'Empire*. – Hérodote fait cette remarque, en citant une autre décision prise par Smerdis / Bardiya dès son avènement : « Il envoya des émissaires chez chacun des peuples de son empire, et il fit proclamer l'exemption pour trois ans du service militaire et du tribut. » Présentée par Justin (I, 9.12-13) comme une mesure démagogique, cette décision, selon Hérodote, lui rallia la sympathie des populations. Ailleurs (VI, 59), Hérodote précise que, « chez les Perses, le roi qui s'installe fait remise à toutes les villes du tribut dû antérieurement ». Mais les deux mesures ne sont pas assimilables l'une à l'autre, car Bardiya ne décréta pas l'effacement de l'arriéré du tribut en guise de « don de joyeux avènement », mais proclame une exemption de tribut et de contingents militaires pour les trois années à venir.

L'interprétation ne paraît guère faire de doute. Bardiya prenait le contre-pied de ses prédécesseurs, en particulier de Cambyse, dont le règne avait signifié pour les peuples conquis une augmentation des prélèvements tributaires. Si Bardiya a pris une mesure aussi drastique, on doit en conclure que se faisaient jour des mécontentements chez les peuples soumis. Darius lui-même affirme qu'après le départ de Cambyse pour l'Égypte et l'exécution de son frère Bardiya, le Mensonge (*drauga* = rebellion) s'étendit non seulement chez les Perses, mais également chez les Mèdes et chez d'autres peuples (*DB I* § 10-11). Il est vrai que, par ailleurs, il date les grandes révoltes à partir de la fin du mois de septembre 522, c'est-à-dire après l'exécution de celui qu'il nomme Gaumata. Mais, ces révoltes elles-mêmes peuvent être considérées comme l'aboutissement brutal d'une période de troubles diffus, révélatrice d'un dysfonctionnement impérial. Les énormes levées requises par Cambyse pour la construction d'une marine et pour l'expédition d'Égypte pesaient trop lourdement sur des peuples soumis en outre à l'arbitraire des satrapes. Pour rétablir l'ordre et combattre les forces centrifuges, Bardiya se vit donc contraint de prendre une mesure conservatoire : ce dont on peut supposer que lui-même et ses conseillers songeaient à réformer le système d'imposition tributaire – réforme qui aboutit avec Darius. Il n'est pas interdit de supposer que ses analyses étaient partagées par un certain nombre de nobles, inquiets des troubles qui se propageaient dans l'Empire et qui, pour cette raison, choisirent d'appuyer son coup d'état contre Cambyse. Mais il est probable qu'en même temps il suscita l'hostilité d'autres Perses, inquiets de voir les profits de l'Empire leur échapper même temporairement, et sans doute plus portés à la répression qu'aux accommodements tactiques : d'où les propos d'Hérodote sur la mauvaise réputation que Smerdis / Bardiya laissa chez les

Perses (III, 67). C'est sans doute à ce courant que ressortit la mention de Mardos chez Eschyle (*Perses* 773-775) : « Mardos prit le pouvoir le cinquième, opprobre de sa patrie et de ce trône antique. » Cette notation d'Eschyle est d'autant plus intéressante qu'elle semble reconnaître la légitimité de Mardos, tout en condamnant son mode de gouvernement.

Quoi qu'il en soit, placé devant une situation impériale et dynastique particulièrement difficile, Bardiya n'avait nullement l'intention de brader les conquêtes de Cyrus et de Cambyse. La mesure de suspension de tribut et de contingents militaires n'était que temporaire : elle était destinée à calmer les inquiétudes et les troubles des peuples soumis, afin de mettre en place un nouveau système d'imposition. À elle seule, la politique tribulaire de Bardiya témoigne des contradictions de la construction impériale à la mort de Cambyse. Elle atteste également de la lucidité politique de celui que Darius présente comme un usurpateur.

Troubles, sécessions et reconstruction (522-518)

I. L'ARRIVÉE AU POUVOIR DE DARIUS (522)

• *Le complot des Sept : Darius et Hérodote.* – Porteuses de contradictions majeures sur l'identité de Gaumata/Smerdis, les sources antiques restent d'une utilisation également complexe pour reconstituer les conditions de la mise à l'écart de Smerdis et de l'arrivée au pouvoir de Darius. Selon Hérodote (III, 68-70), l'initiative du complot revint à Otanès, « qui fut le premier à soupçonner le mage de n'être point Smerdis, fils de Cyrus » (§ 68). Une expérience menée avec sa fille Phaidimè ayant renforcé sa conviction, il « prit avec lui Aspathinès et Gobryas... et il leur exposa toute l'affaire ». Les trois hommes tombèrent alors d'accord, et chacun d'entre eux choisit un compagnon de toute confiance : « Otanès amena donc Intaphernès, Gobryas Mégabyze, Aspathinès Hydarnès. » Puis c'est l'entrée en scène de Darius, « venant de Perse... Lors donc qu'il fut arrivé, les six Perses furent d'avis de se l'associer également » (III, 70).

Dans une telle présentation, le rôle de Darius apparaît singulièrement en retrait : jusqu'à son arrivée, c'est Otanès qui est le personnage essentiel du drame. À ce point (III, 71), le ton du récit d'Hérodote change : jusqu'au bout, il montre désormais Darius et Otanès défendant des points de vue contraires lors des discussions stratégiques et tactiques qui furent alors menées au sein du conseil des Sept. Otanès s'opposait en particulier à l'action rapide prônée par Darius : les arguments de Darius convainquirent Gobryas puis les autres conjurés (§ 73). La résolution de Darius l'emporta à nouveau lorsque les Sept se consultèrent une deuxième fois sur le chemin du palais (§ 76). Une fois entrés dans les appartements de Smerdis, ce furent Darius et Gobryas qui se précipitèrent sur l'usurpateur : en pleine obscurité, Darius tua de son épée Smerdis, qui était maintenu par Gobryas (§ 79). Enfin, quelques jours plus tard, les Sept tinrent un conseil au cours duquel s'affrontèrent Otanès, Darius et Mégabyze sur l'issue politique à donner à la crise ouverte : par ses arguments en faveur de la monarchie, Darius attira à nouveau à lui les suffrages des quatre autres conjurés (§§ 80-83). Dernière étape : Otanès s'étant retiré de la compétition (§ 83-84), le titre royal fut disputé entre les six conjurés restants : Darius l'emporta grâce à la ruse mise en œuvre par son palefrenier (§ 85-87) : « Darius, fils d'Hystaspes, fut dès lors reconnu comme roi » (§ 88).

Dans le corps de sa proclamation de Behistoun, Darius ne s'embarrasse pas de telles considérations. Dès l'introduction, il affirme haut et fort que son pouvoir royal, il le tient de l'héritage de ses aïeux et de la protection d'Ahura-Mazda : c'est là l'article de base de ses justifications, sur lequel il va revenir sans relâche. Il rappelle également les origines de l'usurpation de Gaumata le mage contre Cambyse, et il souligne que personne, ni en Perse ni en Médie ni ailleurs, n'osa se lever contre le faux Bardiya. En revanche, lui-même, Darius, avec l'aide d'Ahura-Mazda, « tua le mage avec un petit nombre d'hommes, lui et ceux qui étaient ses principaux partisans. Je le tuai à Sikayauvati, la place forte de ce nom, dans la région de Nisāya en Médie. Je lui ravis le royaume, par la puissance d'Ahura-Mazda je devins roi, Ahura-Mazda m'a remis le royaume » (29 / IX / 522 ; DB I §§ 1-13). Suivent les mesures prises par le nouveau roi pour rétablir l'ordre détruit par Gaumata (§ 14).

Darius, ainsi, s'attribuait un rôle non seulement dominant, mais hégémonique – les « quelques hommes » qui lui donnèrent la main n'apparaissant qu'à titre de figurants, dont le statut subordonné ne peut que grandir encore la figure royale de celui qui se présente à la première personne comme celui qui a éliminé l'usurpateur. Il en est de même de tout le long récit – absent chez Hérodote – consacré à l'exposé cumulatif des victoires remportées par Darius : certes, le roi donne ici et là le nom des généraux qui ont combattu sous son commandement, mais, dans tous les cas, le mérite de la victoire lui revient, en raison de la protection qu'Ahura-Mazda n'a cessé d'apporter à sa personne royale.

Hérodote et Darius seraient donc en contradiction flagrante si, dans un paragraphe ultérieur, Darius, tout à coup, ne reconnaissait : « Voici les hommes qui étaient présents jusqu'à ce que j'eusse tué Gaumata le mage qui disait être Bardiya ; à ce moment, ils ont coopéré comme mes partisans (*anušiyā*). » Suivent une liste de six noms et une déclaration solennelle : « Le roi Darius déclare : Toi qui dans l'avenir seras roi, prends bien soin de la lignée de ces hommes » (DB IV §§ 68-69).

Remarquons d'abord que la liste d'anthroponymes citée par Hérodote et celle que donne Darius sont largement convergentes :

DB IV § 68

HÉRODOTE III, 70

Vidafama, fils de Vāyaspāra	Intaphernès
Utāna, fils de Thukra	Otanès, fils de Pharnaspès (III, 68)
Gaubaruva, fils de Marduniya	Gobryas, père de Mardonios (VI, 43)
Vidarna, fils de Bagābigna	Hydarnès
Bagabuxša, fils de Dātuvahya	Mégabyze
Ardumaniš, fils de Vakauka	Aspathinès

On notera une seule incompatibilité : Ardumaniš et Aspathinès sont manifestement deux personnages différents. Le premier est inconnu par ailleurs ; peut-être a-t-il disparu lors de l'assaut mené contre Smerdis. En revanche, l'Aspathinès d'Hérodote est aisément reconnaissable sous l'un des proches de Darius qui, sur la tombe du roi, porte des armes royales ; une inscription lui donne le nom d'Aspacānā (*DNa*).

En tout cas, les participants au complot descendent tous manifestement de grandes familles aristocratiques perses (l'ethnique Perse est indiqué pour chacun d'entre eux par

Darius), bien que nous manquions de données précises sur l'ascendance de certains d'entre eux, connus surtout par le statut qu'ils détenaient, eux et leurs fils, après la victoire de Darius. Hérodote (III, 68) présente Otanès comme « égal au premier des Perses par les origines et la richesse » ; l'une de ses filles, Phaidimè, avait été épousée par Cambyse puis par Bardiya (III, 68) : d'où le rôle que lui attribue Hérodote dans la dénonciation de la supercherie (III, 68-69) ; selon Hérodote (II, 1 ; III, 2), Cassandane, femme de Cyrus, était elle-même la sœur d'Otanès. Gobryas et Aspathinès sont eux aussi rangés par Hérodote parmi « les premiers (*prōtoi*) d'entre les Perses » (III, 70). En outre, l'un et l'autre sont représentés sur la tombe de Naqš-i Rostam : l'inscription (*DNc*) donne à Gobryas le titre de « porte-lance (*arštibara*) de Darius le roi ». Pour le désigner, le texte ne donne pas le nom de son père, mais le qualifie de Pātišvariš – terme sous lequel on reconnaît les Patichoriens – sous-ensemble du peuple perse que Strabon (XV, 3.1) range, d'une manière approximative, avec les Achéménides et les mages, parmi les tribus (*phula*) perses. Quelle que soit la réalité socio-génétiqne des Patichoriens, il ne fait pas de doute que leurs ressortissants font bien partie des *prōtoi* des Perses.

• *Le problème du pouvoir.* – La logique même du complot, telle qu'elle apparaît chez Hérodote et chez Darius, ne peut être escamotée : le problème essentiel à régler était bel et bien celui du pouvoir. Dès lors que l'on s'était entendu pour éliminer Bardiya, il n'y avait plus d'héritier, puisque Cambyse – chacun le savait – était mort sans enfant mâle. Selon Hérodote, ce n'est qu'à l'issue du meurtre du « mage » et de ses compagnons que les Sept posèrent le problème : « Ceux qui s'étaient soulevés contre les mages délibérèrent sur l'ensemble de la situation ; et des discours furent tenus que certains des Grecs trouvent incroyables, mais qui furent tenus cependant » (III, 80). Trois thèses s'affrontèrent alors, défendues respectivement par Otanès, Mégabyze et Darius : l'établissement d'un régime où le « peuple » (*plēthos*) et le « grand nombre (*pollon*) » détiennent le pouvoir ; la mise en place d'un système oligarchique, dont la clef de voûte serait « un groupe d'hommes choisis parmi les meilleurs » (Mégabyze ne manque pas de préciser que les Sept y entreraient d'office !) ; enfin, le maintien du régime monarchique. Conclusion du débat : « Telles furent les trois opinions proposées ; les quatre autres des Sept se rangèrent à la dernière » (III, 83).

À l'instar des auditeurs grecs d'Hérodote (cf. VI, 43), les historiens d'aujourd'hui ont beaucoup douté de la crédibilité à attribuer aux discours des trois nobles. Le ton et le vocabulaire sont manifestement typiquement grecs. Doit-on admettre malgré tout que les excès (supposés) de Bardiya / Gaumata contre la noblesse avaient fait ressurgir, d'un très lointain passé, les aspirations des chefs de clans et de tribus à gouverner collectivement, en d'autres termes à perpétuer la structure du complot telle qu'elle est décrite par Hérodote ? Une telle interprétation paraît assez peu recevable, car elle implique qu'un certain nombre d'aristocrates perses remettaient en cause les acquis des conquêtes, dont ils bénéficiaient tant. Elle devient même totalement caduque, si l'on admet la reconstitution des événements, telle qu'on l'a présentée (en hypothèse) au chapitre précédent.

En vérité, ce qui était en cause, ce n'était pas réellement le principe *monarchique* ; le débat a sans aucun doute porté plus précisément sur les problèmes *dynastiques*. En l'absence d'héritier direct, qui devait-on choisir ? Telle était la seule vraie question. On connaît l'explication donnée par Hérodote : Otanès s'étant retiré de la compétition, les six autres nobles choisirent de laisser le sort en décider : « Celui d'entre eux, montés sur leurs

chevaux dans le faubourg, dont le cheval au lever du soleil, hennirait le premier, celui-là serait roi» (III, 84). Puis, Hérodote de raconter en détail la ruse d'Oïbarès, le palefrenier de Darius, qui permit à son maître d'être reconnu comme roi (III, 85-88). Personne ne peut croire évidemment que l'accession au pouvoir de Darius soit due tout simplement à la ruse. Le motif de l'hippomancie a été ajouté par la suite, car il s'accordait assez bien à l'idée que voulait diffuser Darius de ses rapports privilégiés avec la divinité. Mais c'est bien entendu à d'autres qualités et à d'autres atouts que le fils d'Hystaspes dut de s'emparer du pouvoir suprême avec l'accord et l'appui des autres conjurés : appui unanime car, au fond des choses, Otanès a donné lui aussi son accord. C'est donc nécessairement que ses compagnons avaient reconnu la suprématie de Darius qui, elle-même, ne pouvait trouver sa source que dans des droits intrinsèques supérieurs ou / et dans un rapport de forces établi en sa faveur.

• *Les « droits » de Darius.* – S'il est devenu roi – affirme Darius – c'est en raison et de la protection d'Ahura-Mazda et de l'antiquité de ses droits familiaux. Il se présente d'abord comme « le fils d'Hystaspes, petit-fils d'Arsamès, un Achéménide » (DB I § 1). Puis il inclut son père et grand-père dans une succession plus ancienne encore, puisqu'il remonte à Achéménès, présenté comme le fondateur-éponyme d'où seraient issus en ligne directe Teispès et Ariaramnès, celui-ci étant le père d'Arsamès et donc l'arrière-grand-père de Darius (§ 2). Il souligne à la fois l'ancienneté et la distinction de sa famille : « Pour cette raison, nous sommes appelés Achéménides. Depuis longtemps, nous avons fourni la preuve de notre capacité [ou : de notre rendement] supérieure. Depuis longtemps, notre lignée (*taumā*) est royale » (§ 3). Et il ajoute enfin : « Le roi Darius déclare : il y a eu huit rois de ma lignée dans le passé, je suis le neuvième ; en succession (?) nous sommes rois » (§ 4). En dépit de quelques difficultés de traduction, l'image que veut donner Darius est parfaitement claire. De son point de vue, il ne peut y avoir aucune contestation : ses droits à la royauté s'enracinent dans la longue durée de la « semence royale », et son action a pour objectif de restaurer sa Maison (*viθ*) sur ses bases anciennes (§ 14).

Sur bien des points, les prétentions de Darius apparaissent insoutenables. Il ne fait aucunement mention de Cyrus, alors même qu'il intègre dans sa généalogie Teispès, qu'il présente comme son arrière-arrière-grand-père, et que Cyrus désigne de son côté comme son arrière-grand-père. Le seul moyen d'harmoniser les deux généalogies serait de supposer que Teispès a divisé son royaume et qu'à partir de ce moment il y a eu deux rameaux de la même famille : le premier (à partir de Teispès et de Cyrus I^{er}) s'éteignant avec Cambyse et Bardiya ; le second, d'où serait issu Darius par son père Hystaspes. Mais, malgré Hérodote (VII, 11), l'hypothèse de deux royaumes perses ne tient pas. En tout état de cause, on ne voit pas, dans cette éventualité, quels seraient les huit rois qui ont précédé Darius : il prend bien soin de ne pas les nommer ! On sait en effet que ses père et grand-père, Hystaspes et Arsamès, sont vivants en 522 (cf. *XPf* § 3), et qu'ils n'ont certainement jamais porté le titre de roi. Si Darius a eu un Teispès dans sa famille, il ne peut s'agir que d'un homonyme de l'arrière-grand-père de Cyrus le Grand. Aucun texte ne démontre que le fils d'Hystaspes était issu d'un ligne collatérale, comme on le suppose fréquemment. Tout aussi bien Platon (*Lois* III, 695c) et Élien (*VH* XII, 43) soulignent-ils que Darius n'était pas fils de roi ; c'est exactement ce que suggère Justin (I, 10.13-14) ; quant à Hérodote, il ne laisse nulle part entendre que Darius avait quelque droit que ce soit à faire valoir face aux autres conjurés : tout au contraire, il rappelle ultérieurement, sous

le terme *idiôtēs*, que Darius, avant 522, bien que pourvu d'un titre aulique de prestige (*doryphoros*), « n'était pas un personnage d'une grande importance » (III, 139-140) ; ce par quoi, il entend simplement que Darius n'était pas fils de roi, il était un *idiôtēs* (VII, 3).

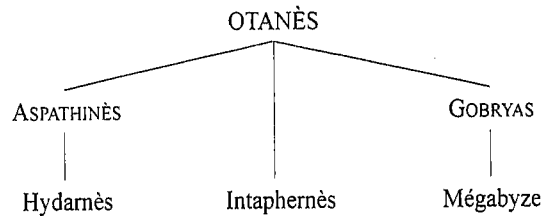
Mais faire de Darius un « usurpateur », comme on a coutume de le désigner, n'a pas grand sens non plus, pour la bonne et simple raison qu'aucun des six autres conjurés – pas même Otanès – ne pouvait arguer de droits dynastiques qui s'imposaient sans discussion face au fils d'Hystaspes. Il n'est pas très utile non plus d'opposer que ce dernier avait plus de « droits » que son fils. Il paraît clair que, sortant d'une période de vacance dynastique, Darius a voulu affirmer une nouvelle fondation du royaume perse et de la domination achéménide. D'où le choix d'un ancêtre éponyme, Achéménès, qui justifiait ses droits *a posteriori*. C'est probablement à cette occasion que l'on mit en place une nouvelle « légende du fondateur », dans laquelle l'on montrait Achéménès nourri et élevé par un aigle (Élien *HA* XII, 21) – animal dont les rapports avec le pouvoir royal perse sont fréquemment attestés. Quant au terme « Achéménide » lui-même, il est évident que Darius l'utilise dans un sens très étroit : il ne s'agit pas là du clan – au sens où l'on entend les phratries d'Hérodote. Il s'agit d'une appellation qui renvoie uniquement aux membres de la famille patrilineaire de Darius. C'est en ce sens également que le nouveau roi fit figurer le terme sur des inscriptions de Pasargades mises frauduleusement au nom de Cyrus (*CMa-b-c = DMa-b-c*). Si celui-ci y est qualifié tout simplement de « roi » et d'Achéménide, c'est que Darius tenait à maquiller ses manipulations familiales, en faisant de Cyrus l'ancêtre fictif de la nouvelle famille royale : ici, le terme renvoie manifestement à la famille royale, car on ne voit pas ce que Darius aurait gagné à souligner l'appartenance de Cyrus au clan/phratrie des Achéménides.

Il est donc parfaitement vain de souligner qu'un homme comme Otanès avait autant de droits que Darius, parce que son père, Pharnaspès, est désigné par Hérodote comme « Achéménide ». Outre le fait que l'information d'Hérodote est formellement ruinée par l'inscription de Behistoun (IV § 68 : Thukra), chez Hérodote et chez Darius, le même terme « Achéménide » ne désigne pas la même réalité sociale : chez Hérodote, il s'agit du clan achéménide, qui fait partie de la tribu des Pasargades : c'est d'ailleurs en ce sens qu'il qualifie d'Achéménide le père de Darius (I, 209). En revanche, pour Darius, il s'agit exclusivement de son ascendance en ligne directe. Comme l'implique Élien (*HA* XII, 21), c'est désormais par rapport à cette réalité génético-familiale que l'on évalua la noblesse (*eugeneia*) des différentes familles perses. C'est dire que la « noblesse » n'était plus seulement affaire de généalogie : la catégorie était désormais insérée dans le vocabulaire politique ou, si l'on préfère, dynastique.

En d'autres termes, Darius ne tient pas son pouvoir de son ascendance dynastique : tout à l'inverse, en raison du pouvoir qu'il s'est arrogé, il a fondé les droits dynastiques de sa descendance. Ce n'est pas parce qu'il était Achéménide (au sens clanique) que Darius est arrivé au pouvoir ; c'est son accès à la royauté qui lui a permis d'imposer une nouvelle définition de la réalité « achéménide ». Cette redéfinition n'annula d'ailleurs pas la précédente ; il paraît clair que le clan des Achéménides continua de fonctionner comme par le passé ; mais il est tout aussi clair qu'il ne suffisait plus d'arguer de l'appartenance à ce clan pour prétendre avoir des droits quelconques à la succession. La décision relevait de la seule décision du « chef de famille », autrement dit le roi régnant. Ce sont donc les bases mêmes de la réalité dynastique que Darius a modifiées de fond en comble, et en même temps les thèmes privilégiés de l'idéologie dynastique, qu'il manipule d'autant mieux

qu'il les met lui-même en place. De ce fait, il est tout à fait vain d'approuver ou de dénoncer Darius en fonction d'un droit successoral qu'il a redéfini après son avènement.

• *La primauté de Darius.* – À ce point de la discussion, il paraît utile et sain de quitter le royaume des représentations idéologiques et de la propagande. Mais refuser le débat sur le terrain qu'a voulu imposer Darius à la postérité, c'est aussi se retrouver devant la question de départ : pourquoi, des sept conjurés nobles, est-ce le fils d'Hystaspes qui l'a finalement emporté ? Il ne paraît guère rigoureux d'attribuer beaucoup de crédibilité au songe prémonitoire de Cyrus, tel que le rapporte Hérodote (I, 209), et qui implique que, dès 530, Cyrus craignait la révolte du fils d'Hystaspes. Si, en outre, l'on abandonne les spéculations sur la « noblesse » de ses origines, ce sont d'autres explications qu'il convient de tester. On doit nécessairement postuler que Darius disposait d'une position de force, imposée ou négociée. Or, sur ce point et contrairement aux apparences, Hérodote ne se sépare pas fondamentalement de ce qu'impliquent les déclarations de Darius lui-même. La phrase d'Hérodote (III, 70) et la suite du récit sur la formation de la conjuration indiquent que, dès le départ, Darius détenait une position spéciale dans le complot. Avant son arrivée, en effet, l'organigramme de la conjuration peut être figuré sous une forme pyramidale, constituée en fonction de l'ordre d'apparition des six premiers comploteurs dans le scénario, vu par Hérodote :



Le schéma laisse à l'écart Darius, qui est arrivé plus tard. Il est alors intégré dans une conjuration formée par les chefs de six grandes familles, mais sans avoir été recruté personnellement ni directement par Otanès, ni, à titre secondaire, par Aspathinès ni par Gobryas : autrement dit, il n'est lié par aucun lien de dépendance personnelle à l'égard des autres conjurés, et singulièrement à l'égard d'Otanès. En d'autres termes, il détient, dès ce moment, une position de force, égale à celle d'Otanès.

L'autre observation – plus importante – est que des représentants de la famille de Darius faisaient partie du cercle des favoris de Cyrus et de Cambyse. Selon Hérodote (III, 70), son père Hystaspes était en 522 « gouverneur de Perse » ; mais c'est certainement une erreur : le texte de Behistoun montre qu'il détient alors un haut commandement militaire en Parthie (DB II § 35). C'est peut-être à ce titre que, selon Hérodote (I, 209), il faisait partie de l'entourage de Cyrus au début de son ultime campagne en Asie centrale. Telle qu'on peut la reconstituer très imparfaitement à partir de notations d'auteurs classiques, la carrière de Darius lui-même est intéressante. D'après un auteur tardif mais en général bien informé sur les choses perses, Darius était « porte-carquois (*pharetrophoros*) de Cyrus » (Élien *VH* XII, 43). On sait également qu'il a accompagné Cambyse dans son expédition égyptienne, puisque Hérodote l'y met en scène dans une histoire bien connue. Hérodote précise qu'à cette date Darius « n'était pas encore un personnage de grande importance » :

évaluation qui n'a de sens que par l'opposition avec la position de roi qui est la sienne lorsqu'Hérodote le fait intervenir dans le cours de son histoire. L'auteur d'Halicarnasse précise en effet qu'en Égypte, Darius portait le titre de « porte-lance (*doryphoros*) de Cambyse » (III, 139). « Porte-lance » et « porte-carquois » doivent être considérés moins comme des fonctions que comme des titres auliques, par lesquels le roi voulait illustrer la distinction qu'il conférait à l'un de ses fidèles : c'est très exactement la coutume que reprit Darius en faisant figurer près de lui Aspathinès et Gobryas sur son tombeau de Naqš-i Rostam (DNC-d). En d'autres termes, Darius avait acquis une stature politique de premier plan, lorsqu'en 522 il s'empara du pouvoir suprême. Né vers 550, il avait su se faire un nom sous le règne de Cambyse.

Mais, tout compte fait, on le voit, le problème reste entier. Que Darius ne soit pas un « self-made man » est une chose (dont au demeurant on pouvait se douter) ; qu'il soit devenu roi en est une autre. Dans une situation ouverte comme celle du printemps 522, c'est au sein du conseil des Sept que fut prise la décision. Mais pour aller au-delà de cette simple observation, il conviendrait de connaître de l'intérieur le fonctionnement du groupe des Sept. Si ces personnages se sont unis pour renverser Smerdis, c'est aussi qu'il existait antérieurement entre eux des solidarités personnelles et familiales, que la documentation disponible nous permet tout au plus d'entreapercevoir pour l'un des conjurés, à savoir Gobryas. Les rapports privilégiés de Gobryas et de Darius sont parfaitement mis en lumière par la place que le nouveau roi lui réserva sur la façade de sa tombe rupestre de Naqš-i Rostam, où il est figuré en porte-lance royal (*arštibara* = *doryphoros* [DNC]). Or, on sait par Hérodote qu'avant de monter sur le trône, Darius avait épousé une fille de Gobryas, dont il avait eu trois fils, dont l'aîné se nommait Artobarzanès (VII, 2) et un autre Ariabignès (VII, 97). De son côté, Gobryas, à une date indéterminée, épousa une sœur de Darius, dont il eut Mardonios (VII, 5). Ces échanges de femmes cimenteraient une solide alliance familiale. On relèvera que, dans une tradition rapportée par Hérodote, Gobryas est le plus proche et le plus ferme soutien de Darius : il prend la parole pour approuver les premières propositions de Darius (III, 73) et il l'aide directement à mettre à mort le mage (III, 78). Par ailleurs, Gobryas fait partie des quatre conjurés qui approuvent les propositions « constitutionnelles » de Darius (III, 83). Sous cet habillage grec, on doit comprendre, semble-t-il, que Gobryas et trois autres conjurés (Intaphernès, Hydarnès, Ardumaniš) ont soutenu dès le début les prétentions royales de Darius, que les deux autres (Otanès et Mégabyze) n'ont dès lors pas contrariées : au contraire, Otanès préféra alors se retirer de la compétition royale.

• *L'élimination de Bardiya.* – Pour progresser, il faudrait connaître les conditions pratiques qui menèrent à l'exécution de Smerdis. Tous les auteurs anciens insistent sur le fait que les Sept agirent seuls, s'opposant personnellement les armes à la main aux gardiens, puis à Smerdis et à ses compagnons. Il paraît peu probable que l'accès au roi n'était défendu que par quelques gardiens des portes et quelques eunuques. Hérodote – qui situe faussement la scène dans le palais de Suse – a composé son récit sur des motifs héroïques, qu'il reprend ultérieurement dans le passage sur la révolte d'Intaphernès (III, 118). Certains parallèles suggèrent plutôt qu'il y eut une véritable bataille rangée. Ce qui veut dire que les Sept disposaient d'une troupe à leur disposition. L'exemple ultérieur d'Intaphernès amène à supposer que chacun des Sept avait rassemblé autour de lui les gens de sa Maison (*oikos* = *viθ*) : fils et parents (cf. III, 119). D'où une hypothèse : pour des raisons qui

tiennent probablement à l'état de ses préparatifs antérieurs, Darius ne disposait-il pas du « contingent » le plus nombreux et le mieux aguerri ?

À ce point de la discussion, il convient de laisser de côté les récits des auteurs classiques, et de revenir au récit de Darius. Certes, il est commode et justifié de distinguer, dans le récit de Behistoun, la partie consacrée à la révolte de Gaumata et le long développement consacré par Darius aux « dix-neuf batailles » qu'il se flatte d'avoir remportées « en une seule année » sur les neuf rois menteurs. Parmi les rois représentés la corde au cou devant le Grand Roi, Gaumata tient une position à part : il est couché au pied du Grand Roi, qui pose son pied gauche et son arc sur son corps. Il n'en reste pas moins qu'il est inclus dans la liste et qu'apparemment la victoire remportée sur le rebelle perse est décomptée dans les dix-neuf batailles. Darius écrit : « Avec quelques hommes je tuai Gaumata le mage, lui et ses proches, dans une forteresse du nom de Sikayauvati, dans le district de Nisāya, en Médie » (29 septembre 522). Le récit de Darius est donc assez différent de celui que propose Hérodote, qui situe la scène dans le palais de Suse, ou de celui de Ctésias, qui prétend que le rebelle était alors au lit avec l'une de ses concubines babyloniennes ! Si l'on admet, avec Darius, que Gaumata a rallié à lui une partie de la population, on en vient à douter que l'élimination du rebelle ait pu être effectuée d'une manière aussi simple qu'un meurtre dans la chambre à coucher d'un palais mal défendu. Il paraît plus vraisemblable que l'élimination physique du rebelle se produisit après une bataille perdue, à l'issue de laquelle Gaumata s'était réfugié dans une forteresse mède. C'est-à-dire que l'on doit songer à un scénario identique à celui des autres révoltes : bataille, fuite du vaincu dans une forteresse, exécution du rebelle et de quelques dizaines de ses proches. Dans ces conditions, le conseil des Sept, aux débats desquels se limite Hérodote, n'est que l'état-major qui sait pouvoir compter sur une armée, capable de s'opposer aux forces dont dispose sans aucun doute le « roi Bardiya ». Si cela est le cas, on doit admettre que, dès la mort de Cambyse, Darius disposait d'une position déjà bien établie, qui lui permit de prendre le commandement de certains des contingents, ceux qu'ultérieurement il désigne sous l'appellation « l'armée perse et mède qui était avec moi » (DB II § 25). Dans cette hypothèse, on est conduit à postuler que Darius avait préparé son coup de force de longue date, au moins depuis la mort de Cambyse quelques mois plus tôt. Peut-être était-il parmi les Achéménides qui, au pied du lit où agonisait Cambyse, entendirent le roi les exhorter à lutter contre l'usurpateur (III, 65). C'est probablement là, ou sur le chemin du retour, que s'ébaucha le complot qui allait mener aux mesures de confiscations décidées par Bardiya (p. 116-118). Nous ne disposons malheureusement pas d'informations précises sur la période qui sépare la mort de Cambyse de l'élimination de Gaumata/Bardiya – si l'on met à part quelques allusions dans l'une des inscriptions d'Udjahorresnet (Posener, n° 1E) : celui-ci rappelle qu'il a accompagné Darius en Élam, d'où le nouveau roi le renvoya en Égypte. L'Égyptien laisse entendre que, dès la mort de Cambyse, Darius dirige les affaires ; mais il paraît difficile d'accorder trop de valeur à une telle déclaration.

• *Une remarque de méthode.* – La confrontation entre Hérodote et Darius ne permet pas de faire toute la lumière sur une affaire qui fut probablement plus simple que l'un et l'autre ne laissent entendre. Mais, tout compte fait, une fois clairement circonscrites les déformations propagandistiques du nouveau roi, sa version est incomparablement plus utilisable que celle que propose Hérodote. Le récit de l'historien d'Halicarnasse est marqué par toute une série de motifs littéraires, qu'il a probablement tissés sur une trame

elle-même construite sur une série de versions qui circulaient de son temps en Asie Mineure, voire en Grèce. La trame même du récit d'Hérodote est fort peu crédible : complot de sept aristocrates (le chiffre 7 est lui-même suspect), élimination du mage par les Sept, discussions « constitutionnelles » et choix de Darius par le recours à l'hippomancie : en toute rigueur, aucun des éléments narratifs présentés par Hérodote ne devrait retenir longtemps l'attention de l'historien. Les vues nouvelles qui peuvent être proposées ne peuvent (pourront) venir que d'une meilleure compréhension des déclarations de Darius, replacées dans le cadre de l'histoire dynastique.

II. RÉVOLTES ET RECONQUÊTES (522-518)

• *Les rois menteurs.* – « Voici ce que j'ai fait après que je fus devenu roi » : ainsi Darius présente-t-il son œuvre de « restauration dynastique » (DB I § 10 et 15). De son côté, Hérodote note : « Darius fils d'Hystaspes fut dès lors reconnu comme roi » (III, 88). Puis, après avoir rappelé les mariages contractés par Darius et l'érection d'une statue équestre, Hérodote passe directement à l'exposé de la réforme tribulaire (III, 98), englobée dans un vaste développement sur l'étendue du pouvoir territorial du roi perse (III, 98-117), avant d'en venir à l'élimination d'Intaphernès (III, 118-119) et à la révolte d'Oroïtès (III, 120-129). En revanche, il est absolument muet sur d'autres événements de première importance, les révoltes des peuples soumis, auxquelles Darius consacre la majeure partie de sa déclaration de Behistoun (I §§ 16-57 ; V §§ 71-76). Certes, Hérodote n'ignorait pas que l'avènement de Darius ouvrit une « période de troubles » (III, 126-127 ; 150). Mais, pour des raisons qui nous échappent, il n'a pas jugé utile d'y consacrer un long développement. Mis à part le récit d'une révolte babylonienne, il fait uniquement une brève allusion à la révolte des Mèdes (cf. I, 130), dont ses informateurs lui avaient dit qu'ils avaient déjà inspiré la révolte du « mage » (cf. III, 65, 73, 126). Les autres auteurs classiques sont tout aussi silencieux. C'est donc sur l'inscription de Behistoun que l'historien doit se fonder. Nous ne disposons pas d'une version, mais de quatre. Aux versions élamite (la première gravée), babylonienne et perse s'ajoute un récit (mutilé) écrit en araméen et trouvé en Égypte. Dans l'ensemble, les versions s'accordent, mais elles présentent également quelques divergences. Pour l'essentiel, la confrontation est heureuse pour l'historien, car telle ou telle version apporte des éléments d'informations qui sont absents ailleurs : c'est ainsi que seuls les textes babylonien et araméen donnent le chiffre des tués et des prisonniers parmi les armées rebelles.

D'après la présentation qu'en donne Darius, les premières révoltes éclatèrent en Élam et en Babylonie dès l'élimination de Gaumata : en Élam, Açina, fils d'Upadarma, prit le pouvoir ; en Babylonie, les tablettes attestent que la révolte de Nidintu-Bêl est une réalité dès le début du mois d'octobre 522, date à laquelle il se fait reconnaître roi de Babylone sous le nom de Nebuchednezzar et en se présentant comme le fils de Nabonide. Si la première révolte fut apparemment matée sans difficulté majeure (§ 16), il n'en fut pas de même de la seconde : à la tête de l'armée, Darius passa le Tigre puis l'Euphrate, infligeant deux défaites successives au rebelle, avant de s'emparer de Nidintu-Bêl et de le mettre à mort (18 décembre 522 ; §§ 18-20). À ce point, Darius énumère les pays qui se révoltèrent alors qu'il résidait à Babylone : la Perse, l'Élam, la Médie, l'Assyrie, l'Égypte, la Parthie, la Margiane, la Sattagydie et les Saka d'Asie centrale (§ 22). Suit le récit des victoires remportées par Darius et ses lieutenants.

L'exploitation historique de l'inscription de Behistoun pose un certain nombre de problèmes. À suivre la liste des pays rebelles citée par Darius, les révoltes embrasèrent tout l'empire de la Méditerranée à l'Indus, du Syr-Darya à la Babylonie et à l'Élam. Mais nous ne sommes pas également renseignés sur tous les fronts. Darius parle surtout des troubles dans trois grands ensembles régionaux : la Perse et la Médie, le Plateau iranien et l'Asie centrale, l'Élam et la Babylonie. En revanche, il est d'un rare laconisme sur les régions occidentales. Nous apprenons par Hérodote que des troubles eurent lieu en Asie Mineure, mais il s'agit là de l'insubordination d'un satrape perse (Oroïtès), non d'une révolte lydienne à proprement parler, même si l'administration du satrape avait précédemment indisposé une partie de la population (Diodore X, 16.4). Le roi est également muet sur la rébellion de l'Égypte, à laquelle il se réfère dans son énumération. Peut-être un dynaste local, Petubastis, se révolta-t-il en 521, avant de disparaître quelques mois plus tard, sans doute ramené à la raison et exécuté par le satrape Aryandès. On a parfois supposé que des troubles se sont également produits en Juda, en liaison avec les révoltes babyloniennes. Mais les textes prophétiques amenés à l'appui doivent être pris avec précaution ; on peut douter que les Judéens, une quinzaine d'années après un retour difficile et heurté, aient disposé des forces et de l'énergie nécessaires pour envisager sérieusement la restauration de l'ancienne royauté au profit de Zerubabel.

Ce sont les aspects chronologiques qui posent encore le plus de problèmes. Chaque victoire est datée précisément dans l'année (jour et mois). Mais il n'est pas toujours simple de décider de l'année. À plusieurs reprises, Darius se flatte d'avoir remporté dix-neuf victoires en une seule année : on continue de discuter sur le sens de l'expression. Il ne fait guère de doute que la reprise d'un thème idéologique bien connu par ailleurs vise d'abord à magnifier un roi triomphant. Darius ne s'en cache pas vraiment d'ailleurs, puisqu'il proclame : « Les rois précédents, aussi longtemps qu'ils furent rois, n'ont pas fait autant de choses que moi, par la puissance d'Ahura-Mazda, j'en ai fait en une seule et même année » (§ 59). Mais, tout en même temps, Darius se défend d'exagérer ou de travestir la réalité :

Je jure par Ahura-Mazda que j'ai fait cela véritablement et non mensongèrement en une seule et même année... Il y a beaucoup d'autres choses qui ont été accomplies par la puissance d'Ahura-Mazda et la mienne et qui n'ont pas été écrites dans cette inscription ; voilà pourquoi elles n'ont pas été écrites ; de peur que ce que j'ai fait paraisse excessif à quiconque dans l'avenir lira cette inscription, qu'il ne soit pas convaincu, qu'il pense que c'est un mensonge (§§ 57-58) !

Comme les opérations se sont déroulées sur plusieurs fronts contemporains, les rédacteurs de l'inscription n'ont pas pu suivre un plan chronologique : ils envisagent les affrontements selon un plan régional : Élam et Babylonie (§§ 16-23), Médie, Arménie et Sagartie (§§ 24-34), Parthie-Hyrcanie (§§ 35-37), Margiane (§§ 38-39), Perse (§ 44), Arachosie et Sattagydie (§§ 45-51), bilan (§§ 52-53). L'ordre dans lequel sont représentés les rois menteurs sur le relief de Behistoun paraît au contraire suivre un ordre chronologique (Gaumata [Perse], Ācina [Élam], Nindintu-Bēl [Babylonie], Fravartiš [Médie], Martiya [Élam], Çiçataxma [Sagartie], Vahyazdāta [Perse], Arkha [Babylonie], Frāda [Margiane]) : mais, même là, il subsiste quelques débats, en particulier sur la date de l'élimination de Frāda (décembre 522 ou décembre 521 ?).

• *Les victoires de Darius et de ses lieutenants (522-521)*. – La pluralité des fronts est bien soulignée par Darius lui-même, sans aucun doute pour rehausser encore la valeur de son triomphe final : « Pendant que j'étais à Babylone [mi-décembre-mi-janvier 521], voici les

pays qui devinrent rebelles » (II § 21). Suit une liste de neuf pays (*dahyāva*). Dans ce cadre, de grandes manœuvres sont conduites sur des fronts parfois très éloignés les uns des autres. Des victoires sont remportées par les armées de Darius à quelques jours d'intervalle, voire dans la même journée : le 15 juillet 521, le général mède Takhmaspada écrase un rebelle en Sagartie (région proche de la Médie), et un autre général, Artavardiya, vainc à nouveau Vahyazdāta en Perse. En décembre 522-janvier 521, Darius et ses lieutenants doivent éteindre de nombreux foyers d'incendie : dans la seule seconde quinzaine de décembre 522, on note deux victoires de Darius en Babylonie, la mise à l'écart d'un rebelle en Élam et une autre victoire en Assyrie – sans compter la victoire sur Frāda de Margiane, si elle doit être datée de décembre 522. Encore Darius ne cite-t-il que les batailles rangées. C'est plutôt une série impressionnante de harcèlements successifs qu'il faut imaginer.

Bien qu'il présente toutes les victoires de manière très personnelle (« Par la puissance d'Ahura-Mazda, mon armée écrasa l'armée rebelle »), il est bien évident que ce n'est pas le roi qui dirige chaque fois en personne les opérations. C'est lui qui écrase la révolte babylonienne en décembre 522, et c'est manifestement de Babylone qu'il donne ordre de mettre à mort le rebelle élamite Ācina. C'est à Babylone qu'il reçoit des nouvelles des différents fronts et qu'il prend des mesures en conséquence : il envoie des ordres à Vivāna, son satrape en Arachosie, pour s'opposer aux troupes envoyées là par Vahyazdāta qui a pris le pouvoir en Perse sous le nom de Bardiya ; à la fin décembre 522, son lieutenant Vaumisa remporte une victoire en Assyrie sur les rebelles arméniens et, le 12 janvier suivant, la Perse Vidarna – dépêché de Babylone – est vainqueur en Médie.

À la mi-janvier 521, Darius quitte Babylone et décide de venir établir son quartier-général en Médie, où ses lieutenants rencontrent de grosses difficultés. Le rebelle mède Fravartiš y remporte manifestement quelque succès, y étendant les opérations vers la Parthie-Hyrcanie : peu après que Vivāna eut remporté une deuxième victoire en Arachosie (21 février) et qu'Hystaspes, père de Darius, eut vaincu en Parthie-Hyrcanie les partisans de Fravartiš (8 mars), Darius en personne se mesure au chef mède et remporte la victoire (8 mai). À la suite de cette victoire, Darius s'établit à Ecbatane, où le roi rebelle mède lui fut bientôt conduit, après sa capture à Rhagai de Médie (mi-mai). Pendant plusieurs mois, Darius dut coordonner les efforts sur de nombreux fronts : la rébellion arménienne durait encore en juin 521, malgré plusieurs victoires remportées successivement par Vaumisa et par Dadarši ; quelques jours plus tard (juillet), on liquida le rebelle sagartien, puis il en fut de même des derniers foyers de révolte en Parthie-Hyrcanie ; pendant ce temps, Vahyazdāta poursuivait son offensive en Perse, qui fut stoppée à la mi-juillet. Les efforts du roi (revenu alors en Perse) ne devaient pas se relâcher : en août 521, les Babyloniens se soulevèrent une nouvelle fois sous la conduite d'Arkha, qui prit le titre de roi de Babylone. Darius y envoya une armée sous la conduite d'Hydarnès (l'un des Sept), qui remporta la victoire le 27 novembre. Enfin, si la révolte de Frāda de Margiane doit être datée de 521 (et non de 522), c'est à la fin décembre que Dadarši, satrape de Bactriane, y mit fin. C'est alors que Darius donna ordre de graver le relief et l'inscription sur le rocher de Behistoun (dans leur première version), où il put s'exclamer orgueilleusement : « Voilà ce que j'ai fait, par la puissance d'Ahura-Mazda, en une même année, après que je fus devenu roi... Ces neuf rois, je m'en suis saisi dans ces batailles » (*DB IV* §§ 52-53).

• *Les victoires de Darius : un bilan militaire*. – En dépit du caractère triomphaliste des proclamations de Darius, la gravité de la crise ne peut être sous-estimée. L'épreuve traversée

par Darius et les siens constitue un nouveau révélateur des forces et faiblesses de l'empire construit par Cyrus et son fils. Quel bilan peut-on en tirer ?

Répondre à cette question n'est pas une chose simple, car le caractère même du récit gravé à Behistoun évacue tout effort d'analyse au profit d'une volonté d'accumulation de victoires, qui tait les défaites et les revers ponctuels. Il est donc difficile d'affirmer qu'à la fin de l'année 521, tous les foyers de révolte ont vraiment été éteints. Remarquons par exemple qu'il n'est pas fait mention explicitement d'une défaite définitive de l'Arménie / Urartu : Dadarši a remporté trois victoires sur les Arméniens ; mais manifestement aucune de ces victoires n'a été décisive, puisqu'il attend, en Arménie, l'arrivée de l'armée royale en Médie (§ 28). Une autre armée, menée par Vaumisa, remporta deux nouvelles victoires sur les Arméniens, puis attendit à son tour, en Arménie, la venue de Darius en Médie (§§ 29-30 ; *DBBab* § 24). N'étant pas citée de manière individualisée dans la liste des pays rebelles (§ 21), la révolte de l'Arménie est probablement considérée implicitement comme organiquement liée à la révolte de Fravartiš en Médie. Tout aussi bien l'Arménie n'est pas nommée dans le récapitulatif général (§ 52), et il n'y a pas de roi « menteur » arménien sur le relief. En bref, il paraît risqué de prendre au pied de la lettre les résultats de la « pacification », tels qu'ils sont exprimés triomphalement par Darius. Une attitude réservée est d'autant plus justifiée que, l'année suivante (519), l'Élam se révolta à nouveau, et que Darius dut mener lui-même une expédition contre les Saces d'Asie centrale (V §§ 71-74).

Cependant, un premier élément, très simple, peut être souligné dès l'abord : Darius et ses généraux ont maté en quelques mois plusieurs foyers de rébellion. Au plan du résultat brut, on peut dire que les armées royales ou satrapiques ont manifesté leur supériorité, ce qui n'est pas sans poser problème. À plusieurs reprises, Darius affirme qu'il a prélevé les différents corps sur « l'armée perse et mède ». Sans doute s'agit-il de l'armée de Cambyse allégée des contingents envoyés en Égypte par les pays tributaires. En outre, Darius a pu compter sur des troupes restées fidèles : c'est le cas en Médie, où une partie (minoritaire) de l'armée perse et mède refusa de s'engager auprès du rebelle. Par ailleurs, au fur et à mesure de ses victoires, il a pu enrôler de nouveaux soldats. Les autres chiffres que nous possédons sont ceux des morts et des blessés des rebelles qui sont mentionnés dans la version babylonienne et dans la version arméenne.

PAYS	BATAILLES	TUÉS	PRISONNIERS		
			<i>DBBab</i>	<i>DBaram</i>	<i>DBBab</i>
Perse	Rakkha	4 404	35 404 (?)	2... ?	??
	Parga	6 246	4 464 ?		
Médie	Maruš	3 827 ?	5 827 ?	4 329	4 329 ?
	Kunduruš	34 425 ?	[3 442]5	??	1 801 [.]
Parthie	Višpauzathiš	6 346		4 346 ?	
	Patigrabana	6 570		4 192	
Margiane		552. ?	5] 524 [3	2. ?	6 972
Arménie	Tigra	546	504 [6]	520	[520]
	Uyama	427	427	525 ?	[0] 02
	Izala	2 034	2.034		
	Autiyara	2 045	[204] 6	1 588 ??	1 578

Les chiffres sont parfois impressionnants. Mais le problème, on le voit, est que la lecture des données chiffrées est rien moins que sûre (?), si bien que leur interprétation devient délicate et même risquée. Un seul décompte d'une armée est donnée par la version babylonienne : il s'agit de l'armée commandée par le satrape d'Arachosie, Vivāna, lors de la deuxième bataille livrée contre le lieutenant de Vahyazdāta : à savoir 4 579 hommes. On apprend ailleurs que le roi confia un corps d'armée à Hydarnès pour aller combattre la rébellion de Médie, et que ce corps d'armée « écrasa l'armée rebelle » (§ 25) ; or, d'après la version babylonienne, les pertes des Mèdes, lors de cette bataille de Maruš, s'élevèrent à 3 827 tués et à 4 329 prisonniers : ce qui montre que le total de l'armée insoumise était bien supérieure. La meilleure preuve est que, dès lors, Hydarnès préféra rester dans une prudente expectative jusqu'à l'arrivée de Darius (§ 25), avec lequel il fit ultérieurement jonction près de Behistoun. Donc de deux choses l'une : ou bien la victoire écrasante ne fut qu'un engagement incertain (voire une défaite) ; ou bien les chiffres de la version babylonienne sont sujets à caution : au reste, les deux interprétations ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Il convient de tenir compte d'une volonté de propagande : Darius aime à répéter qu'il a vaincu des révoltes nombreuses et puissantes avec une armée qu'il décrit à plusieurs reprises comme « petite ». Il paraît assez clair que l'essentiel des contingents est demeuré sous le commandement direct de Darius, qui les utilisa pour reprendre en main la Babylonie (octobre 522-début janvier 521). Par la suite, il n'envoya que des corps d'armée de quelques milliers d'hommes sous le commandement de ses lieutenants. Il est probable que la victoire remportée sur Phraortès de Médie (mai 521) fut d'une importance stratégique décisive, si l'on se réfère aux effectifs de l'armée du rebelle mède lors de cette bataille de Kunduruš (voir tableau). Il est probable que la libération sur le front nord en mai-juin permit à Darius de distraire des troupes qui furent envoyées contre Vahyazdāta en Perse.

Si Darius l'a finalement emporté sur tant d'armées coalisées contre le pouvoir perse, c'est apparemment qu'il n'existait aucun véritable plan commun face aux armées royales. Isolés, certains rebelles ont été rapidement vaincus : le premier insurgé en Élam, Ačina, fut livré après l'envoi d'un message envoyé par le roi, et le second ne reçut aucun secours sur place : impressionnés par la présence proche du roi (*Darius dixit*), les Élamites s'emparèrent de leur « roi » et le mirent eux-mêmes à mort. En revanche, d'autres révoltés ont offert une résistance longue et acharnée : les insurgés arméniens furent capables de livrer cinq batailles en six mois ; Fravartiš de Médie résista pendant cinq mois, et Vahyazdāta de Perse ne fut pas pris avant sept mois et deux batailles rangées en Perse même.

Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y eut pas de collaborations interrégionales. Bien au contraire, c'est cela même qui contribue à expliquer le danger représenté en particulier par la révolte mède et la révolte perse. L'une des menaces était que ces révoltes interdisent à Darius, dans un premier temps au moins, de lever des troupes fraîches dans deux pays qui constituaient la base de la conscription achéménide : tout aussi bien Fravartiš prit-il le commandement de l'armée mède présente dans le pays (§ 24-25), et Vahyazdāta rallia-t-il « l'armée perse du palais » (§ 40) ; puis, après une première défaite à Rakha, il leva une nouvelle armée à Paišiyavada, dans les environs de Pasargades (§ 42). Au surplus, aucune de ces deux rébellions n'est limitée géographiquement à la Médie et à la Perse proprement dites. Vahyazdāta a tenté de prendre pied dans la partie orientale du Plateau iranien en envoyant une armée contre l'Arachosie : cette offensive et les troubles en Sattagydie (région située entre l'Arachosie et le Gandhara) mettaient en péril le pouvoir

achéménide sur le Plateau iranien méridional, jusqu'en Carmanie (fin 522-début 521). Le cas de la révolte de Fravartiš en Médie est encore plus net. En Sagartie, le chef rebelle se présente – comme Fravartiš – de la famille de Cyaxare, et les chefs rebelles de Parthie-Hyrcanie sont désignés par Darius comme « les partisans de Fravartiš ». Il semble bien en outre – comme on l'a vu – que la longueur des combats en Arménie soit à mettre en rapport avec la rébellion mède. Fravartiš tient un temps la route stratégique qui va de la Médie à l'Asie centrale ; après sa défaite, il décida d'ailleurs de marcher vers l'est, ce pourquoi Darius détacha un corps d'armée qui le rejoignit et le captura à Rhagai, près des Portes Caspiennes. Darius comprit fort bien le danger : c'est la raison pour laquelle il vint s'établir rapidement en Médie (janvier 521), de manière à y coordonner les contre-offensives et à interdire à Fravartiš de couper ses communications avec l'Asie centrale. C'est peut-être en raison de l'importance de la révolte de Fravartiš qu'Hérodote met en exergue le soulèvement de la Médie, dans un développement consacré à la sujétion d'Ecbatane par Cyrus : « Plus tard, les Mèdes regrettèrent ce qu'ils avaient fait [se soumettre] et se révoltèrent contre Darius ; mais, à la suite de cette révolte, vaincus dans un combat, ils furent soumis de nouveau » (I, 130, cf. Diodore XI, 6.3).

• *L'aspect politique des révoltes.* – Ce qui fait surtout problème, ce sont les origines et les causes de ces révoltes. L'observation la plus notable est qu'elles ont toutes revêtu un aspect dynastique, voulu par les divers dirigeants. Chacun d'entre eux prend le titre de roi : Ačina se proclame « roi en Élam », Ciçantakhma « roi en Sagartie », Frāda « roi en Margiane », etc. Dans la plupart des cas, les rebelles prennent un nom de règne qui leur permet de se rattacher à la dynastie locale éliminée sous Cyrus : à Babylone, Nidintu-Bēl se fait appeler « Nebuchednezzar, fils de Nabonide » ; Fravartiš se prétend « de la famille de Cyaxare [Uvaxštra] », de même que le rebelle sagartien. La volonté de frapper les esprits est très évidente : y compris des étrangers – tels le Perse Martiya en Élam ou l'Arménien Arkha à Babylone – entendent utiliser à leur profit l'argument de la continuité dynastique. Ce choix répondait à une logique politique extrêmement claire : reprendre le cours de l'histoire locale et refermer ainsi ce qui était implicitement présenté comme la parenthèse de la domination achéménide. Effectivement, à Babylone les actes privés sont datés pendant quelques mois de l'année de règne d'un Nebuchednezzar (III et IV), et en Perse du règne de Vahyazdāta/Bardiya (mais, là, il peut s'agir du premier Bardiya).

Il est malheureusement difficile d'estimer quel fut l'impact populaire de telles manipulations. Il ne fut apparemment pas bien grand en Élam, où aucun des deux « rois » ne fut apparemment en mesure de lever une armée ; en revanche, la répétition des révoltes dans la même région (Élam ou Babylonie en particulier) pourrait suggérer que l'intégration dans l'Empire achéménide était encore très imparfaite : tout aussi bien Suse reste jusqu'à Darius une ville de caractère exclusivement élamite. Mais, dans l'ensemble, nous manquons de données sur l'ampleur et sur l'enracinement des rébellions. Plusieurs historiens croient pouvoir s'appuyer sur le nombre de tués et de prisonniers – environ 100 000 au total – pour conclure au caractère populaire et national de plusieurs soulèvements. Mais – même si l'on met de côté l'incertitude des lectures – les données chiffrées doivent être utilisées avec toute la prudence requise. Les chiffres des pertes en Médie (près de 50 000) ou en Margiane (55 000 tués et 6 972 prisonniers, selon certaines lectures) sont tout à fait notables. Mais l'ampleur des pertes signifie-t-elle que le soulèvement entraîna l'ensemble de la population à prendre les armes (révolte nationale et populaire), ou rend-elle plus

simplement compte de la férocité d'une répression frappant aveuglément des populations civiles restées à l'écart du mouvement ? Il ne fait guère de doute en effet que les Perses recoururent à l'arme de la terreur : Darius ne se flatte-t-il pas d'avoir massacré tous les survivants des armées babyloniennes qu'il venait de battre sur les bords du Tigre et de l'Euphrate (*DB bab.* § 17) ? Au reste, que les dirigeants aient levé des soldats parmi la population ne préjuge en rien du caractère « national » du mouvement.

Selon Darius, les révoltes éclatèrent dès après sa victoire sur Gaumata (29 septembre 522 ; § 15). Mais, pour des raisons déjà exposées, l'affirmation du nouveau roi doit être considérée avec recul, en ce sens que les mécontentements s'étaient déjà manifestés antérieurement parmi les populations conquises. La meilleure preuve en est la mesure prise par Smerdis d'une suppression, pour trois ans, des prélèvements tributaires et militaires (p. 117). Les troubles dynastiques au centre de l'empire représentaient l'occasion idéale de mettre en cause le pouvoir achéménide. Sans repousser l'idée – raisonnable – que certains pays restaient attachés au souvenir de leur grandeur passée, on est plutôt enclin à conclure que le motif profond du mécontentement est d'ordre tributaire – comme l'avait compris Smerdis. Les révoltes sont conduites par les classes dirigeantes locales soucieuses de se réserver – contre les appétits de la nouvelle classe dominante perse – les bénéfices de l'exploitation des terres et des populations. Mais elles rendent compte aussi de la lourdeur excessive des prélèvements, comme le démontrent les griefs manifestés par les Égyptiens contre leur satrape Aryandès (Polyen VII, 1.7). Il convient en outre de remarquer que, même dans les pays où l'on peut postuler un fort sentiment d'appartenir à une communauté ethno-culturelle, rien ne permet de conclure à une unité antiperse. Au cours des règnes de Cyrus et de Cambyse, beaucoup de notables locaux avaient accepté de collaborer avec le pouvoir perse. Rappelons par exemple que Darius s'appuya sur une armée perso-mède et que l'un de ses lieutenants est le Mède Takhmaspada, qui conduit victorieusement l'armée contre le rebelle sagartien qui se présente comme issu « de la souche de Cyaxare » ; Darius cite également l'Arménien Dadarši qui opère en Arménie. Au reste, que signifient, à Suse et à Babylone, des révoltes menées l'une par un Perse (Martiya), l'autre par un Arménien (Arkha) ?

• *Darius et Vahyazdāta.* – Un soulèvement a revêtu une signification particulière : celui de la Perse. Un nommé Vahyazdāta y leva l'étendard de la révolte, en se présentant comme Bardiya, fils de Cyrus : comme le note Darius (§40), c'était donc la deuxième révolte menée au nom de la famille de Cyrus. Vahyazdāta rallia à lui l'armée venue d'Anšan et il « devint roi en Perse ». C'était une nouvelle fois la situation dynastique qui était mise en cause. Il fut battu par Artavardiya, envoyé contre lui par Darius : il réussit néanmoins à lever une nouvelle armée et à envoyer des troupes vers l'Arachosie. Ce n'est qu'à la mi-juillet 521 qu'il connut une défaite définitive, qu'il fut fait prisonnier et exécuté devant Darius aux environs immédiats de la future Persépolis.

Les origines et les modalités de cette révolte font problème. Le nouveau Bardiya a-t-il reçu le soutien de certaines familles nobles peu satisfaites de l'avènement de Darius, et/ou s'est-il surtout appuyé sur la classe paysanne inquiète de la disparition de Bardiya ? Poser la question, on le voit, c'est rouvrir le dossier de la politique du premier Bardiya. Si l'on juge infondée la thèse qui fait de Bardiya l'« porte-parole de segments particuliers de la société perse » (p. 116), l'interprétation sociale de la nouvelle révolte n'a pas de raison d'être acceptée sans réserve. Pour des motifs déjà évoqués, la levée successive

de deux armées en Perse ne fournit aucune indication solide sur les sentiments de la population perse. De son côté, Darius prend bien soin de ne pas attacher une importance spécifique à la révolte de Vahyazdāta. Celui-ci est considéré au même titre que les autres « rois menteurs ». Il n'a pas une place particulière sur le relief, comme celle qui fut réservée à Gaumata. Par là-même, Darius entendait nier, implicitement, que sa situation dynastique ait été réellement mise en danger par un rebelle, que rien ne distingue des autres rois menteurs.

On peut estimer, à juste titre, que le compte-rendu de Darius est lui-même suspect. Ce qui paraît évident néanmoins, c'est que le roi a su rassembler autour de lui les représentants de la noblesse perse et de l'administration achéménide. Vivāna, satrape en Arachosie, et Dadarši, satrape en Bactriane, agirent sur ses ordres avec promptitude et détermination pour repousser les assauts menés par les troupes de Vahyazdāta (en Arachosie) et de Frāda (en Margiane). Il en fut peut-être de même d'Aryandēs en Égypte. Darius avait près de lui également son père Hystaspes, qui mena les opérations en Parthie-Hyrcanie. Quatre des six conjurés de 522 sont cités parmi les généraux de Darius : il s'agit d'Intaphernēs qui mit fin à la rébellion d'Arkha en Babylonie (novembre 521), et d'Hydarnēs, qui lutta contre Fravartiš en Médie (janvier 521) ; Gobryas, l'année suivante, fut envoyé mater une nouvelle rébellion élamite (§ 71). Et Otanēs lui-même, peu de temps après, conduisit une armée à la conquête de Samos (Hérodote III, 141-149).

• *La rébellion d'Oroïtēs.* – Un seul satrape lui refusa son aide : il s'agit d'Oroïtēs, qui occupait depuis Cyrus le poste de satrape de Sardes. Ce haut personnage s'était déjà rendu célèbre quand, à la fin du règne de Cambyse, il avait fait disparaître par trahison Polycrate de Samos (III, 122-126). C'est à Hérodote que nous devons les seuls renseignements sur les retombées de l'avènement de Darius dans les pays occidentaux de l'empire :

Après la mort de Cambyse et le règne des mages, Oroïtēs restait à Sardes et ne rendait aucun service aux Perses, dépouillés du pouvoir par les Mèdes ; au contraire, pendant cette période de troubles, il fit périr Mithrobatēs, gouverneur de la province de Daskyleion... [ainsi que] le fils de Mithrobatēs, Krasnaspēs, tous deux hommes considérés parmi les Perses (*andres en Persēsī dokimoi*), et il commit toutes sortes d'autres crimes insolents (III, 126-128).

Puis Hérodote précise qu'Oroïtēs fit même exécuter – sur le chemin du retour – un courrier de Darius, car « ce qu'on lui mandait ne lui convenait pas. » L'événement revêt d'autant plus d'intérêt qu'il s'agit là de la première insubordination avérée d'un satrape.

La date de ces événements est donnée avec une certaine précision par Hérodote. « L'effervescence durait encore », écrit-il, et « Darius était nouvellement au pouvoir. » Nous sommes donc en pleine période des révoltes. Il est permis de supposer que Darius – alors à Ecbatane (début 521) – avait envoyé à Oroïtēs l'ordre de marcher avec les troupes disponibles, de franchir l'Halys et de venir lui porter aide, au moment même où les troupes royales rencontraient de nombreuses difficultés face aux révoltes mède et arménienne. Fort de sa garde satrapique (mille Perses), Oroïtēs choisit d'ignorer les ordres et de défier l'autorité toute nouvelle de Darius. Peu soucieux de distraire des contingents sur un nouveau front, Darius recourut aux Perses de son entourage. Hérodote rapporte qu'alors trente Perses se précipitèrent, « chacun d'eux voulant faire ce qu'il disait ». Le sort désigna Bagaïos. Arrivé à Sardes, il eut recours à un subterfuge pour tester la loyauté des gardes. Voyant que ceux-ci manifestaient la plus grande révérence pour les lettres royales qu'il faisait ouvrir les unes après les autres par le secrétaire, Bagaïos décacheta la dernière : « Le

roi Darius ordonne aux Perses de Sardes de tuer Oroïtēs. » Ce qu'ils firent sur-le-champ : les biens du satrape furent confisqués.

Même allégué de son ton romantique et emphatique, le récit d'Hérodote est très révélateur des rapports entre le nouveau roi et les Perses, non seulement les Perses qui l'entourent, mais également les Perses de la *diaspora* impériale. Hérodote met l'accent sur leur loyauté, scandalisés qu'ils étaient par le meurtre de hauts aristocrates, comme l'étaient Mithrobatēs et son fils. À le lire, il ne semble pas qu'Oroïtēs ait trouvé beaucoup de Perses de Sardes prêts à le suivre dans sa rébellion. Autant que de loyalisme monarchique, il s'agissait pour eux de volonté de conserver les avantages de toute sorte qu'ils tiraient de la domination impériale : or, en refusant d'aider Darius et les Perses à maintenir l'ordre parmi les peuples soumis, Oroïtēs mettait en cause non seulement l'autorité de Darius, mais également l'édifice mis en place par Cyrus et par Cambyse, qui nécessitait l'existence d'un pouvoir central fort, actif et légitime.

III. LES LENDEMAINS DE LA VICTOIRE : L'HISTOIRE OFFICIELLE

• *Crimes et châtements. Publicité et propagande.* – Les mesures prises contre les rois menteurs attestent des dangers encourus tout autant que de l'absolue volonté du nouveau roi de les écarter définitivement. Sur son ordre, Nidintu-Bēl de Babylone fut empalé, lui et quarante-neuf hommes de sa suite (*DBBab.* § 19) ; après sa victoire de Patigrabanā, Hystaspes exécuta le chef rebelle et quatre-vingts nobles qui l'accompagnaient (*DBBab.* § 29) ; il en fut de même en Margiane, où Frāda fut passé par les armes avec toute sa suite (*DBBab.* § 31), et à Babylone où Hydarnēs fit empaler Arkha et les nobles qui l'accompagnaient (*DBBab.* § 39). Devant Darius, Vahyazdāta et plusieurs dizaines de ses plus proches partisans furent empalés (*DBBab.* § 35). Deux révoltés reçurent un traitement spécial, alors que Darius se trouvait en Médie. Le rebelle de Sagartie, Ciçantakhma, lui fut envoyé : « Je lui coupai le nez et les oreilles, lui énucléai un œil ; il fut gardé enchaîné à la porte de mon palais, et tout le monde pouvait l'y voir. Après quoi je l'empalai à Arbèles » (*DB* § 33). Darius est plus prolixe encore sur le sort réservé à Fravartiš de Médie : « Je lui coupai le nez, les oreilles, la langue et je lui énucléai un œil ; il fut gardé enchaîné à la porte de mon palais et tout le monde pouvait l'y voir. [*DBBab.* § 25 : Puis je l'empalai à Ecbatane]. Quant à ses plus proches lieutenants, je les écorchai vifs et je suspendis leurs peaux rembourrées de paille » [*DB* § 32 ; *DBbab.* § 25 : « Je suspendis leurs têtes aux murailles de la citadelle »]. La rigueur des châtements ne doit pas surprendre ; elle était habituelle à l'époque assyrienne, elle le fut aussi à l'époque achéménide. Couper nez et oreilles est le mode de supplice normal contre les rebelles et les usurpateurs, remarqueront les auteurs grecs. Ce qui doit plutôt être souligné, c'est la publicité donnée par Darius à ses exécutions. Toute la population est invitée à venir contempler le roi menteur supplicié aux portes du palais. On rappellera que, selon Diodore (XVII, 71.6), des pals de bronze, hauts de neuf mètres, étaient disposés près des portes de Persépolis : « Ils étaient destinés à inspirer l'effroi par leur aspect. »

Cette volonté de frapper les imaginations des populations de l'Empire, le nouveau roi en fournit bientôt une autre démonstration. Il donna ordre de faire des copies du texte inscrit à Behistoun et de les envoyer dans tous les pays de l'Empire (*DB* § 70). On sait maintenant que la volonté exprimée du roi ne resta pas lettre morte : on a retrouvé à Babylone

des fragments de l'inscription qui, à l'origine, constituait une stèle imposante; on a retrouvé également, cette fois à Eléphantine en Égypte, des fragments du texte de Behistoun inscrits sur papyrus en araméen. Il ne s'agit pas de la copie originale, mais probablement d'une copie d'écolier rédigée sous le règne de Darius II (422-405): preuve que le texte continuait d'être transmis, même sous une forme scolaire. Mais l'accès à la pensée royale n'était pas limité aux lettrés. On a découvert à Babylone un fragment du relief de Behistoun, et peut-être repéré à Suse des traces d'une autre reproduction.

On peut supposer que reliefs et stèles étaient disposés en bonne place dans chaque satrapie. Nul doute que les reproductions étaient protégées au même titre que les originaux. S'adressant à ceux qui verront le monument, Darius les adjure de ne détruire ni les inscriptions ni les sculptures: il appelle la prospérité sur ceux qui les protégeront, et le malheur sur ceux qui les détruiront (§§ 65-67). Il est clair que, de cette manière, Darius veut faire connaître à tous et partout qu'il est le Grand Roi incontesté. S'adressant encore au visiteur, il l'assure d'abord de l'absolue véridicité de ses exploits, et il lui déclare: «Maintenant, sois convaincu de ce que j'ai fait, dis-le au peuple en ces termes, ne le cache pas; si tu ne caches pas ce que j'ai fait, qu'Ahura-Mazda te soit un ami et que ta descendance soit nombreuse et que tu vives longtemps» (§60).

• *Vérité et mensonge à Behistoun. Darius et Ahura-Mazda.* – C'est dès après ses victoires de 522-521 que Darius avait décidé de faire graver sur le rocher le récit de son avènement et de ses exploits militaires. Il choisit pour cela la falaise de Behistoun, qui domine la plaine de Kirmanshah, à peu de distance de la grand-route qui, par un plateau situé à plus de 1 000 mètres d'altitude, conduisait de Babylone à Ecbatane (Diodore XVII, 110.5). La falaise devait constituer depuis longtemps un lieu de culte, sans doute repris à leur profit par les Perses, dont les auteurs anciens soulignent qu'ils rendaient le culte à leurs dieux en plein air et sur les hauteurs. D'où sans doute le nom donné à la montagne: Bagistané, soit l'iranien **Bagastana*: le «séjour des dieux». Selon Ctésias (cité par Diodore II, 13.2), la montagne était dédiée à Zeus, sous lequel il entend sans doute Ahura-Mazda ou/ et d'autres dieux perses et iraniens. Ctésias, qui rapporte la marche de Sémiramis de Babylone à Ecbatane, ajoute les précisions suivantes:

Elle arriva en face du Mont Bagistanos, y établit son camp et y construisit un paradis de douze stades [deux kilomètres] de circonférence; il était situé dans une plaine, et renfermait une source considérable qui fournissait l'eau pour les plantations. Le mont Bagistanos, qui est consacré à Zeus, forme l'une des faces du paradis par des rochers taillés à pic, de dix sept stades [3 000 mètres] de hauteur. Sémiramis fit tailler le pied de ces rochers et y sculpta son image entourée de cent gardes. Elle grava sur ces rochers une inscription en caractères syriens.

Il est clair que, sous Sémiramis, c'est Darius qui se cache: Diodore fait une allusion très claire (bien que fantaisiste) au relief et à l'inscription de Behistoun. Lorsque Alexandre vint visiter spécialement le lieu, il fut frappé, lui et ses accompagnateurs, par la luxuriance de la plaine située au pied de la falaise: «C'est une région magnifique, pleine d'arbres fruitiers et tout ce qui a trait aux plaisirs de l'existence», commente Diodore (XVII, 110, 5). Etant donné que Cyrus en avait déjà aménagé un à Pasargades, on est fortement tenté de penser que le paradis de Behistoun est une création ou un réaménagement de Darius lui-même, soucieux de donner au monument élevé à sa gloire l'environnement qu'il méritait à ses yeux. On sait en tout cas qu'au début 521, Darius séjourna dans la plaine, où il fit jonction avec l'armée d'Hydarnès (DB § 25). Il paraît assez probable que c'est au cours

de son long séjour en Médie (janvier-juin 521) que Darius élaborait avec ses conseillers les plans d'un monument où il entendait exalter le triomphe total qui s'annonçait, tant son triomphe dynastique que son triomphe militaire. Inscriptions et relief devaient représenter l'acte de fondation d'une nouvelle royauté et d'un empire revivifié. À ce titre, quels que soient les modèles dont le roi et ses conseillers ont pu s'inspirer, il est clair que, dans leur esprit, il s'agissait non pas de la copie conforme d'un monument antérieur, mais bien d'une création entièrement originale, dans laquelle les emprunts étaient fondus et recomposés dans un art nouveau, lui-même au service d'un pouvoir dont on ne pouvait citer aucun précédent comparable. Le monument revêt d'autant plus d'importance qu'il s'agit de la seule composition narrative dans l'art achéménide, et qu'il s'agit de la première réalisation commandée par Darius après sa victoire (fig. 4).



Figure 4. Relief de Behistoun

Gravé sur une surface polie de 3 m sur 5,50 m, le relief représente Darius, le corps tourné vers la droite, vêtu de la robe perse et la tête surmontée d'un diadème crénelé. De la main gauche, il tient un arc posé sur son pied gauche. Sa main droite est levée à hauteur de son visage, paume tournée vers l'extérieur. Au-dessus de sa tête, dans un cartouche rectangulaire, est inscrite sa titulature: «Je suis Darius le Grand Roi, le roi des rois, le roi en Perse, le roi des pays (v.p. *dahyāva*), le fils d'Hystaspes, l'Achémenide» (DBa). Devant lui, liés l'un à l'autre par une corde autour de leur cou, mains attachées derrière le dos, sont figurés huit rois menteurs: ils sont distingués l'un de l'autre par leur vêtement, et plus nettement par de courtes inscriptions qui les désignent nommément, en reprenant la phraséologie adoptée par Darius dans son récapitulatif (DB § 52): «Voici Āçina, un Élamite, qui mentit» (DBb-k). De gauche à droite, on peut repérer ainsi: Āçina, Nidintu-Bēl, Fravartīš, Martiya, Ciçantakhma, Vayazdāta, Arkha, Frāda. Le statut inférieur de ces personnages est exprimé non seulement par leur posture, mais également par leur taille: 1,17 m, contre 1,72 m à Darius. Mais l'un des rois menteurs est dans une situation infiniment plus humiliante encore, il s'agit de Gaumata, couché sur le dos, les mains levées en suppliant vers Darius qui le domine de toute sa hauteur et qui pose son pied gauche sur sa poitrine.

Le relief illustre manifestement les inscriptions qui furent disposées tout autour. Il n'est pas pour autant réaliste, au plein sens du terme. Gaumata est figuré, comme si Darius avait

déjà conquis le titre de roi lorsqu'il l'a éliminé. Quant à la présence de tous les rois menteurs face à Darius, elle a pour fonction de présenter le roi comme le vainqueur personnel de chacun d'entre eux. Ce qui ne correspond pas à la réalité telle qu'elle est exprimée dans les inscriptions : Martiya fut exécuté par les Élamites eux-mêmes ; Frāda le fut par le satrape Vivāna, et Arkha par Vidarna / Hydarnès (sur l'ordre du roi, il est vrai). Mais, surtout, le relief ne fait aucunement référence aux supplices qui furent appliqués aux rois menteurs. Il s'agissait avant tout de représenter le roi en sa qualité de « vainqueur », sous la forme d'un message métaphorique et réaliste à la fois.

Tous ces hommes sont condamnés parce que « menteurs ». En cela, ils s'opposent à la loi du roi telle que Darius la définit, en parlant des vingt-trois pays soumis, dont il vient de faire l'énumération (§ 6) :

Ces peuples qui sont venus à moi, par la puissance d'Ahura-Mazda, ils sont devenus mes fidèles sujets (*handaka*). ils m'ont apporté leur tribut (*bāji*). ils ont fait ce que je leur ai ordonné de nuit comme de jour. Le roi Darius déclare : dans ces pays, l'homme qui était soumis, celui-là je l'ai bien récompensé ; l'homme qui était rebelle, celui-là je l'ai bien puni. Par la puissance d'Ahura-Mazda, ces peuples ont respecté ma loi (*dāta*), ils ont agi comme je l'ai ordonné (§ 7). Au contraire, tous ces faux rois ont « menti au peuple », en se prétendant fils de Cyrus, de Nabonide ou descendant de Cyaxare. Dans les conceptions du pouvoir telles qu'elles s'expriment pour la première fois à Behistoun, le mensonge (*drauga*) entretient un rapport direct avec la révolte contre le pouvoir établi et légitime. Ainsi, « lorsque Cambyse partit en Égypte, le peuple devint rebelle, le mensonge grandit en Perse, en Médie et dans les autres pays » (§ 10). Et, plus loin, sur la colonne IV, Darius rappelle : « Ces pays qui se révoltèrent, c'est le mensonge que ces hommes firent au peuple qui les fit se révolter » (§ 54), et il prévient : « Toi qui dans l'avenir seras roi, punis bien l'homme qui sera un menteur » (§ 55 ; cf. § 64). Darius lui-même se présente comme un homme qui ne ment pas, qui n'a jamais menti, et il l'assure sous l'invocation d'Ahura-Mazda (§ 56-58). Au mensonge (*drauga*) s'oppose implicitement la vérité (*arta*), l'un et l'autre termes s'intégrant tout aussi bien au domaine politique qu'au domaine religieux – si tant est que Darius et les siens aient jamais distingué et séparé les deux champs d'activité.

Il est un personnage qui, placé au-dessus de la scène, joue un rôle primordial. Sortant d'un disque ailé, un personnage barbu, vêtu à la perse et portant une haute coiffure cylindrique (elle-même surmontée d'une étoile à six branches), tient dans la main gauche un anneau, qu'il semble tendre vers Darius. On s'entend actuellement pour considérer qu'il s'agit d'une représentation d'Ahura-Mazda, à la puissance et à la protection duquel Darius ne cesse d'affirmer qu'il tient le royaume et qu'il doit toutes ses victoires. C'est le seul personnage avec lequel Darius établit un dialogue. C'est vers le dieu en effet que le roi lève la main, comme pour prendre l'anneau que tient Ahura-Mazda dans la main gauche. Il s'agit là d'un motif bien connu antérieurement dans l'art royal proche-oriental : nous avons devant les yeux une scène d'investiture. Darius pouvait bien alors s'exclamer : « C'est grâce à Ahura-Mazda que je suis roi... C'est Ahura-Mazda qui m'a remis le royaume [ou : conféré le pouvoir]. » La représentation figurée exprime donc très fortement que, sans être dieu lui-même, le roi, investi par le dieu de la puissance royale, est le lieutenant d'Ahura-Mazda sur la terre, à l'issue d'un véritable pacte qu'ils ont conclu. Ahura-Mazda est littéralement le dieu du roi. C'est une réalité dont rend compte parfaitement Darius lui-même dans son inscription. Face aux 63 occurrences d'Ahura-Mazda, les « autres dieux qui existent » ne sont cités qu'une fois, et là sous une forme subordonnée : « Ce que j'ai fait

en une seule année, c'est par la puissance d'Ahura-Mazda que je l'ai fait. Ahura-Mazda m'a apporté son soutien, ainsi que les autres dieux qui existent » (§ 62). Sans cesse dans ses inscriptions, c'est vers Ahura-Mazda que s'élèveront les prières royales. Tout en repoussant la tentation de parler d'évolution monothéiste, reconnaissons que, dans la religion officielle mise en place par Darius, Ahura-Mazda a pris une place hégémonique : il est désigné comme la divinité suprême du panthéon, et les autres divinités ne sont pas nommément invoquées. Cette alliance privilégiée confère au roi un pouvoir absolu, que personne ne peut mettre en cause, à moins d'attenter à la volonté divine : c'est bien la raison pour laquelle, le mensonge (*drauga*) et la vérité (*arta*) représentent en même temps des concepts politiques et religieux. Sur les pays-peuples (*dahyāva*) qu'il domine grâce à la protection d'Ahura-Mazda, le roi doit faire régner la vérité et chasser le mensonge au nom des mêmes préceptes qui régissent les rapports des hommes avec les dieux.

Mais, tout compte fait, le plus nouveau dans ce monument est tout simplement que, pour la première fois, la langue perse (*arya*) a été écrite. Quelles que soient en effet les discussions, qui continuent, sur la signification précise du § 70 et sur l'acte même de la transcription d'un texte déjà gravé en langue élamite, on s'entend aujourd'hui pour admettre qu'il s'agit là d'une innovation majeure de Darius (qui n'hésita pas à l'utiliser à Pasargades, pour capter à son profit le prestige de Cyrus). Jusqu'alors, la transmission en perse de la geste des rois s'était opérée exclusivement par le biais de récitations et de chants, et par l'intermédiaire des maîtres de la mémoire. Certes, la transmission orale est restée une constante tout au long de l'histoire du peuple perse – comme le montre le rôle notable joué, en l'affaire, par les mages. Mais une telle observation donne plus d'importance encore à la première attestation indubitable d'une écriture royale, gravée devant le roi (et portée sur argile et sur parchemin) – exemple suivi par tous les successeurs de Darius. De ce fait même, le Grand Roi entendait lui aussi, et lui d'abord, être un maître de vérité, il entendait contrôler la tradition qu'il voulait transmettre aux générations futures : la parole royale – portée sur le roc – était mise sous la protection d'Ahura-Mazda, contre tous ceux qui auraient l'intention de la détruire (*DB* §§ 65-67) : c'est ainsi que le roi transmet non seulement le souvenir de ses exploits uniques, mais également sa généalogie, et qu'il prend à cet effet les mesures propres à la diffusion de sa parole dans tous ses pays (*DB* § 70), après l'avoir en quelque sorte authentifiée, puisque le texte a été préalablement lu devant lui. Dans le même temps, la mémoire royale est figée. Personne, pas même ses successeurs (*DB* § 64), n'aura le droit de la remettre en cause : sur le rocher de Behistoun, l'histoire de l'historien est née à tout jamais.

• *Nouvelles campagnes, nouveaux ajouts : impérialisme et religion.* – La composition de l'ensemble allait bientôt devoir être modifiée pour y inclure des événements qui se produisirent alors que les artistes royaux travaillaient sur la montagne sacrée. Une nouvelle colonne (col. V) dut être ajoutée, uniquement en vieux-perse (on manquait de place). Le texte commence ainsi : « Le roi Darius déclare : Voilà ce que j'ai fait dans les seconde et troisième années quand je fus devenu roi. L'Élam, le pays de ce nom, se révolta. » Pour la troisième fois depuis octobre 522, les Élamites se soulevèrent sous la conduite d'Atamaita. Gobryas, fidèle *bandaka* du roi, fut mis à la tête d'une armée. Il remporta la victoire, s'empara de Suse et conduisit Atamaita devant Darius, qui le mit à mort (520). C'est peut-être dans ces circonstances, ou peu après, que Darius décida de remodeler Suse et d'y implanter un vaste complexe palatial achéménide.

L'année suivante, Darius prit lui-même le commandement de l'armée royale et marcha contre les Saka d'Asie centrale. Le roi sace Skunkha fut fait prisonnier et remplacé par un autre roi, apparemment désigné par Darius lui-même. Il est probable que les Saces (nommés par Darius parmi les peuples rebelles : *DB* § 21) n'avaient pu être maîtrisés par le satrape de Bactriane, Vivāna, qui avait dû être chargé d'une tâche qui lui revenait tout naturellement. Ou bien Vivāna avait-il disparu au cours d'une guerre sace ? On ne le sait. Toujours est-il qu'après sa victoire Darius revint vers Ecbatane et vers Behistoun. Skunkha fut ajouté sur le relief, à la suite des rois menteurs : il est reconnaissable à son haut bonnet pointu en pointe de flèche, qui désignait certains peuples saces (Tigraxauda). Cet ajout entraîna une destruction du texte élamite primitif, qui fut répété à gauche de la version perse. C'est alors également qu'on ajouta le texte de la colonne V.

La nouveauté la plus remarquable de cet ajout vieux-perse est sans aucun doute la justification religieuse que Darius donne aux deux campagnes menées contre l'Élam puis contre les Saces. La phrase peut être comprise de la manière suivante : « Les Élamites [Saces] étaient hostiles et n'adoraient pas Ahura-Mazda ; moi j'ai adoré Ahura-Mazda [chez eux ?] ; par la puissance d'Ahura-Mazda, je les ai traités comme j'ai voulu. » Ou bien Darius ne fait que reconnaître que c'est en raison de sa foi en Ahura-Mazda qu'il a été vainqueur de populations qui n'adoraient pas son dieu. Dans l'un et l'autre cas, les inférences politico-religieuses sont vastes. Par contraste avec les déclarations royales faites dans les colonnes I-IV, les rebelles ne sont plus seulement dénoncés comme les tenants de la *drauga* ; ils sont qualifiés d'*arika*, traduit habituellement comme « sans foi. » Ils sont désignés d'une manière très clairement péjorative comme des adorateurs de divinités autres que celles des Perses. Cette déclaration annonce une inscription de Xerxès, où le roi condamne le culte des faux-dieux (*daivā*) (chapitre XIII, 6).

Cette déclaration n'implique en aucune manière que Darius a bouleversé de fond en comble la stratégie idéologique de ses prédécesseurs dans les pays conquis. Mais, ce qui est net, c'est qu'en quelques années, sous l'impulsion de Darius, le pouvoir royal perse s'est doté d'une idéologie politico-religieuse extrêmement ferme et cohérente. Plus que jamais, en temps de paix comme en temps de guerre, le roi est le lieutenant sur la terre de son dieu Ahura-Mazda. D'ailleurs la colonne V se termine par cette phrase : « Le roi Darius déclare : celui qui adorera Ahura-Mazda aura sa faveur, aussi bien vivant que mort. » Insérée dans le discours global qui lui donne tout son sens, cette déclaration promet le ciel à celui qui aura servi loyalement le roi.

IV. DARIUS ET LES SIX

• *Primus inter pares* ? – Il nous faut revenir maintenant plus longuement sur les rapports établis entre Darius et ses compagnons à l'issue de l'avènement royal. À lire Hérodote sans recul, on retire en effet l'impression qu'en parvenant au pouvoir Darius était lié par les engagements que s'étaient mutuellement reconnus les Six (Otanès s'est retiré de la compétition), concessions qui, au fond, faisaient du nouveau roi un *primus inter pares*. Selon Justin (qui a lu de près Hérodote), à l'issue du meurtre des mages, « les Grands (*principes*) étaient égaux en mérite et en noblesse » (*virtute et nobilitate... pares* ; I, 10.1-2). C'est la présentation que donne également Platon (*Lois* III, 695 c) dans un passage au reste très suspect : « Darius » – écrit-il – « divisa l'empire en sept lots, dont il subsiste, même

encore de nos jours, de faibles et incertains vestiges. » Doit-on conclure pour autant que, dès l'abord, Darius a accepté de limiter son pouvoir de roi, et qu'il s'est présenté simplement comme le chef vainqueur d'une restauration aristocratique qui aurait d'abord visé à limiter l'absolutisme monarchique poussé à son paroxysme par Cambyse et par Bardiya ?

On sait que l'appellation de Sept continua d'être revendiquée comme un signe de distinction à l'intérieur de l'aristocratie perse – au point de faire partie intégrante de « l'état-civil » de certains aristocrates, tel qu'il est donné par Hérodote : ainsi Otanès (III, 140), Gobryas (IV, 132), ou encore Zôpyros, « fils de ce Mégabyze (I) qui avait été l'un des sept hommes qui avaient renversé le mage » (III, 153), etc. Diodore précise qu'au quatrième siècle encore, le satrape Rhoisakès « descendait d'un des Sept qui renversèrent l'un des mages » (XVI, 47.2), et Quinte-Curce met en scène Orxinès, chef de la tribu des Pasargades qui « était issu d'un des Sept » (IV, 12.8), et qui prétendait descendre en droite ligne de Cyrus. La permanence de l'appellation semble donc avérée. Mais signifie-t-elle que les Sept constituaient une entité susceptible de contrôler les activités du roi ?

Hérodote qualifie fréquemment les Sept de *prôtoi* (III, 68-70, 77). Le petit groupe des *prôtoi* est assez fréquemment réuni par le roi en temps de paix et en temps de guerre. Mais il serait erroné de conclure que la composition du conseil était imposée au roi. Ce que nous appelons, par pure convention, le « conseil du roi » n'a pas d'existence institutionnelle propre qui serait fixée par des règles auxquelles le roi ne pourrait s'opposer : sa convocation et sa composition dépendent uniquement des prérogatives du souverain. La plupart des décisions sont prises par le roi seul, qui recueille l'avis de ses « confidents » qui lui doivent tout. On ne peut pas dire que les nobles sont convoqués au conseil, pour la seule raison qu'ils font partie des *prôtoi*. Il est clair que le roi établit lui-même une sélection parmi les aristocrates : le titre de conseiller a été inclus dans la titulature aulique (cf. V, 11-24, et surtout Élien *VH* XII, 64). Une telle interprétation est également fondée sur *Ezra* et sur le *Livre d'Esther*, où l'on voit Ashuérus convoquer « les sept princes de Perse et de Médie, qui voient le visage du roi et qui détiennent le premier rang dans le royaume » (1.13-14). On a souvent conclu qu'il existait à la cour un collège de sept juges, sorte de tribunal souverain. Mais ce passage est très suspect, comme bien des références au chiffre sept dans le même ouvrage : Ashuérus règne sur 127 provinces (I, 2), il a également près de lui « sept eunuques attachés à son service » (I, 10), Esther reçoit « sept jeunes filles » pour l'entourer (II, 9), etc. Il ne fait guère de doute qu'effectivement le rédacteur s'est fondé sur l'existence reconnue des sept familles : mais, en elle-même, une telle observation constitue une réinterprétation que l'historien d'aujourd'hui ne peut donc considérer comme une contre-épreuve.

On fera, du reste, la même remarque à propos d'un passage de Xénophon, souvent cité dans ce cadre (*Anab.* I, 6.4) : pour juger Orontas, Cyrus le Jeune convoque dans sa tente « les principaux Perses de son entourage, sept en tout », auxquels il adjoint Cléarque. Il suffit de rassembler la documentation portant sur les juges royaux pour s'apercevoir qu'il n'existe pas à proprement parler un collège de sept juges royaux qui seraient choisis systématiquement parmi les supposées Sept familles et qui seraient indépendants du roi. Hérodote définit ainsi leur fonction : « Les juges royaux sont des hommes choisis parmi les Perses pour le temps de leur vie ou jusqu'à ce qu'on découvre à leur charge quelque prévarication ; ils rendent aux Perses la justice, interprètent le droit ancestral ; tout est de leur ressort » (III, 31). Ce sont eux qui ont condamné à mort les Égyptiens qui viennent de tuer un héraut royal ; ce sont eux que Cambyse interroge pour savoir s'il a le droit d'épouser sa

sœur. Ce sont probablement les juges royaux qui sont également mis en scène par le rédacteur du *Livre d'Esther* : pour juger la conduite de la reine Vashti, Ashuérus demande à ses Amis « de dire la loi et le jugement ». Ils viennent faire rapport au roi et lui proposent de diffuser dans tout le royaume un édit prononçant la répudiation de la reine. Ces Amis sont désignés sous l'expression de « sept princes de Perse et de Médie » (I, 10 sqq).

Le rapport que l'on établit parfois avec le statut privilégié des sept familles qui ont aidé Darius n'a pas de valeur. Au reste, lorsque Artaxerxès II mit Tiribaze en jugement, « il désigna trois des juges les plus estimés en Perse » (Diodore XV, 10.1). Il est clair en fait que la nomination et la destitution des juges royaux relèvent de la seule autorité du roi. Celui-ci peut récompenser qui il veut du titre de juge royal, y compris un homme de basse extraction – tel le simple paysan Rhakôkès (Élien *VH* I, 34). À plusieurs reprises, des juges sont condamnés à mort pour avoir prononcé des jugements iniques, en particulier pour avoir rendu la justice contre de l'argent (Hérodote V, 25 ; VII, 194 ; Diodore XV, 10.1) : « Ils furent écorchés vifs et avec leurs peaux on recouvrit les sièges du tribunal où les juges prenaient place ; ainsi, en rendant leur verdict, ils avaient sous les yeux l'exemple du châtiement réservé aux mauvais juges. » Quant à la décision prise par les sept juges d'Ashuérus, il s'agit tout au plus d'un avis : « S'il plaît au roi, qu'il promulgue un décret » ; bien que les juges fassent référence à « la loi des Mèdes et des Perses », il est clair que la décision relève uniquement de l'autorité royale.

Leur liberté d'appréciation est également réduite, car ils sont soumis à une surveillance exercée par le roi. Si Diodore précise qu'Artaxerxès II n'assista pas lui-même au procès de son fils Darius, c'est que ce n'était pas une règle. Plutarque ajoute d'ailleurs que « le roi ordonna aux appariteurs de mettre par écrit les avis de chaque juge et de les lui apporter » (*Art.* 29.8). De même, après l'acquittement de Tiribaze, le même Artaxerxès « fit venir les juges un à un et demanda à chacun les raisons pour lesquelles il avait acquitté l'accusé » (Diodore XV, 11.1). Les raisons invoquées par les juges montrent très clairement qu'ils ont pris leur décision en fonction de la loyauté et du dévouement manifestés antérieurement par Tiribaze à la cause des intérêts royaux.

Par ailleurs, bien souvent, des hommes sont condamnés par le roi, sans que celui-ci ait jugé bon de les déférer préalablement devant un tribunal. Tel est certainement le cas des juges royaux, condamnés directement par le roi. Celui-ci peut également gracier qui il veut. À une occasion même, on voit le roi prononcer la mort contre une accusée, qui avait été préalablement acquittée par les juges (Ctésias, *Persika* § 61). La raison transparaît dans la réponse que les juges royaux font à Cambyse : « Les juges firent une réponse à la fois juste et prudente : ils lui dirent qu'ils ne trouvaient aucune loi autorisant un frère à épouser sa sœur, mais qu'ils en avaient trouvée une autre permettant au roi des Perses de faire ce qu'il voudrait » (Hérodote III, 31). Hérodote a parfaitement compris que, ce faisant, les juges désiraient surtout « ne pas se perdre eux-mêmes ». Autrement dit, le roi demeure la seule source de la justice (Plutarque, *Art.* 23.5).

• *Le point de vue de Darius : nobles et roi à Behistoun.* – Du point de vue de Darius, la question ne se posait même pas. Dans l'ajout du paragraphe 68, il reste très discret sur le rôle des six aristocrates : « Le roi Darius déclare ; voici les hommes qui étaient présents jusqu'à ce que j'eusse tué Gaumata le mage qui disait être Bardiya ; à ce moment-là, ils ont coopéré comme mes partisans (*amušiyā*) » (§ 68). Puis, après en avoir donné la liste, il ajoute, à destination de ses successeurs : « Toi qui dans l'avenir seras roi, prends soin de

la lignée (*taumā*) de ces hommes » ; dans la version babylonienne, on trouve l'expression : « Protège ces hommes complètement et prends soin de leur descendance » (§ 54). Mais cette déclaration royale perd beaucoup de sa spécificité, si on la rapproche d'autres passages de la colonne IV : s'adressant à ceux qui contempleront l'inscription, il proclame : « Maintenant sois convaincu de ce que j'ai fait, dis-le au peuple, qu'Ahura-Mazda te sois un ami et que ta descendance soit nombreuse » (§ 60), ou bien : « Si tu prends soin de cette inscription, que ta descendance soit nombreuse et que tu vives longtemps et qu'Ahura-Mazda fasse réussir ce que tu entreprendras » (§ 66) – déclarations qui ne sont pas sans rappeler le sens des paroles prononcées par Cambyse sur son lit de mort devant « les plus considérables des Perses », convoqués pour entendre ses dernières volontés : « Si vous le faites [abattre le mage et réduire les Mèdes à l'obéissance], puisse la terre porter pour vous des fruits, vos femmes et vos troupeaux être féconds et, vous, libres à tout jamais » (Hérodote III, 65). Certes, les paroles de Darius sonnent comme un engagement à maintenir, lui et ses successeurs, le statut de prestige des familles des conjurés. Mais, à la différence d'autres promesses de récompenses ou de châtiments, elles ne sont pas mises sous l'invocation d'Ahura-Mazda.

Il est vrai également que, sur le rocher de Behistoun, Darius n'est pas seul face aux rois menteurs. Derrière lui, se tiennent deux personnages (d'une taille inférieure à celle du roi mais supérieure à celle des rebelles) : l'un est figuré en porte-arc, qu'il tient de la main droite, l'autre en porte-lance qu'il tient des deux mains, posée sur le sol. Ce sont manifestement deux nobles perses, chargés des armes royales. Leurs noms ne sont pas indiqués : s'agit-il, comme sur la tombe de Darius, d'Aspathinès et de Gobryas ? Toutes les hypothèses se heurtent à une observation d'évidence : si l'on n'a pas fait figurer leurs noms – alors même que les rois menteurs sont nommément désignés – c'est que Darius, à dessein, n'a pas voulu faire sortir ces deux personnages de leur anonymat : ils désignent métonymiquement les nobles qui l'ont aidé. Si l'on peut admettre que le titre de « porte-lance » ou de « porte-arc » distinguait un noble d'un autre, il n'en reste pas moins que ces titres sont concédés par le roi, en fonction de services reconnus. On est donc là plus proche de la noblesse de cour que de la noblesse de clan.

• *Les Six et l'étiquette aulique : l'affaire d'Intaphernès.* – Néanmoins, on pourra considérer que les déclarations de Darius ne sont rien d'autre que l'expression de la propagande royale. Revenons donc au texte d'Hérodote, qui détaille dans les termes suivants les privilèges que, préalablement à la désignation de l'un d'entre eux, les six conjurés se seraient engagés mutuellement à reconnaître à leurs compagnons de lutte :

Que quiconque des Sept le voudrait pénétrerait dans le palais royal sans introducteur (*aneu eisaggelos*), à moins que le roi ne fût alors avec une femme, et que le roi ne pourrait prendre femme ailleurs que chez ceux qui s'étaient soulevés avec lui (III, 84).

Même si, en dépit de l'invraisemblance du récit, on postule la réalité des engagements pris vis-à-vis des autres conjurés, il convient de faire la part de leurs aspects conjoncturels.

Soulignons tout d'abord que, s'il fut mis réellement en œuvre, l'allègement de l'étiquette aulique déclaré en faveur des Sept n'eut pas une durée bien longue. C'est en tout cas ce que suggère l'affaire d'Intaphernès, qui éclata quelque temps plus tard. Il ne fait pas de doute qu'Intaphernès était un personnage important du complot : Darius le cite d'ailleurs en premier parmi ceux qu'il désigne comme ses collaborateurs (*DB* IV § 68). Toujours est-il que ce personnage se montra loyal envers le nouveau roi : on sait par

exemple que c'est lui qui, en novembre 521, conduisit victorieusement une armée contre un rebelle babylonien (*DB III* § 50).

Hérodote (III, 118-119) rapporte qu'Intaphernès fut mis à mort par le roi. Désirant discuter avec Darius, Intaphernès « voulait entrer au palais ». À ce point, Hérodote rappelle que les Sept pouvaient « entrer auprès du roi sans se faire annoncer, à moins que le roi ne se trouvât dans la société d'une de ses femmes ». Cependant, « le gardien de la porte et l'introducteur ne le permettaient pas, alléguant que le roi était en compagnie d'une de ses femmes ». Pris de colère, Intaphernès « leur coupa le nez et les oreilles ». La suite du récit – tel que le rapporte Hérodote sur le schéma de l'intrusion des Sept dans le palais royal de Smerdis – semble indiquer que Darius n'était pas encore totalement sûr de son pouvoir : « Craignant que cette action n'eût été commise d'un commun accord entre les Six, il fit appeler chacun d'eux séparément et sonda leurs dispositions, pour savoir s'ils approuvaient ce qui s'était passé. » Convaincu qu'Intaphernès avait agi seul, il prit des mesures drastiques : Intaphernès fut mis à mort, lui et tous les hommes de sa Maison (*oikeioi*), ses fils et ses parents (*syggeneis*) à l'exception de l'un de ses beaux-frères, sauvé par sa sœur de la peine capitale.

Marqué par une série de motifs répétitifs, le récit lui-même peut donner lieu à double lecture. On peut admettre que, pendant quelque temps, le pouvoir de Darius resta marqué par une certaine fragilité, en raison de la place reconnue aux autres conjurés : dans ces conditions, si les gardiens refusent l'accès à Intaphernès, c'est uniquement que le roi était avec l'une de ses femmes. Mais on peut tout aussi bien juger qu'Intaphernès manifeste son insoumission, en violant les règles de l'étiquette que Darius, entre-temps, avait restaurée pleinement, y compris vis-à-vis de ses anciens compagnons. Et, même dans la première hypothèse, on est amené à reconnaître que les privilèges du début furent supprimés rapidement. En effet, aucun texte ne laisse entendre que certains aristocrates perses furent à l'avenir déliés des rigueurs de l'étiquette aulique qui, mise en place probablement dès l'époque de Cyrus et de Cambyse (pp. 103-104), fut renforcée par Darius et Xerxès en particulier.

• *Les mariages de Darius.* Quant à l'obligation faite au roi de prendre femme parmi les familles des autres conjurés, il est clair que Darius n'en tint aucun compte :

Il contracta aussi les mariages les plus honorables aux yeux des Perses ; d'une part avec deux filles de Cyrus, Atossa et Artystonè (Atossa avait été mariée antérieurement à son frère Cambyse, et en secondes noces au mage ; Artystonè était vierge) ; en outre, il épousa une fille de Smerdis [Bardiya], fils de Cyrus, qui avait nom Parmys ; et il prit aussi pour femme la fille d'Otanès [Phaidimè], qui avait dévoilé le mage (III, 88).

L'intention et le message étaient clairs : Darius se relie directement à la souche de Cyrus, dont il épouse deux filles (Atossa et Artystonè) et une petite-fille (Parmys). Quant au mariage avec la fille d'Otanès, il paraît risqué d'y voir une concession de taille faite à ce dernier : cette union s'intègre dans une coutume qui voulait que le nouveau roi reprît les femmes de son ou ses prédécesseurs (Atossa, Phaidimè) – comme l'avait fait Smerdis/Bardiya, qui s'était lui aussi uni à Atossa, la sœur-épouse de Cambyse. Ce que révèle la politique matrimoniale de Darius, c'est plus le souci de la continuité dynastique – même fictive – qu'une volonté de restauration aristocratique : ainsi, en effet, « Darius joignit les liens de parenté avec les anciens rois... Le pouvoir paraissait moins passer à un étranger que revenir dans la famille de Cyrus » (Justin I, 10.13-14).

Il est clair que Darius a appliqué systématiquement une politique qui, d'une part, lui permettait de se relier fictivement à la souche de Cyrus, et qui, d'autre part, restreignait le nombre des ayants droit à la famille achéménide au sens étroit du terme (c'est-à-dire sa propre descendance) : tout aussi bien, ultérieurement, il épousa également l'une de ses nièces, Phratagounè, fille d'un de ses frères, Artanès (VII, 224). La seule exception avérée est son mariage avec une fille de Gobryas, mais il est antérieur à son avènement ; il en avait eu trois fils avant de monter sur le trône ; mais les discussions (rapportées par Hérodote) sur la succession royale montrent qu'il ne fut jamais réellement question de transmettre le pouvoir à l'ainé de ses fils, né de ce mariage exogamique (VII, 2). Comme on le verra bientôt, la politique du Grand Roi consiste à distribuer ses filles – politique matrimoniale, qui recèle un sens absolument opposé à celui dont fait part Hérodote. Et les successeurs de Darius ont suivi obstinément la même politique : il faut attendre le règne de Darius II pour voir la famille royale s'ouvrir à des mariages exogamiques (pp. 606-607).

• *La saga d'Otanès.* – Il convient surtout de se rendre compte que le maintien de l'appellation des Sept est connu uniquement par des auteurs grecs, soucieux de situer les personnages qu'ils mettent en scène et dans certains cas de les distinguer parmi des homonymes (cf. Diodore XI, 57, 1). Ces auteurs ont certainement eu vent, dans quelques cas, de traditions familiales, qui tendaient à rehausser le prestige antique de leurs ressortissants. De ces déformations induites, on en trouve l'illustration dans l'histoire d'Otanès et de sa famille, revue et corrigée entre le cinquième siècle et l'époque romaine.

On sait que au moins d'après Hérodote, Otanès avait joué un rôle important dans la conjuration de 522, aux termes de laquelle il avait acquis des privilèges pour lui et ses descendants. Selon Hérodote en effet, Otanès aurait renoncé au pouvoir à la condition de n'être sous les ordres de quiconque deviendrait roi, lui et ses descendants à perpétuité. Se référant à la situation de son temps, Hérodote écrit alors :

Et maintenant encore, la Maison d'Otanès est la seule chez les Perses qui soit libre (*eleutherè*) : elle n'est sujette qu'autant qu'elle le veut bien, en ne transgressant pas les lois (*nomoi*) des Perses. Les six autres des Sept examinèrent comment ils établiraient un roi le plus équitablement. Ils furent d'avis d'accorder à Otanès à perpétuité, si la royauté était attribuée à un autre des Sept, chaque année, comme distinctions exceptionnelles, un costume médique et tous les dons qui, chez les Perses, sont les plus estimés. Ils décidèrent de lui accorder ces distinctions parce qu'il avait été le premier à projeter l'entreprise et qu'il les avait réunis (III, 83-84). Ultérieurement, une légende de la cour cappadocienne retraça ainsi les origines de la famille et de la dynastie :

Les rois de Cappadoce font remonter leurs origines à Cyrus, et ils affirment aussi qu'ils descendent d'un des Sept qui fit périr le mage. Voici comment ils établissent leur généalogie à partir de Cyrus : Atossa était sœur légitime de Cambyse, père de Cyrus : elle eut de Pharmakès, roi de Cappadoce, un fils appelé Gallus qui engendra Smerdis, père d'Artamnès, lequel eut un fils nommé Anaphas, homme courageux, entreprenant, et l'un des Sept Perses. C'est ainsi qu'ils font remonter leurs origines à Cyrus et à Anaphas qui, selon eux, avait obtenu la souveraineté de Cappadoce sans payer de tribut aux Perses. Anaphas eut un successeur du même nom. Celui-ci laissa en mourant deux fils, Datamès et Arimnée. Datamès prit le sceptre ; c'était un homme distingué ; il combattit brillamment les Perses et mourut brillamment sur le champ de bataille. Son fils Ariamnès lui succéda ; il fut père d'Ariarathès et d'Holopherne ; il mourut après un règne de cinquante ans ; on dit qu'il aimait extraordinairement son frère et qu'il le promut aux dignités. Il

l'envoya aux secours des Perses en guerre contre les Égyptiens. Holopherne revint de cette expédition comblé d'honneurs par Ochos, en récompense de sa bravoure ; enfin il mourut dans son pays, laissant deux fils, Ariarathès et Arysès. Son frère, souverain de Cappadoce, n'ayant pas d'héritier légitime, adopta Ariarathès, l'aîné des fils d'Holopherne. En ce même temps, Alexandre le Macédonien fit la guerre aux Perses et mourut. Perdiccas, chef du royaume, envoya Eumène commander en Cappadoce et la Cappadoce fut soumise... (Diodore XXXI, 19.1-5).

Diodore poursuit l'histoire de la dynastie jusqu'à l'époque romaine et conclut : « En voilà assez sur la généalogie des rois de Cappadoce, qui font remonter leurs origines à Cyrus. » On peut donc voir que la version était bien attestée au temps de Diodore. On y reconnaît quelques personnages historiques, depuis Cambyse, père de Cyrus, jusqu'aux diadoques (et au-delà), y compris Datamès, le satrape félon, que l'on inclut dans la généalogie. Cette généalogie eut beaucoup de succès, à preuve l'Holopherne du *Livre de Judith*.

Quoi qu'il en soit, il apparaît que la version familiale a sciemment manipulé la réalité historique : Cyrus est désigné comme l'ancêtre de la famille, et Otanès (Anaphas) devient le fils d'un roi de Cappadoce et de la tante de Cyrus (Atossa, manifestement confondue, volontairement ou non, avec la fille de Cyrus et la sœur de Cambyse II). Si l'historien des traditions familiales orales peut utiliser ce texte avec profit, tel n'est manifestement pas le cas de celui qui se penche sur l'origine et la destinée des Sept/Six ! La légende de cour était déjà connue à l'époque de Polybe. Celui-ci écrit en effet de Mithridate du Pont : « Il se vantait de descendre d'un des Sept Perses qui avaient tué le mage, et il assurait que sa lignée avait, depuis, conservé le gouvernement que son ancêtre avait à l'origine reçu de Darius, sur le Pont-Euxin » (V, 43). Ailleurs (Fig. 166), le même Polybe donnait d'autres détails sur la légende. Dans un développement consacré à la Cappadoce, il rapportait qu'un Perse (le nom manque) accomplit un exploit retentissant lors d'une chasse d'Artaxerxès (II) : le cheval royal fut attaqué par un lion ; fort heureusement ce Perse, avec son *akinakēs*, tua le lion « et sauva le roi d'un grand danger » ; en récompense, le roi lui donna en don (*dôrea*) tout le territoire que le Perse pouvait apercevoir dans toutes les directions, posté sur une haute montagne. On retrouve là des motifs bien connus, en particulier celui de la chasse royale au lion ; l'histoire ressemble à celle que conta Diodore de l'exploit accompli par Tiribaze à la cour d'Artaxerxès II (XV, 2.3) ou au dénouement malheureux d'un exploit identique accompli par Mégabyze pour sauver Artaxerxès I^{er} (Ctésias § 40). Quant à la délimitation légendaire de la terre, on la retrouve, sous différentes formes, aussi bien dans les traditions grecques (*e.g.* Polyen VI, 24 ; Plutarque *Mor.* 820d) que dans les traditions iraniennes. Mais la tradition est encore plus ancienne. Diodore, qui se fonde sans nul doute sur Hiéronimos de Kardia (un contemporain des diadoques), affirme que Mithridate (qui prit le pouvoir en Cappadoce malgré l'opposition d'Antigone) « descendait d'un des Sept Perses qui tuèrent le mage » (XIX, 40.2) ; Appien, quant à lui, avait entendu dire que Mithridate « était lié à la famille royale perse » (*Mith.* 9).

Nous savons qu'Otanès, « qui avait été l'un des Sept », a conduit la conquête de Samos au début du règne de Darius (III, 141-147). Mais Hérodote ne dit nulle part qu'il avait reçu un territoire en Cappadoce : il précise simplement que la maison d'Otanès resta « libre », et qu'Otanès « reçut chaque année comme distinctions exceptionnelles une robe mède et tous les dons qui, chez les Perses, sont les plus estimés » (III, 83-84). L'installation de la famille d'Otanès en Cappadoce est simplement induite de la légende rapportée (en des termes différents) par Diodore et Polybe. L'hypothèse (car ce n'est rien d'autre) se fonde également sur le rapprochement avec d'autres exemples de concessions de territoires « sans avoir à

payer de tribut » : Bardiya par Cyrus (Ctésias § 8), Zôpyros I^{er} par Darius (Hérodote III, 160), et Belesys par Arbakès (Diodore II, 28.4). Cependant, pour des raisons différentes, les deux derniers cas sont historiquement fort douteux. Nous savons enfin que vers 515-514, le satrape de Cappadoce s'appelle Ariaramnès : c'est lui qui est chargé par Darius de mener une première expédition contre les Scythes (Ctésias § 16). Doit-on l'identifier à l'un des fils d'Otanès, nommé Arimnée par Diodore ? Mais, celui-ci « précise » qu'à la mort d'Otanès c'est l'autre fils, Datamès, qui lui succéda !

De tout cela, il appert que rien ne prouve qu'Otanès a reçu de Darius la satrapie de Cappadoce, encore moins que Darius admit alors la création d'un royaume indépendant ! Il est possible qu'en revanche il ait été gratifié d'une *dôrea*, comme l'explique la version connue de Polybe : mais, la répétition du motif de la chasse rend soupçonneux. C'est peut-être sur ce noyau originel que s'est greffée la légende d'une souveraineté sur la Cappadoce. Après tout, ce ne serait pas le seul exemple de généalogie hellénistique qui, de manière fictive, se rattache aux événements de 522 (cf. Strabon XI, 14, 15). Quoi qu'il en soit, il semble bien que, concernant Otanès, les manipulations ont commencé dès le temps d'Hérodote, puisque celui-ci le présente comme « fils de Pharnaspès » (III, 68), lui-même père de Cassandane, mère de Cambyse (III, 2) : or, l'inscription de Behistoun prouve que les informations d'Hérodote sont controuvées, puisque son patronyme est Thukhra (*DB* IV § 68). Il est probable que c'est à cette déformation originelle que l'on doit, chez Diodore, l'affirmation de liens familiaux étroits entre la famille d'Otanès et la famille de Cyrus.

Il est vrai que, d'après Ctésias (§ 20), Xerxès a épousé Amestris, présentée comme « fille d'Onophas ». Mais s'agit-il bien de notre Otanès ? Cela paraît extrêmement hypothétique. Dans un cas, Hérodote (VII, 62) distingue les anthroponymes Otanès et Onophas. Et même si l'on admet qu'il s'agit bien d'un Otanès, on doit souligner que cet anthroponyme est extrêmement fréquent. Hérodote ne manque pas de citer le père d'Amestris qui, en 480, conduit le contingent perse (VII, 61), mais il en cite plusieurs autres : l'un est fils de Sisamnès (V, 25), un autre (ou le même) est marié à une fille de Darius (V, 116), un troisième est père d'Anaphès (VII, 62), un autre père de Smerdoménès (VII, 82), un autre enfin père de Patiramphès (VII, 40). Il serait tout à fait étrange que Darius ait consenti à marier son fils Xerxès à la fille de l'Otanès de 522. La seule union assurée entre les deux familles est le mariage entre Darius et Phaidimè, fille d'Otanès, anciennement femme de Cambyse et de Bardiya ; il s'agit là d'un mariage qui ne revêt pas la signification politique du mariage supposé entre Xerxès et la fille d'Otanès, car se marier avec une fille d'Otanès aurait ouvert des droits à son petit-fils éventuel (ce que refusa Darius au petit-fils de Gobryas) ; ajoutons que, si Amestris était bien fille d'un des Sept, Hérodote (VII, 61) n'aurait sans doute pas manqué de le signaler, comme il le fait fréquemment (III, 153 ; IV, 132), y compris pour Otanès (III, 141).

• *La famille de Gobryas*. – Tournons-nous maintenant vers Gobryas. Nous avons vu qu'il a joué un rôle primordial dans la conjuration et que, selon Hérodote, il a été le plus ferme soutien de Darius. Nous savons également que cette entente était ancienne, puisque des échanges de femmes avaient eu lieu entre les deux familles antérieurement à 522. Darius avait épousé une fille de Gobryas, qui fut sa première femme ; de cette union naquirent trois fils, dont Artobarzanès (VII, 2) ; de son côté, Gobryas avait épousé une sœur de Darius : de ce mariage naquirent Mardonios (VII, 5) et Arabignès (VII, 97). Gobryas joua un rôle également lors des soulèvements des peuples, puisqu'en 520 il fut envoyé mater

une nouvelle révolte élamite (*DB V* § 71). On le retrouve en 513 dans l'entourage immédiat du roi en Scythie, conseillant au roi d'ordonner la retraite (*IV*, 132, 134).

Il disparaît alors des sources classiques. On le retrouve dans la documentation persépolitaine. En février-mars 498, portant une autorisation du roi, il emprunte la route royale entre Suse et Persépolis, et il reçoit des rations de voyage dans deux stations proches de Suse. Sa caravane se joint à une autre (ou la croise). On y reconnaît « la femme de Mardonios, une fille du roi » (*PFa 5*). Heureuse rencontre avec Hérodote : celui-ci précise qu'en arrivant en Asie Mineure en 493, où il vient prendre le commandement, Mardonios, fils de Gobryas et d'une sœur de Darius, a lui-même épousé Artôzastre, une fille de Darius (*VI*, 43) : il est donc à la fois le cousin et le beau-frère de Xerxès. Après son expédition en Thrace, il semble avoir perdu la faveur royale : toujours est-il qu'il ne participe pas à l'expédition de 490. Il obtient en revanche une place éminente auprès de Xerxès. Jugé sévèrement par Hérodote, il disparaît à la bataille de Platées. Nous ne savons rien de la famille après cette date.

L'intimité et la permanence des liens familiaux attestent de la faveur constante que Gobryas a conservée auprès de Darius et Mardonios auprès de Xerxès. L'importance exceptionnelle des rations de voyage que le premier reçoit illustre sa place éminente dans la hiérarchie de cour, ainsi peut-être que le caractère très élaboré de son sceau porté sur la tablette. Mais on ne voit pas que sa participation au complot des Sept ait conféré une liberté hors du commun à sa famille : ce statut, il le tient d'alliances matrimoniales antérieures à 522 et surtout de sa loyauté indéfectible à la cause monarchique. Le choix de Xerxès (fils d'Atossa) aux dépens d'Artobarzanès (petit-fils de Gobryas) pour lui succéder montre assez clairement que les échanges de femmes n'avaient fonctionné qu'en faveur de Darius.

• *La saga de Mégabyze*. – Parmi les autres conjurés, la famille de Mégabyze 1^{er} est la mieux connue, car les traditions familiales ont été reprises par Hérodote et par Ctésias. Son fils Zôpyros 1^{er} a, selon Hérodote, accompli un exploit personnel pour s'emparer de Babylone au nom de Darius (*III*, 153-160). On doit préférer la version de Ctésias, qui attribue la victoire à son fils (*III*, 160), Mégabyze II (Ctésias § 22). Celui-ci avait épousé Amytis, fille de Xerxès (§ 22) : on leur connaît trois fils : Zôpyros II, Artyphios et Artoxarès (§ 37, 39). L'analyse de la carrière de Mégabyze, sous Xerxès et Artaxerxès, indique qu'en dépit de sa naissance illustre et de ses succès ici et là, il a perdu la faveur royale pendant plusieurs années. Ses fils n'eurent pas un meilleur destin : après la mort de son père, le fils aîné Zôpyros II quitte le roi et gagne Athènes ; quant à Artyphios, il fut mis à mort à l'issue d'une révolte malheureuse contre Darius II (Ctésias § 50-51). La conduite de l'un et de l'autre semble bien indiquer que la réconciliation entre Mégabyze et Artaxerxès 1^{er}, mise en scène par Ctésias (§ 41), n'avait pas fait disparaître la méfiance réciproque entre sa famille et les Grands Rois.

• *Hydarnès*. – Nous n'avons pas mention explicite d'Hydarnès assuré après 520 : des tablettes de Persépolis attestent néanmoins que, sous Darius, il est satrape de Médie. Il est possible que l'Hydarnès, fils d'Hydarnès, qui commande les Immortels en 480, soit le fils du conjuré de 522 ; il en est peut-être de même de Sisamnès, fils d'Hydarnès (*VII*, 66). Mais la parenté du satrape Tissapherne avec la famille doit rester du domaine de l'hypothèse. Une famille d'Hydarnès réapparaît lors de l'avènement de Darius II, mais s'agit-il bien de la même ? Cela n'est nullement assuré. L'histoire de la famille, en tout cas, donna naissance, elle aussi, à une légende de cour à l'époque hellénistique : Strabon rapportait en effet que

la dynastie arménienne remontait à Orontès, qui lui-même était un descendant d'Hydarnès, « l'un des Sept » (*XI*, 14,15). On sait bien en réalité que les liens entre Orontès et la famille royale achéménide remontent simplement à son mariage avec une fille d'Artaxerxès II, moyennant quoi ses descendants lointains firent figurer Darius parmi leurs ancêtres au Nemrud Dagh. Cet exemple prouve à nouveau que les traditions sur les familles des Sept ont été systématiquement utilisées ultérieurement à des fins de légitimation dynastique.

• *Un bilan de la discussion*. – Il ne paraît donc pas que les familles des Sept se soient vu reconnaître à perpétuité une place hors-statut par les Grands Rois. Même si l'on admet l'hypothèse selon laquelle Bardiya/ Gaumata a cherché à affaiblir certaines familles nobles, on doit donc éviter, parlant de sa destitution, de conclure à une restauration aristocratique. Que certains chefs de clans aient caressé l'espoir, un moment, de contrebalancer les pouvoirs du roi est une hypothèse qui, bien qu'insuffisamment fondée, reste envisageable : encore conviendrait-il alors d'expliquer pourquoi Otanès s'est démis avec une si apparente bonne grâce. Seul l'un des Sept, Intaphernès, tenta de s'affranchir de cette tutelle. Mais sa tentative était vouée à l'échec car, entre-temps, Darius avait remporté des victoires prestigieuses et il avait su s'attacher le loyalisme de l'aristocratie perse. Il a manifesté en l'occasion d'exceptionnelles capacités à l'autorité et au commandement, que ses compagnons ne semblent pas lui avoir sérieusement contestées.

Si certains descendants ont obtenu des honneurs et des distinctions, ils ne sont pas fondamentalement différents de ceux qui furent distribués parmi les autres grandes familles nobles. Telle est bien au fond la réalité qu'exprime Plutarque : « Aux Sept Perses qui tuèrent les mages ainsi qu'à leurs descendants, on donna le privilège de porter la tiare inclinée sur le devant de la tête, les pans noués ; c'était, semble-t-il, le signe de reconnaissance qu'ils avaient choisi, lorsqu'ils allèrent exécuter leur entreprise » (*Mor.* 820C ; cf. également Polyen *VII*, 11.2). La mesure, dont Plutarque a retrouvé la trace dans sa documentation, n'est rien d'autre qu'un don royal qui, bien loin d'obliger le roi, accroît la dépendance des nobles à son endroit. Tel est bien le sens de la figuration de deux nobles porteurs des armes royales à Naq̄-i Rustam : élevés en dignité par le roi sur son tombeau, Gobryas et Aspathinès ont été intégrés dans la hiérarchie de cour (*DNC-d*).

En définitive, l'appellation de « sept familles », après 520, recèle une bonne part d'illusion (on devrait parler d'ailleurs des six familles après l'élimination d'Intaphernès et de ses proches !). Elle relève plus des traditions familiales que des traditions dynastiques : celles-ci, bien au contraire, tendaient à reléguer dans l'ombre ceux qui participèrent au complot qui donna le pouvoir à Darius. Mais surtout, si les Achéménides (au sens clanique qu'exprime Hérodote I, 125) en font partie, la famille de Darius elle-même (les Achéménides au sens restreint qu'impose le nouveau roi) est placée en dehors et au-dessus de ce petit cercle aristocratique – ce qui était une autre manière d'exclure de la compétition dynastique ceux qui avaient apporté leur aide au fils d'Hystaspes.

V. BILAN ET PERSPECTIVES

• *Une nouvelle fondation de l'Empire*. – Les modalités de son accession au pouvoir – telles que l'on peut les reconstituer – témoignent assez des qualités d'énergie et de décision du nouveau roi. Personnalité à coup sûr exceptionnelle, Darius fit également la preuve de ses qualités d'organisateur. Dans le même temps qu'il réorganisait l'ensemble du système

tributaire, d'autres projets étaient élaborés dans tous les domaines : construction de nouvelles capitales, conquête de Samos, expédition de l'Indus au Nil ; en 518, il donne également mission au satrape Aryandès de rassembler des savants égyptiens chargés de collecter les « lois égyptiennes » ; d'autres mesures sont prises à la même date en direction de Jérusalem.

Ce qui est frappant, c'est le souci du roi de travailler sur le long terme. Darius a avant tout voulu créer une nouvelle lignée. À cette fin, il manipula avec une extrême habileté les réalités dynastiques. La redéfinition qu'il imposa du terme « Achéménide » lui permit de mettre à l'écart de la succession ceux qui appartenaient au clan du même nom. Désormais, le pouvoir ne pouvait se transmettre que de père en fils, dans la même famille restreinte, mise sous l'invocation et la protection d'un héros fondateur, Achéménès, inventé de toutes pièces. Darius et ses conseillers surent mener un effort non moins remarquable de réflexion politique et idéologique. Très tôt, le roi se préoccupa de donner un socle idéologique à son pouvoir et à sa lignée. Dès la fin des années 520, l'idéologie monarchique achéménide est articulée autour de règles et de justifications où fusionnent politique et religion dans une globalité d'une rare cohérence. Le pouvoir du roi et les droits de sa famille sont désormais mis sous la protection de celui qui est invoqué comme le grand dieu du roi et de l'empire, Ahura-Mazda. Le concept d'*arta* – en rapport avec son corollaire antithétique de *drauga* – est le véritable pivot de cette construction idéologique. C'est ce programme que nous voyons en œuvre dans les nouvelles résidences de Suse et de Persépolis, ainsi que sur la tombe royale de Naqš-i Rostam.

Sans dévaluer le moins du monde l'œuvre accomplie par ses prédécesseurs (chapitre II), on peut donc considérer que l'avènement de Darius marque une nouvelle fondation de l'ordre dynastique et impérial. À ce titre, les premières années du règne représentent à coup sûr une période déterminante de l'histoire achéménide. Mais, tout en même temps, Darius prit bien soin d'inscrire son règne dans la longue durée. Les travaux qu'il poursuivit à Pasargades sont un autre témoignage de cette ambition de placer son œuvre de rupture dans la continuité de l'histoire perse. Contrairement à ce qu'on a longtemps pensé, Darius n'a en effet jamais cherché à infliger une *damnatio memoriae* au fondateur de l'empire. Bien au contraire, il sut mener à Pasargades une propagande habile qui lui permettait d'établir un lien fictif avec Cyrus, comme en fait foi également sa politique matrimoniale.

• *Diachronie et synchronie.* – On vient brièvement de l'indiquer, l'activité de Darius est attestée dans de nombreux domaines et dans de nombreuses régions de l'empire. Mais il est impossible de proposer, à partir des années 520 jusqu'en 486, un récit absolument continu. On conduira donc d'abord jusqu'à son terme l'analyse des conquêtes successives qui ont permis au nouveau roi de donner sa plus grande extension à l'empire achéménide (chapitre IV). Les autres aspects de son œuvre immense seront traités dans le cours de chapitres thématiques et régionaux (chapitres V-XII), à partir desquels on pourra apprécier globalement ce qu'est l'empire à la mort du Grand Roi, et mieux comprendre l'œuvre spécifique de Xerxès (chapitre XIII).

CHAPITRE IV

Darius le Conquérant (520-486)

I. LA POURSUITE DE L'EXPANSION TERRITORIALE (520-513)

• *Darius, Démokédès et l'Occident.* – Dans le même temps, Darius ne relâchait pas ses efforts en vue d'étendre l'espace impérial. Il ne fait pas de doute que, depuis la conquête de Cyrus et plus encore depuis la mainmise sur l'Égypte, les Perses désiraient étendre leur domination du continent sur les îles de l'Égée. En ce sens, la tentative d'Oroïtès contre Polycrate n'était pas contraire aux objectifs, avoués ou inavoués, du gouvernement central. Nous disposons d'assez peu d'informations sur les pays d'Asie Mineure, entre l'exécution d'Oroïtès de Sardes vers 522-520 et la première intervention directe de Darius en Europe en 513. C'est à Hérodote que nous devons d'avoir quelques éclaircissements sur la politique égéenne de Darius, au tout début de son règne. Malheureusement, les notations d'Hérodote ne constituent, peut-on dire, qu'un sous-produit d'un développement, fort long mais peu rigoureux, consacré aux aventures de Démokédès. Rappelons que ce médecin de Crotona avait été fait prisonnier par les Perses, lorsque Oroïtès avait mis à mort Polycrate, tyran de Samos. Emmené à la cour après l'exécution du satrape félon, Démokédès était devenu l'un des favoris de Darius : « Il avait à Suse une très grande maison, il était le commensal du roi » (III, 132). Il était également l'un des familiers d'une des femmes du roi, Atossa, fille de Cyrus, à laquelle Hérodote aime à conférer une position politique exceptionnelle. Poussé par Atossa, Darius aurait manifesté son désir de conquérir la Grèce. Mais, avant de se lancer dans une telle expédition, il aurait décidé d'envoyer une expédition de reconnaissance, guidée par Démokédès : « Darius pria celui-ci de revenir après avoir expliqué et montré toute la Grèce aux Perses » (III, 135). Partis de Sidon, les Perses « examinèrent les côtes de la Grèce, dont ils firent un relevé », puis arrivèrent à Tarente (III, 137). Puis Hérodote de raconter comment, privés de leur guide Démokédès, les Perses furent réduits en esclavage en Iapygie, avant d'être ramenés près de Darius par Gillos, un Tarentin proscrit, et de conclure : « Ce sont là les premiers Perses qui vinrent d'Asie en Grèce » (III, 138).

Il est difficile de faire la part de l'histoire et du conte dans le récit d'Hérodote. Dans la logique de sa démarche, l'affaire de Démokédès revêtait une signification particulière : montrer que, bien avant le déclenchement des guerres Médiques, l'Empire perse et le

monde grec commençaient de se connaître et que Darius a nourri très tôt des projets de conquête dans cette direction.

• *Darius, Syloson et Samos.* – Tout aussi bien, après avoir narré les aventures de Démokédès, Hérodote commence un nouveau développement par cette phrase : « Après cela, le roi Darius s'empara de Samos » (III, 139). Le contexte chronologique probable fait supposer que la décision de Darius intervint peu de temps après son avènement (520-519 ?). Comme souvent chez Hérodote, les causes d'un événement historique que nous considérons comme important sont présentées sous forme personnelle et anecdotique.

L'un des frères de Polycrate, Syloson, avait pris part à la conquête de l'Égypte, au cours de laquelle, à la suite du don d'un vêtement à Darius, celui-ci était devenu son débiteur. Après l'avènement de Darius, Syloson se présenta aux portes du palais royal, arguant de sa qualité de « bienfaiteur » du roi – terme sous lequel on comprenait tous ceux qui, à un titre quelconque mais reconnu officiellement, étaient en droit de demander une faveur (cf. chapitre VIII, 1). Il demanda de recouvrer Samos qui, depuis la mort de Polycrate, était au pouvoir de Maiandros, fils de Maiandros, « qui en avait reçu gouvernement de Polycrate à titre de régent » (III, 139-142). Darius agréa à la demande de Syloson : « Il décida l'envoi d'une armée commandée par Otanès, qui avait été l'un des Sept, et à qui il recommanda d'exécuter pour Syloson tout ce que celui-ci avait demandé. Otanès descendit à la mer et mit l'armée sur pied » (III, 141). On voit ainsi réapparaître pour la première fois Otanès depuis sa renonciation à la « compétition royale ». Il est difficile de savoir pourquoi il a été choisi de préférence au satrape de Sardes (dont, au reste, nous ignorons tout depuis l'exécution d'Oroïtès). Comme toujours, le chef de l'expédition a reçu des instructions très fermes et très précises de Darius : « Ne mettre à mort aucun Samien, ne pas en réduire en esclavage, remettre l'île à Syloson sans qu'elle eût souffert aucun mal » (III, 147). Instructions qu'Otanès viola – toujours selon Hérodote – en raison d'une provocation montée par Maiandros. Toujours est-il que Syloson fut ainsi installé tyran de Samos.

L'affaire était d'importance. Certes, la conquête a en principe été effectuée au profit de Syloson. Mais, installé par une armée perse sur les ordres du Grand Roi, Syloson est de fait un client du pouvoir achéménide, car le don royal en faisait désormais un obligé de Darius. On peut donc considérer que Samos représente la première conquête perse des îles de l'Égée. Or, il s'agissait d'une place très importante tant du point de vue stratégique que du point de vue commercial, en raison du développement qu'y avait impulsé Polycrate. Derrière le caractère anecdotique du récit d'Hérodote, on doit voir dans l'événement l'expression d'une stratégie nourrie par Darius sur le long terme. Hérodote commet sans doute un anachronisme en attribuant dès cette date à Darius le projet de mener une expédition contre les Scythes. Il ne fait pas de doute néanmoins que Darius, dans la lignée de ses prédécesseurs, a très vite compris l'intérêt d'une politique égéenne, ne serait-ce qu'en raison de la proximité des îles et des rapports étroits qu'elles entretenaient avec les villes du continent qui, à cette date, étaient sujettes du pouvoir achéménide.

• *Darius, l'Indus et le Nil.* – Dans le même temps, Hérodote mentionne que Darius lança une expédition à partir de l'Indus (IV, 44), qui, au bout de trente mois, atteignit l'Égypte. Bien que fondé sans aucun doute sur des informations transmises par son compatriote Skylax, le texte d'Hérodote n'est pas parfaitement clair. D'après lui, il semble que, ce faisant, Darius avait deux objectifs : d'une part, déterminer si les extrémités de son Empire

pouvaient être liées l'une à l'autre et au centre (Élam) ; d'autre part, organiser un voyage de reconnaissance, qui ouvrit la voie à la conquête projetée de la vallée de l'Indus, l'*Hinduš* des inscriptions royales. Le texte d'Hérodote assure que cette conquête fut menée par Darius lui-même ou l'une de ses armées, on ne peut le dire avec précision. La date de cette conquête reste elle-même incertaine, peut-être juste après la campagne contre les Saces de Skunkha, c'est-à-dire vers 518 ? Quoi qu'il en soit, les recherches les plus récentes ont montré que le lien logique et chronologique avec l'ordre de creuser un canal entre le Nil et la mer Rouge n'est nullement établi.

• *Aryandès et Barkè.* – Dans un long compte rendu consacré à l'histoire et au peuplement de Cyrène et de la Libye (IV, 145-205), Hérodote donne quelques informations sur les rapports entre Aryandès et les dirigeants grecs de Cyrène et de la Cyrénaïque. À la suite d'une guerre civile, Arkésilas, successeur de Battos, fut tué. Sa mère, Phérétime, vint se réfugier en Égypte. Elle se présenta en suppliante auprès d'Aryandès, faisant valoir que c'est son fils Arkésilas qui, en 525, « avait donné Cyrène à Cambyse et qui s'était imposé un tribut », et qu'ainsi il s'était montré « un ami des Mèdes » (IV, 165). Après avoir très certainement pris l'avis de Darius, Aryandès envoya contre Cyrène une forte armée de terre et une marine, confiées à deux Perses de noble origine : Amasis le Maraphien et Badrès des Pasargades (513). Après une longue résistance, les Barkéens acceptèrent de conclure un accord avec Amasis. Amasis ne respecta pas sa parole : les Barkéens faits prisonniers « furent emmenés d'Égypte en exil auprès du Grand Roi, et le roi Darius leur donna pour y habiter une bourgade de Bactriane ; ils donnèrent à cette bourgade le nom de Barkè ; elle était encore habitée de mon temps, en Bactriane » (IV, 204). Les motifs de l'expédition perse ne sont pas très clairement exposés par Hérodote. Il rapporte ce que lui avaient dit certains de ses informateurs : le secours donné à Phérétime n'était qu'un prétexte ; « à mon avis, l'armée était envoyée pour conquérir la Libye. Car il y a chez les Libyens beaucoup de peuples, des peuples de toute sorte ; et, de ces peuples, un petit nombre seulement était soumis au Grand Roi ; la plupart n'avaient cure de Darius » (IV, 167). Toujours est-il que les Perses ne dépassèrent pas Euhespérides, située près de Barkè.

Le texte de l'accord juré par les Barkéens avec Amasis donne une réponse partielle. « Ils promettaient de payer au Grand Roi un tribut convenable », contre l'engagement (non tenu par Amasis) de laisser la ville sauve. Cet engagement indique qu'ils avaient cessé de verser le tribut que leur assigne Hérodote dans son exposé sur les tributs de Darius : « De l'Égypte, des Libyens limitrophes de l'Égypte, de Cyrène et Barkè (car ces villes étaient rangées dans le département égyptien) revenaient à Darius 700 talents » (III, 91). En d'autres termes, Aryandès a profité de la démarche de Phérétime pour tenter d'exercer sur la Cyrénaïque une domination qui, à cette date, restait partielle. Étant donné qu'Amasis rappela à Badrès que « Barkè était la seule ville grecque contre laquelle ils avaient été envoyés » (IV, 203), on peut en conclure que cette ville était seule en cause, les dirigeants de Cyrène, depuis Arkésilas, ayant quant à eux livré régulièrement à Aryandès la part qui leur était fixée dans le montant total du tribut du nome égyptien. Tout aussi bien, à ce point, les chefs de l'armée reçurent l'ordre de rappel envoyé par Aryandès. L'intervention en faveur de Phérétime visait donc à réinstaller à Cyrène un pouvoir-client. Quant aux peuples libyens, il semble bien que les Perses ne réussirent pas à les faire rentrer tous dans le rang, puisque Hérodote écrit : « La plupart d'entre eux n'ont cure aujourd'hui du roi des Mèdes et ne s'en souciaient aucunement alors » (IV, 197).

II. LES PERSES EN EUROPE

• *L'expédition scythe de Darius (513)*. – À compter de 518-517, l'historien se trouve dans une situation documentaire difficile. Il est dans l'impossibilité de conduire un exposé narratif continu. En effet, le récit d'Hérodote, au livre III, après l'*excursus* sur Démokédès et Syloson, se clôt par un récit portant sur une révolte de la Babylonie (III, 150-159), récit qui, repris par Justin (I, 10, 15-22), est au reste d'interprétation historique et chronologique délicate. Hérodote, Justin et Ctésias ne reprennent le cours des événements qu'à la veille de l'expédition menée par Darius contre les Scythes. Hérodote ouvre ainsi le livre IV : «Après la prise de Babylone, Darius marcha en personne contre les Scythes» (IV, 1 ; cf. Justin I, 10, 23). Ces lacunes expliquent que la chronologie des événements postérieurs aux derniers faits cités par Darius à Behistoun soit toujours si discutée (e.g. la date de l'expédition de Darius en Égypte). Il en a été longtemps de même au demeurant de l'expédition menée par Darius contre les Scythes : mais, à l'heure actuelle, on considère très généralement, et avec de bonnes raisons, qu'elle est datée de 513 environ, donc à une date sensiblement contemporaine de l'expédition menée par les Perses en Libye. Mais si la chronologie ne pose plus de problèmes insurmontables, les raisons, les objectifs et les conséquences de l'expédition continuent de diviser les historiens.

Selon Hérodote, Darius fit faire d'immenses préparatifs, «envoyant des messagers de tous côtés, pour ordonner à ceux-ci de fournir des troupes de terre, à ceux-là de fournir des vaisseaux, à d'autres de jeter un pont sur le Bosphore» (IV, 83). Le nombre de bateaux réunis était de l'ordre de 600 selon Hérodote (IV, 87), mais, là comme ailleurs, les chiffres doivent être pris pour ce qu'ils sont, car Hérodote veut surtout mettre en exergue l'énormité des forces royales (IV, 87 : 700 000 hommes sans compter l'armée navale !). Parmi les cités grecques, Hérodote dénombre en particulier les cités de l'Hellespont et de la Propontide : Abydos, Lampsaque, Parion, Proconnèse, Cyzique, Byzance, mais aussi d'Ionie (Chios, Samos, Phocée, Milet) et d'Éolide (Kymè), auxquelles on doit joindre l'Athénien Miltiade, «qui était le chef et le tyran des Chersonnitaïnes de l'Hellespont» (IV, 137). Parti de Suse, le roi arriva avec son armée dans les environs de Chalcédoine, puis il passa en Europe, après avoir enjoint aux Ioniens «de faire voile jusqu'au fleuve Istros [Danube], et quand ils y seraient arrivés, de l'attendre là en établissant un pont de bateaux sur le fleuve ; c'étaient en effet les Ioniens qui, avec les Éoliens et les Hellespontins, conduisaient la flotte» (IV, 89). Darius, quant à lui, marcha à travers la Thrace, certains peuples se rendant sans combattre, d'autres (les Gètes) après une résistance acharnée (IV, 93). Ayant laissé les tyrans ioniens à la garde du passage du Danube, le roi s'enfonça dans les territoires scythes. Il y fut aux prises avec une véritable coalition de peuples qui refusèrent la bataille rangée. Darius fut bientôt réduit à la dernière extrémité et, sur les conseils de Gobryas, décida la retraite. Poursuivi par les Scythes, il réussit néanmoins à atteindre le Danube et à passer le fleuve : les tyrans ioniens, en effet, malgré les demandes pressantes des Scythes, avaient refusé de quitter le camp perse (IV, 136-139). La fin du récit est très abrupte : «Faisant route à travers la Thrace, Darius arriva à Sestos de Chersonèse ; de là il s'embarqua lui-même pour passer en Asie, et laissa à la tête des troupes Mégabaze» (IV, 143).

Si l'expédition de Darius pose encore tant de questions et a suscité tant d'interprétations divergentes, c'est d'abord que notre source fondamentale, Hérodote, ne la traite que très superficiellement. Son intérêt premier est en effet la description des différents peuples

scythes. Après avoir brièvement introduit l'expédition perse, Hérodote se lance dans une de ces digressions qui lui sont chères (IV, 1-40). Une digression en amenant une autre, il consacre ensuite plusieurs chapitres à la Libye, le fil conducteur de la démarche étant une interrogation sur les limites et la configuration du monde connu (Asie, Libye, Europe ; IV, 36-47). C'est seulement au chapitre 83 qu'il revient à Darius, après avoir donné une foule de renseignements sur les coutumes scythes. Dans l'ensemble du récit, les parties consacrées à l'expédition de Darius apparaissent plus comme un prétexte que comme le véritable sujet du développement général.

Dans ces conditions, on continue de s'interroger sur les buts et objectifs de Darius, tout autant que sur l'ampleur du revers perse. Le Grand Roi s'apprêtait-il à soumettre les Scythes de Russie du Sud et à les intégrer dans son empire, voire à revenir par le Caucase, ou bien la marche outre-Danube ne doit-elle être considérée que comme le corollaire d'un objectif centré sur la conquête de la Thrace ? Hérodote laisse entendre que, très tôt, Darius a songé à conquérir la Scythie et que, poussée par Démokédès, Atossa l'aurait incité plutôt à tourner ses regards vers la Grèce (III, 134). Mais toute l'histoire de Démokédès est très suspecte : même si effectivement, la conquête de Samos, vers 519, montre que Darius avait un projet égéen, rien ne prouve qu'à cette date il songeait à lancer une expédition en Scythie, ni à préparer une vaste offensive contre la Grèce d'Europe. Quant à l'autre explication donnée par Hérodote (venger l'invasion des Scythes en Asie : IV, 1 et VII, 20), elle ne peut guère retenir l'attention des historiens. On est tout aussi réservé sur la présentation de Justin, selon lequel Darius aurait déclenché la guerre, pour punir le roi scythe Ianthyrus d'avoir refusé de lui accorder la main de sa fille (II, 5.9) : il s'agit là en effet d'un motif littéraire, que l'on retrouve par exemple dans l'une des versions de l'expédition de Cambyse contre l'Égypte. De son côté, Ctésias apporte des informations que l'on ne trouve pas chez Hérodote :

Il rapporte que Darius enjoint à Ariaramnès, satrape de Cappadoce, de pénétrer dans le pays des Scythes et d'en ramener captifs hommes et femmes. Le satrape traverse avec 30 pentécotes et fait des prisonniers. Il capture même le frère du roi des Scythes, Marsagètes, qu'il avait trouvé enchaîné sur l'ordre de son propre frère pour quelque méfait. Irrité, Scytharbès, le roi des Scythes, envoie une lettre d'injures à Darius, qui lui répond dans le même style (§§ 16-17). Il semblerait donc que l'offensive a été précédée d'une période de tensions et d'une expédition limitée menée par le satrape de Cappadoce, peut-être afin de recueillir des renseignements sur le pays. Mais, dans tout ce fatras, nous ne trouvons aucune explication réellement satisfaisante. Il est par là-même fort délicat d'évaluer l'ampleur du revers subi par Darius. On ne peut guère en effet se fier à Hérodote, qui a recueilli ses informations auprès de Scythes et de Grecs. Les difficultés d'analyse sont encore accrues par les incertitudes qui continuent de peser sur la localisation des peuples scythes mis en scène par Hérodote.

Ce qui paraît surprenant, c'est que Darius a laissé la flotte grecque à l'embouchure du Danube. Une telle stratégie implique que les objectifs territoriaux du Grand Roi ne devaient pas être très lointains : dans le cas contraire, il aurait adopté la tactique traditionnelle, qui consistait à faire progresser ensemble l'armée de terre et l'armée de mer, celle-ci pouvant ainsi ravitailler la première. Mais la flotte laissée sur le Danube représentait-elle la totalité des navires levés par le Grand Roi ? L'orientation étroitement hellénocentrique d'Hérodote interdit d'être trop affirmatif en l'affaire. Quoi qu'il en soit, la retraite des armées perses de la Scythie a certainement nui au prestige du Grand Roi, du moins dans

un premier temps, comme le montrent les révoltes qui éclatèrent alors parmi les cités grecques, en particulier celles situées sur l'Hellespont (IV, 144 ; V, 1). Parmi les cités qui alors se détachèrent des Perses, on remarque qu'un certain nombre avaient envoyé un contingent naval à Darius (IV, 138). Il est probable qu'ils avaient alors rejoint leurs cités d'origine, et préparé l'insurrection (cf. V, 27). Leur révolte s'explique aussi peut-être par une déception, surtout si l'on admet qu'au départ les intérêts de certains tyrans et du roi étaient convergents : les premiers espéraient que l'expédition en mer Noire leur permettrait de reprendre pied dans une région où ils avaient fondé des colonies, mais où l'offensive commerciale athénienne amoindrait leur influence.

• *Les Perses en Thrace.* – Quoi qu'il en soit de ce point, il est clair que le bilan de l'expédition perse est loin d'être négatif. En effet, qu'elle ait représenté ou non (impossible d'en décider) l'objectif prioritaire de Darius, la Thrace est alors conquise par les armées achéménides. Darius avait déjà soumis plusieurs peuples thraces lors du trajet vers le Danube. Et, avant de rembarquer vers l'Asie Mineure, il laissa en Europe Mégabaze, « avec cette mission : conquérir la Thrace » (V, 2). Celui-ci se tourna d'abord contre « ceux des Hellespontins qui n'étaient pas pour les Mèdes » (IV, 144), et il s'empara de Périnthe (V, 1) : « Puis il mena son armée à travers les Thraces, conquérant au Grand Roi toutes les cités, tous les peuples établis de ce côté » (V, 2). Les Péoniens furent le plus durement touchés par l'offensive de Mégabaze : celui-ci s'empara de leurs principaux établissements dans l'intérieur ; certains d'entre eux furent déportés en Asie Mineure (V, 15-16). Le travail fut achevé par Otanès auquel Darius, juste avant de quitter Sardes (vers 510 ?), confia « le commandement des troupes de la région littorale » (V, 25) : Otanès s'empara de Byzance et de Chalcédoine (les clefs du Bosphore), puis d'Antandros en Troade, enfin des îles de Lemnos et d'Imbros (V, 27). En revanche, les cités ioniennes ne se joignirent pas à la révolte : la raison en est sans doute que l'expédition de Darius marquait pour les cités de la Propontide la fin d'une certaine autonomie, perdue déjà par les cités ioniennes depuis la conquête de Samos vers 519. La plupart des tyrans partageaient manifestement l'opinion qu'Histiée de Milet les avait convaincus de professer, lorsque les Scythes leur avaient demandé de se désolidariser de Darius : « C'était, disait-il, grâce à Darius que présentement chacun d'entre eux était tyran d'une ville ; la puissance de Darius abattue, ni lui-même ne serait en état de commander aux Milésiens, ni aucun autre à personne » (IV, 137).

• *Un bilan.* – À défaut de pouvoir juger l'expédition de Darius en fonction des objectifs qu'il lui avait assignés, on peut au moins, pour conclure brièvement sur ce point, l'évaluer en fonction des résultats obtenus. Sur le front nord, jamais plus une armée achéménide ne se hasarda au-delà du Danube. Peut-être s'agissait-il simplement d'assurer les limites de l'empire et d'interdire des raids scythes dans les régions entre le Danube et la Mer Égée (cf. VI, 40). En tout cas, selon Dinon, les Grands Rois considéraient bien le Danube comme la frontière de leur domination (Plutarque *Alex.* 36.4), ce qui veut dire qu'au moins dans l'imaginaire impérial (cf. chapitre v), toutes les régions thraces situées au sud du fleuve étaient réputées relever de l'autorité du Grand Roi, et qu'en même temps les terres d'au-delà du Danube étaient rejetées hors de l'*oikoumenē* et hors de l'histoire.

La mainmise sur la Thrace était d'une grande importance pour le pouvoir perse. Il s'agissait en effet d'une région riche en produits stratégiques. Pour récompenser Histiée de sa loyauté, Darius lui accorda une région en Thrace, près de Myrkinos, dans le canton des

Édoniens ; Histiée avait l'intention d'y fonder une ville (V, 11). Peu après, Mégabaze vint faire part à Darius des craintes que lui inspirait la puissance grandissante d'Histiée, qui pouvait utiliser « un canton où abonde le bois pour la construction de navires, où l'on peut trouver beaucoup de rames, où il y a des mines d'argent, au milieu d'une nombreuse population de Grecs, d'une nombreuse population de barbares ». Darius fut convaincu, et rappela Histiée qu'il ramena avec lui à Suse en lui conférant les titres de conseiller et de commensal (V, 23-24). Les mines du mont Pangée étaient bien connues en effet (cf. VII, 112), tout autant que celle de Skaptè-Hylè exploitée par Thasos (VI, 46). Le monnayage frappé par divers peuples thraces et péoniens atteste de l'abondance de métaux précieux. Bref, cités et peuples étaient parfaitement à même de verser un tribut en argent à l'administration perse.

Vers l'ouest, la domination perse touchait désormais à la Macédoine (cf. VI, 44). En effet, Mégabaze avait envoyé une ambassade auprès du roi macédonien Amyntas, afin de « lui demander la terre et l'eau ». En dépit des bruits favorables à la maison royale macédonienne recueillis ultérieurement par Hérodote (V, 17-21), le fait demeure : les rois macédoniens durent reconnaître la souveraineté du Grand Roi, garantie par la présence toute proche de garnisons perses, dont les principales et les plus puissantes étaient celles d'Eion (au débouché de la vallée du Strymon) et de Doriskos sur l'Hèbre (VII, 59 : *basileion* / garnison), où Darius avait installé des commandants (VII, 105). L'ensemble des pays payait désormais tribut au Grand Roi (VII, 108).

Cependant, il faut reconnaître que sur la réalité de l'implantation perse, à cette date, la documentation est très insuffisante. On admet fréquemment que les nouveaux pays furent intégrés dans un nouveau gouvernement satrapique. Mais est-ce bien sûr ? Parlant de la marche de Xerxès de Doriskos vers la Grèce centrale en 480, Hérodote affirme que « tout le pays jusqu'à la Thessalie avait été asservi et payait tribut au Grand Roi, Mégabaze l'ayant soumis et, après lui, Mardonios » (VII, 108). Il n'est pas exclu que ce gouvernement n'ait été érigé qu'à l'issue de l'expédition menée par Mardonios, car il paraît clair que les entreprises de celui-ci aboutirent à une tutelle plus ferme du pouvoir achéménide dans la région. À l'issue de la campagne de Mégabaze, d'ailleurs, Thasos continue d'exploiter les mines de sa péree (VI, 46), tandis qu'en 480 encore Hérodote note que les mines du mont Pangée sont toujours exploitées par les Pières, les Odomantes et les Satres (VII, 112). Au reste, Hérodote précise lui-même que nombre de peuples péoniens (du mont Pangée), dobères, agrianes et odomantes (du lac Prusias) « ne furent point du tout subjugués par Mégabaze » (V, 16).

Rien ne prouve non plus de façon certaine que la Macédoine ait été intégrée dans un gouvernement perse. Amyntas régna normalement jusqu'en 498, date à laquelle Alexandre lui succéda. Selon Hérodote (V, 21), Alexandre donna sa sœur Gygaia en mariage au Perse Boubarès, qui était venu enquêter sur le massacre des Perses envoyés par Mégabaze à la cour d'Amyntas (V, 18-20) ; ce Boubarès était sans doute le propre fils de Mégabaze (VII, 22), et il demeura apparemment en Macédoine pendant plusieurs années (Justin VII, 4.1). De ce mariage naquit Amyntas (Hérodote VIII, 136). Selon Justin, ce mariage permit à Amyntas et à Alexandre d'entretenir de bons rapports avec Darius puis avec Xerxès (VII, 3.9 ; 4.1). Il semble risqué, à partir d'une telle documentation, de conclure que Boubarès avait joué le rôle d'une sorte de haut commissaire perse dans un royaume macédonien lui-même inclus dans une satrapie thraco-macédonienne.

En définitive, l'entreprise de Darius en Thrace ne constituait manifestement pas un objectif second ni temporaire : l'installation de garnisons, l'imposition d'un tribut (en

argent et en hommes), le protectorat affirmé sur le royaume macédonien ainsi que la reprise de la région concédée un moment à Histiée indiquent sans ambiguïté que, dans l'esprit du roi, il s'agissait d'une étape essentielle de ses nouvelles conquêtes, au même titre que les expéditions menées vers l'Indus ou vers la Cyrénaïque. Il convient de souligner un aspect important de la stratégie menée successivement par Mégabaze et Otanès : contrôler fermement la route qui unissait l'Asie Mineure à leurs nouvelles conquêtes européennes. En effet, les Perses ont mis la main sur les détroits, aussi bien sur le Bosphore (Byzance et Chalcédoine) que sur l'Hellespont et sur les îles qui en commandent l'entrée (Imbros et Lemnos). De son côté, Lampsaque était tenue par un tyran, Hippoklos, « tout puissant auprès de Darius » (Thucydide VI, 59.3). À l'entrée de l'Hellespont, Sigeion était depuis longtemps possession dynastique des tyrans athéniens. En 513, Miltiade le Jeune, le représentant de la famille, n'avait pu faire autrement que de participer à la campagne de Scythie. Quelques années plus tard, après l'échec d'un retour à Athènes suscité par Cléomène de Sparte, Hippias se réfugia près d'Artaphernès : « Il fit tout pour qu'Athènes lui fût soumise et fût soumise à Darius » (V, 73).

Avant de quitter Sardes, en effet, Darius y avait nommé satrape Artaphernès, « son propre frère, né du même père que lui » (V, 25). Celui-ci dispose de pouvoirs étendus, si l'on en juge à la déclaration d'Aristagoras, ainsi transmise par Hérodote : « Il a sous son autorité tous les pays maritimes d'Asie » (*pantoi hoi epithalassioi*; V, 30). Mis à la tête « des troupes du littoral » (*hoi parathalassioi andres*; V, 25), Otanès relève manifestement de l'autorité d'Artaphernès, qui coordonne l'ensemble des forces perses jusqu'à l'Halys (V, 102). Il est difficile d'assurer qu'Artaphernès supervisait le contrôle des conquêtes européennes. Dans le contexte de la révolte de l'Ionie, Hérodote (VI, 33) fait référence au gouverneur de Daskyleion, Oibarès, fils de Mégabaze (VI, 33). Quelle que soit l'incertitude du contenu administratif (variable) du terme *hyparkhos*, on a toute raison de penser que cet Oibarès était satrape de Daskyleion. Il avait sans nul doute également des responsabilités en ce domaine, ne serait-ce qu'en raison de la position stratégique de sa satrapie, magnifiquement placée pour servir de pont entre l'Asie et l'Europe. Parmi les places fortifiées, on doit enfin relever l'importance décisive de Sestos, dans la Chersonèse de Thrace : c'est près de la cité qu'aboutissait le pont établi par Mandroclès de Samos avant 513 (IV, 143), c'est de là que s'embarque Darius au retour de la Thrace quelque temps plus tard. En 480, Sestos et la région sont tenues par Artaÿktès, qui prend ses ordres soit de Daskyleion ou de Sardes, soit directement du roi.

III. LA RÉVOLTE DE L'IONIE (500-493)

• *Le film des événements et les problèmes posés.* – « Ensuite, pendant un temps qui ne fut pas long, les calamités firent relâche; puis, de nouvelles misères, venant de Naxos et de Milet, commencèrent pour les Ioniens » (V, 28). C'est en ces termes qu'Hérodote commence un long développement consacré à la révolte de l'Ionie, sans rien dire de plus sur la période qui sépare les conquêtes d'Otanès (V, 27 : vers 510) des préludes de la révolte (499). Voici, d'après Hérodote, quel fut l'enchaînement chronologique des faits.

Vers 500-499, le tyran de Milet, Aristagoras – neveu d'Histiée qui depuis 511-510 réside à la cour de Darius (V, 24) – vient proposer à Artaphernès une affaire en commun. Chassés de leur île par le peuple, des aristocrates naxiens étaient venus demander aide à



Figure 5. Carte de la révolte de l'Ionie

Aristagoras, en arguant de leurs relations d'hospitalité avec Histiée. Ne disposant pas des forces nécessaires à une telle entreprise, Aristagoras se tourna vers Artaphernès, lui faisant valoir les avantages d'une telle expédition : « Tu joindras aux possessions du roi des îles, Naxos même et celles qui en dépendent, Paros, Andros et d'autres qu'on appelle les Cyclades... Partant de là, tu attaqueras facilement l'Eubée » (V, 31). Avec l'accord de Darius, Artaphernès rassembla une force importante, dont il confia le commandement à Mégabatès, « son cousin et cousin de Darius ». Très rapidement, la dissension se mit entre Mégabatès et Aristagoras : on ne put que laisser les bannis naxiens dans un fort, et rentrer « piteusement sur le continent » (V, 30-35).

Poussé par la crainte d'être destitué et par un message d'Histiée, Aristagoras décida la révolte ouverte – en dépit de l'opposition exprimée par l'historien Hécateé de Milet. Après s'être emparé des tyrans qui avaient participé à l'expédition de Naxos, « Aristagoras fut ainsi, dès lors, en état de révolte ouverte et mit tout en oeuvre pour nuire à Darius » (V, 37). L'une de ses premières mesures fut « de renoncer en parole à la tyrannie et d'établir à Milet l'*isonomie*... Puis il établit le même régime dans le reste de l'Ionie » (V, 38). Conscient de son infériorité militaire, il partit pour la Grèce : à Sparte, il fut poliment éconduit par le roi Cléomène, en dépit des promesses alléchantes de butin sur « des Barbares dépourvus de forces militaires » (V, 49). « Chassé de Sparte, Aristagoras se rendit à Athènes » (V, 55) ; « persuadés par lui, les Athéniens votèrent l'envoi de 20 vaisseaux au secours des Ioniens » (V, 97), bientôt suivis de cinq vaisseaux venus d'Érétrie (V, 98).

Les hostilités commencèrent par un raid lancé par les Ioniens contre Sardes elle-même (499 ?). Incapables de s'emparer de l'acropole défendue par Artaphernès en personne, les Ioniens brûlèrent la ville basse, puis ils firent retraite : poursuivis par les forces perses, ils subirent une lourde défaite près d'Éphèse. C'est alors qu'Athènes rappella ses vaisseaux (V, 99-103). Bientôt, néanmoins, la révolte s'étendit depuis Byzance au nord jusqu'à la Carie au sud (498-497), puis aux cités-royaumes chypriotes, à l'exception d'Amathonte. Des forces perses débarquèrent dans l'île : si les Ioniens remportèrent une victoire sur mer, les forces perses vainquirent sur terre et, au bout de quelques mois, s'emparèrent des dernières cités qui résistaient (V, 104-116). Sur le continent, les généraux perses poursuivirent l'offensive par terre, jusqu'au moment où la mise en état de guerre des forces cariennes les amena à y envoyer des hommes : après une première victoire, l'armée perse tomba dans une embuscade, où ses chefs périrent (V, 116-122). Nonobstant, les autres généraux perses poursuivaient la reconquête systématique des cités de l'Hellespont et d'Ionie (497). Conscient de l'impossibilité de vaincre les forces perses, Aristagoras confia le pouvoir à Pythagoras, puis s'embarqua pour Myrkinos, donnée antérieurement par Darius à Histiée ; il y disparut dans un obscur combat contre les Thraces (V, 122-126). C'est dans ces conditions que, selon Hérodote, Histiée revint à Sardes (496 ?). Il devait bientôt périr sur décision d'Artaphernès. La flotte ionienne se concentra à Ladè, mais elle fut affaiblie par des ralliements ouverts ou cachés aux Perses. Ceux-ci furent vainqueurs à Ladè, tandis que Milet, elle-même assiégée par terre et par mer, dut céder (VI, 1-21-22 ; 494). La victoire fut suivie d'une reprise en main sans merci (VI, 22-41 ; 493). Hérodote termine son récit par l'exposé des mesures prises par Artaphernès pour ramener l'ordre et la concorde (VI, 42-43).

Tel est le squelette des événements rapportés par Hérodote. On peut juger évidemment que l'importance accordée par Hérodote à ces événements est hors de proportion avec les attendus de la politique menée par Darius dans un empire qui s'étend désormais de la Macédoine à l'Indus et que, pendant la période 500-493, le Grand Roi mène dans le même temps

à bien de nombreux projets, qui ne sont en rien affectés par la situation en Ionie. Une telle observation recèle une part de la réalité historique, sans aucun doute. Mais elle suscite également quelques réserves de méthode, car elle est fondée implicitement sur le silence conjugué des sources grecques et des sources perses. Or, ce silence ne signifie rien, puisque d'une façon générale les inscriptions royales ne sont pas des documents narratifs et, pour prendre un élément de comparaison, on ne saurait rien de l'ampleur de la politique menée par Darius dans la vallée du Nil si l'on ne disposait pas des documents égyptiens. Au reste, nous avons un écho de la révolte de l'Ionie dans une tablette de Persépolis (Q 1809) : un document de voyage indique en effet qu'en février-mars 494 Datis est revenu de Sardes, porteur d'une autorisation du roi : il est tentant de supposer qu'il est venu, sur la demande de Darius, faire une tournée d'inspection en Asie Mineure à la veille de l'offensive finale (très certainement décidée par le roi lui-même et ses conseillers) ; il ne fait aucun doute non plus que c'est sur les instructions directes du pouvoir central que les forces perses, venant de Cilicie, ont lancé une vaste offensive contre Chypre en 497 (V, 108) ; et le récit que fait Hérodote de la fin d'Histiée montre également que Darius entendait qu'Artaphernès agit en fonction des instructions royales (VI, 30), de la même façon qu'il avait pris l'avis du roi avant de lancer l'expédition contre Naxos (V, 31-32). S'il est possible qu'au début, comme le rapporte Hérodote dans un passage suspect (V, 105), Darius ne nourrissait pas de grandes craintes, assuré qu'il était de la supériorité militaire de ses troupes, il est plus certain encore que la poursuite des opérations ne pouvait manquer de susciter chez lui irritation et volonté d'en finir. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'Hérodote rapporte qu'Histiée persuada le Grand Roi de lui permettre de retourner à Milet, de manière à convaincre ses compatriotes d'abandonner la lutte. En effet, la stratégie occidentale de Darius nécessitait, de sa part, de mener un vigoureux effort de reprise en main de la côte d'Asie Mineure : la perdre, à cette date, aurait signifié un échec infiniment plus grave que celui qu'il avait connu dans les steppes d'Ukraine. Par ailleurs, enfin, la révolte de l'Ionie pose une série de problèmes historiques, dont l'importance dépasse le cadre géographique réduit de la côte d'Asie Mineure : une analyse de ces événements peut en effet jeter des éclaircissements sur la situation politique et militaire de l'empire au début du cinquième siècle, et sur la nature des liens qui unissent le pouvoir central, le pouvoir satrapique et les pouvoirs locaux.

Pour répondre à toutes ces questions, les historiens analysent sans relâche Hérodote car, mis à part quelques brèves allusions ailleurs (e.g. Diodore IX, 25) et en dépit des attaques portées contre lui par Plutarque (*Mal. Her.* 24), l'historien d'Halicarnasse représente notre seule source de documentation. Chez Hérodote, l'exposé de la révolte est intimement lié à un plus vaste projet historiographique : expliquer les origines des guerres entre les Perses et les Grecs. Et dans son esprit il est clair que les Ioniens, envers lesquels il ne nourrit pas la moindre indulgence, ont joué un rôle détestable : leur révolte a amené la désolation (V, 28), l'incendie de Sardes a offert aux Perses un prétexte pour lancer une guerre de représailles contre Érétrie et Athènes (V, 102), et l'envoi des renforts athéniens et éginètes « fut la source de calamités pour les Grecs et pour les Barbares » (V, 97). Quant à Aristagoras, il est présenté comme un personnage brouillon, guidé d'abord par la crainte de perdre le pouvoir à Milet – quitte, pour cela, à entraîner les Grecs dans une révolte sans espoir (V, 35) ; s'il pousse les Péoniens déportés en Asie à regagner leur pays, ce n'est pas pour en tirer avantage en faveur des Ioniens, c'est simplement « pour chagriner le roi Darius » (V, 93) ; Hérodote précise également (non sans malignité) qu'Aristagoras ne participa pas lui-même au raid contre Sardes (V, 99) ; et finalement, incapable de mener

jusqu'au bout les opérations qu'il avait suscitées, « lui qui ne brillait pas par le courage », il quitte l'Asie Mineure pour la Thrace (V, 124-126).

• *Une crise économique ?* – Le problème, évidemment, c'est qu'Hérodote ne pose pas clairement les questions auxquelles les historiens cherchent à apporter des réponses. Bien des incertitudes demeurent, y compris sur le plan chronologique, ce qui est fort dommageable pour qui cherche à reconstituer une chaîne de causalités. Mais ce qui fait surtout problème, ce sont les origines et les développements d'une telle révolte, sur une période aussi longue. On s'est beaucoup interrogé sur la question de savoir si la conquête perse avait entraîné une crise économique dans les cités d'Asie Mineure. Des réponses absolument opposées continuent d'être proposées. C'est que la documentation est d'une indigence extrême... On cite fréquemment l'évaluation d'Hérodote, parlant de Milet à cette date : « Elle avait atteint le plus haut point de prospérité, ce qui en faisait aussi à cette époque la parure de toute l'Ionie » (V, 28). Mais cette phrase doit être replacée dans son contexte. Hérodote rapporte en effet que, quelque temps auparavant, la cité avait été déchirée par une *stasis*, à laquelle des arbitres pariens remédièrent. Le développement montre bien qu'aux yeux d'Hérodote (V, 29), la richesse supposée provient uniquement de la remise en culture de champs autrefois dévastés, rien de plus. Au reste, si Aristagoras s'adresse à Artaphernès pour mener l'expédition contre Naxos, c'est qu'il sait qu'à elle seule, Milet est incapable de faire face à de telles dépenses (V, 30-35). Manifestement, la « richesse » de Milet ne lui permet pas de mener une politique indépendante.

Par ailleurs, toujours selon Hérodote, une fois de retour à Milet, Histiée donna en ces termes à ses compatriotes la raison qui l'avait incité à pousser Aristagoras à la révolte : « Le roi Darius avait projeté de transporter hors de chez eux les Phéniciens et de les établir en Ionie et les Ioniens en Phénicie » (VI, 3). On cite parfois ce passage pour affirmer que les Perses, depuis la conquête du front méditerranéen, avaient systématiquement privilégié les Phéniciens aux dépens des Grecs et qu'une telle politique avait causé la ruine commerciale des cités ioniennes. Mais une telle interprétation n'est fondée sur aucune documentation indépendante. D'une part, Hérodote ne cache pas qu'à ses yeux il s'agit d'une fausse explication. D'autre part, on peut tout aussi bien supposer que les cours satrapiques d'Asie Mineure avaient créé un marché qui profitait aux artisans des cités ioniennes (cf. pour comparaison Hérodote VIII, 105). Et il semble bien qu'une part non négligeable des importations de céramique grecque au Proche-Orient provient alors des cités d'Asie Mineure. La concurrence gréco-phénicienne, dont on fait souvent état, ne doit pas être surévaluée, quelle qu'ait été l'ampleur des conflits d'ordre politique pour s'attirer la faveur du Grand Roi (cf. VIII, 90). Le roi n'a jamais choisi entre les uns et les autres un interlocuteur commercial privilégié ! Un remarquable document araméen du règne de Xerxès (475), récemment publié (*TADAE C.3.7*), atteste que commerçants ioniens et phéniciens se retrouvent côte à côte dans un port égyptien et que, sur plusieurs sites, céramique phénicienne et céramique grecque sont mêlées. En outre, les Ioniens trouvent des concurrents également dans le monde grec, à savoir les Athéniens qui, dans le courant du VI^e siècle, ont progressivement enlevé aux Ioniens une part du commerce égéen, en particulier dans les régions du Nord. Mais il n'est pas possible d'analyser précisément les conséquences de cette concurrence sur le niveau économique de Milet et d'autres cités ioniennes.

• *Tensions civiques et pouvoir achéménide.* – Ce qui surprend surtout, c'est que les troubles se sont produits vers 500, alors que des conditions apparemment plus favorables s'étaient

présentées antérieurement : lors des grands bouleversements des années 522-520 d'abord, lors de l'expédition scythique d'autre part. Si l'on peut admettre que, dans le premier cas, le pouvoir d'Oroïtès ne laissait guère de place à un réveil des tendances centrifuges des cités grecques d'Asie Mineure, Hérodote, en revanche, affirme explicitement que les tyrans ioniens, priés fermement par les Scythes d'abandonner Darius, avaient apparemment tous les atouts en main pour choisir la voie de la sécession. C'est cette voie que, selon Hérodote, avait proposée Miltiade l'Athénien, « chef et tyran des Chersonnitains de l'Hellespont... Il était d'avis d'obéir aux Scythes et de libérer l'Asie » (IV, 137-38). Toujours selon Hérodote, Histiée de Milet sut trouver des arguments propres à convaincre ses collègues :

C'était, disait-il, grâce à Darius que, présentement, chacun d'eux était tyran d'une ville ; la puissance de Darius abattue, ni lui-même ne serait en mesure de commander aux Milésiens, ni aucun autre à personne ; car chacune des villes voudrait vivre sous le régime démocratique plutôt que d'avoir un tyran (V, 137).

La phrase d'Hérodote n'est pas exempte d'approximations (rôle de Miltiade par exemple) ni d'anachronisme. Il est clair qu'ici il prête à Histiée un raisonnement qui fut mis en pratique par Aristagoras au début de la révolte. Ce qui indique au moins que, du point de vue d'Hérodote, se posait dans les cités grecques de ce temps un problème politique interne, sur lequel s'articulait étroitement celui des rapports qu'elles entretenaient avec la puissance perse. Ce débat éclaire singulièrement la nature des contradictions dans lesquelles se trouvaient les tyrans grecs, pris entre deux ambitions inconciliables : celle de se libérer de la tutelle perse et celle de conserver leur pouvoir.

Les mesures prises par Aristagoras, au début de la révolte ouverte, sont ainsi présentées par Hérodote. Après avoir fait saisir les commandants qui avaient participé à l'expédition de Naxos, il prit la décision suivante (V, 37-38) :

D'abord, il renonça en paroles à la tyrannie et établit à Milet l'*isonomie*, pour décider les Milésiens à s'associer de bon gré (*hekontes*) à la rébellion, et, en outre, il prit la même mesure dans toute l'Ionie ; quelques-uns des tyrans furent expulsés ; quant à ceux qu'il avait fait saisir sur les vaisseaux qui l'avaient accompagné à Naxos, voulant complaire aux villes, il les livra et remit chacun d'eux à la ville d'où il était. Koès, aussitôt qu'il eut été remis aux Mytiléniens, fut conduit par eux hors du territoire et lapidé ; les Kyméens relâchèrent leur tyran ; et d'autres, la plupart, firent de même. La tyrannie fut donc abolie dans toutes les villes ; et quand il l'eut abolie, Aristagoras ordonna à chaque ville d'établir chez elle des stratèges.

On retrouve d'abord dans la formulation d'Hérodote un jugement sans complaisance sur Aristagoras, en la ferveur isonomique duquel il ne croit pas un seul instant (« en paroles »). Mais, cela mis à part, ses présentations de la situation de 513 et de 499 sont fondées sur la conviction d'une solidarité sans faille entre les tyrans et le pouvoir achéménide : dès lors, l'expulsion des premiers était une condition préalable à la révolte. Et, sur ce point, il est difficile de ne pas lui donner raison. Certes, tous les tyrans n'ont pas été imposés par le pouvoir achéménide : lorsque Histiée part pour Suse, c'est son gendre et cousin, Aristagoras, qui exerce le pouvoir (V, 30) ; cet exemple illustre bien le fait que la transmission de la charge de tyran se fait d'abord par la voie familiale. Néanmoins, il paraît en même temps clair, comme le dit Histiée, que la domination qu'ils exercent sur leurs cités respectives est directement liée à l'appui que leur donne le pouvoir achéménide. Au reste, la plupart des tyrans chassés par la mesure d'Aristagoras gagnèrent immédiatement le camp des Perses (VI, 9-10), où ils jouèrent activement le rôle de cinquième colonne (cf. VI, 13) ; du point de vue des Ioniens, la domination à laquelle ils sont soumis est

exercée conjointement par les Perses et leur tyran (VI, 21). De même à Chypre : dès que son frère Onésilos prit le pouvoir et se révolta contre les Perses, le roi de Salamine, Gorgos, « s'enfuit chez les Mèdes » (V, 104) ; lorsque Hérodote écrit qu'après la victoire perse « les Salamiens lui remirent la ville » (V, 115), il exprime que le pouvoir de Gorgos est légitime (au regard des traditions monarchiques salamiennes), mais en même temps il ne cache pas que cette légitimité ne put être restaurée que grâce à la puissance militaire perse.

Bien entendu, on ne doit voir, là-dessous, aucune préférence idéologique des Perses : ceux-ci, dans une période de l'histoire des cités grecques, ont jugé simplement que l'alliance avec les tyrans était la meilleure façon d'établir leur propre domination. De ce point de vue, la politique menée par les Perses en Asie Mineure n'est pas fondamentalement différente de celle qu'ils poursuivirent dans les autres pays conquis : s'appuyer sur les élites locales, pour autant qu'elles acceptent de jouer le jeu. Mais, à la première incartade, le roi peut les chasser et y nommer d'autres dirigeants plus soumis. Au reste, la politique de Darius à l'égard des sanctuaires d'Asie Mineure ne paraît pas différer, dans son essence, de celle qu'il appliqua en Babylonie, en Égypte ou en Juda (chapitre XII).

Par ailleurs, l'affaire de Naxos montre que le pouvoir des grandes familles, d'où sont issus les tyrans d'Asie Mineure, était menacé par la pression populaire, puisque les représentants du parti des « Gros » ont été chassés par le peuple (*dēmos* ; V, 30). Quelles que soient les réalités sociologiques précises que désignent les expressions d'Hérodote, il est clair que Naxos vient de connaître une révolution démocratique (ou isonomique, peu importe ici). Ces tendances démocratiques ou isonomiques en Asie Mineure ne sont pas apparues brutalement, puisque, par exemple, vers 575-550, une inscription atteste de l'existence de magistrats et d'une assemblée « populaire » à Chios (ML 8). Il est possible en même temps que l'exemple tout proche d'Athènes (« révolution clisthénienne ») ait accentué encore la volonté du « peuple » de se défaire de la tutelle « tyrannique » des grandes familles. Dans ces conditions, Aristagoras a compris que, pour avoir quelques chances de succès, il devait élargir les bases sociales de la révolte et, pour ce faire, céder à la « pression isonomique » que Milet, manifestement, connaissait également – comme le suggère Hérodote (V, 28-29). Cette politique lui permettait en même temps de prendre le contrôle des opérations : en demandant à chaque cité de nommer des stratèges, il escomptait bien en effet que ces stratèges opéreraient désormais sous sa direction.

Cette décision atteste de la lucidité politique d'Aristagoras. Entre la dépendance extérieure et la démocratie interne, les tyrans de 513 avaient su choisir : à cette date, « la libération de l'Ionie » – défendue, paraît-il (pour quels motifs et dans quel but ?), par Miltiade – n'était certainement pas un slogan mobilisateur, pas plus qu'il ne l'était en 500. En d'autres termes, il n'est pas possible d'analyser les débuts de la révolte de l'Ionie en termes de « conscience nationale » (inexistante) ou en termes d'« ennemi héréditaire » – deux concepts forgés plus tard en Grèce par des polémistes (tel Isocrate). L'attitude par rapport à la domination perse n'est pas déterminée uniquement par la conscience d'une différence culturelle, mais autant et plus par la place de chaque groupe social à l'intérieur de la cité et par les efforts qu'il mène pour faire avancer ses intérêts. Aristagoras sut mener la réflexion jusqu'à son terme logique : mener une guerre contre les Perses supposait que l'on y inclût les groupes sociaux qui, jusqu'ici, avaient été exclus du pouvoir. Il convient d'ajouter une dernière remarque qui permet d'établir un autre lien entre tensions internes et révolte. La réflexion est nourrie par le contenu des mesures prises par Artaphernès à l'issue de la révolte. Hérodote précise très clairement et sans aucune ambiguïté que ce

furent des mesures « pacifiques et très profitables pour les Ioniens » (VI, 42). Étant donné qu'elles portaient essentiellement sur l'assiette du tribut (et non sur son montant : chapitre XII, 5), on est amené à supposer que la répartition du tribut à l'intérieur de chaque cité avait posé ou plus exactement révélé, voire exacerbé des tensions sociales internes, selon un processus peut-être pas très éloigné de celui que l'on peut observer en Judée cinquante ans plus tard (*Néh.* 5.1-3 ; chapitre XIV, 5) : l'inégale répartition de la charge tributaire entre les riches et les pauvres a peut-être joué un rôle d'accélérateur des luttes politiques et sociales. Dans l'immédiat, en tout cas, l'adhésion à la révolte permettait d'espérer que serait mis fin à cette pression extérieure et à son expression socio-politique interne.

• *La stratégie d'Aristagoras : les débuts de la révolte.* – À supposer que les interprétations qui précèdent rendent compte en tout ou partie de la réalité, il reste à comprendre pourquoi et comment, à un certain moment, Aristagoras leva l'étendard de la révolte. À cette fin, il faut d'abord revenir sur l'histoire de l'expédition de Naxos. Dans un premier temps, en effet, il n'est question que de coopération avec Artaphernès. Étant donné que tous les navires sont sous le commandement des dirigeants perses, Aristagoras vient d'abord demander l'aide d'Artaphernès. Les Naxiens exilés de leur île promettent de contribuer financièrement, et c'est en ce sens qu'Aristagoras s'adresse à Artaphernès. Dès la nouvelle de la mobilisation, d'autres cités durent envoyer des rameurs à la flotte royale. Bien entendu, dès le départ, l'entente était contradictoire ; Aristagoras espérait en retirer un surcroît de prestige ; de son côté, assez logiquement, Artaphernès entendait bien que l'expédition fût une expédition perse, ordonnée par le roi, dans un objectif proprement achéménide : mettre la main sur une île qu'Aristagoras lui présentait comme la clef des Cyclades (V, 31). Très tôt, la mésentente s'installa entre Aristagoras et le chef perse de l'armada, Mégabates. Elle s'accrut quelque temps plus tard, quand les Perses eux-mêmes se trouvèrent à court d'argent (V, 34) : il est probable en effet que, selon l'habitude, Artaphernès avait reçu des ordres stricts du pouvoir central, qui avait débloqué une certaine somme calculée en fonction du nombre de navires et de soldats levés, en fonction également de la durée prévisible de l'expédition.

C'est à ce moment que, selon Hérodote, Aristagoras décida de se révolter. À cela Hérodote ne donne que des explications de type personnel. Il ajoute qu'Aristagoras avait reçu des instructions en ce sens d'Histiée, toujours dans sa prison dorée de Suse : mais le récit qu'il fait est hautement suspect (V, 35). De toute façon, Aristagoras n'ignorait rien de la supériorité des Perses. Le seul espoir des Grecs – comme l'exprima Hécatee, mais telle était certainement aussi la pensée d'Aristagoras – était de prendre l'offensive sur mer : « Hécatee les engagea à tout faire pour devenir les maîtres de la mer. » La seule solution était de s'emparer de la flotte perse qui, au retour malheureux de Naxos, était venue se ranger à Myonte. Aristagoras fut envoyé à Myonte pour s'emparer des commandants des navires (*i.e.* des tyrans qui avaient contribué à la campagne de Naxos), et très certainement aussi pour s'emparer des navires, à la suite d'un coup de main hardi sur la base navale. Mais en s'emparant de la flotte royale, les Grecs devaient en même temps régler le problème financier. L'entretien d'une telle armada (peut-être 200 navires) coûtait très cher (on peut l'estimer à une somme au moins égale à 60 talents par mois, sans compter l'entretien et les réparations). Les Perses avaient résolu le problème par la conscription et le tribut. C'est la raison pour laquelle Aristagoras proposa que l'on s'emparât des trésors du Didymeion : « À ce compte, il avait bon espoir qu'ils deviendraient les maîtres de la mer » (V, 36). Sa proposition fut repoussée. « On n'en décida pas moins qu'on se révolterait », précise Hérodote.

Si, jusqu' alors, la stratégie d'Aristagoras paraît sensée (ou du moins si l'historien d'aujourd'hui peut lui donner sens !), on comprend plus mal qu'à son retour d'Europe (où il avait acquis l'appui mesuré d'Athènes et d'Érétie) il décida de faire partir une expédition contre Sardes, après avoir embossé la flotte près d'Éphèse. Certes, les Grecs parvinrent sans encombre près de Sardes, grâce à l'aide de guides éphésiens qui leur indiquèrent des sentiers détournés, mais ils furent dans l'incapacité de s'emparer de la forteresse, dont les textes anciens soulignent tous la position quasiment imprenable, en tout cas inaccessible à une petite troupe pressée et démunie de machines de siège. Aristagoras ne pouvait pas ignorer qu'en fort peu de temps Artaphernès pouvait lever des troupes de cavaliers, « ceux des Perses qui avaient leurs demeures en deçà du fleuve Halys » (V, 102), c'est-à-dire l'armée de réserve provenant des terres confiées à des nobles perses de la *diapora* impériale. Ce qui ne manqua pas de se produire : les Grecs durent refluer en désordre vers Éphèse, avant que les survivants des combats ne se débandent (V, 102). Bientôt, Athéniens et Érétriens laissèrent les Ioniens seuls face aux Perses (V, 103).

Si – prenant le contre-pied d'Hérodote – on postule qu'Aristagoras n'était pas une tête brûlée, on doit admettre en même temps qu'il avait de bonnes raisons pour agir ainsi. D'une part, on doit observer qu'il n'a mis en ligne qu'une part très minime de ses forces : la flotte et les soldats qu'elle porte sont intacts et prêts à d'autres combats. La raison de l'attaque contre Sardes ne serait-elle pas liée à la nécessité impérieuse de donner un signe aux populations d'Asie Mineure, qui ne pourraient qu'être impressionnées par une offensive tellement inouïe qu'on n'en trouve aucun parallèle dans toute l'histoire de la domination perse en Asie Mineure, sauf la tentative menée par Agésilas un siècle plus tard, et une autre, menée par Alexandre plus de 160 ans plus tard (dans des conditions tout à fait différentes) ? En d'autres termes, on suggérera qu'Aristagoras ne se faisait aucune illusion sur l'efficacité militaire de l'entreprise, dont il espérait retirer d'abord des avantages politiques. Toujours est-il que, très rapidement, la flotte grecque entreprit une véritable tournée de propagande sur les côtes d'Asie Mineure : de l'Hellespont à la Carie, une grande partie des peuples et des cités rejoignirent les révoltés (V, 103). Il en fut de même des rois chypriotes, à l'exception du roi de Salamine (qui s'enfuit auprès des Perses) et du roi d'Amathonte, qui fut bientôt assiégée par les autres forces chypriotes (V, 104). Bientôt, les Perses remportèrent une victoire sur terre à Chypre (facilitée par la défection de certains contingents chypriotes), mais la flotte royale perse (composée de contingents phéniciens) fut défaite par les Grecs (V, 108-114) : la flotte ionienne regagna alors l'Ionie (V, 115).

Il est possible également que l'incursion d'une armée grecque à Sardes ait atteint le prestige et peut-être l'autorité d'Artaphernès. Dans un contexte chronologique incertain, lié au mystérieux retour d'Histiée (juste après l'affaire de Sardes selon lui : V, 105-107), Hérodote rend compte de dissensions à la cour de Sardes, en conséquence d'intrigues menées par Histiée :

Histiée envoya des lettres à ceux des Perses qui se trouvaient à Sardes, comme à des hommes avec qui il avait eu, au sujet de la révolte, des conversations antérieures... Mais les intrigues furent découvertes par Artaphernès et, à cette occasion, celui-ci mit à mort un grand nombre de Perses (VI, 4).

Quelles que soient les incertitudes qui pèsent sur ces événements, ils rendent compte au moins des dissensions qui régnaient autour d'Artaphernès. Il est probable que, bien que frère du roi, il avait reçu des messages peu amènes de Darius, et qu'il n'avait plus la totale confiance de tous les Perses, exaspérés par le raid ionien, qui impliquait certaines

négligences de la part des services de renseignements. C'est en tout cas la première attestation, depuis l'affaire d'Oroïtès, d'une telle atmosphère dans le cercle dirigeant de la satrapie. L'exécution de nombreux Perses laisse supposer l'existence de profondes divergences sur la stratégie à mener.

• *La victoire perse.* – Quoi qu'il en soit, on peut considérer que, jusqu' alors, les plans d'Aristagoras avaient relativement bien fonctionné. Pour autant, les problèmes posés au départ subsistaient. D'une part, en dépit d'une défaite ponctuelle en Carie, les Perses conservaient une mainmise absolue sur terre. Plusieurs corps de troupes firent mouvement vers les villes de la côte, s'emparant rapidement (« une par jour » !) de ports très importants (Abydos, Lampsaque, Clazomènes, Kymè, etc. ; Hérodote V, 116-117, 123), ce qui enlevait aux Grecs des havres et des points de relâche indispensables à une flotte, qui devait nécessairement trouver de l'eau et du ravitaillement ainsi que des chantiers de réparation (comp. Arrien *Anab.* I, 18-19). Jamais les Grecs ne purent reprendre pied sur le continent. Lorsque, plus tard, partant de Lesbos, Histiée tenta de débarquer pour prendre du blé dans le riche terroir d'Atarnée, il fut vaincu par « Harpage qui, ayant sous ses ordres des troupes considérables, se trouvait par hasard dans ces parages » (VI, 28). La supériorité de la cavalerie perse était totale ; seul, un siècle plus tard, Agésilas sut la défier, très éphémèrement, en levant une cavalerie dans les cités grecques, et en se donnant ainsi les moyens « de ne plus faire une guerre de fuyards » (Xénophon *Hell.* III, 4.15).

Par ailleurs, la poursuite des opérations navales supposait que l'on réglât le problème financier. C'est dans ces conditions que, selon Hérodote, « convaincu de l'impossibilité manifeste de vaincre le roi », Aristagoras réunit un conseil. À cette occasion, Hérodote reprend ses attaques contre le personnage, qu'il accuse de préparer sa fuite (V, 124). En réalité, le tyran proposait de gagner Myrkinos, en Thrace, là où Histiée avait reçu un territoire en don de Darius en 513. Contre l'avis d'Hécateé il prit la mer et mourut lors d'une bataille contre les Thraces, dont il assiégeait une ville (V, 126). Nul doute que, ce faisant, Aristagoras visait à mettre la main sur de nouvelles ressources en bois et en argent, qui lui permettraient de poursuivre la guerre sur mer (cf. V, 23). C'est d'ailleurs le même raisonnement que se tint Histiée quand, pour préparer son retour à Milet, il résolut d'aller attaquer Thasos, elle aussi renommée pour la richesse de ses mines (VI, 28) ; auparavant, il avait tenté de se renflouer en rançonnant les navires marchands qui empruntaient le Bosphore (VI, 5). Il est d'autant plus remarquable qu'en 494 les Grecs purent encore mettre en ligne 353 trières, selon Hérodote. Mais, en face, les Perses avaient eu le temps et les moyens de reconstituer une flotte de 600 navires, à l'aide de contingents envoyés par les Phéniciens, les Chypriotes, les Ciliciens et les Égyptiens (VI, 6-9) : même si les chiffres d'Hérodote sont sujets à caution, ils rendent compte au moins du déséquilibre des forces. Les Grecs avaient certainement jeté leurs dernières ressources dans une bataille, dont ils savaient pertinemment que l'issue serait décisive (VI, 6-9).

Sans ressources financières, les Ioniens ne brillaient pas non plus par leur unité, en dépit des efforts déployés par Aristagoras au début de la révolte pour mettre sur pied un commandement commun (V, 38). On voit bien à quelques reprises les Ioniens tenter de redonner une vie artificielle à la vieille Ligue Ionienne, comme le montrent leurs réunions au Panionion : manifestation sans grand succès, ni sans grande conviction, d'autant plus, d'une part, que toutes les cités ioniennes ne se sont pas engagées dans la lutte et que, d'autre part, des cités éoliennes et cariennes y avaient adhéré. Déjà, les combats menés à

Chypre avaient montré que chacun menait la lutte pour son propre compte, Stasanor de Kourion n'hésitant pas à passer à l'ennemi au cours de la bataille (V, 113). Lorsque, à la fin des opérations, les Perses décidèrent de concentrer leurs forces contre Milet, les Grecs se réunirent à nouveau au Panionion. On y décida d'abandonner le continent (les Milésiens devant défendre seuls leurs murailles) et de rassembler la flotte dans l'île de Ladé, face à Milet. L'unité de façade ne tarda pas à se rompre, sous le coup des menaces proférées par les généraux perses, et sous l'influence des tyrans qui les accompagnaient. L'esprit combatif que le commandant Dionysios tentait d'insuffler à ses troupes en pâtit rapidement, les soldats refusant de se prêter aux durs entraînements qu'il voulait leur imposer (VI, 12). Dans ces conditions, devant la désunion grandissante et persuadés qu'ils ne pourraient jamais vaincre les Perses, les Samiens prêtèrent une oreille favorable à Aiakès, l'ancien tyran de l'île chassé par Aristagoras. Les propos qui sont prêtés aux soldats par Hérodote font état d'un profond découragement (VI, 12) : il faut observer, à cet égard, que les populations étaient probablement épuisées, si l'on tient compte à la fois de l'abandon des campagnes (fréquentes levées en hommes comme soldats et comme rameurs), des ravages de la guerre (les Perses tiennent le plat-pays : VI, 28), sans doute aussi de la pression fiscale (énormes besoins financiers), qui n'avait probablement rien à envier au poids du tribut perse ! Tout compte fait, remarque Hérodote, les Samiens préféraient revenir sous la domination conjointe du tyran Aiakès et des Perses. Il mentionne au contraire que, quelque temps plus tôt, les Milésiens s'étaient opposés au retour d'Histiée : « Ravis de s'être débarrassés d'Isagoras, ils ne montrèrent aucune bonne volonté à recevoir chez eux un autre tyran, en hommes qui avaient goûté à la liberté » (VI, 5). Toujours est-il que, durant la bataille qui mit aux prises les deux flottes à proximité de Milet, la majeure partie des vaisseaux samiens quitta les eaux de Ladé, suivis par d'autres : « La plupart des alliés trahissaient. » Telle est du moins la présentation donnée par Hérodote (VI, 9-15) qui, il est vrai, ne nourrit aucune sympathie pour les Ioniens. Ce fut bientôt au tour de Milet de céder. Assiégés par terre et par mer, les habitants n'avaient aucune chance, face à des ennemis qui étaient passés maîtres dans l'art des sièges (VI, 18), comme ils l'avaient déjà démontré à Barkè (IV, 200) et à Chypre (V, 115-116) : « La sixième année, à compter de la révolte d'Aristagoras, les Perses se rendirent maîtres complètement de la ville » ([493] VI, 17). Les dernières poches de résistance furent réduites en un laps de temps relativement bref. Certaines cités cariennes encore sous les armes durent plier sous le poids des armées perses (VI, 25). Et, au début de l'année 493, la flotte royale reprit la mer et soumit une à une les dernières récalcitrantes : « Ainsi – remarque Hérodote – les Ioniens furent réduits pour la troisième fois en servitude ; ils l'avaient été une première fois par les Lydiens, et cela faisait alors deux fois de suite qu'ils l'étaient par les Perses » (V, 32). Bientôt, Artaphernès allait prendre des mesures propres à restaurer la stabilité de la domination perse, tout en ménageant l'apparence de l'autonomie des cités (chapitre XII, 5).

IV. – DE LA THRACE À MEMPHIS (492-486)

• *La mission de Mardonios en Thrace.* – Hérodote rapporte qu'au printemps 492 le roi releva les généraux qui opéraient en Asie Mineure et y envoya son gendre Mardonios, fils de Gobryas. De Cilicie, Mardonios navigua jusqu'en l'Ionie, tandis que l'armée gagnait l'Hellespont par voie de terre. Une fois rassemblées, les forces perses franchirent l'Hellespont, et opérèrent bientôt en Thrace. Au bout de quelques mois, Mardonios revint en Asie

Mineure, à l'issue d'une campagne qu'Hérodote juge désastreuse : sa flotte avait disparu dans une tempête près du mont Athos et son armée de terre avait subi de lourdes pertes face aux peuples bryges. Ultérieurement, Hérodote affirme même que Darius releva Mardonios de son commandement, car son expédition avait mal réussi (VI, 94). Mais il faut remarquer que, du point de vue d'Hérodote, la mission confiée par Darius à Mardonios était d'atteindre Athènes et Érétrie – évidemment en raison de l'aide que ces deux cités avaient apportée aux Ioniens en 499 : dans un tel contexte, les résultats acquis par Mardonios ne pouvaient être présentés que comme dérisoires. Il s'agit là d'une interprétation très personnelle d'Hérodote, soucieux d'insérer la campagne de Mardonios dans son vaste plan des guerres Médiques. Au reste, lui-même ajoute aussitôt que ce n'était là qu'un prétexte : « Ce que les Perses avaient dans l'esprit était de subjuguer le plus grand nombre possible de cités grecques » (VI, 43-45). Pour comprendre la stratégie de Darius, il importe de la replacer dans le contexte plus large des années 513-492. Les conquêtes déjà réalisées en Thrace, sous l'impulsion de Mégabaze et d'Otanès, étaient de grande ampleur, on l'a vu. Mais elles étaient encore relativement fragiles car, en dehors de régions bien tenues en main par des garnisons puissantes, bien des territoires restaient *de facto* extérieurs à la domination perse. Bien qu'on n'en ait pas la preuve absolue, il ne fait guère de doute que la Thrace et peut-être la Macédoine avaient profité des difficultés perses dans les années 499-493 pour relâcher leurs liens. Dans cette optique, la mission confiée à Mardonios n'est d'abord que la poursuite des opérations de reconquête menées dans l'Hellespont et la Propontide dans les années 493-492. La mainmise sur les détroits étant réassurée, il convenait de reprendre et d'affirmer plus solidement l'implantation impériale en Europe.

En dépit des revers ponctuels (et de la blessure reçue par Mardonios lui-même), les résultats atteints ne doivent pas être sous-évalués. D'une part, l'armée perse « ajouta aux peuples réduits en servitude les Macédoniens » (VI, 74). La Macédoine n'était donc plus simplement le protectorat mis en place par Mégabaze, mais bien un pays conquis. Certes, le roi Alexandre resta en place, mais il est devenu dès lors un roi-sujet, astreint à tribut et autres prestations. Les conquêtes menées au-delà du Strymon expliquent la situation de 480 telle que la décrit Hérodote : « Tout le pays jusqu'à la Thessalie avait été asservi et payait tribut au Grand Roi ; Mégabaze l'ayant soumis et, après lui, Mardonios » (VII, 108). Par ailleurs, voulant présenter le combat contre les Bryges comme une défaite de Mardonios, Hérodote ne cache pas que la réalité fut tout autre : « Les Bryges non plus, cependant, n'évitèrent pas d'être asservis aux Perses » (VI, 45) : l'expression « eux non plus » implique que d'autres peuples thraces furent alors soumis. Enfin, Hérodote mentionne que Thasos se rendit sans combattre (VI, 44). C'est ce qu'il confirme dans le récit de l'expédition de Xerxès, puisqu'il mentionne que, parmi les peuples de l'intérieur, seuls les Satres sont alors libres : tous les autres envoient un contingent à Xerxès (VII, 110-111). C'est probablement de cette période que datent « les gouverneurs établis en Thrace et dans toutes les places de l'Hellespont » (VII, 106 : avant 480). Lors des préparatifs de l'expédition de 480, les Perses purent établir des dépôts de grains et de farine dans plusieurs places : Leukè Aktè en Thrace, Tyrodiza (dans le pays de Périnthe), à Doriskos et à Eion, et en Macédoine (VII, 25). Et rien ne suggère que, dans ces années, les Perses aient eu à souffrir de rébellions dans la région.

L'année suivante, Darius put parachever les résultats acquis par Mardonios : sans avoir à dépêcher une armée, il envoya un message aux Thasiens, accusés par leurs voisins (les Abdéritains ?) de rébellion : « Ils reçurent l'ordre d'abattre leurs murailles et de conduire leurs vaisseaux à Abdère » (VI, 46). À cette occasion, Hérodote précise que les Thasiens

avaient mis en chantier de nombreux vaisseaux, grâce aux ressources qu'ils tiraient de leur pérée et des mines : au total 200 talents par an : « Obeissant à l'ordre de Darius, les Thasiens abattirent leurs murailles et menèrent à Abdère tous leurs vaisseaux » (VI, 47). Fidèle sujette du Grand Roi (VIII, 120), Abdère était probablement une base navale perse. Toujours est-il que l'épisode confirme que la domination perse était fermement établie à cette date : il ne vint manifestement pas aux Thasiens l'idée de faire la sourde oreille. De ce fait, les Perses obtenaient un accès (soit direct, soit par le biais de prélèvements) sur les mines thasiennes.

• *De la Cilicie à Marathon.* – L'ordre donné à Thasos s'insérait également dans les préparatifs que le Grand Roi commença l'année suivante (491) : tandis que des hérauts royaux étaient envoyés pour demander « la terre et l'eau » aux cités grecques, Darius commençait la mobilisation de ses forces navales, intimant à ses sujets du littoral de construire vaisseaux longs et vaisseaux de transport (VI, 47, 95). Les troupes de terre et la flotte se concentrèrent en Cilicie, sous le commandement de Datis et d'Artaphernès (fils d'Artaphernès, satrape de Sardes, et donc neveu de Darius ; VI, 94-95). Partant de Samos, les Perses naviguèrent à travers les îles jusqu'à et y compris Érétrie (VI, 95-102). Puis c'est le débarquement dans la plaine de Marathon, la défaite et le retour auprès de Darius (VI, 102-119). Tel est, résumé sous forme squelettique, le récit qu'Hérodote consacre à ce qu'il est convenu d'appeler (du point de vue grec) la première guerre Médique.

Hérodote rapporte ainsi les ordres donnés à Datis et Artaphernès : « Réduire en esclavage Athènes et Érétrie et amener sous ses yeux les esclaves » (VI, 94). Logiquement, il conclut son récit par l'arrivée, près de Darius, de Datis et d'Artaphernès, conduisant les Érétriens « réduits en esclavage » (VI, 119). La volonté du roi de se venger d'Athènes et d'Érétrie est un motif récurrent chez Hérodote (et bien d'autres auteurs anciens à sa suite) : Hérodote en fait part dès que Darius apprend le raid des Grecs contre Sardes (V, 105) ; selon la présentation qu'il donne, c'était devenu, chez Darius, une véritable obsession (VI, 94 ; comp. Athénée XIV, 652b-c et Plutarque *Mor.* 173C). Jointe à l'exaltation ultérieure de la bataille de Marathon chez les Grecs des ^v^e et ^{iv}^e siècles, cette interprétation n'a pas peu fait pour imposer l'idée que l'objectif premier de Darius, en 491, était de détruire les sanctuaires grecs, et singulièrement l'acropole d'Athènes, désignés comme l'objet de représailles des destructions des temples de Sardes en 499 (V, 102), et, au-delà, de conquérir la Grèce.

• *La conquête des îles.* – Afin de clarifier les choses, il suffit de reprendre les événements dans leur chronologie. Au reste, Hérodote apporte sa pierre à la reconstruction. Il se sent en effet contraint d'expliquer pourquoi les Perses, au lieu de naviguer vers l'Hellespont et la Thrace (comme le fit Xerxès ultérieurement), choisirent, partant de Samos, de se diriger vers Naxos, car ce trajet lui paraît manifestement difficile à harmoniser avec une volonté perse de conquérir la Grèce : « Naxos était le premier but que les Perses proposaient à leur expédition », écrit-il, en précisant qu'il était indispensable de conquérir une île contre laquelle ils avaient échoué en 500 (VI, 96 ; cf. V, 34). Il faut à ce point rappeler le discours qu'Aristagoras, alors, avait tenu à Artaphernès (selon Hérodote) : à partir de Naxos, les Perses pourront conquérir d'autres îles, les Cyclades (Paros, Andros et d'autres) et aller sans difficulté jusqu'à l'Eubée (V, 31). C'est très exactement le programme que Darius fixa à Datis et à Artaphernès en 490. En dépit des dénégations de Plutarque (*Her. Mal.* 36), Naxos fut prise sans difficulté, et ses temples et la ville incendiés, les habitants faits prisonniers (VI, 96). Puis la flotte poursuivit sa route d'île en île, par Délos, Karystos, l'Eubée

(VI, 97-101). Les cités qui résistèrent furent durement châtiées, telle Karystos ; malgré l'aide de clérouques athéniens, Érétrie dut elle aussi céder : « Les Perses y pillèrent les temples et y mirent le feu, en représailles de l'incendie des sanctuaires de Sardes, conformément aux ordres de Darius » (VI, 101). Donc, contrairement à ce que laisse entendre Hérodote, le trajet par Naxos ne constituait pas un détour, mais bien le premier objectif d'une conquête insulaire. L'objectif de Darius était manifestement de faire disparaître toute concurrence sur mer. On ne sait pas avec précision quel fut le statut des îles ainsi conquises. Il ne fait cependant aucun doute qu'elles furent astreintes à payer tribut et à livrer des contingents militaires (cf. VI, 99).

En somme, à la veille du débarquement en Attique – et la défaite de Marathon ne devait rien y changer – Darius venait de mener à son terme logique un dessein stratégique, qui s'était ouvert, peu après son avènement, par la conquête de Samos. L'expédition scytho-thrace de 513 (et années suivantes), l'extension de la domination maritime postérieure à la révolte de l'Ionie puis l'expédition de Mardonios en 492 représentent autant d'étapes d'un vaste projet, qui visait à assurer la domination perse sur la mer Égée, non seulement sur les littoraux, mais aussi sur les îles. Dans la pensée de Thucydide, cette conquête marque bien une étape essentielle : alors que Cyrus, écrit-il, avait soumis les villes du continent, Darius fut en mesure de s'emparer des îles, grâce à la puissance de sa flotte (I, 16.1). À l'instar de Polycrate, dont il est en quelque sorte le successeur dans l'ordre des thalassocraties (I, 13.6 ; 14.2), Darius marque son pouvoir en se posant en protecteur de Délos. Il avait en effet donné des ordres stricts à Datis, qui prit soin d'aborder non à Délos même, mais à Rhénée. Les Déliens, qui avaient fui à Ténos à l'annonce de son arrivée, reçurent l'assurance de pouvoir retourner vivre chez eux, sains et saufs : « Ensuite, Datis entassa sur l'autel 300 talents d'encens et les y brûla » (Hérodote VI, 97). L'expédition de Datis était également en quelque sorte une tournée de propagande, qui visait à démontrer aux insulaires qu'ils n'avaient rien à craindre du nouveau maître : Hérodote rapporte même que, lors du retour, Datis « se rendit sur son vaisseau personnel à Délos » pour y remettre une statuette dorée d'Apollon qu'un marin phénicien avait dérobée dans un sanctuaire thébain (VI, 118). On retrouve là les deux volets complémentaires de la stratégie idéologique perse : patronage accordé aux sanctuaires et répression impitoyable en cas de refus de soumission. Seules les cités récalcitrantes virent leurs sanctuaires détruits.

• *Conquête perse et médisme grec.* – Les Perses pouvaient tirer de leur campagne insulaire un autre enseignement, ou plutôt une confirmation. C'est que, face à eux, les Grecs n'étaient nullement unis dans un sentiment patriotique fondé sur la haine du Barbare. C'est là une observation que leurs déjà longues relations avec les Grecs d'Asie Mineure avaient muée en certitude. Tout aussi divisés que leurs compagnons installés sur le littoral d'Asie Mineure, les Grecs insulaires en firent la démonstration. Hérodote rapporte qu'à l'issue de six jours de siège deux citoyens de marque (*i.e.* des riches) d'Érétrie, Euphorbos et Philagros, « livrent (*prodidousi*) leur cité aux Perses » (VI, 101). Ces deux personnages furent récompensés par le roi, qui leur fit une donation de terres, sans doute en Asie Mineure (Plutarque *Mor.* 510B ; Pausanias 7.10.2). C'est là un nouvel exemple des échanges dons / services entre le roi et des Grecs attestés dès l'époque de Cyrus (Athénée I, 30a), et dont les exemples se multiplient par la suite.

C'est manifestement sur le « médisme » de certains Athéniens que comptait également Datis pour mener à bien la dernière partie de ses projets. Le développement d'Hérodote

laisse supposer en effet que le débarquement en Attique était porteur d'un objectif politique : installer à Athènes un homme dévoué aux intérêts perses. Auprès de Datis, le rôle d'Hippias, fils du tyran Pisistrate, est tout à fait notable : c'est lui qui choisit la plaine de Marathon (VI, 102) et qui dirige les opérations de débarquement et de cantonnement (VI, 107). La raison en est évidemment qu'il était bien placé pour jouer un rôle de conseiller militaire. C'est aussi que, depuis plusieurs années, il était devenu l'un des conseillers politiques les plus écoutés chez les Perses. Hérodote le montre poussant le satrape Artaphernès contre Athènes (V, 96). S'il prend part à l'expédition, c'est sans doute qu'il a persuadé Darius qu'il pourrait réinstaller une tyrannie properse à Athènes. Il savait certainement pouvoir compter sur des alliés dans la cité. Tout en niant avec force que le coupable fût un Alcéméonide, Hérodote rapporte qu'à l'issue de la bataille de Marathon un signal fut envoyé d'Athènes aux Perses, pour leur indiquer que la voie était libre vers la cité (IV, 115) ; le signal aurait été lancé par des Athéniens partisans du retour d'Hippias (IV, 121). Il n'y a pas de raisons contraignantes de repousser cette information. Par de multiples témoignages, on sait qu'il y avait à Athènes des « amis des tyrans » : l'un d'entre eux avait été élu archonte en 496 (Aristote *Ath. Pol.* 22.4). Au reste, le discours qu'Hérodote fait tenir à Miltiade rend compte de l'incertitude morale et politique des Athéniens. Poussant les Athéniens à engager le combat sans attendre, Miltiade faisait valoir que, si l'on tardait à le faire, « un vent de discorde [risquait] de pousser les Athéniens vers les Mèdes » ; mieux valait donc ne pas attendre « qu'il y ait chez les Athéniens quelque chose de pourri » (VI, 109). Hérodote fait part également du sentiment de terreur qu'évoquait le seul nom des Mèdes, dont on connaissait les nombreuses victoires (VI, 112).

• *Marathon*. – Probablement très confiant, et se souvenant des ordres de Darius, Datis, sur les conseils d'Hippias, fit donc débarquer ses troupes dans la plaine de Marathon : « C'était le lieu d'Attique le plus favorable aux évolutions des cavaliers et le plus proche d'Érétrie » ; dès l'annonce de la nouvelle, les Athéniens, rejoints par des Platéens, se portèrent eux aussi à Marathon (VI, 102-103). En revanche, malgré des démarches pressantes menées auprès d'eux, les Spartiates alléguèrent une fête rituelle qui leur interdisait de sortir alors de leur territoire : ils n'arrivèrent à Marathon que plusieurs jours après la bataille (VI, 105-106).

Hérodote ne consacre que quelques pages très brèves à la bataille proprement dite – ce pourquoi Plutarque lui reproche d'avoir « diminué l'éclat de cette victoire » (*Her. Mal.* 26 = *Mor.* 862B) – si bien que de grandes incertitudes continuent de peser sur les forces en présence. Les chiffres proposés par Hérodote sont tous suspects, qu'il s'agisse du nombre de vaisseaux de la flotte royale (VI, 95 : 600), ou encore du nombre de tués (VI, 117 : 192 Athéniens et 6400 soldats de Datis). L'une des interrogations les plus décisives a trait à l'absence de la cavalerie perse. Sa présence dans le corps expéditionnaire de Datis est hors de doute (VI, 48-95 ; cf. Pausanias I, 32.7). Une entrée de la Souda (s.v. *Khôris hippeis*) indique que la cavalerie avait été rangée à part : doit-on en conclure qu'elle avait été chargée, d'ores et déjà, de prendre le contrôle de la route qui menait vers Athènes ? Il est difficile d'en juger. Il est non moins difficile de comprendre que Datis se soit passé d'un élément qui faisait la supériorité de toute armée achéménide, alors même qu'Hérodote précise qu'on avait choisi la plaine de Marathon en raison des facilités qu'elle offrait aux déploiements de la cavalerie.

Il est vrai que l'infanterie achéménide était loin d'être négligeable. Comme à l'accoutumée, Datis rangea ses meilleurs soldats, des Perses et des Saces, au centre de son dispositif (VI, 113). Hérodote remarque que les Athéniens « furent les premiers de tous les

Grecs qui allèrent à l'ennemi en courant » (VI, 112). C'était en effet le seul moyen de limiter la puissance dévastatrice de l'archerie perse, quitte à perdre des soldats au cours de l'assaut. Vainqueurs au centre, les Perses furent enfoncés sur les ailes. Ils furent contraints de se rembarquer. Datis tenta bien de voguer rapidement vers la rade du Phalère, mais les Athéniens avaient eu le temps de mettre la cité en état de défense. Datis n'insista pas et fit voile vers l'Asie Mineure. Cette décision surprenante confirme qu'à cette date Darius ne songeait pas à établir une domination durable sur la Grèce. Datis était simplement chargé de mener un raid, de détruire sanctuaires et maisons, de faire des prisonniers et de faire voile vers les côtes d'Asie Mineure. En somme, du point de vue perse, Marathon n'était qu'un engagement sans ampleur qui ne remettait absolument pas en cause la stratégie égéenne définie par Darius : telle fut certainement la présentation qu'en donna la propagande achéménide (cf. Dion Chrys., XI, 148).

On comprend aisément pourquoi et comment les Athéniens transformèrent Marathon en une victoire mémorable : par la suite, elle acquit une véritable valeur mythique dans la conscience collective de la cité. En 490, la victoire des citoyens-hoplites signifiait le renforcement d'une démocratie récemment et durement acquise ; elle augmentait également le prestige politique et militaire de la cité face à Sparte et la Ligue Péloponnésienne. Mais, du point de vue perse, il en allait tout autrement. Comme on l'a déjà dit, Darius avait atteint ses objectifs fondamentaux. Au reste, sur le coup, le retentissement de la victoire ne paraît pas avoir dépassé le cadre local. En tout cas, les Grecs d'Asie Mineure, qui sortaient tout juste d'une répression terrible, n'y virent manifestement aucun signe d'affaiblissement de la domination perse : dans leur situation, ils savaient parfaitement bien au contraire que la puissance de Darius n'avait jamais été aussi grande. Le seul indice d'insubordination est mentionné dans l'article déjà cité de la *Souda* : les Athéniens auraient été mis au courant des dispositifs tactiques, arrêtés par Datis, par des Ioniens de l'armée perse. Si l'information est exacte, elle ne vise manifestement qu'un petit groupe agissant dans le plus grand secret : on n'entend jamais parler de menées antiperses dans les contingents ioniens et éoliens que Datis avait emmenés avec lui (VI, 98).

• *De Marathon à Memphis*. – Selon Hérodote, Darius projeta immédiatement une nouvelle expédition contre la Grèce, dont il prendrait lui-même la tête. À cette fin, des ordres de mobilisation furent envoyés partout, « qui mirent pendant trois années l'Asie dans un état d'agitation » (VII, 1,4). C'est alors (486) que parvint à la cour la nouvelle d'une insurrection égyptienne, que Darius s'apprêtait à mater, lorsqu'il fut emporté par la maladie, dans le courant du mois de novembre (VII, 4 : Ctésias § 19). Nous ne possédons malheureusement aucun témoignage ni sur les origines ni sur l'extension de cette révolte (Ctésias n'en dit pas un mot). La mention d'Hérodote vient au moins rappeler que l'histoire achéménide de cette période n'est pas réductible au problème grec. Mais elle confirme également, au désespoir de l'historien, qu'aux yeux d'Hérodote seul compte réellement le front des guerres Médiques.

Quoi qu'il en soit, à la mort de Darius, l'Empire achéménide a atteint sa plus grande extension : depuis l'Iaxartes jusqu'au golfe Persique et la première cataracte, depuis le Danube jusqu'à l'Indus. Dans le même temps qu'il menait ses conquêtes, le Grand Roi multipliait les réformes et les mesures visant à organiser le pouvoir perse, tant au centre que dans les pays conquis.

DEUXIÈME PARTIE

Le Grand Roi

Les images du monde

I. LE ROI CONSTRUCTEUR

• *Le remodelage de Suse.* – Soucieux d'exalter son nouveau pouvoir et d'en transmettre à la postérité le témoignage éclatant, Darius développa une intense activité de constructeur, et conçut très tôt avec ses conseillers l'établissement de nouvelles résidences royales, à Suse et à Persépolis. Depuis la conquête réalisée à l'époque de Cyrus, la ville de Suse avait conservé la configuration urbanistique qu'elle avait acquise au cours de l'époque élamite. Jusqu'au règne de Darius, les témoignages archéologiques ne révèlent aucune intrusion de la culture achéménide. On constate alors au contraire un brusque changement, les indices de la culture élamite disparaissant brusquement. On assiste en effet à un remodelage complet de la ville, autour des grands tells, dénommés « Acropole », « Ville royale » et « Apadana », qui surplombent d'une vingtaine de mètres la rive gauche du Chaour (fig. 6).

Les raisons du choix de Suse par Darius sont ainsi données par Strabon :

Après que les Perses et Cyrus eurent vaincu les Mèdes, ils ne tardèrent pas à faire la comparaison avec leur propre pays, relégué en quelque sorte aux extrémités de la terre (*ep'eskhatois*), et la Susiane qui, par sa position centrale, se trouvait à portée de la Babylonie et des autres peuples, et ils y transportèrent le siège de leur empire. Outre cet avantage de la proximité, outre le prestige attaché au nom de Suse, une troisième considération les avait décidés, c'est que la Susiane n'avait jamais réalisé rien de grand ; c'est qu'elle avait toujours été soumise à d'autres et qu'elle avait toujours fait partie d'organisations étatiques plus grandes, si ce n'est, peut-être, au temps des héros (XV, 3.2).

Le texte témoigne surtout de la pauvreté des informations de Strabon, tant sur la chronologie de la refondation de la ville que sur l'histoire ancienne de Suse et de l'Élam « depuis le temps des héros ». Seul, un auteur grec pouvait considérer comme excentrée la situation de la Perse dans le nouvel empire. Au reste, il souligne lui-même (XV, 3.3) que les Grands Rois ne se désintéressèrent pas des palais perses (Pasargades et Persépolis). Replacée dans son contexte historique, cette décision est comme l'aboutissement des rapports continus entre l'Élam et le haut-pays d'Anšan : la construction des palais de Suse

manifestait aux yeux de tous la victoire du second, en même temps que la réunion des deux entités au sein d'une même organisation. À la date où l'on suppose qu'ils furent entrepris, les travaux de Suse portaient également témoignage de l'unité retrouvée de l'Empire autour de Darius, restaurateur d'un ordre mis à mal par les pays rebelles.

Les témoignages épigraphiques de l'activité de bâtisseur de Darius y sont extrêmement nombreux. Le roi se pose à la fois en continuateur et restaurateur des dynasties précédentes, qu'il ne nomme pas. Il se flatte d'avoir reconstruit des ouvrages tombés en ruine, en particulier les fortifications :

Darius le roi dit : par la grâce d'Ahura-Mazda, de nombreux ouvrages qu'autrefois on avait laissés à l'abandon, moi je les ai menés à terme. J'ai vu les fortifications (qu'à Suse) on avait autrefois construites s'en aller de vieillesse ; moi, je les ai relevées. Ce sont (en fait) des fortifications tout autres que moi j'ai construites (*DSe* 001).

Mais il insiste surtout sur le caractère profondément novateur de ses initiatives :

À cet endroit où cette forteresse était construite, là aucune forteresse n'était construite. Par la grâce d'Ahura-Mazda, cette forteresse, moi, je l'ai construite. Et, comme le dessein d'Ahura-Mazda et de tous les dieux était que cette forteresse fût construite, alors moi je l'ai construite. Et je l'ai achevée, et belle et solide, ainsi qu'en était mon dessein (*DSe*).

Dans d'autres inscriptions, il se présente comme le constructeur d'une maison (*bitu*) et d'un palais (*ekallu*). Ses successeurs ne manquent pas de se situer dans la continuité de Darius. Xerxès affirme que la porte – dite maintenant porte de Darius – a été conçue et élevée du temps de son père, et qu'il en est de même d'une autre résidence (*XSa*). Quant à Artaxerxès II, il reconstruisit la salle d'audience (*apadana*) construite par son trisaïeul Darius, et détruite par un incendie sous le règne de son grand-père Artaxerxès I^{er} (*A2Sa*).

Il est fort délicat de dater avec précision le début des travaux. Dans l'une des inscriptions, Darius écrit :

Beaucoup de ce mal qui avait été fait, moi je le transformai en bien. Les pays qui combattaient l'un contre l'autre, dont les gens les uns les autres se tuaient, ceux-là moi je fis en sorte, par la grâce d'Ahura-Mazda, que leurs gens, les uns les autres ne se tuèrent plus, et je remis chacun en sa place. Et, en présence de mes décisions, ils les respectèrent, de telle sorte que le fort ne frappe ni ne dépouille le pauvre (*DSe* 001).

Il serait risqué d'en conclure que les travaux commencèrent dès après la fin de la troisième révolte élamite, car la phraséologie de Darius est stéréotypée : tout bon roi se flatte d'avoir rétabli l'ordre et la justice au début de son règne.

Par ailleurs, parmi les peuples qui ont été enrégimentés, figurent les Ioniens et les Cariens qui ont transporté le bois du Liban de Babylone à Suse : si, comme on le pense généralement, ces Ioniens et ces Cariens désignent les populations d'Asie Mineure déportées en Basse-Babylonie et en Élam à l'issue de la révolte de l'Ionie (493-492), la datation devrait être considérablement rabaissée : mais il y avait déjà des Cariens et des Ioniens en Babylonie avant Darius ! Quant à la mention, chez Hérodote (III, 140), de la présence de Darius dans son palais de Suse au début de son règne, elle ne prouve évidemment rien non plus. La question chronologique doit donc rester prudemment ouverte. En tout état de cause, les travaux durèrent certainement très longtemps. On sait par exemple qu'un intervalle de plusieurs années a séparé la mise en place des fondations du palais de Darius de celles de l'Apadana : une comparaison des textes montre que le père de Darius, Hystaspes, est mort entre-temps.

Même si tous les travaux et toutes les constructions de Suse n'ont pas été menés à bien sous le seul règne de Darius, il est clair néanmoins que le roi et ses conseillers ont conçu

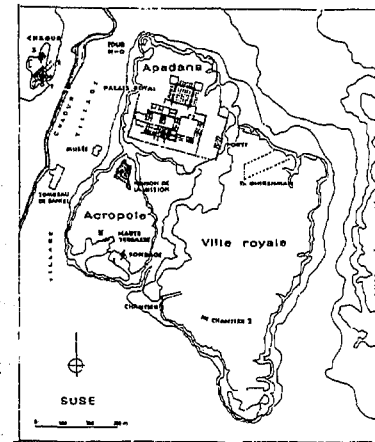
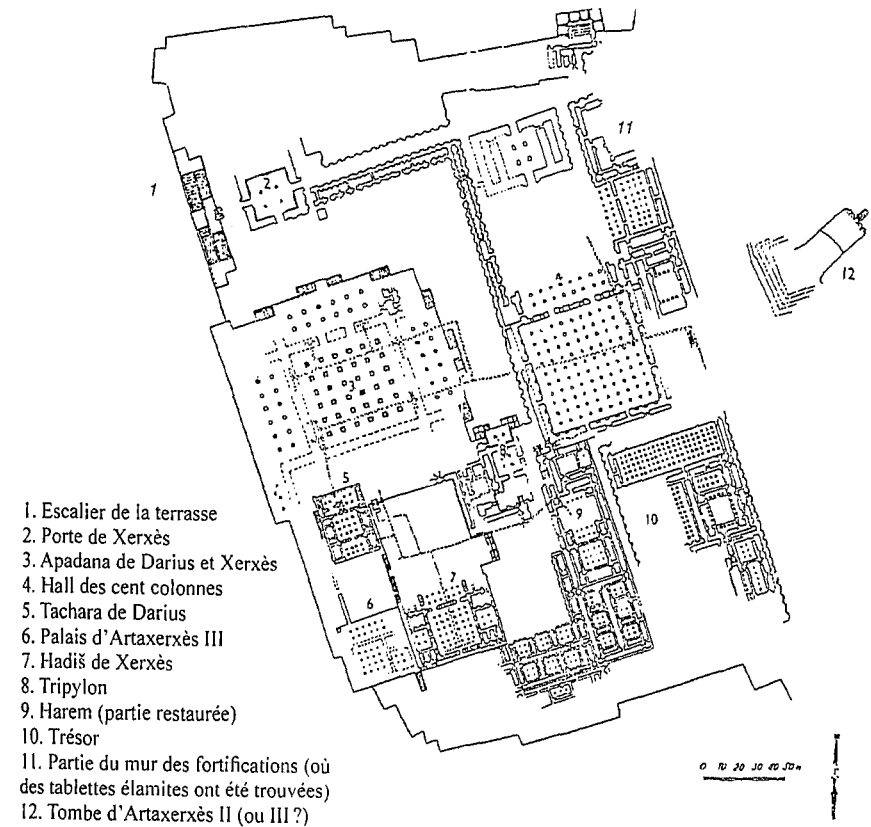


Figure 6.
Plans des terrasses de Persépolis
et de Suse

d'un coup le plan d'ensemble. La nouvelle ville est organisée sur trois terrasses, reliées les unes aux autres. On peut y distinguer les palais (sur le tell dit de l'Apadana), les quartiers résidentiels (Ville Royale ?) et la forteresse (Acropole). Citant un auteur de l'époque d'Alexandre, Strabon affirme que la ville de Suse était « sans murailles » (*ateikhistos* XV, 3.2). L'affirmation peut paraître fantaisiste puisque Darius, on l'a vu, se flatte d'avoir restauré des murailles, d'en avoir construit de nouvelles, et qu'il affirme « avoir préservé Suse contre ses ennemis ». En réalité, ces murailles de Darius ne constituent pas à proprement parler une fortification. Elles se confondent avec les murs de soutènement des différentes terrasses. Néanmoins, la force de la position de la citadelle proprement dite permettait d'y organiser la défense, comme en témoigne la résistance menée en 317, face aux troupes d'Antigone, par Xénophilos, qui était à la fois chargé de la citadelle (*akra*) et de la garde du trésor (*thēsaurophylax* = **ganzabara*; Diodore XIX, 17.3; 18.1).

D'immenses travaux furent nécessaires pour établir une surface plane artificielle, sur laquelle on pourrait élever les bâtiments, au total 70 hectares. Darius y fait lui-même directement référence, en parlant de la construction du palais sur le tell de l'Apadana :

La terre fut creusée jusqu'à ce que j'atteigne le sol dur ; lorsque la terre fut creusée [et que] le gravier fut en suffisance, là, sur 40 coudées et sur 20 coudées, le gravier fut entassé. Sur le gravier je bâtis le palais (*DSf*).

Les fouilles menées dans la ville ont confirmé la réalité des méthodes de construction. La Ville Royale s'appuyait sur un glacis d'une hauteur de 10 à 12 mètres ; il fut construit en briques crues sur une épaisseur de 20 mètres à la base. La plate-forme des palais, d'une superficie d'environ 12 hectares (soit l'équivalent de la terrasse de Persépolis), est elle-même protégée, vers l'est, par un mur de soutènement d'une hauteur de 15 m environ ; vers l'ouest, au-dessus du Chaour, il fallut accumuler une véritable barrière de graviers de rivière, qui atteint 18 mètres à l'angle sud-ouest : plus d'un million de m³ furent nécessaires pour la construction de cette seule plate-forme. Certains bâtiments, élevés sur une épaisseur de plusieurs mètres de terre rapportée, durent être munis de fondations puissantes. C'est le cas en particulier de la porte de Darius (*fig. 31*). De dimensions au sol imposantes (40 m x 30), la porte s'élevait sur une hauteur de 12 à 13 mètres, supportée par des colonnes de pierre d'un diamètre supérieur à 1 mètre. On dut établir de puissantes fondations de briques crues, appuyées sur le sol naturel, et protégées des infiltrations par des épaisseurs de graviers. Le caractère gigantesque des travaux est également bien marqué par la chaussée de brique crue, qui permettait de franchir le ravin de quinze mètres de profondeur qui séparait la Ville Royale et la terrasse de l'Apadana.

• *Les débuts de Persépolis*. – C'est à Darius que remontent également les premiers travaux qui menèrent à l'édification de Persépolis. Jusqu'alors, on l'a vu (p. 99), les constructions s'étaient établies dans la plaine. Darius décida d'y ériger une nouvelle capitale en élevant une terrasse monumentale qui, une fois terminée, s'étendait sur 125 000 m². Cette gigantesque plate-forme s'accrochait à la montagne proche, le Kuh-e Rahmat (mont de Miséricorde). Sur le mur de soutènement sud, on a retrouvé quatre textes inscrits en vieux-perse (2), élamite (1) et accadien (1). Le texte élamite de cette inscription (*DPf*) se réfère directement aux travaux d'aménagement menés par Darius :

Moi, Darius le Grand Roi, roi des rois, roi des pays, roi sur cette terre, fils d'Hystaspes, l'Achéménide. Et Darius le roi dit : « En cet emplacement où cette forteresse-ci a été construite,

là, auparavant, aucune forteresse n'avait été construite. Par la grâce d'Ahura-Mazda, cette forteresse-ci, moi je l'ai construite ainsi qu'en était le dessin d'Ahura-Mazda, tous les dieux [étant] avec lui, [à savoir] que cette forteresse-ci fut construite. Et je l'ai construite, parachevée et rendue belle et résistante, ainsi que cela m'avait été prescrit. » Et Darius le roi dit : « Moi, qu'Ahura-Mazda me protège, tous les dieux [étant] avec lui, et aussi cette forteresse-ci, et encore ce qui a été aménagé pour cet emplacement. Ce que pensera l'homme qui est hostile, que cela ne soit pas reconnu ! »

Il n'est pas difficile de constater que cette déclaration se rapproche au détail près de l'une des inscriptions de Darius à Suse (*DSf*) : dans les deux cas, Darius se flatte d'avoir élevé une forteresse qui n'existait pas auparavant, et d'avoir mené les travaux jusqu'à leur terme. Dans l'un et l'autre cas, le terme « forteresse » renvoie non à des ouvrages proprement militaires, mais aux hauts murs qui limitaient et renforçaient les plates-formes, sur lesquelles il allait commencer à élever des monuments. Cependant, à Persépolis tout au moins, la présence de fortifications proprement dites est archéologiquement attestée ; c'est à elles que fait référence Diodore, d'une manière au reste approximative (XVII, 61.1).

Les problèmes chronologiques ne sont pas moindres à Persépolis qu'ils ne le sont à Suse. Plusieurs monuments sont datables à coup sûr du règne de Darius. C'est le cas de la trésorerie, où un lot d'archives sur argile a été retrouvé : la première tablette élamite est datée de 492, mais la seule tablette accadienne du lot date de la vingtième année de Darius (30/ XII / 502 ; PT 85). Peut-être la trésorerie (dans un premier état) fut-elle la première construction achevée sur le site. Parmi les autres bâtiments, on doit compter le palais de Darius, ainsi dénommé parce que plusieurs inscriptions de Darius et de Xerxès attestent que les travaux furent commencés par Darius et complétés par son fils. C'est le cas également de la salle d'audience, l'Apadana. On y a retrouvé en effet, enfouis aux coins sud-est et nord-est, des dépôts de fondation, composés d'une série de monnaies (créséides et diverses pièces grecques) et de plaques d'argent et d'or portant le texte suivant :

Darius le Grand Roi, le roi des rois, le fils d'Hystaspes, l'Achéménide. Le roi Darius déclare : « Voici le royaume que je tiens : depuis les Saces au-delà de la Sogdiane jusqu'au pays de Kuch [Nubie], depuis l'Indus jusqu'à Sardes. Ahura-Mazda me le remit, lui le plus grand des dieux. Qu'Ahura-Mazda me protège, moi et ma maison » (*DPh*).

Si l'on admet qu'un bâtiment proche, le Tripylon, appartient au même plan d'ensemble, on doit également l'inscrire au compte de Darius : mais l'absence de toute inscription doit inciter à la prudence. Il apparaît que plusieurs bâtiments furent conçus sous le règne de Darius, mais construits ou achevés seulement par son successeur : tel est sans doute le cas des frises de l'Apadana.

Il est infiniment plus complexe de déterminer à quelle date furent élevés ces différents monuments. La seule attestation de chronologie absolue est fournie par les archives, dites des Fortifications, datées précisément de 509-494 : signe qu'en 509 au plus tard Persépolis, bien qu'en travaux (mais elle le fut jusqu'à la fin de la période achéménide), était en activité. Quant aux tablettes de fondation de l'Apadana, elles donnent lieu encore à interprétations divergentes, en fonction de la datation que l'on assigne aux monnaies qui les accompagnent, en fonction aussi de la signification qu'on attache à la déclaration de Darius qui y figure. Si l'on admet que, d'une manière métaphorique, Darius veut décrire son royaume en mentionnant les quatre extrémités géographiques alors atteintes, on doit admettre qu'il se réfère à une date antérieure à l'expédition de Scythie (513), puisque Sardes y apparaît comme la borne occidentale. Dans le cas contraire, la voie est ouverte à

une datation plus basse, vers 500, d'autant que l'Apadana (salle des audiences) de Persépolis n'est pas identique dans sa conception à celle de Suse : elle est en particulier élevée sur une plate-forme à degrés, absente à Suse. En raison des incertitudes pesant également sur le rythme des travaux de Suse, il n'est pas exclu que les débuts des premiers travaux menés à Persépolis aient été à peu près contemporains de ceux de Suse. Dans tous les cas, le décalage chronologique entre les deux chantiers n'a pu être bien grand : ce qui suppose d'une part que Darius ait décidé de mobiliser des moyens matériels et humains considérables, et d'autre part que les constructions sur l'un et l'autre sites soient entrées dans un plan global de réaménagement des résidences royales. Il s'agissait de rendre éclatant aux yeux de tous que l'avènement du roi marquait bel et bien une refondation du royaume et de l'Empire.

• *Les travaux menés dans les autres capitales.* – La promotion de Suse et de Persépolis ne fit pas disparaître les anciennes capitales de Pasargades, Babylone et d'Ecbatane. Mais nous sommes pauvrement informés de l'activité de constructeur qu'y mena Darius. Quelles que soient les incertitudes chronologiques qui continuent de peser sur certains monuments de Pasargades, l'intervention de Darius y est extrêmement probable. Les tablettes de Persépolis, par ailleurs, mentionnent à Pasargades l'existence d'un trésor, et l'activité de groupes d'ouvriers (*kurtasš*). On sait également que le roi fit construire un nouveau palais à Babylone. Quant à Ecbatane, Darius y résida plusieurs mois en 521. On y a retrouvé une inscription, dont le texte et les supports (plaques d'argent et d'or) sont identiques aux plaques de fondation découvertes sous l'Apadana de Persépolis (*DH = DPh*). Deux inscriptions d'Artaxerxès II sont également intéressantes (*A²Ha* et *A²Hb*) : la seconde rapporte l'érection d'une *apadana* sur le site. Doit-on en conclure que déjà Darius avait élevé une telle salle hypostyle dans la capitale de la Médie, salle qui fut restaurée par Artaxerxès II ? On signalera en outre que, selon Diodore (II, 13.6-8), Ctésias attribuait à la reine mythique Sémiramis des aménagements à Ecbatane :

Elle y fonda une résidence royale et s'occupa avec un soin particulier de l'administration du pays. Comme la ville manquait d'eau et qu'il n'y avait aucune fontaine dans le voisinage, elle amena, avec beaucoup de travail et à grands frais, de l'eau pure et abondante dans tous les quartiers. À douze stades environ d'Ecbatane est une montagne appelée Oronte, taillée à pic et d'une hauteur remarquable... Elle perça la racine de cette montagne, y creusa un canal de quinze pieds de largeur et quarante de profondeur ; ce canal servait à conduire dans la ville les eaux du lac et de la rivière.

Il est clair que de nombreux travaux attribués à Sémiramis remontent en fait aux Achéménides, tel l'aménagement de la plaine et de la montagne de Behistoun, décrit dans le même chapitre (II, 13.1-2). Comme on sait que de tout temps Ecbatane/Hamadán a été alimentée en eau grâce à un réseau de *qanats* et que Polybe (X, 28) fait référence à une politique achéménide en la matière, il est tentant de penser que l'un des rois achéménides, et peut-être Darius, en fut l'initiateur. Mais c'est là simple hypothèse.

• *La tombe royale de Naqš-i Rostam.* – Les efforts déployés sont d'autant plus notables que Darius poursuivit également des travaux sur un site proche de Persépolis, à Naqš-i Rostam. C'est à une distance d'environ 6 kilomètres de Persépolis que Darius décida, sans doute au début de son règne, de faire creuser une tombe dans le roc. Il choisit pour ce faire une falaise haute de 64 mètres. Le bas de la tombe se situe à une hauteur de 15 mètres du

sol, et la façade s'élève sur une hauteur de plus de 22 mètres. En entaillant la roche, on creusa un vaste volume, composé d'un vestibule, sur lequel ouvraient trois chambres voûtées, chacune d'entre elles contenant trois cistes creusés eux aussi dans la roche. La façade proprement dite – de section cruciforme – était organisée selon trois registres superposés (fig. 10). Le registre inférieur n'a pas été sculpté. Le registre médian porte quatre colonnes engagées, la porte s'ouvrant entre les deux colonnes du milieu : il figure le palais royal. Au-dessus, porté par des représentants de 30 peuples soumis, est représenté le roi sur un piédestal à trois degrés, face à un autel du feu, l'ensemble de la scène étant surmonté de représentations divines. D'autres personnages sont figurés, des gardes (les Immortels ?), et des aristocrates : certains, dépourvus d'armes, figurent peut-être métaphoriquement le deuil officiel de la cour ; d'autres sont armés : deux d'entre eux sont désignés par une inscription ; ce sont Gobryas et Aspathinés (*DNc-d*).

La tombe de Darius est très clairement identifiée par deux inscriptions royales (*DNa* et *DNb*). Ses successeurs suivirent son exemple et firent aménager d'autres tombes rupestres à proximité, y apportant des aménagements particuliers, mais sans modifier profondément le plan originel. En l'absence d'inscriptions, on suppose que ces tombes sont celles de Xerxès, d'Artaxerxès I^{er} et de Darius II. En revanche, à partir d'Artaxerxès II, les rois choisirent de faire creuser leur tombe dans les environs immédiats de Persépolis, comme l'indique Diodore : « Dans la partie est de la citadelle, à quatre plèthres [120 mètres] de distance, il y a une montagne appelée "royale", où se trouvent les sépultures des rois. La roche avait en effet été évidée et il y avait au centre plusieurs chambres où étaient les sépulcres » (XVII, 71.7). Diodore souligne également les difficultés techniques de l'entreprise : « Comme on n'a pas pratiqué de rampe d'accès artificielle, ces chambres reçoivent les corps que l'on hisse à l'aide de certains engins. » Ce texte rappelle ce que Ctésias écrivait de la tombe de Darius :

Darius se fait bâtir un monument funéraire sur la montagne aux deux cimes ; on le bâtit donc. L'envie l'ayant pris de le visiter, les Chaldéens et ses parents l'en empêchent ; mais ses proches veulent y monter ; lorsque les prêtres qui les halaient vers le haut les aperçoivent, la peur leur fait lâcher les câbles ; les proches du roi tombent et se tuent. Darius en est fort affligé et fait décapiter les haleurs qui étaient quarante (*Persika* § 15).

Il est possible enfin que le site – comme celui de Behistoun – ait alors été embelli par l'installation d'un paradis – si toutefois on adopte l'identification de Naqš-i Rostam sous le site *Nupistaš* [« lieu des écritures »], connu par certaines tablettes de Persépolis.

• *Art royal et villes impériales.* – Pour l'historien, l'intérêt des constructions de Darius – achevées et poursuivies par ses successeurs, en particulier Xerxès – ne se limite pas à l'étude des masses architecturales et de l'organisation urbanistique. Comme l'indiquent si clairement les inscriptions et les dépôts de fondation, le Grand Roi entend d'abord et avant tout donner à tous l'image de son pouvoir souverain et illimité. À cette fin, textes et représentations figurées scandent et rythment l'organisation des palais et des résidences. Les artistes et artisans qui ont travaillé sur les chantiers ne disposaient d'aucune liberté de création : ils devaient suivre de manière rigoureuse au contraire les orientations précises données par les conseillers du Grand Roi, et les emprunts évidents aux répertoires assyro-babyloniens, élamites et égyptiens ont été fusionnés au sein d'un art nouveau, par excellence royal. L'art royal répond à un programme qui ne laissait pas de place à l'improvisation. L'observation vaut également pour la thématique qui s'impose sur les sceaux et

cachets de Persépolis, ainsi évidemment que celle qui est utilisée pour exalter la figure royale sur les monnaies. On y découvre le Grand Roi dans les deux manifestations les plus évidentes de son pouvoir : en roi et en dominateur des peuples de l'Empire. Tant à Suse qu'à Persépolis ou à Naqh-i Rustam, proclamations écrites et représentations figurées entendent donner une image atemporelle du pouvoir du Grand Roi et du pouvoir perse, à travers une exaltation des vertus du roi et de la domination perse sur les peuples de l'Empire. De ce point de vue, on doit insister sur la spécificité du monument de Behistoun qui constitue la seule représentation historicisée du pouvoir de Darius en restaurateur de l'ordre dynastique et de l'ordre impérial dans une période précisément désignée, contre des ennemis eux aussi nommés expressément : mais, même à Behistoun (relief et inscriptions), l'aspect quasi transcendantal du pouvoir du Grand Roi est très prégnant. L'insistance mise sur la sujétion des peuples conquis, de nombreux reliefs (peuples porteurs du trône, peuples donateurs, listes de pays, etc.) indiquent très clairement que les nouvelles capitales sont pensées comme les lieux où s'expriment à la fois le pouvoir perse et la *Pax persica*. Grâce à ses vertus, acquises par la protection privilégiée d'Ahura-Mazda, le Grand Roi assure l'unité idéale d'un monde, dont on souligne en même temps la diversité ethno-culturelle et géographique. C'est donc par simple commodité que nous distinguerons ici les représentations de la puissance impériale des représentations de la majesté royale (chapitre vi), tant il est évident que les deux composantes s'imbriquent mutuellement et se nourrissent l'une de l'autre.

II. LE ROI ET SES PEUPLES : INSCRIPTIONS ET ICONOGRAPHIE

• *Les « chartes de fondation » de Suse.* – De nombreuses inscriptions de fondation ont été découvertes à Suse, complètes ou fragmentaires. Certaines étaient destinées à être enfouies sous forme de « chartes de fondation », d'autres à être exposées aux yeux des visiteurs. Voici, à titre d'exemple, les déclarations de Darius qui figurent sur l'un des exemplaires les plus récemment découverts :

Le palais qui est à Suse, c'est moi qui l'ai fait ; ses matériaux de loin furent apportés... Ce qui [en fait] de briques fut moulé, des gens qui [étaient] des Babyloniens, eux-mêmes le firent. Et les poutres qui [étaient] en cèdre, elles, d'une montagne dont le nom [est] Liban, de là-bas furent apportées. Les gens qui [étaient] des Assyriens [Syriens], eux-mêmes les transportèrent jusqu'à Babylone, et de Babylone les Cariens et les Ioniens les transportèrent jusqu'à Suse. Et le bois *yaka* du Gandhara fut apporté, et aussi de Carmanie. Et l'or, de Sardes et de Bactriane fut apporté, lui qui fut travaillé ici. Et les pierres rares qui [étaient] du lapis-lazuli et aussi de la cornaline, qui ici furent travaillées, de Sogdiane furent apportées. Et les pierres rares qui [étaient] des turquoises, elles, de Chorasmie, furent apportées [elles] qui furent travaillées ici. Et l'argent et l'ébène, eux, d'Égypte furent apportés. Et les éléments de décoration avec lesquels la terrasse fut ornée, eux, d'Ionie furent apportés. Et l'ivoire qui ici fut travaillé, lui, d'Éthiopie et d'Inde et d'Arachosie fut apporté. Et les colonnes de pierre qui furent travaillées ici, d'une ville du nom d'Apitaruš, de là-bas, en Élam, furent apportées. Les hommes artisans qui travaillèrent la pierre, eux, [étaient] des Ioniens et des Sardiens. Et les hommes ciseleurs d'or qui travaillèrent cet or, eux [étaient] des Sardiens et des Égyptiens. Et les hommes qui firent des briques cuites, eux [étaient] des Babyloniens. Et les hommes qui ornèrent la terrasse, eux, [étaient] des Mèdes et des Égyptiens. Darius, roi, dit : « Par la grâce d'Ahura-Mazda, à Suse, beaucoup [de travail] excellent fut ordonné, beaucoup [de travail] excellent fut fait. Moi, qu'Ahura-Mazda me protège, moi et aussi mon pays » (*DSz*).

Le texte cite donc seize peuples et pays qui ont fourni des matières premières (ou du travail) et huit dont les compétences d'artisans ont été utilisées sur les chantiers. Certains se retrouvent dans les deux groupes (Babyloniens, Sardiens, Égyptiens, Ioniens) ; d'autres le sont uniquement dans le premier (Syriens ; Cariens et Ioniens), d'autres uniquement dans le second (Mèdes) ; certains figurent à deux reprises parmi les artisans spécialisés : les Sardiens ont travaillé la pierre et le bois ; les Égyptiens, le bois et les reliefs des palais ; les Mèdes, l'or et les reliefs des palais ; certains enfin ont fourni de la main-d'œuvre non spécialisée : les Babyloniens, pour le travail des fondations, les Syriens, Ioniens et Cariens pour le transport du bois du Liban jusqu'à Babylone, puis jusqu'à Suse. Mais les indications des différents textes ne sont pas toujours en accord. Une autre version accadienne (*DSaa*), pourtant enfouie à la même date que la version élamite citée ci-dessus (*DSz*), se contente dans une première partie de donner une énumération des matériaux utilisés, sans préciser leur lieu d'origine ; dans une seconde partie, est donnée une liste des peuples « qui ont apporté les matériaux de décoration de ce palais » ; pas moins de vingt-trois pays – y compris la Perse – sont ainsi énumérés.

• *Les listes de pays.* – En-dehors des documents de Suse, on dispose des inscriptions et des sculptures que Darius et ses successeurs ont fait graver sur les façades de leurs tombeaux, sur les parois de leurs palais, ou encore sur des stèles égyptiennes et sur une statue de Darius à Suse. Ces documents permettent en quelque sorte de reconstituer l'image idéale du monde telle que les maîtres de l'Empire voulaient en laisser la trace. Tout d'abord ce qu'il est convenu d'appeler les *listes d'empire*, incluses dans une série d'inscriptions royales, dont la plupart sont datées du règne de Darius : l'inscription de Behistoun (*DB*) ; l'une des quatre inscriptions disposées sur la façade sud de la terrasse de Persépolis (*DPe*) ; l'une des deux inscriptions qui figurent sur le tombeau du roi à Naqš-i Rostam (*DNa*) ; une inscription de Suse (*DSe*) ; l'une des versions des chartes de fondation de Suse (*DSaa*) ; enfin, une inscription de Xerxès (*XPf*). Ces listes énumèrent les pays qui sont réputés soumis au Grand Roi, selon une comptabilité et un ordre variables. Voici les pays cités dans cinq inscriptions de Darius :

<i>DB</i>	<i>DPe</i>	<i>DSe</i>	<i>DNa</i>	<i>DSaa</i>
Perse	Élam	Médie	Médie	Perse
Élam	Médie	Élam	Élam	Élam
Babylonie	Babylonie	Babylonie	Parthie	Médie
Assyrie	Arabie	Arie	Arie	Babylonie
Arabie	Assyrie	Bactriane	Bactriane	Assyrie
Égypte	Égypte	Sogdiane	Sogdiane	Arabie
Pays de la mer	Arménie	Chorasmie	Chorasmie	Égypte
Sardes	Cappadoce	Drangiane	Drangiane	Pays de la mer
Ionie	Sardes	Arachosie	Arachosie	Sardes
Médie	Ionie	Sattagydie	Sattagydie	Ionie
Arménie	Ioniens ¹	Makran	Gandhara	Arménie
Cappadoce	Sagartie	Gandhara	Induš	Cappadoce

1. Le texte porte exactement : « Les Ioniens de la plaine et de la mer et les pays d'au-delà de la mer. »

Parthie	Parthie	Induš	Saka H. ³	Parthie
Drangiane	Drangiane	Saka H.	Saka T. ⁴	Drangiane
Arie	Arie	Saka T.	Babylonie	Arie
Chorasmie	Bactriane	Babylonie	Assyrie	Chorasmie
Bactriane	Sogdiane	Assyrie	Arabie	Bactres
Sogdiane	Chorasmie	Arabie	Égypte	Sogdiane
Gandhara	Sattagydie	Égypte	Arménie	Gandhara
Saka	Arachosie	Arménie	Cappadoce	Saka
Sattagyie	Induš	Cappadoce	Sardes	Sattagydie
Arachosie	Gandhara	Sardes	Ionie	Arachosie
Makran	Saka	Ionie	Saka E. ⁵	Quadie
	Makran	Saka E.	Thrace	
		Thraces	Ioniens P. ⁶	
		Ioniens E. ²	Libye	
		Cariens	Éthiopie	
			Makran	
			Cariens	

23

24

27

29

23

• *Les peuples porteurs.* – Par ailleurs, les peuples sujets sont fréquemment représentés sous forme de sculptures en ronde-bosse, sur plusieurs sites achéménides. On les trouve d'abord en porteurs du trône, au nombre total de 30, sur les tombes royales (Naqš-i Rostam et Persépolis), et à Persépolis même : ils sont disposés en trois rangs sur chaque jambe de la Porte est du Tripylon, ainsi que sur la Porte sud de la Salle aux cent colonnes (28 représentants). Sur deux des tombes royales (Darius I^{er} et Artaxerxès II [?]), chaque personnage est désigné nommément (« Voici l'Élamite », etc.), ce qui facilite considérablement l'identification des autres sculptures. Sur les tombes royales, chaque personnage mesure 1 mètre de hauteur, 40 cm ailleurs. Chacun d'entre eux représente l'un des peuples sujets. Leurs bras sont levés au-dessus de leurs têtes, paumes vers le haut et, tous ensemble, ils soutiennent le trône sur lequel est assis le roi.

On retrouve une présentation assez proche sur plusieurs documents égyptiens, les stèles du canal de Suez (ouvert par Darius) et la statue de Darius, disposée à l'entrée d'une grande Porte de Suse (Porte de Darius) mais sculptée en Égypte : au nombre de 24 sur la base quadrangulaire de la statue (fig. 13), en nombre identique sur les stèles – disposés sur deux registres dans l'un et l'autre cas. Ils sont représentés à l'égyptienne, et au-dessus d'un ovale crénelé où est indiqué en hiéroglyphes le nom de chacun d'entre eux. Ils sont agenouillés, et leurs mains s'élèvent au-dessus de leurs têtes, paumes vers le haut, supportant non le trône royal, mais le sol de l'Empire.

2. Ioniens d'Europe.

3. Saka hauvamarga, c'est-à-dire les Saka « buveurs de hauma ».

4. Saka tigraxaudā, c'est-à-dire les Saka « aux bonnets pointus » – expression qui correspond aux Orthokorybantes d'Hérodote.

5. Scythes d'Europe.

6. Ioniens portant le pétase.

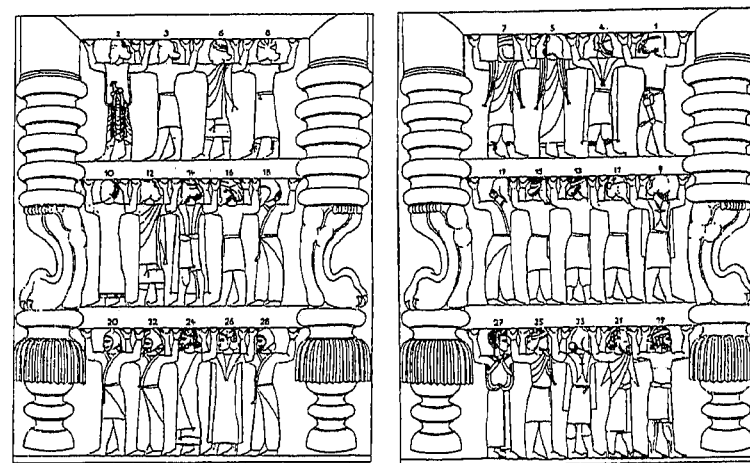


Figure 7. *Peuples porteurs du trône (Persépolis : Salle aux cent colonnes)*

• *Les peuples donateurs.* – Enfin, les sculptures les plus célèbres : les frises dites des tributaires (fig. 7b). On en trouve deux sur les escaliers de l'Apadana (Salle d'audience) : sur l'aile ouest de l'escalier nord et sur l'aile sud de l'escalier ouest – réalisées probablement (achevées en tout cas) sous le règne de Xerxès. Les peuples – au nombre de vingt-trois – sont représentés sous forme de délégations. Par ailleurs, à l'origine, l'escalier du palais d'Artaxerxès I^{er} était orné lui aussi de délégations de peuples, sous la même forme, mais au nombre de 30. Chacune comportait un nombre variable de membres. Les délégués sont précédés par un huissier vêtu à la perse, qui tient à la main le chef de la délégation et le guide vers le roi, qui trônait au centre de la composition, dans le rite de l'audience royale. Le problème de l'identification des délégations reste difficile et les solutions diverses, en l'absence d'inscriptions. On se fonde généralement sur le costume des personnes et sur les objets et dons animaliers, ainsi que sur la comparaison avec d'autres représentations. Mais ces rapprochements ne sont pas toujours assurés, si bien que de nombreuses incertitudes demeurent. Voici une reconstitution, parmi d'autres possibles, des 23 délégations figurées sur la façade de l'aile ouest :

N ^o	Peuple	Nbre	Dons	Animaux
1	Mèdes	6	Vêtements ; vaisselle	Chevaux
2	Élamites	6	Arcs, 1 dague	Lionne ; lionceaux
3	Arméniens	5	Vêtements	
4	Ariens	5	Vêtements, vaisselle	1 chameau
5	Babyloniens	6	Vêtements, vaisselle	1 buffle
6	Lydiens	6	Vaisselle, bracelets, char + 2 chevaux	
7	Arachosiens	5	Vaisselle, peau	1 chameau
8	Assyriens	7	Vaisselle, outres	2 béliers
9	Cappadociens	5	Robes	1 cheval
10	Égyptiens	6	Vêtements	1 taureau

11	Saka	6	Vêtements, bracelets	1 cheval
12	Ioniens	8	Vêtements, ballots, vaisselle	
13	Bactriens	5	Vaisselle, peau	1 chameau
14	Gandhariens	6	Bouclier, épieu	1 buffle
15	Parthes	5	Vaisselle	1 chameau
16	Sagartiens	6	Vêtements	1 cheval
17	Saka	6	Bracelets, haches, dagues	1 cheval
18	Indiens	6	Haches, épices (?)	1 zèbre (?)
19	Scythes	4	Épieux, boucliers	1 cheval
20	Arabes	4	Robes	1 dromadaire
21	Drangiens	4	Épieux, bouclier	1 taureau
22	Lydiens	3	Chariot + 2 chevaux	1 bouquetin
23	Nubiens	3	Défenses d'éléphant	1 girafe (?)

III. UNE IMAGE IDÉELLE DE L'ESPACE ET DU POUVOIR IMPÉRIAL

• *Espace et administration.* – L'interprétation de ces listes et sculptures continue de poser de nombreux problèmes qui ont suscité et continuent de susciter des analyses divergentes. D'une liste à l'autre, le nombre, la place et même parfois la dénomination varient sensiblement. La liste la plus courte, qui est aussi la plus ancienne, celle de Behistoun, comprend 23 noms : les autres comptent respectivement 24 noms (*DPe*), 27 (*DSe*) et 29 noms (*DNa*). La liste la plus longue (32) date du règne de Xerxès (*XPh*). L'examen synoptique montre en même temps que l'ordre d'énumération n'est pas constant. Il en est de même des représentations iconographiques : 24 peuples sur les documents égyptiens, 28 ou 30 porteurs du trône, 23 et 30 porteurs de dons / tributs.

Il n'est pas aisé d'expliquer la présence ou l'exclusion de tel ou tel peuple d'un document à l'autre. On pourrait admettre, comme allant de soi, que la liste la plus ancienne est la plus courte en raison de l'inachèvement des conquêtes impériales : aussi n'est-on pas surpris de n'y point trouver l'Hindus, conquis plusieurs années après l'achèvement du monument de Behistoun. Il paraît cependant hasardeux d'utiliser systématiquement ce type d'explication, d'autant que beaucoup de listes ne sont pas datées avec précision, si ce n'est, fréquemment, à la suite de raisonnements circulaires. Les variations de l'espace impérial ne peuvent pas expliquer par exemple pourquoi la Perse est absente de quatre listes sur cinq, ni pourquoi le pays d'Ākaufaciyā est cité uniquement sur la liste de Xerxès (*XPh*). De même, dans l'une des versions accadiennes de la Charte de Suse (*DSaa*), ni l'Inde ni la Nubie ne sont citées, alors que d'autres versions attestent – ou plutôt assurent – que l'ivoire fut apporté de ces pays. Par ailleurs, sont également absents la Thrace (*Skudra*), la Libye, les Cariens (*Karkā*) et les Scythes d'Europe. Ces listes ne paraissent donc pas devoir être considérées comme une image réaliste de l'état des possessions impériales au moment de la fondation du palais de Suse. Il paraît que les variations sont particulièrement notables vers l'Ouest (côtes égéennes) et vers le Nord (Asie centrale). On voit par exemple que les peuples nomades (ou semi-nomades) du Nord sont simplement dénommés Saka dans *DB* et *DPe*; dans *DSe* et *DNa*, ils sont subdivisés en deux groupes : Saka Haumavarga (« buveur de hauma » ?) et Saka Tigraxaudā (« qui portent des bonnets pointus »), l'appellation de ces derniers correspondant au mieux aux Orthokorybantes d'Hérodote (III, 192); puis on trouve trois groupes dans *XPf*,

où apparaissent les Dahae, dont on sait par ailleurs qu'ils font partie de la famille des Scythes d'Asie centrale, c'est-à-dire les Saka. La démultiplication des noms de peuples des régions occidentales dans la même inscription de Xerxès ne paraît pas non plus pouvoir être expliquée par le constat des avancées et reculs territoriaux.

Il en est de même des reliefs, où le problème de l'identification apporte un élément de complication extrême. Le critère de différenciation par le vêtement n'est pas toujours décisif. Il semble surtout que la composition de certains reliefs est plus souvent dépendante de contraintes spatiales et de présupposés esthétiques que de réalités territoriales et administratives. Ainsi du nombre de délégués sur les frises des tributaires / donateurs. Un examen attentif prouve que le nombre ne peut pas être pris – par exemple – comme un critère de l'importance relative reconnue à chacun des peuples représentés. Le nombre de délégués, en réalité, est d'autant plus réduit que l'animal amené par les sujets est plus gros. Les délégations les plus nombreuses (n° I : 9 délégués ; n° XII : 8 délégués) n'amènent aucun présent animalier ; en revanche, les délégations (IV, VII, XIII, XXI) qui sont accompagnées d'un chameau « bactrien » n'ont que quatre délégués, et ce nombre est réduit à trois pour les Arabes qui amènent un dromadaire, de même que pour les Nubiens qui sont accompagnés d'un animal indéterminé (girafe ? okapi ?). De ce point de vue, le cas des Mèdes est très éclairant : sur l'escalier est de l'Apadana, ils sont au nombre de neuf, au lieu de six sur l'escalier nord : tout simplement parce que, dans ce dernier cas, ils sont accompagnés d'un étalon, absent sur l'autre relief. Sur les stèles égyptiennes, ne sont figurés ni les Yaunas ni le Gandhara, présents sur toutes les listes : on manquait de place pour représenter tous les peuples. De même pour les porteurs du trône (fig. 7a) : deux d'entre eux (n° 29 et 30 : Karkā et Maciyā) ont dû être sculptés en dehors du champ délimité par les pieds du trône royal : l'un à droite (n° 30), l'autre à gauche (n° 29).

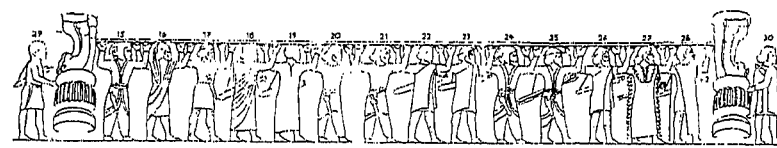


Figure 7a. Rangée inférieure des peuples porteurs sur les tombes royales

On doit donc admettre que ni les listes ni les représentations ne constituent des catalogues administratifs qui restitueraient une image réaliste de l'espace impérial. Ce ne sont pas des circonscriptions administratives que les Grands Rois ont fait représenter. Le terme utilisé dans les inscriptions est celui de *dahyu* (peuple). Les rois n'entendaient pas en donner une liste complète ni précise : les listes gravées ne sont rien d'autre qu'une sélection des pays soumis. Darius et ses successeurs ne sont ni des archivistes ni des historiens. Ils n'entendent pas léguer à la postérité des informations administratives : les inscriptions qui accompagnent les reliefs montrent plutôt qu'ils voulaient transmettre à leurs contemporains un message de nature politico-idéologique.

• *Sujétion et collaboration.* – De ce point de vue, les différentes versions des inscriptions de Suse (*DSz* [élam.]; *DSf* [v.p., bab., élam.]) sont extrêmement éclairantes : plus que d'un

inventaire statistique des ressources économiques de l'Empire, elles ressortissent à ce que l'on peut appeler les « images du monde », à travers lesquelles les Grands Rois – et singulièrement Darius – veulent imposer l'idée du caractère illimité de leur pouvoir sur les territoires et les populations. Voici par exemple comment Darius résume le travail dans l'une des inscriptions accadiennes de Suse (*DSaa*) :

Voici les matériaux qui, pour ce palais, ont été employés... Voici les pays qui ont apporté les matériaux de décoration de ce palais... Darius le roi dit : « Par la grâce d'Ahura-Mazda, les matériaux de ce palais, de loin furent apportés et j'en ai fait l'agencement. »

Dans un tel texte, c'est la précision « de loin » qui régit la logique du discours. Les inscriptions royales de Suse ont pour fonction première d'exalter la mobilisation, au service du roi, des productions et des forces humaines d'un empire, qui se reconnaît et se définit dans une œuvre explicitement dite commune et intégratrice. Ces documents attestent éloquentement de la volonté royale de présenter tous les pays et les peuples de l'Empire unis dans une harmonieuse coopération organisée par et autour du roi. Dans l'énumération, on reconnaît les coins extrêmes de l'Empire : Sardes, la Sogdiane, l'Indus, la Nubie. Toutes les régions sont représentées : le Centre (Élam, Babylonie), l'extrême-Ouest (Sardes, Ioniens), le Nord (Bactriane, Sogdiane, Chorasmie), l'Est (Carmanie, Gandhara, Indus), l'Ouest-Sud-Ouest (Syrie, Égypte, Nubie), et chacune d'entre elles a apporté sa pierre à l'édifice, dont la construction a été décidée par Darius et réalisée grâce au soutien d'Ahura-Mazda. On retrouve une déclaration du même type à Persépolis : « Voici les pays qui ont construit ceci, qui ici sont rassemblés » (*DPg*). En dépit du caractère profondément idéologique de telles déclarations, on peut y reconnaître également un élément réaliste : il est en effet hors de doute que des travailleurs de nombreux pays furent réunis à Suse, comme ils le furent à Persépolis. Des milliers d'hommes, travaillant plusieurs années, furent en effet nécessaires pour mener à bien des travaux aussi gigantesques.

On retrouve une idée connexe dans les représentations des peuples sous forme de porteurs du trône, porteurs du sol de l'Empire ou de porteurs de dons. Mais là l'accent est mis davantage sur la sujétion politique et la domination tributaire que sur la collaboration. À Naqš-i Rostam, Darius s'adresse en ces termes à ceux qui contempleront le relief gravé sur sa tombe :

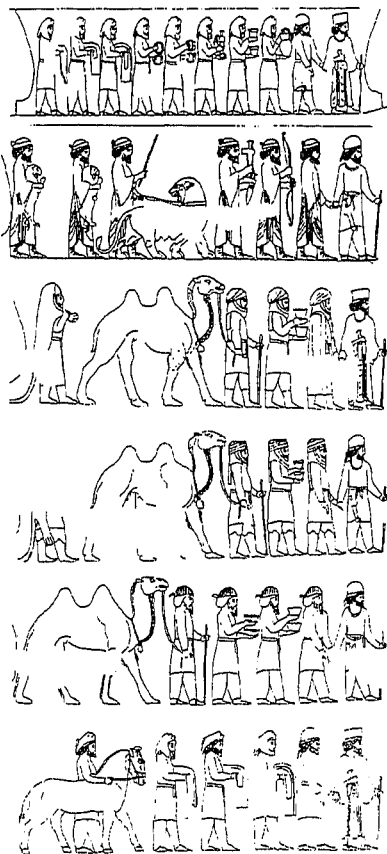


Figure 7b. *Quelques peuples donateurs : Mèdes, Élamites, Parthes, Ariens, Bactriens, Sagartiens*

Si tu penses encore : « Combien y avait-il de peuples que détenait le roi Darius ? », regarde les images qui portent le trône. Alors tu sauras que la lance du guerrier perse est parvenue au loin, alors tu sauras qu'au loin de la Perse, le guerrier perse a livré bataille (*DNa*).

La relation entre conquête militaire et domination impériale est tout aussi explicite dans le message gravé sur les plis de la statue de Darius à Suse : « Voici la statue de pierre que Darius a ordonné de faire en Égypte, afin que celui qui, à l'avenir, la verra, sache que l'homme perse tient l'Égypte » (*DSab*). Tel est le sens également des déclarations qui ouvrent les listes de pays : « Voici les peuples qui sont venus à moi par la puissance d'Ahura-Mazda et dont je suis le roi », et Darius termine par ces mots : « Ces peuples qui sont venus à moi par la puissance d'Ahura-Mazda, ils sont devenus mes fidèles (*bandaka*), ils m'ont apporté leur tribut (*bāji*), et ils ont fait ce que je leur ai ordonné, de nuit comme de jour » (*DB I § 7*). La formule utilisée par Xerxès (*XPh*) est quasiment identique : « Par la puissance d'Ahura-Mazda, voici les peuples dont je suis devenu le roi ; au loin depuis la Perse, je les ai régis, et ils m'apportèrent tribut ; ce que j'ai déclaré, ils l'ont accompli, ma loi (*dāta*) les a contenus. »

• *Empire et monde connu : représentations et réalités.* – On l'a vu, toutes les déclarations royales sont organisées autour de l'expression « au loin » : les Perses ont conquis « au loin », les peuples qui travaillent à Suse sont venus « de loin ». En elle-même l'expression veut rendre compte de l'immensité de l'espace conquis et contrôlé par le Grand Roi et les Perses. Elle est présente également dans la titulature royale. Darius I^{er} se présente comme « le roi sur cette grande terre qui s'étend au loin » (*DNa*). Mais là il ne s'agit que d'un élément parmi d'autres : « roi de la multitude, seule maître de la multitude, je suis Darius le Grand Roi, le roi des rois, le roi des pays de toutes ethnies. » (*DNa*) ; il est également « le roi des pays nombreux » (*DPe*). Voici comment, sur les tablettes de fondation de l'Apadana de Persépolis, le même Darius définit son pouvoir territorial : « Voici le royaume que je détiens : depuis les Saka d'au-delà de la Sogdiane jusqu'au pays de Kuch, depuis l'Indus jusqu'à Sardes » (*DPh*).

On retrouve de telles représentations dans plusieurs textes classiques. Strabon considère Kyreschaté sur l'Iaxartes (Syr Darya) comme le point ultime de la domination perse vers l'Asie centrale (XI, 11.4 : *horion tēs Persōn arkhēs*). Pour Hérodote, la Colchide tient le même rôle vers le Caucase (III, 97). Et, parmi les pays-frontières du monde achéménide – les *eskhatiai* – où sont envoyés les déportés, les auteurs grecs citent régulièrement la Bactriane, l'Inde, l'Arménie et le golfe Persique. Selon l'auteur de *De Mundo* (398 a 25), l'Empire de l'Asie « était limité par l'Hellespont, au couchant, et par l'Inde, au levant ». Partant d'un point de vue plus égéocentrique, Xénophon décrit ainsi l'Empire de Cyrus : « Ses limites furent au levant la mer Rouge [golfe Persique], au nord le Pont-Euxin, au couchant Chypre et l'Égypte, et l'Éthiopie au midi » (*Cyr.* VIII, 8.8). Ailleurs, le même Xénophon prête la déclaration suivante à Cyrus le Jeune : « L'Empire de mes pères s'étend, mes amis, jusqu'en des contrées où les hommes ne peuvent habiter, du côté du midi à cause de la chaleur, du côté de l'Ourse, à cause du froid » (*Anab.* I, 7.6). C'est là une explication souvent adoptée par Xénophon : dans un autre ouvrage, il la reprend pour convaincre ses concitoyens de l'excellence de la position « centrale » d'Athènes, en raison de son équidistance entre les pays du trop-chaud et les pays du trop-froid (*Revenus* I, 6-8). Elle n'est pas uniquement grecque pour autant car – ainsi que l'écrit Darius – il est aussi « le roi sur cette vaste terre, sur laquelle il y a de nombreux pays, la Perse, la Médie et les autres pays aux

autres langues, des montagnes et des plaines, de ce côté du Fleuve Amer et de l'autre côté du Fleuve Amer, de ce côté de la terre assoiffante et de l'autre côté de la terre assoiffante» (*DPg*). Ces titulatures mettent l'accent sur l'immensité de l'espace impérial, mais aussi sur la diversité ethnique, culturelle et linguistique des peuples soumis à la domination du « roi des pays » : au reste, Xénophon ne souligne-t-il pas que « Cyrus gouvernait des peuples qui ne parlaient ni la même langue que lui, ni entre eux une langue commune » (*Cyr.* I, 21.5), et Darius lui-même, à Behistoun, n'ordonne-t-il pas de faire diffuser sa déclaration dans les langues de ses peuples (*DB* § 70) ?

Tous ces textes sont également intéressants par la représentation fermée qu'ils donnent de l'Empire achéménide, qui est délimité par des « frontières ». En première analyse, une telle conception vient en contradiction avec l'hypothèse souvent avancée, selon laquelle les Grands Rois justifient leurs conquêtes par l'affirmation d'une domination universelle et infinie. En réalité, ce que Darius appelle la terre (*būmi*) – ce que les Grecs dénomment *arkhē* (domination [territoriale]) et ce que nous appelons nous-mêmes l'Empire – se confond idéellement avec les frontières du monde connu : l'Empire représente la totalité des terres et des peuples. C'est très exactement la réalité qu'exprimait Dinon en écrivant : « Les rois de Perse faisaient venir de l'eau du Nil et de l'Istros [Danube], qu'ils mettaient en dépôt dans leurs trésors avec toutes leurs richesses, comme pour affirmer l'étendue de leur empire (*arkhē*) et leur capacité à la domination universelle » (*to kyrieuein hapantōn*; Plutarque *Alex.* 36.4). Cette conception n'implique pas que les Grands rois ne savaient rien des pays situés hors des ressorts de leur domination territoriale : la tentative de circumnavigation de l'Afrique prêté par Hérodote au Perse Sataspès suggère peut-être qu'ils en étaient parfaitement conscients (IV, 43). Mais nous sommes là dans le domaine des représentations, dont la logique postule que les pays non conquis sont réputés ne pas appartenir au monde habité (*oikoumenē*) : ils sont rejetés dans un non-être, au-delà des « terres assoiffantes » et du « Fleuve Amer ».

L'homologie affirmée entre « frontières » de l'Empire et limites du monde habité permet de comprendre que les listes de pays ne sont pas dénuées de toute rationalité. Si l'ordre d'énumération varie d'une liste à l'autre, il n'en reste pas moins que les pays sont manifestement nommés en fonction de regroupements de nature géographique. Si l'on prend l'exemple de l'inscription de Behistoun, on peut distinguer les sous-ensembles suivants :

- A : Centre de l'Empire (Perse, Élam)
- B : Axe S-S-O (Babylonie, Assyrie, Arabie, Égypte)
- C : Axe O-E. (Ceux de la Mer, Sardes, Ionie, Médie, Arménie, Cappadoce)
- D : Axe c-E (Parthie, Drangiane, Arie, Chorasmie, Bactriane, Sogdiane)
- E : Axe S-E-O (Gandhara, Scythie, Sattagydie, Arachosie, Makran)

Monde fermé, le monde des inscriptions royales est un monde circulaire. Au Nord, les peuples saka et scythes constituaient un demi-anneau d'Est en Ouest ; de même vers le Sud, où le groupe (attesté dans *DNa*) Libye-Éthiopie-Makran-Karka [déportés cariens au fond du golfe Persique] forme un autre demi-anneau. Politiques, les représentations de l'espace impérial s'intègrent peut-être également dans les conceptions religieuses iraniennes. Dans le *Yasht* 10 de l'*Avesta* (Hymne à Mithra), le monde sur lequel veille Mithra est bordé par une rivière de l'Ouest et une rivière de l'Est. Il y est fait allusion aussi à la rivière Ranha qui borde le monde. Le monde iranien peut être schématisé par une croix orthogonale comprise dans un cercle, lui-même délimité par la rivière Ranha.

• *Centre et périphérie* : « aryen de souche aryenne ». – En même temps, ce monde s'organise autour d'un centre. Dans la plupart des inscriptions, il comprend la Perse, la Médie et l'Élam (selon un ordre de nomination qui n'est pas constant), c'est-à-dire les pays où sont implantés les centres sédentaires du pouvoir achéménide : Pasargades, Persépolis, Ecbatane, Suse. Ces régions sont les points de départ des axes qui rayonnent dans toutes les directions, comme les routes royales relient le centre à la périphérie, ainsi que l'exprime Xénophon à sa manière : « Cyrus s'attachait tant de peuples qu'il serait difficile de les parcourir seulement, quelque direction que l'on prenne en partant des résidences royales (*basileia*), le levant, le couchant, le nord ou le midi » (*Cyr.* I, 1.5).

À l'intérieur même de ce groupe, le sous-ensemble Perse-Médie, si souvent cité par les Grands Rois, tient une place particulière. Darius fait référence à « cette vaste terre, sur laquelle il y a de nombreux pays, la Perse, la Médie et les autres pays aux autres langues » (*DPg*). Cette déclaration indique que le couple Perse-Médie est cimenté non seulement par une histoire commune mais aussi sur l'étroitesse de leurs liens ethno-culturels et linguistiques. C'est très exactement ce qu'exprime l'emploi du terme « aryen » (*arya*) dans plusieurs inscriptions royales et trois contextes spécifiques : Darius et Xerxès se présentent comme « aryen[s] de souche aryenne » (*arya arya chiça*; *DNa*, *DSe*, *XPf*) ; à Behistoun, Darius ordonne de « copier sur tablette et sur parchemin le texte qui existait déjà en aryen » (*DB* § 70) ; enfin, la version élamite de Behistoun qualifie deux fois Ahura-Mazda comme « le dieu des Aryens » (*nap harriyanam*; *DB* élam. § 62-63). Ainsi donc, le terme *arya* fait référence à une réalité culturelle, religieuse et linguistique.

Le terme *arya* a déjà une longue histoire, qui remonte aux origines des peuples dits indo-iraniens, dont les communes origines sont fort bien mises en évidence par les parentés souvent soulignées entre l'*Avesta* et le *Rig-Veda*. C'est de ce tronc commun (reconstituit uniquement sur des bases linguistiques) que sont issus les peuples dits iraniens. Au reste, à propos des Mèdes, Hérodote rapporte « qu'autrefois on les appelait *Ariaoui* » (VII, 62). Les géographes hellénistiques ont eux-mêmes défini une entité géographique qu'ils dénommaient l'*Arianè* : celle-ci, selon Strabon, comprenait les peuples du Plateau iranien, « y compris certaines parties de la Perse et de la Médie » (XV, 2.8). Le même Strabon en détermine l'unité sur le plan linguistique : « Ces peuples parlent en effet approximativement la même langue, avec quelques variations (*homoglōttoi para mikron*). » Cette déclaration met en exergue et l'unité linguistique et la diversité des dialectes, bien attestées par les études philologiques.

Que signifie l'emploi d'une telle terminologie par Darius et Xerxès ? On sait qu'à l'époque sassanide le roi Shapur porte le titre de *Shahan Shah Eran*, transcrit en grec sous la forme *Basileus Basileôn Arianôn*, c'est-à-dire « roi des rois des Aryens [Iraniens] ». Mais, à l'époque achéménide, il n'y a pas trace d'une unité politique iranienne, symbolisée par le terme Iran. Certes, les pays iraniens ont toujours tenu une place particulière dans l'Empire. Ce sont eux par exemple qui constituent le fer de lance des grandes armées achéménides. De son côté, Quinte-Curce écrit de la situation en 330 : ces pays représentent « une région qui, pour l'armement, la population et l'étendue, ne venait après aucune autre, en ces pays ; elle comprend le tiers de l'Asie, et la foule des mobilisables égale les armées qu'avaient perdues Darius [III] » (V, 10.3). Et, se référant selon toute apparence aux peuples iraniens, il ajoute : « Chez ces peuples, le prestige du roi est extraordinaire : le nom suffit à rassembler les Barbares ; et la vénération pour sa fortune passée suit le roi dans l'adversité » (§ 2). Ces propos fort généraux n'impliquent pas que, de la Bactriane à la Perse, les populations

considèrent qu'elles appartiennent à un même ensemble politique. Mais la composition de certaines listes de pays sous Darius (*DNa*; *DSe*) et plus encore sous Xerxès (*XPh*) isole les pays iraniens (certains d'entre eux au moins) et met la Médie en tête de liste.

Les Grands Rois utilisent le terme *arya* pour qualifier le pouvoir d'une population supérieure : implicitement, ils se caractérisent par opposition aux non-Iraniens. Certes, le terme « non-iranien » lui-même (*anairya*) – attesté dans l'*Avesta* et chez Hérodote (I, 105, IV, 67) sous la transcription *enarees* – n'apparaît pas dans le corpus achéménide. Néanmoins, Darius oppose les Perses et les Mèdes, et « les autres pays aux autres langues » (*DPg*). Il semble donc y avoir, de la part de Darius, une volonté archaïsante, surtout si l'on admet que le terme *arya*, à l'origine, faisait lui-même référence à la noblesse de la souche.

• *Centre et périphérie : la Perse et l'Empire.* – Pour autant, Darius n'entendait certainement ni exalter une unité politique iranienne [Iran], ni affirmer l'existence d'un condominium perso-mède. Lorsque la Perse est mentionnée dans les listes de pays, elle l'est toujours en tête ; lorsqu'elle ne l'est pas, son absence rend compte de sa supériorité sur tous les autres pays. Il est parfaitement clair en effet que le véritable centre de l'Empire, c'est le pays perse lui-même. Ce qu'avait parfaitement compris Hérodote en écrivant (I, 183) :

Les Perses estiment entre tous, après eux-mêmes, les peuples qui habitent le plus près d'eux ; en seconde ligne, ceux qui sont au second degré d'éloignement ; puis, graduellement, ils mesurent leur estime en proportion de la distance, et font le moins de cas de ceux qui habitent le plus loin d'eux ; leur pensée est qu'ils sont eux-mêmes de beaucoup les meilleurs des hommes sous tous les rapports, que les autres tiennent à la vertu dans la proportion que nous disons, et que les plus éloignés sont les pires.

On ne saurait imaginer meilleure définition des peuples périphériques ! C'est évidemment dans le même contexte général que s'inscrit, dans sa pensée, l'exemption de tribut de la Perse (III, 97). De l'importance décisive du centre, le sage Kalanos sut également en donner une représentation particulièrement imagée devant Alexandre (Plutarque, *Alex.* 65.6-7).

Dans les inscriptions déjà citées, la titulature complète porte :

Darius roi, seul roi de toute la multitude, seul maître de la multitude. Je suis Darius le Grand Roi, le roi des rois, le roi des pays de toutes les ethnies, le roi sur cette grande terre qui s'étend au loin, le fils d'Hystaspes, un Achéménide, un Perse fils de Perse, un aryen de souche aryenne (*DNa*).

L'état civil de Darius se définit donc par la famille (Hystaspes), la souche royale (Achéménides), son ethnique (Perse) et sa souche « ethnique » (*arya*). On a bien plutôt l'impression qu'ici le terme *arya* se réfère étroitement aux Perses, voire à la famille royale : dans cette hypothèse, l'utilisation de cette terminologie archaïsante (*arya*) par Darius contribuerait également à fonder les droits dynastiques imprescriptibles de sa lignée. Au reste, dans *DB* § 70, le terme *arya* (langue aryenne) paraît bien être employé dans un sens restreint (langue perse).

Quoi qu'il en soit de ce point, les inscriptions de Darius et de ses successeurs attestent de la place privilégiée de la Perse et des Perses dans les conceptions royales elles-mêmes. À Naqš-i Rostam, la liste des pays soumis est ainsi introduite : « Par la puissance d'Ahura-Mazda, voici les pays que j'ai pris hors de la Perse » (*DNa* § 2). On retrouve une formule très proche, mais encore plus explicite, dans la version perse du panneau trilingue du mur de soutènement sud de la terrasse de Persépolis : « Par la volonté

d'Ahura-Mazda, voici les pays que j'ai conquis avec les Perses » (*DPe*). Ce caractère proprement perse de la conquête est bien mis en exergue dans de nombreuses déclarations royales, comme on l'a déjà vu : « Je suis Perse ; de Perse, j'ai conquis l'Égypte... Des bateaux vinrent d'Égypte en Perse... » (*DZc*) ; « L'homme / guerrier (*martiya*) perse a conquis l'Égypte » (*DSab*) ; « La lance du guerrier perse est parvenue au loin... Loin de la Perse, le guerrier perse a livré bataille » (*DNa*), etc.

Dans plusieurs inscriptions, Darius évoque avec prédilection le « pays perse », sur lequel il attire la protection d'Ahura-Mazda :

Le roi Darius déclare : « Ce pays (*dahyu*) perse, qu'Ahura-Mazda m'a remis, qui est bon, nanti de bons chevaux, de bons guerriers (*martiya*), par la volonté d'Ahura-Mazda et la mienne, Darius le roi ne tremble devant aucun autre. » Le roi Darius déclare : Qu'Ahura-Mazda m'apporte son aide avec tous les dieux, et encore qu'Ahura-Mazda protège ce pays de l'armée ennemie, de la mauvaise récolte, du mensonge (*drauga*). Que sur ce pays ne déferlent ni l'armée ennemie, ni la mauvaise récolte, ni le mensonge. C'est le bienfait que je demande par la prière à Ahura-Mazda avec tous les dieux. Puisse Ahura-Mazda m'accorder ce bienfait avec tous les dieux ! (*DPd*). Une autre inscription du panneau trilingue porte, toujours en vieux-perse, la déclaration suivante :

Le roi Darius déclare : Si tu penses en toi-même : « Puissé-je ne craindre personne ! », préserve les Perses ; si les Perses sont préservés, un bonheur inaltérable pour très longtemps, (et) ce grâce à Ahura, descendra sur cette maison [*viθ*] (*DPe*).

Et, à Naqš-i Rostam, on rencontre la formule :

Qu'Ahura-Mazda me protège du mal, et ma maison royale et mon pays (*DNa* § 4).

Toutes ces proclamations paraissent rendre compte d'une relation spéciale établie entre Darius et son pays (*dahyu*), c'est-à-dire la Perse au sens strict du terme, elle-même définie d'abord par sa force militaire (« bons chevaux, bons guerriers »). C'est sur son pays (*dahyu*) et sur sa maison (*viθ*) que Darius attire la protection des dieux perses. La place privilégiée des Perses autour du roi est également bien mise en évidence dans la description du cortège royal de Xerxès chez Hérodote : seuls les Perses précèdent, encadrent et suivent le char royal ; les « troupes composées d'hommes de tous les peuples, marchant pêle-mêle sans être triés » marchent en tête, mais « un intervalle était laissé libre, empêchant leur mélange avec les gens de la maison du roi » (VII, 40) ; de même à la fin du cortège : « Après cette cavalerie [perse], laissant libre un intervalle qui avait bien deux stades [c. 400m], venait pêle-mêle le reste des troupes » (VII, 41).

Cependant, les paroles royales ne sont pas toujours univoques. C'est ainsi que la Perse est citée à Behistoun et dans une inscription de Suse (*DSm*) parmi les pays qui se sont soumis à Darius. Dans l'une des versions de la charte de fondation (*DSaa*), elle est également mentionnée parmi les peuples-pays « qui [m']ont apporté les matériaux de décoration de ce palais ». En revanche, dans les autres versions, les Perses ne sont pas cités parmi les peuples qui ont fourni des matériaux ou des prestations de travail (*DSz*, *DSf*). Ils sont également absents des délégations qui viennent apporter des cadeaux au Grand Roi, mais ils sont représentés parmi les peuples porteurs du trône : même privilégiés, les Perses sont des sujets du roi. Au reste, comme *DSaa*, cette énumération veut surtout rendre compte de la collaboration de tous les peuples dans une œuvre commune. Le titre même de « roi en [de] Perse » apparaît simplement deux fois, dans l'inscription de Behistoun (« Je suis Darius, le Grand Roi, le roi des rois, le roi en Perse, le rois des pays » [*DB* § 1]) et dans une autre inscription mineure sur le même site (*DBa*).

Comment résoudre ce qui, au premier abord, apparaît comme une contradiction interne du discours royal ? Doit-on penser à une distinction entre l'Empire (*būmi*) et le royaume (*xšaça*), ce terme renvoyant uniquement à la Perse ? Ou bien doit-on replacer l'emploi différencié de la terminologie dans la diachronie, l'insistance sur la Perse illustrant les rapports conflictuels entre le roi et l'aristocratie perse au moment de la révolte d'Intaphernès ? Ou bien, plus simplement, n'y-a-t-il pas en réalité de contradiction majeure ? Si Darius se proclame « Perse, fils de Perse », c'est bien que les Perses et son armée continuent de jouer un rôle central dans l'Empire. C'est aussi, comme l'exprime Hérodote (I, 132), que « le roi lui-même est compris dans l'ensemble des Perses ». Mais, si Darius n'insiste pas sur son titre de « roi en Perse », c'est qu'il entend avant tout mettre en exergue l'universalité de son pouvoir, dont la Perse ne peut être exclue : la Perse ressortit elle aussi à la domination territoriale du « roi des pays ». De la même façon, lorsque Hérodote précise que « seul le pays qu'habitent les Perses jouit de l'immunité (*ateleia*) » (III, 97), il ne fait référence qu'au tribut, ce terme étant pris d'abord ici dans son sens politico-idéologique (*dasmus*) : les recherches récentes ont bien montré qu'en dépit de ses privilèges politiques indiscutables la Perse n'a jamais été exemptée de toutes redevances fiscales (chapitre xi, 10).

IV. IMAGES ET RÉALITÉS : LE ROI PARMIS SES PEUPLES

• *Peuples et dons : une fête de l'Empire à Persépolis ?* – Il paraît donc clair que ni les listes de pays ni les représentations de peuples ne veulent donner une image réaliste de l'administration ou de la géographie de l'Empire : c'est bien plutôt l'idée même de puissance royale et impériale dont elles sont prioritairement les véhicules. La question reste néanmoins posée de savoir si les images rendent compte également de cérémonies qui, régulièrement, se déroulaient à Persépolis. Une réponse positive a souvent été donnée à partir des frises, sur lesquelles des délégations apportent au roi des objets et animaux, dont on postule à juste raison qu'ils étaient représentatifs de leurs productions. Partant de rapprochements avec des textes iraniens médiévaux (Al-Biruni en particulier) et avec des textes indiens, on a fréquemment tenté de reconstruire, y compris parfois dans le détail, les différentes étapes d'une fête annuelle de l'Empire, qui se serait déroulée lors du Nouvel An (mars).

L'existence de fêtes et cérémonies à Persépolis ne saurait faire de doute. Résumant à grands traits l'œuvre de Ctésias, Photius écrit : « Darius rentré à Persépolis (*eis Persas*) offre des sacrifices, puis meurt après une maladie de trente jours » (§ 19). Malgré le caractère allusif du passage, on est tenté de le rapprocher du long développement que consacre Xénophon à une grande parade organisée par Cyrus (VIII, 3-4) : « Nous allons maintenant raconter comment Cyrus fit son premier défilé de sortie du Palais Royal » (3.1). Suivent la présentation du cortège royal, l'étiquette qui le régit, la description du char du roi et des chars des dieux, des sacrifices, des jeux, du banquet, enfin des largesses royales. Puis Xénophon décrit la marche de la caravane royale vers la Perse (VIII, 5.1-16) : « Lorsque sa marche l'eut conduit aux frontières de la Perse, il laissa là toute son armée, sauf les amis avec lesquels il dirigeait la ville, en amenant une quantité de bétail suffisante pour permettre à tous les Perses de sacrifier et de banqueter » (VIII, 5.21). Manifestement, il ne s'agit pas là d'une fête unique puisque, parlant de la mort de « Cyrus », Xénophon

précise que c'est la septième fois que le roi se rendait ainsi en Perse : « Il offrit les sacrifices du rituel traditionnel (*ta nomizomena hiera*), donna aux Perses le signal des danses conformes aux usages ancestraux (*kata ta patria*) et, comme toujours, distribua ses présents à tout le monde » (VIII, 7.1).

Bien des détails donnés par Xénophon se retrouvent chez d'autres auteurs classiques. Hérodote (VII, 40-41) donne l'ordre de marche du cortège royal de Xerxès quittant Sardes en 480 ; Quinte-Curce (III, 3.8-25) celui du cortège de Darius III quittant Babylone en 333. À côté de quelques divergences, on retrouve chez Xénophon, Hérodote et Quinte-Curce des éléments communs, d'autant plus intéressants qu'ils proviennent manifestement de sources différentes. Le cortège se met en route au lever du soleil (Xénophon, Quinte-Curce ; cf. Hérodote VII, 54). Cyrus est sur son char, son cocher se trouvant près de lui ; de même Darius III placé sur un char « d'où, pendant le trajet, il dominait tout (*eminens*) » ; Xerxès est « sur un char (*harma*) attelé de chevaux néséens ; à côté du char cheminait le conducteur, nommé Patiramphès, fils du Perse Otanès » : le terme employé par Hérodote (*harma*) prouve qu'il s'agit d'un char de guerre, et non d'un chariot à quatre roues (*harmamaxe*), deux véhicules que l'auteur différencie expressément (VII, 41). Le cortège est accompagné de gardes et de soldats :

*Cyrus : 4 000 porteurs de lances (*doryphoroi*) devant le char ; deux mille autres de chaque côté du char royal ; puis (après les 200 chevaux royaux), 10 000 cavaliers (rangés par cent de chaque côté), puis deux autres groupes de 10 000 cavaliers ; enfin des troupes alliées et des chars (VIII, 3.15-18) ;

*Xerxès : 1 000 cavaliers perses, mille piquiers perses, 10 chevaux néséens devant les chars du dieu et du roi ; et, à la suite, d'autres troupes perses : 1 000 piquiers, 1 000 cavaliers, 10 000 lanciers (à grenades d'or, d'argent, et à pommes), 10 000 cavaliers perses ;

*Darius III : les 10 000 Immortels et les doryphores précèdent le char royal ; 10 000 lanciers suivent le char.

Le roi est également accompagné de ses proches : près de Cyrus, il y a ses parents (*sugeneis*) ; devant le char de Darius III et derrière les Immortels, marchent ses parents (*cognati*) ; à droite et à gauche de son char sont placés « les plus nobles de ses proches (*nobilissimi propinquorum*) ». Enfin, chacun des cortèges comprend des chars divins : char consacré à Zeus, char du Soleil et un troisième char suivi d'un autel du feu (« Cyrus ») ; le char sacré de Zeus (Xerxès) ; autels du feu et « un char consacré à Jupiter » (Darius III). Il paraît donc clair que les uns et les autres transmettent des informations crédibles sur l'ordonnement du cortège royal, qu'il s'agisse d'une cérémonie périodique qui se tenait en Perse ou d'un déplacement de la cour royale dans d'autres circonstances. Or bien des éléments des descriptions classiques sont présents sur certains reliefs de Persépolis : qu'il s'agisse des gardes, des chevaux royaux, du char royal, des porteurs d'attributs royaux, des cortèges de nobles ou encore des files de serviteurs apportant mets et vaisselle pour la table royale.

En dépit des convergences documentaires frappantes et indiscutables entre les reliefs de Persépolis et les comptes rendus des auteurs classiques, de nombreuses objections ont été présentées contre l'hypothèse du Nouvel An à Persépolis. Tout d'abord, elle est fondée sur un postulat qui fait de Persépolis « une cité rituelle », vouée uniquement à l'exaltation politique du pouvoir du Grand Roi. Certes, cet aspect ne saurait être sous-évalué, bien au contraire. Mais les découvertes des tablettes du Trésor et des Fortifications ont prouvé, de manière indubitable, que Persépolis était aussi un centre économique

permanent et le siège de bureaux administratifs. On relèvera également qu'aucun texte contemporain ne fait état d'une fête du Nouvel An : mais, aussi fondée soit-elle, une telle observation ne permet pas d'écarter la possibilité, tant la documentation achéménide reste parcellaire et lacunaire. Il est évidemment plus notable de remarquer que, selon les auteurs classiques, c'est à l'automne (et non au printemps) que la cour résidait en Perse. Au surplus, à aucun moment, Xénophon ne fait état de l'arrivée de délégations des peuples soumis : il insiste plutôt sur la distribution de cadeaux par le roi. La fête qu'il décrit se déroule manifestement dans un contexte proprement perse, où l'élément religieux paraît prédominant. Assurée par l'auteur du *De Mundo* (398a), l'existence, à la cour du Grand Roi, de « receveurs de dons » (*dōrôn apodektēres*) ne saurait tenir lieu de démonstration, car le roi pouvait recevoir des dons à bien d'autres occasions. Quant à la déclaration répétitive de Darius (et de ses successeurs) « Voici les pays qui m'ont apporté le *bāji* », elle n'a pas non plus valeur probatoire. Relevons d'abord que ce terme perse connote plus « la part du roi » que le tribut proprement dit. Par ailleurs, les fréquentes comparaisons synoptiques établies entre les Frises des tributaires/donateurs et le développement tributaire d'Hérodote sont vouées à l'échec. La liste des circonscriptions tributaires d'Hérodote relève en effet d'une logique différente de celle qui a présidé à la composition des listes et reliefs, quand bien même, dans le dispositif tributaire de Darius, le *dahyu* / *ethnos* conserve une place centrale. C'est pourquoi on a pris l'habitude de décrire les représentations sous l'appellation de Porteurs de dons, plutôt que Porteurs de tributs (dont tout indique par ailleurs qu'ils étaient versés en argent) : mais la modification terminologique, évidemment, laisse le problème entier.

L'objection majeure est de nature méthodologique. Les analyses iconologiques et iconographiques ont montré en effet que, prises globalement, inscriptions et représentations entendent à l'évidence imposer et transmettre l'image d'un pouvoir universel et intangible. Ce discours se nourrit moins des réalités administratives que de présupposés idéologiques, qui ont leur logique propre. En d'autres termes, l'art persépolitain n'est pas simple reflet quasi photographique du réel : s'il s'en saisit, c'est pour le transformer et le sublimer ; il renvoie moins à un scénario scénique qu'à un discours idéologique sur la royauté et la puissance impériale lui-même organisé autour de thèmes particulièrement évocateurs du pouvoir du Grand Roi : le roi en majesté (reliefs d'audience, etc.), les forces armées (files de gardes perses et élamites), la collaboration de l'aristocratie (files de nobles habillés à la perse et à la mède), la domination impériale elle-même symbolisée par les dons des différentes populations et par la richesse de la table royale. Dans ces conditions, il est peut-être risqué de reconstruire une réalité dynamique (déroulement d'une fête impériale périodique autour du roi) à partir de représentations de nature statique et immuable.

Reconnaissons-le, l'objection est de poids. Cependant, on doit bien observer en même temps que, même si les artistes royaux, travaillant sur un modèle imposé, n'ont pas été chargés de décrire une fête et son ordonnancement de façon réaliste, cela n'entraîne pas *ipso facto* que l'on doive évacuer l'hypothèse d'une cérémonie impériale. Afin de prendre en compte l'ensemble des données documentaires, il convient de se tourner à nouveau vers les sources classiques. Certes, aucune ne corrobore indiscutablement l'hypothèse d'une fête impériale organisée périodiquement à Persépolis (qu'elle ait eu lieu ou non au moment du Nouvel An), mais plusieurs d'entre elles font état de la prestation de cadeaux au Grand Roi, lors des déplacements de la cour. Il convient donc, en premier lieu, d'exposer dans le détail une coutume achéménide, à laquelle les auteurs grecs ont accordé beaucoup d'intérêt.

• *Le roi nomade.* – Voici comment Xénophon en explique les origines :

Cyrus, ayant fixé sa résidence au milieu [de son empire] passait autour de l'hiver sept mois à Babylone, car c'est la région la plus chaude, vers le printemps trois mois à Suse, au plus fort de l'été trois mois à Ecbatane ; ce système lui permettait – dit-on – de vivre dans la fraîcheur d'un printemps éternel (*Cyr.* VIII, 6.22).

On retrouve la même explication chez Strabon (XV, 1.16), ainsi que chez Athénée (XII, 513f), qui voit dans cette coutume une illustration du luxe qui entoure la vie du Grand Roi :

Les premiers hommes de l'histoire à se rendre célèbres pour leur manière de vivre luxueuse (*tryphū*) furent les Perses, dont les rois hivernaient à Suse et estivaient à Ecbatane... Ils passaient l'automne à Persépolis, et à Babylone le reste de l'année. Les rois parthes, de la même manière, vivent au printemps à Rhagai [Médie], mais ils hivernent à Babylone et passent le reste du temps à Hékatompylos [Parthie].

Élien voit dans la coutume la preuve de la sagesse des Grands Rois, dont il compare les migrations à celles que mènent chaque année poissons et oiseaux (*Anim.* III, 13 ; X, 16). Inversement, dans son ouvrage très polémique, *Agésilas* (9.5), Xénophon entend illustrer à nouveau sa thèse de la « décadence morale » du Grand Roi, qui « fuit la chaleur, fuit le froid et vit, par faiblesse d'âme, non comme un homme de cœur, mais comme le plus chétif des animaux ». Quoiqu'il en soit des interprétations grecques, la réalité de l'institution ne fait pas de doute : d'ailleurs, dans un passage consacré aux repas des Grands Rois, Polyen précise que leurs menus variaient en fonction de leurs lieux de résidence (IV, 3.32) ; de son côté, Élien transmet beaucoup d'historiettes qui se situent dans le contexte des déplacements périodiques de la cour.

Les raisons climatiques mises en avant ne sont certainement pas étrangères à un tel nomadisme. On sait en effet que la Susiane était étouffante à l'époque des grandes chaleurs. Se référant à Polyclète, Strabon précise par exemple : « À midi, quand le soleil est le plus ardent, lézards et serpents n'ont pas le temps de franchir les rues de la ville et meurent grillés à moitié chemin », ou bien (citant Aristobule) : « L'orge dans les sillons saute et grésille au soleil, comme les pois dans les poêles » (XV, 3.10) ! Le compte rendu d'un témoin de l'époque des diadoques montre bien également combien, vers juin-juillet, la chaleur y est écrasante : « On marchait dans une fournaise à cause de l'intensité de la chaleur ; beaucoup d'hommes moururent et l'armée tomba dans le découragement » (Diodore XIX, 28.1-2 ; 39.1). Plusieurs textes hellénistiques rendent compte en particulier du contraste existant, de ce point de vue, entre la plaine de Susiane et le Plateau iranien dans le Fârs : ces documents sont d'autant plus intéressants qu'ils ont été rédigés du point de vue d'un voyageur qui se rend de Suse à Persépolis (Diodore XVII, 67.1-3 ; XIX, 21.2-3).

Il n'y a pas de raison de douter que le Grand Roi et sa cour cherchaient en plein été à gagner des lieux plus hospitaliers ; on pourrait d'ailleurs multiplier les parallèles au Moyen-Orient et ailleurs. Mais il y avait aussi des raisons historiques. Se référant à une coutume identique chez les rois parthes de son temps, Strabon écrit : « L'air est si pur à Ctésiphon que les rois parthes ont conservé l'habitude d'y passer tous leurs hivers ; mais, l'été, c'est à Ecbatane qu'ils transportent leur résidence, à cause du prestige attaché à ces lieux illustres » (XVI, 1.16). De même, les Achéménides ne pouvaient s'installer à demeure à Suse ou à Babylone sans faire des séjours en Médie ou en Perse, où se situaient leurs racines, tout particulièrement en Perse, où deux villes, Pasargades et Persépolis, restèrent de hauts lieux idéologiques de leur pouvoir.

Par ailleurs, en dehors de ces migrations saisonnières, le roi et la cour se déplaçaient en bien d'autres circonstances. Tel était le cas en particulier lorsque le roi convoquait l'armée royale et en prenait lui-même la direction. Ces armées, en effet, ne ressemblent que de fort loin aux armées contemporaines. Le roi est alors accompagné de sa cour, de sa famille, de ses courtisans, de sa domesticité et même de ses palais (sous forme de tentes). C'est grâce aux textes portant sur ces migrations de temps de guerre que nous pouvons reconstituer le cérémonial et le faste qui entouraient ces déplacements, et que nous pouvons en comprendre plus précisément les aspects politico-idéologiques.

• *Un État itinérant.* – De multiples textes montrent que les déplacements périodiques du roi entraînaient la migration de milliers de personnes. Tous les membres de la maison royale prenaient part en effet aux voyages et déplacements. Témoin l'ordre de marche adopté par Darius III quittant Babylone. La fin du cortège était ainsi constituée :

Puis, à un stade d'intervalle, un char transportait la mère de Darius, Sisygambis ; son épouse était sur un autre. La foule des femmes qui accompagnaient les reines allaient à cheval. Puis venaient quinze chariots appelés *harmamaxes*. Là étaient les enfants du roi et leurs préceptrices, ainsi que le troupeau des eunuques qu'on ne méprise point en ces pays. Puis c'était le troupeau des concubines royales, elles aussi vêtues et parées en reines... Les femmes des proches et des Amis du roi venaient immédiatement après ce cortège, ainsi que les troupes de vivandiers et de domestiques (Quinte-Curce III, 3.22-25).

En effet, « selon la coutume ancestrale, en plus des femmes de la maison royale, celles des Parents et des Amis accompagnaient l'armée, transportées sur des chars dorés » (Diodore XVII, 35.3). Xerxès, on le sait, avait lui aussi pris certains de ses bâtards avec lui en marchant contre la Grèce (Hérodote VIII, 103-104). Quant aux Parents et aux Amis, ils sont placés à des places d'honneur dans le cortège de Darius III (Quinte-Curce III, 3.14, 21).

Bien d'autres éléments attestent que les déplacements du roi signifiaient que l'État lui-même était itinérant. Le roi prend avec lui les insignes du pouvoir, à savoir sa robe royale (*kandys*), son arc et son bouclier. Il est également accompagné des images des dieux. Dans le cortège de Xerxès, en 480, figurait « le char sacré de Zeus, traîné par huit chevaux blancs ; le conducteur, tenant les rênes, marchait en arrière d'eux, à pied, car aucun homme ne monte sur ce siège » (VII, 40). Voici l'ordre de marche officiel du cortège royal de Darius III :

Le Feu, qualifié chez eux de sacré et d'éternel, était porté en tête, sur des autels d'argent. Les mages, auprès de lui, chantaient des hymnes ancestraux. Derrière les mages, venaient 365 jeunes gens recouverts de manteaux de pourpre : leur nombre était celui des jours de l'année, car les Perses ont divisé l'année en autant de jours que nous. Puis un char consacré à Jupiter était tiré par des chevaux blancs ; les suivait un cheval d'une taille extraordinaire, appelé cheval du Soleil (Quinte-Curce III, 3.9-11).

À l'étape, on dressait la tente royale. Selon Xénophon, « Cyrus institua tout de suite la règle de faire dresser sa tente face à l'Orient ; ensuite il détermina la distance de la tente royale à laquelle doivent camper les lanciers de la garde... Lui-même, cette place étant la plus sûre, s'installa au centre du camp. Ensuite, il gardait autour de lui, comme il le faisait toujours, les plus fidèles, et à leur suite, en cercle, des cavaliers et des charriers » (Cyr. VIII, 5.3 ; 8). De cette façon, la tente royale était bien au centre, ce terme recouvrant à la fois une réalité topographique et une réalité hiérarchique. Xénophon précise également que les officiers avaient tous une enseigne sur leur tente (VIII, 1.13). De son côté, la tente

royale était aisément reconnaissable : « Dès que le jour brillait, de la tente royale sonnait le signal ; placée au-dessus de la tente, à un point d'où tout le monde pouvait la voir, l'image du Soleil étincelait dans une châsse de cristal » (Quinte-Curce III, 3.8).

Lorsque la cour se déplace, la tente royale devient ainsi le centre du pouvoir, qui se confond avec le roi lui-même. Dès lors, la prise de possession, par le vainqueur, de la tente royale marque symboliquement le passage d'un pouvoir à un autre. Quinte-Curce explique en effet que la coutume voulait que « l'on accueillit le vainqueur dans la tente du roi vaincu » (III, 11.23). C'est ainsi que Cyrus le Grand, après sa victoire sur Astyage, pénétra dans la tente du roi vaincu, prit place sur son trône et s'empara de son sceptre ; alors, l'un des siens, Oibaras, plaça sur sa tête la *kidaris* (tiare droite), symbole de la royauté (FG+H 90 F66.45). Il en fut de même à l'issue de la victoire macédonienne à Issos en 333 : « Ayant pris possession de la tente de Darius, les pages d'Alexandre apprêtaient son bain et son dîner. Ils allumèrent un grand faisceau de torches et attendirent le roi ; après la poursuite, quand il trouverait prêt tout le mobilier de Darius, il verrait là le présage d'une hégémonie étendue à toute l'Asie » (Diodore XVII, 36.5).

Il ne fait donc aucun doute que le roi était également accompagné de tous les hauts officiers, qui l'assistaient régulièrement dans ses tâches de gouvernement. Dans l'une de ses historiettes consacrées aux déplacements de la cour, Élien rapporte la chose suivante :

Lorsqu'il se déplaçait, le Grand Roi, emportait, pour ne pas s'ennuyer, une tablette de bois de peuplier et un couteau qui lui servait à la racler. Ce genre de travail n'occupait que les mains du roi. Ces princes n'avaient pas un seul livre (*biblion*), et ils ne prenaient pas la peine de penser ; de sorte qu'ils n'occupaient jamais leur esprit ni de lectures graves et sérieuses, ni d'idées nobles et importantes (VII XIV, 14).

Passons rapidement sur l'orientation polémique du propos. Ici, l'opposition joue entre les livres proprement dits (philosophie, histoire) – « lectures graves et sérieuses » – et un usage administratif de l'écrit. L'anecdote illustre en situation ce qu'on pouvait supposer : le roi restait en contact avec ses satrapes et ses subordonnés, par l'intermédiaire de sa chancellerie à laquelle il continuait de dicter lettres et messages.

En définitive, la coutume conduit à étendre et à relativiser la notion même de capitale dans l'Empire achéménide. Le pouvoir est là où est le roi, que celui-ci réside dans un palais ou dans sa tente, à Persépolis ou dans un paradis, au centre de l'Empire ou à Sardes ou encore à Memphis ou à Bactres.

• *Entrées et sorties royales.* – L'aspect politique de ces migrations est fort bien mis en évidence par le cérémonial qui entourait l'arrivée du Grand Roi dans ses villes. Il ne fait aucun doute que l'ordonnement du cortège obéissait à des règles strictes, fixées par l'étiquette, comme on l'a déjà vu à partir des textes de Xénophon, d'Hérodote et de Quinte-Curce. L'un des textes les plus intéressants est celui où Quinte-Curce (V, 1.17-23) décrit l'arrivée d'Alexandre à Babylone en 331 :

Or, comme Alexandre se dirigeait sur Babylone, Mazée, qui s'était réfugié dans la ville après la bataille [de Gaugamèles], vient au devant de lui, tel un suppliant, avec ses enfants déjà grands ; il livre la ville et lui-même. Sa venue fit plaisir au roi ; car le siège d'une ville si fortifiée aurait été une grosse affaire. En outre, il semblait que l'exemple de cet homme de premier plan, entreprenant, et dont la dernière bataille avait augmenté la célébrité, inciterait tous les autres à se rendre aussi. D'où l'accueil bienveillant qu'il fait à Mazée et à ses enfants ; cependant, il forme les siens en carré, prend le commandement, et donne ordre d'avancer comme si on allait au

combat. Beaucoup de Babyloniens s'étaient installés sur les murs, avides de connaître leur nouveau roi ; mais la majorité sortit à sa rencontre, entre autres Bagophanès, gardien de la citadelle et de la fortune royale ; pour ne pas le céder en zèle à Mazée, il avait jonché le chemin entier de fleurs et de couronnes ; des deux côtés, étaient disposés des autels d'argent, où il avait accumulé, outre l'encens, des parfums variés. À la suite, venaient ses présents : troupeaux de bétail et de chevaux ; on portait aussi, dans des cages, des lions et des panthères. Ensuite, des mages chantaient leurs chants traditionnels ; après eux marchaient les Chaldéens, et, parmi les Babyloniens, les prêtres mais aussi les artistes avec la lyre de leur pays. Ceux-là ont pour fonction de chanter les louanges des rois, et les Chaldéens de révéler les mouvements des astres et les révolutions périodiques des saisons. Les cavaliers babyloniens fermaient la marche ; eux et leurs chevaux avaient des parures qui visaient plus à la somptuosité qu'à la grandeur. Alexandre, entouré d'hommes en armes, ordonna à la foule de marcher après les derniers rangs de son infanterie ; lui-même, sur un char, entra dans la ville puis dans le palais.

Ce texte – manifestement dérivé d'un témoignage oculaire – met parfaitement en place les différents éléments d'une cérémonie minutieusement réglée. Certes, comme tant d'autres textes d'époque hellénistique, il présente comme spontanées les manifestations qui accueillent le roi. La réalité est tout autre. Hérodote précise bien par exemple qu'avant l'arrivée de Xerxès dans ses villes, des hérauts royaux avaient été dépêchés de Sardes pour annoncer l'arrivée prochaine du cortège royal et pour intimer l'ordre aux cités de préparer la table royale (VII, 32). Les routes elles-mêmes sont remises en état : Élien précise même qu'en cette occasion les habitants étaient requis pour tuer tous les scorpions sur la route qui menait d'Ecbatane en Perse (*Anim.* XV, 26) ! Nulle trace d'improvisation dans tout cela. Bien au contraire, toutes les étapes de la cérémonie étaient mises au point préalablement, en collaboration avec les autorités locales. Avant d'accueillir Alexandre à Suse, quelques semaines plus tard, le satrape avait dépêché son fils « à la rencontre du roi » ; de son côté, Alexandre avait envoyé l'un de ses officiers prendre contact avec le satrape Abulitès, de manière à régler l'entrée royale selon l'étiquette achéménide en usage (Arrien III, 16.6).

Les autorités doivent en effet venir au-devant du roi, en dehors des remparts de la ville. Il en avait été de même à Sardes, dans l'été 334 : « À environ 70 stades [c. 12 km] de la cité, vinrent à la rencontre d'Alexandre Mithrénès, commandant de la citadelle de Sardes, ainsi que les notables de la ville ; ces derniers remirent leur ville à Alexandre et Mithrénès lui livra la citadelle et le trésor » (Arrien I, 17.3). À Babylone, les autorités « livrent à Alexandre la ville, la citadelle et le trésor » (III, 16.2). En venant au devant du roi, elles indiquent clairement que leur ville est ouverte et qu'elles reconnaissent leur sujétion. Les autorités sont accompagnées des corps constitués : « La population tout entière de Babylone vint à sa rencontre, avec ses prêtres et ses magistrats. »

Puis vient l'entrée dans la ville. À Babylone, Alexandre est monté sur un char. Il est possible également que, dans certains cas, le roi ait fait son entrée assis sur un cheval (cf. Plutarque *Thém.* 29.7) : dans l'un de ses rêves prémonitoires, Darius n'avait-il pas vu « Alexandre, dans le vêtement qui avait été le sien, traverser à cheval Babylone » (Quinte-Curce III, 3.3) ? Mais l'usage établi voulait que, lors des cérémonies officielles, le Grand Roi parade dans son char. Le char de Xerxès était tiré par des chevaux néséens (VII, 41). Et Hérodote précise : « Quand l'envie l'en prenait, Xerxès passait de son char (*harma*) à son chariot (*harmamaxa*). » Cette simple précision indique que le cortège décrit par Hérodote suit l'ordre cérémoniel : c'était en effet, selon Quinte-Curce, « une habitude ancestrale » ; ainsi, « pendant son trajet, le roi en personne dominait tout » (III, 3.15).

Diodore (XVI, 24.6) précise que, sur son char, le roi doit adopter et conserver une attitude et un maintien « hiératiques », et qu'il ne conduit pas lui-même son char ; « à côté du char (*harma*) de Xerxès, cheminait le conducteur nommé Patiramphès, fils du Perse Otanès » (Hérodote VII, 40). Xénophon ne cache pas la volonté royale d'impressionner la foule des spectateurs, qui sont massés de chaque côté de la route :

Cyrus avait les mains hors des manches. Sur le char, à son côté, se trouvait un cocher de grande taille, moins grand que lui cependant, soit de nature, soit en vertu de quelque artifice ; en tout cas, Cyrus apparut beaucoup plus grand. En le voyant, tout le monde fit la *proskynèse*, soit que certains eussent reçu l'ordre de donner l'exemple, soit encore que la mise en scène et l'air de grandeur et de beauté que Cyrus présentait aux regards eût stupéfié la foule (*Cyr.* VIII, 3.14). Le roi parcourt ensuite les rues de la ville qui, à Babylone, « sont jonchées de fleurs et de couronnes » et embaumées de l'odeur de l'encens et de bien d'autres parfums délicieux – ce qui rappelle très étroitement les conditions de l'entrée de Cyrus deux siècles plus tôt. De même, lorsque Xerxès et sa suite rapprochée passent le pont de l'Hellespont, « on y brûlait toutes sortes de parfums et on joncha le chemin de rameaux de myrte » (Hérodote VII, 54). Il s'agit là manifestement d'un rite de fête et de victoire : à la nouvelle de la victoire de Salamine, « les Perses avaient jonché toutes les rues de myrte, brûlaient des parfums, ne pensaient qu'à des festins et des réjouissances » (VIII, 99). Le roi va ensuite sacrifier aux dieux de la cité et du pays : ce que ne manque pas de faire Alexandre partout où il passe. Ainsi à Babylone : « Il rencontra aussi les Chaldéens, fit tout ce qu'ils lui recommandèrent au sujet des temples de Babylone, et en particulier il offrit un sacrifice à Beül [Marduk] en se conformant à leurs instructions » (Arrien III, 16.5). Cette cérémonie manifeste que le roi n'est pas accueilli seulement par la population et ses chefs, mais également par leurs dieux tutélaires. Reste enfin à la ville la lourde tâche d'alimenter la table royale – contribution écrasante, comme l'explique longuement Hérodote (VII, 118-120).

• *Nomadisme aulique et arpentage de l'espace impérial.* – Il paraît donc clair que les déplacements de la cour achéménide revêtaient une signification politique et idéologique marquée. Au cours de ses voyages, le Grand Roi visitait en quelque sorte les peuples de son empire. Lui d'ordinaire si lointain pouvait alors montrer à tous la puissance et la richesse de sa cour et de son armée. On rapprochera la coutume perse des « entrées royales » dans la France médiévale, dont on a écrit : « Le sentiment monarchique était entretenu à la fin du Moyen Âge par les nombreuses entrées que le roi, voyageant par tout son royaume, faisait dans toutes ses bonnes villes... D'abord simple fête, puis solennité quasi religieuse, une entrée royale est devenue à la fin du xv^e siècle un grand spectacle, où les conseillers du roi s'entendent à développer tous les thèmes de la propagande monarchique. »

Au cours de ses déplacements, le roi traversait également des villages et rencontrait les paysans. En raison de l'orientation militaire des sources classiques et hellénistiques, nous sommes naturellement moins bien informés sur cet aspect. Mais lorsque le cortège royal traversait une contrée, les habitants se pressaient en foule le long de l'itinéraire. En fait foi cette remarque de Quinte-Curce décrivant la retraite de Darius III vers la Médie après la bataille de Gaugamèles, au cours de laquelle il emprunta un itinéraire secondaire : « Des villages voisins de la route, on entendait nettement les hurlements des vieillards et des femmes qui, à la mode barbare, saluaient Darius toujours roi » (IV, 16.5). On peut comparer avec le récit que transmet Diodore du trajet du char funèbre d'Alexandre entre Babylone et la côte méditerranéenne :

Célèbre partout à la ronde, le fourgon attirait de nombreux spectateurs et, dans les villes qu'il atteignait successivement, toute la population se rendait à sa rencontre, puis revenait en lui faisant cortège, sans se rassasier de l'agrément qu'elle trouvait au spectacle (XVII, 28.1).

Un passage d'Hérodote semble indiquer, en outre, que, lors de son séjour à Sardes, Darius tint un « lit de justice » dans les faubourgs de la ville (V, 12). Il ne fait pas de doute en tout cas que les populations locales profitaient de la présence du roi pour venir présenter demandes et réclamations, comme l'explique Xénophon dans la *Cyropédie*, en décrivant l'ordonnement du cortège royal, lors de la parade organisée à Persépolis : « Tandis que Cyrus s'avancé, des foules d'hommes faisaient escorte sur le côté, à l'extérieur du rang des soldats, ayant chacun sa pétition pour Cyrus. » Alors il leur « envoya quelques-uns des grands-massiers (*skēptoukhoi*), qui l'escortaient de chaque côté du char précisément pour porter les messages, avec l'ordre de dire à tous ceux qui avaient une pétition pour lui d'exposer leurs désirs à l'un quelconque des commandants de cavalerie; ceux-ci lui diraient » (VIII, 3.19-23). C'est aux mêmes préoccupations que répond la mesure prise par Artaxerxès II de laisser sa femme Stateira voyager en voiture découverte; chacun pouvait venir la trouver et lui présenter une requête : « Cela permettait aux femmes du peuple de la saluer et de l'approcher. Aussi la reine était-elle très populaire » (Plutarque, *Art.* 5.6).

• *Dons et cadeaux.* – Au surplus, explique Arrien, « chaque groupe apporta ses cadeaux à Alexandre » (III, 16.3). Il s'agit notamment de présents animaliers, dont certains exotiques : des lions et des panthères en cage à Babylone (Quinte-Curce V, 1.21); à Suse, Abulitès « vint à sa rencontre avec des cadeaux d'une opulence royale. Il y avait au nombre de ces cadeaux des dromadaires d'une rapidité inouïe, ainsi que douze éléphants importés de l'Inde par Darius » (V, 2.10). Parmi les cadeaux, on trouve fréquemment des couronnes d'or et d'argent, comme le montre un inventaire du trésor achéménide de Suse en 317 : « Avec les couronnes, les autres présents et les prises de guerre, Antigone trouva réunie une masse de richesses atteignant 5000 talents » (Diodore XIX, 48.7). C'est d'ailleurs avec des couronnes que les habitants des villes phéniciennes vinrent accueillir Holopherne en signe de soumission volontaire : contre tous les usages, le Perse « ravagea leur territoire et coupa les bois sacrés » (*Judith* 3.7-8).

On notera l'intérêt particulier d'un long passage de Théopompe de Chios, connu par une citation tardive (*FGrH* 115 F263a) – dont une partie a été reprise par Athénée (II, 77 = F 263b). Très friand de coutumes royales perses, l'auteur avait manifestement consacré de nombreux développements au luxe de la table royale et aux déplacements du Grand Roi : c'est lui par exemple qui donne des informations sur l'obligation de nourrir le roi et les siens, qui pesait sur les peuples et cités visités par le roi et la cour (p. 414). Le passage que nous allons citer *in extenso* se situe peut-être lors de l'expédition de reconquête menée par Artaxerxès III contre l'Égypte en 343. Voici – avec quel enthousiasme ! – comment Théopompe décrit les théories de dons et de donateurs qui accourent sur le trajet de la caravane royale en marche :

Quelle ville ou quel peuple de l'Asie n'envoya-t-il pas d'ambassades vers le roi ? Quelle production de la terre ou quel produit beau et précieux de leur artisanat n'apportèrent-ils pas en guise de cadeau (*dōron*) déposé devant le roi ? De nombreuses et splendides couvertures de lit, des couvertures fines, les unes teintes en pourpre, les autres de toutes les couleurs, d'autres blanches; de nombreuses tentes rehaussées d'or et entièrement équipées; mais également de nombreuses tuniques et des lits coûteux et splendides; et encore de l'argent ciselé et de l'or travaillé à la

perfection, des coupes et des cratères, les uns incrustés de pierres précieuses, les autres paraissant travaillés à la fois avec économie et avec somptuosité. En plus de tout cela, des myriades innombrables d'armes, grecques ou barbares, et un nombre invraisemblable d'attelages et de gras animaux pour les sacrifices, ainsi que de nombreux médimes d'assaisonnements, de nombreux sacs en peaux des bourses et une grande quantité de papier fait de papyrus, et parmi toutes les autres choses tout ce qui est nécessaire à la subsistance, y compris des viandes de victimes sacrificielles conservées dans le sel en telle quantité qu'arrivant de loin, les gens qui s'approchaient avaient l'impression de voir s'élever face à eux montagnes et collines !

De leur côté, plusieurs anecdotes transmises par Élien rendent compte des obligations qui pesaient sur les paysans perses, lorsque le cortège royal d'Artaxerxès II passait à proximité de leurs exploitations et de leurs villages :

C'est une coutume chez les Perses (*nomos persikos*) et, de toutes les coutumes qu'on observe le plus exactement, que les habitants, où le roi passe dans ses voyages, lui offrent des présents, chacun selon sa richesse (*kata tēn heautou dynamin*). Les laboureurs, tous ceux qui travaillent la terre et qui produisent en *autourgoi* [en faire-valoir direct], ne lui offrent rien de superbe, rien de précieux; ceux-ci donnent un bœuf, ceux-là une brebis, les uns du blé, les autres du vin. Lorsque le roi passe, chacun expose sur son trajet ce qu'il a eu soin d'apporter. Tout cela est appelé du nom de présent (*dōron*) et reçu du roi sous ce nom. Les plus pauvres présentent du lait, du fromage, des dattes, des fruits de la saison et les prémices des autres productions des environs (I.31).

C'était une honte que de ne point satisfaire à la coutume (*nomos*; I, 32). C'était un honneur que d'apporter même le présent le plus minime : Élien raconte l'histoire de ce Perse qui, particulièrement démuné, ne peut offrir à Artaxerxès qu'un peu d'eau tirée du fleuve Cyrus, ou de cet autre qui lui apporta modestement une grenade. Le premier fut décoré du titre de Bienfaiteur (I, 33; cf. Plutarque *Art.* 4.4-5; 5.1). Les échanges de dons qui s'effectuaient à cette occasion rendaient encore plus éclatante la générosité du Grand Roi et fortifiaient les liens avec son peuple.

• *Dons au Grand Roi et soumission politique.* – Il ne fait aucun doute que la prestation de cadeaux revêt une signification politique marquée : ils illustrent visuellement la soumission de la ville et de la population devant la puissance royale. Tout le monde était soumis à l'obligation. Il en est ainsi des riches particuliers. À l'aller et au retour de sa campagne européenne, Darius traversa l'Asie Mineure et séjourna à Sardes. C'est très certainement à cette occasion que le riche Pythios de Kelainai offrit au roi le célèbre platane d'or. En 480, il ne manqua pas non plus de « venir dans la ville de Kelainai attendre le passage de Xerxès, où il traita toute l'armée royale et Xerxès lui-même avec la plus grande somptuosité » (Hérodote VII, 27). Régulièrement, le satrape doit venir lui aussi accueillir le roi. Entre autres exemples, prenons celui d'Orxinès, qui s'est arrogé le titre de satrape de Perse. Lors de l'arrivée d'Alexandre près de Pasargades, au retour de la Carmanie, il vint accueillir le roi « aux frontières de la Perse » (Arrien VI, 29.2) :

Il se présenta avec toutes sortes de cadeaux, destinés non seulement à lui, mais à ses Amis. Il emmenait avec lui des troupeaux dressés de chevaux, des chars à ornements d'or et d'argent, un mobilier de prix et des gemmes de valeur, de lourds vases d'or massif, ainsi que des étoffes de pourpre, 3 000 talents d'argent monnayé (Quinte-Curce X, 1.24).

On en trouve confirmation dans les récits des campagnes d'Alexandre. De nombreux peuples et cités lui décernèrent des couronnes. À chaque fois qu'il parvient aux frontières d'un royaume ou d'une cité en Inde, il y est accueilli par des ambassadeurs porteurs de

donne à ses lecteurs une liste exhaustive des 67 contingents, tant dans l'infanterie et la cavalerie que dans la marine. Pour chaque contingent ethnique, il précise la nature des vêtements et de l'armement, ainsi que le nom du Perse qui en avait pris le commandement.

Parmi tous les problèmes posés par ce document fort intéressant, on en soulignera un en particulier : c'est l'extraordinaire hétérogénéité d'une armée hautement bigarrée. Beaucoup de contingents se distinguent par des tenues « exotiques » : certains (Casiens, Pactes, Outiens, Myques, Paricaniens) « étaient vêtus de peaux avec leurs poils » ; les Éthiopiens d'Afrique « avaient, attachées sur eux, des peaux de panthère et de lion... Ils vont au combat une moitié du corps enduite de plâtre, l'autre de vermillon » ; les Éthiopiens d'Asie « portaient sur la tête des peaux arrachées au front de chevaux avec les oreilles et la crinière, la crinière leur tenait lieu d'aigrette, et les oreilles se dressaient toutes droites » ; « les Thraces avaient des coiffures faites de peaux de renard... ; ils avaient aux pieds et aux jambes des chaussures faites de peau de faon ». La diversité des armements n'est pas moindre : certains utilisent des boucliers d'osier [*gerrhai*] (Perses), d'autres des boucliers de peau de bœuf (Paphlagoniens), d'autres encore, « en place de boucliers, des peaux de grue » (Éthiopiens d'Asie) ; certains portent des casques de bois (Colchidiens), d'autres des casques de bronze (Assyriens), d'autres encore, « des casques de bronze auxquels étaient adaptées des oreilles et des cornes de bœuf en bronze et que surmontaient des aigrettes » (Paphlagoniens) ; on y trouve des massues de bois garnies de clous en fer (Assyriens, Éthiopiens d'Asie), des haches [*sagaris*] (Saces), des pointes de flèches qui, « au lieu d'être en fer, était d'une pierre taillée aiguë », ou des « piques terminées, en guise de fer de lance, par une corne de gazelle taillée en pointe » (Éthiopiens d'Asie), etc.

Bien que réduites à quelques contingents ethniques, les troupes montées paraissent tout aussi peu homogènes. À côté des cavaliers proprement dits, on trouvait également « des chevaux de selle et des chars attelés de chevaux et d'ânes sauvages » (Indiens), mais également des troupes de chameaux (Arabes). Et, même parmi les cavaliers, Hérodote souligne le mode de combat particulier des Sagartiens :

C'est un peuple nomade, d'origine et de langue perses, dont l'accoutrement est intermédiaire entre celui des Perses et celui des Paktyes ; ils fournissaient 8 000 cavaliers ; en fait d'armes, ils n'ont point coutume d'en porter qui soient de bronze et de fer, si ce n'est des poignards ; ils font usage de cordes faites de courroies tressées, c'est en elle qu'ils mettent leur confiance quand ils partent en guerre. Et voici comment ils combattent. Lorsqu'ils sont aux prises avec l'ennemi, ils lancent ces cordes qui ont à leur extrémité des nœuds coulants ; qu'ils atteignent un cheval ou un homme, ils le tirent à eux : et, embarrassé comme il l'est dans des rêts, ils le tuent. Telle est leur façon de combattre ; ils étaient incorporés avec les Perses (§85).

Une question se pose immédiatement : comment donc les commandants perses pouvaient-ils diriger des manœuvres avec des troupes aussi hétérogènes, tant dans leur armement que dans leurs modes de combat ? Une réponse vient immédiatement à l'esprit : c'est en raison même de cette diversité et de la cohue que les Perses furent vaincus en Grèce, ou que Darius III subit revers sur revers devant les armées macédoniennes. Mais une telle interprétation doit être rejetée car, d'une part, elle fait la part belle aux interprétations grecques et, d'autre part et surtout, elle méconnaît une réalité essentielle : c'est tout simplement que la plupart des contingents décrits par Hérodote ne participèrent à aucun des combats.

Aux Thermopyles, l'assaut est mené par des troupes d'élite : les Mèdes, les Kissiens, puis les Immortels (chargés de tourner le défilé) (Hérodote IX, 210-211, 215 ; Diodore XI,

6-8). Ce sont les contingents que choisit Mardonios, lorsque Xerxès regagna Sardes après Salamine :

[Outre les Dix Mille] Mardonios choisit, parmi les autres Perses, des troupes cuirassées et du corps des 1 000 cavaliers ; ensuite des Mèdes, Saces, Bactriens et Indiens, infanterie et cavalerie : il prit en entier les contingents de ces peuples ; dans ceux des autres alliés (*symmakhoi*) il ne préleva que de petits groupes, les beaux hommes et ceux qui, à sa connaissance, avaient fait quelque chose de bien ; [le contingent ethnique sur lequel entre tous portait principalement son choix, c'étaient les Perses porteurs de colliers et de bracelets [Dix Mille] ; ensuite les Mèdes ; ceux-ci n'étaient pas moins nombreux que les Perses mais ne les valaient pas pour la force physique], de manière que le total fût de 300 000 hommes, y compris la cavalerie (VIII, 113). Plus loin, Hérodote présente l'ordre de bataille de Mardonios à Platées, et il indique très clairement que les premières lignes étaient constituées de Perses, de Mèdes, de Bactriens, d'Indiens et de Saces (IX, 31). C'est là une caractéristique que l'on retrouve à Mycale, où les Perses subissent l'assaut frontal (IX, 102). À Platées, Hérodote précise l'identité des alliés sélectionnés par Mardonios : Grecs et Macédoniens, Phrygiens, Mysiens, Thraces, Péoniens et des Éthiopiens et Égyptiens (IX, 32). À propos des Égyptiens, Hérodote apporte la précision suivante : « Mardonios, alors qu'il était encore au Phalère, les avait fait débarquer des vaisseaux où ils servaient comme épibates, car dans les rangs de l'infanterie qui était arrivée avec Xerxès à Athènes ne figuraient pas d'Égyptiens » (IX, 32). On n'en conclura pas que les contingents de Doriskos ont été embarqués, et ce pour deux raisons : d'une part, ne pouvaient être choisis que des combattants d'élite, comme Hérodote l'exprime très clairement à propos des Égyptiens eux-mêmes ; d'autre part, Hérodote affirme à plusieurs reprises que les épibates sont exclusivement des Perses, des Mèdes et des Saces (IX, 96, 184). Pour des raisons aisément compréhensibles, l'armée combattante proprement dite est donc composée de troupes perses et iraniennes. Il paraît clair également que la plupart des 47 contingents ethniques énumérés par Hérodote à Doriskos n'ont jamais été engagés dans les combats. On doit en conclure que, si Xerxès a réellement procédé à une levée générale des troupes de ses sujets (ce dont on peut même douter), c'est pour des raisons qui ne relèvent pas, d'abord, de la logique militaire.

• *Les revues de l'Empire.* – Une première revue des troupes avait eu lieu à Abydos, avant le passage de l'Hellespont :

Quand on fut à Abydos, Xerxès voulut voir l'ensemble de son armée. On avait préparé pour lui à l'avance sur un tertre, emplacement choisi à dessein, une loggia de marbre blanc (c'étaient les Abydéliens qui l'avaient construite, sur un ordre reçu auparavant du roi) : lorsqu'il fut assis là, Xerxès, portant d'en haut ses regards sur le rivage, contempla troupes de terre et vaisseaux. Pendant qu'il les contemplait, le désir lui vint de voir une course nautique ; la course eut lieu, où les vainqueurs furent des Phéniciens de Sidon ; et Xerxès fut ravi du spectacle que lui offraient cette course et l'armée (VII.44).

Xerxès organisa une nouvelle revue à Doriskos, en Thrace, à l'issue du dénombrement de l'armée :

Quand l'ensemble des troupes eut été dénombré et classé, Xerxès fut pris du désir d'en avoir le spectacle en les passant lui-même en revue. Et il donna suite à ce désir : monté sur un char, il parcourut l'armée ; en passant devant le contingent de chaque peuple, il questionnait, et ses secrétaires consignaient par écrit les réponses, jusqu'à ce qu'il fût arrivé d'un bout à l'autre du front de la cavalerie et de l'infanterie. Puis, cela fait et les vaisseaux tirés en mer, Xerxès passa

de son char sur un vaisseau sidonien, où il s'assit sous une tente dorée, et il vogua le long des proues des navires, posant à chacun des questions comme il l'avait fait pour les troupes de l'armée de terre et faisant consigner par écrit les réponses. Les capitaines avaient conduit leurs vaisseaux au large, à une distance de quatre plèthres du rivage, ils les avaient mis à l'ancre en ligne, toutes les proues tournées vers la terre, et ils avaient fait prendre les armes aux épibates [infanterie de marine] comme pour une action militaire. Xerxès regardait, en passant entre la ligne des proues et le rivage (VII, 100).

Ces textes se suffisent à eux-mêmes : Xerxès prend connaissance non pas de ses forces militaires, mais de la diversité ethnique et culturelle des peuples de son empire ; plus que d'une revue des troupes, il s'agit d'une revue de l'Empire. Parmi les éléments de la sémiologie de la revue, on doit souligner, avec Hérodote, que le commandement des contingents ethniques, jusqu'alors aux mains de chefs indigènes, est donné exclusivement à des Perses, souvent de très haute extraction (VII, 81, 96). Cette disposition illustre à merveille une réalité qu'elle vient renforcer : l'Empire du Grand Roi est un empire perse.

Il est possible qu'en organisant de tels rassemblements, le roi cherche aussi à renforcer le moral de ses troupes : telle est du moins l'interprétation retenue par Quinte-Curce (III, 2.1). Mais l'essentiel n'est pas là. En passant sur le front des contingents rangés par peuples (*kata ethnea*), Xerxès s'informe des divers pays-peuples (*dahyāva*), dont la mobilisation constitue en elle-même un signe de son pouvoir, et dont la diversité rend compte de l'immensité d'un empire qu'il connaît mal. Et, à ce point, on songe aussitôt au commentaire d'Arrien sur le rassemblement de délégations à Babylone en 324 : ce fut l'occasion, pour les Grecs et les Macédoniens, « d'apprendre les noms de ces peuples et de découvrir leur tenue » (VII, 15.4). On songe également à ce qu'écrit Quinte-Curce de l'armée de Darius III avant Issos : « Quant aux Bactriens, Sogdiens, Indiens et autres riverains de la mer Rouge [golfe Persique], Darius ignorait même leurs noms » (*ignota etiam ipsi gentium nomina* ; III, 2.9) – ou encore de l'armée du même Darius qui fut mise en ligne à Gaugamèles, après avoir été dénombrée selon une méthode identique à celle que décrit Hérodote à Doriskos : « Suivaient d'autres peuples (*nationes*) mal connus de leurs alliés mêmes. Après eux, cinquante quadriges, devant lesquels marchait Phradatès avec une armée imposante de Caspiens. Derrière les chars, il y avait des Indiens et d'autres riverains de la mer Rouge [golfe Persique], aide toute nominale (*nomina verius quam auxilia*) » (IV, 12.9). Ces mots de Quinte-Curce confirment la réalité de la distinction qu'il y a lieu d'opérer entre deux parties des troupes royales : l'armée combattante – composée de quelques contingents ethniques sélectionnés (essentiellement des Iraniens) – et l'armée de parade, véritable représentation microcosmique de l'espace impérial, qui rassemble l'ensemble des levées, y compris celles qui proviennent de peuples que le roi et la cour ne rencontrent que dans des circonstances exceptionnelles.

La convocation de l'armée royale *dans son ensemble* répondait donc à des motivations plus idéologiques que stratégiques – d'autant que de tels rassemblements généraient d'énormes contraintes logistiques. De même que le nomadisme de la cour permettait d'affirmer partout le pouvoir et la richesse du Grand Roi, de même ces revues constituaient, ni plus ni moins, des mises en scène de l'Empire. Au reste, la notion de « jeux impériaux » est bien soulignée par l'organisation de courses navales sur les rivages d'Abydos. « L'expédition de Xerxès était très fastueuse et magnifique », remarque encore Hérodote, après avoir décrit le passage de l'armée sur les ponts, « durant sept jours et sept nuits sans un instant d'arrêt » (VII, 56-57). Soulignons également la réaction de Xerxès après la revue

d'Abydos : « À la vue de tout l'Hellespont couvert de ses vaisseaux, de tous les bords de mer, de toutes les plaines du pays d'Abydos remplis de ses soldats, il se félicita de son bonheur » [cf. v.p. *šiyāti*] – c'est-à-dire de la puissance qu'il venait lui-même de mettre en scène. Le spectacle avait moins pour objectif d'impressionner les Grecs que de tendre au Grand Roi un miroir dans lequel il pouvait contempler visuellement sa propre puissance.

On doit souligner, à ce point, que le récit que donne le même Hérodote de la marche de Darius en 513 rend compte d'une réalité assez proche. Parvenu à Chalcédoine, « Darius monta sur un bateau et se rendit aux roches appelées Cyanées... et, prenant place sur un promontoire, il contempla le Pont-Euxin, qui est un spectacle qui mérite d'être vu » (IV, 85). Puis, « après avoir contemplé le Bosphore, il dressa sur son rivage deux stèles de marbre blanc, et y grava, sur l'une en caractères assyriens, sur l'autre en caractères grecs, les noms de tous les peuples qu'il menait avec lui ; et il menait avec lui tous les peuples sur lesquels il régnait » (IV, 87). Ces stèles ont-elles jamais existé ? On peut en discuter. Mais il est clair que, dans l'esprit même d'Hérodote, elles étaient destinées moins à transmettre des données de type archivistique qu'à exalter la puissance territoriale du Grand Roi – au même titre que, par exemple, des stèles que, toujours selon Hérodote, Darius fit dresser aux sources du Téaros, comme pour arpenter ses nouvelles conquêtes (IV, 94). Et tout comme le fit Xerxès à Abydos, « Darius, assis sur un siège d'honneur, regardait son armée défilé » (IV, 88).

Tout compte fait, on est en droit de se demander si le caractère exceptionnel de la revue de Doriskos ne procède pas d'abord et avant tout de la répartition très inégale de notre documentation. Ce qu'on voit à Abydos ne se reproduisait-il pas plutôt régulièrement dans les résidences royales, d'une manière comparable à la revue organisée par Cyrus le Jeune à Tyriaeon devant Épyaxa de Cilicie ? Debout dans son char de guerre, Cyrus passe les troupes en revue « sur tout le front », avant de feindre de lancer ses troupes au combat : « Cyrus était enchanté de la terreur que les Grecs avait causée aux barbares » (*Anab.* I, 2.14-18).

• *La mise en scène de Datamès.* – À titre d'indice indirect, on fera référence à un passage de la *Vie de Datamès* de Cornelius Nepos. Le satrape vient de remporter une victoire sur Thuys, dynaste de Paphlagonie :

De ce succès, Datamès ne voulut pas que la nouvelle le devançât lui-même auprès du roi [Artaxerxès II] et agit en conséquence. C'est pourquoi, à l'insu de tout son entourage, il vint à la résidence royale (*eo uberat rex*) et, le lendemain, il habilla Thuys qui avait une grande taille, un physique rendu terrible par son teint noir, ses longs cheveux et sa barbe abondante, en lui faisant revêtir le vêtement luxueux que portaient les satrapes royaux, en le parant aussi d'un collier et de bracelets d'or, puis de tous les bijoux royaux, tandis que lui-même n'avait que le petit manteau à deux doubles des paysans et une tunique de tissu rude, portait sur sa tête un casque de chasseur, tenait dans la main droite une massue, dans la gauche la laisse qui attachait Thuys ; il poussait celui-ci devant lui comme si c'eût été une bête capturée à la chasse qu'il amenait. Le prisonnier attirait tous les regards à cause de la bizarrerie de son équipement et de son type étranger ; aussi se fit-il un grand concours de curieux et il y eut des gens pour reconnaître Thuys et prévenir le roi. Au premier instant, ce dernier refusa de les croire et envoya Pharnabaze aux nouvelles. Une fois renseigné par lui, il donne ordre aussitôt de faire entrer le cortège ; il fut grandement charmé de la capture et de la manière de la présenter, et surtout de ce qu'un roi important était tombé en sa puissance avant même qu'il s'y fût attendu. Il récompensa Datamès avec des présents magnifiques (3.1-5).

Comme chez Hérodote, on y insiste sur l'aspect absolument exotique et inouï du vaincu et sur l'étrangeté totale de l'accoutrement, qui est celui que portaient quotidiennement les paysans paphlagoniens. Certes, le contexte est apparemment bien différent de celui des descriptions d'Hérodote. Nous sommes là dans le domaine d'une littérature qui dérive directement d'une tradition familiale qui se plaît à souligner l'ingéniosité de Datamès et son sens de la courtoisie (dans le sens politique du terme : c'est-à-dire rendre éclatants les services qu'il vient de rendre au Grand Roi). Il ne s'agit pas non plus d'une revue des troupes, mais de l'arrivée d'un captif, tenu par une corde au cou, comme le sont les rois menteurs de Behistoun.

Pour autant, ces différences contextuelles n'engagent pas la logique des descriptions, qui sont porteuses d'une même charge symbolique. En effet, il s'agit bien là aussi d'un spectacle au cours duquel défile un peuple soumis devant le roi et la cour – car, n'en doutons pas, Thuys était accompagné de nombre de ses proches et de ses sujets vaincus. On doit postuler qu'une telle mise en scène – qu'elle ait eu lieu ou non ! – ne pouvait avoir la valeur opératoire que lui assignaient les informateurs de Cornelius Nepos que si le roi et la cour voyaient défiler régulièrement les représentants des peuples soumis, revêtus de leurs costumes traditionnels – dont l'étrangeté ne faisait que rendre plus évidente la supériorité des Perses, vêtus, eux, de robes splendides, rehaussées de bijoux de prix, symboles éclatants de leur statut privilégié dans l'Empire. En quelque sorte, la parade de Datamès peut être considérée comme l'écho assourdi des fêtes impériales qui se tenaient régulièrement dans les résidences royales.

• *D'Artaxerxès III à Ptolémée II.* – On remarquera enfin que l'interprétation se nourrit de la vraisemblance, dans la mesure où de telles exaltations animées de la puissance impériale se rencontrent dans d'autres contextes : songeons par exemple à cette fête athénienne où l'on transportait en grande pompe les revenus tirés chaque année des tributs levés sur les Alliés de la Ligue de Délos (Isocrate, *Paix*, 82). Mais c'est surtout peut-être la *pompè* de Ptolémée Philadelphie qui nourrit l'approche comparatiste. Il s'agit manifestement d'une fête au cours de laquelle le roi fait une démonstration éclatante de sa richesse et de son pouvoir. Au reste, « la procession se termine par un défilé militaire auquel participent 57 600 hommes d'infanterie et 23 300 cavaliers, tous en armes, démonstration impressionnante de l'armée lagide ». La liaison entre pouvoir territorial et levées tributaires est clairement mise en évidence par la composition du cortège :

D'autres personnages symbolisent une région géographique : c'est le cas des femmes en costume de captives indiennes, ou de celles qui incarnent les villes grecques d'Asie, ou encore des « porteurs de tribut éthiopiens » : ils représentent les zones sur lesquelles s'étend le pouvoir lagide, soit effectivement, soit de manière purement fictive (l'Inde, l'Éthiopie)... La propagande qui se fait jour à travers la fête a également, c'est incontestable, un aspect politique. C'est d'une part l'affirmation du lien qui unit Ptolémée II et Alexandre ; c'est surtout le développement du thème de l'extension du pouvoir lagide bien au-delà des frontières de l'Égypte. Les charrettes contenant des tentes « à la mode barbare » avec des Indiennes et d'autres femmes « en tenue de captives », les « porteurs de tribut éthiopiens » incarnent les prétentions du roi lagide à la domination universelle ; il est bien clair que ni l'Inde ni l'Éthiopie ne sont en son pouvoir, mais il est frappant de constater que, sous Ptolémée II comme à l'époque du Nouvel Empire égyptien, les représentants des pays étrangers ne peuvent être considérés que comme des « tributaires » du roi égyptien... Ainsi, les images de la fête mettent en évidence l'étendue de l'espace soumis ; le

thème est développé en partie sur des bases « historiques » – l'existence concrète de territoires occupés par les troupes lagides – en partie grâce à une amplification propagandistique (F. Dunand).

Même si l'on admet que les éléments grecs y tiennent une place première (c'est un cortège dionysiaque), il ne serait pas étonnant que le souverain lagide (ou séleucide : procession de Daphné) ait adapté à son compte une festivité achéménide, de la même manière que la coutume hellénistique des entrées royales semble être copiée sur des cérémonies analogues de l'époque achéménide : par bien des aspects, la *pompè* de Ptolémée décrite par Callixène fait songer à la *pompè* d'Artaxerxès III décrite par Théopompe (*FGrH* 115 F263a), et les analyses précédentes montrent qu'il est logique de postuler que les fêtes de ce type organisées lors des déplacements du Grand Roi se déroulaient également, et plus régulièrement (mais pas nécessairement lors du Nouvel An), dans les capitales de l'Empire.

VI. TABLE ROYALE ET PARADIS ROYAUX : EXALTATION DU CENTRE ET APPROPRIATION DE L'ESPACE

Quelle que soit l'interprétation que l'on retienne, le message des reliefs « tributaires » de Persépolis est aussi clair que l'image que donnent les textes classiques. Dans l'imaginaire impérial, les peuples soumis participent de la richesse ostentatoire du Grand Roi et de sa cour. C'est là en effet une représentation reprise par tous les auteurs anciens, fascinés qu'ils étaient par la gigantesque aspiration vers le centre des forces humaines et des productions des peuples conquis. Parmi les éléments symboliques de cette puissance tribulaire, les Grecs ont tout particulièrement été frappés par le luxe et la luxuriance de la table du roi. Dans le portrait polémique qu'il dresse du Grand Roi dans l'*Agésilas*, Xénophon écrit : « Pour le Perse, des gens courent la terre entière à la recherche de ce qu'il pourrait boire avec plaisir, des milliers d'autres s'efforcent d'inventer de quoi piquer son appétit » (§9.3). De nombreux auteurs grecs ont repris ce thème à leur compte, affirmant régulièrement que le Grand Roi comble de prix et de récompenses ceux qui lui apportent des mets nouveaux sur sa table (cf. Athénée IV, 144a ; XII, 529d, 539d, 545d). Par sa somptuosité et sa variété en effet, la table du roi est considérée emblématiquement comme une représentation de la puissance matérielle et politique du Grand Roi.

Dans la pensée des auteurs grecs, la table est approvisionnée par les prestations des peuples conquis : telle est bien la fonction assignée par « Cyrus » à ses satrapes : « Envoyer de là-bas jusqu'ici tout ce qu'il y aura de beau et de bon dans chacun de leurs territoires, afin que nous aussi qui restons ici ayons notre part de ce qu'il y a d'excellent dans les produits de toute origine » (*Cyr.* VIII, 6.6 ; cf. 6.23). Tel est également le sens de l'apophtegme rapporté par Dinon, *via* Athénée (XIV, 652 b-c) :

Sur la table du roi, on avait l'habitude de poser devant lui toutes les délicatesses que produisaient les pays sur lesquels il exerçait sa domination, les premiers fruits de chacun. Car Xerxès ne pensait pas que les princes pouvaient utiliser un mets ou une boisson étrangers (*xenikos*) ; c'est pourquoi une coutume fut érigée plus tard. Une fois, en vérité, un des eunuques apporta parmi les autres desserts quelques figues de l'Attique et Xerxès demanda d'où elles venaient. Quand il apprit qu'elles venaient d'Athènes, il interdit à ses acheteurs de les acheter, jusqu'à ce qu'il pût s'en emparer sans avoir à les acheter. Et on raconte que l'eunuque avait fait cela pour rappeler au roi l'expédition qu'il devait mener contre Athènes.

Le sens de l'historiette est évident : le roi n'achète pas, il prend. Est considéré comme « étranger » un pays qui n'a pas fait sa soumission et qui, de ce fait, n'envoie pas de prestations à la table royale. Ces prestations sont assimilées par les auteurs grecs au tribut : dans son ouvrage (malheureusement perdu), *Sur les tributs levés en Asie*, Ctésias énumérait tous les produits qui étaient fournis au Grand Roi pour son dîner (*FGrH* 688 F53). Il citait par exemple « une huile d'acanthé de Carmanie, dont se servait le Grand Roi » (Athénée, II, 67a). De son côté, Amyntas déclare que, dans certains cantons de la Perse, « les montagnes produisent... les noix de Perse, avec lesquelles on fabrique pour le roi beaucoup d'huile » (*ibid.*). C'était probablement le cas des vignobles plantés par les Perses en Syrie, près de Damas, dont la production était réservée à la consommation royale, ou encore des terres à froment d'Assos en Éolide (Strabon XV, 3.22). Remarquons également que, parmi toutes les variétés de dattes, Théophraste (*HP* II, 6.7) en isole une qualifiée de « royale », caractérisée par sa rareté : « On ne les verrait que dans le jardin de Bagôas (*en monôî tôi Bagôou kēpôî*), aux environs de Babylone. » L'information fut reprise en ces termes par Pline (VI, 143) :

De toutes les dattes, les plus célèbres, honorées du qualificatif de « royales », parce qu'elles étaient réservées aux rois de Perse, venaient de Babylone, et uniquement du jardin de Bagôas (*Babylono natae uno in horto Bagou*).

De cette circulation centripète des productions de l'Empire, on trouve une autre illustration dans les paradis royaux. Lieux de détente et réserves de chasse, les paradis comprennent également des jardins plantés d'arbres. Ce sont des jardins d'acclimatation, où rois et satrapes introduisent de nouvelles espèces végétales et animales. C'est là une caractéristique bien documentée à l'époque néo-assyrienne : bien des rois se flattent d'avoir mis en valeur de nouvelles terres, d'y avoir amené l'eau et d'y avoir fait procéder à des plantations d'arbres variés, de telle sorte qu'ils peuvent venir prendre du repos dans des jardins et vergers magnifiques, pleins « de toutes sortes de plantes aromatiques et odorantes » (Sargon ; à comparer avec Xénophon *Écon.* IV, 21 : « D'agréables parfums [les] accompagnent pendant la promenade »). On dispose d'une documentation moins abondante pour l'époque achéménide, mais tout aussi parlante. Régulièrement, les paradis sont caractérisés comme renfermant des arbres de toutes espèces, qui donnent tous les fruits de la terre (e.g. Xénophon *Anab.* I, 4.10 ; II, 4.14). Ce sont des « bois plantés » (Quinte-Curce VII, 2.22 ; Xénophon *Écon.* IV, 21), c'est-à-dire des jardins spécialement aménagés : c'est une réalité que l'on entrevoit également dans des tablettes de Persépolis (PFA 1 ; 33). Élien compare les paradis des rois indiens aux paradis perses de Suse et d'Écbatane ; tout en affirmant que les premiers sont encore plus beaux que les seconds, il laisse entendre qu'ils sont caractérisés par les mêmes richesses animales et arboricoles, dont sont chargés des intendants royaux (*hoi meledônes hoi basileioi* ; *Anim.* XIII, 17). Ailleurs, il parle avec émerveillement des paradis de Suse, où des bœufs spécialement dressés élèvent l'eau dans les champs (*Anim.* VII, 1). Comme en Égypte ou en Assyrie, on rassemble dans les paradis des plantes et des animaux exotiques qui proviennent de tous les pays soumis – tels ces « dromadaires d'une rapidité inouïe et ces douze éléphants importés de l'Inde par Darius III », que le satrape de Suse vient offrir à Alexandre (Quinte-Curce V, 2.10). Aristote rapporte que Pharnakès avait acclimaté des mulets en Phrygie Hellespontique (sans nul doute dans le paradis proche de Daskyleion ; *Hist. An.* VI, 26.580b). C'est très probablement en sa qualité d'intendant d'un paradis que Gadatas reçoit des félicitations de Darius pour avoir planté près de Magnésie du Méandre des arbres originaires de Syrie (ML 12).

On comprend aisément que le modèle achéménide ait été repris par des petits princes locaux, anxieux de s'identifier au Grand Roi – tel Polycrate de Samos (pp. 94-95), tel aussi le Thrace Kotys. Théopompe décrivait ainsi l'une des résidences du dynaste :

Onocarsis était un endroit en Thrace, qui comprenait un bois sacré (*alsos*) magnifiquement planté et bien adapté à des séjours agréables, surtout pendant l'été. En fait, ce lieu avait été l'une des résidences préférées de Kotys qui, plus qu'aucun roi qui avait régné en Thrace, s'était voué principalement à une vie de jouissance (*hēdypatheia*) et de luxe (*tryphē*). Lorsqu'il parcourait le pays, là où il découvrait des lieux ombragés par des arbres et arrosés d'eaux courantes, il y organisait des festins (*hestiastōria*). Il séjournait dans chacun d'entre eux à tour de rôle, lorsque le hasard l'y conduisait, et il offrait des sacrifices : il y tenait sa cour avec ses lieutenants, restant prospère et envié... (Athénée XII, 531e-f).

Kotys a ainsi aménagé l'espace, désormais balisé et scandé par des paradis qui exaltent symboliquement son pouvoir territorial. L'emprunt achéménide ne saurait faire de doute : le Grand Roi lui-même se déplaçait de paradis en paradis, où se situaient les « stations royales » (*stathmoi basilikoi* ; cf. Plutarque *Art.* 25.1). À chaque halte était reproduit le modèle de la table royale (cf. 24.3) : ce que comprit parfaitement Alcibiade, qui tenta lui aussi de tirer profit de la sémiologie organisée par les règles du nomadisme de la cour achéménide (cf. Athénée XII, 534d ; Plutarque *Alc.* 12.1). Il ne fait guère de doute non plus que la compétition ouverte entre Straton de Sidon et Nikoklès de Paphos autour du luxe de leurs tables se fondait sur une assimilation voulue avec la table du roi (cf. Athénée XII, 531c-e ; Élien *VH* VII, 2).

Il en fut de même d'Harpale, trésorier d'Alexandre en poste à Babylone, dont les efforts tendent à approprier les paradis perses au bénéfice idéologique des conquérants macédoniens :

Il avait en outre à cœur d'orner de plantes grecques les résidences et les promenades royales. Il réussit à les acclimater toutes, sauf le lierre, que le terrain repoussa et fit toujours périr, parce qu'il ne supportait pas la température, la terre étant brûlante et le lierre aimant le froid (Plutarque *Alex.* 35.15).

Il ne fait guère de doute qu'Harpale agissait à l'imitation et sans doute sur les ordres d'Alexandre. C'est bien ce que suggère Pline (VIII, 44) :

Alexandre soumit à ses ordres, sur toute l'étendue de l'Asie et de la Grèce, plusieurs milliers d'hommes qui tous vivaient de la chasse, de l'oisellerie, de la pêche, ou qui entretenaient des viviers, des troupeaux, des ruchers, des piscines, des volières, afin qu'aucune créature n'échappât à sa connaissance.

Alexandre était soucieux de reprendre à son profit ce lieu symbolique par excellence de la domination impériale. Le paradis constitue en effet une représentation microcosmique de la variété écologique, arbustive et animale de l'espace impérial. On peut aisément rapprocher de l'interprétation sémiologique donnée récemment des jardins de Versailles sous Louis XIV :

Le lieu où réside [le Prince] semble s'élargir aux dimensions de l'univers. Jardin et palais apparaissent alors comme un condensé miniaturisé de la terre entière... Ce lieu exemplaire contient ce que le monde extérieur produit de plus beau et de plus rare, et le transforme en sémiophore. Versailles devient la vitrine du monde ; on y trouve en permanence des plantes exotiques, des fleurs de Hollande, des animaux sauvages, des oiseaux rares, des objets venus des quatre coins de l'univers. Ils sont donnés au regard, ils apparaissent ensemble, comme un tout, sans qu'ils aient subi les contraintes ordinaires de la marchandise, celles de l'échange, celles du temps

et de l'espace. À défaut d'avoir réalisé la monarchie universelle, le roi a vaincu le monde sous forme de signes ; il reconstruit la terre entière dans son jardin ; il joue avec un modèle réduit de l'univers qu'il modifie au gré de sa fantaisie (J.M. Apostolidès).

Table et paradis participent donc de l'exaltation de la splendeur royale. Il en est de même des prestations humaines, comme le montre le texte de l'édit (certainement apocryphe) transmis par le rédacteur du *Livre d'Esther*. Après la répudiation de la reine Vashti, le roi Ashuérus fit proclamer sur toute l'étendue de son royaume :

Que l'on cherche pour le roi des jeunes filles vierges et belles d'aspect ! Que le roi établisse des visiteurs dans toutes les provinces de son royaume, pour qu'ils amènent toute jeune fille vierge et belle de visage à Suse la citadelle, dans la maison des femmes... (§2.2-3).

Les plus belles femmes de l'Empire doivent venir charmer les nuits du Grand Roi, au même titre que les productions les plus renommées des différents pays venir rehausser le luxe de la table royale, et les senteurs des plantes exotiques accompagner le Grand Roi dans ses promenades paradisiaques !

Représentations royales et idéologie monarchique

I. SOURCES ET PROBLÈMES

• *La diversité documentaire : complémentarité et spécificité.* – L'historien dispose de sources nombreuses et diversifiées pour tenter d'analyser les éléments constitutifs et la dynamique de l'idéologie monarchique mise en place (ou plus rigoureusement codifiée) par Darius et reprise pour l'essentiel par ses successeurs. Le Grand Roi a lui-même beaucoup parlé, et nombre de ses inscriptions exposent avec insistance ce qui, à ses yeux mêmes, constituait les justifications idéologiques de son pouvoir : non seulement de sa domination sur les peuples soumis – comme on vient de le voir –, mais aussi et en même temps de l'autorité royale. Les Grands Rois se sont fait également représenter fréquemment à Persépolis et ailleurs sous forme de reliefs, ou à Suse sous forme de statue monumentale, les uns et les autres étant parfois accompagnés d'inscriptions. On retrouve les effigies royales – sous différentes formes – sur d'autres supports, en particulier les monnaies et les sceaux. L'ensemble de ces éléments constitue ce qu'on peut appeler l'art aulique officiel. À côté de ces sources du centre, on doit également porter attention aux



Figure 8. Darius et sa cour vus par un peintre grec du IV^e siècle

présentations données par les sources classiques, car elles offrent l'avantage de replacer les conduites royales en situation historique (ou historicisée).

En première analyse, on peut considérer que les convergences sont frappantes entre ces différentes sources d'information : c'est de la confrontation globale des différents *corpus* que l'on pourra proposer une vision à la fois analytique et dynamique de l'idéologie monarchique achéménide. Néanmoins et en même temps, il convient de tenir présent à l'esprit plusieurs précautions méthodologiques. Tout d'abord, il est parfois risqué d'établir un lien direct entre les représentations iconographiques et les textes classiques, et de considérer ceux-ci comme des commentaires historiographiés des reliefs. Et, à l'intérieur même de l'art royal, on doit distinguer des strates informatives, en fonction du message que le Grand Roi voulait délivrer, en fonction aussi du public qui était visé, et enfin en fonction du support (inscriptions, reliefs, sceaux, etc.).

Ces distinctions permettent en même temps de réintroduire la diachronie dans l'étude thématique : beaucoup de monuments iconographiques sont datables et datés (même si subsistent des discussions), qu'il s'agisse des palais, des reliefs, des monnaies ou de certains sceaux ; ce n'est généralement pas le cas des informations données par les auteurs classiques qui, en citant une coutume aulique, parlent le plus souvent du Roi d'une manière générique ; issues pour une grande part d'entre elles du IV^e siècle (Ctésias, Dinon) et de l'époque hellénistique (historiens d'Alexandre), elles incitent plutôt à analyser la permanence éventuelle des schèmes idéologiques. La priorité accordée aux sources proprement achéménides datées permettra ainsi de reconnaître plus distinctement ce qui revient à Darius dans l'élaboration et la diffusion de l'idéologie monarchique ; il conviendra donc ultérieurement de revenir plus précisément sur des modifications ou adaptations réalisées par ses successeurs (par exemple l'introduction ou la transformation d'un culte officiel de Mithra et d'Anāhita à l'époque d'Artaxerxès II).

• *Monuments perses disparus ou reconstitutions grecques pour touristes pressés ?* – Il est un obstacle supplémentaire à l'utilisation sans recul des sources classiques. Dans certains cas, elles donnent des informations sur des activités royales qui ne sont pas figurées sur les reliefs. Il ne fait pas de doute effectivement que bien des éléments décoratifs des palais ont disparu, qu'il s'agisse de briques émaillées (connues en particulier à Suse mais également à Persépolis) ou des revêtements métalliques apposés sur les portes monumentales, des plaques d'or ou des bijoux, ou bien encore des couleurs, que l'on ne connaît que sous forme de traces résiduelles : ce n'est par exemple que récemment que l'on a retrouvé les premières attestations matérielles de la peinture murale sur fresque dans un palais d'Artaxerxès II à Suse, et sur les murs d'une apadana en Arménie. D'où une question : doit-on, ou non, considérer que les auteurs classiques nous offrent des renseignements de première main sur des monuments qui ont disparu depuis l'Antiquité ? Ou bien encore : doit-on restituer des monuments achéménides disparus de la même manière que l'on a tenté de reconstituer graphiquement la peinture de la bataille de Marathon à partir de la description qu'en donne Pausanias ? Dans certains cas, les descriptions grecques ne font pas réellement problème : on admettra par exemple sans difficulté que les palais étaient munis de portes de bronze, ainsi que l'affirment Diodore (XVII, 71.6) et l'auteur du *De Mundo* (398a) : les précédents assyriens, des fragments retrouvés à Persépolis et des tablettes du Trésor accèdent à une telle présentation. On fera la même remarque pour la Vigne d'Or, retrouvée dans le Trésor de Suse

par un successeur d'Alexandre. Mais, parmi les éléments de décoration qui ont ainsi disparu, on doit mettre en relief le problème spécifique posé par les tapisseries, dont beaucoup d'auteurs grecs soulignent la somptuosité. Il ne fait guère de doute que, dans la plupart des cas, la composition des dessins tissés reprenaient des thèmes animaliers, si courants dans la glyptique et l'orfèvrerie achéménides (cf. Aristophane *Gren.* 937 ; Athénée XII, 538d) : on en trouve une remarquable illustration dans le tapis de selle trouvé dans le kurgane de Pazyryk en Sibérie, dont on s'entend pour souligner l'inspiration achéménide. En revanche, certaines affirmations des auteurs classiques soulèvent quelques doutes critiques.

Selon Plutarque (*Thém.* 29.4), lorsque Thémistocle fut introduit en audience officielle devant Artaxerxès I^{er}, il réussit à capter l'attention du roi de la manière suivante :

Thémistocle répondit que le langage de l'homme est semblable aux tapis de couleurs variées (*poikila strōmata*), que, comme ceux-ci, c'est en se déployant à l'aise qu'il met dans tout leur jour les sujets traités, tandis que, contraint à se replier, ils les cache et les déforme ; il conclut qu'en conséquence il lui fallait du temps.

Il est tentant de supposer que Thémistocle faisait ainsi une référence implicite mais claire aux tapisseries qui ornaient la salle d'audience du palais royal. Ces tapis étaient-ils illustrés de dessins et de décorations historiées ? On songe immédiatement au témoignage de Charès de Mytilène, repris par Athénée (XIII, 575). Charès – chambellan d'Alexandre le Grand – rapportait une histoire populaire iranienne, qui racontait les amours très romantiques entre le prince Zariadrès et la princesse Odatis. Et Charès précisait :

De nos jours, cette histoire d'amour se transmet dans la mémoire des Barbares qui habitent l'Asie et elle est extrêmement populaire ; en fait, ils représentent (*zōgraphēin*) cette histoire dans leurs sanctuaires et dans les résidences royales (*basileia*) et jusque dans les maisons privées ; et la plupart des aristocrates donnent à leurs propres filles le nom d'Odatis.

Mais, fort intéressant sur les modes de diffusion et de conservation du folklore iranien, le témoignage ne rend pas compte de l'existence éventuelle de scènes historiques. En revanche, selon un auteur plus tardif, Philostrate, les murs des palais parthes de Babylone étaient eux aussi ornés de tapisseries ouvragées. En dehors de motifs mythologiques empruntés au répertoire grec, on y trouvait également des scènes historiques :

Les tapisseries représentent aussi Datis en train d'arracher Naxos à la mer, Artaphernès assiégeant Érétrie et, parmi les actions de Xerxès, celles qu'il dit avoir été victorieuses. On y voit évidemment l'occupation d'Athènes et celle des Thermopyles, et des scènes plus chères aux Mèdes encore, des fleuves asséchés, un pont sur la mer, et la façon dont fut percé l'Athos (*Vit. Apoll.* I, 25).

Mais quelle est la valeur d'un tel témoignage ? Mis à part son caractère tardif, on peut légitimement se demander si l'auteur a réellement vu ce qu'il décrit, ou si nous ne sommes pas ici plutôt en pleine fiction romanesque. La reprise du motif par l'auteur du *Roman d'Alexandre* (III, 28.10) renforce les doutes de l'observateur. Chacune des descriptions supposées rappelle très exactement des passages d'Hérodote, en particulier les nombreux développements consacrés par celui-ci aux fleuves asséchés – prétendait-il – par les armées de Xerxès (VII, 21, 53, 58, 108). Bien des voyageurs contemporains sont venus à Persépolis, armés de passages de Diodore de Sicile ou d'autres sources antiques, et – contre toute vraisemblance – ont affirmé y avoir vu très exactement ce que la fréquentation des auteurs classiques les préparaient à « voir » !

La qualité de témoin oculaire ne valide jamais à elle seule les assertions d'un voyageur. Témoin les descriptions contradictoires données de la tombe de Cyrus par des compagnons

d'Alexandre le Grand, utilisées par Strabon (XV, 3.7-8) et par Arrien (*Anab.* VI, 29) : l'un (Aristobule) présentait le bâtiment comme « assez peu haut pour qu'il demeurât presque caché par les ombrages épais qui l'entouraient » ; l'autre (Onésicrite) « prétend que la tour avait dix étages » ; un troisième auteur, plus tardif (Aristos de Salamine), écrivait « que la tour était à deux étages seulement, mais très haute » ! Dès l'Antiquité, au reste, des contresens (ou reconstructions romanesques) étaient faits sur la signification du relief de Behistoun (il est vrai inaccessible) : selon Diodore (II, 13.2), « Sémiramis fit tailler le pied des rochers et y sculpta son image entourée de cent gardes » (cf. également Isid. *Char. Mans. Part.* § 5) ! Et, par la suite, des interprétations plus fantaisistes les unes que les autres furent proposées par les géographes arabes et les voyageurs européens.

Certes, il ne fait guère de doute que des artistes ont pris les guerres Médiennes comme thème d'inspiration. On sait en particulier combien les artistes athéniens y ont puisé leurs sujets : mais il s'agissait alors d'exalter le souvenir des victoires grecques ! De son côté, Hérodote rapporte l'histoire de l'architecte Mandroklès de Samos, qui fut richement récompensé par Darius pour avoir conçu le pont de bateaux sur le Bosphore :

Comme prémices prélevées sur ces présents, Mandroklès fit exécuter un tableau représentant tout le travail du pont jeté sur le Bosphore, avec le roi Darius assis sur un siège d'honneur et son armée en train de défilier ; il fit représenter tout cela et consacra le tableau dans l'Héraion, avec cette inscription : « Ayant joint les deux rives du Bosphore poissonneux, Mandroklès a consacré à Héra un souvenir de ce pont de bateaux ; pour lui-même il a acquis la couronne, et pour les Samiens la gloire, en exécutant ce qu'avait dans l'esprit le roi Darius. » Tel est le monument laissé par celui qui construisit le pont (IV, 88-89).

On voit que le tableau n'a pas été commandé par Darius, et qu'il n'était pas destiné à orner les murs des palais royaux. Certes, ce faisant, Mandroklès faisait preuve d'une certaine courtisanerie, et contribuait à perpétuer le souvenir de la geste de Darius auprès des Grecs. Mais il entendait surtout laisser un témoignage de sa propre valeur dans sa cité qui l'avait déjà récompensé en lui décernant une couronne.

Dans un long développement, Diodore de Sicile, à la suite de Ctésias, s'est beaucoup intéressé à la reine mythique Sémiramis. Décrivant l'un des palais de Babylone construit par la reine, il écrit :

Sur les tours et les murailles, on avait représenté toutes sortes d'animaux, parfaitement imités par les couleurs et le relief. On y voyait une chasse, composée de différents animaux qui avaient plus de 4 coudées de haut [c. 2 m]. Dans cette chasse, Sémiramis était figurée à cheval, lançant un javelot sur une panthère ; auprès d'elle était Ninos son époux, frappant un lion d'un coup de lance... [Dans un autre palais], on remarquait des représentations de combats et de chasse très agréables à la vue (Diodore II, 8.6-7).

Nous savons que, sous Sémiramis, ce sont bien souvent des réalisations du Grand Roi qu'il s'agit. Mais aucun document susien, babylonien ou persépolitain n'apporte la moindre confirmation. Il est possible que Ctésias ou l'un de ses informateurs aient ainsi fait référence aux scènes de chasse qui ornaient des palais pré-achéménides : encore convient-il de souligner que, dans les palais assyriens, scènes guerrières et cynégétiques étaient parfois placées dans des salles peu accessibles. Il n'est donc pas exclu que Ctésias ait de lui-même orné les palais babyloniens de Sémiramis/Grand Roi de scènes que chacun pouvait voir sur les sceaux et les cachets en particulier.

Enfin, dans le cours du récit de l'expédition de l'empereur Julien contre les Perses sassanides, Ammien Marcellin apporte un témoignage parallèle :

Nous fîmes halte dans une grasse campagne toute plantureuse plantée d'arbres fruitiers, de vignes et de la verdure des cyprès ; au centre, se trouve un gîte écarté, ombré et plaisant, où l'on voit dans tous les appartements des peintures barbares, représentant le roi en train de massacrer des fauves avec une chasse nombreuse. En effet, chez eux, on ne peint ni ne reproduit d'autres scènes que massacres et guerres en tout genre (XXIV, 6.1).

Ce texte est tardif lui aussi. L'étude de l'orfèvrerie sassanide montre effectivement à quel point le thème de la chasse faisait partie des pratiques monarchiques. Ce qui est plus intéressant, c'est le paysage décrit par Ammien Marcellin : nous sommes là manifestement dans un paradis, lieu enchanteur où le roi faisait halte et où des chasses étaient organisées dans des réserves d'animaux laissés à l'état sauvage. Ce que décrit l'auteur, ce n'est donc point le palais d'une capitale, mais une résidence royale disposée dans un paradis. Ces résidences étaient-elles ornées de scènes de chasse en l'honneur du roi ? Ce n'est pas impossible. Nous ne disposons d'aucune documentation archéologique qui viendrait confirmer l'hypothèse. Les seuls témoignages sur ce point viennent des petites cours d'Asie Mineure, de Lycie particulièrement, où les dynastes aiment à se représenter à la chasse. Mais leur inspiration partiellement perse n'implique pas que les artistes ont copié des représentations auliques : il leur suffisait de reprendre et d'adapter des représentations qui figuraient sur les empreintes et les cachets.

Ces remarques préalables n'entendent pas disqualifier globalement les informations données par les auteurs classiques. Il ne fait guère de doute par exemple que les Grecs des ^v^e et ^{iv}^e siècles connaissaient les splendeurs des résidences royales. Les nombreux échanges entre les cités grecques et la cour achéménide tout autant que l'abondance et la richesse des butins ont fait connaître en Grèce les objets symboles du luxe perse (vêtements, coupes, tentes, etc.), que les Grecs des classes dominantes ont manifestement adoptés à leur propre usage : en cela, textes et représentations iconographiques grecques tendent à grossir le *corpus* « achéménide », à condition de faire le départ entre la source d'inspiration et les modes d'acquisition et d'emprunt. En revanche, nous n'avons quasiment aucun témoignage qui permettrait de savoir quelles images circulaient précisément en Grèce sur les palais royaux. La seule exception vient de mentions données par [Aristote] (*De Mirab.* 39a, 15-26) et par Athénée (XII, 541a-b), qui font référence à un *himation* luxueux qu'aurait acheté Denys l'Ancien à un riche Sybarite : sur les bords du vêtement étaient représentées Suse et Persépolis, sans doute sous une forme très stylisée, à la manière des « city-reliefs » bien connus par des œuvres sculptées (assyriennes et lyciennes en particulier). S'il est exact, le renseignement viendrait confirmer ce dont on pouvait se douter par ailleurs : les Grecs de l'époque classique disposaient d'informations sur les palais royaux et sur l'art aulique – dont on pense parfois que les Athéniens de l'époque de Périclès les ont adaptés sur l'Acropole aux fins d'exalter leur propre domination impériale. Néanmoins, force est de constater qu'il faut attendre les historiens d'Alexandre pour disposer de la première description littéraire de Persépolis (Diodore XVII, 70).

• *Centre et périphérie.* – D'autre part, il y a une hiérarchie nécessaire entre les documents du centre et les documents venant de la périphérie : les premiers jettent une lumière directe, qui naît d'une réflexion menée sur eux-mêmes par les Grands Rois et leurs conseillers ; les seconds s'apparentent plus à des réinterprétations, que l'historien doit s'efforcer de décrypter. Il convient donc d'isoler les documents « provinciaux » qui, manifestement inspirés de l'art aulique du centre, portent néanmoins des caractéristiques spécifiques

(cachets et stèles dites gréco-perses d'Asie Mineure par exemple, ou bien encore reliefs persépolitains de Meydançikkale de Cilicie). Tous ces documents revêtent une extrême importance pour qui veut comprendre la diffusion des thèmes monarchiques dans l'ensemble de l'Empire; mais ils nous renseignent surtout sur la vie des cours satrapiques ou dynastiques et sur les processus d'acculturation, ils seront donc envisagés dans des développements séparés (fig. 8). On ne prendra en compte que des représentations qui sont manifestement des copies conformes de représentations que l'on trouve à Persépolis : par exemple la scène d'audience figurée sur l'une des bulles de Daskyleion (fig. 9b), ou encore celle que l'on a repérée sur le bouclier d'un combattant du sarcophage d'Alexandre (fig. 9a); on a pu supposer (non sans vraisemblance) que le peintre avait vu les reliefs de Persépolis. Il convient en revanche d'éviter de postuler que chacune des représentations figurées que l'on trouve dans les arts provinciaux est l'exacte reproduction de documents iconographiques du centre aujourd'hui disparus.

L'absence de scènes de chasse et de guerre à Suse ou à Persépolis est particulièrement frappante, surtout quand on sait la place que les textes classiques et les cachets attribuent à ces activités royales et quand on se souvient de la prédilection marquée des rois assyriens pour de telles représentations. Mais il faut résister à la tentation de « combler la lacune achéménide » à l'aide des textes classiques qui viennent d'être présentés ou à l'aide des stèles et cachets « gréco-perses ». Car, en définitive, tous ces textes et interprétations butent sur une observation d'évidence : mis à part le relief de Behistoun, les Grands Rois n'ont jamais voulu se faire représenter en guerriers (ou en chasseurs) sur les murs de leurs palais : et, même à Behistoun, l'aspect réaliste est second. C'est ce choix même qui revêt la plus grande importance pour l'historien. Ni les reliefs ni les inscriptions n'entendaient décrire la vie quotidienne du roi ni même expliciter chacun des éléments de l'idéologie monarchique : qu'il suffise de remarquer que, dans aucune inscription royale, on ne trouve la moindre référence aux qualités de chasseur du Grand Roi, sauf dans certaines inscriptions apocryphes transmises par les auteurs grecs : transmises, c'est-à-dire « reconstituées » à partir d'informations qui leur étaient parvenues par d'autres médias ! Une telle observation dicte la méthode : si l'on doit utiliser toutes les sources disponibles pour comprendre le fonctionnement de l'idéologie monarchique achéménide, on doit en même temps distinguer les supports, de manière à mieux comprendre la spécificité du message transmis par l'art monumental de Persépolis, de Suse ou de Naqš-i Rostam.

II. LE PRINCE EN SES MIROIRS

• *Darius à Naqš-i Rostam.* – C'est à Darius lui-même que nous devons l'exposé le plus riche sur les justifications idéologiques de son pouvoir. Il le développa d'abord à Behistoun, y insistant tout particulièrement sur la protection privilégiée d'Ahura-Mazda, sur ses droits familiaux et sur sa stature de vainqueur. On a déjà souligné l'intérêt considérable de l'inscription et du relief de Behistoun pour la reconstitution de l'idéologie monarchique achéménide, et l'on aura fréquemment l'occasion de la citer à nouveau dans les pages qui suivent, parallèlement à d'autres déclarations royales.

Mais il est un autre monument qui, de ce point de vue, doit être en premier lieu pris en compte est la façade sculptée des tombes royales de Naqš-i Rostam (fig. 10). Le décor est pratiquement identique d'une tombe à l'autre. Sur le registre supérieur (partie verticale

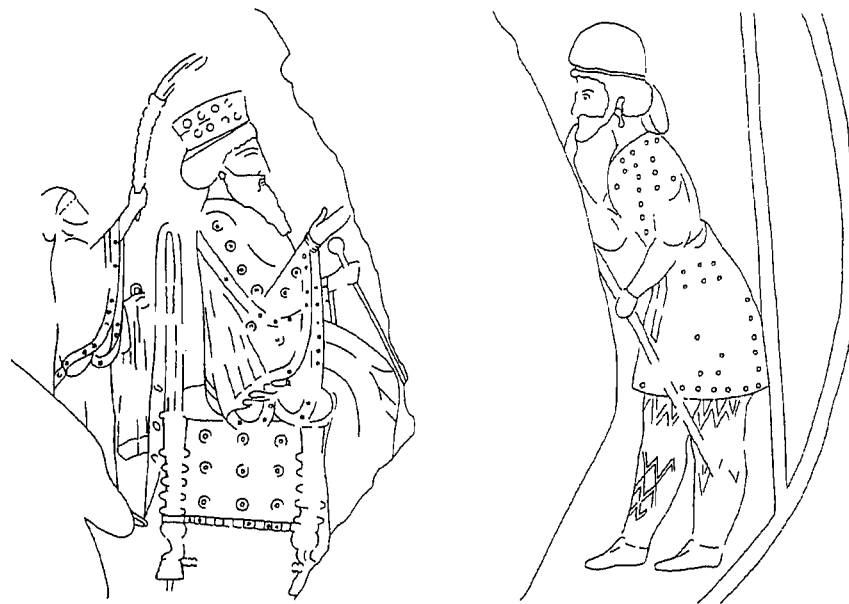


Figure 9a. Scène d'audience sur le sarcophage d'Alexandre

haute d'une paroi organisée de manière cruciforme), le Grand Roi est représenté debout sur un podium à trois degrés : sa main gauche tient l'arc posé sur le sol derrière son pied gauche ; sa main droite se lève en direction d'Ahura-Mazda, figuré là comme ailleurs sous la forme d'un personnage sortant d'un disque ailé, lui-même flanqué à l'arrière d'un croissant de lune ; entre le roi et le dieu se trouve un autel d'où sortent des flammes. Le sol est supporté par deux rangées de 30 personnages, qui représentent les peuples soumis en porteurs du trône (ou du sol de l'Empire). Sur la partie gauche, disposés l'un au-dessus de l'autre, sont représentés les porteurs d'armes du Grand Roi, Gobryas (Gaubaruva) et Aspathinès (Aspacanā), l'un et l'autre identifiés par une inscription (*DNa-d*). D'autres membres de la cour sont figurés à droite (peut-être portant le deuil).

Seule la tombe de Darius porte une inscription, disposée derrière le roi, en plusieurs versions. On peut y distinguer trois parties. La première (*DNa*) comprend une invocation à Ahura-Mazda, « le grand dieu qui créa cette terre-ci, qui créa ce ciel-là, qui créa l'homme, qui créa le bonheur pour l'homme, qui fit Darius roi [suit la titulature royale] » (§1). Puis Darius proclame sa domination sur les peuples qu'il a « pris hors de la Perse », qui lui ont « apporté leur tribut », qui ont fait ce que le roi leur a ordonné de faire : « Ma loi les a maintenus » : suit une liste de pays (§2). Dans le § 3, Darius rappelle ses victoires remportées grâce à Ahura-Mazda, et il fait une référence directe aux peuples porteurs, où le spectateur est invité à voir une attestation de la puissance du roi. Suit une dernière invocation et une prière à Ahura-Mazda (§4) :

Le roi Darius déclare : « Voilà ce que j'ai fait, je l'ai fait par la puissance d'Ahura-Mazda ; Ahura-Mazda m'a apporté son soutien jusqu'à ce que j'aie réussi à le faire. Qu'Ahura-Mazda me protège du mal et ma Maison royale et ce pays. Voilà ce que je demande à Ahura-Mazda,



Figure 9 b. Scène d'audience sur une empreinte de Daskyleion

qu'Ahura-Mazda me l'accorde. Sujet ! Que l'ordonnance d'Ahura-Mazda ne te paraisse pas mauvaise, ne quitte pas le droit chemin, ne te révolte pas ! »

Une autre partie (*DNb*) – qui fut ultérieurement reprise à quelques mots près par Xerxès (*XPI*) – se distingue nettement par son style et son inspiration. Elle constitue une sorte de catalogue des vertus royales et d'exposé des devoirs du roi et de ses sujets. C'est donc à juste titre qu'on la considère comme un Miroir du Prince :

§ 5 – Ahura-Mazda est le grand dieu, qui a créé la luxuriance que l'on voit, qui a créé le bonheur pour l'homme, qui a répandu sur Darius le roi l'intelligence et l'effcience.

§ 6 – Le roi Darius déclare : « Par la volonté d'Ahura-Mazda, je suis de telle nature que je suis favorable à ce qui est juste et que je ne suis pas favorable à ce qui est injuste ; je ne veux pas que le faible subisse la loi du fort ; mais je ne veux pas non plus que le fort subisse du tort de la part du faible.

§ 7 – Je veux ce qui est juste. À l'homme menteur je ne suis pas favorable. Je ne suis pas coléreux ; ce qui se développe en moi lors d'une querelle, fermement je le contiens, fermement, je reste maître de mon esprit.

§ 8 – L'homme qui se donne de la peine, je le récompense à la mesure de son œuvre ; celui qui cause de la destruction, je le punis à la mesure de la destruction causée ; je ne veux pas qu'un homme cause de la destruction ; je veux encore moins que, s'il en a causé, il ne soit pas puni.

§ 9 – Ce qu'un homme déclare contre un autre ne me convainc pas, jusqu'à ce que j'aie entendu le serment de l'un et l'autre.

§ 10 – Ce qu'un homme accomplit ou apporte selon ses forces me satisfait si j'en ai grand plaisir et je suis bien disposé envers lui. [Xerxès : « Et je récompense largement les hommes de bonne volonté. »]

§ 11 – Telle est la nature de ma compréhension et de mon jugement : à preuve ce que tu verras dire de mes actions au palais et sur le champ de bataille.

§ 12 – Voilà ce qu'est mon effcience et sur mon esprit et sur ma compréhension.

§ 13 – Voici encore mon effcience, telle que mon corps est fort ; comme chef de guerre je suis un bon chef de guerre ; soudain, se pose à ma compréhension [de savoir] de manière correcte si je vois un ennemi, si je vois un non-ennemi ; à ce moment-là, grâce et à ma compréhension et à mon jugement, je me considère comme supérieur à la panique, que je voie un ennemi ou que je voie un non-ennemi. Je suis habile avec mes mains et avec mes pieds ; cavalier je suis bon cavalier, archer je suis bon archer, à pied et à cheval, lancier je suis un bon lancier, à pied et à cheval.

§ 14 – Tels sont les dons qu'Ahura-Mazda a répandus sur moi et que j'ai été assez fort pour porter. Par la volonté d'Ahura-Mazda, ce que j'ai accompli, je l'ai accompli grâce à ces dons qu'Ahura-Mazda a répandus sur moi. »

[§ 14a – Qu'Ahura-Mazda me protège ainsi que mon œuvre : *XPI*.]

Séparée du corps de l'inscription précédente par un intervalle laissé « en blanc », un paragraphe est isolé, qui ne fut pas repris par Xerxès. Par son inspiration, il se rapproche plutôt de la première partie (*DNa*). Comme dans *DNa* § 4, le roi s'y adresse directement à un sujet (*marika*) non désigné spécifiquement, qui semble bien représenter métonymiquement l'ensemble des populations dominées par le Grand Roi. Celui-ci lui dicte sa conduite :

§ 14b – « Sujet ! Proclame haut et clair de quelle nature tu es, de quelle nature sont tes dons, de quelle nature est ta conduite. Ne fais pas en sorte de croire meilleur ce qui t'est dit à l'oreille ; écoute (également) ce qui est dit ouvertement. Sujet ! Ne fais pas en sorte de considérer comme bon pour toi ce que fais [un homme puissant] ; observe également ce que fait [le faible]. Sujet ! Ne travaille pas pour toi seul, ni ne porte uniquement attention à ton bonheur ! »

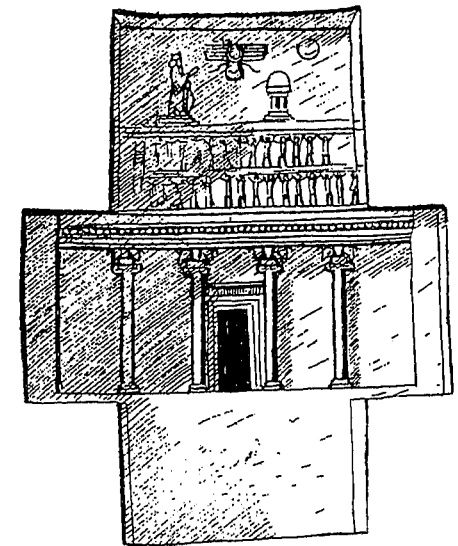


Figure 10.
La tombe de Darius à Naqš-e Rostam.

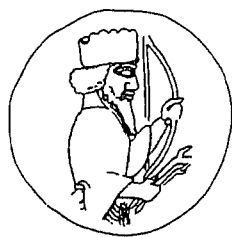
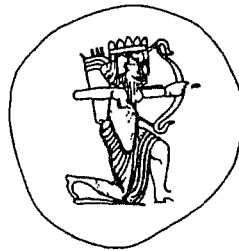


Figure 11.
Les monnaies
royales

• *Le roi victorieux et le roi de justice.* – Concernant les qualités et vertus spécifiques du roi, c'est le second texte (*DNb*) qui est le plus parlant. Elles sont définies par rapport à deux champs d'activité, à la fois distincts et étroitement complémentaires : le palais (*viθ* : ou la Maison) et le champ de bataille (§ 11). Darius est non seulement un bon fantassin et un bon cavalier, un bon archer et un bon lancier (§ 13), il est également un bon chef de guerre. S'il peut mener victorieusement ses troupes au combat, c'est qu'il dispose de qualités intellectuelles particulières, l'intelligence, l'esprit d'analyse et de décision, qui lui permettent d'échapper au sentiment de panique (que peut connaître tout autre soldat ; § 13) et de prendre rapidement, dans le feu de l'action, les mesures les plus lucides et les plus efficaces (§ 5, 11-13). Le roi est donc un entraîneur d'hommes.

Ces déclarations font songer à bien d'autres, telle celle-ci : « Par la volonté d'Ahura-Mazda et la mienne, Darius le roi, [ce pays perse] ne tremble devant nul autre » (*DPd*). Darius exprime dans de nombreuses déclarations que c'est à la tête des guerriers perses qu'il a conquis et qu'il domine les peuples de son Empire. C'est à lui-même qu'il fait référence en s'écriant, s'adressant à ses sujets : « Tu sauras que la lance du guerrier perse est parvenue au loin, alors tu sauras qu'au loin de la Perse le guerrier perse a livré combat » (*DNb* § 3), ou encore : « L'Homme Perse a conquis l'Égypte » (*DSab*). On retrouve là l'idéologie du roi-guerrier si bien illustrée à Behistoun, tant par le texte que par l'image. Certes, « ce pays perse, qu'Ahura-Mazda [lui] a remis, est bon, nanti de bons chevaux, de bons guerriers », et tous les Perses sont réputés pour leur vaillance, comme le souligne Hérodote : « Ce qui pour eux fait le mérite d'un homme, c'est [d'abord] la bravoure à la guerre » (I, 136). Mais grâce à la protection de son dieu, le Grand Roi se distingue parmi tous les guerriers



perses : il est non seulement un cavalier, un archer et un lancier d'élite, il possède également les qualités physiques et intellectuelles qui en font un chef d'armée hors pair.

Les mêmes qualités font de Darius également un maître de justice. Comme à Behistoun, le roi oppose la justice au mensonge (§ 7). Ses capacités de compréhension et de jugement lui permettent de rendre la justice en toute sérénité, car il sait échapper au mouvement de colère (§ 7). On rapprochera cette déclaration royale de ce qu'écrit Hérodote de la manière qu'ont les chefs de famille perses et le roi lui-même d'édicter un jugement : « Le roi ne met personne à mort... à l'occasion d'une seule faute ; c'est après avoir réfléchi, et s'il trouve les méfaits du coupable plus nombreux que les services rendus, qu'il cède à la colère » (I, 137). Telle est bien la définition que Darius donne lui aussi de la justice : il récompense celui « qui se donne de la peine », il punit « l'homme menteur » et « celui qui cause de la destruction » (§ 7-10). Il s'agit là manifestement d'une conception très monarchique de la justice : chaque homme est jugé en fonction de l'aide et de l'assistance qu'il apporte aux intérêts du roi – ce qu'a parfaitement compris Hérodote. Mais les déclarations de Darius vont au-delà. Il s'efforce de (ré)concilier les intérêts des puissants et ceux des pauvres (§ 6) : à ses yeux, un pauvre peut avoir une conduite tout aussi digne qu'un riche (§ 14b). Mainteneur de la paix contre les attaques des ennemis, il est aussi le garant et le restaurateur de la paix civile (cf. *DSe* 001). Si le roi peut agir ainsi, c'est que « la divinité l'a désigné aux Perses pour être lui-même la loi et le juge des bonnes et des mauvaises actions » (Plutarque *Art.* 23.5).



12c

Figures 12a, 12b, 12c.
Le roi, les Perses et la guerre

• *Le texte et l'image.* – De nombreux documents achéménides illustrent par l'image les déclarations de Darius. À Behistoun et à Naqš-i Rostam, Darius tient de la main gauche son arc – celui-ci, à Behistoun, posé sur son pied gauche qui écrase Gaumata couché à terre. C'est également en archer que le roi est représenté sur les monnaies royales : selon les types, il tient l'arc de la main gauche et des flèches de la main droite, mais parfois aussi le carquois sur l'épaule, tandis qu'agenouillé il bande son arc ; parfois aussi, il tient une lance de la main droite et l'arc de la main gauche, ou bien, courant, il tient l'arc de la main



12d

gauche tendue, tandis qu'il prend de la main droite une flèche dans son carquois posé sur l'épaule (fig. 11). Il paraît clair que la figure représente non un roi déterminé, mais le roi en général.

La compétition remportée en Égypte par Smerdis rend compte de l'importance de l'arc, comme attribut de la souveraineté (III, 30). De son côté, Eschyle ne qualifie-t-il pas Darius d'archer royal? À Naqš-i Rostam, le noble Gobryas est le porte-lance (*arštibara*) de Darius, tandis qu'un autre noble, Aspathinès, est le porteur d'arc (*vaçabara*) et de la hache de combat du roi (*DNc-d*). L'arc est expressément défini par les auteurs classiques comme l'un des « insignes du pouvoir royal », que le Grand Roi reçoit peut-être lors de la cérémonie d'intronisation.

Le thème du roi victorieux et la figuration des vaincus à la manière de Behistoun se retrouvent sur plusieurs sceaux (fig. 12). Sur l'un (attribué à Artaxerxès III), le roi, qui tient une lance dressée de la main droite, carquois à l'épaule, tient de la main gauche une corde qui est passée au cou de trois vaincus (*SA³b*) : le texte porte : « Je suis Artaxerxès le Grand Roi » (fig. 12c). Un autre sceau – venant lui aussi d'Égypte – met en scène un roi perse,



tenant par la main gauche un Égyptien portant la coiffure égyptienne (*pschent*), qu'il perce de sa lance, pendant qu'il tient quatre prisonniers tenus par une corde passée autour du cou (fig. 12a-b); on retrouve le motif des captifs tenus par un corde sur un sceau des Tablettes du Trésor (PTS n° 28). Peut-être le sceau d'Artaxerxès veut-il rappeler la victoire remportée par Artaxerxès I^{er} sur le rebelle Inaros. L'important est surtout de remarquer la permanence d'un thème qui héroïse le Grand Roi. On retrouve le thème du roi-vainqueur sur de multiples sceaux : sur l'un d'entre eux, on voit un personnage royal perse tuer un Sace qu'il a saisi par son bonnet pointu; une scène presque identique se retrouve sur un sceau-cylindre du Trésor de l'Oxus (Dalton n° 114, Pl. XVI); sur un autre, un roi perce de sa lance



Figures 12d-f. Le roi, les Perses et la guerre

un guerrier grec agenouillé devant lui et immobilisé par la main gauche du roi (fig. 12e). L'image du roi guerrier était déjà véhiculée sur le sceau du Kuraš d'Anšan (fig. 12d); on la retrouve sur le sceau d'Aršāma, satrape d'Égypte (fig. 12f). Toutes ces représentations veulent manifestement diffuser l'image d'un roi paré de toutes les vertus du bon combattant, telles qu'elles sont exprimées par Darius à Naqš-i Rostam et à Behistoun.

III. LE ROI EN MAJESTÉ

• *La statue de Darius*. – Parmi les documents les plus significatifs figure la statue de Darius découverte à Suse en 1972 (fig. 13). Elle était disposée sur la Porte dont la construction avait commencé sous Darius mais dont l'achèvement date de Xerxès (fig. 31). Cette Porte, qui dominait la plaine d'une quinzaine de mètres, permettait au visiteur d'entrer dans la Ville Royale, vers l'Apadana et les autres palais (fig. 6 et 13). Il est probable qu'à l'origine, deux statues identiques étaient disposées à droite et à gauche, tournées vers l'intérieur. Il s'agit du premier exemplaire connu de la statuaire monumentale achéménide : seule manque la tête. Bien que sculptée en Égypte et marquée par ses origines et sa disposition première à Héliopolis, la statue représente le roi d'une manière très proche de ce qu'on peut voir à Persépolis. Le roi tient un bâton court de la main droite, une fleur (de lotus) de la main gauche. Seule la robe présente des différences, puisqu'on n'y distingue ni décorations ni couleurs.

Toutes les représentations royales, de Darius I^{er} à Artaxerxès I^{er}, portent en effet la même robe, avec des décorations identiques (cercles concentriques, file de lions marchant). Celle de « Cyrus » est ainsi décrite par Xénophon (*Cyr.* VIII, 3.13) : « Il portait... une tunique de pourpre avec des reflets blancs – sauf lui personne n'a le droit aux reflets blancs – les *anaxrides* teints d'écarlate autour des jambes et un *kandys* entièrement pourpre. » En décrivant la robe de Darius III, Quinte-Curce insiste lui aussi sur le choix des couleurs :



Figure 13. La statue de Darius à Suse

Le vêtement du roi se distinguait par une somptuosité extraordinaire : une broderie blanche occupait le milieu d'une tunique de pourpre; des éperviers d'or, qui paraissaient s'attacher du bec, rehaussaient la beauté d'un manteau broché d'or; à une ceinture d'or, nouée à la façon des femmes, était suspendu un *akinakēs* dont le fourreau n'était qu'une gemme. Le diadème, insigne royal (*regium insigne*), s'appelait en perse *kidaris*; c'était un turban bleu outremer à nuances blanches, qui ceinturait la tête (III, 3.17).

Certains ornements ne se retrouvent pas sur les reliefs de Persépolis : il n'est pas impossible qu'il y ait eu des transformations au cours du temps (cf. III, 3.5). Néanmoins, on y retrouve également les couleurs que l'on a pu repérer à Persépolis. Le choix des couleurs était certainement intentionnel : dans les traditions indo-iraniennes, le blanc, le rouge et le bleu correspondent aux trois catégories du corps social, les prêtres (blanc), les soldats (rouge), les agriculteurs (bleu).

Il n'y a aucune raison de supposer que cette statue était unique dans l'art royal achéménide. On sait que, selon Hérodote (III, 88), à l'issue de son avènement, « le premier acte de Darius fut de faire exécuter et d'ériger un bas-relief en pierre, où était représenté un cavalier, et qu'il y fit graver une inscription disant : "Darius, fils d'Hystaspes, par le mérite de son cheval [il en disait le nom] et de son écuyer Oïbarès, a acquis la royauté des Perses." » Quels que soient les doutes que l'on peut légitimement nourrir sur le contenu même de l'inscription, l'existence d'un bas-relief de ce type ne peut pas être exclue. La vogue des statues équestres chez les Perses est attestée par un document araméen bien connu, où le satrape Arsāma ordonne que le sculpteur Hinzanay, alors en Égypte, « fasse la sculpture d'un cheval avec son cavalier, de même qu'il en avait fait une auparavant auprès de moi, ainsi que d'autres sculptures » (*DAE* 70). On apprend également, par Diodore de Sicile (XVII, 17.6), qu'Ariobarzanès, « ancien satrape de Phrygie », avait disposé sa statue dans le temple d'Athéna Ilias. Il n'y a donc aucune difficulté à postuler que d'autres statues royales se trouvaient sur d'autres sites, y compris Persépolis (Quintecurce V, 6.5) : au reste, Plutarque rapporte que, lors du sac de la ville, on pouvait voir encore « une grande statue de Xerxès » (*Alex.*37.5).

• *Les documents iconographiques persépolitains.* – Le roi est également représenté sur de nombreux reliefs à Persépolis, en des attitudes figées qui, fréquemment, se reflètent de chaque côté d'une porte, comme dans un miroir :

Il est assis sur son trône (supporté, comme à Naqš-i Rostam, par les porteurs du trône). Il est parfois accompagné par une autre figure royale, debout derrière lui : on y reconnaît habituellement le prince héritier. Le roi a les pieds posés sur un tabouret, et il tient de la main droite son long sceptre, dont l'extrémité est posée sur le sol, en avant du tabouret (Porte est du Tripylon : Schmidt, Pl.77-78 ; ici fig. 15). Sur d'autres reliefs, le roi est représenté sans le prince ; seul est figuré, derrière lui, un serviteur qui, de la main droite, tient le parasol au-dessus du roi et, de la main gauche, porte une serviette (Salle du Trône : Schmidt, Pl.104-105).

Figure 14. Relief d'audience



Toujours assis sur son trône, dans la même attitude, et tenant une fleur de lotus de la main gauche, le Grand Roi se tient sous un dais décoré d'une frise de lions (enserrant la représentation d'Ahura-Mazda) et de frises de rosettes (fig. 14). À l'extérieur du dais, des gardes, deux de chaque côté, ferment la scène. Le trône et le tabouret royaux sont placés sur une estrade. Derrière le roi se tient le prince héritier debout sur l'estrade, tenant lui aussi une fleur de lotus de la main gauche, tandis qu'il étend la main droite vers le trône

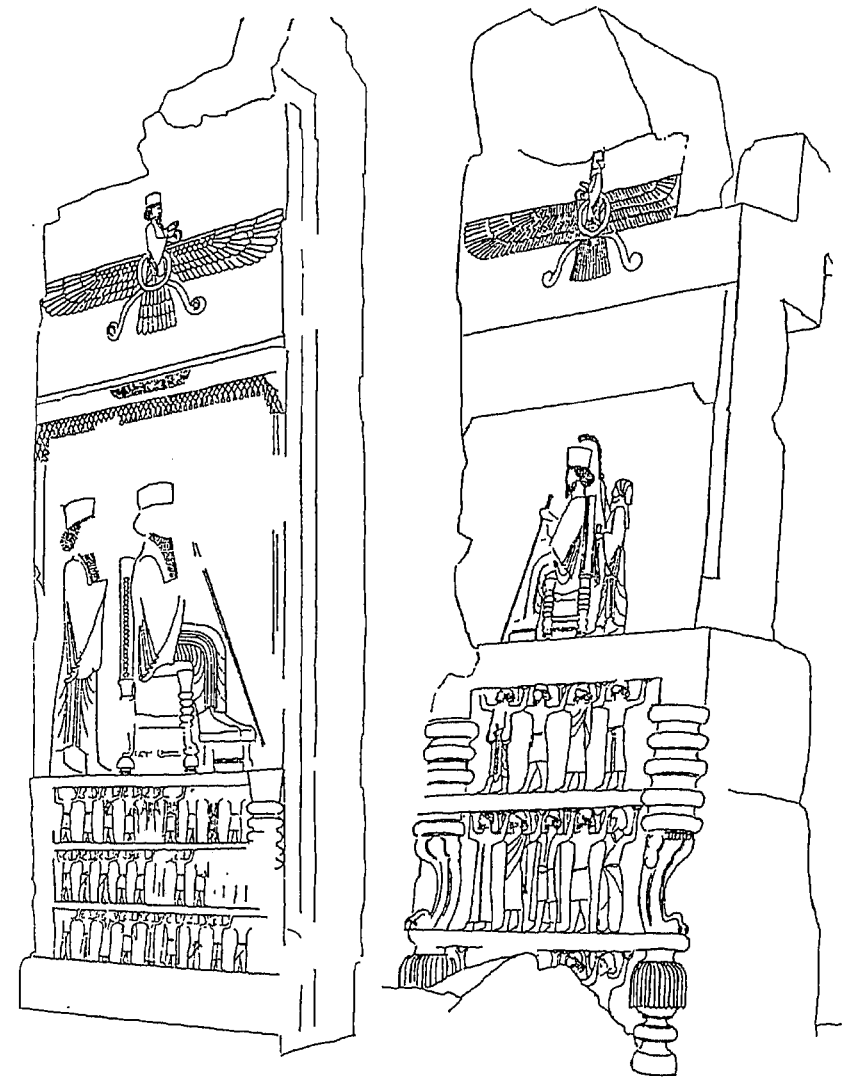


Figure 15.
Tripylon. Porte est

Figure 16.
Tripylon. Porte sud

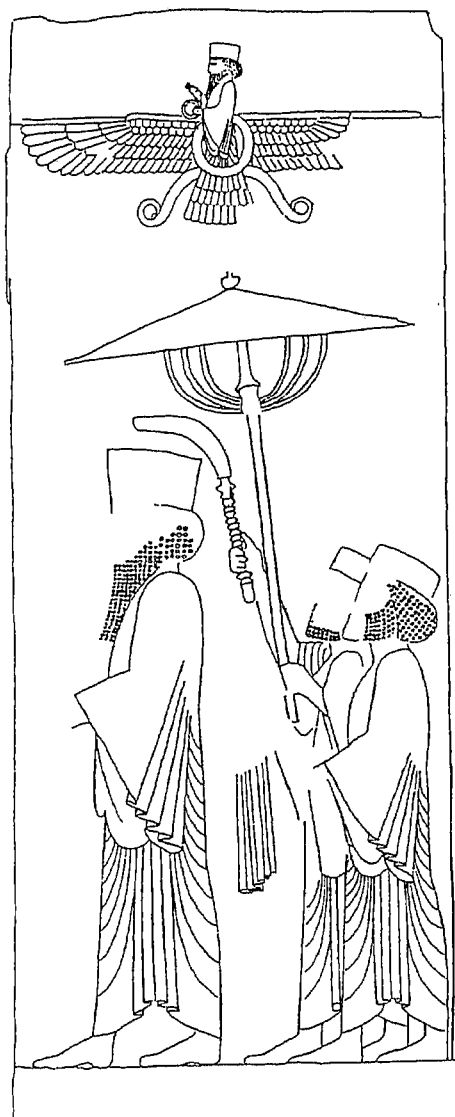


Figure 17.
Tripylon. Porte nord

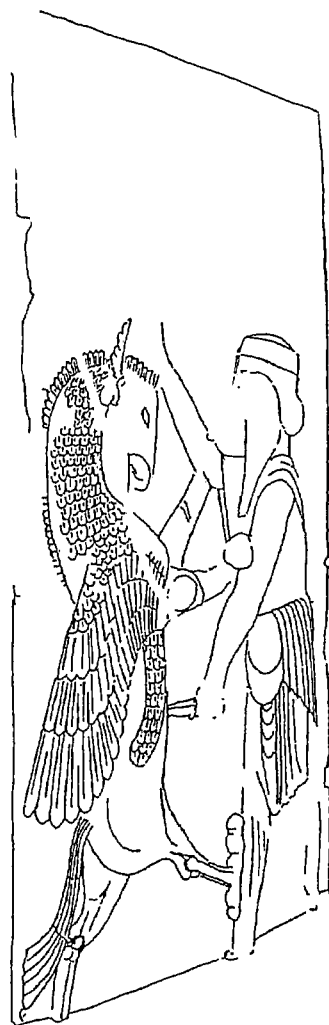


Figure 18. Tripylon. Porte ouest. Combat
du Héros royal contre un griffon

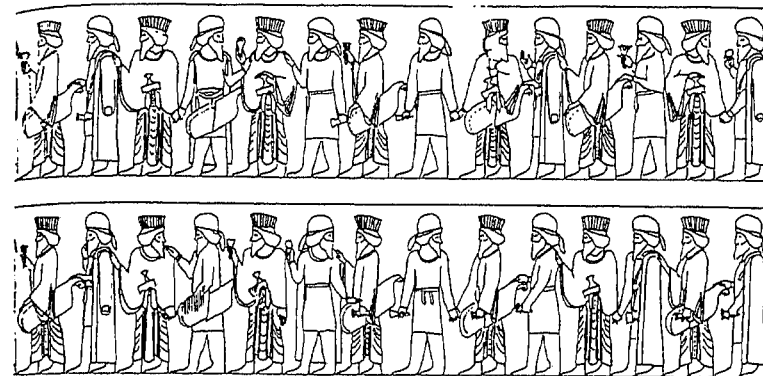


Figure 19. Files de nobles

de son père. Juste devant le roi sont placés deux encensoirs sur pied, tandis qu'un haut officier de la cour s'incline devant le souverain, et porte la main droite à sa bouche, sa main gauche tenant un bâton court. Derrière le prince héritier, on reconnaît deux personnages : un serviteur tient une serviette de la main gauche, la main droite étant posée sur son bras gauche ; et un autre personnage représente probablement le porteur des armes royales (hache de guerre à la main droite, arc et gorytos sur l'épaule gauche). C'est le sujet des reliefs du Trésor qui, à l'origine, étaient placés au centre de la façade de l'escalier du portique nord de l'Apadana (Schmidt, Pl. 119-121). Sur des reliefs plus tardifs, le prince héritier est absent : c'est le cas des quatre scènes d'audience disposées sur les portes est et ouest de la Salle aux Cent Colonnes (ou Salle du Trône), fondée par Xerxès et construite par Artaxerxès I^{er} (Pl. 96-97) : juste derrière le trône se tient le porteur de parasol (fig. 16).

À plusieurs reprises également, on voit le roi marchant, suivi de deux serviteurs (fig. 17) : l'un portant le parasol au-dessus de la tête royale, l'autre une serviette repliée sur son avant-bras (Tripylon : Schmidt, Pl. 75-76 ; Palais de Darius : Pl. 138-141 ; Palais de Xerxès : Pl. 178-184 ; « Harem » : Pl. 193-194) ; on trouve également une scène représentant le roi accompagné de son porteur de parasol sur un cachet publié par Speleers 1917, n° 708 (y sont représentés également un lion et un trident fiché en terre).

Enfin, sur de nombreux reliefs, une figure royale est représentée affrontant des animaux réels (lions, taureaux) ou fantastiques (monstre à tête de lion cornu, ou à tête d'oiseau). Le plus souvent, les différents types de combats sont représentés l'un près de l'autre, comme s'ils constituaient les éléments d'un même discours iconographique (fig. 18). Généralement, le combattant saisit la crinière (ou les cornes) de l'animal de la main gauche, tandis qu'il plonge dans le ventre de la bête l'épée qu'il tient de la main droite (Schmidt, Pl. 114-117 ; 144-146 ; 195-197). En quelques occasions plus rares, le personnage royal étouffe un lion de son bras gauche : sa main gauche tient une fleur de lotus, sa main droite un poignard qu'il s'apprête à utiliser pour tuer le lion (Pl. 147, Palais de Darius).

À l'évidence, l'ensemble de ces représentations voulaient donner du roi une image à la fois calme, souveraine et triomphante : y concourent également d'autres scènes (files de gardes et porteurs du trône), qui les accompagnent ; si l'on y ajoute les files de nobles (fig. 19), c'est l'idée même de l'Empire uni autour du Grand Roi qui est exaltée. Pour autant, elles ne doivent pas être confondues dans une analyse indifférenciée. On isolera le

dernier répertoire, désigné habituellement sous la terminologie du « Héros royal ». En effet, même si les trois autres représentations ne constituent pas à proprement parler des « photographies » de la vie de cour, elles n'en constituent pas moins des témoignages sur l'étiquette qui régissait la cour du Grand Roi – aspect qui est absent de la figure du « Héros royal ».

• *Le roi sur son trône.* – Le commentaire des trois premiers registres vient des images elles-mêmes, et des détails donnés sur la vie de cour par les auteurs classiques. Ils veulent exprimer avant tout que le roi est un homme au-dessus des hommes. Chacun de ces reliefs est surmonté du disque d'Ahura-Mazda. Le roi lui-même est figuré dans une attitude figée, quasi hiératique. Les serviteurs qui l'accompagnent sont là pour écarter de lui tous les désagréments physiques qui résultent de la chaleur excessive (parasol, serviette). Seul l'héritier des reliefs d'audience est placé sur l'estrade qui rehausse le trône royal. La présence conjointe du roi et de son fils accentue encore le caractère immuable de la Royauté.

Le roi est également caractérisé par des attributs matériels qui lui sont propres. Lorsqu'il est assis sur son trône, ses pieds sont posés sur un tabouret. Cela rappelle ce qu'écrivait Dinon (*ap.* Athénée XII, 514a) :

Lorsque le roi descend de son char, il ne sautait jamais à bas, bien que la distance fût courte jusqu'au sol, et il ne s'appuyait jamais sur les bras de quiconque ; plutôt, un tabouret (*diphros*) était toujours disposé à son intention, et il descendait en y posant le pied ; et le porteur du tabouret royal (*diphrophoros*) l'accompagnait toujours à cette fin.

Le porteur du tabouret royal est représenté sur les façades de l'aile est et de l'aile nord de l'Apadana. Quant au tabouret lui-même, il était bien connu des auteurs classiques, puisqu'il figurait dans le butin pris par les Athéniens après la bataille de Platées. À lire les récits alexandrins, il semble que ce tabouret servait également au roi à prendre position : lorsque Alexandre monta sur le trône royal, ses pieds « battaient dans le vide », pour reprendre l'expression pittoresque et imagée de Quinte-Curce (V, 2.13-15). De cette manière, le roi n'attentait pas à la majesté qui devait être la sienne dans toutes ses attitudes. On sait également qu'au sein des palais la distribution des pièces était telle que le roi était le seul à emprunter certains couloirs et à y fouler des tapis de Sardes réservés à lui seul (Athénée XII, 514c).

• *L'audience royale.* – C'est également assis sur son trône que le roi est figuré sur les reliefs d'audience. Nombreux à s'être intéressés au rituel de l'audience, les auteurs classiques laissent supposer, sans certitude, que l'officiel vêtu à la mède, qui vient s'incliner devant le Grand Roi, n'est autre que le chiliarque – terme grec qui traduit l'iranien *hazara-patiš* (Chef des Mille). Celui-ci est le chef de la garde personnelle du Grand Roi (représentée métonymiquement par les soldats situés à droite et à gauche du relief). C'est à lui que s'adressent d'abord tous ceux qui désirent être introduits devant le roi : « Personne sans cela ne peut être introduit » (Nepos *Conon* 3.2-3 ; cf. Plutarque *Thém.* 27.2-7). C'est lui qui est « chargé d'annoncer au roi les ambassadeurs et de les introduire » (Élien *VH* I, 21), ou de remettre au roi leur message, s'ils ne sont pas introduits en sa présence.

Les auteurs classiques assurent que, pour obtenir une audience, le demandeur devait s'engager à effectuer la proskynèse devant le souverain. C'est par exemple ce que le chiliarque Artaban précise très clairement à Thémistocle :

Pour nous, parmi d'autres belles lois que nous avons, la plus belle est celle qui ordonne de révéler le roi et de faire la proskynèse (*proskynein*) devant lui comme devant l'image du dieu

(*eikôn theou*) qui gouverne le monde. Si donc, approuvant nos usages, tu consens à te prosterner, tu pourras le voir et lui parler ; mais si tu n'es pas d'accord là-dessus, tu devras avoir recours à d'autres comme intermédiaires, pour communiquer avec lui ; car l'usage traditionnel n'admet pas que le roi donne audience à un homme qui refuse de se prosterner (*Thém.* 27.4-5).

C'est dans les mêmes termes que le chiliarque Tithraustès s'adresse à Conon : tout homme introduit devant le roi doit « rendre au roi un rite d'adoration (*venerari*) » – Nepos ajoutant en incise : « Ce qu'on appelle en ce pays-là la proskynèse » (*Conon* 3.3). Il en fut de même d'Isménias reçu par le chiliarque Tithraustès (Élien *VH* I, 21). Il est probable que les trois histoires remontent à un modèle commun, sous lequel les Grecs exprimaient ce qui, pour eux, était devenu un motif illustrant le despotisme perse, souvent rappelé également à propos des satrapes et d'Alexandre.

La confrontation des textes classiques et des reliefs perses pose néanmoins un problème d'interprétation. Quel geste précis doit accomplir la personne introduite ? En d'autres termes, que signifie le terme proskynèse ? Sur les reliefs d'audience, le haut personnage devant le roi incline le buste et envoie un baiser de la main. Mais chez beaucoup d'auteurs grecs, il se réfère très clairement à un geste – bien connu également dans le Proche-Orient pré-achéménide et chez les Parthes – qui consiste à se jeter à plat ventre ou à genoux devant le trône royal. C'est bien également la réalité dont rend compte Hérodote, parlant des différences sociales chez les Perses :

Quand ils se rencontrent sur les chemins, on peut reconnaître à ce signe si ceux qui s'abandonnent sont du même rang : au lieu de se saluer par des paroles, ils se baissent à la bouche. L'un d'eux est-il de condition légèrement inférieure, ils se baissent sur les joues. Si l'un est d'une naissance beaucoup plus basse, il se jette à genoux et fait la proskynèse devant l'autre (*prospiptôn proskynei ton heteron* ; I, 134).

Bien que le terme proskynèse implique le baiser, il n'y est donc pas réductible. D'où la ruse d'Isménias :

Une fois introduit devant le roi, il retira l'anneau qu'il avait au doigt et le jeta discrètement à ses pieds, puis se penchant rapidement comme pour faire la proskynèse, le reprit. Il donna ainsi au Perse l'apparence de la proskynèse, tout en évitant de faire quoi que ce fût d'honteux pour les Grecs (Élien *VH* I, 31).

Cependant, le texte lui-même permet deux interprétations : on peut comprendre qu'à l'instar d'autres récits grecs, il implique que la proskynèse requiert de se jeter à terre ; ou bien, que l'inclination du buste suffit (car Isménias ne s'est pas mis à genoux pour ramasser l'anneau). Un passage d'Hérodote (VII, 136) garde lui aussi l'ambiguïté. Introduits devant Xerxès, les Spartiates Sperthias et Boulis se refusèrent à effectuer le geste demandé, malgré les ordres donnés par les gardes : « Ils commencèrent... par refuser de le faire, même si on les poussait à terre la tête en bas ; car, disaient-ils, ce n'étaient pas dans leur coutume de faire la proskynèse devant un homme, ils n'étaient pas venus pour cela. » Aux yeux des Grecs, la proskynèse était réservée aux dieux.

Quoi qu'il en soit, le sens général de la cérémonie ne fait aucun doute : en effectuant la proskynèse, on reconnaît la majesté du souverain (cf. Xénophon, *Anab.* I, 8.21 ; [Aristote] *De Mundo* 398a). Le geste pouvait être accompli en dehors de la présence physique du roi : ne voit-on pas le satrape Datamès faire la proskynèse devant une lettre qu'il vient de recevoir d'Artaxerxès II (Polyen VII, 21.5) ? Mais, contrairement à ce qu'en déduisirent les auteurs grecs, le rite n'impliquait pas que le roi fût considéré comme un dieu.

• *Chars et chevaux royaux.* – Le porteur du tabouret royal est inclus dans un cortège qui, à la suite des gardes, est ouvert par un huissier (aile sud de l'Apadana). On y relève également des écuyers, qui portent des fouets et des tapis de selle très ouvragés. D'autres (sur l'aile nord) conduisent des étalons. Ils sont suivis par deux chars très décorés, tirés chacun par deux chevaux, eux-mêmes guidés par des conducteurs qui y tiennent les rênes (fig. 20). Il s'agit sans doute des fameux chevaux néséens, présents dans le cortège de Xerxès et ainsi présentés par Hérodote :

Ensuite, venaient les chevaux néséens, au nombre de dix, splendidement harnachés... Derrière ces dix chevaux avait pris place le char sacré de Zeus, trainé par huit chevaux blancs... Puis c'était Xerxès lui-même, sur un char attelé de chevaux néséens ; à côté du char cheminait le conducteur, nommé Patiramphès, fils d'Otanès (VII, 40).

Ce char, c'est le char de guerre et de parade, à deux roues (*harma*), clairement distingué par tous les auteurs anciens du char de voyage à quatre roues (*harmamaxa*). C'est sur un tel char que le Cyrus de Xénophon se présente à la foule lors de la parade de Persépolis. « Les chevaux de l'écurie royale, avec des mors en or, enveloppés de leur couverture rayée, au nombre d'environ 200 », faisaient également partie du défilé (*Cyr.* VIII, 3.14-16). Par-tout où le roi se déplace, il est en effet accompagné des chevaux de l'écurie royale, qui sont installés près de la tente royale (Hérodote IX, 70), au nombre de 400 selon Quinte-Curce (III, 3.21).

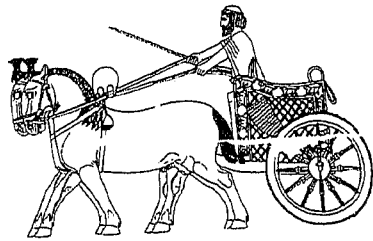


Figure 20.
Le char royal

les guides à la hâte, contraint tout à la fois de perdre la majesté hiératique de son maintien et de transgresser la coutume que les Perses ont établie à l'usage de leurs rois » (Diodore XVII, 34.6). De son char, en effet, « le roi dominait tout » (Quinte-Curce III, 3.15) ; Darius III « avait engagé le combat sur un char qui le haussait dans les airs » (IV, 1.1) ; et, à ses proches, il affirme : « Si je monte sur un char, c'est, outre la coutume ancestrale, pour que vous puissiez me voir » (IV, 14.26). Tous ces textes expriment très clairement que des règles strictes régissaient les déplacements du roi qui, toutes, visaient à le grandir encore.

La présence des chevaux royaux et du char royal sur les reliefs de Persépolis n'est donc pas simplement affaire de décoration. Au char royal est attachée une valeur idéologique évidente : le char fait partie des « insignes royaux (*insignia imperii*) », d'où l'opprobre jeté sur Darius III par la propagande macédonienne ; il a abandonné son char pour faciliter ce que les auteurs anciens qualifient de fuite honteuse (Quinte-Curce III, 11.12). À Gaugamèles, le cocher royal fut tué d'une lance, mais, « juché sur son char, Darius rougissait d'abandonner les siens » (IV, 15.30). Il prit finalement la fuite : pour la deuxième fois,

Xénophon souligne la forte impression que fit Cyrus debout dans son char : « En le voyant, chacun fit la proskynèse, soit que certains eussent donné l'ordre de donner l'exemple, soit encore que la mise en scène et l'air de grandeur et de beauté que Cyrus présentait aux regards eussent stupéfié la foule » (VIII, 3.14). Bien d'autres textes témoignent de la majesté que revêt le roi sur son char. On sait par exemple qu'à Issos Darius III combattait sur son char. C'est ainsi qu'il est représenté sur la célèbre mosaïque de Naples (fig. 22). Devant la victoire macédonienne qui s'annonçait, « le Grand Roi saisit lui-même

Alexandre put alors s'emparer du bouclier, de l'arc, des flèches et du char de Darius (Arrien III, 15.5).



21a

• *Le Héros royal.* – Le thème du Héros royal combattant des animaux réels ou des monstres est l'un des plus fréquents, non seulement sur les reliefs de Persépolis, mais également sur les sceaux : là le Héros, placé au centre, tient en général un animal dans chacune des deux mains (fig. 21b). La disposition sur les jambages des portes semble indiquer qu'il s'agit d'une figure apotropaïque, le roi protégeant ainsi ses palais et son domaine (*viθ*). À la différence des représentations sur sceaux, le personnage principal à Persépolis ne porte

pas les insignes reconnus du roi (robe, couronne). Peut-être s'agit-il d'une personnification de l'Homme Perse victorieux, auquel Darius fait plusieurs fois allusion dans ses inscriptions. Mais, dans la compréhension de chacun, l'identification avec le roi était aisée et évidente : en quelque sorte, il s'agit d'une variation sur le thème du roi victorieux.



21b

Figure 21a-b.
Le Héros royal

IV. LE BON COMBATTANT

• *Un roi grand et beau.* – De leur côté, les sources classiques abondent également en notations sur les qualités physiques exceptionnelles des Grands Rois. Selon Strabon (XV, 3.21), Darius I^{er} « était le plus beau des hommes, mis à part la longueur de ses bras et de ses avant-bras qui touchaient même ses genoux » ! Hérodote dresse un portrait non moins flatteur de Xerxès : « Au milieu de tant de myriades d'hommes, il n'y en avait aucun qui, par sa beauté et sa taille, fût plus digne que Xerxès lui-même de posséder cette puissance » (VII, 187). Quant à Artaxerxès, dit « Longue-Main » – parce qu'il avait « la main droite plus longue que l'autre » (Plutarque, *Art.* 1.1) –, « il dut son principal renom à son aspect imposant et à sa beauté physique, à laquelle il joignait un étonnant courage militaire, puisqu'il fut de tous les Perses celui qui eut le plus de valeur personnelle » (Nepos *Reg.* 21.4). De son côté, Darius III « surpassait tous les hommes en beauté et en prestance » (Plutarque *Alex.* 21.6). D'où la fameuse anecdote rapportée par Diodore (XVII, 27.5) et par Quinte-Curce (III, 12.16-178) : faites prisonnières après la bataille d'Issos, la mère et la femme de Darius III furent introduites dans la tente d'Alexandre, où se trouvait également Hephestion ; celui-ci « l'emportant par la taille et la beauté sur le roi, les reines donc, le prenant pour le roi, l'honorèrent à la manière de leur pays ».

Le thème est particulièrement utilisé dans les périodes de compétitions dynastiques pour départager les candidats au pouvoir royal. C'est sur cette trame – on l'a vu – qu'est

construite l'anecdote qui oppose Cambyse et Smerdis en Égypte, ce dernier étant le seul à faire ployer l'arc envoyé par le roi des Éthiopiens. On la verra reprise avec une vigueur toute particulière à l'époque d'Artaxerxès II et de Darius III. Tous les textes témoignent que la beauté physique et la bravoure au combat constituaient des justifications puissantes du pouvoir royal. C'est probablement à cette tradition – au reste largement répandue – que ressortit la remarque de Strabon : « Choisir pour roi l'homme le plus courageux est également un usage propre aux Mèdes, mais il est pratiqué seulement par les peuples des montagnes et non pas partout » (XI, 13.1). Il s'agit évidemment de justifications *a posteriori* : ce n'est pas parce qu'il est beau ou lancier aguerri qu'un homme devient roi, c'est en raison de sa position de roi qu'il est systématiquement désigné comme beau et courageux. À en croire Plutarque, les traits physiques du roi sont même érigés au rang de modèles : « Les Perses, parce que Cyrus avait le nez busqué, aiment fort, aujourd'hui encore, les gens au nez busqué et trouvent que ce sont les plus beaux ! » (*Mor.* 821e).

Artistes et officiers de la cour recevaient des ordres stricts pour diffuser l'image d'un roi imposant par sa taille et sa beauté. Selon Platon (*Alc.* 121d), les eunuques chargés des soins corporels à donner aux enfants royaux « s'occupaient des soins du nouveau-né et s'ingéniaient à ce qu'il devienne aussi beau que possible, en façonnant les membres enfantine et en les redressant, et pour ces soins on les honorait grandement » ! C'est très probablement de la même source que Pline tient les informations suivantes : « Afin de donner un aspect charmant à leur corps », les mages et les rois perses s'enduisaient d'un onguent, apparemment peu ragoûtant, composé des fleurs d'une plante (*helianthès*) qui provenait de Cilicie, mêlées à de la graisse de lion, à du safran et à du vin de palme (XXIV, 165). Sur tous les reliefs, le roi est systématiquement rehaussé par rapport aux autres personnages : on le voit fort bien à Behistoun, cela est très net également sur les reliefs d'audience où, au surplus, le roi et l'héritier debout derrière lui sont placés sur une estrade.

Au reste, Xénophon ne cache pas l'existence d'artifices propres à exalter physiquement le roi. Si, lors de la parade de Persépolis, Cyrus « attire tous les regards », ce n'est pas seulement en raison de la splendeur spécifique de ses vêtements : « Sur le char, à son côté, se trouvait un cocher de grande taille, moins grand que lui cependant, soit de nature, soit en vertu de quelque artifice ; en tout cas Cyrus apparut beaucoup plus grand » (*Cyr.* VIII, 3.13-14). Selon le même Xénophon, Cyrus donna également des instructions en ce sens à ses plus proches compagnons :

Nous croyons avoir découvert de Cyrus que ce n'est pas par ce seul moyen, la supériorité sur les autres, qu'il estimait que les chefs devaient se distinguer des sujets, mais qu'il jugeait nécessaire de frapper ceux-ci par une mise en scène. En tous les cas, il choisit d'abord de revêtir lui-même la robe médique et persuada son équipe de s'habiller de même ; cette robe, en effet, lui paraissait dissimuler les imperfections possibles du corps, et mettre en valeur la taille et la beauté de ceux qui la portent ; car ils ont des souliers tels qu'ils peuvent y ajouter, sans qu'on le sache, des semelles qui les font apparaître plus grands qu'ils ne sont. Ensuite, il admettait les yeux fardés, pour qu'ils eussent l'air d'avoir des yeux plus beaux qu'ils n'étaient, et le maquillage, pour qu'on leur vît un teint plus beau que nature. Il prit soin aussi de leur défendre de cracher, de se moucher, de se retourner, en hommes que rien n'étonne, sur aucun spectacle, en public. Il pensait que toutes ces mesures contribuaient à les faire apparaître aux sujets comme des hommes à ne pas mépriser (VIII, 1.40-42).

En outre, la régularité des appendices pileux portés par les nobles représentés à plusieurs reprises à Persépolis atteste de l'usage régulier de barbes et de moustaches

postiches. Parmi les prélèvements fiscaux en nature, Strabon mentionne les cheveux (XV, 3.21). Un stratagème financier, rapporté par le Pseudo-Aristote (II, 14d), constitue une illustration de cette pratique : Kondalos, un lieutenant de Mausole, « déclara aux Lyciens qu'il avait reçu du roi une lettre qui demandait d'envoyer des cheveux pour en faire des perruques, et que Mausole, en conséquence, lui avait donné l'ordre de les faire tondre ». De son côté, Ctésias connaissait l'histoire d'un eunuque qui, sous le règne de Darius II, aurait conspiré contre le roi : « Il se fait confectionner par une femme une barbe et des moustaches pour avoir l'apparence d'un homme » (§ 53). Et Xénophon décrit ainsi l'apparence officielle d'Astyage : « Les yeux faits, les joues fardées, et des cheveux postiches » (*Cyr.* I, 3.2 ; cf. VIII, 1.41). Le même auteur mentionne également l'existence, près des nobles perses, de « coiffeurs qui les fardent, maquillent et pomponnent le reste du corps » (VIII, 8.20). À Persépolis même, deux reliefs représentent un domestique portant dans la main droite un flacon (cosmétique) et une serviette repliée sur la main gauche (Schmidt Pl.148A-149).

• *Le chef de guerre : représentations et réalités.* – Parmi les qualités royales, Darius met particulièrement en valeur celles de guerrier et de chef de guerre. Sur ce point, les témoignages des auteurs classiques sont contradictoires. Certes, comme l'exprime Xénophon, la victoire est l'une des justifications de la qualité de roi (*Anab.* I, 7.9 ; I, 8.12). Mais les Grecs mettent plus souvent encore en exergue la réputation des rois à se mettre à la tête de l'armée, tel Artaxerxès III chez Diodore : « Il n'aimait pas la guerre, et resta inactif... Bien que bravé par les Égyptiens, il fut forcé à la patience par sa propre inertie et son amour de la paix », jusqu'au moment où « il devint excédé et se décida à faire la guerre contre les rebelles » (XVI, 40.4-5). La réputation de couardise de Xerxès est elle-même bien établie chez ses adversaires. Il en est de même de Darius III, coupable d'avoir abandonné son char et ses insignes royaux (*kandys* et arc) à Issos et à Gaugamèles.

Le jugement des auteurs classiques est évidemment marqué par un courant polémique grec, qui aime à présenter les Barbares en général, les Grands Rois en particulier, comme des hommes faibles et lâches. Mais il procède également de propagandes contradictoires qui, à la cour, se développaient dans les périodes de contestation dynastique. C'est dans ce cadre que s'expliquent les images fortement contrastées d'Artaxerxès II, tantôt présenté comme un lâche (par la propagande de Cyrus le Jeune), tantôt au contraire comme un conducteur d'hommes exceptionnel (par la propagande royale) ; on retrouve les mêmes images et distorsions dans les deux versions relatives à Darius III (chapitre XVII, 1). L'existence même de ces versions opposées confirme au reste l'importance de la fonction guerrière dans l'idéologie monarchique achéménide.

Le courant polémique grec n'explique donc pas tout : si l'interprétation qui en est donnée relève effectivement de présupposés grecs, la coutume est confirmée par de nombreux exemples. Remarquons tout d'abord que, parmi tous les rois achéménides, un seul (Cyrus) a disparu lors d'une campagne militaire : et encore n'est-il pas établi qu'il a été tué lors d'une bataille. Les autres sont morts de maladie (Cambyse, Darius, Artaxerxès I^{er}, Darius II, Artaxerxès II) ou assassinés (Bardiya, Xerxès I^{er}, Xerxès II, Sogdianos, Artaxerxès III, Artaxerxès IV, Darius III). On observera d'ailleurs que, lors de la campagne de Grèce, jamais Xerxès ne prend part aux combats : aux Thermopyles, il observe le combat assis sur son trône (Hérodote VII, 212) et, à Salamine, il suit la bataille depuis la côte (VIII, 90 ; Eschyle, *Perses* 465-467) ; lors de la bataille de Kounaxa, Artaxerxès se retire

bientôt sur une colline proche (Plutarque, *Art.* 11.3, d'après Ctésias). Même lorsque le roi prend part aux combats, il se place à un endroit qui lui est traditionnellement assigné, au centre de son dispositif : Xénophon (qui rappelle qu'il en est de même dans la vie de camp : *Cyr.* VIII, 3. 8-11) ne cache pas que ce choix a pour objectif de protéger la vie du roi : « Ils pensent en effet que c'est la place la plus sûre, puisqu'ils sont couverts de chaque côté par les leurs, et ils disent que s'ils ont un ordre à transmettre, l'armée le recevrait en moitié moins de temps » (*Anab.* I, 8. 22); de même Darius III à Issos : « Il se plaça au centre du dispositif général, selon la coutume (*nomos*) établie pour les rois de Perse » (Arrien, II, 8.11); selon Nicolas de Damas, Cyrus fit le même choix lors d'une bataille contre Astyage : « Lui-même se tenait au milieu avec les Perses de distinction » (*FGrH* 90 F66.34). Il est clair en même temps que toute mesure est prévue pour que le roi puisse quitter le champ de bataille sain et sauf, si les affrontements tournent mal : c'est par crainte de tomber aux mains d'Alexandre qu'à Issos Darius « prend place sur un cheval qui le suivait à cet effet » (Quinte-Curce III, 11.11 ; cf. Élien, *Anim.* VI, 48).

Le caractère politique de la coutume ne fait aucun doute. À plusieurs reprises, les auteurs anciens font état de discussions qui se déroulèrent à ce sujet à la cour achéménide. Selon Hérodote, Artabane – qui avait déjà tenté de dissuader Darius de faire campagne contre les Scythes (IV, 83) – développa la même argumentation devant Xerxès qui se préparait à prendre la tête de l'armée contre les Grecs : il ne convenait pas de mettre en péril « toutes les affaires du roi » (VII, 10). De son côté, dans le récit de la bataille des Thermopyles, Diodore mentionne que les Grecs s'emparèrent de la tente royale et il remarque alors : « Si le roi était resté sous sa tente, il aurait été lui-même tué par les Grecs, et la guerre aurait alors été terminée » (XI, 10.3). Selon Ctésias (§ 32), Artaxerxès fut pareillement dissuadé par ses proches de prendre la tête de l'armée qui se préparait à marcher contre l'Égypte. Selon Diodore et Quinte-Curce (III, 2.10-19), le même débat se déroula autour de Darius III, après l'annonce de la mort de Memnon :

Certains affirmèrent que le Grand Roi devrait livrer bataille en personne et ils expliquaient que la masse des Perses combattrait ainsi de meilleur cœur. Mais Charidèmos l'Athénien... conseilla à Darius de ne pas jeter les dés avec précipitation quand il s'agissait de la royauté, mais de garder pour lui le fardeau accablant que représentait le gouvernement de l'Asie et d'envoyer guerroyer un général déjà éprouvé (Diodore XVII, 30.2).

Les auteurs anciens font état de discussions analogues dans le camp de Cyrus le Jeune et celui d'Artaxerxès avant la bataille de Kounaxa (Plutarque *Art.* 7.3 ; 8.2).

L'exaltation des vertus de combattant du Grand Roi est ainsi de nature purement idéologique. Elle n'implique pas que le souverain multiplie les faits d'armes sur le champ de bataille. Lors des guerres auxquelles il participe exceptionnellement, il manifeste moins ses qualités de combattant d'élite que celles de « chef de guerre éprouvé, qui sait résister à la panique », pour reprendre l'expression de Darius lui-même à Naqš-i Rostam (*DNa* § 13). À ce point, on notera que Plutarque (*Mor.* 172C) rapportait que, faisant son propre éloge, Darius affirmait « qu'il devenait plus vif d'esprit dans les batailles et en présence du danger ». C'est très exactement ainsi que la propagande de cour exaltait la conduite d'Artaxerxès II au cours d'une campagne menée contre les Cadusiens :

Le carquois au dos, le bouclier en main, il marchait lui-même en tête par des chemins escarpés de montagnes, sans se servir de son cheval, si bien que la vue de son entrain et de sa vigueur donnait de la légèreté et des ailes à ses troupes, car il couvrait chaque jour une distance de plus de 200 stades (Plutarque *Art.* 24.10-11).



Figure 22. *Darius III au combat*

En outre, par ses rapports privilégiés avec les divinités, auxquelles il ne manque pas de sacrifier fréquemment lors des expéditions (ci-dessous § 6), il attire leur protection sur son armée. Enfin, prendre la tête de l'armée, c'est aussi visiter ses peuples au cours d'une de ces pérégrinations qui mènent la cour d'un bout à l'autre de l'Empire (chapitre v, 4). C'est en même temps, pour un roi nouvellement arrivé au pouvoir, le moyen d'affirmer son autorité.

• *Darius III au combat : une vision agonistique de la royauté.* – Il existe un document qui met le Grand Roi en scène lors d'une bataille. Il s'agit de la célèbre *Mosaïque de Naples*, où Darius III, debout sur son char et entouré de sa garde rapprochée, affronte directement Alexandre qui charge sur son cheval, lance à la main (fig. 22). Une tradition voulait en effet que l'affrontement personnel des deux rois dût décider du sort de la bataille. Dans la réponse qu'à Marathos, il fait parvenir à son adversaire, le Macédonien lui lance un véritable défi : « Si tu n'es pas d'accord sur la royauté, bats-toi encore pour elle (*agônisai peri autēs*), en m'attendant de pied ferme » (Arrien II, 14.9). Le choix d'un vocabulaire agonistique n'est évidemment pas innocent. Cité par Polybe, qui n'attache aucune valeur à cette tradition (XII, 22.1-7), Callisthène affirmait « qu'Alexandre rangea son dispositif de façon à offrir le combat à Darius en personne, et celui-ci avait eu primitivement la même pensée à l'égard d'Alexandre ». Selon Charès de Mytilène, le duel singulier eut effectivement lieu à Issos : « Alexandre fut blessé d'un coup d'épée à la cuisse par Darius, quand ils en étaient venus aux mains » (Plutarque *Alex.* 20.8). C'est cette tradition qu'illustrait l'auteur du tableau originel.

La tradition du combat des chefs est bien attestée chez les Grecs et chez les Macédoniens. Elle l'est également chez les Perses et les Iraniens. On connaît en particulier la proposition faite par le commandant des troupes perso-iraniennes en Arie, pour décider de l'issue d'une bataille où aucun des adversaires ne parvenait à prendre le dessus : « Il lança un défi à quiconque voudrait se battre contre lui, d'homme à homme »

(Quinte-Curce VII, 4.33). Le Macédonien Erigyos releva le défi, et le duel (*monomakhia*) eut lieu dans un espace libéré entre les deux armées ; Satibarzanès fut battu et tué, dès lors ses troupes firent leur reddition aux Macédoniens (cf. Diodore XVII, 83.5 ; Arrien III, 28.2-3). Le thème est également présent dans la propagande royale de Darius III : l'une des versions affirmait qu'il devait son trône à sa valeur militaire exceptionnelle, qu'il avait prouvée en soutenant victorieusement un duel singulier contre un chef cadusien (Diodore XVII, 6.1-2 ; Justin X, 3.2-5 ; à rapprocher peut-être de Strabon XI, 13.1).

On soulignera enfin les similitudes évidentes entre la version de Callisthène et de Charrès sur Issos et celle qui est transmise par plusieurs auteurs anciens sur la bataille de Kounaxa, où s'affrontèrent en 401 le Grand Roi légitime (Artaxerxès II) et son frère Cyrus qui affirmait ses droits supérieurs. Contre l'avis de Cléarque, qui l'engageait à ne pas s'exposer, Cyrus jugeait qu'il ne devait pas se montrer « indigne de la royauté » (Plutarque, *Art.* 8.2). Tout comme Alexandre et Darius à Issos, Cyrus et Artaxerxès, « les deux adversaires qui se disputaient la royauté (*hyper tēs basileias agōnizomenoi*) étaient placés au centre du dispositif. À cette vue, ils fondirent l'un sur l'autre, jaloux de décider par eux-mêmes du sort de la bataille. La fortune semblait avoir réduit la lutte entre deux frères à un combat singulier (*monomakhia*), comparable à celui d'Étéocle et de Polynice, chanté par les poètes tragiques » (Diodore XIV, 23.5).

Les textes utilisés rendent compte prioritairement d'une vision grecque ou/et macédonienne ; on voit d'ailleurs que Diodore fait explicitement référence à un fait culturel grec (monomachie d'Étéocle et Polynice) ; on sait également que la tradition des combats singuliers était connue en Macédoine au début de l'époque hellénistique (cf. Athénée IV, 155a). Le dossier rend compte donc surtout de la vision grecque du pouvoir royal perse, mais il transmet certainement aussi une vision perse connue par les histoires de cour qui mettaient aux prises le Grand Roi et l'un de ses compétiteurs. Comme l'avait parfaitement compris Polybe, nous sommes là dans le domaine des représentations idéologiques, qui ne préjugent pas des réalités concrètes des batailles d'Issos et de Kounaxa, sur lesquelles des versions divergentes continuèrent de fleurir. Les traditions viennent au contraire confirmer l'importance centrale de la valeur guerrière dans le processus de légitimation du pouvoir royal. Dès lors que deux prétendants s'affrontent, la querelle ne peut être vidée que par un duel singulier dont l'issue justifie les prétentions du vainqueur.

• *Le roi-chasseur*. – La chasse représente également un lieu privilégié où le Grand Roi peut faire montre de sa bravoure. Parmi toutes les qualités qui, aux yeux de Xénophon, justifiaient les prétentions de Cyrus le Jeune, venaient ses aptitudes au combat (« exercices de la guerre, tir à l'arc, jet du javalot »), mais aussi et en même temps son amour de la chasse : « Il se montra passionné pour la chasse, passionné, aussi en face des bêtes sauvages, pour le danger » (*Anab.* I, 9.5-6 ; cf. *Cyr.* I, 3.15 ; I, 4.7-15). Les inscriptions et l'iconographie achéménides sont muettes sur ce point, on l'a déjà expliqué (§1). Mais des textes de la haute époque hellénistique peuvent être utilisés. L'un des thèmes récurrents, c'est que le roi tue à lui seul un nombre incalculable de fauves : c'est ainsi que Quinte-Curce attribue au seul Alexandre (*ille*) le tableau de chasse de 4 000 fauves (VIII, 1.19). On retrouve là un thème bien connu dans les inscriptions assyriennes : Aššurnaširpal II se flatte d'avoir tué de ses propres mains pas moins de 450 gros lions, 390 taureaux sauvages, également d'avoir coupé la tête de 200 autruches et de 20 gros lions (*ANET*³ : 558-560) ! Les successeurs d'Alexandre ne manquèrent pas de reprendre le thème à leur compte. Lysimaque était réputé avoir tué de ses mains



un lion « de taille vraiment extraordinaire » (VIII, 1.15). Une histoire encore plus belle circulait sur Perdicas :

Il était si intrépide qu'un jour il entra seul dans une caverne qui servait de retraite à une lionne. En fait, il ne l'y trouva pas, mais il tira les lionceaux hors de la caverne et il les emporta. Cette action dut faire d'au-

tant plus d'honneur à Perdicas que les Grecs et même les Barbares ont toujours regardé la lionne comme l'animal le plus fort, et qui se défend avec le plus de courage. Aussi dit-on que Sémiramis, reine d'Assyrie, s'applaudissait bien autrement d'avoir terrassé une lionne que d'avoir tué un lion, un léopard ou quelque autre animal semblable (Élien *VH* XII, 39).

L'histoire est manifestement née dans les cercles proches de Perdicas. Mais elle se situe très clairement dans un contexte idéologique proche-oriental, comme le montre la référence aux Barbares et à Sémiramis. Quant à la légende de Lysimaque, elle prétendait qu'il avait réussi à dominer « un lion des plus féroces, en lui saisissant la langue et en l'étouffant ainsi » (Justin XV, 3.7-8). Or, ce motif est commun également à l'époque assyrienne : dans l'une de ses inscriptions, Aššurnaširpal II se flatte d'avoir saisi un lion « par les oreilles », et une autre fois « par la queue », et c'est dans cette posture que les artistes royaux le représentèrent.



Figure 23a-b. Scènes de chasse sur cachets
(en haut : sceau de Darius)

L'étiquette réservait un rôle déterminant au roi. À de multiples reprises, le Cyrus de Xénophon prend part à des chasses, plus particulièrement à la cour d'Astyage. En une occasion, celui-ci lui rappelle qu'il lui appartient, à lui Cyrus, de lancer le premier trait (*Cyr.* I, 4.14). L'existence d'un tel règlement à la cour perse est confirmée par Plutarque (*Mor.* 173d). De cette coutume de cour, l'histoire de Mégabyze offre une illustration parfaite :

Artaxerxès (I^{er}) part à la chasse et un lion l'attaque. Tandis que le fauve s'élance, Mégabyze le frappe d'un javalot et l'abat. Colère du roi parce que Mégabyze a frappé la bête avant qu'il l'ait touchée lui-même ; il donne ordre que l'on coupe la tête à Mégabyze (Ctésias 40).

En agissant ainsi, Mégabyze n'a pas simplement violé les règles de l'étiquette. Il est important de constater que la scène se déroule au cours d'une chasse au lion, dont de multiples documents indiquent qu'elle entretient des rapports privilégiés avec la royauté. Autrement dit, Mégabyze a mis en doute les qualités de chasseur d'Artaxerxès, et donc aussi sa qualification royale.

Thème particulièrement prégnant, puisqu'on le retrouve lors d'une chasse d'Alexandre :

L'un des fauves, un lion d'une taille peu commune, se précipitait pour assaillir le roi en personne, lorsque le voisin immédiat, Lysimaque – qui devint roi plus tard – se mit, avec un épieu,

à faire face à la bête ; mais le roi le repoussa, avec ordre de partir, et il ajouta qu'à lui seul il était aussi capable que Lysimaque de tuer un lion. Car, précédemment, au cours d'une chasse en Syrie, Lysimaque avait tué, lui seul, un fauve d'une taille vraiment extraordinaire ; mais, l'épaule gauche labourée jusqu'à l'os, il avait failli ne pas en revenir. C'est ce que visait l'allusion sarcastique du roi, qui fut plus courageux encore en actes qu'en paroles ; car, non content d'arrêter l'animal, il le tua d'un coup (Quinte-Curce VIII, 1.14-16).

Lors des chasses royales, le courtisan doit donc faire preuve de discernement : si ceux qui se portent au secours du roi peuvent être récompensés magnifiquement (Diodore XV, 10.3 : Tiribaze ; cf. Xénophon *Anab.* I, 9.6 ; Polybe, Fg.38), l'exemple de Mégabyze indiquait qu'il convenait de ne point se poser en rival.

Absentes dans les palais, les scènes de chasse sont innombrables sur les empreintes et cachets (fig. 23). Le roi est parfois représenté chassant de son char, comme sur le cylindre de Darius (*SDa*) ou dans des épisodes narrés par Diodore (XV, 10.3) et par Polybe (Fgt. 133). Mais, il ne faut pas se leurrer, ce genre d'images, comme celle où l'on voit Darius sur un char abattre un lion de taille gigantesque (fig. 23a), appartient d'abord au répertoire de l'idéologie monarchique. Ce ne sont pas des scènes narratives et réalistes. D'une manière générale, le roi chasse à cheval (cf. Élien *VH* VI, 14), à l'image des jeunes Perses : « Ils chassent en lançant des traits de leur cheval, et utilisent également des arcs et des frondes » (Strabon XV, 3.18). N'est-ce pas d'ailleurs lors d'une partie de chasse au fauve que Darius, sautant rapidement de son cheval, se fit une profonde entorse (Hérodote III, 129) ? Mais à la chasse comme à la guerre le roi fait la preuve de son courage et de sa valeur exceptionnels : les autres participants sont ou bien ignorés ou bien laissés dans l'ombre par les artistes de la cour.

On doit souligner que, sur certains cachets, le thème du roi-chasseur se confond avec celui du Héros royal. Même lorsque le roi s'affronte à des lions, la scène est loin d'être réaliste, par exemple sur tel sceau où le roi est juché sur un chameau et brandit sa lance contre un lion dressé face à lui sur ses pattes arrière (Frankfort 1939, XXXVII, m) ; la posture du lion est identique sur un autre sceau où le roi, à pied et armé d'un arc, fait face au fauve (XXXVII h). Le célèbre sceau de Darius ne constitue pas non plus une « photographie » d'une chasse royale : debout sur son char, le roi lance une flèche contre un lion immense dressé sur ses pattes arrière, tandis qu'un autre lion (quasi miniaturisé) gît sous les jambes des chevaux, déjà atteint par une flèche royale (*SDa*). Qui plus est, sur certaines empreintes, le roi-chasseur affronte un monstre identique à ceux que l'on rencontre à Persépolis : sur son char, par exemple, le roi armé de son arc fait face à un être hybride ailé et cornu (apparemment un griffon), lui aussi dressé sur ses pattes arrière (Frankfort XXXVII, n).

V. LE ROI, LA TERRE ET L'EAU

• *Le bon jardinier.* – Guerrier d'élite, le Grand Roi doit également se préoccuper des travaux agricoles et de la prospérité des campagnes. C'est ce thème que Xénophon développe avec une particulière insistance dans l'*Économique*. Afin de mieux faire comprendre à son interlocuteur (Critobule) l'importance conjointe de la guerre et de l'agriculture, Socrate (porte-parole fictif de Xénophon) prend l'exemple du roi des Perses :

Ce roi, convaincu que l'agriculture et l'art de la guerre figurent au nombre des occupations les plus belles et les plus nécessaires, se préoccupe de l'une et de l'autre avec une égale ardeur (IV, 4).

Puis Xénophon revient inlassablement sur ce point : « Quant à l'état du territoire, toute l'étendue qu'il peut parcourir et visiter lui-même en personne, il l'examine en personne. » La mission confiée aux gouverneurs est « de présenter un territoire bien peuplé, une terre en pleine production, remplie des arbres et des récoltes qui lui sont propres » (IV, 8). En guise d'illustration particulière d'une politique générale, Xénophon ne manque pas de faire référence aux paradis :

Qui plus est – dit Socrate – partout où il séjourne, partout où le conduisent ses voyages, il veille à ce qu'on y trouve de ces jardins (*kēpoi*) appelés paradis, remplis de tout ce que la terre a coutume de produire de beau et de bon et il y passe lui-même la plus grande partie de son temps lorsque la saison ne le chasse pas. Par Zeus – dit Critobule – il faut bien, Socrate, puisqu'il y passe son temps, que l'on veille à ce que les paradis soient pourvus de autant que possible des plus belles plantations d'arbres et de tous les plus beaux produits de la terre (IV, 13-14).

Ailleurs, le même Xénophon affirme également que son Cyrus ordonna à chacun de ses satrapes d'établir des paradis (VII, 6.12). Effectivement, les textes classiques mais aussi des tablettes babyloniennes et certaines tablettes de Persépolis montrent qu'il y avait au moins un paradis dans chaque satrapie. Entre autres exemples, citons le paradis du satrape Tissapherne à Sardes, « le plus beau, à la fois par ses pelouses et ses eaux rafraîchissantes, par ses retraites et ses pavillons aménagés dans un luxe inouï et royal » (Plutarque *Alc.* 24.7), ou encore celui de Daskyleion, dont les Grecs connaissaient la fertilité et les charmes (Xénophon *Hell.* IV, 1.15-17), eux-mêmes mis en scène sur plusieurs empreintes et cachets retrouvés sur le site. Et, parlant d'un paradis proche d'Ecbatane, Quinte-Curce a cette phrase : « En cette région, les maisons de plaisance comportent de vastes retraites qui doivent leurs charmes à des bois plantés ; c'était là surtout plaisir de rois et de satrapes » (VII, 2.22). En effet, les paradis ne sont pas réductibles à des réserves de chasse, qui n'en constituent qu'un élément constitutif.

Afin de mieux convaincre encore Critobule, Socrate prend l'exemple de Cyrus le Jeune, « qui aurait fait, je crois, un souverain excellent » (*Écon.* IV, 18). Parmi les preuves apportées à cette appréciation, Socrate rapporte la visite de Lysandre dans le paradis de Cyrus le Jeune à Sardes :

Lysandre admirait comme les arbres en étaient beaux, plantés à égale distance, les rangées droites, comme tout était ordonné selon une belle proportion géométrique, comme tant d'agréables parfums les accompagnaient dans leur promenade ; rempli d'admiration, Lysandre s'écrie : « Vraiment, Cyrus, je suis émerveillé de toutes ces beautés, mais j'admire encore davantage celui qui t'a dessiné et arrangé tout ce jardin. » Charmé d'entendre ces paroles, Cyrus répond : « Eh bien, c'est moi qui ai tout dessiné et arrangé, et il y a même des arbres, ajoute-t-il, que j'ai plantés moi-même. » Alors, suivant son récit, Lysandre tourne ses regards vers Cyrus, il voit la beauté des vêtements du roi (dont il sent le parfum), la beauté des colliers (*ta strepta*), des bracelets (*pselia*) et de toute la parure qu'il porte, et il s'écrie : « Que veux-tu dire, Cyrus ? C'est toi qui as planté une partie de ce jardin de tes propres mains ? » Cyrus répond : « Je te jure par Mithra que lorsque je me porte bien, je ne vais jamais dîner sans m'être mis en sueur à quelque travail guerrier ou champêtre, ou sans me mettre toujours de bon cœur à quelque autre exercice » (IV, 20-25).

Il ne fait pas de doute que les développements de Xénophon sont issus d'une version qui fait la part belle aux qualités royales de Cyrus le Jeune, et donc que le lien entre le Grand Roi et l'agriculture est l'un des éléments constitutifs de l'idéologie royale achéménide. En soulignant systématiquement l'opposition brutale entre la verdoyance des

paradis et l'aridité des alentours, les auteurs classiques – sans en avoir pleinement conscience – participent de l'exaltation d'un souverain assez puissant pour créer la prospérité et la végétation contre des conditions naturelles défavorables.

Mais dans le dernier passage cité, Xénophon – seul des auteurs classiques à transmettre ce *topos* – fait intervenir un autre trait caractéristique : le roi plante lui-même des arbres. Il ne s'agit pas là d'une invention hellénisante de l'auteur. On peut citer en parallèle un passage du *Livre d'Esther*, qui rapporte l'organisation d'un festin par Ashuérus (Xerxès) dans son palais de Suse ; le rédacteur situe la fête « dans l'enclos du jardin royal » (I, 5) ; le texte de la Vulgate porte : « dans le vestibule du jardin et du bois qui avait été planté par les mains royales avec une magnificence digne d'eux » (... *horti et nemoris quod regio cultu et manu consitum erat*). Plus important encore, deux témoignages iconographiques confirment et illustrent le thème du roi-jardinier. Un sceau-cylindre d'époque achéménide montre un Perse, guidant de sa longue baguette un couple de bœufs à bosse tirant un araire. On retrouve une scène quasi identique sur une monnaie de Tarse de Cilicie : la scène de labour est représentée au droit, surmontée du disque ailé, tandis que le revers montre une vache allaitant un veau. Il ne fait guère de doute que, dans les deux cas, c'est le roi lui-même qui est désigné dans ses fonctions de jardinier.

• *Xerxès et le platane*. – D'autres textes attestent des relations spéciales du Grand Roi et de la végétation. Dans le cours du récit qu'il consacre à la marche de Xerxès entre la Phrygie et Sardes, Hérodote rapporte brièvement que, « suivant cette route, Xerxès trouva un platane auquel, en raison de sa beauté, il fit don (*dōrēsamenos*) d'ornements en or (*kosmos chryseos*) et qu'il confia à la garde d'un Immortel » (VII, 31). L'histoire était manifestement très populaire chez les Grecs : une autre version prétendait que, lors du passage de Xerxès en Phrygie (à son retour d'Europe), un platane se métamorphosa miraculeusement en olivier (Pline, *NH XVII*, 42). Dans ses *Variae Historiae*, Élien revient à deux reprises sur l'anecdote :



Figure 24a. Sceau de Xerxès

Xerxès dut paraître bien ridiculement risible (*geloios*), lorsqu'on vit ce prince qui semblait avoir insulté à Zeus, dont la terre et la mer sont l'ouvrage, en ouvrant à ses vaisseaux des passages dans des lieux qui n'étaient point navigables, et se formant des routes solides sur les ondes ; lorsqu'on le vit – dis-je – devenir l'esclave (*dedoulôto*) d'un platane et honorer cet arbre. On raconte qu'ayant trouvé en Lydie un platane d'une prodigieuse hauteur, il fit dresser ses tentes autour de cet arbre,

et s'arrêta dans la région déserte qui entourait le platane pendant la durée d'une étape (*stathmos*), alors que rien ne l'y obligeait. Il y suspendit des ornements magnifiques, en honorant ses branches de colliers faits d'anneaux entrelacés (*strepta*) et de bracelets (*pselia*), puis, en partant, il y laissa un garde chargé d'en prendre soin (*meledôn*), comme pour être la garnison (*phylakê*) et la citadelle (*phrouros*) de l'arbre aimé. Que gagnait l'arbre à cette décoration ? Les ornements dont on le chargeait, parure bien étrangère, pendaient inutilement à ses branches et n'ajoutaient rien à sa beauté. Ce qui embellit un arbre, ce sont des rameaux vigoureux, un feuillage touffu, un tronc robuste, des racines profondes, un ombrage épais, le souffle léger du zéphyr, le retour égal des saisons ; enfin les eaux du ciel qui viennent l'arroser, et celles que les canaux conduisent jusqu'aux racines pour les nourrir. Mais les robes (*chlamydes*) de Xerxès, l'or du Barbare et les autres dons (*dōra*), ne peuvent rien pour un platane, ni pour quelque arbre que ce soit (II, 14).

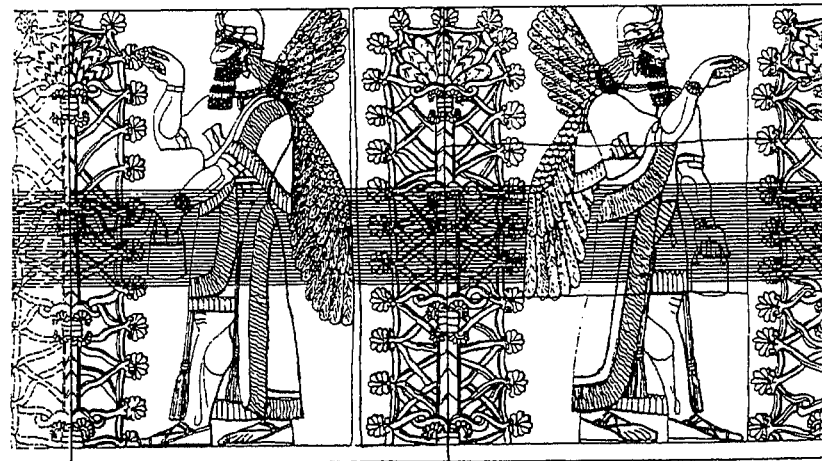


Figure 24b. Le roi assyrien devant l'arbre de vie

Ailleurs, Élien juge avec tout autant de sévérité et de condescendance la conduite royale. Il la range parmi d'autres exemples « d'amours aussi risibles (*geloioi*) que bizarres (*paradoxoi*) », au même titre que la passion vouée par un jeune Athénien à une statue de la *Tychê* ou que l'attachement entre des humains et des animaux (IX, 39). Cette appréciation – dont ne trouve trace chez Hérodote – procède de la vision négative de Xerxès transmise par tous les auteurs grecs qui, à l'instar d'Élien qui s'en inspira, dénoncent la démesure (*hybris*) d'un homme qui n'hésita pas à s'affranchir des règles humaines et divines en jetant un pont sur la mer. C'est sur le même présumé d'équilibre et de mesure qu'Élien exalte les lois naturelles qui ne laissent pas place à des amours contre nature entre humains et non-humains ni à des rapports personnels et affectifs entre un humain et un arbre : la croissance de la végétation est permise (ou interdite) par les éléments naturels (eaux, vents, saisons) et par le travail des paysans (canaux d'irrigation) ; l'intervention personnelle d'un roi aussi puissant que Xerxès ne peut rien contre les contraintes immuables de la nature.

De ce fait, Élien n'a rien compris à l'histoire de cour qu'il avait peut-être lue chez Hérodote lui-même et qu'il enjolive d'un commentaire moralisateur propre à toucher ses lecteurs grecs. Si l'on se replace dans les mentalités perses et iraniennes, on doit y voir une nouvelle attestation des rapports privilégiés entre le roi et la végétation. Les dons faits au platane sont exactement de même nature que ceux que le roi offre à ses Fidèles et à ses Bienfaiteurs (bracelets, colliers, robes), c'est-à-dire aux hommes qui ont mérité d'être distingués en raison de leur loyauté et de leur dévouement à la Maison royale et à la personne du roi (chapitre VIII, 1). Le platane de Lydie est désormais aussi richement orné que l'Immortel que Xerxès a préposé à sa garde, et dont Quinte-Curce présente ainsi la parure : « C'étaient eux surtout qu'un luxe d'une opulence barbare rendaient plus imposants : à eux les colliers d'or, à eux les robes brochées d'or et les tuniques à manche, ornées aussi de gemmes » (III, 3.13). Mais ce sont également des bijoux que porte le roi lui-même, comme le rappelle Xénophon – soulignant que ces ornements n'empêchaient point Cyrus le Jeune de planter des arbres.

Il ne fait guère de doute que nous disposons ici d'un écho d'un culte de l'arbre. Plusieurs cachets représentent de telles scènes : sur l'un d'entre eux (inscrit au nom de Xerxès), on voit un personnage vêtu et coiffé comme un roi perse venir déposer une couronne devant un arbre de vie stylisé (SXe; fig. 24a). Parmi les sceaux de Persépolis, l'un d'entre eux est particulièrement intéressant : deux gardes – comparables aux gardes représentés à Suse et à Persépolis – se tiennent debout, lance debout devant eux, de chaque côté d'un palmier, le disque ailé surmontant la scène (PTS n° 24) ; on pense aussitôt aux Immortels préposés à la garde du platane de Xerxès !

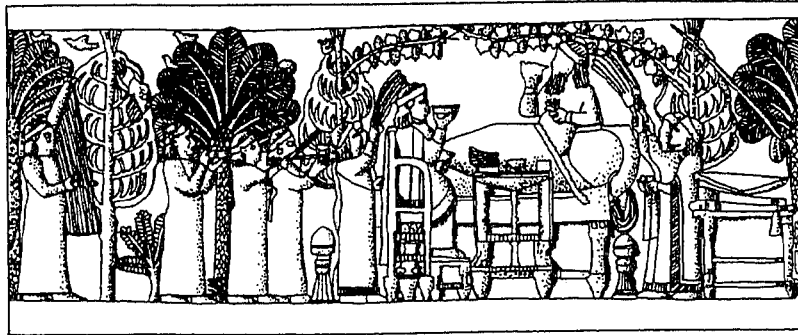


Figure 25. *Aššurbanipal sous la treille*

• *Le platane et la vigne d'or du Grand Roi.* – Les histoires racontées par Hérodote et par Élien trouvent une illustration dans des éléments décoratifs – aujourd'hui disparus – qui rehaussaient le luxe du palais du Grand Roi. Hérodote rapporte que, lors du passage de Darius en Asie Mineure en 513, le riche Lydien Pythios vint au devant du cortège royal et offrit au Grand Roi « un platane d'or et une vigne » (VII, 27). L'existence de ces décorations arborées était bien connue des Grecs. Au retour d'une ambassade menée auprès du Grand Roi en 367, l'Arcadien Antiochos y fit une référence, sous forme de dérision : « Il ajouta que ces grandes richesses n'étaient, à son avis, que galéjades, et que le platane d'or dont on faisait tant d'histoires ne serait pas assez grand pour donner de l'ombre à une cigale » (Xénophon, *Hell.* VII, 1.38). Quand, en 316, Antigone le Borgne fit établir un inventaire du Trésor situé dans la citadelle de Suse, « il y trouva l'arbre d'or portant une vigne et une foule d'autres objets d'art qui représentaient en tout 15 000 talents » (Diodore XIX, 48.6).

Transmis par Athénée, les comptes rendus des auteurs hellénistiques sont plus précis. Parmi les témoignages du luxe du Grand Roi, Charès de Mytilène précisait que « dans la chambre du roi se trouvait une vigne d'or, incrustée de pierres précieuses, qui s'étendait au-dessus du lit », et Amyntas affirmait « que cette vigne portait des grappes composées des pierres les plus précieuses » (XII, 514f). Voici enfin ce qu'écrivait Phylarque :

Les fameux platanes d'or et la vigne d'or sous laquelle les rois perses avaient l'habitude de se tenir assis [sur leur trône], avec ses grappes de jaspe vert et ses rubis de l'Inde et d'autres pierres précieuses de toute sorte, étaient, tout compte fait, malgré toutes leurs richesses, moins coûteux que les dépenses faites journellement, à toute occasion, à la cour d'Alexandre (XII, 539d).

C'est probablement sur le modèle achéménide qu'était décoré le palais du roi maurya à Pataliputra : « Le palais royal comporte des colonnes dorées : sur toutes grimpe une vigne en or ciselé ; sur tout le travail font saillie des figurines d'argent représentant les oiseaux qu'il aime le mieux voir » (Quinte-Curce VIII, 8.25). On pense aussitôt également au fameux banquet sous la treille assyrien (fig. 25). Il ne fait aucun doute qu'au Proche-Orient (et dans bien d'autres régions du monde antique), la vigne était reconnue et saluée comme un symbole de fécondité, et sa croissance considérée comme un gage de pouvoir. On en trouve une très belle illustration dans le songe qui, selon Hérodote, visita le roi mède Astyage, peu après le mariage de sa fille Mandane avec le Perse Cambyse :

Il lui sembla que du sexe de sa fille poussait un cep de vigne, et que cette vigne s'étendait sur toute l'Asie. Après avoir soumis ce qu'il avait vu aux interprètes des songes, il fit venir de chez les Perses Mandane, qui était prête d'accoucher ; et, quand elle fut arrivée, il la tint sous bonne garde, dans l'intention de faire périr l'enfant qui naîtrait d'elle ; car, d'après sa vision, les mages interprètes des songes lui annonçaient que l'enfant de sa fille devait être roi à sa place (I, 108).

C'est sous de si favorables auspices que naquit Cyrus : le cep qui sort du sexe de Mandane n'est évidemment rien d'autre que l'assurance d'un destin hors du commun pour l'enfant, et l'annonce de conquêtes étendues à toute l'Asie. C'est bien ainsi que l'entendit le roi mède : « Ce songe annonçait la grandeur [de l'enfant à naître] et présageait à Astyage la fin de sa couronne ». D'où les tentatives pour faire disparaître le bébé et l'heureuse suite de la légende du fondateur.

• *Artaxerxès II au paradis.* – Dans le contexte idéologique achéménide, nous disposons de deux autres témoignages particulièrement évocateurs des rapports entre le Grand Roi et la végétation arborée. Dans la *Vie d'Artaxerxès*, Plutarque raconte les difficultés rencontrées par le roi et son armée au retour d'une expédition contre les Cadusiens : l'armée souffrit de la disette à tel point que l'administration spécialisée était incapable de faire préparer le dîner royal (24.3). Puis Plutarque transmet l'anecdote suivante (25.1-2) :

Quand le roi arriva à une station royale (*stathmos basilikos*), où se trouvaient des paradis magnifiques et splendidement disposés, au milieu d'un pays nu et sans végétation, comme il faisait un froid glacial, il permit à ses soldats de prendre du bois dans le paradis, sans épargner ni pin ni cyprès. Les voyant qui hésitaient et n'osaient toucher aux arbres à cause de leur taille et de leur beauté, il saisit lui-même une hache et donna le premier coup au plus grand et au plus beau de tous. Alors les soldats débitèrent les arbres, allumèrent beaucoup de feux et passèrent ainsi une bonne nuit.

Il est clair que ce passage s'insère dans un développement consacré aux vertus royales d'Artaxerxès II, dont Plutarque vient de souligner la résistance physique et la bravoure ainsi que les qualités de conducteur d'hommes (§24.9-11). Les liens entre le roi et la végétation sont si bien connus des soldats qu'ils n'osent y porter leur hache, malgré l'autorisation du roi : ce qui confirme que celui-ci en est le protecteur. Un paradis doit rester « intact », c'est-à-dire à l'abri des ravages de la guerre (Quinte-Curce VIII, 1.13 ; cf. Polybe XXXI, 29). L'abattage d'arbres dans les paradis est considéré comme une atteinte à la souveraineté et à la majesté du Grand Roi : il est tout à fait frappant que, selon Diodore de Sicile (XVI, 41.5), le premier acte d'hostilité des révoltés phéniciens contre Artaxerxès III ait été « de couper les arbres du paradis royal, dans lequel les Grands Rois

avaient l'habitude de se délasser ». De même, en guise de représailles, Cyrus le Jeune fit ravager le paradis du satrape Belesys, qui avait choisi le camp d'Artaxerxès II (Xénophon *Anab.* I, 4.2), et le roi spartiate Agésilas « ravagea les vergers et le paradis de Tissapherne » situés près de Sardes (Diodore XIV, 80.2).

Soulignons en même temps que, comme dans l'histoire d'Élien et dans bien d'autres textes, l'accent est mis par Plutarque sur l'opposition entre l'aridité du paysage d'alentour et l'arborescence flamboyante du paradis. Parmi les espèces arborées, Plutarque semble également accorder une valeur particulière aux pins et aux cyprès. C'est que de telles espèces n'ont pu se développer dans ces régions que grâce à des efforts d'acclimatation accompagnés de soins intensifs, manifestement à l'initiative de l'administration royale. De son côté, évoquant les difficultés rencontrées par Alexandre en 325-324 pour se procurer du bois en Babylonie, Strabon précise que la Babylonie souffrait « d'une rareté de bois », si bien qu'Alexandre dut faire abattre « les cyprès qui poussaient dans les bois sacrés et les paradis » (XVI, 1.11). À Persépolis même, de nombreux reliefs sont scandés par des rangées de pins (ou de cyprès).

• *La tombe de Cléarque.* – On versera également au dossier l'histoire de Cléarque, le plus proche collaborateur grec de Cyrus le Jeune, dont Xénophon a longuement vanté les qualités de chef de guerre (*Anab.* II, 3.11-13 ; 6.1-15). Peu après la bataille de Kounaxa, il tomba, lui et d'autres stratèges grecs, aux mains du satrape Tissapherne (II, 5.31-32). Malgré les affirmations de Xénophon (II, 5.38), Cléarque ne fut pas mis à mort immédiatement mais fut emprisonné, comme le racontait Ctésias, qui noua alors des relations suivies avec le stratège. Ctésias, sans nul doute, obéissait ainsi à des instructions données par la mère du roi, Parysatis, qui, ce faisant, manifestait une nouvelle fois sa volonté d'honorer la mémoire de Cyrus le Jeune, son fils préféré. Contre la volonté de Parysatis, Artaxerxès céda aux demandes répétées de sa femme Stateira, et Cléarque fut exécuté (Plutarque *Art.* 18.4 ; Ctésias *Persika* § 60). C'est à ce moment que Ctésias faisait état de signes divins qui marquèrent la sépulture de Cléarque :

Un prodige (*teras*) se manifesta auprès de son corps. En effet, sans que personne n'intervienne (*automatôs*), un tertre très haut s'éleva sur son cadavre au souffle d'un grand vent (§ 60). Citant Ctésias, Plutarque rapporte le fait d'une manière plus détaillée que ne le fait Photius, en ajoutant une précision qui a son importance :

Le cadavre de Cléarque fut recouvert et enseveli par un grand amas de terre qu'apporta un tourbillon de vent. Ctésias dit enfin que, comme on avait jeté des dattes de palmier, il y poussa en peu de temps un merveilleux bois sacré (*alsos*) qui ombragea l'endroit (§ 18.7).

Manifestement, Plutarque n'accorde aucune valeur aux informations de Ctésias, qu'il accuse « d'avoir ajouté des péripéties tragiques pour honorer la mémoire de Cléarque » : il précise d'ailleurs que si les arbres ont poussé ainsi, c'est non pas *automatôs*, mais parce qu'on « y avait jeté des dattes de palmiers » (18.8). Les doutes de Plutarque sont certainement fondés. Mais si Ctésias a donné ces détails, ce n'est pas simplement en raison de sa laconophilie (Cléarque est un Spartiate), que le même Plutarque dénonce ailleurs (§ 13.7). Il est clair que Ctésias a retransmis une version née dans l'entourage de Parysatis, qui visait une nouvelle fois à grandir la mémoire de Cyrus, *via* la destinée exceptionnelle de son lieutenant le plus fidèle. Il oppose en effet le sort de Cléarque à ceux des autres stratèges grecs, « qui furent déchirés par des chiens et des oiseaux » (§ 7). Cette précision fait manifestement référence aux coutumes funéraires connues dans l'est de l'Iran et dans l'*Avesta*

récent, qui interdisaient la sépulture souterraine et qui prévoyaient le décharnement des cadavres par les animaux et les oiseaux (chapitre II, 9). Nous sommes donc bien là dans un contexte religieux perse et iranien. C'est ce que confirme la chute du récit de Ctésias, telle qu'elle est reprise par Plutarque : en voyant le bosquet luxuriant qui ornait désormais la tombe de Cléarque, « Artaxerxès conçut un violent regret à la pensée d'avoir fait mourir en Cléarque un ami des dieux » (*theois philos* ; § 18.8). En d'autres termes, la propagande menée par le camp de Parysatis avait repris, au profit de Cléarque, le thème de l'idéologie monarchique que nous analysons : grâce à ses rapports privilégiés avec les divinités garantes de la prospérité, le roi est salué par la végétation qui surgit sans intervention humaine (*automatôs*) et qui, donc, est due à la protection divine : les dieux ont eux-mêmes créé un paradis, sous la forme d'un bois sacré (*alsos*) dont les frondaisons couvrent d'ombre un tumulus situé dans une région aride. Il s'agit donc bien là, comme l'écrivait Ctésias, « d'un signe envoyé par les dieux (*teras*) » qui, *via* Cléarque, venait donner une éclatante confirmation *post mortem* des qualités royales dont aimait à se parer Cyrus le Jeune.

• *Le faiseur de pluie et le maître de l'orage.* – La puissance royale se manifestait de manière encore plus directe dans les cycles de la nature. Le texte le plus clair est le développement que consacre Polyen à l'expédition menée en 519 par Darius contre les Saka d'Asie centrale (VII, 11.12). Guidée perfidement par le Sace Sirakès, l'armée du Grand Roi parvint dans un endroit absolument désertique, où il n'y avait ni eau ni ravitaillement, et où l'on ne voyait ni oiseau ni autre bête. Le salut vint de Darius lui-même :

Il monta sur une hauteur fort élevée, et ayant enfoncé son sceptre en terre, il mit dessus sa robe royale (*kandys*) sa tiare et le diadème royal. C'était au lever du soleil. Il pria le dieu Apollon de sauver les Perses et leur envoyer de l'eau du ciel. Le dieu l'entendit et il tomba une pluie abondante.

L'histoire rapportée par Polyen est manifestement d'origine perse. On y retrouve des précisions attestées ailleurs : le lieu de culte (une montagne), le moment (le lever du soleil), l'intervenant (le roi), les prières et le culte rendu régulièrement par les Perses aux forces de la nature (« Ils sacrifient au soleil, à la lune, à la terre, au feu, à l'eau, aux vents » : Hérodote I, 131). Au reste, pour accomplir son noir dessein de faux transfuge, le Sace Sirakès, devant Darius, n'hésite pas « à prendre à témoin le Feu éternel et l'Eau sacrée ».

Seul le dieu reste anonyme. Polyen fait référence à Apollon qui, fréquemment dans les sources grecques, désigne Mithra. Cependant, dans le contexte, l'Apollon de Polyen semble plutôt désigner une divinité spécifiquement liée à la pluie. Peut-être s'agit-il de Tištryā, auquel est consacré le *Yasht* 8 de l'*Avesta* et qui est lié de près à Mithra dans les traditions iraniennes : il est le libérateur des eaux ; c'est à cette divinité que l'on adresse des prières pour faire venir la pluie, tout particulièrement dans la saison de la canicule. Toujours est-il que le texte de Polyen rend compte parfaitement du rôle du roi dans ses fonctions d'intercesseur entre les dieux et les hommes. Darius se dépouille de tous les attributs de la royauté : sa robe royale, son sceptre, sa tiare et son diadème ; c'est sur le sceptre fiché en terre qu'il attire la pluie : en exauçant sa prière, le dieu confirme et exalte la position exceptionnelle du roi. Située par l'auteur dans un pays iranophone, l'histoire est construite sur une série de motifs qui mettent en exergue les relations privilégiées du roi avec les divinités, et la puissance que le premier retire de son intimité avec les dieux qui gouvernent les éléments naturels.

De cette puissance cosmique du Grand Roi, Ctésias donnait un autre témoignage, transmis sous forme résumée par Photius. Parmi toutes les choses merveilleuses qu'il rapporte à propos de l'Inde, Ctésias mentionne une « fontaine qui se remplit chaque année d'or liquide » :

Il parle également du fer qu'on trouve au fond de la fontaine ; Ctésias prétendait avoir possédé deux épées faites de ce métal : l'une était un cadeau du roi, l'autre un don de Parysatis, la mère du roi [Artaxerxès II]. À propos de ce fer, il dit que, si on le fêche en terre, il détourne nuées, grêle et ouragans ; il prétend que le roi aurait par deux fois réalisé cet acte sous ses yeux (*Indika* § 4). On retrouve dans l'un et l'autre textes au moins un élément commun : en vue d'attirer la pluie ou de détourner les orages, sous forme d'un rite apotropaique, les Grands Rois doivent ficher dans le sol un attribut royal (sceptre, épée).

Sur un point, les textes de Polyen et de Ctésias font penser à ce qu'Hérodote écrit de certaines coutumes religieuses des Scythes, dont il vient de rappeler qu'à l'instar des Perses ils n'élèvent à leurs dieux ni statues de culte, ni autels, ni temples, à l'exception du seul Arès (IV, 59). À celui-ci, les différentes tribus scythes dédient un sanctuaire, sorte de plate-forme délimitée en haut d'un haut monticule de fagots. Et Hérodote de préciser : « Dans chaque district est planté un *akinakēs* [épée courte de type perse] en fer, qui est la représentation d'Arès. Chaque année, ils offrent à ce glaive des sacrifices de moutons et de chevaux » (IV, 62). Arès, en l'occurrence, est à la fois le dieu de la guerre et le dieu de l'orage.

Les rapports du Grand Roi et de l'orage sont également attestés par les légendes du fondateur. Dans la version rapportée par Nicolas de Damas, les premières rencontres entre les Mèdes d'Astyage et les Perses de Cyrus se déroulent en Perse, près de Pasargades, et tournent au désavantage des seconds, qui sont bientôt assiégés sur une montagne. Cyrus se rendit alors à la maison de chevriers de ses parents, et fit un sacrifice dans la cour :

Ayant pris pour base des troncs de cyprès et de laurier, il y offrit en sacrifice de la farine de blé, et il mit le feu par frottement, comme l'aurait fait un pauvre homme sans ressource. Aussitôt, de la droite, vinrent des éclairs et des roulements de tonnerre : Cyrus fit la proskynèse. Alors, se posant sur la maison, des oiseaux (de proie) de bon augure apparurent, jusqu'à ce que Cyrus reprit le chemin de Pasargades. Puis ils organisèrent un grand dîner et ils se postèrent sur la montagne. Le lendemain, rendus confiants par ces oiseaux, ils descendirent vers les ennemis qui, au même moment, montaient vers le sommet, et ils combattirent pendant longtemps avec vigueur et courage (*FGrH* 90 F66 [41]).

Pour ranimer le courage de ses troupes, Cyrus a donc, semble-t-il, imploré le dieu de l'orage : en se manifestant aux yeux de tous, celui-ci a légitimé les qualités de chef de guerre de Cyrus. Citons enfin la légende des origines de Mithridate : Plutarque rapporte que l'orage tomba sur le berceau du nouveau-né ; les langes du bébé furent brûlés par la foudre, mais l'enfant resta sain et sauf, marqué au front par la foudre de manière indélébile (Plutarque, *Quaest. Conv.* I, 6.2). Ce signe divin, en lui-même, le qualifiait comme roi.

VI. ENTRE HOMMES ET DIEUX

• *Les prières royales.* – Chacun des développements qui précèdent a déjà mis en lumière l'un des fondements idéologiques les plus opératoires de la monarchie achéménide, à savoir l'union et la collaboration entre le Grand Roi et les dieux. C'est d'Ahura-Mazda que Darius affirme détenir sa puissance royale, c'est à sa protection qu'il doit ses victoires

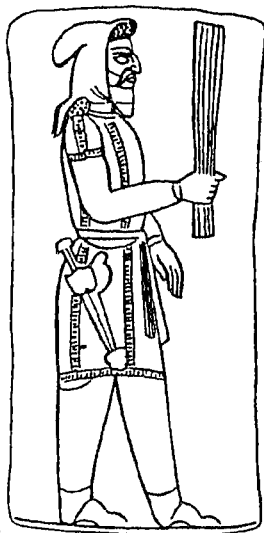
et son pouvoir sur les peuples conquis (ou rebelles). Contrairement à l'opinion de certains auteurs grecs, le roi n'a jamais été considéré lui-même comme un dieu ; mais il n'est pas non plus un homme ordinaire : de par les qualités spécifiques qu'il tient de la divinité, il est un homme au-dessus des hommes. L'étiquette royale est là en permanence pour le rappeler (cf. chapitre VII). Il se situe à l'intersection du monde d'ici-bas et du monde divin, qui communiquent par son intermédiaire. Ahura-Mazda est en effet « le plus grand des dieux, qui a créé le ciel, la terre, a créé les hommes, qui a remis aux hommes qui y vivent toute prospérité/bonheur/sérénité (*šiyāti*), qui a créé Darius pour être roi et a remis à Darius la royauté sur cette vaste terre » (*DPg*). Dès lors, le roi est l'intercesseur obligé entre le monde des hommes et le monde des dieux. En cette qualité, Darius s'adresse à Ahura-Mazda, pour le prier d'accorder sa protection à lui-même le roi, à sa Maison, à son père Hystaspes, au prince héritier, et d'apporter paix et prospérité au peuple perse, comme dans cette inscription de Persépolis (*DPd*) :

Qu'Ahura-Mazda m'apporte son aide avec tous les dieux, et encore qu'Ahura-Mazda protège ce pays de l'armée ennemie, de la mauvaise récolte, du mensonge. Que sur ce pays ne déferlent ni l'armée ennemie (*hainā*), ni la mauvaise récolte (*dušiyara*), ni le mensonge (*drauga*). C'est le bienfait que je demande par la prière à Ahura-Mazda avec tous les dieux. Puisse Ahura-Mazda m'accorder ce bienfait avec tous les dieux !

Darius, ici, implore Ahura-Mazda « avec tous les dieux » d'éviter à la Perse aussi bien l'agression extérieure (« armée ennemie ») que la révolte (« mensonge »), l'un et l'autre amenant le dépérissement des campagnes (« mauvaises récoltes »). Nous retrouvons là, exprimées en creux, les vertus royales : le bon combattant (qui court sus à l'armée ennemie), le roi de justice (qui combat le mensonge), le protecteur de la terre et des paysans (qui est source de prospérité pour les campagnes).

À ce point on doit souligner que, parmi les règles qui, selon lui, président aux sacrifices organisés par les Perses, Hérodote précise « qu'un Perse n'a pas le droit de se souhaiter du bien à lui seul en particulier ; il prie pour la prospérité de tous les Perses et du roi, lui-même étant compris dans l'ensemble des Perses » (I, 132). La phrase exprime d'abord le sentiment d'appartenance à une communauté ethno-culturelle symbolisée par ses dieux. Le roi, sans nul doute, en fait partie : on retrouve là, d'une certaine manière, l'insistance mise par Darius sur son union étroite et privilégiée avec son peuple-pays (*dahyu*). Mais la précision d'Hérodote atteste d'une autre réalité : c'est que le culte privé a lui-même été investi par la puissance de la majesté royale, puisque chaque Perse doit invoquer le roi et attirer sur lui la protection des dieux auxquels il sacrifie.

• *Les cultes officiels.* – Toutes les déclarations royales rendent compte de l'existence de cultes officiels, dans lesquels le roi jouait un rôle central (cf. *Cyr.* VIII, 1.23-26). Xénophon consacre un long passage aux dieux et aux sacrifices dont Cyrus les honore (*Cyr.* VIII, 3.11-24), et il précise que l'ultime séjour du roi en Perse était le septième (VIII, 7.1), impliquant par là que « les sacrifices du rituel traditionnel » étaient réguliers. Il ne fait pas de doute en effet que les Grands Rois se rendaient périodiquement en Perse, et que leur présence était marquée par des fêtes religieuses, dont le cérémonial et la périodicité étaient sans aucun doute réglés par la coutume dans un calendrier cultuel officiel : c'est bien ce qu'exprimait Ctésias, parlant ainsi de la fin de la vie de Darius : « Darius rentré en Perse fait des sacrifices » (*Persika* § 19). Il s'agit de sacrifices et de fêtes en l'honneur de dieux que Xerxès, au moment de passer en Europe, invoque sous l'appellation « des dieux qui



26a

règnent sur la terre de Perse» (Hérodote VII, 53 ; cf. *Cyr.* I, 1.1), parmi lesquels on doit évidemment compter « Ahura-Mazda et les autres dieux », mais bien d'autres encore – comme la Terre, en l'honneur de laquelle Cyrus sacrifie (*Cyr.* VIII, 3.24).

La diversité des cultes rendus en Perse est également bien mise en évidence par certaine séries (E et K1) des tablettes de Persépolis que l'on a déjà brièvement présentées (p. 107). À côté des dieux babyloniens et élamites, on rend des cultes à des divinités iraniennes, dont les desservants sont rétribués par l'administration royale. Outre Ahura-Mazda (voir ci-dessous), on y relève des attestations de Zurvan (le Temps), Visai Bagā (entité divine collective honorée de manière indifférenciée), Mizduši (déesse liée à la fertilité et au pouvoir), Naryasanga (lié au culte du Feu), Brtakāmya (dieu inconnu par ailleurs), Hvarīra (Génie du Soleil Levant), Ārtca (non répertorié dans les traditions perses). La plupart

du temps, les rations délivrées par l'administration aux desservants sont destinées à des sacrifices en l'honneur de plusieurs divinités : ce dont on doit conclure que chaque localité possédait plusieurs sanctuaires. Enfin, étant avant tout destinées au contrôle des livraisons de produits effectuées par les magasins, les tablettes ne donnent que peu de détails sur les cérémonies elles-mêmes. Le nom de la divinité est fréquemment absent : tel desservant reçoit par exemple du grain ou des moutons « pour les dieux » (e.g. PF 353, 356-365 etc.). La mention des desservants, de l'administrateur et de la localité suffisaient aux comptables. Quant aux termes qui qualifient les sacrifices, ils restent d'interprétation difficile.

La documentation persépolitaine atteste en outre de la fréquence des sacrifices en l'honneur des forces de la nature, en particulier les montagnes et les rivières mais aussi des lieux-dits. Par exemple :

5.7 *marriš* de vin, à la disposition (*kurmin*) de Ušaya, Turkama (?) le prêtre a reçu, et les a utilisés pour les dieux : 7 QA pour [le dieu] Ahura-Mazda, 2 *marriš* pour [le dieu] Humban, 1 *marriš* pour la rivière Huputiš, 1 *marriš* pour la rivière Rannakara, 1 *marriš* pour la rivière Šaušanuš (PF 339).

Nous retrouvons là une autre convergence avec les sources classiques : Hérodote souligne en particulier le respect que les Perses vouent aux eaux courantes : « Ils n'urinent ni ne crachent dans un cours d'eau, ils ne s'y lavent pas les mains et ne supportent pas que personne d'autre le fasse ; mais ils ont pour tous les cours d'eau la plus grande révérence » (I, 138). On a vu d'ailleurs que le Sace Sirakès fait référence à l'Eau Sacrée. De son côté, Strabon note que les Perses rendent un culte avec une faveur particulière à l'Eau et au Feu (XV, 3.14).



26b

En dehors des sacrifices réguliers, le roi est également l'intermédiaire avec les dieux dans le cadre des expéditions militaires. Xénophon ne cesse d'y faire référence dans la *Cyropédie*. Chargé de l'armée perse, « la première pensée de Cyrus fut pour les dieux, et ce n'est qu'après un sacrifice favorable qu'il s'adjoignit ses deux cents compagnons » (I, 5.6). Il leur tient bientôt ce langage : « Je crois aussi que ce qui vous donne surtout confiance, c'est que je n'ai pas négligé les dieux avant de partir en campagne... Vous savez que dans toutes mes entreprises, petites et grandes, je m'efforce de toujours partir avec les dieux avec moi » (I, 5.14). En arrivant aux frontières, « un aigle étant apparu sur leur droite



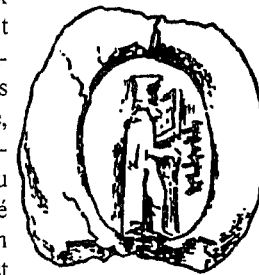
26c

et volant devant eux, ils adressèrent une prière aux dieux et aux héros maîtres de la Perse pour obtenir leur faveur et leur bienveillance au moment du départ » (III, 1.1). Jamais Cyrus ne manque de demander aux dieux d'heureux présages (III, 3.21-22, 57 ; VI, 3.1 ; VI, 4.12 ; VII, 1.1) ou de les remercier après la victoire (IV, 1.2).

L'expédition de Xerxès en 480 fourmille de références à des pratiques culturelles et magiques. Parmi bien d'autres exemples, on prendra celui du rite effectué en Phrygie. Pour punir Pythios de son refus d'envoyer ses fils à la guerre, Xerxès prit la décision suivante :

Il ordonna aussitôt à ceux qui avaient la charge de ces exécutions de trouver l'ainé des fils de Pythios, de le couper en deux par le milieu du corps, de déposer les moitiés du corps, l'une à droite, l'autre à gauche du chemin ; et, à l'armée, de passer sur cette route entre les deux. Les exécuteurs firent ce qu'on leur commandait ; après quoi, l'armée défila (Hérodote VII, 39).

Cette coutume « barbare » se retrouve chez de nombreux peuples et revêt une force magico-religieuse. Dans le récit d'Hérodote, peu auparavant, une éclipse de soleil jeta l'épouvante sur le roi (VII, 37). Malgré les explications complaisantes des mages, le roi décida de procéder à la purification de l'armée, selon les pratiques décrites par Hérodote. « Cette mesure portait bonheur à l'expédition », pour reprendre le commentaire du comte de Gobineau. De cette manière en effet, le mal est laissé en arrière, arrêté et repoussé par la vertu du sacrifice. Si l'on choisit une victime humaine – de préférence à un animal – c'est que le cas était grave : c'était en effet le sort de l'armée et donc de l'expédition et du roi qui était en jeu.



26cbis

Comme l'exprime le Cyrus de Xénophon (I, 5.14), le roi et l'armée sont accompagnés des dieux perses, comme on le voit dans les descriptions de Xénophon (Cyrus), d'Hérodote (Xerxès) et de Quinte-Curce (Darius III) : dans le cortège officiel, les chars des grandes divinités tiennent une place éminente. C'est ainsi que, avant Gaugamèles, « Darius pria le Soleil, Mithra, et le Feu éternel sacré et vénéré d'inspirer aux soldats un courage digne d'une gloire antique et des trophées de leurs aïeux » (Quinte-Curce IV, 13.2), et qu'il s'adresse aux siens en invoquant « les dieux de la patrie, le Feu éternel que l'on porte en avant sur des autels, par l'éclat du Soleil qui se lève [sur l'Empire] » (IV, 14.24). « Pour mener la foule, rien n'est plus efficace que de la superstition », commente sentencieusement Quinte-Curce (IV, 10.7). En réalité, lorsqu'on sait les liens étroits entre

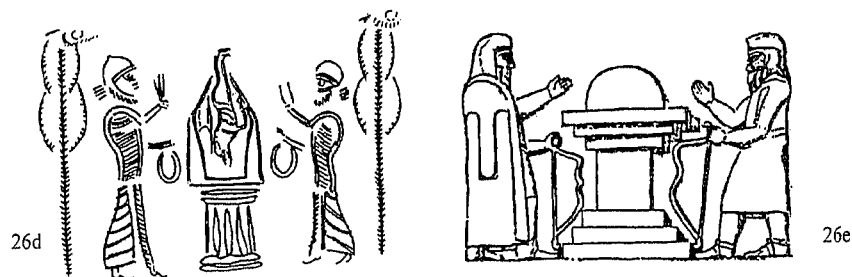


Figure 26a-e. Magas et sacrifices

légitimité royale, victoire et protection des dieux, on comprend que l'*aura* sacrale du roi ait pu exalter le courage des soldats placés à ses côtés.

Parmi les témoignages les plus concrets de culte officiel, il convient de citer également un passage des *Guerres mithridatiques* (XII, 66), ouvrage écrit par l'historien romain Appien. Il décrit de la manière suivante une cérémonie présidée par le roi du Pont, Mithridate, à l'issue de sa victoire sur le Romain Murena :

Il offrit des sacrifices à Zeus Stratios sur une haute pile de bois disposée sur une haute montagne, selon la coutume traditionnelle suivante. Pour commencer, les rois apportent du bois, et, après avoir installé dans les environs un monticule de moindre importance, ils déposent sur le plus haut des deux foyers du lait, du miel, du vin, de l'huile et toutes sortes de parfums à brûler ; quant à celui qui se trouve dans la plaine, ils posent dessus du pain et quelque chose qui l'accompagne pour que déjeune l'assistance – c'est également ce type de sacrifice pratiqué par les rois perses à Pasargades – puis ils allument le bois. Quand il brûle, il est tellement grand que, depuis le large, on le voit à mille stades de distance, et, comme l'air brûle, on dit qu'il est impossible de s'approcher pendant plusieurs jours.

Le témoignage est tardif. Mais le Pont était un pays très largement iranisé – comme en atteste fréquemment Strabon qui en était originaire. Mithridate se présente lui-même comme un souverain hellénisé, sans renier, bien au contraire, ses origines iraniennes. Il ne fait pas de doute que sous Zeus Stratios [« Combattant »] se cache un dieu iranien, même partiellement hellénisé. La comparaison établie par l'auteur avec les pratiques sacrificielles de rois perses à Pasargades est également intéressante, même s'il s'agit des princes de Perside (fig. 29) et non des rois achéménides : l'héritage des Grands Rois reste en effet très vivant dans la Perse hellénistique.

• *Le roi, les sacrifices et les mages.* – Partout où il se déplace, le roi est accompagné de mages. Ce sont eux qui, par exemple, auprès de Xerxès, interprètent une éclipse de soleil (VII, 37), font des libations à Pergame « en l'honneur des héros » (VII, 43), sacrifient des chevaux blancs dans le Strymon (VII, 113), ou sacrifient à Thétis pour calmer la tempête (VII, 191). Ce sont eux qui, auprès de Cyrus, « furent alors mis au devoir de chanter, au lever du soleil, des hymnes à tous les dieux » (Cyr. VIII, 1.23) ; dans le cortège de Darius III, ils défilent près des autels du Feu « et chantent un hymne traditionnel » (Quinte-Curce III, 3.9 ; cf. V, 1.22). À ce titre, ils sont fondés à réserver la part de butin pour les dieux (Cyr. VII, 3.1 ; VII, 35.1). Ce sont eux qui, dans la *Cyropédie* (VIII, 3.11 ; VIII, 1.23), désignent les dieux auxquels le roi doit sacrifier, « car les Perses pensent que, dans tout ce qui

touche aux dieux il faut, bien plus qu'ailleurs, recourir aux experts » (*technitai* ; VIII, 3.11 ; cf. Strabon XV, 1.68, qui les compare aux Sages de l'Inde maurya).

Parmi les nombreuses fonctions qui sont les leurs dans la société perse et auprès des rois, les mages jouent en effet un rôle déterminant dans tous les sacrifices. C'est ce qu'affirme très clairement Hérodote :

La victime une fois découpée en menus morceaux et les chairs cuites, le Perse fait une litière d'herbes fraîches, de trèfle de préférence, et pose dessus tous les morceaux de viande. Lorsqu'il les a disposés, un mage qui est là présent chante une théogonie..., car la règle (*nomos*) chez eux est de ne pas offrir un sacrifice sans un mage. Après quelques instants d'attente, celui qui a sacrifié emporte chez lui les viandes et en use selon sa volonté (I, 132).

Strabon fait lui aussi de nombreuses allusions au rôle des mages :

S'agit-il du Feu, ils dressent un bûcher avec du bois très sec dépouillé de son écorce, en haut de ce bûcher ils déposent de la graisse, puis ils l'allument en y versant de l'huile, mais sans souffler dessus : ils agitent simplement l'air. Ceux qui soufflent sur le feu ou qui jettent dans le feu quelque chose de mort ou de la fiente de bestiaux sont mis à mort (XV, 3.14).

Puis Strabon donne des informations sur les sacrifices qu'il a pu observer de son temps en Cappadoce :

Quant au culte rendu à l'Eau, ils offrent des sacrifices en allant près d'un lac, d'une rivière ou d'une source, où, ayant creusé une fosse qui y conduit, ils immolent une victime, en prenant garde que le sang ne coule pas dans l'eau, car ils croient que le sang la polluerait ; puis, ayant disposé des morceaux de viande sur de la myrte ou des branches de lauriers, les mages les touchent avec de longues baguettes et ils font des incantations, et ils versent de l'huile mêlée à du lait et du miel, mais non pas sur le feu ou dans l'eau, mais uniquement sur le sol. Tout le temps que durent les incantations, qui sont fort longues, ils tiennent dans leurs mains de menues tiges de bruyère réunies en faisceau au moyen d'un lien.

Une représentation d'origine perse illustre en quelque sorte le propos de Strabon. Elle figure sur une stèle découverte près de Daskyleion en Phrygie Hellepontique, mais on la retrouve presque à l'identique sur d'autres documents figurés (fig. 26). Deux personnages sont debout devant ce qui ressemble à un haut autel à pieds. Ils sont vêtus du costume perse ; leur bouche est couverte par un voile, et ils tiennent à la main un faisceau de baguettes ; devant eux, on voit la tête d'un taureau et celle d'un bélier déposées sur un fagot de branchages (fig. 26b). Le voile et le faisceau de branches correspondent aux objets que doit tenir l'officiant dans l'*Avesta*, c'est-à-dire respectivement le *barsom* et le *pâdam*. On retrouve l'officiant portant le *barsom* sur plusieurs documents iconographiques (Dalton XIV, 48-49). Néanmoins, toutes les informations de Strabon ne sont pas confirmées ; il affirme par exemple que dans « les lieux où brûle le Feu » (*pyratheia*), et « où les mages entretiennent un feu perpétuel... on ne sacrifie pas avec le couteau, mais avec une bûche, en frappant [la victime] comme d'un pilon » (XV, 3.15) ; en revanche, sur un sceau de Persépolis, on voit l'officiant saisir un mouflon de sa main droite, alors qu'il tient une épée courte dans la main gauche (Schmidt II, Pl. 15). Cette « contradiction » vient rappeler d'une part que les informations de Strabon sont tardives, d'autre part que les formes cultuelles n'ont pas été nécessairement identiques dans toutes les régions de l'Empire (voir fig. 26d).

Les mages ne sont donc pas des prêtres au sens strict, mais des experts en rites dont l'intervention permet au sacrifiant de consommer la viande offerte à la divinité. C'est en cette qualité qu'ils sont cités à plusieurs reprises dans les tablettes de Persépolis :

ils sont chargés de faire des libations et, à cette fin, reçoivent de l'administration les produits nécessaires :

12 marriš de vin, à la disposition (*kurmin*) de ?, Irdakurradduš le mage (*makuš*), celui qui accomplit le sacrifice *lan*, les a reçus pour la libation de la cérémonie *lan*. Du premier jusqu'au douzième mois, au total 12 mois, 19^e année. Pour 1 mois, il a reçu 1 marriš (PF 758).

S'ils peuvent agir ainsi, c'est en raison des connaissances spéciales dont ils sont les dépositaires. Si, par exemple, ils font des sacrifices à Thétis (Hérodote VII, 191), c'est qu'ils disposent de pouvoirs particuliers en la matière : dans l'une de ses polémiques contre les mages, Pline l'Ancien faisait état d'une pierre précieuse, une forme d'améthyste : « Ces pierres écartent la grêle, si l'on fait en même temps une prière que les mages enseignent » (XXXVII, 40). D'autres pierres précieuses, des agathes, étaient réputées par les mages « détourner les tempêtes et arrêter le cours des fleuves » (XXXVII, 38).

• *Sacrifices et banquets.* – Les auteurs classiques décrivent surtout des sacrifices animaux : Cyrus offre des chevaux au Soleil, également « des taureaux d'une parfaite beauté à Zeus et à ceux des autres dieux que prescrivaient les mages » (Cyr. VIII, 3.11, 24). L'importance des sacrifices carnés est au reste bien mise en valeur par le même Strabon, dans de nombreux passages consacrés aux sacrifices perses et/ou iraniens. C'est une tout autre image qui se dégage des tablettes de Persépolis : l'administration délivre essentiellement du grain, de la bière ou du vin. Parfois, il est vrai, le prêtre échange ces produits contre des moutons : mais cette opération semble être réservée à un type de sacrifice, le *kušukum*, lui-même rendu surtout en l'honneur de dieux élamites. Probablement les produits liquides sont-ils utilisés pour les libations dont tous les auteurs classiques (y compris Strabon) indiquent qu'elles sont constituées le plus souvent d'huile, de lait, de miel et de vin. Remarquons également que, sur les représentations figurées sur les sceaux, les sacrifices animaliers sont relativement rares.

Chez Strabon, à l'issue de la cérémonie, la viande est répartie entre les participants ; en revanche, aucune part n'est mise de côté pour la divinité qui – disent les Perses – ne désire que l'âme (*psychē*) de la victime sacrificielle, et rien d'autre (XV, 3.13). De cette coutume de partage post-sacrificiel, on trouve également une illustration dans plusieurs tablettes de Persépolis qui se terminent par la formule : « Et les *kurtaš* mangèrent [le grain] » (PF 336-337) : probablement rend-elle compte de l'organisation d'une fête. Chaque grande fête sacrificielle était en effet suivie d'un banquet, comme l'explique Xénophon : « À tous les vainqueurs [des concours athlétiques], Cyrus donnait des bœufs, pour qu'un sacrifice leur permit de banqueter... La cérémonie achevée, on regagna la ville et l'on se mit à table » (VIII, 3.33-34). Mais soulignons la précision donnée par Xénophon : « Les victimes manquent lorsque le roi ne doit pas sacrifier » (Cyr. VIII, 3.34). Autrement dit, le sacrifice n'est pas seulement destiné à honorer les divinités ; la fête et le banquet qui l'accompagne exaltent la puissance et la générosité du roi.

De ces usages, on trouve une excellente confirmation dans un témoignage qui date des débuts de l'époque hellénistique :

Quand les soldats furent parvenus à Persépolis, la résidence royale (*to basileion*). Peukestas, en tant que stratège de la région, offrit un sacrifice magnifique en l'honneur des dieux, d'Alexandre et de Philippe et, après avoir fait venir en abondance de presque toute la Perse des victimes sacrificielles et tout ce qui était nécessaire pour le banquet et la fête religieuse (*panēgyris*), il régala l'armée (Diodore XIX, 22.1).

Puis Diodore décrit les dispositions prises par Peukestas pour placer les participants à la fête à l'occasion du sacrifice. Ils furent répartis en quatre cercles concentriques, en fonction de leur statut hiérarchique et social :

Dans le dernier cercle [le plus petit], de deux stades, on avait réparti les lits de banquet des stratèges, des hipparques et des plus distingués des Perses. Au centre se trouvaient les autels des dieux, d'Alexandre et de Philippe (22.3).

Il ne fait guère de doute que Peukestas a repris à son profit l'ordonnement des fêtes religieuses achéménides. On sait que, dans le camp et dans les batailles, le Grand Roi est toujours placé au centre (e.g. Cyr. VIII, 5.8). La disposition des cortèges royaux montre clairement que chacun y reçoit une place en rapport strict avec ses titres, ses fonctions et le statut de prestige que lui reconnaît le Grand Roi. Xénophon a lui-même un long développement sur l'importance que Cyrus attribue à l'étiquette lors de l'organisation du banquet qui suit le sacrifice (Cyr. VIII, 4.3). Peukestas a évidemment adapté le cérémonial aux nouvelles conditions nées de la conquête macédonienne : il a fait disposer au centre les autels dédiés à Alexandre et à Philippe, mais, partisan reconnu d'une collaboration loyale avec l'aristocratie perse, il lui attribue une place centrale aux côtés des plus éminents chefs macédoniens. Ce qui est notable, c'est que l'organisation du sacrifice et du banquet s'inscrit dans un contexte de compétition avec son rival Eumène. Il est très clair que la distribution de viande aux soldats a pour objectif de susciter leur loyauté (21.3). Eumène lui-même, quelque temps plus tard, « fit un sacrifice aux dieux et offrit un banquet somptueux à l'armée » (24.5). En effet, Eumène « pensait que Peukestas aspirait au commandement » (23.1). Et Diodore précise bien que c'est en sa qualité de satrape de Perse que Peukestas présida les cérémonies. Il est donc tentant de penser que, ce faisant, Peukestas avait tenté de se parer du prestige qui entourait le Grand Roi lors de l'organisation de fêtes et de banquets sacrificiels.

• *Le roi et le culte d'Ahura-Mazda.* – Les liens entre le roi et Ahura-Mazda – on l'a déjà souligné à plusieurs reprises – sont abondamment attestés par les inscriptions royales. Dans les prières de Darius I^{er}, Ahura-Mazda, « le plus grand des dieux », est le plus souvent invoqué seul (*DPh*, *DPe*, *DSz*, *DSaa*), plus rarement en compagnie des « autres dieux » (*DPd*, *DPf*). On en a confirmation plus tardivement dans les paroles de réconfort que vient exprimer un eunuque à Darius III, inquiet du sort des princesses et enfants royaux après Issos. Leur seule souffrance – exprime l'eunuque au roi – c'est

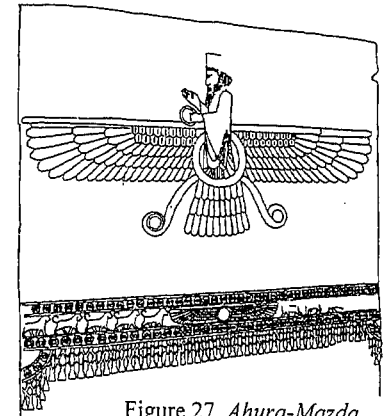
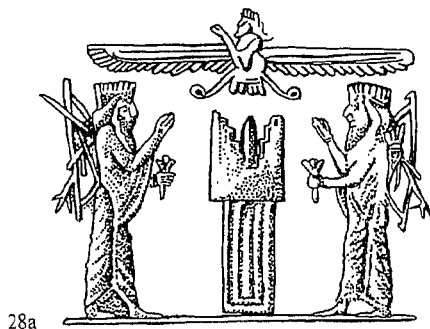


Figure 27. Ahura-Mazda

« qu'ils ne voient pas ta lumière : puisse le Seigneur (*kyrios*) Oromasdes la faire briller à nouveau de tout son éclat » (Plutarque, *Alex.* 30.5). Mentionnons également un épisode du règne d'Artaxerxès II tel qu'il est rapporté par Plutarque : après le châtement suprême imposé à un fils félon, « le roi s'avança vers la cour [du palais] pour adorer le Soleil et dire : « Perses, retournez joyeusement chez vous, et dites aux autres que le grand Oromasdes a puni ceux qui avaient préparé un attentat inique et criminel » » (*Art.* 29.12). Ahura-Mazda est donc bien la source du pouvoir et du rayonnement royaux (*farnah*).

En dehors de ces notations, le nom même d'Ahura-Mazda est assez peu mentionné. Parfois, on le reconnaît sous l'appellation de Zeus. Tel est certainement le cas dans le développement d'Hérodote sur les cultes perses : « Leur coutume est de monter sur les plus hautes montagnes pour offrir des sacrifices à Zeus, dont ils donnent le nom à toute l'étendue du ciel » (I, 131) : sous forme d'écho assourdi, on peut en effet y reconnaître le dieu « qui a créé le ciel, qui a créé la terre ». C'est très certainement à Ahura-Mazda qu'étaient consacrés « le char sacré de Zeus », emmené par Xerxès en Grèce (VII, 40 ; VIII, 115), le « char consacré à Zeus » dans le cortège de Cyrus (Cyr. VIII, 3.12), ou encore « le char consacré à Jupiter » dans le cortège de Darius III (Quinte-Curce III, 3.3). Mais il serait simpliste de « traduire » systématiquement Zeus par Ahura-Mazda. Quant aux tablettes de Persépolis, elles ne citent Ahura-Mazda que très rarement. Dans les documents disponibles, le desservant reçoit des produits pour des sacrifices à Ahura-Mazda et à d'autres dieux. Nous n'avons qu'une attestation d'un sacrifice qui honore Ahura-Mazda seul (PF 771). Ce silence peut difficilement s'expliquer uniquement par l'inégale répartition de la documentation. On a proposé la solution suivante : c'est que l'un des sacrifices, le *lan*, est pratiqué systématiquement par les mages dans le cadre d'un culte d'État en l'honneur du grand dieu. L'hypothèse présente l'avantage de restituer à Ahura-Mazda l'importance qu'on s'attend à lui trouver dans la Perse de Darius. Mais, il faut bien le reconnaître, il manque ce qu'on peut appeler une confirmation expérimentale.

Restent l'iconographie et l'identification du disque ailé encore en débat. Sans dévaluer les arguments inverses, on admettra ici par hypothèse qu'il est bien une représentation d'Ahura-Mazda. Ce disque ailé – d'où sort fréquemment un personnage barbu, à l'identique du roi (fig. 27) – est présent non seulement sur de nombreux reliefs de Persépolis, mais aussi sur presque tous les sceaux achéménides, mais non pas seulement sur ceux qui portent une figure identifiée comme royale. Plusieurs sceaux des tablettes du Trésor portent une scène où deux Perses rendent un culte à Ahura-Mazda.



28a

• *Le roi et le culte du Feu.* – On sait que le Feu est l'un des éléments naturels auxquels les Perses rendent un culte (Hérodote I, 131) ; c'est même l'élément le plus honoré avec l'Eau selon Strabon (XV, 3.14), qui précise également : « À quelque dieu que les Perses sacrifient, ils lui font d'abord une prière avec le Feu » (XV, 3.16). Selon Dinon (FGrH 690 F28), « parmi tous les dieux, les Perses élèvent des statues (*agalmata*) uniquement au Feu et à l'Eau ». Le Sace Sirakès ne l'ignorait pas, qui pour capter la confiance de

Darius invoque « le Feu éternel et l'Eau sacrée » (Polyen VII, 11.12). C'est probablement en raison même de son caractère sacré qu'il était interdit de brûler les corps (Strabon XV, 3.18 ; cf. Ctésias § 57 : *para ton nomon*). Dans les tablettes de Persépolis, on rencontre deux titres dont les dénominations ont un rapport avec le feu : **āthravapati-* et *ātrvaša*. Les titulaires du premier remplissent des fonctions administratives qui ne semblent avoir aucun rapport avec les cultes. Il n'en est pas de même des seconds (« Gardiens du Feu »), plus fréquemment cités. Le contexte est parfois culturel, mais un culte du Feu en tant que tel n'est attesté nulle part expressément : on notera cependant que l'une des divinités citées dans les

tablettes, Naryasanga, entretient des rapports privilégiés avec le Feu. Tout au plus peut-on supposer que, dans chaque lieu où ces desservants sont cités, il existait un sanctuaire du



28b

Feu. Certes, nous ne disposons pas de témoignages archéologiques datés de l'époque achéménide, mais l'importance des sanctuaires du Feu à l'époque hellénistique (fig. 29) représente sans doute une continuité avec l'époque achéménide.

À Naqš-i Rostam, Darius, on l'a vu (fig. 10), est debout devant un autel du Feu d'où sortent des flammes, la scène étant surmontée du disque ailé et d'un croissant de lune. Mais on ne saisit pas bien la dynamique de la scène – si même elle prétend la transmettre : on peut néanmoins supposer qu'elle renvoie, de manière statique et hiératique, à un sacrifice rendu personnellement par le Grand Roi devant un autel du Feu. On retrouve une scène proche sur de nombreux cachets des tablettes du Trésor (fig. 28). Parmi les représentations les plus remarquables, on mettra en évidence un sceau inscrit au nom de Zarathustrîš : sous l'emblème d'Ahura-Mazda, deux desservants, vêtus à la perse, sont placés de part et d'autre d'un autel du Feu ; celui de gauche tient à la main le faisceau de baguettes rituelles (*barsom*), celui de droite manie des deux mains une cuiller à libations ; nous avons là la seule représentation connue du sacrifice attesté ultérieurement sous le nom d'*ataš-zohr* (fig. 28b).



28c



28d

Figures 28a-d.
Autels
et culte du Feu



Figure 29. Monnaie de Perse hellénistique
représentant un temple du Feu

Jointe aux textes classiques, la représentation de Naqš-i Rostam implique en tout cas des relations privilégiées entre le roi et le Feu. Peut-être est-ce le Feu que le Cyrus de Xénophon invoque sous le nom d'Hephaïstos, censé raffermir le courage des soldats lors de l'assaut mené par son héros contre Babylone (Cyr. VII, 5.21) ? L'ordonnement des cortèges royaux rend mieux compte de la place du Feu dans la réalité du pouvoir royal. Dans le cortège de Cyrus, derrière le char de Zeus et le char du Soleil, précédant le char du roi, « suivaient des hommes portant le Feu sur un grand autel » (Cyr. VIII, 3.12) : mais Xénophon ne dit rien de sacrifices spécifiques en son honneur (3.24). Le Feu revêt une place plus éminente encore dans le cortège de Darius III :

Voici l'ordre de marche. Le Feu, qualifié par eux-mêmes de Sacré et d'Éternel (*Ignis. quem ipsi sacrum et aeternum vocabant*), était porté en tête sur des autels d'argent. Les mages, auprès de lui, chantaient un hymne ancestral (*patrium carmen* ; Quinte-Curce III, 3.9).

Enfin, l'extinction des Feux sacrés lors de la mort du roi (Diodore XVII, 114.4-5) atteste, d'une part, qu'il existait des sanctuaires officiels du Feu dans toutes les satrapies (confiés à la garde des mages : Dinon, *FGrH* 690 F28) et, d'autre part, qu'il s'agissait d'un culte officiel lié de très près à la personne et à la majesté du roi.

• *Le roi, Mithra et le Soleil.* – Parmi les éléments naturels auxquels les Perses rendent un culte, les auteurs anciens mentionnent également le Soleil (cf. Plutarque *Art.* 29.12). Lors de la fête organisée par Cyrus en Perse, on trouvait un char du Soleil « avec un attelage blanc, également couronné, comme le char de Zeus » ; le cortège comprend également des chevaux « en offrande au Soleil », qui furent bientôt sacrifiés en holocauste (*Cyr.* VIII, 3.12, 24). Remarquons d'ailleurs en passant que, selon Hérodote (I, 216), les Scythes – peuple iranien – « adorent surtout le Soleil, auxquels ils sacrifient des chevaux ». Sans doute le Soleil est-il compris dans « les dieux qui règnent sur la terre de Perse » que Xerxès a incité les Perses à prier avant de passer l'Hellespont (VII, 53). La place du Soleil et ses rapports avec les chevaux sont bien marqués également dans la description que donne Quinte-Curce de l'ordre de marche de Darius III :

Dès que le jour brillait, de la tente royale la trompette sonnait le signal ; placée au-dessus de sa tente, à un point d'où tout le monde pouvait la voir, l'image du Soleil étincelait dans sa châsse de cristal... [Après les autels du Feu et le char de Jupiter/Ahura-Mazda] venait un cheval d'une taille extraordinaire, appelé Cheval du Soleil ; des cravaches dorées et des vêtements blancs paraient les conducteurs des chevaux (III, 3.8, 11-12).

Les rapports entre Mithra et le cheval sont bien attestés, en particulier par Strabon, selon lequel, chaque année, le satrape d'Arménie devait envoyer à la cour 20 000 poulains qui étaient sacrifiés lors de la fête célébrée en l'honneur de Mithra (*Mithrakāna* : XI, 14.9 ; cf. Xénophon *Anab.* IV, 5.24 et IV, 5.35 : Hélios) : on retrouve là l'hécatombe de chevaux offerte au Soleil par Cyrus. Mais le sacrifice de chevaux n'est pas réservé exclusivement au culte de Mithra : rappelons par exemple qu'en arrivant sur le fleuve Strymon, en Thrace, « les mages y consacrèrent des chevaux blancs, pour se concilier des présages favorables » (Hérodote VII, 113). Un autre passage d'Hérodote (I, 189) met en rapport les chevaux blancs sacrés et un fleuve. Il est donc risqué d'établir l'identité d'un dieu par la nature des animaux qui lui sont offerts en sacrifice.

On considère fréquemment que les Perses assimilent le Soleil à Mithra, conformément à ce qu'affirment Strabon (XV, 3.13), Hésychius et la Souda. Néanmoins, les discussions continuent d'aller bon train, car la documentation est à la fois très hétérogène et porteuse de contradictions. Remarquons qu'aucun sacrifice au Soleil (ni à Mithra) n'est répertorié dans les tablettes de Persépolis. Rappelons également qu'aucune inscription royale ne fait expressément référence à Mithra (ni à Anāhita) avant Artaxerxès II : Darius élève parfois ses prières et ses remerciements vers « Ahura-Mazda et les autres dieux » (*DPa, DPf*) : on postule généralement que l'expression comprend (parmi d'autres) Mithra et Anāhita. Deux des *Yashts* de l'*Avesta* sont consacrés à Anāhita et à Mithra, mais leur utilisation pose problème : il n'est pas aisé en effet d'y faire le partage entre les différentes strates chronologiques. L'observation vaut plus encore évidemment pour les textes grecs et latins, car nombre d'entre eux,

tardifs, se réfèrent au culte solaire (et militaire) de Mithra (*Sol Invictus*), qui connut un succès foudroyant à l'époque romaine. Chez Xénophon, Cyrus le Jeune, dans son paradis, évoque lui aussi Mithra (*Écon.* IV, 24). Il en est de même d'Artaxerxès saluant la grosseur exceptionnelle d'une grenade que lui a offerte un simple paysan perse (Plutarque *Art.* 4.5 ; Élien *VHI*, 33). Dieu du serment et du contrat, dieu guerrier, Mithra protège les campagnes et les récoltes. Il est « celui qui donne faveur à son gré, qui donne les campagnes à son gré, qui ne fait point de mal au laboureur, qui accroît les eaux, qui entend l'appel, qui épand les eaux, qui fait pousser les plantes, qui donne l'accroissement ». Il suit les chemins « qui font de fertiles campagnes ». Dans le même *Yasht* 10 de l'*Avesta*, il est salué comme « Mithra aux vastes pâturages ». En Mithra comme dans la personne du Grand Roi fusionnent de manière complémentaire les fonctions de guerrier justicier et de protecteur de la terre et des paysans.

On sait, par Xénophon (*Cyr.* VIII, 3.9), par Hérodote (VII, 54) et par Quinte-Curce (III, 3.8 : *patrio more*), que c'est au lever du soleil que le cortège royal doit se mettre en marche : mais rien ne permet de penser que, ce faisant, les Perses honoraient spécifiquement Mithra. Peut-être s'agit-il du dieu Hvarīra – présent dans les tablettes de Persépolis – si l'on admet que celui-ci personnifie le Génie du lever du soleil. Il est également peu probable que la prière adressée au Soleil par Xerxès avant de passer l'Hellespont soit en réalité dirigée spécifiquement vers Mithra.

L'un des témoignages les plus troublants est tardif : lorsque, avant la bataille d'Arbèles, Darius III invoque « les puissances tutélaires de l'Empire perse, ... il prie le Soleil, Mithra et le Feu éternel et vénéré » (Quinte-Curce IV, 13.12) – déclaration qui implique une distinction formelle entre les deux divinités, quels que soient leurs rapports génétiques éventuels. Il convient, à ce point, de confronter ce texte à un autre témoignage, daté lui aussi du règne de Darius III. Une parole mise dans la bouche du roi par Plutarque (*Alex.* 30.7) exprime que pour les Perses Mithra est à la fois le dieu garant des contrats (ce que confirme la documentation iranienne et grecque) et le dieu de la lumière. Ce témoignage indique que Mithra – parmi toutes ses fonctions (guerrier, protecteur des campagnes, etc.) – entretient des rapports privilégiés avec le Soleil, source de la lumière. Certes, Mithra n'est pas la seule divinité qui soit douée de force rayonnante : Ahura-Mazda lui aussi (et d'abord) est source de lumière (cf. Plutarque *Alex.* 30.5). Mais les deux témoignages ne sont pas nécessairement exclusifs l'un de l'autre, car beaucoup de divinités (sinon toutes) ont des attributs plurifonctionnels et partagent des caractéristiques communes ou apparentées. Tout compte fait, ce dossier complexe (et toujours ouvert) incite à admettre, d'une part, qu'à l'époque achéménide Mithra est étroitement apparenté au Soleil et, d'autre part, qu'il n'y eut jamais assimilation formelle ni exclusive : du moins dans les formes officielles du culte, car il est malaisé de pénétrer dans les croyances populaires.

Nous avons vu que, lors des fêtes de Mithra (*Mithrakana*), des milliers de chevaux étaient offerts au dieu. C'est la seule fête où nous soyons informés sur le rôle particulier qu'y jouait le roi – du moins sur l'un des aspects de sa participation. Dans un développement consacré à l'ivresse, Athénée cite en ces termes Ctésias et Douris :

Ctésias dit qu'en Inde le roi n'a pas le droit de s'enivrer. En revanche, chez les Perses, le roi est libre de s'enivrer et de danser la persique, lors de la fête que les Perses célèbrent en l'honneur de Mithra. Sur ce point, dans le septième livre de ses *Histoires*, Douris écrit ce qui suit : « Dans une seule des fêtes célébrées par les Perses, celle en l'honneur de Mithra, le roi s'enivre et danse la persique ; personne d'autre en Asie ne le fait, mais chacun s'abstient alors de danser cette danse » (X, 534e).

À dire le vrai, le témoignage reste d'interprétation difficile, surtout lorsqu'on le rapproche d'un renseignement donné par Démétrios de Skepcis, se rapportant à l'époque d'Antiochos le Grand ; selon lui, « au cours du dîner (*deipnon*), c'étaient non seulement les Amis du roi qui dansaient en armes, mais également le roi lui-même » (Athénée IV, 155b). Mais, du Grand Roi au roi séleucide, des traits comparables peuvent cacher des fonctions différentes (à la cour perse, seul le roi danse alors la persique). On sait en tout cas qu'à la cour achéménide les danses faisaient partie du rituel : lorsque « Cyrus » « offre en Perse les sacrifices du rituel traditionnel, il donna aux Perses le signal des danses conformes aux usages ancestraux » (*kata ta patria* ; Xénophon *Cyr.* VIII, 7.1). Nous savons également que la persique était une danse très répandue. Xénophon la présente comme une manifestation de joie chez les Perses (*Cyr.* VIII, 4.12). Douris précisait que les Perses s'y adonnaient régulièrement, de la même façon qu'ils apprenaient l'équitation, car elle fortifiait les muscles. On veut bien le croire, si l'on rappelle la description qu'en donne Xénophon :

Un Mysien, à la fin, dansa la persique en frappant ses boucliers l'un contre l'autre ; il s'accroupissait, il se relevait, et tout cela, il le faisait en mesure, au son de la flûte (*Anab.* VI, 1.10).

Notons au passage que la comparaison établie par Douris entre la persique et les exercices d'équitation n'est peut-être pas fortuite. Élien – qui tient sans doute ses informations de Ctésias – rapporte que, pour habituer leurs chevaux au vacarme des batailles, les Perses heurtent devant eux des armes de bronze (*Anim.* XVI, 25). N'aurions-nous pas là une fugitive allusion aux boucliers que les soldats frappent en dansant la persique ? Il apparaît en tout cas que la persique est une danse militaire, bien appropriée pour honorer un dieu combattant comme Mithra.

Ce qui est également notable, c'est que, ce jour-là, seul le roi peut s'y adonner. De même pour l'ivresse, qui était pourtant un état bien partagé par les Perses, y compris par les rois, puisque, selon Plutarque (*Art.* 6.4), Cyrus le Jeune – pour mettre en valeur ses qualités royales – se flattait de tenir mieux le vin que son frère Artaxerxès, et que, selon Ctésias (*Persika* § 45), Xerxès II périt sous le coup de comploteurs, « alors que, à l'issue d'une fête, il s'était endormi ivre dans son palais » ! On a parfois supposé que l'ivresse royale, le jour du *Mithrakana*, était due à l'ingestion du *haoma* qui, de composition encore fort discutée, est considéré comme une boisson enivrante : mais c'est là la pure hypothèse. L'ivresse royale ne renvoie-t-elle pas plutôt à un rite de fertilité, symbolisée par la vigne ?

• *Le culte d'Anāhita*. – Tout comme Mithra, Anāhita n'apparaît dans les inscriptions royales qu'à partir d'Artaxerxès II, et l'on sait que ce roi en favorisa le culte dans toutes les capitales impériales, de Bactres à Sardes. Mais sans dévaluer le sens des décisions d'Artaxerxès II, il paraît peu probable que la dévotion à la déesse résulte tout simplement d'un changement brutal : elle s'insère bien plutôt dans une longue évolution.

Mis à part des attestations tardives en Asie Mineure sous la forme Anāitis ou Artémis Persique, le culte en l'honneur d'Anāhita est essentiellement repéré à travers des scènes représentées sur des cachets et des anneaux. L'un des cachets – celui de Gorgippa (Anapa) – figure un roi, vêtu d'une longue robe et coiffé d'une couronne crénelée ; il étend les deux mains vers une femme, elle aussi coiffée d'une couronne crénelée ; elle apparaît dans un nimbe rayonnant, debout sur un lion ; elle tient dans la main droite une fleur, et dans la main gauche un bâton (*fig. 30a*). Un autre cachet – Louvre, Coll. de Clercq – représente une femme, assise sur un siège au dossier bas, les pieds posés sur un tabouret ; elle porte une couronne, et tient une fleur de lotus de la main gauche ; de la main droite, elle



s'apprête à saisir une colombe qu'une jeune enfant, debout devant elle, lui présente ; derrière l'enfant, on reconnaît un encensoir sur pied ; une autre figure féminine (portant elle aussi une couronne crénelée) ferme la scène à droite (*fig. 30b*). Ces deux cachets ont été régulièrement rapprochés d'une scène figurant sur un anneau du Trésor de l'Oxus : une femme est assise sur une

chaise à dossier bas ; elle porte une couronne crénelée ; elle tient de la main droite une fleur, et une couronne de la main gauche.

Bien que l'interprétation soit contestée, nous avons probablement ici trois représentations d'Anāhita. Ses liens avec la colombe sont bien attestés. Quant aux rapports avec les lions, ils sont mis en scène dans une anecdote d'Élien, qui rapporte que, dans un sanctuaire d'Anāitis en Elymaïde, des lions apprivoisés circulaient en liberté (*Anim.* XII, 23). Au reste, nous disposons également d'un document, dont la datation est plus assurée : il s'agit d'un cachet des tablettes du Trésor, où l'on voit une femme, une déesse, là aussi entourée d'un nimbe rayonnant (PTS 91). Ce document, en quelque sorte, fournit le chaînon manquant. Dans ces conditions, la figure du roi face à Anāhita sur son lion peut être versée au dossier des rapports du Grand Roi et des divinités. Il nous appartiendra de voir ultérieurement quelles modifications apporta Artaxerxès II au culte de la déesse (chapitre xv, 8).



Figures 30a-b. *Anāhita*

Ce qui est également intéressant, c'est que l'imagerie du premier sceau rappelle de très près des représentations urartéennes et mésopotamiennes : il paraît clair qu'ici Anāhita doit beaucoup à l'Ištar mésopotamienne. Dans ces conditions, il est raisonnable de supposer que le syncrétisme s'est opéré au moins dès l'arrivée des Perses dans ces régions. C'est probablement ce qu'entendait Hérodote, lorsqu'il écrivait que les Perses « ont appris, des Assyriens et des Arabes, à sacrifier aussi à Aphrodite Ourania » (I, 131). On est ainsi amené à penser que, bien que non citée dans les inscriptions des premiers rois, la déesse était très certainement adorée à la haute époque. On rappellera d'ailleurs que, selon Tacite (III, 62), il existait en Lydie un sanctuaire en l'honneur d'Anāitis [Diane persique], dès le règne de Cyrus.

CHAPITRE VII

Gens et vie de cour

I. SOURCES ET PROBLÈMES

Les chapitres précédents rendent déjà partiellement compte que la cour centrale est le lieu par excellence du pouvoir : c'est là que le roi vit avec sa famille et ses familiers, que les nobles doivent résider, que sont prises les décisions administratives et stratégiques, que les satrapes sont convoqués ou qu'ils viennent consulter le roi, que les ambassadeurs étrangers sont reçus, qu'ont lieu fêtes et sacrifices présidés par le roi, etc. Or, paradoxalement, la documentation sur la vie de cour est rare et inégalement distribuée. Même si, en dépit de leur caractère étroitement administratif (cf. chapitre XI), les tablettes de Persépolis offrent de temps à autre des renseignements indirects mais notables, force est de constater que la plus grande partie des informations vient, directement ou indirectement, des auteurs grecs du IV^e siècle et des historiens d'Alexandre. Les premiers dépendent le plus souvent de Ctésias et d'autres auteurs de cour, tel Dinon, l'un et l'autre abondamment utilisés par Plutarque dans la *Vie d'Artaxerxès* et par Élien dans ses *Histoires variées*, deux auteurs que nous citerons souvent. Bien d'autres auteurs avaient pris la cour achéménide comme centre d'intérêt (e.g. Héracléides de Kymè, Phylarque, Théopompe) : leurs œuvres sont perdues, mais elles sont heureusement citées par Athénée auquel nous nous référons fréquemment. En revanche, pour le V^e siècle, nous ne savons pratiquement rien de précis, car Hérodote, à la différence d'un Ctésias, ne s'est guère intéressé à cet aspect des choses, si l'on met à part ses développements sur les mariages de Darius, sur le rôle (prétendument) tenu par Atossa auprès de son royal époux ou encore le roman de Masistès, sur lequel se terminent ses *Enquêtes*.

De manière absolument générale, les auteurs du IV^e siècle et les historiens d'Alexandre ont été guidés par le désir d'émerveiller leurs lecteurs en insistant sur ce qui, pour eux, caractérisait la cour du Grand Roi : son luxe, interprété à la fois comme une manifestation de sa puissance et comme une preuve de sa faiblesse. Ce qui nous vaut, d'ailleurs, de nombreux renseignements sur l'organisation des banquets royaux, mais aussi des développements pesants sur la vie dissolue et l'influence néfaste des princesses

perses. Ils sont beaucoup plus avares de renseignements sur l'organisation administrative, sauf sous forme d'énumérations. Ainsi, Xénophon cite « les receveurs des finances, les chargés des dépenses, les contrôleurs des travaux, les gardiens des biens, les préposés aux approvisionnements de la table, les préposés aux chevaux et aux chiens » (*Cyr.*, VIII, 1.9). De son côté, l'auteur du *De Mundo* écrit : en plus des gardes, des domestiques et des portiers, il y avait « des trésoriers, des stratèges pour la guerre et pour la chasse, des receveurs des dons faits au roi, et d'autres encore... » (398a 20-30). Mais force est de constater que, pour la plupart, nous ne connaissons rien d'autre que le titre.

La sélection des informations s'opère manifestement en fonction d'une série de pré-supposés culturels et de stéréotypes idéologiques : il est clair que c'est le lit et la table du roi qui ont suscité le plus d'intérêt chez les Grecs ; il suffit de prendre connaissance de l'inventaire tronqué du camp de Darius III pour s'en rendre compte (Athénée XIII, 608a). L'utilisation de ces sources pose donc un problème méthodologique que l'on a déjà exposé à de multiples occasions dans ce livre. En ce cas précis, il convient de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Ce qui veut dire que, chez les auteurs classiques, il est de toute nécessité de distinguer la gangue interprétative grecque du noyau informatif achéménide : que l'on repousse l'interprétation qu'ils donnent d'une coutume aulique achéménide n'implique pas que la coutume ou la réglementation dont ils font état soit une invention pure et simple de leur part.

• *Tentes et palais*. – Soulignons en même temps que nombre d'auteurs font allusion aux coutumes auliques perses dans le contexte de guerres menées par les armées perses, grecques ou macédoniennes. Ils sont donc particulièrement intéressés au butin, ce qui nous vaut des descriptions relativement précises (bien que sous forme de citations sélectives) des camps perses capturés après des batailles. À l'époque d'Alexandre, le Grand Roi combat loin de ses palais. Lui-même et la cour, on le sait, sont en migration périodique entre les différentes résidences royales. Le roi se déplace non seulement avec sa famille proche, ses familiers, ses courtisans, mais aussi avec les différents services de la cour. Les énormes bagages sont transportés à dos de chameaux et de mules, également par des porteurs spécialisés dont Quinte-Curce donne le nom en perse, *gangabas* (III, 13.7), c'est-à-dire porteurs du Trésor – le terme Trésor (**gaza* en perse : III, 13.5) renvoyant également à tout l'attirail qui suit le roi. En effet, « le roi ne se sépare jamais de tout le matériel nécessaire pour satisfaire à ses habitudes de luxe » (Arrien II, 11.10) ; « quand il fait campagne, il emmène de sa Maison (*oikos*) un riche approvisionnement de vivres et de bétail » (Hérodote I, 188).

À l'étape, des ouvriers spécialisés sont chargés d'aplanir le terrain et d'y planter la tente royale. Xénophon s'émerveille de voir avec quelle rapidité « les gens préposés à ce service » emballent et déballent tous les bagages (*Cyr.*, VIII, 5.2, 4-5). La tente royale était érigée au milieu du camp (VIII, 5.3, 8-10), pourvue de signes distinctifs (cf. Quinte-Curce III, 8.7). Chaque officier a également la sienne, reconnaissable à l'enseigne qui flotte sur un mât (*Cyr.*, VIII, 5.13). La tente royale représente un véritable monument qui reproduit dans ses moindres détails les appartements privés des palais. D'après Hérodote (IX, 70), la tente de Xerxès – laissée en Grèce à disposition de Mardonios – contenait même « la crèche des chevaux, qui est toute de bronze et mérite d'être vue » (cf. Quinte-Curce, III, 3.21). Comme dans tout palais, il y a une porte, où les entrées sont sévèrement filtrées. On y trouvait également une salle de banquet dont le luxe frappa tant les Grecs, qui mirent la

main sur la tente de Mardonios après la bataille de Platées. Il s'agissait à coup sûr d'un monument de toile et de peau de taille impressionnante : selon Charès de Mytilène, la tente de banquet d'Alexandre était soutenue par des colonnes de 15 m de haut ; quant à la cour intérieure de ce palais démontable, elle mesurait près de 700 m de circonférence (Athénée XII 538b-d ; 539d). C'est dans cette tente qu'à l'instar des Grands Rois en déplacement Alexandre tenait sa cour et accordait audience, assis sur un siège en or et entouré de sa garde personnelle (539f), qui comprenait elle-même 500 méléphores perses (Élien *VHIX*, 3). On comprend donc que les Athéniens aient pu éventuellement concevoir leur propre Odéon sur le modèle de la tente de Xerxès.

Les descriptions des auteurs grecs offrent donc des renseignements originaux. C'est de Plutarque, par exemple, que l'on tient les seules informations sur la splendeur de la salle de bains de Darius III :

On avait réservé pour Alexandre la tente de Darius, pleine d'une somptueuse domesticité, de meubles et d'objets précieux... Quand il vit les bassins, les vases, les baignoires et les flacons de parfums, le tout en or, supérieurement travaillé, et la salle divinement embaumée d'essences et d'aromates, et qu'il fut passé de là dans la tente, dont on ne pouvait qu'admirer la grandeur et la hauteur, ainsi que le luxe du lit, des tables et des repas, lui-même il se tourna vers ses compagnons et leur dit : « Voilà, paraît-il, ce qu'est d'être roi » (*Alex.* 20.12-13).

La réflexion prêtée à Alexandre n'est pas sans rappeler la réaction de Pausanias et des Grecs devant le luxe insolent de la tente de Mardonios, dont ils s'emparèrent après la bataille de Platées (Hérodote IX, 82), et bien d'autres auteurs soulignent la splendeur des tentes des généraux perses. Les descriptions de la tente d'Alexandre sont également riches d'enseignements, car il a manifestement repris une coutume des Grands Rois : d'une manière générale, d'ailleurs, tous les développements des auteurs anciens sur le luxe (condamnables à leurs yeux) de la cour d'Alexandre soulignent les continuités avec des pratiques achéménides.

Les textes classiques sont d'autant plus importants que nous ne savons que peu de choses de l'habitat dans les résidences royales. On a retrouvé à Suse un quartier résidentiel où se situaient les appartements royaux ; la circulation s'y faisait par des corridors distincts. Mais on juge généralement que la Suse royale ne comprenait que fort peu d'habitations permanentes. Des réflexions identiques ont été proposées pour Persépolis. On en infère parfois que, lors des déplacements de la cour, on logeait dans des camps de tentes disposées dans la plaine, en contrebas de la terrasse. Certes, on sait que la cour comptait un grand nombre de personnes puisque, selon Dinon et Ctésias, on y nourrissait chaque jour 15 000 personnes, dont les soldats (Athénée IV, 146c). Néanmoins, de telles interprétations suscitent quelques réserves de méthode.

Tout d'abord, elles sont fondées essentiellement sur les lacunes de la documentation archéologique. Or, il est clair par exemple que toute conclusion sur l'habitat permanent de Persépolis doit être considérée comme hâtive tant que la plaine n'aura pas fait l'objet de fouilles systématiques : on sait que, dès l'époque de Cambyse, des palais et des résidences y avaient été édifiés. On sait également qu'à l'époque d'Artaxerxès II un nouveau palais fut construit à Suse, en contrebas sur la rive du Chaour. Par ailleurs, l'archéologie n'est pas totalement muette. On a retrouvé une salle de bains à Persépolis : il paraît clair que le Grand Roi s'y rendait régulièrement (cf. Élien *VH* XII, 1), comme le faisaient les nobles perses (cf. Polyen VIII, 16.1 ; Diodore XIV, 80.8), ou encore Alexandre à Babylone (cf. Plutarque *Alex.* 76.1-5 ; Arrien VII, 25). Certains reliefs (porteurs de mets pour la table

royale) et objets (vaisselle) impliquent l'existence de salles de réception dans le palais lui-même ; l'existence reconnue d'un quartier militaire indique qu'on y avait construit des bâtiments pour les différents corps de garde ; les *kurtasš*, qui travaillaient dans les nombreux ateliers, étaient peut-être logés à proximité.

Au surplus, les textes classiques en font parfois explicitement état. Le grand nombre de références à la chambre à coucher du roi en est un premier témoignage : d'un passage de Plutarque (*Art.*, 29.3), on peut même induire que les cloisons n'étaient pas très épaisses ! D'autre part, dans sa description de Persépolis, Diodore précise que, « sur la citadelle, on trouvait plusieurs résidences (*katalyseis*) somptueusement meublées, destinées aux rois et aux généraux », et il mentionne l'existence de « demeures privées (*idiôtikoi oikoi*) pleines de richesse de toutes sortes » (XVII, 70.2 ; 71.8). Parmi ces résidences privées, on doit compter la maison (*oikos*) de Bagôas, donnée par Alexandre à Parménion (Plutarque, *Alex.* 39.10).

Le rapprochement de textes portant sur les palais achéménides et sur la tente d'Alexandre est également intéressant. Selon Charès, à Suse, Alexandre prit son repas avec ses invités sous une tente somptueuse, tandis que les soldats, les ambassadeurs étrangers et les gens de passage mangeaient dans la cour (*aulē*) (Athénée XII, 538a). De son côté, Hérakleïdès écrit des repas royaux achéménides que le Grand Roi et ses invités dinaient dans deux salles (*oikēmata*) du palais royal, tandis que les soldats de la garde et autres garnisaires se partageaient les rations dans la cour (*aulē*) du palais (Athénée IV, 145a-f). Nous ne savons pas pourquoi Alexandre a choisi d'organiser les festivités sous une tente, alors même qu'à cette date les palais perses étaient toujours debout : peut-être cette décision rend-elle compte du caractère durablement mobile de la cour d'Alexandre ? Toujours est-il que l'on peut admettre que la tente royale perse était une réplique aussi exacte que possible des palais de Suse et de Persépolis. L'étiquette que l'on y voit appliquée et la disposition même des salles correspondaient très exactement à celles des résidences permanentes. Au reste, il y avait certainement des appartements royaux, luxueusement meublés, dans chacune des grandes villes des provinces où le roi pouvait venir séjourner à l'occasion.

II. – LE SERVICE RAPPROCHÉ

• *Le chiliarque et le service de l'audience.* – Parmi les hauts officiers de la cour, le mieux connu des Grecs est à coup sûr celui qu'ils appellent le chiliarque, dont le titre peut être transcrit en iranien par *hazarapatiš*, c'est-à-dire Chef des Mille. Le terme perse est lui-même directement connu par les Grecs sous la forme exacte *azarapateis* (Hésychius : pluriel) et sous la forme *azabariēs* (Ctésias § 46). S'il est si souvent mis en scène par les auteurs anciens, c'est qu'à les lire tout visiteur devait passer par son intermédiaire pour obtenir une audience (chapitre VI, 3). Selon Diodore de Sicile (XVIII, 48.4), « les rois perses furent les premiers à promouvoir et à entourer d'un glorieux renom le poste, éminent entre tous, du chiliarque ». Nepos, de son côté, écrit de Tithraustès, chiliarque à la cour d'Artaxerxès II, « qu'il tenait le second rang dans l'État » (*Conon* 3.2). Partant de ces formulations et d'autres arguments, on admet fréquemment que le chiliarque était le plus haut personnage de la cour achéménide, qu'il contrôlait et supervisait l'ensemble des bureaux, en bref qu'il agissait comme un premier ministre, ou un grand vizir selon l'expression consacrée.

L'interprétation est fort peu convaincante. D'une part, les documents amenés généralement à l'appui sont de valeur très inégale. D'autre part et surtout, elle entre en contradiction avec ce que l'on sait des structures du pouvoir. Le roi a sans nul doute autour de lui une chancellerie, des scribes et autres bureaucrates permanents. Mais jamais il ne délègue son pouvoir souverain à qui que ce soit : même Parnaka, chef de l'administration économique de la Perse, lui est soumis (chapitre XI, 10). Chaque chef de bureau est personnellement responsable devant lui : tel celui qui gère le Trésor de la Maison royale (peut-être distinct des Trésors impériaux : p. 971), dénommé par Nepos « gardien de la fortune royale » (*gazae custos regiaie*; *Dat.* 14.3), ou bien encore le chef du courrier royal (*astandēs*; Plutarque *Alex.* 18.8). Lorsque le roi doit prendre une décision, ou bien il agit seul, ou bien il fait appel à quelques hommes choisis en fonction de leurs compétences reconnues, sans que jamais il ait existé un conseil dont la composition serait permanente (chapitre III, 4). Toutes les fonctions à la cour sont précaires et peuvent être dévolues du jour au lendemain à un homme de toute confiance. L'auteur du *De Mundo* (398a) ne dit pas autre chose : tel personnage est chargé de telle fonction ou de telle mission « en fonction des nécessités » (*kata tēs chreias*).

Dans ces conditions, on doute fort que le roi ait jamais été flanqué d'un premier ministre susceptible de prendre une place disproportionnée. Comme tous les autres dignitaires auliques, le chiliarque est attaché à la personne du roi, qu'il suit dans tous ses déplacements, y compris à la guerre. Il s'agissait sans aucun doute d'une des distinctions les plus recherchées, d'où les expressions utilisées par les auteurs classiques pour la caractériser. Mais, selon l'usage, il convient de distinguer le prestige du titre et le contenu réel de la fonction : si la seconde est apparemment dévolue à un seul personnage, le titre a pu être conféré à plusieurs.

Le grammairien Hésychius définit ainsi la tâche des chiliarques (*azarapateis*) : « Ce sont les introducteurs (*eisaggeleis*) chez les Perses. » Les textes classiques sur la réception des ambassadeurs grecs ont conduit fréquemment à supposer que c'est le chiliarque qui est représenté sur les reliefs d'audience de Persépolis, debout devant le roi, buste incliné, et envoyant de la main droite un baiser vers le souverain assis sur son trône (*fig. 14*). Sur ce point, la documentation littéraire est incertaine. À la cour d'Astyage, vue par Xénophon, c'est l'échanson Sakas qui joue le rôle d'introducteur : « Il avait pour fonction d'introduire ceux qui demandaient une audience à Astyage et d'éloigner ceux qu'il ne jugeait pas à propos de laisser entrer » (I, 3.8, etc.). Parmi les hauts dignitaires auliques, Xénophon cite également le chef des grands-massiers (*skēptoukhoi*) ; ceux-ci entourent le roi quand il sort du palais et sont chargés, entre autres choses, de porter les messages aux gens qui veulent présenter une supplique (VIII, 3.19) ; quant au chef des grands-massiers, « il organisait toute la vie du palais selon les dispositions que Cyrus avait arrangées » ; il veille à tout lors des repas (VIII, 4.2). On rencontre aussi des *skēptoukhoi* dans l'entourage de Cyrus le Jeune, mais il s'agit là d'un titre de distinction plus que d'une fonction (Xénophon *Anab.* I, 7.11). Il convient donc de rester prudent sur l'identité du personnage qui salue le roi sur les reliefs d'audience de la Trésorerie de Persépolis.

Quoi qu'il en soit, le service de l'audience royale comprenait certainement un personnel nombreux. Voici comment l'auteur du *De Mundo* se représente et décrit le roi en son palais :

Le roi lui-même, dit-on, résidait à Suse ou à Ecbatane, invisible à tous, ayant pour demeure un palais splendide, étincelant de toutes parts d'or, d'ambre et d'ivoire. Un grand nombre d'entrées (*pylônes*) successives, de portiques (*prothyra*) séparés par de vastes espaces les uns des autres

étaient fermés par des portes (*thyrai*) d'airain et de hautes murailles. Outre cela, les personnages du plus haut rang et des plus illustres (*hoi prôtoi kai dôkimôtatoi*) avaient chacun leur place assignée, les uns attachés à la personne du roi (*hoi amph'auton ton basilea*) en qualité de porte-lance (*doryphoroi*) et de serviteurs (*therapontes*), les autres préposés à la surveillance de chaque enceinte et appelés portiers (*pylôroi*) et auditeurs (*ôtakoustai*), de façon que le roi lui-même, qu'on nommait maître (*despotēs*) et dieu (*theos*), pût ainsi tout voir et tout entendre (398a).

Le texte véhicule quelques représentations bien ancrées chez les Grecs, tel le qualificatif de dieu appliqué au roi. On y reconnaît également l'image d'un roi qui, enfermé dans ses palais, sait tout grâce à des yeux et oreilles multiples. Le rédacteur du *Livre d'Esther* ne met-il pas en exergue « ceux qui voient le visage du roi » (1.14) ? Xénophon y insiste également (*Agés.* 9.1-2) et, parmi les mesures prises pour s'identifier aux Perses, le Spartiate Pausanias « se rendait inabordable et il se montrait si désagréable que personne ne pouvait l'approcher » (Thucydide I, 130.2). De son côté, Ctésias rapportait l'histoire légendaire de Sardanapale qui vivait reclus dans son palais, visible seulement par ses eunuques et ses femmes (Athénée XII, 528f).

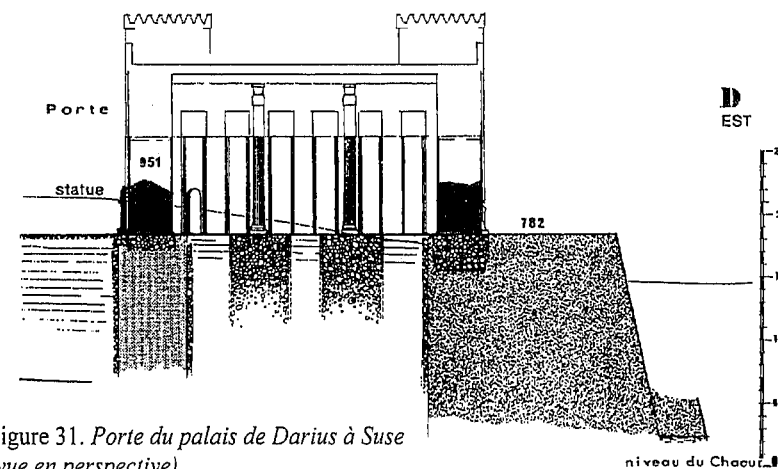


Figure 31. Porte du palais de Darius à Suse (vue en perspective)

Néanmoins, l'auteur du *De Mundo* a le mérite de replacer l'audience royale dans son contexte architectural, même si tous les éléments du décor ne sont pas nécessairement réalistes. Le visiteur parvenait d'abord à une porte. Le terme ne doit pas prêter à confusion. La Porte est en réalité un bâtiment imposant, distingué dans la terminologie élamite et perse d'une porte d'un bâtiment : le mot devint synonyme du palais et de la cour, comme le montre l'expression « Ceux de la Porte », qui est devenue une sorte de titre aulique (cf. *Esther* 2.21 ; 3.2-3), y compris dans des tablettes babyloniennes (e.g. Amherst 258). L'exemple le mieux connu maintenant est celui de la Porte de Darius à Suse, sur les colonnes de laquelle Xerxès fit graver une inscription trilingue : « Dit Xerxès le roi : "Par la grâce d'Ahura-Mazda, cette Porte, Darius le roi l'a faite, lui qui était mon père" » (*XSD*). Elle mesure, à la base, 40 m sur 28 m, et elle s'élevait à une hauteur d'une quinzaine de mètres. Elle comprend trois salles : la salle centrale à plan carré mesure 21,20 m de côté ; elle est flanquée au nord et au sud de deux salles oblongues communiquant avec la première (*fig. 31*). À Persépolis, les Portes étaient décorées de reliefs apotropaïques (combat

du Héros royal contre des animaux composites). À Suse, le passage vers la cour centrale était flanqué de statues du roi Darius. À l'intérieur de la grande salle, des bancs de pierre étaient disposés contre les murs sur lesquels, peut-on supposer, patientaient les solliciteurs. Dans la Porte elle-même étaient pratiquées des ouvertures, des portes, qui donnaient accès vers l'intérieur des palais. Mais avant d'y pénétrer le visiteur devait franchir de nombreux obstacles et satisfaire à bien des contrôles.

C'est à la Porte que viennent tous les solliciteurs et les suppliants (Hérodote III, 117, 119; cf. Xénophon *Hell.* I, 6.7-7, 10; *Cyr.* VI, 1. 1, etc.). Lorsque Syloson voulut faire valoir ses titres, « il vint à Suse et il s'assit à l'avant-porte (*prothyra*) du palais royal ». Il fut là interrogé par le gardien de la Porte (*pylôros*; III, 140). Lorsque les conjurés de 522 arrivèrent aux Portes, ils se trouvèrent face à face aux gardiens des portes; ils pénétrèrent ensuite dans la cour (*aulē*), où « ils rencontrèrent les eunuques porteurs de messages, » qui réprimandèrent les gardiens d'avoir laissé passer les Sept (III, 77). Ce qui correspond à l'étiquette ainsi rappelée dans *Esther* (4.11) :

Tous les familiers du roi et le peuple des provinces sont informés de ceci : à quiconque, homme ou femme, qui s'avance vers le roi, dans le parvis intérieur, sans convocation, une seule sentence sera appliquée : la mort !

Selon un texte tardif (époque parthe), tout visiteur devait décliner son nom, sa patrie, sa profession et la raison de sa venue, le tout étant inscrit sur un registre sur lequel on portait également la description de sa personne et de son vêtement; il lui était également demandé de faire la proskynèse devant un portrait du roi (Philostrate, *Vit. Apoll.* 1.37). Les auteurs grecs affirment de leur côté que, pour pouvoir obtenir une audience, il fallait s'engager préalablement à faire la proskynèse devant le roi : dans le cas contraire, on ne pouvait communiquer que par message (Nepos, *Conon* 3.3), *via* les « porteurs de messages ».

• *La garde royale : Immortels et mélophores.* – Il paraît clair que de telles précautions visaient non seulement à donner l'image d'un roi tout-puissant, mais aussi à garantir sa sécurité. Xénophon insiste tout particulièrement sur ce dernier point. « Estimant que les gardiens des Portes ne suffisaient pas par rapport à la foule des individus mal intentionnés », Cyrus, faisant appel aux Perses de basse extraction, créa une garde rapprochée de 10 000 lanciers (*doryphoroi*) qui, « par des rondes autour du palais, assuraient la sécurité nuit et jour quand il se reposait à l'intérieur; chaque fois qu'il s'en allait, ils marchaient rangés à droite et à gauche » (*Cyr.* VII, 5. 66-68); ils sont également chargés de la garde de la tente royale lorsque le roi est en déplacement ou en expédition (VIII, 5.4). Ces 10 000 lanciers se retrouvent dans le cortège de Xerxès en 480 :

Ils sont choisis parmi les autres Perses, ils vont à pied. Mille d'entre eux avaient à la hampe de leurs lances, au lieu de saurotères [pointes], des grenades d'or; ils encadraient les autres; et les neuf mille autres qu'ils encadraient avaient des grenades d'argent... Ces dix mille Perses d'élite avaient pour chef Hydarnès, fils d'Hydarnès. On appelait ces Perses Immortels pour la raison que voici : si l'un d'eux venait à manquer à ce nombre, vaincu par la mort ou par la maladie, un autre homme était choisi, en sorte qu'ils n'étaient jamais ni plus ni moins de dix mille. C'étaient les Perses qui, entre tous, étaient le plus de luxe et étaient les plus braves. Leur équipement était tel que je l'ai décrit et, en outre, ils étaient parés d'une profusion d'objets d'or. Ils menaient avec eux des chariots (*harmamaxai*) où étaient leurs concubines (*pallakai*) et une nombreuse domesticité somptueusement équipée. Leurs vivres étaient transportés à part de ceux des autres soldats par des chameaux et des bêtes de somme (Hérodote VII, 41, 83).

De son côté, dans ses *Persika*, Hérakleïdès de Kymè décrit ainsi ceux qu'il appelle les *mēlophoroi* (« porteurs de pommes ») :

Ce sont des lanciers (*doryphoroi*), et tous sont de naissance perse; ils ont sur la pointe de leurs lances des pommes d'or; ils sont au nombre de 1 000, choisis en raison de leur haute naissance (*aristindēn*) parmi les 10 000 Perses qui portent le nom d'Immortels (Athénée XII, 514c). Lorsque Alexandre recevait ses proches pour dîner sous sa tente, « on y trouvait 500 Perses, vêtus de robes couleur pourpre et jaune, on les nommait mélophores; après eux, un corps de 1 000 archers, vêtus de robes mi-partie couleur de feu et d'une autre couleur tirant sur le rouge » (Élien *VH IX*, 3). On retrouve chez Quinte-Curce une description comparable, parlant des Immortels : « C'étaient eux surtout qu'un luxe d'une opulence inouïe rendaient plus imposants; à eux les colliers d'or, à eux les robes brochées d'or, et les tuniques à manche, ornées aussi de gemmes » (III, 3.13). Ce sont eux qui sont probablement représentés à plusieurs reprises sur les frises de Persépolis et sur les briques émaillées de Suse, ainsi que sur de nombreux cachets.

Les mélophores étaient attachés en permanence à la personne du roi : à Gaugamèles, ils combattent aux côtés de Darius III (Arrien III, 13.1), et, avec les Parents, l'encadrent au cours de la retraite (III, 16.1). Dans le cortège de Darius III, ils défilent juste devant le char royal, placés après les Parents et les Immortels : à leur propos, Quinte-Curce ajoute qu'ils sont « généralement chargés de la garde-robe royale » (*vestis regalis*; III, 3.15) – garde-robe qui, elle-même, représentait à elle seule un sous-ensemble des services auliques (cf. V, 6.5). Ce sont eux également qui montent la garde près du roi lors des audiences. Ils disposent d'un quartier réservé à l'intérieur du palais (Athénée XII, 514b). En somme, pour reprendre l'explication d'Hésychius, « ils sont, chez les Perses, chargés de veiller sur le roi et de le servir (*therapeia*) ». Il est probable que le chiliarque (chef des Mille) avait le commandement des mille gardes du corps qui constituaient une élite à l'intérieur des 10 000 Immortels : c'est même sa seule fonction indiscutable (du moins sur le plan terminologique), d'où dérive peut-être celle d'introducteur. En raison des rapports étroits que les mélophores entretenaient avec la personne royale, la fonction de chiliarque ne pouvait être attribuée qu'à un personnage de toute confiance : d'où sans doute la position de prestige que lui reconnaissent plusieurs auteurs anciens.

• *Étiquette et sécurité.* – Lorsque le roi sortait des palais, le char royal est entouré de corps de troupes, et la garde rapprochée veille sur lui : « Tandis que Cyrus s'avancait, des foules d'hommes faisaient escorte sur le côté, à l'extérieur des rangs de soldats » (*Cyr.* VIII, 3.23). Personne n'a le droit de franchir les rangs de soldats s'il n'est des plus honorés (*hoi timōmenoi*)... Des porte-fouet (*mastigophoroi*) étaient installés, « pour frapper toute personne gênante » (VIII, 3.9). Et Xénophon ajoute cette précision : « Les cavaliers étaient tous là, pied à terre, les mains passées à travers leur robe (*kandys*), comme ils le font encore aujourd'hui sous l'œil du roi » (3.10). L'auteur met donc en relation cette attitude et les impératifs de la sécurité. La coutume est également évoquée dans une interpolation des *Helléniques* (II, 1.8) : selon l'auteur de cette glose, Cyrus le Jeune aurait mis à mort de proches parents de Darius II, « parce que, venant à sa rencontre, ils n'avaient pas rentré leurs mains dans leur robe (*korē*), geste qu'on ne fait que pour le roi – la *korē* est une manche plus longue que la *kheiris* : quand on y a la main, on n'y peut rien faire ». Obsédé par le souci de la sécurité royale, Xénophon semble avoir interprété en ce sens une coutume qui a peut-être une tout autre signification. Car c'est précisément lorsque la main

est cachée qu'elle peut tenir une arme, que les gardes ne peuvent pas voir ! Il est tentant de voir dans cette attitude imposée une manifestation de soumission au roi, selon des règles que l'on connaît plus tard en Iran et ailleurs.

• *Repas royaux et étiquette.* – C'est également au souci de sécurité que Xénophon attribue la stricte étiquette qui régissait la disposition des convives à la table de «Cyrus» (VIII, 4.3) : il s'agissait bien plutôt d'indiquer le rang que chacun tenait dans l'estime du roi (VIII, 4.4-5). Néanmoins, comme le même Xénophon le remarque ailleurs (VIII, 5.59), il ne fait guère de doute que les repas eux-mêmes mettaient le roi dans une position de faiblesse face à d'éventuels comploteurs. Dans son tableau de la «décadence perse», il ajoute même que les jeunes gens, entraînés à cueillir les simples (p. 340), s'ingénient à ramasser les herbes nocives, et il conclut : «Nulle part qu'en Perse on ne voit les poisons provoquer aussi bien la mort que des infirmités» (VIII, 8.14). Le jugement est sans nul doute fort exagéré : on connaît une seule tentative d'empoisonnement perpétrée contre un roi (Diodore XVII, 5.6). Néanmoins, il semble bien qu'il existait à la cour un officier (*edeatros*) spécialement chargé de goûter tous les mets qui étaient présentés au roi, en vue d'assurer sa sécurité (*eis asphaleian*).

Par ailleurs, certains épisodes pittoresques rendent compte du soupçon qui pouvait régner autour des tables du palais. Ctésias (§ 61) et Plutarque (*Art.*, 19) mettent en scène les repas partagés par la femme (Stateira) et la mère (Parysatis) d'Artaxerxès II. Voici comment Plutarque, qui tient ses renseignements de Dinon et de Ctésias, raconte la manière dont la seconde se débarrassa de la première :

Les deux femmes, après leurs soupçons et leurs précédents conflits, avaient recommencé à se fréquenter et à prendre ensemble leurs repas ; cependant, comme elles avaient peur et se méfiaient l'une de l'autre, elles ne mangeaient que des mêmes mets servis par les mêmes mains. Il existe en Perse un petit oiseau que l'on n'a point à vider et dont l'intérieur est tout rempli de graisse... On l'appelle *rhyndakē* [ortolan ?]. Suivant Ctésias, Parysatis coupa en deux un de ces oiseaux avec un petit couteau enduit de poison d'un seul côté, tandis que sur l'autre côté elle avait essuyé et enlevé le poison ; elle porta à sa bouche et mangea la moitié saine et inoffensive, et donna à Stateira la moitié empoisonnée (19.3-5).

Bien qu'acquittée par les juges (Ctésias), une servante de Parysatis fut mise à mort. À cette occasion, Plutarque précise qu'il existait à la cour un châtiment réservé aux empoisonneurs et empoisonneuses : «On prend une grande pierre plate sur laquelle on place leur tête, que l'on frappe et écrase avec une autre pierre jusqu'à ce que le visage et la tête soient broyés» (19.9). L'existence d'un tel supplice implique que la menace d'empoisonnement était prise au sérieux. Ctésias précise ailleurs (*ap. Élien, Anim.* IV, 41) qu'un poison indien, qui offrait une mort particulièrement douce, était conservé à part dans les appartements royaux, et que n'y avaient accès que le roi et sa mère.

• *L'eau et le vin du Grand Roi.* – Si le roi prend généralement seul ses repas, c'est donc pour manifester là comme ailleurs sa condition au-dessus du commun des mortels ; mais c'est aussi sans doute pour mieux assurer sa sécurité. À l'instar de ceux des Immortels (Hérodote VII, 83), les vivres et aliments du Grand Roi étaient conservés et transportés à part. Voici ce qu'écrivit Hérodote à ce sujet :

Lorsqu'il fait campagne, le Grand Roi emporte de sa Maison un riche approvisionnement de vivres et de bétail ; notamment, il emporte avec lui de l'eau du fleuve Choaspès qui coule auprès de Suse ; car il ne boit que de l'eau de ce fleuve et n'en boit d'aucune autre. Cette eau du

Choaspès, bouillie, est transportée dans des vases d'argent sur un grand nombre de chars à quatre roues attelés de mulets, qui suivent le roi dans chacun de ses déplacements (I, 188).

Ctésias et de nombreux auteurs anciens confirment l'existence de cette règle aulique, dont l'application n'est évidemment pas réservée aux voyages de la cour : elle vaut toute l'année dans les palais royaux. On a fréquemment tenté de l'interpréter sous un angle rituel et religieux : en tant que grand-prêtre, le roi serait soumis à des tabous alimentaires. Mais cette hypothèse ne tient pas : aucun auteur ancien n'y fait allusion, et il est clair qu'en cas de nécessité le roi pouvait boire une autre eau, comme le montrent plusieurs anecdotes rapportées par Élien et par Plutarque.

Outre le souci constant de réserver une place à part au roi, on voit qu'il s'agissait de veiller sur sa santé. Plusieurs auteurs soulignent en effet que l'eau du Choaspès était «particulièrement légère et agréable». Beaucoup avaient remarqué que l'ébullition stérilisait l'eau. Dans le cours d'une dissertation sur les vertus des différentes eaux, Athénée écrivait ainsi : «L'eau modérément chauffée ou rafraîchie est bonne et, versée dans un récipient de bronze ou d'argent, ne devient pas toxique» (II, 46b) ; Pline soulignait de son côté que le fait d'échauffer l'eau préalablement permettait de la conserver fraîche (XXXI, 40). On peut donc admettre que c'est pour ses vertus diététiques reconnues que l'eau bouillie du Choaspès – «réputé pour rouler une eau délicieuse» (Quinte-Curce V, 2.9) – a été choisie de préférence à toute autre.

Mais les préoccupations médicales n'expliquent pas tout. Si l'eau du Grand Roi est versée dans des récipients réservés à son seul usage, c'est aussi que l'on entendait ainsi protéger sa vie. Il en était de même de son vin. Héraclide précise bien qu'au cours du *symposion* (banquet à boire) qui suivait le dîner, le roi buvait un vin spécial (I, 145c) – sans doute le vin chalybonien de Syrie, «dont le roi faisait sa seule boisson» (Athénée II, 28d). On sait également par Dinon que le roi buvait dans une coupe spéciale, en forme d'œuf (XI, 503f). C'est en y versant du poison que Bagôas tenta d'assassiner Darius III : averti, le roi tendit sa coupe au comploteur, comme pour lui conférer un honneur exceptionnel, et «il le contraignit à boire le poison» (Diodore XVII, 5.6).

D'où l'importance des verseurs de vin à la cour, et singulièrement de celui qui dirige le service, l'Échanson royal. C'est à lui seul que revient la tâche délicate de verser le vin dans la coupe royale, selon les règles immuables de l'étiquette de cour : «Les échansons royaux s'acquittent de leur fonction avec élégance, versent proprement le vin dans la coupe et, en la tenant avec trois doigts, la présentent au buveur de façon qu'il puisse la prendre très facilement» (Xénophon *Cyr.* I, 3.8). Il fait aussi office de goûteur, tel Sakas à la cour d'Astyage, à propos duquel Xénophon remarque : «Il faut dire que les échansons des rois, chaque fois qu'ils leur présentent la coupe, y puisant avec le cyathe [coupe à puiser], se versent quelques gouttes dans la main gauche et les avalent, de façon que, s'ils avaient versé du poison, cela ne leur profitât pas» (I, 3.9). L'échanson a ainsi tout loisir pour empoisonner la boisson royale – d'où les accusations portées contre Iollas, l'échanson d'Alexandre (Arrien VII, 27.2). C'est la raison pour laquelle on choisit des hommes réputés fidèles tels Néhémie à la cour d'Artaxerxès I^{er} (*Néh.* 1.11), ou le fils du très estimé Préxaspès à la cour de Cambyse (Hérodote III, 34). Selon l'une des légendes du fondateur rapportée par Nicolas de Damas (*FGrH* 90 F.66, 6-7), Cyrus n'avait-il pas pris, à la cour mède, la succession de son père adoptif dans la fonction d'échanson royal ?

• *Les médecins de cour.* – Parmi les personnes chargées du service rapproché du roi, les médecins tenaient à coup sûr une place importante. Il ne pouvait s'agir que de personnes de confiance, car eux aussi étaient bien placés pour empoisonner le roi (Diodore XVII, 5.3). On sait que plusieurs Grecs exercèrent leur art à la cour d'Artaxerxès II. De l'un on ne connaît guère que le nom, Polycritos (Plutarque *Art.*, 21.3). L'exemple le plus notable est certainement Ctésias lui-même. Natif de Cnide célèbre pour ses écoles de médecine, il était issu du groupe des Asklépiades, lié aux sanctuaires du dieu guérisseur. La date précise et les conditions mêmes de son arrivée à la cour d'Artaxerxès restent disputées : fut-il appelé par le roi en raison de ses connaissances médicales, ou/et fut-il amené à la cour en qualité de prisonnier de guerre ? Toujours est-il que sa présence est attestée au moins lors de la bataille de Kounaxa, à l'issue de laquelle il reçut de nombreux honneurs de la part du roi : sans doute avait-il soigné le roi, qui avait été désarçonné lors du combat (cf. Plutarque *Art.*, 11.3 ; 14.1) ; il prétendait en tout cas « avoir guéri la blessure reçue par Artaxerxès », lorsque Cyrus le Jeune avait affronté son frère (Xénophon *Anab.* I, 8.26) ; mais les récits sur la bataille sont trop marqués de propagande pour que l'on puisse accorder une confiance totale à Ctésias lui-même. Il demeura à la cour jusqu'en 398-397, date à laquelle il revint dans sa patrie, où il rédigea ses *Persika*.

À dire vrai, nous n'avons pas beaucoup de renseignements sur son activité de médecin. Lui-même préfère manifestement parler de son rôle de favori, de confident, voire d'intermédiaire diplomatique (§ 63-64). Un passage tardif atteste qu'il a soigné Artaxerxès (*Souda s.v.* Ctésias), et Photius, dans son résumé des *Persika*, note au passage qu'il était « le médecin de Parysatis » (§ 60). Il était manifestement très lié avec la mère d'Artaxerxès II : il affirmait tenir d'elle certaines de ses informations (§ 48 : succession de Darius II), et avoir reçu du roi et de Parysatis des dons d'une valeur symbolique exceptionnelle (*Indika* § 4). C'est certainement en raison de son intimité avec Parysatis (et non seulement en raison de sa laconophilie dénoncée par Plutarque) qu'il intervint directement pour adoucir le régime de Cléarque prisonnier (Plutarque *Art.*, 18. 1-4).

Ctésias cite la présence d'un autre médecin grec à la cour d'Artaxerxès I^{er}, Apollonidès, originaire de Kos (célèbre elle aussi pour ses médecins). Cette mention s'insère dans la geste de la famille de Mégabyze : Apollonidès est réputé avoir guéri Mégabyze des blessures reçues dans les combats qui se déroulèrent à l'intérieur des palais lors de la succession de Xerxès (§ 30). Ultérieurement, il serait tombé amoureux de la veuve de Mégabyze, Amytis, sœur du roi, renommée pour sa beauté et ses frasques extraconjugales (Ctésias § 28 ; Dinon, *op. Athénée* XIII, 609a). Comme souvent, Ctésias nous fait voir la cour perse « à travers le trou de la serrure » : « Apollonidès déclara à Amytis qu'elle retrouverait la santé en ayant commerce avec les hommes, vu qu'elle souffrait de la matrice... » (Ctésias § 41). Après la mort de la princesse, sa mère obtient d'Artaxerxès un châtement exemplaire contre le médecin : « Elle le fait garder aux fers pendant deux mois au milieu des suppliques, ensuite elle le fait enterrer vivant à la mort d'Amytis. »

Mais c'est du règne de Darius qu'est datée la première apparition d'un médecin grec à la cour. Hérodote raconte longuement un véritable roman consacré aux aventures picaresques du médecin Démokédès (III, 125-138). Originaire de Crotone, celui-ci exerçait sa profession librement de ville en ville (Egine, Athènes), payé sur les fonds publics des cités qui faisaient appel à ses services. Puis il s'était établi à la cour de Polycrate de Samos. Lors de l'affaire menée par Oroïtès contre le tyran samien, le satrape de Sardes retint près de lui la suite de Polycrate, y compris les étrangers (III, 122-125), et il s'attacha ainsi les

services de Démokédès réduit en esclavage (III, 129). Lors d'une chasse donc, Darius se tordit violemment le pied. Ses médecins égyptiens se révélant incapables de le guérir, il fit appel à Démokédès, dont la renommée était parvenue jusqu'à lui. En dépit de ses réticences à demeurer à la cour, le Grec fut bien contraint de soigner son auguste patient, et lui rendit l'usage de son pied. Il obtint alors un statut envié, « puisqu'il avait à Suse une très grande maison (*oikos*), et qu'il était le commensal (*homotrapezos*) du roi... Il était auprès du roi (*para basilei*) un personnage très important » (III, 132). Il soigna Atossa d'un abcès au sein (III, 133). Quelque temps plus tard, il réussit à quitter son esclavage doré (cf. III, 130) en profitant d'une mission envoyée en Sicile par Darius.

Selon Hérodote, Darius se montra fort courroucé de l'incompétence des médecins égyptiens qui l'entouraient et « qui passaient pour être les premiers dans l'art de la médecine » (III, 129). Il affirme également que Démokédès intervint en leur faveur auprès de Darius, qui voulait les faire empaler. Mais des trois exemples connus on ne doit pas tirer la conclusion hâtive que, désormais, seuls des Grecs soignaient le roi et ses proches. L'appel aux médecins égyptiens était ancien. Selon Hérodote, en effet, les premiers contacts entre Cyrus et le pharaon Amasis prévoyaient l'envoi à la cour perse de médecins égyptiens. Le Grand Roi « demanda un médecin pour ses yeux, le meilleur qu'il y eût en Égypte » (Hérodote III, 1). La médecine et les médecins égyptiens étaient en effet fort renommés dans tout le Proche-Orient ancien : toutes les spécialités y étaient représentées (cf. II, 84). L'intérêt de Darius pour les médecins égyptiens ne faiblit pas. Vers 519, il renvoya en Égypte Udjaorresnet qui, après s'être rallié à Cambyse, avait accompagné le roi sur le chemin du retour, et on le retrouve quelque temps plus tard auprès de Darius en Élam. Sa mission était de restaurer l'École de Saïs, centre bien connu des études de médecine en Égypte ; dans certaines de ses inscriptions, datées des règnes de Cambyse et de Darius, le personnage porte le titre de médecin-chef. En dépit du silence des sources et de l'orientation très partisane des



Figure 32. Scythe soignant l'un de ses compagnons (vase de Koul-Oba en Crimée)

sources grecques, il y a toute raison de supposer que des médecins égyptiens ont continué de fréquenter la cour des Grands Rois (pp. 878-880). Dans le seul témoignage sur le traitement d'une blessure au combat, on voit les soldats soigner l'un des leurs « en pansant sa blessure à la jambe avec de la myrrhe, qu'ils enveloppèrent de bandes d'un fin tissu de byssus » (Hérodote VII, 181). Le traitement choisi (myrrhe, byssus) oriente vers l'Égypte, mais il fait également penser à une scène représentée sur une plaque d'or scythe (fig. 32).

Il faut bien le reconnaître, les documents disponibles ne nous renseignent guère sur les maladies les plus courantes. Notons simplement au passage l'information donnée par Hérodote sur la lèpre :

Si l'un des Perses a la lèpre ou la maladie blanche, il ne vient pas en ville et il n'a pas commerce avec les autres Perses ; c'est, disent-ils, pour avoir commis une faute contre le Soleil qu'il souffre de ces maux : tout étranger atteint des maladies en question est renvoyé par eux hors du pays ; et ils détruisent les pigeons blancs pour les mêmes raisons (I, 138).

L'information est confirmée par un passage de Ctésias. Racontant l'exil de Mégabyze au bord du golfe Persique, le médecin précisait : « Mégabyze, après avoir passé cinq ans

en exil, s'enfuit en prenant l'aspect d'un lépreux (*pisagas*) : c'est ce mot qui désigne les lépreux chez les Perses et personne ne peut s'approcher de lui» (§ 41). Ces textes laissent entendre qu'il existait en Perse des réglementations concernant certaines maladies contagieuses, elles-mêmes considérées comme un châtement divin.

• *Les mages, leurs herbes et leurs pierres.* – Parmi toutes les mesures mises au compte de son Cyrus, Xénophon mentionne que le roi prit à la charge du Trésor royal l'enrôlement de médecins, « les meilleurs de tous ». Ils agissaient auprès de lui comme conseillers médicaux, se procurant tout ce qu'ils lui indiquaient en fait d'instruments, et de remèdes (*pharmaka*), solides ou liquides. Toujours selon Xénophon, Cyrus s'était en effet inquiété de ce que ses soldats ne prenaient guère soin de leur santé. Pour parer à cela, il s'ingéniait à faire des provisions des « produits qui servent en cas de maladie » (*Cyr.* VIII, 2, 24-25). Il ne fait aucun doute que ces produits sont essentiellement des simples, à la cueillette desquelles les jeunes gens sont entraînés au cours de leur éducation (*Cyr.* VIII, 8.14; Strabon XV, 3.18). Il semble en effet que les Perses en faisaient grand usage dans toutes les circonstances de la vie quotidienne. On sait par Hérodote (I, 138) et Strabon (XV, 3.16) qu'ils devaient éviter d'uriner ou de cracher dans un cours d'eau : un lexicographe ancien affirme qu'à cette fin ils prenaient du cresson, propre à arrêter tout débordement (*Souda s.v. kardama*) !

Il ne fait guère de doute non plus que les spécialistes auxquels fait appel Cyrus ne sont personne d'autre que les mages. Leur connaissance des pierres et des plantes à usage médical est en effet attestée par de multiples textes antiques, qui se présentent ouvertement comme issus de leurs écrits et de leur science. C'est le cas en particulier du traité *Sur la nature*, attribué à Zoroastre lui-même (!), ou encore de l'enseignement dispensé par le mage Ostanès qui, selon Pline (*NH* XXX, 8), aurait accompagné Xerxès en Grèce et qui, selon Diogène Laërce, fut laissé, avec d'autres mages, à Abdère, comme précepteurs du philosophe Démocrite. C'est de ce Pseudo-Démocrite que Pline affirme tenir nombre de ses informations, qui lui ont permis de consacrer de nombreux développements (très polémiques) aux connaissances des mages sur les propriétés curatives des plantes. Il en était de même des pierres : l'une d'entre elles, « selon Zoroastre », était prescrite contre l'épilepsie (Pline XXXVII, 157); d'autres combattent les colères ou les enchantements (XXXVII, 144-145).

Quelles que soient les déformations nombreuses qu'ils ont subies au cours des temps, il ne fait guère de doute que nombre de ces renseignements remontaient effectivement à des pratiques médicales de l'époque perse. Pline atteste à plusieurs reprises que l'utilisation d'herbes variées est liée aux capacités « magiques » des mages : par exemple, ils utilisent l'*aglaophotis* « quand ils veulent invoquer les dieux » (XXIV, 160); utilisée en boisson, la *theangelis* « donne aux mages la faculté divinatoire » (XXIV, 164); certaines pierres leur permettent de lutter contre les orages et les tempêtes (XXXVII, 142, 155); une autre « leur est indispensable lorsqu'ils installent un roi » (XXXVII, 147), etc. Ils connaissent également leurs vertus curatives, qu'ils emploient pour la santé du roi :

Le *theombrotion* pousse à 30 schènes du Choaspes; ses couleurs ressemblent à celles du paon et il a une odeur remarquable. Les rois de Perse le prennent en boisson contre toutes les incommodités physiques; [il donne] la fermeté d'âme et l'esprit de justice; on l'appelle aussi *seminios* d'après la majesté du pouvoir souverain (*a potentiae majestate*; XXIV, 162).

Il semble donc s'agir d'une tisane (purgative ?). On voit en même temps que la compétence des mages en herboristerie va au-delà de la santé proprement dite. L'herbe dont parle

Pline semble être réservée à l'usage exclusif du roi. Par ailleurs, celui-ci en retire d'autres profits, y compris dans ses capacités propres de souverain. Pline rapportait également que les rois et les mages donnaient belle apparence à leur corps, grâce un curieux onguent fait d'une plante cilicienne, de safran et de graisse de lion (XXIV, 165). De par leurs capacités, les mages devaient être très courtisés : Pline rapporte par exemple qu'une certaine herbe permettait d'accéder au premier cercle de la faveur royale (*primatum apud reges*; XXIV, 165), ou que l'utilisation d'une certaine agate offrait toute chance de réussite « aux solliciteurs d'une faveur royale » (XXXVII, 169) !

Joint à d'autres documents attestant de leurs fonctions dans le rituel (p. 256), de leur rôle dans l'éducation des jeunes (p. 342) et plus particulièrement des enfants royaux (p. 537), de leur présence continue auprès du roi (dont ils interprètent les rêves), y compris lors de la cérémonie d'intronisation (p. 539), les textes portant sur l'action « pharmacologique » des mages témoignent une nouvelle fois de la place centrale qu'ils tenaient certainement à la cour du Grand Roi. En arrivant à la cour d'Artaxerxès, Thémistocle, « selon les désirs du roi », ne manqua pas, au reste, « de s'instruire des doctrines des mages » (*hoi magikoi logoi*; Plutarque *Thém.* 29.6). On a l'impression qu'à la cour achéménide les mages ont rassemblé entre leurs mains les connaissances, les pratiques et le prestige qui, à la cour néo-assyrienne, étaient le fait des Sages et des Lettrés (« Assyrian scholars »), eux-même répartis entre scribes, haruspices, exorcistes, médecins et chanteurs.

III. LES EUNUQUES

• *De la fourberie des eunuques.* – Parmi les personnages des palais « orientaux », une catégorie a beaucoup fait fantasmer les voyageurs et observateurs européens : celle des eunuques, réduits généralement à la fonction qui leur est reconnue sans discussion, celle de gardiens des « harems ». Traditionnellement, le « despotisme oriental » et la décadence des souverains sont attribués à l'action conjuguée des femmes perverses et des eunuques fourbes. La Perse antique n'a pas échappé à ce stéréotype.

La lecture de Ctésias a certainement beaucoup fait pour enraciner cette vision. Chaque roi y est flanqué d'un ou plusieurs eunuques, caractérisés comme « le(s) plus puissant(s) auprès du roi N » : Pétésacas puis Bagapatès auprès de Cyrus (§ 5.9), Izabatès, Aspadatès et Bagapatès auprès de Cyrus (§ 9). On trouve Artasyras dans l'entourage de Darius (§ 19), Natakas et Aspamithrès auprès de Xerxès (§ 20, 27, 29), Artoxarès auprès d'Artaxerxès I^{er} (§ 39-40), Pharnakyas auprès de Sekundianos (§ 45); Artoxarès réapparaît auprès d'Artaxerxès II (§ 53), dans l'entourage duquel on connaît également un nommé Bagapatès (§ 59). D'une manière générale, Ctésias les présente sous un jour fort peu sympathique. Ils participent à de nombreux complots : Bagapatès conspire contre Cambyse (§ 13), avant de se joindre aux Sept (§ 14), Aspamithrès participe à l'assassinat de Xerxès (§ 29), Pharnakyas à celui de Xerxès II (§ 45), Artoxarès prend part au complot contre Sekundianos (§ 47), ce qui lui vaut de devenir très influent auprès du nouveau roi Darius II (§ 49), avant de comploter lui-même (aidé par une femme !) contre son maître (§ 53). La fidélité de Bagapatès, « qui meurt après avoir veillé pendant sept ans sur le tombeau de Darius » (§ 19), apparaît comme très exceptionnelle; n'oublions cependant pas Izabatès qui dénonça le complot du mage et qui fut exécuté par les usurpateurs (§ 13).

Bien des développements de Ctésias sont de purs romans, en particulier l'expédition menée en Égypte par l'eunuque Bagapatès, qui lui permettait de mettre en scène la bataille de deux eunuques, puisque l'Égypte était elle-même défendue par Kombaphis, premier eunuque du pharaon Amyrtée (*sic*) ; Ctésias ne craignait pas les intrigues les plus alambiquées, puisqu'il n'hésite pas en outre à faire de Kombaphis le cousin d'Izabatès, autre eunuque important à la cour de Cambyse (§ 9) ! Nous sommes là dans le domaine des représentations mentales et des contes, non dans celui de l'Histoire mais, en fonction d'un paradoxe méthodologique qui n'est que formel, c'est à ce titre qu'ici Ctésias présente de l'intérêt pour l'historien. Une autre très belle histoire est celle de l'eunuque Artoxarès qui, pour mener un complot contre Darius II, se fait confectionner une barbe et des moustaches postiches ; la charge symbolique du récit est d'autant plus notable que, toujours selon Ctésias (§ 53), c'est une femme qui lui apporta son aide : l'alliance d'un eunuque et d'une femme dans un complot de cour ne pouvait que charmer ses lecteurs, toujours friands d'historiettes construites sur des clichés « orientalisants ».

Au reste, Ctésias n'était pas seul à transmettre une image aussi péjorative. Quinte-Curce parle « des troupeaux d'eunuques, qu'on ne méprise point en ces pays » (III, 3.23) ; quant aux 360 concubines royales, « elles avaient pour escorte des troupes d'eunuques, habitués, eux aussi, à servir de femmes » (*ipsi muliebria pati adsueti* ; VI, 6.8). L'expression de Quinte-Curce rappelle que, comme certains autres auteurs anciens, il a été tout particulièrement choqué par des histoires qui circulaient sur des relations homosexuelles entre certains rois et leur eunuque favori. Les historiens d'Alexandre ont beaucoup parlé de Bagôas : « C'était un eunuque d'une beauté sans égale et juste dans la fleur de la prime jeunesse ; il avait été le mignon de Darius [III], avant de devenir celui d'Alexandre » (Quinte-Curce VI, 5.22). Pour mieux exprimer son dégoût de telles pratiques, Quinte-Curce donne la parole au noble perse Orxinès, qui vient de refuser de présenter ses civilités à Bagôas : « En Perse, on n'avait pas l'habitude de considérer comme mâles ceux que leur turpitude transformait en femmes » (*qui stupro effeminentur* ; X, 1.26). Belles paroles qui ne rendent certainement pas compte de la réalité : malgré la polémique sur ce sujet parmi les Anciens, les pratiques homosexuelles sont attestées chez les Perses.

On connaissait également Tiridatès, mis en scène dans une magnifique histoire que racontait Élien dans le cours d'un long développement sur le destin d'Aspasie, la compagne favorite de Cyrus le Jeune passée dans le camp d'Artaxerxès II après la bataille de Kounaxa :

Quelque temps après, l'eunuque Tiridatès mourut, le plus beau et le plus avenant de toute l'Asie. Il acheva sa vie alors qu'il était à peine sorti de l'enfance, et l'on racontait que le roi l'aimait passionnément. Celui-ci fut vraiment très affligé de cette perte et souffrit d'une douleur aiguë. Il y eut un deuil général dans toute l'Asie, puisque tous cherchaient à plaire au roi. Personne n'osait cependant le consoler... Comme trois jours avaient passé, Aspasie prit un habit de deuil et, au moment où le roi était sur le point de se rendre au bain, elle s'arrêta debout devant lui, pleurant et les yeux baissés... Le Perse fut très heureux de cette sollicitude et lui ordonna d'aller l'attendre dans la chambre. Elle le fit. Lorsqu'il rentra, il mit à Aspasie l'habit de l'eunuque par-dessus son vêtement noir. La mise du garçon lui convenait en quelque sorte, et sa beauté resplendit encore davantage aux yeux de son amant. À cette vue, le roi resta subjugué et la pria de continuer à venir chez lui habillée de la sorte, jusqu'à ce que la douleur vive de son deuil se fût estompée (*VH XII, 1*).

Qu'en termes élégants et feutrés ces choses-là sont dites ! Des psychologues en formation pourraient y trouver aisément un aliment pour leurs réflexions !

On retrouve bien des eunuques malfaisants chez Plutarque, qui tient d'ailleurs nombre de ses renseignements de Ctésias lui-même, mais aussi de Dinon. L'eunuque Sparimazès pousse Mithidate à la fanfaronnade, pour mieux le dénoncer et le perdre (*Art.*, 15-16) ; l'eunuque Masabatès, qui avait coupé la tête de Cyrus, est gagné par Parysatis lors d'une partie de dés contre son fils Artaxerxès : elle qualifie Masabatès de « vieil et méchant eunuque » (17.8 ; cf. Ctésias § 59 : Bagapatès) ; c'est également un eunuque qui guide les comploteurs vers la chambre à coucher d'Artaxerxès II : il est vrai qu'au préalable il a dénoncé au roi la conjuration (29.1-3). Comme chez Ctésias (§ 29 : Aspamithrès), Diodore inclut un eunuque (Mithridatès) parmi les conjurés qui font disparaître Xerxès (XI, 69.1). On retrouve des eunuques félons dans le *Livre d'Esther* (2.21).

Mais l'exemple le plus fameux reste celui de Bagôas (différent du précédent), celui que Théophraste appelle « Bagôas l'Ancien » (*ho palaios* ; *HP II*, 8.7), et dont Diodore dressa un portrait désastreux pour sa mémoire (XVI, 47-50 ; XVII, 5). « Homme entreprenant et audacieux, c'était un eunuque d'un tempérament méchant et agressif, qui avait des instincts meurtriers. » Lors de la campagne d'Égypte menée par Artaxerxès III, il n'hésita pas à se montrer injuste et rapace à l'égard des prêtres et des temples et à violer la parole donnée aux mercenaires grecs du pharaon. Il avait acquis toute la confiance du roi : en 343, il était chiliarque ; après la victoire, son influence auprès du roi s'accrut encore : il obtint alors le gouvernement des Satrapies Supérieures (voir p. 1028), et le roi « ne décidait plus rien sans prendre son avis » ; Bagôas devient alors le véritable « maître du royaume/royauté (*basileia*) ; il était roi sans en avoir le titre ». Il assassina bientôt Artaxerxès III ainsi que ses frères, et fit roi le jeune Arsès ; ses coups se portèrent bientôt contre le nouveau roi et ses enfants, et il choisit Codoman/Artašāta pour être roi (Darius III), avant d'être empoisonné en buvant à la coupe qu'il venait de tendre à celui qu'il avait hissé sur le trône !

Certes, le personnage apparaît peu sympathique (pour parler en litote !), et sa conduite et sa carrière, vues par Diodore, n'ont pas peu fait pour enraciner la thèse de la décadence perse sous le coup des intrigues de palais (cf. chapitre 17.1). Mais, il faut observer en même temps que Bagôas est devenu un véritable personnage de « roman oriental ». On en trouve l'écho dans une historiette rapportée en ces termes par Élien (*VH 6.8*) :

Artaxerxès, surnommé Ochos, fut tué, dit-on, puis dépecé et jeté aux chats par l'eunuque Bagôas, qui était d'origine égyptienne et avait comploté contre lui. Un autre fut enseveli à sa place dans les tombeaux royaux. Bagôas ne se contenta pas de tuer Ochos, mais il fit confectionner des manches de poignards avec ses fémurs, montrant par là son propre caractère sanguinaire. Il le détestait parce qu'il avait tué le bœuf Apis lorsqu'il était en Égypte, comme l'avait fait déjà Cambyse auparavant.

Bien des détails rendent compte de l'origine égyptienne du roman de Bagôas, qu'il s'agisse de la naturalisation égyptienne du Perse ou encore du rôle des chats. Mais il comporte également une strate grecque, dans le rapprochement avec Cambyse (impie et meurtrier de l'Apis comme chez Hérodote), peut-être également dans la transformation de Bagôas en protecteur des temples égyptiens, lui qui les avait rançonnés pendant la campagne d'Artaxerxès III (Diodore XVI, 51.2). Toujours est-il que l'eunuque méchant et sanguinaire est devenu un type littéraire que l'on retrouve dans un courant dominant des romans antiques : c'est également un nommé Bagôas qui, dans le roman de Judith, « est l'eunuque préposé à tout ce qui concerne Holopherne » (*Judith XIII*, 11). D'ailleurs, selon Plinie (XIII, 41), c'était « le nom donné par les Perses aux eunuques ».

• *Xénophon et le paradigme du ministre fidèle*. – C'est une tout autre vision que développait Xénophon. Toujours anxieux d'assurer sa sécurité, son Cyrus choisit de la confier à des eunuques. Il l'explique à l'aide d'arguments qui paraissent répondre point par point à l'image désastreuse qui était celle de ces personnages en Grèce. Tout d'abord, les eunuques n'ont aucune attache familiale :

Il connaissait la loi de nature obligeant les hommes pourvus d'enfants, d'épouses bien assorties, ou de favoris, à les aimer plus que tout ; constatant que les eunuques étaient privés de tous ces sentiments, il jugea qu'ils réservaient leur attachement à ceux qui pouvaient au premier chef les enrichir, les secourir s'ils subissaient le moindre sort et leur conférer des honneurs (*timai*).

Personne, pensait-il, ne pourrait le surpasser par des bienfaits de cet ordre (*Cyr.* VII, 5.60).

Donc, les eunuques sont libres de tout engagement à l'égard de toute solidarité familiale. Cette situation les rend tout à fait dépendants d'un maître puissant, envers lequel ils seront tout disposés à manifester un dévouement et une loyauté sans limite. En effet – poursuit Cyrus/Xénophon – « en tant qu'objet de mépris, les eunuques ont besoin d'un maître », auprès duquel ils savent pouvoir accéder à une place d'honneur (§ 61). Leur fidélité, ils la démontrent surtout lors de la mort de leur maître (§ 64). En quelque sorte, dans cette société très hiérarchisée, ils représentent des *outsiders*.

Puis Xénophon combat l'opinion courante que « les eunuques manquent de courage ». Il s'appuie, pour cela, sur l'exemple des animaux : un cheval châtré, par exemple, « ne cesse pas d'être bon pour le service de la guerre ». De même, les eunuques apportent la preuve de leur courage, aussi bien à la guerre qu'à la chasse : armé d'épées ou de lances, un eunuque vaut bien un homme. « Ces réflexions conduisirent Cyrus à faire de tous les serviteurs veillant sur sa personne des eunuques, à commencer par les gardiens des portes » (*thyrôroi* ; § 62-65).

Dans la *Cyropédie*, le roman de Gadatas est une vivante illustration de la valeur, de la fidélité et du courage d'un castrat. Gadatas était un prince sujet du roi d'Assyrie ; pour un motif apparemment futile (qui cachait manifestement une opposition politique), le roi fit châtrer Gadatas (V, 2.28). Gadatas décida alors de se rallier à Cyrus et de collaborer avec lui, lui remettant les places-fortes dont il avait la garde dans sa principauté. Il accompagne l'armée vers Sardes puis vers Babylone : c'est lui qui, en compagnie de Gobryas, s'empare de la ville à la tête d'un détachement (VII, 5.24-32). Il jouit alors d'une position élevée : il participe au grand défilé de la victoire, y conduisant un régiment de 10 000 cavaliers (VIII, 3.17). Peu après, Cyrus lui confère le titre de chef des grand-massiers (*skēptoukhoi*) :

La vie du palais était réglée entièrement selon les dispositions qu'il prenait ; chaque fois qu'il y avait des invités (*syndeipnoi*) à la table de Cyrus, Gadatas, sans même s'asseoir, veillait à tout ; quand ils étaient entre eux, il se mettait à table avec Cyrus, car Cyrus aimait sa compagnie. En retour (*anti touto*), il était honoré par Cyrus avec de grands dons (*megala dôra*), et aussi, à travers le roi, par d'autres (VIII, 4.2).

Il paraît assez clair que les développements de Xénophon s'inscrivent parfaitement dans la conception de la royauté qu'il développe tout au long de la *Cyropédie* : plus que tout autre, un eunuque peut illustrer le thème de la générosité royale répondant (*anti touto*) au dévouement sans limite d'un homme qui ne peut pas se préoccuper de l'avancement de ses enfants et qui, comme tel, est d'une fidélité quasi animale, car il n'est lié à aucun clan familial ni à aucune faction de cour.

Ce thème du ministre intègre, Xénophon le tient aussi sans doute d'informations orales et d'histoires édifiantes venant du Proche-Orient. Il constitue par exemple la trame du

Roman d'Ahîqar, situé par ses rédacteurs dans un contexte assyrien, puisque Ahîqar y est présenté comme le ministre de Sennachérib puis d'Esarhaddon. L'histoire est connue par plusieurs versions, dont la plus importante est la version araméenne (malheureusement lacunaire) qu'on peut lire sur un papyrus araméen d'Égypte d'époque achéménide (*DAE* 106-108). Dépourvu d'enfants, Ahîqar a adopté son neveu Nâdin, qu'il fait reconnaître par le roi comme son successeur. Son neveu le trahit et le dénonce faussement. Ahîqar est arrêté, mais le militaire chargé de le tuer l'épargne, tout en faisant croire au roi qu'il a accompli sa mission (thème fréquent que l'on retrouve dans une version de la légende de Cyrus). Puis son innocence éclate, et il est pleinement réhabilité. Dans les préceptes moraux qu'il donne à son neveu, il lui enseigne en particulier l'obéissance et la fidélité à l'égard du souverain.

On retrouve le thème dans un autre roman, que l'on connaît surtout par une version de l'époque hellénistique transmise par Lucien dans le *Dea Syria* (§ 17-27). La reine séleucide Stratonikè, femme de Séleukos I^{er}, se prépare à entreprendre un voyage. Pour veiller sur elle, le roi désigne son confident Kombabos. Craignant de se voir accusé ultérieurement d'avoir entretenu de coupables relations avec la reine, Kombabos s'ampute de ses organes sexuels, qu'il enferme dans un coffret. Ainsi, la passion (prévisible !) que la reine voue bientôt à Kombabos reste-t-elle platonique. Nonobstant, Kombabos ne manque pas d'être accusé à son retour. Condamné à mort par le roi, il peut faire la preuve de son innocence, en ouvrant le coffret. Éperdu d'admiration, le roi lui confère les plus grands honneurs.

Or on retrouve le nom de Kombabos chez Ctésias, qui rapporte que l'eunuque favori du pharaon s'appelait Kombaphis (§ 19) ; le terme a également été repéré dans une inscription hiéroglyphique qui retrace la carrière d'un Égyptien, Ptah-hotep, rallié à Darius. L'histoire est reprise dans le *Livre des rois* (Shah-nameh) de Firdousi à l'époque médiévale. Greffée sur des antécédents mésopotamiens, la légende de Kombabos n'est rien d'autre qu'une histoire de cour qui a été développée à l'époque achéménide. Elle exalte à la fois les qualités du souverain, implacable, juste et reconnaissant, et la fidélité sans limite d'un confident-eunuque. On est très fortement tenté d'en voir un écho lointain et assourdi chez Xénophon.

Au reste, l'image de l'eunuque fidèle se retrouve chez d'autres auteurs. On la trouve déjà exprimée chez Hérodote : « Chez les Barbares, les eunuques sont plus précieux que les autres esclaves, en raison de la confiance totale (*pistis pasē*) qu'ils méritent » (VIII, 105). Chez Ctésias, Izabatès dénonce le complot des mages (§ 13), et Bagapatès veille pendant sept ans sur le tombeau de Darius (§ 19). Hérodote présente Hermotimos « qui, parmi les eunuques, tenait auprès de Xerxès la toute première place » (VIII, 104) ; c'est à lui que le roi confie le soin de veiller sur ses enfants, renvoyés en Asie Mineure sous la garde d'Artémise de Carie (VIII, 107). Lors de la bataille de Kounaxa, les eunuques de Cyrus le Jeune se lamentent, et « le plus fidèle (*pistôtatos*) d'entre eux, Pariscas, pleure assis sur son cadavre » (Plutarque *Art.*, 12.1) ; un eunuque d'Artaxerxès II, Masabatès/Bagapatès, tranche la tête de Cyrus (17.1), un autre eunuque dénonce un complot à Artaxerxès II (29.1), un troisième (Satibarzanès) apporte de l'eau à Artaxerxès dévoré par la soif lors de la bataille de Kounaxa (12.4), etc. Les auteurs d'Alexandre sont également friands du thème de l'eunuque fidèle : l'eunuque de la mère de Darius III, Tyriotès, capturé avec bien d'autres lors de la bataille d'Issos, réussit à s'enfuir et à gagner le camp de Darius, où stoïquement il supporte la torture (Quinte-Curce IV, 10.25-34) ; un eunuque de Darius III s'effondre en larmes lorsque Alexandre prend place sur le trône du Grand Roi (Diodore XVII,

66. 4-5; Quinte-Curce V, 2.14); alors que même sa garde rapprochée l'a abandonné, Darius III reste entouré par ses eunuques, d'une fidélité à toute épreuve (Quinte-Curce V, 12.9-13), etc.

L'historien n'a évidemment pas à choisir entre Ctésias et Xénophon. Les deux images sont également stéréotypées et populaires. Leur existence et leur diffusion rendent compte de l'ambivalence du statut des eunuques et de celle des auteurs grecs devant des individus qui manifestement exerçaient sur eux fascination et répulsion. Ce qu'il faut surtout retenir des pages précédentes, c'est qu'ici l'historien est contraint de travailler sur des textes plus proches des romans de cour que des récits historiques.

• *Eunuchisme et éviration.* – Dans ces conditions, ce n'est qu'en filigrane que l'on peut reconstituer l'institution, d'une manière qui est nécessairement partielle. Il convient en premier lieu d'établir une distinction entre les eunuques qui font partie du proche entourage du roi (mis en scène chez Ctésias en particulier) et de nombreux autres eunuques anonymes (les troupes d'eunuques de Quinte-Curce III, 3.23; VI, 6.8; cf. Hérodote VII, 186-187), qui composent la domesticité du roi, mais également celle des princesses royales (e.g. Ctésias § 61-62; Plutarque *Art.*, 15.2; Quinte-Curce IV, 10.18). Ce sont manifestement des individus dont le statut est proche de celui des esclaves, même si leur intimité avec le roi ou les princesses royales leur confère un rang de prestige particulier. C'est cette réalité dont on peut prendre conscience, en lisant ce que Plutarque écrit de l'enjeu de la partie de dés entre Artaxerxès II et sa mère Parysatis :

Celle-ci demande à son fils de faire une nouvelle partie de dés avec pour enjeu un eunuque, et il y consentit. Ils convinrent que chacun d'eux excepterait cinq de ses eunuques les plus fidèles (*pistôtatoi*), mais, que parmi les autres, le perdant livrerait celui que le gagnant choisirait (17.6).

Comme bien d'autres serviteurs de la cour, ils proviennent des pays soumis (cf. Athénée XII, 514d). On sait que plusieurs régions devaient fournir des tributs ou dons humains, en garçons et filles (500 garçons/4 ans pour les Éthiopiens; 100 garçons et 100 jeunes filles/2 ans pour les Colchidiens : Hérodote III, 97). La Babylonie devait envoyer chaque année à la cour 500 jeunes castrats (*ektomiiai*; III, 92). Ils pouvaient également faire partie du butin, si l'on en juge à ce qu'écrit Hérodote d'un châtement prononcé contre des Ioniens révoltés : « Aussitôt maîtres des villes, les Perses choisirent les plus jolis garçons, les châtrèrent et au lieu d'hommes complets en firent des eunuques » (VI, 32).

En raison du marché des cours satrapiques et de la cour royale, il existait un véritable trafic entre la côte égéenne et les pays de l'intérieur. En témoigne le cas d'Hermodimos, qui était devenu l'eunuque le plus intime de Xerxès. Originaire de Pedasa en Carie, il avait été fait prisonnier au cours d'une guerre, puis acheté par un certain Panionios de Chios : « Cet homme avait élu pour en vivre les profits du plus impie des métiers : quand il avait acheté des garçons de belle apparence, il faisait d'eux des eunuques et les conduisait à Sardes et à Éphèse pour les vendre à de très hauts prix » (Hérodote VIII, 105). La Carie fut toujours réputée pour ses eunuques. Selon Xanthos, l'institution de l'eunuchisme de cour est ancienne en Asie Mineure, puisqu'elle était bien attestée à la cour lydienne (Athénée XII, 515e). Il y avait certainement au Moyen-Orient d'autres centres de production d'eunuques.

Les eunuques veillent à la fois sur la chambre du roi et sur celles des princesses royales (cf. *Alex.* 30.2). Telle est bien d'ailleurs l'étymologie du terme grec *eunoukhos*, « gardien de la couche ». L'acception de « gardiens des femmes » procède d'une réinterprétation, probablement fondée surtout sur *Esther* et sur des parallèles établis avec

les cours ottomanes. *Esther* met en scène en effet deux « eunuques du roi », Égée et Sha's-gaz, qui portent l'un et l'autre le titre de « gardien des femmes (*phylax tôn gynaikôn*) » (2. 3, 8, 14-15) : on supposera, sans preuve documentaire, qu'il s'agit bien de castrats. Mis à part une très fugitive allusion dans Quinte-Curce (VI, 8.10) aux eunuques-esclaves qui s'occupent du service des 360 concubines, la seule « attestation » se trouve chez Hérodote, dans le roman de Demokédès : envoyé par Darius chez ses femmes, le médecin y est conduit par des eunuques (III, 130). Il est surprenant que Xénophon ne fasse pas état de cette fonction dans son développement sur les rapports entre castration et fidélité : il est vrai que les femmes et concubines de son Cyrus sont totalement absentes du récit. Il est vrai aussi que les eunuques n'étaient pas limités à la garde et à l'entretien de la chambre royale : ils étaient nombreux également à servir le roi au cours de ses repas (e.g. Élien *VH* II, 17; Dinon, *ap.* Athénée XIV, 652c).

Enfin, si l'on en croit Platon (*Alc.* 121d), ce sont également des eunuques qui s'occupent des enfants royaux :

Après quoi, l'enfant [royal] est soigné non par une nourrice quelconque, mais par des eunuques, choisis comme les meilleurs de ceux qui entourent le roi. Ils sont chargés de veiller à tous les besoins du nouveau-né, de s'ingénier pour qu'il devienne aussi beau que possible, en façonnant ses membres enfantins, et en les redressant ; et, pour ces soins, on les honore grandement.

Mais la suite du développement de Platon fait apparaître que les eunuques ne s'occupent ainsi des enfants que dans les premières années de la vie, après quoi leur éducation est prise en charge par des hommes sages, c'est-à-dire des mages (p. 342). En cela comme ailleurs, les eunuques – ici des esclaves palatins – sont strictement confinés aux soins corporels. Aucun d'entre eux, pas même Hermodimos (contrairement à ce que l'on affirme parfois), n'est chargé de l'instruction ni de l'éducation des fils du Grand Roi.

• *Titre et fonctions.* – Mais il est fort peu vraisemblable que tous les eunuques aient été des esclaves émasculés. Si l'éviration est assurée pour Hermodimos (Hérodote VIII, 104-105), des doutes sérieux peuvent naître dans d'autres cas, surtout ceux des eunuques proches des rois. Ctésias raconte l'histoire de l'eunuque Artoxarès, le plus puissant des trois eunuques de l'entourage royal (§ 49) qui, conspirant contre le roi, « se fait confectionner par une femme une barbe et des moustaches postiches pour avoir l'apparence d'un homme » (§ 53). Mais même ce cas n'est pas déterminant (quelle qu'en soit au demeurant la réalité factuelle, sans doute proche de zéro) : on sait en effet que le roi et tous les nobles de la cour portaient des postiches ; Artoxarès s'est donc peut-être simplement acquis la collaboration d'une des femmes chargées de prendre soin des barbes et moustaches « auliques », pour prendre l'apparence non d'un homme mais du roi. De la même façon, rien ne prouve de manière indubitable que les personnages non barbus des reliefs persépolitains (ni ceux des reliefs néo-assyriens) doivent être systématiquement désignés comme eunuques.

Le cas de Mithridatès, qui fait partie du complot contre Xerxès aux côtés du chiliarque Artaban, est encore plus intéressant. Ctésias le présente (sous le nom d'Aspamithrès) comme très influent auprès du roi (§ 29). De son côté, Diodore précise qu'il était le chambrier (*katakoumistēs*) en qui le roi avait la plus grande confiance, et il en fait l'ami et le parent (*syggenēs*) d'Artaban (XI, 69.1). Artaban est lui-même fils d'Artasyras, très puissant auprès de Darius (Ctésias § 19-20). Cet Artasyras est manifestement le même qui,

défini comme Hyrcanien par Ctésias, était le personnage le plus influent auprès de Cambyse (§ 9). Il s'agit donc presque à coup sûr d'un noble d'origine hyrcanienne, comparable à l'Aribaze connu auprès de Darius (Élien *VH* 6.14). La mention indique au moins que certains eunuques n'étaient pas dépourvus d'attaches familiales dans le palais, contrairement aux espoirs que fonde Cyrus/Xénophon sur les eunuques castrés. Il paraît peu vraisemblable que le parent et l'ami d'un aristocrate du palais soit un esclave châtré. Ce qui frappe également c'est que, hormis le cas d'Hermotimos (il est vrai abordé par Hérodote dans son contexte géoculturel spécifique), presque tous les eunuques cités nommément portent des noms iraniens, ce qui ouvre la voie à deux hypothèses : ou bien il s'agit vraiment d'eunuques que l'on a pourvus de noms iraniens à leur arrivée à la cour, ou bien il s'agit de nobles intégrés de cette façon à la hiérarchie de cour. Il semble s'agir, dans certains cas au moins, de personnes qui ne sont pas d'origine perse : outre Mithridatès, citons Artoxarès qui, selon Ctésias, était d'origine paphlagonienne (§ 39).

Il paraît douteux que des eunuques, au sens fonctionnel du terme (castrats de condition humble), aient pu obtenir une position aussi élevée que les eunuques cités par Ctésias, et encore plus surprenant que l'un d'entre eux (le Bagôas d'Artaxerxès III) ait obtenu le titre envié de chiliarque ; même le titre de camérier (*katakoimistês*) donne à son détenteur une position de faveur auprès du roi : l'un d'entre eux, Satibarzanès (le même qui est un eunuque d'Artaxerxès II : Plutarque *Art.*, 12.4, ou un autre ?), conseille Artaxerxès II ou du moins est dans son entourage immédiat (cf. Plutarque *Mor.* 173e et Ctésias § 63) ; on est tenté de penser qu'un homme aussi important ne s'occupe pas réellement de l'entretien matériel de la chambre du roi : le travail quotidien est confié à des eunuques palatins (cf. Plutarque *Alex.* 30.2), ceux que Xénophon cite comme « verseurs de bains... et préposés au coucher et au lever, et les coiffeurs » (*Cyr.* VIII, 8.20) ; dans cette hypothèse, des hommes comme Mithridatès et Satibarzanès seraient pourvus d'un titre totalement déconnecté de la fonction qu'il est censé représenter, comme cela est attesté fréquemment dans le fonctionnement de la hiérarchie aulique. D'un autre côté, le cas d'Hermotimos paraît contredire une telle interprétation ; mais, en réalité, Hérodote ne dit rien de ses fonctions auprès de Xerxès : il est manifestement d'un statut inférieur (il a été châtré et acheté en Ionie) ; en dépit de l'expression utilisée (« la grande confiance du roi »), il n'est pas sûr du tout qu'il ait le même rang que les eunuques mis en scène par Ctésias, car la formule est fréquemment utilisée pour des eunuques palatins, qui ne sont manifestement pas de hauts dignitaires de la cour (e.g. Plutarque *Art.*, 17.6).

Le plus souvent, les auteurs anciens ne reconnaissent aucune fonction particulière aux eunuques de l'entourage royal : ils mettent simplement en valeur la hiérarchie qui les distingue dans la faveur royale. Deux exceptions notables cependant : Mithridatès est chambrier de Xerxès (Diodore XI, 69.2), et Bagôas est chiliarque à la cour d'Artaxerxès III (XVII, 5.3). D'une manière générale, la position ou les fonctions qu'ils occupent expliquent facilement pourquoi ils ont participé à tant de complots. Ils sont parmi les rares personnes à la cour à avoir leurs entrées dans les appartements royaux. C'était évidemment le cas du chiliarque, chef de l'audience royale (ci-dessus § 2), mais plus généralement des eunuques qui guident les comploteurs vers la chambre à coucher royale. Bagapatès avait toutes les clefs du palais, écrit Ctésias (§ 14). Et, racontant lui aussi le complot des Sept, Hérodote rappelle qu'en parvenant dans la cour du palais, ils se heurtèrent « aux eunuques introducteurs de messages », qui tentèrent de leur barrer la route de la chambre à coucher du mage (III, 77). Chez Ctésias, pour obtenir une audience, il convient de

s'assurer de l'appui d'un eunuque : c'est pourquoi ils sont souvent mis en scène dans les romans de cour (Ctésias = Athénée XII, 528f).

Ce n'est que rarement que l'on voit des eunuques sortir de ce rôle. Ctésias mentionne deux eunuques qui mènent des expéditions militaires : Bagapatès en Égypte (§ 9) ; Nautakas contre l'Apollon de Didymes (§ 27), mais le premier exemple est une invention pure et simple. Seule reste indiscutable la participation de Bagôas à l'expédition d'Égypte aux côtés d'Artaxerxès III (Diodore XVI, 47-50) : mais c'est là plus en qualité de chiliarque qu'en tant qu'eunuque qu'il tient cette place. Enfin, à plusieurs reprises, Ctésias montre un eunuque chargé de conduire le char funèbre du roi défunt dans les tombes royales : Bagapatès pour Cyrus (§ 9), Izabatès pour Cambyse (§ 13). Il s'agit à chaque fois de l'eunuque qui était le favori du roi défunt. En une occasion, c'est un noble perse (non qualifié d'eunuque) qui en est chargé (§ 44-46). Le cas de Batis est également intéressant : il était chargé par Darius III de la défense de la garnison de Gaza (phourarque chez Jos. *AJ* XI, 320) ; une tradition ancienne, représentée par Arrien (II, 25.4) et par l'auteur de l'*Itin. Alex.* (§ 45), le qualifie d'eunuque. Mais, sur des monnaies, il est qualifié de « roi de Gaza » ; il est probable en l'occurrence que le terme eunuque est la déformation d'un titre.

La mise en parallèle des sources permet d'observer que les auteurs anciens désignent parfois sous l'appellation d'eunuque des personnages qui manifestement ne le sont pas : ainsi Artapatès, « le plus fidèle des *skēptoukhoi* » de Cyrus le Jeune (Xénophon *Anab.* I, 9.29) n'est certainement pas un eunuque, contrairement à ce qu'affirme Élien (*VH* VI, 25) en citant curieusement Xénophon : peut-être avait-il lu dans la *Cyropédie* que le chef des *skēptoukhoi* de Cyrus l'Ancien, Gadatas, était un eunuque (VIII, 4.2). À moins qu'Artapatès ait également porté le titre d'eunuque ? Il est en effet tentant de supposer qu'il y avait à la cour perse deux types d'eunuques : les castrats, réduits à la condition d'esclaves palatins et utilisés dans certains services (à un rang plus ou moins élevé de la hiérarchie de la domesticité) ; et les eunuques, au sens de la hiérarchie aulique, c'est-à-dire des nobles (perses ou iraniens) inclus à ce titre dans l'entourage immédiat du roi, et différenciés entre eux par une hiérarchie interne (comme l'exprime Ctésias à plusieurs reprises). Au reste, si l'on relit Xénophon de près, il semble bien que les castrats de Cyrus ne sont pourvus que de fonctions subalternes, qui ne revêtent d'importance que parce que le roi est vulnérable (table, bain, lit ; VII, 5.59) ; ce sont tous des serviteurs, « à commencer par les gardiens des portes » (*thyrōroi* ; § 65), c'est-à-dire très probablement les gardiens des portes des appartements privés. C'est apparemment la fonction dévolue également aux eunuques qui, dans le *Livre d'Esther* (II, 21), sont qualifiés de portiers (*janitores*) ou chefs des gardes du corps (*arkhisōmatophylakai*). L'impression prévaut donc que Xénophon et Ctésias ne parlent pas des mêmes eunuques. Le premier traite de l'utilisation, dans la Maison du roi, des eunuques qui, à l'instar des jeunes Babyloniens émasculés à cette fin, sont envoyés chaque année à la cour par des peuples soumis (Hérodote III, 92) ; le second met en scène des aristocrates pourvus d'un titre aulique qu'à tort ou à raison les Grecs ont compris comme « eunuque ».

Tout invite donc à penser que, dans de nombreux cas, ceux que les textes grecs désignent comme « eunuques » ne sont rien d'autre que des détenteurs de hautes fonctions auliques dans l'entourage du roi. Il est assez probable en effet que, comme à la cour assyrienne, le terme est devenu un titre aulique qui n'exigeait pas de caractéristiques physiques particulières chez leurs détenteurs. Le véritable problème, évidemment, c'est que nous ne disposons pas de la terminologie perse. La terminologie grecque reste

elle-même incertaine : quel mot rend-elle par eunuque ? Il arrive parfois que des copistes confondent *oinokhoos* (échanson) avec eunuque (*eunoukhos*), comme dans le cas de Néhémie. En hébreu, on emploie généralement le terme *saris*, qui est un emprunt à l'accadien *ša rēš šarri*, c'est-à-dire « celui qui se tient à la tête du roi » ; c'est le terme qui, dans le *Livre d'Esther*, est traduit systématiquement par eunuque dans la Septante. Depuis plus d'un siècle, la discussion va bon train, parmi les assyriologues, pour déterminer si cette classe de personnages est systématiquement composée de castrés. Les arguments employés sont pratiquement identiques à ceux qui peuvent être échangés à propos des eunuques de la cour achéménide. Interpréter systématiquement *ša rēš šarri* comme « eunuque » aboutit à une sorte d'absurdité, comme l'exprime joliment P. Garelli : « Faut-il châtrer la moitié de l'administration assyrienne et la quasi-totalité du personnel de la cour ? »

On doit souligner, à ce point, l'intérêt (souvent méconnu) de certains documents égyptiens d'époque achéménide. On retrouve en effet le terme *saris* dans plusieurs inscriptions hiéroglyphiques du Wadi Hammamât de l'époque de Darius et de Xerxès. Un haut responsable perse, Atiyawahy, y porte le titre de « *saris* de Perse » (Posener n°24-30) : il ne s'agit certainement pas d'un eunuque ; *saris*, ici, renvoie à un haut dignitaire, comme l'est par exemple, dans la *Genèse* (37.36 ; 39.1), le puissant ministre Putiphar (le titre *saris* est traduit dans le grec de la Septante par *dynastēs*, « puissant ») ; il est d'ailleurs possible que le titre égyptien de « puissant de Perse » donné à Ariyawrata (frère d'Atiyawahy) soit la « traduction » du terme *saris* (Posener n°34). C'est certainement là le témoignage le plus probant, car les inscriptions du Wadi Hammamât n'ont pas été rédigées sans l'accord des personnages qu'elles honorent : si un Perse a adopté le terme *saris*, n'est-ce pas qu'il était utilisé aussi à la cour, sans doute sous sa forme accadienne ? Ce serait ce terme qui aurait été traduit systématiquement en grec par eunuque, peut-être simplement parce que, dans le parler quotidien des Babyloniens du temps de Ctésias et autres auteurs de *Persika*, le terme avait conservé cette connotation, en dehors de toute définition d'ordre proprement institutionnel et biologique. De cette hypothèse, on trouve en quelque sorte une vérification expérimentale dans un texte babylonien bien connu, la *Prophétie dynastique*, qui fait allusion au meurtre d'Arsès : « Un *ša rēš* [tuera] ce roi » (BHLT 35). Il s'agit manifestement de Bagôas, désigné systématiquement comme eunuque par les sources classiques : or l'on sait que Bagôas était un haut officier du palais, puisqu'il portait le titre de chiliarque.

Pour conclure brièvement, il existait sans nul doute des castrats à la cour achéménide : les textes classiques sont sur ce point d'une clarté absolue. Dans la majorité des cas, ils étaient employés dans l'immense domesticité du palais, sans que l'on puisse précisément déterminer s'ils étaient chargés de tâches spécifiques : la seule exception en est la garde d'une certaine catégorie de femmes (appelées *pallakai* royales par les Grecs) – que l'on accepte ou que l'on refuse la terminologie traditionnelle de harem (voir ci-après). Il est en revanche fort douteux que tous les conseillers et intimes des Grands Rois, que Ctésias et d'autres qualifient d'eunuques, soient bien des castrats. L'hypothèse la plus raisonnable est d'admettre que les Grecs ont ainsi transmis ce qui, à la cour du Grand Roi, était considéré comme un titre aulique. Le témoignage des inscriptions du Wadi Hammamât suggère qu'à l'instar de ce qu'on peut deviner à la cour néo-assyrienne, ce titre était celui de *ša rēš šarri* (*saris*).

IV. DU CÔTÉ DES FEMMES

• *Épouses et concubines*. – On sait par de multiples exemples que les rois, comme les autres Perses, pratiquent la polygamie et qu'ils ont également de nombreuses concubines. Dans le contexte perse, la distinction entre les deux catégories d'épouses légitimes et de concubines est souvent indiquée par les auteurs anciens, tel Hérodote :

Les Perses épousent chacun plusieurs femmes légitimes (*gynaikes*), et ils achètent un bien plus grand nombre encore de concubines (*pallakai* ; I, 135), ou encore Plutarque :

Quand les rois de Perse prennent leur dîner, leurs femmes légitimes (*hai gnēsiai gynaikes*) sont assises à leur côté et participent au festin ; mais, s'ils veulent se livrer aux amusements et aux beuveries, ils les renvoient et font venir des musiciennes et des concubines (*mousourgoi kai pallakides*) ; ils n'agissent pas mal pour autant, vu qu'ainsi ils n'associent pas leurs épouses (*gametai*) à leurs débauches et à leurs inconvenances d'ivrognes (*Mor.* 140b).

Citons également Dinon :

Chez les Perses, la « reine » tolère le grand nombre de concubines (*pallakides*) parce que le roi gouverne sa femme légitime (*gametē*) comme un despote, et pour une autre raison, ainsi relevée par Dinon dans ses *Persika* : la reine est traitée avec respect par les concubines ; elles doivent faire en effet la proskynèse devant elle (Athénée XIII, 556b).

Dans l'une des versions des premiers rapports entre la cour perse et les pharaons saïtes, Ctésias rapportait de son côté qu'Amasis refusa d'envoyer une de ses filles à Cambyse, car « il jugeait qu'elle n'aurait pas la dignité d'une épouse (*gynaix*), mais celle d'une concubine » (*pallakis* ; Athénée XIII, 560d). Narrée par Xénophon (*Agés.* 3.3), l'histoire des rapports entre Pharnabaze et Spithridatès confirme ce point : le second est fort irrité contre le premier qui, espérant se marier (*gēmai*) avec une fille du roi, projette de prendre la fille du second sans se marier avec elle (*aneu gamou*), c'est-à-dire, peut-on comprendre, de la prendre comme concubine : ce qui était manifester beaucoup de dédain à l'égard du père de la jeune fille.

La différenciation entre les deux catégories procède de l'existence d'une cérémonie officielle qui donne son sens au mariage (p.289) et elle se manifeste dans le statut des enfants. Les épouses donnent naissance à des enfants légitimes (*gnēsioi*), les secondes à des enfants illégitimes (*nothoi*) : en principe, seuls les premiers entrent dans le cercle étroit des héritiers potentiels (Hérodote III, 2). On trouve une exception notable lors de la succession d'Artaxerxès I^{er} ; de sa femme Damaspia, il ne restait qu'un fils légitime (*gnēsios*), Xerxès, les autres étant morts (Ctésias § 44). Lorsque Xerxès II fut assassiné peu après, la compétition se déroula entre les *nothoi*, issus de plusieurs femmes babyloniennes (Ctésias § 44-48). Dans ce cas, l'institution de concubines a parfaitement répondu aux objectifs de la polygamie et de la multiplicité des concubines (*pallakai*), tels que les rapporte Strabon : « De manière à avoir un grand nombre d'enfants » (XV, 3.17). L'existence de concubines est « attestée » par Ctésias dès le règne de Bardiya, puisque, dans son récit, le mage est tué par les Sept, alors « qu'il était couché avec une concubine babylonienne » (§ 14 : *pallakē*).

• *Pallakai et domestiques*. – Mais qui sont ces concubines ? Ou plutôt qui sont ces femmes que les Grecs désignent indistinctement sous le nom de *pallakai* ? Dans le contexte grec, les différenciations internes sont bien marquées, comme l'indique un

célèbre passage de Démosthène (*C. Nééra* 122) : « Les courtisanes (*hetairai*), nous les avons pour le plaisir ; les concubines (*pallakai*) pour les soins de tous les jours, les épouses (*gynaïkes*) pour avoir une descendance légitime (*gnēsíōs*) et une gardienne fidèle du foyer. » Concernant la population féminine des palais perses, en revanche, les auteurs grecs utilisent presque uniformément le terme *pallakis/pallakides* ; ils n'emploient que très rarement le terme *hetaira*. Signalons cependant que, chez Athénée, une distinction est établie entre les deux Aspasiés proches de Cyrus le Jeune : la première – originellement nommé Miltô – est qualifiée d'*hetaira*, la seconde (l'héroïne du roman) est une *pallakis* (XIII, 576d). C'est également sous le terme *hetaira* qu'est désignée la fameuse Thaïs, réputée responsable de l'incendie des palais persépolitains en 330 (*ibid.*).

Comme le note Élien à propos de l'héroïne du roman, les quatre jeunes filles grecques qui sont introduites à la cour de Cyrus le Jeune ont reçu une éducation d'hétaïres (*hetairika*). c'est-à-dire que des femmes, dont c'est le métier, leur ont appris à se maquiller, à se comporter de manière peu farouche avec les hommes réunis pour boire, et sans doute à chanter et à jouer des instruments de musique (harpe, flûte) : c'est précisément la réserve de la jeune et belle Aspasié qui séduit tant Cyrus et qui l'incite à l'introduire dans le groupe de ses concubines (XII, 1). Elle est d'origine pauvre, élevée par un père (Hermotimos) indigent (*penetēs*). Étant donné que les quatre jeunes filles ont été amenées à Cyrus par celui qu'Élien nomme un de ses « satrapes » puis son acheteur (*agorastēs*), on doit supposer qu'elles ont été vendues sur un marché : les trois autres jeunes filles se conduisent ainsi (*kapēlikōs*). Au reste, Plutarque parle de « ces femmes que les Perses achètent à prix d'argent et dont ils font leurs concubines » (*pallakai*; *Thém.* 24.5 ; cf. Hérodote I, 135). Quant à Straton de Sidon, il faisait venir d'Ionie et de toute la Grèce de nombreuses *pallakai* qui égayaient ses banquets (Athénée XII, 531b). Il existait donc certainement en Asie Mineure (et ailleurs) de véritables pépinières, comme il y avait des centres de production d'eunuques : c'étaient des femmes spécialisées dans la profession de chanteuses et musiciennes et, comme telles, elles étaient très réputées à la cour royale et dans les cours satrapiques (voir ci-dessous § 5).

L'exemple d'Aspasié montre que l'on pouvait passer de la condition d'esclave achetée à celle de concubine. On retrouve le thème dans plusieurs romans de cour. L'inclination éclatante du roi pour Esther peut être mise en parallèle avec l'histoire d'Aspasié et de Cyrus :

La naïveté de son caractère, l'honnêteté de ses mœurs, l'excellence de sa beauté qui ne devait rien à l'artifice fixèrent le choix de Cyrus. Elle fut préférée à toutes ses rivales... Le temps ne fit qu'augmenter son amour. Aspasié y répondit enfin ; leur tendresse mutuelle s'accrut tellement dans la suite qu'elle devint l'image de l'estime réciproque, de la concorde entre les époux chez les Grecs. Le bruit de cette passion ne tarda pas à se répandre dans l'Ionie et dans toute la Grèce. (Élien *VH* XII, 1).

Cyrus est si parfaitement hellénisé par le conteur « qu'il admirait chez Aspasié une noblesse qui n'avait rien de perse (*ou persikōs*) » ! Mais après tout – chacun le sait – la vie n'est pas si loin du roman, ni les rois des hommes : Hérodote ne rapportait-il pas qu'entre toutes ses femmes légitimes, Darius vouait une affection tout particulière à Artystoné, en l'honneur de laquelle il fit élever une statue (VII, 69) ?

La plupart des *pallakai* sont amenées au palais ou chez les nobles perses à titre de captives de guerre. Après la prise de plusieurs villes ioniennes, les généraux perses « enlevèrent les plus belles jeunes filles et les envoyèrent au Grand Roi » (Hérodote VI, 32) ; après

la chute de Milet, « les femmes et les enfants furent réduits à la condition d'esclaves » (VI, 19). C'est « par force » qu'une femme de Kos est devenue la concubine du Perse Pherendatès (IX, 76), ou qu'une Macédonienne fut amenée de Samothrace à Autophradatès (Plutarque *Mor.* 339a). À l'issue de la campagne d'Égypte, un soldat de l'armée de Cambyse revend en Babylonie une prisonnière. Après la prise de Sidon, en 345-344, Artaxerxès III envoya à Babylone un grand nombre de femmes, la Chronique babylonienne apportant cette précision : « Elles entrèrent dans le palais du roi » (*ABC* n° 9, 11.6-8). Mais toutes ne sont pas destinées à devenir des concubines, au vrai sens du terme. Elles entrent plutôt dans l'immense domesticité du palais, ceux et celles que les textes babyloniens désignent sous le nom d'*arad šarri* (esclaves royaux/ales) et d'*arad ekalli* (esclaves du palais). N'ayant pas de formation spéciale, les femmes et les filles captives sont employées dans différents services du palais.

Elles peuvent entrer également dans la domesticité des épouses et des princesses, qui sont pourvues d'un grand nombre de servantes, comme le montre l'exemple de la mère de Darius III (Diodore XVII, 38.1 : *therapeia*). Tel est bien le sens des paroles mises par Hérodote dans la bouche d'Atossa, qui veut pousser Darius à entrer en guerre contre les Grecs : « Je désire avoir des servantes lacédémoniennes, argiennes, athéniennes, corinthiennes » (Hérodote III, 134). Les concubines royales ont elles-mêmes de nombreuses domestiques près d'elles : c'est ainsi qu'Esther reçoit « sept jeunes filles choisies, prises sur la Maison du roi » (*Esther* 2.9).

Il y avait un autre moyen de se procurer des femmes. C'est ce qu'explique le rédacteur du *Livre d'Esther*. Rappelons donc que, d'après ce roman de cour, Ashuérus décide de répudier la reine Vashti, coupable de ne pas s'être rendue à la convocation royale. De manière à pourvoir à son remplacement, on publia partout l'ordre royal suivant :

Que l'on cherche pour le roi des jeunes filles vierges et belles d'aspect ! Que le roi établisse des visiteurs dans toute les provinces de son royaume, pour qu'ils amènent toute jeune fille vierge et belle de visage à Suse la citadelle (2.2-3).

Malgré le caractère romancé de l'œuvre, le mode de rassemblement des femmes ne paraît pas irrecevable. On retrouve le motif dans une histoire racontée par Hérodote, destinée à montrer comment, après l'avoir prise à l'issue d'un très long siège, Darius songea à repeupler Babylone :

Songeant à assurer des femmes aux Babyloniens, afin que naquit d'eux une postérité qui les remplacerait (car les Babyloniens avaient étouffé les leurs en vue de ménager les vivres), Darius fit ce que voici : il ordonna aux peuples du voisinage d'amener des femmes à Babylone, imposant à chacun un nombre déterminé, en sorte que le total atteignit 50 000 (III, 159).

Là encore, il s'agit plus d'une « belle histoire » que d'histoire : néanmoins, elle a été composée sur une trame politico-institutionnelle parfaitement admissible : Darius ne fait rien d'autre que d'instituer un prélèvement de type tributaire calculé en proportion des ressources (en femmes) de chacun des pays visés. Le tribut humain féminin est attesté par Hérodote à propos de la Colchide, qui devait envoyer à la cour chaque année 100 jeunes garçons et 100 jeunes filles (III, 97). En quelque sorte, le lit royal, comme la table royale, est à l'image de l'immensité de l'Empire et de la diversité des populations qui le composent.

À ce point, on est tenté de citer R. Van Gulick à propos des concubines de l'empereur de Chine à l'époque T'ang :

Il semblerait que les femmes du palais aient été soit des jeunes filles offertes en tribut, tant par les provinces que par les pays étrangers et vassaux ; soit des filles de familles éminentes

soucieuses de se concilier la faveur impériale ; soit des femmes recrutées par les agents du palais. Ces agents-là parcouraient l'Empire et battaient la campagne à la recherche de femmes belles et talentueuses, et de toute évidence les prenaient là où ils les trouvaient, ne dédaignant même pas les lupanars, privés et publics. Quand on avait ramassé un certain nombre de ces femmes, on les faisait trier par des eunuques et par des duègnes. On choisissait les meilleures pour le harem impérial, les plus artistes pour le *kiao-fang* [« centre de formation »], et l'on affectait les autres aux tâches serviles du palais (p.235).

Mais, il faut y insister, le rapprochement est bancal, dans la mesure où la documentation achéménide est fort lacunaire. Mis à part le *Livre d'Esther*, on peut cependant citer Phylarque, qui parlait ainsi d'une certaine Timôsa : « Elle surpassait toutes les autres femmes par sa beauté. Elle avait été envoyée en don par le roi d'Égypte à Stateira, la femme du roi Artaxerxès II » (Phylarque, *ap.* Athénée XIII, 609). Elle devint ensuite la *pallakis* d'Oxyarthès : il est probable que, séduit, il avait demandé à sa belle-sœur de lui céder sa dame de compagnie.

• *Les 360 concubines du Grand Roi.* – Un véritable problème naît de l'interprétation qu'il convient de donner de certains textes classiques et hellénistiques sur le nombre de concubines royales. Plutarque (*Art.*, 27.1), Diodore (XVII, 77.5), Quinte-Curce (III, 3.24 ; VI, 6.8) et Dicaërque (Athénée XIII, 557b) font état de la présence de 360 concubines auprès d'Artaxerxès II et de Darius III.

Le chiffre de 360 se retrouve à plusieurs reprises dans le développement tributaire d'Hérodote : le 3^e et le 12^e nomes paient 360 talents d'argent (III, 90, 92) ; le 20^e (l'Inde) verse annuellement 360 talents de poudre d'or (III, 94) ; le chiffre apparaît même à deux reprises à propos du nome cilicien : sur le total des 500 talents d'argent exigés, 140 servaient à entretenir la cavalerie stationnée à demeure dans le pays, les 360 autres étaient envoyés à la cour royale ; au surplus, le pays devait également fournir chaque année 360 chevaux blancs, Hérodote apportant la précision suivante : « à raison d'un par jour », expression que l'on trouve également dans le texte de Diodore à propos des concubines royales. Le rapprochement des textes ne laisse aucun doute sur l'existence d'un modèle, mais s'agit-il d'un modèle grec ou d'un modèle perse ? Ou, plus exactement, existe-t-il, dans l'ambiance achéménide, l'indice d'une faveur particulière pour le chiffre 360 ? Dans le cas contraire, on devrait renvoyer aux oubliettes non seulement le nombre des concubines du Grand Roi, mais aussi les chiffres fournis par Hérodote sur le tribut achéménide. Mais on devrait également repousser l'histoire mise en scène par Hérodote sur la punition infligée par Cyrus au fleuve Gyndès, dans lequel s'était noyé un cheval blanc consacré au Soleil : il le divisa en 360 petits diverticules, et ainsi le franchit aisément (I, 189-190) ; on devrait mettre en doute également la présence, dans le cortège de Darius III, de 365 jeunes gens, « en nombre identique au nombre de jours dans l'année » (Quinte-Curce III, 3.10), ou encore la variété (360) des utilisations que les Perses font du palmier (Strabon XVI, 1.14).

Certes, il s'agit d'un chiffre symbolique, que l'on retrouve dans la tradition grecque. Mais il paraît clair en même temps que, dans les traditions perses, il renvoie à l'existence d'un calendrier solaire de 360 jours et 5 jours épagomènes, qui existe concurremment avec le calendrier administratif officiel de type lunaire babylonien. Et certains des textes qui portent le chiffre 360 (ou 365) se situent directement ou indirectement dans un contexte de culte solaire, tout particulièrement les chevaux, sacrifiés chaque année lors des *Mithrakāna*. On doit donc admettre que le chiffre de 360 concubines du Grand Roi

ressortit aux informations venues tout droit de la cour achéménide (cf. *nomos persikos* chez Diodore). En sélectionnant 360 concubines, on donnait une nouvelle fois du Grand Roi l'image d'un homme au-dessus d'un homme, en raison d'une adéquation parfaite entre son rythme propre et le temps culturel. Il s'agit donc, d'abord, d'un chiffre qui ressortit au caractère sacré de la royauté achéménide.

Le statut privilégié de ces 360 femmes est bien mis en évidence par les auteurs antiques. La coutume, affirme Diodore, veut que, lors des déplacements de la cour, le roi soit accompagné des femmes de la Maison Royale, mais aussi des femmes des Parents et des Amis (XVII, 35.3). Dans le cortège de Darius III, Quinte-Curce ne mentionne pas seulement la mère et la femme du roi, accompagnées par une foule de femmes à cheval ; à la suite venaient les enfants du roi et leurs préceptrices, ainsi qu'une foule d'eunuques : « Puis c'était le cortège des 360 concubines royales, elles aussi vêtues et parées en reines » (III, 4.24). On sait également par Hérakleïdès que les concubines accompagnaient le Grand Roi à la chasse (Athénée XII, 514c). On retrouve là une coutume attestée par Quinte-Curce (VIII, 1.28) à la cour du roi maurya (Strabon XV, 1.55, affirme qu'elles prennent part à la chasse). À un rang certes inférieur à celui des princesses de sang, les 360 concubines royales faisaient partie intégrante de la suite du roi. Il ne fait donc guère de doute que, parmi toutes celles que les auteurs anciens dénomment concubines, les 360 concubines royales constituaient un groupe d'un statut qui les distinguait très clairement de l'immense foule des *pallakai* palatines. On peut supposer, sans en avoir de preuve absolue, qu'à la mort du roi 360 nouvelles concubines étaient recrutées. Que devenaient les précédentes ? On sait que, pour humilier son fils Darius, Artaxerxès II relégua Aspasia « comme prêtresse de l'Artémis d'Ecbatane, que les Perses nomment Anaïtis, pour qu'elle passât sa vie dans la chasteté » (Plutarque *Art.*, 27.4). Mais il serait trop hasardeux de voir dans l'épisode l'illustration particulière d'une pratique générale.

Nous ne savons pas en revanche sur quels critères elles étaient sélectionnées. Elles sont toujours caractérisées par une beauté hors du commun. C'est déjà ce qu'indique le rédacteur du *Livre d'Esther*, qui ajoute qu'elles étaient vierges. C'est ce qu'affirme explicitement Diodore : « Il va de soi qu'elles étaient d'une beauté remarquable, car elles avaient été choisies entre toutes les femmes de l'Asie » (XVII, 77.6). « Elles étaient d'une éminente beauté », commente Plutarque de son côté (*Art.*, 27.2). Mais c'est là un trait peu caractéristique : c'est dans les mêmes termes que sont décrites Timôsa ou Aspasia, ou encore Amytis, sœur de Xerxès et femme de Mégabyze : « Elle était la femme la plus belle de l'Asie » (Athénée XII 609b). Et l'on se souvient de l'appréciation admirative d'Alexandre sur les Iraniennes : « Elles sont un tourment pour les yeux » (Plutarque *Alex.* 21.10) !

Il est d'autant plus difficile de répondre à la question que les concubines royales sont en général citées collectivement. Nous connaissons seulement le nom de trois des concubines d'Artaxerxès I^{er}, qui lui ont donné des enfants : à l'instar d'une concubine de Smerdis (§ 14), Ctésias les qualifie de Babyloniennes (§ 44), mais l'une d'entre elles porte un beau nom iranien, Alogounè, « au teint de rose ». Si elles font bien partie des 360 concubines royales (ce qui n'est pas assuré), on doit supposer que, comme le disent Diodore et le rédacteur d'*Esther*, elles étaient recrutées chez les peuples et princes sujets de l'Empire. Il paraît peu probable en revanche que certaines d'entre elles étaient issues des grandes familles aristocratiques perses, si l'on en juge à la réaction indignée de Spithridatès, qui rompit avec Pharnabaze au motif que celui-ci « voulait prendre sa fille sans mariage » (Xénophon *Agés.* 3.3).

• *La vie sexuelle du Grand Roi : images et réalités.* – Par ailleurs, Diodore apporte la précision suivante : « Chaque nuit, elles tournaient autour de la couche du Grand Roi, afin qu'il choisît celle qui devait s'unir à lui » (XVII, 77.7). Le texte laisse entendre que, chaque nuit, une nouvelle concubine venait rejoindre le Grand Roi dans son lit.

On peut comparer avec la présentation donnée dans le *Livre d'Esther*. Une fois Esther arrivée à la cour d'Ashuérus, l'eunuque Agée lui fournit parfums et vivres, et lui procure également sept jeunes filles choisies, « prises dans la Maison du roi » (2.9) – donc des « concubines » au sens de domestiques. Pendant douze mois, elle suit « le code des femmes » ; pendant six mois, elle s'enduit de myrrhe, et pendant six mois d'aromates et de « parfums réservés aux femmes ». Lorsqu'elle est convoquée par le roi, elle part le soir et revient le matin, mais elle loge alors dans la « seconde maison des femmes » que dirige Sh'asgaz, « eunuque du roi et gardien des concubines royales ». En principe, elle ne retourne plus vers le roi, sauf si celui-ci la demande expressément : ce qui ne manque pas de se produire, pour les besoins du roman, car Esther est préférée à toutes les autres !

Quoi qu'il en soit, les préparatifs imposés aux jeunes filles ne relèvent probablement pas du roman. On les retrouve dans le *Livre de Judith*, au moment où l'héroïne s'apprête à rejoindre Holopherne :

Elle se dépouilla de ses habits de veuve, se baigna dans l'eau, s'oignit de myrrhe pure, tressa sa chevelure, se couvrit la tête d'un turban, revêtit ses habits de réjouissance... Elle se chaussa de sandales, se couvrit d'anneaux, de bracelets, de bagues, de pendants d'oreille et de toute sa parure (10.3-4).

Que des prescriptions de ce genre aient été imposées aux femmes qui devaient partager la couche du roi, c'est ce qui ne peut surprendre. Les jeunes gens chargés de servir le roi à table devaient eux-mêmes préalablement prendre un bain et revêtir des vêtements blancs, selon Hérakleidès (Athénée IV, 146a).

On peut donc observer une relative harmonie entre Diodore et *Esther*, bien que le roman ne fasse pas état de la pittoresque déambulation nocturne mise en scène par le premier. Mais ce rapprochement doit-il nécessairement emporter la conviction de l'historien ? Pour tenter de répondre à la question, tournons-nous vers Hérakleidès, qui écrivait dans ses *Persika* :

Trois cents femmes (*gynaikes*) veillent (*phylatousin*) sur le Grand Roi ; elles dorment toute la journée en sorte de rester éveillées pendant la nuit ; alors, elles chantent et jouent de la harpe en permanence tandis que les lampes brûlent ; et le roi a commerce avec elles (*pallakides* ?), [lorsqu'elles sont introduites ?] par la cour des mélophores (Athénée XII, 514b).

À première vue, la similitude entre Diodore et Hérakleidès paraît bien marquée. Mais il convient de souligner d'entrée que le texte est en partie restitué et que le terme *pallakides* n'est pas sûr ; d'autres manuscrits donnent *pollakis* (souvent) ; le seul terme indiscutable est *gynaikes* ; les restitutions habituellement proposées (y compris parfois 360 au lieu de 300) le sont par assimilation avec Diodore, ce qui, évidemment, fait naître des doutes sérieux sur la valeur démonstrative du rapprochement entre les deux auteurs. Diodore ne fait pas état des précisions données par Hérakleidès (femmes éveillées qui chantent et font de la musique). Ces divergences sont d'autant plus notables qu'Hérakleidès connaissait bien les coutumes de cour achéménides.

L'interprétation la plus vraisemblable, c'est qu'Hérakleidès fait ici allusion non aux 360 concubines du roi, mais aux *pallakai* musiciennes et chanteuses, dont certaines, on le sait par Hérakleidès lui-même (Athénée IV, 145c) et par d'autres auteurs, agrémentaient

le dîner royal de leurs voix et de leurs accords ; Parménion mit la main sur 329 de ces *pallakai basilikai mousourgoi* dans le Trésor de Darius III à Damas (XIII, 608a). Si l'interprétation est fondée, on est amené à supposer que Diodore (ou sa source) a ou bien ajouté sa glose pittoresque à destination de ses lecteurs, ou bien/et établi (volontairement ou non) une confusion avec des informations telles qu'elles étaient données dans Hérakleidès. La présentation qu'il donne s'intégrait parfaitement bien avec l'une des images favorites données par les auteurs grecs. Parmi les preuves du luxe suprême des Grands Rois, Polyarchos ne manquait pas par exemple de souligner leur penchant pour les relations sexuelles (Athénée XII, 545f). Quant à Élien, il les comparait à tel poisson de mer « qui a de nombreuses épouses » ; les Barbares mèdes et perses, écrivait-il, « manifestent leur luxe (*tryphē*) dans les plaisirs du lit » (*Anim.* I, 14).

Il n'est pas aisé de distinguer ce qui, ici, relève de l'information et ce qui dérive de l'interprétation grecque. Du nombre des concubines royales (« identique à celui des jours de l'année »), Diodore a tiré la conclusion que chacune, à tour de rôle, venait distraire le Grand Roi. Cependant, les textes disponibles n'imposent pas de prendre au pied de la lettre l'interprétation donnée par Diodore. On est surtout tenté de penser qu'il a ainsi « rationalisé » un chiffre qui, chez les Achéménides, avait valeur avant tout symbolique. Peut-être la vision de Diodore dérive-t-elle également, en partie au moins, de la précision donnée par Hérodote à propos des rapports entre le Grand Roi et ses femmes : « Les femmes (*gynaikes*), en Perse, fréquentent leurs maris à tour de rôle » (III, 69). Tout compte fait, si, comme l'affirme *Esther*, les jeunes filles recrutées devaient être vierges, on en vient même à se demander si beaucoup d'entre elles ne le restaient pas – avant, peut-être, de vivre dans la chasteté dans un sanctuaire d'Anāhita (Plutarque *Art.*, 27.3-4).

• *Des femmes recluses ? Le fantasme du harem.* – Rapproché des textes classiques, le texte de *Esther* n'a pas peu fait pour faire naître l'idée d'un harem à la cour du Grand Roi, que l'on décrit, ou plutôt que l'on imagine, à l'image des harems ottomans, peuplé d'eunuques et de concubines. C'est en se fondant sur de tels présupposés que les premiers fouilleurs ont cru découvrir un harem à Persépolis, c'est-à-dire une construction séparée où les femmes étaient supposées vivre dans des chambres individuelles.

Il ne fait guère de doute que les princesses royales et les femmes en général disposaient d'appartements particuliers. Dans son récit du meurtre de Smerdis, Hérodote parle de l'appartement des hommes (*andreôn*) (III, 77-78), manifestement séparé des appartements réservés aux femmes (III, 68). L'existence d'appartements séparés est implicite dans l'histoire qu'il raconte de l'arrivée de Démokédès à la cour : le médecin grec est conduit par un eunuque auprès des femmes du roi (III, 130 : *para tas heautou gynaikas*). On notera également la précision donnée par Hérodote sur la petite enfance des jeunes Perses : « Avant que l'enfant ait cinq ans, il ne se présente pas aux regards de son père, mais il séjourne près des femmes » (*para tēsi gynaixi* ; I, 136).

Parlant des 360 concubines royales, Plutarque apporte la précision suivante :

Les Barbares sont terriblement sensibles en ce qui concerne la licence des mœurs ; c'est au point que, non seulement si l'on s'approche de l'une des concubines du roi et si on la touche, mais même si, en voyage, on dépasse et l'on frôle les chariots qui les transporte, on est puni de mort (*Art.*, 27.1).

Ce qui n'est pas sans faire songer à la ruse de Thémistocle narrée par le même Plutarque. Soulignant à nouveau la jalousie des Barbares (notée également par Élien),

Plutarque raconte que l'Athénien, pour échapper aux contrôles, monta dans un chariot bâché; ses accompagnateurs répondaient invariablement « que c'était une fille d'origine grecque qu'ils menaient d'Ionie à l'un des nobles de la Porte du roi ». Et Plutarque précise :

Les Barbares gardent strictement, non seulement leurs femmes légitimes (*hai gamētai*), mais encore celles qu'ils ont achetées à prix d'argent et qu'ils ont prises pour *pallakai*, afin qu'elles ne soient vues de personne du dehors. Elles vivent au logis (*oikoi*) dans une réclusion complète et, quand elles voyagent, elles sont transportées dans des voitures (*harmamaxai*) et enfermées de tous côtés par des tentures (*Thém.* 26.5).

Très soucieux de la vertu des femmes, Plutarque y revient dans sa *Vie d'Artaxerxès*, affirmant que ce roi fut le premier à permettre à sa femme Stateira de voyager en voiture découverte (*Art.*, 5.6; cf. *Mor.* 173f). C'est lui qui précise également que les femmes légitimes du roi, quand elles avaient participé à un banquet, quittaient la salle lors du *symposion*, au moment où l'on faisait entrer les concubines et les musiciennes (*Mor.* 140b).

Les informations des auteurs classiques n'ont aucune raison valable d'être rejetées en totalité, quels que soient les commentaires dont ils les enjolivent (cf. Hérodote V, 18). Mais dans le même temps, il convient d'apporter des nuances importantes : toutes les femmes du palais ne doivent pas être confondues dans une catégorie indifférenciée. Nous ne savons pas grand chose de la vie des concubines royales. Le rédacteur du *Livre d'Esther* les met en scène dans une maison, elle-même qualifiée de « gynécée »; il y a deux maisons de ce type, l'une (surveillée par l'eunuque Agée) où se préparent les jeunes filles; l'autre, « la deuxième maison des femmes » (dirigée par Sh'asgaz, « gardien des concubines royales »), où résident les femmes après leur nuit auprès du Grand Roi (II, 2-17). C'est le terme utilisé également par Plutarque à propos des concubines du satrape de Sardes (*Thém.* 31.2). C'est à une telle structure que fait également allusion Élien dans sa comparaison entre le Grand Roi et un poisson de mer : ses femmes vivent dans autant de chambres (*Anim.* I, 14). C'est l'image que l'on retire également de nombreux passages d'auteurs anciens, déplorant l'effémination de princes orientaux, tel Ninyas « qui n'était vu que par ses femmes et ses eunuques », ou encore Sardanapale qui vivait avec ses concubines, vêtu comme une femme et filant la laine en leur compagnie (Athénée XII, 528 e-f).

C'est ce terme (*gynaikōnitis*) que l'on comprend généralement comme harem. Sur ce point, les parallèles moyen-orientaux sont contradictoires. On notera que, dans l'Égypte pharaonique, des termes habituellement traduits comme *harem* signifient en réalité tout autre chose : l'un d'entre eux, en particulier, se réfère aux groupes de musiciens-chanteurs, qui comprennent des hommes et des femmes. Il semble en revanche que, dans la documentation de Mari, un mot renvoie à « confinée » (*sekretum*), qui pourrait désigner les femmes confinées dans un espace particulier (*tubqum* : « espace intérieur »). On peut donc admettre que certains éléments donnés par *Esther* sont crédibles. Les concubines royales vivent dans des appartements réservés qui, si l'on prend Hérakleidès au pied de la lettre, sont peut-être séparés des appartements royaux par la cour des méliphores (Athénée XII, 514b).

Mais les princesses royales, quant à elles, ne vivaient certainement pas cloîtrées dans leurs appartements. Les tablettes de Persépolis attestent de leurs fréquents déplacements : elles touchent des rations de voyage, qui ne les différencient en rien des hommes (mari, père), avec lesquels elles se déplacent de temps à autre. Elles disposaient à coup sûr d'une plus grande autonomie, ne serait-ce qu'en raison de leur activité de gestionnaires de leur propre Maison, qui comprenait terres et domestiques. Parmi elles, citons à nouveau Amytis, sœur de Xerxès et femme de Mégabyze, « la plus belle femme d'Asie, mais aussi la plus

licencieuse », d'après Dinon (Athénée XIII, 609a). Ctésias souligne de son côté ses aventures extraconjugales, d'où les plaintes de son mari auprès de Xerxès (§ 28); « après la mort de Mégabyze, elle s'était mise à rechercher la compagnie des hommes, comme l'avait fait sa mère Amestris », et elle eut une liaison avec le médecin Apollonidès (§ 42). Si l'on met de côté le jugement porté contre elles par les auteurs grecs, de tels exemples prouvent au moins que les princesses ne vivaient pas comme des nonnes, cloîtrées dans une cellule !

D'une manière générale, les femmes de l'aristocratie devaient recevoir une éducation particulière. Dans le cortège de Darius III, Quinte-Curce mentionne la présence de femmes « chargées de l'éducation des enfants royaux » (III, 3.23), peut-être plus spécialement des jeunes filles (III, 13.12). Par ailleurs, Ctésias cite l'exemple de Roxane, la sœur de Teritouchmès, gendre d'Artaxerxès II; il précise à son propos « qu'elle était très belle et des plus adroites à l'arc et au javelot » (§ 54). Mention unique et fort intéressante, qui implique qu'à l'instar des jeunes gens les jeunes filles recevaient une éducation physique, au cours de laquelle elles s'entraînaient aux arts martiaux traditionnels. Remarquons également que, dans le cortège de Darius III, les princesses sont accompagnées de « femmes à cheval » (Quinte-Curce III, 1.22) et que, selon Quinte-Curce (V, 3.19), « les femmes de Perse considèrent comme le pire affront de travailler la laine de leurs mains ». Si l'on ajoute que la femme guerrière fait partie des traditions folkloriques iraniennes, on est tenté de conclure que les jeunes filles de l'aristocratie n'étaient nullement préparées à vivre recluses, même si, dans le palais royal ou dans la maison de leur mari, elles disposaient d'appartements particuliers : si le terme harem peut être conservé par commodité, il ne peut avoir de sens que pour les concubines royales.

Pour une part au moins, ces conclusions trouvent une illustration dans les représentations figurées. Pour des raisons sur lesquelles nous avons déjà insisté, on n'a pas à s'étonner de l'absence de représentations féminines dans l'art aulique. C'est sur d'autres supports qu'on les trouve. Plusieurs sceaux de Persépolis sont connus pour avoir appartenu à la princesse Irdabama. Les représentations qui y sont portées ne les distinguent pas de sceaux appartenant à des hommes : l'un d'entre eux représente une scène de chasse (PFS 51), élaborée selon un modèle qui n'est pas sans rappeler le sceau de Kuraš d'Anšan (PFS 93); sur un autre (utilisé par des officiels liés à Irdabama) est portée une scène d'audience, où ne figurent que des femmes, mais qui est manifestement copiée sur le cérémonial officiel de la cour achéménide : la scène rappelle l'obligation de la proskynèse à la cour, y compris peut-être à l'intérieur de la catégorie des princesses et des concubines (cf. Athénée XIII, 556b). Sur un sceau d'Artystonè, on retrouve également le motif bien connu du Héros royal, etc. L'usage des sceaux et les thèmes iconographiques qui y sont portés témoignent à nouveau de la place que tenaient les princesses royales à la cour achéménide. Mentionnons également l'intérêt d'une des scènes figurées sur un tapis de Pazyryk (manifestement d'inspiration achéménide) : deux femmes prient devant un encensoir sur pied.

V. À LA TABLE DU GRAND ROI

• *Manger chez le Grand Roi.* – Parmi les événements festifs de la cour, le luxe et l'apparat des banquets ont tout particulièrement frappé l'imagination des auteurs anciens. Leurs récits soulignent à l'envi l'abondance de la chère. Le jour anniversaire de leur naissance – écrit Hérodote (I, 133) – les riches Perses « se font servir un bœuf, un cheval, un chameau, rôtis tout entiers dans des fours ». Que dire alors de la table royale qui, comme

l'indiquent Dinon et Ctésias (Athénée IV, 146c), nourrit chaque jour 15 000 personnes ? Nous avons la chance de disposer d'un texte très informatif en la matière, dans le recueil des *Stratagèmes* de Polyen (IV, 3.32) :

Alexandre étant dans la résidence royale des Perses, lui furent servis le déjeuner et le dîner du Grand Roi, selon ce qui était inscrit sur un pilier de bronze, qui portait également les autres réglementations (*nomoi*) instituées par Cyrus. En voici le contenu :

1. Farine de blé, pure	400 artabes
2. Farine de blé, 2 ^e catégorie	300 artabes
3. Farine de blé, 3 ^e catégorie	300 artabes
Total des farines de blé au dîner :	1 000 artabes
4. Farine d'orge, très pure	200 artabes
5. Farine d'orge, 2 ^e catégorie	400 artabes
[6. Farine d'orge, 3 ^e catégorie]	400 artabes]
Total des farines d'orge :	1 000 artabes
7. Gruau d'orge	200 artabes
8. Très fine farine pour boisson	200 artabes
9. Cresson haché et criblé	xxx artabes
10. Psitanè [orge traitée?]	10 artabes
11. Graine de moutarde	1/3 artabe
12. Petit bétail (mâles)	400
13. Gros bétail	100
14. Chevaux	30
15. Oies grasses	400
16. Pigeons	300
17. Petits oiseaux variés	600
18. Agnelles	300
19. Oies jeunes	100
20. Gazelles	30
21. Lait doux du jour	10 <i>marriš</i>
22. Petit lait adouci	10 <i>marriš</i>
23. Ail	1 talent
24. Oignons âcres	1/2 talent
25. Herbacées [mercuriale?]	1 artabe
26. Suc de silphium	1 talent
27. Moût sucré de pommes adouci	1/4 artabe
28. Cire de cumin	1/4 artabe
29. Raisin sec noir	3 talents
30. Fleur d'aneth	3 mines
31. Graine de nielle	1/3 carthame
32. Graine d'arum	2 kapetis
33. Sésame	10 artabes

34. Raisiné doux	5 <i>marriš</i>
35. Raves confites et radis accommodés au sel	5 <i>marriš</i>
36. Câpres confites au sel dont on fait des farces de haut goût du nom d' <i>abyrtakai</i>	5 <i>marriš</i>
37. Sel	10 artabes
38. Cumin d'Éthiopie	6 kapetis
39. Anis sec	30 mines
40. Graine de persil	4 kapetis
41. Huile de sésame	10 <i>marriš</i>
42. Huile tirée du lait	5 <i>marriš</i>
43. Huile de térébinthe	5 <i>marriš</i>
44. Huile d'acanthé	5 <i>marriš</i>
45. Huile d'amandes douces	3 <i>marriš</i>
46. Amandes douces sèches	3 artabes
47. Vin	500 <i>marriš</i>

(Quand le roi se trouve à Babylone ou à Suse, la moitié du vin qu'il boit est tiré du palmier, et l'autre moitié de la vigne).

48. Gros bois	200 charretées
49. Menu bois	100 charretées
50. Miel ferme	100 masses carrées chacune d'un poids de 10 mines

Quand le roi est en Médie, voici ce qu'il distribue :

51. Graine de carthame	3 artabes
52. Safran	2 mines

Tout cela pour la boisson et le déjeuner.

Outre cela, il distribue :

53. Fine fleur de farine de froment	500 artabes
54. Fine fleur de farine d'orge	1 000 artabes
55. Farine de 2 ^e catégorie	1 000 artabes
56. Fine fleur de farine	500 artabes
57. Gruau d'orge	500 <i>marriš</i>
58. Orge pour les bêtes	2 000 artabes
59. Paille hachée	10 000 chariots
60. Foin	5 000 chariots
61. Huile de sésame	200 <i>marriš</i>
62. Vinaigre	100 <i>marriš</i>
63. Cresson haché menu	30 artabes

Voilà tout ce qu'on donne aux soldats ; c'est ce que dépense chaque jour le roi pour son déjeuner et son dîner et pour ceux qui reçoivent ses distributions.

Pour juger de la crédibilité du texte, il convient d'abord d'y distinguer deux parties : les informations chiffrées et le commentaire qui figure dans l'introduction et dans la conclusion. Polyen tire ainsi la morale de l'histoire : devant l'émerveillement envieux de ses soldats, Alexandre se mit à rire, ordonna d'abattre le pilier de bronze, et il fit remarquer à ses Amis qu'un tel régime alimentaire affaiblissait le corps et l'esprit, à preuve les défaites que les Perses venaient de subir. Ce développement – joint à l'introduction – véhicule tous les clichés sur les rapports entre la *tryphē* (luxue) des Grands Rois et leur prétendue décadence. Il peut être rapproché, presque au mot près, du passage où Hérodote rapporte la réaction des Grecs devant le luxe de la tente de Mardonios sur laquelle ils mirent la main après la bataille de Platées. Les mots et attitudes d'Alexandre correspondent très exactement à ceux qui sont prêtés à Pausanias de Sparte :

Lorsque Pausanias vit ce mobilier de Mardonios, objets d'or et d'argent, tentures où se mêlaient des couleurs différentes, il ordonna aux boulangers et aux cuisiniers de préparer un repas comme ceux qu'ils préparaient chaque jour pour Mardonios ; ils firent ce qu'il leur demandait ; Pausanias, alors, à la vue de lits dorés et argentés couverts de coussins, de tables ornées d'or et d'argent, et des somptueux préparatifs du repas, fut stupéfait du luxe qui s'offrait à ses yeux ; pour rire et faire rire, il ordonna à ses serviteurs personnels de préparer un repas à la mode laconienne ; et comme, cela fait, la différence était grande, éclatant de rire, il envoya chercher les généraux des Grecs ; et quand ils furent réunis, il dit, en leur montrant l'apprêt des deux repas : « Hommes de Grèce, voici pourquoi je vous ai convoqués ; j'ai voulu vous montrer la folie du commandant des Mèdes qui, ayant le moyen de vivre comme vous voyez, est venu nous attaquer, pour nous ravir ce dont nous, nous vivons ainsi misérablement. » Voilà ce que Pausanias aurait dit aux généraux grecs (IX, 82).

On retrouve ici et là un motif banal chez bien des auteurs grecs (e.g. Athénée IV, 150b-c ; Élien *VHV*, 1). Le stéréotype d'un roi décadent parce que trop bien nourri – repris par exemple par Strabon (XV, 3, 22) – se retrouve chez nombre d'auteurs du IV^e siècle (e.g. Cléarque *ap.* Athénée XII, 539b).

Il est fort peu vraisemblable que ces règlements (mis sous l'autorité fictive de « Cyrus », comme chez Xénophon) aient été inscrits sur un pilier de bronze. Il est infiniment plus probable que les informations dérivent d'un auteur bien au fait des règlements auliques de la cour achéménide – peut-être Ctésias, dont on sait qu'il avait écrit un livre dans lequel il décrivait tout ce qui était fourni au roi à son dîner (Athénée II, 67a), ou bien encore Hérakleïdès lui-même. Cela mis à part, toute la partie informative sonne juste. Tout d'abord, à chaque fois qu'il fait référence à des mesures de capacités perses (*marrīš*, artabes, *kapeties*, etc.), Polyen prend soin d'en donner une estimation en rapport avec les mesures grecques ; et les mesures dont il fait état sont connues dans les tablettes de Persépolis, au moins l'artabe et le *marrīš*. Par ailleurs, l'importance des quantités nécessaires pour l'alimentation de la table royale imposait que les administrateurs qui en étaient chargés disposent d'une liste exhaustive des produits et des quantités. Lorsqu'on sait en effet la minutie des contrôles administratifs à Persépolis (chapitre XI, 1), on doit comprendre que les administrateurs de la table devaient produire un document officiel irréfutable aux chefs des magasins chargés des entrées et des sorties : ceux-ci devaient chaque année fournir à l'administration un bilan, qui était ensuite dûment vérifié. À la tête de ce service, il y a probablement ceux que Xénophon nomme « les préposés aux approvisionnements de la table » (*Cyr.* VIII, 1,9) ; de son côté, Hérakleïdès cite un officier qui porte, dans sa transcription grecque, un titre à peu près équivalent (*potibazis*), qui est plus spécialement chargé de la répartition des mets distribués (Athénée IV, 145f).

D'autres détails donnés par Polyen confirment qu'il a eu en main (indirectement) des renseignements originaux. Il distingue en effet le régime de la table en fonction du lieu où se trouve la cour : Persépolis, Suse et Babylone, Ecbatane. Cette référence directe à la coutume du nomadisme aulique constitue un nouvel indice de l'excellence de ses sources. On sait en effet que, où que le roi se déplace, sa table doit être servie chaque jour avec le même faste et la même abondance. On ne connaît qu'un exemple inverse, qui au reste confirme la pratique générale. Lors du retour d'une expédition contre les Cadusiens, l'armée souffrit de disette, et, à cette occasion, Plutarque rend compte de la gravité du dénuement en employant une formule significative : « Le dîner du roi ne fut pas servi » (*Art.*, 24,3). Hérodote précise d'ailleurs que, « lorsque le roi part en campagne, il emporte de sa Maison un riche approvisionnement de vivres et de bétail », y compris bien entendu l'eau du Choaspes (I, 188 ; cf. VII, 83). Mais les variations apportées au ravitaillement sont assez modestes. Elles portent surtout sur des produits que l'on peut difficilement transporter, tel le vin, sans doute aussi la bière et le poisson, dont l'utilisation est bien attestée en Babylonie (cf. Diodore XVII, 108,4).

Pour le reste, il semble bien que, où qu'il se trouve, le roi trouve toujours sur sa table les mêmes préparations. C'est ce que confirme apparemment un extrait, donné par Athénée (IX, 393c), d'un inventaire envoyé à Alexandre par Cléomène, qui avait été chargé de l'administration financière de l'Égypte. Il semble bien s'agir en effet d'un inventaire des richesses du Grand Roi en Égypte (cf. XI, 784a-b). La *Lettre de Cléomène* (comme celle de Parménion : ci-dessous) y est citée très partiellement dans un long développement sur les oiseaux et leurs dénominations. La citation se borne à une courte énumération : « 10 000 poules d'eau fumées, 5 000 grives, 10 000 cailles fumées ». On est tenté de penser qu'il s'agissait, dans l'original, de l'inventaire des élevages de petits oiseaux (bien attestés dans Polyen et les tablettes de Persépolis), qui étaient menés près de Memphis (ou ailleurs) pour alimenter la table du roi (quand il résidait en Égypte) ou, de manière plus permanente, la table du satrape. En effet, les volailles d'eau constituaient manifestement l'un des articles couramment consommés à la table du roi (cf. en particulier Hérodote VII, 119 et ci-dessous).

Enfin, on observe une cohérence globale entre les informations de Polyen et celles que donne Hérakleïdès de Kymè. Tout d'abord, chez l'un et l'autre, il est précisé très clairement que les quantités de produits alimentaires ne s'expliquent que par les distributions aux soldats (cf. également Hérodote VII, 119). Polyen ajoute qu'on leur fournissait également le bois pour leur cuisine (n^{os} 48-49), et que l'on nourrissait également les bêtes de somme, sans doute aussi les chevaux (n^{os} 58-59). Par ailleurs, voici l'énumération (certainement incomplète) produite par Hérakleïdès :

Mille animaux sont abattus chaque jour pour le roi ; on y trouve des chevaux, des chameaux, des bœufs, des ânes, des daims, et la plupart des animaux plus petits ; beaucoup d'oiseaux sont également consommés, y compris des autruches d'Arabie – un grand animal ! – des oies et des coqs (Athénée IV, 145e).

Hérakleïdès ne cite ici que les viandes, tout simplement parce que l'abondance de l'alimentation carnée chez les Perses pouvait frapper tout spécialement des Grecs, peu habitués à un tel régime (cf. Strabon XV, 3, 19) : les exceptions à cette règle étaient suffisamment notables pour que les auteurs anciens en fassent état explicitement (e.g. Élien *VH* I, 26, 28). Hérakleïdès ajoute que les soldats reçoivent de la viande et du pain (145f).

À part quelques divergences de détail (il n'est pas question d'autruches chez Polyen), il n'est pas difficile de constater que, dans l'un et l'autre documents, l'essentiel de

l'alimentation est à base de céréales et de viandes (d'une très grande variété), comme d'autres auteurs l'indiquent en passant (cf. Strabon XV, 3.18; Hérodote I, 133; Élien *VH* I, 33). On en trouve une autre confirmation dans le texte fameux d'Hérodote, décrivant les préparatifs gigantesques des cités grecques, requises pour préparer la table du roi en 480 : « Pendant des mois, ils s'occupaient à faire de la farine, farine d'orge et farine de blé; on engraisait le plus beau bétail qu'on trouvait à acheter, on nourrissait des oiseaux terrestres et aquatiques dans des basses-cours et sur des étangs » (VII, 119). Ajoutons que, dans le seul passage où l'on voit concrètement ce que le roi mange, « Artaxerxès III allonge les deux mains ensemble et saisit de la main droite l'un des coutelas qui étaient posés à proximité, et, de l'autre main, il attira à lui le plus grand des pains, mit sur celui-ci de la viande, puis en coupa les morceaux qu'il mangea avidement » (Élien *VH* II, 17); un passage de Plutarque atteste également de la consommation fréquente de petits oiseaux (n° 17; Plutarque *Art.*, 19; cf. Ctésias § 61 qui transcrit le nom perse de l'un d'entre eux; Athénée IX, 393c et ci-dessus).

Les tablettes de Persépolis de la série J (produits « livrés devant le roi ») confirment, globalement sinon dans le détail, les informations de Polyen. Lorsque le roi ou un membre de sa famille se déplace (pas nécessairement au cours de la migration annuelle de la cour), ils reçoivent des produits de l'administration : du gros bétail (PF 691-694, 710), du petit bétail (696), des volailles (697-698, 2033-2037), de la farine (699-704), des grains (705-710), de l'huile (727) et d'autres produits dont l'identification n'est pas assurée. L'administration fournit également du vin (PF 728-732, 735-737; PFa 301, 311). Si le nombre de têtes de gros bétail n'est pas très élevé (3-1-8-7-8), celui des têtes de petit bétail l'est naturellement plus (1 124 en PF696), ainsi que celui des volailles; les quantités de farine (en litres) varient de 5 460 (PF 699) à 126 100 (PF 701). Quant au vin, les fournitures vont de 750 litres (PF 728) à 6 900 (PFa 311).

Il est vrai que ces chiffres sont difficilement comparables à ceux de Polyen. Certaines des tablettes de la Série J ne peuvent pas toujours être distinguées clairement de celles de la Série Q (rations de voyages), et toutes ne font certainement pas référence au nomadisme annuel de la cour. L'une d'entre elles au moins désigne des livraisons qui ont été faites au roi à Persépolis : elle porte la plus haute quantité de farine (PF 701). Par ailleurs, elles posent un problème identique à Polyen. Elles ne mentionnent pas le nombre de personnes accompagnatrices, qui elles aussi sont nourries. On ne peut restaurer ce nombre qu'en comparant avec la ration normalement connue par d'autres textes : on a pu estimer par exemple que 17 830 litres de farine pouvaient nourrir 11 886 personnes (PF 702).

Polyen cite des produits que l'on ne trouve pas dans les tablettes (ou que l'on n'y a pas encore repérés), en particulier le lait (n° 10, 22, 42), qui ne pouvait être stocké, mais qui certainement était utilisé régulièrement (cf. en particulier Plutarque *Art.*, 22.9 : lait de vache); au reste, lors de son intronisation, le roi devait « boire jusqu'à la dernière goutte une coupe de petit-lait » (*oxygala*; 3.2; cf. Polyen n° 22). On mangeait également du fromage (Élien I, 33) et des laitages (Athénée XIII, 608a).

Nous ne disposons malheureusement pas des recettes utilisées par les cuisiniers du roi. Mais le passage d'Élien que l'on a cité (*VH* II, 17) ne doit pas faire conclure que le menu de la table royale (au sens strict du terme) était identique à celui des soldats-rationnaires. Seuls les produits de base sont semblables. Xénophon souligne en effet que les mets servis au roi se distinguaient par une qualité très notable : « Tout ce qui provient de la table du roi a une saveur toute particulière » (*Cyr.* VII, 2.4) et il insiste, en guise d'explication,

sur la spécialisation des cuisiniers (VIII, 2.5), parmi lesquels Athénée cite « les cuisiniers spécialisés dans la fabrication des mets au laitage » (XIII, 608a). Beaucoup d'auteurs grecs soulignent de leur côté (dans une vision polémique identique à celle de Xénophon *Agés.* 9.3) que les cuisiniers du Grand Roi étaient sans cesse à la recherche de nouvelles recettes, quitte à les faire venir de très loin (Athénée IV, 144b-c; XII, 529d; 539b; 545d, f). Comme l'implique une remarque de Polyen à propos des câpres (n° 36), les volailles devaient être couramment farcies. On servait également la viande sous forme de salaisons (Athénée IX, 393c; cf. Plutarque *Art.*, 18.4). De son côté, Diodore (XVII, 67.4) fait allusion aux « préparations culinaires variées » qui étaient transportées de Perse en Babylonie, sans doute pour alimenter la table royale, ou encore à cette manifestation de luxe insensé (*tryphē, hybris*) qui incita Harpale à faire venir des poissons du golfe Persique (Diodore XVII, 108.4). Manifestement, la cuisine perse, comme la cuisine iranienne d'aujourd'hui, était d'une délicate subtilité (cf. Athénée XII, 545e).

Soulignons en même temps la variété des huiles (n° 41-46) : Ctésias précisait qu'on fabriquait en Carmanie une huile d'acanthé pour le roi, et Amyntas notait qu'en Perse « les montagnes produisent le térébinthe [pistache], le lentisque et les noix de Perse, avec lesquelles on fabrique pour le roi beaucoup d'huile » (Athénée II, 67a); en revanche, Ctésias ne mentionnait ni le poivre ni le vinaigre, alors que ce dernier produit est cité par Polyen (n° 62). Ce qui frappe enfin dans le texte de Polyen, c'est l'extrême profusion et diversité des condiments et herbes aromatiques (nos 25-26, 28, 30-33, 38-41, 51-52, 63). Elle ne peut surprendre, quand on sait leur importance chez les Perses pour des utilisations médicinales (p. 278), qui ne se différencient pas fondamentalement de leur usage culinaire. Parmi ces herbes, l'une d'entre elles est notable, c'est le térébinthe dont on tire de l'huile (n° 43; à peu près 50 litres). Il s'agit de la noix de pistache, plante très populaire chez les Perses : Strabon la cite explicitement parmi celles que les jeunes gens doivent s'habituer à reconnaître (XV, 3.18); on sait également qu'elle constituait l'un des éléments du régime alimentaire de l'héritier qui s'appretait à être proclamé roi (Plutarque *Art.*, 3.2); quant à Nicolas de Damas, il rapportait le jugement péjoratif que les Mèdes portaient sur les Perses, traités de « mangeurs de térébinthe » (*FGrH* 90 F66.34).

La diversité des préparations est soulignée par Hérodote, qui l'oppose aux habitudes grecques :

Les Perses mangent peu de plats de résistance, mais beaucoup de plats de desserts (*epiphorēmata*) qui ne sont pas tous servis en même temps; c'est ce qui leur fait dire que les Grecs, quand ils sont à dîner, s'arrêtent ayant encore faim, parce qu'après le repas véritable on ne leur présente rien qui vaille la peine, mais que, si on leur présentait quelque chose de tel, ils ne s'arrêteraient pas de manger (I, 133).

Effectivement, les auteurs anciens citent nombre d'exemples de Grecs qui, invités par des Perses (plutôt à titre de bouffons « barbares »!), se goinfraient littéralement, au point que l'un d'entre eux mangea à lui seul ce qui avait été préparé pour le satrape Ariobarzanès et ses neuf invités (Athénée X, 413a-c; cf. X, 415f); même Ctésias (s'il s'agit bien du même) était réputé pour sa glotonnerie (Élien *VH* I, 27). Quant au pharaon Tachos, soucieux d'imiter le Grand Roi, il mourut d'indigestion (Élien *VH* V, 1)! Mais, contrairement à l'opinion courante chez les Grecs (cf. Élien *Anim.* II, 11), Hérakleïdès précisait bien que les portions prises par les invités du Grand Roi étaient relativement modestes (Athénée IV, 145e; cf. Strabon XV, 3.22). Ce qui, évidemment, n'exclut pas que des Perses aient pu déroger à leurs pratiques alimentaires : parmi les douze hommes réputés pour leur

voracité, Élien (I, 27) cite un Perse, Kantibaris, qui ne cessait d'ouvrir la bouche et dont les serviteurs étaient chargés d'y enfourner les victuailles « comme dans une pompe dépourvue d'arrivée d'air » (Athénée XV, 416b) !

Au-delà de ces anecdotes pittoresques, le texte d'Hérodote apporte un élément intéressant sur l'ordonnement des repas : les entremets (comme c'est leur fonction) sont servis tout au long du repas, scandant la présentation des plats principaux ; ces entremets doivent à coup sûr être décomptés parmi les cent plats que se faisait servir journalièrement le prince paphlagonien Thuys qui se flattait de posséder une table aussi luxuriante que celle du Grand Roi (Athénée IV, 144f). L'inclination toute spéciale des Perses pour les desserts est également soulignée par Xénophon (qui en tire évidemment argument pour souligner leur décadence) : « Sans exclure aucune des pâtisseries dont jadis pour la table on avait trouvé le secret, ils en inventent constamment de nouvelles, de même pour les plats de résistance ; car, en ces deux domaines, ils sont des créateurs inspirés » (Cyr. VIII, 8.16). De son côté, Polyarchos vantait « les nombreuses sortes de gâteaux » qu'avaient inventées les Perses (Athénée XII, 545e). C'est probablement à de telles préparations que devait servir le miel cité par Polyen (n°50).

On dégustait également nombre de fruits : les dattes (Élien *VH* I, 33), les grenades (I, 33), les figues (Dion *ap.* Athénée XIV, 652b-c ; Plutarque *Mor.* 173c), mais aussi des pommes (n°27), des raisins secs (n°29), des amandes (n°46). Au reste, une tablette de Persépolis rend fort bien compte de la variété des arbres fruitiers plantés dans les paradis royaux (PFa 33 : cognassiers, poiriers, etc. ; cf. également PFa 1). Les Grecs le savaient d'autant mieux que nombre d'arbustes sont arrivés chez eux, transplantés du Moyen-Orient à l'époque perse, tels l'arbousier, le mûrier ou le grenadier, et sans doute bien d'autres encore : réalité dont témoigne la lettre envoyée à Gadatas, récompensé pour avoir planté en Asie Mineure des arbres originaires d'Ebir Nāri (ML 12).

« Les Perses sont très adonnés au vin », remarque également Hérodote (I, 133), suivi en cela par tous les auteurs anciens : Cambyse était particulièrement réputé en ce domaine (Hérodote III, 34), et Cyrus le Jeune se flattait de supporter le vin mieux que son frère Artaxerxès (Plutarque *Art.*, 6.1). Les quantités citées par Polyen ne sont pourtant pas exceptionnellement élevées (n°47 : environ 50 000 litres), si l'on tient compte des distributions aux soldats. Il est vrai que le roi lui-même buvait un vin réservé à son seul usage (Posidonios et Hérakleidès *ap.* Athénée IV, 145c et I, 28d ; Strabon XV, 3.22). Hérodote fait la remarque en parlant des *symposia*. De même chez Élien (*VH* XII, 1) ou chez Strabon : « Ils mènent leurs plus importantes délibérations en buvant du vin » (XV, 3.20). D'après Hérakleidès, il en était de même lors des *symposia* organisés autour du roi après le dîner en compagnie de compagnons de boire (*sympotoi*) choisis (Athénée IV, 145c) : ils en sortent ivres, écrit-il, à l'instar des compagnons de boire d'Holopherne (*Judith* XII, 20 ; XIII, 1). On peut supposer que le vin de palme servi lors des séjours de la cour à Suse et Babylone produisait les mêmes effets !

• *Le service de la table du roi.* – Les auteurs anciens insistent également sur le pullulement de la domesticité spécialisée dans le service de la table, que l'on voit également représentée sur des escaliers de Suse et de Persépolis (fig. 33).

Parmi tous les serviteurs du palais, Xénophon ne manque pas de citer « les pétrisseurs, les cuisiniers, verseurs de vin..., les serveurs et desserveurs de la table » (Cyr. VIII, 8.20). C'est sur cet aspect qu'ils braquent les descriptions des tentes des rois et généraux perses.

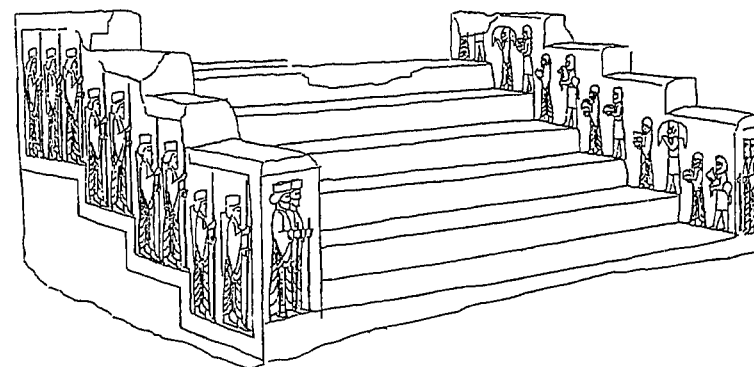


Figure 33. Serviteurs apportant des mets : Persépolis (petit escalier sud du Tripylon)

En effet, quand le roi et la cour nomadisent, tout le service des cuisines les accompagne : les panetiers, les échantons (Xénophon *Anab.* IV, 4.21), les chefs des boulangers et les panetiers (Plutarque *Alex.* 23.5), les boulangers et cuisiniers (Hérodote IX, 82), « les femmes qui font le pain » (VII, 186-187), bref « toute la troupe des vivandiers et des domestiques » (Quinte-Curce III, 3.25).

De ce point de vue, le texte le plus intéressant, parce que le plus précis, est une nouvelle fois un passage d'Athénée. On sait qu'avant la bataille d'Issos Darius avait pris soin de laisser à Damas tous ses bagages, c'est-à-dire à la fois les femmes et les enfants et tous les *impedimenta* qui ralentissaient la marche de l'armée et que l'on voulait protéger d'un éventuel pillage (cf. en particulier Quinte-Curce III, 13) : tout ce que les Grecs appellent l'*aposkeuē* (Athénée XIII, 607f). Après la bataille, Parménion fut chargé de s'emparer de Damas, tâche qu'il mena à bien. Il fit alors procéder à un inventaire comptable par des officiers spécialisés, comme il était normal en ces circonstances (Xénophon *Cyr.* VII, 4.12-13 ; 57 ; Athénée IX, 393c ; XI, 784a-b ; cf. Plutarque *Crassus* 17.9). Nous avons la chance rarissime de posséder, grâce à Athénée, une citation de ce document comptable original. La citation est partielle : dans la logique de son œuvre, Athénée ne transmet que les renseignements chiffrés relatifs au personnel des cuisines et des banquets, ainsi qu'un échantillon des coupes saisies à Damas (XI, 781f-782). Voici l'énumération portée dans la *Lettre de Parménion* (XIII, 608a) :

Concubines royales musiciennes (<i>mousourgoi</i>)	329
Tresseurs de couronnes (<i>stephanoklopoi</i>)	46
Cuisiniers (<i>opsopoioi</i>)	277
Marmitons (<i>khytrepsoi</i>)	29
Cuisiniers spécialisés dans les mets au laitage (<i>galaktourgoi</i>)	13
Préparateurs de boissons (<i>potēmatopoi</i>)	17
Filtreurs de vin (<i>oinoēthētoi</i>)	70
Fabricants de parfums (<i>myropoi</i>)	14
Total :	796

On voit que la spécialisation des tâches était bien établie, y compris à l'intérieur de la catégorie des cuisiniers, marmitons et autres préparateurs. À tous ces domestiques, il convient d'ajouter les serveurs, à propos desquels Hérakleidès précise : « Ceux qui

prennent soin du roi quand il dîne doivent d'abord prendre un bain et servir en vêtements blancs ; ils passent presque une demi-journée à s'occuper du dîner » (IV, 145b).

• *Musiciennes, danseurs et artistes.* – On n'est pas surpris de constater que le dîner royal ne se limitait pas à la prise d'aliments. Il s'agissait d'une manifestation sociale et politique d'une valeur symbolique bien marquée. Image même de la puissance du roi (chapitre V, 6), la table du roi est un lieu éminent de la redistribution et de la largesse royales. En d'autres termes, en Perse comme ailleurs, le banquet est une fête, dans tous les sens de l'expression, qui, à la cour du Grand Roi, est organisée selon les règles minutieuses de l'étiquette : c'est une fête organisée autour de la personne royale.

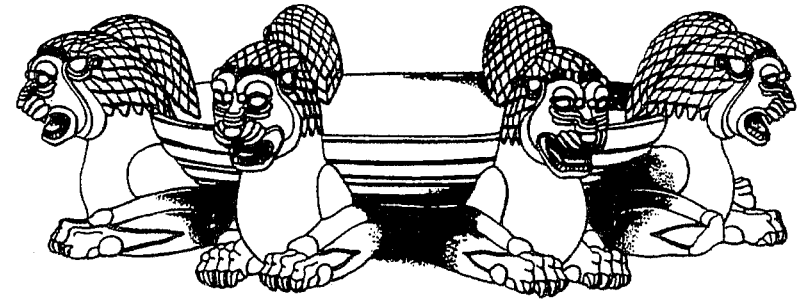
D'où la présence, dans l'inventaire de Parménion, de musiciennes et autres artistes préposés à la fête. Elles font partie intégrante d'un banquet (cf. Athénée II, 48f), de même que les parfums et les couronnes (Nepos, *Agés.* 8.2) : en guise d'honneur particulièrement appréciable, Artaxerxès II n'envoya-t-il pas au Spartiate Antalkidas « sa propre couronne, après l'avoir trempée dans un parfum » (Athénée II, 48e) ? Dans sa célèbre description du dîner royal, Héracléidès précise que, « tout au long du repas, les concubines royales chantent et jouent de la lyre ; l'une d'entre elles est soliste, les autres forment un chœur » (Athénée IV, 145c). À son imitation, Annaros, présenté comme gouverneur de la Babylonie par Ctésias dans un roman historiquement fort suspect, avait 150 femmes qui jouaient de la harpe et chantaient tout au long du dîner (XII 530d) ; de même Straton de Sidon « buvait et écoutait des harpistes et des rhapsodes » ; à cette fin, il faisait venir des chanteuses d'Ionie et des jeunes filles de toute la Grèce, danseuses aussi bien que chanteuses » (XII, 531a-532c). Les musiciennes (*mousourgoi*) capturées par Parménion étaient flûtistes et harpistes (XIII, 607f). La pratique était assez célèbre pour justifier une entrée *mosargoi* dans le dictionnaire de la *Souda*, qui les définit comme des musiciennes spécialistes de la flûte, dont elles jouent, tandis que d'autres chantent ; elles cessent de chanter lorsque le roi boit, reprenant leurs chants et leurs accords quand on verse à boire.

Bien d'autres artistes distraient les convives, comme le montrent les comptes rendus du banquet nuptial donné à Suse par Alexandre. Selon Polyclète, des flûtistes, hommes et femmes, l'accompagnaient en permanence, buvant en sa compagnie (Athénée XII, 539a). Au cours du banquet de Suse qui dura cinq jours, Alexandre et ses invités applaudirent les fameux jongleurs indiens, mais également de nombreux artistes grecs : des rhapsodes, des harpistes, des flûtistes, des chanteurs et des danseurs (XII, 538e-f). À la cour d'Artaxerxès II, selon Ctésias, Zénon le Crétois était le danseur favori du roi (I, 22d). On comprend l'admiration envieuse de Polyarchos, soulignant la variété des spectacles et des concerts qui rythmaient la vie de cour chez les Grands Rois (Athénée XII, 545f) !

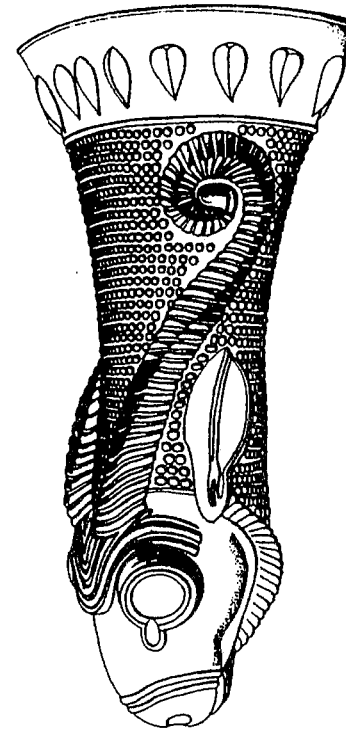
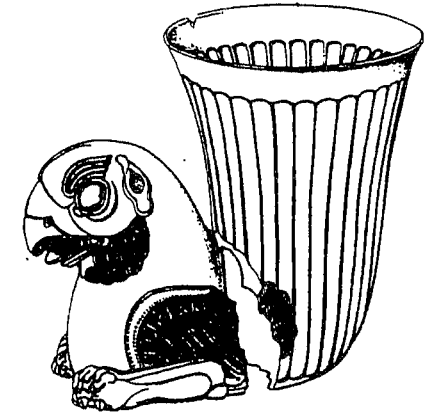
On y faisait venir en effet les artistes les plus réputés du monde connu (cf. Hérodote III, 137), qui se produisaient devant le roi et les courtisans, mais non pas nécessairement durant les banquets. On se souvenait bien en Grèce de l'athlète Polydamas :

Il était le plus grand homme du monde... Ayant entendu parler de ses exploits, Darius [III] lui envoya des gens qui l'engagèrent par des promesses à venir à Suse, et à paraître devant lui. À son arrivée, Polydamas ayant été défié par trois de ces Perses que l'on nomme les Immortels, il les tua tous les trois, quoiqu'ils l'eussent attaqué ensemble (Pausanias 6.5).

À son retour en Grèce, le haut fait de l'athlète fut gravé sur la pierre et figuré sur une stèle, l'une et l'autre disposées à Olympie : y était figuré le héros en pleine action devant le roi assis sur son trône.



• *Coupes et lits.* – Le banquet était environné d'un luxe inouï. Les auteurs grecs ont tout particulièrement été frappés par la richesse de la vaisselle et des coupes. Dans un autre extrait de la *Lettre de Parménion*, Athénée cite l'inventaire des coupes : « Coupes d'or, d'un poids de 73 talents babyloniens et 52 mines ; coupes incrustées de pierres



précieuses, d'un poids de 56 talents babyloniens et 34 mines » (XI, 781f-782a). Ailleurs, comme on l'a vu, il fait état d'un inventaire envoyé par Cléomène à Alexandre, peut-être un relevé du très luxueux mobilier royal perse qui se trouvait à Memphis et qui tomba aux mains d'Alexandre (cf. Quinte-Curce IV, 7.4). Comme toujours, la citation est tronquée, Athénée ne sélectionnant que les précisions utiles à son propos, à savoir, ici, un très long développement sur les dénominations multiples des coupes à boire. La citation porte :

3 *batiakai* plaquées d'or ; 176 *kondya* d'argent, dont 3 plaquées d'or ; une *tisigiitēs* d'argent ; 32 cuillers d'argent plaquées d'or ; un récipient à vin d'argent décoré de type barbare (*barbarikon*) ; d'autres petites coupes de toutes sortes ; des *rhytons*, des *batiakai* plaquées d'or fabriquées en Lycie (?), des encensoirs (*thymiatēria*) et des bols (XI, 784a-b).

Figure 33^{bis}.
Échantillons de vaisselle achéménide

Athénée ne manque pas de donner des explications sur des vases aux noms aussi étranges aux oreilles de ses lecteurs grecs. La *batiakē* est une phiale perse, écrit-il (XI, 784a). Il en est de même du vase nommé *labrônia*, ainsi nommé (à son avis !) « en raison de l'intempérance (*labrotēs*) qui naît de l'ivresse ; elle a une forme plate et large, et elle a de grandes anses » (XI, 484c) ; un auteur parlait d'un *labrônios* d'un poids de 200 *chrysoi* ; un autre vase de ce type était réputé peser 120 *chrysoi* (XI, 484 d-e). La mention des encensoirs (*thymiatēria*) est intéressante. Ils sont fréquemment représentés sur les reliefs et sceaux achéménides, en particulier sur les reliefs d'audience de Persépolis : ailleurs, Athénée les mentionne dans l'équipement des banquets, avec les parfums, de nombreuses espèces de vêtements et de tapis, de coupes et autres ustensiles (XII, 545e). Parmi les coupes de type perse, on citait également le *sannakra* (XI, 497e), le *kondy* (XI, 478a), ou encore la *prokhois*, citée par Athénée (XI, 496c) à la suite de Xénophon (*Cyr.* VIII, 8.10), qui écrivait dans son chapitre sur la « décadence perse » :

C'était aussi chez les Perses l'usage de ne pas apporter de pots de chambre (*prokhoïdes*) dans les banquets, évidemment parce qu'ils pensaient qu'en buvant sans excès ils pourraient garder davantage le contrôle du corps et de l'esprit ; aujourd'hui, de même, subsiste l'usage de ne pas les apporter, mais ils boivent tellement qu'au lieu de les apporter, c'est eux que l'on emporte, quand ils ne sont plus capables de sortir d'aplomb !

Toujours cité par Athénée (XI, 484c-d), l'auteur de la Nouvelle Comédie athénienne, Ménandre, dans deux de ses pièces, faisait un inventaire « à la Prévert » des richesses trouvées par les Macédoniens dans le riche trésor perse de Kyinda en Cilicie :

Nous vivons sur un grand pied, je veux dire sans aucune retenue. Nous avons l'or de Kyinda ; des robes de pourpre perses empilées. Messieurs, nous avons des coupes ciselées (*ioraumata*), des masques en relief (?), des vases à boire en forme de demi-cerf (*tragelaphoi*), les *labrônia*, des vases à verser garnis de pierres précieuses, des *labrônia* [sur lesquels sont représentés] des Perses tenant leurs chasse-mouches.

Tous ces textes constituent une véritable description de la vaisselle perse retrouvée en abondance ici et là, y compris dans les dépôts de Persépolis et de Suse. Ils font explicitement référence aux ciselures et décorations animales qu'elle portait régulièrement. C'est dans ce type de coupes que buvaient les riches Perses, à l'exception de celui qui, rétrogradé, était obligé par le roi d'utiliser une coupe de céramique (Athénée XI, 464a) ; à l'exception également du roi qui, on le sait par Dinon, buvait dans une coupe spéciale (*ōion*) en forme d'œuf (XI, 503f). Les Grecs les connaissaient d'autant mieux qu'à plusieurs reprises ils eurent l'occasion de s'en emparer. Dans un passage digne du meilleur réalisateur hollywoodien, Quinte-Curce décrit ainsi le pillage des Trésors de Darius III à Issos :

En Perse, on appelle *gangabas* les portefaix ; comme ils ne pouvaient tenir (une tempête subite avait provoqué des chutes de neige, et justement alors de fortes gelées avaient durci le sol), ils revêtent les vêtements aux parures d'or et de pourpre, qu'ils portaient avec le Trésor ; nul n'osait les empêcher, et même la canaille se croyait tout permis envers un roi dans le malheur... Les richesses du roi jonchaient la terre entière : argent mis de côté pour des versements énormes aux troupes, parures de tant d'hommes de la noblesse, de tant de femmes de famille illustre, vaisselle d'or, freins d'or, tentes décorées avec une munificence royale, de plus voitures abandonnées par les leurs et débordant d'un luxe inouï... Les pillards n'avaient pas assez de mains pour piller (III, 13.7-11).

On rapprochera aisément ce passage de Quinte-Curce de la description donnée par Diodore (XVII, 75) et Quinte-Curce (V, 6.3-8) du pillage de Persépolis par les soldats

d'Alexandre. Lors du naufrage de navires perses, en 480, un Grec « ramassa beaucoup de vases d'or, de vases d'argent rejetés par les flots, il trouva des trésors des Perses, et s'empara d'une infinité d'autres objets précieux » (Hérodote VII, 190). Le butin était si attrayant que « le meilleur plongeur de l'époque avait sauvé pour les Perses beaucoup des objets précieux et s'en était aussi approprié beaucoup » (IX, 8) ! Il en fut de même dans la tente de Mardonios, remplie « d'objets d'or et d'argent, tentures où se mêlaient des couleurs différentes » (IX, 82) : dans le camp perse, on trouva « des lits dorés et des lits argentés, des cratères d'or, ainsi que des phiales et des vases à boire ; sur des chars, les Grecs trouvèrent des sacs où l'on découvrit des chaudrons d'or et d'argent » (IX, 80) ; de même dans la tente de Tiribaze, « où il y avait des lits à pieds d'argent, des coupes, et des gens qui se disaient panetiers, échantons » (Xénophon, *Anab.* IV, 4.21) ; à Persépolis, selon Quinte-Curce (V, 6.5), les soldats « cassaient à la hache des vases travaillés avec soin ».

Les Perses prenaient leurs repas couchés sur des lits superbement ouvragés, tel le lit donné par Artaxerxès II au Crétois Entimos, avec tout l'équipement nécessaire pour tenir son rang de favori : « Un lit à pied d'argent, une couverture à fleurs, une tente à ciel constellé, un fauteuil d'argent, un parasol brodé d'or, 20 coupes d'or incrustées de pierres précieuses, et en outre 100 grandes en argent, 100 cratères d'argent également et 100 servantes et 100 esclaves... » (Athénée II, 48f). Sur ces lits étaient disposés tapis et coussins, arrangés par un personnel spécialisé, raison pour laquelle le roi ajouta aux couvertures précieuses « l'homme chargé de les étendre, disant que les Grecs ne savaient pas étendre les literies » (II, 48d). En effet – disait Hérakleidès – « les Perses furent les premiers à inventer d'avoir ce que l'on appelle des « étendeurs » (*strōtai*), pour que la couverture fût élégamment disposée et le contact moelleux » (II, 48c). Là aussi, le protocole réservait une place à part au roi : lors des *symposia*, « il était couché sur un lit supporté par des pieds en or, tandis que ses invités (*sympotoi*) étaient assis sur le sol » (Athénée IV, 145c) – sol sans aucun doute garni de moelleux tapis (cf. Xénophon *Cyr.* VIII, 8.16 ; *Hell.* IV, 1.30) ! De même, lors des noces de Suse, les lits des convives étaient en argent, mais celui d'Alexandre avait des pieds en or (Athénée XII, 538c).

VI. LES CHASSES ROYALES

Comme dans toutes les cours du Proche-Orient ancien (et d'ailleurs), les rois aimaient les longues parties de chasse. Elles représentaient manifestement l'un des lieux privilégiés de la sociabilité aristocratique et aulique, comme le symbolise l'entraînement poussé que les jeunes Perses reçoivent en ce domaine (Strabon XV, 3.18). On ne compte pas les représentations de chasse sur les cachets et les stèles achéménides.

Dans l'un des nombreux épisodes cynégétiques – qu'il apprécie tant – Xénophon montre le jeune Cyrus « détrui[sant] toutes les bêtes du parc (*paradeisos*) qu'il poursuivait, atteignait, au point qu'ASTYAGE n'arrivait plus à en rassembler pour lui » (I, 4.5). Les chasses, en effet, se déroulent soit dans des espaces ouverts, soit dans des paradis fermés, comme à Daskyleion (*Hell.* IV, 1.15). À Kelainai de Grande-Phrygie, « Cyrus avait une résidence et un grand paradis rempli de bêtes sauvages qu'il chassait à cheval, quand il voulait s'exercer, lui et ses chevaux » (I, 2.7). Centres d'expérimentation horticole, vivantes images des vertus fécondantes du roi (chapitre VI, 5), les paradis comprennent également en effet une réserve de chasse, tel celui que Quinte-Curce décrit en Sogdiane :

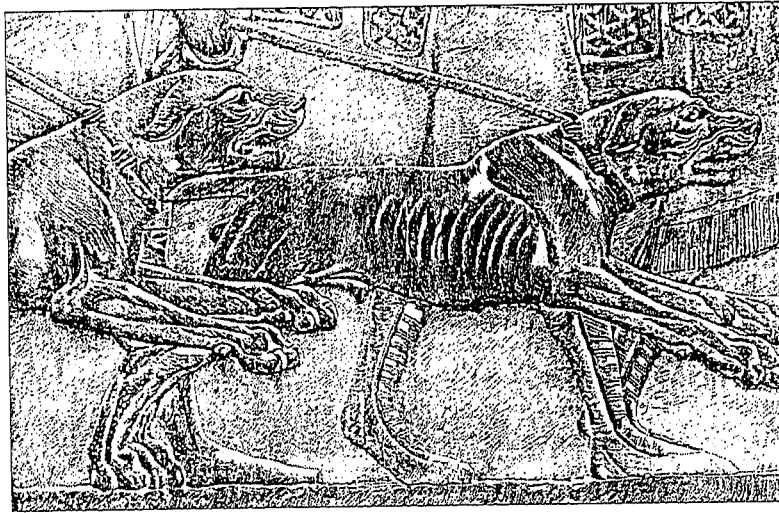


Figure 34. Chiens de chasse et de guerre assyriens

En ces contrées, le faste barbare se traduit essentiellement par des magnifiques fauves qu'on enferme en bandes dans des parcs et des terrains boisés de vaste étendue. Pour cela, on choisit de vastes forêts, que parent des sources nombreuses, aux eaux éternelles ; ces bois sont entourés de murs (*muris nemora cinguntur*) et des tours y comportent des abris pour les chasseurs (VIII, 1.11-12).

Il en était de même d'un paradis proche d'Ecbatane : des gardes sont disposés à l'entrée (VII, 2.29). Ces paradis étaient fort vastes, puisque Cyrus le Jeune fit la revue de ses troupes dans le paradis de Kelainai, en tout 13 000 hommes (Xénophon *Anab.* I, 2.9), et qu'Alexandre put dîner dans le paradis sogdien avec toute son armée (Quinte-Curce VIII, 1.19). Quant au nombre de bêtes enfermées, il devait être considérable, puisque, selon Quinte-Curce (VIII, 1.19), Alexandre et les siens ne tuèrent pas moins de 4 000 fauves. Cette pratique fut probablement empruntée aux Perses par les Macédoniens :

Les membres de la Maison royale de Macédoine avaient en effet la passion de la chasse, et ils avaient constitué, avec les terrains qui s'y prêtaient le mieux, des réserves pour y assembler le gibier. Pendant tout le temps qu'y avait duré la guerre, ces districts avaient été aussi soigneusement gardés qu'auparavant, mais on n'y avait jamais chassé au cours de ces quatre années, car on avait d'autres choses à faire. Ils étaient donc remplis des animaux de toutes espèces... Paul-Émile mit les veneurs royaux (*hoi kynegoi basilikoi*) à la disposition du jeune Scipion, et il lui donna toute liberté pour organiser des battues (Polybe XXXI, 29).

L'éthique aristocratique n'interdisait point d'utiliser des pièges (cf. Polyen VII, 14.1). On sait également qu'au cours de leur dressage les jeunes Perses s'entraînaient à fabriquer des filets de chasseur (Strabon XV, 3.18). On a un vivant exemple de ce type de chasse dans un passage d'Hérodote. Voici – selon lui – comment les Perses réduisirent la résistance des Grecs, à la fin de la révolte de l'Ionie :

Chaque fois que la flotte prenait une île, les Barbares en s'en emparant y capturaient les habitants comme dans un filet. Ils procèdent pour cela de la façon suivante. Les soldats, se tenant par

la main, forment une chaîne qui va du rivage nord au rivage sud ; ils avancent ensuite à travers l'île entière et débusquent ceux qui l'habitent (VI, 31).

Il paraît évident qu'à la guerre les Perses utilisent une méthode couramment employée à la chasse, avec ses chasseurs et ses rabatteurs. Au reste, les reliefs assyriens représentent fréquemment la chasse au filet.

Toute chasse royale requérait donc des préparatifs minutieux, effectués probablement sous la direction d'officiers spécialisés, ceux que l'auteur du *De Mundo* (398a) appelle « les stratèges des chasses ». Il fallait choisir les bêtes – nourries et préparées dans des élevages sélectionnés (Plutarque *Alex.* 73.6) – puis les libérer des cages où on les tenait enfermées, comme on le voit faire sur des reliefs assyriens ; il fallait également rassembler les chiens de chasse (fig. 34). Il y avait donc de nombreux participants, à différents niveaux et à différentes fonctions, comme on le voit dans un épisode de la *Cyropédie* : « Astyage emmène Cyrus à la chasse, réunit un grand nombre d'hommes à pied et à cheval ainsi que les enfants, rabat le gibier dans un endroit accessible aux chevaux et organise une grande chasse » (*Cyr.* I, 4.14). L'auteur fait valoir les impératifs de la sécurité : « Astyage laissa partir Cyrus avec son oncle et une escorte d'hommes plus âgés pour veiller sur lui, le tirer d'affaire dans les mauvais pas et le protéger contre les bêtes sauvages, s'il s'en montrait » (I, 4.7). Il est vrai qu'en l'occurrence Cyrus est très jeune et que la chasse se déroule dans un espace ouvert.

Puis c'était le départ de l'escorte royale. Y compris dans cette circonstance, une sélection était opérée parmi les nobles de la cour : c'était un honneur insigne que d'être choisi comme compagnon de chasse, témoin Thémistocle : « Il prenait part aux chasses du roi et aux divertissements du palais » (Plutarque *Thém.* 29.6). Le roi est entouré de ses compagnons les plus fidèles (ou supposés tels : Élien VI, 14). Il était certainement aussi accompagné de ses gardes du corps, car, à la chasse, le roi est plus vulnérable qu'ailleurs : deux histoires de cour rapportent des attentats perpétrés contre le roi à la chasse (Hérodote III, 30 ; Élien VI, 14). Sans doute pour rendre plus éclatante encore la solennité du moment, le roi était accompagné d'une nombreuse escorte : Héraclide précise même qu'il ne part pas sans ses concubines (Athénée XII, 514c) !

VII. LA SPLENDEUR ROYALE

On l'a dit et répété, les pages qui précèdent sont fondées essentiellement sur les sources grecques, que l'on peut confronter dans certains cas à des documents iconographiques perses ou « gréco-perses ». Concernant l'interprétation que les Grecs donnent du luxe de la cour royale, deux courants peuvent être distingués. L'un est représenté par Xénophon. Dans la *Cyropédie*, il analyse tous les éléments d'étiquette par le souci obsédant de la sécurité du Grand Roi, qu'il s'agisse de l'institution des eunuques, du protocole de la table royale ou encore de l'audience... Nul doute en effet que ce type de préoccupations était sans cesse présent. Mais, en y faisant constamment référence, Xénophon, d'une certaine manière, donne à ses lecteurs une vision très réductrice, ne mentionnant qu'exceptionnellement la volonté royale d'imposer l'image d'un homme au-dessus des hommes (e.g. VIII, 1. 40-42 ; 3.4, 14).

Aux yeux de la majorité des auteurs grecs, la splendeur inouïe des palais et la rigidité de l'étiquette de cour constituent d'abord et avant tout des manifestations éclatantes de la *tryphē* perse, posée en véritable précédent et exemple : « Les premiers de tous les hommes

à s'être signalés par leur luxe (*tryphē*) ont été les Perses » ; Athénée en voit la preuve dans le nomadisme de la cour achéménide (XII, 513 e-f). Pour nourrir son discours d'exemples pris sur le vif, dans un long développement, il cite un grand nombre d'auteurs qui se sont penchés sur la question (514a-f). Ces pages représentent une sorte de résumé très dense des informations grecques sur la cour perse, qu'il convient de présenter.

Parmi les marques visibles de cette *tryphē*, Dinon mentionnait la *labyzos*, matière très parfumée et plus coûteuse que la myrrhe, dont était faite la coiffure du Grand Roi ; il mentionnait également le tabouret dont se servait systématiquement le roi pour descendre de son char (p. 234). Quant à Hérakleidès, il précisait que jamais le roi ne se laisse voir marchant à pied dans son palais ; il ne le fait qu'en traversant la cour des mélophores, mais alors il foule des tapis qui lui sont réservés : « En atteignant la dernière cour, il monte sur son chariot, parfois sur son cheval. » Hérakleidès cite également des objets particulièrement luxueux : outre le tabouret, le trône royal, fait d'or, dont les quatre colonnettes sont incrustées de bijoux et sur lesquelles est jeté un riche tissu de pourpre brodé. Agathoclès mentionne le vase où était contenue « l'eau d'or » réservée au roi et à son fils aîné (p. 537). Charès de Mytilène décrit la célèbre Vigne d'Or (p. 248), rejoint en cela par Amyntas qui mentionne également un superbe cratère d'or, œuvre de Théodoros de Samos. De son côté, Cléarque ne manque pas de faire référence aux eunuques (que les Mèdes/Perses rassemblent chez les peuples des alentours), ni Hérakleidès aux concubines qui accompagnent le roi à la chasse et qui charment ses nuits. Enfin, comme preuve absolue de *tryphē* démesurée et dissolvante, Charès parlait des Trésors enfermés dans des pièces qui ouvraient sur la chambre royale (« oreiller royal » et « tabouret royal » ; p. 484). Athénée citait également la *Vie d'Archytas* d'Aristoxènes. Celui-ci y faisait référence à Polyarchos, renommé pour son goût des plaisirs physiques. En développant un discours sur le thème du plaisir et de la *tryphē*, Polyarchos prenait exemple sur le Grand Roi, décrivant « toutes les dispositions prises pour le soin du roi, son inclination pour le plaisir sexuel, l'odeur parfumée de son corps, son élégance physique et ses bonnes manières avec les gens, les spectacles et les concerts, et il déclara que, de son point de vue, le Grand Roi était le plus heureux des hommes » (XII, 545f).

On voit bien que les auteurs anciens ont filtré les informations au crible de leurs obsessions – d'où l'abondance et le nombre des descriptions de la table royale et des références aux *pallakai*. Jamais l'un d'entre eux ne fait la moindre allusion aux reliefs de Persépolis, même Diodore qui est le seul à donner une description de la terrasse et des palais (XVII, 71.3-8). Ce choix leur permettait d'attirer l'attention de lecteurs potentiels, tout en développant leur discours favori, où se mêlaient des jugements péremptoirs sur l'inéluctable effet dissolvant de la richesse et une admiration fascinée pour le luxe et la puissance du Grand Roi. Néanmoins, et en dépit de leur parti pris et de leur myopie observatrice, leurs comptes rendus témoignent aussi de la réalité de la splendeur royale, que les règlements auliques se chargeaient de mettre quotidiennement en scène. Car, aux yeux des Grands Rois eux-mêmes, le luxe des palais, la profusion des Trésors, la splendeur des fêtes ou la richesse des tapisseries et des vêtements étaient une marque de leur puissance ostentatoire. C'est bien ainsi que le comprit Héraclide du Pont dans son ouvrage *Du Plaisir* (*Peri Hēdonēs*), où il s'opposait de manière provocante à la théorie dominante :

Les tyrans et les rois, maîtres de toutes les bonnes choses de la vie, dont ils ont l'expérience, mettent leurs plaisirs à la première place, car le plaisir rend la nature humaine plus noble. En tout cas, toutes les personnes qui s'adonnent au plaisir et choisissent une vie de luxe sont nobles et

généreux : ainsi les Perses et les Mèdes. Car, plus qu'aucun autre peuple dans le monde, ils s'adonnent au plaisir et au luxe, et tout en même temps pourtant ils sont les plus nobles et les plus courageux des barbares. En fait, jouir du plaisir et du luxe est la marque des hommes libres : cela délie et élève l'esprit. Au contraire, vivre une vie de travail est la marque des esclaves et des hommes de basse naissance (Athénée XII, 512a-b).

On retrouve une interprétation identique chez Plutarque, dans un développement directement dérivé de la propagande de la cour d'Artaxerxès II :

Le Grand Roi montra en la circonstance que la lâcheté et la mollesse ne proviennent pas toujours, comme on le croit communément, des délices et du luxe, mais d'une nature dépravée et basse qui se laisse entraîner à des opinions perverses. En effet, ni l'or, ni la robe royale, ni les ornements dont le roi était toujours couvert et qui valaient 12 000 talents ne l'empêchaient d'endurer et de peiner comme le premier venu (*Art.*, 24.9-10).

Autrement dit, la *tryphē* n'est pas réductible au luxe émollient : c'est plus encore une marque éclatante de la puissance royale.

En insistant autant sur les règles de l'étiquette aulique, les auteurs anciens ne déforment pas fondamentalement la réalité. Tous les détails qu'ils donnent traduisent une vision symbolique achéménide : quoi qu'il fasse (marcher, dormir, manger, chasser, faire l'amour, etc.), le Grand Roi se distingue et veut se distinguer du commun des mortels, et l'on comprend assez aisément le contresens grec sur la divinité du Grand Roi : celui-ci est un être à part, auquel on doit un respect et une soumission sans limites. L'étiquette aulique est là pour le rappeler en permanence, en particulier les règles de l'audience royale, mais aussi l'étiquette de la table qui lui réserve un lit de parade, une coupe spéciale, de l'eau et du vin réservés à son seul usage, des serveurs purifiés préalablement par un bain et porteurs d'une robe blanche. Tout compte fait, les auteurs classiques, d'une certaine manière, ont donné un magnifique commentaire animé de la vie de cour et de la splendeur royale, ou, du moins, ils nous permettent de le faire. À ce titre, on aimerait suggérer au Grand Roi, comme il le fit pour Antalkidas, d'envoyer à Athénée et à Élien « sa couronne, trempée préalablement dans le parfum le plus précieux » !

CHAPITRE VIII

Les hommes du Roi

Telle qu'on la voit exprimée par le texte et l'image, l'exaltation de la personne royale est une constante d'un courant majoritaire des sources classiques. Bien qu'il n'y fasse pas référence explicitement, il est clair par exemple que Aristote inclut la monarchie achéménide dans la catégorie qu'il définit sous le terme de *pambasileia*, que l'on rencontre – écrit-il – « chez certains peuples barbares ». Comme tant de ses contemporains, il considère que, « du fait que les Barbares sont par le caractère plus portés à la servitude que les Hellènes, et les Asiatiques plus que les Européens, ils supportent le pouvoir despotique sans élever aucune plainte ». Dans le cadre de cette « monarchie absolue (*pambasileia*) », le roi exerce une autorité universelle, en n'obéissant qu'à « sa volonté propre » (*Pol.* VII, 7). C'est là une interprétation que l'on retrouve sous la plume ou dans la bouche de bien des Grecs. Parmi de multiples exemples, citons simplement la remarque attribuée par Xénophon à Jason de Phères dans le cadre d'un discours stéréotypé destiné à prouver que la conquête de l'Empire achéménide serait aisée : « Je n'ignore pas que tout le monde, là-bas, sauf un seul homme, est plus exercé à l'esclavage (*douleia*) qu'à la puissance militaire » (*alkē*; *Hell.* VI, 1.12).

D'une certaine manière, l'image donnée par les Grecs n'est pas si différente de celle qu'ont voulu imposer Darius et ses successeurs par le texte et l'image. Mais l'une et l'autre tendent à réduire le problème à la seule personne du roi, soit pour flétrir le régime despotique, soit pour exalter les vertus de l'homme capable de gouverner tant de peuples et tant de pays grâce à des vertus hors du commun. Il est évident que l'historien ne peut se satisfaire d'approches aussi idéologisées. Il importe de poser de manière plus concrète le problème des rapports que le roi entretient avec ceux qui le servent et qui occupent les plus hautes fonctions dans l'Empire.

I. LE ROI DONATEUR

• *Les déclarations royales.* – À plusieurs reprises, Darius et Xerxès expriment une autre qualité du bon roi : favoriser tous ceux qui leur ont apporté aide ou qui la leur apporteront dans la suite des temps. Se référant à la justice (*arštām*), qui guide toutes ses actions,

Darius, à Behistoun, s'exclame : « L'homme qui a donné sa peine dans la maison/le palais (*viθ*), je l'ai bien traité ; l'homme qui a occasionné de la destruction, je l'ai bien puni » (*DB* IV § 63). Il adjure également ses successeurs à ne pas être l'ami « de celui qui sera un menteur, ni du violent : punis-les bien » (IV § 64). De même à Naqš-i Rostam : « Ce qu'un homme accomplit ou apporte selon ses forces me satisfait et j'en ai grand plaisir et je suis bien disposé envers lui » (*DNb*), ou encore dans l'inscription parallèle de Xerxès : « ... Et je récompense largement les hommes de bonne volonté » (*XPI* 26-31). Parmi les bienfaits attirés sur les hommes de bonne volonté, viennent fréquemment la protection d'Ahura-Mazda et « une descendance nombreuse » (*DB* IV § 60-61, 66-67). Ce qui n'est pas sans rappeler les paroles prêtées par Hérodote à Cambyse qui, sur son lit de mort, adjure ses proches d'abattre Smerdis l'usurpateur : « Si vous le faites, puissent la terre porter pour vous des fruits, vos femmes et vos troupeaux être féconds » (III, 65).

• *Les Bienfaiteurs du roi.* – Le rédacteur du *Livre d'Esther* raconte :

Cette nuit-là, le sommeil avait fui le roi. Il dit d'apporter le volume des faits mémorables de l'époque. On se mit à les lire devant le roi. On y trouva consigné que Mardochée avait révélé les menées de... deux eunuques du roi, gardes du seuil, qui projetaient de tuer le roi Ashuérus. Le roi interrompit : « Qu'a-t-on conféré d'honneur et de dignité à Mardochée à cette occasion ? » Les serviteurs du roi répondirent : « Ce qui a été fait en sa faveur ? Absolument rien ! »... Aman dit au roi : « Pour celui qu'il plaît au roi d'honorer, on apportera un vêtement royal, de ceux que revêt le roi, et un cheval que monte le roi, et sur la tête duquel repose le diadème royal. On confiera le vêtement et le cheval aux soins d'un des chefs du roi, qui soit un des Grands. On revêtira donc cet homme qu'il plaît au roi d'honorer et on le promènera à cheval sur la place de la ville et l'on criera devant lui : "Voilà ce qu'on fait pour celui qu'il plaît au roi d'honorer !" » (6.1-9).

De son côté, Hérodote rapporte que, lors de la bataille de Salamine, Xerxès suivait du rivage les évolutions des combats : « Chaque fois que le roi, assis au pied du mont Aigaléos, voyait quelqu'un des siens accomplir un exploit au cours de la bataille, il s'informait de l'auteur ; et ses secrétaires (*hoi grammateis*) inscrivaient (*anagraphon*) le nom du triérarque, avec les noms de son père et de sa cité » (VIII, 90 ; cf. Plutarque *Thém.* 13.1). C'est dans ces conditions que, par exemple, « Théomestôr fut établi par les Perses tyran de Samos, et que Phylakos fut inscrit parmi les Bienfaiteurs du roi (*euergētēs basileōs anagraphē*) et reçut un grand domaine », et Hérodote d'apporter cette précision : « Les Bienfaiteurs du roi sont appelés en langue perse *orosanges* » (VIII, 85). Quelle qu'en soit la réalité linguistique et étymologique, la référence à un terme perse implique l'existence d'une catégorie aulique reconnue.

Il est donc clair qu'il existait à la cour un registre sur lequel étaient inscrits les noms de ceux qui avaient reçu le titre de Bienfaiteur. Dans la lettre qu'il envoie à Gadatas, Darius le félicite de ses activités horticoles, et il précise : « Pour cela, il y aura pour toi grande reconnaissance (*megalē charis*) dans la maison du roi » (ML 12). De même dans la lettre (peut-être) envoyée par Xerxès à Pausanias de Sparte : « Ce service (*euergesia*) te restera compté dans notre maison comme un titre inscrit à jamais (*es aiei anagraptos*) » (Thucydide I, 129.3). C'est en se fondant sur cette réalité que le Samien Syloson vint trouver Darius, peu après son avènement : « Il monta à Suse, s'assit à la porte du palais royal, et déclara qu'il était un Bienfaiteur de Darius » (III, 140). À Koës, qui venait de lui donner un conseil judicieux, Darius fit cette déclaration : « Étranger de Lesbos, quand je serai de retour sain et sauf dans ma demeure, ne manque pas de te présenter à moi pour que je paye

ton bon conseil de bienfaits» (IV, 97). À son retour à Sardes, Darius ne manqua pas de réaliser sa promesse (V, 11). C'est très exactement le sens de l'histoire des rapports entre Ashuérus et Mardochée, telle qu'elle est rapportée par le rédacteur d'*Esther* : en prenant connaissance, dans le Livre des Bienfaiteurs, des services rendus par Mardochée, le roi s'étonne que le Judéen de Suse n'ait reçu aucun honneur, et il prend aussitôt des dispositions pour réparer l'oubli (*Esther* 6).

D'où l'intérêt d'accomplir une « belle action » sous les yeux mêmes du roi. « Aussi Cyrus inspirait-il à tous la passion de disputer chacun le premier rang devant ses yeux », remarque Xénophon (*Cyr.* VIII, 1.39). À ce titre, l'expédition de 480 représente un exemple particulièrement significatif. Pour les auteurs grecs, les combats sont de véritables spectacles qui se déroulent sous les yeux du roi. Dès le début, le décor et les acteurs sont plantés. À Abydos, on a aménagé une loggia de marbre d'où Xerxès regarde défiler son armée (VII, 44); puis, à Doriskos, le roi passe ses troupes en revue (chapitre v, 5). Xerxès, dès lors, ne va plus quitter sa position de spectateur : « Quand il eut passé en Europe, il regarda son armée passer sous les coups de fouets » (VII, 56). Aux Thermopyles, il est assis sur son trône, réagissant avec fougue aux aléas du combat (VII, 212). Et Diodore ne manque pas d'opposer les motivations respectives des soldats grecs et des soldats du Grand Roi : les premiers font des prodiges de valeur, car ils sont habitués par la volonté de conserver leur liberté ; les barbares, quant à eux, veulent se distinguer, « car ils combattent sous les yeux de leur roi » (XI, 7.1). À Salamine, Xerxès « choisit un lieu favorable pour être le spectateur du combat » (XI, 18.3). Il est accompagné de ses secrétaires, qui notent le nom des combattants de valeur (Hérodote VIII, 86). Les soldats savent que le roi a les yeux fixés sur eux, d'où une extraordinaire émulation : « Chacun veut être le premier à s'emparer d'un vaisseau ennemi et à recevoir du roi des présents » (VIII, 10). En effet, « tous étaient pleins de zèle, en raison de la crainte qu'ils avaient de Xerxès, chacun s'imaginant que le roi avait les yeux fixés sur lui » (VIII, 86). On a bien l'impression que parfois le dialogue muet entre le roi et les soldats l'emporte sur les considérations tactiques. Ainsi, lors de la fuite après la bataille : « Ceux qui étaient placés derrière, s'efforçant de faire passer leurs vaisseaux pour donner au roi eux aussi le spectacle d'un exploit, heurtaient les vaisseaux fuyards de leur propre parti ! » (VIII, 89). L'heureuse issue d'une manœuvre exécutée par le navire d'Artémise de Carie est particulièrement piquante : pour se dégager au cours de la bataille, elle n'hésita pas à éperonner un vaisseau de la flotte royale, mais on crut sur le rivage qu'elle avait coulé un vaisseau athénien – ce qui « lui valut de jouir auprès de Xerxès de la plus haute estime ! » (VIII, 88).

Lorsque le roi n'est pas présent, on espère qu'il sera mis au courant : « C'est pour cette raison qu'il y avait tant de gens qui consentaient à courir tous les risques pour Cyrus le Jeune, chaque fois qu'on pensait qu'il le saurait » (Xénophon, *Anab.* I, 9.15). Dans le cas contraire, il faut espérer que les inspecteurs royaux feront au roi un compte rendu très favorable (Xénophon, *Écon.* IV, 6-10). Ou bien encore, le courtisan est prêt à mettre en scène ses exploits de la manière la plus spectaculaire, comme l'exprime si bien l'exemple plus tardif de Datamès (Nepos *Dat.* 3 ; chapitre v, 5).

• *Les dons royaux.* – Les Grecs savaient fort bien qu'en se mettant au service du Grand Roi, on avait toute chance d'en recevoir des dons et cadeaux en retour (cf. Hérodote VII, 134-137, VIII, 5, IX, 18, etc.). Xénophon revient sans relâche sur ce trait de l'idéologie et de la pratique royales achéménides. Il l'expose ainsi dans l'*Économique* : si les officiers

chargés des garnisons et des troupes font bien leur travail, « le roi leur accorde des promotions dans le rang des honneurs (*tais timais auxei*) et les comble de grands présents (*dôra megalá*) » ; les autres, au contraire, « il les châtie durement, les dépose et en nomme d'autres pour remplir leurs fonctions » (IV, 7). De même pour les officiers chargés de maintenir le territoire en pleine production (IV, 8). C'est sur de tels présupposés que le même auteur trace le portrait idéalisé de Cyrus le Jeune :

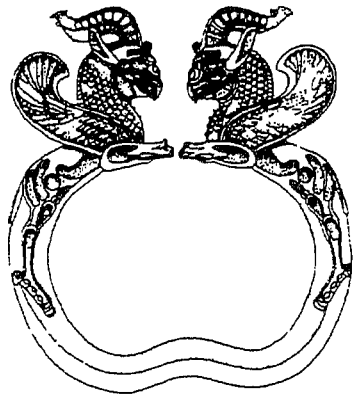
Quant à ceux qui se montraient braves dans le métier des armes, c'est un fait reconnu qu'il les honorait particulièrement (*diapherontós timas*)... Ceux qu'il voyait s'exposer volontairement au péril, il leur donnait le gouvernement de la contrée qu'il soumettait et les honorait ensuite en leur faisant d'autres présents (*dôra*)... Quant à la justice, si quelqu'un paraissait vouloir s'y distinguer, ce qui importait par-dessus tout à ses yeux, c'était de le faire vivre dans une plus grande opulence que ceux qui recherchaient d'injustes profits... Et si quelqu'un exécutait ponctuellement ses ordres, il ne laissait jamais son zèle (*prothymia*) sans récompense (*akharistos*)... Ces présents (*dôra*), il était le plus généreux des hommes à les distribuer en tenant compte des goûts et des besoins particuliers qu'il connaissait à chacun (*Anab.* I, 9.14-22).

Il est clair que le portrait de Cyrus le Jeune est calqué sur celui que Xénophon dresse de Cyrus l'Ancien :

Il avait beau surpasser tout le monde par la quantité de ses revenus, il l'emportait encore par la quantité sans pareille de ses dons. Cyrus ouvrit la voie, mais aujourd'hui encore les rois font montre de leur *polydôria*. Chez qui voit-on des amis (*philoí*) plus riches que chez le roi des Perses ? Qui voit-on parer son entourage de plus beaux costumes que le roi ? De qui les présents sont-ils signés comme certains dons du roi, bracelets, colliers, chevaux embouchés d'or ? Car personne ne peut les détenir, s'il ne les a reçus du roi (*Cyr.* VIII, 2.7-8).

Ces dons royaux étaient bien connus des Grecs, qui en bénéficièrent fréquemment. Pour s'y référer, les auteurs classiques emploient des expressions telles que : « Ce qui a le plus de prix aux yeux des Perses » (Hérodote III, 160 ; cf. VII, 8), ou « un don nettement perse » (IX, 109), ou bien « les plus grands honneurs en usage en Perse » (Diodore XV, 11.2). Ils sont parfois plus précis, ainsi Hérodote à propos d'Otanès et de ses descendants : « Chaque année, comme distinctions exceptionnelles, un vêtement médique et tous les dons qui, chez les Perses, sont les plus estimés » (*tēn pasan dôreēn... en Persēisi timiôtatēn* ; III, 84). De son côté, Xénophon s'exprime ainsi : « Cyrus fit à Syennésis les présents d'honneur qu'a coutume de faire le roi, un cheval avec un frein d'or, un collier d'or, des bracelets et un *akinakēs* en or » (*Anab.* I, 2.27). Quant à Ctésias (§ 22), il affirme que « le cadeau le plus marquant que fasse le roi chez les Perses (*to timiôtaton tōn basilikōn dôrōn*) est une meule d'or » (*mylē khrysē*). On peut s'interroger sur la signification précise de la mention de Ctésias, mais l'expression qu'il emploie s'intègre parfaitement dans une série d'occurrences qui impliquent qu'il existait à la cour perse une catégorie de cadeaux, qualifiés de royaux, distingués les uns des autres selon une hiérarchie subtile, et conférés à ceux que le roi voulait honorer pour de « belles actions » (cf. Élien *VH* VII, 8).

Les robes et les bijoux sont, par excellence, des dons royaux fréquemment attestés dans la documentation. Le Cyrus de Xénophon y recourt très souvent. Avant une grande parade, il distribue des robes médiques « à ceux des Perses et ceux aussi des alliés qui détenaient une haute fonction... Une fois qu'il eut dispensé les plus belles robes aux personnages influents, il produisit d'autres robes médiques, car il en avait préparé une multitude, sans lésiner sur les manteaux pourpres, cramoisis, orangés ou vermeils », de telle façon qu'à leur tour ses proches les distribuent à leurs amis (*Cyr.* VIII, 3.1-3). Il paraît clair que les



différentes couleurs renvoient à une hiérarchie définie par le roi (cf. VIII, 1.40) : certaines fonctions à la cour centrale ouvraient droit (et sans doute obligation) à porter des robes particulières (Plutarque *Alex.* 18.8 [astandēs]). Il est non moins clair que les porter permet au donataire de s'élever au-dessus des autres Perses. Ainsi Mithridate, gorgé de cadeaux après la bataille de Kounaxa, n'eut de cesse de porter en public robe et bijoux donnés par Artaxerxès. D'où cette réflexion – à la fois ironique, envieuse et provocante – d'un eunuque : « Quel bel habit t'a donné le roi, Mithridate ! Quels beaux bracelets, quels beaux colliers, quel riche *akinakēs* ! À coup sûr, il a fait de toi un heureux mortel et le point de mire de tout le monde » (Plutarque *Art.* 15.2). De même Artapatès, le plus fidèle des porte-sceptres de Cyrus le Jeune, « avait reçu un *akinakēs* en or ; il portait aussi un collier, des bracelets qu'ont les plus nobles (*aristoi*) des Perses, car il jouissait de l'estime de Cyrus » (*etimeto hypo Kyrou* ; Xénophon *Anab.* I, 8.29). Aux yeux des Perses en effet, ces robes et ces bijoux ne représentent pas des hochets : ce sont les marques éclatantes de la faveur que leur témoigne le roi en raison des services rendus. Le port de ces ornements leur permet d'accéder au rang des Perses les plus estimés par le roi. En cela, le don d'une robe médique à la cité d'Akanthos par Xerxès en 480 (Hérodote VII, 116) revêt une signification bien différente : le don royal est certes chargé de symbole, mais ses implications politiques sont loin des pratiques réelles de la cour achéménide.

Tous les nobles perses portant des robes somptueuses (e.g. *Anab.* I, 5.8) et des bijoux de prix (e.g. Plutarque *Cimon* 9.5), il faut supposer que la cérémonie de remise des cadeaux royaux se faisait en public. Ainsi Mégabaze, auquel le roi a remis un présent d'honneur (*geras*) : « Darius l'avait honoré en tenant des propos [flatteurs] au milieu des Perses » (Hérodote VI, 143). Témoin aussi Mardochée, qui avait reçu une robe royale et un cheval « que monte le roi » : afin de donner toute sa valeur sociale au don royal, le roi proclama l'ordre suivant : « On promènera Mardochée sur la place de la ville et l'on criera devant lui : Voilà ce que l'on fait pour celui qu'il plaît au roi d'honorer » (*Esther* 6.8-9). De même pour l'ami de Daïphernès auprès de « Cyrus » :

Cyrus lui donna le cheval d'un des gens accouru de l'escorte et pria l'un de ses grands-masiers de le faire conduire à l'endroit de son choix. Les spectateurs virent là un honneur, et dès lors l'homme ainsi honoré se trouvait l'objet d'attentions beaucoup plus empressées (*Cyr.* VIII, 3.23).

C'est peut-être du roi que Masistios, monté sur un cheval néseéen muni d'un frein d'or, tenait la cuirasse d'or décrite par Hérodote (IX, 20-21). Il est probable que les bijoux



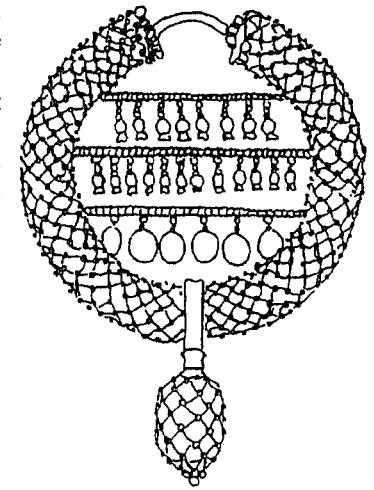
offerts par le roi portaient une marque distinctive, puisque Xénophon mentionne que « nul n'a le droit de les détenir, s'il ne les a reçus du roi » (*Cyr.* VIII, 2.7-8). Les robes d'honneur devaient elles-mêmes avoir quelques caractéristiques spécifiques puisque, selon Élien (*VH* I, 22), les robes « mèdes » données par le Grand Roi portaient le qualificatif de « données en présent » (« dôrophoriques »). Le même Élien (*VH* I, 22), rapporte qu'il existait à la cour des usages qui réglementaient la valeur des dons offerts aux ambassadeurs envoyés vers le Grand Roi :

Pour ce qui est des dons offerts par le Grand Roi aux ambassadeurs, qu'ils fussent venus auprès de lui de Grèce ou d'ailleurs, voici ce qu'il en était : il donnait à chacun un talent babylonien monnayé, deux phiales d'argent d'un talent chacune (on peut évaluer le talent babylonien à 72 mines attiques). Il donnait également des bracelets, un *akinakēs* et un collier, ces trois valant ensemble 3000 dariques ; enfin une robe médique, qu'on appelait dôrophorique.

Ce texte laisse entendre que les dons de bijoux, de vases précieux et d'or étaient étonnés non seulement en raison de leur valeur symbolique, mais également en proportion du poids de métal précieux qu'ils représentaient. Tout indique en même temps que cet usage n'avait pas cours seulement pour les cadeaux diplomatiques. Ceux-ci, par leur nature, ne se différencient guère des autres dons royaux. Rappelons seulement l'exemple de ce simple paysan perse qui reçoit d'Artaxerxès II « une robe perse, une phiale d'or et 1 000 dariques » (*VH* I, 32).

• *Dons et honneurs : la hiérarchie de cour.* – Pour importants qu'ils soient, robes et bijoux ne sont qu'un des éléments de la *polydôria* des Grands Rois : « Ceux que Cyrus voyait les premiers à la poursuite des occupations nobles (*ta kala*), il les gratifiait de présents (*dôra*), de hautes fonctions (*arkhai*), de préséances (*hedrai*) et de toutes sortes d'honneurs » (*timai* ; *Cyr.* VIII, 1.39). La nomination à un haut poste est en effet en elle-même une marque de faveur royale : ainsi de Xenagoras qui, venant de sauver la vie de Masistès, « s'est acquis des titres à la reconnaissance (*kharis*) de Masistès et de Xerxès lui-même, dont il sauvait le frère ; en récompense, il reçut du roi le commandement de toute la Cilicie » (IX, 107).

Parmi les préséances et les honneurs, il faut évidemment compter les titres auliques. Ils ne sont malheureusement connus que par des allusions des sources classiques. On connaît « les Amis » (*philoï*) ; la punition infligée par Artaxerxès II à Orontès – « exclu du nombre de ses Amis » (Plutarque, *Art.* 11.2) – implique qu'il s'agit bien là d'un titre (cf. Xénophon *Anab.* IV, 4.4 ; Plutarque, *Art.* 24.9) : il existe même une hiérarchie interne à la catégorie des « Amis », en fonction du degré de la faveur royale (Diodore XVI, 52.1). À Histiée de Milet, Darius promet : « Viens à Suse avec moi : tu auras part à tout ce que je puis avoir moi-même, tu seras mon commensal (*syssitos*) et mon conseiller (*symboulos*) » (Hérodote



Figures 34^{bis} (pp. 318-319).
Bijoux achéménides

V, 24). Le médecin grec Démokédès était lui aussi le commensal (*homotrapezos*) de Darius (III, 131). De hauts aristocrates perses détinrent ce titre, tel Mégabyze (Ctésias § 41 : *homotrapezos*).

Il s'agissait là certainement d'un des titres auliques les plus recherchés. On sait en effet que, lors de certaines fêtes, le banquet réunit de nombreuses personnes autour du roi (Athénée IV, 145c). C'est le cas, par exemple, du banquet donné par Ashuérus, dans la troisième année de son règne : « Il offrit un festin à tous ses chefs et ses dignitaires » (*Esther* 1.3). C'était sans doute le cas du « banquet royal », donné le jour anniversaire de la naissance du roi (Hérodote IX, 110). Ce type de banquets publics est plusieurs fois mis en scène par Xénophon dans la *Cyropédie* (cf. VIII, 4.1-5). Le compte rendu d'Hérakleïdès (Athénée IV, 145-146) montre que, d'une manière générale, le roi dîne seul dans une salle ; quelques invités choisis (les *syndeipnoi*) dînent à l'extérieur, d'autres – plus honorés encore (146a : *hoi entimôtatoi tôn syndeipnôn*) – prennent leur repas dans une salle proche de la salle à manger royale ; les deux salles sont séparées par un rideau qui permet au roi de les voir mais qui le dérobe à leur vue. Les premiers, néanmoins, en tiraient un prestige considérable, car « il était permis à quiconque de les voir » (145b). Enfin, à l'issue du dîner, seuls une douzaine d'invités choisis (les *symptoi*) étaient convoqués nominalement par un eunuque et venaient, dans une salle spéciale, boire en compagnie du roi. Honneur exceptionnel, car c'est au cours de ces *symposia* que l'on discutait d'affaires importantes (Hérodote I, 133 ; Strabon XV, 3.20 ; Athénée IV, 144b, V, 102c).

Il n'est pas sûr que le titre d'*homotrapezos* soit rigoureusement identique à celui de *syndeipnos*. Il s'agit plutôt d'un titre dans la hiérarchie aulique, qui confère à son détenteur une place prééminente auprès du roi : lors de la bataille de Kounaxa, seuls restent autour de Cyrus le Jeune « un tout petit nombre de gens, ceux qu'on appelait, pour la plupart, ses commensaux » (*oi homotrapezoi kaloumenoi* ; *Anab.* I, 8.25). La différence entre les deux titres est bien mise en lumière dans le cas d'Entimos, distingué par Athénée de celui de Timagoras : le premier était invité au « déjeuner des Parents (*to syggenikon ariston*) », le second recevait chaque jour quelque chose de la table royale (Athénée II, 48e) : « Tant qu'il fut à la cour, Timagoras recevait des repas magnifiques » (Plutarque *Art.* 9-11). Au reste, les deux avantages ne sont pas exclusifs l'un de l'autre, car Entimos n'est pas simplement un *syndeipnos* ; on lui donne également chaque jour de quoi satisfaire à ses besoins (Athénée II, 49a).

Ce simple exemple prouve qu'il existait certainement à la cour une hiérarchie des honneurs, mais les textes disponibles ne permettent pas de la reconstituer en toute certitude, même si le titre d'Ami paraît revêtir une importance particulière. Il convient, en même temps, d'éviter la confusion entre titres et fonctions. Des titres, dont on pourrait penser qu'ils ne peuvent être concédés qu'à une personne, sont parfois portés par un très grand nombre de titulaires. On doit tenir compte également de l'évolution dans le temps, en soulignant que la majeure partie des sources datent des règnes d'Artaxerxès II et de Darius III. On sait, par Plutarque, qu'au début de son règne Artaxerxès I^{er} « introduisit beaucoup d'innovations relatives à sa cour et à ses Amis » (*peri tēn aulēn kai tous philous* ; *Thém.* 29.5) ; d'autres furent probablement décidées par Artaxerxès II (chapitre 14.1 ; 15.3).

Parmi les honneurs exceptionnels, vient également le mariage avec une fille du roi. On sait en particulier que Darius a donné ses filles ou ses sœurs en mariage à de hauts aristocrates, tel Gobryas (Hérodote VII, 2). En 499, les forces perses d'Asie Mineure sont commandées par trois gendres de Darius : Daurisès, Hymaïès et Otanès (V, 116) ; un autre

mari d'une fille de Darius, Artochmès, est l'un des commandants de Xerxès en 480 (VII, 73). Peu avant la bataille de Salamine, les Grecs firent prisonniers plusieurs hauts aristocrates perses (*epiphanoi*) ; parmi eux se trouvaient deux (ou trois) fils de Sandokè, une fille de Darius, et d'Artaïktès (Plutarque, *Thém.* 13.2 ; *Arist.* 9.1-2).

Une anecdote rapportée par Plutarque rend bien compte de l'importance des problèmes matrimoniaux à la cour :

Artaxerxès II qui avait plusieurs filles promit de donner pour femme l'une d'entre elles, Apama, à Pharnabaze, de même que Rhodogune à Orontas et Amestris à Tiribaze. Il tint parole aux deux premiers, et il épousa lui-même Amestris. À la place de celle-ci il promit alors à Tiribaze sa fille la plus jeune, Atossa, mais, lorsque s'étant éprise de celle-ci, il l'eut épousée, Tiribaze conçut contre lui une violente haine (*Art.* 27.7-9).

Il est évident en effet que la situation de gendre du roi exalte la position sociale de l'heureux élu. Lorsque Pausanias de Sparte conclut un accord avec Xerxès, il lui demanda d'épouser l'une de ses filles (Thuc. I, 128). Sans avoir reçu de réponse sur ce point, il ne s'en crut pas moins intégré au cercle de l'ethno-classe dominante. Ces mariages sont donc notables, car ils expriment manifestement une volonté royale de s'attacher ou/et de sanctionner officiellement la loyauté des familles ainsi désignées. Mais ils ne donnaient aucun droit dynastique aux fils à naître, comme le montrent les débats sur la succession de Darius retransmis (à sa manière) par Hérodote (VII, 2-4). En l'occurrence, l'échange de femmes est inégal, car cette promotion familiale, les gendres la doivent tout entière au roi lui-même : il s'agit d'une faveur royale, dont le roi est seul juge. La distribution de ses filles constitue l'un des éléments de son pouvoir. Même si l'on peut supposer qu'il ne donnait ses filles qu'à des représentants de la plus haute noblesse, il convenait surtout que ceux qui aspiraient à devenir son gendre fissent preuve d'un dévouement et d'une loyauté sans faille. Ce n'était pas un droit acquis, mais un don royal.

Il ne fait guère de doute que ces gendres font partie de la catégorie des Parents du roi. Cette appellation (*syggeneis*) a elle-même été intégrée dans la hiérarchie de cour. À l'époque de Darius III, ils forment un corps de cavaliers d'élite, au nombre de 10 000, dont Diodore souligne le courage lors de la bataille du Granique (XVII, 20.2). À Gaugamèles, ils combattent près du roi (*synagônisthai*), et Diodore (XVII, 59.2) explique ainsi les critères de sélection : « Ils sont choisis pour leur courage (*aretē*) et pour leur dévouement (*eunoia*). » Ils se distinguent par leur armement de parade : leurs lances portent des pommes d'or, ce sont des *mēlophoroi* (Arrien III, 11.5). Parmi leurs privilèges reconnus, figure celui de porter le diadème ; ils ont également le droit d'embrasser le roi sur la bouche – signe de reconnaissance sociale éclatant, puisqu'on sait que, chez les Perses, seuls les hommes égaux en mérite (*isotimoi*) se saluaient ainsi (Hérodote I, 134 ; Strabon XV, 3.20). Dans le cortège de Darius III, Quinte-Curce (III, 3.14, 21) distingue les *cognati* (au nombre de 15 000) et les *propinquierum* (au nombre de 200 environ) ; les seconds (*nobilissimi propinquierum*) constituent l'escorte rapprochée du char royal, et ils sont manifestement inclus dans les différents corps de troupes (placés juste derrière les Immortels). On est tenté de supposer que les *propinquierum* représentent les parents et alliés de la famille du roi, tandis que les *cognati* correspondent aux *syggeneis* de Diodore et d'Arrien (titre aulique : *quos cognatos regis appellanti*).

Mais à quelle date a été créée cette catégorie des *syggeneis* ? Nous n'en avons aucune attestation claire à l'époque des premiers rois. Le vocabulaire employé par les auteurs grecs est nécessairement ambigu, à l'image de l'appellation elle-même à la cour. En 479,

Cimon assiégea Eion, où « il y avait des Perses de haut rang (*andres endoxoi*) et des Parents du roi (*syggeneis basileôs*; Plutarque *Cimon* 7.1) »; de même à Byzance, où se trouvaient « certains alliés de famille (*prosēkontes*) et parents (*syggeneis*) du roi » que Pausanias renvoya à Xerxès (Thucydide I, 128.5) : le premier terme fait nettement référence à des liens familiaux (cf. Xénophon, *Anab.* I, 6.1). Dans un passage (issu de Phainias), Athénée rappelle qu'Entimos était convié « au déjeuner des parents (*to syggenikon ariston*) », à l'époque d'Artaxerxès II (II, 48f). Mais, une nouvelle fois, le doute subsiste, car Plutarque rapporte qu'outre sa mère et sa femme, le roi conviait à sa table ses deux frères, donc ses parents au sens génétique du terme (*Art.* 5.5) : s'agit-il d'une innovation de ce roi ou d'une disposition adoptée exceptionnellement par chacun des Grands Rois (cf. Athénée IV, 145d) ? On notera également que plusieurs documents araméens et accadiens (surtout de l'époque de Darius II) font référence aux Fils de la maison (*br byt 'mār būti*). C'est l'appellation qu'on donne par exemple à Aršāma, satrape d'Égypte (cf. *DAE* 62sq.). On y rencontre également l'expression de « princes (*bny byt*) » : les deux expressions se correspondent et rendent un titre appliqué à des hauts personnages de l'entourage royal. Mais s'agit-il d'une parenté réelle ou d'une parenté aulique ? Il est difficile d'en décider en toute certitude. Dans certaines tablettes de Persépolis, en revanche, l'appellation de « fils de la maison [royale] » (*misapuša*) renvoie indiscutablement à de proches parents de Darius (PF 1793 ; cf. Pfa 24, 29). Néanmoins, la concession d'un titre « Parents du roi », même conféré à des alliés de famille, implique une extension du vocabulaire de la parenté réelle dans le cadre d'une hiérarchie de cour.

• *Le premier cercle.* – Les plus hauts aristocrates furent pourvus de titres auliques. Comme Darius avait été porte-carquois sous Cyrus (Élien, *V.H.* XII, 43) et porte-lance sous Cambyse (Hérodote III, 139), Gobryas et Aspathinès sont représentés en porteurs des armes royales sur la façade de la tombe de Darius (*DNC-d*). Préxaspes est porte-message de Cambyse, et son fils « verse le vin au roi, ce qui n'était pas un mince honneur non plus » (Hérodote III, 34). Patiramphès, fils d'un Otanès, est conducteur du char royal de Xerxès (VII, 40). Tiribaze a le privilège de camper le roi sur son cheval (Xénophon *Anab.* IV, 4.4). Mégabyze est gendre de Xerxès et commensal d'Artaxerxès I^{er} (Ctésias § 22, 41)... Bref, l'ambition des hommes du roi est d'être intégrés dans la proximité immédiate du roi, à la cour, à l'armée ou encore à la chasse (cf. Plutarque *Thém.* 29.6).

Les expressions utilisées par les Grecs sont très éloquentes. Cyrus distribue ses cadeaux royaux à ceux que Xénophon désigne comme *hoi peri auton* (*Cyr.* VIII, 2.8 ; cf. VIII, 1.36 etc.). Dans l'entourage de Cyrus le Jeune, Xénophon désigne ainsi (*hoi peri auton*; cf. I, 1.5 : *hoi par 'eautōi barbarōi*) les Perses les plus puissants (*kratistoi*), les mieux vêtus, pourvus de bijoux de toute sorte (*Anab.* I, 8.1). Mais, il y a autour de celui qui se conduit en roi un cercle encore plus étroit : « Les plus importants de ceux qui sont autour (*Persai hoi aristoi hoi peri auton*) », qu'il convoque pour juger Orontas (I, 8.4). De ce cercle, doit faire partie Patégyas, ainsi présenté : « Il était perse de naissance et l'un des premiers de ceux qui étaient autour de Cyrus » (*anēr Persēs tōn peri amphī Kyron khrestos*; I, 8.1). Toute promotion rapproche le noble du cercle des confidents, tel Tiribaze après ses hauts faits durant une campagne contre les Cadusiens : « Quant on repartit, il était auprès du roi » (*meta basileôs*; Plutarque *Art.* 24.9), alors qu'auparavant, « il végétait sans crédit ni considération » (24.4). Déjà antérieurement, il avait bénéficié de la faveur royale, puisqu'il était constamment aux côtés du roi » (*kai opotē pareiē*; Xénophon *Anab.* IV, 4.4) ». De même

Mardonios, « qui faisait partie de l'entourage de Xerxès » (*par 'autōi*; Hérodote VII, 5). Et, au début de chaque règne, Ctésias ne manque pas de noter les noms des gens les plus influents auprès du roi (*megistos/dynatos/megas/iskhys par 'autōi*) (§ 9, 20, 29, 45, 53).

En d'autres termes, la faveur du roi s'exprime par le degré de proximité que l'on a atteint auprès de sa personne : d'où l'importance de titres qui renvoient à des rapports de parenté (*syggeneis*) ou de familiarité confiante (Ami), à un partage des repas (commensal), à un service qui implique une présence auprès du roi (échanson, conducteur du char, porteur d'armes royales, porteur de sceptre, etc.). Cette représentation concentrique de la faveur royale fut spatialement réalisée par Alexandre à Opis (Arrien VII, 11.8), imité quelques années plus tard par Peukestas à Persépolis : celui-ci disposa les participants sur quatre cercles concentriques tracés autour des autels ; le cercle le plus étroit rassemblait « les stratèges, les hipparques et les plus honorés des Perses » (*tōn Persōn hoi malista timōmenoi*; Diodore XIX, 22.2-3). Cette hiérarchie royale se maintient dans toutes les activités de la cour. C'est le cas des banquets. Dans la *Cyropédie*, Xénophon y insiste tout particulièrement. Lorsque son Cyrus donne un banquet de victoire, « il convia ceux des amis qui se montraient les plus ardents à vouloir sa grandeur et à l'honorer avec un dévouement particulier » (VIII, 4.1) :

Quand les invités furent arrivés pour le repas, Cyrus ne plaça personne au petit bonheur, mais le premier dans son estime (*hos malista etima*) fut mis à sa gauche, cette place étant plus que la droite exposée aux agressions, le deuxième à sa droite, le troisième encore à sa gauche, le quatrième à droite – et ainsi de suite s'ils sont davantage. Proclamer de la sorte son degré d'estime pour chacun (*hōs ekaston etima*) lui semblait précieux, pour cette raison que là où les hommes pensent que celui qui excelle ne doit ni voir son mérite affiché ni recevoir de récompense, il est évident qu'ils n'ont aucun penchant à l'émulation ; tandis que là où l'on constate que l'excellence est payante au suprême degré, c'est là qu'on voit tout le monde avoir la plus grande envie pour rivaliser (*agōnisai*). Cyrus proclamait ainsi ceux qui à ses yeux excellaient, en commençant par un droit de proximité pour les gens assis ou debout... Il mettait son point d'honneur à ce que la préséance entraînât publiquement, de sa part, une foule d'avantages (VIII, 4.3-5).

Il ne fait guère de doute qu'ici comme ailleurs Xénophon exalte en Cyrus un mode de gouvernement élitaire qu'il appelle de ses vœux à Athènes. Cependant, les informations qu'il donne sur l'organisation de la table royale sont confirmées par bien d'autres témoignages et, comme telles, sont globalement recevables.

Une hiérarchie identique est mise en place dans le camp. Selon Xénophon, Cyrus imposa des règles très strictes en la matière. « Il institua tout de suite la règle de faire dresser sa tente face à l'Orient ; ensuite, il déterminait la distance de la tente royale à laquelle doivent camper les lanciers de la garde... » (VIII, 5.3). Contrairement à ce qu'implique la présentation de Xénophon, les raisons de Cyrus ne sont pas strictement, ou pas uniquement, d'ordre militaire : « Lui-même, cette place étant la plus sûre, s'installait au centre du camp. Ensuite, il gardait autour de lui, comme il le faisait toujours, les plus fidèles (*πιστότατοι*), et à leur suite, en cercle, des cavaliers et charriers » (5.8). Il en est de même lors des batailles. Le principe veut que le roi se tienne au centre du dispositif. De même dans le conseil (informel) que le roi convoque (lorsqu'il le juge utile) : dans l'une de ces réunions par exemple, après Xerxès c'est Mardonios qui prend la parole (Hérodote VII, 9), lui qui, « de tous les Perses, avait le plus d'autorité auprès du roi » (VII, 5). Lorsque celui-ci, avant Salamine, consulta les chefs des contingents navals, le protocole est non moins minutieusement réglé : « Quand le roi fut arrivé et qu'il eut pris place sur son trône présidentiel, les

tyrans des peuples de son empire et les commandants des vaisseaux, mandés par lui, se présentèrent et s'assirent chacun au rang que le roi lui avait conféré... Ils furent disposés selon l'ordre de préséance» (VIII, 67-68).

• *Dons et redistributions.* – La collaboration entre le roi et ses hommes était fondée en même temps sur l'ampleur des avantages matériels qu'en retiraient les seconds. Marques éclatantes de la faveur royale, certains dons recelaient en eux-mêmes une valeur économique souvent considérable. C'est là une caractéristique qui n'a pas échappé aux auteurs grecs, tous frappés par la vie de luxe du roi et des satrapes. C'est ce que veut faire comprendre Hérodote en rapportant à ses lecteurs l'histoire merveilleuse du médecin Démokédès, qui vient de guérir Darius d'une entorse. Le Grec fut envoyé auprès des femmes :

Chacune d'elles, plongeant avec une coupe dans le coffret qui contenait son or, en fit à Démokédès un don si opulent qu'en ramassant derrière lui des statères qui tombaient des coupes, le serviteur qui avait nom Skiton recueillit une belle quantité d'or (III, 130).

Quand Darius presse Histiee de l'accompagner à Suse, il ne lui promet pas seulement de devenir son commensal et son conseiller. Il l'encourage ainsi : « Tu auras part à tout ce que je puis avoir moi-même » (V, 24). Phainias d'Éphèse rapportait en ces termes le cas d'Entimos le Crétois, rallié au Grand Roi et pourvu d'honneurs exceptionnels :

Pour l'honorer, Artaxerxès lui fit cadeau d'une tente remarquable en beauté comme en grandeur et d'un lit à pieds d'argent, mais lui envoya en outre des couvertures précieuses... Il lui envoya aussi un lit à pieds d'argent, une couverture à fleurs, une tente à ciel constellé, un fauteuil d'argent, un parasol bordé de pierres précieuses, cent grandes phiales d'or incrustées de pierres précieuses ainsi que de grands cratères d'or en argent, mais aussi 100 servantes et 100 esclaves, et 6 000 pièces d'argent, en dehors de ce qui lui était donné chaque jour pour son approvisionnement (Athénée II, 48d-f-49a).

On sait également que les ambassadeurs recevaient systématiquement des dons de la part du Grand Roi (Élien *VH* I, 22). Les Grecs y étaient d'autant plus sensibles que bien des ambassadeurs envoyés vers le Grand Roi furent accusés à leur retour de *parapresbeia*, c'est-à-dire de s'être laissé acheter. En 425, Aristophane y fait une allusion très nette dans les *Acharniens* (50 *sqq.*). Envoyé comme ambassadeur lors du Congrès de Suse en 369, Timagoras est cité par Athénée pour avoir reçu nombre de cadeaux de la part d'Artaxerxès II (II, 48e) : « Aussi les Athéniens condamnèrent-ils Timagoras à mort pour s'être laissé acheter » (Plutarque *Art.* 22.9-12 ; *Pél.* 30.9-13). L'Athénien Conon, vers 395, fut honoré lui aussi de dons magnifiques (*dôreai megalai*) : « Artaxerxès désigna un trésorier chargé de distribuer de l'argent en abondance en fonction des ordres de Conon » (Diodore XIV, 81.6). C'est peut-être à cette occasion que Demos, fils de Piryampès, reçut un *symbolon* du Grand Roi sous forme d'une phiale d'or, qu'il utilisa comme garantie sur un prêt de 16 mines (Lysias 19.25).

Datées de 492 et de 486, deux tablettes de Persépolis témoignent elles aussi de la distribution d'argent à des personnages méritants. L'une d'entre elles (PT 4) rapporte que, sur un ordre directement donné par le roi, une somme de 5 300 sicles d'argent fut distribuée à treize personnes désignées comme Perses. Certaines reçurent soixante sicles, d'autres cinquante, d'autres trente, d'autres enfin vingt. Il est difficile d'identifier ces personnages en raison des homonymies fréquentes. Toujours est-il que ces dons royaux ne sont pas dérisoires : à cette date, un mouton vaut trois sicles ; un don de 300 sicles correspond donc à 100 moutons ; pour s'en assurer, il suffit de rapporter le chiffre au montant de la « ration »

journalière en moutons (2 têtes) reçue par Parnaka, le plus haut administrateur de Darius en Perse. La raison de cette décision royale est sans doute à rechercher dans la tablette suivante (PT 5), qui rapporte la distribution de 9 040 sicles à 113 « vachers » (?), à raison de 80 sicles par homme. Ces hommes sont ainsi récompensés pour s'être emparés d'un certain Antaka dans la région de Tauka. Bien qu'il subsiste nombre d'incertitudes sur l'arrière-plan narratif, on peut reconnaître des Bienfaiteurs dans les personnages ainsi honorés.

Les profits de la conquête enrichissent également les hommes du roi. Nombre de ceux-ci ont été pourvus de terres en concession, dont ils retirent des bénéfices substantiels. Xénophon exprime à plusieurs reprises que Cyrus répartit entre ses proches et ses soldats le butin et les prises de guerre. La répartition était sans doute inégalitaire, le roi se réservant en particulier l'entière disposition des trésors des rois vaincus. Mais il ne fait guère de doute que les favoris royaux mettaient la main sur des richesses – tel Bagôas, intime d'Artaxerxès III, qui s'empara d'une masse d'or et d'argent pris dans des temples égyptiens et qui revendit aux prêtres, à un prix prohibitif, les « anciennes annales sacrées » qu'il venait d'y dérober (Diodore XVI, 51.2) !

La charge de satrape était également très fructueuse. Parfois, le roi concède le droit de ne pas transférer le produit des tributs à la cour centrale : ce fut le cas de Bardiya en Asie centrale (Ctésias § 8 : *ateleis*) et de Zôpyros, après son exploit (supposé) à Babylone : « Darius lui concéda la jouissance de Babylone sa vie durant sans avoir à payer de redevances » (*ateleia* ; Hérodote III, 160 ; cf. Diodore II, 28.4). Le satrape bénéficiait également des revenus de ses paradis (cf. Xénophon *Hell.* IV, 1. 15-17, 33), et il levait un impôt spécial destiné à alimenter sa table (chapitre 10.4). Il ne fait guère de doute également qu'il jouissait d'autres revenus moins réguliers (dans tous les sens du terme). En dépit de la surveillance exercée sur eux, on peut supposer que quelques satrapes ont tenté de lever sur les peuples un tribut supérieur à celui qu'ils devaient envoyer chaque année à la cour centrale. La prestation de bakchich est régulièrement citée, les plaideurs essayant ainsi d'orienter la décision du gouverneur (cf. *DAE* 102, 104 ; *Ezra* 5.3-4). Citons également l'exemple de Kondalos, haut administrateur de Mausole, satrape de Carie au IV^e siècle :

Chaque fois qu'il traversait le pays et qu'on lui apportait un mouton, un porc ou un veau, il faisait enregistrer le nom du donateur et la date ; puis, il ordonnait de ramener l'animal chez lui et de le nourrir jusqu'à son retour. Au bout d'un temps suffisamment long, il réclamait l'animal ainsi nourri et les intérêts du rapport, qu'il avait calculés (Ps. Arist. *Écon.* II, 14a).

Le stratagème de Kondalos confirme que les satrapes et leurs lieutenants recevaient des cadeaux lors de leurs inspections périodiques ; mais, en l'espèce, il s'agit de cadeaux forcés, qui s'apparentent plutôt à du vol pur et simple.

Les titres auliques eux-mêmes impliquaient des bénéfices matériels. Tout d'abord, l'accession au premier cercle faisait des plus proches des intermédiaires efficaces, que l'on n'hésite pas à « convaincre » à l'aide de présents. C'est ce dont rend compte, par exemple, la remarque de Xénophon à propos de Gadatas, « chef des grands-massiers (*skēptoukhoi*) », à la cour de Cyrus : « Pour ces services il était honoré d'une foule de présents magnifiques par Cyrus, et aussi, à travers le roi, par d'autres » (Cyr. VIII, 4.2). Certains collaborateurs du Grand Roi n'hésitaient pas à monnayer leurs interventions : tel ce Sati-barzanès, camérier royal qui, à l'époque d'Artaxerxès II, fut châtié pour avoir reçu de l'argent du roi chypriote Évagoras (Plutarque *Mor.* 173e ; Ctésias § 63). On sait également que des juges royaux furent mis à mort pour avoir rendu des sentences contre de l'argent (Hérodote V, 25 ; cf. Diodore XV, 10.1).

Image de la puissance territoriale et matérielle du Grand Roi, la table royale (au sens administratif du terme) est un lieu éminent de la redistribution, sous forme de préséances (lorsqu'on est invité à partager le repas du roi) et sous forme de distribution de victuailles. Xénophon y revient à de nombreuses reprises. À ses yeux, la coutume relève de la *polydôria* royale :

En guise de bienfait d'homme à homme, Cyrus comprit tout de suite qu'il n'en est pas de plus gracieux, moyennant même dépense, qu'un partage de mets et de boissons. Appliquant le principe, il disposa d'abord que serait toujours présenté, sur sa table, un menu analogue au sien, suffisant pour un grand nombre de personnes ; et, de tous les plats présentés, sauf les siens et ceux de ses *syndeipnoi*, il les distribuerait à ceux de ses amis (*philoï*) pour lesquels il entendait que fût signalée son attention ou sa bonne amitié... Et s'il voulait qu'un de ses amis reçût mille prévenances, à lui aussi il envoyait des plats de sa table... Souvent, on le voyait envoyer lui-même à tel ou tel de ses amis absents les mets qu'il se trouvait aimer (*Cyr.* VIII, 2. 2-4 ; 4.6).

C'est également l'une des qualités reconnues par Xénophon à Cyrus le Jeune qui « à ses amis envoyait souvent, à moitié pleines, des jarres de vin, chaque fois qu'il en recevait qui fût tout à fait agréable... ou encore des moitiés d'oies » (*Anab.* I, 9.25-26 ; cf. *Élien VH XII*, 1). Toujours selon Xénophon les mêmes dispositions furent imposées aux satrapes : « Qu'il y ait chez vous... une table comme la mienne, donnant d'abord sa nourriture au personnel de la maison, ayant ensuite un menu composé en suffisance pour que les amis aient leur part et que soit spécialement reconnu chaque jour quelque service rendu » (*Cyr.* VIII, 6.11). Selon *Néhémie* (5.17), la table du gouverneur, en Judée, nourrissait chaque jour 150 hommes, Judéens et magistrats : « Ceux qui venaient à nous de tous les peuples des alentours. »

Ces distributions étaient donc de grande ampleur. Chacun connaît la célèbre description qu'en donne le rédacteur du *Livre d'Esther* (1.3-8) :

La troisième année de son règne, il offrit un festin à tous ses chefs et dignitaires : à l'armée des Perses et des Mèdes, aux grands chefs préposés aux satrapies (convoqués) près de lui. Le déploiement du faste somptueux et de la splendide magnificence de la cour prit beaucoup de temps : 180 jours ! À l'achèvement de cette période, le roi offrit à tout le peuple qui se trouvait à Suse la citadelle, grands et petits, un festin de sept jours, dans l'enclos du jardin du palais royal. Des tentures blanches de coton ou de pourpre violette, attachées par des cordelettes de byssus et de pourpre à des anneaux d'argent ! Et des colonnes de marbre ! Des divans d'or et d'argent jonchaient un carrelage où alternaient porphyre et marbre blanc, nacre et marbre noir. Le service des boissons utilisait des coupes d'or de toutes formes : le vin royal coulait abondamment, par la munificence du roi ! Pour la boisson, il avait été décrété qu'il n'y aurait pas de contrainte. Car l'ordre donné par le roi à tous les gens en charge dans sa maison était d'accéder au désir de chacun.

On est tenté de conclure évidemment qu'il s'agit là d'un « conte oriental ». Cependant, selon des informations de Dinon et de Ctésias, qu'on a toute raison de considérer comme crédibles, le nombre de personnes nourries chaque jour à la table du Grand Roi se montait à 15 000 (*Athénée IV*, 146c). Ces chiffres ne doivent pas étonner : Sargon d'Akkad se flattait de nourrir chaque jour 5 400 hommes (*ANET*³ 268) ; quant à Aššurnasirpal II, il rapporte qu'il donna un grand banquet auquel participèrent plusieurs dizaines de milliers de personnes : 69 574 pendant dix jours, parmi lesquelles 5 000 hauts dignitaires venus des pays conquis, 16 000 personnes de statut indéterminé et 1 500 officiers de la couronne, ainsi que 47 074 ouvriers et ouvrières qui venaient de participer à la construction de la nouvelle capitale (*ANET*³ 560).

Évidemment, toutes les personnes ainsi nourries ne prenaient pas place à la table royale. Selon Hérakleidès, « la plus grande partie des viandes et autres nourritures est portée en dehors du palais, dans la cour, pour les gardes du corps et les troupes légères entretenus par le roi ; là ils divisent tous les restes à moitié mangés de la viande et du pain et les répartissent entre eux en portions égales » (*IV*, 145e ; cf. *Polyen IV*, 3.32). Mais outre ces distributions aux soldats – considérées par Hérakleidès comme un part de leur solde (*misithos*) – des mets étaient envoyés aux personnes que le roi voulait honorer, tel Timagoras : « Tant qu'il était à la cour, on lui faisait parvenir des repas magnifiques » (*Plutarque Art.* 22.11), ou Entimos, auquel « le roi envoyait, de ce qu'on lui servait, quelque chose de sa table » (*Athénée II*, 48e ; cf. 49a). La valeur économique de ces redistributions est bien mise en valeur par une histoire racontée par Hérodote (*III*, 14).

Aux mets pouvait être joint l'équipement nécessaire aux banquets, tels le lit à pieds d'argent, une tente, une couverture, le parasol, les coupes et la domesticité donnés à Entimos (*II*, 48f-49a), ou le lit et la couverture envoyés à Timagoras (*Plutarque Art.* 22.10 ; *Pél.* 30.10). On retrouve la coutume à l'époque hellénistique. Poseidonios rapportait qu'à l'issue des grands banquets donnés chaque jour par le roi séleucide Antiochos VII, « chacun des banqueteurs remportait chez lui la viande non entamée des animaux terrestres, des volailles et des poissons, le tout entièrement préparé et en quantité suffisante pour remplir un char ; et, outre tout cela, des quantités de gâteaux au miel et des couronnes de myrrhe et d'encens ainsi que des filets d'or tressés long comme un homme » (*Athénée XII*, 540c) !

Parmi les dons offerts par Artaxerxès à l'ambassadeur athénien Timagoras, Plutarque mentionne celui qui suit : « Comme celui-ci avait besoin de lait de vache pour sa santé, il le fit suivre de 80 vaches à traire... et de bouviers » (*Art.* 22.10 ; *Pél.* 30.10). Ce passage se comprend parfaitement bien à la lumière des tablettes de Persépolis, qu'il contribue également à expliciter. Nombre de tablettes des Fortifications font référence au versement de rations alimentaires, non seulement aux travailleurs (*kurtasš*), mais également aux administrateurs et à quelques hauts personnages de l'entourage du roi : rations journalières ou rations de voyage, qu'ils reçoivent de l'administration, sur ordre du roi ou du responsable de l'administration économique, Parnaka. L'étude de ces tablettes montre en même temps qu'il existait, en ce domaine également, une hiérarchie des dons de nature économique. Cette pratique est un héritage des monarchies du Proche-Orient : « Le maître ne mange pas seul et son repas n'a pas pour unique raison de le nourrir. L'homme mésopotamien se doit de partager son repas, d'offrir la nourriture... Le roi n'est-il pas "celui qui nourrit le peuple, table des gens" ?... Le roi entretient les personnels des palais et les troupes » (J. Bottéro).

II. L'ÉCHANGE INÉGAL

• *Dons et services.* – Le principe est simple : les dons sont conférés par le roi en fonction des services rendus. C'est là une réalité dont rendent compte tous les textes. « Chez les Perses, les belles actions sont très honorées et procurent un accroissement de dignité », remarque Hérodote (*III*, 154). La variété des services est très large : sauver la vie du roi à la chasse (Tiribaze : *Diodore XV*, 10.3) ou la vie d'un proche (Hérodote *IX*, 107), généralement faire montre de bravoure à la guerre et de subtilité dans les conseils (*Diodore XV*, 10.3 ; *Nepos Paus.* 1.2), défendre jusqu'à la mort une citadelle confiée par le roi (*VII*, 105-107),

accomplir une action d'éclat sous les yeux du roi (Hérodote III, 160; IV, 143; VIII, 85, 87-88, 90; Plutarque *Art.* 24.9), etc. En bref, pour reprendre l'expression de Xénophon, « tous ceux qui, ou bien risquaient leur vie pour le roi, ou bien soumettaient une cité ou un peuple, ou accomplissaient pour lui une action brillante ou glorieuse, étaient, eux, les hommes les plus honorés » (*hoi timômenoi*); le même Xénophon feint de se désoler que, de son temps, même les actions moralement condamnables soient récompensées: « Tous ceux qui passent pour avoir rendu quelque service au roi, voilà ceux qui sont récompensés par les distinctions les plus honorifiques » (*hoi tais megistais timais geraimenoi*; *Cyr.* VIII, 8.4).

Ce faisant, le roi entend susciter le dévouement sans faille des hommes qui le servent: si, selon Xénophon, tant d'hommes sont fidèles à Cyrus (le Jeune), « c'est qu'ils estimaient qu'auprès de Cyrus leur valeur serait plus dignement récompensée qu'auprès du roi » (*Anab.* I, 9.29). Telle est bien la fonction reconnue par le même auteur à la *polydôria* de Cyrus l'Ancien (*Cyr.* VIII, 2.9). À ses yeux, la distribution de dons de prix n'est rien d'autre qu'un investissement rentable: de cette manière – fait-il dire à Crésus – « j'acquiers le dévouement (*eunoia*) et l'amitié (*philia*) des gens par les fortunes et les bienfaits que j'apporte; ils me font aussi récolter (*karpousai*) l'estime et la sûreté » (*Cyr.* VIII, 2.22). La promesse de récompenses est effectivement une puissante motivation, ainsi lors de la préparation de la grande armée de Xerxès:

Chacun des Perses qui avaient été réunis partit aussitôt pour son gouvernement, chacun voulant recevoir les présents proposés... Lequel des gouverneurs amena les troupes les mieux équipées et reçut les présents proposés par le roi, je ne puis le dire, je ne sais même rien du tout d'une contestation (*es krisin*), où ils seraient entrés à ce sujet (Hérodote VII, 19, 26).

Il est fréquent que les Perses comparent leurs mérites au regard des exigences royales: tels Mithrobatès et Oroïtès (III, 120), ou Masistès et Artayntès (IX, 107). L'émulation (*agônisai*) est à la base du système, comme y insiste souvent Xénophon.

• *L'évaluation des services.* – Rendre la justice revient donc, pour le roi, à peser les bienfaits et les mauvaises actions. C'est sur ces bases que par exemple Darius en vient à gracier le juge royal Sandokès: « Faisant le compte du bien et du mal, il reconnut que Sandokès avait rendu plus de services à la maison royale qu'il n'avait commis d'erreurs; et ayant reconnu cela et compris qu'il avait lui-même agi avec plus de précipitation que de sagesse, il le fit détacher » (Hérodote VII, 194). En effet, « pour une seule faute, le roi ne met personne à mort... C'est après avoir réfléchi, et s'il trouve les méfaits (*ta adikēmata*) plus nombreux et plus graves que les services rendus (*ta hypourgēmata*) qu'il cède à la colère » (I, 137). C'est très exactement la qualité dont se pare Darius à Naqš-i Rostam (*DNb* § 8b). En d'autres termes, le critère suprême de jugement, c'est la loyauté dynastique.

C'est le système que met en scène Diodore de Sicile, lors du procès mené contre Tiribaze, accusé par Orontès d'avoir préparé une sécession (*apostasis*) contre Artaxerxès II. Le roi convoqua les juges royaux qui conclurent à l'innocence de l'accusé (XV, 8.3-5). À l'issue du procès, les juges furent convoqués un à un par le roi:

Le premier déclara que les accusations lui avaient paru douteuses et les services rendus (*euergesiai*) incontestables. Le second répondit que, même si les accusations étaient fondées, les services rendus l'emportaient sur les fautes commises (*harmatia*). Le troisième dit qu'il ne tenait pas compte des services rendus parce que Tiribaze avait été récompensé par des faveurs et des honneurs (*kharites kai timai*) bien plus considérables, mais que si l'on considérait les

accusations en elles-mêmes l'accusé ne semblait pas coupable. Le roi loua les juges de leur équité; il accorda à Tiribaze les plus grands honneurs en usage (*hai nomizomenai megistai timai*; 11.1-2).

L'exemple de Tiribaze démontre très clairement que le roi conserve l'entière maîtrise du processus. Il convient d'abord que l'exploit accompli soit reconnu comme tel par le roi. C'est la raison pour laquelle, par exemple, les courtisans viennent s'informer préalablement des désirs du roi: ce que ne manquèrent pas de faire Koès (Hérodote IV, 97) ou Zôpyros (III, 154). Avant de tenter une action d'éclat contre Babylone, le second « alla trouver Darius et lui demanda s'il avait très à cœur que Babylone fût prise ». Le premier, avant de proposer un conseil, « s'était informé au préalable s'il plairait à Darius d'écouter un conseil ». C'est sans doute ce qui explique un usage (*nomos*) perse ainsi présenté par Élien (*VH* XII, 64):

Voici une autre coutume perse: si quelqu'un a l'intention de donner des conseils au Grand Roi sur une question secrète et difficile à trancher, il se place, pour ce faire, debout sur une plinthe d'or. S'il semble avoir prodigué des conseils avisés, avant de prendre congé, il reçoit la plinthe comme récompense de son conseil; on le fouette néanmoins, puisqu'il a contredit le roi.

Comme l'exprime très clairement Élien (*VH* I, 31), il revient en effet au roi de qualifier ou non de dons les offrandes que viennent lui faire les petits paysans perses: « Tout cela est appelé du nom de don (*kai onomazetai dôra*), et reçu du roi sous ce nom (*kai dokei toutôi*). » C'est pourquoi le don de quelques gouttes d'eau vaut au paysan Sinêtès de recevoir d'Artaxerxès II « une robe perse, une phiale d'or et mille dariques » (I, 32), et à un simple soldat d'être honoré par Xerxès du titre de Bienfaiteur (XII, 40).

• *Le don contraignant.* – On peut évidemment arguer de services rendus antérieurement pour obtenir une faveur (cf. Hérodote IV, 115). C'est ce que montre l'exemple de Syloson, tel qu'il est rapporté par Hérodote (III, 139-140). Lors de l'expédition de Cambyse en Égypte, Syloson avait offert un manteau de pourpre à Darius. Après l'avènement de Darius, le Grec songea à monnayer son service, et il rappela qu'il était un Bienfaiteur du roi. Mais nul ne peut exiger un don royal en fonction de services qu'on évaluerait soi-même. C'est ce dont rend bien compte l'histoire de Pythios. Lors du passage de Darius en Asie Mineure en 513, ce richissime personnage avait déjà offert des dons magnifiques au roi (Hérodote VII, 27). Lors de l'arrivée de Xerxès, en 480, il traita toute l'armée avec somptuosité et il offrit au roi des sommes considérables pour l'issue de la guerre. Ce qui lui valut la déclaration royale suivante: « À toi donc, en retour (*anti autôn*), j'accorde ces honneurs (*gereai*): je te fais mon hôte (*xeinos*), et je compléterai les 4 millions de statères... Et sache être toujours tel qu'aujourd'hui; si tu agis de la sorte, tu n'auras pas à t'en repentir ni dans le présent ni dans la suite des temps » (VII, 29). Pythios eut le tort de prendre ces paroles comme un engagement formel du roi à lui accorder ce qu'il lui demanderait. Un peu plus tard, il vint trouver Xerxès. « Enhardi par le souvenir des présents offerts et reçus », il exprima le désir d'un autre don royal. Xerxès lui promit de l'exaucer. Pythios demanda alors au roi d'exempter de service militaire l'un de ses fils. Exaspéré par une demande aussi exorbitante, Xerxès condamna un des fils de Pythios à être sacrifié dans des conditions particulièrement horribles (VII, 38-39). Autrement dit, un service rendu ne lie pas les mains du roi, qui conserve le choix de la nature et du moment de la récompense.

En témoigne également le sort réservé par Artaxerxès II à deux des combattants de Kounaxa. Arguant qu'il avait fait tomber Cyrus de son cheval, un Carien « demanda une

récompense» (Plutarque *Art.* 14.6). Le roi lui accorda un don. Le Carien commit l'erreur de montrer publiquement son irritation de ne point avoir été récompensé plus dignement ; très irrité, le roi le condamna à mort (14.7-10). Il en fut bientôt de même de Mithridate, « qui, le premier, avait frappé Cyrus » ; il reçut des dons royaux (robe et bijoux d'or), avec cette citation : « Le roi te fait ce don parce qu'ayant trouvé la housse du cheval de Cyrus, tu la lui as apportée » (14.5). Irrité, Mithridate se flatta bientôt, lors d'un banquet, d'avoir tué Cyrus de ses mains (§ 15) : il fut alors condamné à subir l'horrible supplice des auges ; car, par ses rodomontades, il avait mis en doute la version officielle, qui attribuait au roi lui-même le coup décisif (§ 16).

Nous ne sommes donc pas ici dans le domaine du don et contre-don entre égaux, dans lequel « il y a une relation fonctionnelle entre le don et l'échange, le don n'étant qu'un élément d'un système de prestations réciproques à la fois libres et contraignantes, la liberté du don obligeant le donataire à un contre-don, ce qui engendre un va-et-vient continu de dons offerts et de dons compensatoires » (É. Benveniste). Chez les Achéménides, le principe veut que seul le roi donne, et que seuls les dons royaux soient contraignants pour le donataire. C'est ainsi que s'explique l'aphorisme mis par Plutarque au compte d'Artaxerxès I^{er} : « Ce roi disait habituellement qu'il était plus digne d'un roi de donner que de prendre » (*to prosthēnai tou aphelein basilikōteron esti* ; *Mor.* 173d). De son côté, Thucydide oppose les usages thraces (odryses) et les pratiques achéménides : « Ils s'étaient fait une règle contraire à celle de la royauté perse... : c'est de recevoir (*lambanein*) plutôt que de donner (*didonai*)... On ne pouvait rien faire sans donner de cadeaux. Aussi la monarchie (odryse) parvint à un haut degré de puissance » (II, 97.3-4). L'opposition mise en avant par Thucydide est en partie factice, car les rois perses recevaient eux aussi des dons (cf. en particulier Plutarque, *Art.* 4.4-5). Mais, dans la logique même du système, la remarque de Thucydide est juste. Elle exprime que la *polydōria* des Grands Rois est l'un des éléments constitutifs de leur pouvoir, dans cette mesure que les cadeaux ou services reçus n'engagent pas le roi, alors que la prestation d'honneurs et de dons royaux lie le récipiendaire. D'où sans doute les réticences de Démokédès : dans un premier temps, il refusa de soigner le roi (III, 131). Bien que Hérodote déclare que Darius agissait « sans intention captieuse », il précise en même temps que « Démokédès n'accepta point avec empressement tout ce qu'on lui donnait », car, au fond, il savait bien que, ce faisant, il s'engageait à revenir à la cour du Grand Roi (III, 135) – ce qui n'était certainement pas son intention (III, 132, 136) : pour Démokédès, recevoir des biens et des titres (commensal) signifiait un attachement perpétuel au Grand Roi. On retrouve le même principe dans les rapports établis entre Alexandre et l'Athénien Phocion : au premier, qui lui offrait des villes, le second répondit par un refus : « Alexandre en colère écrivit à Phocion qu'il ne regardait pas comme des amis les gens qui ne lui demandaient rien » (Plutarque *Phocion* 18.6 ; cf. *Alex.* 39.4 et Élien *VH* I, 25). Lorsque Darius offre à Histiée de venir à Suse, où il sera son conseiller et son commensal, il est clair qu'il ne lui laisse aucun choix (Hérodote V, 24).

Il n'y a, semble-t-il, que deux exceptions à la règle. Hérodote rapporte qu'une fois l'an se tient ce qu'il appelle le « banquet royal », dont il donne le nom perse (*tykta* ; IX, 110), et il précise : « C'est la seule occasion où le roi se parfume la tête, et il fait alors des cadeaux aux Perses. » La dernière précision pose problème. Elle peut être rapprochée de plusieurs passages, où Xénophon mentionne qu'à chaque fois qu'il venait en Perse, Cyrus fait les dons d'usage aux Perses (*Cyr.* VIII, 5.21 ; 7.1). On sait en particulier que, lors de chaque séjour à Persépolis, le Grand Roi devait donner une pièce d'or aux femmes perses

(Plutarque *Alex.* 69.1-2 ; *Mor.* 264a-b), en souvenir du rôle qu'elles auraient joué lors des premiers affrontements avec les Mèdes (*FGrH* 90 F66.16-45). Mais la remarque d'Hérodote s'explique surtout par la précision qui vient plus loin : « La coutume (*nomos*) ne permet pas que, le jour du banquet royal, une demande ne soit pas satisfaite » (IX, 111).

L'usage voulait également que, le jour de sa reconnaissance officielle, l'héritier désigné « demandât un présent (*dōron*) à celui qui l'avait désigné et qui devait, si cela était possible (*anper ē dunaton*), lui accorder tout ce qu'il demandait » (Plutarque *Art.* 26.5). La suite de l'histoire montre l'importance de la restriction « si cela était possible ». Le fils aîné d'Artaxerxès, Darius, demanda qu'on lui donnât Aspasia, l'ancienne compagne de Cyrus le Jeune : « Pour obéir à l'usage (*nomos*), le roi la lui céda, mais il ne tarda pas à la lui reprendre, en la désignant comme prêtresse de l'Artémis d'Ecbatane... pour qu'elle passât le reste de sa vie dans la chasteté » (27.3-4 ; cf. 28.2) !

• *Une faveur précaire.* – La position des donataires est d'autant plus instable que, par définition, dons et faveurs royales sont précaires. Parlant des places d'honneur réservées par Cyrus à ses favoris lors des banquets, Xénophon exprime sans ambages cette réalité : « Au lieu d'instituer l'assignation d'une place à perpétuité, il créa l'usage des promotions pour belle conduite à une place plus honorifique et, en cas de laisser-aller, celui de faire rétrograder à une place moins honorable » (*Cyr.* VIII, 4.5). Le même auteur revient sur cette idée dans l'*Économique* : si le roi confère des honneurs aux personnes méritantes, « il châtie durement ceux qu'il prend en flagrant délit de négligence ou de malversation, il les dépose et en nomme d'autres pour remplir leurs fonctions » (IV, 7-8).

Quelles que soient la nature et l'ampleur des dons et honneurs reçus, ils ne peuvent être conservés qu'en fonction du regard que le roi porte sur leur détenteur, qu'il s'agisse d'un titre aulique, d'une décoration, d'un gouvernement ou d'une terre en don. Prenons le cas d'Histiée de Milet. Pour les services rendus lors de l'expédition menée par Darius outre-Danube, il reçut du roi la région de Myrkinos en Thrace, « dans l'intention d'y fonder une ville » (Hérodote V, 11 ; 23 : *dōreēn*). Mais bientôt Mégabaze fit valoir à Darius qu'il était dangereux de laisser à Histiée une région « où abonde le bois pour la construction des navires, où l'on peut trouver beaucoup de rames, où il y a des mines d'argent... » (V, 23). Convaincu par les arguments de Mégabaze, Darius rappela Histiée à Suse, en lui faisant espérer de devenir l'un de ses proches. Histiée déféra à l'ordre royal, « attachant un grand prix à devenir conseiller du roi » (V, 24).

L'exemple particulier d'Histiée n'est que l'illustration d'une pratique générale : les terres concédées en don le sont à titre précaire, non à titre de propriété privée dans le plein sens de l'expression : elles pouvaient être confisquées, dès lors que le concessionnaire contrevenait aux ordres royaux (Xénophon *Cyr.* VIII, 1.17) ; à l'époque de Darius II, des tablettes babyloniennes attestent de la reprise d'une concession faite antérieurement à un homme déloyal. Il en était certainement de même des titres auliques (voir Ctésias § 41) et des dons d'honneur : dans un long passage consacré aux vases à boire, Ctésias précisait par exemple que tout personnage frappé d'indignité (*atimia*) par le Grand Roi devait utiliser des coupes en terre (Athénée XI, 464a), au lieu de la riche vaisselle d'or et d'argent réservée au roi et à ses commensaux (Hérodote VII, 119). Même lorsque dons et honneurs sont concédés pour la durée de vie du bénéficiaire (Hérodote III, 160) ou transmissibles à ses héritiers (cf. VII, 106), il est implicite que leur maintien dépendra des services rendus à venir.

Les exemples de carrières chaotiques sont légion. Prenons tout d'abord le cas de Mégabyze II, que l'on connaît surtout par le récit romancé de Ctésias. Il était fils d'une famille illustre puisque par son père Zôpyros I^{er} il était le petit-fils de Mégabyze I^{er}, l'un des Sept conjurés de 522 (Hérodote III, 153, 160 ; *DB IV* § 68). Mégabyze était l'un des hommes les plus influents auprès de Xerxès, dont il a épousé la fille Amytis, réputée pour son caractère volage (Ctésias § 21, 28 ; cf. Athénée XIII, 609a). Lors de l'expédition de 480, il commande l'une des trois colonnes de l'armée (Hérodote VII, 82, 121). Au retour de l'expédition, en 479, il mate la révolte de la Babylonie – moyennant quoi « Xerxès lui fait force cadeaux et notamment une meule d'or pesant 6 talents ; c'est le cadeau le plus honorable parmi les dons royaux » (§ 22). Il joue un rôle de premier plan, lors de l'avènement d'Artaxerxès (§ 30), puis remporte une victoire sur les Athéniens et les Égyptiens en Égypte (§ 33-35). Malgré les promesses de Mégabyze, le roi permet à Amestris de mettre à mort les mercenaires grecs : irrité, « Mégabyze rompt avec le roi » (§ 36-37). Il remporte plusieurs victoires sur les armées envoyées contre lui (§ 37-39), avant de recevoir le pardon royal (§ 39). Puis vient le célèbre épisode de la chasse :

Le roi part à la chasse et un lion l'attaque. Tandis que le fauve s'élançait, Mégabyze le frappa d'un javalot et l'abat. Colère du roi parce que Mégabyze a frappé la bête avant qu'il l'ait touchée lui-même ; il donne ordre qu'on coupe la tête à Mégabyze, mais, sur les instances d'Amestris, d'Amytis et des autres, Mégabyze échappe à la mort pour être exilé au bord de la mer Rouge [golfe Persique], à Kyrta. L'exil est aussi prononcé contre l'eunuque Artoxarès qui est envoyé en Arménie pour avoir souvent parlé librement au roi en faveur de Mégabyze (§ 40).

Il en revient au bout de cinq ans : « Grâce à Amestris et à Amytis, le roi se laisse fléchir et fait de lui, comme naguère, son commensal (*homotrapezos*) : il meurt à soixante-seize ans, et le roi en est fort affecté » (§ 41).

Au IV^e siècle, la carrière de Datamès est aussi contrastée. Après sa victoire sur le Paphlagonien Thuys, il fut récompensé par « des présents magnifiques », et il fut fait l'égal en commandement de Pharnabaze et Tithraustès (Nepos *Dat.* 3.5). La rapidité d'une nouvelle victoire en Cataonie « lui assura toute la faveur du Grand Roi (*magnam benevolentiam regis*), mais elle excita contre lui une non moins grande envie dans l'esprit des courtisans, ... qui se réunirent pour le perdre » (§ 5.2). Il fut averti du complot par Pandantès, « gardien de la fortune royale », qui lui fit tenir l'avertissement suivant : « Telle est la coutume des Grands Rois : ils attribuent leurs malheurs aux hommes et leurs succès à une heureuse destinée, ce qui les amène à se laisser facilement persuader de perdre les généraux dont on vient de leur annoncer une défaite » (§ 5.3-4). Puis viennent le moment de la révolte, les embûches, les trahisons et la fin.

Les évolutions de la carrière de Tiribaze sont également éclairantes. On le voit apparaître à la bataille de Kounaxa : c'est lui qui conseille à Artaxerxès de livrer bataille à Cyrus le Jeune (Plutarque *Art.* 7.3) ; c'est lui qui, lors de la bataille, fournit un autre cheval au roi, qui venait d'être précipité du sien (10.1). Peu après, il est désigné par Xénophon sous l'appellation de gouverneur d'Arménie occidentale (*Anab.* IV, 4.4), mais peut-être l'était-il déjà antérieurement. En revanche, la position exceptionnelle qui est la sienne est probablement due à sa conduite durant la bataille de Kounaxa : « Devenu Ami (*philos*) du roi, chaque fois qu'il était présent, nul autre que lui ne campait le roi sur son cheval. » Vers 392, il est commandant en chef (*karamos*) des armées perses en Asie Mineure (et peut-être satrape) ; à ce titre, il reçoit des ambassadeurs grecs ; il refuse de conclure, arguant qu'il ne peut le faire « sans la permission du roi » ; puis il fait arrêter Conon, et vient trouver le

roi (Xénophon *Hell.* IV, 8. 12-16). Remplacé dans son gouvernement par Strouthas, il n'en conserve pas moins de hautes responsabilités en Asie Mineure (V, 1.6). En 387, lorsque les Grecs sont convoqués à Suse, c'est lui qui donne lecture du rescrit royal (V, 1.30).

On le retrouve à Chypre où, contre Evagoras, il commande l'ensemble des forces perses. Il est bientôt accusé par Orontès, « jaloux de sa renommée ». Le roi accorde une certaine confiance à la lettre d'Orontès et fait arrêter Tiribaze (Diodore XV, 8 ; cf. Polyen VII, 14.1). Selon Diodore, il fut gardé en prison jusqu'au retour de l'expédition menée par Artaxerxès II contre les Cadusiens (XV, 8.5 ; cf. 10.1). À lire Plutarque, il semble bien au contraire que Tiribaze accompagna le roi. Mais, sans doute en raison des charges qui pesaient contre lui, « à ce moment, il végétait sans crédit ni considération » (*Art.* 24.4). Grâce à son habileté diplomatique, « il sauva le roi et l'armée », ce qui lui valut une nouvelle promotion foudroyante : « Dès lors, il fut un grand personnage au prestige éclatant et, quand on repartit, il était aux côtés du roi » (*meta tou basileôs* ; 24.9). C'est apparemment à ce moment qu'eut lieu le procès. Les juges royaux le relevèrent des charges qui pesaient contre lui, en raison des services rendus antérieurement au roi (Diodore XV, 11.1). Artaxerxès « accorda à Tiribaze les plus grands honneurs en usage en Perse » (11.2).

Parmi ses services passés, Tiribaze ne manqua pas de rappeler « celui qui lui avait valu l'admiration et la distinction de Premier Ami du roi (*megisthos genesthai philos*). Lors d'une chasse, deux lions s'étaient précipités sur le roi qui était monté sur un char ; ils avaient mis en pièces deux chevaux du quadriges et allaient se jeter sur le roi, quand Tiribaze était arrivé, avait tué les lions et sauvé ainsi le roi d'un grand danger » (10.3). C'est apparemment à une autre chasse que fait allusion Plutarque qui, tout en reconnaissant le courage de Tiribaze, condamne à plusieurs reprises « sa légèreté qui l'avait souvent précipité du premier rang (*prôtê* ; 24.4). Plutarque rapporte que, lors d'une chasse, la robe du roi s'était déchirée ; sur la demande de Tiribaze, le roi mit une nouvelle robe et lui donna l'autre, mais avec interdiction de la porter :

Tiribaze ne se soucia nullement de cette défense, car, sans être un méchant homme, il était un peu léger et extravagant ; il revêtit aussitôt la robe royale et se para de colliers d'or et de bijoux réservés aux femmes royales. Tout le monde s'indigna, car ce n'était pas permis (5.4).

Le Grand Roi voulut bien traiter par l'ironie cette extravagance coupable.

La fin du personnage se situe elle aussi dans le cadre des affaires de cour. Il fut ulcéré par le refus du roi de lui donner une de ses filles :

Tiribaze conçut contre Artaxerxès une violente haine. Il n'avait d'ailleurs aucune stabilité de caractère, mais il était d'humeur inégale et emportée. Aussi, soit qu'il fût comblé d'honneurs autant que les Premiers (*homoia tois prôtois*), soit qu'il se sentît vexé et méprisé, il ne supportait avec équilibre aucun changement de fortune (*metabolê*) : honoré (*timômenos*), il se rendait odieux par vanité ; disgracié, il ne savait ni s'abaisser ni demeurer en repos, mais se montrait rude et arrogant » (27.9-10).

Il poussa Darius, le prince héritier, à se révolter contre son père. Il fut tué au cours de l'attaque contre la chambre à coucher royale (29.6-7).

Bien entendu, il faut lire ces biographies pour ce qu'elles sont : des sagas familiales construites sur une série de motifs héroïco-royaux (en particulier celui de la chasse) et destinées à chanter la grandeur du héros : le retour de Mégabyze chez lui, à peine reconnu par sa femme Amytis (Ctésias § 41), n'est pas sans faire songer à un thème bien connu, illustré en particulier par le retour d'Ulysse à Ithaque. On ne doit donc pas prendre pour argent comptant tous les renseignements transmis par Ctésias et par Nepos : bien des épisodes

factuels sont à réécrire. Ces histoires n'en font pas moins toucher du doigt certaines caractéristiques des rapports entre le roi et les aristocrates. Il paraît clair que les jugements de Plutarque sur Tiribaze viennent d'écrivains de la cour, sans doute Ctésias ou Dinon : en cela, ils expriment parfaitement les qualités et les attitudes qui caractérisent le fidèle serviteur dévoué aux intérêts du roi ; on retrouve à peu près les mêmes termes dans les appréciations portées par Hérodote sur Mardonios : ambitieux (VII, 6), vantard (VII, 9), flatteur (VII, 9 ; VIII, 97, 100), violent et entêté (IX, 37, 61), vite exalté par ses succès (IX, 49, 58), il manque manifestement de jugement. Au reste, de multiples exemples de faveur/défaveur pourraient être produits. Rien ni personne n'échappait au jugement du roi, même les personnages les plus élevés en dignité, y compris un gendre du roi (Ctésias § 41) ou un héritier rebelle, tel le fils d'Artaxerxès II (Plutarque *Art.* 29). Bref, pour les hommes du roi, la Roche Tarpéienne était proche du Capitole : entre multiples exemples, citons celui d'Orontès, coupable d'avoir accusé faussement Tiribaze : « Artaxerxès l'exclut du nombre de ses Amis et le couvrit d'indignité » (*atimia* ; Diodore XV, 11.2).

Les biographies romanesques que l'on vient de présenter étaient également destinées à illustrer le thème éternel de l'ingratitude des rois. On le retrouve dans un aphorisme prêté par Plutarque à ce même Orontès :

Ayant encouru la disgrâce d'Artaxerxès II et l'indignité (*atimia*) en raison d'une accusation, quand la décision fut prononcée contre lui, il dit que, comme les doigts de ceux qui comptent peuvent représenter 10 000 dans un cas ou simplement l'unité dans d'autres cas, il en était de même des Amis (*philoï*) des rois, tout-puissants à un moment et pratiquement réduits à rien à un autre (*Mor.* 174b).

C'est une tout autre image qu'entendait imposer la propagande royale, comme on le voit dans les récits portant sur Tiribaze : si celui-ci a connu le sort qui fut le sien, c'est qu'il n'a pas su faire montre des qualités de mesure et de retenue. Versons également au dossier une anecdote rapportée par Élien (*VH* 6.14) :

J'ai ouï conter un fait qui caractérise singulièrement la douceur et l'humanité de Darius, fils d'Hystaspes. L'Hyrcanien Aribaze, de concert avec quelques-uns des Perses les plus distingués (*ouk aphanoi*), conspira contre ce prince : le complot devait s'exécuter dans une chasse. Darius l'apprit et, loin d'en être effrayé, il leur ordonna de s'armer et de monter à cheval ; puis il leur dit de tenir leurs javalots tout prêts : alors, jetant un regard fier et menaçant : « Qui vous empêche – leur dit-il – d'accomplir votre dessein ? » L'air intrépide du prince déconcerta les conjurés, et leur inspira une telle frayeur que, jetant leurs javalots, descendant précipitamment de leurs chevaux, ils exécutèrent la proskynèse devant le roi et ils se livrèrent à lui, pour être traités comme il le jugerait à propos. Darius les exila dans des lieux différents ; les uns sur les frontières de l'Inde, les autres dans la Scythie. Ils n'oublièrent jamais le bienfait (*euergesia*), et ils restèrent toujours fidèles (*pistoi*).

Nous ne disposons d'aucune autre précision sur un fait apparemment isolé. Si le texte rend compte de l'existence d'un complot, nous n'en connaissons pas les protagonistes ni leurs objectifs ou leurs motivations. Il paraît clair que le complot lui-même fut dévoilé au roi qui, entouré de ses gardes (ce qu'omet de dire Élien), put faire la preuve d'un courage teinté d'un certain détachement !

De toute façon, le texte présente peu d'intérêt sur le plan de l'histoire narrative. Il est surtout porteur d'un message idéologique sans aucune ambiguïté. En effet, il relève manifestement d'un genre bien particulier, celui de la propagande royale ou, si l'on préfère, de la littérature de cour. Il est construit sur un série de motifs liés à l'idéologie monarchique :

il veut donner de Darius l'image d'un roi à la fois courageux, juste mais implacable. Le motif de la chasse royale est également intéressant, car répétitif : l'une des versions sur l'exécution de Smerdis/Bardiya ne prétendait-elle pas que Préxaspes (chargé de mission par Cambyse) l'aurait fait périr « après l'avoir emmené à la chasse » (Hérodote III, 30) ? On notera également que la fin de l'histoire ressemble étrangement au dénouement du récit que donne Polyen de l'avènement de Darius, aidé par la ruse de son palefrenier : « Les satrapes mirent aussitôt pied à terre, firent la proskynèse et l'établirent roi des Perses » (VII, 10). Telle qu'elle a été transmise jusqu'à Élien, l'anecdote avait plus pour objectif de saluer la grandeur et la miséricorde du roi que de mettre en exergue sa faiblesse et son isolement. Tout aussi bien, la conclusion est elle-même très morale (au sens monarchique du terme) : grâce à son *euergesia*, le roi insère les nobles dans le cercle de ses *pistoi*. Et, bien que sévèrement punis, les comploteurs chantent les louanges d'un souverain dont ils reconnaissent aussitôt la grandeur en exécutant devant lui le rite de la proskynèse !

L'ensemble de la documentation tend donc à caractériser le destin personnel des hommes du roi comme lié de près à la faveur du souverain. Elle a pour mérite de rappeler que ceux qui détiennent postes et fonctions ne sont pas des fonctionnaires, au sens où nous l'entendons. Les seules promotions qui existent dans le système sont accordées en fonction du mérite reconnu par le roi, ce mérite étant lui-même défini en fonction du critère du dévouement (*eunoia*).

III. LE ROI ET SES FIDÈLES : LA LOGIQUE DU SYSTÈME

• *Fidèles et bandaka*. – On peut maintenant revenir à la question centrale, celle des rapports établis entre les clans aristocratiques et la dynastie. Le fonctionnement politique de la *polydôria* royale a pour conséquence de contraindre les aristocrates à conduire leurs actions en fonction de l'intérêt du roi. La désignation d'un noble n'est pas réductible à son ascendance familiale, aussi prestigieuse soit-elle. Il est également défini par des qualités qui en font un serviteur efficace et fidèle : « Perse de naissance, beau-frère du roi, Mardonios (était aussi) l'un des premiers pour sa bravoure à la guerre et sa sagesse dans les conseils » (Nepos *Paus.* 1.2 ; cf. Diodore XI, 1.3). On retrouve chez Diodore à peu près les mêmes mots pour désigner Tiribaze : « Cet homme, à ce qu'on dit, montrait un courage exceptionnel lors des guerres et ses conseils étaient si judicieux que le roi s'était toujours bien trouvé de les suivre » (XV, 10.3).

Toutes les qualités attribuées aux hommes du roi se résument en une seule : la fidélité (*pistis*) ; c'est pour cette vertu que Préxaspes est honoré par Cambyse, car, « parmi les Perses, il était le plus fidèle (*pistotatos*) » (Hérodote III, 30) ; de même Artapatès, qui « était le plus fidèle (*pistotatos*) des porte-sceptre de Cyrus » (*Anab.* I, 8.28) ; Cyrus le Jeune, il est vrai, « savait faire choix d'hommes fidèles (*pistoi*), pleins de bienveillance (*eunoï*), constants » (*bebaïoi* ; I, 9.30). C'est également en fonction de leur fidélité (*pistotatoi*) que le Cyrus de Xénophon dispose les gens autour de lui dans le camp (VIII, 5.8). Dans sa lettre à Artaxerxès II, Orontas ne manque pas de lui rappeler la constance de « son amitié et de sa fidélité (*philia kai pistis*) » (Xénophon *Anab.* I, 6.3). L'une des vertus exigées pour faire partie des Parents du roi, c'est également la fidélité (Diodore XVII, 59.1). On retrouve le terme chez Élien : les nobles s'engagent à rester fidèles (*pistoi*) à Darius (*VH* 6.14). C'est également le terme (*pistoi*) employé par Xénophon pour désigner les hommes

chargés par le roi d'inspecter les provinces (*Écon.* IV, 6), et par Eschyle pour qualifier les généraux et gouverneurs (*Perses* 2). C'est manifestement pour cette raison qu'un homme comme Bogès reçut de Xerxès « les plus grands éloges » et que ses descendants continuèrent de recevoir du roi des honneurs réguliers : « Assiégé par les Athéniens et Cimon fils de Miltiade, alors qu'il lui était loisible de sortir de la place d'Éion en vertu d'une capitulation, il ne le voulut pas, pour que le roi ne pensât pas de lui qu'il conservait sa vie au prix d'une lâcheté ; mais il tint bon jusqu'à la dernière extrémité », avant de se suicider (Hérodote VII, 107). De même Mascamès qui, gouverneur de Doriskos, réussit à conserver la place : « Il mérita que Xerxès lui envoyât à lui seul, régulièrement, des présents... Il lui en envoyait régulièrement chaque année » (VII, 106). Les deux gouverneurs ont fait preuve en effet d'une fidélité à toute épreuve, comparable à celle déployée ultérieurement devant Alexandre par les défenseurs de Kelainai (Quinte-Curce III, 1.7 : *pro fide morituros*), par Batis à Gaza (IV, 6.7 : *fides*) ou par Madatès en Ouxiane (V, 3.4 : *pro fide*).

L'impression prévaut que la terminologie classique (*pistis/fides*) rend un concept perse. On sait qu'à Behistoun Darius emploie le terme *bandaka*, tant pour qualifier des peuples sujets et loyaux que des hommes qui lui ont apporté leur aide contre les rebelles. Le terme perse est lui-même difficile à traduire. Tout aussi bien la version accadienne emploie un vocable (*qallu*), qui ressortit au vocabulaire de l'esclavage ou de la dépendance. Si, comme on le pense généralement, le traducteur grec de la lettre de Darius à Gadatas a trouvé le terme *bandaka* dans le texte original, il n'a pas trouvé d'autre équivalent que celui de *doulos* (esclave). L'inscription de Behistoun et les traductions/adaptations indiquent au moins que le *bandaka* est un homme à la fois soumis et loyal au roi. Le terme *pistos* n'en est sans doute pas très éloigné.

L'exemple le plus concret est celui des rapports établis entre Cyrus le Jeune et Orontas, commandant de la citadelle de Sardes. Il s'agissait d'un très haut personnage, puisqu'il est ainsi présenté par Xénophon : « Perse d'origine, qui, par sa naissance, était apparenté au roi » (*Anab.* I, 6.1). Coupable de trahison en faveur d'Artaxerxès II, il fut jugé et condamné par la tribunal réuni par Cyrus. Lors du procès, Cyrus fit ce rappel :

Cet homme, à l'origine, mon père [Darius II] me le donna pour qu'il me fût soumis (*edōken hypēkoon einai*) ; mais, sur l'ordre de mon propre frère [Artaxerxès II]... il me fit la guerre, en ayant l'acropole de Sardes en son pouvoir (I, 6.6).

L'expression de Cyrus paraît illustrer assez exactement la nature des rapports que l'on suppose exister entre le *bandaka* et son supérieur – comme on le voit également dans un autre passage de Xénophon (*Hell.* IV, 1.36 : *hypēkooi*). En le « donnant » à Cyrus, Darius a délié Orontas des liens qui unissaient celui-ci à la personne royale, et a transféré l'allégeance sur la personne de son fils, Cyrus. En d'autres termes, vis à vis de Cyrus, Orontas était dès lors astreint à un devoir de loyauté sans réserve aucune : tel est le fond de l'accusation lancée contre lui. Ce sont peut-être des rapports hiérarchiques de même type que suggère la volonté de Pharnabaze de prendre une fille de Spithridatès sans passer par un mariage (*aneu gamou* ; Xénophon *Agés.* 3.3).

Le texte de Xénophon apporte d'autres précisions intéressantes. La première réconciliation entre Cyrus et Orontas est ainsi présentée : « Ne me donnas-tu pas de nouveau ta foi (*pista*), comme tu reçus la mienne ? » (I, 6.7). Il semble donc apparaître que la reconnaissance d'un *bandaka* était officialisée à travers une cérémonie officielle, au cours de laquelle Orontas donna sa main droite à Cyrus, qui lui donna la sienne (I, 6.6). Cette coutume, accompagnée de serments, est bien connue : elle a valeur de garantie, y compris de

la part du roi, vis-à-vis d'un individu ou d'un État étranger (II, 4.7 ; II, 5.3 ; cf. Ctésias § 8, 30). « C'est là, chez les Perses, le signe d'une foi inviolable (*pistis bebaiotatē para tois Persais*) », remarque Diodore (XVI, 43.4). Un passage de Nepos implique qu'au cas où l'un des contractants est physiquement absent, il peut envoyer un objet qui représente sa main : Artaxerxès II « donna sa foi (*fides*) suivant la coutume perse avec sa main droite. Mithridate reçut cette foi envoyée (*missam*) par le roi » (*Dat.* 10.1-2). Cet échange signifiait, de la part du *bandaka*, un engagement à la loyauté, et, de la part du supérieur, une preuve de confiance non moins totale, sans doute aussi une promesse de protéger et d'honorer son *bandaka*. À l'issue du procès et de la discussion, « sur l'ordre de Cyrus, tous les assistants se levèrent et saisirent Orontas par la ceinture en signe de mort » (I, 6.10). De la même façon, irrité par Charidémus, Darius III « le saisit par la ceinture, selon la coutume perse, et le livra à ses serviteurs, avec l'ordre de le faire mourir » (Diodore XVII, 30.4). Chez beaucoup de peuples iraniens, la ceinture symbolise le lien entre le supérieur et son *bandaka* : saisir la ceinture signifie que le lien est rompu.

Cette conception a des implications très importantes dans l'ordre politique. Elle tend en effet à casser les solidarités familiales au profit du loyalisme dynastique, et ainsi à isoler le noble dans le rapport d'homme à homme qui l'attache au roi. Xénophon s'en désole même dans son tableau de la « décadence perse ». Il y oppose (fictivement) un avant et un après : « du temps de Cyrus », « ceux qui se conduisaient en *kalos* ou *agathos* étaient les hommes honorés (*timōmenoi*) » ; « maintenant », « tous ceux qui passent pour avoir rendu service au roi, voilà ceux qui reçoivent les plus grands honneurs » (*hai megistai timai* ; *Cyr.* VIII, 8.4). À titre d'exemple il dénonce Mithridate, qui n'a pas hésité à trahir son père Ariobarzanès. On ne compte pas en effet les exemples de Perses qui, placés dans la situation d'avoir à choisir entre les deux allégeances, ont opté pour le service du roi (e.g. Nepos *Dat.* 7.1 ; Diodore XV, 91.3). Il en est de même de conjurés liés entre eux par un serment : l'attrait de la faveur royale dissout de l'intérieur la solidité de tels complots (cf. Hérodote III, 71 ; Ctésias § 30 ; Diodore XV, 91.1). Au reste Xénophon précise bien que, lors du procès d'Orontas, même ses parents (*syggeneis*) le saisirent par la ceinture (I, 6.10).

• *Noblesse de clan et noblesse de cour.* – Dans un développement consacré aux nécessités d'une stricte hiérarchie, Xénophon met en scène le nommé Chrysantas, qui tient un discours devant les homotimes et notables réunis par Cyrus (*Cyr.* VII, 5.71). Prônant la vertu d'obéissance, il leur tint le langage suivant : « En conséquence, soyez présents, comme l'ordonne Cyrus, à ce palais de gouvernement (*archeion*)... Mettons-nous, dans la mesure de ses besoins, à la disposition de Cyrus » (VIII, 1.5). Les propositions de Chrysantas furent approuvées :

Fut décidée alors pour les notables (*entimoi*) leur présence continue aux Portes et leur mise à l'entière disposition de Cyrus, jusqu'à leur renvoi. Conformément à cette décision d'alors, les sujets du roi se conduisent encore de même dans toute l'Asie ; ils restent de service aux Portes des autorités... Les notables venaient donc fréquenter les Portes, avec chevaux et javelines, selon la décision prise en commun par l'élite (*hoi aristoi*) de ceux qui avaient aidé Cyrus à renverser l'Empire (VIII, 1.6, 8).

Effectivement, ailleurs, Xénophon rappelle en ces termes l'une des obligations faites par le roi aux satrapes : « Obliger tous ceux qui recevraient une terre ou une fonction officielle à fréquenter les Portes du satrape et à se mettre à sa disposition, pour toute éventualité, en cultivant la sagesse » (VIII, 6.10).

Xénophon rend bien compte qu'il s'agit non d'un choix mais d'une obligation stricte. « Tous ceux qui, ayant le moyen de vivre du travail des autres, ne se présentaient pas à sa Porte, étaient l'objet d'une enquête de sa part » (VIII, 1.16, 20). Ceux qui ne déferent pas à cet ordre sont sévèrement punis, puisqu'on leur confisque leurs biens, qui sont alors transmis à des nobles dévoués et obéissants (VIII, 1.17-21). C'est dans ce cadre que l'on doit comprendre l'obligation qui était faite aux plus nobles des Perses de fréquenter la table royale, au moins lors du déjeuner (Athénée 145f-146a). Xénophon ne cache pas le sens de telles dispositions. Il s'agit pour le roi d'imposer aux yeux de tous les vertus et la grandeur monarchiques. Les nobles les plus dévoués de la cour reçoivent des honneurs publics, tel celui d'accompagner le roi à la chasse : « Aussi inspirait-il à tous la passion de disputer chacun le premier rang devant ses yeux » (VIII, 1.39).

Le processus que décrit ainsi Xénophon n'est rien d'autre que l'évolution d'une noblesse de sang vers une noblesse de cour. Ces nobles de cour, ce sont ceux que les auteurs grecs appellent « Ceux de la Porte » (e.g. Plutarque *Thém.* 26.6), qui sont intégrés dans la hiérarchie aulique, dont on a parlé plus haut. Ce sont ceux que, par exemple, Thémistocle rencontre à la cour d'Artaxerxès : les chiliarques Artaban et Roxanès (27.2-7), le cousin du roi, Mithropastès (29.7), les Amis du roi (29.5), les personnages puissants (*dynatoi*; 29.5), bref tous les gens de la Porte (29.1). Ce sont eux qui, représentés en files sur les murs de Persépolis (fig. 19), sont ainsi désignés par l'auteur du *De Mundo* 398a : « Les personnages du plus haut rang et les plus illustres (*hoi prôtoi kai dokimôiatoi*) avaient chacun leur place assignée, les uns attachés à la personne même du roi (*hoi men amph'auton basileon*) en qualité de porte-lances et de serviteurs (*doryphoroi te kai therapontes*), les autres préposés à la surveillance de chaque enceinte... » : chacun d'entre eux a reçu un office et une fonction spécialisés et, aux yeux de l'auteur, tous peuvent être considérés comme « des esclaves du Grand Roi (*douloi tou megalou basileou*) », en d'autres termes comme des nobles de cour, des *bandaka*.

Une telle organisation augmentait encore la dépendance des nobles vis-à-vis du roi : surveillés de près (*Cyr.* VIII, 1.22), les aristocrates devaient se conformer à l'éthique dynastique. En cas de révolte, ces gens de la Porte peuvent également jouer un rôle important. Il en fut ainsi après la bataille de Kounaxa :

Pendant ce temps arrivèrent chez Ariée ses frères et d'autres parents (*anagkaioi*), et chez ceux qui étaient avec lui arrivèrent plusieurs Perses. Ces gens les réconfortaient et apportaient au nom du roi à quelques-uns l'assurance qu'il ne leur en voulait point de l'expédition qu'ils avaient faite contre lui et qu'il oublierait le passé (Xénophon *Anab.* II, 4.1).

Lors de sa révolte à l'époque d'Artaxerxès I^{er}, Mégabyze a auprès de lui deux de ses fils, Zôpyros et Artyphios (Ctésias § 37). En revanche, sa femme et son fils plus jeune, Artoxarès, sont restés à la cour (§ 39). Bien que Ctésias n'explicite pas ce point, il paraît clair qu'avant de conclure un accord avec le roi (cf. § 39), Mégabyze a exigé le retour de sa femme et de son fils : ce sont eux (ainsi que d'autres personnages envoyés par le roi) « qui le déterminent, non sans peine, à se présenter au roi ». En quelque sorte, les parents des satrapes qui font partie de « ceux de la Porte » jouent le rôle d'otages de fidélité. On citera à ce propos le cas de Memnon, retraits dans Halicarnasse :

Memnon envoya auprès de Darius sa femme et ses enfants, qu'il confia au Grand Roi. Il pensait tout à la fois qu'il avait bien pourvu à leur sécurité et que le Grand Roi, disposant là de bons otages, n'en serait que plus enclin à lui confier le commandement suprême. C'est précisément ce qui arriva (Diodore XVII, 23.5).

Quant à Cyrus le Jeune, avant de quitter Sardes, il n'avait pas manqué de garder en otages à Tralles les femmes et enfants des chefs des mercenaires grecs (Xénophon *Anab.* I, 4.8).

• *Éducation et intégration idéologique.* – À de nombreuses occasions, Xénophon souligne l'importance de l'éducation chez les Perses. Comme il le note à plusieurs reprises, la participation à l'éducation est en principe ouverte à tous les Perses, « mais ceux-là seuls qui peuvent élever leurs enfants à ne rien faire les y envoient, les autres non » (I, 2.15). Seuls y ont accès de fait les enfants des homotimes, terme fréquemment employé par Xénophon, par opposition aux simples paysans contraints de travailler pour vivre. En d'autres termes, seules les familles aristocratiques peuvent y envoyer leurs enfants. C'est ce que le même auteur indique très clairement ailleurs : « Les fils des Perses de distinction (*aristoi*) sont élevés tous à la Porte du roi » (*Anab.* I, 9.3), ou : « Les enfants sont élevés à la Porte [du roi] » (*Cyr.* VIII, 8.13). Il en est de même dans les provinces : le satrape doit « élever à sa Porte, comme auprès de lui-même, les enfants venant à naître » (*Cyr.* VIII, 6.10). Il est clair que ceux qui dérogent à cette obligation se voient privés de toute chance d'accéder aux fonctions et aux honneurs, de même que ceux qui sont incapables de suivre les exercices imposés (I, 2.15). Il s'agit donc d'un système officiel, dont la bonne marche est confiée à des éducateurs (I, 2.5), choisis parmi « les hommes les plus sages » (Strabon XV, 3.18).

Les premiers chapitres de la *Cyropédie* (I, 3-5.5) sont consacrés à expliquer quelles furent les différentes étapes de l'éducation du jeune Cyrus à la cour d'Astyage – d'où le titre de l'ouvrage – depuis l'enfance jusqu'au moment où le jeune homme est accepté dans la classe des hommes, puis prend pour la première fois le commandement d'une armée. Cette éducation correspond très exactement à celle qui est dispensée « selon les lois des Perses » (I, 2.2). Xénophon indique que les jeunes Perses passent par plusieurs classes d'âge : les enfants (*paides*) jusqu'à seize ou dix-sept ans, les jeunes gens (*ephēboi*) pendant dix ans, les hommes faits (*andres*), puis, au bout de vingt-cinq ans de service, les anciens.

Il est assez délicat de faire la part, dans la *Cyropédie*, de ce qui est proprement perse et ce qui est transposition implicite mais pesante des institutions spartiates, dont le même Xénophon traitait dans un autre ouvrage. La parenté entre les deux systèmes éducatifs était au reste soulignée par Arrien (V, 4.5), lui-même fervent lecteur et admirateur de Xénophon. On peut heureusement confronter Xénophon à Hérodote et à Strabon, même s'il subsiste, entre les auteurs anciens, quelques contradictions sur les répartitions des classes d'âge et sur les exercices qui sont affectés à chacune d'entre elles. Selon Hérodote, le dressage des jeunes Perses dure de cinq à vingt ans (I, 136) ; pour lui, l'âge de vingt ans est requis pour participer à des opérations militaires (I, 209). Selon Strabon, l'éducation prend les jeunes de cinq à vingt-quatre ans, les Perses servent dans l'armée de l'âge de vingt ans à cinquante ans (XV, 3.18-19). Selon Hérodote (I, 136), « les Perses enseignent à leurs enfants trois choses seulement : monter à cheval, tirer à l'arc, dire la vérité ». Strabon ajoute : « lancer le javelot » (XV, 3.18 ; cf. *Cyr.* I, 2.8 et 12). Voici, selon Strabon, à quel entraînement ils sont conviés chaque matin, avant l'aube, au son de l'airain :

Les éducateurs divisent les garçons par cinquantaines, nomment comme chef de chacune un des fils du roi ou le fils d'un satrape, et ils leur ordonnent de suivre leur chef à la course jusqu'à un point situé à 30 ou 40 stades. Ils exigent d'eux qu'ils fassent un compte rendu de chaque leçon. Ils s'entraînent également à parler d'une voix forte et à respirer pour fortifier leurs poumons. Les éducateurs les entraînent aussi à endurer le chaud, le froid et la pluie, et à traverser les torrents

en crue de manière à conserver au sec armes et vêtements, et aussi à surveiller les troupeaux et à vivre dehors chaque nuit et à manger des fruits sauvages, tels que les noix de pistache (*terminthos*), des glands et des poires sauvages. [Ils sont également appelés kardakes, car ils vivent de rapines (*klopeia*): le terme *karda* signifie esprit viril et belliqueux]. Chaque jour, après les exercices gymniques, leur nourriture est faite de pain, de gâteaux d'orge, de cardamome, de grains de sel et de viande rôtie ou bouillie. Ils chassent en lançant leurs lances du haut de leur cheval, ainsi qu'à l'aide de l'arc et de la fronde; et plus tard dans l'après-midi, ils sont entraînés à planter des arbres et à couper et à cueillir les racines et à fabriquer des armes, ainsi qu'à faire des vêtements de lin et les filets de chasseurs. Les enfants ne touchent pas la viande des animaux sauvages, bien qu'ils aient coutume de la rapporter chez eux. Des prix sont offerts par le roi pour les victoires à la course et dans les quatre autres concours du pentathlon (XV, 3.18).

Ce texte de Strabon est incomparablement plus précis que n'importe quel autre. Il pose également un problème d'interprétation. Sans en avoir conscience, Strabon [ou/et l'interpolateur] distingue en effet deux régimes alimentaires (fruits sauvages/régime quotidien). Le premier est celui de ceux qu'il appelle les kardakes. Ce sont eux qui, exclusivement semble-t-il, vivent la nuit dehors, survivant de cueillette et de larcins. En temps ordinaire, en effet, les enfants reviennent chaque jour chez eux (Cyr. I, 2.8), et les jeunes gens couchent dans un local collectif (I, 2.9), à l'exception de ceux qui sont mariés (I, 2.4); bien loin de vivre du produit de leurs vols, les garçons apprennent la justice et l'honnêteté (I, 2.6), et les jeunes gens sont utilisés « à rechercher les malfaiteurs, à courir après les brigands » (*lēstai*; I, 2.12).

Quelle que soit la signification exacte du terme qui les désigne, les kardakes constituent donc manifestement un état et une étape transitoires dans l'éducation par classes d'âge. Les rapprochements avec la kryptie lacédémonienne sont évidents. Nous sommes là devant un rite de passage au cours duquel les jeunes doivent faire la preuve de leurs qualités, dans les conditions exactement inverses de celles du soldat: vivant la nuit, en isolat, subsistant de cueillette et de rapines. C'est à l'issue de cette épreuve qu'ils sont admis dans la classe d'âge supérieure: il ne peut s'agir de d'une épreuve imposée à ceux qui ont suivi pendant 10 ans l'entraînement des jeunes gens (cf. Cyr. I, 2.12). D'autres rites de passage, infiniment plus archaïques, sont connus en Iran, tout particulièrement chez les Carmaniens (Strabon XV, 2.14). Il s'agit donc certainement d'une coutume tribale perse très ancienne, qui a été intégrée et normalisée à l'intérieur de l'éducation royale que reçoivent les jeunes gens de l'aristocratie.

Par ailleurs, absents chez Hérodote, un certain nombre de renseignements donnés par Strabon se retrouvent chez Xénophon. Il en est ainsi de l'importance de la chasse dans l'éducation, véritable thème récurrent de la *Cyropédie* et de bien d'autres ouvrages de Xénophon: chaque fois que le roi va à la chasse, une partie des jeunes gens l'accompagne, car « cette occupation est à leurs yeux le plus authentique entraînement à la guerre... Il est difficile de ne pas trouver à la guerre une situation qui ne se présente pas à la chasse... [Lors des chasses], ils ne mangent que du cresson, du pain et de l'eau », sauf s'ils abattent du gibier, qu'ils peuvent alors manger (I, 2.10; cf. I, 2.8). Xénophon précise également qu'ils apprennent « les propriétés des produits de la terre pour pouvoir user des utiles et se garder des nocifs » (VIII, 8.14).

Il s'agit donc prioritairement d'un entraînement physique et militaire, apte à en faire de bons cavaliers, de bons archers, de bons javelotiers. Strabon est le seul en revanche à indiquer que les jeunes gens se vouent également à garder les troupeaux et à planter des arbres.

On ne peut pas ne pas établir un rapprochement avec l'une des vertus royales, celle du « bon jardinier » (chapitre VI, 5). De cette façon, les jeunes Perses sont façonnés sur le modèle royal. L'adéquation entre éthique aristocratique et éthique royale pouvait se faire d'autant plus facilement que celle-ci est décalquée sur celle-là. Mais, tout en partageant les mêmes valeurs, le roi et les aristocrates ne sont pas sur un pied d'égalité: lui aussi bon cavalier, bon archer, bon javelotier, le roi se distingue par des vertus supérieures qui lui sont conférées par Ahura-Mazda (chapitre VI, 2, 4). Il est au reste significatif que les distinctions honorifiques soient remises par le roi lui-même aux meilleurs des jeunes gens: si le rite de passage que l'on vient de décrire permettait d'accéder à la classe des adultes-guerriers (*andres*), la cérémonie publique de remise de récompenses permettait aux jeunes gens d'entrer de plain-pied parmi ceux que le roi considère comme ses Fidèles (*bandaka*). Élevés à la Porte, « ils ont sous les yeux, ils entendent nommer ceux que le roi honore, ceux qui encourent sa disgrâce » (Xénophon *Anab.* I, 9.4).

Que signifie donc le troisième enseignement délivré aux jeunes Perses: « Dire la vérité (*alēthizesthai/alētheuein*) »? Il est probable qu'Hérodote ne le savait pas lui-même. Selon Xénophon, les enfants « passent le temps à apprendre la justice » (*dikaiosunē*), la reconnaissance et la tempérance (Cyr. I, 2. 6-8); « on les fait assister aux procès jugés conformément au droit » (VIII, 8.13). Il est tentant de supposer que les termes grecs vérité/justice correspondent au terme perse *arta*: dans cette hypothèse, ce qu'ont entendu dire Hérodote et Xénophon, c'est que les jeunes gens étaient élevés dans le devoir de loyalisme dynastique. Strabon apporte une précision essentielle: « Les éducateurs entremêlent leurs enseignements de fictions fabuleuses (*mythōdes*), en les réduisant à un objectif utilitaire, et ils rehaussent avec ou sans chant les exploits (*erga*) accomplis par les dieux et les hommes les plus nobles » (*aristoi*; XV, 3.18). Xénophon donne une indication supplémentaire, parlant « des récits et des chants qu'on entend encore aujourd'hui... Cyrus y est [présenté comme] ayant reçu de la nature une figure d'une très grande beauté, une âme très généreuse, passionnée pour l'étude et pour la gloire au point d'endurer toutes les fatigues, d'affronter tous les périls pour mériter des louanges » (Cyr. I, 2.1).

Il apparaît donc que les éducateurs étaient chargés de transmettre aux jeunes Perses les traditions orales de leur peuple. Celles-ci avaient trait tant aux dieux qu'aux héros. Comme l'indique Xénophon, on y faisait la part belle aux héros-fondateurs de la grandeur perse, tel Cyrus (cf. Hérodote III, 160). Un passage d'Athénée est tout à fait significatif. Dans le cours d'un long développement sur la place à accorder à la musique, à la danse et aux hymnes dans l'éducation (XIV, 630-631e), Athénée rappelle que, « dans les temps anciens », la musique jouait un rôle central (631e-632), en particulier chez les Spartiates. Plus généralement, « dans les temps anciens... c'étaient les actes des héros et la louange des dieux que les poètes mettaient en musique » (*di'oidēs*; 633c). Puis, citant les *Persika* de Dinon, il affirme que cette coutume a été maintenue chez les Barbares: « C'étaient les chanteurs (*oidoi*) qui, par exemple, exaltaient le courage de Cyrus l'Ancien et la guerre qu'il eut à mener contre Astyage. » Dinon rapportait en effet que, lorsque Cyrus avait pris le chemin de la Perse (il était alors chef des rhapsodophores à la cour mède), Astyage célébra une grande fête à laquelle fut convié Angarès, le plus célèbre chanteur de ce temps: Angarès raconta une histoire mettant en scène une bête puissante, maître de toutes les régions environnantes. À la question posée par Astyage, il répondit que cette bête n'était autre que Cyrus (633d-e). À travers ce passage de Dinon, nous avons une indication précise sur la transmission orale des légendes du fondateur. Il ne fait guère de doute qu'à partir de

Darius, on y ajouta la légende d'Achéménès, élevé par un aigle, que la propagande royale présentait comme l'origine de la noblesse (*eugeneia*; Élien *Anim.* XII, 21).

Il ne fait aucun doute non plus que les « hommes sages » qui sont chargés de cette mission sont les mages, véritables dépositaires de la mémoire collective. Ils sont eux-mêmes spécialisés dans les hymnes et les théogonies (Hérodote I, 132; Strabon XV, 3.14 [*epôidai*]; Xénophon *Cyr.* VIII, 1.23; Quinte-Curce III, 3.9; V, 1.22; Pausanias V, 27.5-6). On sait également qu'ils sont chargés de l'éducation des enfants royaux (p. 537). Leurs connaissances spécifiques dans les plantes et les simples (p. 278) les disposaient également à en enseigner les vertus aux jeunes Perses.

En définitive, tout au long de leur dressage, les jeunes Perses apprenaient à devenir de fidèles serviteurs de leur roi, tant comme soldats que comme sujets. La hiérarchie impériale n'en est pas absente, puisque les groupes de cinquante sont commandés par l'un des fils du roi ou un fils de satrape (XV, 3.18). Ici, le terme satrape est pris dans son sens générique de représentant de l'élite royale (cf. *e.g.* Polyen VII, 10). Même si Xénophon, de son côté, affirme que les fils du roi prennent part à cette éducation (*Anab.* I, 9.1-2; *Cyr.* I, 3.1), il est clair qu'ils y jouissent, là comme ailleurs, d'un statut particulier.

IV. LE ROI ET SES FIDÈLES : LA DYNAMIQUE DES CONTRADICTIONS

• *Naissance et faveur royale.* – Tout compte fait, les développements précédents amènent à poser une question toute simple, que l'on a occultée jusqu'à ce point ou supposée résolue par postulat : qu'est-ce exactement qu'un noble ? Pour définir la structure et l'organisation de cette noblesse elle-même, nous ne disposons guère que des sources classiques. Elle se définit par la naissance et la richesse : « Otanès, fils de Pharnaspès, était égal au Premier des Perses (*ho prôtos tôn Perséôn*) par la naissance (*genei*) et la fortune » (*chremasi*; Hérodote III, 68); Orxinès, en 325, est ainsi présenté par Quinte-Curce : « Sa noblesse (*nobilitas*) et sa richesse (*divites*) le plaçaient au-dessus de tous les Barbares ; il descendait de l'ancien roi de Perse, Cyrus » (X, 1.22). Orxinès se distingue par sa fonction de chef de la tribu des Pasargades. L'état-civil d'un aristocrate se définit donc par son ethnique (*anēr Persēs*), par le nom de son père et par le nom de sa tribu ou/et de son clan, ainsi que le montrent les termes employés par Hérodote pour désigner les chefs de l'expédition envoyée contre Cyrène vers 513 : « Amasis le Maraphien et Badrès originaire des Pasargades » (IV, 167). De même, à Naqš-i Rostam, l'inscription qui le désigne renvoie à l'origine tribale (Patišuvariš) de Gobryas (*Dnc*). Quant aux personnages qualifiés d'Achéménides (au sens tribal du terme), ils sont légion autour de Cambyse (III, 65) ou autour de Darius et de Xerxès (V, 32; VII, 62; VII, 117, etc.).

La noblesse se définit également par opposition aux pauvres. Dans deux de ses inscriptions, Darius fait référence à certains groupes sociaux antagonistes : dans son inscription de Naqš-i Rostam (*DNb*), le roi se pose en médiateur entre les « puissants » (*tunavanti*) et les « faibles » (*skauθi*), que l'on peut comprendre également comme riches et pauvres. Il se place, lui-même et les membres de la « souche royale » parmi ceux qu'il appelle *amata*, terme qui signifie « éprouvé », « excellent », et que l'on traduit généralement comme « noble ». Un autre terme, *azata* – absent des inscriptions royales –, renvoie lui aussi à la noblesse des origines, et il s'oppose plus généralement à des personnages de statuts inférieurs.

De leur côté, les auteurs grecs expriment très clairement que l'ethnique « Perse » renvoie à des réalités sociales différenciées. Pour Hérodote (I, 133) et Strabon (XV, 3.19), les différenciations sociales entre les dirigeants (*hēgemōnes*) et les gens du peuple (*hoi polloi*) se marquent d'abord sur le plan économique. Lors des banquets d'anniversaire, « les riches se font servir un bœuf, un cheval, un chameau, un âne, rôtis tout entiers dans les fours ; les pauvres, du menu bétail ». Aux vêtements riches en couleur des uns s'oppose le vêtement beaucoup plus fruste des autres. La participation commune aux expéditions militaires n'efface pas ces distinctions. Dans l'armée de Xerxès, Hérodote établit des oppositions entre ceux qu'il appelle « les hommes du roi » : aux vingt mille cavaliers « pris parmi tous les Perses », il oppose les mille piquiers qui suivent le char d'Ahura-Mazda et qui « sont les plus nobles (*aristoi*) et les mieux nés (*genaiotatoi*) des Perses » (VII, 41). Relevons également la définition que donne Hérakleïdès des 1 000 mélophores perses : « Ils sont choisis en raison de leur haute naissance (*aristidēn*) dans le corps des 10 000 Perses qui portent le nom d'Immortels » (Athénée XII, 514c).

À l'intérieur de l'aristocratie, des distinctions subtiles sont opérées par les auteurs grecs à l'aide d'un vocabulaire dont l'apparente diversité rend l'interprétation sociologique difficile. Les nobles perses peuvent être « considérés » (*dokimoi*), « dignes de mention » (*logimoi*), « en honneur » (*en ainē*), « dignes » (*axioi*), « en renom » (*onomastoi*), « prestigieux » (*epiphaneis*), etc. En réalité, tous ces termes sont fréquemment employés de façon synonymique. Ce qui est plus intéressant, ce sont les gradations dont rendent compte les auteurs classiques à l'aide de superlatifs ou de comparatifs. Il ne suffit pas par exemple d'être « estimé », il convient de figurer parmi « les plus estimés ». Cette couche supérieure de l'aristocratie, Hérodote la qualifie souvent de *prōtoi*, c'est-à-dire « les premiers » ou « les princes ». C'est ce petit groupe que le roi convoque en temps de paix ou de guerre (Hérodote I, 206; III, 127; III, 65; VII, 8; VII, 53). Les mêmes gradations existent lorsque le roi est absent du théâtre d'opérations. Dans l'armée d'Otanès à Samos, Hérodote isole « les Perses les plus élevés en dignité (*tôn Perséôn hoi pleistou axioi*)... qui ont droit à des sièges portatifs » (III, 144). Après le départ de Xerxès pour Sardes, Mardonios a reçu le commandement de l'armée : lorsqu'un riche Thébain organisa un banquet en son honneur, il était accompagné de cinquante Perses, « les plus distingués » (*hoi logimōtatoi*) ; ce sont ceux qui, « après Mardonios, étaient le plus en honneur » (*hoi met' ekeinou en ainē eontes*; IX, 16).

En première analyse, cette terminologie multiforme renvoie à une vérité d'évidence, à savoir qu'elle exprime d'abord une réalité génétique : on est noble parce qu'on est fils de noble. Mais en même temps la hiérarchie de cour, fondée sur la faveur royale, se posait nécessairement en concurrente des hiérarchies claniques issues des seuls privilèges de la naissance. La distinction d'un noble n'est plus simplement affaire d'ascendance familiale. Le vocabulaire d'Hérodote rend compte de cette double désignation. Disparu à la bataille de Platées, Masistios est ainsi désigné par Hérodote : « C'était un homme qui, après Mardonios, était le plus considéré (*logimōtatos*) chez les Perses et dans l'entourage du roi » (*kai basilei*; IX, 24). Une expression comparable se retrouve à plusieurs reprises chez Hérodote : « Xerxès a de la considération » pour l'Achéménide Artachaiès (*dokimos... para Xerxēi*; VII, 117). Préxaspès est non seulement « en très grand honneur parmi les Perses (*en ainē megistē... en Persēsi*) » et « un homme distingué » (*dokimos*) ; mais également, « Cambyse le tenait en estime entre tous » (III, 30). Citons également Artabaze, fils de Pharnakès : « Il était auparavant déjà un personnage important chez les Perses (*en Persēsi logimos*) et il le devint encore davantage après l'affaire de Platées » (VIII, 126).

Avant Platées, déjà, il faisait partie en effet « du petit nombre de Perses que Xerxès tenait en estime particulière » (*anēr dokimos para Xerxēi*; IX, 41).

En quelque sorte, les deux expressions hérodotéennes (distingué chez les Perses/en grand honneur auprès du roi) renvoient aux deux hiérarchies, qui continuent de coexister : la hiérarchie clanique (naissance) et la hiérarchie royale (faveur/don). En d'autres termes, la faveur royale relativise le prestige qui s'attache à la naissance. Comme l'exprime Élien (*Anim.* XII, 21), l'aristocratie de la naissance chez les Perses (*tôn Persôn eugeneia*) se définit par rapport à des normes dynastiques. Il est au reste tout à fait caractéristique que le grammairien Hésychius donne l'explication suivante du terme perse *azatai* (libres, nobles) : « Ceux qui sont les plus proches du roi » : être tenu en grande estime par le roi est devenu l'un des critères de la noblesse ; au surplus, utilisé au superlatif (*eggytatoi*), le terme implique l'idée de parenté (fictive).

• *Faveur royale et mobilité sociale.* – Les modalités de l'insertion dans la hiérarchie royale laissent supposer qu'il était en théorie possible pour un pauvre Perse particulièrement méritant d'être intégré à la hiérarchie royale. Dans l'armée et l'entourage de Cyrus, Xénophon distingue à plusieurs reprises les homotimes et les gens du peuple (*dēmotoi*) : les premiers peuvent vivre sans travailler, car « ils vivent du travail des autres » (*Cyr.* VIII, 1.16) ; les autres, ce sont ceux qui, au contraire, « doivent gagner de quoi vivre » (II, 1.1). Ce sont de petits paysans, ceux que Xénophon (VII, 5.67) et Élien (*VH I*, 32) appellent des *autourgoi*, c'est-à-dire (selon les normes grecques) de petits exploitants en faire-valoir direct. Aux premiers : la guerre, aux seconds : le travail des champs (IV, 3.12-13).

Xénophon fait référence à des promotions sociales. C'est d'abord aux *autourgoi* que Cyrus fait appel pour constituer sa garde rapprochée (VII, 5.67). Et, dans le cadre d'un discours relatif aux promotions en fonction du mérite individuel, Xénophon met en scène le Perse Phéraulac (II, 3.1-16). Il fait partie des gens du peuple (*dēmotoi*) : « Il vivait de longue date dans la familiarité de Cyrus auquel il plaisait ; physiquement et moralement, il avait un air de noblesse. » Mais, de par ses origines, il n'a pas eu accès à l'éducation traditionnelle des nobles perses. Son père était un pauvre paysan, obligé d'emprunter de la semence (VIII, 3.36-38). Bien que contraint de travailler la terre avec son père, Phéraulac était fasciné dès l'enfance par le métier des armes (II, 3.9-12). Face aux homotimes, il se place en exemple et il affirme que « pauvres et homotimes partent à égalité pour disputer le prix de la valeur » (II, 3.8), et il ajoute : « Je lutterai donc et, de quelque façon que je me comporte, je revendiquerai une récompense proportionnée à mon mérite, sois-en persuadé, Cyrus », engageant par là-même les autres *dēmotoi* de l'armée à suivre son exemple et « à se lancer dans la compétition pour ce genre de combat avec ces rivaux bien éduqués » (II, 3.15). Conclusion : « On décida que chacun serait honoré selon son mérite et que Cyrus serait le juge » (II, 3.16).

Il est difficile de lire simplement la présentation de Xénophon au premier degré. L'Athénien développe là un discours très politique sur les mérites d'une société fondée sur la valeur personnelle. En même temps, il semble bien diffuser ici l'un des thèmes privilégiés de l'idéologie monarchique. Le roi, on l'a vu à Behistoun et à Naqš-i Rostam, se place en conciliateur des intérêts des puissants (*tunavanti*) et des faibles (*skauθi-*). De simples soldats ou des petits paysans peuvent être brutalement promus au rang de Bienfaiteur royal et recevoir les dons royaux (Élien *VH I*, 32 ; XII, 40). Mais on manque d'exemples précis qui viendraient confirmer le « roman social » de Phéraulac. Citons néanmoins, à

l'époque d'Artaxerxès II, celui du pauvre paysan marde, Rhakôkès, qui, pour prix de sa justice, est élevé par le roi à la dignité de juge royal (*VH I*, 34). Il est vrai que l'historiette d'Élien est elle-même issue des cercles de la cour.

Remarquons également que, dans quelques tablettes de Persépolis, certains Perses sont identifiés, non pas par le nom de leur tribu, mais par leur lieu de résidence : ainsi Iršena d'Anšan (PF 1368), Umizza « fils de Halpa, qui habite à Hiran » (PF 2070), Uštana de Schiraz (PF 1811), Šadduka de Zappi (PF 1790), Ukama de Paišiyavādā (PF 330, 2027) et bien d'autres encore. La coexistence de déterminatifs tribaux (PF 1797 ; cf. Hérodote IV, 167) et de déterminatifs localifs pourrait bien être l'indice de changements en cours des règles de nomination. Elle peut renvoyer en même temps à des différenciations sociales entre les vieilles familles aristocratiques attachées à leurs tribus, et des Perses de moindre extraction appelés par le roi à son service. Au reste, les deux interprétations peuvent parfaitement s'harmoniser : la « nouvelle classe sociale » représentée par les seconds serait constituée d'hommes qui ont refusé le cadre de la tribu ; les aristocrates de souche, au contraire, ont tenu, jusqu'à la fin de l'époque achéménide, à mettre en valeur leur appartenance à une tribu renommée. On en saura plus lorsque les ethniques qui apparaissent ici et là pourront être expliqués. Dans une tablette, par exemple, l'administration distribue des rations à des Maraphiens et à des Kušiyens (PF 447). Nous ne savons pas qui sont les Kušiyens. En revanche, selon Hérodote (I, 125), les Maraphiens sont l'une des tribus perses. Il n'est donc pas exclu qu'il s'agisse là de paysans perses, dont on ne sait s'il faut les distinguer ou les rapprocher des « *kurtas* subsistant sur rations à Marappiyaš » (PF 909-911). Il convient donc d'être prudent en la matière. Les tablettes de Persépolis gardent encore bien des secrets. L'interprétation est d'autant plus délicate que nous ne connaissons pas les origines sociales précises de beaucoup des Perses de l'entourage royal cités par les auteurs classiques.

D'autre part, si de telles promotions ont pu se produire, elles n'ont pas modifié en profondeur les structures sociales perses. Deux tablettes (PF 871, 1137) enregistrent le versement de rations à 29 et 15 « garçons » (*puhu*) perses [qui] copient des textes... à Pittanan ». Le terme *puhu* renvoie toujours à une catégorie de *kurtas* qui reçoivent des rations inférieures à celle des hommes. Au reste, rien ne distingue les tablettes de centaines d'autres du même type. On doit donc admettre que des Perses ont été réduits à l'état de *kurtas*, en des circonstances que nous ignorons (appauvrissement ? châtement royal ?). Et il est probable que ces tablettes ne représentent qu'un échantillon. Il est raisonnable de supposer que bien des *kurtas* perses sont cités anonymement dans les tablettes. Il paraît en outre assez logique de supposer que de simples Perses travaillaient sur les terres des aristocrates. Sans doute également étaient-ils requis, sous forme de corvées, pour travailler les terres des paradis, proches de leur village, ou pour entretenir les routes sur le passage du Grand Roi et de sa cour (cf. Élien *Anim.* XV, 26). Nous savons également que, dès l'époque de Cambyse, des esclaves achetés à Matezziš portent des noms perses (p. 100). Le triomphe impérial de l'ethnie dominante n'avait manifestement pas effacé les différences de classes. L'ethno-classe dominante détenait une situation prééminente non seulement dans l'Empire mais aussi dans la société perse elle-même.

Tout compte fait, même si l'on doit postuler la possibilité de promotions sociales, il ne fait pas de doute que la grande partie des hommes du roi est bien issue des grandes familles aristocratiques. Les privilèges de la naissance n'ont jamais disparu. L'importance du critère de la naissance est bien mise en lumière par des textes plus tardifs : lorsque les Grecs,

après Kounaxa, viennent lui demander de prendre la place de Cyrus, Ariée leur fait cette réponse : « Nombre de Perses plus nobles (*beltones*) que lui ne supporteraient pas qu'il devint roi » (Xénophon *Anab.* II, 2.1) ; lorsque le roi spartiate Agésilas s'entremet pour conclure un mariage entre la fille du Perse Spithridatès et le dynaste paphlagonien Otys, ce qui décida celui-ci, ce n'est pas tant la beauté vantée de la jeune fille que la noblesse des origines de son père : Spithridatès en effet était « d'une famille inférieure à nulle autre en Perse » (*Perseôn oudenos endeesteros*) ; il était « particulièrement bien né » (*eugenes-tatos* ; *Hell.* IV, 1.6-7). Et, dans l'armée de Darius III, Arrien distingue les Perses de distinction (*hoi entimoi Persai*) et « la masse » (*to plēthos* ; III, 11.8). De même d'Alexandre, vis-à-vis des Perses tombés en son pouvoir après la mort de Darius : « Il examina la noblesse (*nobilitas*) de chacun et sépara de la masse (*vulgus*) ceux qui se distinguaient par la naissance » (*genus* ; Quinte-Curce VI, 2.9).

• *Maisons aristocratiques perses.* – Hérodote (I, 134) et Strabon (XV, 3.20) indiquent en outre que les hiérarchies sociales en Perse ne sont pas réductibles à l'opposition riches/pauvres. Parmi les éléments de la symbolique sociale, ils accordent en effet une attention particulière à la manière qu'ont les Perses de se saluer, selon le rang qu'ils occupent dans la hiérarchie sociale : s'ils font partie des notables (*gnōrimoi*) ou sont « égaux en honneur » (*isotimoi*), ils s'embrassent sur la bouche ; si l'un d'eux est de condition inférieure (*hypodeesteros*, *tapeinoteros*), ils s'embrassent sur les joues ; si l'un enfin est de naissance beaucoup plus basse encore (*pollōi agenmesteros*, *eti tapeinoteros*), il doit se borner à exécuter la proskynèse devant son supérieur. Pris au pied de la lettre, ces témoignages rendent compte, semble-t-il, de trois catégories, que l'on pourrait rendre, d'une manière à la fois commode et vague, dans les termes suivants : la grande noblesse (*isōtimoi* ; cf. *homotimoi* chez Xénophon), la petite noblesse et les gens du commun.

Les premiers sont les chefs des grandes maisons aristocratiques. C'est le terme (*oikos*) employé par Hérodote à propos d'Intaphernès : celui-ci est réputé avoir comploté « avec tous les hommes de sa maison » (*hoi oikeioi pantes*), dont ses fils (III, 119). La cohésion interne des grandes familles est bien mise en évidence dans la belle histoire des amours aristocratiques d'Odatis et de Zariadrès, racontée par Charès de Mytilène et transmise par Athénée (XIII, 575) : le père de la jeune fille est opposé au mariage car, « manquant d'enfant mâle, il désirait donner sa fille à un jeune homme de sa propre maison » (*eis tōn peri auton oikeiōn* ; 575c). Il est clair que la puissance des aristocrates, en Perse comme dans les provinces, est assise sur la terre. Ce sont peut-être de tels domaines qui sont à l'arrière-plan d'événements auxquels deux tablettes du Trésor (PT 4-5) font allusion. En témoigne également l'exemple tardif d'Orxinès, venu accueillir en grande pompe Alexandre qui arrive lui-même de Carmanie. Chef de la tribu des Pasargades, il se présente comme un descendant de Cyrus. Quinte-Curce précise à son propos : « Sa noblesse et sa fortune le plaçaient au-dessus de tous les Barbares ; ses biens, il les tenait de l'héritage de ses aïeux, et il les avait, de son côté, augmentés durant un long exercice du pouvoir » (X, 1.22-23). L'exemple d'Orxinès montre en même temps que se sont conservées les hiérarchies tribales : on peut supposer, sans en avoir de preuve absolue, que ce que nous avons appelé la grande noblesse ressortit aux trois tribus (Pasargades, Maraphiens, Maspiciens), dont Hérodote affirme qu'elles dominent toutes les autres et que, parmi ces trois tribus, celle des Pasargades, dont les membres sont particulièrement nobles (*aristoi*), a conservé sa prééminence (I, 125). Doit-on songer à une différenciation entre une haute noblesse, qui

posséderait des biens patrimoniaux en Perse, et une autre noblesse, qui tiendrait essentiellement ses biens de la faveur royale ?

Sur l'organisation économique des grandes maisons aristocratiques, le texte le plus éclairant est un passage d'Héracléides cité par Athénée. L'abondance et la variété des victuailles préparées chaque jour pour la table du roi (IV, 145a) se retrouvent à la table des Perses les plus riches : « Les riches (*eudaimones*) se font servir un bœuf, un cheval, un chameau, un âne, rôtis tout entiers dans des fours » (Hérodote I, 133). En expliquant avec quel souci de rigueur de gestion économique étaient organisées les distributions de produits venus de la table royale, Héracléides remarque qu'il en est de même chez « les Perses de l'élite » (*hoi en dynasteia* ; IV, 145e-f). Puis, il explique (145 f-146a) :

Toute la nourriture est servie sur la table en une seule et même fois. Mais quand leurs commensaux (*syndeipnoi*) ont terminé leur repas, tout ce qui reste sur la table, essentiellement des viandes et du pain, est donné par l'officier en charge de la table à chacun des gens de la maison (*oikeioi*) : ceux-ci le prennent et reçoivent ainsi leur alimentation journalière. C'est la raison pour laquelle les plus honorés des commensaux du roi (*hoi entimōtatoi tōn syndeipnōn*) vont à la cour uniquement pour le déjeuner (*ariston*), afin de ne pas y aller deux fois et ainsi être en mesure de recevoir leurs propres *syndeipnoi*.

Tous ces témoignages sont sans ambiguïté : les maisons aristocratiques sont gérées et organisées d'une manière absolument identique aux règles qui régissent l'étiquette de la maison royale. Chaque maison a son intendant (Bérose *ap.* Athénée XIV, 639c), comme la maison royale a le sien (Hérodote III, 61). Il ne fait guère de doute que les *syndeipnoi* des grands aristocrates sont choisis parmi les hommes de la maison (*oikeioi*), et peut-être également parmi les nobles d'une distinction moindre, qui font partie de leur réseau d'alliances et de pouvoir. L'homologie entre maisons aristocratiques et maison royale est d'autant plus nette que, selon Hérodote (I, 133), les banquets qu'il décrit sont donnés le jour anniversaire du chef de la maison, « car c'est le jour que les Perses ont l'habitude de célébrer entre tous » : on retrouve là l'importance du banquet donné chaque année le jour anniversaire du roi (IX, 110). Il n'est donc pas impossible que, ce jour-là aussi, les chefs de maisons, comme le faisait le roi, aient distribué des cadeaux à leurs invités, pour symboliser et renforcer leur pouvoir et leur influence. En somme, la société perse fonctionne selon une hiérarchie à la fois très diversifiée et très contraignante : chaque grand aristocrate a lui aussi ses *bandaka* qui lui rendent hommage sous forme de la proskynèse (cf. Xénophon *Anab.* I, 6.10).

Les rapprochements ne s'arrêtent pas là. Comme les rois, les chefs de maison pratiquent la polygamie : « Ils épousent chacun plusieurs femmes légitimes, et ils achètent un bien plus grand nombre encore de concubines » (*pallakai* ; Hérodote I, 135). Strabon ajoute que la polygamie a pour objectif d'avoir un grand nombre d'enfants (XV, 3.17 : *polyteknia*). De même Hérodote (I, 136) : « Ce qui fait pour eux le mérite d'un homme, après la bravoure à la guerre, c'est de pouvoir montrer beaucoup d'enfants. » Il est pratiquement certain également que les familles aristocratiques, à l'image de la famille royale, pouvaient contracter des unions endogamiques. La pratique est implicite dans une histoire racontée par Ctésias : « Térityouchmès [gendre de Darius II] avait une sœur née du même père et de la même mère que lui, Roxane... Il s'éprend d'elle et a commerce avec elle » (§ 54 ; cf. Athénée V, 220c).

Dans le même temps, Hérodote rend compte de l'autorité qu'exerce sur ses enfants le chef de famille :

Les Perses soutiennent que personne n'a encore tué son père ni sa mère et que, dans tous les cas où il y eut jusqu'ici l'apparence d'un tel crime, une enquête découvrirait inévitablement qu'il s'agissait d'enfants supposés ou adultérins ; car il est, disent-ils, inadmissible que les véritables parents périssent de la main de leur fils (I, 137).

L'autorité du chef de famille est même comparée explicitement à celle du roi : « Pour une seule faute, le roi lui-même ne met personne à mort ; et aucun Perse n'inflige à personne de sa maison (*mādeis tōn heautou oiketeōn*), à l'occasion d'une seule faute, une peine irréparable » (I, 137). En d'autres termes, le chef de maison semble disposer du droit de vie et de mort sur les gens qui dépendent de lui, fils, parents et serviteurs, du moins pour les châtiments qui relèvent des coutumes familiales. C'est peut-être en ce sens que l'on doit comprendre les rapports entre Xerxès et Sataspès : présenté comme un Achéménide par Hérodote, il est un parent proche du roi, puisque sa mère était une sœur de Xerxès ; avant d'être gracié sur l'insistance de sa mère, il est condamné à mort par le roi, car « il avait violé une fille, vierge, de Zôpyros, père de Mégabyze » (IV, 43) ; or Mégabyze, on le sait, avait lui-même épousé une fille de Xerxès (Ctésias § 22 *sqq.*). C'est donc peut-être en tant que chef de la Maison royale que Xerxès est ici intervenu.

• *Cohésion familiale et politique royale.* – On voit ainsi que ni les structures tribales ni les privilèges de la naissance n'ont jamais disparu. Tout au contraire, la cohésion des grandes maisons perses donne à leurs chefs des moyens d'action indéniables, tant sur le plan social, économique que politique. Dans une certaine mesure, elle apparaît même entrer en contradiction majeure avec le principe d'une autorité royale exercée sans partage, en particulier par l'habitude de la dévolution des charges impériales. De par leurs richesses (et leurs filles), les nobles pouvaient également se constituer des clientèles, en reprenant à leur profit l'échange dons/faveurs, ce qui ne pouvait que favoriser les ambitions personnelles. Telle est l'accusation « la plus grave » portée par Orontès contre Tiribaze : « Chercher par ses bienfaits à gagner à sa cause les commandants de troupes et d'utiliser les honneurs, les cadeaux et les promesses pour se les concilier » (Diodore XV, 8.4). De telles observations amènent tout naturellement à préciser et à compléter les conclusions que l'on a présentées précédemment sur les rapports de dépendance étroite qui lient l'aristocratie à la dynastie par le biais des dons et honneurs royaux.

Hérodote et Strabon donnent quelques indications sur les usages traditionnels qui, chez les Perses, scandent la cérémonie du mariage : par exemple sur le régime alimentaire que doit suivre le jeune homme (Strabon XV, 3.17). Plus important, l'un et l'autre différencient très nettement les mariages légitimes et les unions non officielles, de la même manière que les textes grecs différencient les enfants légitimes et les bâtards (*nothoi*) : d'où la colère de Spithridatès contre Pharnabaze, qui prétendait vouloir prendre sa fille sans mariage (Xénophon *Agés.* 3.3 : *aneu gamou*). Il est probable que les mariages étaient arrangés par les chefs de famille, et que le contrat était sanctionné par des serments et des sacrifices (cf. Hérodote IX, 108). Dans certains cas, l'intervention directe du roi est attestée (Hérodote VI, 41), sans compter bien entendu l'exemple des filles du roi. Mais la question reste de savoir quelle est l'autorité qui sanctionne la légitimité du mariage. À lire Hérodote (III, 31), il semble que les juges royaux pouvaient être consultés ; mais leur intervention, en ce domaine comme dans d'autres, se réduit à « interpréter les lois ancestrales » ; c'est dans ce cadre que Cambyse se serait adressé à eux pour savoir s'il avait le droit d'épouser sa sœur.

Tournons-nous vers Arrien, qui décrit en ces termes les mariages organisés par Alexandre à Suse :

Ils furent célébrés selon l'usage perse (*nomôi tōi persikōi*) ; on avait disposé plusieurs rangs de fauteuils pour les futurs époux et, après qu'ils eurent bu à la santé les uns des autres, les futures épouses vinrent s'asseoir chacune à côté de son promis ; ils les prirent par la main et les embrassèrent, le roi donnant l'exemple. Car tous les mariages furent célébrés en même temps (VII, 4.7).

Certes, le texte est tardif. Mais, dans le même temps, Arrien insiste à deux reprises sur le caractère perse de la cérémonie (cf. VII, 6.2). Au reste, le contexte politique des mariages de Suse rend l'interprétation très vraisemblable. Doit-on en inférer qu'à l'époque achéménide également, tous les mariages se célébraient en même temps, en présence du roi ? Sur le premier point, Strabon donne une réponse positive : « Les mariages sont célébrés au début de l'équinoxe de printemps » (XV, 3.17). Il n'est donc pas exclu que les mariages soient reconnus par l'autorité royale, ou peut-être doublement officialisés, à l'intérieur de la tribu d'abord, puis par le roi au cours d'une cérémonie publique.

Parlant des familles nombreuses chez les Perses, Hérodote note que « pouvoir montrer le plus d'enfants, c'est ce qui fait le mérite d'un homme (*andragathiē*), après le courage au combat » (I, 136). Puis, tout aussitôt, Hérodote ajoute cette précision : « À celui qui peut en montrer le plus, le roi, chaque année, adresse des présents (*dōra*). » Strabon utilise le terme *athla* (XV, 3.17), suggérant par là l'idée d'un concours entre les grandes familles, de la même façon que le roi distribue des récompenses comme prix des concours qui se déroulent au cours de l'éducation des jeunes Perses (*athlon* : XV, 3.17). Il faut penser là, comme dans le cas des autres dons et faveurs, à une distribution de prix lors d'une manifestation officielle. En quelque sorte, une valeur familiale traditionnelle est intégrée dans une politique démographique encouragée par le roi. On en comprend aisément les raisons. Pour conserver leur pouvoir militaire et politique dans l'Empire, les Perses doivent maintenir une population nombreuse, dans laquelle peut puiser le roi, qui dispose ainsi d'une cavalerie d'élite et d'un vivier d'officiers et d'administrateurs : mais entre-temps les jeunes gens de l'aristocratie, appelés au service du roi, sont passés dans le moule de l'éducation royale.

En outre, l'autorité du chef de famille n'est pas aussi absolue que ne le laisse entendre Hérodote. Tout d'abord, plusieurs témoignages rendent compte que, bien que vivant chez leur père, les jeunes gens doivent répondre à toute convocation qui les appelle à rejoindre l'armée royale. À deux reprises, Hérodote met en scène des pères qui tentent de faire exempter un de leur fils du service militaire. À chaque fois, la réaction du roi est fort violente ; il leur rappelle que lui-même emmène ses fils avec lui (cf. Hérodote VIII, 104, 107 ; Quinte-Curce III, 8.12), et il met à mort les jeunes gens (IV, 84 ; VII, 38-39 ; Sénèque *De Ira* XIV, 2.4). Ajoutons que le principe de la solidarité familiale a son corollaire dans l'ordre judiciaire. Lors d'une révolte, le rebelle entraîne généralement avec lui tous les membres de sa maison : mais, d'une part, on l'a déjà noté (p. 337), l'attrait de la faveur royale conduit fréquemment certains à rompre cette solidarité ; et cette conduite s'explique aisément par le principe de la solidarité familiale car, à l'issue des événements, ils sont tous supposés coupables et comme tels exécutés, comme le montre si bien l'exemple d'Intaphernès déjà évoqué (Hérodote III, 119 ; cf. IX, 113, et Plutarque *Art.* 29.8). Dans ces conditions, on comprend que Glous, gendre de Tiribaze, ait craint d'être impliqué dans les accusations qui pesaient contre son beau-père (Diodore XV, 9.3).

Citons enfin l'inépuisable Élien :

Un certain Rhakôkès, d'origine marde, avait sept enfants, dont le plus jeune, nommé Kartomès, insultait sans cesse les mages. Rhakôkès n'épargna d'abord ni les exhortations ni les avis, pour tâcher d'adoucir son humeur. Mais, n'ayant pu rien gagner, un jour que les juges des populations [pays ?] d'alentour (*hoi dikastai tôn perikhourôn*) étaient venus dans le lieu où il demeurait, il le saisit, lui attacha les mains derrière le dos, et le traîna devant eux : là, se rendant lui-même l'accusateur de son fils, il exposa en détail tous ses forfaits, et demanda qu'il fût condamné à mort. Les juges étonnés, ne voulant point prendre sur eux de prononcer la sentence, firent mener le père et le fils devant Artaxerxès, le roi des Perses... Ayant entendu le discours de Rhakôkès, le roi le combla d'éloges et lui donna une place parmi les juges royaux (*basilikoi dikastai* ; I, 34).

L'historiette de cour illustre fort bien les rapports qui existent, en cette occasion, entre la justice familiale et la justice royale. Dans un premier temps, Rhakôkès a tenté de régler le problème en tant que chef de famille ; dans un second temps, il a fait appel aux juges des campagnes, avant d'être reçu par le roi lui-même. Certes, cette historiette est tardive : aucun autre document ne permet de savoir à quelle date ces juges itinérants ont été créés (cf. chapitre XI, 10 : juge de Parnaka). Par ailleurs, elle ne met pas en scène un aristocrate, mais elle pose néanmoins très clairement le problème abordé ici.

V. ROI ET SATRAPES

• *Stratégies familiales et contrôle royal.* – Parmi tous les Fidèles du roi, les satrapes (« Protecteurs du pouvoir/royaume ») jouaient un rôle essentiel dans l'Empire, et les pouvoirs et le prestige dont ils étaient revêtus pouvaient les inciter à prendre leurs distances avec le roi. La cohésion des grandes familles perses explique que, nommé satrape, un noble emmène toute sa famille avec lui et que ses fils collaborent à son gouvernement, et éventuellement participent à ses côtés à une révolte contre le roi (e.g. Ctésias § 37-38, 40). Chaque chef de famille a pour objectif de promouvoir ses enfants aux plus hauts postes dans l'Empire (cf. en particulier Diodore XVI, 52.3-4). Qui plus est, la pratique de la dévolution des charges est fréquemment attestée : à deux reprises, Ctésias écrit d'ailleurs : « N devint satrape à la place de son père » (§ 53, 57).

Le cas le mieux connu est celui de la satrapie de Phrygie Hellespontique. En 479, Xerxès y nomme Artabaze (Thucydide I, 129.1). Cet homme est de naissance illustre : il est fils de Pharnakès qui, selon toute probabilité, n'est autre que le Parnaka, chargé de l'administration économique de la Perse sous Darius. Pharnakès/Parnaka est lui-même fils d'Arsamès, sous lequel on s'accorde pour identifier l'un des frères d'Hystaspes, père de Darius. Artabaze est donc étroitement apparenté à la famille royale, puisqu'il est le fils d'un cousin de Darius. Il a pris part à l'expédition de 480 (Hérodote VII, 66). C'est lui qui escorte Xerxès lors du retour du roi vers Sardes : il était à ce moment « un homme important (*dokimos*) chez les Perses » (VIII, 126). Après un échec en Chalcidique, il revient se mettre sous les ordres de Mardonios (VIII, 126-130), à la stratégie duquel il s'oppose (IX, 66). Après la défaite de Platées, il réussit, non sans mal, à conduire des corps de troupes jusqu'en Asie Mineure (IX, 66 ; 89-90). C'est à ce moment que Xerxès lui confia la satrapie de l'Hellespont, dans le cadre de la réorganisation de son dispositif en Asie Mineure (chapitre 13.8). Il joue un rôle important dans les années 470 (Thucydide I, 129.1), et il est toujours en poste en 449 (Diodore XII, 3-4). Lui succède (à une date indéterminée) son

fils Pharnakès qui, selon l'usage de la papponymie, porte le nom de son grand-père. En 412, le fils de Pharnakès, Pharnabaze, contrôle la satrapie, peut-être pendant un temps conjointement avec ses frères, puisque le traité avec Sparte est conclu au nom des fils de Pharnakès (Thucydide VIII, 58.1). En 387-386, Pharnabaze est rappelé à la cour, et il épouse une fille d'Artaxerxès II, Apamè. Et l'on peut suivre les destinées de la famille jusqu'à l'époque de Darius III (et même au-delà).

La dévolution familiale est également connue dans d'autres postes. C'est ainsi qu'Otanès succède à son père Sisamnès (condamné à mort par Cambyse) dans ses fonctions de juge royal (Hérodote V, 25). Tout à fait caractéristiques sont également les mesures prises par Mardontès et Artayntès qui, en 479, commandent la flotte en Asie Mineure : « Ithamithrès, neveu d'Artayntès, qui se l'était adjoint lui-même (*autou proselomenou*), partageait avec eux le commandement » (VIII, 130). Même si la charge du père ne se transmet pas systématiquement au fils, de nombreux exemples montrent que les fils d'un noble illustre et considéré étaient systématiquement intégrés dans la classe dirigeante. Parmi les amiraux de Xerxès en 480, figure Préxaspès (II), fils d'Aspathinès (I^{er}) (Hérodote VII, 97). Cet Aspathinès I^{er} n'est probablement personne d'autre que le personnage qui est cité (par erreur) comme l'un des Sept par Hérodote (III, 70,78), et qui est l'un des deux porteurs d'armes royales à Naqš-i Rostam (*DNa*). Malgré les risques d'homonymie, on est tenté de l'identifier sous le personnage du même nom cité dans plusieurs tablettes de Persépolis des règnes de Darius et de Xerxès (PT 12-12a, 14) : son sceau le désigne ainsi : « Aspathinès, fils de Préxaspès. » Il est donc lui-même le petit-fils de ce Préxaspès I^{er}, qui tenait une place de choix dans l'entourage de Cambyse.

Dans ces conditions, le danger est grand de voir se créer de petites principautés satrapiques, telle celle que, semble-t-il, Oroïtès avait tenté de se ménager en Asie Mineure, en profitant de la vacance du pouvoir central (chapitre 3.2). Les fils ont naturellement tendance à se comporter en successeurs à un bien patrimonial, comme l'illustre la réplique mise par Xénophon dans la bouche de Pharnabaze, s'adressant en ces termes à Agésilas : « Tout ce que m'avait laissé mon père, beaux palais, paradis pleins d'arbres et de gibiers, qui faisait mes délices, tout cela, je le vois rasé et brûlé jusqu'au sol » (*Hell.* IV, 1.33). Une précision ultérieure (IV, 1.40) semble impliquer l'existence de luttes entre les héritiers présomptifs pour la succession au poste de satrape. Cependant il apparaît que, fondamentalement, la nomination ou destitution des satrapes et généraux reste du ressort exclusif du roi (cf. Hérodote VI, 43). L'insertion d'un parent (fils, neveu) dans la chaîne de commandement, par un père ou par un oncle en fonction, implique une confirmation (ou une infirmation) par le roi (Arrien II, 1.3 et II, 2.1). Il est probable que le pouvoir des satrapes était confirmé périodiquement (cf. Diodore XI, 71.1). À condition d'être surveillé de près, le principe de la dévolution familiale présentait l'avantage de préparer les fils à exercer la charge de satrape. Il faut ajouter que la longueur du gouvernement des Pharnakides de Phrygie Hellespontique est un cas tout à fait exceptionnel, et qu'eux-mêmes n'échappèrent pas au IV^e siècle au châtement royal (Diodore XVI, 52.3). Le satrape achéménide n'est pas un fonctionnaire, au sens que ce terme revêt dans nos sociétés contemporaines. Il dépend personnellement du roi, et il doit se comporter en fidèle *bandaka*, au surplus étroitement surveillé par le pouvoir central.

• *Le satrape et les forces armées.* – L'un des enseignements que Darius avait pu tirer de l'insubordination d'Oroïtès à Sardes était sans nul doute que, laissé à lui-même, un satrape

disposait de beaucoup d'atouts pour s'affranchir des directives du centre. L'un des avantages sur lesquels comptait Oroïtès était constitué par les forces armées qu'il avait à sa disposition : une garde de mille Perses et les forces qu'il pouvait tirer de Phrygie, de Lydie et d'Ionie (Hérodote III, 127). Mais cette puissance était-elle structurelle ou n'était-elle qu'une conséquence de l'affaiblissement passager du pouvoir central ? En d'autres termes, le satrape avait-il toute autorité sur les troupes de la satrapie ?

En cas d'expédition militaire exceptionnelle, la réponse est claire : aussi bien l'exemple d'Otanès contre Samos que celui d'Ariaramnès contre la Scythie ou encore celui d'Aryandès contre Barkè montrent sans ambiguïté que les satrapes et stratèges devaient suivre rigoureusement les directives envoyées par le pouvoir central. Dans certains cas, un satrape ou un haut personnage pouvaient recevoir un commandement militaire plus étendu. Ce sont de tels chefs que les auteurs grecs nomment *karanos* – institution que l'on connaît surtout par une mention de Xénophon. Lorsque Cyrus le Jeune fut envoyé en Asie Mineure par son père Darius II, il portait avec lui l'ordre royal suivant : « J'envoie Cyrus comme *karanos* de ceux qui se rassemblent à Kastòlos », et Xénophon de préciser : « *Karanos* signifie "muni de pleins pouvoirs" (*kyrios* ; *Hell.* I, 4.3). Nous reviendrons ultérieurement sur la position de Cyrus le Jeune. Qu'il suffise de remarquer ici que d'autres titulaires d'une fonction militaire de même type sont connus dès Darius I^{er} : on connaît par exemple plusieurs chefs qui ont été investis, en temps de conquête, de la charge de « stratège des hommes qui résident dans les contrées littorales » d'Asie Mineure, en particulier Mégabaze et Otanès.

Mais qu'en était-il des troupes territoriales permanentes : soldats-colons de Babylonie, d'Égypte ou d'Asie Mineure, troupes tenues à disposition par les magnats perses installés dans les provinces, ou encore les garnisons ? La réponse à cette question ne peut venir, malheureusement, que de passages tardifs de Xénophon, tous empreints par une volonté de généralisation et de schématisation. Dans le même passage de la *Cyropédie* consacré aux missions dévolues aux satrapes, Xénophon distingue nettement les charges militaires et les charges satrapiques. Selon lui, « Cyrus ne voulait pas voir les chefs de garnison dans les citadelles (*phourarques*) et les *chiliarques* des postes de garde répartis dans le territoire recevoir les ordres d'un autre que lui » (VIII, 6.1). En nommant les satrapes, Cyrus leur précise bien que les chefs de garnisons conserveront les missions qui leur ont été confiées. Les instructions données aux satrapes sont les suivantes : « Administrer les habitants, percevoir le tribut, verser leur solde aux gardes et mener à bien toutes les autres opérations nécessaires » (VIII, 6.3). Et plus loin, comme toujours, Xénophon souligne que les mesures prises par « Cyrus » sont encore respectées de son temps, par exemple « identique est la façon dont les postes dépendant du roi (*hai hypo basilei phylakai*) sont gardés » (§ 9 et 14). L'objectif du roi est ainsi défini par Xénophon : « Il prenait cette précaution pour que, si l'un des satrapes, la tête tournée par ses richesses ou le nombre de ses sujets, tentait de se rebeller, il trouvât immédiatement des opposants sur place » (§ 1).

Dans l'*Économique*, Xénophon consacre un long développement à la complémentarité des « travaux de la guerre » et des « travaux de la paix » chez le Grand Roi. L'auteur veut montrer que, soucieux d'agriculture et d'horticulture, le Grand Roi s'occupe également avec ardeur des travaux guerriers :

Chez tous les peuples dont il perçoit [un tribut], il a prescrit à chaque gouverneur (*archôn*) le nombre de cavaliers, de frondeurs, de « porteurs de boucliers » (*gerrhophoroi*) qu'il doit entretenir (*didonai trophên*) ; ils doivent suffire pour maintenir les sujets dans l'obéissance et pour

défendre le pays contre toute agression de l'ennemi. En outre, il entretient des gardes (*phylakai*) dans les acropoles. C'est le gouverneur chargé de ce soin qui doit fournir des vivres aux soldats de ces garnisons (*phourai*) ; quant au roi, il fait chaque année une revue des mercenaires (*mis-tophoroi*) et de tous ceux à qui il est prescrit de porter les armes ; on les réunit tous, sauf les soldats des garnisons, à la « place de rassemblement » (*syllogos*) comme on l'appelle, puis il inspecte lui-même ceux qui sont voisins de sa résidence ; quant à ceux qui en sont éloignés, il envoie des Fidèles pour les passer en revue (IV, 5-6).

On retrouve ici la distinction entre le phourarque qui doit « défendre le pays comme il faut » et « le gouverneur chargé des civils et qui veille aux travaux agricoles ». Dans la pensée de Xénophon, les deux domaines sont distincts et complémentaires, car « ceux qui travaillent mal la terre ne nourrissent plus les garnisons et ne peuvent pas s'acquitter des tributs ». Les choses seraient donc assez claires, si le même Xénophon n'ajoutait en conclusion : « Partout où il y a un satrape, c'est lui qui a la haute main sur les deux domaines, civil et militaire » (§ 10-11) – comme si, à ce point, il distinguait *archontes* et satrapes. Si nous considérons que, d'une manière générique, l'archonte désigne bien ce que nous appelons un satrape, on voit que l'une des missions qui lui est dévolue est de superviser la maintenance des troupes territoriales : il est chargé de fournir leur ravitaillement (*trophê*) aux troupes des garnisons, sans nul doute sous forme de rations prélevées sur les magasins satrapiques.

Ces passages de Xénophon ont donné lieu à un grand nombre d'exégèses et ils soulèvent bon nombre de difficultés. Il convient dès l'abord de souligner le contexte général de l'*Économique*. Discourant sur le mode de vie idéal d'un *kalos kagathos* grec, Xénophon se réfère à l'exemple du Grand Roi, sous lequel on peut tout aussi bien reconnaître la figure idéalisée de Cyrus l'Ancien que celle de Cyrus le Jeune. Son objectif n'est donc pas à proprement parler de dissenter sur les institutions achéménides. C'est plutôt un discours sur la royauté idéale. La conclusion en est inscrite dans les prémisses : seul le roi réunit dans ses mains les prérogatives et les vertus du jardinier et de l'homme de guerre. L'exactitude terminologique n'est donc point pour Xénophon un souci dominant, à tel point qu'ici, comme dans d'autres textes, le terme satrape semble être utilisé d'une manière fort lâche : dans un cas, il désigne apparemment le chef d'une satrapie (§ 11), dans un autre, un officier rangé avec les *chiliarques* et les *phourarques* (§ 7).

L'un des problèmes les plus difficiles réside dans les rapports hiérarchiques établis entre le satrape et les chefs de garnison. Problème d'autant plus ardu que l'on manque de documents de la pratique que l'on pourrait confronter à Xénophon. On sait qu'après la conquête de Sardes, Tabalos a été nommé par Cyrus commandant de la citadelle ; mais qu'en était-il de ses rapports avec le satrape nommé lui aussi par Cyrus ? À titre de confirmation de la règle générale posée par Xénophon, on cite fréquemment l'exemple plus tardif d'Orontas, mis en scène par le même auteur dans l'*Anabase* (I, 6). Accusé de trahison, Orontas fut déferé par Cyrus le Jeune devant un simulacre de tribunal royal. Il apparait que, lorsqu'il fut nommé par Darius II général en chef, Cyrus était hiérarchiquement supérieur à Orontas ; en revanche, dès que la nouvelle de la révolte se répandit, le nouveau roi Artaxerxès libéra Orontas de ses devoirs à l'égard de Cyrus. Mais les conditions sont trop spécifiques pour que l'on puisse tirer des conclusions d'ensemble du cas tardif d'Orontas, dont on voit au demeurant que ses rapports à Cyrus ont été modifiés de Darius II à Artaxerxès II.

Mais surtout, comme bien d'autres textes grecs, les passages de Xénophon sont trop allusifs pour rendre compte de la complexité des situations concrètes. Le seul cas à peu

près bien documenté est celui de la garnison de Syène-Éléphantine. À la base, les soldats-garnisaires sont organisés en compagnies (*degelin*; comptant chacune peut-être mille hommes); chaque *degel* est subdivisé en centuries puis en décuries, composées elles-mêmes de soldats d'origines ethniques différentes. La garnison est dirigée par le *rab haylā*, qui correspond au grec phourarque. Le premier détenteur de la fonction attesté est le Perse Ravaka en 495 (*DAE* 2). Le chef de garnison est sous les ordres du « gouverneur » (*frataraka*) qui lui-même dépend du satrape. En dépit des analogies superficielles, les documents d'Éléphantine ne viennent donc en rien confirmer les vues théoriques de Xénophon.

Prenons maintenant une tablette babylonienne qui, datée entre 509 et 500 environ, présente un intérêt particulier :

Tablette de Guzānu à Širku, mon frère. Que les dieux Bēl et Nabū assurent santé et vie à mon frère ! Tous les jours, depuis Babylone, tu me racontes des mensonges, lorsque tu declares : « Liblu, le cavalier, et tes auxiliaires sont inscrits avec toi [pour le service] », alors que le chef de la citadelle (*rab birti*), lorsqu'il est parti derrière moi, a laissé sur place Liblu et tous les cavaliers en disant : « Ceux-là m'appartiennent. » Et ce sont mes auxiliaires qu'il a emmenés ! Quant à toi, tu t'arranges avec lui en mon nom, en récupérant d'entre ses mains [le produit des obligations] qu'il m'impose ! Voilà que Liblu, le cavalier, est affecté (?) à la tête des bateaux pour aller à Danipinu, et que tu ne libères pas de ses mains les [autres] cavaliers, les auxiliaires, ni les soldats des *mār bānē*. Qu'on ne fasse pas à mes soldats les réprimandes qui sont pour le chef de la citadelle ! Toi, parle à ce propos à Atkal-ana-mār-Esagil. Fournis l'équivalent exact du nombre de soldats. La majesté du roi Darius pèse sur toi. Vois : les gardes des Portes et les cavaliers sont [déjà] tous à ta disposition ! Il y a aussi les soldats du Bīt-Dakkuru installés à Babylone, qui sont à ta disposition ! Aussi ne réclame pas les soldats de mon domaine de char (*bīt narkabti*; VS 6, 128; trad. F. Joannès).

La tablette fait référence à une querelle de compétences. Le nommé Guzānu est peut-être l'administrateur (*šangu*) de l'Ebabbar, sanctuaire du dieu Šamaš de Sippar, à moins qu'il ne s'agisse du gouverneur (*šakin tēmi*) de Babylone. Il accable de reproches Širku qui est censé défendre ses intérêts. Le chef de la citadelle de Babylone a en effet enrôlé des soldats qui relèvent de l'autorité de Guzānu – soldats qui, apparemment, auraient dû être confiés à un autre officier royal. Ces soldats sont levés sur un « domaine de char » et, apparemment, sur un « domaine de cheval ».

Si l'on veut sauver une partie des affirmations de Xénophon, on peut supposer que les commandants des plus grandes garnisons sont nommés par le roi, de même que le sont les satrapes. La raison en est peut-être que c'est sur les citadelles des capitales provinciales qu'était disposé le trésor, confié à un officier particulier, le *gazophylaque* (gardien du trésor) qui, apparemment, rendait compte de ses activités directement au pouvoir central. Mais cette observation n'implique pas que les chefs de garnison sont indépendants des satrapes, sauf lorsque le roi leur donne des ordres expressément en ce sens (cf. Orontas à Sardes). On voit mal d'ailleurs comment le satrape aurait pu mener à bien l'une de ses tâches prioritaires, le maintien de l'ordre, si les phourarques avaient été exclus de la chaîne de commandement. En cas de mobilisation en masse de l'armée royale, c'est aux satrapes qu'il revenait d'effectuer les levées dans leurs ressorts territoriaux, sur ordre du roi, comme l'indiquent sans ambiguïté les modalités de la mobilisation décidée par Xerxès (Hérodote VII, 19, 26). En temps de « paix », ils étaient évidemment chargés non seulement de nourrir les garnisons mais aussi d'en assurer la coordination logistique et tactique :

ce sont eux qui étaient en dernier ressort responsables du bon état des troupes présentées à la revue annuelle. Xénophon précise d'ailleurs « qu'à tous ceux qu'il envoyait comme satrapes, Cyrus prescrivit de constituer une cavalerie avec les Perses et les alliés qui les accompagnaient, ainsi qu'une charrierie » (*Cyr.* VIII, 6.10), ou encore : « Après avoir exposé la manière dont chaque satrape devait exécuter ses instructions, après avoir donné une force armée à chacun, il les mettait en route et les prévint tous de se tenir prêts en vue de l'expédition décidée pour l'année suivante et d'une revue des hommes, des armes, des chevaux et des chars » (§ 15). Rien dans le passage de l'*Économique* ne contredit formellement une telle interprétation.

Quant aux développements de la *Cyropédie*, ils s'expliquent en grande partie par la logique de l'auteur : voulant montrer que Cyrus avait pris toutes mesures pour éviter l'effritement du pouvoir central – longuement décrit dans le dernier chapitre du livre VIII –, Xénophon a inséré un développement sur les rapports satrapes/chefs de garnison qui est parfaitement cohérent avec sa propre démarche mais dont on ne voit ailleurs nulle confirmation indubitable.

• *Inspecteurs royaux*. – C'est dans le même contexte qu'apparaît une référence à la surveillance périodique exercée sur les satrapes (VIII, 6.16) :

Nous avons remarqué aussi que subsiste encore aujourd'hui la coutume suivante, instituée, dit-on, par Cyrus. Tous les ans, un homme va en tournée (*ephodeuei*) avec une armée, pour venir en aide à tout satrape ayant besoin d'aide, pour corriger tout excès, et pour réparer toute négligence dans une perception de tribut, dans la protection des habitants, dans les moyens d'assurer les rendements de la terre, ainsi que tout manquement à quelque prescription ; il devait, en cas d'impossibilité, en référer au roi, et lui, à l'audition du rapport, délibérer sur l'indiscipliné. Et ceux de qui l'on dit souvent, « il descend, le fils du roi », ou « l'œil du roi », et qui parfois restent invisibles, ceux-là appartiennent au corps des contrôleurs (*hoi ephodoi*) : invisibles parce que chacun fait demi-tour d'où que le roi les rappelle.

Un grand nombre d'auteurs grecs des v^e et iv^e siècles ont fait référence à une institution dénommée l'Œil du roi : Eschyle, Aristophane et Plutarque font expressément allusion à un personnage portant ce titre auprès de Xerxès, d'Artaxerxès I^{er} et d'Artaxerxès II. Dans l'exposé sur la « légende du fondateur », Hérodote précise de son côté que, parmi les hauts officiers qu'il institua auprès de lui, le jeune Cyrus nomma un Œil du roi. Des textes plus tardifs affirmant qu'en réalité il y avait de nombreux Yeux et Oreilles du roi, on a fréquemment déduit que les provinces étaient surveillées par des corps d'espions royaux, dénonçant au roi toute rébellion ou tout manquement.

Que le pouvoir central ait pris des mesures pour contrôler les satrapes paraît effectivement hors de doute. Il fallait bien s'assurer qu'ils respectaient les instructions royales. Au reste, dans l'*Économique*, Xénophon revient en passant sur le sujet, à propos des revues de troupes : « Quant aux soldats qui sont éloignés [de sa résidence], le roi envoie des Fidèles (*pistoi*) pour les passer en revue » (IV, 6). Dans la *Cyropédie*, le même Xénophon s'oppose à l'opinion dominante en Grèce :

Nous avons pu apprendre aussi qu'il ne se procura pas les hommes dénommés les Yeux du roi et les Oreilles du roi autrement que par des dons et des honneurs ; car, en dispensant royalement des bienfaits à ceux qui lui communiquaient les informations opportunes à connaître, il fit beaucoup prêter l'oreille et les yeux aux renseignements qu'ils pouvaient donner pour le service du roi. De là vient que l'on attribua au roi une grande quantité d'Yeux et d'Oreilles. Mais

quiconque se figure que le roi choisissait, pour être son Œil, un seul homme fait erreur ; un seul homme ne verrait, un seul homme n'entendrait que peu de chose ; et c'eût été à peu près donner l'ordre aux autres de fermer les yeux que de charger un seul homme de les ouvrir ; et puis l'on aurait su qu'il fallait se garder de tout homme connu pour être un Œil. Mais il n'en est pas ainsi, car le roi écoute quiconque affirme avoir vu ou entendu une chose méritant l'attention. Ainsi attribue-t-on au roi une grande quantité d'Oreilles et d'Yeux ; partout où on a peur de prononcer des paroles qui desservent le roi, comme s'il entendait lui-même, ou d'accomplir une action qui le desserve, comme s'il était lui-même présent. Non seulement donc on n'aurait pas osé confier à quelqu'un quelque chose de désagréable sur Cyrus, mais chacun se comportait comme si ses interlocuteurs successifs étaient toujours les Yeux et les Oreilles du roi. Ce comportement à son égard ne saurait avoir, à mon sens, de meilleure cause que sa volonté de payer de petits bienfaits par des grands (VIII, 2.10-12).

En dépit des efforts des iranistes pour retrouver une terminologie d'origine perse, aucune pièce du *corpus* achéménide ne confirme l'existence d'une telle institution. Un terme des documents araméens d'Égypte, *gaušaka*, a souvent été mis en parallèle avec les expressions grecques, mais le rapprochement ne paraît pas décisif. Il s'agit là en effet d'un inspecteur satrapique qui, sur appel d'une communauté, vient faire une enquête sur place en compagnie de « juges et policiers (?) qui – [comme eux] – sont préposés à la province du District méridional » (DAE 101).

• *Lettres royales et subordination satrapique.* – On a vu également comment Bagaïos, l'envoyé de Darius, avait su impressionner les Perses de Sardes à l'aide de lettres royales, considérées métonymiquement comme la parole royale elle-même (III, 128). Les courriers royaux sont des personnages inviolables – d'où l'accusation très grave qui pesait contre le même Oroïtès (III, 127). Pour les Perses, la lecture d'un message royal revêt un caractère aussi impressionnant qu'un ordre donné directement par le roi présent : ne commence-t-il d'ailleurs pas par les mots : « Dit le roi Darius ? » Polyen (VII, 21.5) ne rapporte-t-il pas de son côté qu'en recevant une lettre du roi Artaxerxès II, le satrape Datamès effectua devant elle le rite de la proskynèse et qu'il offrit le sacrifice qu'on a l'habitude de faire pour les heureuses nouvelles ? Satrapes et/ou généraux reçoivent des instructions royales qu'ils doivent suivre à la lettre. On en a de multiples exemples. Lorsque Aristagoras vint faire à Artaphernès la proposition de soumettre Samos, le satrape donna son approbation de principe, mais il fit la réponse suivante au Milésien : « Il faut aussi que le roi donne son approbation à ces projets ». Ce n'est qu'au reçu de la lettre royale qu'il entreprit les préparatifs militaires (Hérodote V, 31-32). D'une manière générale, les dirigeants des provinces n'ont pas le droit de prendre la moindre initiative militaire et diplomatique (e.g. Xénophon *Hell.* IV, 8.16-17). Afin de justifier leurs actions, il échan- gent nombre de lettres avec le centre (e.g. Xénophon *Anab.* I, 5.2-3), ou se déplacent à la cour (e.g. *Hell.* I, 3.9 ; IV, 8.16 ; Diodore XIV, 39, 81 ; XV, 4.2). Les généraux font référence explicitement aux lettres royales, et celles-ci sont rédigées de manière extrêmement précise (cf. Hérodote VI, 97, 101). Les satrapes perses excipent fréquemment du contrôle royal pour prendre une décision dans l'ordre diplomatique et militaire (cf. Xénophon *Hell.* I, 5.5 ; III, 2.20 ; 4.5-6, 11, etc.). Il est au reste fort rare que les instructions royales ne soient pas appliquées mot à mot : par exemple, Otanès fit procéder à des massacres de Samiens, contrairement à l'ordre de Darius, qui portait « de ne mettre à mort aucun Samien, de n'en pas réduire en esclavage, de remettre l'île à Syloson sans qu'elle eût souffert aucun mal »

(Hérodote III, 147). Mais il avait pour cela de bonnes raisons : contrairement aux engagements donnés, Maiandros et ses hommes avaient massacré « des Perses les plus distingués, ceux qui avaient droit à des sièges portatifs » qui, à la suite de l'accord, « s'étaient assis sur des sièges disposés devant la forteresse » (III, 145).

Si un satrape voulait désobéir, il savait bien qu'il risquerait d'être dénoncé au roi – comme le montreront les préludes de la révolte de Cyrus le Jeune contre son frère (chapitre xv, 2). De multiples exemples indiquent en effet que les satrapes ou les stratèges étaient fréquemment dénoncés, à tort ou à raison, par d'autres satrapes ou par de hauts officiers des provinces. Dans cette hypothèse, le satrape soupçonné était *ipso facto* convoqué à la cour, comme le furent par exemple Bardiya/Tanyoarkès par Cambyse ou Ochos par Sogdianos selon Ctésias (§ 10, 47). Il devait alors répondre devant le roi lui-même des accusations portées contre lui. Par ailleurs, mener une guerre suppose que l'on dispose des moyens financiers et militaires nécessaires : or, il ne fait pas de doute que ni les trésoriers, ni les chefs de magasins ne fourniraient la moindre marchandise sans avoir reçu du centre des instructions précisément chiffrées en ce sens ; il n'appartient pas non plus au satrape de décider lui-même d'une frappe monétaire. On verra en outre que la fixation d'une assiette du tribut par Darius enlevait en principe aux satrapes la possibilité de modifier eux-mêmes le montant des prélèvements tributaires (chapitre 10.2). Si les tablettes babyloniennes et les documents araméens d'Égypte montrent que, dans chaque satrapie, la justice est rendue par le satrape et ses subordonnés, de nombreux exemples attestent en même temps que le Grand Roi peut à tout moment intervenir dans la décision, pour peu que les populations locales exercent le droit d'appel qui leur est reconnu de manière à tempérer et à contrôler l'arbitraire éventuel des satrapes (chapitre xii, 4).

• *Cours satrapiques et cour royale.* – Dans le même temps, Xénophon rend compte que l'une des obligations fixée au satrape était d'organiser sa cour sur le modèle de la cour centrale (*Cyr.* VIII, 6.10-13). Nous ne disposons malheureusement que de rares documents qui mettent en scène ces cours satrapiques, sauf dans les domaines qui ont fasciné les auteurs grecs. Le luxe et l'apparat des cours satrapiques n'ont pas manqué en effet de frapper l'imagination des Grecs. L'exemple de Pausanias de Sparte montre que certains Grecs sont éblouis par le mode de vie des Perses d'Asie Mineure, de même que le cas, plus net encore, de Polycrate de Samos à une époque plus haute (chapitre ii, 6).

Les auteurs grecs donnent en particulier des renseignements concordants sur les paradis satrapiques, avec leurs lieux de détente, qui permettent de vivre une vie luxueuse caractéristique « des satrapes et des rois » (Quinte-Curce VII, 2.22). On connaît la description que donne Xénophon du paradis de Cyrus le Jeune à Sardes (*Écon.* IV, 20-25), ou celle que donne Plutarque des paradis de Tissapherne dans la même ville : « L'un d'entre eux était le plus beau, à la fois par ses pelouses et ses eaux rafraîchissantes, par ses retraites et ses pelouses aménagées avec un luxe royal et inouï » (*Alc.* 24.7) – description qui n'est pas sans rappeler celle du paradis disposé près de la tombe de Cyrus à Pasargades (chapitre ii, 7). Toutes les satrapies en comportaient au moins un, y compris la Perse (chapitre xi, 5). En Asie Mineure même, outre les paradis de Sardes, Xénophon décrit ceux de Kelainai et de Daskyleion. À Kelainai, les compagnons de Xénophon ont pu voir « un grand parc, rempli de bêtes sauvages... et arrosé par le Méandre » (*Anab.* I, 2.7). La description du paradis de Daskyleion par Xénophon (*Hell.* IV, 1.15-16) est particulièrement évocatrice :

C'est là que Pharnabaze avait sa résidence, de beaux et grands villages aux alentours, pourvus en abondance de toutes les ressources, et du gibier soit dans des paradis fermés, soit dans des espaces ouverts – du gibier magnifique ! Tout le long coulait un fleuve plein de poissons de toute sorte. Les volatiles également y étaient en abondance, pour ceux qui pouvaient faire la chasse aux oiseaux.

La description de Xénophon est illustrée par les dessins portés sur certaines bulles de Daskyleion (certaines étant datées du règne de Xerxès). Y sont figurées de nombreuses sortes d'oiseaux, y compris un faucon portant dans son bec un homard.

Parmi les usages satrapiques, les Grecs ont également insisté – pour en avoir souffert – sur le rite de l'audience satrapique. C'est ainsi que, malgré toutes ses hautaines préventions, le Spartiate Callicratidas, pour obtenir de l'argent de Cyrus le Jeune, dut se résoudre « à aller en demander, comme Lysandre, à la Porte des stratèges du roi ». À son arrivée à la porte du palais de Cyrus, le gardien lui fit savoir que Cyrus « était en train de boire ». Il subit bientôt une nouvelle rebuffade : « Vexé, il repartit pour Éphèse » (Plutarque *Lys.* 6). Dans le compte rendu que Xénophon consacre à cette affaire, Cyrus fait attendre Callicratidas deux jours : « Callicratidas était mécontent de ce délai, furieux d'une aussi longue attente à la Porte. » Plus tard, Callicratidas se plaignit en ces termes : « Cyrus, de son côté, quand je suis venu le trouver, différant de jour en jour l'exécution de ce que je lui demandais, et je n'ai pas pu, moi, me résoudre à venir sans cesse à sa Porte » (Xénophon *Hell.* I, 6.6-10). Ces longues attentes étaient devenues proverbiales. Pour mettre en exergue le caractère hautain d'Aspasie – compagne de Périclès – un auteur comique écrivait : « Vous ne pourriez avoir une entrevue avec Pharnabaze plus rapidement qu'avec elle ! » (Athénée XIII, 570c).

Ce n'était manifestement pas un trait propre aux cours satrapiques d'Asie Mineure. En font foi, en Égypte, les mésaventures du personnage mis en scène dans la *Pétition de Pétéisis* : « Pendant sept mois, je m'efforçai d'obtenir justice du gouverneur ou de ses notables, sans y réussir, car Pkoip, l'administrateur de Teuzoi, qui était venu à Memphis, intriguait contre moi et disait à chacun : "Empêchez-le d'arriver jusqu'au gouverneur !" »

Perçue comme une charge fiscale supplémentaire par les populations sujettes (chapitre x, 4), la table des satrapes n'a pas moins frappé les imaginations. La « médisation » de Pausanias ne s'exprimait-elle pas, entre autres, par sa table « servie à la mode perse » (Thucydide 130.1) ? À l'image de la tente de Xerxès saisie après Platées (Hérodote IX, 82), les tentes des satrapes servent aussi comme lieux de repas, dont le luxe a toujours étonné les Grecs. La tente de Tiribaze d'Arménie comprenait « des lits avec des pieds d'argent, des coupes, et des gens qui se disaient panetiers, échantons » (Xénophon *Anab.* IV, 4.21). Quant à Agésilas, il feint de mépriser le luxe déployé par Pharnabaze qui « était arrivé en coûteux équipage... Ses serviteurs étalaient à ses pieds ces tapis sur lesquels les Perses aiment à s'étendre mollement » (Id. *Hell.* IV, 1.30). La plus belle description d'une tente d'un général perse se trouve dans le *Livre de Judith*. Il s'agit de la tente d'Holopherne, dans laquelle est amenée l'héroïne : « Holopherne se reposait sur son lit, sous la moustiquaire qui était (ornée de pourpre), d'or, d'émeraudes et de pierres précieuses enfilées. » Lorsqu'il sort de la tente, « il est précédé de flambeaux d'argent » (10.21-22). Judith fut alors introduite là-même où était entreposée l'argenterie, où l'on trouvait également des victuailles et du vin en quantité (13.1). Le pillage organisé après le meurtre du Perse donne une idée de la richesse de ses installations : « Trente jours durant, le peuple pillait le camp. On donna à Judith la tente d'Holopherne, toute son argenterie, sa literie, sa vaisselle et tous

ses objets ouvragés » (15.11). Tous ces textes donnent une idée de la richesse des palais satrapiques, où le satrape organisait des banquets sur le modèle royal, tel ce banquet de Cyrus le Jeune décrit par Élien dans l'histoire qu'il rapporte des aventures d'Aspasie (*VH* XII, 1).

Il est clair donc que, dans toutes les activités de la cour satrapique, les réglementations étaient identiques à celles qui régissaient la cour centrale : qu'il s'agisse du rituel de l'audience (lorsque Cyrus le Jeune reçoit dans son palais de Sardes, il est assis sur un fauteuil d'or et d'argent : Xénophon *Hell.* I, 5.3), de l'organisation des banquets ou des chasses... Sur ce point, les indications données par Xénophon dans la *Cyropédie* sonnent juste : dans leurs provinces, les satrapes doivent agir et se comporter à l'image du roi, « ils doivent l'imiter en tout ce qu'ils voyaient faire Cyrus » (VIII, 6.10). Parmi toutes les mesures rapportées par Xénophon, il en est deux qui paraissent particulièrement significatives : « Obliger tous ceux qui recevraient une terre et une résidence officielle à fréquenter la Porte [du satrape]... Élever à la Porte, comme auprès de lui-même, les enfants venant à naître. » Autrement dit, les jeunes Perses des provinces reçoivent à la Porte des satrapes l'éducation que les Perses de Perse reçoivent régulièrement : la noblesse perse des provinces est invitée à se transformer en une noblesse de cour. De cette réalité Isocrate porte également témoignage (à sa manière) ; pour mieux condamner les défauts des Barbares, il écrit : « Par suite, ceux d'entre eux qui descendent au bord de la mer et qu'ils appellent satrapes ne se montrent pas indignes de l'éducation de leur pays et gardent les mêmes coutumes » (*Panég.* 152). L'ensemble des dispositions avait pour objectif de maintenir l'homogénéité politique et culturelle des Perses de la *diaspora* impériale. Ce n'est donc pas sans raison qu'une épigramme de l'*Anthologie Palatine* (IX, 423) porte : « Sardes, qui pour le roi fut la Perse en Asie. »

VI. LE ROI ET SES FIDÈLES : LES PERSES, LES GRECS ET LES AUTRES

• *Sources et problèmes.* – Avant de tirer les conclusions générales des analyses qui précèdent (§ 7), il convient d'aborder une difficulté qui jusqu'ici a été volontairement laissée de côté : les Perses sont-ils, ou non, les seuls bénéficiaires du système ? La question est d'autant plus légitime que l'enquête a été menée quasi exclusivement à l'aide de sources grecques, qui citent beaucoup plus de Grecs que de Perses parmi les bienfaiteurs et les personnages honorés par les rois de titres auliques, de dons et de faveurs. La réalité est-elle à l'image de la composition du corpus documentaire ?

À lire Hérodote, les Grecs tiennent une place décisive près des rois : selon lui, par exemple, Démarate contribua puissamment au choix de Xerxès comme héritier aux dépens d'Artobarzanès (VII, 3), et Histiee avait l'oreille de Darius (V, 106-107). Quant à Thémistocle, arrivé à la cour au moment de l'avènement d'Artaxerxès I^{er}, le nouveau roi lui donna toute sa confiance. Il est également tout à fait caractéristique de voir que c'est à propos de Grecs qu'Hérodote donne la définition des Evergètes royaux, dont il affirme qu'en Perse ils étaient nommés Orosanges (VII, 85). Il cite alors les noms de Théomestôr et de Phylakos de Samos qui, pour leur conduite valeureuse à Salamine, furent récompensés : « Théomestôr fut établi par les Perses tyran de Samos, et Phylakos fut inscrit parmi les Bienfaiteurs du roi et reçut un grand domaine rural (*khôrê*). » À le lire on retire l'impression que, parmi les combattants de Salamine dont les secrétaires royaux notent les

noms, seuls les Grecs furent distingués par Xerxès (VIII, 90 : vaisseau de Samothrace) ! De même, dans son développement sur les préludes de l'expédition de Xerxès, il paraît assigner un rôle hors de proportion au devin athénien Onomacritos (VII, 6).

Le contexte documentaire impose donc d'analyser plus précisément la place des Grecs dans l'entourage de Darius. On en trouve en effet plusieurs qui obtinrent des avantages et préséances : Démokédès, le médecin originaire de Crotona, pour avoir guéri Darius d'une entorse, fut récompensé par de l'or, mais également par un domaine (*oikos*) et par un titre aulique, celui de commensal (Hérodote III, 130-132) ; pour avoir donné un vêtement de pourpre à Darius du temps de l'expédition de Cambyse en Égypte, Syloson fut installé tyran de Samos (III, 130-149) ; pour avoir su donner un conseil judicieux au roi (IV, 97), Kôès fut fait tyran de Mytilène en 512 (V, 11) ; un autre Ionien, Histée de Milet, fut récompensé à la même date par une concession territoriale dans le pays des Édoniens en Thrace (V, 11) ; puis Darius l'emmena à Suse, lui promettant d'être son commensal et son conseiller (V, 24) ; le même Hérodote rapporte l'arrivée près de Darius de Démarate, qui s'était exilé de Sparte, et bien d'autres exilés grecs sont connus en particulier après les guerres Médiques ; beaucoup d'entre eux – Thémistocle est l'un des cas les mieux connus – obtinrent des Grands Rois des cités en Asie Mineure, selon un processus déjà attesté à l'époque de Cyrus : parmi eux, citons également Gongylos, Démarate et leurs descendants, qui avaient reçu de Xerxès des terres et des villes en Troade. Dans certains cas, ce sont même des communautés grecques qui sont honorées collectivement par le roi : « Arrivé à Akanthos, Xerxès fit proclamer que les Akanthiens étaient ses hôtes ; il leur fit don d'une robe médique et leur décerna des éloges, les voyant pleins d'ardeur pour la guerre et apprenant [qu'ils l'avaient été] pour le creusement du canal » (VII, 117) – ou bien encore Abdère : « Xerxès se lia avec les habitants par des liens d'hospitalité et leur fit don d'un *akinakēs* d'or et d'une tiare brochée d'or » (VIII, 120).

Il ne fait pas de doute qu'il y avait de nombreux Grecs à la cour du Grand Roi. Mais la composition de l'auditoire d'Hérodote (qui s'adresse prioritairement à des Grecs) et, d'une manière plus générale, l'orientation hellénocentrique des sources disponibles amènent à nuancer la vision. Il est clair que si le Grand Roi les utilise, c'est uniquement dans les rapports qu'il entretient avec les cités grecques. Si Pausanias acquiert la confiance (relative) de Xerxès, c'est bien parce que ce dernier espère en tirer avantage dans la lutte qui se maintient contre les Grecs en Asie Mineure : « D'accord avec le noble Artabaze, que je t'ai envoyé, conduis en toute confiance mes affaires et les tiennes de la façon la plus glorieuse et la meilleure pour tous les deux. » Ainsi s'exprime Xerxès dans une lettre que lui attribue Thucydide (I, 130.3) : autrement dit, Pausanias est soumis aux initiatives du Perse Artabaze (qui venait d'obtenir la satrapie de Daskyleion), et il doit agir en fonction des intérêts royaux. De même pour Thémistocle, qui parle ainsi au roi : « Aujourd'hui, de même, j'ai la possibilité de te faire beaucoup de bien, et me voici, poursuivi par les Grecs, à cause de mon amitié pour toi » (I, 137.4). De son côté, Plutarque commente de la manière suivante : « On dit même que sous les règnes suivants, où les affaires de la Perse furent plus étroitement mêlées à celles de la Grèce, toutes les fois que les rois avaient besoin d'un Grec, chacun d'eux promettait dans ses lettres qu'il serait plus considéré à sa cour que Thémistocle » (Thém. 29.9) ; au reste, lorsqu'il redescendit vers la mer, c'était « pour s'occuper des affaires de Grèce » (30.1). « Le roi espérait, grâce à lui, voir le monde grec asservi » (Thucydide I, 138.2).

Mais comme le note le même Plutarque en passant (31.3), le Grand Roi n'a pas les yeux fixés constamment sur les rives de l'Égée. Quant à Élien (VH I, 22), il prend bien

soin de préciser – car la chose n'allait pas de soi pour ses lecteurs ! – que les dons faits par le roi aux ambassadeurs n'étaient pas réservés aux Grecs. Il y avait certainement à la cour des représentants d'autres peuples, tel Udjahorresnet, qui suivit Cambyse à son départ de l'Égypte et qui résida quelque temps à la cour de Darius : si celui-ci le renvoie en Égypte, c'est qu'il y trouve avantage. Autrement dit, dans chaque pays conquis, le Grand Roi trouve des collaborateurs (au sens neutre du terme), prêts à servir ses intérêts, moyennant quoi ils obtiennent des récompenses royales qui leur apportent richesse et prestige – ce dont ne manque pas de se flatter Udjahorresnet : « J'ai été un [homme] honoré auprès de tous mes maîtres ; [tant que] j'ai vécu (?) ils me donnaient des parures en or et faisaient pour moi toutes choses utiles » (Posener, n° 1D).

• *Les étrangers et la hiérarchie aulique.* – Au reste, même pourvus de titres auliques (y compris celui de Bienfaiteur) ou de dons de prestige (robes, bijoux), les Grecs (ou autres étrangers) étaient-ils placés sur un strict pied d'égalité avec les nobles Perses ? Un passage explicite de Plutarque permet d'en douter. Selon lui, Thémistocle fut particulièrement honoré par le Grand Roi, « puisqu'il prenait part aux chasses du roi et aux divertissements du palais... et qu'il devint même un familier de la mère du roi ». Les nobles perses de la cour réagirent fort mal, et Plutarque explique ainsi leur irritation : « Il est vrai que les honneurs dont il était l'objet ne ressemblaient en rien à ceux qu'on rendait aux autres étrangers » (*hoi alloi xenoï* ; Thém. 29.6). On retrouve une interprétation analogue chez Thucydide (I, 138.2) : « Thémistocle prit alors auprès du roi une place importante, comme n'en avait eu encore aucun Grec. » En effet – explique Plutarque ultérieurement – comblé par la grande *dôrea* dont il jouissait à Magnésie, le Grec « était honoré à l'égal des Perses du premier rang » (*timômenos homoia Persôn aristoi* ; Thém. 31.3). On relèvera également le cas d'Entimos le Crétois, qui prenait part au « dîner des Parents » d'Artaxerxès II. Phainias (cité par Athénée II, 48f) souligne le caractère exceptionnel d'un tel honneur fait à un Grec : « Les Perses étaient très mécontents, se disant que c'était galvauder (*dēmeuomenē*) un tel honneur. »

Pour illustrer la position particulière de Thémistocle, Plutarque rapporte comment le roi avait refusé d'accorder à Démarate le privilège (jugé manifestement disproportionné) « de faire son entrée à Sardes, à cheval, portant sa tiare droite ». Cette requête suscita l'ironie de Mithropastès, le cousin du roi, et la colère de Xerxès. Thémistocle dut intervenir pour réconcilier le roi avec l'exilé spartiate (29.8). Manifestement, en tant que Grec, Démarate n'avait pas su se tenir à sa place, croyant sans doute que la faveur royale le mettait à égalité avec un Perse de la plus haute distinction. Tel était également le cas de Pausanias, si l'on en croit Thucydide. À la réception de la lettre de Xerxès, l'ambition du Spartiate s'accrut dans des proportions démesurées :

Il devint incapable de vivre selon les façons en usage : il sortait de Byzance paré comme un Mède ; il circulait en Thrace avec une escorte de Mèdes et d'Égyptiens ; sa table était servie à la mode perse ; incapable de contenir ses sentiments, il révélait, par des actes sans importance, ce que, dans son esprit, il s'appropriait à faire plus tard en grand. Enfin, il se montrait difficile à approcher (I, 130.1-2).

En se conduisant comme un satrape perse, Pausanias espérait manifestement s'identifier à l'ethno-classe dominante. À la lecture de la réponse (ambiguë) de Xerxès, il s'était peut-être convaincu que le roi avait implicitement admis l'une de ses prétentions : épouser une fille du Grand Roi (§ 128.7). Il n'en était évidemment rien : tout aussi bien Xerxès

était-il muet sur ce point. Manifestement – à l’instar de Démarate – Pausanias n’avait pas compris qu’en dépit de ses assurances de loyauté à l’égard du roi, ses origines grecques lui interdisaient de jamais accéder à la position d’un aristocrate perse de l’entourage du roi.

• *L’ethnique perse.* – Afin de compléter l’analyse, on citera également le cas de Métiochos, le fils de Miltiade, l’ancien tyran athénien de la Chersonèse. Lors de la reconquête postérieure à la révolte de l’Ionie, Métiochos fut capturé par les Phéniciens et conduit à Darius :

Celui-ci ne lui fit aucun mal ; au contraire, il le combla de biens, lui donna une maison (*oikos*) et des biens fonciers (*ktēsis*), une femme perse, de laquelle Métiochos eut des enfants qui furent rangés dans les rangs des Perses (*es Persas kekosmeatai* ; Hérodote VII, 41).

Nous avons là l’attestation, fort rare, d’un mariage entre un non-Perse et une femme perse. On connaît également le mariage entre Gygaïè, fille d’Amyntas de Macédoine, et le Perse Boubarès. De ce mariage naquit « Amyntas d’Asie, porteur du nom de son grand-père maternel, doté par le roi, en Phrygie des revenus de la grande ville d’Alabanda » (VIII, 136). Mais la différence entre les deux exemples est évidente : selon toute probabilité, Amyntas (qui a conservé un anthroponyme macédonien) n’est pas reconnu comme un Perse, au contraire des fils de Métiochos. Il est clair en même temps que l’admission de ceux-ci parmi les Perses de souche – leur « naturalisation » si l’on veut – procède elle-même d’une faveur royale, que l’on a toute raison de considérer comme exceptionnelle.

• *La composition ethnique du haut personnel impérial.* – La composition ethnique du haut personnel démontre bien la place privilégiée que les Perses tiennent dans un empire qu’ils ont conquis et dont ils entendent bien se réserver les bénéfices ; l’appel à des élites locales ne va pas contre ce principe, car il est limité, du moins sous les premiers rois, à des postes sans initiative politique (chapitre II, 6). Pour commencer par un exemple régional mieux documenté que les autres, on voit que, dès l’époque de Darius, les hauts dirigeants de la satrapie égyptienne sont des Perses : c’est le cas des satrapes (Aryandès puis Phérendatès), c’est le cas aussi, à Syène-Éléphantine, de Parnu et de Ravaka, également des chefs de l’expédition envoyée en Cyrénaïque, Amasis et Badrès, ou bien encore d’Ariyawrata, *saris* de Koptos, et de son frère Atiyawahi.

Grâce aux textes grecs, aux tablettes élamites de Persépolis, aux tablettes babyloniennes, à des documents égyptiens et à quelques mentions de l’inscription de Behistoun, on dispose, sur les satrapes, d’une documentation suffisamment abondante pour dresser un tableau statistique crédible :

Babylonie : Gubāru (535-525), Uštānu (521-516), Ōuta-x-x (486), auxquels on doit peut-être ajouter Bagapā (503)
Égypte : Aryandès (522?-v.510?) ; Phérendatès (519-492), Achéménès (484-v.462)
Sardes : Oroïtès (vers 525-520) ; Artaphernès (513-492)
Daskyleion : Mithrobatès (v.525-522) ; Oïbarès (493) ; Artabaze (479)
Cappadoce : Ariaramnès (514)
Suse : Bakabana (v.500-495)
Médie : Hydarnès (v.520 (?) -v.499) [PF : Miturna]
Bactriane : Dadarši (522), Artapan (v.500-465?)

Arie : Harbamišša (Arbamisa)

Arachosie : Vivāna (522) ; Bakabaduš

Carmanie : Karkiš

La distribution des commandements militaires est tout aussi impressionnante. On dispose d’abord, bien entendu, du catalogue de l’armée de Xerxès. Comme l’explique et l’explique Hérodote, les chefs des grandes divisions étaient tous des hommes du roi, souvent des Perses de haute lignée, aussi bien dans l’infanterie (VII, 82) que dans la marine (VII, 97). Au reste, l’examen des grandes expéditions ne laisse subsister aucun doute :

Samos (520-519) : Otanès (Hérodote III, 142)

Barkè (513) : Amasis et Badrès (IV, 167)

Scythie (514 ?) : Ariaramnès (Ctésias § 15)

Scythie (513) : parmi les proches de Darius, on trouve Gobryas (Hérodote IV, 132, 134)

Thrace (512) : Mégabaze (IV, 143 ; V, 1-24)

Chef des troupes du littoral : Otanès (V, 25)

Naxos (500) : Mégabatès (V, 32-35)

Ionie (500-493) : Artaphernès, Artybios, Daurisès, Hymaiès, Otanès (V, 108 *sqq.*)

Thrace (492) : Mardonios (VI, 43-45)

Europe (490) : Datis (le Mède) et Artaphernès (VI, 94)

Europe (480-479) : Mardonios (VIII, 100-101)

Asie Mineure (479) : Tigrane (IX, 96)

Eurymédon (466) : Tithraustès et Phérendatès (Diodore XI, 60-61) ; Ariomardès, fils de Gobryas, selon Callisthène (Plutarque *Cimon* 12.5)

Égypte (456 ?) : Phérendatès et Artabaze (Diodore XI, 75, 77)

L’image statistique des documents persépolitains est identique. Mis à part bien entendu les travailleurs de l’administration (*kurtasš*) et des offices spécialisés (scribes babyloniens par exemple), l’essentiel du personnel qui gère terres, hommes et ateliers est d’origine perse.

Face à cette documentation relativement massive, on se doit cependant d’introduire deux réserves. C’est, d’une part, que le qualificatif « perse » peut parfois être ambigu : il peut dans certains cas désigner simplement un homme du roi ; le doute tombe lorsque les origines familiales du personnage ou/et l’ethnique sont expressément indiqués – ce qui est relativement fréquent chez les auteurs grecs, systématiquement dans l’inscription de Behistoun, et tout à fait notable dans une remarquable tablette de Persépolis (PT 4) ; à une occasion, Hérodote donne une précision très précieuse : les commandants de l’expédition contre Barkè sont ainsi désignés : « Amasis, Maraphien et Badrès du *genos* des Pasargades » (IV, 167). Par ailleurs, comme on le sait, l’onomastique iranienne est largement indifférenciée. En l’absence de précisions complémentaires, on doit rester prudent sur les origines ethniques des personnages, d’autant qu’on ne peut exclure que des non-Iraniens aient adopté une onomastique iranienne, dès lors qu’ils étaient agrégés (d’une manière ou d’une autre) à l’ethno-classe dominante.

En tout état de cause, la présence d’Iraniens autres que Perses auprès du roi ne saurait faire de doute. On connaît en particulier Datis, que presque toutes les sources anciennes désignent comme d’origine mède ; deux de ses fils, Harmamithrès et Tithaios, commandent l’ensemble des troupes montées de Xerxès en 480 (Hérodote VII, 88). On sait

également qu'en 522, à côté des généraux perses (Hydarnès, Vaumisa, Hystaspes, Vivāna, Vindafarna, Dadarši de Bactriane, Artavardiya, Gobryas), Darius nomme un Arménien (Dadarši, envoyé en Arménie) et un Mède, Taxmaspada (envoyé en Sagartie). Cet appel à des généraux mèdes n'est pas nouveau, puisque Cyrus en avait plusieurs auprès de lui. D'autres sources font une référence explicite à des Iraniens non perses : dans le complot contre Darius décrit par Élien (*VH VI*, 14), c'est l'Hyrcanien Aribaze qui en est l'âme, soutenu par « quelques Perses des plus distingués » ; parmi « les personnages les plus influents » auprès de Cambyse, Ctésias cite Artasyras, un Hyrcanien (§ 9) ; son fils Artabanos « acquiert auprès de Xerxès l'influence que son père avait eue auprès de Darius » (§ 20).

En définitive, l'état statistique ne permet qu'une conclusion : pour diriger les satrapies et mener les armées, ou encore pour commander les garnisons (outré Parnu et Ravaka à Syène-Éléphantine, cf. Bogès à Eion et Mascamès à Drabeskos : Hérodote VII, 106-107 ; 113), Darius puis Xerxès font appel massivement aux représentants de l'aristocratie perse. La composition du haut personnel de l'Empire montre de manière éclatante que celui-ci est régi par un ensemble de grandes familles aristocratiques unies autour de la dynastie et autour des traditions culturelles du peuple perse. C'est désormais cette ethno-classe dominante qui détient le pouvoir de l'Indus à la Méditerranée et qui entend bien le garder. Les élites des pays soumis ou les exilés politiques grecs reçoivent des postes importants, mais non des postes d'initiative politique tels que satrapes ou stratèges. Ils collaborent étroitement avec les Perses, mais ils ne sont pas codétenteurs du pouvoir. Les honneurs et les faveurs qu'ils peuvent recevoir du roi ne les placent pas *ipso facto* sur un pied d'égalité avec les représentants des grandes maisons. Enfin, à l'intérieur des peuples sujets, les Mèdes ont sans doute conservé une place particulière, quoique seconde et apparemment de moins en moins notable.

VII. ROYAUTE ACHÉMÉNIDE ET ARISTOCRATIE PERSE

• *Pouvoir et parentés.* – En quelque sorte, les Grands Rois ont su gérer à leur avantage les contradictions qui pouvaient naître entre le pouvoir dynastique et la puissance des grandes familles aristocratiques perses. Les nobles perses peuvent d'autant mieux s'identifier à l'éthique dynastique qu'ils en partagent les principales composantes. Par la mise en place d'un système de dons contraignants, d'une hiérarchie aulique et d'une éducation fondée sur les valeurs monarchiques, les Grands Rois ont réussi à investir de l'intérieur les cercles aristocratiques. La solidarité familiale, sans disparaître, était minée par l'établissement de rapports de type personnel (*bandaka*) entre chaque aristocrate et le roi. De ce fait, les rois n'avaient nul besoin d'attenter de front à la cohésion des maisons aristocratiques, qui constituaient le lieu par excellence de la reproduction démographique et sociale.

Tout en conservant ce rôle social, les maisons aristocratiques participent désormais de la sphère monarchique. Le compte rendu d'Héracléidès sur l'organisation de la table du roi et de la table des chefs de maisons aristocratiques est plein d'enseignements : si les seconds invitent à dîner leurs propres commensaux, ils sont en même temps soumis à l'obligation de venir prendre leur déjeuner à la table royale, où ils sont reconnus comme les plus honorés des commensaux royaux (Athénée IV, 145f-146a). Cette répartition de l'espace/temps social rend admirablement compte de la double allégeance des aristocrates perses, à l'égard de leur clan familial et à l'égard du roi. Mais toutes les mesures prises

par les rois (hiérarchie aulique, obligation de fréquenter la cour, dressage des jeunes nobles selon les normes dynastiques) incitaient fortement les aristocrates à donner une importance prioritaire au dévouement sans faille qu'ils devaient à leur roi. Une nouvelle étape fut franchie dans l'intégration de la noblesse quand, à une date inconnue, le vocabulaire de la parenté investit la hiérarchie aulique.

Dans le même temps, l'homologie entre l'organisation de la famille royale et celle des familles aristocratiques exprime le fait que la dynastie achéménide a continué de fonctionner elle-même en fonction de règles et de valeurs communes à toute l'aristocratie. Les rois n'agissent pas différemment d'un Mentor qui s'occupa activement des dix fils de son beau-frère Artabaze : « Il songea d'abord à la promotion des enfants mâles auxquels il confia les grades les plus élevés dans l'armée » (Diodore XVI, 52.4). Le plus haut dirigeant de l'administration royale de Perside, à l'époque de Darius, est Parnaka, que son sceau désigne comme « fils d'Arsamès » : il était donc selon toute probabilité le cousin de Darius, par son père Arsamès, lui-même frère d'Hystaspes. C'est de ce Parnaka/Pharnakès qu'est issue la « dynastie satrapique » de Phrygie Hellepontique, par Artabaze, nommé à ce poste par Xerxès en 479-478. Le père de Darius lui-même remplissait en 522 une fonction très importante en Parthie-Hyrcanie en 522. L'un de ses oncles, Artabanos, est auprès de lui un homme de poids, dont deux fils (Tritantaichmès et Artyphios) commandent des contingents dans l'armée de Xerxès (Hérodote VII, 26, 66). L'un des frères de Darius, « par la même mère et le même père », Artaphernès I^{er}, est satrape de Sardes vers 500 (Hérodote V, 25, 30, 73, 100), et il reste en fonction au moins jusqu'en 492 (PF 1404-1405). Pour diriger l'escadre contre Samos, il choisit son fils Artaphernès II, neveu de Darius, qui, en 490, conduit l'armée contre la Grèce avec Datis et qui, en 480, fait partie des commandants de contingents de l'armée de Xerxès (VII, 74). Vers 500, un autre cousin de Darius, Mégabazès, dirige la flotte (V, 33) ; il est peut-être le père de Mégabaze qui est, en 480, l'un des amiraux de Xerxès (VII, 97) ; un autre (?) Mégabazès porte le titre d'amiral dans une tablette du règne de Darius (PT 8).

Le nombre de fils de Darius dans l'armée de Xerxès est également très impressionnant, pas moins de douze par cinq mères différentes. Certains commandent des contingents terrestres ou navals ; plusieurs perdent la vie lors des combats. Lors de la bataille de l'Eurymédon, les généraux sont Tithraustès, fils naturel de Xerxès, et Phérendatès, un neveu du roi (Diodore XI, 60.5 ; 61.3). Dans l'entourage d'Artaxerxès I^{er}, on repère l'un de ses cousins, Mithropastès (Plutarque *Thém.* 29.7). Pour reconquérir l'Égypte, ce même roi y envoie une armée commandée par Achéménès, son propre frère par Darius (Ctésias § 32 ; Diodore XI, 74.1). Bon nombre de satrapes furent également choisis parmi la famille rapprochée : Bardiya (frère de Cambyse par Cyrus), Artaphernès (frère de Darius par Hystaspes), Artarios (fils d'Artaxerxès I^{er}), Cyrus le Jeune (fils de Darius II et frère d'Artaxerxès II), etc. La différence est que, dans le cas de la famille royale, les rapports de parenté se confondaient avec la logique de la transmission dynastique ; les grandes maisons aristocratiques en étaient exclues, mais elles étaient invitées à collaborer avec dévouement et fidélité à la défense de la continuité dynastique.

• *Le pacte dynastique.* – Le discours que Xénophon fait tenir à Cambyse (père de son Cyrus) illustre avec force ce qu'on peut appeler le pacte dynastique (*Cyr.* VIII, 5.22-26). S'adressant aux aristocrates perses, il exprime d'abord que l'Empire conquis par la force des armes est un empire perse : il revient aux nobles d'aider le roi à maintenir la domination perse sur

les peuples sujets. Cambyse met surtout en exergue la communauté des intérêts entre le roi et la noblesse perse face au danger présenté par les révoltes des peuples soumis. Dans le cas contraire, les nobles risquent de perdre tous les avantages que la conquête leur apporte : « Et vous, Perses, si quelque peuple ennemi tente de mettre fin à la domination (*arkhē*) de Cyrus, ou si quelque peuple soumis tente de faire défection, vous interviendrez, et pour vous-mêmes et pour Cyrus, conformément aux ordres qu'il vous donnera » (§ 25).

C'est ce que dit également Chrysantas à ses pairs, faisant écho à Cambyse en ces termes : « Il faut parfaitement savoir que jamais Cyrus ne pourra disposer de nous pour son bien sans que ce soit pour le nôtre, puisque nos intérêts sont les mêmes et nos ennemis sont les mêmes » (VIII, 1.5). Par les dons et les postes qu'ils reçoivent, les aristocrates tirent des profits économiques de la conquête, profits qu'ils risquent de perdre s'ils se détachent du roi, car ils savent parfaitement la précarité de leur position. Lorsque Agésilas tenta de convaincre Pharnabaze, satrape de Phrygie Hellepontique, de s'allier avec les Grecs contre le roi, il lui fit miroiter la possibilité « de renforcer, non plus la puissance du roi, mais la [sienne], en soumettant ses compagnons d'esclavage (*homodouloi*) pour en faire ses dépendants (*hypēkooi*) ». Pharnabaze répondit sans détour :

Eh bien ! Si le roi en envoie un autre comme général et me place sous ses ordres, je déciderai d'être votre ami et votre allié. Mais si c'est à moi qu'il confie le commandement – c'est là, je pense, une noble ambition (*philotimia*) – il faut bien vous rendre compte que je vous ferai la guerre du mieux que je le pourrai (*Hell.* IV, 4.37).

Autrement dit, l'échange dons/services est inclus dans le « pacte dynastique », par lequel le roi s'engage – sauf félonie caractérisée ou erreur manifeste d'un satrape ou d'un stratège – à protéger et à favoriser ses Fidèles (*bandaka*).

• *Synchronie et diachronie.* – Quant à l'efficacité du système sur la longue durée, elle ne peut être jugée qu'à l'aune de l'expérience. Si globalement les rapports entre la monarchie et l'aristocratie continuèrent d'être fondés sur les bases que l'on vient d'analyser, il y eut certainement des évolutions au cours du temps, que nous analyserons le moment venu. Les transformations ont pu toucher la composition même de l'ethno-classe dominante, en raison de l'intimité sans cesse plus grande entre les Perses de la *diaspora* impériale et les élites locales. Elles ont pu également se produire dans des périodes de troubles dynastiques. Le « pacte dynastique » impliquait en effet que le rapport de forces fût établi très fermement en faveur du Grand Roi : il est clair que certaines périodes de succession troublées ou de guerres extérieures créèrent des conditions particulières sur lesquelles nous reviendrons en leur temps (voir en particulier chapitres xv, 2 ; xvii, 2 ; xviii, 2).

TROISIÈME PARTIE

Espaces, populations et économie tributaire

Espaces, communications et échanges

I. LE RÉSEAU ROUTIER

Les auteurs anciens ont été littéralement fascinés par l'immensité de l'espace impérial achéménide. Beaucoup d'entre eux ont consacré des développements ou présenté des remarques sur le système de communications à l'intérieur de l'Empire. Tous établissent une relation entre la régularité des communications et les capacités du pouvoir central à pouvoir intervenir dans les pays conquis. Les uns, surtout au IV^e siècle, insistent – non sans esprit polémique – sur l'impossibilité pour le roi de maîtriser l'espace impérial, dès lors surtout qu'il doit rassembler des contingents venus de tous ses pays (cf. Xénophon, *Anab.* I, 5.9, II, 4.3 ; Diodore XIV, 22.2 ; Isocrate, *Panég.* 165 ; Quinte-Curce III, 2.9, etc.). D'autres, au contraire, ont tout particulièrement été frappés par le contraste existant, de leur point de vue, entre l'immensité de l'Empire et la rapidité des communications.

• *Les routes royales.* – Dans le récit qu'il consacre aux préparatifs de la révolte de l'Ionie, Hérodote décrit l'ambassade menée par Aristagoras de Milet auprès de certaines cités grecques d'Europe, dont il espérait gagner l'alliance. De manière à convaincre le roi Cléomène de Sparte, Aristagoras s'était muni « d'un dessin de la terre qu'il avait apporté, gravé sur sa tablette » (V, 49). C'est apparemment en se fondant sur un tel document qu'Hérodote donne des détails « sur la route qui va de la mer jusqu'au roi », c'est-à-dire la route qui reliait Sardes à Suse, qui, écrit-il, « traverse des pays peuplés et sûrs ». Pour chaque région, Hérodote indique le nombre de parasanges – mesure de distance perse qui équivaut environ à 5,4 km – le nombre d'hôtelleries et de gîtes d'étapes disposés dans les stations (*stathmoi*), et il mentionne les fleuves traversés et les postes de garde disposés régulièrement tout au long (V, 52-54). C'est cette route qu'on appelle traditionnellement la Route royale.

Mais sur l'extension et les articulations régionales du système routier achéménide la description d'Hérodote est très partielle. Dans ce développement du moins, son horizon géographique est limité vers l'Est par Suse et la Babylonie : il ne sait apparemment rien

des routes qui atteignent la Perse ni, *a fortiori*, de celles qui traversent le Plateau iranien et l'Asie centrale. Il est particulièrement regrettable que nous ne disposions plus de l'ouvrage que Ctésias avait consacré au sujet : « Il y faisait le compte des relais (*stathmoi*), des journées et des parasanges entre Éphèse et Bactres et l'Inde » – écrit Photius (*Persika* § 64). Les tablettes de Persépolis ont le mérite de donner une image vue du centre – même si, actuellement, l'ensemble des informations n'est pas publié. Si les liaisons Suse-Persépolis sont les plus fréquemment attestées, on y trouve également mentionnées : Bactres (2 fois), la Carmanie (9 ou 10 fois), l'Inde (7 fois), l'Arachosie et Kandahar (11 fois), l'Arie (4 fois), la Sagartie (2 fois), la Médie (1 fois), la Babylonie (1 ou 2 fois), l'Égypte (1 fois) et Sardes (3 fois). C'est tout l'espace impérial qui est ainsi couvert. La route royale de Sardes à Suse n'est donc qu'une route royale parmi d'autres (cf. également Diodore XIX, 19.2 : [*hodos*] *basilikē* entre la Susiane et la Médie, *via* la Babylonie; Ps. Aristote, *Écon.* II, 2.14b [Carie]; RC 20 [Phrygie Hellepontique], etc.). C'est la raison pour laquelle les sources de l'époque hellénistique sont si importantes, car elles couvrent (même très inégalement) l'ensemble des territoires naguère dominés par les Grands Rois. C'est grâce aux auteurs de récits militaires que l'on peut, par exemple, reconstituer la durée de tel ou tel déplacement effectué par des armées en marche : de Babylone à Suse : 22 jours (Diodore XIX, 55.2); de Suse en Perse : environ 30 jours (XIX, 17.6); de Suse à Ecbatane *via* la route royale traversant la Babylonie : 40 jours (XIX, 19.2); de Suse à Ecbatane en empruntant la voie directe à travers les montagnes cosséennes du Luristan : 9 jours (XIX, 19.8); d'Ecbatane à Persépolis : 20 jours (XIX, 46.6), etc.

Jointes aux diverses informations données par Hérodote et par Xénophon, les renseignements tirés des auteurs militaires, classiques et hellénistiques, permettent ainsi de reconstituer, dans l'ensemble sinon dans le détail, le réseau des grandes routes achéménides – en tenant présent à l'esprit que les récits de campagnes militaires n'envisagent les routes que sous l'angle du ravitaillement que l'armée peut éventuellement y trouver. On notera d'abord que les capitales de l'Empire (Pasargades, Persépolis, Suse, Babylone, Ecbatane) sont reliées entre elles par de grandes voies, qui délimitent une sorte de quadrilatère. L'itinéraire le mieux connu est celui de Persépolis à Suse, car il peut être reconstitué non seulement par l'analyse du trajet suivi par Alexandre, mais aussi grâce aux tablettes de Persépolis : il comptait une vingtaine d'étapes de Persépolis à Bezitumé (près de Suse). Présentée en situation par des auteurs hellénistiques, la traversée de la région de Fahliyun s'effectuait en neuf étapes, entre Parmadan et Dasher. De Suse à Ecbatane, la route royale évitait le Zagros central (Luristan), car la route directe qui traversait le pays des Cosséens était « mauvaise, étroite et escarpée » (Diodore XIX, 19.2). La grande route empruntait donc un itinéraire plus long par la plaine babylonienne, avant d'obliquer vers l'est et de rejoindre le Plateau iranien par Behistoun. D'Ecbatane, une autre route rejoignait la Perse par Gabai (Ispahan) puis aboutissait au golfe Persique à Bushir.

Par ailleurs, la diversité des pays cités dans les tablettes montre que les capitales étaient reliées à l'ensemble des provinces de l'Empire. Au nord, la très ancienne voie du Khorassan unissait Ecbatane à Bactres, *via* Rhagai [Téhéran], les Portes Caspiennes, l'Hyrcanie et la Parthie. Au sud, à partir du Fārs, on pouvait gagner l'Arachosie (Kandahar) et le Gandhara (région de Kabul), d'où l'on pouvait rejoindre aussi bien Bactres que la vallée de l'Indus. Route du Nord et route du Sud étaient reliées par une route transversale utilisée par Cyrus puis par Alexandre par l'Arie (Artakoana/Hérat), la Drangiane (bassin de l'Hilmend et pays des Ariaspes) et Kandahar. De Kandahar, un autre itinéraire (utilisé par

Cratère en 325) permettait de gagner directement la vallée de l'Indus par la passe de Bolan.

Vers la Méditerranée, on connaît deux itinéraires principaux qui, au départ, sont identiques de Suse à Arbèles (rive gauche du Tigre). D'Arbèles, la voie royale d'Hérodote rejoignait Sardes par le Haut-Tigre et le Haut-Euphrate, l'Arménie, la Cappadoce, l'Haly, la Grande-Phrygie (Kelainai) et la vallée du Méandre. L'itinéraire est ainsi présenté par Hérodote :

Région traversée	Parasanges	Étapes (stathmoi)
Lydie-Phrygie	94.5	20
Cappadoce	104	28
Cilicie	15.5	3
Arménie	56.5	15
Matiène	< 137 >	< 3 > 4
Kissie	42.5	11

Encore les chiffres ici présentés résultent-ils de corrections apportées à la tradition manuscrite. Tout aussi bien discute-t-on encore aujourd'hui du tracé de la voie royale d'Hérodote, qui apparaît tout à fait surprenant en particulier sur les confins de la Cappadoce et de la Cilicie. Au total, écrit-il, le tracé s'étend sur l'équivalent de 13 500 stades, si l'on admet (avec lui) que le parasange vaut 30 stades – donc une distance proche de 2 500 km. Et il remarque enfin : « À raison de 150 stades par jour, c'est à quoi employer 90 jours. » En ajoutant le trajet Éphèse-Sardes (140 stades), il juge qu'il faut 3 mois et 3 jours pour aller de la mer à Suse.

D'Arbèles partait également un itinéraire vers Damas et l'Égypte, connu surtout par un document araméen (*DAE* 67), sur lequel on reviendra bientôt plus longuement (§2). Parmi les étapes, on note les villes bien connues d'Arbèles et de Damas, mais aussi Lahīru connu par plusieurs textes babyloniens de la même période (Darius II). On ajoutera que, sur cet itinéraire, à partir de Thapsaque sur l'Euphrate, on pouvait rejoindre la Cilicie par Alep; il s'agit là d'un itinéraire fréquemment employé par des personnages ayant débarqué sur les côtes ciliciennes ou y embarquant pour l'Asie Mineure ou la Grèce. Le récit de Xénophon dans l'*Anabase* rend manifeste également que, de la Cilicie, une route rejoignait Sardes par les Portes Ciliciennes, la Cappadoce, la Grande-Phrygie puis la vallée du Méandre, selon l'itinéraire suivant, sur lequel Xénophon fait le compte des distances en parasanges et des étapes (*stathmoi*) [voir en page suivante]

Il est clair que cet itinéraire était utilisé régulièrement bien avant l'expédition de Cyrus le Jeune : d'où l'importance stratégique de la Cilicie.

• *Itinéraires secondaires.* – Bien entendu, il ne s'agit là que du réseau des routes royales, à l'exclusion de nombreux autres itinéraires parfois plus courts qui, fréquemment, empruntaient des tracés de montagne et de désert. C'est le plus souvent grâce aux récits d'expéditions militaires que nous en apprenons l'existence. C'est le cas par exemple d'une route entre Milet et Sardes qui permit aux Ioniens – guidés par des Éphésiens – de lancer un raid surprise sur la capitale achéménide d'Asie Mineure : route qui fut employée un siècle plus tard par le satrape Tissapherne cherchant à intercepter l'armée d'Agésilas qui revenait de Sardes à Éphèse par la grande route qui franchissait la passe de Karabel. On

Départ	Région traversée	Arrivée	Parasanges	Étapes
Sardes	Lydie	Méandre	22	3
	Phrygie	Kolossai	8	1
Kolossai	Phrygie	Kelainai	3	3
Kelainai	Phrygie	Peltai	10	2
Peltai	Phrygie	Keramion Agora	12	2
K. Agora		Kaystroupedion	30	5
Kaystroupedion	Phrygie	Thymbriion	10	2
Thymbriion	Phrygie	Tyraion	10	2
Tyraion	Lykaonie	Ikonion	20	3
Ikonion	Cappadoce	Dana	25	4
Dana	Cilicie	Portes de Cilicie	25	4
P. Cilicie	Cilicie	Fl. Psaros	10	1
F. Psaros	Cilicie	Fl. Pramos	5	1
Fl. Pyramos	Cilicie	Issos	15	2
Issos	Cilicie	P. Syrie	5	1
P. Syrie	Syrie	Myriandros	5	1
Myriandros	Syrie	Fl. Chalos	20	4
Fl. Chalos	Syrie	Fl. Dardas	30	3
Fl. Dardas	Syrie	Thapsaque	15	3
Thapsaque	Syrie	Fl. Araxes	50	9
Fl. Araxes	«Arabie»	Korsotè	35	5
Korsotè	«désert»	Pylae	90	13
Pylae	Babylonie		12	3
?	Babylonie	Kounaxa	3	1
			499	77

songe également à l'itinéraire emprunté par Alexandre entre Fahliyūn et les Portes Persiques, pendant que le gros de l'armée et les bagages étaient envoyés à Persépolis par « la route de plaine » ou « route carrossable ». De même, en Hyrcanie, Alexandre prit la route la plus courte, la route de crête, pendant qu'il envoyait le train par la route militaire (*via militaris*). Un dernier exemple parmi bien d'autres : lorsque Cyrus le Jeune, alors à Ikonium, envoya Epyaxa à Tarse par la voie de montagne la plus rapide, une partie de l'escorte disparut. Deux versions circulèrent, aussi inquiétantes l'une que l'autre : les uns disaient que l'escorte avait été mise en pièces par les Ciliciens, d'autres pensaient que les soldats s'étaient perdus et qu'ils avaient été incapables de retrouver leur chemin. Il était en effet impossible de circuler sur de tels itinéraires sans l'aide de guides locaux.

L'orientation étroitement militaire des sources classiques doit cependant nous inciter à la prudence. Tel itinéraire jugé par eux comme impraticable ne l'était pas nécessairement pour tout le monde, en temps normal. Voici par exemple ce qu'écrivit Arrien (*Inde* 43.3) d'une route entre l'Égypte et la Babylonie, via l'Arabie septentrionale :

Les soldats de l'armée de Cambyse qui ont pu parvenir à Suse, les secours envoyés par Ptolémée, fils de Lagos, auprès de Séleukos Nikator à Babylone à travers l'Arabie, ont franchi un isthme, et se sont hâtés de traverser en 8 jours toute cette contrée desséchée et déserte, à dos de chameaux. Leurs bêtes portaient l'eau nécessaire et ils faisaient route de nuit ; de jour, ils ne

pouvaient endurer l'air libre à cause de la chaleur. La région qui se trouve au-delà de l'isthme dont nous venons de parler, entre le Golfe Arabique [mer Rouge] et la mer Érythrée [golfe Persique], est donc loin d'être habitable, puisque la partie septentrionale en est déserte et sablonneuse. La route ainsi décrite traversait effectivement une région terriblement inhospitalière. Mais il faut tenir compte du fait qu'en décrivant un pays comme « désertique », les auteurs grecs se réfèrent à la marche d'une lourde armée, qui a besoin de points de ravitaillement en eau relativement peu espacés les uns des autres. C'est ce qu'explique Xénophon, décrivant la marche de Cyrus sur la rive gauche de l'Euphrate : « Certaines étapes furent fort longues, chaque fois que Cyrus voulait arriver où il y avait de l'eau et du fourrage » (I, 5.7). C'est pourquoi aussi, lors de sa marche vers l'Égypte en 525, Cambyse avait sollicité l'aide du roi des Arabes : « Celui-ci remplit des outres en peau de chameau et les chargea sur tous ses chameaux vivants. Cela fait, il avança dans la région sans eau et y attendit les troupes de Cambyse » (Hérodote III, 9) – exactement comme l'avait fait Esarhaddon en 671 lors de sa campagne d'Égypte (*ANET*³, 292). Grâce à leurs dromadaires et à leur connaissance du pays, ceux que les Grecs appellent les Arabes Scénites (« qui habitent sous la tente ») avaient les capacités de surmonter des obstacles qui apparaissaient justement insurmontables pour le chef d'une armée.

On citera un dernier exemple (parmi d'autres). Alors qu'il se trouvait en Drangiane (Seistan), Alexandre voulut faire parvenir très rapidement un message à Ecbatane de Médie. Il fallait pour cela traverser le terrible Désert Salé du Plateau iranien – itinéraire qui permettait d'atteindre l'objectif en dix jours, au lieu d'un mois par la grande route. Alexandre confia la mission à Polydamas : « Celui-ci dépose son vêtement pour revêtir un costume arabe. On lui donne pour compagnons deux Arabes... Ils traversent, sur des chameaux, un désert de sécheresse et, après dix jours, ils atteignent le but fixé » (Quinte-Curce VII, 2.18). Ici, le terme « Arabe » est employé sous une forme générique ; il désigne les populations nomades qui avaient l'habitude de traverser le désert, « montées sur des chameaux de course [dromadaires] » (Diodore XVII, 80.3).

• *Construction et entretien des routes.* – À la différence d'autres routes, les routes royales sont le plus souvent des voies larges, qualifiées par les auteurs anciens de « carrossables » (*hamaxitos*), c'est à dire accessibles aux chariots : ainsi sont désignées par exemple les routes Phrygie-Cilicie, Suse-Persépolis, Suse-Arbèles ainsi que celle qui traverse l'Hyrcanie. Sur ces grands itinéraires en effet, cavaliers et piétons n'étaient pas les seuls utilisateurs. De nombreux voyageurs, civils et militaires, employaient le char, qualifié de « tente roulante » par Eschyle (*Perses* 1000). Ces chars de voyage, appelés « chars-chariots » (*harmamaxa*) par les Grecs, doivent être distingués des chars légers (*harma*) utilisés à la guerre ou à la chasse (Hérodote VII, 41 ; cf. VII, 83 ; Xénophon *Anab.* 1.2.16).

Il convient de souligner que le terme *hamaxitos* (carrossable) ne signifie pas que de telles routes étaient pavées. Il devait s'agir plutôt de routes de terre plus ou moins larges, mais bien entretenues et balisées. Un texte hellénistique (*RC* 18) fait par exemple référence, en Phrygie Hellepontique, à une « ancienne route que les paysans voisins ont mise en culture » ; il s'agit d'une « route royale » (*hodos basilikē* ; *RC* 20) : la précision peut surprendre, mais Hérodote, de son côté, mentionne qu'après 480-479, « les Thraces ne travaillent ni n'ensemencent la route par où le roi Xerxès passa avec son armée » (VII, 115). Les voyages devenaient donc difficiles pendant la saison des pluies ou dans des endroits plus ou moins marécageux. C'est ce qu'illustre parfaitement un passage de l'*Anabase* de Xénophon (I, 5.7-8) :

Un jour qu'on était dans un passage étroit, que la boue rendait difficile aux chariots, Cyrus s'arrêta avec les personnages les plus distingués, les plus riches de son entourage, et il ordonna à Glous et à Pigrès de prendre avec eux un détachement de Barbares et de tirer les chariots de ce mauvais pas. Comme ces gens ne lui semblaient pas aller assez vite, d'un air de colère il enjoignit aux nobles perses autour de lui de les aider pour accélérer les choses... Ils sautèrent sans hésiter dans la boue et plus vite qu'on aurait jamais pu penser, ils enlevèrent les chariots à bout de bras.

Il paraît assez évident que la gestion d'un système routier aussi vaste requérait une administration nombreuse et spécialisée. À titre de comparaison, on peut noter que dans la Chine des Tang le réseau routier était géré par 21 500 officiers répartis sur les différents itinéraires et par 100 hauts officiers en poste dans la capitale. La documentation étant ce qu'elle est, nous ne disposons malheureusement que de maigres informations sur une telle administration dans l'Empire achéménide. Certaines tablettes de Persépolis font apparemment référence à un corps spécialisé dans l'entretien des routes existantes et dans l'ouverture de routes nouvelles. Une portion de la route entre la Perse et la Médie a été prospectée sur 43 km entre Naqš-i Rostam et Mazdahé (située entre Shiraz et Ispahan). Des vestiges de routes achéménides ont été également reconnus au sud de Pasargades, dans la gorge pittoresque du Tang-i Bulaki sur le Pulvar : route large de 1,70 m, en certains endroits taillée dans la roche sur une hauteur de 10 m. Il est clair que la construction et l'entretien de telles routes requéraient une main-d'œuvre importante. Il est probable qu'en Perse même on faisait appel aux *kurtasš*, mais également, là et ailleurs, aux paysans requis sous forme de corvées (cf. Élien *Anim.* XV, 26 ; Diodore XVIII, 32.2). Il appartenait aux satrapes et à leurs subordonnés d'entretenir les routes qui traversaient leur territoire, comme l'implique un passage du Pseudo-Aristote (II, 2.14b) relatif à l'administration de Kondalos, l'un des subordonnés satrapiques de Mausole en Carie :

Il vendait aussi les parties des arbres qui s'avançaient aussi au-dessus des routes royales (*hodoi basilikai*) ou qui y tombaient, en les considérant comme des revenus.

Au cours des campagnes militaires, c'est à l'armée que l'on faisait appel. Voici d'ailleurs comment le Cyrus de Xénophon indique leurs tâches spécialisées aux pionniers (*hodoipoi* ; *Cyr.* VI, 2.36) :

Quant à vous, les commandants des pionniers, vous avez ma liste des hommes rayés des corps de tireurs, d'archers, de frondeurs ; que ceux qui viennent des tireurs soient tenus de faire la campagne en ayant une hache à couper le bois, des archers une pioche, des frondeurs une pelle ; que, munis de ces outils, ils marchent par compagnies en avant des chariots pour que, s'il est besoin d'un travail de pionniers, vous soyez immédiatement à l'œuvre et que, si c'est moi qui ai besoin d'eux, je sache où les prendre pour les employer.

Hérodote les présente en situation en 480. En Piérie, Xerxès confia à un tiers de l'armée la tâche de déboiser le pays pour y construire une route sûre (VII, 131). On retrouve ces pionniers quand, vers 322-321, le char funèbre d'Alexandre quitta Babylone pour la côte méditerranéenne : accompagnés de nombreux spécialistes (*technitai*), ils étaient manifestement chargés de préparer et d'améliorer la route que devait emprunter le char (cf. Diodore XVIII, 38.2) ; quelques années plus tôt, en 333, les Thraces avaient ouvert une route (*hodoipoin*) entre Phasélis et Pergé (Arrien I, 26.1).

• *Ponts et pontonniers.* – Les plus grands fleuves étaient franchis à l'aide de ponts permanents, qu'il s'agisse de l'Euphrate ou du Tigre (cf. Hérodote I, 186). Dans le cours de

sa description de la route Sardes-Suse, Hérodote ne manque pas d'énumérer les fleuves qu'elle franchit : l'Halys, l'Euphrate, le Tigre, le Petit et le Grand Zab, la Diyala, le Choaspes. Sur le premier était jeté (au moins) un pont, protégé par un fortin (*phylaktérion*) et par des portes (*pylai*). Il s'agissait donc manifestement d'un pont permanent (V, 52). Les autres fleuves (Haut-Euphrate, Haut-Tigre, Petit et Grand Zab, Choaspès) sont qualifiés par Hérodote de « porte-bateaux » (*nēusiperētos*), ce par quoi on doit comprendre qu'on les franchissait sur des ponts de bateaux (V, 52). L'*Anabase* de Xénophon montre bien que tel est le cas de toutes les rivières traversées par les troupes de Cyrus en marche vers la Babylonie. Souvent, Xénophon se contente de donner la largeur des rivières, mais il paraît clair que, dans la plupart des cas (sinon tous), elles étaient munies de ponts de bateaux, tel ce pont de « sept bateaux liés ensemble » sur le Méandre (I, 2.5). L'Euphrate, large de 1000 m environ à hauteur de Thapsaque, dut être franchi à gué, car le satrape Abrokomas, au cours de sa retraite vers la Babylonie, avait brûlé les bateaux (I, 4.11-18), comme le firent plus tard les Perses devant Alexandre (Arrien III, 7.1-2). Sur le Tigre, Xénophon mentionne également un pont formé de 37 bateaux accolés les uns aux autres (II, 4.17, 24), un autre pont à hauteur d'Opis (II, 4.25).

En Babylonie, Xénophon distingue les ponts proprement dits (*gephyra*) des ponts constitués par des bateaux liés les uns aux autres (II, 4.13). Mais il ne donne pas de précision sur le mode de construction des premiers. Il pouvait s'agir de quelques troncs de palmiers jetés au-dessus d'un canal (II, 3.10), ou bien de quelques planches reposant sur des piles de pierres (Quinte-Curce V, 5.4 : près de Persépolis). Il devait exister également des ponts à piles permanents, comparables à ceux que l'on a retrouvés près de Persépolis et à Pasargades. Mais la construction de tels ponts posait des problèmes techniques difficiles, comme l'explique Arrien à propos du passage de l'Oxus (Amu-Darya) par Alexandre :

C'est le plus grand des fleuves d'Asie, du moins de ceux jusqu'auxquels Alexandre et ses hommes arrivèrent, à l'exception des fleuves de l'Inde... Alexandre essaya de le traverser, mais le fleuve lui apparut comme absolument impossible à franchir. Sa largeur était en effet de six stades [c.1 km], mais sa profondeur sans rapport avec la largeur, proportionnellement bien plus grande ; le fond était sablonneux, le courant impétueux, en sorte que les pieux qu'on y enfonçait étaient arrachés du sol sans difficulté, simplement par le courant, vu qu'ils n'étaient pas fixés solidement dans le sable (*Anab.* III, 19.2-3).

Sur les fleuves mésopotamiens, dont les variations de niveau étaient considérables d'une saison à l'autre, il était incomparablement plus aisé de jeter des ponts de bateaux. Voici comment Arrien décrit la méthode romaine :

À un signal donné, les bateaux sont désamarrés et abandonnés au courant du fleuve, non pas directement et proue en avant, mais comme les bateaux remorqués par la poupe. Comme il est naturel, le courant les emmène, mais ils sont retenus par une chaloupe à rames, jusqu'à ce qu'ils s'arrêtent à l'emplacement voulu. Là, des corbeilles d'osier, de forme pyramidale, pleines de pierres non équarries, sont mouillées à partir de la proue de chaque bateau, pour le maintenir contre le courant. Lorsque le premier bateau a été ainsi fixé, un second, séparé du précédent par un intervalle en rapport avec la charge qu'ils auront à supporter, est ancré à son tour face au courant ; aussitôt sur ces deux bateaux accouplés sont directement apposées des poutres soudées les unes aux autres par des planches clouées en travers ; et ainsi le travail avance, en suivant la rangée de tous les bateaux que nécessite le franchissement du fleuve. De chaque côté du pont proprement dit sont placées, débordant vers l'extérieur, des ridelles fixées sur le plancher, servant

de garde-fous pour la progression des chevaux et des attelages, et en même temps pour lier entre eux plus solidement les éléments du pont. L'ensemble est achevé en peu de temps, mais aussi dans un grand vacarme ; cependant, la discipline, au cours de ces travaux, ne manque pas. Les encouragements pour tel ou tel bateau n'empêchent pas d'entendre les ordres ni de travailler vite (V, 7.3-5).

Arrien ajoute qu'il est incapable de dire « comment Alexandre s'y est pris pour jeter un pont sur l'Indus, parce que même ceux qui ont fait campagne avec lui n'en parlent pas. Mais, à mon avis, sa technique pour construire le pont fut très proche de celle des Romains, et s'il a employé un autre procédé, va pour ce procédé ! » On sait en tout cas que l'armée d'Alexandre comprenait un corps de pontonniers, qui furent par exemple chargés de jeter deux ponts de bateaux sur l'Euphrate, à hauteur de Thapsaque, pour remplacer ceux que les Perses avaient détruits (Arrien III, 7.1-2). Il est probable que la technique utilisée par les spécialistes macédoniens était identique à celle des Perses, car, en ce domaine, les pays balkaniques ne semblent pas avoir eu de traditions particulières. L'existence de tels spécialistes est peut-être attestée par un document babylonien : un groupe de « constructeurs de ponts » détient des terres en *ḫarru* près de Nippur.

En 513, pour passer en Europe, Darius fit établir un pont de bateaux sur le Bosphore de Thrace. L'architecte fut Mandroklès de Samos (Hérodote IV, 87-88). En 480, sur l'ordre de Xerxès, deux ponts furent jetés sur l'Hellespont, à partir d'Abydos, sur une largeur de sept stades. Des spécialistes venus de divers pays y travaillèrent : des Phéniciens, qui tressèrent des câbles de lin blanc, et des Égyptiens, munis de câbles fabriqués avec du papyrus (*byblos*). Après un premier essai infructueux (les ponts furent emportés par la tempête), les ingénieurs réussirent leur pari technique. En voici la description donnée par Hérodote (VII, 36) :

Les ingénieurs rassemblèrent pour supporter le pont situé du côté du Pont-Euxin 360 pentécontères et trières et, pour supporter l'autre pont, 314, disposées obliquement par rapport au Pont-Euxin et dans le sens du courant de l'Hellespont, afin que ce courant maintint les câbles tendus. Ces vaisseaux rassemblés, ils mouillèrent de très fortes ancres, les unes pour l'un des ponts, du côté du Pont-Euxin, contre les vents soufflant de l'intérieur, et, pour l'autre pont, du côté du Couchant et de l'Égée, contre le Zéphir et le Notos. En trois endroits, ils laissèrent entre les pentécontères et les trières un passage entrouvert pour la navigation, afin que qui le voudrait eût la faculté de se rendre dans le Pont avec de petites embarcations et d'en sortir. Cela fait, de la terre ferme, ils tendirent les câbles en les tordant avec des cabestans de bois ; et on n'utilisa plus séparément les câbles de chacune des deux sortes, mais on attribua à chaque pont deux câbles de lin et quatre de *byblos* ; l'épaisseur et le bel aspect de ces câbles étaient les mêmes de part et d'autre ; mais les câbles de lin étaient proportionnellement plus lourds, pesant un talent par coudée. Quand les deux rives du détroit furent reliées, on scia des madriers à la mesure de la largeur du ponton, et on les rangea en bon ordre sur les câbles tendus ; et, placés côte à côte, on les assujettit encore à l'aide de traverses ; puis on apporta dessus des planches, et, sur ces planches, bien jointes elles aussi, on apporta de la terre ; cette terre fut à son tour bien foulée ; et, tout du long, on établit des deux côtés une palissade, pour que les bêtes de somme et les chevaux ne fussent pas effrayés en voyant la mer au-dessous d'eux.

II. LE CONTRÔLE DE L'ESPACE IMPÉRIAL

• *Autorisations satrapiques*. – Les routes royales « traversent des régions habitées et sûres », pour reprendre une expression utilisée par Hérodote dans sa description de la route Sardes-Suse (V, 52) – ce qui veut dire qu'on n'y risque ni la famine ni l'embuscade. Pour les historiens militaires, ce sont donc aussi des voies, où les armées peuvent trouver aisément du ravitaillement. Mais pour pouvoir les emprunter on devait obtenir préalablement une autorisation officielle, dénommée *halmi* (document scellé) dans les tablettes de la série Q de Persépolis. C'est très exactement ce que contient la lettre confiée par Aršāma à son intendant Neḫtiḫor, dans un document araméen bien connu (*DAE* 67) :

De la part d'Aršāma à Marduk l'intendant (*peqid*) de X [toponyme], Nabūladanī l'intendant de La'ir ; Zatuḫya l'intendant d'Arzūhin ; Upastabara l'intendant d'Arbèles, Ḫaḷḷu et Māt-āl-Ubaš ; Bagafarna, l'intendant de Sa'lam ; Frādafarna et Gawzina les intendants de Damas. Et maintenant, voici que le nommé Neḫtiḫor, mon intendant (*peqid*), va en Égypte. Vous, donnez-lui des rations (*ptp*) sur ma Maison (*beth*) dans vos provinces : chaque jour, en farine blanche, deux poignées [1,7 litre] ; en farine grise, trois poignées ; en vin et en bière, deux chopines [1,7 litre] ; et pour ses serviteurs, soit dix hommes, à chacun par jour, en farine une poignée [0,9 litre] ; en foin, selon son attelage. Donnez aussi des rations à deux Ciliciens et un artisan, tous trois mes serviteurs, qui vont avec lui en Égypte : par homme et par jour, en farine, une poignée. Donnez-leur ces rations d'intendant à intendant, suivant la route qui [va] de province en province (*medinah*), jusqu'à ce que Neḫtiḫor parvienne en Égypte. Et, s'il est dans un endroit plus d'une journée, ne leur donnez pas davantage de rations. Bagasarū est responsable de cet ordre. Rashta scribe.

L'intérêt de cette lettre, c'est qu'elle nous restitue très exactement ce qu'était le processus administratif. Chaque chef de caravane officielle devait être muni d'un document scellé, à la fois sauf-conduit et bon de route, dénommé *halmi* en élamite, **viyatika* en perse [*miyvatukkaš* = *halmi*], où étaient portés le nombre des voyageurs, le montant de leur ration, le trajet suivi. Les routes royales étaient en effet jalonnées d'étapes, de relais de poste et de magasins. C'est ce qu'explique Hérodote dans sa célèbre description : « Il y a tout le long des stations royales (*stathmoi basileioi*) et de très belles hôtelleries » (*katalysies* ; V, 52). C'est la réalité qu'illustre un stratagème financier rapporté par l'inépuisable auteur des *Économiques* (II, 2.38), qui met en scène Antiménès de Rhodes en Babylonie à l'époque d'Alexandre : « Il donnait ordre aux satrapes de remplir, selon la coutume du pays, les magasins (*thēsauroi*) placés le long des routes royales » ; la suite de l'histoire ne relève plus des règles strictes de l'administration achéménide : « Chaque fois qu'une armée ou une autre troupe passait dans le pays et que le roi n'y était pas, il envoyait un délégué pour vendre ce qui était déposé dans les magasins ! » Les chefs de magasins ne pouvaient en effet délivrer les marchandises qu'au vu de l'autorisation satrapique. En arrivant à l'étape, le chef de la caravane devait produire nécessairement ce document, qui lui permettait en particulier d'obtenir les rations de voyage dont le montant était indiqué avec exactitude sur le document dont il était porteur. La lettre d'Aršāma contient également la clause suivante : « Et s'il est dans un endroit plus d'une journée, dans la suite de ces jours-là, ne leur donnez pas davantage d'approvisionnements » (*DAE* 67). Cette précision indique que, même si les voyageurs sont confrontés à une difficulté imprévue ou s'ils traînent en route, ils n'auront pas droit à des rations supplémentaires. Elle confirme également que les stations de halte et de ravitaillement étaient généralement éloignées l'une de l'autre par la distance que l'on pouvait couvrir en une journée.

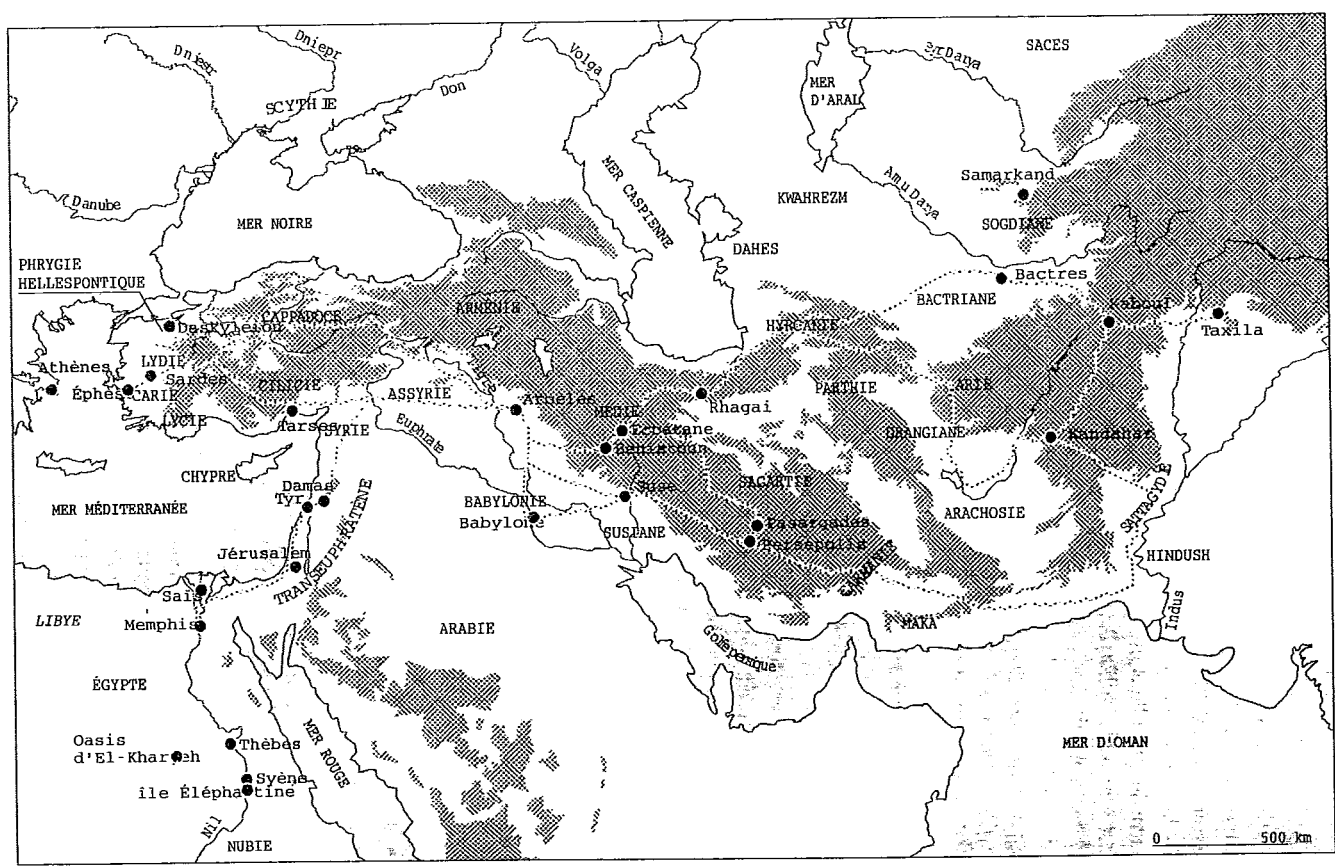


Figure 35. L'Empire et les principales routes

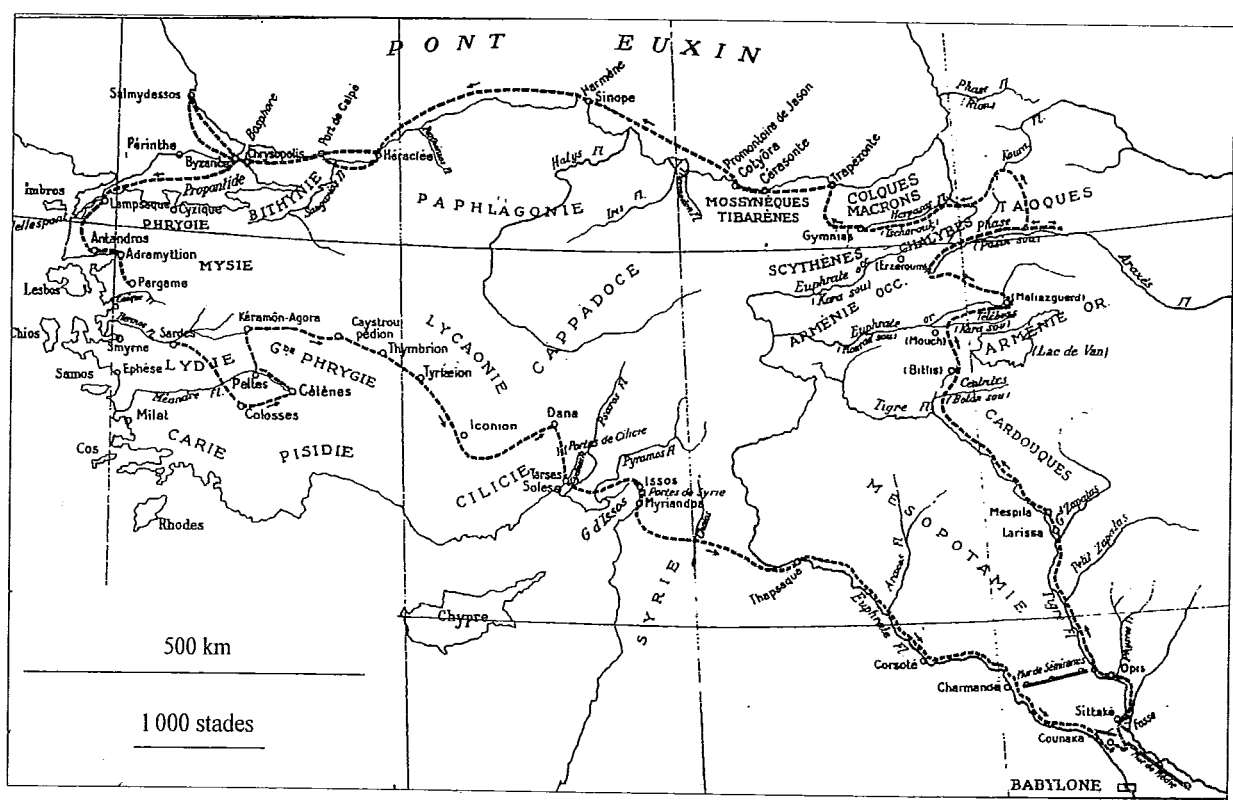


Figure 36. Itinéraires de Carus et des Dix Mille

Les tablettes de la série Q représentent précisément les pièces comptables dressées par les responsables des magasins dans les haltes, afin de justifier les entrées et les sorties. À titre d'exemple (parmi des centaines d'autres), voici le texte d'une de ces tablettes :

4,65 BAR de farine, Dauma a reçu. Chacun des 23 hommes a reçu 1,5 qa, et 1 qa pour chaque « garçon (*puhu*) ». Dauma portait un document scellé d'Irdarpirna. Ils voyageaient à partir de Sardes. Ils allaient à Persépolis. 9^e mois de la 27^e année. A Hidalu (PF 1404).

Sous Irdarpirna, on reconnaît Artaphernès, frère de Darius, dont on sait par Hérodote qu'il était satrape de Sardes. En 495, il a donc confié un *halmi* à Dauma qui, accompagné de plusieurs hommes et *puhu* (valets), va à Persépolis. Le justificatif a été écrit à Hidalu, place importante qui se situe aux confins de l'Élam et de la Perse.

Parmi les pièces d'archives plus tardives, on citera également des *ostraka* araméens d'Arad, en Palestine, datés (paléographiquement) du IV^e siècle. Ils attestent, semble-t-il, de l'existence d'une station de halte, où les voyageurs officiels (sans doute des militaires) peuvent recevoir des rations pour leurs bêtes.

Les sources classiques confirment parfaitement cette pratique. Démosthène rapporte par exemple que, si Charidèmos parvint jusqu'à Sestos, c'est qu'il était porteur d'un sauf-conduit (*adeia*) accordé par Artabaze (C. *Aristocratès* : XXIII, 159). Dans plusieurs des lettres qui lui sont attribuées, Thémistocle raconte comment, exilé d'Athènes, il chercha et parvint à gagner la cour achéménide. Il demanda l'autorisation au satrape Artabaze, qui la lui accorda : « Il me donna deux chevaux et un nombre égal de serviteurs et m'envoya avec 13 autres Perses, qui étaient en charge de la route et des provisions. Ils voyageaient à dos de chameaux » (*Lettre* 30). Selon une autre version, Thémistocle parvint en secret près du roi, après avoir débarqué à Kymè d'Éolide (Plutarque *Thém.* 26.1). Son sort était d'autant moins enviable que sa tête avait été mise à prix par le roi. Il était heureusement lié à un riche habitant d'Aigai d'Éolide, Nikogénès, qui, lui-même, « avait des relations chez les nobles perses du haut pays ». Grâce à ces complicités, Thémistocle put partir caché dans un chariot bâché, à l'intérieur duquel voyageaient ordinairement les femmes. L'exemple d'Alcibiade témoigne également de la difficulté d'échapper à la surveillance satrapique. « Il résolut de monter auprès d'Artaxerxès... Quant aux moyens de voyager en toute sécurité, il pensa que [le satrape] Pharnabaze était le plus capable de les lui donner, et il alla le trouver en Phrygie [Hellespontique]. » Mais, pour différentes raisons, le satrape voulait à tout prix interdire à l'Athénien d'avoir accès au roi, et il lui refusa donc son concours. Alcibiade tenta alors d'aller trouver le « satrape de Paphlagonie », en prenant secrètement la route à partir de Daskyleion, capitale de la Phrygie Hellespontique. Aussitôt, Pharnabaze envoya une petite troupe à sa poursuite, qui le rejoignit dans un village phrygien où il fut mis à mort. On voit ainsi que les accès aux routes étaient bien gardés. Lorsque le même Thémistocle, quelque temps plus tard, redescendit vers la mer, il se trouva en butte à l'hostilité d'un haut personnage perse de la Grande-Phrygie, Epixyès. Celui-ci apposta des Pisidiens, chargés d'abattre le Grec lorsqu'il parviendrait à Leontoképhalaï, très importante étape sur la route royale. Averti, Thémistocle prit un chemin détourné (Plutarque, *Thém.* 30.1). La surveillance était donc permanente. Lorsque, vers 480, les Grecs envoyèrent trois espions en Asie Mineure, ceux-ci ne tardèrent pas à être découverts, au moment où, à Sardes, ils établissaient des rapports sur l'armée de Xerxès.

L'accord du satrape était également nécessaire à des voyageurs officiels, tels les ambassadeurs étrangers. Lorsque en 408, des députés furent envoyés vers le roi par Athènes et d'autres cités grecques, ils durent attendre le bon-vouloir du satrape Pharnabaze. Dans un

premier temps, celui-ci « s'engagea à amener les ambassadeurs auprès du roi ». La caravane hiverna en Phrygie, à Gordion, étape sur la voie royale de Sardes à Suse. Au début du printemps suivant, on reprit la route « pour aller trouver le roi ». Les choses pourtant ne s'arrangèrent pas, car les ambassadeurs croisèrent Cyrus le Jeune envoyé par son frère Artaxerxès prendre la direction des opérations en Asie Mineure occidentale :

À ces nouvelles, les envoyés athéniens, surtout lorsqu'ils virent Cyrus, voulurent plus que jamais aller trouver le roi – sinon s'en retourner chez eux. [Sur les ordres de Cyrus], Pharnabaze put les retenir un certain temps, en leur racontant tantôt qu'il allait les conduire auprès du roi, tantôt qu'ils allaient retourner chez eux... C'est au bout de trois années qu'il demanda à Cyrus la permission de les renvoyer, en déclarant qu'il avait prêté serment, et qu'il les ferait ramener à la mer, puisqu'il ne les conduisait pas vers le roi. On les expédia à Ariobarzanès, en lui demandant de leur donner une escorte ; celui-ci les fit conduire à Kios, en Mysie, d'où ils s'embarquèrent pour rejoindre le reste de l'armée (Xénophon, *Hell.* I, 4.6-7).

On comprend dès lors la teneur d'un décret honorifique voté par Athènes, dans les années 360, en faveur du roi de Sidon, Straton ; celui-ci, en effet, « a veillé à ce que les ambassadeurs envoyés par le peuple auprès du roi aient des conditions de voyage aussi bonnes que possible » (Tod II, n° 139).

• *Escortes militaires.* – Hérodote écrit de la voie royale « qu'elle ne franchit que les régions habitées et sûres », indiquant par là que les itinéraires sont étroitement surveillés. Sur les routes royales, la circulation était contrôlée de près par les hommes du roi. D'une manière générale, en effet, c'est au roi qu'il incombe de faire régner l'ordre et de mettre les voyageurs à l'abri des batteurs d'estrade. Telle est l'une des qualités du « bon roi », telles qu'elles sont répertoriées par Xénophon, dans son portrait idéalisé de Cyrus le Jeune (*Anab.* I, 9.11-12) :

On ne pourrait pourtant pas prétendre que Cyrus laissait malfaiteurs et criminels se rire de lui ; au contraire, il les punissait avec moins de ménagements que personne. Souvent, le long de routes fréquentées, on pouvait voir des gens qui n'avaient plus de pieds, de mains, d'yeux. Aussi, dans le gouvernement de Cyrus, il était loisible à tout Grec, à tout Barbare, à condition qu'il ne fit aucun mal, de circuler partout, en portant avec lui ce qu'il lui convenait.

Cependant, malgré la sévérité des châtiments encourus par les contrevenants, la sécurité ne pouvait jamais être assurée partout et toujours avec la même régularité. C'est la raison pour laquelle les caravanes étaient généralement accompagnées d'hommes en armes : lorsque, par exemple, Néhémie fut envoyé par Artaxerxès I^{er} à Jérusalem, il avait près de lui « des chefs militaires et des cavaliers » (*Néh.* 2.9). Antérieurement, Esdras avait accompli le même parcours, accompagné de nombreux Judéens chargés d'or et de richesses pour le temple de Yahweh. La manière dont Esdras présente le voyage montre qu'une attaque était toujours à craindre. Il précise en effet : « Car j'aurais eu honte de demander au roi une escorte et des cavaliers pour nous secourir contre l'ennemi pendant la route... La main de Dieu fut sur nous et nous sauva des mains de l'ennemi et des embûches pendant la route » (*Ezra* 7.21-22 ; 31).

• *Les gardes des routes.* – La surveillance ne pesait pas simplement sur les personnes, mais également sur les messages qu'ils portaient. Trois anecdotes rapportées par Hérodote témoignent des prodiges d'imagination que devaient déployer ceux qui voulaient échapper à la vigilance de l'administration. La première met en scène le Mède Harpage, au moment où il veut entrer secrètement en contact avec Cyrus, alors en Perse :

Comme les routes étaient surveillées, il n'eut pour y réussir d'autre expédient que celui que voici. Il prépara un lièvre, dont il ouvrit le ventre, sans rien enlever du poil qu'il conserva intact, mit dedans une lettre où il exposait par écrit toute sa pensée; puis, après avoir recousu le ventre du lièvre, il donna des filets à l'homme le plus sûr de sa maison, comme à un chasseur, et l'expédia en Perse; l'homme avait mission, en donnant le lièvre à Cyrus, d'ajouter de vive voix cet avis: qu'il le découpât de sa propre main, sans que personne n'assistât à l'opération. Ainsi fut fait; Cyrus reçut le lièvre, l'ouvrit, trouva dedans la lettre qui y était, la prit, la lut (I, 123-124). Plus pittoresque encore apparaît le subterfuge inventé par Histiée qui, alors à Suse, voulait entrer en contact avec son neveu Aristagoras, tyran de Milet, pour le pousser à la révolte contre les Perses:

Il n'avait trouvé d'autre moyen de lui [Aristagoras] mander avec sûreté, vu que les routes étaient bien gardées; il fit raser la tête du plus fidèle de ses esclaves, y imprima des caractères, et attendit que la chevelure repoussât; et, dès qu'elle fut repoussée, il expédia l'homme à Milet, sans lui donner autrement d'instructions sinon de dire à Aristagoras, quand il serait arrivé à Milet, de lui raser les cheveux et de lui examiner la tête; les caractères imprimés, comme je l'ai dit plus haut, donneraient l'ordre de la révolte (V, 35).

Vient enfin l'histoire du Spartiate Démarate qui, en exil à Suse, entendait prévenir ses concitoyens de la prochaine offensive de Xerxès:

Comme il n'avait pas d'autre moyen de les avertir, car il risquait d'être pris, voici donc ce qu'il imagina. Il prit une tablette double, en gratta la cire, et grava dans le bois de la tablette la décision du roi; cela fait, il coula de nouveau la cire de la tablette, pour que la tablette, ne contenant rien, n'attirât pas de désagréments au porteur de la part des gardes des routes (*hodophylakoi*; VII, 239). Peu importe ici la véracité factuelle de ces anecdotes. Il paraît assez clair qu'il s'agit plutôt de contes. L'important est qu'ils ont été construits sur une trame achéménide. Dans tous les cas, ils rendent compte de la difficulté qu'il y avait, pour un particulier, à envoyer un message qui ne fût pas authentifié par un sceau officiel; il avait toute chance d'être saisi par les gardes des routes.

• *Poste royale et courriers royaux.* — Parlant de l'immensité de l'espace impérial, les auteurs anciens ont tout particulièrement été frappés par l'institution de la poste royale. C'est à Cyrus l'Ancien que (comme à son habitude) Xénophon (Cyr. 8.6.17) fait remonter l'institution:

De Cyrus, nous avons observé un autre système ingénieux remédiant à l'immensité de l'Empire. Ayant étudié la distance que peut couvrir par jour un cheval soutenant au mieux les allures vives, il créa des relais de chevaux (*hipponas*) respectant la distance, y établit des chevaux avec des gens pour les soigner; à chaque relais, il installa un homme préposé à recueillir et à faire suivre les lettres apportées, à recevoir les cavaliers et les chevaux harassés, et à en mettre en route de frais. On dit parfois que la nuit n'interrompt pas le parcours, mais qu'un messenger de nuit relaye le messenger de jour; au dire de certains, ils accomplissent leur trajet plus vite que les grues; s'ils exagèrent là, il reste à tout le moins évident que des parcours accomplis par les hommes, c'est celui-là qui est le plus rapide; et il est bon que l'information toujours la plus rapide provoque les mesures les plus rapides.

De son côté, Hérodote (VIII, 98) donne les précisions suivantes sur une institution perse dont il transmet le nom transcrit en grec, l'*aggareion*:

En même temps que Xerxès agissait de la sorte, il envoyait chez les Perses un messenger chargé d'annoncer leur présente infortune [défaite de Salamine]. Il n'est pas d'être mortel qui parvienne

où il veut, plus vite que ces messagers; tel est ce qu'ont imaginé les Perses. Autant que comporte de journées l'ensemble de la route, autant, dit-on, de chevaux et d'hommes y sont disposés à intervalles, un cheval et un homme pour chaque étape de la journée; ni la neige, ni la pluie, ni la chaleur, ni la nuit n'empêchent que chacun accomplisse à toute vitesse la route qui lui incombe; le premier courrier remet au deuxième le message dont il est chargé, le deuxième au troisième et ainsi de suite ils arrivent au but en passant de l'un à l'autre, comme chez les Grecs [le flambeau] quand a lieu la course des porteurs de flambeaux qu'on célèbre en l'honneur d'Herphaistos. Ce service de courriers à cheval s'appelle en perse *aggareion*.

Un terme perse, *astandēs*, est connu par plusieurs textes grecs. Tel était le titre que portait le futur Darius III à la cour avant son avènement (Plutarque, *Alex.* 18.7; *Moralia* 326e). Le mot est ainsi défini par le dictionnaire de la Souda: « Les *astandai* sont les porteurs de lettres (*grammatophoroi*) qui se passent les messages successivement les uns aux autres (*ek diadochēs*) »; Héychius les qualifie d'*hēmerodromoi* (courriers), d'*aggeloi* (messagers), également de *krabbatoi*, ce qui est infiniment plus obscur.

On trouve dans les récits grecs plusieurs exemples de l'emploi de tels courriers. Au début des *Perses* d'Eschyle, le coryphée n'appelle-t-il pas de ses vœux l'arrivée d'un messenger (*aggelos*) ou d'un courrier monté (*hippeus*), jusqu'au moment où le messenger de Xerxès vient apporter l'horrible nouvelle: « L'armée barbare tout entière a péri » (v.13-14; 249-256)? Quelques années plus tôt, lorsque Darius, alors à Sardes, voulut communiquer ses ordres à Mégabaze laissé en Thrace à la tête d'une armée, « un cavalier chargé du message galopa jusqu'à l'Hellespont, franchit la mer et remit la lettre à Mégabaze » (V, 14). De son côté, le *Livre d'Esther* rapporte comment les ordres royaux furent communiqués à toutes les provinces du royaume d'Ashuérus: « Des estafettes, montant des coursiers royaux, partirent en grande hâte et diligence sur l'ordre du roi » (8.14).

L'existence de ces messagers rapides est confirmée par certaines tablettes de Persépolis, qui utilisent le terme *pirradaziš*, terme qui qualifie aussi bien les courriers que les chevaux qu'ils utilisent. Ce terme renvoie manifestement au système de la poste royale, qui fonctionne entre le roi et ses subordonnés dans les provinces. Parmi les tablettes, on en isolera une (ressortissant à la série Q), qui est particulièrement intéressante. Elle porte: 7 *marriš* de vin Datiya a reçu comme rations. Il portait un document scellé (*halmi*) du roi. Il venait de Sardes par le service rapide (*pirradaziš*), et allait vers le roi à Persépolis. 11^e mois, 27^e année. A Hidali (Q-1809).

Nous sommes donc en janvier ou février 497. On pense que Datiya n'est autre que Datis, le général qui conduisit l'expédition en Europe en 490. Sans doute avait-il été chargé par Darius de faire une inspection en Asie Mineure, au moment de la révolte de l'Ionie, et de revenir rapidement en rendre compte à Persépolis, en utilisant le service rapide.

Les ordres pouvaient parvenir encore plus rapidement à leur destinataire, grâce à l'utilisation de signaux phoniques ou optiques. L'existence des premiers est attestée par un texte datant des débuts de l'époque hellénistique, qui montre le fonctionnement d'une chaîne de signaux entre la Susiane et le Fârs, dont tout laisse supposer qu'elle remonte à l'époque achéménide. Alors sur les bords du Pasitigris, le diadoque Eumène avait besoin de faire venir des renforts de Perse; or, par la route, une troupe armée de fantassins mettait environ 24 jours pour faire le trajet. Pour raccourcir les délais, Eumène recourut à un procédé ainsi décrit par Diodore (XIX, 17.6-7):

Bien que certains Perses fussent à trente journées de marche, le jour même ils entendirent l'ordre grâce à l'ingénieuse disposition des postes de garde (*phylakai*), ce dont il serait dommage de ne

point parler. Comme la Perse est un pays vallonné, avec des postes de guet (*skôpai*) haut perchés à peu de distance les uns des autres, on y avait fait monter des indigènes à la voix la plus forte ; on avait échelonné les emplacements à portée de la voix les uns des autres, si bien que ceux qui recevaient l'ordre le transmettaient à d'autres de la même façon et ceux-ci, de nouveau, à d'autres, jusqu'à ce que le message eût été transmis jusqu'à l'extrémité de la satrapie.

Dans les cas les plus urgents, le message acoustique est le seul à pouvoir franchir un obstacle naturel, tel un fleuve. Lorsque Darius, en retraite, parvint sur la rive gauche du Danube, il lui fallait prévenir les chefs ioniens alors sur la rive droite avec leurs bateaux ; à cette fin, Darius fit appel à un Égyptien « qui avait la voix la plus forte du monde », et qui put transmettre l'ordre de rétablir le pont de bateaux (IV, 141). Un Perse, Artachaiès, n'était-il pas réputé pour « avoir la voix la plus forte du monde » (VII, 117), et les jeunes Perses ne s'entraînaient-ils pas « à développer leur voix, leur poitrine et leurs poumons » (Strabon, XV, 3.18) ?

Relais optiques également, au moyen de feux allumés de proche en proche. Cette technique – appelée *pyrsétique* par les Grecs – est bien connue en Judée au VI^e siècle et dans le royaume de Mari dès le début du deuxième millénaire. Elle se développa considérablement en Grèce au IV^e siècle, comme l'indique Polybe (X, 43-47) : « Des choses qui viennent de se produire peuvent ainsi être portées à la connaissance de celui auquel il importe d'être mis au courant, fût-il à trois ou quatre journées ou même davantage. » Elle était couramment employée également dans l'Empire perse. C'est par exemple « au moyen de feux allumés d'île en île » que Mardonios laissa en Grèce après Salamine comptait transmettre à Xerxès, alors à Sardes, la nouvelle de la victoire éclatante qu'il prévoyait (imprudemment) de remporter sur les Grecs (Hérodote IX, 3). Eschyle lui aussi fait une allusion très claire à cette technique de communication dans *l'Agamemnon* : c'est par des feux allumés de montagne en montagne que le roi fait connaître à Clytemnestre la nouvelle de la prise de Troie. L'ensemble de ce système de relais optiques fut restauré par un successeur d'Alexandre, le diadoque Antigone le Borgne, comme l'indique Diodore (XIX, 57.5) : « Antigone lui-même établit sur toute l'Asie dont il était le maître un dispositif de signaux par le feu et de courriers, qui devait permettre une exécution rapide de tout ordre. » C'est probablement à l'héritage perse que l'on doit également l'existence d'une telle organisation en Égypte lagide.

• *Voies de communication et stratégie.* – Du point de vue du pouvoir achéménide, les grands axes de communication et de circulation remplissent d'abord une fonction politique et stratégique. Les voies royales sont des « routes militaires », pour reprendre une expression utilisée par Quinte-Curce (V, 8.5). En cas de mobilisation générale, elles permettent aux différents contingents de rejoindre les points de rassemblement qui leur ont été fixés (e.g. Hérodote VII, 26). Il revient aux satrapes de constituer des dépôts, tels ceux que Xénophon décrit brièvement dans *Anabase*, sur la route royale qui suit la rive gauche du Tigre : « Farine, vin, orge accumulée en grande quantité pour les chevaux. Tout cela avait été mis en réserve par le satrape du pays » (III, 4.31). C'est la raison pour laquelle également l'administration a pris des mesures susceptibles de garantir un approvisionnement en eau. On en a un premier exemple dans le sud de la Palestine, où, lors de la marche vers l'Égypte en 525, Cambyse avait dû recourir aux services du roi des Arabes, qui ravitailla l'armée perse en eau (méthode qui évoque irrésistiblement un épisode de l'expédition d'Esarhaddon en 671 : *ANET*³ 292). À la suite, selon Hérodote (III, 6-7), les Perses

aménagèrent la route, en y disposant des réservoirs. Il est probable que c'est dans le même objectif – du moins pour une part – que le pouvoir achéménide favorisa le creusement de *qanats* au pied de l'Elbourz, qui assuraient des réserves d'eau permanentes sur la grande route qui reliait la Médie à l'Asie centrale (Polybe X, 28).

En cas d'offensive dirigée contre le territoire royal, les voies de communication constituent donc aussi un élément décisif, à la fois pour l'état-major achéménide et pour les chefs des armées ennemies. Leur contrôle offre en effet les conditions logistiques propres à soutenir la progression des armées. Pour un ennemi qui entend s'enfoncer dans l'Empire, il est essentiel de mettre la main sur ces grands axes, de manière à disposer de points de ravitaillement et d'artères de pénétration. Le choix d'itinéraires secondaires peut créer la surprise, mais il ne peut être que temporaire et circonstanciel, car se pose rapidement le problème des vivres. Témoin l'armée de Cyrus le Jeune : jusqu'à Korsoté, elle put trouver du ravitaillement assez aisément. Dès lors, en revanche, elle traversa une contrée déserte, sur la rive gauche de l'Euphrate, qui ne permettait guère aux soldats de se ravitailler, sauf en achetant à des prix très élevés auprès des marchands qui accompagnaient l'armée (I, 5.7).

Dès qu'une vaste armée traverse une région, elle en épuise les capacités de ravitaillement. Entre autres exemples, prenons les arguments échangés entre les chefs grecs après la mort de Cyrus le Jeune en Babylonie :

On délibéra sur le plan de retraite et sur la route pour gagner ensemble les bords de la mer. Il fut convenu que l'on ne suivrait pas le même chemin par lequel on était venu. Car le pays traversé était en grande partie désert, et les troupes sans cesse harcelées par les ennemis auraient manqué de vivres (Diodore XIV, 24.8).

De même, à ceux qui lui conseillent de ne pas affronter Alexandre en Cilicie et de faire retraite vers la Babylonie, Darius III fait cette réponse :

Il n'y avait guère moyen de faire traîner la guerre. Une pareille multitude, au moins aux approches de l'hiver, ne trouverait pas assez de vivres dans une région désolée et alternativement ravagée par ses soldats et par l'ennemi (Quinte-Curce III, 8.8).

C'est très exactement la même situation qui détermina la stratégie adoptée par Eumène en Babylonie en 317 :

Eumène était forcé de traverser le Tigre, car les ressources du pays qui était derrière eux avaient déjà été utilisées, tandis que, de l'autre côté, la région était intacte et pouvait fournir aux troupes de la nourriture en abondance (Diodore XIX, 12.4).

Ce sont des raisons de même nature qui orientèrent (pour une part au moins) le choix de Darius III après sa défaite de Gaugamèles : il gagna la Médie, en laissant Alexandre prendre au contraire la route royale vers Babylone : « La raison pour laquelle il avait choisi de fuir en Médie, c'est qu'il pensait qu'après la bataille Alexandre prendrait la route de Suse et de Babylone, parce qu'elle traverse des zones habitées tout le long, et que la route elle-même n'est pas malaisée pour les bêtes de somme... En revanche, la route de Médie n'offrirait pas un trajet facile à une grande armée » (Arrien III, 16.2).

On pourrait donc dire que, pour avoir quelques chances de succès, les ennemis du Grand Roi doivent s'approprier l'espace stratégique achéménide ou, en d'autres termes, reprendre à leur profit les mesures logistiques que le pouvoir perse a mises en place pour assurer sa pérennité. Tel est bien le sens de l'anecdote bien connue rapportée par Plutarque : lors d'une absence de son père, Alexandre reçoit des ambassadeurs du Grand Roi, et l'une des questions qu'il leur pose concerne « la longueur des routes et la manière de

voyager dans les hauts-pays» (Plutarque, *Alex.* 5.2 ; cf. *Moralia* 342b-c). Lorsqu'une stratégie défensive est mise en œuvre par les autorités perses – ou parfois contre elles – routes et fleuves peuvent être transformés en autant d'obstacles devant les envahisseurs.

À lire l'*Anabase* de Xénophon, on se rend compte en effet que, dans l'imaginaire et la réalité vécue des Grecs, les fleuves représentaient les obstacles qui leur faisaient craindre de ne pouvoir jamais revenir près de la mer. Leur chef, Cléarque, s'adresse au satrape Tissapherne en des termes qui font parfaitement saisir qu'il se trouve dans l'incapacité totale de maîtriser l'espace stratégique achéménide, qu'il s'agisse des itinéraires, du ravitaillement ou des fleuves :

Avec toi, tout chemin est facile, tout fleuve est franchissable, et il n'y a pas disette de vivres ; sans toi, tout chemin se fait dans les ténèbres, puisque nous ne savons rien de notre route, tout fleuve est difficile à franchir, toute multitude est effrayante (II, 5.9).

Tissapherne ne manque pas d'insister lourdement :

Les fleuves sont si nombreux que, sur leurs berges, il nous est loisible de trier ceux d'entre vous contre lesquels nous voudrions combattre, et il en est d'autres que vous ne pourriez absolument pas traverser si nous ne vous les faisons pas franchir nous-mêmes (II, 5.18).

Cela est vrai tout spécialement en Babylonie, où l'accès aux grandes capitales est conditionné par le passage des fleuves et des canaux. En temps de guerre, le pouvoir en place utilise volontiers fleuves et canaux comme moyens de défense. C'est là une stratégie que l'on voit appliquer depuis les plus hautes époques jusqu'à l'époque contemporaine, avant, pendant et après la domination achéménide. Un exemple parmi tant d'autres : lors des luttes des diadoques en Babylonie, Séleukos et les siens, pour bloquer leurs adversaires, « dirigèrent les embarcations jusqu'à un ancien canal, et en dégagèrent l'entrée que le temps avait obstruée. Le camp des Macédoniens fut submergé ; tous les alentours furent inondés et les troupes risquèrent d'être anéanties par la montée des eaux » (Diodore XIX, 13.2). On comprend donc aisément les craintes exprimées par Cléarque, le chef des mercenaires grecs, après la mort de Cyrus le Jeune :

On rencontra des fossés et des canaux remplis d'eau... Cléarque... présumait que les fossés n'étaient pas toujours ainsi remplis d'eau, car ce n'était pas la saison d'irriguer les champs, mais pour que dans leur passage la route parût pleine de difficultés aux Grecs, pour cette raison il soupçonnait le roi d'avoir lâché l'eau dans la plaine (Xénophon *Anab.* II, 3.10-13).

C'est sur de telles considérations que reposait le raisonnement des Perses, lorsque les mercenaires grecs trouvaient refuge dans une région entourée par le Tigre et des canaux ; ils craignaient que « les Grecs, après avoir coupé le pont, ne restassent dans l'île où ils auraient pour se protéger d'un côté le Tigre, de l'autre un canal, dans la crainte aussi qu'ils ne véussent sur ce pays isolé, qui était grand et fertile, plein d'habitants pour le cultiver, et qu'ensuite ils n'y trouvassent un refuge, si l'un des leurs voulait attaquer le roi » (II, 4.22).

Certes, un fleuve ne constituait pas un obstacle absolument infranchissable pour une armée décidée. On pouvait parfois passer à gué. C'est ainsi par exemple que les Macédoniens, en 331, passèrent le Tigre, mais non sans connaître des frayeurs :

Pour franchir le gué, on avait en effet de l'eau jusqu'à la poitrine et la rapidité du courant déséquilibrait de nombreux soldats tandis qu'ils traversaient, en leur faisant perdre pied. Beaucoup d'autres étaient déportés par le courant qui, s'abattant sur leurs boucliers, les précipitait dans les plus graves dangers. Mais Alexandre imagina un expédient pour lutter contre la violence du courant ; il ordonna à tous les soldats de se tenir solidement par la main et de former une sorte de

barrage en se serrant les uns contre les autres. Non sans mal les Macédoniens se tirèrent de cette hardie traversée (Diodore XVII, 56.3-5).

On peut également utiliser des moyens de fortune : rassembler tous les bateaux disponibles, ou bien passer sur des outres – procédé largement utilisé au Moyen-Orient ancien. C'est sur des radeaux ainsi constitués que les mercenaires grecs de Cyrus traversent un fleuve babylonien pour aller se ravitailler (I, 5.10). C'est ainsi que les soldats de Darius I^{er} franchirent le Tigre lors de l'expédition contre Nidintu-Bêl en 522 (*DBI* § 18). Tel fut également le moyen utilisé par Alexandre pour passer l'Oxus, alors que Bessos avait brûlé tous les bateaux après avoir atteint la rive droite :

Et surtout le manque de bois était un sujet d'inquiétude, et il était évident qu'il faudrait perdre beaucoup de temps si l'on devait aller chercher au loin tous les matériaux nécessaires pour jeter un pont sur le fleuve. Dans ces conditions, Alexandre fit rassembler les peaux avec lesquelles les soldats dressaient leurs tentes et ordonna de les remplir de paille la plus sèche et de les coudre ensemble à points serrés pour que l'eau n'y puisse pénétrer. Ainsi bourrées et cousues, elles permirent à l'armée de traverser en cinq jours (Arrien, III, 29.4).

Mentionnons également la technique que propose un Rhodien aux rescapés des Dix-Mille, anxieux de passer le Haut-Tigre :

J'aurais besoin, dit-il, de 2 000 outres ; or, je vois de tous côtés des moutons, des chèvres, des bœufs, des ânes : écorchez ces bêtes, gonflez-en la peau, nous pourrions facilement passer. Il me faudra également les courroies dont vous vous servez pour les attelages. Avec ces courroies j'attacherai les outres deux par deux, je fixerai chacune d'elles au fond en y suspendant des pierres que je laisserai tomber dans l'eau comme des ancres. Puis, quand je les aurai alignées transversalement, je les fixerai aux deux rives, et par-dessus je jeterai des fascines sur lesquelles je mettrai de la terre. Vous n'enfoncerez pas, vous vous en rendrez compte tout de suite : chaque outre pourra porter deux hommes. Et les fascines et la terre vous empêcheront de glisser (III, 5.9-11).

• *Les portes de l'Empire et le réseau de garnisons.* – En outre, des postes de garde (*phylaktēria*) sont disposés aux endroits stratégiques. Dans sa description de la route Sardes-Suse, Hérodote en mentionne un sur l'Halys, deux en Cappadoce, un en Arménie (V, 52). En dehors de ces postes, il y a ce que les auteurs anciens appellent des Portes (comme le sont les Thermopyles en Grèce). En venant de l'Ouest (Asie Mineure), les premières (Portes Ciliciennes) contrôlent l'entrée septentrionale vers la plaine cilicienne. Elles sont décrites par Diodore, Xénophon et les historiens des campagnes d'Alexandre : « C'est un passage très étroit et à pic, long de 20 stades [c.3.6 km] ; des deux côtés, des montagnes aux hauteurs vertigineuses, des murs s'avancent jusqu'au bord du chemin... Le chemin qui y menait, assez large pour les chariots (*amaxitos*), était fortement escarpé et inaccessible à une armée, pour peu qu'elle rencontrât une résistance » (Xénophon, *Anab.* I, 2.21). Il s'agit de « gorges resserrées », que les habitants ont qualifiées de Portes, « car le site naturel imite les fortifications que nos bras construisent » (Quinte-Curce III, 4.2). Il était donc en principe possible à une garnison d'en interdire l'accès. En 401, des soldats ciliciens gardaient le passage du col ; Cyrus envoya une petite troupe par un chemin détourné pour la prendre à revers ; à cette nouvelle, les troupes ciliciennes désertèrent leur poste, ce qui permit à Cyrus de descendre dans la plaine (*Anab.* I, 2.21-22). En 333, Alexandre les attaqua avec des troupes légères, qui emportèrent les hauteurs non gardées (Arrien II, 4.3-4), tactique sévèrement jugée par Quinte-Curce, car « le satrape aurait pu contenir ou anéantir sans risque un ennemi qu'il aurait dominé... Alexandre reconnut que de simples

rocs l'auraient écrasé, s'il y avait eu des gens pour les projeter sur son armée en contrebas. Quatre hommes pouvaient à peine passer de front» (III, 4.4, 11-12).

Arrivé en Cilicie, d'autres Portes attendaient l'assaillant après Issos, celles que Xénophon nomme les Portes de Cilicie et de Syrie (défilé de la Portelle) :

Elles étaient formées de deux murailles : la première, en deçà, devant la Cilicie, était occupée par Syennésis et un corps de Ciliciens ; la seconde, au-delà, en Syrie, était gardée, dit-on, par des troupes du roi. Dans l'intervalle coule le Carsos, rivière d'un plèthre de large [30 m]. Tout l'espace intermédiaire était de trois stades [c.550 m]. On ne pouvait forcer le passage ; le chemin était étroit, les murailles descendaient jusqu'à la mer, elles étaient surplombées de rochers inaccessibles, dans l'une et l'autre murailles étaient pratiquées des portes. C'est à cause de ce passage que Cyrus avait fait venir ses navires. Il voulait faire débarquer des hoplites entre les deux Portes et au-delà de la seconde, pour bousculer l'ennemi et passer, s'il gardait les Portes de Syrie (*Anab.* I, 4.4-5).

L'entrée de la Perse était elle aussi défendue par plusieurs garnisons. Une première porte était située près de Fahliyun. Il s'agissait d'une véritable place forte, tenue en 331 par un parent du Grand Roi, Madatès, « qui avait décidé de tout risquer pour sa parole » (Quinte-Curce V, 3.4). Grâce à l'aide de guides locaux, un petit détachement macédonien emprunta un chemin de montagne et occupa une position en surplomb de la citadelle. Une fois ce poste tombé, la grande route vers Persépolis était ouverte. Alexandre y envoya le gros de l'armée, qui emprunta donc la route de plaine (*iter campestre*), elle-même carrossable (*hamaxitos*). Quant à Alexandre, avec des troupes légères, il prit la route de montagne pour emporter les Portes Persiques, où le satrape Ariobarzanès avait massé plusieurs milliers d'hommes, et où il avait disposé un mur transversal pour interdire le passage à Alexandre. On peut également citer les Portes Caspiennes (défilés de Sialek et Sardar), situées à une dizaine de jours de marche à l'est de Rhagai de Médie, et qu'Alexandre franchit en 330 à la poursuite de Darius.

D'où la valeur stratégique de tels points de passage. Hérodote note par exemple que l'entrée du pont sur l'Halys – gardée par un fort (*phylaktērion*) – était précédée de portes, « par lesquelles il faut passer de toute nécessité si l'on veut traverser le fleuve » (V, 52). Le nombre relativement réduit de ponts de bateaux permanents contraignait les caravanes à emprunter les itinéraires fixés par l'administration royale. Dans ces conditions, celle-ci pouvait contrôler aisément le trafic. Soulignons également l'importance du site de Thapsaque, où des ponts de bateaux permettent de franchir l'Euphrate, sur la grande route qui relie la Babylonie et la côte méditerranéenne. Qualifiée par Xénophon de « ville habitée, grande et riche » (I, 4.11), Thapsaque – dont le site exact reste disputé – devait être localisée à proximité de l'ancienne Karkemish, ville de transit bien connue aux époques plus hautes. Nul doute en tout cas qu'elle était gardée soigneusement par les Perses. Au reste, on a mis au jour un cimetière d'époque achéménide à Deve Hüyük, à 27 km au sud-ouest de Karkemish, daté de la première moitié du v^e siècle. Les objets découverts (armes, mors de chevaux, etc.) montrent qu'elle était implantée là une garnison relativement importante, dont tout permet de supposer qu'elle était chargée de garder les passages et gués de l'Euphrate.

Dans le même temps, il convient d'apporter des nuances au tableau, en rappelant que les seuls renseignements sur les portes et les ponts proviennent de comptes rendus militaires écrits par des agresseurs victorieux. Ces fortifications naturelles n'étaient en aucune mesure infranchissables. Dans tous les cas, elles furent tournées par des sentiers de traverse indiqués par des paysans et des bergers locaux – exactement comme les Thermopyles tombèrent en 480 aux mains des Perses. Elles étaient tenues par des garnisons

légères, si l'on met à part le cas spécial des Portes Persiques en 331. Mais celles-ci étaient situées sur un itinéraire secondaire pour qui se rendait de Suse à Persépolis. Dans l'esprit des dirigeants perses, leur fonction n'était pas d'arrêter une offensive ennemie, au surplus peu envisageable. Lorsqu'elles sont réellement munies de garnisons (ce qui n'est pas une réalité permanente), ces Portes font plutôt partie du réseau très dense de points fortifiés qui permettent aux Perses de tenir le plat-pays et les routes qui les relient. Ces garnisons restent en contact permanent entre elles grâce au système de messages acoustiques que Diodore décrit à propos des places fortes (*phylakai*) perses ; grâce aussi aux messages optiques, que l'on voit en action par exemple en Mysie à la fin du v^e siècle, dans la vallée du Caïque (Xénophon *Anab.* VII, 8.15).

• *Le service du roi.* – Tous ces textes, auxquels on pourrait en ajouter bien d'autres, ont néanmoins le mérite de donner – « en creux » peut-on dire – des informations sur les mesures prises en temps de paix. En première analyse, l'étude de la poste et des routes royales confirme le point de vue des observateurs grecs. Les grandes routes constituent l'un des moyens de contrôle territorial et du maintien de l'ordre. Elles ont d'abord une fonction politique et militaire : elles sont utilisées par les courriers, les armées, les porteurs de tribut, mais également par les troupes de travailleurs de l'administration (les *kurtas* des tablettes de Persépolis ; chapitre XI), que l'on déplace d'un endroit à l'autre. Les garnisons qui y sont disposées s'intègrent dans un réseau très dense de points fortifiés qui organise et structure les territoires.

Même dépouillés de leur gangue idéologique, les documents témoignent donc globalement de ce que l'on peut appeler l'organisation politique de l'espace, opérée de telle façon que l'immensité de l'Empire ne constituât pas une menace pour sa survie. Dès lors, en effet, que s'affaiblissait la présence perse, les routes devenaient moins sûres. Cette réalité est bien illustrée par un passage de la *Vie de Datamès* (4.1-2) : C. Nepos rapporte que, dans les années 370, le satrape Datamès fut envoyé combattre le dynaste Aspis, qui, en rébellion ouverte contre le Grand Roi, contrôlait la Cataonie, région « munie de petites places fortes... aux confins de la Cilicie et de la Cappadoce : si quelque tribut était apporté au Grand Roi, il s'en emparait ! »

De ce point de vue, Hérodote et Xénophon n'ont donc pas tort de souligner la fonction politique de la poste achéménide. Aux yeux des Grecs, la présence et l'activité des courriers achéménides représentent et symbolisent la domination territoriale exercée par le Grand Roi ; comme l'exprime Plutarque (*Cimon* 19.4), l'absence de messagers (*grammatophoroi*) et de leveurs de tributs (*phorologoi*) royaux dans une région signifie qu'elle a échappé à la domination du centre. En cela, les textes grecs véhiculent également l'idéologie perse de la domination : la circulation jour et nuit des messagers fait songer immédiatement à l'orgueilleuse déclaration de Darius : « Ces peuples [soumis] ont fait ce que je leur ai ordonné, de nuit comme de jour » (*DB* I § 7) ! C'est l'image dont rend compte également l'auteur du *De Mundo* : « Si parfaite était l'organisation et notamment le système des signaux lumineux, dont les feux se succédaient de l'extrémité de l'Empire jusqu'à Suse et Ecbtatane, que le Grand Roi connaissait le jour même ce qui se passait de nouveau en Asie » (398a). Mais cette image ne rend compte qu'imparfaitement d'une réalité infiniment plus complexe : elle transmet et la fascination des Grecs pour un État qui a réussi à maîtriser des espaces immenses, et une vision très idéelle de l'espace impérial, telle qu'elle se dégage en particulier des inscriptions royales (cf. chapitre V).

III. VOIES DE COMMUNICATION ET ÉCHANGES

• *Des artères commerciales ?* – On postule généralement que les grandes routes royales étaient empruntées régulièrement par des caravanes transportant des marchandises. Le problème est qu'aucune des tablettes de Persépolis ni aucun texte classique ne font allusion à des marchands. Les seules attestations de transports à longue distance se situent elles aussi dans des contextes politiques : qu'il s'agisse des tributs, ou encore des produits rassemblés à Suse pour la construction du palais de Darius. Il serait pourtant risqué de tirer des conclusions trop fermes d'une documentation muette. Il est rarissime que les tablettes elles-mêmes donnent des indications sur le but des voyages ainsi autorisés. On sait parfaitement bien que les maisons babyloniennes faisaient des affaires en Élam, en Perse ou en Médie, sans que l'on puisse (évidemment) en trouver trace dans les tablettes de Persépolis. Par ailleurs, les sources classiques elles-mêmes ne parlent guère que des voyages d'ambassadeurs ou de la progression des armées et elles ne donnent presque aucune indication sur toute la partie orientale de l'Empire, à savoir le Plateau iranien et l'Asie centrale. Or, on a toute raison de postuler que le commerce à longue distance, qui est bien attesté aux époques antérieures, se maintint à l'époque achéménide. Malheureusement, les attestations textuelles manquent, si l'on met à part la référence fugitive, chez Ctésias (*Indika* 2), à un marchand bactrien en Inde.

À titre d'indice indirect, on peut se tourner vers l'*Anabase* de Xénophon. La route de Cyrus le Jeune vers la Babylonie est jalonnée d'étapes établies dans des villes, que Xénophon décrit très allusivement à l'aide de qualificatifs, tels que : « ville habitée » (*polis oikoumenē*; Peltaï, Keramôn-Agora, Kaystroupedion, Thymbriion, Tyraieion), ou « ville habitée, riche et grande » (*oikoumenē, eudaimôn, megalē*; Kolossai, Kelainai, Dana, Issos, Thapsaque), ou bien « grande et riche » (Tarse, Charmandē, Caenae), ou encore « grande » (Opis), ou encore « grande et très peuplée » (Sittakē). Par opposition, Korsotē est « une ville abandonnée et grande », et Mespila (ancienne capitale assyrienne) est « une grande ville déserte ». L'emploi d'une telle terminologie – aussi stéréotypée puisse-t-elle paraître – revêt nécessairement une fonction descriptive dans la pensée de Xénophon. Il est possible que, pour un Grec, le terme *oikoumenē* qualifie une ville qui a conservé une certaine marge d'autonomie, c'est-à-dire qui existe en tant que cité (au sens grec du terme). Certaines d'entre elles, au reste, sont des capitales : Kelainai, capitale de la satrapie de Grande-Phrygie, où l'on trouvait un immense paradis (où Cyrus organisa une revue de ses troupes) mais également un palais fortifié, édifié par Xerxès ; de même, à Tarse « se trouve le palais du *syennésis* (dynaste de Cilicie) ». Mais les adjectifs qui sont joints organiquement dans de nombreux cas – celui de « riche » en particulier – renvoient manifestement aussi à une réalité économique. Ces villes sont riches d'abord parce que les soldats peuvent y séjourner plusieurs jours et y trouver du ravitaillement : on peut ainsi y organiser un marché (*agora*), qui permet aux soldats d'échapper aux griffes des marchands qui suivent l'armée. Certaines d'entre elles sont expressément désignées comme des villes commerçantes : c'est le cas bien entendu des villes de bord de mer, telles les villes ciliciennes : abandonnée par ses habitants, Tarse ne l'a pas été par « ceux qui se vouaient au commerce de détail (*kapēleia*), ni par ceux qui habitaient au bord de la mer, à Soloi et à Issos » (I, 2.24; c'est à Issos que Cyrus fait jonction avec les navires qui avaient appareillé d'Éphèse); de même, Myriandros – « ville habitée par des Phéniciens » – est désignée

comme « un *emporion*, où étaient mouillés un grand nombre de navires marchands » (II, 4.5). Certes, ces mentions restent allusives. Mais, étant donné la place tenue par Thapsaque dans les échanges entre les côtes méditerranéennes et la Babylonie, on est tenté de conclure que, si elle est « habitée, grande et riche », c'est aussi qu'elle est fréquentée par les caravanes de marchands. On notera également que l'activité de marchands babyloniens est attestée en Syrie à l'époque de Darius par des documents cunéiformes. Et il ne fait guère de doute que l'Arabie du Nord était parcourue par des caravanes chamelières, non seulement entre l'Arabie Heureuse et les ports de la côte palestinienne (Gaza), désignés par Hérodote comme des *emporion* (III, 5), mais également entre le delta du Nil et l'Euphrate.

• *Routes terrestres et routes fluvio-maritimes.* – Si admiratifs devant le système routier et postal achéménide, les auteurs classiques sont généralement discrets sur les communications fluviales et maritimes. La raison en est sans doute l'orientation étroitement militaire des récits disponibles, qui considèrent plus souvent fleuves et canaux comme des obstacles que comme des artères de communication. En réalité, fleuves, mers et canaux constituaient des axes de pénétration souvent plus rapides et plus efficaces que les itinéraires terrestres, tout particulièrement pour le transport des produits pondéreux.

Tout d'abord, les pays littoraux sont bien souvent rocheux et/ou marécageux, si bien que les routes côtières sont ou bien inexistantes, ou bien si difficiles d'accès tout ou partie de l'année que le cabotage constitue une solution évidente. De nombreux épisodes historiques en témoignent en Asie Mineure. En 396-395, le Spartiate Agésilas, alors en Paphlagonie, négocia un mariage entre le dynaste Otys et la fille du noble perse Spithridatēs. Elle résidait alors à Cyzique, port situé sur la mer de Marmara. Il était impossible de faire venir la jeune fille avant le printemps suivant par voie de terre, en raison du froid et de la neige. Pressé, Otys fit valoir que, si on le voulait, on pourrait bien la faire venir rapidement par mer : « Aussitôt Agésilas fit armer une trière et donna ordre aux Lacédémoniens de ramener la jeune fille » (Xénophon *Hell.* IV, 1.4-15). Des arguments du même ordre sont avancés par le Sinopéen Hékatonymos qui veut persuader les soldats de Xénophon d'aller par mer de Kotyōra à Sinope puis à Héraklée sur la mer Noire. Si ses interlocuteurs ne suivent pas ses conseils, il les prévient qu'ils se heurteront à des obstacles naturels (fleuves) et humains (Paphlagoniens) tels qu'ils seront bloqués tôt ou tard dans leur progression, car la route terrestre est « absolument impraticable ». « Au contraire » – assure-t-il – « si vous prenez la mer, de ce pays-ci vous pourrez longer la côte jusqu'à Sinope, et de Sinope jusqu'à Héraklée. D'Héraklée vous pourrez aussi aisément aller par terre que par mer, car en cette ville on trouve beaucoup de bateaux » (*Anab.* V, 6.10). De même, pour tourner les Portes Ciliciennes et Syriennes dont les fortifications s'avançaient jusqu'au rivage, Cyrus le Jeune comptait d'abord et avant tout sur sa flotte : « Il voulait débarquer des hoplites entre les deux Portes et, au-delà de la seconde, pour bousculer et passer, s'il gardait les Portes de Syrie » (I, 4.5). De la même façon, c'est par voie de mer qu'Alexandre envoya des espions chargés de faire un rapport sur le dispositif adopté par Darius III dans la plaine d'Issos de Cilicie (Arrien II, 7.1). Pour rejoindre rapidement la Cilicie à la côte d'Asie Mineure occidentale, il était incomparablement plus efficace de prendre la mer : par exemple, lorsque Mardonios fut chargé d'une expédition en Europe, une fois arrivé en Cilicie, « il monta sur un vaisseau et partit avec le reste de la flotte, tandis que d'autres officiers menaient vers l'Hellespont l'armée de terre » (Hérodote VI, 43). Inversement, c'est à Issos que Cyrus le Jeune, qui avait pris la route continentale, fit jonction avec sa flotte qui avait appareillé d'Éphèse.

Pour évacuer les produits lourds de l'arrière-pays, il n'y avait guère qu'une possibilité : utiliser les fleuves côtiers et le cabotage jusqu'à l'embouchure d'un autre fleuve. Beaucoup de cités grecques d'Asie Mineure frappent des monnaies au type d'un dieu-fleuve, souvent représenté tenant une proue, une poupe ou un gouvernail. Au nord de l'Asie Mineure, l'Hypios, le Rhyndakos, le Lykos, le Sangarios, l'Iris ou l'Halys sont navigables ; c'est par ces voies qu'était exporté le bois abattu sur leur haut cours. Il en est de même de l'Eurymédon dans le sud de l'Asie Mineure. Certes, le transport de produits lourds par voie de terre n'était pas inconnu au Moyen-Orient. Témoin par exemple le compte rendu écrit par le roi Assurbanipal de sa campagne d'Égypte et de son butin : il affirme avoir fait transporter deux énormes obélisques de Thèbes en Égypte jusqu'en Assyrie (ANET³ 295). Mais seuls de puissants États disposent des capacités de mobiliser une main-d'œuvre à la fois immense et spécialisée pour organiser ces transports. Prenons un exemple plus tardif, celui d'Antigone le Borgne qui, en 312, fit de gigantesques préparatifs en vue d'une expédition contre l'Égypte. Installé à Tyr, il requit l'aide des rois phéniciens : « Lui-même, après avoir rassemblé de partout des bûcherons, des scieurs de bois et des constructeurs de navires, fit transporter jusqu'à la mer le bois du Liban. Il y avait 8 000 hommes pour scier et couper le bois et mille chariots pour le transporter » (Diodore XIX, 57.2-5). Une fois arrivé sur la côte, le bois devait être transporté par voie de mer vers sa destination. Lorsque Salomon avait demandé du bois au roi Hiram de Tyr, celui-ci répondit que le bois serait acheminé sous forme de radeaux depuis Tyr jusqu'à Joppé ; il est probable qu'il en fut de même du bois offert par Cyrus pour la reconstruction du temple de Jérusalem. Sur la côte syro-palestinienne, plusieurs petits fleuves côtiers étaient également accessibles aux navires de charge.

• *Les bateaux de l'Euphrate.* – Fleuves et canaux tenaient une place particulière dans la vie sociale et économique de la Babylonie. En dehors de son haut cours, coupé de rapides, l'Euphrate était navigable, de même que l'un de ses affluents, le Khabur. De nombreux textes cunéiformes attestent de l'importance du trafic de produits pondéreux (grains, bitume, bois, pierres, etc.) au cours des deuxième et premier millénaires. Hérodote a, de son côté, porté un vif intérêt à la navigation euphratique. Il a en particulier donné une description relativement précise des bateaux utilisés de son temps :

Je vais parler de ce qui, entre toutes les choses de la Babylonie, est pour moi, après la ville même, la plus grande merveille. Les bateaux des gens du pays, qui descendent le cours du fleuve pour aller à Babylone, sont de forme circulaire et tout en cuir. On les fabrique dans la région de l'Arménie, qui est en amont de l'Assyrie ; les varangues sont faites de branches de saule coupées ; on applique sur elles extérieurement, comme on le ferait d'un plancher, une enveloppe de peau ; pas de poupe marquée par un élargissement, ni de proue par un rétrécissement ; on donne au bateau une forme ronde comme celle d'un bouclier, on le garnit entièrement de paille, et on le laisse aller au fil de l'eau... Le bateau est dirigé au moyen de deux pagaies, par deux hommes debout, dont l'un tire à soi sa pagaie, quand l'autre écarte la sienne. On construit les bateaux de ce genre tantôt très grands, tantôt moins ; les plus grands peuvent transporter jusqu'à cinq mille talents. Sur chaque bateau, il y a un âne vivant ; sur les plus grands, plusieurs. Lors donc que les bateliers sont arrivés à Babylone et qu'ils ont placé leur cargaison, ils vendent à la criée la carcasse du bateau et toute la paille ; puis ils empilent les peaux sur leurs ânes et repartent pour l'Arménie. Il leur est en effet de toute impossibilité de remonter le fleuve en bateau, à cause de la rapidité de son cours. C'est pour la même raison qu'ils font leurs bateaux non pas de bois,

mais de peaux. Lorsque, poussant leurs ânes, ils sont de retour en Arménie, ils construisent de nouveaux bateaux suivant le même procédé. Voilà ce qu'il en est des bateaux des Babyloniens (I, 194).

Il semble qu'Hérodote a établi une confusion entre deux types d'embarcations bien connues en Mésopotamie ancienne et moderne : le *kelek*, radeau établi sur une série de peaux remplies d'air, plusieurs fois décrit par Xénophon dans *l'Anabase*, et le *kuffa* (accadien *quppu*) qui, lui, est une sorte de bateau rond recouvert de cuir. Seul le *kelek* peut passer les rapides de l'Euphrate. Pour autant, toutes les embarcations n'étaient pas construites sur ce modèle. En fait foi par exemple une tablette datant de l'époque néo-babylonienne et provenant des archives de l'Eanna d'Uruk : il est précisé qu'il est alloué 5 mines d'argent pour le bois de 22 bateaux qui devront transporter 30 000 mesures d'asphalte. Le texte précise que l'équipe de travail comprend, outre les travailleurs non spécialisés, un forgeron, deux constructeurs, et quatre charpentiers de bateau : ceux-ci représentent une catégorie particulière de charpentiers, distincte par exemple des « charpentiers des portes ».

Dans les villes babyloniennes, l'ensemble des activités économiques dépendait étroitement des nombreuses voies d'eau, qui représentaient souvent un réseau d'une complexité inouïe. Elles assurent aussi bien l'irrigation des terres, l'alimentation en eau potable que le transport des produits pondéreux. Témoin par exemple les archives de l'Eanna d'Uruk. Lorsque les administrateurs du temple achètent du bitume et de l'asphalte, c'est par bateaux que ces produits sont transportés. C'est par voie d'eau également que sont acheminés vers les quais de la ville les produits des récoltes, qu'il s'agisse de céréales ou de dattes, et les centres de collecte sont installés au bord des voies navigables tout au long de l'année : « Au bord des hautes eaux », pour reprendre l'expression babylonienne, qui fait référence ainsi à un canal navigable toute l'année. Il en est de même à Babylone, où les produits destinés au grand temple de la cité sont débarqués au « Quai de Bēl ». La plupart des soixante canaux des environs de Nippur sont navigables. Il existe à Uruk des flottilles qui appartiennent soit à l'Eanna, soit le plus souvent à des bateliers professionnels qui travaillent pour le temple, moyennant une rétribution relativement élevée pour la location du bateau et du personnel. Parfois, paysans et troupes sont requis pour le halage des bateaux. Il peut s'agir parfois d'un nombre très important d'embarcations : on voit par exemple en une occasion le garde-messier de l'Eanna, chargé du transport de la récolte d'orge, prendre contact avec une flottille de 300 barques qui sont mises aussitôt à sa disposition. À Nippur, des terres de service sont concédées au « commandant des bateliers ».

• *Transports sur le Tigre.* – Sur son haut cours, le Tigre était accessible aux gros navires de transport depuis le nord de la région de Ninive : les rois assyriens l'ont fréquemment utilisé pour convoier du bois de construction (par flottage) et d'énormes sculptures destinées à leurs palais. De son côté, Sennachérib fit construire une flotte à Ninive ; elle descendit le Tigre jusqu'à Opis, où les bateaux furent transférés vers l'Euphrate par un canal. À l'époque achéménide, l'utilisation du Tigre est confirmée par les projets de Darius III en 332-331, qui choisit de concentrer ses troupes immenses dans la haute vallée du Tigre à Arbèles, ville importante située sur la route qui reliait la Babylonie aux pays de l'Ouest : « Il recevrait ses approvisionnements soit par voie de terre, soit par le Tigre » (Quinte-Curce IV, 9.8), pensait-il. La rive gauche du Tigre était en effet bordée par la voie royale décrite par Hérodote et suivie par les Dix-Mille lors de leur retour vers le nord.

C'est au cours de cette marche que les soldats passent à proximité de la ville d'Opis, où était jeté un pont et dont il ne fait pas de doute qu'elle était un port fluvial de première importance. En 539, Cyrus y avait passé le Tigre et remporté une victoire décisive sur les armées babyloniennes. Xénophon en parle comme d'une « ville considérable » (II, 4.25) et il décrit ainsi le trafic qu'il a observé aux abords : « Là sont les canaux qui sont les dérives du Tigre. Il y en a quatre. Ils ont un plèthre de large et sont très profonds. Des bateaux chargés de blé y circulent » (I, 7.15). Des tablettes du règne de Cyrus prouvent également que la ville constituait un marché important, où des représentants de la maison des Egibi venaient acheter et vendre des esclaves.

• *De Babylonie en Élam.* – La navigation n'était pas restreinte aux grandes voies Nord-Sud représentées par l'Euphrate et le Tigre. Les deux fleuves et leurs affluents étaient reliés entre eux par de nombreux canaux, qui facilitaient en particulier les échanges entre deux centres achéménides de la plus haute importance, la Babylonie et l'Élam (Susiane). En dehors des canaux transversaux, le fond du golfe Persique représentait un axe de communication privilégiée. C'est déjà ce qu'illustrent les dispositifs stratégiques adoptés par le roi assyrien Sennachérib qui, voulant attaquer l'Élam à partir de Babylone, avait ordonné à sa flotte de descendre l'Euphrate, de longer la côte du golfe Persique, puis de s'emboîser à l'embouchure du Karun sur les rives duquel eut lieu une bataille terrestre décisive. Il est probable que la remontée de l'Euphrate était facilitée par la force portante de la marée qui, à cette époque, pouvait se faire sentir jusqu'à Uruk.

Les allées et venues des flottes macédoniennes en 324 sont également démonstratives. Lors de leur jonction en Carmanie, Néarque, qui commandait la flotte, et Alexandre s'étaient donné rendez-vous à Suse. Guidé par un pilote perse, Néarque remonta le Pasi-tigre (Karun) jusqu'à Ahwaz, puis emprunta l'Eulaios jusqu'à Suse. L'année suivante, Alexandre descendit lui-même l'Eulaios à partir de Suse, puis il gagna l'embouchure du Tigre, tandis qu'une autre partie de la flotte remontait l'Eulaios jusqu'à la jonction avec le canal joignant l'Eulaios au Tigre et enfin passa sur le Tigre. De son côté, alors parvenu à l'embouchure de l'Euphrate, Néarque rejoignit Alexandre en empruntant à nouveau l'Eulaios. Les dangers de la navigation – déjà soulignés par Sennachérib – rendaient obligatoire le recours à des pilotes confirmés. C'est ce que remarquait Néarque, parlant de la partie nord de la côte perse du golfe : « Le long de la côte perse, la route n'était que bas-fonds, brisants et lagunes » (*Inde* 38.8). De même de la côte de la Susiane : « La mer est sans profondeur en général, les brisants s'avancent loin des rivages et il est difficile d'entrer dans les ports » (40.10).

Plusieurs tablettes babyloniennes attestent de la régularité et de la vigueur des échanges. Ainsi, en 505, six hommes reçoivent des allocations en nature (laine) pour conduire en Élam un bateau chargé d'orge. En 499, deux Babyloniens reçoivent un salaire pour conduire en Élam un bateau qui transportait des vêtements. Tout aussi bien la maison des Egibi a-t-elle sur place des représentants commerciaux. Un document de l'époque de Nabonide atteste qu'au retour, les bateaux babyloniens apportaient en Babylonie « des fruits des vergers élamites ». Ce document fait songer à ce qu'écrit beaucoup plus tard Diodore de Sicile (XVII, 77.4). Parlant des « fruits de toute sorte » que fournit le pays des Uxiens (région de Fahliyun), il écrit : « Comme on fait sécher la récolte une fois mûre, les marchands qui naviguent sur le [Pasi]tigre [Karun] descendent en Babylonie des préparations culinaires variées qui font la joie des consommateurs ».

• *De la Méditerranée à la Babylonie.* – Dans une lettre qui lui est attribuée (*Lettre* 30), Thémistocle décrit ainsi le voyage qui, au sein d'une mission officielle, le conduisit des côtes d'Asie Mineure vers Babylone ou/et Suse :

Au cours de la marche, je traversai un pays de collines et une vallée profonde. Je vis et je passai dans de profondes vallées, dont les rebords étaient habités et cultivés. La partie désertique nourrissait des bêtes sauvages et des troupeaux d'autres animaux. Je naviguai sur de nombreux fleuves et je visitai de nombreux peuples.

Entre autres enseignements, le texte fait une référence explicite à l'utilisation conjointe des voies terrestres et des voies fluviales, particulièrement pour les voyageurs qui se rendaient d'Asie Mineure en Babylonie. Fleuves et canaux babyloniens étaient en effet en relation étroite avec les rivages méditerranéens, grâce à la combinaison de trois types de transport : fluvial, terrestre et maritime. Le coude de l'Euphrate n'est distant que d'environ 180 km du golfe d'Alexandrette, avec lequel les échanges ont toujours été actifs. C'est bien ce que laisse entendre Hérodote dans sa description des bateaux babyloniens : « Ce qu'on transporte ainsi, ce sont surtout des jarres contenant du vin de Phénicie », et en faisant référence à « ceux qui se rendent de notre mer [Méditerranée] jusqu'à Babylone... [en descendant l'Euphrate] » (I, 185, 194). Débarquées dans les ports phéniciens, les marchandises gagnaient Thapsaque par voie de terre, puis descendaient l'Euphrate jusqu'à Babylone. L'usage complémentaire de ces routes devait être considéré comme habituel, puisque, pour rencontrer le roi [Artaxerxès II] au plus vite, l'Athénien Conon, alors à Chypre, fit voile vers la Cilicie, gagna Thapsaque par voie de terre et « descendit l'Euphrate jusqu'à Babylone » (Diodore XIV, 81.4).

En 324, Alexandre fit construire une flotte en Phénicie, 45 navires au total : « Ces navires avaient été apportés, démontés, jusqu'à l'Euphrate à la ville de Thapsaque, où ils avaient été réassemblés, puis ils avaient descendu le fleuve jusqu'à Babylone... où le roi fit creuser un port capable de recevoir 1000 vaisseaux de guerre, ainsi que des arsenaux pour ce port » (Arrien VII, 20.2-4). De l'époque achéménide proprement dite, on citera un passage de la *Charte de Fondation* du palais de Darius à Suse : « Le bois employé ici fut apporté d'une montagne appelée Liban. Les gens d'au-delà du fleuve (*Ebir-nāri*) l'apportèrent jusqu'à Babylone ; de Babylone, les Cariens et les Ioniens l'apportèrent jusqu'à Suse » (*DSf* § 3g). Le bois du Liban a donc été transporté selon l'itinéraire qui vient d'être décrit, par voie de terre, puis par voie fluviale articulée avec l'itinéraire maritime du fond du golfe Persique. Les Ioniens sont peut-être les Milésiens punis de la façon suivante après la révolte de l'Ionie (492) : « Les Milésiens pris vivants furent conduits à Suse ; le roi Darius, sans leur faire d'autre mal, les établit sur la mer qu'on appelle Erythrée [golfe Persique], dans la ville d'Ampè, près de laquelle coule le Tigre, quand il se jette dans la mer » (Hérodote VI, 20). On doit peut-être identifier cette ville d'Ampè avec Aginis, comptoir important situé par Arrien près de l'embouchure du Tigre.

Écrivant à l'époque romaine, le géographe Strabon cite, de troisième main, le compte rendu d'un ambassadeur athénien, Diotimos, qui conduisit une ambassade à Suse en 437-436. Son témoignage fut recueilli par son contemporain Damaste, puis connu de Strabon par l'intermédiaire d'Eratosthène. Strabon entend démontrer la fausseté des informations transmises par Damaste. Il polémiqua contre lui en ces termes :

Eratosthène nous indique une bêtise de ce Damaste, parce que celui-ci disait que le golfe Arabe est un lac et que Diotimos, fils de Strombichos, en dirigeant une ambassade d'Athéniens, voyagea par voie d'eau à travers le Kydnos en Cilicie jusqu'au fleuve Choaspes qui s'écoule de

Suse, et qu'il arriva après 40 jours à Suse et que ces choses lui avaient été dites par ce même Damaste (I, 3.1).

Comment comprendre en effet qu'un voyage par voie d'eau ait été possible entre la Cilicie et Suse ? Eratosthène lui-même et Strabon considéraient manifestement les allégations de Damaste comme de simples balivernes, et Strabon ne les transmet que pour prouver que son collègue n'est pas crédible. On a parfois compris le texte de la manière suivante : venant par voie de mer d'Athènes jusqu'en Cilicie, les vaisseaux athéniens auraient gagné le delta du Nil, emprunté le canal du Nil à la mer Rouge puis repris le trajet de la flotte envoyée par Darius de l'Égypte au fond du golfe Persique (cf. chapitre XII, 1). Il est infiniment plus simple de considérer que, suivant en cela un itinéraire traditionnel, les Athéniens ont débarqué en Cilicie, gagné l'Euphrate par voie de terre et embarqué sur des bateaux à Thapsaque, puis rejoint la Basse-Babylonie, d'où il était possible de rejoindre Suse par voie d'eau continue, comme on vient de le voir.

Dans cet ensemble, les ports phéniciens jouaient un rôle de premier plan, bien qu'il soit peu attesté à la haute époque achéménide. C'est de Sidon que, dans les années 360, des ambassadeurs athéniens voyagent vers le roi, grâce à l'aide que leur apporta le roi sidonien Straton (Tod, n° 139). C'est de Sidon que, sur ordre de Darius, Démokédès s'embarqua à destination de la Grèce (Hérodote III, 136). Quant à Diodore (XVI, 41.4), il précise que, vers le milieu du IV^e siècle, Sidon avait acquis une grande prospérité grâce au commerce (*dia tēs emporias*). L'importance d'un site comme Myriandros, dans le golfe d'Alexandrette, n'était pas moindre. Elle est ainsi décrite par Xénophon à la fin du V^e siècle (*Anab.* I, 4.5) : « Ville habitée par les Phéniciens sur le bord de la mer, c'était un comptoir (*emporion*), où étaient mouillés un grand nombre de navires marchands ». La situation de Myriandros était en effet exceptionnelle : « Elle se situe au lieu de jonction de deux routes économiques importantes : la route qui, par les Portes de l'Amanus, relie le golfe d'Issos à l'Euphrate et la route qui, par les Portes Ciliciennes, relie la Syrie à la Cilicie côtière ; sa position est celle d'une plaque tournante commerciale » (G. Kestemont). Dans un contexte militaire, Diodore atteste également de l'importance du trafic entre la Cilicie et Chypre, dans les années 380 (XV, 3.1).

Dans cette zone, l'archéologie illustre surtout le commerce régional ou interrégional, beaucoup moins les échanges à longue ou moyenne distance. Les documents les plus intéressants sont de peu antérieurs à la conquête de la Babylonie par Cyrus. On voit que des commerçants babyloniens, parfois commissionnés par l'Eanna d'Uruk, ont importé un certain nombre de produits d'Ebir-Nāri, parmi lesquels le fer et du cuivre de Yamana (Chypre ?), du fer du Liban, de l'alun d'Égypte et du « bleu égyptien », ainsi que des produits alimentaires (miel, vin, épices) et des étoffes. Il paraît clair qu'ici les marchands phéniciens ont joué le rôle d'intermédiaires entre les pays de l'Ouest méditerranéen et les marchands babyloniens. Il y a toute raison de supposer qu'il en fut de même à l'époque achéménide.

• *La batellerie égyptienne : le Nil entre la Méditerranée et la mer Rouge ?* – Fasciné par les bateaux de l'Euphrate, Hérodote consacra également un développement aux bateaux égyptiens, dont il décrit le mode et les matériaux de construction : il les dénomme *baris* et il affirme que « certains portent plusieurs milliers de talents » (II, 96) ; la description d'Hérodote a fréquemment été confrontée à un papyrus araméen traitant de la réparation d'un bateau de l'administration perse (*DAE* 61). Parmi les sept classes héréditaires, il ne

manque pas non plus de citer les pilotes (II, 164). L'expression égyptienne « être sans bateau » renvoyait d'ailleurs à un état de pauvreté absolue. De tout temps, on le sait, le Nil a constitué l'artère essentielle de navigation. À la suite d'Hérodote (II, 108), c'est au pharaon qu'il nomme Sesosis [Sésostris] que Diodore attribue des travaux décisifs en ce domaine :

Dans toute la région qui s'étend depuis Memphis jusqu'à la mer, il fit creuser de nombreux canaux qu'il fit tous communiquer avec le Nil, afin de faciliter le transport des fruits et les relations commerciales de tous les habitants ; mais, ce qui est le plus important, il garantissait ainsi le pays contre les invasions des ennemis. Avant ce temps, le cœur de l'Égypte était ouvert au passage des chevaux et des chars ; il devint dès lors inaccessible par le grand nombre de ses canaux (I, 57).

On verra comment les pharaons indépendants du IV^e siècle utilisèrent ce système pour barer la route du Delta aux armées achéménides (chapitre xv, 9). Le rôle des bateliers égyptiens est bien attesté par les papyrus araméens, en particulier dans le ravitaillement de la garnison d'Éléphantine (*DAE* 54-55), mais également dans l'acheminement du courrier (*DAE* 14, 17) et les échanges commerciaux (*DAE* 26, 109) entre la Haute et la Basse-Égypte.

Hérodote (II, 99) souligne que les Perses prirent soin d'entretenir digues et canaux en Égypte, tout particulièrement pour combattre les risques de submersion de Memphis. Relié directement au Nil par un canal, le port de Memphis était extrêmement actif. On y trouvait non seulement un arsenal militaire de l'administration, mais également un port de commerce, où sont attestées des communautés de marchands cariens, ioniens et phéniciens. On sait également qu'à l'initiative de Darius un canal fut (r)ouvert entre le Nil et la mer Rouge. Les objectifs du Grand Roi restent pour une part inexplicables, car il apparaît maintenant que, contrairement à l'orgueilleuse déclaration inscrite sur l'une des stèles du canal (Posener n° 9), jamais il n'exista de ligne de communication directe et régulière entre la mer Rouge et le golfe Persique tout au long de la période achéménide. Parmi les stèles retrouvées, l'une était située à Tell el-Maskhuta (Posener n° 8). Or, des prospections récentes menées dans le secteur ont apporté des résultats tout à fait intéressants : on y observe en effet, tout au long du V^e siècle, la présence de céramiques provenant de diverses cités grecques d'Asie Mineure et des îles (Chios, Thasos, Lesbos, Samos) et, plus encore, des cités phéniciennes. Même si le mécanisme est difficile à restituer en toute certitude, on est amené à en induire que le canal a facilité l'essor des échanges entre les grandes cités commerçantes de l'Égée, la vallée du Nil et la mer Rouge ; notons également la présence de céramique phénicienne et grecque (Chios) sur un site (Dorginarti) situé entre la première et la seconde cataractes ; enfin, un papyrus de l'époque de Darius I^{er} atteste de l'existence d'échanges entre Éléphantine et la Basse-Nubie (*P. Loeb* 1).

• *Douanes et échanges.* – Comme bien souvent, c'est par la mention des taxes royales que l'on a accès à des informations portant sur les productions et les échanges qui en sont frappés. Des postes de douanes sont attestés à Opis et à Babylone sous la forme d'un péage fluvial et d'un péage à l'entrée d'un pont. Nous apprenons, par le Pseudo-Aristote (II, 34a), qu'il existait des droits de douane en Babylonie : tombée (selon l'auteur) en désuétude à l'époque d'Alexandre, « une ancienne réglementation (*nomos*) en vigueur en Babylonie obligeait à payer la dime (*dekate*) sur tous les produits pénétrant dans le pays (*tôn eisagomenôn*) ». De son côté, le *Livre d'Esdras* implique l'existence régulière de droits de

douane dans tous les pays de l'Empire (*Ezra* 4.20). Il ne fait guère de doute que des postes de douane étaient installés dans les principales villes-étapes, telle Thapsaque sur l'Euphrate et bien d'autres encore. Peut-être étaient-ils installés également dans les villes situées aux frontières des satrapies, telle Kydras, qui marquait la limite entre la Lydie et la Carie (Hérodote VII, 30), ou encore Ikonion, définie par Xénophon (I, 2.19) comme « la dernière ville de Phrygie » (en venant de Kelainai).

Là-dessus, on recueille des informations du plus haut intérêt dans un document araméen très récemment publié, que les éditeurs datent du règne de Xerxès, soit 475 (*TADAE* C3.7). Il s'agit apparemment du livre de comptes d'un poste de douane situé sur l'une des bouches du Nil, par lequel transitent obligatoirement des navires phéniciens et des navires ioniens. Une taxe *ad valorem* est perçue à l'entrée et à la sortie, et versée au magasin royal : les Grecs versent une taxe désignée sous le nom de *mandt'*, c'est à dire *mandattu* (terme d'origine accadienne qui se réfère à bien des levées fiscales, y compris en Égypte achéménide); les Phéniciens versent une dîme (*m'sr'*). À l'entrée, les vaisseaux phéniciens apportent des marchandises d'une grande variété, du vin, des métaux, et du bois de différentes qualités; les bateaux ioniens apportent préférentiellement du vin et de l'huile (un papyrus araméen (non daté) atteste de l'importation de vin de Sidon en Égypte, à l'époque achéménide : *DAE* 12). Au retour, les uns et les autres exportent uniquement du natron. On ne sait pas où était situé ce poste de douane d'où les vaisseaux ioniens et phéniciens gagnaient à coup sûr le port de Memphis et la vallée du Nil. Mais la continuité paraît grande avec des réglementations de l'époque saïte, qui imposent des droits de douane aux portes de l'Égypte : l'une sur la bouche Canopique contrôle les vaisseaux ioniens, l'autre sur la bouche Pélusiaque les vaisseaux phéniciens, tandis qu'un troisième poste était situé à Éléphantine.

En définitive, on est tenté de penser que l'absence de références directes au commerce et aux commerçants sur les trajets terrestres est surtout l'effet déformant d'une documentation orientée préférentiellement vers les domaines militaires et politiques. Les renseignements relatifs aux douanes et péages semblent bien confirmer l'ampleur et la densité des échanges. Au reste, le prélèvement royal pouvait s'opérer sous d'autres formes : on sait par exemple que des peuples arabes devaient verser chaque année l'énorme quantité de 1 000 talents d'encens [c. 30 tonnes] au Grand Roi en guise de « don » (Hérodote III, 88) : ce n'était rien d'autre en réalité qu'une ponction opérée sur les profits commerciaux générés par les échanges entre la Palestine et l'Arabie du Sud.

Tribut et prélèvements royaux

I. SOURCES ET PROBLÈMES

• *Tribut et pouvoir*. – Dans l'œuvre gigantesque de remise en ordre et de redéfinition menée par Darius, il convient de réserver un développement séparé à sa politique financière. Qu'il s'agisse des travaux de construction menés dans ses nouvelles capitales de Persépolis et de Suse, des expéditions militaires, des dons ou encore des besoins de la cour, Darius se devait de s'assurer des revenus importants et réguliers. Certes, on l'a vu, ni Cyrus, ni Cambyse, ni Bardiya n'avaient négligé l'administration financière. Les prélèvements sur les peuples sujets ne datent pas de Darius. Il n'en reste pas moins que tous les textes anciens lui attribuent un rôle déterminant dans la fixation des tributs. Le problème est de tenter d'évaluer avec précision l'ampleur des modifications et leurs conséquences historiques.

Parmi les sources relatives au tribut, les déclarations royales ont pour vocation et pour fonction de magnifier l'unification impériale réalisée par Darius, sans considération pour les spécificités régionales. Les sources grecques ne sont pas exemptes d'une telle orientation, pour la simple raison que, fondamentalement, elles postulent que l'Empire achéménide est un, de Sardes à Bactres. D'une manière générale, les textes classiques sont à la fois indispensables et terriblement frustrants. Du poids du tribut achéménide, ils donnent deux images contradictoires : certains soulignent la modération de la taxation de Darius ; là plupart, en revanche, aiment à dénoncer sa lourdeur insupportable. De même, ils offrent deux images du roi, présenté tantôt comme un roi juste et presque compatissant pour ses sujets, tantôt comme un marchand (*kapēlos*) « en raison de l'imposition du tribut et d'autres mesures du même genre » (Hérodote III, 89).

Mais ces textes sont construits sur une vision essentiellement politique et idéologique : les premiers exaltent le souvenir mythifié d'un roi idéal ; quant à la majeure partie des auteurs grecs, ils sont conduits par la volonté (souvent teintée de polémique) de dénoncer les tares originelles d'un système qui rend les Grecs d'Asie « esclaves » du Grand Roi par le biais d'un tribut considéré en métaphore comme la domination impériale elle-même (e.g. Hérodote VII, 1 [*douleuō*] et VII, 7 [*douloterē*]). Une telle approche n'est d'ailleurs

pas dénuée d'intérêt analytique. Mais le problème est qu'aucune des deux versions ne nécessite de démonstration chiffrée. D'où l'intérêt du long développement consacré par Hérodote (III, 89-97) aux réformes entreprises en ce domaine par Darius. Ce texte offre une foule d'informations du plus haut intérêt, y compris au plan comptable ; mais Hérodote lui-même n'est pas un technicien des choses financières. Il focalise lui aussi son intérêt sur l'aspect politique de la politique royale, en d'autres termes sur le rapport immédiat qu'il souligne et illustre entre levée du tribut et domination impériale. De ce fait, il n'envisage jamais le problème dans sa globalité. C'est pourquoi le passage tributaire d'Hérodote pose encore de nombreux et décisifs problèmes interprétatifs, en particulier pour tout ce qui concerne les autres prélèvements royaux et la gestion des revenus.

• *Diachronie et synchronie.* – Pour analyser la dynamique de l'ensemble du système, il est indispensable d'élargir la base documentaire et d'amener dans la discussion des textes plus tardifs. Le risque existe évidemment d'écraser la perspective diachronique. Dans ces conditions, l'utilisation de textes postérieurs à Darius et à Xerxès devra être justifiée par leur insertion dans un ensemble logique et cohérent. Au vrai, on a toute raison de croire que l'organisation tributaire n'a pas subi de modifications bouleversantes – si l'on met à part évidemment les variations sur l'étendue et le nombre des satrapes ou sur l'appartenance de tel ou tel peuple à telle ou telle circonscription : le roi pouvait à tout moment décider de nouvelles attributions (e.g. Arrien I, 24.5). On doit supposer également que des ajustements ponctuels pouvaient être apportés à l'assiette ou au montant du tribut : en témoigne en particulier la mesure prise par Artaphernès en 492, après la révolte de l'Ionie (chapitre XII, 5). Mais ces variations localisées et limitées ne paraissent pas avoir jamais remis en cause le fonctionnement du système dans sa globalité. Cette remarque n'entend pas évacuer la dimension diachronique au profit exclusif de l'approche thématique : nous tenterons, à chaque fois que la documentation l'imposera, de marquer les évolutions et ruptures éventuelles.

Il se trouve que c'est de la fin de l'époque achéménide que datent les sources les plus nombreuses et les plus riches, ou plus exactement encore, de la période de transition entre l'époque achéménide et la haute période hellénistique. La répartition de la documentation trouve son origine dans l'ampleur des comptes rendus écrits par les historiens anciens d'Alexandre, qui transmettent un grand nombre d'institutions typiquement achéménides, reprises à son compte (en tout ou en partie) par le conquérant macédonien. Elle trouve sa source également et surtout dans le nombre grandissant d'inscriptions grecques provenant de l'Asie Mineure occidentale hellénistique. Or il n'est pas difficile de montrer que, dans de nombreux cas, les institutions de l'époque des diadoques (successeurs d'Alexandre) ou des rois séleucides ont été copiées sur des pratiques achéménides, que l'on peut alors reconstituer en disposant des documents en miroir, à condition de faire preuve à chaque pas de prudence méthodologique : car le risque existe de se perdre dans les jeux de glaces !

C'est de cette période également (dernier quart du IV^e siècle) que date un opuscule, les *Économiques*, écrit par un représentant de l'école aristotélicienne (d'où l'appellation anonyme de Pseudo-Aristote qui lui est traditionnellement donnée). Or, dans les *Économiques*, nous disposons de la seule analyse globale du fonctionnement du système de prélèvements achéménide, dans lequel l'auteur cherche un modèle d'économie au sens où il l'entend : les voies et moyens utilisés par un *économiste*, c'est-à-dire le maître et régisseur d'une maison, pour « acquérir et conserver... et mettre de l'ordre dans ses biens et savoir

s'en servir... Pour la conservation, il y a intérêt à mettre en pratique les institutions des Perses et des Lacédémoniens... La coutume perse veut que le maître en personne donne tous les ordres et qu'il ait l'œil à tout» (I, 6.1-3). En dehors de ces rappels d'ordre général du Livre I, le Livre II contient une analyse, sommaire mais essentielle, des quatre types d'économies (II, 1.1-8), dont « la plus importante et la plus simple est celle du roi ; la plus variée et la plus facile, celle d'une cité ; la plus limitée et la plus variée, celle du particulier » ; s'y ajoute l'« économie satrapique », liée organiquement à l'économie royale : l'économie satrapique concerne les recettes (tributs, taxes, etc.), l'économie royale a trait à la saine gestion des biens (ce que les Grecs nomment *oikonomia*) ; le roi jouit des revenus que lui procurent ses satrapes. Le principe commun des quatre types d'économies est simple : « Les dépenses ne doivent pas excéder les revenus » (II, 1.6) ! Suit une longue série d'exemples de ruses et de subterfuges utilisés par des particuliers, des cités et des satrapes pour se procurer l'argent qui leur manquait (II, 2).

Si un auteur comme celui des *Économiques* s'est intéressé à l'Empire perse, c'est que les Grecs pouvaient ainsi méditer l'exemple d'une organisation où, à la différence de leurs cités, le roi ne rencontrait jamais de problèmes financiers. Et il est bien clair que l'auteur en voyait la raison dans la régularité et l'ampleur des prélèvements opérés par les satrapes au nom du roi. Tel était également le point de vue développé antérieurement par Xénophon qui, dans un ouvrage intitulé l'*Économique*, consacré au mode de gestion idéal d'un grand domaine, ne manque pas de mettre en exergue l'intérêt que le Grand Roi manifeste pour les paysans et plus généralement pour « les travaux de la terre », ni de souligner les capacités d'action que lui donne régulièrement le tribut pour solder ses garnisaires.

• *Les documents du centre.* – En dehors des sources classiques, nous disposons fort heureusement de documents du centre. On veut parler d'abord des milliers de tablettes de Persépolis : à travers cette documentation, le texte du Pseudo-Aristote est encore réévalué, car il éclaire le fonctionnement de l'économie royale persépolitaine. Parmi les autres régions de l'Empire, la Babylonie est la mieux pourvue, bien que la documentation la plus abondante sur l'organisation des terres et des charges fiscales qui leur sont attachées soit postérieure à Darius I^{er} : elle date essentiellement des règnes d'Artaxerxès I^{er} et de Darius II ; cependant, là aussi, de nombreux textes permettent de considérer que, pour l'essentiel, les structures remontent à Darius I^{er}, et même dans certains cas à Cyrus et à Cambyses. On fera la même remarque pour la documentation araméenne d'Égypte, qui revêt une importance décisive. La composition et la répartition chronologique des sous-ensembles documentaires viennent rappeler la méthode. En dépit du caractère global de l'organisation tributaire achéménide qu'impliquent les présentations du Pseudo-Aristote et d'Hérodote, il convient, à tout moment, de situer les analyses dans des contextes régionaux différenciés. C'est la raison pour laquelle l'ampleur et la spécificité de la documentation persépolitaine requièrent un développement séparé : mais, dans le même temps, les questions que pose cette documentation nous conduiront à les replacer dans le cadre général de l'Empire (chapitre XI), avant d'en revenir à des études régionales (chapitre XII). Seul un tel dialogue entre le centre et la périphérie est à même, sinon de résoudre, du moins de poser dans toute leur ampleur les problèmes liés au fonctionnement global de l'économie tributaire.

II. SATRAPIES ET TRIBUTS

• *Hérodote et les tributs de Darius*. – C'est très rapidement que Darius et ses conseillers s'attelèrent à la tâche de réorganisation tributaire. Hérodote atteste de cette hâte en écrivant : « Cela fait, Darius établit dans l'Empire des Perses vingt gouvernements (*nomoi*)... et il fixa les tributs » (III, 89). C'est probablement en 518-517 que furent levés pour la première fois les tributs réformés, c'est-à-dire à l'extinction du moratoire décidé par Bardiya en 522. Poursuivant son exposé, Hérodote donne une liste des circonscriptions, indiquant précisément quels peuples en relevaient ainsi que le montant des tributs affectés à chacune (III, 90-94). En voici le tableau :

<i>Nome</i>	<i>Peuples</i>	<i>Tribut</i>	<i>Autres prestations</i>
I	Ioniens, Magnètes d'Asie, Éoliens, Lyciens, Myliens, Pamphyliens	400 T	
II	Mysiens, Lydiens, Lasiens, Cabaléens, Hyténéens	500 T	
III	Phrygiens [de l'Hellespont], Thraces d'Asie, Paphlagoniens, Mariandyniens, Syriens	360 T	
IV	Ciliciens	500 T	360 chevaux blancs
V	De Posideion à l'Égypte [Arabes exempts]	350 T	
VI	Égypte, Libyens limitrophes, Cyrène, Barkè	700 T	Produit de la pêche du lac Moeris + 120 000 médimnes de blé pour la garnison perse de Memphis
VII	Sattagydes, Gandariens, Dadiques, Apatyres	170 T	
VIII	Suse et pays des Kissiens	300 T	
IX	Babylone et reste de l'Assyrie	1000 T	500 jeunes castrats
X	Ecbatane, reste de la Médie, Paricaniens et Orthokorybantes	450 T	
XI	Caspiens, Pases, Pantimathes, Darites	200 T	
XII	Bactriens et ... (?)	360 T	
XIII	Pactyque, Arméniens et peuples voisins jusqu'au Pont-Euxin	400 T	
XIV	Sagartiens, Sangéens, Thamanéens, Outiens, Myques et habitants de la mer Érythrée	600 T	
XV	Saces et Caspiens	250 T	
XVI	Parthes, Chorasmiens, Sogdiens, Ariens	300 T	
XVII	Paricaniens et Éthiopiens d'Asie	400 T	
XVIII	Matiènes, Saspies, Alarodiens	200 T	
XIX	Mosques, Tibaréniens, Macrons, Mossynèques, Mares	300 T	
XX	Indiens	360 T	

• *Nomes, satrapies et peuples*. – Ce passage d'Hérodote a suscité et continue de susciter des analyses divergentes entre historiens. On a pu soutenir que cette liste n'offre aucune information crédible, car sa composition serait calquée sur une tradition littéraire et poétique grecque qui remonterait au *Catalogue des Vaisseaux* d'Homère. Une telle interprétation est manifestement excessive. La première raison en est que la comparaison établie fréquemment entre la liste d'Hérodote et les représentations des peuples à Persépolis et ailleurs n'est pas pertinente. Les deux types de documents ressortissent manifestement à des concepts différents : les uns (documents du centre) donnent une représentation idéelle et idéologique de l'espace impérial (chapitre v), l'autre (Hérodote) renvoie indiscutablement à une organisation administrative. Certes, originaire d'Asie Mineure, Hérodote a manifestement hellénisé les données : il est tout à fait frappant de constater en particulier qu'il débute son énumération par les districts ioniens, alors que, dans tous les documents achéménides, les listes de pays commencent par la Perse, considérée comme le cœur de la puissance royale. De même, les critiques décapantes qui se sont exercées contre les chiffres qu'il produit doivent être abandonnées. Certes, Hérodote a rencontré quelques difficultés à transformer en talents (comptables) des montants qui lui avaient été fournis en dariques. Mais, en dépit de quelques erreurs de conversion et de calcul, il semble bien que les données chiffrées qu'il fournit doivent être considérées comme fondées. La précision suggère même fortement qu'il a eu accès – par des voies et moyens inconnus (et sans doute indirects) – à des documents officiels, par exemple à des citations (écrites ou orales) des archives de Sardes et d'ailleurs.

Par ailleurs, et bien qu'Hérodote assigne au règne de Darius la liste des circonscriptions, il n'est pas sûr que certaines informations ne datent pas d'une période postérieure, c'est-à-dire de la période au cours de laquelle il a amassé la documentation puis rédigé ses *Enquêtes*. Il est clair par exemple que l'Inde ne fut incluse dans le système qu'après la conquête opérée par Darius ou, tout du moins, que le versement du tribut fixé antérieurement ne put être exigé qu'à cette date. Hérodote (III, 96) précise lui-même que « par la suite, d'autres sommes revenaient aussi à Darius des îles et des peuples qui habitent en Europe jusqu'à la Thessalie », c'est-à-dire dans la période postérieure à 512-510. Mais, il est bien difficile de le contrôler dans le détail.

On ne saisit pas toujours la logique de certains regroupements. C'est aussi qu'il est bien difficile de situer précisément sur une carte certains des peuples cités par Hérodote à partir d'ethnonymes qu'il a déformés. Selon lui, les *arkhai* (gouvernements) sont appelées *satrapies* par les Perses et des gouverneurs (*arkhontes*) furent mis à leur tête. Le problème est que nous ne disposons d'aucune liste de satrapies antérieure à la mort d'Alexandre, qui pourrait être utilisée pour vérifier systématiquement les affirmations de l'historien d'Halicarnasse. Nous ne sommes cependant pas absolument dépourvus d'informations sur les satrapes de Darius. Outre les textes grecs, des documents babyloniens et des tablettes de Persépolis permettent de dresser une liste partielle et d'établir des relations avec la liste d'Hérodote (*voir page suivante*).

Dans certains cas (Daskyleion, Sardes, Égypte, Suse, Bactres, Ecbatane), l'homologie entre les nomes d'Hérodote et les ressorts satrapiques est assez nette, en première approximation du moins. Mais ce n'est pas le cas général. Bien qu'il existe apparemment un satrape en Arie à l'époque de Darius, les Ariens sont rangés avec les Parthes, les Chorasmiens et les Sogdiens dans l'immense nome n° 16 d'Hérodote – alors même que l'existence d'une satrapie de Parthie ou de Parthie-Hyrcanie est attestée à une époque plus

	Date	Résidence	Nomes d'Hérodote
Satrapes			
Mithrobatès	525?	Daskyleion	N° 3
Oroitès	+521	Sardes et Magnésie	N° 1 et 2?
Gubāru	522-	Babylone et Transeuphratène	
Uštānu	535-525		N° 5 et 9
Huta-[...]	521-516	Égypte et Cyrénaïque	
Aryandès	486	Suse	N° 6
Bakabana	525-510?	Bactres	N° 8
Dadarši	500-499		N° 12
Irdabanuš	522	Arachosie	
Vivāna	500	Kandahar	N° 17?
Bakabaduš	522	Arie	?
Harbamišša	494	Ecbatane	N° 16 (en partie)
Miturna (Hydarnès)	?		N° 10
	503-499		

tardive et que, très généralement, la Sogdiane est rattachée à la Bactriane. Dans le sens inverse, Hérodote isole un cinquième département (III, 92), dont les limites correspondent d'assez près à ce qu'il est convenu d'appeler la Transeuphratène (Ebir Nāri). Or, nous savons qu'à la date assignée à la réforme de Darius, la Transeuphratène continuait d'être intégrée dans le vaste gouvernement de Babylonie et de Transeuphratène. Pour autant, à l'intérieur de cette vaste satrapie, la Transeuphratène constituait apparemment un sous-ensemble tributaire, comme l'indique une décision prise par Darius à l'égard de Jérusalem vers 518 (*Ezra* 6.8.), où il est question des « tributs de la province d'Ebir Nāri » (*medinah 'Abar nahara*). Cependant, tout compte fait, nous ne disposons pas de documentation susceptible de prendre systématiquement Hérodote en défaut. L'un des principaux problèmes posés est celui de l'éventuelle distinction entre les districts satrapiques et des districts tributaires. Il est probable que, dans la majorité des cas, une telle différenciation n'existait pas : c'est aux satrapes qu'était dévolue la tâche de rassembler les tributs fixés sur les *ethnē* qui étaient réputés relever de leur autorité. Néanmoins, un texte tardif d'Arrien (I, 24.5) semble indiquer qu'à la suite d'une redéfinition des frontières entre deux satrapies, un *ethnos* rattaché à une satrapie pouvait continuer de verser son tribut dans une satrapie voisine (chapitre XVI, 4).

De ce point de vue, le plus intéressant est de considérer la manière dont Darius, selon Hérodote, détermina les limites des circonscriptions et leur tribut : « Il fixa les tributs pour chacun des peuples (*kata ethnēa*), annexant à ces peuples leurs voisins et, au-delà des voisins immédiats, répartissant entre eux les autres peuples les plus éloignés » (III, 89). Du point de vue tributaire, les peuples d'un nome sont « groupés ensemble » (*es tōuto tetagmenoi* ; III, 92), « ils contribuent ensemble » (*es tōuto sumpherontes* ; III, 92), « un chiffre unique de tribut avait été fixé pour l'ensemble des peuples [d'un nome] » (III, 90). À une exception près – le cinquième département (III, 91) – les limites des circonscriptions ne sont jamais données en référence à des repères géographiques. Une circonscription tributaire, c'est d'abord et avant tout la réunion de peuples voisins. Le terme *ethnos* correspond d'assez près au terme utilisé par les Grands Rois dans leurs inscriptions, le terme *dahyu*. L'un et l'autre renvoient à une communauté humaine et au territoire dans laquelle elle vit et se reproduit.

• *La fixation du tribut.* – C'est par deux textes – tardifs mais intéressants – que nous sommes informés sur les conditions pratiques de la fixation des tributs au début du règne de Darius. La tradition présente les mesures prises par Darius sous un jour très favorable : Ayant fixé le montant des tributs de ses sujets, le roi manda les Premiers (*hoi prōtoi*) de ses provinces (*éparchies*), et il les interrogea sur ces tributs, pour savoir s'ils n'étaient pas trop lourds ; ceux-ci ayant répondu qu'ils n'étaient pas modérés, il prescrivit que chacun ne payât que la moitié (Plutarque *Mor.* 172f).

On retrouve une présentation comparable chez Polyen (VII, 11.3), qui dépend manifestement de la même source :

Darius fut le premier à fixer les tributs sur ses peuples (*ethnē*). Afin de les leur faire supporter plus patiemment, il ne les fixait pas lui-même mais il les faisait fixer par ses satrapes, qui les fixaient à un montant excessif. Sous prétexte de favoriser ses sujets, Darius réduisit ces impositions à la moitié. Les peuples reconnurent la diminution comme un bienfait considérable accordé par le roi et ils payèrent le reste de bon cœur.

Il n'y a pas de raison majeure de mettre en doute cette tradition, bien qu'elle ne soit pas exempte du poids de la propagande royale ; on y reconnaît en effet l'éternel aphorisme monarchique : « Il n'y a pas de mauvais roi, il n'y a que de mauvais satrapes » ! En opposition avec la conduite de ses satrapes, le roi fait accepter le montant du tribut par les chefs des *ethnē*. En cela il rompt très probablement avec les pratiques précédentes, qui laissaient sans doute trop de latitude aux satrapes, soucieux d'exiger des sujets les prestations les plus importantes possibles, de manière à s'enrichir personnellement à leurs dépens. Le roi a pris soin de consulter et les satrapes et les chefs locaux pour *fixer* un montant officiel du tribut – d'où l'emploi réitéré du verbe *tassein* sous plusieurs formes chez Hérodote, mais aussi chez Plutarque et chez Polyen. L'on comprend mieux ainsi l'opposition marquée par Hérodote avec le temps de Cyrus et de Cambyse : Darius a été le premier à publier un registre tributaire officiel (cf. III, 89 : *epitaxis* ; Polyen VII, 11.3 : *prōtos phorous etaxe*). Le nouveau roi avait donc tiré la leçon des révoltes qu'il venait de mater et, de cette manière, il se situait également en continuité avec les réformes tributaires de Bardiyā qu'il venait d'éliminer (chapitre III, 10). Il convenait d'adopter des méthodes qui, tout en assurant la régularité du prélèvement tributaire, ne pousseraient pas les sujets à contester globalement la domination achéménide.

Il est plus délicat d'aller au-delà de ces considérations générales. Néanmoins, plusieurs textes rendent compte que les tributs ont été fixés « en proportion des capacités » (*kata to megethos/kata dynamin*) des assujettis. L'assiette du tribut a été évaluée en fonction des ressources agricoles des différents pays. C'est la réalité dont rend compte plus précisément le Pseudo-Aristote, en analysant les différents chapitres de l'*économie satrapique* : « De tous ces revenus, le premier en importance et en intérêt est celui provenant de la terre ; on l'appelle tantôt *ekphorion*, tantôt *dekatiē* » (dîme ; II, 2.4). À partir d'un texte de l'époque hellénistique (inscription dite de Mnésimachos), on a proposé qu'il avait été établi au taux d'1/12^e sur une assiette d'une mine d'or [environ 500 grammes], à raison d'un module d'environ d'1,5 km².

La mise au point du document perse original suppose une remarquable prise en compte de la diversité de l'Empire, nécessairement fondée sur une enquête préalable approfondie, dont l'élaboration nécessita certainement un effort de plusieurs années. Il est dommage que nous ne connaissions pas le détail d'une telle opération – comparable, mais sur une tout autre échelle, à l'enquête faite par Aristide dans les cités qui venaient d'adhérer (478)

à la Ligue de Délos; l'Athénien fut alors chargé « d'examiner la situation et les revenus des différents territoires afin d'imposer à chacun ce qu'il devait payer en fonction de ses ressources » (Plutarque *Arist.* 24.1). L'estimation d'Aristide était elle-même fondée très probablement sur l'enquête menée par les services achéménides de Sardes en 493-492 à l'issue de la révolte de l'Ionie (cf. Hérodote VI, 42). Quoi qu'il en soit, le principe du tribut de Darius est simple: chacune des communautés de l'Empire doit verser une part de ses productions (*dasmos*) au roi des rois, y compris des peuples moins connus, tels « les habitants des îles de la mer Erythrée [golfe Persique], où le roi met en résidence ceux qu'on appelle les déportés » (III, 93).

III. DONS ET TRIBUTS

• *Le point de vue d'Hérodote.* – Les exceptions à la règle n'en sont que plus notables. Parmi les exemptions tributaires (*ateleia*), Hérodote cite le pays des Arabes, inclus géographiquement dans le cinquième nome (III, 91). L'explication figure plus loin, lorsqu'il en vient à parler de la catégorie des peuples « qui n'étaient pas taxés pour payer un tribut (*phoros*), mais qui livraient des présents (*dôra*) » (III, 97): les Éthiopiens limitrophes de l'Égypte et leurs voisins fournissaient tous les deux ans deux chénices d'or non passé par le feu, deux cents billes d'ébène, cinq jeunes garçons éthiopiens et vingt défenses d'éléphant; – les Colchidiens ainsi que leurs voisins jusqu'au Caucase livraient, tous les quatre ans, cent jeunes garçons et cent jeunes filles; – les Arabes livraient chaque année mille talents d'encens. Nous ignorons tout des raisons qui ont conféré une place à part à ces peuples, mis à part pour ceux des Arabes qui avaient conclu un traité avec Cambyse. Ils sont eux aussi inclus dans l'espace impérial achéménide, comme le souligne Hérodote, qui les distingue formellement d'autres peuples situés au-delà des frontières qui, eux, « ne se soucient nullement des Perses [de Darius] » (III, 97; IV, 167). Ils sont, comme les peuples tributaires, rangés dans des circoncriptions « avec leurs voisins ». Ils ne jouissent pas non plus d'une exemption généralisée: leurs prestations s'ajoutent à celles des peuples tributaires, mais elles sont décomptées à part (cf. l'expression *parex tou phorou* = en dehors du tribut). Comme les tributaires, ils doivent envoyer des contingents à l'armée royale: dans le catalogue de l'armée de Xerxès chez Hérodote, on remarque en effet la présence d'Éthiopiens et d'Arabes (VII, 69; 86).

La différence avec les peuples tributaires c'est que, d'abord, « ils se sont taxés eux-mêmes », c'est-à-dire que le montant de leurs prestations a été établi en principe « volontairement ». Il ne fait guère de doute cependant que les quantités ont été déterminées en fonction des « désirs » du roi (cf. Hérodote III, 13). C'est d'autre part que, dans le cas des Éthiopiens et des Colchidiens, le versement est biennal ou quadriennal. C'est aussi qu'à la différence des peuples tributaires, leurs prestations ne sont pas évaluées en talents d'argent, mais en produits bruts. En ce sens, effectivement, « ils n'ont pas été taxés pour payer un tribut »: l'administration achéménide n'a pas établi une assiette de perception (*taxis*); elle se contente d'exiger la livraison (*apophora*). On peut supposer enfin – mais c'est là pure hypothèse – qu'à la différence des peuples tributaires, ils versaient directement leurs dons à la cour centrale sans passer par l'intermédiaire du satrape. Quoi qu'il en soit, de l'avis d'Hérodote, ces exemples ne constituent qu'une exception périphérique et résiduelle au sein de la nouvelle organisation fiscale mise en place par Darius: d'où

l'opposition qu'il souligne avec ce qui se passait du temps de Cyrus et de Cambyse (III, 89). Un exemple paraît clair, du moins à lecture cursive: c'est celui des Cyrénéens, Barkéens et Libyens. Lors de l'arrivée de Cambyse en 525, les uns et les autres « se soumièrent d'eux-mêmes sans combat, s'imposèrent un tribut et envoyèrent des dons » (III, 13; cf. IV, 165). En revanche, dans l'organisation de Darius, Cyrénéens, Barkéens et Libyens limitrophes de l'Égypte sont inclus à titre de tributaires dans le nome égyptien (III, 91). Mais la terminologie d'Hérodote laisse apparaître en même temps que, déjà sous Cambyse, ils versaient des tributs *et* des dons: ce qui ne manque pas de poser des questions sur la différenciation dons/tributs qu'il entend imposer ailleurs.

• *Les dons des peuples tributaires.* – C'est que, paradoxalement, si la catégorie de donateurs tend à se concentrer sur les franges, le principe du don demeure et même se généralise. On songe d'abord à ce qu'écrit Xénophon (*Cyr.* VIII, 6.6) des tâches prescrites par « Cyrus » à ses satrapes: « Envoyer de là-bas jusqu'ici tout ce qu'il y aura de beau et de bon dans chacun de leurs territoires. » Le résultat fut atteint pleinement: « Tout peuple croyait se discréditer s'il n'envoyait pas à Cyrus les plus belles productions de sa terre, de son élevage ou de son art; chaque cité en usait de même, et chaque particulier... » (6.23). On sait, par Ctésias, que les rois de l'Inde – évidemment en sus de leur tribut – avaient l'habitude de faire parvenir à la cour des produits très prisés par le Grand Roi. Ctésias cite un animal fabuleux, le *martikhôra*, envoyé en cadeau (*dôron*) au roi des Perses (*FGrH* 688 F45d); Élien (*Anim.* IV, 21) ne cache pas le peu de crédit qu'il accorde à la description fantasmagorique de Ctésias; il mentionne également une qualité de fer spécial (*Indika* 4) et un parfum à l'odeur puissante et enivrante, « un parfum dont nul mot ne peut donner une idée et auquel rien n'est comparable... Le roi des Indiens a l'habitude d'en envoyer au roi des Perses » (*Indika* 28); le Grand Roi reçoit aussi des vêtements teints en vermillon avec une teinture animale, dont l'éclat dépassait même celui des célèbres *sardianiques* (Élien, *Anim.* IV, 41); enfin, une drogue tirée des excréments d'un oiseau, qui offre une mort douce, tranquille et rapide: Ctésias précisait que « le roi indien l'incluait parmi les présents précieux qu'il envoyait au roi des Perses... Le Grand Roi la rangeait à part (*apothēsaurisei*) et seuls lui-même et sa mère y avaient accès » (*Anim.* IV, 46)! De son côté, Dinon rapportait « qu'on envoie d'Égypte au Grand Roi du sel ammoniac et de l'eau du Nil » (Athénée II, 67 b; *FGrH* 690 F25b = Plutarque *Alex.* 36.4); l'eau du Nil était réputée « fécondante et très douce ». C'est peut-être à cette coutume que faisait référence Arrien qui, en décrivant l'oasis de Siwah, mentionne que les habitants extrayaient du sel naturel; les prêtres l'emportent en Égypte – écrit-il – « et ils en font présent au roi (*dôron tôi basilei apopherousin*) ou à quelqu'un d'autre » (III, 4.3-4).

Encore ne s'agit-il là que d'exemples cités de manière fragmentaire par les informateurs de Ctésias et de Dinon. Il s'agit manifestement d'une coutume générale à laquelle se prêtaient également les particuliers, comme le montrent les cadeaux présentés à Darius par Pythios le Lydien (Hérodote VII, 27-28). Tous ces cadeaux participaient de l'effort du Grand Roi de rassembler dans ses paradis, ses palais, sur sa table ou dans son lit un exemplaire des productions de chacun de ses pays. N'y avait-il pas d'ailleurs à la cour des officiers chargés spécialement de recevoir les dons qu'on envoyait au Grand Roi (*apodektères dôron*; [Arist.], *De Mundo* 398a)? Telle était peut-être la fonction première du bâtiment de Persépolis, dénommé la Trésorerie, où l'on conservait tous les cadeaux de prix reçus par Darius et ses successeurs immédiats. Et dans les inventaires hellénistiques des trésors

royaux, on trouve des objets d'art (Diodore XIX, 48.7), des bijoux et des pièces d'orfèvrerie (Arrien III, 19.5), de la pourpre d'Hermione (Arrien III, 16.6-7; Plutarque *Alex.* 36.2), des vases et des vêtements de prix (Diodore XVII, 70-71). Parmi les « dons », on trouvait par exemple à Suse la fameuse vigne d'or offerte par Pythios à Darius (Diodore XIX, 48.7; Hérodote VII, 27). C'est sans doute cette pratique qui est évoquée – sous forme métaphorique – par les célèbres reliefs de Persépolis, où des délégations de peuples de l'Empire viennent remettre des présents représentatifs des productions de leur pays (animaux, étoffes, bijoux, vaisselle précieuse, armes, chars, etc. ; cf. également Ps.-Aristote, *Écon.* II, 34a: *dōra polla anagomena*). La discussion qui se poursuit sur ces représentations (peuples tributaires/peuples donateurs) n'est pas sans intérêt (chapitre v), bien au contraire : mais l'on peut se demander également s'il est parfaitement légitime d'opérer une distinction si tranchée entre les deux catégories, dans la mesure où tous les peuples tributaires devaient également verser régulièrement des cadeaux à la cour centrale.

Il paraît clair que, bien souvent, c'est le Grand Roi lui-même qui « suggérait » l'envoi de productions spécifiques, dont la renommée était parvenue jusqu'à la cour. Dans ces conditions, on peut assimiler ces dons à des prestations auxquelles les intéressés ne pouvaient pas se dérober. C'est pourquoi il est si difficile de distinguer les uns des autres. La remarque vaut pour les cadeaux que les cités et les peuples devaient apporter au roi lors des déplacements de la cour et de l'armée. C'était peut-être le cas des couronnes, que les peuples devaient venir remettre au roi aux frontières du pays, lors des déplacements de la cour royale (mais aussi sans doute de la cour satrapique). On sait, par un témoignage tardif, que les couronnes étaient elles aussi déposées dans trésors royaux, avec « les autres dons (*dōraei*) et les prises de guerre » (Diodore XIX, 48.8). On peut se demander si ces « couronnes » ne sont pas devenues, à un moment ou un autre, une prestation annuelle et obligatoire, selon une évolution que l'on connaît à l'époque séleucide. Prenons également une anecdote (tardive) rapportée par le Pseudo-Aristote (II, 2.14d), pour illustrer la rapacité de Kondalos, un lieutenant du satrape de Carie, Mausole : « Il déclara aux Lyciens qu'il avait reçu du Grand Roi une lettre qui demandait des cheveux pour faire des perruques, et qu'en conséquence Mausole avait donné l'ordre de les tondre » : il serait bien imprudent de distinguer ici dons volontaires et prestations obligatoires ! Remarquons au passage que les cheveux sont catalogués par Strabon (XV, 3.21) parmi les prestations en nature dues par certains peuples de l'Empire, avec les drogues, les teintures, la laine, ou encore des animaux, bref « tout ce que chaque pays produit spécifiquement ». De même, la différence qualitative entre l'or versé par les Éthiopiens à titre de don et l'or fourni par les Indiens à titre de tribut paraît ressortir davantage au domaine politico-idéologique qu'au domaine proprement fiscal. Et il paraît bien clair qu'un refus de présenter les dons était puni avec autant de rigueur qu'un manquement à l'ordre tributaire. On sait également que, chaque année, des peuples arabes devaient verser 1000 talents d'encens, à titre de don (Hérodote III, 97) : ce n'était rien d'autre en réalité qu'une ponction opérée par le Grand Roi sur les profits commerciaux générés par les échanges entre la Palestine et l'Arabie du Sud. Pour les Arabes eux-mêmes, la différence entre « don » et « tribut » devait être impalpable ! D'où sans doute aussi les confusions terminologiques de certains auteurs anciens : aux yeux de Ctésias par exemple, les produits envoyés par les peuples à la table du roi relèvent de la catégorie tributaire (*phoroi* : FGh 688 F53), alors que l'on doit plutôt les ranger dans la catégorie des taxes (ci-dessous §4).

Les considérations qui précèdent ne signifient pas que le don s'est assimilé complètement à ce que nous appelons le tribut. Dans le cas contraire, la différence terminologique

se serait probablement évanouie. L'exemple plus tardif des Nabatéens montre qu'à la fin du IV^e siècle, certains peuples relèvent toujours et encore du système des dons ; ils sont nettement opposés par Diodore (XIX, 94.10) aux « populations qui payent tribut » (*hoi phorologoumenoi*) ; ils ont « sauvé leur liberté » (94.2), et ils considèrent tout accord avec le pouvoir central comme relevant d'un contrat d'échanges dons/amitié (97.4). Relisons une nouvelle fois Hérodote qui, après avoir décrit les « extrémités du monde habité », écrit :

Quoi qu'il en soit, il paraît que les régions extrêmes (*hai eskhatiai*) qui entourent le reste du monde et l'enferment entre elles possèdent seules les choses que nous estimons les plus belles et qui sont les plus rares (III, 116).

Or, les peuples donateurs qu'il cite (Arabes, Colchidiens, Éthiopiens) sont les uns et les autres situés dans les *eskhatiai* de l'Empire qui, à la fois, sont contrôlées moins directement par le pouvoir central et peuvent livrer des produits exotiques (ou considérés comme tels par le centre).

• *De Persépolis à Babylone.* – À la fin de son développement tributaire, Hérodote écrit de la Perse, en la distinguant et des peuples tributaires et des peuples donateurs : « Le territoire de la Perse est le seul que je n'aie pas cité comme ne versant pas de *dasmos* ; car le pays que les Perses habitent jouit de l'immunité » (*ateleia* ; III, 97). Avant la découverte des tablettes de Persépolis, il était aisé de mettre en rapport cette disposition avec la place éminente que le roi lui-même reconnaît au pays perse dans ses déclarations. L'existence, maintenant assurée par les tablettes, de plusieurs prélèvements royaux sur les productions agricoles et animales (dont le *baziš*) met en cause l'information donnée par Hérodote (cf. chapitre xi).

La contradiction n'est pas niable, mais elle est seconde. Il est probable en effet que le point de vue de l'historien d'Halicarnasse est d'abord et avant tout politique : en tant qu'*ethnos*, les Perses ne sont pas catalogués parmi les tributaires ; non pas qu'ils soient déliés de toute obligation à l'égard du roi – ce qu'au reste Hérodote ignorait peut-être également ! – mais plutôt parce qu'ils ne sont pas astreints collectivement à payer une somme fixe annuelle et comptabilisée au titre du tribut proprement dit. C'est dire en même temps que la traduction du terme *baziš* par tribut n'est qu'un pis-aller commode. Les documents de la pratique confirment que les frontières entre dons, taxes et tributs sont attestées au plan terminologique, mais qu'elles sont également mouvantes et incertaines. Dans la Babylonie de Darius II, des communautés alloties (*hātru*) ont affermé leurs terres aux Murašū, à charge pour ceux-ci de lever les impôts royaux, répertoriés (par exemple) sous la forme : « [Une] barrique de bière, 2 pan et 3 satu [de farine] et d'orge, [2] mines d'argent, toute la taxe (*ilku*) pour le soldat du roi [...] et tous les dons/redevances (*nadanātu*) pour la maison du roi (*būt šarri*)... » Dans un tel document, dons et taxes restent distingués par la terminologie, mais ils sont en même temps englobés dans une charge fiscale globale, dont chacun des éléments conserve une valeur d'obligation.

• *Les dons des paysans perses.* – Pour progresser, tournons-nous à nouveau vers l'inépuisable conteur d'histoires de cour qu'est Élien. Celui-ci met en scène à plusieurs reprises les petits paysans perses (*autourgoi*) dans les rapports qu'ils entretiennent avec le roi. Parmi les histoires qu'il transmet, choisissons plus particulièrement celle où le paysan Sinétés vient remettre à Artaxerxès II quelques gouttes d'eau du Cyrus qu'il a

recueillies dans sa main (I, 32 ; cf. Plutarque *Art.* 5.1 et *Mor.* 172c). C'est à cette occasion qu'Élien cite le texte d'une coutume perse (*nomos persikos*) :

C'est un *nomos* chez les Perses, et de tous les *nomoi* celui qu'on observe le plus exactement, que les habitants des lieux où le roi passe dans ses voyages, lui offrent des présents (*dōra*), chacun selon ses capacités (*kata tēn heautou dynamin* ; *V.H.*1, 31).

Deux caractéristiques du texte indiquent que le versement de ces dons est obligatoire. C'est d'abord l'emploi du terme *nomos* qui, ici comme en d'autres occurrences, renvoie à une règle impérative (obligation) de la cour achéménide ; c'est d'autre part l'expression « selon ses capacités » qui, rapprochée d'autres textes, se réfère à un règlement de nature fiscale : la prestation est proportionnelle aux ressources de chacun. Ajoutons que les versements sont nécessairement annuels, puisque le roi et la cour viennent au moins une fois par an à Persépolis.

Certes, l'exemple de la Perse paraît spécifique : les liens entre les Perses et le roi ne sont pas assimilables aux rapports qu'entretiennent les Arabes ou les Colchidiens avec le pouvoir central. Lorsque le roi venait à Persépolis, il gratifiait lui-même les Perses de nombreux dons : en d'autres termes, les dons des paysans s'insèrent dans la pratique du don et du contre-don (cf. Plutarque *Mor.* 172b ; 173d ; *Art.* 4.5). La différence, au reste, est marquée par Hérodote, qui distingue la Perse et des peuples tributaires et des peuples donateurs (III, 97). En dépit de cette distinction réelle, fondamentalement, la logique est la même : il appartient au roi de décider que les prestations de tel ou tel peuple seront qualifiées de don et non de tribut ; par là-même, le roi reconnaît que sa domination sur ces peuples n'est pas exacte-ment de la même nature que ses rapports avec les peuples tributaires. Mais la différence perd beaucoup de sa valeur pratique puisque, d'une part, ces dons sont quantifiés et obligatoires, et que, d'autre part, y compris les peuples tributaires doivent verser régulièrement des dons.

Une phrase d'Élien donne la clef : « Tout cela est appelé du nom de don (*kai onomazetai dōra*) et c'est ainsi que le roi les considère (*kai dokei toutōi*). » Ce qui fait la différence entre un « don » et une prestation fiscale, ce n'est donc ni la nature du cadeau, ni l'assiette d'imposition, ni la périodicité de la perception, c'est une appréciation royale, elle-même fondée sur une règle (*nomos*) que chacun connaît et à laquelle personne ne peut se soustraire : il appartient au roi de qualifier une prestation obligatoire de don, et, en conséquence, de reconnaître au donateur la qualité de Bienfaiteur. En d'autres termes – replacée dans le contexte achéménide – la différence entre prestations obligatoires (qu'il s'agisse de tribut ou d'autres levées fiscales) et dons ne relève pas de la technique financière : elle ressortit fondamentalement aux représentations idéologiques du pouvoir.

Tout compte fait, l'impression prévaut que, loin d'entrer en contradiction avec le fait tribu-taire, la pratique du don vient le renforcer : chaque peuple doit verser des dons dont le caractère obligatoire paraît bien marqué par toute la documentation. Dans ces conditions, la différence entre dons et tributs joue moins dans les modalités de la perception que dans l'implicite symbolique. Tributs, dons et autres prestations participent du fonctionnement global d'un système tributaire – le terme, cette fois, devant être pris dans son sens générique.

IV. TRIBUTS, DONNÉS ET PRÉLÈVEMENTS

• *Taxes.* – Pour être éclairante, la discussion doit en effet être englobée dans une analyse plus complète et détaillée de la fiscalité achéménide. Comme l'a déjà montré le développement sur les douanes et péages (chapitre IX, 3), le roi prélevait en effet bien d'autres

richesses, que l'on peut classer sous deux rubriques : les taxes régulières et les contributions exceptionnelles. Nous sommes mal informés sur les premières, essentiellement par des textes tardifs. Il convient, une nouvelle fois, de citer l'indispensable Pseudo-Aristote et les quatre autres catégories qu'il décrit parmi les six revenus du satrape :

La troisième se compose des bénéfiques que l'on tire des places de commerce (*empōria*) ; la quatrième comprend à la fois les impôts sur la terre (*gē*) et sur les marchés (*agoraia telē*) ; la cinquième, les redevances sur les troupeaux : c'est elle qu'on appelle *epikarpie* ou *dīme* ; la sixième enfin est formée par les taxes sur les personnes, qu'on désigne sous le nom de capitation (*epikphalaion*) et de taxe sur l'artisanat (*kheironaxion* ; *Écon.* II, 1.4).

Plusieurs documents de la pratique confirment certains des renseignements offerts par l'auteur. L'existence de taxes royales (*basilika telē*) et d'impôts sur le trafic commercial (*dekatiē tēs emporias*) est attestée en Carie à l'époque du satrapat de Pixôdaros. La variété des taxes apparaît considérable, frappant de nombreuses productions : au début du IV^e siècle, est attestée en Carie l'existence d'un impôt (*apomoirā*) dû à l'administration royale sur certaines productions agricoles ; la même taxe (sur le blé) est citée dans un texte de Telmessos sous domination lagide. Un autre décret (d'époque séleucide), trouvé à Aigai d'Éolide, produit une énumération encore plus impressionnante : une *dekatiē*, une taxe d'1/8^e sur les fruits, d'1/50^e sur les moutons et les chèvres, 1/8^e du miel, et même, « concernant les produits de la chasse, une patte de chaque sanglier et de chaque daïm ». On a l'impression de voir là une illustration du texte du Pseudo-Aristote relatif aux taxes levées par le satrape sur les produits de la terre. Mais au-delà de quelques concordances diachroniques et inter-régionales facilement explicables (droits levés sur les marchés ou sur les transports de marchandises attestés également en Babylonie et en Égypte achéménides), on est amené à se demander si l'auteur, ici, ne décrit pas spécifiquement le système existant de son temps en Asie Mineure occidentale, car, en dépit d'évidentes continuités avec la période achéménide, il est évidemment impossible d'affirmer que toutes ces taxes existaient déjà du temps de Darius.

L'incertitude est levée en Babylonie par une (courte) série de tablettes et les commentaires qui en ont été donnés récemment. Plusieurs documents, datés d'un Artaxerxès (II ou III sans doute), impliquent que des ventes d'esclaves ont été enregistrées dans une administration chargée des taxes royales (*būt miksu ša šarri*) : manifestement, une taxe spéciale devait être acquittée à cette occasion. On trouve là une procédure connue en Babylonie séleucide. L'instauration de la taxe remonte en réalité à Darius I^{er}. Les continuités achéménido-hellénistiques amènent à supposer que d'autres taxes connues à l'époque séleucide pourraient remonter au temps des Grands Rois : mais la preuve documentaire manque.

• *Mines.* – Parmi les six espèces de revenus qu'il assigne à l'économie satrapique, le Pseudo-Aristote mentionne « les produits particuliers du sol dans une région déterminée » (II, 1.4). La précision qui suit indique qu'il entend exclusivement par là les produits du sous-sol : « Cette catégorie est constituée par les produits particuliers du sol : ici de l'or, là de l'argent, ailleurs du cuivre ou tout ce qu'on peut trouver dans le pays. » C'est là un aspect essentiel de la politique royale, sur lequel nous manquons malheureusement de données précises. Nous connaissons l'existence de mines exploitées par les cités grecques elles-mêmes, telles les mines connues à Lampsaque, ainsi que les mines d'argent de Bactriane ou de Cilicie, les mines de lapis-lazuli du Badakshan bactrien, les mines variées de Carmanie, les mines de fer d'Ionie et du Liban ou encore les mines de cuivre de Chypre,

dont l'existence est attestée par les textes néo-babyloniens. Les « Chartes de Fondation de Suse » donnent également des indications sur les ressources minières de telle ou telle région : or de Sardes et de Bactriane, lapis-lazuli et cornaline de Sogdiane, turquoises de Chorasmie... En dépit du caractère très idéologique de telles déclarations (chapitre V), elles renvoient à des réalités régionales probablement bien connues.

Mais sur le fonctionnement de ces mines, nous ne savons rien de précis. Il est certain que les sources de naphte de Susiane étaient part du domaine royal (Hérodote VI, 119 : *en stathmôï heautou*). Quant aux carrières de pierre égyptiennes du Wadi Hammamat, elles sont exploitées, à l'époque de Darius, sous la direction d'administrateurs et d'officiers perses. Il est probable qu'un certain nombre de mines étaient sous le contrôle direct ou indirect de l'administration : c'était sans doute le cas des mines de fer de Niriz, en Perse, site sur lequel étaient implantés des ateliers royaux de produits métallurgiques (armes) à l'époque de Xerxès.

Il n'y a guère que sur les mines lydiennes que l'on peut collecter quelques informations. Elles étaient déjà exploitées par les rois mermnades, qui en retiraient l'électrum. L'invention du procédé de cémentation de l'or et de l'argent avait permis à Crésus d'être renommé pour sa richesse dans tout le monde grec. Elle lui avait surtout permis de frapper des monnaies d'or et d'argent au titre réputé. Que s'est-il passé lors de la conquête perse ? Non content de s'emparer du trésor royal de Crésus, Cyrus, selon Diodore de Sicile, avait confisqué à son profit les biens des Lydiens (IX, 33.4 : *ktēseis*). Il ne s'agit certainement pas de tous les Lydiens, mais peut-être des propriétaires de mines. N'en concluons pas pour autant que toutes les mines de Lydie ont été prises en régie directe par l'administration achéménide. Il est infiniment plus probable que la confiscation porta sur les réserves en or et en argent des propriétaires, et non sur les mines elles-mêmes. En 480, lors de sa marche vers la mer, Xerxès, sa suite et son armée furent traités avec un faste extraordinaire par Pythios le Lydien (VII, 27-29). Ce Pythios était bien connu des proches du Grand Roi : Xerxès apprit ainsi que Pythios avait offert à Darius des cadeaux magnifiques, et qu'il était « le plus riche des hommes après le roi ». Pour l'expédition de Grèce, Pythios n'hésita pas à mettre à la disposition du roi toute sa fortune, à savoir 2 000 talents d'argent et pas moins de 3 993 000 dariques. Descendant peut-être de la famille royale lydienne, Pythios – apprend-on par ailleurs – était le propriétaire de plusieurs mines d'importance dans le pays lydien. Sa famille avait donc conservé, par delà la conquête perse, la disposition de ressources minières considérables. On doit en conclure que, comme sous la dynastie lydienne, les mines de Lydie étaient exploitées par des personnes privées, qui devaient reverser une part de leurs productions au trésor de Sardes, à charge pour le satrape d'en envoyer le produit dans les trésors royaux (et dans les ateliers de frappe royaux). On peut supposer (sans disposer de preuve formelle) que les propriétaires/concessionnaires devaient fournir annuellement un relevé très exact de leur production ; c'est sur ces documents comptables – dûment vérifiés par l'administration satrapique – qu'était établie l'assiette de la perception, dans un rapport que nous ignorons.

• *Corvées*. – Sujets et paysans n'étaient pas au bout de leur peine. Ils étaient fréquemment soumis à corvées dans le cadre de travaux menés à l'instigation de l'administration royale. Le cas de la Babylonie est le mieux connu. On a déjà vu que les sanctuaires devaient de tout temps fournir de la main-d'œuvre sur réquisition du satrape, tout particulièrement pour la construction et l'entretien des canaux (chapitre II, 4). C'est le système dénommé

service d'*urāšu*, connu dès l'époque néo-babylonienne. Sont concernés tous les propriétaires de biens fonciers, sanctuaires ou particuliers, et plus spécialement ceux dont les champs se situaient le long d'un canal. Il revenait à l'administrateur royal chargé des canaux (le *mašennu* à l'époque achéménide) de décréter les levées. Il est possible que l'organisation ait été systématisée à l'époque de Darius I^{er}. À cette date, le service d'*urāšu* est l'une des charges incluses dans un ensemble de prestations fiscales dénommé *ilku*. Ce sont les mêmes officiers qui ont pour tâche de réquisitionner la main-d'œuvre pour assurer « la corvée de halage [de bateaux] au quai », ou encore « le transport des redevances en nature ».

Les corvées ne sont pas inconnues ailleurs, même si les attestations sont moins précises. Parmi les grands travaux, on peut compter le creusement du canal de l'Athos ordonné par Xerxès. Y furent enrôlés non seulement des contingents des peuples d'Asie au titre du service militaire et regroupés *kata ethnē*, mais également « les habitants de la région de l'Athos », probablement requis des cinq cités énumérées par Hérodote (VII, 22). Il est également probable que le creusement du canal de Suez fut réalisé grâce à la conscription de paysans (II, 159 ; cf. Diodore I, 33). À l'intérieur de la *dôrea* de Mnésimachos, dont l'organisation remonte à l'époque achéménide, les villageois sont astreints non seulement au *phoros* en argent mais également au *phoros leitourgikos*, c'est-à-dire à des prestations en journées de travail. On en trouve confirmation dans la lettre envoyée par Darius à son intendant Gadatas : contrairement aux privilèges reconnus par l'administration royale, Gadatas a soumis les « jardiniers sacrés » du temple d'Apollon « à payer le tribut (*phoros*) et à labourer une terre profane », c'est-à-dire le territoire directement administré par Gadatas (ML 12). Autrement dit, les paysans étaient en règle générale soumis et au tribut et aux corvées (dont étaient exempts les jardiniers d'Apollon en raison d'un privilège royal). Parmi les tâches qui leur étaient imparties, on doit compter l'entretien des routes royales, dont le Pseudo-Aristote indique que la responsabilité incombait à l'administration satrapique (II, 2.14b). Nous lisons en effet dans Élien (*Anim.* XV, 26) que, lorsque le roi se déplaçait de Suse en Médie, il devait traverser une région infestée de scorpions : « Trois jours avant son passage, il donnait ordre à quiconque de chasser ces animaux, et il gratifiait de cadeaux celui qui en avait tué le plus. » L'anecdote est pittoresque et localisée, mais il ne fait guère de doute qu'elle renvoie à un système plus général de corvées et de réquisitions de toutes sortes.

• *Les devoirs de l'hospitalité*. – Au chapitre des contributions exceptionnelles, on rangera, entre autres, celles qui étaient occasionnées par les déplacements de la cour et de l'armée. Parmi les obligations qui pesaient alors, figurait au premier rang le dîner royal. Lorsque le roi faisait halte près d'une cité, il revenait en effet à celle-ci la tâche de nourrir le roi et sa suite : tâche extrêmement lourde, comme l'indique le compte rendu d'Hérodote sur le passage de Xerxès en 480. Les modalités de la réception avaient été notifiées préalablement aux cités et aux peuples : « Arrivé à Sardes, Xerxès commença par dépêcher en Grèce des hérauts chargés de demander la terre et l'eau et d'avertir qu'on eût à préparer des repas pour le roi » (VII, 32). Le compte rendu d'Hérodote rend parfaitement compte de la lourdeur de la contribution d'hospitalité (VII, 118-120) :

Ceux des Grecs qui avaient à recevoir l'armée et à traiter Xerxès étaient réduits à une telle misère qu'ils abandonnaient leurs demeures, alors que, chez les Thasiens, après qu'ils eurent reçu l'armée de Xerxès et offert un repas au nom de leurs villes du continent, Antipatros, fils d'Orgeus,

citoyen des plus distingués qu'on avait choisi à cet effet, démontra qu'il avait été dépensé pour le repas 400 talents d'argent. Et il en fut de même dans les autres cités, d'après les comptes que produisirent les préposés à la réception. C'est que pour ce repas – repas commandé à l'avance et auquel on attachait un grand prix – voici ce qui se passait. Aussitôt informés par les hérauts qui portaient à la ronde l'annonce de l'arrivée de Xerxès, les citoyens, dans leurs villes respectives, se partageaient les grains, et tous, pendant des mois, s'occupaient à en faire de la farine, farine d'orge et farine de blé ; on engraisait le plus beau bétail qu'on trouvait à acheter, on nourrissait des oiseaux terrestres et aquatiques dans des basses-cours et sur des étangs, afin de recevoir l'armée ; d'autre part, on fabriquait en or et en argent des gobelets, des cratères, et tous les autres objets que l'on met sur la table ; ces objets n'étaient destinés qu'au roi lui-même et à ses commensaux ; pour le reste de l'armée, n'était imposé que le ravitaillement. Où que l'armée arrivât, une tente se trouvait dressée toute prête, dans laquelle Xerxès personnellement faisait étape, tandis que les troupes stationnaient en plein air. Quand venait l'heure du repas du soir, ceux qui recevaient avaient grand-peine, ceux qui étaient reçus se rassasiaient avant de passer la nuit sur place. Le lendemain, ils arrachaient la tente, s'emparaient de tout le matériel et s'en allaient sans rien laisser, emportant tout.

La ponction financière était d'autant plus écrasante qu'à la réception proprement dite s'ajoutaient les cadeaux que l'on devait offrir au roi, en venant l'accueillir aux frontières de la cité. Mais peuples et cités n'avaient pas le choix : « Bien qu'accablés, les peuples exécutaient ce qu'on leur demandait » – commente brièvement Hérodote (VII, 120) ! Toutes les communautés pouvaient y être astreintes, y compris les temples, comme l'indiquent plusieurs tablettes babyloniennes du règne de Cambyse (chapitre 2.4). Une tablette, datée du règne d'Artaxerxès II, atteste également que lorsque le roi arrivait à Suse des habitants de la province voisine de Babylonie étaient eux aussi mis à contribution. Voici en effet ce qu'écrivit Théopompe, dans ses *Philippika*, cités par Athénée (IV, 145a) :

À chaque fois que le Grand Roi visite un de ses sujets, vingt et quelquefois trente talents sont dépensés pour son dîner ; d'autres dépensent même plus que cela. Car le dîner, comme le tribut, a de tout temps (*ek palaïou*) été imposé sur toutes les cités en proportion de leurs capacités (*kata to megethos*).

À lire Théopompe (qui écrit au IV^e siècle), on peut d'ailleurs se demander si ces contributions exceptionnelles – à une date ou à une autre – n'ont pas été transformées en impôt régulier, comme l'est par exemple la taxe dénommée « table du satrape » et levée en argent. Au reste, la distinction entre taxes régulières et contributions exceptionnelles est en partie factice, surtout pour les peuples et les cités situés sur les trajets qu'empruntait chaque année le roi de capitale en capitale.

• *Taxes royales et taxes satrapiques.* – En outre, les sujets étaient astreints à verser des taxes diverses au satrape lui-même. Image du roi dans sa province, le satrape se déplaçait lui aussi au cours de l'année, d'une résidence à l'autre, ne serait-ce que lors des séjours qu'il faisait dans son paradis. Un texte de Polyen montre que le satrape voyageait en grand équipage, et que les populations devaient venir l'accueillir aux frontières. Désireux de s'emparer d'Héraklée du Latmos, Mausole prit la route de Pygéla : « Comme il passait auprès de Latmos, les habitants de la ville sortirent pour voir l'ordre et la pompe de la marche... Les troupes de Mausole trouvèrent la ville vide et les portes ouvertes » (VII, 23.2). Il ne fait guère de doute que, dans ces occasions, les habitants et les administrateurs locaux devaient faire remise au satrape de dons, comme ils le faisaient lors de l'arrivée du roi (cf. Xénophon *Hell.* III, 1.12 ; Plutarque *Alc.* 12 ; Athénée XII, 534c-d).

Parmi les taxes satrapiques, on doit également compter la Table du Satrape. Traitant de la révolte de Cyrus le Jeune, Plutarque rappelle (sans la retenir) une explication donnée par certains de ses prédécesseurs : « S'il rompit avec le roi, c'est qu'il ne recevait pas une somme suffisante pour ses repas de chaque jour » (*Art.* 4.1). Quant à Pharnabaze, appauvri par les ravages faits contre la Phrygie Hellespontique, il se plaint de ce qu'il n'y a même plus « un repas pour [lui] dans [sa] province » (Xénophon, *Hell.* IV, 1.33). Ces textes peuvent paraître bien allusifs. Mais la métaphore cache une réalité fiscale que met bien au jour un passage de *Néhémie* :

Depuis le jour où le roi me chargea d'être le gouverneur du pays de Juda, depuis la 20^e année jusqu'à la 32^e année du roi Artaxerxès [1^{er}], pendant 12 ans, ni moi ni mes frères n'avons jamais mangé le pain du gouverneur. Les anciens gouverneurs qui étaient avant moi opprimaient le peuple et prenaient de lui, chaque jour, pour leur subsistance, 40 sicles d'argent ; leurs serviteurs mêmes opprimaient le peuple. Moi, je n'ai point agi ainsi, par crainte de dieu... J'avais à ma table 150 hommes, Judéens et magistrats, ceux qui venaient chaque jour des nations des alentours. Et voici ce qu'on préparait chaque jour : un bœuf, six moutons gras, de la volaille, et tous les dix jours on préparait en abondance tout le nécessaire. Malgré cela, je n'ai pas réclamé le pain du gouverneur, parce que les travaux [de construction] pesaient lourdement sur le peuple (5.15-17).

• « *Outre le tribut (parex tou phorou)* ». – Hérodote précise que les prestations des peuples donateurs sont comptabilisées à part du tribut (*parex tou phorou* ; III, 97). Mais le même Hérodote rend compte que les peuples tributaires eux-mêmes sont astreints à des levées qui ressortissent à cette catégorie. Il note en effet qu'en dehors du tribut de 500 talents d'argent, les Ciliciens devaient fournir annuellement « 360 chevaux blancs, à raison d'un cheval par jour » (III, 90). Quant à l'Égypte, outre 700 talents (tribut), elle fournissait au roi « du blé qui était livré à part (*khôris*) ; car il faut ajouter 120 000 médimnes de blé que les Égyptiens fournissent aux Perses qui occupent le Château Blanc à Memphis et à leurs auxiliaires » ; le roi disposait également « de l'argent qui venait du lac Moeris, comme produit de la pêche » – somme également décomptée en plus (*parex*) des autres prestations (III, 91). Quant à la Babylonie, elle devait présenter chaque année « 1000 talents et cinq cents jeunes castrats » (III, 92). L'existence de levées en nature, qui s'ajoutaient au tribut en argent, est confirmée par Strabon à propos de la Médie et de la Cappadoce : « Ce qu'on rapporte des tributs que la Médie avait à payer s'accorde avec ses capacités et sa puissance [de production]. En effet, quand la Cappadoce livrait annuellement aux Perses, outre l'impôt en argent (*pros tōi argyrikōi telei*), 1 500 chevaux, 2 000 mulets et 50 000 têtes de petit bétail, le tribut des Mèdes était presque double du leur » (XI, 13.8).

On retrouve une information parallèle dans un texte de l'époque d'Alexandre : des habitants de la cité pamphylienne d'Aspendos, Alexandre « exigea qu'ils contribuassent à la solde de l'armée pour cinquante talents et fournissent en chevaux le nombre qu'ils élevaient pour le « tribut » (*dasmos*) de Darius [III] » (Arrien *Anab.* I, 26.3). C'est très exactement le système auquel fait allusion Hérodote à propos de la Cilicie (III, 90). Des prestations de même nature sont connues dans d'autres satrapies. Strabon écrit en effet que l'Arménie disposait de pâturages si riches qu'on y élevait également des chevaux néseens, « réservés autrefois à l'usage des rois perses ; chaque année à l'époque des fêtes de Mithra, le satrape d'Arménie envoyait 20 000 poulains au roi de Perse » (XI, 14.9). Ce renseignement doit être rapproché d'une notice de Xénophon qui rapporte une conversation tenue avec un chef de village (*kômarque*) arménien : « Ils lui demandèrent aussi pour qui étaient

nourris les chevaux du pays. Il déclara que c'était un "tribut" (*dasmos*) destiné au roi» (*Anab.* IV, 5.34; cf. IV, 5.24) – chevaux dont Xénophon apprit qu'ils étaient « consacrés au Soleil (Hélios). » Chaque village doit fournir un certain nombre de poulains (17 dans le village attribué à Xénophon et à ses hommes). Rassemblés chaque année par les chefs de village (*kômarques*), ils étaient envoyés par le satrape d'Arménie à la cour royale. Relevons au passage le vocabulaire utilisé par ces textes : ces prestations ne sont pas cataloguées dans le *phoros*, mais dans le *dasmos*. Même si les deux termes sont fréquemment employés (et traduits !) de manière indifférenciée (cf. Hérodote III, 97 : *dasmophoros*), leur sens étymologique est différent : le *dasmos* constitue la « part du roi », comme dans le vieux-perse *baji*. Au reste, à propos d'Aspendos, Arrien distingue très clairement les deux réalités : outre les *phoroi* (en argent) proprement dits – dont ils furent momentanément exemptés par le roi, au profit d'une contribution de guerre (I, 26.3 ; 27.4) – les Aspendiens devaient fournir chaque année un certain nombre de chevaux au titre du *dasmos* de Darius [III].

Nous ne savons pas pourquoi Hérodote a choisi de ne faire référence à cette pratique qu'à propos de la Cilicie, de l'Égypte et de la Babylonie. Mais il est logique que ce soit sous forme d'incise, car ces prestations sont clairement enregistrées en dehors du tribut proprement dit, qui reste le sujet de son développement. Toujours est-il que les informations données ici et là par les textes classiques impliquent formellement qu'il s'agit d'une règle générale. C'est en dehors de son développement tributaire qu'Hérodote, désireux de mettre en exergue la richesse de la Babylonie, fait référence d'une manière à la fois plus explicite et plus globale à ce chapitre de la fiscalité achéménide :

Le Grand roi a divisé en régions, pour qu'elles lui fournissent en dehors du tribut (*parex tou phorou*) son approvisionnement (*trophē*) personnel et celui de ses troupes, tout le territoire dont il est souverain. Or, des douze mois qui entrent dans l'année, il en est quatre pendant lesquels c'est la Babylonie qui le nourrit ; et tout le reste de l'Asie le nourrit pendant les huit autres... Le gouvernement de cette contrée – la satrapie, comme l'appellent les Perses – est de tous les gouvernements de beaucoup le plus considérable.

Puis Hérodote de détailler les avantages qu'en tirait le satrape : des haras (800 étalons et 16 000 juments poulinières) et des élevages de chiens de l'Inde, « en si grande quantité que quatre gros villages avaient, contre exemption des autres redevances (*tôn allôn... aiteles*), la charge de leur fournir leur nourriture » (I, 192).

• *Levées militaires et fiscalité.* – Tel était également le principe qui fondait l'organisation des *hatri*, relativement bien connus en Babylonie : un *hatri* militaire (tous ne revêtent pas cette caractéristique) devait en principe fournir « le soldat du roi (*šāb šarri*) », et les titulaires d'un lot répondre à tout ordre de mobilisation. Plusieurs documents du règne de Darius montrent que, à la réception de l'ordre royal, le tenancier doit se mettre en route, tout armé et muni de vivres et d'argent ; en d'autres termes, c'est le soldat lui-même qui paie son armement et son entretien. La charge est lourde : en 513, un cavalier est convoqué pour un service de trois années ; il doit amener avec lui un mulet (acheté 50 sicles), dont le fourrage lui coûte 36 sicles, mais aussi 12 hommes armés légèrement, munis eux-mêmes de leur équipement (vêtements, couvertures, sacs de voyage, chaussures, huile, sel, etc. ; *Dar.* 253). Les exemples de convocations plus ou moins régulières ne sont pas rares sous le règne de Darius et sous ses successeurs, sans parler de réquisitions par des autorités locales. En d'autres termes, telle qu'on la voit fonctionner en Babylonie,

l'armée territoriale de réserve n'est pas à la charge du trésor royal : bien au contraire, les titulaires de terres de service ne sont pas exemptés d'impôts, qu'ils doivent verser tous les ans à l'administration.

En temps normal, la levée et l'entretien des forces armées dont avait besoin le roi ne grevaient pas nécessairement son budget. En effet, l'organisation de la flotte était fondée sur un principe simple : l'administration royale construit les navires (y compris à l'aide de réquisitions de main-d'œuvre), les peuples tributaires de la côte (Grecs, Cariens, Lyciens, Ciliciens, Chypriotes, Phéniciens) fournissent les rameurs : ce qui représentait une mise de fonds considérable. D'autre part, le principe sur lequel sont fondées les troupes territoriales est tout aussi simple : telle ou telle catégorie de population doit fournir un certain nombre de soldats équipés, en échange de la jouissance d'un lot de terre. Tel était le cas des Perses « chasés » dans de grands domaines en Asie Mineure, qui, sur réquisition du satrape, devaient lui amener, à leurs frais, une troupe de cavaliers entraînés. On sait également que les détenteurs perses de terres en Égypte devaient eux-même verser un tribut (*mandattu* : *DAE* 71-72). Il en était de même des compagnies de Memphis. Illustration concrète de l'adage bien connu : la conquête se nourrit de la conquête. Il convient évidemment de souligner en même temps que le trésor royal débourse néanmoins des sommes importantes pour assurer le versement de la nourriture (*trophē*) des garnisaires soldés, ceux que Xénophon (*Écon.* IV, 6) désigne sous le terme polysémique de *misthophoroi* qui, en l'occurrence, ne sont pas des mercenaires mais des « soldats soldés », comme le sont les garnisaires de Syène-Éléphantine qui touchent du trésor royal rations en nature (*ptp*) et solde en argent (*prs*). Il est vrai que, selon le principe des versements *parex tou phorou* défini par Hérodote (I, 192), la *trophē* des troupes elle-même est prélevée sur certaines prestations en nature.

• *Tribut et prélèvements tributaires.* – Il se confirme ainsi que ce nous appelons le tribut – à la suite d'Hérodote – ne représente qu'une part des prélèvements royaux, ou – pour reprendre l'expression imagée de R. Descat – « la partie visible de l'iceberg de l'édifice fiscal achéménide ». Cette simple observation apporte beaucoup à la discussion sur les rapports fonctionnels entre dons et tributs. Les uns et les autres constituent des éléments partiels et complémentaires d'un système infiniment plus complexe qui, à son tour, vient atténuer l'antinomie soulignée avec excès par Hérodote entre les premiers et les seconds.

V. VERSEMENTS TRIBUTAIRES, MÉTAL ET MONNAIE

• *Le fantôme de l'économie naturelle. Côte et intérieur.* – Revenons au tribut proprement dit. La terminologie et la logique du texte tributaire d'Hérodote (III, 96), ainsi que celui de Strabon qui – à propos de l'Arménie et de la Médie – distingue bien produits (en nature) et versements en argent (*argyrikon telos* ; XI, 13.8), impliquent que le montant des tributs était envoyé en métal pesé dans les trésoreries. On doit donc supposer que le satrape exigeait lui aussi que le tribut soit versé en argent. On a pu néanmoins estimer que cette présentation était purement théorique, dans la mesure où aurait régné au Proche-Orient une « économie naturelle » ; dans cette hypothèse, le texte d'Hérodote ne donnerait que l'estimation en argent d'un tribut qui serait versé en nature. Mais une opposition aussi tranchée entre économie dite naturelle et économie monétaire relève d'une vision grecque, qui

simplifie outrageusement le mécanisme des échanges de biens. D'une part, cette obligation ne posait aucun problème technique aux peuples et cités irrigués par la circulation monétaire (en particulier les cités grecques d'Asie Mineure) : elles pouvaient verser leurs obligations en monnaie, estimée par les services satrapiques à sa valeur pondérale. Plus généralement, le tribut n'est pas monétarisé, si bien que, par exemple, dans le pays de Juda, vers le moitié du ^ve siècle, les paysans versent les tributs en argent (pesé), puisque certains se plaignent d'avoir dû « emprunter de l'argent pour payer les tributs royaux (*middat hammelek*), en mettant en hypothèque champs et vignobles », ou d'avoir dû « réduire leurs propres enfants en esclavage » (*Néhémie* 5.4-6). En Perse même, le versement en argent pesé est attesté dès 502 (PT 85). Même dans les pays où les taxes – par exemple celles qui relèvent de la catégorie *parex tou phorou* – étaient, à la base, prélevées en nature (e.g. Hérodote III, 91), leur versement en argent près des administrateurs royaux ne posait pas de problèmes insurmontables. En Babylonie, où l'utilisation de l'argent pesé était usuel, des maisons d'affaires se chargeaient de transformer en argent les impôts levés sur les productions agricoles. En Égypte, où, dans le courant du ^ve siècle, circulaient des monnaies athéniennes et grecques, l'échange monétaire était réduit (mais non pas ignoré), et l'utilisation courante de l'argent pesé y est bien attestée par plusieurs documents araméens.

Reste un texte difficile de Strabon, inclus dans un chapitre consacré aux trésors (*thēsaurōi*) et dépôts (*paratheseis*) que, dit-il, chaque roi perse se fait bâtir à Suse pour y stocker les tributs (*phoroi*). À la suite de Polyclète, Strabon distingue entre peuples des pays côtiers (*paralia*) et peuples de l'intérieur (*mesogeia*) : des premiers, écrit-il, le roi tire de l'argent (*prattesthai... argyron*), des seconds il obtient des produits naturels spécifiques de leurs pays (*ha pherei ekastē khōra*) (teintures, drogues, cheveux, laine, ou quelque chose d'autre, de même que du bétail) (XV, 3.21). Dans son esprit, l'opposition binaire argent-côte/produits naturels-intérieur répond manifestement à la distinction qu'il opère entre trésors (argent) et magasins/dépôts (produits naturels) – même si l'opposition terminologique est plus formelle que fonctionnelle (cf. Pseudo-Aristote *Écon.* II, 38). Mais à quel titre certains peuples font-ils des versements en nature, alors qu'il est bien clair que le tribut est toujours envoyé à la cour centrale sous forme de métal ? Et surtout, comment expliquer une distinction aussi tranchée entre la côte et l'intérieur ?

On retrouve apparemment une coupure identique dans un passage de Diodore. Parlant de « la grande révolte des satrapes » dans les années 360, il souligne qu'y prirent part « presque tous les pays côtiers (*hoi parathalassioi*) », ainsi que « les satrapes et stratèges qui gouvernaient les districts côtiers (*hoi parathalattioi topoï*) » ; il ajoute que, « du fait de cette importante révolte, le roi perdit la moitié de ses revenus et le reste ne suffisait pas aux besoins de la guerre » (XV, 90.3). Mais, outre qu'il est historiquement contestable (chapitre xv, 7), le témoignage de Diodore n'éclaire guère celui de Strabon. Même s'il est vrai qu'au plan de l'organisation administrative et militaire, les pays de la côte ont été à plusieurs reprises confiés à un haut officier (dans le cadre d'opérations militaires), il n'y a aucune raison de supposer que l'administration financière achéménide avait isolé un sous-ensemble côtier, qui aurait été défini spécifiquement par ses capacités métalliques et/ou monétaires.

Doit-on supposer que Strabon se réfère à des populations qui, trop éloignées des circuits d'échanges, seraient incapables de vendre leurs productions ? Mais rien ne permet de postuler que les échanges commerciaux (avec utilisation de l'argent pesé) étaient strictement restreints aux ports. Certes, le troc n'a certainement jamais disparu : Xénophon met

par exemple en scène, sur la rive gauche de l'Euphrate, des populations de ce genre, qui « apportent à Babylone des meules de pierre, et qu'ils vendent, les échangeant contre des aliments dont ils se nourrissent » (*Anab.* I, 5.5). Par ailleurs, parlant des Ouxiens de la montagne, Arrien affirme qu'ils n'avaient « ni argent (*khremata*) ni terres cultivées » (III, 16.6). Mais on ne doit pas conclure de ces exemples qu'ils sont généralisables (d'autant que le témoignage d'Arrien sur les Ouxiens est très contestable). C'est en effet une tout autre interprétation que suggèrent les aventures des rescapés des Dix-Mille, qui peuvent à plusieurs reprises s'approvisionner dans des marchés ouverts par Tissapherne. Échanges et commerce à l'aide d'argent pesé existent partout, y compris dans des pays que l'on aurait tendance à considérer comme « reculés » (e.g. *Anab.* III, 5.16). Au demeurant, de nombreux exemples montrent que les pays de l'intérieur étaient eux aussi bien pourvus en métaux précieux (e.g. *Écon.* II, 24a et Polyen VII, 21.1 : temple cappadocien pillé par Datamès).

L'opposition argent/produits naturels pourrait renvoyer à une distinction tributs/dons : mais chacun des peuples de l'Empire versait les uns et les autres (voir ci-dessus), et certains peuples donateurs (au sens où l'entend Hérodote) livraient même leurs « dons » sous forme métallique (III, 97). Au reste, d'après Strabon lui-même (XI, 13.18), des peuples de l'intérieur, comme l'étaient les Arméniens, les Mèdes et les Cappadociens, payaient bien leur tribut en argent, auquel se surajoutait l'élevage de poulains destinés aux haras royaux (XI, 13.8). Inversement, un stratagème rapporté par le Pseudo-Aristote montre qu'un pays côtier comme la Lycie avait dû fournir des cheveux destinés à la cour du Grand Roi (II, 14d) : or, les cheveux sont cités par Strabon parmi les produits naturels levés spécifiquement sur les pays de l'intérieur !

En définitive, on ne voit vraiment pas quelle réalité tributaire achéménide recouvre la formulation de Strabon. On est conduit à penser que les interprétations qu'il a reprises à Polyclète expriment surtout une vision grecque de l'espace impérial. En effet, il était traditionnel pour un Grec de séparer par une frontière culturelle la côte (*katō*) et l'intérieur (*anō*). On le voit bien dans le discours que Thucydide fait tenir aux Corinthiens, à l'aube de la guerre du Péloponnèse : les Corinthiens pressent les gens de l'intérieur (*mesogeia*) de ne pas abandonner la cause des gens de la côte (*katō* ; I, 120.2). Appliquée à l'espace achéménide, cette perception économico-spatiale revient tout naturellement à considérer la côte comme grecque, et le haut-pays comme le domaine des Perses (e.g. Plutarque *Cimon* 9.6 ; *Thém.* 26.1 et 30.1) : d'où l'admiration générale manifestée par les auteurs grecs pour un homme comme Agésilas, qui – disait-on (chapitre xv, 5) – entendait pénétrer profondément dans le haut-pays (*anōtatō* : Xénophon *Hell.* IV, 1.41), et transporter la guerre « loin de la mer Hellénique » (Plutarque *Agés.* 15.1). C'est là une vision récurrente, que l'on trouve exprimée à de multiples reprises dans *Anabase*, comme dans des textes des débuts de l'époque hellénistique. En l'occurrence, la notion de frontière entre le bas-pays et le haut-pays relève d'abord de présupposés culturels : à un pays côtier développé et commerçant (*i.e.* grec) s'oppose un haut-pays/intérieur, où règne une sorte d'économie naturelle (*i.e.* barbare) comme par exemple en Grèce chez les Étoliens (Thucydide I, 5.3 ; III, 93.3-4). Si de telles représentations sont révélatrices de l'idée que se faisaient les Grecs de la civilisation, l'historien d'aujourd'hui n'a aucune raison fondée de les reprendre à son compte, dès lors qu'il s'agit de reconstituer l'organisation tributaire de l'espace impérial achéménide.

• *Tributs et trésors royaux.* – Après leur collecte par les autorités satrapiques, une partie des tributs restait sur place, dans les trésoreries satrapiques : Hérodote l'indique lui-même, à propos de la Cilicie (III, 90) : sur les 500 talents levés dans ce pays, 140 « étaient dépensés pour la cavalerie qui y tenait garnison ». Le reste, c'est-à-dire la majeure partie, était conservé – avec le produit des dons, des couronnes, du butin – dans les trésors royaux. Une fois rassemblés, les tributs étaient stockés selon la méthode décrite en ces termes par Hérodote :

L'or et l'argent du tribut, le roi les fait fondre et verser dans des jarres de terre cuite ; lorsque le vase est plein, on enlève l'enveloppe de terre, et, quand le roi a besoin d'argent, il fait réduire en morceaux la quantité de métal dont il a besoin (III, 96).

Contrairement à ce que l'on a longtemps pensé, le passage d'Hérodote ne fait nullement référence à la transformation du métal en monnaie. Parlant d'une époque postérieure, Strabon rend compte que – même après la mise en circulation d'une monnaie royale – une partie minimale des rentrées tributaires annuelles était frappée : « En général l'or et l'argent sont convertis en pièces d'orfèvrerie... On juge que ces métaux, artistement travaillés, ont meilleure grâce, soit pour être offerts en cadeaux, soit pour figurer dans les trésors et les dépôts royaux » (XV, 3.21). Tel est exactement le sens de la phrase d'Hérodote. On retrouve là un mode de fonctionnement bien connu dans les temples babyloniens : tout l'argent qui provenait soit des offrandes, soit des règlements de créances était envoyé tous les mois aux orfèvres du temple pour y être fondu sous forme de lingots. C'est de cette réserve que l'on pouvait prélever du métal pour faire fabriquer, par exemple, des couronnes ou des diadèmes qui allaient orner les statues divines.

• *Le problème de la monnaie royale.* – Si donc le tribut n'est pas destiné à être monétarisé massivement, reste ouvert néanmoins le problème de la frappe de monnaie royale, sous forme de monnaie d'argent (sicle) et d'or (darique). Elle est parfois dénommée « archers » par les Grecs, en raison de la représentation du roi en archer qui y est portée (fig. 11). En dépit des discussions qui se poursuivent sur l'étymologie du terme darique, l'on s'entend aujourd'hui pour considérer que les premières monnaies royales ont été frappées par Darius. La date des premières frappes n'est pas connue avec précision. On dispose néanmoins d'un repère assuré, puisqu'une tablette des Fortifications, datée de l'an 22 de Darius (500), porte l'empreinte d'une monnaie royale, selon un type (dit Type II) où figure l'image d'un roi-archer agenouillé, qui, elle-même, pourrait être antérieure à 500. La discussion sur la date de l'apparition de la monnaie de Darius est liée, pour une part du moins, à la fonction que l'on attribue à une telle innovation. La darique et le sicle sont frappés exclusivement à Sardes, du moins dans un premier temps : en transformant l'or de Sardes, Darius cherchait à valoriser l'un de ses revenus miniers, d'où peut-être la réputation péjorative de « marchand » (*kapēlos*) qui fut la sienne, au dire d'Hérodote (III, 87) ; dans ces conditions, on peut admettre que Darius a pris une telle décision lors de son retour d'Europe, soit vers 512. Il n'y a donc, au sens strict, aucun rapport avec la réforme tribulaire, du moins en tant que monnaie ; les tributs, on l'a vu, sont versés en argent pesé : la darique est d'abord un étalon pondéral (8,30 g). Il en va différemment du sicle d'argent (5,40 g), qui circule préférentiellement en Asie Mineure, et qui a probablement été utilisé pour financer les opérations militaires à l'époque de Darius et de Xerxès. De ce point de vue, la frappe du sicle a eu pour conséquence la disparition des créseïdes, qui avaient continué d'être frappées depuis la conquête de Sardes par Cyrus. Le

sicle ne s'est pas pour autant imposé comme une monnaie unique : les cités grecques de la côte, par exemple, ont continué de frapper leurs propres monnayages, et l'argent grec a circulé dans l'Empire plus largement que les sicles eux-mêmes.

Mais pourquoi avoir créé une monnaie d'or, qui n'a pas pour fonction d'alimenter les échanges ni celle de payer les soldats ou les fournisseurs ? Pour répondre à une telle question, il convient d'insister sur la fonction politique de la monnaie royale. Non seulement parce que, de cette façon, les images royales circulaient largement, mais aussi que l'innovation couronnait en quelque sorte l'œuvre de Darius, nouveau fondateur de l'Empire. C'est au fond la pensée que transmet Hérodote en écrivant : « Darius désirait laisser comme monument (*mnēmosynon*) de son règne quelque chose que n'eût pas accompli un autre roi » (IV, 166). On retrouve une expression comparable chez Polyclète, cité en ces termes par Strabon (XV, 3.21) : « Polyclète dit qu'à Suse chacun des rois a construit pour lui-même une habitation séparée sur l'acropole, ainsi que des trésors (*thēsauroi*) et des dépôts (*paratheseis*) pour y déposer les tributs qu'ils lèvent, comme des monuments rappelant leur [bonne] administration (*hypomnēmata tēs oikonomias*). » En d'autres termes, la démarche de Darius n'est pas fondamentalement économique (au sens où nous l'entendons aujourd'hui) : elle vise moins à solder ses dépenses qu'à illustrer son pouvoir et à grandir son prestige ; elle est à la fois financière (valorisation de l'or de Sardes), politico-tribulaire (imposition d'un étalon impérial), et idéologique (faire de son règne un moment fondateur). Au reste, Hérodote et Strabon soulignent nettement la fonction des trésors royaux : le Grand Roi les utilise dans le cadre de sa politique de redistribution, sous forme d'objets précieux qu'il confère à titre de récompenses : les dariques pouvaient également jouer une telle fonction.

• *Darius et Aryandès.* – Hérodote qualifie de *mnēmosynon* la monnaie de Darius dans le cours d'une histoire qui continue, elle aussi, à poser de nombreux problèmes interprétatifs : à savoir ce qu'il présente comme une révolte du satrape d'Égypte :

Aryandès était l'homme choisi par Cambyse pour gouverner l'Égypte ; plus tard, il périt pour avoir voulu s'égaliser à Darius. Il savait, il voyait que Darius désirait laisser comme monument (*mnēmosynon*) de son règne quelque chose que n'eût pas accompli un autre roi ; il l'imita, jusqu'à l'heure où il reçut le juste prix de sa conduite. Darius avait fait porter l'or par la cuisson jusqu'au plus haut degré possible de pureté, et il en avait fait frapper de la monnaie ; Aryandès, étant gouverneur de l'Égypte, en fit tout autant pour de l'argent ; et aujourd'hui l'argent « aryandique » est l'argent le plus pur. Mais Darius, informé de cet agissement d'Aryandès, l'accusa d'autre chose – de se soulever contre lui – et le fit mettre à mort (IV, 166).

Le texte d'Hérodote soulève plus de questions qu'il n'apporte d'informations assurées et contrôlables. L'existence même de monnaies aryandiques est fortement mise en doute : d'une part, aucun exemplaire n'en a jamais été retrouvé ; d'autre part, le texte même d'Hérodote reste imprécis sur ce point.

Il est possible qu'Aryandès ait joué sur l'étalon utilisé en Égypte pour le versement du tribut en argent pesé. C'est peut-être ce qui explique que, selon Polyen (VII, 11.7), « ne pouvant supporter la dureté (*ōmotēs*) d'Aryandès, les Égyptiens se révoltèrent » : suit le récit de la reprise en main du pays par Darius – récit consacré tout entier à exalter le respect manifesté par le roi/pharaon envers l'Apis. La date de ces événements n'est elle-même pas assurée. Mais si l'on admet – ce qui paraît raisonnable – qu'ils sont totalement distincts de la révolte mentionnée par Darius à Behistoun, on peut supposer qu'ils

datent de la dernière décennie du VI^e siècle. Exaspérés par la lourdeur des prélèvements opérés par Aryandès, les Égyptiens se sont peut-être plaints auprès du Grand Roi, qui est alors venu ramener l'ordre. Dans cette hypothèse, Aryandès aurait contrevenu aux mesures très strictes prises par le Grand Roi lorsque, vers 518, il fit procéder à une évaluation des tributs en argent pesé, considérée comme juste par plusieurs auteurs anciens. Soulignons cependant que, selon Hérodote lui-même, ce n'est pas pour un tel fait que Darius prit sa décision : le roi veut en quelque sorte châtier la démesure d'un satrape qui a prétendu rivaliser avec lui, dans un domaine considéré par Darius comme la marque distinctive de son règne et de sa puissance.

VI. L'ADMINISTRATION TRIBUTAIRE : CONTINUITÉS ET ADAPTATIONS

• *Peuples et territoires.* – Le cadre général de l'organisation tributaire mise en place par Darius étant maintenant tracé, il est temps d'en venir à ses applications régionales. Les réformes introduites par le Grand Roi et ses conseillers peuvent donner lieu à double lecture. D'une part, Hérodote veut rendre compte de l'universalité des mesures royales. D'un autre côté, même si à chaque peuple correspond un territoire, le concept politique de base n'est pas vraiment territorial, mais ethnique. Telle est bien la réalité dont rend compte également l'auteur du *De Mundo* : « Tout l'Empire de l'Asie, limité par l'Hellespont au Couchant, et par l'Inde au Levant, était réparti par peuples (*kata ethnē*) entre des généraux (*stratēgoi*), des satrapes et des rois (*basileis*)... » (398a). Au vrai, le terme *ethnos/dahyu* doit être entendu dans un sens large, qui désigne toutes les organisations socio-politiques dans leur diversité.

Remarquons qu'il en est ainsi dans le domaine de l'organisation militaire de l'Empire. Lorsque Darius prépara l'expédition projetée contre la Grèce, « sur-le-champ, par des messagers envoyés dans toutes les cités [*i.e.* chez tous ses peuples], il ordonna de préparer des troupes » (VII, 1). De même Xerxès quelque temps plus tard : « Il procéda au rassemblement de l'armée, faisant faire des levées dans tous les pays du continent » (VII, 19-20). La mobilisation fut donc organisée par peuple, chaque contingent ethnique étant amené par un chef local (VII, 96), et, dans toutes les armées achéménides, les contingents sont rangés *kata ethnea* (cf. Xénophon *Anab.* I, 8,9 ; Diodore XVII, 58,1 et Quinte-Curce III, 9,5). De même dans l'organisation du travail sur le chantier du canal de l'Athos : « Les Barbares se partagèrent l'espace *kata ethnea* » (VII, 23). Mais, dès lors qu'ils sont arrivés aux points de rassemblement, les contingents ethniques sont enlevés aux chefs indigènes et confiés à des Perses (VII, 96) :

À la tête de tous ces hommes, comme de ceux qui étaient rangés dans l'armée de terre, étaient des chefs indigènes (*epikhōrioi*), dont je ne m'arrête pas à faire mention, n'y étant pas obligé du point de vue de l'étendue des recherches ; car ce n'est pas chez chaque peuple que ces chefs étaient dignes d'être mentionnés, et il y avait chez chaque peuple autant de chefs que de villes. Ces chefs n'accompagnaient pas l'armée en tant que commandants (*stratēgoi*), mais ni plus ni moins que les autres soldats, en esclaves ; d'ailleurs, j'ai déjà nommé tous les généraux détenteurs de l'autorité suprême (*ekhontes kratos*) et tous les commandants de contingents ethniques qui étaient Perses.

C'est également à des hommes du roi (essentiellement des Perses) que sont conférés les commandements des grandes divisions (VII, 82-83 ; 88, 97-98). L'armée royale n'est donc

pas réductible à une juxtaposition sans réelle unité. Au reste, l'organisation militaire régulière est elle-même territorialisée. Xénophon indique en effet que, chaque année, les troupes territoriales sont rassemblées pour une revue, qui se tient « à la place de rassemblement (*syllogos*), comme on l'appelle » (Xénophon *Écon.* IV, 6) : il cite Kastôlos ou Kastôloupédion en Lydie (*Anab.* I, 1,2 ; *Hell.* I, 4,3), la plaine du Kaystre en Phrygie de l'Hellespont (*Cyr.* II, 1,5) ou Thymbara en Syrie, où se situait « le lieu de rassemblement des barbares du bas-pays du roi » (*Cyr.* VI, 2,11). Ces rassemblements sont également bien connus par des tablettes babyloniennes du règne de Darius II. Il semble ainsi que l'Empire était divisé en un certain nombre de régions militaires, dont la constitution n'était pas strictement fondée sur le critère ethnique. Peut-être en était-il de même dans le domaine maritime, la Cilicie et la région de Kymè constituant les centres de circonscriptions navales.

De la même façon, le système tributaire mis en place à l'époque de Darius implique nécessairement le maintien des structures politiques locales, c'est-à-dire la reconnaissance de l'autorité des chefs et dirigeants des différents peuples, qu'on les appelle rois (Chypre, Phénicie), dynastes (Paphlagonie), ethnarques, kômarques, ou encore gouvernants d'une cité (qu'elle soit grecque ou babylonienne). Dans la pratique tributaire, cela veut dire qu'à l'intérieur de sa circonscription, le satrape est responsable, devant le roi, de la levée et de la livraison du tribut fixé globalement. Mais on doit supposer en même temps que chaque « dynaste » ou « roi » ou « cité » était lui-même responsable de la levée de la part du tribut total qui pesait spécifiquement sur son *ethnos* : il lui revenait de répartir le fardeau entre les différents sous-ensembles qui composaient la communauté qu'il représentait devant le pouvoir satrapique. Cette souplesse évitait au satrape d'interférer directement dans les difficultés inhérentes à la répartition interne des tributs dans les différentes communautés de sa circonscription. Il n'intervenait directement que si les autorités locales se dérobaient à leurs obligations.

Cependant, une telle méthode n'est envisageable que pour des peuples chez lesquels existe une autorité politique unique et reconnue. Dans d'autres cas, le pouvoir central devait lui-même fixer le montant tributaire pour chacune des entités constitutives. On sait, par exemple, que les Cariens étaient inscrits, avec d'autres, dans le deuxième nome (III, 90) ; mais le sous-ensemble carien lui-même était éclaté entre de nombreuses dynasties. Hérodote en nomme quatre en 480. L'intérêt qu'il porte à Artémise d'Halicarnasse nous vaut une précision intéressante : elle devait fournir cinq vaisseaux sur le total des 70 vaisseaux dus par les Cariens (VII, 99). Il devait en être de même dans la répartition du tribut à l'intérieur du sous-ensemble carien (ou ailleurs : cf. Arrien II, 20,2). Et, en l'espèce, il est pratiquement assuré que la répartition ne s'est pas faite sans difficulté entre dynastes : le pouvoir central a dû intervenir.

Dans le même temps, un texte tardif suggère que la levée du tribut a elle-même été territorialisée. Il s'agit de la fameuse inscription de Mnésimachos, détaillant les éléments d'une *dôrea* qui, située près de Sardes, remontait à l'époque achéménide (*Sardis* VII, 1,1). Il y est précisé que les tributs doivent être versés à la chiliarchie. Ce terme fait manifestement référence à une organisation militaire territoriale, qui sert également de circonscription tributaire. La date tardive du texte nous interdit d'en transférer les informations sur la haute époque. Remarquons simplement que le territoire des anciens royaumes a lui-même été fréquemment réparti entre de nouvelles circonscriptions administratives, que les textes araméens nomment *medinah*, aussi bien en Égypte que dans les pays

ressortissant au gouvernement d'Ebir Nāri. C'est probablement à une telle situation que font référence plusieurs textes bibliques, parlant des 120 ou 127 *medinah* de l'Empire d'Ashuérus : quelle que soit la crédibilité que l'on accorde (ou que l'on refuse) aux chiffres de 120 et 127, ces textes témoignent d'un effort de territorialisation de l'Empire.

• *Cadastré en Asie Mineure occidentale.* – Dès lors, on ne peut réduire l'Empire à une addition et juxtaposition de modules ethniques pleinement indépendants. La fixation du tribut a nécessité la mise en place d'un cadastre, ou tout au moins d'un bornage-délimitation des terres (*periorismos* dans le vocabulaire des archivistes séleucides) : il est assuré en Asie Mineure occidentale, au moins à partir des mesures prises par Artaphernès en 493-492 (chapitre XII, 5) : mais il ne fait guère de doute qu'il existait déjà du temps de Darius : c'est ce qu'impliquent par exemple les confiscations des terres de Milet en 493 (Hérodote VI, 20). Il est probable que l'administration royale s'est fondée sur des arpentages déjà existants, tel celui que suggère un passage d'Hérodote relatif aux terres et aux champs de Milet (VI, 29). Mais, désormais, ces documents écrits étaient enregistrés par l'administration satrapique. L'existence d'archives à Daskyleion est attestée par les bulles inscrites au nom de Xerxès que l'on y a découvertes. Elle doit être postulée à Sardes, où on les connaît à l'époque hellénistique, sous l'appellation de *basilikai graphai* : elles y sont dirigées par le *bibliophylax*, chargé d'enregistrer tous les mouvements de terres résultant en particulier de la concession de terre royale (RC 19).

• *Le cas de la Babylonie.* – Il est vrai que l'administration achéménide pouvait se fonder également sur des documents existants, en particulier dans les pays qui, telles la Babylonie ou l'Égypte, avaient de longues traditions dans le domaine fiscal. On peut se demander néanmoins si l'introduction du système tributaire de Darius n'amena pas certaines modifications, y compris dans les deux régions qui viennent d'être citées. À partir du moment, en effet, où la conquête avait pour corollaire la redistribution d'une partie des terres, on doit admettre que l'administration se devait de tenir à jour l'état des propriétés foncières, sur lesquelles elle levait des impôts nombreux et divers. Provenant principalement de Babylone à l'époque de Darius, 70 tablettes, qui se réfèrent essentiellement à des transferts de biens-fonds, portent, outre le texte, des plans (sommaires) des champs qui sont l'objet de la vente ou du transfert. Ce type de documents n'est pas absolument nouveau, mais il présente la particularité de porter des indications qui auparavant étaient absentes : en particulier la quantité de semences nécessaire, ainsi que le nombre de palmiers plantés dans le champ désigné. De tels documents, d'ordre privé, ne peuvent avoir été rédigés qu'en raison de la garantie qu'ils offraient à l'acheteur. On doit en conclure qu'il existait à Babylone (et sans doute ailleurs en Babylonie) un cadastre officiel.

La mise en place de ce cadastre remonte-t-elle strictement à la réforme tributaire de Darius ? C'est là une hypothèse séduisante, en raison même de la répartition chronologique des tablettes : l'évolution rapide et imprévisible du *corpus* babylonien incite malgré tout à la prudence. En tout état de cause, l'introduction d'une administration fiscale en Babylonie ne saurait faire de doute. Dès l'époque de Cyrus, on connaît le trésorier Mithradāta. Son successeur probable est également un Perse, Bagasaru, attesté par des tablettes babyloniennes entre 518 et 500, où il porte tantôt le titre accadien de *rab-kāsir*, tantôt le titre iranien de *ganzabara* : l'un et l'autre renvoient à la fonction de trésorier. Il

était donc chargé de la gestion du trésor de Babylone et, en cette qualité, il avait un personnel nombreux sous ses ordres, et il disposait de terres de fonction.

Les tablettes témoignant de l'existence d'un bureau royal des enregistrements (*karam-maru ša šarri*) montrent en même temps – on l'a vu – que c'est sous le règne de Darius que, pour la première fois, est attestée l'obligation du versement d'une taxe spéciale et nouvelle sur les ventes d'esclaves. L'origine iranienne de la terminologie (**kārahmara*) rend compte très clairement que c'est à l'administration perse que l'on doit cette innovation fiscale. C'est ce que suggère également l'expression de technique fiscale *zebēlu ša upiyāta* (« transport des redevances en nature »), dont le dernier terme, connu à Persépolis (*ukpiyataš*), est clairement d'origine perse (**upa-yata*). Dans le même temps, « comme d'autres innovations dues au pouvoir achéménide, la pratique de l'enregistrement des ventes alla de pair avec le maintien d'administrations babyloniennes déjà existantes, et se fit par adaptation des [traditions] babyloniennes » (M. Stolper).

• *Le cas de l'Égypte.* – Quant à l'Égypte, ses traditions bureaucratiques sont bien connues et anciennes. Traditionnellement, l'impôt en nature est prélevé sur les paysans à l'échelle du chef de circonscription (*nomarque*) puis, par différents échelons, transmis aux « chefs de greniers », enfin au trésorier du palais. *A priori*, on est tenté de penser que Darius n'a rien modifié dans une administration fiscale réputée – comme le fit beaucoup plus tard Alexandre, du moins dans un premier temps ; après avoir réparti tout le territoire de l'Égypte entre deux nomarques (qui n'ont rien à voir avec les chefs de circonscriptions de base), Alexandre « prescrit à Cléomène de Naucratis de laisser les nomarques administrer leurs nomes respectifs suivant les principes établis de longue date (*kataper ek palaiou*), mais d'y percevoir lui-même les tributs (*phoroi*) qu'ils avaient ordre de lui remettre personnellement » (Arrien *Anab.* III, 5.4). Plus important : plusieurs documents démotiques, dont certains datent du règne de Darius, mentionnent un titre, celui de *sentī*. Ce titre est très généralement associé à celui de « directeur des champs », ou de « celui qui dirige les scribes du roi qui comptent toutes choses ». En quelque sorte, ces « grands bureaucrates inventorient les ressources, contrôlent l'assiette des propriétés et la répartition des revenus divins et prébendes sacerdotales, organisent la levée et l'affectation des taxes pour le compte de la maison du roi » (J. Yoyotte). Ce *sentī* est établi au niveau de toute l'Égypte. En grec, il est ultérieurement « traduit » par *dioikētes*, titre porté par le responsable des finances à l'époque lagide. Il semble qu'en l'affaire l'administration perse a repris à son compte une institution saïte, sans que l'on puisse dire avec certitude si elle l'a adoptée telle quelle ou adaptée à ses propres besoins.

Enfin, l'existence d'un registre des terres, y compris des concessions royales, est attestée en Égypte achéménide. Plusieurs interventions judiciaires des autorités perses impliquent qu'il existait un registre officiel des concessions de terres (cf. *DAE* 2, 18). On soulignera surtout l'intérêt d'un document (*DAE* 69). À un Égyptien, Pamūn, qui demande qu'on lui remette en don (**baga*) la terre que son père (disparu entre-temps) détenait auparavant, Arshama répond qu'il prendra une décision en ce sens, si « le domaine de Pamūn son père, une ferme de 30 artabas, a été laissé à l'abandon sans être affecté à ma maison ni donné par moi à un autre de mes serviteurs ». Les précautions (clauses suspensives) prises par Aršāma prouvent qu'il a enjoint à son intendant de vérifier les droits de Pamūn sur la ferme – ce qui implique là aussi l'existence d'un registre, où étaient consignées les différentes catégories de terres. La phrase d'Aršāma fait irrésistiblement penser à une

lettre que le roi séleucide Antiochos I^{er} envoie à son stratège Méléagros, chargé de réaliser une donation de terres en faveur d'Aristodicide d'Assos : « Tu feras donc une enquête pour savoir si Petra n'a pas déjà été donnée à quelqu'un d'autre. » Il apparut effectivement que « Petra et la terre adjacente... avaient déjà été données à Athénée » (RC 11-12). L'enquête a très certainement été menée dans les archives royales de Sardes (*basilikai graphai*; RC 19, lignes 14-16) – comparables aux archives du même type connues en Babylonie achéménide (ci-dessus). Une telle institution existait certainement en Égypte également : on peut la reconnaître dans l'appellation d'archives (*st-sšw*), que l'on trouve dans le texte des donations d'Edfou, ou dans celle d'« archives du Scribe royal des dénombrements » mentionnée dans la Stèle du satrape : « À la basse-époque, la "place des écrits" désigne plus particulièrement les archives, où l'on conservait les documents relatifs aux transactions foncières » (D. Meeks); le *bibliophylakion*, connu dans l'Égypte gréco-romaine, en est manifestement l'héritier.

• *Poids et mesures.* – On doit également noter que c'est à l'époque de Darius I^{er} qu'est utilisée pour la première fois en Égypte une mesure de capacité, l'*artabe*, d'origine perse (Hérodote I, 192), connue par les textes grecs et par les tablettes élamites de Persépolis : c'est en artabes que sont calculées les rations en nature des militaires d'Éléphantine (DAE 54); c'est également en artabes qu'est évalué le rendement (ou la superficie) d'une terre (DAE 69), et, dans les documents de Saqqara (Segal, n° 42a), on trouve mention du *marrīš* (ar. *mry*), mesure de capacité des liquides bien connue à Persépolis et souvent attestée sous son calque grec *marris*. On est amené à postuler que l'introduction d'une terminologie technique perse correspond à un changement plus ample. Il semble en effet que l'appellation d'artabe fut appliquée à une ancienne mesure égyptienne : à savoir *le khar*. Or, les évaluations impliquent une dévaluation sensible de la valeur de ce dernier. Dans cette hypothèse, on peut se demander si l'introduction de l'artabe n'est pas liée à l'établissement du tribut égyptien à l'époque de Darius : versé par les paysans en rapport avec la nouvelle mesure royale, le tribut pharaonique aurait ainsi été augmenté, par simple manipulation d'étalon pondéral. Quoi qu'il en soit, il importe de souligner que l'introduction de l'artabe n'a pas été limitée à l'Égypte : on la trouve également en Babylonie dès l'époque de Cambyses; enfin, l'inscription de Mnésimachos (*Sardis* VII, 1.1) montre que dans la région de Sardes, à la fin de l'époque achéménide, des jardins et *paradeisoi* sont estimés au *prorata* du nombre d'artabes de semences nécessaires à leur mise en culture (comparer avec DAE 69).

Les documents araméens font également référence à des étalons pondéraux : un prêt de quatre sicles est référencé selon « l'étalon du roi » (DAE 4); une somme de quatre *karš*, une autre de un *karš* et deux sicles, sont évaluées en fonction de « l'étalon royal » (DAE 33; 38); les magasiniers devront fournir des matériaux (arsenic, soufre) « au poids-étalon de Perse » (DAE 61). Certes, l'introduction de poids perses n'a pas fait disparaître d'autres étalons : un prêt est comptabilisé « à l'étalon de Ptah » (DAE 3); l'emprunteur s'engage à rembourser « sur ses rations en argent reçues du magasin du roi ». Mais dans le même temps, le texte précise l'équivalence entre le poids de Ptah et les mesures perses. Versé au satrape en argent pesé, le tribut nécessitait en effet l'existence d'étalons pondéraux indiscutables. Sous plusieurs formes, des poids inscrits au nom de Darius ont été découverts à Suse; d'autres sont connus à Persépolis, frappés eux aussi au nom de Darius : leur poids va de 1 *karš* (10 sicles) à 70 *karš* (10 mines; cf. *Wa-d*). D'autres, ont été retrouvés

dans diverses régions de l'Empire, parmi lesquels un poids-lion à Abydos (d'un talent) et un autre à Trapézonte. Il ne paraît guère douteux que ces poids étaient utilisés pour la pesée du tribut.

Les exemples égyptien et babylonien confirment ce que suggéraient fortement les analyses antérieures : à savoir que l'on ne peut réduire l'impact des réorganisations de Darius à une simple juxtaposition raisonnée d'éléments préexistants. Quelle que soit l'ampleur de la part réelle prise par ses prédécesseurs, il paraît bien que le nouveau roi a su intégrer l'ensemble des acquis et des héritages dans un système cohérent et efficace. En dépit du maintien du module ethnique, c'est à juste titre qu'Hérodote considère l'organisation tributaire comme l'une des manifestations les plus éclatantes de la puissance territoriale de Darius.

VII. ÉCONOMIE TRIBUTAIRE ET APPROPRIATION : TERRE ROYALE ET TERRE TRIBUTAIRE

• *Terre royale et Empire.* – Aux yeux des auteurs grecs, en effet, le système tributaire est fondé sur une gigantesque appropriation des terres et des hommes, *via* les productions que les paysans réalisent par leur travail. C'est là une vision développée avec une particulière faveur par Xénophon, qui insiste à de nombreuses reprises sur les droits illimités du vainqueur sur les gens et les choses. Il est clair que, du point de vue de l'idéologie impériale achéménide elle-même, les terres conquises relèvent de l'autorité royale, sans exception aucune : c'est une telle réalité dont rend compte le terme *būmi*. C'est ce que, dans les mêmes termes, Mardonios et Artayktès rappellent à Xerxès : le premier conseille au roi de se lancer dans l'expédition grecque, de telle sorte « qu'on se garde désormais de faire une expédition militaire contre la terre qui t'appartient » (*epi gēn tēn sēn strateuesthai*; Hérodote VII, 5); le second justifie ainsi le pillage du tombeau et du *temenos* de Protésilas : c'est un Grec « qui a fait campagne contre la terre qui est tienne » (*epi gēn tēn sēn strateusamenos*; IX, 116). Il en est de même des objectifs de la Ligue de Délos, tels qu'ils sont définis par Thucydide : « Le principe en était de ravager la terre du roi (*hē basileōs khōra*) en représailles pour les torts subis » (I, 96.1). Par définition, les terres royales (au sens extensif du terme) doivent rester à l'écart des armées ennemies, comme l'exprime fort bien également Darius lui-même (*DPd*). Dans le cas contraire, elles tombent dans la catégorie de « terre ennemie ». De multiples exemples montrent que, du point de vue grec, l'autorité du roi s'exerce indistinctement sur tous les pays où il prélève un tribut – signe même de la sujétion. On comprend donc aisément que le vainqueur est justifié à en revendiquer la propriété, tel Alexandre face à Darius III : « Je possède le pays (*kai tēn khōran ekhō*), les dieux me l'ont donné » (Arrien II, 14.7) : désormais, Alexandre est maître (*kyrios*) de tout ce qui appartenait à Darius (II, 14.9), il est « le maître de toute l'Asie » (*tēs Asias hapasēs kyrios*; II, 14.8) – comme l'avait été Darius I^{er} (cf. Eschyle, *Perses* 763 : *pasēs Asidos... tagein*). Dans cette acception, les intérêts de la maison royale (*oikos basileōs*) se confondent avec ceux de l'Empire (e.g. Thucydide I, 129.3 : *en tōi hemeterōi oikōi*).

• *Les écluses du Grand Roi et les qanats des Hyrcaniens.* – Mais de tels textes ressortissent trop à la sphère de l'idéologie pour que l'on puisse les accepter sans autre forme d'analyse. Revenons à Hérodote (III, 117), qui écrit :

Il y a en Asie une plaine entourée de montagnes de toutes parts, et dans ces montagnes, il y a cinq brèches; cette plaine appartenait autrefois aux Chorasmien, située aux confins de leur

propre pays et de ceux des Hyrcaniens, des Parthes, des Sarangéens et des Thamaniens ; mais, depuis que les Perses ont le pouvoir (*ekhousi to kratos*), elle appartient au roi (*esti tou basileôs*). Or, de cet entourage de montagnes s'écoule un grand fleuve, lequel a nom Akès. Précédemment, divisé en cinq branches, il arrosait les pays des peuples que j'ai nommés, conduit chez chacun d'eux à travers chaque brèche. Mais depuis qu'ils sont sous la domination du Perse (*hypo tōi Persēi*), voici ce qui leur est arrivé : le Grand Roi a muré les brèches des montagnes et établi à chacune de ces brèches une écluse ; ainsi, l'eau étant empêchée de s'écouler au-dehors, la plaine qui est entre les montagnes devient une vaste mer, puisque le fleuve y donne sans avoir d'issue d'aucun côté. Ceux donc qui auparavant avaient coutume de profiter de l'eau, n'en pouvant profiter, sont dans une grande misère ; car si, pendant l'hiver, la divinité leur envoie de la pluie comme aux autres hommes, pendant l'été ils ont besoin de cette eau pour le millet et le sésame qu'ils sèment. Lors donc qu'il ne leur en est point donné, ils se rendent chez les Perses, eux et leurs femmes et, se tenant près des Portes du roi (*kata tas thyras tou basileôs*), ils se lamentent à grands cris ; le roi ordonne alors d'ouvrir, pour ceux d'entre eux qui ont le plus besoin d'eau, les écluses allant de leur côté ; puis, quand la terre de ceux-là a été abreuvée jusqu'à saturation, ces écluses sont fermées, et l'ordre est donné d'en ouvrir pour ceux des autres qui en ont le plus besoin (III, 117).

Il ne fait guère de doute que le témoignage d'Hérodote ne doit pas être pris au pied de la lettre. Les histoires orales qu'il a entendu raconter sont manifestement greffées sur des légendes indo-iraniennes de la souveraineté, où les eaux tiennent une place centrale, y compris chez les Achéménides (cf. chapitre VI, 5). C'est ainsi que la fête indienne du Nouvel An est organisée autour du combat d'un héros divin contre un dragon qui, retranché dans une forteresse, maintient dans la sécheresse et l'aridité les pays d'alentour. La victoire du héros libère les eaux des murs, derrière lesquels le dragon les tenaient enfermées.

Mais il faut souligner en même temps que le passage s'inscrit lui-même dans son développement tributaire. Après avoir transmis la liste des pays tributaires (III, 89-98), Hérodote examine les limites territoriales du pouvoir du Grand Roi, vers l'Inde (III, 98-105), qu'il situe « aux extrémités de la terre habitée » (III, 106), puis vers le midi, c'est-à-dire l'Arabie (III, 107-114) et vers l'Éthiopie, « dernière terre habitée de ce côté », avant de donner quelques indications sur les terres de l'Ouest (III, 115-116). Puis vient le passage sur les écluses du Grand Roi. Il est donc clair que dans son esprit, cet exemple illustre tout particulièrement la puissance de Darius, et les conséquences que la conquête perse a apportées au mode de vie et à l'organisation interne des populations sujettes : désormais la terre « appartient au roi ».

La conquête perse n'a pas simplement amené l'établissement d'un tribut : le Grand Roi contrôle désormais l'eau, qui est l'élément déterminant des forces productives dans des régions vouées à l'irrigation ; ce qui veut dire aussi qu'il en gouverne désormais la répartition à l'intérieur des différentes communautés qui, auparavant, peut-on penser, organisaient entre elles les modalités de l'accès à l'eau. Mais en l'occurrence le contrôle royal est particulièrement pesant, puisque les populations doivent verser des taxes spéciales pour pouvoir utiliser l'eau d'irrigation, taxes qui s'ajoutent au tribut (*parex tou phorou*). Leur dépendance est marquée par Hérodote, qui les montre venus en suppliants aux Portes du palais, d'une manière assez comparable à ces personnages qui font antichambre avant d'obtenir une audience devant le Grand Roi ou devant l'un de ses satrapes. Même sous la forme de fable monarchique qu'elle revêt, la présentation d'Hérodote rend compte d'une réalité : l'approfondissement de la domination perse est allé de pair avec le développement de l'économie tributaire, vecteur et moteur de l'appropriation royale.

C'est ce que confirme à sa manière Polybe dans un passage bien connu, relatif au *qanats* forés par les paysans hyrcaniens : « Les Perses, au moment où ils étaient les maîtres de l'Asie (... *Persai tēs Asias epekratoun*), accordèrent à ceux qui amenaient l'eau de source dans certaines zones qui auparavant n'étaient pas irriguées, la jouissance (*karpeusai*) de la terre pour une durée de cinq générations » (X, 28.3). Parmi d'autres informations, le texte met en valeur le rapport étroit entre la domination territoriale (le droit de conquête) et les droits des paysans sur la terre et sur l'eau. En l'occurrence, les droits des communautés rurales ne relèvent pas de la catégorie de « propriété », mais simplement de la concession, par le roi, pour une période longue mais limitée, de la jouissance des productions (*karpeusai*). Dans le même temps, les textes indiquent fort clairement que la conquête perse n'a pas abouti à une confiscation générale des terres, mais bien plutôt, par le biais des tributs et des taxes, à un contrôle du roi sur les moyens de production et sur une part des récoltes.

• *Terre royale et terres en concession.* – C'est sur la terre royale que sont découpés les lots de terre concédés, à titre de don (*dōrea* ; *baga* ; *dāšna* ; *nidintu šarri*), au profit de favoris ou de parents du roi, ou de colons (militaires ou non). C'est ce qu'implique un texte hellénistique, qui détaille les modalités de la concession de terres à un certain Aristodicide d'Assos : celui-ci a obtenu une *dōrea* qui, auparavant, avait été concédée à un autre personnage (Méléagros ; RC 11, lignes 3-5) ; cette *dōrea* a été prise sur la terre royale (*khōra basilikē* ; RC 12, lignes 19-20). La formulation employée rend compte qu'en principe les concessions royales étaient de nature révocable. On en a l'illustration particulièrement évidente dans l'exemple de la *dōrea* de Mnésimachos, près de Sardes, qui remonte manifestement à l'époque achéménide. Mnésimachos a emprunté une forte somme au sanctuaire d'Artémis ; de manière à garantir la dette (gagée sur les récoltes de la *dōrea*), les administrateurs d'Artémis prévoient le cas où le roi (Antigone) reprendrait la terre qui, fondamentalement, continue donc de ressortir à la catégorie de terre royale (*Sardis* VII, 1.1).

C'est ce que confirment plusieurs documents araméens d'Égypte. À Éléphantine, on connaît l'existence de lots militaires, qui ne sont pas sans faire songer au système babylonien des *ḥarū*. Outre les rations en nature (*ptp*) et en argent (*prs*) reçues du magasin royal, les soldats-colons d'Éléphantine disposaient de lots de terre. Le plus ancien document – daté de 495 (*DAE* 2) – montre que ces lots (*mnt*) étaient attribués par l'administration, parfois sous forme de parts, et qu'il revenait à l'administration de régler tout litige qui pouvait surgir à ce propos. Sous Artaxerxès (I ou II), un colon se présente ainsi : « Malkiyah, Araméen ayant tenure (*meḥahsen*) à Éléphantine-la-Forteresse » (*DAE* 9). Un autre document – daté d'Artaxerxès I^{er} – transmet un différend né entre un colon et deux femmes : le premier se plaint auprès des autorités perses que les secondes n'aient pas versé l'argent qu'elles lui devaient sur un champ, dont – précise-t-il – « notre compagnie (*degel*) avait la tenure, depuis l'an 24 jusqu'en l'an 31 du roi Artaxerxès » (*DAE* 18). Le terme « tenure » indique formellement que ces lots de terre n'étaient pas propriété privée du concessionnaire. On peut entrevoir un système identique à Memphis, puisqu'un papyrus de Saqqara se réfère aux « champs de la garnison (*ḥaylā*) » (Segal, n° 31), sur lesquels les soldats-garnisaires paient un tribut (*mndt* ; Segal, n° 18). On retrouve la même situation pour ces bateliers qui ont un bateau de l'administration « en tenure » (*DAE* 61). Dans un autre document (*DAE* 69), l'Égyptien Pamūn, fils de Pétosiris, un palefrenier du satrape Aršāma, s'est plaint auprès de celui-ci. Il rappelle que son père, disparu lors des troubles,

détenait un domaine en tenure, et il fait la supplique suivante : « Maintenant, donne-moi le domaine de mon père : qu'on me le donne, que j'en aie la tenure. » Parmi d'autres enseignements, le texte montre que le satrape pouvait concéder des terres en don (cf. *DAE* 62 : *dšn* = **dāšna*), mais que celles-ci restaient dans la catégorie des « tenures » ; il appartenait à l'héritier présomptif de demander confirmation de la donation antérieure.

Le plus ancien document araméen d'Égypte (*DAE* 1) est également fort intéressant. Il est daté de la 7^e année de Darius I^{er} (515) et a été rédigé dans une localité d'El-Hibeh (Teuzoi). Il s'agit d'un contrat passé entre le détenteur d'un champ, un nommé Padi, et un paysan, dénommé Aha ; le premier est très probablement membre d'une communauté araméenne (ou du moins araméophone) installée dans l'oasis, soit à l'époque saïte, soit à l'époque perse ; le second est un Égyptien du cru. Le premier apporte la terre, le second, les semences, les instruments de culture et ses bras – les deux contractants s'engageant à partager pertes et profits. Or, Padi présente son champ comme venant de sa « part du roi (*h [l] qy lmlk*) ». Par ailleurs, le contrat est assorti d'une clause suspensive : il ne sera valide que si le roi le sanctionne (ou ne s'y oppose pas) – ce qui signifie manifestement que le détenteur d'un lot en concession n'en a qu'une jouissance limitée : l'acte de concession n'a pas fait disparaître les droits du roi. Le statut de la terre de Padi est donc assez comparable à celui des lots des colons d'Éléphantine.

• *Darius et Gadatas, Alexandre et Priène.* – Reste néanmoins que la notion et l'extension de la terre royale sont difficiles à cerner. Aucun texte littéraire grec n'utilise l'expression *basilikē gē* ou *khōra basilikē* pour définir une terre royale achéménide, au sens où on l'entend ici. Il convient, en revanche, d'insister sur l'intérêt de la formulation de la lettre envoyée par Darius à Gadatas qui, selon toute probabilité, est intendante d'un paradis près de Magnésie du Méandre :

Les jardiniers sacrés (*phytourgoi hieroi*) ont été par toi soumis au tribut (*phoros*) et contraints de travailler une terre profane (*khōra bebēlos* ; ML 12).

Dans la logique des reproches adressés par le roi à son intendante, la lettre fait référence très clairement à deux catégories de terres : la terre qui relève du sanctuaire – ce que les textes hellénistiques dénomment *hiera khōra* – et la « terre profane ». Celle-ci est caractérisée très nettement dans un autre passage de la lettre. Darius félicite Gadatas pour les soins mis à cultiver une terre « qui est mienne (*iēn emēn gēn*) ». On retrouve une expression identique dans une lettre envoyée en 334 par Alexandre à la cité de Priène. Le roi y distingue plusieurs catégories de terres et de populations : les terres de la cité (celle-ci étant exemptée de la contribution de guerre : *syntaxis*), et d'autres terres (limitrophes), dont les habitants (*katoikountes*) sont soumis à tribut (*phoroi*). Et, à propos de cette seconde catégorie, Alexandre déclare avec force : « Je sais que cette terre est mienne » (*khōran [g]inōskō emēn einai* ; Tod 185). Derrière les ressemblances terminologiques avec les déclarations de Mardonios et d'Artaÿktēs (Hérodote VII, 5 ; IX, 116 : ci-dessus), les deux inscriptions sont fort instructives, car elles émanent des chancelleries royales.

De ce rapprochement, on peut tirer semble-t-il deux conclusions : d'une part, le territoire du paradis, comme au reste on pouvait s'en douter, relève de ce que les textes hellénistiques appellent la terre royale (*khōra basilikē*). D'autre part, l'appropriation royale n'implique pas que toutes les terres de l'Empire étaient considérées comme propriété du Grand Roi (au sens romain du terme). La conquête n'a pas abouti à une confiscation brutale et générale des terres : les populations continuent de posséder (selon leurs normes propres) leurs terres

traditionnelles. Les limites des villages, des cités, des *ethnē*, des sanctuaires ou des royaumes sont reconnues par l'administration, qui en fait la base des impositions. En parlant d'appropriation, on veut faire référence non au droit de propriété, mais au contrôle exercé directement ou indirectement par le Grand Roi sur les productions et sur les producteurs.

À la suite d'une révolte, le Grand Roi pouvait confisquer des terres et les réattribuer à qui il voulait. Ce fut le cas de la région d'Atarnée, qui, vers 545, avait été concédée à Chios (Hérodote I, 160). Ce fut également le cas à Milet en 493 : « Quant au territoire de Milet [= *khōra politikē*], les Perses en retinrent pour eux la région de la ville et de la plaine ; et ils donnèrent aux Cariens de Pédasa la propriété des hauteurs » (Hérodote VI, 20). On voit ainsi que le roi peut attribuer des terres supplémentaires à une cité ou à un peuple méritants, à partir des confiscations antérieures. Ces attributions de terres sont fréquemment attestées à l'époque hellénistique ; la donation d'un territoire par le Grand Roi au roi de Sidon Ešmunazzar (chapitre XII, 3) suggère qu'il en fut de même à l'époque achéménide. Le maintien de la propriété civile, communautaire ou privée n'est donc pas réellement contradictoire avec le droit du roi de disposer des terres de l'Empire. On pourrait dire que toute propriété terrienne est en quelque sorte frappée d'un caractère de révocabilité. Dans la majeure partie des cas, le roi n'a aucun intérêt à confisquer les terres en question, et donc ce droit royal reste généralement théorique : mais chacun sait aussi qu'il s'exercera sans faiblesse à l'égard d'une personne ou d'une population infidèle ou révoltée.

• *Terre tributaire et terres de la couronne.* – Pour progresser, il faut revenir vers le Pseudo-Aristote. Dans son développement si riche, l'auteur des *Économiques* distingue formellement un type particulier de prélèvements de ceux qui sont opérés au titre du tribut. Il écrit en effet, à propos de l'entrée et de la sortie de produits gérés directement par l'administration royale, qu'ils « ont été reçus de la part des satrapes dans la *tagē* » (II, 1.3). Terme difficile, qu'un lexicographe tardif (Hésychius) comprend comme « la *dōrea* royale et l'ensemble des choses nécessaires à la vie ». Ici, le terme *dōrea* doit être entendu dans le contexte de l'économie royale, c'est-à-dire une terre en concession, à ceci près que c'est le roi lui-même qui en est le bénéficiaire. Ces terres en *dōrea* sont souvent caractérisées par les auteurs classiques comme des *dons nourriciers* : l'exemple le mieux connu, mais il n'est pas le seul, est celui de Thémistocle qui reçut les revenus de plusieurs villes : chacune devait lui fournir une part des dépenses de sa maison, son pain, son vin, son poisson, sa garde-robe. C'est très exactement la définition que donne Hésychius de la *tagē*, dont les revenus doivent satisfaire les besoins du roi. Étant donné que des *dōreai* sont attestées dans de nombreuses satrapies, on doit admettre que sur tout le territoire de l'Empire des portions de terres avaient été réservées aux besoins du roi. C'est très exactement le système défini par Hérodote à propos de la catégorie fiscale *parex tou phōrou* : « Le roi a divisé en régions, pour qu'elles lui fournissent en dehors du tribut tout son approvisionnement personnel (*trophē*) et celui de ses troupes, tout le territoire dont il est le souverain » (I, 192). Il est donc permis de juger que le terme *tagē* renvoie à une catégorie spécifique de terres, que l'on dénommera « terres de la couronne », sur lesquelles le roi lève directement des prestations, dont le Pseudo-Aristote rend clair qu'il s'agit de produits en nature. Comme l'indique l'auteur, il revient au roi d'en disposer à sa guise, une fois que ces produits ont été stockés dans les greniers royaux ou dans les magasins (*paratheseis* : II, 2.34a).

Un passage d'Hérodote donne probablement un éclaircissement, même fugitif, sur la manière dont s'est constituée la catégorie de la *tagē*. Il précise en effet qu'en Égypte, en

dehors du tribut, le roi jouissait du produit (en argent) de la pêche dans le lac Moeris (III, 91). D'autres concessions de ce type y étaient connues, comme la ville d'Anthylla, « concédée en domaine particulier à la femme du roi régnant en Égypte pour sa chaussure » (Hérodote II, 98). On trouve dans cette coutume la préfiguration d'une coutume achéménide bien connue, qui permettait aux princesses de disposer dans l'Empire de terres et de villages, dont les revenus leur permettait d'entretenir leur maison. Selon Athénée (I, 33f), les revenus de la ville égyptienne d'Anthylla étaient versés à des princesses, à l'époque perse. Selon Diodore de Sicile (I, 52.5), le pharaon Moëris « donna à sa femme les revenus de la pêche pour ses parfums et sa toilette ; cette pêche rapportait un talent par jour ». Ce n'était pas le cas à l'époque de Darius, puisque, selon Hérodote (II, 149 ; III, 91), ils étaient directement versés au trésor royal (*to basilikon*).

Malheureusement, en dehors de ce passage, rares sont les références directes à la catégorie dénommée ici terres de la couronne. Revenons d'abord aux informations de Strabon relatives au tribut animalier de la Cappadoce, de l'Arménie et de la Médie (XI, 13.8). Elles doivent être rapprochées de ce que l'on sait de l'élevage équin dans cette région. Selon le même Strabon (XI, 13.7), « la terre y offre une pâture exceptionnellement favorable à l'élevage des chevaux. Il s'y trouve en particulier un pâturage appelé pâtis aux chevaux, que les voyageurs se rendant de Perse et de Babylone aux Portes Caspiennes traversent dans toute sa longueur. Du temps des Perses, dit-on, il nourrissait 50 000 juments qui constituaient des haras royaux (*agelai basilikai*) ». De son côté Arrien (VII, 13.1) cite le chiffre de 150 000 juments néséennes (160 000 chez Diodore XVII, 110.6). On y élevait en effet les chevaux dits néséens – du nom de la plaine située entre Behistoun et Ecbatane, plaine réputée pour sa luzerne, dite « herbe mède » (cf. Hérodote VII, 40). C'est la raison pour laquelle, selon Polybe (X, 27.1), « ce sont les Mèdes qui ont la charge des haras royaux ». Tout comme les haras de Babylonie (Hérodote I, 191), les haras de Médie ressortissent sans doute à la *tagē*, dont les productions sont fournies « en dehors des prestations en argent. » Il devait en être de même des haras d'Éolide qui, partie des biens royaux (*ta basilika*), sont administrés par des administrateurs spécialisés (Plutarque *Eum.* 8.5).

Peut-être en était-il de même des forêts, qui sont incluses implicitement par le Pseudo-Aristote dans la catégorie « produits de la terre ». Un décret d'époque hellénistique (213) confirme l'existence de forêts royales en Asie Mineure : pour la reconstruction de la ville de Sardes, Antiochos III proclama l'ordre suivant : « Qu'aussitôt l'on coupe du bois pour la reconstruction de la ville et qu'on le fasse prendre dans les forêts de Taranza. » Il s'agit probablement des forêts réputées du mont Tmôlos, tout proche de Sardes. Le texte est clair : il ne suffit pas d'exciper de sa fonction pour se faire livrer la marchandise ; il convient de produire un ordre écrit du roi (ou du satrape), puis de donner décharge aux intendants – comme dans les haras royaux (Plutarque *Eum.* 8.5). L'existence de forêts royales est également attestée en Mysie. Quant aux forêts de Cilicie Trachée, leur luxuriance est soulignée par Strabon, qui note que leurs bois de pins étaient régulièrement utilisés pour la construction navale. C'est précisément sur la côte cilicienne que les Perses avaient aménagé de grands arsenaux.

D'autres régions de l'Empire étaient moins bien pourvues. C'était le cas de la Babylonie. Strabon revient à plusieurs reprises sur l'absence de bois de construction, mis à part les fûts de palmiers-dattiers (XVI, 1.5 et 11). Tout aussi bien, en 324, c'est du Liban qu'Alexandre fit venir bois et charpentiers. Néanmoins, Strabon (XVI, 1.11) note que le roi put établir des chantiers navals à Babylone ; il utilisa à cette fin les cyprès, coupés dans

les bois et les paradis. On sait en effet que les paradis étaient réputés pour la beauté des arbres et des forêts (cf. Plutarque *Art.* 25.1-2 ; Diodore XVI, 41.5). Mais ces futaies n'avaient pas pour seule fonction de fournir de l'ombre aux satrapes et aux rois ! C'étaient aussi des domaines de rapport. Lorsque Néhémie fut envoyé à Jérusalem par Artaxerxès I, il était porteur d'une lettre officielle destinée à « Asaph, garde du paradis du roi » (*Néh.* 2.8), sous lequel on doit reconnaître l'intendant des forêts royales du Liban. Déjà, en 538, l'administration royale avait donné ordre « aux Sidoniens et aux Tyriens d'apporter par mer jusqu'à Joppé des bois de cèdre du Liban », pour la reconstruction du temple de Jérusalem. C'est dans ces forêts royales qu'en 316 Antigone le Borgne fit couper des milliers d'arbres pour construire la flotte qu'il destinait à la conquête de l'Égypte. Ces forêts du Liban restèrent domaines royaux jusqu'à l'époque hellénistique, comme l'atteste l'ordre donné en 200 par Antiochos III en vue de l'embellissement du temple de Jérusalem.

• *Un bilan et quelques incertitudes.* – Reconnaissons-le : il n'est pas toujours aisé de tracer les frontières entre la terre tributaire et la *tagē* : l'exemple même des haras et des forêts ne permet pas de conclure en toute certitude qu'ils appartiennent à la *tagē*, même si, par hypothèse, c'est l'interprétation que nous avons retenue. De leur côté, les tablettes babyloniennes font référence à une catégorie de terres, dénommés *uzbarra* – terme d'origine iranienne, que l'on s'accorde actuellement à comprendre comme « terre royale » par opposition à d'autres catégories de terre. Parfois, la « part du roi (*zitti šarri*) » y est prélevée. Des portions de terre royale peuvent également être concédées à des personnages de la cour, sous la dénomination de donations royales (*nidintu šarri*). Mais bien des interrogations continuent de peser sur l'extension des terres royales en Babylonie.

La terminologie de « terre royale » reste en effet très ambiguë. Témoin la mise en parallèle de deux dossiers hellénistiques : dans l'un d'entre eux, le roi Antiochos ordonne de concéder une terre à un favori (Aristodicide d'Assos), en précisant que cette terre doit être prise sur la terre royale (*khôra basilikē* ; RC 11-12) ; dans l'autre, Antigone rappelle aux cités grecques de la côte qu'elles sont fermement invitées à acheter le blé qui provient de la terre tributaire (*khôra phorologoumenē* ; RC 3). Antiochos et Antigone font-ils référence à deux catégories de terres distinguées par la terminologie, ou bien à une catégorie indifférenciée, qualifiée spécifiquement en raison du contexte ? On postulera ici qu'au sens politico-idéologique du terme, la « terre royale » se confond avec la terre tributaire, c'est-à-dire avec l'Empire dans son ensemble (c'est l'acception retenue ou impliquée par Hérodote dans ses développements tributaires) ; mais dans un sens fiscal-économique, elle se réduit à la *dôrea* royale, c'est à dire à la *tagē*, ce que nous avons désigné ici sous l'appellation de terres de la couronne. Replacés dans le cadre ainsi défini, les documents persépolitains devraient nous permettre d'en affiner les contours.

CHAPITRE XI

Perse, Empire et économie tributaire

I. LES ARCHIVES DE PERSÉPOLIS

• *Tablettes des Fortifications et tablettes du Trésor.* – En 1933-1934 et en 1936-1938, deux lots de tablettes furent découverts à Persépolis par les fouilleurs américains : le premier au coin N.E. de la terrasse, le second dans la partie S.E. En raison des lieux de trouvaille, ils portent les dénominations traditionnelles de tablettes des Fortifications (PF) et tablettes du Trésor (PT). Celles-ci furent publiées en 1948 par G.G. Cameron, qui en poursuivit l'édition dans les années suivantes (PT 1957 ; PT 1963). Elles sont au nombre de 129, et datées entre la 30^e année de Darius (492) et la 7^e année d'Artaxerxès I^{er} (458) – si l'on met à part une tablette accadienne rédigée en décembre 502 (PT 85). Le lot des Fortifications – daté de la 13^e à la 18^e année de Darius (509-494) – est beaucoup plus imposant. En 1968, R.T. Hallock en publia 2 087, puis à nouveau 33 dix ans plus tard (PFa). Quelques-unes ont été également publiées isolément depuis lors. Dans un article de 1977, R.T. Hallock annonçait qu'il en avait étudié près de 4 500, mais l'on attend toujours la publication des documents qu'il avait transcrits avant sa mort. Il en est de même d'environ 500 tablettes inscrites en araméen et des 80 gloses araméennes sur des tablettes élamites. Quant aux 580 sceaux (dont 86 inscrits) que portent les tablettes, une partie a été publiée (PTS), l'autre est en cours d'analyse (PFS). On a découvert également à Persépolis des mortiers et pilons, portant 163 inscriptions araméennes, qui ont été publiées en 1970 par R.A. Bowman : elles sont datées (par hypothèse) des règnes de Xerxès et d'Artaxerxès, entre 479-478 et 436-435. Malheureusement, plusieurs centaines de textes et épigraphes araméens restent encore non publiés. Il existe en outre quelques rares textes rédigés en d'autres langues : deux tablettes en accadien (PT 85 ; Fort. 11786), un court texte inscrit en grec (Fort. 1771) et un autre (probablement) en phrygien. Ce sont donc plusieurs milliers de tablettes et d'inscriptions dont disposent les historiens de l'Empire achéménide.

À une exception près – au reste d'interprétation délicate (PT 4-5) –, les tablettes de Persépolis ne sont pas des documents narratifs. On n'y trouvera ni traité, ni récit d'expédition militaire, ni allusion même indirecte à l'histoire dynastique. Pour l'essentiel, les tablettes des Fortifications ont trait à des opérations de collecte, de magasinage et de distributions

de produits alimentaires : les bénéficiaires en sont le roi et sa famille, de hauts officiers de l'administration, des prêtres (ou desservants de cultes), le bétail et surtout les groupes de travailleurs (*kurtas*) employés dans les chancelleries, les exploitations rurales, les ateliers de transformation et sur les chantiers de Persépolis. Une série particulièrement bien fournie (série Q) enregistre le versement de rations alimentaires aux personnes et aux groupes qui voyagent d'un point à l'autre de l'Empire. Les sujets se retrouvent dans trois autres séries : les lettres, les journaux et les comptes des magasins. Quant aux tablettes du Trésor, elles enregistrent surtout les versements de rations aux artisans qui travaillent sur les chantiers de Persépolis sous Darius, Xerxès et Artaxerxès I^{er}, une part de la ration étant donnée (ou évaluée) en argent et non plus seulement en produits alimentaires à partir de 493-492.

L'ensemble de la documentation est extraordinairement concentré dans le temps et dans l'espace. Mis à part les rations de voyage (série Q), elles concernent une aire géographique réduite au Fârs central et à la Susiane, de Suse au Nord-Ouest à Niriz au Sud-Est. Les tablettes du Trésor concernent presque exclusivement des opérations qui ont lieu à Persépolis même. Par ailleurs, la répartition chronologique est très inégale, puisque 46,5 % des tablettes des Fortifications sont datées des années 22 et 23 de Darius (500-499), la proportion s'élevant même à 72 % pour la série Q (rations de voyage). Quant aux tablettes du Trésor, la plus grande partie est assignable au règne de Xerxès et, à l'intérieur du règne (486-466), plus de 60 % sont datées de 466, et 90 % du règne sont complètement ignorés. Il est difficile de tirer des conclusions historiques de tels pourcentages. La pelle des fouilleurs n'a manifestement mis au jour qu'une partie minime des archives centrales de Persépolis. Une partie importante des actes administratifs était certainement écrite sur des matériaux périssables. Les tablettes des Fortifications citent fréquemment les scribes babyloniens écrivant sur parchemin – selon une méthode attestée non seulement par les auteurs classiques (Hérodote VII, 58 et Diodore II, 32.5 : *diphtherai*), mais aussi par la découverte d'une partie de la correspondance du satrape Aršāma, écrite sur peau (*DAE* 62-74 ; cf. *FGrH* 115 F263a). On en trouve même mention explicite à Persépolis : transmise sur une tablette d'argile, une lettre de la princesse Irdabama fait référence à un document rédigé sur parchemin (PFa 27). Des passages d'Hérodote (VII, 239 ; cf. VIII, 90) et d'Élien (*VH*. XIV, 12) attestent en outre qu'on continuait à utiliser des tablettes de bois recouvertes de cire, bien connues en Babylonie pendant la période néo-babylonienne (et attestées antérieurement chez les Hittites et chez les Assyriens). Dans ces conditions, on doit admettre que nous ne disposons que des archives de quelques bureaux, à l'exclusion d'autres qui – à en juger par les documents provenant d'autres royaumes proche-orientaux antérieurs – étaient chargés de la conservation et de la gestion d'autres biens, tels que les objets précieux, les armes, ou encore les vêtements : c'est d'ailleurs une réalité qu'évoquent, à leur manière mais très clairement, les récits anciens portant sur le sac de Persépolis par les Macédoniens (e.g. Quinte-Curce V, 6.3-5 [étouffes, mobiliers, vestiaire royal, vases, etc.]).

Potentiellement, cette documentation revêt une énorme importance dans le travail en cours de renouvellement de l'histoire achéménide, et singulièrement de son organisation économique et tributaire. Elle permet en particulier de développer une analyse à partir du centre, et non plus seulement à partir de sources classiques qui, si importantes soient-elles, sont lacunaires et fréquemment biaisées. Mais, paradoxalement, l'utilisation par les historiens en reste encore très fragmentaire. La raison essentielle de ce retard

relatif se situe dans le domaine linguistique et syntaxique. Les premiers déchiffreurs se sont heurtés en effet à des difficultés considérables qui sont loin d'être levées aujourd'hui, malgré de notables progrès déjà enregistrés. Mis à part quelques exceptions rarissimes, les tablettes sont écrites en élamite, langue des chancelleries d'Anšan et de Suse. Du point de vue syntaxique, la langue néo-élamite pose encore aux spécialistes de redoutables problèmes, à tel point que certaines opérations comptables, qu'impliquent les tablettes, sont encore frappées d'un fort coefficient d'incertitude : on ne sait parfois reconnaître ni l'acte ni l'agent ! Par ailleurs, une grande partie de l'anthroponymie, de la toponymie et du vocabulaire technique est d'origine perse. Or, nous ne disposons pas d'une littérature perse de cette époque qui permettrait de dresser un dictionnaire perso-élamite exhaustif. Les seuls textes synoptiques sont les inscriptions royales, qui renferment un nombre de mots et de vocables relativement réduit. La compréhension des mots sours-jacents suppose donc, d'une part, une retranscription sûre en perse du terme écrit en élamite par les scribes, et par ailleurs une analyse étymologique qui ne peut guère être menée qu'à l'aide de *corpus* plus tardifs (diverses langues iraniennes, dont le moyen-perse et le perse moderne). Mais l'étymologie elle-même ne donne pas réponse à tout, car il est bien connu que le sens d'un mot peut se modifier considérablement au cours du temps. Le sens étymologique doit donc être confronté au contexte d'utilisation : et reviennent alors les problèmes syntaxiques. Malgré les calques retrouvés dans des documents araméens d'Égypte ou dans des tablettes babyloniennes, et les termes répertoriés par des lexicographes grecs (Hésychius, la *Souda*, etc.), la signification d'un nombre important de mots utilisés par les scribes élamites au service des Grands Rois reste donc inconnue ou fortement disputée. Il serait cependant mal venu de faire preuve de scepticisme : l'ampleur de la documentation et les résultats déjà accumulés incitent tout au contraire l'historien à interroger les tablettes avec patience et enthousiasme à la fois.

• *Comptes et archivages.* – Cette documentation rend compte d'abord du caractère tatillon et « paperassier » de l'organisation administrative mise en place pour contrôler la production et les réserves. Collectées dans les districts, les différentes productions agricoles et animales sont rassemblées dans des magasins. Dans chaque magasin, deux fonctionnaires sont responsables, l'un de la gestion des stocks (*tumara* pour le grain), l'autre (*ullira*) des autorisations de sorties des marchandises. Chaque année, les comptables dressent l'inventaire, qu'ils envoient à la chancellerie centrale de Persépolis. Il en est de même des chefs des magasins qui existent dans chaque point de halte des grandes routes, où les voyageurs officiels peuvent trouver des rations de voyage. Un double des comptes est également répertorié à Persépolis, où les comptables enregistrent annuellement entrées et sorties, et contrôlent les bilans. En principe, à tout moment, les services centraux connaissent donc l'état des stocks sur chaque point du territoire, et les officiels peuvent ainsi donner des autorisations de prélèvements dans tel ou tel magasin.

Chaque chef-lieu comporte manifestement plusieurs magasins, spécialisés chacun dans la collecte et le stockage d'un produit : grains (de différentes espèces), sésame, vin, bière, farine, bétail (ovins, bovins, chameaux, chevaux, volailles). L'état des stocks à Hadaran dans la 19^e année porte sur un total de 2615 BAR [c.14 tonnes] de grains distribués dans la 19^e année, sous onze rubriques : distributions à des travailleurs (*kurtas*), à des chevaux, à des volailles, à des troupeaux, livraison au magasin royal (PF 1943). À Dur, dans la 25^e année, près de 11 000 BAR [61 tonnes] de grains sont sortis du magasin (PF 1948⁷⁰⁻⁷¹).

Près de 5 500 litres de vin ont été prélevés en 503 du magasin à Šaramanda (PF 1954). Les inventaires des troupeaux répertorient chaque espèce, en fonction du sexe et de l'âge. Pour chaque rubrique, les comptables mentionnent les noms des responsables du magasin ainsi que le nom de l'administrateur qui a donné un ordre de répartition, de même que la quantité distribuée et la qualité et le nombre de bénéficiaires (prêtres, *kurtas*, animaux, etc.), et les quantités transportées dans les magasins de Persépolis ou d'autres sites. Chaque ordre de livraison provenant par la voie hiérarchique était envoyé dans un « document scellé » (*halmi*) : ainsi, le compte du magasin des grains de Rakkan, dans la 21^e année (501), porte mention de 20 *halmi* « signés » d'Iršena, l'un des répartiteurs en chef (PF 1946). Dès lors que surgissait un problème, la responsabilité de chacun était clairement désignée. Elle l'était d'autant mieux qu'en principe, la tablette portait l'empreinte de deux sceaux : le sceau de l'officiel qui a donné la marchandise, et le sceau de celui qui l'a reçue pour répartition. Les sceaux des plus hauts officiers étaient individualisés par une inscription : « Sceau d'untel, fils d'untel. » En 500, le chef suprême de l'administration, Parnaka, fait savoir qu'il a changé de sceau : « Le sceau qui auparavant était le mien, ce sceau a été remplacé. Maintenant, le sceau qui a été porté sur cette tablette est le mien » (PF 2067-2068).

Plusieurs documents attestent que, aussi élaboré fût-il, le système donnait lieu à contestations. Des comptables se plaignent de ce qu'un officiel n'a pas fourni de document scellé (PF 1957, 1988). Certains sont accusés (?) de « s'être approprié » telle ou telle marchandise (PF 1986³⁷⁻³⁸, 2074). En mai 498, des comptables précisent que des travailleuses n'ont pas reçu leurs rations pendant deux mois (PF 1960). On demande parfois l'aide de l'administration centrale pour faire rentrer dans le rang tel ou tel administrateur (PF 1859-60 ; 2071). Bien qu'obscur dans le détail, une lettre affirme que « les comptables n'ont pas fourni de document scellé » ; et « l'homme qui était porteur (?) de la tablette s'est enfui ». Ordre est donné de se saisir de lui et de l'envoyer en Médie (?), où une enquête sera menée. La consigne suivante est mandée aux administrateurs : « Lorsque vous enverrez une tablette à Parnaka, inscrivez-y le nom du responsable du transfert de ladite tablette. » Il apparaît en effet qu'auparavant, on avait négligé de prendre une telle précaution (PFa 28). Les officiels des magasins étaient fréquemment rappelés à l'ordre. Une tablette, qui mentionne les manquements de plusieurs responsables et la régularisation alors intervenue, se termine par cette formule : « Conformément à la loi d'antan » (PF 1980), dans laquelle le terme ici traduit par loi (v.p. *dāta*) semble se référer aux réglementations administratives.

II. HIÉRARCHIE ADMINISTRATIVE ET ORGANISATION DE LA PRODUCTION

• *Parnaka.* – Coiffant l'ensemble de l'administration se trouve Parnaka, dont l'autorité est attestée entre 506 et 497. Son sceau porte, en araméen, la mention : « Parnaka, fils d'Aršāma. » On admet généralement que cet Aršāma n'est autre que le grand-père de Darius. Parnaka serait donc le frère d'Hystaspes et l'oncle paternel de Darius, et le père d'Artabaze, nommé par Xerxès à la tête de la Phrygie Hellepontique. En tout cas, l'importance des « rations » journalières qu'il reçoit dans ses déplacements attestent du caractère éminent du personnage et de sa charge : deux moutons, près de 90 litres de vin et près de 180 litres de farine. Plusieurs tablettes témoignent du grand nombre de lettres qu'il envoie à ses subordonnés, la plupart du temps pour leur ordonner de débloquent telle quantité de produits (vin, grains) à des personnes ou à des groupes précisément désignés.

À deux reprises (livraisons à la princesse Irtašduna), ces lettres portent mention que l'ordre vient de Darius lui-même (PF 1793 ; Fort. 6764). Pour exécuter le travail, il dispose d'une chancellerie nombreuse. Chaque lettre porte le nom du scribe. Plusieurs de ses lettres se réfèrent à des « scribes babyloniens écrivant sur parchemin », qui dépendent directement de lui (PF 1807-1808, 1810 ; 1947). Peut-être le dénommé Appišmanda succéda-t-il à Parnaka en 497. Plusieurs lettres sont écrites également par les scribes de Ziššawiš, qui est le bras droit de Parnaka (PF 1811-1828 ; 2069). Son sceau est frappé au nom de Darius. Ses rations journalières sont naturellement inférieures à celles de Parnaka : moins de trois litres de vin, moins de 60 litres de farine, un seul mouton.

• *Les chefs de département.* – Sous leur direction immédiate travaillent plusieurs hauts responsables, dont chacun est chargé d'un secteur de la production, et auxquels Parnaka ou Ziššawiš adressent régulièrement des lettres, leur enjoignant de prendre les mesures nécessaires pour la livraison de produits spécifiques. Munis de cette lettre, les officiels envoient eux-mêmes des ordres scellés par la voie hiérarchique. Autant qu'on puisse l'assurer, la production est organisée autour de cinq départements : les troupeaux, les céréales, le vin (et la bière), les fruits, et les volailles.

À titre d'exemple, examinons de plus près le fonctionnement du département des troupeaux. Il est dirigé par le chef des troupeaux (*kasabattiš*). De 506 à 501 au moins, c'est Harrena qui occupe la fonction. C'est lui qui, en 503, sur ordre de Parnaka, lui-même mandaté par le roi Darius, fait livrer 100 moutons à la princesse Irtašduna, c'est-à-dire à l'une des femmes de Darius, nommée Artystonè par Hérodote (Fort. 6764). Dans chaque district il existait une hiérarchie copiée sur les services centraux. À Urarduš, en 503, est attesté un *kasabattiš*, du nom de Makama, qui relève de Harrena (PF 2025), et dont dépendent de nombreux bergers et éleveurs. La pâture proprement dite ne suffisait pas – surtout pendant le rude hiver perse – il convenait de prévoir de prélever d'autres aliments (grains surtout) sur les réserves des magasins. Quelques documents se réfèrent à la constitution de telles réserves de grains (PF 432, 465, 495-6, 522, 526-7, 535, 538, 542, 545). Plusieurs séries de tablettes (S1-S3) enregistrent les rations délivrées aux animaux, y compris des rations spéciales prévues lors des déplacements (S3). Ces textes concernent toutes les catégories (chevaux, bovins, moutons, chameaux, volailles de toutes sortes). Ils sont toujours construits sur le même modèle : sur ordre venu d'en haut (souvent un document scellé [*halmi*]), le chef de magasin délivre du grain (par exemple) à un personnage chargé de la nourriture des animaux. Concernant les chevaux, dans la 17^e année (505), l'ordonnateur secondaire des rations est Hiumizza qui, au vu d'un ordre scellé reçu de l'ordonnateur principal, envoie des ordres par exemple au maître de chai Yamakšedda, qui devra lui-même livrer des rations de vin à Maudadda, chargé des chevaux à Parmizzan (PF 1833-1834 ; cf. 1687-1691). À cet échelon, les responsables des chevaux élevés sur place sont les *mudunra* (« chef d'écurie ») ; ce sont eux qui reçoivent du magasin les rations à donner aux animaux. D'autres titres apparaissent parfois, ceux de *mudunrabattiš*, *pasa-nabattiš*, *harmanabattiš*, qui sont utilisés fréquemment de manière synonymique, mais qui peuvent également renvoyer à une hiérarchie interne (cf. *battiš* = **pati* : chef). À lire les tablettes individuelles, chaque *mudunra* ne s'occupait que d'un nombre limité de bêtes. Il s'agit parfois d'un seul cheval, souvent de quatre ou cinq, rarement de dix ou plus (PF 1635 sq.). Dans chaque centre, on compte plusieurs responsables des chevaux. À Rakkān, dans la 21^e année (501), des rations sont confiées à sept personnes, qui portent le plus

souvent le titre de *mudunra*. On se rend compte que le même *mudunra* a sous sa responsabilité plusieurs groupes de chevaux ; l'un d'entre eux, Battišdana, doit même prendre soin de chevaux, de bovins et de moutons (PF 1946).

Les rations elles-mêmes varient d'1 QA (moins d'un litre) à 40 QA de grains par jour. Les chevaux reçoivent également des rations exceptionnelles : du vin (PF 1757-1764 ; 1772-1778), de la bière (PF 1779), des grains (PF 1766-1768), de la farine (PF 1770-1771). La fourniture de vin ou de bière aux chevaux (une fois également pour des chameaux : PF 1845) n'a rien qui puisse étonner : Aristote (*H.A.* VIII, 9) ne mentionnait-il pas que, parmi les allocations de nourriture données aux éléphants, figuraient 5 *mariš* de vin ? C'est une pratique que l'on connaît bien aussi à l'époque contemporaine. Les chevaux sont distingués selon l'âge : les « jeunes » et les « adultes », également selon leur fonction. Deux appellations méritent d'être relevées : celle de *pirradaziš* et celle de « qui fait la route ». L'une et l'autre désignent les chevaux utilisés normalement par le service de la poste. Les premiers sont les « chevaux express », renommés pour leur rapidité et leur endurance. Ils sont utilisés par les « messagers rapides », eux aussi qualifiés de *pirradaziš* (chapitre ix, 2).

• *Les chefs de kurtaš* (*kurdabattiš*). – Dans les tablettes des Fortifications, quatre officiels portent le titre de *kurdabattiš* : Iršena, Karkiš, Šundayauda et Mišparma. Le terme a été compris de deux manières : les uns (les plus nombreux) jugent que les titulaires ont fonction de gérer la main-d'œuvre qui travaille dans les champs, les ateliers et sur les chantiers de construction, main-d'œuvre qui, dans des centaines de tablettes, est désignée par le terme générique de *kurtaš* (vieux-perse **garda*). D'autres estiment que *kurta-* ne retranscrit pas le terme **garda*, mais **grda* « maison », et donc que les *kurdabattiš* sont des majordomes, qui coiffent l'ensemble des cinq départements et leurs réserves. À dire vrai, le débat étymologique ne revêt peut-être pas une importance décisive, car les tâches qu'ils assument se situent clairement à la jonction de la gestion des stocks et de la gestion des travailleurs de l'administration, à travers l'un de leurs rôles les plus fréquemment attestés, celui de répartiteurs de rations. En 494, des dattes sont entreposées dans le paradis de Mišdukba, au compte de Mišparma, qui porte le titre de *kurdabattiš*, mais également celui de *šaramana*, c'est-à-dire ordonnateur secondaire/répartiteur (PF 158) : en d'autres termes, il sera chargé de donner des rations de dattes, dès lors qu'il en aura reçu l'ordre par la voie hiérarchique. Dans les autres cas – s'il ne s'agit pas d'homonymes – il est responsable de stocks de différents produits, dont bien souvent Iršena, lui aussi *kurdabattiš*, est le répartiteur au profit de groupes de *kurtaš* (PF 929-932 ; 1103, 2041). Un titre identique n'implique pas une égalité de grade : comme dans le cas des *kasabattiš* (chefs des troupeaux), certains personnages peuvent n'exercer leurs fonctions que dans un périmètre délimité, sous la responsabilité du *kurdabattiš* en chef : tels sont sans doute les rapports hiérarchiques qui sont établis entre Mišparma et Iršena.

Celui-ci est manifestement un personnage très actif et de haut rang. Son état-civil n'est pas connu avec précision, car il réutilise un sceau néo-élamite frappé au nom de Humban-ahpi, fils de Šati-Humban. Il s'agit néanmoins d'un Perse (Ršayana), dont une tablette précise qu'il est originaire d'Anšan (PF 1368). Il est cité dans plus de 70 tablettes, qui montrent qu'il donne des ordres au moins de 505 à 498. Les marques de son sceau attestent qu'il exerce ses fonctions de manière privilégiée dans la région de Fahliyun, mais on le voit intervenir également dans le secteur de Persépolis. Pour l'essentiel, sa mission est celle d'ordonnateur principal. À ce titre, il envoie des documents scellés (*halmi*) à

différents subordonnés, qui doivent répartir les rations sous ses ordres. Ainsi, en 503, il envoie plus de 10 ordres de mission au magasin de Hadaran, dont les responsables dépendent de lui. Il peut également prévoir le transport de grains d'une place à l'autre ou la livraison de divers produits au roi. En 500, des *kurtaš* en transit reçoivent des rations de voyage dans un domaine (*irmatam*), où Iršena exerce la fonction de répartiteur : en d'autres termes, c'est lui qui a envoyé l'ordre au responsable du magasin (Medummanuš) et à l'officiel (Šiyatiparna) qui en recevra le grain pour distribution aux *kurtaš* (PF 1368).

Iršena est lui-même sous l'autorité de Parnaka et de son lieutenant Ziššawiš, dont il reçoit des lettres, qui lui enjoignent de prendre toute mesure pour la distribution de rations à diverses personnes (à un mage, à un responsable de magasin, aux scribes babyloniens de Parnaka, etc.). En 498, il reçoit également une lettre de Maraza, qui lui ordonne de distribuer des rations de grains à des *kurtaš* (PF 1844). Après avoir rempli de hautes fonctions dans le département du vin entre 504 et une partie de 498 et, à ce titre, figuré dans l'équipe de Parnaka (PF 1789, 1792, 1806-1808, 1840), ce Maraza est alors passé au département des grains (1841-42, 1844-45) : c'est en fonction de ses hautes responsabilités qu'à cette date, il donne ordre à Iršena de distribuer des rations de grains à des *kurtaš*, qui dépendent de lui, Maraza. Ce simple exemple prouve que le *kurdabattiš* Iršena n'est pas un majordome, situé dans une position hiérarchique supérieure à celle d'un chef de département. Bien au contraire, sur les injonctions de l'autorité supérieure, il donne mission à des officiers de second rang de distribuer des rations à des groupes de *kurtaš* qui sont placés précisément sous sa responsabilité. Il en est manifestement de même de Karkiš et de Šuddayauda qui se succèdent dans la région de Persépolis, de 507 à 503 pour le premier, de 502 à 496 pour le second. L'activité des uns et des autres est en principe réduite à une région déterminée, mais il leur arrive également d'intervenir ailleurs, peut-être parce qu'on manquait de personnel qualifié. L'étude des tablettes témoigne en tout cas de la complexité et de la rigidité de la chaîne de commandement de l'administration persépolitaine. Elle donne également des indications intéressantes sur les carrières d'officiels, que l'on peut suivre parfois sur plusieurs années, comme ce Maraza dont il vient d'être question.

• *Trésoreries et trésoriers.* – Les problèmes posés par un autre haut officier, le trésorier, sont autrement plus ardues. Nous ne sommes informés directement que par les tablettes du Trésor, qui permettent de dresser une liste des trésoriers depuis 490, date à laquelle Baradkama occupe la fonction, qu'il conserve jusqu'en 466. Les notices araméennes portées sur les mortiers et pilons de Persépolis permettent de compléter la liste jusqu'en 436-435, à supposer que la datation proposée par l'éditeur soit pleinement confirmée, ce qui n'est pas le cas actuellement. Dans les tablettes du Trésor, le trésorier porte le titre perse de **ganzabara*, formé sur le mot **ganza*/trésor ; sur les inscriptions des mortiers et pilons apparaissent également des « sous-trésoriers » (**upa-ganzabara*). C'est peut-être le rôle que joue Šakka près de Baradkama. À quelques reprises leur est donné le titre élamite correspondant à **ganzabara*, celui de *kapnuškira* (PT 1963⁶). On peut se référer à eux également sous les expressions de « trésorier de Perse », ou « dans la forteresse » (*halmarriš*), celle-ci désignant Persépolis sans aucune ambiguïté. Régulièrement, sur demande déposée par un autre officier, ils débloquent des fonds pour la rétribution de *kurtaš*. À partir de 493, en effet, les *kurtaš* sont rétribués pour une part en argent pesé. L'argent vient du trésor, qualifié une fois de royal (*sunkina* ; PT 27). Leur aire d'activité est réduite à la Perse

elle-même ; dans la plupart des cas, les *kurtaš* sont « artisans à Persépolis », où ils travaillent sur les chantiers de construction. Mais le trésorier peut également donner de l'argent pour des groupes qui travaillent sur d'autres sites du Fārs, comme ces ouvriers qui fabriquent des cottes de maille à Niriz (PT 52). Pour autant, leur position hiérarchique est malaisée à situer avec précision. Nous ne savons pas exactement ce qu'est le trésor, ni sur quels fonds il est alimenté : des fonds propres à la Perse proprement dite (« trésor de Parša »), ou des fonds provenant de levées tributaires et taxes affluant de tout l'Empire (comme le suggèrent peut-être PF 1342, 1357, 1495 et Pfa 14 ; cf. Nepos, *Dat.* 4.2 et *DAE* 71-72) ? Par ailleurs, le trésorier était-il sous la dépendance d'un officier de grade plus élevé ? À cette date, nous n'entendons plus parler de Parnaka, ou d'un éventuel successeur dans ses hautes fonctions. À quelques reprises, Baradkama reçoit les ordres directement de Darius (PT 4-7). Faut-il postuler que dans tous les cas, la lettre royale est sous-entendue ?

Les tablettes des Fortifications rendent compte, semble-t-il, d'une réalité différente. Le terme **ganzabara* n'y figure que deux fois. Un nommé Mannuya a pris de l'argent à Suse et a reçu l'ordre de le transporter à Matezziš (PF 1342) : s'agit-il du produit des taxes levées en Élam ? Mais, en ce cas, pourquoi le conduire à Matezziš et non au trésor de Perse, situé dans la forteresse toute proche de Persépolis ? Une autre tablette retranscrit un relevé des comptes établis à Rakkan, désigné comme un trésor (PF 1947). Parmi les officiers qui y travaillent et y reçoivent des rations, on compte un trésorier (**ganzabara*), un officier chargé d'autoriser les sorties des marchandises du magasin (*ullira*) : il est désigné comme *ullira kapnuškira*, c'est-à-dire « *ullira* du trésor ». Il en est de même d'un scribe (*tipira kapnuškima*). Mais il s'agit là non du trésor de Parša, mais d'une des nombreuses trésoreries locales, que les tablettes permettent de répertorier sur tout le territoire du Fārs et d'Élam. Un texte fait référence indirectement au trésor de Persépolis : il enregistre la fourniture de rations à des bergers, qui conduisent des « moutons royaux » à Suse, et qui sont qualifiés d'« attachés au trésor [de Persépolis] » (*kanzaika* ; PF 1442). Il s'agit donc probablement de *kurtaš* qui dépendent des autorités de la forteresse et qui sont alors requis pour une tâche particulière (cf. PT 45, 65-67).

Les termes *kapnuški* (trésor) et *kapnuškira* (trésorier) sont attestés dans 53 tablettes des Fortifications. Ils désignent onze localités de Perse. Mais ces trésors n'ont apparemment rien à voir avec le trésor de Persépolis connu par les tablettes du Trésor. Ces trésoreries disposent de magasins et d'un nombreux personnel (comme à Rakkan). Leur sont attachés des groupes plus ou moins importants de *kurtaš* : par exemple 47 à Schiraz en 504 (puis 231 en 500), 677 à Matezziš en 497, 544 à Uranduš en 500, etc. Les trésors locaux constituent donc d'abord des centres de collecte, de magasinage et de transformation des produits agricoles et animaux. Le trésorier d'un de ces centres n'a donc pas grand-chose à voir avec le trésorier de Parsa, tel Baradkama, quand bien même l'un et l'autre portent le même titre de **ganzabara*. Baradkama apparaît à plusieurs reprises, en 495-494, comme répartiteur des rations données à des *kurtaš* du trésor (*kapnuški*) d'Uranduš et de Schiraz (PF 864-867) ; à une reprise, le grain était sous la responsabilité d'Iršena ; en 495, il est responsable de sept *kurtaš* du trésor de Kurpun. Il est donc manifeste qu'entre 494 et 490, le personnage a bénéficié d'une importante promotion qui l'a mené au trésor de Persépolis. Au reste, n'en doutons pas, celui-ci comptait également des groupes de *kurtaš* qui travaillaient dans des ateliers, comme le suggèrent les inscriptions portées sur les mortiers et les pilons retrouvés dans la trésorerie.

Apparemment, Baradkama n'a eu aucun prédécesseur dans ses fonctions de trésorier de Parša, telles qu'on peut les reconstituer à partir des tablettes de Trésor. Cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas, dès l'époque de Parnaka, de trésor royal, au sens de dépôts de métaux et de produits précieux, auxquels font si souvent allusion les auteurs anciens sous les termes de *thēsauroi* et de *paratheseis* (cf. Strabon XV, 3.21). Il est toujours risqué d'interpréter le silence des sources. La brusque apparition de paiements en argent aux *kurtaš* en 493 n'implique pas en tout cas que Parnaka n'avait pas à manier de sommes d'argent. La tablette accadienne du trésor prouve en effet que dès au moins 502, des impôts étaient perçus en argent pesé (PT 85). Il paraît plus raisonnable de postuler qu'une partie des archives de Parnaka a disparu : tout aussi bien les tablettes des Fortifications sont-elles extrêmement discrètes sur les opérations qui se sont déroulées à Persépolis même.

III. LE MONDE DU TRAVAIL : LES *KURTAŠ*

• *Kurtaš artisans*. – Une proportion écrasante de tablettes se réfère aux rations versées aux *kurtaš*. Dans la documentation de Persépolis, le terme élamite *kurtaš* renvoie de manière générique aux ouvriers qui travaillent aux champs et dans les ateliers gérés par l'administration ou encore sur les chantiers de Persépolis. Mais, dans la majorité des cas, leur spécialité n'est pas indiquée. Ils sont le plus souvent désignés comme *kurtaš* recevant des rations dans telle localité ou dans tel trésor (*kurtaš kapmuškip*). Par ailleurs, bien des termes techniques de métier ne sont pas compris, et des listes entières restent ainsi sans explication (cf. PF 865).

Dans les tablettes du Trésor, il s'agit essentiellement d'ouvriers spécialisés dans les métiers du bâtiment et de la décoration ornementale. Ils sont fréquemment désignés sous l'expression de « *kurtaš*-artisans qui reçoivent des rations à Persépolis ». Le terme élamite *marrīp* (artisan) correspond selon toute probabilité au perse **krnuvaka*. La désignation qu'ils reçoivent peut être tout à fait indifférenciée, comme celle de ces 1149 hommes, « artisans de tous métiers » ou « ouvriers à tout faire » (PT 79). Leur spécialité est parfois indiquée plus précisément : ils travaillent la pierre, ils fabriquent des reliefs en bois, ils contribuent à l'achèvement d'une salle hypostyle, ils sont orfèvres ou fondeurs. Le lot de tablettes du Trésor atteste de la permanence des travaux d'embellissement et de finition poursuivis à Persépolis tout au long du règne de Xerxès en particulier. Dans les tablettes des Fortifications, les artisans (*marrīp*) travaillant à Persépolis sont également cités, mais selon une fréquence relativement limitée. Entre 507 et 500, un certain nombre de tablettes enregistre le transport à Persépolis de grains, de farine et de vin destinés aux rations des artisans, dont le répartiteur est Abbateya (1580-1584, 1587, 1594, 1614, 1801, 1831 ; cf. 1049 et 1953). Leur origine ethnique est indiquée une seule fois (Lyciens : PF 1049), et leur spécialité technique tout aussi rarement : des sculpteurs sur pierre (PF 1587, 1633), des orfèvres (PF 872, 1805), des travailleurs sur bois (PF 1799 ?). Une glose araméenne (PF 1587) fait référence à des carriers : elle nous rappelle des graffiti grecs retrouvés dans une carrière proche de Persépolis, l'un étant gravé au nom de Pytharkos, un autre au nom de Nikias. Par ailleurs, les mortiers et pilons de Persépolis montrent que, sous Xerxès et Artaxerxès I^{er}, des *kurtaš* étaient employés dans des ateliers de la forteresse pour fabriquer les objets apparemment destinés à la vaisselle royale.

Mais tous les artisans n'étaient pas concentrés sur le site de Persépolis. Le trésorier de Persépolis donne également un « salaire » à des *kurtaš* qui fabriquent des cottes de maille à Niriz (PT 52), ou qui travaillent à Fasa (PT 53) ou à Schiraz (PT 42-42a ; 60). Comme celui de Persépolis, les trésors répartis sur tout le territoire comprenaient en effet des groupes plus ou moins importants de « travailleurs du trésor » (*kurtaš kapmuškip*). On y trouve une grande variété de métiers : des maçons à Urarduš (PF 1948²⁷⁻³³ : 67-8), des forgerons sardiens à Kurra (PF 873), ou encore des orfèvres à Hīdali (PF 874). Parmi les groupes les mieux individualisés, on doit relever d'abord les *kurtaš* qui traitent les peaux livrées par l'administration et qui fabriquent du parchemin, utilisé par les nombreuses chancelleries et les offices comptables. Par ailleurs, 23 textes provenant de différents sites se réfèrent à des groupes de *pašap* constitués surtout de femmes. Ce sont (probablement) des tisserand(e)s, qui travaillent la laine et fabriquent toute une série de vêtements.

Sur un ordre donné par Abbateya en 497, un groupe de 31 *kurtaš* du trésor de Niriz est venu à Persépolis, où ils travailleront comme maçons (PF 1852) : ils n'étaient d'ailleurs pas nécessairement spécialisés dans la maçonnerie ; il est possible qu'ils aient été convoqués comme ouvriers non spécialisés et enrôlés comme manœuvres dans des équipes vouées à des travaux de maçonnerie. Il apparaît en tout cas que les groupes de travailleurs étaient périodiquement déplacés d'un point à l'autre en fonction des besoins. De tels mouvements sont fréquemment attestés dans la série Q (rations de voyage) : de Suse à Persépolis, de Suse à Makkan, de Persépolis à Suse, de Rakkan à Tammukhan, etc. On en trouve mention également dans les tablettes du Trésor : à la fin du règne de Darius, on fait venir d'Égypte des travailleurs du bâtiment, qui sont utilisés dans la construction d'un palais à Nupistaš (Naqš-i Rostam ? PT 9) ; en 462-461, un éminent spécialiste de la décoration sur pierre est mandé de Suse à Persépolis (PT 78). Les groupes ainsi déplacés pouvaient être nombreux : 547 Égyptiens de Suse à Persépolis (PF 1557), 108 Cappadociens de Persépolis en Élam (PF 1577), 1 500 hommes de Persépolis à Suse (PF 1542), 150 Thraces, 980 Cappadociens et 303 Lyciens d'un site à l'autre du Fārs (PFa 18 et 30), etc.

Au reste, l'évolution du nombre de *kurtaš* sur le même site rend également compte de cette pratique. Les ordres de distribution de rations permettent en effet d'effectuer des recensements d'une année sur l'autre. On voit que, parmi les trésors, certains n'ont que des groupes réduits qui y sont attachés en permanence, tel Hiran (sauf en 498 : 88 *kurtaš*), Kurpun ou même Pasargades. En revanche, à Mateziš, des rations sont distribuées à 259 travailleurs en 506, 694 en 499, 702 en 498 puis 677 en 497 ; à Urarduš, les chiffres sont les suivants : 15 en 503, 544 en 502, et une moyenne de plus de 200 jusqu'en 497. Les variations sont parfois impressionnantes : à Parnizza, où il y a régulièrement de tout petits groupes (5 en 505 et 6 en 501), on passe à 527 dans une année déterminée (508 ?). Certes, les chiffres ne doivent pas être considérés comme un exact reflet de la réalité, car nous ne disposons que d'archives incomplètes, qui en particulier taisent l'importance du nombre d'artisans travaillant à Persépolis. Ils donnent néanmoins une idée globale de la hiérarchie des trésors et des déplacements de main-d'œuvre d'un site à l'autre.

• *Centurions et contremaîtres*. – Les ordres concernant les rations et les déplacements de *kurtaš* émanent des « chefs de *kurtaš* » (*kurdabattiš*), qui peuvent exercer également les fonctions de répartiteurs (*šaramana*). Ils peuvent être envoyés directement de la chancellerie de Parnaka, parfois même de la chancellerie royale elle-même. Mais les groupes de *kurtaš*, en particulier les plus fournis d'entre eux, ont leur propre organisation interne,

placée bien entendu sous l'autorité des officiels de l'administration. À plusieurs reprises, dans les tablettes des Fortifications, des produits sont destinés à des « chefs de cent » (*sadabattiš/*satapati*) et à des « chefs de dix » (*dasabattiš/*daθapati*), nommément désignés sous la formule « La décurie/centurie d'untel » (PF 138-143). Un « chef de quatre » (*zatturubattiš*) est même attesté une fois (PT 1963 : 10). Une tablette du Trésor enregistre une liste de personnes (*taššup/gens*) réparties par centuries (PT 84). On est tenté de penser qu'il revenait à ces centurions et décurions de répartir les rations entre leurs hommes. Cependant, les renseignements tirés des tablettes du Trésor ne confirment pas parfaitement cette interprétation. Dans quelques exemples, le centurion est effectivement le répartiteur (*šaramana* ; PT 42-42a ; 53 ; 60). Mais ce n'est pas une règle. En 483-482, un groupe de *kurtaš* syriens, égyptiens et ioniens, travaillant à Persépolis, comprend au total 201 unités. Les rations sont réparties inégalement entre des sous-groupes comptant chacun 46 hommes, manifestement en raison de leurs qualifications différenciées. Le groupe comprend également 63 hommes qualifiés de centurions et de sous-centurions. Si l'on postule – ce qui est logique – que chaque tablette concerne un groupe de rationnaires bien individualisé, il est évident que chacun des centurions (quel que soit leur nombre) ne commande pas à 100 hommes. Ils sont désignés plus précisément comme « centurions qui [appartiennent à la catégorie] des centurions ». Il s'agit donc probablement là plutôt d'un titre et d'une distinction, qui donnent droit à une ration supérieure à celle des 138 autres travailleurs (PT 15). Tel est probablement le cas également du centurion égyptien Haradduma qui, charpentier/menuisier, reçoit seul une ration (PT 1). Ce devait être un artisan particulièrement réputé, si l'on en juge au montant de sa ration (l'équivalent de 6.1/2 sicles/mois), bien supérieure à celle d'autres centurions (1 + 3/4 + 1/8^e sicles/mois pour chacun des 63 centurions et sous-centurions de PT 15). Elle est bien supérieure également à celle de ce décorateur qui, pourtant spécialement convoqué de Suse à Persépolis en 462-461, ne reçoit que 1/3 de sicle par mois (PT 78). La modestie de sa ration paraît d'autant plus inexplicable qu'il est qualifié de *pirramanakurraš*, qui retranscrit le perse **framanakara*, que l'on traduit par « contremaître ». En 466-465 Eškuš est le contremaître de 612 charpentiers qui travaillent à Persépolis, mais le montant de sa ration n'est pas indiqué (PT 75). En 466, deux contremaîtres des charpentiers reçoivent une allocation d'un montant de 1.2/3 sicle par mois (PT 44).

• *Rations alimentaires et organisation de la production.* – Dans les tablettes des Fortifications, les rations en nature sont réparties de manière différenciée en fonction du sexe et de l'âge. En général, on distingue les hommes, les « garçons » (*puhu*), les femmes et les filles, bien qu'il subsiste quelques incertitudes sur le sens précis de *puhu* (défini par l'âge ou/et par le statut [serviteur]?). Si l'on analyse globalement la documentation, il apparaît que 83 % des hommes reçoivent mensuellement 30QA de grains, soit environ 16,5 kg (à raison de 56 kg par hectolitre), les autres recevant entre 11 et 25 kg ; 87 % des femmes entre 11 et 16,5 kg, presque toutes les autres touchant 22 kg. Mais ces chiffres moyens ne rendent pas compte de la diversité des situations. À titre d'exemple (parmi des centaines d'autres), prenons le montant des rations de grains distribuées en mars 498 à 702 *kurtaš* de Matezziš, qui reçoivent collectivement 1 638,5 BAR, c'est-à-dire plus de 100 quintaux (PF 960). La répartition est la suivante :

1 homme :	27,50 kg	4 femmes :	27,50 kg
48 hommes :	22,00 kg	120 femmes :	22,00 kg
31 hommes :	18,75 kg	146 femmes :	16,50 kg
23 hommes :	16,50 kg	100 femmes :	11,00 kg
15 « garçons » (<i>puhu</i>) :	13,25 kg	3 filles :	13,75 kg
28 « garçons » :	11,00 kg	13 filles :	11,00 kg
38 « garçons » :	11,00 kg	43 filles :	8,25 kg
20 « garçons » :	5,50 kg	22 filles :	5,50 kg
22 « garçons » :	2,75 kg	17 filles :	2,75 kg
		8 <i>libap</i> :	11,00 kg

On voit que les différenciations s'opèrent également à l'intérieur de chaque catégorie, sans que, dans le cas précis, on dispose de renseignements susceptibles d'en comprendre les critères (mis à part celui de l'âge, qui n'est manifestement pas le seul à être pris en compte). Par ailleurs, une autre catégorie apparaît ici, celle de *libap*. Elle est fréquemment mentionnée dans les groupes de voyageurs qui émargent aux magasins des routes royales. On y distingue très généralement deux sous-groupes, les *šalup* et les *libap*, deux catégories qui correspondent à des statuts sociaux différents, mais non précisément définis, les « gentlemen » et les serviteurs/esclaves ; les premiers reçoivent habituellement 0,82 kg par jour, les *puhu* 0,55 kg, et les serviteurs/*libap* 0,55 kg également.

Si les grains constituent manifestement l'aliment de base, certains groupes reçoivent également du vin ou de la bière. Mais c'est relativement rare : moins d'1/5^e des cas. En mars et avril 500, par exemple, 24 *marriš* de vin (soit environ 228 litres) sont distribués à huit *kurtaš* de Niriz, à raison de : 19,4 litres pour chacun des deux hommes, 9,7 litres pour chacun des deux autres hommes, et 23 litres pour une femme (PF 878). On se rend compte, à travers ces deux exemples, que les femmes ne sont pas systématiquement moins bien loties que les hommes. La ration de trois *marriš* (29 litres) de vin est régulièrement attribuée à des femmes qui portent le titre d'*iršara*, qui rend le perse *maθista*, c'est-à-dire « chef ». Le terme peut évidemment s'appliquer à des hommes, qui eux aussi reçoivent des rations très élevées. Mais il s'agit souvent de femmes-chefs des femmes-*pašap*. Les mêmes femmes-chefs reçoivent une ration de grains très élevée de 27,5 kg. En une occasion (PF 1790), cinq de ces femmes reçoivent 1/2 mouton ; en une autre, 544 simples ouvrières d'Urandaš touchent 1/30^e de mouton/mois (PF 1794) – alors même que la distribution de viande aux *kurtaš* est rarissime (PF 823-825, 1793). Les *kurtaš-pašap* font partie de ces groupes qui reçoivent des rations supplémentaires : un litre de farine par mois dans un cas (PF 1090), trois litres de bière pour six mois dans un autre (PF 1108). À l'intérieur même du groupe des tisserand(e)s – qui comprend une minorité de mâles – les rations sont diversifiées en trois sous-groupes en fonction de la tâche, selon que les vêtements fabriqués sont d'une plus ou moins fine étoffe ou texture (superfine, très fine, et autre). Il en était probablement de même sur les chantiers de Persépolis : il semble bien en effet que le travail y était réparti par escouades et équipes, vouées chacune à une tâche déterminée et répétitive.

Les inscriptions araméennes de Persépolis témoignent également des efforts déployés par l'administration pour contrôler de près les *kurtaš* et pour augmenter leur productivité. Ces inscriptions, portées sur des plats, pilons et mortiers de pierre verte (« *green chert* »), sont rédigées selon le modèle qui suit (d'après l'une des interprétations proposées) :

DANS LE TRÉSOR DE LA FORTERESSE
AUX ORDRES DE X, *SEGAN*
N A FAÇONNÉ CE MORTIER/PILON/PLAT
QU'IL A TOURNÉ
SOUS L'AUTORITÉ DE Y¹ (TRÉSORIER) OU/ET Y² (SOUS-TRÉSORIER)
SÉRIE (DE TRAVAIL) DE L'ANNÉE A

Le processus peut être reconstitué de la manière suivante. Des ateliers de fabrication de vaisselle de pierre – sans doute destinée à orner la table royale – étaient installés dans des salles du trésor. Y travaillaient des ouvriers dont le statut n'est pas indiqué avec précision, mais qui correspond manifestement à l'appellation générique d'ouvriers du trésor (*kurtas̄ kapnuškip*) si fréquemment attestée dans les tablettes. Certains d'entre eux, les tourneurs-polisseurs, sont des ouvriers spécialisés. Les équipes de *kurtas̄* – peut-être regroupées par décuries ou centuries – sont dirigées et surveillées par des *seگان* (« prévôt/surveillant ») qui, eux-mêmes, sont aux ordres du trésorier (**ganzabara*) et du sous-trésorier (**upa-ganzabara*) alors en fonction. Les notices écrites sur chaque objet permettaient à l'administration de vérifier (et sans doute de rétribuer) les efforts des ouvriers, qui travaillaient probablement à la tâche. Elles lui permettaient également d'établir un rapport entre le poids de pierre fournie à chaque atelier et le nombre d'objets fabriqués, et ainsi d'apprécier le rendement. La mention de la date et du numéro de la série confirme le caractère minutieux et tâtilon de l'administration du trésor, si clairement attesté dans l'ensemble de la documentation persépolitaine. Et, s'il n'était pas marqué par un évident souci de dramatisation, on n'hésiterait pas à utiliser un passage de Diodore de Sicile pour illustrer le souci « productiviste » de l'administration (XVII, 69.4). Selon l'historien d'Alexandre en effet, les *kurtas̄* grecs de Persépolis avaient été ainsi traités : « À ceux qui connaissaient une science ou un métier et qui avaient un degré élevé d'instruction, on avait tranché toutes les extrémités en ne leur laissant que celles qui étaient utiles pour l'exercice de leur profession » !

• *Origines et statut(s) des kurtas̄*. – Reste à s'interroger sur le statut de ces travailleurs, ce qui n'est pas une tâche facile. L'étymologie (*garda*) n'est pas d'un grand secours. Seul le contexte peut permettre d'apporter quelques éléments de réponse. La première observation, c'est que les *kurtas̄* représentent un échantillon de presque tous les peuples de l'Empire, y compris des Perses en nombre *apparemment* restreint. On y trouve des Bactriens, des Sogdiens, des Babyloniens, des Assyriens, des Élamites, des Arabes, des Syriens, des Égyptiens, des Lyciens, des Cariens, des Ioniens, des Sardiens, des Cappadociens et des Thraces. Les occurrences de ces différents peuples varient en nombre : si les Cariens sont cités uniquement trois fois (PF 1123 ; PT 37 ; PT 1963 : 2) et si les Arabes sont nommés quatre fois (PF 1477, 1507, 1534 ; PFa 17), d'autres en revanche apparaissent dans de nombreuses tablettes : c'est le cas en particulier des Lyciens (plus de dix fois) et des Thraces (au moins vingt fois). Mais il paraît difficile de tirer des inférences de statistiques fondées sur des archives lacunaires.

À quel titre sont-ils venus ou ont-ils été conduits en Perse ? Aucune réponse ne s'impose absolument, et plusieurs explications concomitantes peuvent être avancées. La politique de déportation de populations vaincues est attestée à plusieurs reprises, comme elle l'est à l'époque assyrienne ou néobabylonienne (par exemple les Judéens sous

Nebuchednezzar). Après la défaite et la destruction de Sidon en 345-344 par Artaxerxès III, des hommes et des femmes de la cité furent emmenés en captivité à Babylone, où « ils entrèrent dans le palais royal » (ABC n° 9, p. 114). Les textes classiques font souvent référence à cette pratique, parfois présentée par les généraux perses comme une menace ultime (Hérodote VI, 3, 9, 94). Y furent soumis les Milésiens (VI, 32, 98), les Péoniens de Thrace (VI, 98) les Barkéens (IV, 204), les Érétriens (VI, 101, 119), des Béotiens, des Cariens, sans compter les Branchides de Milet qui, fuyant Milet dans les fourgons de Xerxès, furent installés en Bactriane. Aucun des documents ne cite expressément la Perse comme lieu de déportation. On y mentionne plutôt ce que les Grecs appellent volontiers les « extrémités de l'Empire » : la Bactriane, la Babylonie, l'Élam, ainsi que les îles du golfe Persique considérées comme un lieu de déportation fréquent, aussi bien pour des Perses infidèles que pour des populations vaincues. Mais il ne fait aucun doute que des prisonniers de guerre ont pu être installés dans le Fārs. À son arrivée en Perse en 331, Alexandre entra d'ailleurs en contact avec des Grecs déportés en Perse, ainsi qu'avec un berger lycien, qui lui affirma avoir été réduit à sa condition à la suite d'une défaite. Il fait penser immédiatement à ces *kurtas̄*-bergers connus par des tablettes. Il en est de même de ces Grecs de Persépolis qui avaient « été déportés de leurs pays par les anciens rois de Perse » (Diodore XVII, 69.3) et qui, mutilés par leurs maîtres, se plaignent auprès d'Alexandre d'avoir été contraints de travailler dans des ateliers d'esclaves (*ergastules* ; Quinte-Curce V, 5.13).

C'est une tout autre image qui se dégage des Chartes de Fondation du palais de Darius à Suse (chapitre 5.2). Le roi tire gloire d'avoir fait venir de partout des matières premières et des artisans spécialisés : Ioniens, Sardiens, Égyptiens, Cariens, Bactriens, Élamites, Babyloniens. En dépit du caractère profondément idéologique des déclarations royales, on peut parfaitement admettre que Darius a fait appel à des contingents ethniques dont la spécialisation était bien connue. C'est là une pratique sélective qui est bien attestée chez les rois néo-assyriens. Il ne fait pas de doute d'ailleurs que, pour mener à bien ses constructions de Pasargades, Cyrus a fait appel lui-même à des artisans de Lydie et d'Ionie. Selon Diodore de Sicile (I, 46.4), il en fut de même de Cambyse qui, non content de piller les temples égyptiens, « emmena avec lui des artisans (*technitai*) égyptiens, pour construire les palais royaux si célèbres à Persépolis, à Suse et dans la Médie ». Il est malheureusement difficile d'affirmer que les groupes ethniques des tablettes étaient spécialisés dans une activité. S'il est vrai que les Babyloniens étaient employés comme scribes sur parchemin par Parnaka, ce n'est pas là une activité exclusive : d'autres sont « grainetiers » (PF 1811 ; 1821-22), d'autres encore fossoyeurs (? PF 1856). Parmi les Cariens, certains sont travailleurs sur pierre (PT 37), d'autres maçons (PT 37 ; PT 1963 : 2). Les Égyptiens et les Syriens travaillent dans différentes spécialités du bâtiment : maçons, charpentiers, sculpteurs, etc. Si l'on ajoute que les groupes de *kurtas̄* sont parfois ethniquement mixtes, on voit que toute conclusion en ce sens devient vaine et illusoire.

Un cas particulier est posé par les artisans désignés individuellement, tel ce contremaître égyptien qui, spécialiste du travail du bois, est employé à Persépolis en 490-489 (PT 1), ou encore ce contremaître décorateur convoqué tout exprès de Suse à Persépolis (PT 78). *A priori*, on est tenté de penser qu'un certain nombre de maîtres-artisans/artistes ont pu venir à Persépolis sans y être contraints par la force, mais plutôt en y étant appelés par des responsables perses à la recherche de techniciens particulièrement avertis. Tel était peut-être le cas (plus tardif) du sculpteur Téléphanès de Phocide, cité par Pline (XXXIV, 19.68), et de bien d'autres artistes grecs renommés dans différents domaines (athlètes,

poètes, danseurs), même si certains d'entre eux (les médecins Démokèdès et Ctésias) étaient des captifs. Une telle hypothèse implique qu'à la fin de leur engagement (contrat ?), ils pouvaient revenir chez eux ou gagner un autre chantier. Cependant, un tel processus – s'il pouvait être prouvé – n'a pu jouer que pour un nombre très limité d'artisans hautement qualifiés. Il n'existait pas un vrai marché du travail (voir ci-dessous § 9 le cas de Hinzanāy). Il faut penser à d'autres explications pour les milliers de *kurtaš* sans qualification particulière, autre que celle qu'on leur assigne lorsque par exemple, on les déplace temporairement sur les chantiers de Persépolis, où la plupart d'entre eux effectuent des tâches répétitives, qui n'exigent pas de créativité particulière.

• *Démographie et reproduction interne.* – Parmi les attributaires de rations spéciales, figurent les femmes qui viennent d'accoucher (PF 1200-1237; 2048). Bien que l'appellatif *kurtaš* ne soit pas toujours précisé, il ne fait pas de doute qu'il s'agit bien de travailleuses, dont la spécialité est parfois indiquée: par exemple des tisserandes (? PF 1200, 1203, 1236; cf. 1224). De temps à autre, elles sont nommément désignées. Elles reçoivent en général du vin, de la bière et de la farine. La ration est doublée en cas de naissance d'un garçon: par exemple 10 litres de vin ou de bière pour un garçon, 5 litres pour une fille; 11 kg de grain pour un garçon, 5,5 kg pour une fille. Certaines mères sont gratifiées d'allocations supérieures (*kamakaš*: 15 litres de vin dans un cas), pour des raisons que nous ignorons. Plusieurs tablettes rendent compte que chacune des mères recevait à la fois des rations de vin/bière et de produits céréaliers. Bien que l'échantillon soit réduit en nombre et dans le temps (la plupart des tablettes datent des années 500-497), il n'est pas inintéressant d'observer qu'au total le nombre de naissances est de 449, dont 247 garçons (55%). Il n'y a apparemment aucun exemple de jumeaux. Quoi qu'il en soit, cette documentation témoigne d'une politique volontariste de l'administration – bien attestée également (dans un tout autre contexte politique) pour les familles perses elles-mêmes (cf. Hérodote I, 136; Strabon XV, 3.17). Il est clair en effet que ces rations s'ajoutent aux rations normales: il s'agit bien d'une récompense. En même temps, les suppléments devaient permettre aux femmes de relever de couches dans de bonnes conditions, sans doute aussi de nourrir leurs bébés au lait maternel – si l'on postule que les Anciens pensaient, eux aussi, que la sécrétion lactée est optimisée par l'ingestion de bière!

Par ailleurs, ces documents attestent qu'une partie des *kurtaš* du Fārs provenait tout simplement de la reproduction interne, car on ne peut douter que le statut de la mère se transmettait aux enfants. Nous ne savons rien malheureusement des pères. L'origine des mères est elle-même rarement précisée: des Thraces dans un cas (PF 1215), des Ioniennes dans un autre (PF 1224). Mais les pères étaient-ils eux mêmes Thraces ou Ioniens? Si nous revenons au berger lycien qui guida Alexandre vers les Portes Persiques, Plutarque précise « qu'il avait un père lycien et une mère perse » (*Alex.* 37.1). Il en est de même des *kurtaš* qui, à cette date, travaillaient dans les « ergastules » de Persépolis, puisque leurs représentants font référence aux femmes « que le hasard et la nécessité [leur] ont offertes », et qui leur ont donné des enfants, « que l'esclavage les avait forcés à reconnaître » (Quinte-Curce V, 5.15, 20). Mais pour autant qu'ils soient transférables dans la Perse de Darius I^{er}, ces témoignages rendent-ils compte d'une pratique courante? La Chronique babylonienne relative à la prise de Sidon par Artaxerxès III et les textes grecs démontrent que les groupes de déportés comprenaient hommes et femmes.

Mais que devenaient les jeunes enfants? Étaient-ils intégrés à titre permanent dans un groupe de *kurtaš* où se retrouvaient (par hypothèse) leurs pères et leurs mères? Nous disposons heureusement – on l'a vu – d'un très grand nombre de tablettes de rations, qui enregistrent des montants différenciés par âge et par sexe, selon des catégories que l'on comprend généralement comme: hommes, femmes, garçons et filles. À partir de ces documents, on peut donc établir des statistiques. En prenant en compte l'ensemble des tablettes des Fortifications, M.A. Dandamaev a dressé le tableau suivant:

Total	Hommes	Femmes	Garçons	Filles
21 576	8 183	8 564	2 687	2 142
100 %	37,5 %	39,8 %	12,7 %	10 %

Observant que les rapports numériques hommes-femmes et garçons-filles sont sensiblement équilibrés, il estime que la seule conclusion qui s'impose est que les *kurtaš* vivaient en familles. Mais le raisonnement n'est pas sans faille. Tout d'abord, le taux de fécondité paraît anormalement bas, même si l'on introduit la variable d'une forte mortalité infantile (cf. Ctésias § 49). Il convient surtout de souligner qu'une démonstration fondée sur des pourcentages globaux ne revêt aucune valeur démonstrative, car elle postule que les *kurtaš* formaient une communauté fixe, autonome et homogène – ce qui n'est évidemment pas le cas. Si l'on s'interroge sur les structures familiales, il est indispensable au contraire d'analyser la composition de groupes de *kurtaš* bien individualisés.

On se rend compte, tout d'abord, que dans de nombreux cas l'égalité numérique hommes/femmes est loin d'être réalisée. C'est particulièrement vrai dans le cas des tisserand(e)s des trésors. À partir de 14 tablettes, provenant de cinq sites et datées entre 501 et 496, les pourcentages de femmes dans les groupes s'établissent entre 63% et 73,5%. L'évolution du nombre de femmes et d'enfants est plus impressionnante encore, si l'on prend l'exemple du trésor de Schiraz: on observe qu'un recrutement eut lieu en 505, puis à nouveau entre 502 et 499. Le premier laissa inchangé le nombre d'hommes, alors que le nombre de femmes et d'enfants des deux sexes augmenta de 6 à 18, puis de 16 à 99 entre 502 et 499. Femmes et enfants des deux sexes représentent désormais environ 90% de l'effectif total. Ce nouveau recrutement conduisit à une réorganisation du travail dans le groupe. Une tablette montre que le groupe lui-même est subdivisé en onze sous-groupes: six comptent uniquement des hommes, cinq uniquement des femmes, mêlées parfois à quelques hommes. Il paraît clair que ces évolutions ne sont pas dues à la démographie, mais à des décisions prises par une administration soucieuse d'augmenter la productivité, en établissant une répartition sexuelle des tâches. Une telle réorganisation du travail suppose que femmes et enfants ont été séparés des pères. Au reste, rien ne prouve que les femmes soient les mères des garçons et des filles qui travaillent à leurs côtés.

Il apparaît également que le pourcentage d'enfants des deux sexes est parfois anormalement bas. Un texte recense un groupe d'orfèvres cariens: il compte 27 hommes, 27 femmes, 13 filles et 3 garçons (PT 37). Même si l'on postule (ce qui reste à prouver) que ces Cariens sont organisés en 27 couples, il n'en reste pas moins que la proportion de garçons est inexplicable, puisque les textes des rations données aux mères indiquent que le nombre de naissances de garçons est légèrement supérieur à celui de naissances de filles. On pourrait multiplier les exemples de telles distorsions: aucune fille dans un groupe qui compte 70 hommes, 95 femmes et 20 garçons (PF 951); 103 hommes, 364 femmes, 122 garçons et 84 filles dans un groupe de Matezziš (PF 959; cf. 960); 250 hommes,

220 femmes, 18 garçons et 32 filles dans un groupe de *kurtaš* thraces (PF 1010) ; un groupe d'artisans sur les chantiers de Persépolis en 466 compte exclusivement des hommes au nombre de 501 (PT 74), etc.

Prenons maintenant un cas aberrant (au sens statistique du terme). C'est celui de ces garçons (*puhu*) perses qui, désignés comme *kurtaš*, « copient des textes » à Pittanan et qui, en mars puis novembre 499, reçoivent des rations de grain et de vin sur ordre de Šuddayauda (PF 871 et 1137). Apparemment, ces garçons ou jeunes hommes ont été enlevés à leurs familles pour être regroupés sur un site où ils apprennent probablement les rudiments du travail de scribe. On voit en même temps que de mars à novembre leur nombre varie de 29 à 16, et qu'il existe dans le groupe une hiérarchie de rations. Il est vrai que, dans la même année, sur le même site, deux tablettes recensent un groupe qui, dépendant des mêmes officiels, ne comprend que des hommes et des femmes (PF 903-904). Mais il faut résister à la tentation d'y voir les pères et mères des *puhu* perses : le groupe ne compte en effet qu'un homme et quatre femmes ; d'ailleurs, où seraient passées les filles ?

Bien que la référence (unique) à la femme (*irtiri*) d'un *kurtaš* (PF 999²⁴) puisse éventuellement laisser conclure à l'existence d'unions reconnues par l'administration, il faut renoncer définitivement à l'idée de *kurtaš* vivant en familles. Cette simple observation apporte beaucoup à la compréhension de leur statut. Il est clair en effet que l'administration ne se contente pas de déplacer les groupes de *kurtaš* d'un point à l'autre du territoire. Afin d'augmenter la productivité, elle casse ou interdit la création de cellules familiales (si tant est que celles-ci soient réellement reconnues par les autorités). Les tablettes montrent également que le lien entre la mère et l'enfant n'est pas permanent. Si l'on peut penser que la mère gardait son enfant près d'elle pendant les premières années – ne serait-ce qu'au titre de l'apprentissage d'une technique – les textes prouvent en même temps que les enfants ou jeunes gens sont introduits dans d'autres groupes, qui peuvent être eux-mêmes fractionnés en fonction des nécessités de la gestion du personnel, telle qu'elle est définie par l'administration.

Enfin, le déficit global de jeunes gens (mâles et femelles) laisse supposer qu'une partie d'entre eux/elles pouvaient être envoyé(e)s à la cour, et transformé(e)s ainsi en esclaves palatins – à l'instar des Colchidiens, des Éthiopiens et des Babyloniens qui, chaque année, devaient envoyer au roi respectivement 100 jeunes garçons et 100 jeunes filles, cinq jeunes garçons, et 500 jeunes castrats (Hérodote III, 97 ; III, 92). Il ne fait pas de doute que les différents services de la cour achéménide comportaient un grand nombre d'esclaves. Au reste, la catégorie d'esclaves royaux (*arad-šarrūtu*) est bien connue par les textes babyloniens, qui font référence par exemple à un esclave de Cambyse (avant son avènement) ; on connaît également la catégorie d'esclaves palatins (*arad ekalli*). La tablette accadienne des Fortifications (Fort 11786) porte d'ailleurs une clause, aux termes de laquelle le vendeur atteste que l'esclave qu'il met en vente n'est pas un esclave royal (ni un citoyen libre, ni un oblat) – clause habituelle dans ce genre de transactions, mais qui prend un relief particulier car la tablette a été rédigée en Perse.

• *Dispersion familiale et homogénéité ethnique.* – Il reste une dernière (?) difficulté à affronter. La présence de plusieurs groupes ethniques sur le même site est bien attestée : par exemple des Lyciens et des Thraces à Rakkan (PF 1946), où l'on trouve également des Cappadociens (PFa 30). Parmi les groupes de *kurtaš*, un tout petit nombre est constitué d'ethnies différentes : des Lyciens et des Thraces (PF 1006, 1172, 1823), des Lyciens et

des Bactriens (PF 1947), des Égyptiens et Assyriens (YBC 16813), auxquels on ajoutera un groupe d'artisans sur les chantiers de Persépolis, où l'on retrouve côte à côte des Ioniens, des Syriens et des Égyptiens (PT 15). Dans ces groupes, les rations sont réparties selon les catégories traditionnelles (hommes, femmes, garçons et filles) et non selon l'origine ethnique. Très généralement donc, les groupes de *kurtaš* – quand l'ethnique est indiqué – restent homogènes. On est tenté d'en conclure que, si l'administration séparait parents et enfants, elle ne cherchait pas parallèlement à porter atteinte à leur identité collective. Mais l'ethnique est-il un critère absolu d'homogénéité culturelle ? On peut raisonnablement en douter.

À partir de l'analyse menée sur des exemples de communautés étrangères installées en Babylonie, l'on admet généralement qu'elles ont conservé une grande cohésion interne, fondée sur la reconnaissance, par les autorités achéménides, de leurs structures traditionnelles et de leurs spécificités culturelles, en particulier de leurs cultes. Qu'en fut-il dans le Fārs ? L'examen des séries de tablettes consacrées aux rations données aux desservants et aux cultes montre que les Perses ont laissé se développer d'autres cultes que ceux que l'on rendait à leurs dieux – même si la proportion de divinités perses est écrasante. Les desservants des dieux élamites (Humban, Napiriša, Šimut, Napazapa) ou des dieux babyloniens (Adad, KI) reçoivent eux aussi des rations. Parfois, les rations sont données « pour les dieux », sans que ceux-ci soient expressément désignés. Dans la plupart des cas, les produits sont destinés à plusieurs dieux, et il n'est pas rare de voir des rations distribuées conjointement à des desservants de dieux iraniens et de dieux non iraniens (PF 338-339, 1956) : ce qui paraît indiquer que, sur certains sites, il pouvait y avoir des sanctuaires des uns et des autres.

Les cultes en l'honneur de dieux élamites se rencontrent dans de nombreux secteurs géographiques, ce qui se comprend aisément en raison de l'antiquité du peuplement élamite en Anšan et de l'activité des scribes dans les chancelleries. Ils sont particulièrement attestés naturellement dans la région nord-ouest, qui constitue une véritable enclave élamite, comme le confirme l'usage des mois élamites pour la datation des documents. La répartition des dieux babyloniens suit sensiblement le même schéma, à ceci près qu'ils sont moins fréquemment attestés. On admet généralement que cette documentation illustre une nouvelle fois ce qu'il est convenu d'appeler la politique religieuse des Achéménides, soucieux de ne pas porter atteinte aux croyances religieuses de leurs sujets.

Nous ne savons rien en revanche des pratiques religieuses des groupes de *kurtaš*. Une tablette montre simplement que les *kurtaš* pouvaient participer à des fêtes religieuses (PF 337). Elle porte : « 80 BAR de grains, à la disposition de Bakamira. Bakabana, le prêtre, a reçu ce grain, et il l'utilisa pour la cérémonie divine : 40 BAR pour Ahura-Mazda, 40 pour le dieu Mišduši. Puis les *kurtaš* le mangèrent. 22^e année ». Mais que signifie la présence de *kurtaš* lors d'une fête en l'honneur de dieux perses ? Étaient-ce des *kurtaš* perses, ou bien les *kurtaš* des environs n'étaient-ils convoqués que pour participer à une fête et à la distribution de rations qui l'accompagnait ? Nous ne disposons pas de mentions de dieux grecs, cappadociens ou syriens. Or, plus de 120 tablettes des Fortifications (actuellement publiées) concernent les prêtres, les dieux et les cultes. Il est difficile de postuler que l'absence de dieux autres qu'iraniens, élamites et babyloniens tient simplement du hasard. On n'a pas de raison de croire non plus que les Perses interdisaient aux *kurtaš* d'honorer leurs dieux traditionnels. En revanche, la documentation disponible suggère fortement que l'administration ne leur livrait ni grain ni vin pour leurs sacrifices.

Il semble donc justifié d'ériger en cas particulier l'exemple des cultes élamites et babyloniens. Au reste, les sanctuaires élamites et babyloniens sont-ils bien destinés à des *kurtaš*? Ce n'est pas évident. L'existence de groupes homogènes de Babyloniens en Perse est bien documentée. Dès le règne de Cambyse, on a vu que les hommes d'affaires venaient emprunter de l'argent à Matezziš, et y négocier des esclaves (chapitre II, 7). La tablette accadienne des Fortifications confirme parfaitement ce point : rédigée en Perse, elle est composée selon le modèle babylonien traditionnel, et la titulature de Darius elle-même est babylonienne : « Darius, roi de Babylone, roi des pays » (Fort. 11786). Elle témoigne que les Babyloniens de Persépolis ont conservé une certaine homogénéité ethno-culturelle. Encore convient-il de souligner que les Babyloniens mis en scène dans les tablettes accadiennes ne sont pas des travailleurs de l'administration : ce sont des hommes libres ; certains sont probablement installés à demeure pour assurer le suivi des affaires ; d'autres vont et viennent de Babylone en Perse pour conclure des transactions, comme ils se déplacent à Ecbatane ou à Suse.

Ce n'est certainement pas le cas de la grande majorité des groupes de *kurtaš*. À la différence de certaines communautés grecques « médisantes », les Lyciens, Cappadociens et autres Syriens ne sont pas venus volontairement en Perse, où ils ne jouissent manifestement d'aucune autonomie dans le cadre d'un système qui nie leur liberté individuelle et collective. La terminologie utilisée par l'administration est tout à fait révélatrice du regard que les Perses portent sur eux : les groupes de *kurtaš* constituent une force de travail indifférenciée, que l'administration entend utiliser sans limite ni contrôle. Tout compte fait, on est là dans une situation plus proche de l'esclavage que de la dépendance rurale de type « hilotique », système dans lequel les paysans indigènes (*laoi* des inscriptions hellénistiques) continuent à habiter dans leurs villages, à vivre en famille et à disposer de biens propres.

IV. L'AGRICULTURE : PRODUCTIONS ET PRÉLÈVEMENTS

• *Baziš et autres prélèvements.* – Une série de tablettes se réfère à la réception de têtes de petit bétail, livrées au titre d'un impôt dénommé *baziš* (PF 267-273). Y figure le nombre d'animaux, décomptés minutieusement en fonction de l'espèce, de l'âge et du sexe. Est mentionné également le nom de l'administrateur, sous la responsabilité duquel est reçu le petit bétail. Parmi bien d'autres, on peut y distinguer deux personnes, qui portent le même nom, Makama, individualisés par leurs patronymes : l'un est fils de Nappunda (PF 268) ; l'autre, fils de Wuntiš, officie à Pirritukkaš (PF 269-270). Le nom est mentionné dans un livre de comptes (PF 2008), où est répertorié le nombre de bêtes reçues par Makama, qui est sous l'autorité d'Harrena, dans la 15^e et la 16^e année (507 et 506). Il se retrouve dans un autre compte de la 19^e année (503), où il porte le titre de chef des troupeaux (*kasabat-tiš*) à Uranduš (PF 2025). Là il reçoit 526 bêtes, qui lui sont confiées par Raubasa « et ses compagnons ». De son côté, Umizza le berger, en reçoit 48. L'année précédente (504), Umizza, cette fois désigné comme berger royal à Hiran, est cité dans une lettre que, sur ordre de Parnaka, « Raubasa et ses compagnons » ont envoyée à des personnes qui ne sont pas désignées clairement (PF 2070).

Raubasa et ses compagnons y portent le titre de « payeurs (?) de la terre (?) ». Quelle qu'en soit l'obscurité (grande !), il ne fait guère de doute qu'ils sont chargés de prélèvements. Le texte permet de comprendre en même temps qu'ils ont sous leurs ordres des

bazikara (leveurs de *baziš*), qu'ils envoient dans les différents districts. Dans d'autres documents, les occurrences restent obscures et difficiles à interpréter. Le terme apparaît dans deux tablettes plus tardives (466). En un cas, un *bazikara* est répartiteur de rations à des *kurtaš* (PT 54). Dans un autre document, des *kurtaš* sont qualifiés de *bazikara* et, à ce titre, reçoivent un salaire (PT 41). Les *bazikara* (en élamite *matira*) reçoivent du grain, parfois explicitement destiné au « gros bétail royal ». C'est par exemple, un *bazikara*, Kaupiya, qui, dans la même année à Hadaran et à deux reprises, met de côté le grain destiné au « gros bétail royal » (PF 1943 et PFa 32). Ce Kaupiya est manifestement un membre éminent de l'administration de l'élevage, puisqu'à plusieurs reprises il livre des moutons à de hauts personnages et au roi (PF 663, 678, 696). L'importance des rations qui lui sont allouées (PF 843, 1323) indique qu'il s'agit d'un officiel de haut rang. Ces mentions signifient-elles que les *bazikara* sont chargés de la surveillance des troupeaux royaux (au-dessus des bergers), ou que le *baziš* est levé également sur d'autres productions animales ainsi que sur les productions agricoles (ce qui contribuerait à comprendre le titre de Raubasa) ? Il est difficile d'en décider.

On observera également que, dans un compte du magasin de Kurkarraka, apparaît le titre d'un officiel, *rušdabaziš*, que l'on peut comprendre comme « leveur d'impôt sur la terre » (PF 1968), et que la levée de grains qui lui est décomptée correspond au 1/10^e du total. Par ailleurs, l'existence d'une dîme est assurée par plusieurs tablettes qui, toutes, se réfèrent au vin (PF 1953-54 ; 1997-2001). Sur la quantité emmagasinée chaque année, est isolée une fraction désignée comme la dîme. En une occasion, le terme leveur de dîme (**dabaiya*) est associé à du grain, et l'administrateur en question a été « nommé par le roi » (PF 1942). Par ailleurs, une série de tablettes (PF 546-653) mentionne la perception de produits (grain, vin, fruits, sésame) qui, levés dans les villages, ont été concentrés dans un magasin, avant d'être transférés dans un autre magasin situé probablement au centre du district. Une partie de ces prélèvements (1/10^e pour l'orge, 1/30^e pour le sésame) est ensuite mise de côté pour les semences ou pour l'alimentation animale. Enfin, une série de tablettes (PF 48-49 ; 388-396, 428) enregistre le transport et la livraison de divers produits (vin, grains de différentes espèces, sésame). Le terme utilisé pour leur destination est celui d'*ukpiyataš* (**upa-yata*) qui se réfère à des redevances en nature ; il existe également en Babylone en effet une taxe dénommée « le transport des redevances en nature » (*zebêlu ša upiāta*), probablement à destination de la table du roi. En une occasion, le texte est un peu plus précis : « 300 BAR de grain-tarmu, à la disposition de Babena, reçus par Manna-Kitin au titre de (?) l'*ukpiyataš* royal. 28^e année. Il fabriqua de la bière à partir de ce grain » (PF 428).

• *La levée du baziš animal.* – Joint à d'autres comptes de petit bétail (PF 2007-2012), les documents citant le *baziš* animal invitent à tenter de reconstituer les modalités des différentes opérations, en dépit des graves incertitudes que l'on ne peut lever. Le texte le plus clair (ou le moins obscur !) est la lettre de Raubasa et de ses compagnons (PF 2070), qui décompte le *baziš* prélevé dans le district de Hiran. Il semble que, là, Umizza, le berger « qui vit à Hiran », a été chargé de collecter les 48 têtes de petit bétail qui lui sont confiées par Raubasa. Quoi qu'il en soit, il est remarquable que, l'année suivante, il reçoive le même nombre de bêtes que lui confie Raubasa et ses compagnons (PF 2025). Seule change la proportion entre mâles et femelles. Il semble donc que chaque district soit imposé chaque année pour le même nombre de bêtes. Quatre individus – dont une femme –

ont livré respectivement 5, 5, 8 et 9 têtes de petit bétail : ils sont attachés (dépendant du ?) au « domaine » (*irmatam*) de Miturna (gr. Hydarnès). Deux autres personnes livrent 15 et 6 bêtes : l'un est un travailleur du trésor (*kapnuški* ; de Hiran ?), l'autre est désigné comme « kurtaš du roi ». Il semble donc que, chaque année, des têtes de petit bétail sont levées au titre du *baziš* (« tribut »). Sur le total ainsi reçu, une partie est confiée à des bergers (Umizza par exemple), une autre au « chef des troupeaux » (*kasabattiš*) du district (Makema par exemple). Certaines bêtes peuvent être envoyées à Harrena, le *kasabattiš* en chef (PF 271). Elles peuvent être déplacées sur de plus longues distances, puisque deux tablettes mentionnent le transport du *baziš* à Suse (PF 57 et 1495). D'après le second document, 32 hommes reçoivent à ce titre des rations de voyage : ils transfèrent à Suse le *baziš* d'Undana, sur l'ordre de Bakabaduš. Ces deux officiers sont attestés par ailleurs comme des administrateurs du petit bétail (PF 62-66). L'un et l'autre sont responsables des chèvres et moutons qui sont envoyés dans des trésoreries.

En effet, une autre série de tablettes (PF 58-77) consigne la livraison de peaux (essentiellement d'ovins et caprins, mais aussi de chameaux) à des trésoreries, où elles seront travaillées. Ce sont les bêtes qui, dans les comptes, sont répertoriées à part comme devant être abattues sur place. Les peaux sont alors envoyées aux trésoreries sous la responsabilité d'officiers. C'est très probablement de la même source que provient la laine, au travail de laquelle sont voués des *kurtaš* spécialisés. Quant aux bêtes laissées vivantes, elles sont élevées sur place par des *kurtaš* (cf. PF 848, 1142). L'existence de *kurtaš*-bergers est en effet attestée par plusieurs tablettes du Trésor, qui mentionnent deux groupes, l'un de plus de 370 individus (hommes, femmes, garçons et filles), l'autre de 131 individus (PT 50 et 61 ; cf. PT 1963 : 13). Les bergers (*batera*) sont également cités ici et là dans les tablettes des Fortifications. On connaît d'ailleurs l'existence de bergers lyciens près de Persépolis, lors de l'arrivée d'Alexandre. On notera que la gestion d'autres types de troupeaux, bovins par exemple (PF 2085-2086) ou poulets (PF 1721), est conduite selon les mêmes règles. Les comptes de la station de Barniš montrent en particulier que les bovins sont eux aussi répartis en plusieurs groupes : ceux qui sont abattus, ceux qui sont conservés vivants sur place, et ceux qui sont confiés au berger (*batera* ; PF 2013 ; cf. 1947, 2085, 2087).

La tablette accadienne du Trésor nous fait toucher du doigt l'étendue de nos lacunes et de nos ignorances (PT 85). On y observe en effet que, dès la fin de l'année 502, un impôt (*mandattu*) est versé en argent pesé par trois personnes : une femme, du nom d'Indukka, mère de Tutu, « chef des marchands » (*tamkaru*), d'une part, Pattemidu le Mède, « fils du berger », d'autre part, enfin, N, « berger ». Dans quelques tablettes, le terme *baziš* est remplacé par le terme accadien, *mandattu*, qui qualifie généralement une prestation obligatoire de type tributaire. On sait que c'est également le terme utilisé par Aršāma – en relation avec celui de trésor (**ganza*) – pour désigner le montant des « impôts/redevances » levé(e)s sur ses domaines égyptiens et sur ceux de deux autres nobles perses (DAE 71-72). Or, dans l'inscription de Behistoun, *mandattu* rend *baziš*. Bien entendu, les termes *mandattu* et *baziš* sont de contenu sémantique trop plastique pour que l'on puisse en conclure que Pattemidu et le berger anonyme soldent ainsi l'impôt dû au titre du *baziš* animal. En tout cas, la tablette PT 85 prouve au moins que dès 502, à Persépolis, différentes catégories professionnelles – y compris un ou deux bergers – paient leurs taxes en sicles d'argent pesé – ce que ne laissait supposer aucune des tablettes élamites des Fortifications.

• *Les producteurs directs*. – En raison de son caractère allusif, le document ne permet donc pas de répondre à une question qui demeure, obsédante : qui paie ces différentes taxes, c'est-à-dire quels sont les producteurs directs ?

La première remarque qui s'impose, c'est que – mis à part le cas particulier des bergers (ci-dessus) – il y a fort peu de mentions explicites de *kurtaš* voués aux travaux de la terre, alors qu'ils étaient nécessairement très nombreux dans les champs et les exploitations : si, par exemple, à quelques reprises, des *kurtaš* reçoivent des semences de l'administration (PF 123, 463, 484, 508), on peut postuler qu'ils étaient cultivateurs. Il ne fait pas de doute non plus que les travaux de plantation dans les paradis requéraient une main-d'œuvre abondante (PFa 33). Mais le terme « agriculteur » lui-même est absent ou non encore repéré dans la documentation. Les mentions de « pépiniéristes » (*maršaparra*) ou de « spécialistes de l'irrigation » restent hypothétiques ou même fortement contestées, puisque le second terme est parfois compris comme « fileuse/tisserande ». Certaines gloses araméennes donnent des précisions complémentaires. Dans une tablette (PF 855), des rations sont distribuées à des *kurtaš* dits *pirrasanaš* : l'inscription araméenne porte : « rations de meuniers. » La raison de cette surprenante lacune n'est pas aisée à déterminer. C'est peut-être que, subsistant sur une partie des récoltes, les travailleurs agricoles ne recevaient pas de rations, ou du moins, qu'elles n'étaient pas enregistrées par l'administration. Il en était différemment des *kurtaš* qui travaillaient dans les activités de transformation des produits agricoles : vigneron, brasseurs, meuniers, presseurs de graines oléagineuses, boulangers (?), ou de ceux qui étaient utilisés dans les magasins, ou pour transporter les produits d'un point à l'autre, ou encore de ceux qui travaillaient dans les secrétariats (comptables, scribes, etc.).

En tout état de cause, les *kurtaš* n'étaient certainement pas seuls à cultiver la terre. Les petits paysans perses sont en effet mis en scène à plusieurs reprises par les auteurs classiques, d'une manière malheureusement très allusive. Parmi les réformes mises au compte de « Cyrus », Xénophon décrit la mise en place du corps de 10 000 lanciers de la garde royale ; selon Xénophon (*Cyr.* VII, 8.67), il choisit des Perses qui vivaient une vie pauvre et rude ; Xénophon les désigne comme des *autourgoi*, c'est-à-dire de petits exploitants en faire-valoir direct. C'est le terme également utilisé par Élien (*V.H.* I, 31). Désignés parfois par leur nom (Sinètes, Omisés, Rhakôkès), ce sont des paysans qui travaillent durement la terre (I, 31), dans leurs jardins (*paradeisoi*) et leurs fermes (*epauleis* ; I, 32). Ils élèvent du bétail (bovins, ovins), cultivent du blé et la vigne, des fruits (I, 31-32), également des légumes (laitues : I, 34). C'est manifestement de cette classe sociale qu'est issu le Phéraulais de Xénophon : son père était un paysan pauvre, obligé d'emprunter de la semence dans la dure période de la soudure entre deux récoltes (*Cyr.* VIII, 3.36-38).

Ces textes ont le premier mérite de donner une image concrète d'une classe de la population mal connue, à savoir des petits paysans libres, alors que l'ensemble de la documentation persépolitaine tend plutôt à postuler que les terres sont cultivées exclusivement par des *kurtaš*. Mais quels rapprochements éventuels peut-on établir avec les renseignements donnés par les tablettes ? On peut par exemple distinguer le cas du père de Phéraulais de ces *kurtaš* qui reçoivent des semences de l'administration (PF 123, 463, 484, 508) : toutefois, quelle est la valeur informative du « roman social » de Phéraulais ? On sait, toujours par Élien, que les petits paysans perses sont astreints à verser des dons au Grand Roi, lorsqu'il traverse la Perse (I, 31-32) ; doit-on considérer que la signification proposée récemment de *nutanuyaš/nadānu* (« don ») permet de comprendre Élien ?

On a également émis l'hypothèse que les éleveurs passent chaque année un contrat de fermage avec l'administration. Ils gardent et nourrissent les bêtes qui leur sont confiées et, en échange, conservent une partie du croît. Mais il faut remarquer que cette opération n'est nulle part explicitée dans les documents que nous possédons. On possède simplement deux comptes (PF 2010-2011), qui donnent les noms de personnes nommément désignées (12 et 22). Certains anthroponymes se retrouvent dans d'autres documents où ils sont clairement désignés comme des administrateurs : tel Mannuka qui, en 493, est responsable de la farine livrée pour le travail de tannage des peaux. Il est vrai que les risques d'homonymies incitent à la prudence. Mais s'agit-il bien des petits fermiers libres ? Dans cette hypothèse, on ne saisit pas clairement la frontière entre les productions des fermiers ou des propriétaires, et les productions effectuées sur les terres contrôlées directement par l'administration. Les *kurtaš* agriculteurs devaient-ils verser simplement une partie de leur production, gardant par devers eux un pourcentage fixé ?

En définitive, si les incertitudes restent si grandes, c'est que nous ne savons pas répondre à la question de fond : tous les prélèvements que l'on peut distinguer dans les tablettes peuvent-ils, ou non, être qualifiés de levées fiscales (qu'on les désigne ou non sous le terme de tribut, ce qui reste une discussion secondaire) ? Bien entendu, la question en appelle une autre, tout aussi décisive, sur le statut des terres et des personnes dans les campagnes perses. Les observations présentées ci-dessus ne représentent que des réponses partielles, qu'il nous faut tester maintenant de manière plus systématique.

V. TERRES ET DOMAINES

• *Partetaš*. – En dépit de l'accent mis sur les productions agricoles et animales, les tablettes ne se réfèrent pratiquement jamais explicitement aux terroirs – si l'on met à part quelques références (incertaines) aux pâturages. Cependant, trois termes méritent une attention particulière, *partetaš*, *irmatam* et *ulhi*. Il ne fait plus aucun doute que le premier terme renvoie très exactement à ce que les auteurs grecs désignent sous le terme de *paradis*, lui-même manifestement emprunté au perse (**paradaida*). Les critiques que l'on a pu formuler contre cette interprétation sont fondées sur la conviction que les paradis perses sont uniquement des réserves de chasse. Or les sources classiques prouvent indubitablement que les fonctions d'un paradis sont beaucoup plus variées. Le paradis comprend également des plantations et des terres cultivées, surtout des jardins et des vergers. Pour Xénophon, le paradis est une variété particulière de jardin (*kēpos*; *Écon.* IV, 13). C'est en ce sens de jardins/champs que l'emploie Élien (I, 32) en faisant référence à de petites propriétés en Perse même, et c'est le sens de « jardins de rapport » que les Grecs retiendront prioritairement à l'époque hellénistique : c'est d'ailleurs la signification que le terme revêt dans une inscription grecque de Sardes, qui enregistre les différents éléments d'un « domaine en don » (*dōrea*), lui-même d'origine achéménide (*Sardis* VII, 1.1).

À cette fin, on choisit des lieux propices, qui disposent en particulier d'eaux courantes sous forme de rivières et de sources. Plusieurs régions de la Perse présentaient de telles caractéristiques. À la suite de Néarque, Strabon (XV, 3.1) et Arrien (*Inde* 40.2-5) distinguent en Perse trois grandes zones climatiques et écologiques. La côte du golfe Persique est qualifiée de « sablonneuse et rendue stérile par la chaleur ». La zone montagneuse septentrionale est « froide et couverte de neige ». En revanche, Arrien souligne la fertilité de

la zone centrale, appelée Perse-Creuse par Strabon, qui la situe dans les environs de Pasargades (XV, 3.6) :

Le pays est couvert d'herbages, de fraîches prairies, de nombreuses vignes et de toutes espèces d'arbres fruitiers, sauf l'olivier. Des jardins (*paradeisoi*) de toutes sortes y fleurissent, des fleuves limpides et des eaux dormantes l'arrosent ; elle nourrit toutes les espèces d'oiseaux qui vivent autour des fleuves ou au bord de l'eau, les chevaux, les bêtes de somme ; on y trouve beaucoup de forêts et de gibier (Arrien *Inde* 40.3-4).

Parlant des environs de Persépolis, Quinte-Curce décrit « une vaste plaine, de sol fertile, peuplée de villages et de villes nombreux », arrosée par l'Araxe « bordé de platanes et de peupliers », et « dont le sol était fort riche et donnait un abondant pâturage » (V, 4.6-7 ; 20).

C'était également le cas de la région de Fahliyun, aux confins de la Perse et de la Susiane. Les témoins oculaires (de l'époque d'Alexandre et de ses successeurs) en ont laissé des descriptions enthousiastes : « Tout pousse dans cette contrée généreusement arrosée par les eaux, qui produit à foison des fruits de toute sorte » (Diodore XVII, 67.3). Après avoir décrit la route entre la Susiane et la Perse comme « encaissée, brûlée par le soleil, n'offrant aucun ravitaillement », Diodore de Sicile marque le changement brutal qui saisit le voyageur en arrivant dans le bassin de Fahliyun :

La deuxième partie de la route était en altitude, l'air y était tout à fait sain et les fruits de saison y abondaient. Elle comportait en effet des vallons ombreux, à peu de distance les uns des autres, et des paradis aux plantations variées, ainsi que des taillis naturels d'arbres de toutes espèces et des eaux vives, si bien que ceux qui la suivaient trouvaient un grand plaisir à voir des lieux tout à fait propices au délassement. Il y avait également une grande quantité de petit bétail de toute sorte...

La population de cette région est bien supérieure à celle des autres satrapies (XIX, 21.2-3). C'est sans doute dans un tel paradis qu'avait été disposé un pavillon d'époque achéménide découvert dans la région de Fahliyun. C'était d'ailleurs très fréquemment dans des paradis que le roi et la cour faisaient halte lors de leurs déplacements (e.g. Plutarque *Art.* 25.1). Bien entendu, la prospérité de ces paradis tenait aussi à des aménagements hydrauliques, tels ceux que les archéologues ont mis au jour dans le paradis de Pasargades. On sait en effet que la tombe de Cyrus y avait été disposée : « On avait entouré le paradis d'un bois sacré comportant des arbres de toutes espèces, bien irrigué, et un gazon épais poussait dans la prairie » (Arrien, *Anab.* VI, 29.4). Au reste, des canaux et des réservoirs d'époque achéménide ont été découverts dans la plaine de Persépolis.

Une tablette des Fortifications (PFa 33) est particulièrement illustrative. Il s'agit d'un inventaire (sous forme de semences ?) de 6166 arbres fruitiers (cognassiers, poiriers, pommiers, dattiers, mûriers, etc.), qui devront être plantés dans trois paradis situés à proximité de Persépolis. Deux autres textes (PF 1946 ; PT 38) font apparemment référence à des *kurtaš*, dont la fonction est de « garder les arbres » (cf. également PT 49 et 1963 : 9). Une autre tablette (PF 1815) porte mention de rations à donner à quatre *kurtaš*, qui ont pour tâche de s'occuper des arbres d'un paradis proche de Persépolis. Les paradis constituaient également des réserves de bois de construction (cf. en particulier Plutarque *Art.* 25.1-2), particulièrement impressionnantes dans des pays qui – telle la Babylonie – étaient dépourvus de forêts (Strabon XVI, 1.5, 11).

En dehors de ces mentions – les plus faciles à interpréter –, le terme *partetaš* revient dans une série de 15 tablettes (PF 144-158). Un certain nombre des paradis qui y sont cités semblent être implantés dans la région de Persépolis – dont l'un à Nupistaš (Naqš-i Rustam ?). Mais il n'est plus là question de fonctions domaniales, simplement de fonctions

administratives. Il s'agit en effet d'enregistrements de dépôts de plusieurs produits : des fruits divers, des dattes, des figues, du grain-*tarmu* y sont entreposés sous la responsabilité d'un administrateur, pour être ensuite distribués (sous forme de rations), en fonction des ordres que recevra le répartiteur (parfois nommément désigné). On notera qu'en dix occasions, les produits sont qualifiés de royaux (*sunkina*). Mais ce point est difficile à interpréter, car l'emploi de l'adjectif n'est pas systématique : le qualificatif « royal » paraît qualifier moins le lieu d'entrepôt que l'origine des produits collectés aux alentours – ce qui au reste pose un autre problème (ci-dessous § 10). De cette documentation elliptique, il apparaît que l'administration des paradis – sans doute dirigée par un intendant particulier, en Perse comme dans d'autres régions – est englobée dans la gestion générale des produits qui circulent entre différents échelons et différents districts, et qu'elle en est donc une partie constitutive, au moins dans certaines conditions.

• *Irmatam*. – La deuxième catégorie de « domaines », l'*irmatam*, pose des problèmes autrement plus ardues. Nous ne disposons pas en effet d'équivalent assuré en vieux-perse. Dans la version élamite de l'inscription de Behistoun, le terme apparaît à propos de Vivāna, désigné comme « exerçant la fonction de satrape en Arachosie » (DB § 47). Lors des grandes révoltes de 522, ce Vivāna livra une bataille aux rebelles près de la forteresse d'Aršādā en Arachosie, et cette forteresse est qualifiée d'*irmatam* de Vivāna. Mention bien difficile à interpréter, et ce pour deux raisons. La première est que cette expression n'a aucun correspondant dans la version vieux-perse, où l'on trouve simplement la désignation de forteresse (*dida*), comme dans la version accadienne (*birtu*). C'est aussi qu'il est malaisé de retrouver le sens que le rédacteur élamite entendait de toute évidence. Étant donné que, dans les tablettes de Suse antérieures à la domination achéménide, le terme *irmatam* renvoie à une sorte de « domaine » (au sens indéfini du terme) et que le mot paraît lui-même emprunté à la langue perse, il n'y a pas de raison de supposer qu'il en soit différemment dans l'inscription de Behistoun. Mais pourquoi, dans ce cas, la version perse porte-t-elle le terme *dida* ? Et quel est le rapport entre une forteresse et un *irmatam* dans une satrapie en 522 ? Il est possible que, comme dans les tablettes de Persépolis, le terme « forteresse » (él. *halmarrīš*) désigne à la fois un centre militaire et un centre administratif développé, sorte de chef-lieu d'une région dont il collecte les produits. Si le satrape Vivāna y détient un « domaine », on comprend que les insurgés en aient fait l'objectif prioritaire de leur offensive. Le texte rend compte en même temps de ce que l'existence de ces domaines est antérieure au règne de Darius, ce dont on pouvait d'ailleurs se douter en lisant les tablettes de Suse.

Le mot apparaît dans trente tablettes des Fortifications (dont neuf encore inédites). Il est associé à chaque fois avec le nom d'un personnage : l'*irmatam* d'Ištīmanka, d'Irtup-piya, de Dayaka, de Mišparma, etc. Dans la plupart des cas, les textes enregistrent la mise en dépôt de marchandises dans ces *irmatam* (PF 2079), où elles sont à la disposition (*kurmin*) d'un administrateur désigné. Ces produits sont « mis de côté » (*nutika* ; ex. PF 1857), avant d'être distribués sous forme de rations par un répartiteur lui aussi désigné (PF 331, 1256, 1892). Ces rations peuvent être distribuées à des *kurtas* (1368, 1802) ou à des animaux (331 : chameaux), parfois sur ordre scellé du roi (PF 1256). À une occasion, l'un de ces domaines est simplement désigné comme « celui où Iršena, le chef des *kurtas* (*kurdabattiš*), est l'ordonnateur/répartiteur (*šaramana*) » (PF 1368). Cette même tablette montre en outre que le domaine en question sert de lieu de halte pour des troupes de

kurtas qui sont déplacés d'un lieu à un autre : ils y reçoivent en effet des rations de voyage pour un jour.

De ce point de vue, les *irmatam* sont insérés dans l'administration générale, tout comme le sont les *partetaš*. Ils servent les uns et les autres de centres de collecte, de magasinage et de répartition des produits qui proviennent des environs. Au reste, *irmatam* et paradis sont parfois associés. Dans six tablettes (PF 150-155) datées de la 22^e année (500), la destination du grain déposé dans des paradis est ainsi définie : « À utiliser dans l'*irmatam* de Šutezza. » Deux de ces tablettes peuvent être associées à trois autres qui, elles, figurent dans la série consacrée aux levées de produits agricoles dans les villages ou exploitations des environs (PF 152/640-41 ; 153/637). Le même Šutezza y apparaît comme le responsable des produits collectés autour de Mutrizaš (PF 640) ou de Šaurakkaš (PF 641), qui ont été entreposés dans les paradis de Mutrizaš et de Kutkuš. Toujours à Kutkuš, il a la responsabilité du grain mis de côté pour les semences (PF 520-521).

Il ne fait pas de doute néanmoins que ces *irmatam* sont également des domaines agricoles. Ils sont situés en majorité dans la région centrale, près de paradis. Ils ont donc été découpés dans des terroirs fertiles et irrigués. On est amené à supposer qu'ils ont été concédés par le roi à des administrateurs. Ce sont donc sans doute des domaines de fonction, y compris celui que Vivāna détient en Arachosie à titre de satrape. Dans cette hypothèse, la donation doit être considérée comme de nature précaire. Les concessionnaires ne sont pas déliés d'obligations à l'égard de l'administration, dont ils constituent l'un des rouages. Dans certains inventaires, les *irmatam* sont situés dans un district (*batin*) et près de villages (*humanuš*) : la structure du texte d'une tablette (PF 1857) semble impliquer qu'ils sont enregistrés également comme des unités fiscales par l'administration. Au reste, cette même tablette indique que les concessionnaires de « domaines » sont astreints à verser une part de leur production au magasin de l'administration (grain en l'occurrence). Une autre tablette (PF 2070) relative à la levée du *baziš* confirme que ces domaines ne jouissent d'aucune immunité fiscale ; quatre « contribuables » sont en effet désignés comme « étant à l'*irmatam* de Mīturna (?) », qui remplit lui-même des fonctions officielles : c'est peut-être à ce titre qu'il jouit de ce domaine.

• *Ulhi*. – Troisième terme, celui de *ulhi*. Dans les inscriptions royales, le terme correspond au vieux-perse *viθ* et à l'accadien *bītu*, deux termes synonymes, que l'on peut rendre comme maison, c'est-à-dire moins un bâtiment que l'ensemble des personnes qui vivent et travaillent dans un « domaine », qui comprend des terres et des exploitations de diverses natures, et qui est coiffé par le maître de maison. C'est exactement le sens que le mot revêt dans le § 14 de l'inscription de Behistoun : là où la version vieux-perse emploie *viθ*, la version élamite utilise *ulhi*. Dans les prières qu'il adresse à Ahura-Mazda (cf. DNa § 6 ; DPe), Darius implore le dieu de protéger et le peuple perse (*dahyu*) et sa maison (*viθ*). Et certains éléments décoratifs des palais (entourages de fenêtres, gonds de porte) portent l'inscription : « Fabriqué dans la maison (*viθ*) du roi » (Dpc ; Dpi ; A11). Le terme correspond parfaitement au grec *oikos*, mot sous lequel des textes grecs désignent fréquemment la maison royale perse (e.g. ML 12). C'est en ce sens également qu'il apparaît dans plusieurs tablettes de Persépolis. En 506, sur ordre du roi Darius, Parnaka envoie l'ordre suivant à Harrena, chef du département des troupeaux : « Donne à Irtašduna, la princesse, 100 moutons [qui seront prélevés] sur ma maison » (*ulhi* ; Fort. 6764). Dans une autre tablette (PF 1987³⁰⁻³²), des moutons sont transférés à la maison royale (*ulhi sunkina*) et confiés à la garde d'un berger.

D'autres personnages jouissent d'un domaine ainsi dénommé. C'est le cas d'Irtašduna, l'une des femmes de Darius connue sous le nom d'Artystonè par Hérodote et qui dispose de deux domaines de ce type, à Mirandu et à Kuknaka (PF 1835-37), c'est le cas aussi d'Arsamès, l'un des fils de Darius (tablette inédite), c'est le cas également d'une femme du nom d'Irdabama, qui détient un *ulhi* à Šullake (PFa 27). Il est probable qu'Irtašduna avait également des intérêts près du village de Matannan, où elle envoie une lettre pour la fourniture de grain (PF 1857). À deux reprises, du grain y est apparemment mis de côté à son intention (PF 166 et 168). Dans le deuxième exemple, l'ordonnateur (*šaramana*) porte le nom de Šalamana; c'est probablement le même personnage qui, à trois reprises, transmet des ordres d'Artystonè pour la livraison de produits « pris sur son *ulhi* » (PF 1836-38). Deux autres personnages détiennent un tel domaine : Rammanuya (PF 1855) et peut-être Nak-tanna (?; PF 2075) : malheureusement, nous ignorons tout de leur état-civil. Dans tous les cas, ces domaines apparaissent dans des lettres par lesquelles le maître ou la maîtresse de l'*ulhi* donne ordre de délivrer une certaine quantité de produits à une personne désignée, en précisant qu'on doit prélever le grain ou le vin « sur mon *ulhi* ». Une lettre d'Irdabama est adressée à des comptables (PFa 27), et une lettre d'Artystonè prévoit des rations pour son comptable Kamšabana (PF 1837). Dans le paysage, les domaines agricoles liés à un *ulhi* ne devaient pas se différencier d'un *irmatam* ou d'un paradis. La distinction terminologique n'est peut-être cependant pas fortuite, puisque les membres de la famille royale ne reçoivent jamais un *irmatam*, toujours un *ulhi*. Mais cette observation – qui sera peut-être ruinée par la publication de tablettes inédites – ne donne pas de renseignement sur la différence éventuelle de statut. Il apparaît même que, dans le village de Matannan, une partie des productions est livrée à l'administration, sur ordre d'Artystonè (PF 1857).

La maison des princesses ne comprenait pas seulement des exploitations agricoles. Elles avaient manifestement près d'elles une suite et un personnel nombreux. En témoignent d'abord les grandes quantités de produits alimentaires mises à leur disposition par l'administration au cours de leurs voyages (PF 730-739; 2019; 2035). Il en était de même pour d'autres princesses royales (PFa 5), qui étaient sans nul doute elles aussi à la tête de maisons. Arsamès est cité en ces circonstances avec Artystonè (PF 733-4; 2035). Il possède également des chevaux (PFa 24, 29¹⁰). En outre, plusieurs tablettes enregistrent le versement de rations à des *kurtaš*, qui sont désignés comme *kurtaš* d'Artystonè ou d'Irdabama (PF 1236, 1454; 849, 1002, 1028-29, 1041-1043, 1098, 1109, 1198, 1221, 1232). Ces documents font problème, car ils n'explicitent pas le rapport qui existe entre les princesses et ces travailleurs, que rien ne semble distinguer d'autres groupes identiques. Ils travaillent dans un lieu désigné (Schiraz par exemple), ils effectuent les mêmes travaux (par exemple les femmes-*pašap* d'Artystonè : PF 1236). Il est possible que ces *kurtaš* aient généralement relevé de l'administration, mais qu'ils puissent être requis par les bénéficiaires de l'attribution temporaire. Mais les membres de la famille royale avaient certainement également des subordonnés qui travaillaient en permanence dans leur maison : tel ce personnage « attaché à la maison (*viθ*) d'Hystaspes », père de Darius (PF 1596), que l'on peut rapprocher des gens attachés au *viθ* royal, parmi lesquels on compte des personnages détenant des fonctions importantes dans l'économie palatiale (PF 1946⁷³⁻⁷⁷).

VI. LES TABLETTES DE PERSÉPOLIS ET L'ADMINISTRATION IMPÉRIALE : SOURCES ET PROBLÈMES

Une fois reconstituée l'organisation du travail et de la production dans le Fārs, tout particulièrement à l'époque de Darius, il reste à aborder de front un problème essentiel. L'image restituée par les tablettes doit-elle rester confinée à la Perse proprement dite, ou peut-elle être étendue à tout (ou à certaines parties de) l'Empire, même compte tenu des particularismes locaux ? Ou, en d'autres termes, la spécificité de la documentation persépolitaine rend-elle compte, quasi mécaniquement, de particularités organisationnelles qui n'appartiennent qu'à la Perse proprement dite ? Soulignons d'entrée que la question revêt une importance décisive, car de la réponse donnée découlent deux images opposées de l'Empire achéménide : l'une présente une organisation très lâche de pays continuant à vivre selon leurs normes traditionnelles, sans que l'on puisse y déceler l'empreinte de la domination perse ; l'autre – la vision dite « dure » – fait de l'Empire achéménide une formation impériale au plein sens du terme, c'est-à-dire un État à l'intérieur duquel les conquérants ont établi et unifié des règles d'organisation administrative et d'exploitation économique qui, sans attenter de front aux traditions locales, les ont investies de l'intérieur et modifiées en profondeur, du moins dans quelques secteurs clés autour desquels s'organise l'hégémonie de l'ethno-classe dominante alliée aux aristocraties locales.

Commençons par écarter un argument fallacieux tiré de l'étroitesse du champ chronologique et spatial embrassé par les tablettes (ci-dessus § 1). Leur datation (entre 509 et 458) n'implique nullement que l'organisation administrative connue à l'époque de Darius se soit évanouie brutalement dans la septième année d'Artaxerxès I^{er}, ni d'ailleurs qu'elle n'ait été mise en place qu'à partir de 509. Pour des raisons déjà évoquées, il est clair que nous ne disposons que d'un échantillonnage d'une masse de documents qui devait être énorme. Quant au champ géographique des tablettes, il convient là aussi de se défier de fausses évidences. Tout d'abord, on ne peut nier qu'il y ait eu des dépôts d'archives dans tous les territoires satrapiques. À propos du secrétaire d'Oroïtès, Hérodote donne cette précision en incise : « Car tous les gouverneurs ont des secrétaires royaux » (*grammatis-tai basileioi* ; III, 128). Xénophon fait lui aussi allusion à l'institution en mentionnant la présence, près de Cyrus le Jeune, de Mégaphernès, « scribe royal » (*phoinikistēs basileios* ; *Anab.* I, 2.10). Dans des documents babyloniens, bibliques et égyptiens, on rencontre également de hauts personnages de l'administration satrapique portant les titres (parfois joints) de *bēl iēmi* et *sipīru*, c'est-à-dire « chancelier (et) scribe ». Il apparaît très clairement que toutes les chancelleries satrapiques étaient organisées sur le même modèle, et qu'elles étaient chargées de l'expédition des lettres et ordres, et de la réception et conservation des lettres provenant de la chancellerie royale.

Il est vrai qu'aucune archive satrapique au sens strict n'a été retrouvée intacte et complète. Cette lacune est due d'abord au hasard des découvertes, mais aussi et surtout à la nature périssable des matériaux généralement utilisés (papyrus, parchemin, tablettes de bois enduites de cire). Tiré de la *Vie d'Eumène* (2.6-7), un épisode rend compte très concrètement de la fragilité de telles archives : après la destruction de la tente d'Alexandre par un incendie, « le roi fit écrire partout aux satrapes et aux stratèges d'envoyer les copies des documents consumés, qui furent toutes rassemblées, suivant ses ordres, par Eumène ». On a d'ailleurs retrouvé à Daskyleion, satrapie de la Phrygie Hellespontique, un lot de

bulles qui portent des inscriptions cunéiformes et araméennes et des empreintes. Un certain nombre d'entre elles sont inscrites au nom de Xerxès. Les traces de papyrus et de fil attestent de l'existence de lettres et documents rédigés sur parchemin ou papyrus, rangés dans les archives satrapiques ; seules les enveloppes d'argiles (les bulles) ont été conservées jusqu'à nous.

Par ailleurs, le champ spatial des tablettes est considérablement élargi par la série Q (rations de voyage), qui embrasse l'ensemble des territoires impériaux. Le fonctionnement même du système implique que les dépôts d'archives du système routier étaient nombreux et abondants dans toutes les satrapies. Mais il est probable que beaucoup de pièces étaient rédigées sur papyrus ou parchemin. Tel était le cas du bon de route donné par Aršāma à son intendant Neḥtiḥôr qu'il renvoie en Égypte (*DAE* 67), dont on a depuis longtemps souligné la parenté avec les tablettes de la série Q. D'autres documents, comme les *ostraka* araméens d'Arad, confirment – s'il en était besoin – que l'organisation des voyages sur les routes royales relevait d'un système unifié à l'échelon de l'espace impérial dans son ensemble. Au reste, bien qu'exceptionnelles, quelques découvertes sont notables, en particulier une tablette élamite à Suse, une autre à Kandahar, d'autres en Arménie (?): paradoxalement, le caractère aléatoire de telles trouvailles témoigne de leur représentativité (cf. chapitre xvi, 18).

Il y a donc lieu de postuler que la spécificité de la documentation persépolitaine n'implique pas que l'organisation bureaucratique de la production a été limitée à la Perse ou à l'axe Persépolis-Suse. Reste évidemment à en établir la preuve, à partir de *corpus* régionaux mieux constitués. Il serait en effet de mauvaise méthode d'étendre mécaniquement à tout l'Empire chacune des analyses tirées des tablettes. La raison n'en est pas seulement que la Perse et les Perses constituent un pays-peuple (*dahyu*) au statut politique et idéologique hors du commun. C'est également que, sur certains points, les interprétations des tablettes restent frappées d'un certain coefficient d'incertitude. Dans ces conditions, pour être fondée, toute extension des résultats issus de l'analyse des tablettes doit résulter de la confrontation avec d'autres documents eux-mêmes univoques.

VII. LA GESTION DES BIENS ET LES MAGASINS ROYAUX EN ÉGYPTÉ

En raison de son climat particulier, seule l'Égypte offre un matériel documentaire comparable à celui de Persépolis. Outre un lot de lettres sur papyrus ou sur peau provenant des archives du satrape Aršāma, on dispose de plusieurs lettres officielles qui témoignent de la minutie de l'administration satrapique, tout particulièrement dans le domaine des entrées et sorties de produits qui dépendent des magasins. Nous illustrerons ce propos à partir de cinq documents. Certains d'entre eux sont tardifs (règne de Darius II), mais tout permet de penser que l'organisation qu'ils révèlent remonte au moins au règne de Darius I^{er}.

• *Le ravitaillement de la garnison de Syène-Éléphantine.* – Le premier document est un papyrus démotique daté de la dernière année de Darius I^{er} (486 ; *P. Loeb* 1). Il met en scène l'Égyptien Khnumemache, fils d'Horwenmefer, qui avait reçu mission, en compagnie du Perse Artaban, d'aller chercher des marchandises, surtout du blé, dans la montagne (*djebel*). Le grain devait être stocké, probablement à Syène, dans la maison de celui qui avait donné l'ordre, un autre Égyptien, Osoreris. La lettre de réclamation est adressée à Parnu,

« chargé du district méridional », qui était le supérieur hiérarchique d'Osoreris. On peut supposer que Khnumemache était un batelier égyptien, et qu'il travaillait au sein de l'administration chargée de l'alimentation des soldats de Syène-Éléphantine, dirigée par Parnu.

Le ravitaillement de la garnison est également le sujet d'un document araméen (*DAE* 54) daté de la deuxième année de Xerxès (484). Deux personnages, qui portent des noms judéens, Hôsea et Ahî'ab, ont reçu des marchandises (orge et lentilles) des mains de l'Égyptien Espémet, « serviteur (?) » du commandant Hananî – marchandises qu'ils sont chargés de transporter par bateau à Éléphantine. Orge et lentilles sont destinées aux rations de garnisaires-colons : 22 soldats relevant de deux centuries différentes. Hôsea et Ahî'ab se sont engagés auprès d'Espémet à remettre les marchandises « devant les officiers de la maison du roi et devant les scribes du magasin », à qui il reviendra d'organiser la répartition entre les 22 garnisaires visés par le document. Authentifié par plusieurs témoins nommément désignés, le document précise également le montant des rations individuelles et le total des marchandises reçues : 32,38 hl dont 6,16 hl de lentilles. Les scribes du magasin devront rembourser le prix à Espémet. Dans le cas contraire, Hôsea'et Ahî'ab s'engagent à lui verser 100 karš en argent purifié. En guise de caution, ils mettent en jeu le traitement qu'ils reçoivent de la maison du roi ainsi que leurs maisons et biens, qu'Espémet aura droit de saisir. On voit donc qu'en Égypte les différents échelons de la hiérarchie sont personnellement responsables des produits qui leur sont confiés : en cas de perte ou de vol, ils doivent en rembourser la valeur sur leurs propres deniers.

Un autre document (*DAE* 55) permet de mieux comprendre le processus, bien qu'il date d'une époque postérieure (mai 419). Il s'agit des comptes du magasin de Syène-Éléphantine. Les scribes et comptables ont établi le total des rations distribuées aux militaires de Syène et d'Éléphantine en une année. L'orge en question provient de différents endroits, de la province de Thèbes et du district du Sud (dont Éléphantine est la capitale). Elle a été apportée à Syène par les soins de plusieurs personnages qui portent des noms égyptiens : il s'agit sans nul doute de bateliers, dont le statut est analogue à celui d'Espémet, ou à celui de Pétéisis, batelier connu par un sceau égyptien. Une partie de la cargaison a été déposée dans le grenier, l'autre a été distribuée à des militaires en garnison sous forme de rations alimentaires en nature (*ptp*). Telle qu'on peut la reconstituer, la circulation des biens est donc gérée à Syène d'une manière sensiblement analogue à celle qu'on voit en action dans les tablettes de Persépolis. Le document analysé est fort proche des comptes généraux dressés à Persépolis. Un quatrième document atteste en outre que les administrateurs locaux, dont les scribes, doivent envoyer à Memphis « la répartition de chaque denrée mois par mois » (*DAE* 60). C'est au vu de ce document que les administrateurs locaux étaient remboursés par les services centraux de Memphis. Des inspecteurs (**azdakara*) étaient chargés de surveiller sur place la régularité des opérations de distribution de rations.

• *La réparation d'un bateau de l'administration.* – Le cinquième document (*DAE* 61) est particulièrement riche d'informations sur le caractère tatillon de l'administration satrapique. Daté de 411, il a trait à la réparation d'un bateau. Ce bateau est conduit par deux Égyptiens, Psamsineït et un autre batelier (dont le nom n'est pas conservé), qui portent l'un et l'autre le titre de « nautonniers des forts » – ce terme faisant référence à Syène et à Éléphantine. Ils n'en sont pas propriétaires : ils l'ont « en tenure », de la même façon que les colons-militaires ont reçu des terres « en tenure ». Le bateau relève donc de l'administration. Les bateliers égyptiens l'utilisent pour le service officiel, par exemple

pour transporter des produits alimentaires à Syène – service pour lequel ils reçoivent une rétribution.

Il se trouve qu'à cette date le bateau de Psamsineït et de son collègue a besoin de réparations : son pontage doit être entièrement refait. Les travaux ne peuvent avoir lieu que dans un arsenal de l'administration, à Eléphantine, et, à cette fin, les responsables doivent engager des dépenses qui, en dernier ressort, ne peuvent être autorisées que par le satrape Aršāma. C'est la raison pour laquelle la lettre a été envoyée par Aršāma à l'Égyptien Wahpré'mahi, qui, apparemment, est responsable de la gestion des matériaux de l'Arsenal d'Eléphantine. Mais la décision finale a été précédée par un échange très dense de lettres et d'ordres entre Syène et Memphis. Dans un premier temps, Psamsineït et son collègue sont venus trouver leur supérieur hiérarchique, le Perse Mithradāta, qui porte le titre (perse) de **nav-pati*, c'est-à-dire chef-nautonnier : il a donc sous son autorité les nombreux bateliers qui relèvent de sa circonscription. Ils lui ont fait part de l'état de délabrement de leur embarcation. Après une première inspection du bateau mis en échouage sur une grève, située « devant la forteresse », un rapport a été envoyé à Aršāma par le supérieur de Mithradāta. Mais, avant d'autoriser la réparation, le satrape exige qu'une inspection soit faite et qu'un devis très précis soit établi. Ces opérations doivent être menées à bien conjointement par les comptables du trésor (**ganza*), les « contremaîtres » (**frama-nakara* ; Šamašillek et ses collègues) et le chef des charpentiers préposé au district, un Égyptien du nom de Šamaw, fils de Konūfi.

Après l'inspection du bateau – faite en présence de Mithradāta et des deux bateliers – un devis très précis fut alors communiqué aux bureaux de Memphis. Au vu de cette pièce, les services satrapiques envoyèrent un ordre à Wapréma'hi, l'autorisant à fournir les matériaux au charpentier-chef Šamaw : sont mentionnés le nombre et la qualité des planches de bois nécessaires à la réparation de différentes parties du bateau, mais également d'autres fournitures (voiles, plaques de bronze, etc.), jusqu'au nombre de clous : 425 clous, de bronze pour le plat-bord, 200 pour la fixation de pièces métalliques. En outre, il devra livrer de l'arsenic et du soufre, dont le poids sera calculé « selon le poids-étalon de Perse ». Il est également précisé qu'en échange des planches de bois neuves, « on apportera au trésor du bois usagé et des (planches) brisées ». Cette précision rend compte de la rareté du bois en Égypte ; le texte indique d'ailleurs que, parmi les planches fournies au charpentier, figurent « des planches de pin usagées ». Mais elle montre également que l'administration n'entend pas se voir dépouiller de produits qui lui appartiennent en propre ; elle ne veut pas par exemple que les bateliers (ou les travailleurs de l'arsenal) revendent ces planches usagées à leur profit ! Il ne fait pas de doute qu'à l'issue de la réparation l'administration de Memphis exigera de Wapré'mahi un justificatif aussi précis de l'emploi des matériaux : tout cela suppose une nouvelle inspection du bateau par le charpentier-chef et les comptables du trésor ; à eux de déterminer si les magasins de l'administration ne peuvent pas récupérer quelques clous non utilisés ! Et tout ce personnel est mobilisé pour une dépense qui n'excède pas un total d'un talent et dix mines !

• *Arsenaux et ateliers royaux.* – D'autres arsenaux sont connus en Égypte, en particulier celui de Memphis, attesté par un document araméen, qui est malheureusement en pauvre état. Il y est désigné sous le terme de « maison des bateaux ». Le texte lui-même est une sorte de journal où l'on marquait minutieusement les mouvements de personnel. Celui-ci est multi-ethnique et, comme dans la colonie d'Eléphantine, les ouvriers des arsenaux sont

groupés par « milliers » (*degelīn*), eux-mêmes peut-être subdivisés en centuries (comme à Persépolis). L'un de ces milliers dépend d'un Iranien, Bagapāta. Tel qu'il se présente, le document ne donne aucun renseignement direct sur le statut des ouvriers embrigadés dans l'arsenal de Memphis. Rien donc ne permet de les assimiler avec certitude aux *kurtas* de Persépolis, même si l'hypothèse est tentante. Nous ne savons rien non plus de leurs rapports éventuels avec des *degelīn* militaires attestés à Memphis par d'autres papyrus plus récemment publiés.

L'existence d'ateliers royaux en Égypte est fortement impliquée par la découverte, à Suse en particulier, de nombreux vases d'aragonite, qui portent des inscriptions hiéroglyphiques, aux noms de Darius, de Xerxès et d'Artaxerxès I^{er}, sous la forme simple : « Xerxès Grand Roi » ou sous une forme plus développée telle que : « Roi de la Haute et de la Basse-Égypte, Seigneur du Double Pays, Darius, qu'il vive éternellement ». Les vases des règnes de Xerxès et d'Artaxerxès portent un texte quadrilingue (perse, élamite, babylonien, égyptien). Plusieurs de ces vases sont datés par une année de règne. Sur deux d'entre eux est indiquée la contenance en mesure égyptienne. Il est quasiment certain que ces vases ont été fabriqués dans des ateliers égyptiens et envoyés à la cour centrale. Peut-être la fabrication y était-elle organisée comme dans les ateliers de Persépolis, spécialisés dans la vaisselle de pierre (ci-dessus § 3). De la vaisselle royale en pierre a également été trouvée à Persépolis. Les objets inscrits le sont exclusivement au nom de Xerxès, en quadrilingue. Leur forme et la gravure des inscriptions sont très proches des vases égyptiens précédents. Mais il est difficile de dire s'ils ont été fabriqués en Égypte, ou bien à Persépolis par des artisans égyptiens.

On connaissait déjà dans Memphis pharaonique l'existence de fabriques d'armes. On a retrouvé à Persépolis des vases inscrits aux noms de Psammétique et d'Amasis : faisant partie du butin rapporté par Cambyse, ils sont très proches des vases datés de Darius et de ses successeurs. Quant aux arsenaux, ils sont également fort bien attestés en Égypte pharaonique. La direction était assurée par le « maître des arsenaux » (*master of the shipping*), dont le satrape d'Égypte a repris les fonctions et les pouvoirs. Pourtant, l'évidente continuité ne doit pas faire perdre de vue les innovations apportées par les Perses. En rend compte en particulier l'abondance des termes administratifs d'origine perse dans les textes araméens, dont la signification est bien souvent restituée par comparaison avec le vocabulaire des tablettes de Persépolis. Le trésor (**ganza*) cité dans les papyrus semble fonctionner d'une manière identique aux trésors répertoriés en Perse. Il peut être désigné sous les termes « magasin », « magasin du roi » ou « maison du roi ». Dans tous les cas, il comprend une trésorerie proprement dite et des magasins, puisque les militaires reçoivent tout aussi bien des prestations en argent (*prs*) que des rations en nature (*ptp*). C'est là que sont déposées les réserves, « devant les officiers de la maison du roi et devant les scribes du magasin » (*DAE* 54) : nous avons là l'illustration d'une opération bien connue à Persépolis, où les produits sont « à la disposition » (*kurmin*) d'un officier, qui les livrera ensuite à l'officier chargé de la répartition (*šaramana*).

On y retrouve également des titres bien attestés à Persépolis : à Eléphantine, la sortie du magasin des matériaux nécessaires à la réparation du bateau est autorisée par des officiers qui portent le titre perse de **hamarakara*, repéré également dans les documents persépolitains et accadiens : ce sont à la fois des archivistes et des comptables qui, dans les tablettes du Trésor, sont chargés de groupes de *kurtas*. Parmi les officiers responsables de l'établissement du devis (là aussi un terme perse) on relèvera également Šamašillek et ses

collègues qui portent le titre de *framanakara* (« contremaîtres »), qui apparaît également dans la documentation persépolitaine. L'analyse des documents montre que ces calques ne sont pas simplement linguistiques ; ils renvoient à une organisation identique de la gestion des produits et de leur distribution à partir des magasins et des trésors.

VIII. LA GESTION DES SURPLUS

• *Retour au Pseudo-Aristote.* – À ce point, un parallèle s'impose : c'est celui des *Économiques* du Pseudo-Aristote. Dès la publication des tablettes du Trésor par G.G. Cameron, en 1948, l'un des premiers auteurs de comptes rendus (F. Altheim) – bientôt suivi par Cameron lui-même – mettait en évidence les similarités entre l'analyse du Pseudo-Aristote et les pratiques de l'administration persépolitaine. Les rapprochements proposés portaient sur le versement de rations en argent aux *kurtas*, interprété à la lumière d'une phrase des *Économiques*. On reviendra bientôt sur ce passage. Remarquons simplement qu'il s'insère dans un développement plus global sur l'*économie royale*, qui embrasse elle-même quatre secteurs : les monnaies, les entrées, les sorties et les dépenses (II, 1.3). Sous une forme extrêmement ramassée, l'auteur fait directement référence ici à la gestion des surplus en nature générés par les prélèvements opérés par l'administration. En cela, les tablettes de Persépolis – tout particulièrement celles des Fortifications – offrent à la fois une confirmation éclatante et un commentaire précis de l'analyse du Pseudo-Aristote, puisque c'est là l'objet essentiel et central des opérations qu'elles permettent de reconstituer : prélèvements/magasinage/archivage/distributions.

Pour l'administration qui en est chargée, le premier devoir est de veiller à la conservation et à l'enregistrement des produits engrangés. Pour rester dans le même secteur géographique et chronologique, on citera en parallèle un texte grec datant des tout débuts de l'époque hellénistique (320), texte qui, lui-même, fait écho tout aussi bien au Pseudo-Aristote qu'aux tablettes de Persépolis. Alors combattu par Antipater qui se présentait comme le représentant suprême de l'ordre impérial, le diadoque Eumène de Kardia vint renforcer sa cavalerie dans les haras royaux de l'Ida, en Troade :

Il prit ceux des chevaux dont il avait besoin et en envoya décharge par écrit aux intendants du haras. On dit qu'à ce propos Antipater se mit à rire et dit qu'il admirait la prévoyance d'Eumène, qui s'attendait donc à leur rendre ou leur demander compte des biens royaux (*ta basilika*; Plutarque, *Eum.* 8.5).

On peut comprendre la réaction d'Antipater, surpris d'apprendre que, dans une telle période de désorganisation, Eumène se soit montré en même temps si légaliste et si plein d'espoir dans sa survie politique. C'est que, soucieux de mettre en exergue sa loyauté, Eumène avait pris soin d'appliquer les réglementations que les Macédoniens avaient reprises de l'administration achéménide. L'épisode suggère fortement en même temps que les troubles politiques n'avaient en rien modifié la pratique des bureaucrates, qui savaient bien qu'à un moment ou à un autre on leur demanderait les comptes de leur gestion, c'est-à-dire un bilan des entrées et des sorties.

• *Surplus en nature et échanges.* – L'auteur des *Économiques* ne se contente pas de parler du stockage des produits de la *tagē* dans les magasins royaux (*paratheseis*), tels ceux qui sont situés dans les étapes de routes royales (II, 2.34a : *thēsauroi*), ou les réserves

stratégiques disposées par les satrapes dans leurs territoires (e.g. Xénophon, *Anab.* III, 4.31). Il envisage également leur mise en circulation. La phrase « examiner à quel moment et sous quelle forme il sera avantageux d'en disposer » répond à l'une des missions de l'économie royale, qui s'exerce également sur les *exagōgima* et les *eisagōgima* (II, 1.2). Les deux termes utilisés désignent non pas ce que nous appelons exportations et importations, mais bien les sorties et les entrées de produits des et dans les magasins royaux. Peut-être l'auteur pense-t-il aux besoins des appareils d'État (corps d'armée en déplacement, voyageurs officiels sur les routes royales, table royale, transfert de produit d'une satrapie à l'autre, etc.), dont l'entretien suppose l'existence de stocks permanents. Mais son analyse va au-delà : le verbe utilisé, *diatithestai*, ressortit au vocabulaire de la vente. Ce à quoi fait allusion l'auteur, c'est donc à une méthode qui permet au roi de faire de l'argent, en vendant au bon moment les surplus de ses greniers (II, 1.3).

Il ne s'agit nullement d'une vue théorique des choses. Il est clair que, sauf réquisitions massives comme celles imposées par les Grands Rois pour leurs expéditions, ou sauf années particulièrement néfastes, les stocks de blé (ou d'autres produits) devaient donner lieu à une gestion précise : que faire des excédents ? C'est très exactement la question à laquelle répond l'auteur : profiter d'une conjoncture favorable pour les écouler sur le marché. L'auteur était manifestement fort intéressé par ce problème, à preuve l'un des stratagèmes financiers qu'il rapporte à propos d'Antiménès de Rhodes, à l'époque d'Alexandre : « Il donnait ordre aux satrapes de remplir, selon la réglementation qui avait cours dans le territoire, les trésors placés le long des routes royales, chaque fois qu'une armée ou une autre troupe passait dans le pays, et que le roi n'y était pas, il envoyait un délégué vendre ce qui était déposé dans les trésors » (II, 38) : quelque condamnable qu'apparaisse la conduite d'Antiménès au regard des règlements administratifs, elle rappelle au moins le principe mis en avant par le Pseudo-Aristote, à savoir mettre sur le marché le blé des greniers royaux.

L'illustration concrète du processus, on la trouve dans un document qui, lui aussi, est situé dans l'Asie Mineure occidentale du dernier quart du IV^e siècle. Dans une réponse qu'il fait aux ambassadeurs de la cité de Lébédos, Antigone le Borgne répond qu'il n'est pas favorable à la constitution de réserves de blé par les cités elles-mêmes : un tel système leur revient trop cher, écrit-il. Et il rappelle sa politique dans les termes suivants :

Jusqu'à présent, nous ne voulions accorder à aucune ville le droit d'importer du blé ni de constituer des réserves de blé... Dans le cas présent encore, notre première idée était de ne pas autoriser cette opération, attendu que la terre tributaire (*khōra phorologoumenē*) est proche, et qu'ainsi il est facile, croyons-nous, d'en faire chercher là autant qu'on en veut (RC 380-85).

Autrement dit, le roi profite de l'existence d'un marché proche (cités grecques) pour écouler les surplus de blé provenant du tribut (terme pris dans un sens générique) : à cette date, il dispose même des moyens politiques suffisants pour imposer ce qui apparaît comme une sorte de monopole, puisque les cités n'ont pas le droit de s'approvisionner outre-mer, elles doivent obligatoirement acheter auprès des administrateurs des greniers royaux. Nous disposons d'une autre attestation au début de l'époque hellénistique, dans un décret en l'honneur de Thersippos : parmi les bienfaits que reconnaît la cité, vient celui d'avoir fourni du blé à la cité lors d'une famine (*sitodeia*) : « Il obtint du satrape le droit d'importer du blé (*eisagōga[n sitō]*) » (OGIS 4). Ce blé venait évidemment des réserves de l'administration satrapique, et l'exemple précédent suggère fortement que Thersippos en a négocié l'achat auprès du satrape. D'autres inscriptions plus récemment publiées confirment la fréquence de l'opération à l'époque séleucide.

Il est clair que de telles méthodes sont un héritage de l'époque achéménide. Cette continuité affirmée ne relève pas simplement du postulat. Tout d'abord, l'existence de stocks satrapiques est explicite dans les décisions prises par Darius en faveur de Jérusalem (*Ezra* 6.9 ; cf. Josèphe *A.J.* XI, 16). Sur la pratique elle-même, nous disposons d'un témoignage tout à fait décisif (et complètement ignoré). Il s'agit d'un décret athénien, dont la date est discutée (disons : vers le milieu du IV^e siècle), en l'honneur du satrape Orontès qui, alors, détient un poste en Asie Mineure (sans doute en Mysie). Orontès reçoit la citoyenneté athénienne, car il a répondu favorablement à une demande de la cité. Les armées athéniennes combattent à cette date dans les régions proches des Détroits ; alors dans un extrême embarras financier, les stratèges sont dans l'impossibilité de verser le *misthos* (dont une partie est payée en nature) à leurs soldats. Athènes s'est alors tournée, tout naturellement peut-on dire, vers le satrape perse, dont chaque Grec savait qu'à l'instar de ses collègues il disposait de grandes réserves de blé. Des ambassadeurs athéniens sont alors venus présenter à Orontès une demande en ce sens. Le décret montre bien qu'Orontès n'a pas donné ce blé, il l'a vendu – puisque le décret précise sur quels fonds on devra prélever la somme nécessaire, et qu'il donne des instructions aux trésoriers en vue de la remise des fonds au satrape (IG II². 207a). Il paraît donc clair qu'Antigone et les rois séleucides n'ont fait que suivre l'exemple des satrapes d'Asie Mineure : ceux-ci négociaient régulièrement les surplus des greniers royaux sur le marché égéen – sans nul doute après accord pris auprès du pouvoir central – et sous condition que les cours soient élevés.

• *Les poissons du lac Moeris*. – Quelques passages d'Hérodote offrent également des indices de la transformation en argent des prélèvements en nature. Il note – on l'a déjà vu – que le produit de la pêche dans le lac Moeris rapportait un talent par jour au trésor royal (*to basilikon* ; III, 91). Autrement dit, chaque jour, le « poisson royal » était écoulé sur le marché proche, à Memphis ou ailleurs. Il s'agit là bien entendu d'un cas particulier, car il était difficile de conserver le poisson – sauf sous forme de salaisons dont raffolaient les Égyptiens (II, 77). Mais, sur le long terme, le problème se posait de façon générale pour l'administration : comment faire fructifier le produit des rentrées en nature ?

• *Les travailleurs de l'Athos*. – On peut se demander si la guerre ne constituait pas une excellente occasion pour écouler les stocks. Une partie de la réponse se trouve peut-être dans l'exposé que fait Hérodote des immenses préparatifs de Darius et de Xerxès. Dès la nouvelle de Marathon, Darius donna ordre de lever des troupes, mais également de rassembler « des vaisseaux de guerre, des chevaux, du blé, des bateaux de transport » (VII, 1). Quelques années plus tard, Xerxès reprit l'œuvre de son père :

Il fit constituer des dépôts de vivres pour l'armée, afin que ni les soldats ni les bêtes de somme, pendant qu'on les menait en Grèce, n'eussent à souffrir de la faim. Après s'être informé des lieux, il ordonna de faire des dépôts aux endroits les plus convenables, les uns transportant des denrées ici, les autres là, sur des vaisseaux de charge et des péniches, de toutes les parties de l'Asie (VII, 25).

Il est dommage qu'Hérodote ne donne pas plus de détails. Mais on peut supposer que ce blé provenait en grande partie des greniers royaux – aux intendants desquels le roi avait donné une autorisation de « sorties » (*exagôgima*).

Nous apprenons que les vivres des Immortels « étaient transportés à part de ceux des autres soldats, par des chameaux et des bêtes de somme » (VII, 83). Il est particulièrement

dommage que nous ne sachions rien de la distribution des vivres aux soldats. Recevaient-ils des rations gratuites, ou bien devaient-ils payer ? La question pourra surprendre, mais elle est légitime. Par de nombreux exemples, on sait que les armées antiques – dont les armées achéménides – ne disposaient pas à proprement parler de service d'intendance. Le plus souvent, les soldats vivaient sur le pays, soit par rapines, soit par achat auprès des populations locales. C'est ainsi que subsistèrent les mercenaires de Cyrus le Jeune : la seule précaution prise par celui-ci avait été de prévoir des chariots de farine et de vin, au cas où les Grecs ne pourraient plus trouver de ravitaillement sur place (*Anab.* I, 10.18). L'armée propre de Cyrus était accompagnée de marchands, qui officiaient au sein du « marché lydien » : dans un moment de disette, les mercenaires grecs vinrent se ravitailler ; ils furent dissuadés d'acheter par les prix pratiqués (*Anab.* I, 5.6). On connaît également la présence de marchands phéniciens dans l'armée d'Alexandre (Arrien VI, 22.4).

L'un des exemples les plus intéressants est celui des troupes satrapiques à Chypre en 386-385 :

Avec ses nombreux navires de course, Evagoras tendit des embuscades aux transports de vivres de l'ennemi : il coula les uns, bloqua les autres, et en captura quelques-uns. Aussi les marchands (*emporoi*) n'osaient-ils plus transporter de blé à Chypre, alors que tant de soldats étaient rassemblés dans l'île : bientôt l'armée perse souffrit de la disette. Le manque de nourriture provoqua une révolte : les mercenaires se jetèrent sur leurs chefs, en tuèrent quelques-uns et ce fut dans tout le camp le désordre et la sédition. Les généraux perses et Glôs, le commandant de la flotte, eurent de grandes difficultés à mettre fin à la révolte : ils partirent avec toute l'escadre et rapportèrent de Cilicie une grande quantité de vivres, ce qui ramena l'abondance dans le camp (Diodore XV, 3.1-3).

Or, à cette date comme dès l'époque de Darius, la côte cilicienne constituait une base de ravitaillement pour les armées perses, avec certainement des réserves royales de blé : c'est là qu'ont puisé les généraux perses pour rapporter des vivres à Chypre. Lorsque la mer était libre, il revenait aux *emporoi* d'assurer le ravitaillement. On peut dès lors supposer que ces marchands allaient acheter du blé dans les greniers royaux, et qu'ils le revendaient aux soldats, moyennant, n'en doutons pas, un bénéfice substantiel. Autrement dit, dans cette hypothèse, une partie de la solde revient au trésor royal par l'intermédiaire des greniers royaux – déduction faite des bénéfices des commerçants. Certes, les soldats de Darius et de Xerxès ne sont pas des mercenaires. Ils n'en disposent pas moins d'argent (sous forme d'argent pesé). On a déjà vu que la levée des soldats royaux en Babylonie ne coûtait rien au trésor royal, puisqu'ils fournissaient eux-mêmes leur équipement et celui de leurs accompagnateurs, et qu'ils devaient emporter des vivres pour plusieurs jours (chapitre x, 4). Il ne serait pas extraordinaire que le déplacement des troupes ait lui-même créé un marché, où l'administration écoulait ses surplus auprès de ses propres soldats.

Tel est bien, au reste, le fonctionnement du système mis en place pour assurer le ravitaillement de la main-d'œuvre travaillant au canal de l'Athos – main-d'œuvre constituée de contingents de peuples sujets et d'escouades réquisitionnées dans les cités grecques de la région :

Il existe là une prairie, où il y avait pour les ouvriers un marché (*agora*) et un magasin de vente (*prêtērion*) ; on leur apportait d'Asie de grandes quantités de farine (VII, 23).

Il semble donc établi que les ouvriers achetaient leurs rations. Peut-être touchaient-ils un salaire (sous quelque forme que ce soit : argent ou jetons), qu'ils s'empressaient de venir dépenser dans les magasins militaires !

• *Retour à Persépolis*. – Il n'est pas exclu que le texte d'Hérodote rende compte d'un processus proche de celui que l'on voit en action dans les tablettes du Trésor. À partir de 493, des paiements sont faits aux *kurtaš* sous forme d'argent, du moins pour une part de leur salaire. Les *kurtaš* reçoivent apparemment de l'argent et des produits alimentaires (bière, grains, vins). Quelques obscurités subsistent sur les modalités pratiques de l'opération. Ce qui est sûr en revanche, c'est que ce mode de paiement implique la fixation d'un prix des marchandises, au taux de 3 sicles pour 1 mouton et de 1 sicle pour 1 *marriš* (9.7 litres) de vin. Cette méthode de paiement a été fréquemment rapprochée d'un des préceptes de l'économie royale, tel qu'il est rappelé en ces termes par le Pseudo-Aristote : « Quant aux dépenses, il faudra voir celles qu'on peut supprimer et à quelle date, et s'il faut les régler en espèces (*nomisma*) ou en marchandises au lieu de monnaie : (*anti nomismatos ónia*; I, 1.3) – à cette différence près (essentielle) qu'il ne s'agit certainement pas d'argent monnayé, mais bien plutôt d'argent pesé. Rapproché d'une autre règle (« Les dépenses ne doivent pas excéder les recettes » : I, 6.7), le précepte de l'économie royale vise, comme tous les autres, à augmenter les revenus de l'économie royale.

Dans ces conditions, on doit supposer qu'avec l'argent qui leur était attribué, les travailleurs de l'administration achetaient des produits alimentaires, qui complétaient les rations en nature qu'ils recevaient normalement. Mais auprès de qui achetaient-ils ? Il n'est pas exclu qu'il ait existé un marché privé en Perse puisque plusieurs textes babyloniens font référence, en Perse, à des marchands. Il est également probable que, par exemple, la cour n'était pas nourrie exclusivement par les prélèvements en nature, puisque Dinon (*ap. Athénée XIV, 652c*) fait allusion aux acheteurs royaux (*hoi agorastai*), qui vont au marché acheter (*óneisthai*) des figues. Cependant, s'il a existé à Persépolis, ce marché n'était pas « libre » au sens où on l'entend habituellement, puisque les prix étaient fixés par l'administration. D'autres documents attestent d'échanges effectués par des administrateurs. C'est ainsi qu'en 503 le chef du magasin d'Udarakka mit de côté du grain et qu'en échange il acquit « 1 mule de première qualité et 1 vache de première qualité » (PF 1978). Il est probable que l'échange eut lieu avec un autre magasin (relevant peut-être également de la forteresse d'Udarakka), et non avec des marchands privés. Il s'agit dans tous les cas d'échanges de marchandises, sans utilisation d'argent. Par ailleurs, la modicité de certaines attributions en argent (1/18^e sicle) fait douter que l'administration pesait et versait réellement les sommes ainsi décomptées. Il paraît plus probable que ces paiements étaient effectués d'une manière purement fiduciaire : à savoir que les *kurtaš* disposaient d'un crédit qu'ils pouvaient faire valoir dans les magasins de l'administration. Dans ces conditions, celle-ci gagnait sur tous les tableaux, puisqu'elle fixait les prix et imposait aux *kurtaš* de se fournir auprès d'elle. La situation matérielle des *kurtaš* devenait réellement plus difficile encore lorsque les prix montaient. C'est une situation que l'on observe à Persépolis entre décembre 467 et août 466. Les textes montrent d'extraordinaires variations de prix du grain. Celui-ci monte cinq fois par rapport au prix normal, puis il augmente encore ; il ne revient au prix normal qu'en août 466. Nous ignorons tout des circonstances. Toujours est-il que le niveau de vie des *kurtaš* a subi alors une érosion drastique, en raison du monopole exercé par l'administration : au reste, cet exemple semble confirmer qu'il n'existait pas de marché libre, susceptible (éventuellement) de faire baisser les prix par importations massives d'autres régions proches (telle la Babylonie).

Rapprochés du texte d'Hérodote dont nous sommes parti, les documents persépolitains jettent une lumière crue et concrète sur les méthodes qui président à la gestion des surplus

en nature stockés dans les greniers royaux. On est amené à se demander si elles n'étaient pas appliquées systématiquement dans toutes les satrapies. Cependant, un document araméen d'Égypte pose un problème réel (*DAE* 54). Rappelons en effet que deux bateliers égyptiens ont reçu de l'orge et des lentilles de la part d'Espémet, serviteur (?) du commandant Hanani, pour qu'ils transportent la marchandise au magasin d'Éléphantine. Or, il est prévu explicitement que les scribes du magasin d'Éléphantine devront « en rembourser le prix » à Espémet, d'un montant de 100 *karš*. Ce document laisse entendre qu'un magasin (Syène) pouvait « vendre » des marchandises à un autre magasin (Éléphantine), selon un processus que l'on entrevoit à Persépolis. Ces marchandises ont-elles été achetées à Syène sur le marché égyptien ? C'est possible, car le versement de produits en nature aux garnisons (Hérodote III, 91) ne suffisait probablement pas à assurer un ravitaillement régulier.

IX. TERRES ET PAYSANS

• *Kurtaš, garda, gardu*. – Le rapprochement des textes peut également permettre d'approfondir l'analyse de certaines autres séries de tablettes de Persépolis. Le terme *kurtaš*, sous la forme *gardalgardu*, se retrouve dans des documents araméens d'Égypte et dans des tablettes babyloniennes. Les uns et les autres sont fréquemment utilisés pour préciser le sens du terme *kurtaš* dans les tablettes de Persépolis. Le terme *garda* est utilisé dans trois lettres araméennes, qui datent des années 420-410. L'une est envoyée par Aršāma à Neḫtiḥôr, chargé de la gestion des domaines du satrape en Égypte (*DAE* 68). Aršāma déplore la conduite de Neḫtiḥôr, qu'il oppose à celle du précédent intendant, Psamméšek. En dépit des troubles, celui-ci en effet « a veillé strictement sur nos *garda* et sur nos biens » ; il a même cherché ailleurs des *garda*, pour remplacer ceux qui avaient disparu ou qui s'étaient enfuis. Il en est de même d'autres intendants de Basse-Égypte. D'où l'ordre donné par Aršāma : « Cherchez aussi ailleurs des *garda* de toutes sortes en suffisance ; introduisez-les dans ma cour ; tatouez-les de ma marque et affectez-les à ma maison (*bēt*), ainsi que le faisaient les intendants précédents. » La seconde lettre est envoyée par un autre noble perse, Varfiš, qui détient également des terres en Égypte. Elle est adressée au même Neḫtiḥôr qui, en dépit des ordres d'Aršāma, n'a pas donné un groupe de Ciliciens à Masapata, intendant de Varfiš. Masapāta s'est plaint en ces termes : « Et Neḫtiḥôr a frappé les *garda* de ma femme et leur a pris leurs biens. » D'où la colère de Varfiš, qui s'exprime dans les termes suivants à Neḫtiḥôr : « Maintenant, toi et mes *garda*, ce n'est pas ton affaire, et ce que tu as pris comme un cambrioleur à mes *garda*, restitue-le... » (*DAE* 73).

La troisième lettre est envoyée par le satrape d'Égypte, Aršāma, à son intendant Neḫtiḥôr et à ses comptables en Égypte (*DAE* 70) :

De la part d'Aršāma à Neḫtiḥôr, Kenzasirma et ses collègues [comptables]. Et maintenant, le nommé Hinzanāy, sculpteur (*patikara-kara*), mon serviteur, que Bagasarū avait amené à Suse, donne-lui, ainsi qu'aux gens de sa maison (*bēt*), la ration commune aux autres de mes *garda*-tailleurs de pierres [polisseurs ?]. Qu'il fasse des sculptures sur lesquelles il y aura de la cavalerie. Qu'il fasse la sculpture d'un cheval avec son cavalier, de même qu'il en avait fait une auparavant auprès de moi, ainsi que d'autres sculptures. Et faites l'expédition : qu'on me les apporte aussitôt en toute hâte. Artôhî est responsable de cet ordre. Rašta scribe.

La lettre d'Aršāma est composée sur le modèle de celles que les princesses Irtašduna ou Irđabama peuvent envoyer aux comptables de leur maison (cf. PFa 27). Le sculpteur

Hinzanāy, « serviteur » ('*lym*) d'Aršāma, et les femmes de sa maison (*bēi*) doivent recevoir des rations en nature (*ptp*) de l'intendant d'Aršāma, « comme les autres *garda* ». On voit que le sculpteur en question – sans doute originaire de Mésopotamie – était suffisamment célèbre pour avoir été appelé à Suse par Aršāma, avant d'être dépêché en Égypte. On voit également qu'il s'agit d'un artiste itinérant, qui se déplace avec sa famille. Il a sous ses ordres des manœuvres, spécialisés dans le travail de la pierre, comme en ont les « contremaitres » de Persépolis (cf. PT 75). Son statut n'est pas indiqué avec précision. Il est sans doute hasardeux d'en faire le prototype d'un salarié libre : Aršāma le qualifie d'esclave-serviteur ('*lym*) ; la terminologie est vague (cf. DAE 69), il est vrai, mais on peut rapprocher le cas de Hinzanāy de quelques autres connus par les tablettes, où tel ou tel est dit « attaché à la maison » (PF 1946). Moins qu'un artisan libre itinérant, Hinzanāy semble plutôt devoir être un artisan dépendant, qu'Aršāma déplace à son gré en fonction de ses propres intérêts.

L'une des expressions utilisées par Aršāma – « *garda*-artisans de tous métiers » – est un véritable calque araméen d'une expression perse connue par une tablette du Trésor (PT 79) sous son calque élamite (*kurtas marrip mišbazana*). Mais le rapprochement terminologique ne nous donne aucune indication sur leur statut : ici, le terme *garda* est utilisé dans sa signification générique de « personnel ». Les Ciliciens, cités dans la deuxième lettre et dans d'autres documents, font partie de ce « personnel ». Dans deux documents, ils sont qualifiés par des termes ('*bd* ; '*lym*) de contenu assez vague, que l'on peut comprendre aussi bien comme esclaves que comme serviteurs (DAE 66 ; 67). Nous ne savons pas de quelle manière les intendants ont recruté de nouveaux « esclaves » : par achat en Égypte ou sur un autre marché à la suite de prises de guerre ? Il est probable qu'une grande majorité d'entre eux travaillait dans les champs, mais les domaines des nobles utilisaient également un personnel aux métiers très diversifiés. Un certain nombre – comme ceux qui étaient affectés à la femme de Masapāta – étaient certainement des domestiques. Tout compte fait, l'impression prévaut qu'ici le terme *garda* est plus un appellatif qu'un terme technique qui permettrait immédiatement d'en définir le statut juridique. Remarquons au passage qu'ils ont des biens personnels, puisque Neḫtiḥr est accusé de se les être appropriés (DAE 73). On peut néanmoins considérer qu'il ne s'agit pas d'hommes libres, mais de dépendants ou/et d'esclaves qui travaillent sur les terres et sur le domaine contre fourniture de rations par les intendants.

Un autre renseignement mérite d'être relevé : c'est la mention d'un tatouage que l'on devra porter sur ces gens. C'est paradoxalement par l'intermédiaire d'un passage de Quinte-Curce que l'on peut établir indirectement un lien fonctionnel entre les documents araméens et les tablettes de Persépolis. Décivant l'arrivée d'Alexandre en 331, cet auteur (comme Diodore) consacre un développement (qui se veut émouvant) aux Grecs qui avaient été déportés à Persépolis et qui, écrit-il, y travaillaient dans des ateliers d'esclaves (*ergastules*). Il ajoute une précision intéressante : « Ils avaient été marqués, au fer rouge, de caractères barbares » (V, 5.6). C'est là une pratique bien attestée en Babylonie : à l'instar des esclaves (*širku*) et des troupes de l'Eanna frappés de l'étoile de la déesse, les esclaves privés sont fréquemment tatoués au nom de leur maître. Le seul texte accadien des archives des Fortifications témoigne de cette coutume (Fort. 11786). Un document babylonien de l'époque de Cambyse atteste même que la main d'une esclave d'Itti-Marduk-balāḫ « porte une inscription en accadien et [une autre] en araméen » (*Camb.* 143). Deux autres documents araméens d'Égypte offrent des parallèles frappants. Dans un acte

de partage entre héritiers, figure un esclave mâle ('*ba*), qui porte sur la main droite un Yod et un mot en araméen qui reproduit le nom de la propriétaire décédée (DAE 41) ; une autre lettre confirme que les esclaves étaient tatoués au bras du nom de leurs maîtres successifs (DAE 22). Le renseignement donné par Quinte-Curce offre ainsi toutes les apparences d'une réalité factuelle. Mais faut-il en conclure pour autant que tous les *kurtas* sont ainsi tatoués ? C'est difficile à dire ; un passage d'Hérodote semble toutefois impliquer que tel était le cas effectivement des prisonniers de guerre (VII, 233 : prisonniers grecs marqués de « marques royales » [*stigmata basileia*]). Ce qui ne fait pas de doute en revanche, c'est que les esclaves proprement dits (vendus, achetés, tatoués) sont connus par l'une des deux tablettes accadiennes de Persépolis et, antérieurement, par des tablettes de l'époque de Cambyse et de Bardiya rédigées à Matezziš (chapitre II, 7). Mais il s'agit dans tous les cas d'esclaves privés, qui doivent manifestement être clairement distingués des *kurtas* relevant de l'administration.

Sous la forme *gardu*, on rencontre également le mot dans quelques tablettes babyloniennes. Mais, comme toujours, il s'agit de mentions allusives et erratiques, apparaissant furtivement dans des contextes dont la logique même nous échappe le plus souvent et qui, en tout cas, supposent connu ce que précisément nous voudrions y découvrir. Daté du règne de Darius I^{er} (entre 507 et 500), un document rend compte que des *gardu* peuvent être enrôlés comme soldats-auxiliaires. Les autres attestations sont plus tardives. Elles figurent dans des documents provenant des archives de la maison des Murašū, sous les règnes d'Artaxerxès I^{er} et de Darius II. On y voit d'abord que des *gardu* peuvent cultiver des lots de terre, sous forme de location *via* les Murašū. On y retrouve également des expressions techniques qui sont des calques d'une terminologie perse bien connue à Persépolis : *gardu* royaux par exemple, mais aussi un chef de *gardu* (*gardupatu = kurdabatiš*) ; un autre responsable porte le titre de *piipabaga des gardu*, c'est-à-dire « répartiteur de rations en nature » (*ptp*) – titre reconnaissable chez Dinon sous la transcription *potibazis* (Athénée XI, 503f = FGrH 690, F4). Dans deux documents, ces officiers sont chargés de lever des taxes pesant sur des terres du prince royal gérées par les Murašū, qui les ont louées à des *gardu*. Ils sont eux-mêmes sous la dépendance hiérarchique de trois hauts personnages : l'un porte le titre de *šaknu des gardu* ; à l'instar des *seگان* qui surveillent les *kurtas* des ateliers de Persépolis, il est donc en quelque sorte leur « contremaitre-prévôt » ; un autre est qualifié du titre de satrape (terme au contenu très plastique dans les documents babyloniens). Ce sont l'un et l'autre des officiers royaux. On est donc tenté de conclure que les *gardu* qui, en Babylonie, travaillent sur les domaines du roi et des nobles, sont organisés sur un modèle socio-administratif proche de celui de Persépolis : c'est de l'administration royale qu'ils reçoivent leurs rations.

En même temps, les documents babyloniens montrent que d'autres *gardu*, au lieu de rations, ont reçu à cultiver des terres dans le cadre du système des *ḫaṭru*. C'est le cas par exemple du *gardu* du nom de Šalammanu. Ailleurs, le même personnage est ainsi désigné : « *Gardu* de la quatrième année de Darius [II]. » Expression assez mystérieuse, que l'on a cherché à expliquer en la rapprochant du terme *rabbap* qui, à Persépolis, qualifie certains *kurtas*. Grâce à l'inscription de Behistoun, le sens général du terme est assez clair : « lié/attaché/dépendant ». On l'a traduit comme « conscrit », terme qui qualifierait des groupes de *kurtas* requis temporairement sous forme de corvées d'état à accomplir dans le Fārs. Certes, le système des corvées est connu en Babylonie. On sait également qu'à l'époque de Darius I^{er}, des Babyloniens pouvaient recevoir l'ordre d'aller accomplir en

Élam un service militaire à durée déterminée. Mais trop d'incertitudes demeurent pour que l'on puisse réellement interpréter le terme *rabbap* à la lumière (diffuse !) des tablettes babyloniennes : d'autant que, dans cet exemple, l'appui que se porteraient mutuellement les documents persépolitains et les documents babyloniens relève plutôt d'un raisonnement circulaire.

• Kurtaš et laoi : *Tissapherne et les paysans des villages de Parysatis*. – Bien que très allusif, un passage de Xénophon mérite également d'être intégré à la discussion. Lors de leur retraite à partir de la Babylonie, les mercenaires grecs arrivent près de « villages de Parysatis » (probablement non loin d'Opis). Xénophon écrit :

Pour insulter à la mémoire de Cyrus, Tissapherne donna ces villages à piller aux Grecs, avec défense toutefois de prendre les habitants comme esclaves (*plēn andrapodōn*). Il y avait là beaucoup de blé, de bétail et d'autre butin (*Anab.* II, 4.27).

Politiquement, l'explication donnée par Xénophon s'insère assez bien dans le contexte de l'après-Kounaxa, Tissapherne étant un ennemi de Cyrus, haï de Parysatis. Quant à l'interdiction qu'il impose alors, elle revêt un certain intérêt, au moins à titre de piste de recherche et de réflexion.

Parmi tous les documents portant sur les *laoi*, on peut citer l'inscription dite de Mnésimachos (*Sardis* VII, 1.1), qui fait référence à une *dōrea* dans les environs de Sardes : dans l'inventaire sont cités plusieurs villages (*kōmai*) et des *laoi*, chaque village payant un *phoros* à la circonscription militaire (chiliarchie) dont il dépend. Tous les documents disponibles témoignent que, même dans le cas de donation, les paysans restent attachés à leur village qui, dans l'Arménie de Xénophon, est gouverné par un *kōmarque*, chargé de transmettre le *dasmos* à l'administration royale (*Anab.* IV, 5.9-10, 24). Par ailleurs, très fréquemment, les textes littéraires et épigraphiques situés en Asie Mineure portent une telle clause, au demeurant implicite dans la lettre de Darius à Gadatas (ML 12) : liés à leur village, les paysans (*laoi*, *laoi basilikoi*, *hierodouloi*) sont protégés par l'administration, en ce qu'ils ne peuvent en aucun cas être capturés ni vendus sur les marchés d'esclaves (cf. chapitre XII, 4). On est alors amené à se demander si ce n'est pas une telle situation qu'illustre la conduite de Tissapherne en Babylonie – que l'on opposera à celle de Mithridate : pour rendre manifeste sa rébellion (*apostasis*) contre le Grand Roi, Mithridate pille les villages (*kōmai* ; Polyen VII, 29.1 ; cf. *Nepos Dat.* 10.2). Dans cette hypothèse, un autre rapprochement vient immédiatement à l'esprit : on sait que les actes de vente d'esclaves, en Babylonie, portent régulièrement une clause restrictive : la vente (dûment enregistrée dans les archives royales) n'est valide que si les esclaves faisant l'objet de la vente ne sont ni esclaves royaux, ni citoyens libres, ni oblats du temple. Si le rapprochement est valide, on devrait admettre que les villageois assignés à une terre en don bénéficient eux aussi d'une telle clause de sauvegarde, et donc que leur statut socio-juridique les rapproche de celui dont jouissent les *laoi* et *hierodouloi* connus en Anatolie, à l'époque hellénistique et antérieurement.

Soulignons cependant, pour terminer sur ce point, qu'en tout état de cause la conclusion que l'on vient de proposer ne peut pas être généralisée : elle ne peut éventuellement s'appliquer qu'aux paysans qui, par-delà la concession d'une terre, continuent d'habiter dans leurs villages traditionnels et de cultiver leurs terroirs ancestraux. C'est à eux que fait également référence Xénophon dans la *Cyropédie*, qui attribue le discours suivant à « Cyrus », qui vient de mettre la main sur des régions soumises aux « Assyriens » :

Il est deux choses auxquelles nous devons nous appliquer : nous rendre maîtres de ceux qui possèdent ces biens, et faire en sorte qu'ils restent chez eux ; car un pays peuplé (*oikoumenē khōra*) est une richesse d'un grand prix ; vide d'habitants, il est aussi vide de biens. Ceux qui résistaient, je sais que vous les avez massacrés, et vous avez bien fait... Mais ceux qui se rendaient, vous les avez faits prisonniers [de guerre] (*aikhmalōtoi*) et amenés ici. Si nous les relâchions, je prétends que nous y trouverions notre intérêt : d'abord, nous n'aurions pas maintenant à nous garder d'eux, ni à les garder, ni non plus à les nourrir... ; ensuite, en les renvoyant, le nombre de nos prisonniers augmentera ; si, en effet, nous nous rendions maîtres du pays, c'est tous ceux qui l'habitent qui seront nos prisonniers ; en les voyant vivants et libres, les autres seront plus disposés à rester où ils sont et préféreront se soumettre plutôt que de se battre (IV, 4.5-8). Autrement dit, l'économie tributaire impose de maintenir le système de la liberté-dépendance, qui caractérise si bien les *laoi*. D'où les paroles prononcées par « Cyrus » devant les prisonniers « assyriens » :

Vous habiterez les mêmes maisons, vous cultiverez le même sol, vous vivrez avec les mêmes femmes et vous aurez sur vos enfants la même autorité qu'aujourd'hui. Seulement, vous ne nous ferez pas la guerre, ni à personne d'autre (IV, 4.10).

Les rapprochements proposés avec d'autres *corpus* incitent à penser que Xénophon n'a pas fait que transmettre une vision grecque de la dépendance villageoise : la mesure prise par Tissapherne semble être même une illustration concrète de la politique prêtée à « Cyrus ». Le butin est réduit aux récoltes et aux stocks, les villageois en sont explicitement exclus : dans le cas contraire, le satrape aurait réduit à néant les avantages économiques concédés par le roi à Parysatis, car une donation de terres sans paysans n'est plus qu'illusion. On mesure ainsi la distance qui sépare le statut reconnu aux *laoi* de celui des *kurtaš*.

• Irmatam, ulhi et terres en don (*dōreai*). – Suivant la même méthode, on est tenté de confronter les tablettes à d'autres *corpus* documentaires pour tenter de dissiper certaines des incertitudes qui pèsent sur le statut précis des domaines (*irmatam*, *ulhi*) alloués à des princes, princesses et personnages de haut rang qui figurent dans l'entourage immédiat de Darius.

Comme on vient de le voir à travers un passage de Xénophon, les auteurs classiques portent souvent témoignage de l'existence de terres et/ou de revenus concédés à des princesses perses. Tel est le cas par exemple des revenus de la pêche du lac Moeris en Égypte, dont parle Hérodote dans son développement tributaire (III, 91). Xénophon utilise des expressions comparables pour qualifier les villages proches d'Alep attribués à Parysatis, femme de Darius II : « Ils lui avaient été donnés pour sa ceinture » (*Anab.* I, 4.9 ; cf. II, 4.27). De même chez Platon :

J'ai entendu dire à un témoin digne de foi, un de ceux qui sont allés à la cour du Grand Roi [Xénophon ? Ctésias ?], qu'il avait traversé un territoire fertile, sur une étendue d'une journée de marche environ ; les habitants l'appellent « ceinture de la reine » ; il ajoutait qu'il y en avait un autre appelé « son voile » ; beaucoup d'autres encore, des terres fertiles, attribuées pour sa parure, qui ont chacune une désignation empruntée à un de ses objets de toilette (*Aic.* 122-123a-b). Bien d'autres auteurs anciens ont fait référence à cette pratique, considérée (péjorativement) par Cicéron comme spécifique des rois d'Orient (*Ferr.* III, 33).

Quelles que soient les limites d'utilisation des sources classiques, elles rendent compte en tout cas que les princesses disposaient de terres et de villages dans plusieurs régions de

l'Empire, terres dont elles tiraient des revenus propres, affectés à leur maison. On en trouve confirmation dans de nombreuses tablettes babyloniennes des règnes d'Artaxerxès I^{er} et de Darius II, qui font référence à des maisons (*bītu*), c'est-à-dire à des domaines assignés à des membres de la famille royale (mais également à des nobles perses). On connaît, à l'époque d'Artaxerxès I^{er}, un « domaine de la dame du palais » (peut-être l'une des femmes du roi), ainsi qu'un « domaine du fils du roi » (*mār šarri*; règne de Darius II). Relevons en particulier plusieurs mentions de domaines de Parysatis, parmi lesquelles on choisira de citer la suivante :

60 kur d'orge, fermage imposé, champart des terres [de Parysatis], (sises) le long du canal Addu-ab-usur, (rives) droite [et gauche, depuis sa vanne jusqu'à] son embouchure, où que [ses] eaux [s'écoulent], de l'an 3 de Dari[us roi, (terres) qui (sont) aux mains de] Mattani-lāma [esclave d'Ea-bullīṣu intendant (*paqdu*) de Parysatis, (et) qui (sont) [à la disposition de Rīmūt-Ninurta fils de] Murašū; l'orge en question, [60 kur, fermage imposé de] ces [terres] de l'an 3, [Mat]jan[ni-iāma des mains] d'Enlil-itannu et Mu[tīr-gimmilli trésoriers] de Rīmūt-Ninurta a reçu, il a été payé; Mattani-lāma fera dresser une quittance (de) 60 kur, fermage imposé de ces terres de l'an 3 (et) venant de Ri- [...] et Ea-bullīṣu intendant de Parysatis à Enlil-itannu et [Mutīr-gimilli il (la) donnera]. [Noms des témoins et du scribe]. Nippur, 12-IX-3 de Darius (PBS II/1. 50; trad. G. Cardascia).

Différents domaines affectés à Aršāma, prince de la maison (royale), sont également mentionnés entre 425 et 404. Si les tablettes relatives à Parysatis font écho à Xénophon et à Platon, celles qui citent Aršāma nous rappellent tout naturellement plusieurs lettres arméniennes de celui qui fut satrape d'Égypte, où il possédait également des domaines (*bēt*; *DAE* 62-73). Il n'était au reste pas le seul, puisque des documents font référence à deux autres nobles perses, qui détiennent eux aussi des terres en Égypte, Varfiš et Varōhi (*DAE* 71-73). Certes, ces documents sont bien postérieurs aux tablettes des Persépolis : néanmoins, la comparaison avec des tablettes babyloniennes du règne de Darius I^{er} conduit à penser que l'organisation interne des domaines babyloniens n'a pas varié sensiblement entre Darius I^{er} et Darius II.

La traduction de *bēt* (akk. *bītu*) par « domaine » ne doit pas créer de confusion. Les terres allouées ne représentent pas nécessairement une entité territoriale homogène, isolée et individualisée dans le paysage : ce ne sont pas des « domaines ruraux » ni des manoirs circonscrits par de hauts murs. Ces « maisons » comportent des éléments cadastraux disparates, y compris des terres de *ḥaṭru* (fonds d'arc par exemple) et des portions de « terre royale » (*uzbarra*). C'est d'ailleurs la même image que transmet une inscription grecque de Sardes (*Sardis* VII, 1.1), qui recense les différents éléments d'une *dōrea* d'origine achéménide, dont le concessionnaire est un certain Mnésimachos à la fin du IV^e siècle : on y trouve des villages, des *klēroi* (lots militaires ?), des jardins de rapport (*paradeisoi*), etc. Ce qui veut dire que le roi n'a pas donné à ses familiers et favoris des exploitations rurales au plein sens du terme : l'administration leur a alloué les revenus d'un certain nombre de modules cadastraux, qui peuvent être ajoutés ou retranchés. L'origine et le statut des terres ainsi allouées permettent de comprendre en même temps que les concessionnaires – qu'ils soient nobles ou princesses – ne sont pas déliés des obligations fiscales à l'égard du roi : même attribuées à un prince de la maison royale, des terres d'un *ḥaṭru* restent frappées des obligations originelles : à savoir des taxes diverses et le service royal (fourniture de soldats sur convocation du roi et/ou du satrape). De même, la *dōrea* de Mnésimachos reste sujette au versement des tributs (*phoroi*), qui pèsent sur les villages et *klēroi*

de sa *dōrea*. C'est en ce sens que la présentation des auteurs grecs retient une part de la réalité institutionnelle : moins que la terre et les paysans, c'est une part des revenus que donne le roi ; aux yeux d'un Xénophon ou d'un Platon, les villages attribués à Parysatis ne représentent rien d'autre que ce qu'on appellerait aujourd'hui une liste civile. Il en est de même des revenus tirés de la pêche dans le lac Moeris. C'est dire en même temps que, dès le départ, ces concessions sont frappées d'un caractère de révocabilité : ce ne sont pas des propriétés privées au plein sens du terme.

Cette caractéristique n'implique pas que les bénéficiaires ne s'occupent pas activement de leurs intérêts. Ils en confient en général la gestion à des intendants (*paqdu*), tels Neḥtiḥôr, Psammešek, Hatūbašti ou Masapāta en Égypte, ou encore Lābāši, intendant des domaines babyloniens d'un prince royal, et Ua-bullīṣu, intendant de Parysatis : ils ont pour mission de veiller sur les terres, les biens, les travailleurs et donc sur les productions et les revenus. Pour prix de leurs services, ils reçoivent des allocations de terre (cf. *DAE* 69). Il revient donc aux bénéficiaires de mettre en valeur leur domaine, de manière à en tirer le maximum de profits, une fois déduites les taxes dues à l'administration royale : telle est bien la mission qu'Aršāma et les autres nobles perses fixent à leurs intendants (*DAE* 68,71).

Même rassemblées sous une forme concise et incomplète, ces informations sont d'une précision incomparable par rapport à ce que l'on a pu dégager des tablettes de Persépolis. Mis à part le terme *ulhi* (qui correspond à l'accadien *bītu*) et mis à part le statut des concessionnaires (princesses), il est en effet difficile d'établir des ponts solides entre les différents éléments du dossier documentaire. Les rapports ne sont que partiels et incertains. Soulignons tout d'abord l'intérêt d'une tablette. Elle enregistre la fourniture de rations de voyage à 71 « garçons » (*puhu*) d'Abbamuš et d'Irtadušna, serviteurs « qui transportent un trésor (*kapnuški* = **ganza*) de Kerman à Suse » (PFa 14). Quelle que soit l'identité de la première femme (certainement de haut rang), le renseignement pose problème. Une autre tablette (PF 1357) enregistre le transport d'un trésor (*kapnuški*) de Babylone à Persépolis, mais elle est muette sur les arrière-plans administratifs. Il en est de même dans PF 1342 (un trésorier [**ganzabara*] transporte de l'argent de Suse à Matezziš). Il est tentant de rapprocher le premier document (PFa 14) d'une lettre du satrape d'Égypte, Aršāma, qui ordonne d'apporter à Babylone le « trésor » (**ganza*), constitué pour une part du produit des taxes (*mandattu*) pesant sur les domaines égyptiens de nobles perses (*DAE* 71). Peut-être Irtašduna et l'autre princesse possédaient-elles des domaines en Carmanie, le « trésor » désignant alors ou bien les revenus qu'elles en tiraient, ou bien le produit des taxes qu'elles devaient à ce titre verser à l'administration royale, ou encore les deux à la fois.

La lettre qu'Aršāma confie à son intendant Neḥtiḥôr (*DAE* 67) illustre à merveille les ambiguïtés du terme maison (*bītu*). En le renvoyant en Égypte, le satrape lui confie ce qui n'est autre qu'un bon de route. S'adressant aux intendants des stations qui jalonnent la route de Babylone à l'Égypte (de *medinah* en *medinah*), il leur enjoint de délivrer à Neḥtiḥôr et à ses compagnons, des rations (*ptp*) prises « sur sa maison » (*bēt*). Mais de quoi s'agit-il ? L'identité du titre (*peqid/paqdu*) donné à l'intendant de ses domaines égyptiens (Neḥtiḥôr) et aux intendants des différentes villes visées n'implique pas que les fonctions des uns et des autres soient les mêmes. Que le personnel des domaines d'Aršāma reçoive aussi des rations (*ptp*) ne prouve pas non plus que les « maisons » d'Arbèles ou de Damas doivent être assimilées aux domaines égyptiens du satrape. Car comment expliquer que des rations de voyage soient prélevées sur des fonds « privés », alors que les tablettes de

Persépolis montrent que les rations de voyage sont délivrées par les chefs des magasins d'État ?

Les tablettes permettent de proposer une réponse, même sous une forme hypothétique. Ces « domaines » devaient être comparables aux *irmatam*, c'est-à-dire des domaines dont le statut les situait à la confluence des intérêts privés et des intérêts publics : l'on a vu en particulier qu'ils fonctionnent également comme centres de collecte et de répartition de produits, dont la propriété échappe à celui qui est désigné comme jouissant de l'*irmatam*. En quelque sorte, on peut supposer que la maison d'Aršāma dispose à Lahīrū, à Arbèles ou à Damas de « crédits », qu'il peut utiliser pour un service où se confondent les intérêts satrapiques proprement dits et ses intérêts propres. On peut aisément rapprocher du statut des paradis satrapiques. Voici comment réagit Pharnabaze après les ravages perpétrés par les soldats d'Agésilas contre son paradis de Daskyleion :

Tout ce que m'avait laissé mon père, beau palais, paradis pleins d'arbres et de gibiers, qui faisaient mes délices, tout cela a été rasé jusqu'au sol (*Hell.* IV, 1.33).

La formulation de Pharnabaze semble impliquer que, de son point de vue, les paradis lui ont été transmis par voie d'héritage. En réalité, il a « hérité » de la fonction de satrape. Le paradis n'est pas sa propriété personnelle, il reste attaché à la fonction qu'il tient prioritairement de la faveur royale et non de son père. Mais, en l'occurrence, la pratique de la dévolution familiale de la charge tend à obscurcir le fait de base : le paradis est un domaine de fonction qui, comme les domaines d'Aršāma en Égypte, se situe à la confluence des intérêts du roi et de ceux du concessionnaire.

X. LA MAISON DU ROI

• *Moutons, chameaux et chevaux du roi.* – Mais quelle réalité désigne Darius lorsqu'il donne ordre de prendre sur sa maison (*ulhi*) 100 moutons pour les livrer à Artystonè (Fort. 6764) ? La solution la plus simple et la plus évidente, c'est de postuler que la maison royale se confond avec le pouvoir, dans ses acceptions à la fois politique et économique. L'observation paraît d'autant plus évidente que l'ordre de Darius a été transmis à Pamaka, chargé de la gestion de la production et de la main-d'œuvre dans le Fārs. Dans la lettre que Darius envoie à Gadatas, l'intendant d'un paradis d'Asie Mineure, la traduction grecque porte : « Il y aura envers toi une grande reconnaissance dans la maison du roi » (*en basi-leōs oikōi*; ML 12). On retrouve le terme *oikos*, si proche du perse *viθ*, et si fréquemment utilisé par les Grecs pour désigner ce qu'ils considèrent comme la gestion patrimoniale de l'Empire. C'est la même conclusion qui semble se dégager de la formule fiscale babylonienne : « Impôts complets, le soldat du roi, la farine du roi, le *bārra* et toutes sortes de redevances pour la maison du roi (*bīt šarri*) ».

Néanmoins la terminologie des tablettes incite à se montrer circonspect. On remarque rapidement en effet que certains textes font référence à des « bergers royaux » (*batera sunkina*; PF 2025; Fort. 1091), à des « moutons du roi » (PF 775, 1442), à des « bovins du roi » (1946, 1965, 1991; PFa 32), aux « chevaux et aux mules du roi et des princes » (1793), aux « chevaux royaux » (1668-69, 1675, 1784-87; 1942) ou encore au « cheval d'Ariaramnès » (PFa 24, 29). Certains chefs d'écurie (*mudunra*) sont « attachés au domaine royal » (PF 1946⁷³⁻⁷⁷), ou bien désignés spécifiquement comme s'occupant des chevaux du roi (1765) ou « des chevaux et des mules du roi et des princes » (PF 1793). La

basse-cour de Persépolis (ou une partie) est désignée comme « relevant du magasin royal » (PF 1797). Certains lots de produits déposés dans les magasins sont également qualifiés de « royaux » (PF 150-156, 158-160), etc. L'un des documents les plus intéressants est un « bon de route » qui enregistre le passage d'un troupeau considérable (plus de 100 000 têtes), conduit de Persépolis à Suse par environ 700 bergers (PF 1442), sans doute accompagnés de dizaines de chiens (cf. PF 1264-66, 1904). Il s'agit là certainement de *kurtaš*, puisqu'ils sont qualifiés de « relevant du trésor », et que les moutons sont des « moutons royaux »; tel est le cas peut-être dans d'autres tablettes qui mentionnent le déplacement de troupeaux sur de longues distances (PFa 31).

La question posée par la documentation est donc très simple, dans sa formulation du moins. Pourquoi le terme « royal » (*sunkina*) est-il employé seulement dans une minorité des cas ? Que signifie une telle terminologie ? Est-elle différenciée ou simplement allusive ? Serait-ce que d'autres troupeaux et d'autres bergers ne sont pas « royaux », bien que relevant de l'administration royale, dont ils touchent des rations ? Ou bien doit-on postuler que l'omission du qualificatif *sunkina* n'a pas de signification particulière, et qu'elle n'est due qu'au caractère hâtif du travail des scribes, qui n'avaient nul besoin de préciser ce que chacun savait ? C'est ce que pense par exemple l'éditeur des tablettes des Fortifications qui, dans des tablettes qui font référence à des livraisons de produits à des magasins, sous-entend le terme « royal » dans certains cas (PF 2-4, 30-32, 53, 378-383, 385-387), mais pas dans d'autres (PF 435, 459-460, 488, etc.). Cependant, rien ne prouve que l'un des termes désignant les magasins (*huthut*) doit être considéré comme désignant systématiquement un « magasin royal ». Puisque le terme *sunkina* qualifie certains magasins (PF 42, 133, 431, 533, 543, 650, 729, 1796-1797, 1943¹⁵⁻¹⁶), mais pas les autres, n'est-ce pas plutôt que tous ne sont pas royaux ? Et si certains administrateurs sont « nommés (*damana*) par le roi » (1942²³⁻²⁴), n'est-ce pas qu'ils entretiennent un rapport privilégié avec la maison royale ?

Il est vrai que les raisons de la présence ou de l'absence du qualificatif sont difficiles à mettre au jour. Pourquoi, par exemple, le *baziš* est-il qualifié une seule fois de « royal » (PF 2025) ? Et pourquoi une autre taxe, l'*ukpiyataš*, n'est-elle qualifiée de « royale » que 6 fois sur 13 (PF 48-49, 388, 395-396, 428) ? On est évidemment tenté, comme l'a fait l'éditeur, de sous-entendre systématiquement l'adjectif. Le rapprochement de tablettes parallèles permet parfois d'observer effectivement que, de l'une à l'autre, certains termes sont omis par le scribe. Umizza qualifié de « berger royal » à Hiran dans une tablette (PF 2070) est simplement « berger » dans un texte de l'année suivante (PF 2025), alors même que le contexte est rigoureusement identique. On peut citer également l'exemple pittoresque de ces 33 chameaux qui sont conduits de Persépolis à Suse « vers le roi » (PF 1787), puis sont renvoyés à Persépolis un mois plus tard (PF 1786, PFa 26 et 29). Dans le premier texte, ils sont qualifiés de « royaux », mais non pas dans les trois autres tablettes qui, se faisant écho, enregistrent les rations de farine qu'ils reçoivent sur le chemin de retour. Et même le texte de ces trois tablettes n'est pas rigoureusement identique : le point d'arrivée est tantôt Persépolis, tantôt Matezziš (située, il est vrai, dans les faubourgs de Persépolis) ; le nom de l'officier responsable n'est pas toujours mentionné, ni celui de Bakabada, qui a donné le bon de route. C'est aussi que la fonction de chacun de ces textes n'est pas exactement identique. Dans le compte général (PFa 29), on voit que le scribe retranche parfois des détails, mais en ajoute d'autres, sans que l'on sache très précisément quels documents il avait sous les yeux. Quoi qu'il en soit, l'on ne voit pas pourquoi des

chameaux désignés comme « royaux » à l'aller auraient perdu cette caractéristique un mois plus tard sur le chemin du retour !

Mais la solution paraît moins simple, dès lors que l'on aborde les longues séries. Sur les centaines de tablettes qui enregistrent des rations versées à des *kurtasš*, seules quatre font explicitement référence à des *kurtasš* royaux (PF 1092, 1127, 1211, 2070²³⁻²⁵), et sur plus de cent textes relatifs aux rations données aux chevaux, seuls cinq enregistrent des rations à des chevaux du roi ou des princes (PF 1669-70, 1775, 1784 ; PFa 24 = PFa 29). Certains comptes de rations font apparaître qu'elles sont destinées au « gros bétail royal » (sésame : PF 1991, 2082). Mais dans des livres de comptes plus globaux, l'alimentation du bétail royal n'est qu'une part du total (PFa 32) : c'est particulièrement clair en PF 1792 où, s'adressant à Parnaka, *via* son supérieur hiérarchique Harrena, le chef des *kurtasš* Šuddayauda précise qu'il a mis de côté, à destination de bovins, 60 BAR de grains expressément désignés comme « royaux ». De même, dans un autre compte général (PFa 29), les rations allouées à « un cheval d'Ariaramnès » ne représentent qu'un sous-ensemble particulier d'un compte global (cf. PFa 24), où d'autres chevaux reçoivent leurs rations de voyage. Il est simplement précisé que la ration de 5 BAR de grains à laquelle il a droit inclut sa ration de voyage de 2 BAR. Il est clair que cette ration est très supérieure à celle d'autres chevaux désignés précédemment (0,7 BAR). En d'autres termes, parmi tous les chevaux nourris par l'administration, les chevaux royaux (ou princiers) constituent une catégorie spécifique et reconnue : l'observation vaut également pour les moutons, la volaille ou les bovins qualifiés de royaux. On doit surtout relever la qualification de certains chefs d'écurie (*mudunra*) : ils sont « attachés à la maison [royale] » (PF 1946⁷³⁻⁷⁷), comme d'autres sont « attachés à la maison d'Hystaspes » (1956⁵⁻⁷ ; *viθ* = *ulhi*).

- *Deux domaines économiques ?* – Mais s'il existe réellement une maison royale et des maisons princières, distinguées de l'administration générale, comment s'organisent leurs rapports ? De ce point de vue, une tablette présente un intérêt particulier. Elle porte : Un bœuf, sous la responsabilité (*kurmin*) de Rumada, au magasin (?), [fut] payé (*zakke*) au rōi, [à] Anzainanakka. 19^e année. Išcumipanna [était] le berger (*batera* ; PF 692). Elle est rangée par l'éditeur dans la catégorie de textes qui font référence à des livraisons au roi, et sans doute plus précisément à la table royale (PF 691-740). En dépit des rapprochements onomastiques évidents avec la tablette suivante (PF 693) et en dépit des difficultés de traduction, il *peut* s'agir d'une tout autre opération. Le terme *zakke* est relativement rare dans les tablettes, et son usage mal défini. Il s'agit dans certains cas de distributions à des *kurtasš* (1178-81, 1986-87 : « Il paya [quantité] aux *kurtasš* [désignés] »), sans que l'on distingue clairement une différence avec les répartitions habituelles (mais il y en avait certainement une !). Dans quatre cas, il s'agit de « l'achat », par un administrateur, d'une bête en échange de grains (PF 1976-78, 1980), donc apparemment de transactions entre deux magasins. C'est peut-être le cas ici : le document semble signifier simplement en effet qu'en une occasion, un bœuf fut prélevé sur le cheptel de l'administration et transféré au domaine royal (peut-être par échange). Si cela est, on verrait là concrètement comment un bœuf devient « royal », le berger cité étant soit le berger royal qui a reçu le bœuf au nom du roi, soit (plus probablement) le berger du magasin. Il devait s'agir d'une opération assez courante, qui permettait aux hommes chargés des troupeaux royaux de (re)constituer leur cheptel à partir de bêtes soigneusement sélectionnées. Une tablette (PF 1987³²) atteste, semble-t-il, que des administrateurs ont échangé du grain contre des

moutons, qui furent alors transférés à la maison royale (*ulhi sunkina*) et confiés à un berger, sans nul doute chargé de troupeaux royaux. Une autre témoigne que le berger de Darius a reçu 55 bêtes prises sur l'*irmatam* d'Irtuppiya, situé à Parmaddan (Fort.1091).

Revenons à l'exemple particulièrement intéressant d'Umizza, un « berger royal » (*batera sunkina*), dont l'état-civil est très précisément donné dans une tablette (PF 2070) : « Umizza, fils d'Halpa, qui habite à Hiran, dans [le district] appelé Halkukaptarriš ». Il apparaît dans deux tablettes, datées de deux années différentes (504 et 503) mais dans un contexte identique, car les noms d'administrateurs se retrouvent de l'une à l'autre (PF 2025 et 2070) et qu'il s'agit dans les deux cas de la perception du *baziš* (qualifié de « royal » en une occurrence : 2025). Dans chacun des cas, Umizza reçoit des têtes de petit bétail, tandis que d'autres sont remises au « chef des troupeaux » local. Si, comme on peut le penser assez logiquement, un berger royal s'occupe des moutons royaux, on doit conclure que sur le petit bétail provenant du *baziš* (et non abattu à ce moment), une part (minoritaire : moins d'1/10^e) est affectée chaque année à la reconstitution des troupeaux royaux, l'autre revenant tout naturellement aux chefs des troupeaux de l'administration.

D'autres mouvements entre biens royaux et biens de l'administration sont attestés. Dans certains cas, des produits qualifiés de « royaux » peuvent être mis en réserve dans les magasins de paradis (PF 150-156, 159-160). En une occasion, du grain royal est réservé pour les semences pour être réparti entre quatre responsables, dont un chef d'écurie (*mudunra* ; PF 440). Beaucoup plus nombreux sont les documents qui rendent compte de la fourniture au roi ou à des membres de sa famille de divers produits pris sur les magasins. Les produits en question peuvent être livrés à un magasin royal : du vin (PF 42, 729), des grains (PF 1796, 384 (?)), des fruits (PF 133), mais également des animaux (PF 1797 : chevaux). Parfois, du grain ou du sésame sont « mis de côté » « dans les magasins (?) royaux » (PF 533, 543), ou simplement « pour le roi » (PF 1846). Les fruits ainsi entreposés proviennent parfois explicitement des levées effectuées sur les villages des alentours (PF 650). On a vu également que des animaux « royaux » sont fréquemment nourris sur des réserves de l'administration. C'est le cas de cet immense troupeau de moutons royaux qui, mené par des *kurtasš* « attachés à la trésorerie », est conduit à Suse (PF 1442). Une autre série de tablettes (PF 691-740 ; 2033-2035) enregistre la fourniture de produits alimentaires au cours des déplacements du roi ou de membres de la famille royale : Irtašduna, Arsamès, Irdabama (PF 730-740 ; 2035), ou bien encore les sœurs de Darius (PFa 5, 31).

- *Parnaka, la Perse et Darius.* – Une telle proposition pose inévitablement le problème de la place de Parnaka. L'on a vu que les inscriptions royales réservent à la Perse une place à part parmi les pays-peuples (*dahyāva*) que domine Darius. De son côté, Hérodote lui confère un statut tributaire particulier, dans un passage (III, 97) dont on a déjà souligné les limites et lacunes. *A priori*, la place particulière de la Perse dans l'Empire n'implique pas *ipso facto* qu'elle était vierge de toute administration étatique. Mais on ne peut en décider, car ces documents n'abordent pas directement le problème de l'administration territoriale du pays, que soulèvent en revanche certaines tablettes de Persépolis.

Jouissant d'une sorte de haut commandement économique, Parnaka dispose-t-il également de capacités d'intervention dans le domaine proprement politique ? Nous n'avons aucune mention claire d'une satrapie en Perse à l'époque des premiers rois. À trois reprises, les tablettes font référence à des « satrapes » (PF 679-681). Elles enregistrent le

versement de rations à trois personnages : les deux premiers sont dénommés « satrape exerçant ses fonctions à Makkash » ; le troisième, « satrape exerçant ses fonctions à Pura (?) ». Les rations de vin et de grain qu'ils reçoivent sont extraordinairement élevées. Mais ce renseignement ne peut être utilisé pour définir leur statut : il s'agit en effet de rations de voyage, qui nourrissent probablement les membres de leur suite (bien qu'ils ne soient pas cités : cf. PFa 4 ; PFT 23). S'il s'agit bien de satrapes dans le sens administratif (et non d'un titre générique), il semble de toute façon qu'ils exercent leur fonction loin de la Perse.

Les textes classiques, quant à eux, sont muets. Le renseignement donné par Hérodote sur les fonctions de « gouverneur » (*hyparkhos*) de Perse qu'aurait détenues Hystaspes avant 522 est manifestement erroné (III, 70 ; cf. DB II § 35). Il faut attendre la période d'Alexandre pour disposer de quelques informations, et apprendre qu'il existait un satrape de Perse, Ariobarzanès : encore convient-il de souligner que seul Arrien lui donne ce titre (III, 18.2), ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes d'interprétation. À cette date, il y a également une garnison qui garde Persépolis, et la Perse est parsemée de citadelles, qu'Alexandre dut enlever par la force. On apprend aussi que le dénommé Tiridatès est « gardien de la fortune royale » (*custos pecuniae regis*) et qu'un autre Perse, Gobarès, est « préfet » (*praefectus*) de Pasargades. Du premier, Diodore affirme qu'il « gouvernait la ville » de Persépolis, probablement en l'absence d'Ariobarzanès, auquel il interdit de rentrer dans la ville, car lui-même était entré en négociation avec Alexandre : tout aussi bien livra-t-il au roi le trésor dont il avait la garde (cf. chapitre 16.12). Autant dire qu'il portait en perse le titre de **ganzabara*.

En première analyse, les informations données par les auteurs hellénistiques n'entrent pas en contradiction avec les (rares) informations que l'on peut glaner dans les tablettes. Tout d'abord, les citadelles sont citées à de nombreuses reprises. Les citadelles (*halmarrīš*) ne sont pas uniquement des lieux de collecte et de transformation des produits prélevés sur le bas pays, mais aussi, et sans doute d'abord à l'origine, des points militaires dans tous les sens de l'expression, qui sont utilisés également comme relais de transmission des signaux acoustiques (Diodore XIX, 17.6 : *phylakai*). Deux tablettes (PF 1591, 1812) enregistrent le versement de rations (bière, grains) aux « gardes de forteresse (*halmarrīš nuš-kip*) », dont celle de Persépolis ; dans l'un des cas, le groupe est composé de trois escouades (10, 20, 70 hommes), dirigées chacune par un chef désigné. Ces soldats doivent être distingués des *kurtaš* attachés aux ateliers d'une trésorerie (*kapnuškira*) ou des *kurtaš* chargés de la surveillance des ateliers (PF 874), ou encore des gardiens des paradis ou des domaines ruraux, qui sont eux aussi des *kurtaš* (*puhu*).

Si minces soient-ils, ces renseignements prouvent – s'il en était besoin – que les garnisons que l'on voit en place en 331 n'ont pas été disposées précipitamment pour bloquer l'avance macédonienne. Mais à eux seuls ils ne permettent aucune conclusion sur le statut politique de la Perse à l'époque de Darius I^{er}. Ce qui fait problème, c'est évidemment qu'un satrape ne soit jamais cité à des qualités dans les tablettes, parmi les personnes de haut rang qui reçoivent des rations. Il est vrai que l'absence de titre pour désigner Parnaka peut être considéré comme un simple argument *a silentio*, d'autant moins déterminant à lui seul que l'on s'entend aujourd'hui pour désigner comme satrapes des personnages qui ne portent pas ce titre, en raison du rôle qu'ils jouent dans la distribution de *halmi* aux voyageurs qui empruntent les routes royales. Néanmoins l'argument *a silentio* n'est pas sans valeur, puisque, on l'a vu, le terme satrape n'est pas absent des archives persépolitaines.

Les tablettes nous apprennent également l'existence de plusieurs corps d'administrateurs chargés de tâches judiciaires. Trois d'entre elles se réfèrent par exemple à des *šamidakurra*, que l'on comprend parfois comme « officiers de paix/conciliateurs » (PF 1311, 1374, 1461). D'autres personnages semblent détenir des fonctions de police. Une tablette (PF 1272) rapporte la livraison de rations de vin à un certain Bakabada, désigné comme « juge (*databara*) de Parnaka ». Étant donné qu'il reçoit des rations pour 20 jours, il est probable que sa tâche l'amenait à se déplacer d'un endroit à l'autre en Perse. L'expression « juge de Parnaka » n'a rien qui puisse étonner. On la retrouve dans des tablettes babyloniennes – tel ce « *dātābaru* d'Artareme », qui exerce manifestement des fonctions officielles (Artarios/Artareme est satrape de Babylonie), ou encore le « juge de Gubāru », satrape (ou haut administrateur) de Babylonie à l'époque de Darius II.

On connaît par Élien (*VH*, I, 34) l'existence de juges itinérants en Perse à l'époque d'Artaxerxès II. Cependant, les tâches de Bakabada paraissent de nature différente. Rien ne prouve en effet que Bakabada était un officier agissant sur place au nom d'un satrape. Dans une telle hypothèse, en effet, on ne comprendrait pas que les tablettes ne donnent jamais à Parnaka le titre de satrape : tout aussi bien n'en porte-t-il aucun. Les fonctions de Parnaka étaient d'une grande ampleur, mais en même temps elles étaient limitées à l'administration des biens et des travailleurs de l'administration. C'est sans doute dans ce cadre qu'agissait le « juge de Parnaka ». Il semble bien en effet que, dans l'usage administratif, le terme *dāta* (« loi ») fait référence à des règlements auxquels les fonctionnaires doivent se conformer, y compris lorsqu'ils établissent leurs comptes financiers (PF 1980). Il est donc probable que Bakabada, au nom de Parnaka, était chargé de régler les litiges internes à l'administration et de rappeler les comptables et les chefs de magasin aux règles et obligations de leurs charges. En ce sens, le rapprochement entre Bakabada et les juges itinérants d'Élien ne doit pas conduire à identifier la fonction du premier aux missions assignées aux seconds : Bakabada fait partie de l'administration générale, les autres de l'administration royale. Au reste, la modestie de sa ration journalière (moins d'un litre de bière) n'incite pas à lui attribuer une place éminente dans la hiérarchie administrative. De tout cela, on peut fermement conclure que Parnaka ne dispose ni du titre ni des fonctions satrapiques, telles qu'on peut les analyser dans les différentes provinces de Darius (cf. chapitre XII).

À ces observations, on en joindra deux autres. Tout d'abord, on doute que les grandes familles aristocratiques perses aient pu être soumises à la même administration que celle qui réglait la vie et le travail des *kurtaš*. Leur cadre de vie est moins territorial que « tribal », au sens qu'Hérodote donne aux *genē* perses (I, 125). À ce point, on doit rappeler ce que Quinte-Curce écrit d'Orxinès en 325 : « Alexandre arriva ensuite à Pasargades ; il s'agit d'un *ethnos* (*gens*) perse, qui avait pour satrape Orxinès » (X, 1.22). Certes, la terminologie de Quinte-Curce n'est pas sûre : la suite du récit montre qu'Orxinès est le chef de la tribu des Pasargades. Mais en même temps, dans toutes les langues, le terme *satrape* est lui-même souvent de contenu administratif indéfini. Tout compte fait, il ne serait pas inconcevable que le titre ait été porté par les chefs des grands *genē* aristocratiques qui, sans nul doute, tenaient sous leur pouvoir les petits paysans qui travaillaient sur le territoire lié à la tribu. Quoi qu'il en soit de cet aspect terminologique (secondaire), il est raisonnable de penser qu'à côté de la division territoriale propre à l'administration coiffée par Parnaka, l'ancienne répartition propre aux clans et aux tribus perses a continué de fonctionner, que leurs chefs aient ou non porté le titre de satrape. Au reste, dans l'état-civil

des Perses, le nom de la tribu continue d'être accolé au nom du père, comme le montrent l'exemple de « Masdayašna le Maraphien » (PF 1797) ou ceux (contemporains) d'Amasis le Maraphien et de Badrès des Pasargades (Hérodote IV, 167). Dans cette hypothèse, la création ultérieure d'une fonction de satrape de Perse s'intégrerait dans une dynamique de renforcement du pouvoir royal en Perse même, aux dépens des chefs héréditaires des tribus : mais il subsiste trop d'incertitudes sur ce point pour que l'on puisse fonder une telle hypothèse.

Il convient également de ne pas oublier que l'aire délimitée par les tablettes de Persépolis ne couvre pas toute la Perse, au sens géographique et politique du terme. L'*ethnos* perse comprend des sous-ensembles qui se situent aux marges de l'espace royal proprement dit. Si certains de ces groupes, comme les Sagartiens ou les Yautiyens, sont enregistrés par Hérodote parmi les peuples tributaires, tel n'est pas le cas d'autres ethnies, celles en particulier des Mardes et des Ouxiens. Les premiers vivent dans la montagne non loin du cœur de la puissance royale, les seconds dans les montagnes qui bordent la Susiane et la Perse, à proximité d'une région administrée d'une main ferme par l'administration royale, le bassin de Fahliyun. Ce sont les uns et les autres des populations vivant d'un nomadisme à court rayon d'action, articulé avec une agriculture de fond de vallée. Par exemple, « les Ouxiens de la montagne » sont ainsi décrits par Arrien : « Ils n'ont ni argent ni terre cultivable ; ce sont pour la plupart des pasteurs » (*nomeis* ; III, 17.6). L'importance du tribut annuel que leur imposa Alexandre rend compte de la taille de leurs cheptels : 100 chevaux, 500 animaux de transport et 30 000 moutons (Arrien III, 17.5). Ils ne sont ni tributaires ni donateurs, puisque, selon les auteurs hellénistiques, ce sont au contraire les Grands Rois qui leur versent des dons ou des tributs lorsqu'ils traversent leur territoire (chapitre 16.11). En définitive, une seule conclusion semble s'imposer : toute la Perse n'est pas gérée directement par l'administration coiffée par Parnaka.

• *Maison royale, Perse et Empire : une hypothèse.* – Lorsque Darius ordonne de livrer à Irtašduna 100 moutons pris sur sa maison (*ulhi*), on est donc tenté de penser non pas qu'il fait référence de manière générique aux biens gérés par l'administration, mais plutôt qu'il charge Parnaka de prélever ces bêtes sur un compte précis. Il en est de même des ordres donnés par Irtašduna, par Irdabama ou par Arsamès de prélever des marchandises, prises dans leur maison (*ulhi*), à destination de personnes désignées. Il est peut-être possible de retrouver dans les textes classiques les traces de l'existence d'une maison royale, distinguée de l'administration financière générale. On sait que, lorsque le Grand Roi se déplace, il est accompagné de toute sa cour, y compris d'un trésor transporté par des centaines d'animaux. Or, il n'est pas sûr que ce trésor doive être confondu avec les trésors conservés dans les capitales de l'Empire – ceux-là mêmes dont Alexandre s'empara en 331-330. C'est ce que suggère en tout cas un passage de Charès de Mytilène, cité par Athénée dans un long développement portant sur la *tryphē* des rois perses :

Près du lit du roi, derrière la tête, il y avait une pièce assez grande pour contenir cinq lits, où étaient entreposés 5 000 talents d'or qui remplissaient le tout ; cette pièce était appelée « l'oreiller royal ». Au pied du lit du roi, il y avait une seconde pièce, contenant 3 000 talents en argent frappé, et appelée « le tabouret royal » (XII, 514e-f).

On retrouve dans le texte les formules couramment employées par les auteurs grecs pour désigner les revenus affectés par le roi à la liste civile des princesses perses (le voile, la chaussure de la reine, etc.). Le rapprochement n'est pas sans intérêt : il suggère en effet

que le roi disposait pour ses besoins personnels d'un trésor, qui ne se confondait pas avec les trésors gérés par les trésoriers que mettent en scène les tablettes de Persépolis.

Cette interprétation s'inscrit dans la distinction que nous avons proposée entre terre tributaire et *tagē* (chapitre X, 7) : si tous les territoires – ce que nous appelons l'Empire – relèvent du roi-conquérant (par le biais des prélèvements tributaires), des parties lui ont été réservées (la *tagē*) en qualité de *dōrea* pour les besoins propres de sa maison. On proposera de considérer que la Perse est organisée sur un modèle identique, à savoir qu'à l'intérieur du pays on peut distinguer les territoires des *ethnē*, les domaines des nobles (constitués par voie d'héritage et/ou par donation royale), les terres gérées par l'administration, et la terre royale, prise dans le sens restrictif qu'implique la *tagē* du Pseudo-Aristote : cette *tagē*, c'est cette réalité à laquelle feraient référence les tablettes citant l'*ulhi* royal, autrement dit la maison royale (*oikia basileōs*). Cette *tagē* royale perse est bien une *dōrea* au sens où l'entend le Pseudo-Aristote, c'est-à-dire qu'elle ne se distingue pas dans le paysage des terres de l'administration : à la maison royale ont été attribués des terres et des villages – sans doute eux aussi gérés par des intendants propres – dont les revenus alimentent le trésor personnel du souverain et font fructifier son patrimoine : c'est sur ce compte que Darius ordonne à Parnaka de prélever 100 moutons et de les remettre à Irtašduna. L'hypothèse – que nous proposons ici à seule fin d'être discutée – implique que le roi n'est pas simplement le maître de l'Empire, mais qu'il existe également en tant que personne privée, ou plutôt en tant que chef d'une maison (*ulhi*), qui ne se confond pas avec ce qu'on a pris l'habitude de dénommer l'économie royale.

L'ambiguïté de la terminologie rend compte peut-être de l'ambiguïté de la situation, qui tout à la fois distingue et confond. Le terme *ulhi* n'est pas réductible à un domaine rural, contrairement à ce qu'est un domaine de fonction (*irmatam*), dont le paradis satrapique est une illustration bien connue. À l'origine, la maison du roi devait être constituée des biens de la famille – au même titre que chaque maison aristocratique (*oikos* : Hérodote III, 119 ; chapitre VIII, 4). En principe, la maison du roi est entretenue par les productions qui ressortissent à cette part qui, étymologiquement, signifie la « part du roi », versée au roi sous forme de « don », selon un processus dont on trouve probablement un écho lointain dans le *nomos persikos* si précisément défini par Élien (*V.H.* I, 31 ; chapitre X, 3) : tel est en effet le sens originel du *baji-baziš*. Cette « répartition » devait remonter à une haute antiquité, puisqu'on repère le terme *baziš* dans le nom du cinquième mois perse (juillet-août), **drnabaziš* (« mois du *baziš* sur les récoltes »). Au fur et à mesure de l'affermissement du pouvoir royal, seul le terme *baziš* s'est conservé, mais il ne désigne plus qu'une des levées fiscales.

Une telle hypothèse n'implique pas l'existence de deux ensembles économiques rigoureusement distincts. C'est bien à Parnaka que Darius transmet l'ordre de prendre sur son *ulhi* des moutons à transférer sur le compte d'Irtašduna. En effet, la maison du roi n'a pas pour seules ressources les productions de domaines spécifiques. Chaque année, une part de la production ou du croît est mise de côté et portée sur un compte spécial, celui de la maison du roi. Malgré l'activité d'un personnel « attaché à la maison du roi », bien des opérations sont effectuées par des administrateurs qui dépendent directement de Parnaka. Le berger royal lui-même, Umizza, paraît entretenir des rapports hiérarchiques (indéterminés) avec Miššumanya qui, sous l'autorité de Harrena (PF 2025, 2070), a des responsabilités dans l'administration des troupes (PF 267, 2012). Ce qui rend l'interprétation si délicate est que, dans le même temps et sous des formes différenciées, les

maisons – royale et princières – sont incluses dans le domaine de l'économie royale, car c'est bien du roi que princes et princesses jouissent des revenus de leurs maisons, de la même façon que l'autorité de Parnaka procède d'une délégation royale. En quelque sorte, de par ses fonctions, Parnaka se trouve à l'intersection des deux sphères, que le roi domine indistinctement et sans partage. Et, à ce point, on est tenté de penser que c'est à une telle réalité que fait allusion Darius lorsque, à la fois, il distingue et rassemble dans une formule condensée les deux éléments que sont son pays (*dahyu* = la Perse) et sa maison (*viθ* = *oikos*; cf. *DPe*, *DNa*).

D'un point de vue historique, on peut se demander enfin si l'ambiguïté de la terminologie ne rend pas compte également de la gestation (difficile et contradictoire) de structures étatiques, à partir d'un monde qui est encore et toujours conçu idéellement comme la propriété personnelle du souverain. C'est au sein de la dynamique tributaire que fusionnent les représentations idéologiques et les réalités politico-économiques : car, par le biais du tribut, des dons et des prélèvements, le Grand Roi manifeste et exerce son autorité sans partage non pas tant sur les terres elles-mêmes que sur les richesses qu'elles produisent grâce au travail de ses sujets.

XI. TRANSITION

Vue par un auteur grec qui écrit vers la fin du IV^e siècle en Asie Mineure, la logique de l'économie royale est bien celle que l'on voit en pratique deux siècles plus tôt dans le Fârs ou dans l'Égypte achéménide. Analysés à la lumière des documents de Persépolis, les *corpus* régionaux révèlent une cohérence interne indéniable. Une telle conclusion a le mérite de restituer une globalité impériale à ce qui est pensé généralement comme une simple juxtaposition de recettes locales. On a vu en particulier l'apport considérable des documents araméens d'Égypte à la discussion. Or, il n'y a aucune raison historique déterminante qui permettrait de supposer que l'Égypte constitue un cas à part dans l'Empire. Bien au contraire, la situation documentaire de l'Égypte est tout à fait révélatrice des limites du raisonnement qui veut lier mécaniquement importance quantitative des *corpus* documentaires et degré d'intégration d'un pays dans les structures impériales : favorisée sur ce plan pour des raisons purement conjoncturelles, l'Égypte n'est-elle pas au contraire le seul pays qui a réussi, pendant deux générations, à se détacher politiquement du centre ? En dépit des lacunes de la documentation et quelle que soit l'ampleur des spécificités locales, on peut donc raisonnablement postuler que la gestion des biens royaux était organisée sur un modèle identique dans toutes les satrapies de l'Empire. Les conjonctions évidentes entre l'analyse du Pseudo-Aristote, les informations des documents égyptiens et babyloniens, et le modèle persépolitain laissent penser qu'une telle organisation était en place dès l'époque de Darius.

Ces observations n'impliquent pas nécessairement que l'installation d'une machine administrative impériale ait annihilé les traditions locales, en particulier dans le domaine socio-économique et culturel. Il est clair par exemple que l'existence d'une catégorie dénommée *gardu* n'a pas fait disparaître les autres catégories de travailleurs en Babylonie. À l'époque achéménide comme auparavant, on y rencontre aussi bien des travailleurs libres et des propriétaires que des esclaves proprement dits et des groupes de dépendants (souvent liés à l'économie des sanctuaires), dont les statuts, pour reprendre la

célèbre formule du lexicographe Pollux, les situent « entre les libres et les esclaves ». En d'autres termes, l'approche adoptée ici ne dispense pas de démarches régionales : elle les rend même encore plus nécessaires. L'enquête a déjà été amorcée dans le cours du chapitre précédent (chapitre x, 7). Il convient de la mener maintenant d'une manière plus systématique.

CHAPITRE XII

Le Roi des pays

I. DARIUS ET L'ÉGYPTE

• *Satrapes et satrapie.* – Nous disposons d'une documentation à la fois abondante et diversifiée sur la politique menée par Darius en Égypte. Les textes (égyptiens, araméens, grecs) et les documents archéologiques (statue de Darius, peintures et sculptures, stèles, *naoi*) témoignent éloquemment de l'activité multiforme de Darius sur les bords du Nil et dans les déserts de l'Est et de l'Ouest : construction de sanctuaires, mise en forme des « lois égyptiennes », ouverture d'un canal entre le Nil et la mer Rouge, etc. Quelles que soient les incertitudes qui subsistent sur les conditions dans lesquelles l'Égypte s'est soulevée en 522, il appert qu'Aryandès y fut confirmé par Darius dans son rôle de satrape, au moins jusque vers 510, date à laquelle il fut destitué et mis à mort dans des conditions que le récit d'Hérodote n'éclaircit pas pleinement (IV, 166). Toujours est-il que des textes démotiques montrent qu'en 492 c'est un nommé Phérendatès qui était revêtu de la fonction satrapique (*Berlin P.15339-125340*), jusqu'au plus tard en 484, date à laquelle Xerxès installa en Égypte son propre frère Achéménès (Hérodote VII, 7).

Depuis la conquête de Cambyse, le satrape perse tient sa cour à Memphis, où sont installés les bureaux et divers services administratifs. La citadelle, le Château Blanc (*Jnb hd*), est tenue par une garnison de Perses et d'auxiliaires, au titre de laquelle les Égyptiens doivent verser chaque année 120 000 médimnes de blé, en sus du tribut (Hérodote III, 91). Les organismes territoriaux de base (villages, nomes) n'ont pas subi de modification visible. Mais, sous l'autorité suprême de Memphis, l'Égypte elle-même est divisée en plusieurs circonscriptions que les textes araméens du ^{ve} siècle nomment « provinces » (*medi-nah*). Comme le montrent les documents araméens, le district méridional (Tšetreš) à Éléphantine pour capitale, et il doit être distingué de la province de Thèbes (*DAE 55*). Une garnison était disposée à Syène-la-Forteresse et, en face, dans l'île d'Éléphantine. Au sommet de la hiérarchie, mais sous la dépendance du satrape, on connaît le *frataraka* (« gouverneur »), qui réside à Éléphantine, tandis que le commandant de la garnison (*rab haylā*) est en résidence à Syène. Le premier chef de garnison connu l'est par un papyrus araméen, daté de l'année 495 : il s'agit d'un contrat passé entre trois femmes d'origine judéenne ;

les deux premières font référence à « la demi-portion que nous avaient donnée les juges du roi et Ravaka, le commandant de la garnison » (*DAE 2*). Telle est sans doute également la charge d'un certain Parnu (un Perse ou un Iranien), cité par des papyrus démotiques datés de 487 et 486, sous la dénomination de celui qui est « chargé du district méridional, à qui la forteresse (?) de Syène est confiée » (*Berlin P.13582 ; P. Loeb 1*).

L'intervention de Ravaka fait référence, selon toute probabilité, à une part du lot (*mnt*) alloué par l'administration aux soldats-colons d'Éléphantine, qui touchaient par ailleurs des rations sous forme de produits alimentaires (*ptp*) et sous forme d'argent pesé (*prs*). L'intervention des autorités achéménides dans les affaires juridiques et/ou judiciaires privées est fréquemment attestée : par exemple, dans une pétition (vers 410), les membres de la communauté judéenne d'Éléphantine demandent qu'« une enquête soit faite par les juges, les policiers et les informateurs (*gaušaka*) préposés à la province du District méridional » (*DAE 101*).

Placées juste au-dessus de la première cataracte, les troupes en garnison à Syène-Éléphantine avaient sans doute pour tâche d'une part de maintenir l'ordre, d'autre part et en même temps de garder la frontière du Sud, en direction de la Nubie. Il ne s'agissait pas pour autant d'une frontière absolument close, puisque l'un des documents où paraît Parnu fait allusion à un convoi de ravitaillement de blé venu des régions au sud de la première cataracte (*P. Loeb 1*).

Le retour d'Udjahorresnet à Saïs. – Dans sa formulation globale, la documentation égyptienne témoigne d'abord d'une continuité certaine entre Cambyse et Darius. Nous en avons un premier témoignage – il est vrai partial – dans la biographie du célèbre Udjahorresnet, que nous avons vu en action lors de la conquête du pays en 525. Il semble qu'il a accompagné Cambyse, lorsque le roi a quitté l'Égypte en 522, et qu'il s'est rapidement retrouvé dans l'entourage de Darius, qui le renvoya bientôt dans la vallée du Nil (*fig. 37*). Il écrit en effet :

La Majesté du roi de la Haute et Basse-Égypte, Darius, qu'il vive éternellement, m'ordonna de retourner en Égypte – tandis que Sa Majesté se trouvait en Élam, alors qu'elle était Grand Roi de tous les pays étrangers et grand souverain de l'Égypte – pour remettre en état l'établissement du bureau des écritures... après la ruine. Les barbares me portèrent de pays en pays et me firent parvenir en Égypte, comme l'avait ordonné le Seigneur du Double Pays (Posener n° 1E).

Ainsi donc, à l'instar de Nehtihôr, intendant d'Aršāma, qui regagna l'Égypte « de province en province » (*DAE 67*), Udjahorresnet, muni d'une autorisation royale, utilisa les services officiels pour rejoindre la vallée du Nil « de pays en pays ». Là, écrit-il, il restaura un établissement d'enseignement de la médecine (Maison de Vie), donnant aux étudiants tout ce qui leur était nécessaire pour poursuivre leurs recherches, « comme il en était auparavant ». Et l'Égyptien de préciser : « Sa Majesté a fait cela, parce qu'elle connaissait



Figure 37. Statue d'Udjahorresnet

l'utilité de cet art pour faire vivre tout malade. » On l'a vu en effet, les médecins égyptiens étaient fort réputés à la cour achéménide (chapitre VII, 2) ; ce sont eux que fit venir Darius lorsque, lors d'une chasse, il s'était fait une violente entorse en sautant à bas de son cheval, car « ils passaient pour être les premiers dans l'art de la médecine » (Hérodote III, 129). Udjahorresnet souligne que l'œuvre de restauration menée à l'initiative de Darius englobait tout le sanctuaire de Neith à Saïs : « Sa Majesté a fait cela... pour faire durer le nom de tous les dieux, leurs temples, les revenus de leurs biens *wakf* et la conduite de leurs fêtes, éternellement. » Aux yeux d'Udjahorresnet, Darius poursuit donc l'œuvre de Cambyse, qui avait manifesté une piété prononcée envers la déesse Neith.

• *Darius et les lois égyptiennes.* – C'est à peu près à la même date – en 519 – que Darius envoya une lettre à son satrape d'Égypte, connue (sous forme lacunaire) par un texte figurant au verso de la *Chronique Démotique*. Darius ordonnait à son satrape de rassembler des sages égyptiens, issus des prêtres, des guerriers et scribes. Ils étaient chargés de porter par écrit toutes les lois anciennes de l'Égypte, jusqu'à la 44^e année du pharaon Amasis, à savoir 526, donc à la veille de la conquête achéménide. La commission travailla pendant seize ans (519-503) et produisit deux copies de son travail : l'une en démotique, l'autre en araméen.

Le texte ne précise pas le contenu exact du livre ainsi rédigé. Il distingue seulement le « droit public (ou constitutionnel) », le « droit des temples » et le « droit privé ». Il est tentant de rapprocher ce texte d'autres papyrus de l'époque ptolémaïque, qui pourraient avoir été composés sur le modèle du code de Darius. L'un d'entre eux, écrit en démotique, est connu sous le nom de « Code légal d'Hermopolis Ouest ». Plus que d'un code de lois à proprement parler, il s'agit d'un recueil de pratiques jurisprudentielles, qui ont trait essentiellement aux affaires de locations et aux contestations de propriété : le juge pouvait y trouver facilement la marche à suivre dans chaque cas de figure qui pouvait se présenter. Il est pratiquement assuré que ces recueils ont été rédigés par des membres du clergé, qui disposaient de documents écrits conservés dans les Maisons de Vie – telle celle qu'Udjahorresnet restaura à Saïs.

• *Phérendatès et le sanctuaire de Khnūm d'Éléphantine.* – C'est très probablement en cette qualité que Darius et son gouverneur en Égypte furent amenés ultérieurement à intervenir dans une affaire du sanctuaire du dieu Khnūm à Éléphantine, en 492-491. Deux lettres écrites en démotique ont en effet été découvertes à Éléphantine, qui portent témoignage des rapports entre le collègue des administrateurs du sanctuaire et un nommé Phérendatès, « auquel l'Égypte est confiée » (Berlin P.15339-15340). Il ne peut s'agir que du satrape, successeur d'Aryandès. L'affaire en débat est la nomination d'un *lesonis* à Éléphantine : le *lesonis* n'est pas un prêtre à proprement parler, mais un administrateur des biens du temple, comparable, si l'on veut, au néocore d'un temple grec. Dans la première lettre, Phérendatès rappelle au collègue des prêtres de Khnūm les conditions (sociales et morales) requises pour pouvoir être candidat au poste, et pour être reconnu « en accord avec ce que Darius le pharaon a commandé ». Huit mois plus tard, les prêtres de Khnūm écrivent à Phérendatès. Sans se référer directement à la missive antérieure du satrape, ils lui font savoir le nom de celui qu'ils ont choisi.

L'intervention de Darius et de son représentant en Égypte est donc peu pesante. Si l'on en juge à la chronologie des lettres et à leur contenu, les gens de Khnūm n'ont pas à

proprement parler soumis leur candidat à l'approbation du gouvernement : ils se limitent à communiquer au satrape le nom de l'heureux élu. Phérendatès s'est contenté de rappeler préalablement que le choix devait répondre à des conditions que chacun connaissait. Nul doute que, ce faisant, Phérendatès ne faisait que reprendre un rôle dévolu traditionnellement au pharaon : tout aussi bien agit-il au nom de « Darius le pharaon ».

Au reste, le célèbre texte démotique intitulé *La Pétition de Pétéisis* semble rendre compte des limites de l'intervention du pouvoir royal en ces domaines. Rappelons que c'est dans la neuvième année de Darius (512) que Pétéisis III fut fait prisonnier par Ahmosis, venu faire une enquête à El-Hibeh (Teuzoi), près du *lesonis* Zeubestefonk, fils de Jenharouï. Pétéisis était alors scribe du temple. Son compte rendu fut porté au gouverneur (le satrape de Memphis?). Peu après, Pkoip vint à El-Hibeh, où il dénonça Pétéisis auprès des prêtres. En outre, « il enleva ses fonctions au *lesonis*, le jeta en prison et fit placer des verrous à la porte de notre prison. Puis encore, il remplaça le *lesonis* par Jenharouï, fils de Petehapi ». Après de nombreuses difficultés, Pétéisis comparut devant le gouverneur, auquel il dénonça les agissements des prêtres de Teuzoi. À son retour, Pétéisis trouva sa maison incendiée. Le gouverneur convoqua alors les prêtres à Memphis. Seul le *lesonis* répondit à la convocation. Il fut battu de 50 coups de verge. Mais finalement, il put regagner Teuzoi en compagnie de Pétéisis, sans que celui-ci, malgré les promesses du *lesonis*, puisse faire valoir ses droits (P. Rylands IX).

• *Darius dans le temple d'Hibis (El-Khargeh).* – L'activité de constructeur de Darius est repérable sur plusieurs sites égyptiens. À El-Kab, sanctuaire impérial de la Haute-Égypte, où le nouvel Horus, le pharaon, recevait la couronne blanche, le temple fut reconstruit par Darius. Sur un contre-poids retrouvé à Karnak, le roi porte l'épithète de « aimé d'Haroëris », qui est le seigneur de la Haute-Égypte. Un fragment de meuble de culte porte également une inscription au nom de Darius. Plus récemment, on a retrouvé dans le même sanctuaire un demi-tambour de colonne, inscrit au nom de Darius : « Celui qui accomplit les rites, le roi de la Haute et Basse-Égypte, Darius. »

La présence de Darius est particulièrement prégnante dans l'oasis d'El-Khargeh, situé à près de 200 km à l'ouest de la vallée du Nil, à la hauteur de Louqsor. On y a retrouvé un temple de type égyptien, le seul qui soit connu, intact, depuis le Nouvel Empire jusqu'à l'époque ptolémaïque. Les premiers travaux y furent menés par les derniers pharaons de la dynastie saïte, mais c'est de Darius que datent les principaux aménagements. Décoré à l'effigie de centaines de divinités égyptiennes, le sanctuaire était dédié en priorité à Ammon-Rê. Darius y est représenté à de multiples reprises en pharaon, portant les couronnes et attributs traditionnels, présentant des offrandes diverses aux dieux et aux déesses du panthéon égyptien (encens, vin, eau, champs). Sont inscrits deux hymnes à Amon, ainsi qu'un hymne au Soleil que le roi devait réciter au cours des cérémonies. Darius y est ainsi salué : « Le Maître des diadèmes, fils d'Amon, élu de Râ..., l'Horus d'or "Seigneur des Terres, aimé de tous les dieux et déesses d'Égypte", roi de la Haute et de la Basse-Égypte, "Rayon de Râ", le propre fils de Râ qui aime Darius, qu'il vive éternellement, aimé d'Amon-Râ, seigneur de Hibis, dieu grand riche de vigueur, qu'il vive éternellement ». Sur le mur extérieur, plusieurs inscriptions célèbrent l'œuvre de constructeur de Darius. Ammon-Rê manifeste ainsi sa satisfaction :

Amon-Rê, son disque apparaît en vie-puissance le matin, illuminant les Deux Terres par la splendeur de ses yeux... Les dieux sont en allégresse. Il a vu les salles précieuses,

splendides et confortables de son temple. Il n'y a pas d'autre prince qui soit grand comme le roi de Haute et Basse-Égypte, Fils de Rê, Darius, souverain de tous les princes de [tous] les pays étrangers. Il a [fait] ceci comme son monument à son père Aménôphis, grand dieu, puissant de bras, en faisant pour lui... en bonne pierre blanche de Meska, place d'éternité, dont ce fut Sechar qui fonda les murailles, construites en travail parfait d'éternité, dont ce fut Resi-inbef qui exécuta la décoration et créa la beauté de ses portes, et dans laquelle le Soleil brille pour l'éternité à jamais.

Bien des représentations rendent compte des liens privilégiés entre les divinités et le pharaon, en l'occurrence Darius. Entre autres exemples, quatre panneaux superposés sur le mur est de la salle hypostyle B mettent en scène Darius et quelques divinités particulières : Mut prend la main du roi et donne vie à ses narines ; on reconnaît également le dieu Imy-wet qui étend son sceptre vers les narines de Darius ; tout en bas, Darius est embrassé par Isis, qui s'adresse à lui comme à son fils bien-aimé. Par ailleurs la déesse Neith de Saïs allaite le jeune Darius, tandis qu'Hathor d'Hibis le prend par le bras. Deux inscriptions explicitent la scène : « Paroles à dire par Neith la grande, la mère divine, dame de Saïs qui préside à Hibis », et (derrière elle) : « Saisis, ô jeune, ses mamelons avec ta bouche, c'est la puissante qui est en tête de Saïs. » La même scène est répétée dans la pièce L du sanctuaire : « Paroles à dire par Neith la grande, dame de Saïs : "J'allaite ta personne avec [mon] lait, de sorte que tu assembles la Double-Terre avec tous les *Rekhyt* [peuples soumis] dans ton poing, ô mon fils !" ». Ailleurs (Salle hypostyle N), c'est par Mut que Darius est allaité. Ce rite pharaonique bien connu confère au nouveau roi un caractère divin.

• *Darius à Héliopolis.* – Parmi les documents les plus récemment mis au jour, figure la statue de Darius (fig. 13), qui fut placée ultérieurement à l'entrée de la Porte de Suse, dite « Porte de Darius ». La déclaration de Darius lui-même rend clair que la statue vient d'Égypte, où elle a été sculptée. On y trouve également, gravées sur les pans de la ceinture, sur les plis de la tunique et sur le rebord de la base, quatre inscriptions hiéroglyphiques. L'une d'entre elles fait référence à :

L'image faite à l'exacte ressemblance du dieu parfait, maître des Deux Terres, que Sa Majesté a faite afin qu'un monument de lui soit durablement établi et qu'on se souvienne de sa personne auprès de son père, Atoum, seigneur héliopolitain des Deux Terres, Râ-Harakhté, pour l'étendue de l'éternité. Que celui-ci lui accorde en récompense toute vie et toute force, toute santé, toute joie, comme Râ [en jouit].

La plus longue des inscriptions souligne plus nettement encore les liens entre Darius et Atoum, dans le même temps qu'elle entremêle titulature pharaonique et titulature perse :

Le roi de Haute et de Basse-Égypte, maître des Deux terres, Darayouesh, qu'il vive éternellement ! Le grand roi, le roi des rois, le seigneur suprême de la terre [dans sa totalité, le fils du] père-d'un-dieu Ouishtapa [Hystaspes], l'Achéménide, lui qui est apparu en roi de la Haute et de la Basse-Égypte sur le siège où Horus règne sur les vivants, comme Râ à la tête des dieux, éternellement !

Le dieu confère à Darius un pouvoir universel :

Je te donne tous les pays de plaine et de montagne réunis sous tes sandales. Je te donne la Haute-Égypte et la Basse-Égypte qui adressent des adorations à ton beau visage comme à celui de Râ, éternellement.

• *La réputation pharaonique de Darius.* – Dans tous les cas, les sources classiques donnent de Darius l'image d'un pharaon très respectueux des coutumes de ses sujets égyptiens, par opposition à la conduite de Cambyse. C'est ainsi que la statue de Darius trouvée à Suse fait songer à ce qu'écrivent Hérodote (II, 110) et Diodore de Sicile (I, 58.4) des rapports entretenus par Darius avec les prêtres du sanctuaire d'Hephaistos [Ptah] à Memphis. C'est là que, selon les auteurs grecs, on avait disposé des reliefs vantant les exploits du pharaon Sésostris, célèbre pour ses conquêtes asiatiques. Darius voulait y disposer sa propre statue au-dessus de celle de Sésostris. Les prêtres ne l'entendirent pas ainsi : « Le chef des prêtres (*arkhihiereus*) s'y opposa dans un discours qu'il tint devant l'assemblée des prêtres, alléguant que Darius n'avait pas encore surpassé Sésostris. » Darius, paraît-il, prit fort bien la chose, et renonça, pour le moment, à son projet. Si cette tradition populaire a un sens, elle indique que Darius, en Égypte, tenta de recueillir à son profit le prestige d'anciens pharaons, en particulier Sésostris, présenté par Hérodote et par Diodore comme le plus grand conquérant et administrateur. Avant de se lancer à la conquête du monde habité, ce pharaon « divisa tout le pays en 36 parties que les Égyptiens appellent *nomes* ; il préposa à chacune un nomarque, chargé de percevoir les tributs royaux et de présider à l'administration locale ». Il s'entoura d'hommes de sa génération, qui lui étaient tout dévoués : « Il leur avait donné en partage les meilleures terres, afin qu'ils eussent des revenus convenables, et que étant à l'abri du besoin, ils ne fussent plus occupés de la guerre. » Ses conquêtes embrassèrent un immense espace, du Gange au Danube. Il conquiert la Thrace, mais également le reste de l'Asie et la plupart des Cyclades, et il éleva en Thrace des colonnes inscrites, qui portaient la représentation des peuples vaincus. « Enfin, se montrant humain envers tous ses sujets, et ayant terminé son expédition au bout de neuf ans, il ordonna à tous les peuples soumis d'envoyer en Égypte, chacun selon ses facultés (*kata dynamin*), un tribut annuel » (Diodore I, 53-55). Le même Diodore insiste aussi sur les travaux de paix réalisés par ce pharaon, grâce à la main-d'œuvre rassemblée à l'issue des campagnes militaires : « Dans toute la région qui s'étend depuis Memphis jusqu'à la mer, il creusa de nombreux canaux qu'il fit tous communiquer avec le Nil, afin de faciliter le transport des fruits et les relations commerciales de tous les habitants ; mais, ce qui est le plus important, il garantissait ainsi le pays contre l'invasion des ennemis » (I, 56-57). Il est assez tentant de reconnaître dans le portrait et l'œuvre de Sésostris des références implicites aux réalisations de Darius dans de nombreux domaines, de la même façon que Diodore (à la suite de Ctésias) traitait de la reine mythique Sémiramis à la lumière de réalités achéménides.

De même, Diodore replace l'activité codificatrice de Darius dans la longue durée pharaonique, à la suite de Mnévès, Sasychès, Sésostris et Bocchoris (I, 94-95) :

Darius, père de Xerxès, est regardé comme le sixième législateur des Égyptiens. Ayant en horreur la conduite de Cambyse, son prédécesseur, qui avait profané les temples d'Égypte, il eut soin de montrer de la douceur et du respect pour la religion. Il eut de fréquentes relations avec les prêtres d'Égypte, et se fit instruire dans la théologie et dans l'histoire consignées dans les Annales sacrées (*hierai graphai*). Apprenant ainsi la magnanimité des anciens rois d'Égypte, et leur humanité envers leurs sujets, il régla sa vie d'après ses modèles, et inspira par sa conduite une telle vénération aux Égyptiens qu'il est le seul roi qui de son vivant ait reçu le nom de dieu ; à sa mort, ils lui rendirent les mêmes honneurs qu'ils avaient coutume de rendre aux anciens rois d'Égypte. Voilà les hommes auxquels on doit ces lois qui font l'admiration des autres peuples. Parallèlement, Hérodote (II, 158-159) et Diodore (I, 33) soulignent qu'en établissant une voie d'eau entre Bubastis et la mer Rouge, Darius a repris l'œuvre de Nécho. C'est ce

pharaon qui, selon Hérodote, « entreprit le percement du canal... [qui] fut achevé par le Perse Darius ». Hérodote mentionne que Néchao avait dû interrompre les travaux, en raison de l'opposition des Égyptiens; un oracle en effet avait proclamé « que Néchao travaillait au profit du barbare », ce par quoi on comprend parfois que c'étaient les marchands étrangers qui recueilleraient les bénéfices de la liaison directe. Diodore reprend la tradition, mais il ajoute que « Darius le laissa inachevé », car il avait été convaincu par ses conseillers « que s'il perçait le détroit, il ferait inonder toute l'Égypte », en raison de la différence de niveaux entre la mer Rouge et le territoire égyptien ! Cette présentation permettait à Diodore d'attribuer au seul Ptolémée le mérite d'avoir terminé les entreprises antérieures.

• *Le pharaon et le Grand Roi.* – Sur les stèles du canal, Darius est désigné comme « né de Neith, maîtresse de Saïs... Celui que Râ a placé sur son trône pour parachever ce qu'il avait commencé ». Sa « mère », Neith, lui a confié l'arc « pour renverser ses ennemis chaque jour, comme elle l'avait fait à son fils Râ » (Posener n° 8). Les compositions picturales de Hibis (El-Khargeh) attestent de l'effort idéologique mené par Darius et ses conseillers en Égypte. Une autre représentation est intéressante. Il s'agit d'un petit *naos* en bois trouvé à Hermopolis, qui porte des inscriptions au nom de « dieu parfait, seigneur des Deux Terres, Darius », « Le roi de la Haute et Basse-Égypte, Darius », et « Vive le dieu parfait, seigneur des Deux Terres, Darius, Darius, vivant éternellement ». L'ensemble des textes et documents incite à penser que Darius a voulu signifier une continuité avec les traditions du pouvoir pharaonique.

Mais, en même temps, le discours idéologique n'est pas univoque. Sur la stèle de Tell-el Maskuhta, sont représentés les deux Nils sous le disque ailé égyptien. Les dieux s'adressent à Darius en ces termes : « Je te donne toutes les terres, tous les pays soumis, tous les pays étrangers, tous les Arcs... Je te donne d'apparaître comme roi de la Haute et de la Basse-Égypte... » Darius est « né de Neith, maîtresse de Saïs : image de Râ ; celui que Râ a placé sur son trône pour parachever ce qu'il avait commencé ». Le texte hiéroglyphique reprend en même temps la titulature perse de Darius : « Roi Grand, roi des rois », et il est également salué comme « le roi des rois, le fils d'Hystaspes, l'Achéménide » (Posener n° 8). Il en est de même sur la statue de Suse, quand bien même Hystaspes y a été égyptianisé sous l'appellation de « père-d'un-dieu ». C'est bien la réalité qu'exprime également l'inscription trilingue (perse, élamite, accadienne) disposée sur le pan gauche de la robe royale de la même statue : « Voici la statue de pierre que Darius le roi a ordonné de faire en Égypte afin que celui qui, à l'avenir, la verra, sache que l'Homme Perse tient l'Égypte » (*DSab*). Cette orgueilleuse proclamation de domination par la force des armes ne laisse aucun doute sur le caractère perse du nouveau maître. Elle rappelle les mots que le même Darius fit graver à Naqsh-i Rostam, en s'adressant métonymiquement à un sujet non désigné : « Regarde les statues qui portent le trône... Alors, tu sauras que la lance du guerrier perse est parvenue au loin, alors tu sauras qu'au loin de la Perse, le guerrier perse a livré combat » (*DNa*). Il est non moins frappant que, sur une statue sculptée en Égypte par des artisans égyptiens, le Grand Roi porte le costume de cérémonie perse. Or, selon toute probabilité, la statue devait être disposée à l'origine dans le sanctuaire d'Atoum, à Héliopolis. L'effet voulu ne pouvait être que d'impressionner les Égyptiens par une représentation sans ambiguïté du pouvoir perse.

Quant au creusement du canal de Suez, il est généralement mis en relation avec la mission confiée par Darius à l'une de ses escadres. Nous sommes renseignés là-dessus

par Hérodote (IV, 44), qui tenait sans doute ses informations de son compatriote carien, Skylax de Karyanda, qui participa à l'expédition :

Sur l'Asie, nous devons à Darius la plupart de nos connaissances ; pour savoir où se termine l'Indus, l'un des deux fleuves où l'on trouve des crocodiles, il confia des navires à des hommes dont la véracité méritait sa confiance, entre autres Skylax de Karyanda. Les explorateurs partirent de la ville de Kaspatyros et du pays des Paktyes, et descendirent le cours du fleuve en direction de l'aurore et du levant jusqu'à la mer ; ils naviguèrent ensuite vers l'Occident et au trentième mois de leur voyage atteignirent l'Égypte, à l'endroit où le roi de ce pays avait fait partir les Phéniciens dont j'ai signalé plus haut le voyage autour de la Libye. Ce périple achevé, Darius soumit les Indiens et ouvrit leurs mers à ses vaisseaux. Ainsi, sauf du côté du soleil levant, l'Asie nous est connue et l'on voit qu'elle présente les mêmes caractères que la Libye.

Ce passage d'Hérodote est inséré, on le voit, dans un développement plus général sur les limites du monde connu et sur la configuration de chacun des grands ensembles géographiques (IV, 36-46), lui-même inclus dans un vaste panorama des conquêtes européennes de Darius. Autant qu'on puisse en juger, la mission confiée à son escadre consistait à faire une reconnaissance de l'Indus, préalablement à la conquête du pays (vers 518 ?). Hérodote établit un rapport direct avec une décision prise par le pharaon Néchao après l'arrêt des travaux du canal : il ordonna à des Phéniciens de faire un voyage de circumnavigation de l'Afrique, via la mer Australe (l'océan Indien) et retour par les Colonnes d'Hercule (Gibraltar), voyage qu'ils auraient effectué en trois ans (IV, 43). D'après le récit de Skylax, la flottille envoyée par Darius aurait de son côté doublé la péninsule Arabique, avant de rejoindre la mer Rouge. Mais, quoi qu'il en soit de la réalité de ce voyage de circumnavigation, il est excessif de considérer que, dans le même temps, le roi aurait ordonné le creusement du canal, de manière à établir une ligne régulière de navigation entre l'Égypte et le golfe Persique. S'il eut jamais lieu, l'envoi de bateaux chargés de tributs resta un exploit exceptionnel. Apposée sur la stèle de Chalouf (Posener, n° 9), la déclaration de Darius s'apparente plus à celle que l'on voit figurée dans les inscriptions royales : elle représente une mainmise symbolique de l'espace délimité idéellement par le sillage des bateaux. Tout aussi bien les inscriptions sont-elles accompagnées de la représentation, à l'égyptienne, des peuples théoriquement soumis au pouvoir du Grand Roi. Pour autant, le creusement du canal ne doit pas être réduit à une vision politique : les campagnes de prospection semblent bien attester en effet une extension notable des échanges dans la région de Tell-el Maskuhta tout au long du v^e siècle.

• *De Cambyse à Darius.* – Les auteurs classiques aiment à opposer radicalement la politique égyptienne de Cambyse (impie) et celle de Darius (respectueux de la religion égyptienne). L'opposition est explicitement marquée par Diodore à propos de Darius législateur. À l'instar de Cambyse, Darius se préoccupa de l'enterrement d'un Apis, dans l'an 4 de son règne (Posener n° 5), en tant que « Roi de la Haute et Basse-Égypte, seigneur du Double Pays, doué de vie [comme] Râ [éternellement ?...] ». En effet, Sa Majesté aimait [l'Apis vivant] plus que tout roi ». Bien que le lien chronologique pose quelques problèmes, on rappellera ce que Polyen écrivait à ce propos (VII, 11.7).

Les Égyptiens ne pouvaient supporter la dureté du satrape Aryandès et, pour cette raison, ils se soulevèrent. Darius traversa l'Arabie Déserte. Il arriva dans le même temps que les Égyptiens étaient dans la douleur, car, à cette date même, l'Apis avait cessé de « paraître ». Darius donna un ordre en ce sens : 100 talents d'or seraient donnés à celui qui

ramènerait Apis. Heureusement étonnés de la piété du roi, les Égyptiens se soumièrent volontairement à Darius.

On est tenté de rapprocher ce texte de l'inscription hiéroglyphique qui vient d'être mentionnée et dont voici le texte (fig. 38) :

L'an 4, le troisième mois de la saison Shemou, jour 13, sous la Majesté du roi de la Haute et Basse-Égypte Darius, doué de vie comme Râ éternellement (?)..., ce dieu fut conduit en paix vers le bel Occident et on le fit reposer dans la nécropole, à sa place qui est la place que lui avait fait faire sa Majesté – on n'avait jamais fait chose pareille antérieurement – après qu'on lui eut fait toutes les cérémonies dans la salle d'embaumement. En effet, Sa Majesté l'a glorifié comme Horus l'avait fait à son père Osiris. On lui fit un grand sarcophage en solide matière de valeur comme on le faisait auparavant ; on lui fit des habillements de vêtements, on lui fit parvenir ses amulettes et tous ses ornements en or et en toute matière précieuse excellente, ils étaient plus beaux que ce qu'on faisait avant. En effet, Sa Majesté aimait l'Apis vivant plus que tout roi...

Puisse Darius être pour l'Apis un doué de vie et de prospérité à jamais (?) (Posener n° 5).

Une inscription plus récemment découverte montre en outre que, dans la 33^e année de Darius, on procéda solennellement à l'enterrement de la mère d'un Apis.

Le rapprochement entre Polyen et la stèle de l'Apis pose des problèmes chronologiques encore débattus. Si le passage de Polyen rend compte de l'opposition manifestée par des Égyptiens à la politique du satrape de Darius, on s'interroge sur les raisons précises de cette impopularité. On y retrouve surtout l'image traditionnelle, qui oppose le bon roi au mauvais satrape. On doute de l'aisance avec laquelle Darius aurait ainsi éteint ce qui est présenté comme à un soulèvement (*apostasis*). De son côté, Diodore, on l'a vu, note que les prêtres du sanctuaire de Ptah à Memphis refusèrent à Darius le droit d'ériger sa statue à côté de celle de Sésostris. Diodore a beau affirmer que Darius renonça sans aigreur à son projet, il serait naïf d'en conclure que les rapports de Darius avec le clergé étaient sans nuage, tant Diodore veut mettre en exergue la « bienveillance » de Darius à l'égard de la religion égyptienne : au reste, si elle est fondée sur un fait précis, l'anecdote tendrait plutôt à prouver que les prêtres n'étaient nullement décidés à se laisser imposer toute décision d'un roi étranger même pharaonisé. L'opposition entre Cambyse et Darius doit être relativisée en raison d'abord de la réévaluation de la politique de Cambyse (chapitre premier, 8-9 ; chapitre II). L'un et l'autre ont voulu être considérés en Égypte à la fois comme des Grands Rois et comme des souverains légitimes.

On ne peut pas affirmer non plus avec certitude que Darius supprima les mesures prises par Cambyse au sujet des revenus des temples égyptiens, même si l'opposition entre les



Figure 38. Stèle de l'Apis mort en 518

deux rois est implicite dans la présentation donnée par le texte porté au dos de la *Chronique démotique*. Certes, dans le temple d'Hibis à El-Khargeh, Darius est représenté à plusieurs reprises offrant des champs et des terres à différentes divinités égyptiennes. Mais il s'agit là de représentations a-temporelles du pharaon, qui n'impliquent pas nécessairement de donations réelles, même si elles ne les excluent pas. Face aux temples, Darius se trouvait dans la même nécessité que Cambyse : attirer leur adhésion sans leur concéder une puissance trop grande, contraire aux intérêts du pouvoir royal. Au reste, un document démotique de 486 semble indiquer que des titulaires de bénéfices dans le sanctuaire de Khnum d'Éléphantine étaient astreints à faire des versements dans la caisse du commandant Parnu (en l'occurrence de la myrrhe ; Berlin P. 13582).

• *Perses et Égyptiens*. – Les contacts entre les populations conquises et le centre ne s'établissent pas à travers une administration prise comme une abstraction. L'administration impériale est représentée sur place non seulement par des satrapes, mais également par tout un *staff* bureaucratique. Dès l'époque de Cyrus et de Cambyse, des Perses ont été envoyés par le roi dans chacune de ses provinces. Tous les hauts administrateurs de la satrapie égyptienne sont des Perses, qu'il s'agisse des satrapes, des gouverneurs ou chefs de garnisons de Syène-Éléphantine, des gouverneurs de Koptos ou encore des chefs militaires envoyés en 513 contre Barké en Libye. Mais, dans le même temps, les Perses ont conservé des Égyptiens à leur service, pour des raisons déjà évoquées : l'un des hauts officiers de l'administration tribulaire, le *sentî*, est égyptien ; on connaît également un Osorwêr, qui est subordonné à Parnu, à Syène. Et le *Roman de Pétéisis* ne cite que des Égyptiens à la cour du gouverneur de Memphis (P. Rylands IX).

Comme au temps de Cambyse, des Égyptiens acceptèrent sans apparente difficulté de travailler au service du conquérant pharaonisé. Outre Udjahorresnet lui-même, on citera Khnemibré qui, dans une série de plus de dix inscriptions, donne des indications précieuses sur ses origines et ses fonctions (Posener n°s 11-23). Ces inscriptions ont été retrouvées gravées sur la roche, dans le Wadi Hammamât, lieu où, traditionnellement, les pharaons faisaient extraire la pierre utilisée pour les statues et les constructions : c'est là également que fut extrait le bloc dans lequel fut sculptée la statue de Darius découverte à Suse. Khnemibré y détient le titre de « chef des travaux de l'Égypte du Sud et du Nord », dès au moins la dernière année du pharaon Amasis. Dans une généalogie fictive, il assure avoir des liens familiaux avec ses prédécesseurs du Nouvel Empire et de l'époque éthiopienne. Plusieurs de ses inscriptions datent des années 26 (496), 27 (495), 28 (494) et 30 (492) du règne de Darius. Certaines d'entre elles sont des dédicaces aux dieux Min, Horus et Isis de Koptos. Il se donne des titres ronflants, tels que « le commandant des soldats, le commandant des travaux de la troupe ». Il est possible que cette titulature rende compte de l'organisation militaire des expéditions d'extraction de la pierre. Il est non moins probable qu'elle ne corresponde pas exactement aux pouvoirs dévolus à cet Égyptien. On connaît également une série d'inscriptions, gravées au nom d'un Perse, Atiyawahy, « fils d'Artamès et de la dame Qandjou », dont l'activité au Wadi Hammamât est attestée sur 51 années, depuis l'an 6 de Cambyse (524) jusqu'à l'an 13 de Xerxès (473). Il salue Darius de la manière suivante : « Le dieu bon, seigneur du Double Pays, Darius, doué de vie comme Râ, aimé de Min le Grand, qui réside à Koptos » (Posener n° 24). Il est probable qu'il était chargé d'alimenter en pierres les chantiers de construction d'El-Khargeh. Il porte le titre de « *saris* de Perse » : sans doute était-il gouverneur de Koptos et de toute la région du Wadi Hammamât.

Un autre Égyptien, Ahmôse, se donne des titres prestigieux : « L'honoré auprès de l'Apis-Osiris, le compagnon unique, le chef des soldats Ahmôse... », et il affirme qu'il a joué un rôle de premier plan lors de l'enterrement d'un Apis :

Il se tenait devant l'Apis, s'occupant des archers et dirigeant la troupe et les soldats d'élite pour faire que ce dieu parvienne à sa place de la nécropole. Je suis un serviteur agissant pour ton ka. J'ai passé toutes les nuits à veiller sans dormir, cherchant comment te faire toutes les choses utiles. J'ai placé le respect pour toi dans les cœurs du peuple et des étrangers de tous les pays étrangers qui étaient en Égypte par ce que j'ai fait dans ta salle d'embaumement. J'ai envoyé des messagers vers le Sud et d'autres vers le Nord pour faire venir tous les gouverneurs des villes et des provinces portant leurs dons vers ta salle d'embaumement... (Posener n° 6).

Là encore, la terminologie traditionnelle ne doit pas induire en erreur. Les inscriptions de ce type ont pour première fonction de commémorer le souvenir d'un haut personnage parmi les Égyptiens. C'est à ceux-ci qu'elles sont destinées. Les mots utilisés par Ahmôse n'impliquent pas qu'il a organisé, seul, l'ensemble des cérémonies qui rythmaient l'inhumation d'un Apis. Quant aux titres proprement dits, ils sont plus révélateurs de son statut de prestige dans la société égyptienne que de sa place réelle dans la hiérarchie politico-administrative du pays.

À l'instar de Darius lui-même, les Perses d'Égypte ont pu adopter des coutumes égyptiennes. Il est tout à fait frappant en particulier de constater qu'Amasis, désigné par Hérodote comme un membre de l'illustre tribu perse des Maraphiens, porte un anthroponyme égyptien (IV, 167). Comme Polyen lui donne le nom d'Arсамès (VII, 28.1), on est amené à supposer que celui-ci a adopté la coutume égyptienne de la double nomination. On connaît également le cas d'Ariyawrata (frère d'Atiyawahy) qui, dans une inscription postérieure (461), se présente de la manière suivante : « Le Perse Ariyawrata, surnommé Djého, fils d'Artamès, né de la dame Qandjou » (Posener n° 31). De telles règles de nomination facilitaient sans doute les contacts des Perses avec les Égyptiens, sans qu'on puisse en conclure avec certitude à une égyptianisation des conquérants.

On fera la même remarque de prudence à l'égard de l'invocation que font certains Perses aux dieux égyptiens. C'est le cas d'administrateurs perses qui ont officié dans le Wadi Hammâmât : Atiyawahy, déjà nommé, attesté sous Cambyse, Darius et Xerxès, et son frère Ariyawrata, sous Xerxès et Artaxerxès I^{er}. Le deux frères invoquent des dieux égyptiens, ou du moins y font référence, dans une formule telle que :

Min le grand, qui est sur [son] reposoir

An 10 du Seigneur du Double Pays Xerxès

Fait par le saris de Perse, Atiyawahy et Ariyawrata

ou : « Fait par le saris de Perse, Atiyawahy, qu'il demeure devant Min qui est sur [son] reposoir » (Posener n° 27-28). Il paraît risqué d'y voir un indice d'égyptianisation, au sens strict du terme. Ils agissent simplement à l'imitation des Grands Rois qui, tous, ont adopté une titulature égyptienne. Étant gouverneurs de Koptos, il est logique qu'ils invoquent le dieu de la cité, Min. Des taureaux votifs retrouvés en Égypte semblent indiquer que certains Perses ont pu également, à l'imitation de Cambyse et de Darius, manifester leur respect pour Apis.

À l'inverse, des Égyptiens tentent de s'assimiler à l'ethno-classe dominante. Outre le cas déjà plusieurs fois abordé d'Udjahorresnet, on citera le cas de Ptah-hotep. La statue porte une inscription qui donne au personnage le titre de trésorier, mais il est difficile d'y reconnaître la place exacte qu'il tenait dans l'administration satrapique. Toujours est-il

que, sur sa robe à l'égyptienne, il porte des bijoux typiquement perses (torque) : sans doute s'agit-il d'un don royal. Par ailleurs, un sceau frappé au nom de Pétéisis, un batelier égyptien, porte témoignage de l'imbrication des traditions égyptiennes et des traditions perses : on y distingue en particulier l'image d'Ahura-Mazda, sous la forme d'un corps se détachant d'ailes horizontales.

D'une manière générale, les représentants de l'élite égyptienne eurent d'autant moins de mal à se rallier à Cambyse et à Darius que la pratique du don royal était bien connue chez les pharaons. Sur ce point l'un des documents les plus intéressants est une statue inscrite trouvée dans les environs de Priène. Il appert que le dédicant, un certain Pédôn, a servi auprès de Psammétique : en récompense, le pharaon lui avait concédé, comme « prix de sa valeur (*aristeia*), un bracelet en or et une ville, en raison de son courage (*areîēs heneka*) ». Il s'est fait représenter à la mode égyptienne, et la statue elle-même a certainement été sculptée en Égypte. Il était habituel en effet que le pharaon décorât ses fidèles de colliers ou de bracelets ; le don de ville est également connu par d'autres textes. Il saute aux yeux que le mode de distinction et les objets mêmes correspondent de près à ce qu'on sait des dons royaux achéménides (terres, villes, bracelets, colliers ; chapitre VIII, 1) : la décoration de la robe de Ptah-hotep rend compte également de cette rencontre entre usages pharaoniques et usages achéménides. Il est non moins notable que le sculpteur a traité à la manière égyptienne les bijoux portés par Udjahorresnet. En d'autres termes, ni Udjahorresnet ni Ptah-hotep n'avaient l'impression de « trahir » en recevant dons et honneurs du Grand Roi, car c'est en réalité, de leur point de vue, le pharaon qui les honorerait ainsi. C'est très exactement le sens d'une déclaration d'Udjahorresnet : « J'ai été un [homme] honoré auprès de mes maîtres ; [tant que] j'ai vécu (?) ils me donnaient des parures en or et faisaient pour moi toutes choses utiles » (Posener n° 1F). Il est clair qu'ici comme ailleurs, l'Égyptien prend soin de ne pas distinguer les Saïtes des Grands Rois ; en d'autres termes, ceux-ci sont placés dans la longue durée de l'histoire pharaonique.

L'adhésion des Égyptiens à Darius pouvait revêtir des formes plus personnelles. L'un des documents les plus intéressants est une stèle votive représentant un Égyptien priant devant le faucon Horus (fig. 39) : le dédicant s'adresse à lui sous l'appellation de Darius, assimilé au dieu égyptien. Or il s'agit là d'un monument privé, qui paraît attester que, dans la conscience populaire égyptienne, Darius était bel et bien divinisé.

• *Un bref bilan.* – Tout compte fait, la nature du pouvoir de Darius en Égypte doit donner lieu à un jugement contrasté. La volonté de continuité pharaonique ne peut être niée, mais peut-être ne doit-on pas non plus insister unilatéralement sur cet aspect, souligné avec une insistance suspecte par un Udjahorresnet qui ne voyait qu'avantage à exalter ainsi sa loyauté envers Cambyse et Darius, l'un et l'autre situés à dessein par lui dans la continuité égyptienne. Les déclarations de Darius lui-même sont plus ambiguës : tout en se présentant



Figure 39. Stèle votive égyptienne

en souverain légitime, il ne manque pas de souligner qu'il est le conquérant qui ne doit pas simplement son pouvoir à la bonne volonté d'Udjarahresnet et de ses semblables. Le passage du pouvoir saïte à la domination perse ne s'est donc pas effectué sans à-coups ni évolutions. Jointe au décret de Cambyse, la disparition des stèles de fondations semble illustrer une reprise en main des sanctuaires égyptiens. C'est peut-être dans le même contexte que l'on doit situer la suppression de la « Divine Épouse » – institution de type religieux et dynastique qui ne correspondait manifestement plus aux nouvelles conditions nées de la conquête et de « l'apparition » d'un pharaon dont les intérêts embrassaient un horizon infiniment plus vaste que la vallée du Nil et ses abords.

II. LA BABYLOIE SOUS DARIUS

• *Sources.* – En dépit du grand nombre de tablettes datées du règne de Darius I^{er}, l'histoire de la Babylonie est assez mal connue, depuis la reprise en main de la région par Intaphernès (Vidafarnah) en 520 (DB III § 50). C'est que, dans de très nombreux cas, la mention de l'année de règne de Darius – « roi de Babylone, roi des pays » – n'est qu'un élément de datation de documents qui ressortissent à la sphère privée. Ce n'est donc que de manière très indirecte qu'on peut y déceler de temps à autre la présence et l'activité de l'administration achéménide. Par rapport à la période précédente, on souffre de la disparition (ou de la non-publication) des archives des temples. C'est le cas en particulier de l'Éanna d'Uruk. L'arrivée au pouvoir de Darius avait coïncidé avec la nomination de Gimillu à la ferme générale. Ce malhonnête oblat poursuivit ses douteuses opérations sous l'usurpateur Nebuchednezzar IV, avant d'être destitué en 520. À partir de cette date, les informations manquent cruellement – mis à part des documents erratiques de l'année 511-510 qui mentionnent le nom (Murānu) du principal du roi à l'Éanna. De cette situation documentaire, il n'y a pas de conclusions d'ordre historique à tirer sur les rapports entre le pouvoir perse et les villes et sanctuaires de Babylonie : au reste, le nombre de tablettes publiées a tendance à croître chaque année.

• *Satrapes et gouverneurs.* – Globalement, le système administratif mis en place sous Cyrus à partir de 535 a survécu aux troubles des années 522-520. Le « gouverneur de Babylonie et d'Ebir Nāri [Transseptatène] » continue de diriger une immense circonscription, qui s'étend depuis le Tigre jusqu'aux frontières de l'Égypte. Elle est dirigée par celui que les textes babyloniens nomment « gouverneur » (*piḥātu*), et que les textes grecs désignent sous le terme de satrape : « Le gouvernement de cette région – la satrapie comme l'appellent les Perses – est de tous les gouvernements le plus considérable », écrit par exemple Hérodote, en soulignant les avantages considérables qu'en tire le satrape (I, 197 ; cf. III, 161). Des tablettes attestent qu'entre 521 et 516, c'est Uštānu qui en est le titulaire. Il disparaît à une date indéterminée ; un document montre qu'en octobre 486, quelques semaines avant la disparition de Darius, le gouvernement en est assuré par Huta---, fils de Pagakanna. Le territoire de la Babylonie proprement dite était lui-même réparti en subdivisions, qui portent témoignage de continuités persistantes. On connaît par exemple l'existence du « pays de la Mer » (*Māt Tāmtu*) dans la zone des marais du bas Tigre. Les grandes villes restent administrées par des gouverneurs locaux, les *šakin iēmi*, des Babyloniens issus certainement de la classe des *mār bāne*, les citoyens-propriétaires de plein

droit des cités babyloniennes. À l'époque de Darius I^{er}, on en repère à Ur, à Borsippa, à Babylone.

Dans le même temps, ces gouverneurs locaux paraissent être intégrés de plus en plus étroitement dans l'administration satrapique. On observera tout d'abord la disparition, après 521, du *šandabakku*, qui représentait jusqu'à cette date le plus haut office territorial en Babylonie. Il semble en même temps qu'après sa prise de pouvoir, Darius a changé bon nombre de titulaires babyloniens de hautes fonctions. Babylone est restée l'une des capitales de l'Empire où le roi et la cour résident périodiquement. Une tablette de l'année 496 fait référence au palais nouveau. Cette présence royale était également symbolisée par l'érection d'une réplique du monument et de l'inscription de Behistoun dans la capitale de la Babylonie. L'intégration croissante du pays dans l'administration impériale se marque aussi par le nombre grandissant de termes et d'anthroponymes perses dans le domaine des finances ou de la justice en particulier. Il est intéressant de remarquer qu'un des gouverneurs de Babylone, Iddin-Nergal, porte le titre perse de **vardana-pati*, c'est-à-dire « chef de la ville ». Citons également ce Bagasarū, dont une série de tablettes montre qu'il détenait à Babylone la charge de trésorier entre 518 et 501 : le titre est donné sous sa forme babylonienne de *rab kāšir*, puis sous la forme iranienne de **ganzabara* dans des tablettes des années 511-501. Bagasarū fait partie de ces Perses qui détiennent des terres en Babylonie, sans doute des terres de fonction. Sa maison est dirigée par un majordome (*rab bīti*) du nom de Piššiya, qui a sous ses ordres un personnel nombreux. Plusieurs tablettes montrent que Bagasarū n'exploite pas directement ses terres : il les confie en gérance à des représentants de la maison d'affaires des Egibi, qui lui reversent une partie des récoltes (ou de leur valeur) sous forme de fermages. C'est-à-dire que, dès l'époque de Darius I^{er}, s'est mis en place un système de gestion des terres et des revenus, que les documents de la maison des Murašū permettent d'analyser avec plus de précision sous les règnes d'Artaxerxès I^{er} et de Darius II – système qui impliquait une collaboration très étroite de l'aristocratie et du pouvoir perses avec les représentants des maisons d'affaires babyloniennes. À ce titre, l'un des représentants de la famille des Egibi, Marduk-nāsir-apli, qui porte le surnom de Širku, intervient également comme intermédiaire de l'administration : il lève par exemple des taxes dues par des personnes au titre des terres qu'ils détiennent en Babylonie. Il perçoit également certaines taxes royales, comme le montre concrètement une tablette (TCL 13, 196) :

[Concernant] la perception du péage sur le pont et le quai [des bateaux] descendant et montant, prérogative de Guzānu, le gouverneur de Babylone, qui est à la disposition de Širku, pour la moitié de la part qui lui revient sur le revenu du pont de Guzānu, le gouverneur de Babylone, qu'il partage avec Murānu, fils de Nabu-mukin-apli, Nabū-bullissu, fils de Guzānu, ainsi que Harišānu et Iqūpu [et] Nergal-ibni, les gardiens du pont. Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, et Murānu, fils de Mabū-mukin-apli, descendant de... ?... en fermage pour 15 sicles d'argent blanc à 1/8^e d'alliage, de qualité courante, ont donné [cette perception] à Bēl-asūa, fils de Nergal-uballit, descendant de Mudammīq-Adad et à Ubaru, fils de Bēl-ahhē-erība, descendant du... ?... Bēl-asūa et Ubaru taxeront les bateaux qui stationnent au pont. Bēl-asūa et Ubaru ne reverseront pas l'argent du revenu mensuel du pont appartenant à Širku et Murānu, propriétaires d'une part de ce [revenu], sans l'accord de Širku. Bēl-asūa et Ubaru montreront à Širku et aux [autres] gardiens du pont toute instruction écrite qui concernerait ce pont (Trad. F. Joannès).

Le document jette une lumière concrète sur les péages fluviaux en Babylonie, sur la concession de revenus à de hauts personnages, et sur les modalités de la perception de certaines taxes.

• *Domaines et haṭru.* – On dispose de plusieurs tablettes qui attestent, à l'époque de Darius, de l'existence du système de lots militaires, déjà mis en place à l'époque de Cyrus et de Cambyse, mais qui prend une nouvelle extension à partir de la fin des années 520. Chaque « domaine » est grevé d'une série de redevances qui, prises globalement, sont dénommées *ilku*. En principe, chaque lot militaire sert à l'administration à lever des soldats qualifiés comme le sont les « domaines » ; par exemple, des cavaliers sur un domaine de cheval. Plusieurs documents du règne de Darius montrent que les soldats babyloniens peuvent être soumis à des mobilisations exceptionnelles, par exemple pour un service à faire en Élam.



Dans tous les cas, ils doivent s'équiper eux-mêmes selon les normes imposées par l'administration, en réglant eux-mêmes les frais afférents, qui peuvent être très élevés. Les soldats peuvent être réquisitionnés « à la tête des bateaux », ce par quoi il faut comprendre qu'ils doivent les escorter, ou bien même les haler dans le cadre du service d'*urašū*, qui consiste en une réquisition de main-d'œuvre et qui, à l'époque de Darius, est un élément de l'*ilku*.

Dans les documents postérieurs (Artaxerxès I^{er} et Darius II), l'énumération des charges pesant sur les lots militaires est régulièrement donnée de la manière suivante : « Impôts complets, le soldat du roi, la farine du roi, le *bārra* du roi et toutes sortes d'apports/dons (*nadānu*) pour la maison du roi. » Il y a tout lieu de postuler qu'il en est de même à l'époque de Darius I^{er}. Les termes utilisés indiquent qu'il s'agit de taxes en nature. Mais plusieurs documents rendent compte que, dès le règne de Darius I^{er}, certains détenteurs s'acquittent en équivalent-argent. D'où le rôle des Egibi, qui gèrent également des terres de fonction, comme le sont les lots militaires : ainsi,



Širku (*alias* Mardūk-našir-apli) perçoit l'impôt sur des lots des environs de Babylone entre 497 et 495. Ce sont également les Egibi qui s'occupent des domaines de « la maison du fils royal » (*bītu ša mār šarri*). Activité au demeurant fort lucrative, si l'on en juge à la part prélevée respectivement par Bagasarū et les Egibi sur des vergers entre 518 et 500 : un tiers pour le premier – qui en est le détenteur ; deux tiers pour les seconds – qui en sont les gestionnaires !

• *Perses et Babyloniens.* – En Babylonie, les données onomastiques aujourd'hui rassemblées permettent de constater que le nombre de Perses et d'Iraniens grandit dans la période 521-483, mais qu'il reste néanmoins relativement modeste, eu égard au nombre considérable non seulement de Babyloniens mais également de représentants de divers pays. Quant aux processus d'acculturation irano-babyloniens, ils sont surtout attestés par une documentation postérieure (tablettes et sceaux de la maison des Murašū). Néanmoins, ils sont détectables dès la haute époque, quand bien même les scènes babyloniennes restent prédominantes sur les sceaux (fig. 40). Dès le début du v^e siècle, on observe la

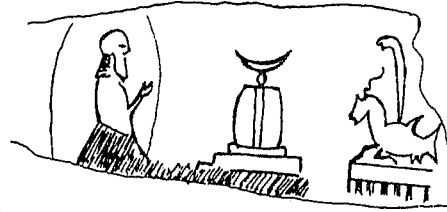


Figure 40. Quelques empreintes babyloniennes, de Cyrus à Xerxès

pratique des intermariages et, en conséquence, l'adoption d'anthroponymes iraniens par les Babyloniens, et *vice-versa*. Il est vrai que les contacts perso-babyloniens sont anciens. L'importance de la Babylonie dans l'Empire et la présence fréquente de la cour à Babylone n'ont pu que les favoriser.

III. LA TRANSEUPHRATÈNE

• *Le gouvernement de Transeuphratène.* – À l'intérieur de l'immense gouvernement dont le siège central est à Babylone, la Transeuphratène est dirigée par un gouverneur à la fois particulier et subordonné. Aux débuts du règne de Darius, le *Livre d'Esdras* cite « Tattenai le gouverneur d'Ebir Nāri, Satibarzanès et leurs collègues perses » (5.3) : dans des tablettes de l'année 502, ce personnage porte effectivement le titre de « gouverneur » (*piḥātu*) d'Ebir Nāri. Il est probable qu'il résidait à Damas, sur laquelle nos informations sont à la fois peu nombreuses et tardives. On sait que la ville constituait une étape importante sur la route entre la Babylonie et l'Égypte : le bon confié par Aršāma à Neḥtiḥôr y cite la présence de deux intendants (*DAE* 67) ; c'est ce qui peut expliquer (sinon justifier) l'information de Fl. Josèphe (*AJ* XI, 2.2), selon laquelle Cambyse serait mort à Damas, lors de son retour d'Égypte. On sait également qu'à l'époque de Darius III, la ville était gouvernée par un « préfet » (Quinte-Curce III, 13.1). Enfin, Strabon la décrit comme « la cité la plus renommée de la contrée au temps des Perses » (XVI, 2.20). L'importance de la ville dans le dispositif impérial est bien mise en évidence, à l'époque d'Artaxerxès II, par un passage de Bérose (*FGRH* 680 F11).

En dépit de la similitude du titre (générique) de *piḥātu/pehā*, Tattenai ne dirige pas une satrapie pleinement individualisée, mais aucun document n'éclaire la nature des rapports qu'il entretient avec le gouverneur de Babylone et d'Ebir-Nāri. La réponse adressée par Darius à Tattenai fait cependant référence aux « biens du roi provenant des tributs d'Ebir Nāri » (*Ezra* 6.13), ce qui montre que la gestion tributaire était organisée par sous-ensembles : l'Ebir Nāri, on le sait, correspond assez précisément au cinquième nome d'Hérodote : de Posideion (Ras-el Bassit) aux frontières de l'Égypte (III, 91). À l'intérieur même de ces grands ensembles, peuples et territoires étaient répartis eux-mêmes en *medinah* – terme que l'on rend commodément par « provinces ». Le rédacteur du *Livre d'Esdras* (1.1) ne fait-il pas allusion aux 127 provinces de l'Empire d'Ashuérus ? On retrouve le terme dans la lettre adressée par Aršāma aux intendants chargés de délivrer des rations à Neḥtiḥôr et à ses serviteurs qui regagnent l'Égypte : « Donnez-leur ces rations, d'intendant à intendant, suivant la route qui va de province en province (*medinah*), jusqu'à ce que Neḥtiḥôr parvienne en Égypte » (*DAE* 67) : il est bien dommage que le document ne dise rien des étapes qui scandaient le trajet depuis Damas jusqu'à la vallée du Nil.

• *La province de Juda.* – Il ne fait pas de doute que, depuis Cyrus ou Cambyse, le pays de Juda constituait lui-même une *medinah*. Mais jusqu'à l'arrivée de Néhémie à l'époque d'Artaxerxès I^{er} (chapitre XIV, 5), nous manquons d'informations précises sur son organisation. Néhémie lui-même y fait référence, dans les termes suivants : « Les anciens gouverneurs qui furent avant moi accablaient le peuple et prenaient chaque jour, pour leur subsistance, 40 sicles d'argent » ; par opposition, lui-même – affirme-t-il – « n'a pas pris le pain du gouverneur » (*Néh.* 6.15-18). Il ne fait pas de doute en effet que la communauté

judéenne était sujette au versement d'un tribut aux rois, ainsi que de taxes diverses, comme par exemple « la table du satrape ». Mais, qui sont donc les anciens gouverneurs ? L'hypothèse qui fait à cette date de la Judée une dépendance de la province de Samarie apparaît peu fondée. On a retrouvé en Judée une série d'empreintes et de bulles sur lesquelles on a lu des citations directes de la province de Judée (Yehūd) et d'un gouverneur (*pehā*). À partir de cette documentation, on a reconstitué une liste des gouverneurs de la province entre Zerubabel et Néhémie, à savoir Elnathan (qui succéda peut-être à Zerubabel), Yeho-ezer (début ^ve siècle), Ahzai (début ^ve siècle), donc tous des Judéens (comme l'étaient Zerubabel et Néhémie). De nombreux cachets attestent de la présence perse, mais ils sont probablement plus tardifs (seconde moitié du ^ve siècle et ^{iv}e siècle).

La province de Judée et son gouverneur ressortissaient à l'autorité du gouverneur d'Ebir Nāri. Aux débuts du règne de Darius, le gouverneur Tattenāi, accompagné de sa chancellerie et de sa cour, vint faire une tournée d'inspection à Jérusalem. Ils trouvèrent les Judéens poursuivant l'œuvre de reconstruction du temple de Yahweh. Interrogés par Tattenāi, les Anciens justifiaient les travaux, en faisant référence au rescrit ancien de Cyrus. Peu convaincu, le gouverneur envoya une lettre à Darius, lui demandant de faire des recherches « dans la maison des archives, où étaient déposés les Trésors, à Babylone ». C'est en fait dans la citadelle d'Ecbatane que l'on trouva trace du document. En conséquence, le Grand Roi ordonna à Tattenāi de laisser les Judéens mener à bien les travaux de construction. Voici l'ordre de Darius, tel qu'il est transmis par les rédacteurs du *Livre d'Esdras* (*Ezra* 6. 6-12) :

Maintenant, Tattenāi, gouverneur d'Ebir Nāri, Satibzarzanēs et vos compagnons perses, qui êtes au-delà du fleuve, tenez-vous éloignés de là, et laissez continuer les travaux de cette maison de dieu ; que le gouverneur des Judéens et les Anciens des Judéens rebâtissent cette maison de dieu sur son emplacement. Voici l'ordre que je donne touchant ce que vous devez faire avec les Anciens des Judéens pour rebâtir la maison de dieu. Sur les biens du roi provenant des tributs d'Ebir Nāri, on y aura soin que la dépense soit payée à ces hommes pour qu'il n'y ait pas d'interruption. Ce qui sera nécessaire pour les holocaustes du dieu du ciel, veaux, béliers et agneaux, froment, sel, vin et huile, selon l'ordre des prêtres qui sont à Jérusalem, leur sera donné par jour sans faute, afin qu'ils offrent des sacrifices d'agréable odeur au dieu du ciel, et qu'ils prient pour la vie du roi et de ses fils. Je donne aussi cet ordre : Si quelqu'un transgresse ce décret, qu'on enlève de sa maison une poutre, qu'il y soit suspendu et attaché et qu'à cause de cela, on fasse de sa maison un tas d'immondices. Que le dieu qui fait habiter là son nom renverse tout roi ou tout peuple qui étendrait la main pour transgresser [ce décret] et pour détruire cette maison du dieu qui est à Jérusalem. Moi, Darius, j'ai donné cet ordre, qu'il soit soigneusement suivi.

Darius reprend ainsi les mesures édictées par Cyrus, y ajoutant de nouvelles libéralités, puisque les dépenses sont prises en charge sur le produit des tributs collectés dans le gouvernement de Transeuphratène. En contre partie, les prêtres de Jérusalem devront invoquer la protection de leur dieu sur Darius et ses fils. Les travaux furent achevés en mars 515, et tout aussitôt les Judéens purent célébrer la Pâque. La communauté de Jérusalem continue donc à jouir, comme elle le fait depuis Cyrus, d'une autonomie interne, en même temps qu'elle doit manifester sa sujétion à l'autorité achéménide (en particulier dans le domaine tributaire).

• *Chypre*. – Nous sommes infiniment moins bien informés sur d'autres sous-ensembles qui, telles l'île de Chypre et la Phénicie, ressortissaient également au gouvernement de

Transeuphratène. L'une et l'autre doivent verser tribut (Hérodote, III, 91) et fournir des contingents navals. L'une et l'autre sont divisées entre de nombreuses cités-royaumes. De manière sélective, Hérodote (VII, 98) cite notamment ceux qu'il considère comme les plus importants : deux rois chypriotes (Gorgos et Timonax) et trois rois phéniciens (Tétramnestos de Sidon, Matten de Tyr et Merbalos d'Arados).

Par ses rapports aisés avec la Cilicie (voir ci-dessous), il est évident que Chypre a toujours représenté un lieu stratégique essentiel dans la politique méditerranéenne des Perses, si bien que nous pouvons étendre à toute la période les réflexions que Diodore prête à Artaxerxès II dans les années 380 : « Le roi comprenait la position avantageuse de Chypre pouvant fournir une flotte considérable et servir d'avant-poste dans la guerre de l'Asie » (XVI, 42.4). L'île avait également des rapports anciens avec la Phénicie. Il y existait une ville nommée « Carthage de Tyr » (Amathonte ou Kition), et les témoignages de l'influence phénicienne y sont particulièrement nombreux, à côté des influences grecques et du vieux fonds étéo-chypriote : au reste, plusieurs dynasties étaient d'origine phénicienne, et continuaient, dans leurs inscriptions, d'utiliser le phénicien.

Nous en apprenons un peu plus sur Chypre au moment de la révolte de l'Ionie. Onésilos, frère du roi de Salamine, Gorgos, prit le pouvoir, et amena les cités chypriotes à se joindre à la révolte, à l'exception d'Amathonte (Hérodote V, 104). À cette occasion, Hérodote donne la généalogie du roi de Salamine – royaume qui apparaît bien comme le plus important dans l'île. Le roi de Salamine, Gorgos, et son frère Onésilos « étaient fils de Khersis, petit-fils de Siromos, arrière-petit-fils d'Évelthon » (V, 104). Le pouvoir se transmet donc de père en fils. Mais à une occasion au moins on voit le Grand Roi intervenir dans ces affaires intérieures. Selon Hérodote, les victoires perses conduisirent les Salamiens à remettre le pouvoir à Gorgos (V, 115). Comme ce Gorgos s'était enfui auprès des Perses (VII, 104), il ne fait guère de doute qu'il a retrouvé son trône grâce à l'appui direct de Darius. À l'issue de la révolte – écrit simplement Hérodote – « après une année de liberté, les Chypriotes se retrouvèrent dès lors de nouveau asservis » (V, 116). Mais le vocabulaire d'Hérodote ne nous apprend rien sur le statut des cités phéniciennes. On sait que des garnisons perses furent disposées sur l'île, mais il est probable qu'elles étaient présentes déjà auparavant. On est tenté – sans preuve – de reprendre le jugement formulé par Diodore sur la position des rois chypriotes au ^{iv}e siècle : « L'île de Chypre renfermait neuf villes principales qui avaient sous leur dépendance d'autres villes moins considérables. Chacune de ces villes avait un roi qui était sujet du roi des Perses » (XVI, 42.4). Dans le même temps, l'expédition menée par Artaxerxès II témoigne que le Grand Roi ne pouvait admettre qu'un roi chypriote déclarât formellement son indépendance, et cessât de verser son tribut (cf. Diodore XV, 9.2).

• *Phénicie*. – Comme les cités-royaumes chypriotes et la Syrie-Palestine, les cités-royaumes phéniciennes sont incluses dans le cinquième nome d'Hérodote (III, 91). Elles apparaissent essentiellement dans les sources comme fournissant des contingents navals nombreux et réputés, depuis la conquête de l'Égypte par Cambyse jusqu'à l'expédition de Xerxès (525-479). Selon Hérodote (VII, 89) les Phéniciens, groupés avec « les Syriens de la Palestine », conduisirent à Xerxès le contingent le plus important (300 navires). Parmi « les personnages les plus importants après les généraux [perses] », il cite en premier les rois de Sidon, de Tyr et d'Arad (VII, 98), et il précise que « les vaisseaux naviguant le mieux étaient les Phéniciens et, parmi les Phéniciens, ceux de Sidon » (VII, 96) : seuls pouvaient leur être comparés les navires d'Artémise d'Halicarnasse, qui « étaient, après ceux des Sidoniens, les

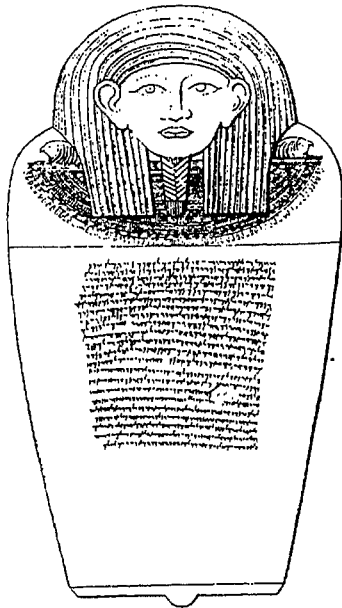


Figure 41. Sarcophage inscrit d'Ešmunazzar

plus réputés» (VII, 99). Ce sont les Phéniciens de Sidon qui remportent la course navale organisée près d'Abydos (VII, 44). C'est sur un navire sidonien que Xerxès, à Doriskos, passe en revue l'armée navale (VII, 100), et qu'il monte lors du départ de la flotte (VII, 128). La réputation des navires phéniciens était en effet bien établie. Un sceau d'une tablette de Persépolis (PT 8) datée du règne de Darius figure un vaisseau, de formes très proches des vaisseaux sidoniens connus par des monnaies sidoniennes postérieures (fig. 43f).

Le document le plus intéressant vient de Sidon. Il s'agit d'un sarcophage, d'origine égyptienne, où fut inhumé le roi Ešmunazzar II. Le roi se présente ainsi :

Je suis Ešmunazzar, roi des Sidoniens, fils du roi Tabnit, roi des Sidoniens, petit-fils du roi Ešmunazzar, roi des Sidoniens, et de ma mère Amotashtart, prêtresse d'As-tarté, notre maîtresse la reine, fille du roi Ešmunazzar, roi des Sidoniens (Gibson III, n°28).

Puis, faisant référence à ses bienfaits nombreux en l'honneur de la cité, il précise :

Le seigneur des rois m'a donné Dor et Joppé, les magnifiques terres à blé de la plaine du Sharon, en récompense

des hauts faits que j'ai accomplis, et nous les avons ajoutées au territoire du pays pour qu'elles appartiennent aux Sidoniens pour toujours.

L'inscription atteste donc de l'attribution de terres par le Grand Roi à Sidon. Mais la date et donc les circonstances de la donation restent contestées. Les navires phéniciens ont en effet joué un rôle important depuis Cambyse jusqu'à Xerxès et au-delà. En outre, selon Hérodote (VII, 98), en 480, le contingent sidonien est dirigé par Tétramnestos, fils d'Any-sos. En dépit des déformations linguistiques, il ne peut guère faire référence ainsi à Ešmunazzar, fils de Tabnit, qui, de plus, est mort à l'âge de quatorze ans. Comme nous ne disposons pas d'indices indépendants pour fixer la chronologie des rois de Sidon à la fin du VI^e et au début du V^e siècle, la question reste ouverte.

Par ailleurs, Hérodote affirme que le roi de Sidon jouissait d'une position particulière auprès de Xerxès. Avant la bataille de Salamine, c'est à lui en premier que Xerxès demande son avis, parmi « les tyrans de son Empire et les commandants des vaisseaux... Ils s'assirent chacun en fonction du rang que le roi lui avait conféré. Au premier rang le roi de Sidon, après lui le Tyrien, les autres à la suite » (VII, 67-68). Mais, contrairement à ce que l'on a parfois supposé, le roi de Sidon n'est pas l'amiral de la flotte perse, qui reste dirigée par des Perses de haute distinction : Hérodote en cite quatre (dont deux fils de Darius), et il précise que les contingents phéniciens (avec d'autres) relevaient de Prékaspes et de Mégabaze. Si les chefs locaux (dont Artémise) sont consultés, c'est en raison de leur connaissance des choses de la mer ; la place privilégiée du roi de Sidon est simplement due à la qualité manœuvrière reconnue des vaisseaux qu'il a amenés au Grand Roi. Mais la responsabilité stratégique relève exclusivement du Grand Roi et de ses proches.

IV. DE JÉRUSALEM À MAGNÉSIE DU MÉANDRE

• *Darius, Gadatas et l'Apollon d'Aulai*. – Entre la conquête de Samos par Otanès (v.520-519) et la halte de Darius à Sardes à l'aller et au retour de son expédition européenne, nous ne disposons d'aucun témoignage factuel sur la politique perse en Asie Mineure. D'où l'intérêt d'un document, appelé traditionnellement *Lettre de Darius à Gadatas*, que nous présentons et commentons à ce point, quelles que soient les incertitudes qui pèsent sur sa chronologie exacte. Elle porte :

Le roi des rois, Darius, fils d'Hystaspes, à son serviteur (*doulos*) Gadatas parle ainsi. J'apprends que tu ne te conformes pas sur tous les points à mes instructions. Sans doute tu appliques tes soins à cultiver la terre qui m'appartient, puisque tu transplantes dans les régions de la Basse-Asie des arbres qui croissent de l'autre côté de l'Euphrate : sur ce point, je loue ton intention, et, pour cela, il y aura une grande reconnaissance dans la maison du roi. Mais, d'autre part, comme tu fais disparaître mes sentiments à l'égard des dieux, je te ferai éprouver, si tu ne changes pas, ma colère excitée par une injure. Les jardiniers sacrés (*phytourgoi hieroi*) d'Apollon ont été soumis par toi au tribut (*phoros*) et contraints de travailler une terre profane (*khôra bebēlos*) ; c'est là méconnaître les sentiments de mes ancêtres pour le dieu qui a dit aux Perses — [lacune]

——— (ML 12).

L'authenticité du document n'est plus vraiment remise en cause aujourd'hui. Il peut paraître surprenant de retrouver une version grecque d'une lettre royale, d'autant que l'inscription est gravée selon des normes qui permettent de la dater de l'époque impériale romaine. Il s'agit en réalité de la re-gravure d'un document dont l'original remonte bel et bien au règne de Darius, tant les caractéristiques de la composition épistolaire sont proches du style de la chancellerie achéménide. À l'époque de la conquête romaine, les cités et temples ont dû produire en effet des preuves des privilèges et immunités dont ils demandaient la reconduction. Certes, les rédacteurs-traducteurs ont hellénisé certains termes dont ils n'avaient pas l'équivalent : il est assez probable par exemple que le qualificatif de *doulos*, sous lequel Darius s'adresse à Gadatas, rend le vieux-perse *bandaka*, qui, lui-même, désigne les Fidèles du roi. Il ne fait pas de doute de même que le nom de Gadatas transcrit imparfaitement l'anthroponyme perse (Bagadāta?). Une seule incertitude demeure : celle de la date à l'intérieur du règne de Darius. Nous ne disposons d'aucun repère qui permettrait de la situer avant ou après la révolte de l'Ionie (500-492), ou avant ou après le passage de Darius en Asie Mineure dans les années 513-512. Il est simplement tentant de supposer que la décision royale s'inscrit dans une série de dispositions qu'il prit lors de sa halte à Sardes au retour d'Europe. Hérodote montre en effet le roi « siégeant dans le faubourg (*proasteion*) de Sardes », et recevant des délégations (V, 12). Il est possible que les dirigeants du sanctuaire d'Apollon soient alors venus lui demander de prendre position sur l'affaire qui les préoccupait.

La lettre elle-même comprend deux parties, à la fois distinctes et liées. Dans un premier temps, le roi fait savoir sa satisfaction à Gadatas, pour les travaux d'horticulture qu'il a menés à bien. La fonction de Gadatas n'est pas indiquée. On a parfois supposé qu'il a détenu la charge de satrape de Sardes après le départ (non documenté) d'Artaphernès vers 493-492. Il est vrai qu'il existait à Magnésie du Méandre une résidence utilisée par le satrape de Sardes, sous Oroïtès (Hérodote III, 122, 125) vers 525, et encore par Tissapherne plus d'un siècle plus tard (Thucydide VIII, 50.3). Il est vrai aussi que, selon l'*Économique*

de Xénophon, les gouverneurs avaient pour tâche de maintenir les terres en culture et d'augmenter la productivité des sols, « de manière à lever des tributs et à nourrir les garnisons » (4.11). Néanmoins, la lettre concerne un territoire bien particulier, où Gadatas est loué pour avoir acclimaté des plantes « exotiques », venant d'outre-Euphrate (*peran tēs Euphratou*) – expression grecque qui rend (à sa manière) la terminologie accadienne d'Ebir-Nāri. Il est difficile de ne pas y voir une référence aux fameux paradis perses qui, parmi d'autres éléments, comprenaient une section botanique vouée à l'expérimentation d'espèces rares. Dans ces conditions, Gadatas était plus probablement l'intendant du paradis royal/satrapique, situé à proximité de Magnésie du Méandre – comparable à « Asaph, intendant du paradis royal » (*pardes lammélek*) de Syrie, à l'époque d'Artaxerxès I^{er} (*Néh.* 2.8). C'est aux terres de ce paradis que, dans la deuxième partie, Darius fait référence sous l'appellation de « terrain profane », qui répond à une autre expression du début du texte : « Cette terre qui m'appartient » (chapitre X, 7). La curieuse expression de « terre profane » se justifie par le fait qu'elle jouxte manifestement le territoire attaché à un sanctuaire grec, le sanctuaire d'Apollon. Il s'agit de l'Apollon d'Aulai, près de Magnésie du Méandre. Darius reproche en effet à Gadatas d'avoir requis des « jardiniers sacrés », dont on peut ainsi reconstituer les privilèges : le sanctuaire jouit d'une immunité fiscale, puisque les « jardiniers sacrés » ne versent pas de tribut et qu'ils ne sont pas soumis aux réquisitions satrapiques dans le cadre de corvées.

• *Darius, Tattenāi et Gadatas.* – Les lettres de Darius à Tattenāi et à Gadatas témoignent d'abord des limites apportées à l'arbitraire satrapique. Lorsque le roi concède des privilèges à une communauté, des lettres royales sont envoyées aux représentants locaux de l'administration : lorsque, quelque temps plus tard, Néhémie fut envoyé à Jérusalem par Artaxerxès I^{er}, il était porteur de lettres pour les gouverneurs de Transeuphratène ; il disposait également d'une lettre adressée à Asaph, intendant du paradis royal (qui devait fournir du bois de construction ; *Néh.* 2.7-8). Dans ces conditions, avant de prendre quelque décision que ce soit, les officiers satrapiques et/ou royaux devaient mener une enquête. Ce que n'avait pas omis de faire Tattenāi, qui vint interroger les Anciens de Jérusalem, leur demandant qui avait autorisé les travaux de reconstruction du temple. Apparemment, ni les Judéens ni les services du gouvernement provincial ne disposaient d'une copie écrite de l'ordre de Cyrus : d'où la lettre envoyée par Tattenāi à Darius, pour le prier de faire des recherches dans les archives centrales. De la même manière, ici, les privilèges reconnus au sanctuaire de l'Apollon d'Aulai remontaient à une haute antiquité, puisque Darius les assigne à ses « ancêtres » : on peut supposer que, lors de la conquête de l'Asie Mineure, Cyrus avait noué de bons rapports avec les prêtres qui, en échange, avaient obtenu une immunité fiscale. La lettre de Darius a donc probablement été envoyée à Gadatas, après que les administrateurs du sanctuaire eurent fait appel au Grand Roi contre les décisions de l'intendant du paradis. La lettre royale constituait ainsi la confirmation de privilèges reconnus, que Gadatas ne pouvait plus ignorer sous peine de sanctions extrêmement sévères, quels qu'aient été par ailleurs ses louables efforts dans le domaine des activités horticoles.

Les missives royales témoignent également de la continuité de la politique des Grands Rois depuis Cyrus jusqu'à Darius, qu'on a toute raison de postuler également dans les rapports avec les temples babyloniens. Dans la lettre à Gadatas, nous avons l'une des très rares attestations explicites d'une immunité fiscale attribuée à un sanctuaire. Le seul

exemple comparable est l'immunité accordée ultérieurement au personnel du temple de Jérusalem : « Qu'on ne lève sur eux ni impôt, ni redevance, ni tribut » (*Ezra* 7.24 : *phoros* dans la version des Septante). En cela, la lettre de Darius à Gadatas témoigne à la fois d'une stratégie idéologique d'ensemble et de la spécificité de ses applications locales. Si Cyrus a concédé au sanctuaire d'Aulai un tel privilège, c'est d'abord peut-être qu'il lui avait déjà été accordé par les rois lydiens. C'est aussi qu'en raison de la probable extension limitée des terres liées au sanctuaire, le manque à gagner pour le trésor royal était faible ; quant au risque politique, il était négligeable, eu égard aux bénéfices idéologiques que le pouvoir royal pouvait tirer de cette alliance privilégiée avec un sanctuaire réputé, situé près d'une résidence administrative achéménide.

Les jardiniers (con)sacrés (*hieroi phytourgoi*) de l'Apollon d'Aulai peuvent être aisément rapprochés des milliers d'esclaves consacrés (*hierodouloi*), qui cultivaient les terres des grands sanctuaires d'Anatolie : parlant des hiérodules de Comana du Pont, Strabon (XII, 3.34) précisait que le maître du sanctuaire avait sur eux tous les droits, sauf celui de les vendre (*kyrios plēn tou pipraskein*). C'est certainement en se référant implicitement à de tels précédents ou parallèles qu'en fondant le sanctuaire dynastique du Nemrud Dagh, Antiochos de Commagène précise :

Qu'il ne soit permis à personne, ni roi, ni dynaste, ni prêtre, ni magistrat, de réduire en esclavage (*katadouleisthai*) ces hiérodules... ni leurs enfants, ni leurs descendants, qui appartiennent à tout jamais à cette classe, ni de les aliéner (*apallotriōsai*) d'aucune manière, ni de les maltraiter (*kakōsai*) en rien, ni de leur extorquer des corvées (*leitourgia*), mais que les prêtres et les magistrats les prennent en charge et que les rois, les magistrats et tous les particuliers les protègent (*OGIS* 383, lignes 171-185).

Les villages où ils vivent, et que le roi a concédés au sanctuaire à titre de *dōrea* (comp. *IGLS* VII, n°4028), sont semblablement protégés. Parmi les causes éventuelles d'un asservissement ou de mauvais traitements (qui pourraient mettre en cause la régularité des revenus des villages affectés aux cultes et au sanctuaire), le roi et son administration pensent sans aucun doute aux pillages et à la guerre : on rappellera à ce propos ce qu'écrivait Strabon des hiérodules du sanctuaire de Zélée (voué à Anaïtis) : en raison des méfaits de toute sorte, leur nombre a diminué (XII, 3.37).

Tous ces sanctuaires anatoliens – dont certains ont été persianisés (Anaïtis) – jouissaient-ils pour autant de privilèges analogues à ceux qui furent conférés à l'Apollon d'Aulai ? La documentation existante ne permet pas de répondre à une telle question. On soulignera simplement que la consécration à des sanctuaires est attestée à l'époque perse (cf. Plutarque *Art.* 27.4 ; Strabon XI, 14.16). Un autre document (lui aussi tardif) peut être produit en parallèle : une inscription grecque de Cappadoce apprend l'existence d'un sanctuaire dédié à une divinité iranienne, Anaïtis Barzochara, à laquelle sont consacrés des hiérodules : il est précisé qu'ils devront être exempts « de molestations de la part de quiconque avec leurs descendants à vie ». De telles coutumes et réglementations rappellent singulièrement les données de la lettre de Darius à Gadatas en même temps qu'elles les éclairent. Mais l'on ne peut malheureusement rien dire sur le statut fiscal de ces sanctuaires anatoliens à l'époque de la domination achéménide : à supposer que les pillages organisés par Datamès dans certains d'entre eux soient bien une illustration de sa rébellion contre le Grand Roi (Ps. Aristote *Écon.* II, 24a ; Polyen VII, 21.1) – ce qui reste à prouver – cela n'implique pas qu'ils étaient normalement exempts de toute obligation à l'égard du pouvoir impérial.

V. L'ASIE MINEURE OCCIDENTALE :
CITÉS, DYNASTES ET EMPIRE APRÈS LA RÉVOLTE DE L'IONIE

• *Les mesures d'Artaphernès et de Mardonios (493-492)*. – Dans le même temps, les modalités de la reprise en main menée à l'issue de la révolte de l'Ionie (chapitre IV, 3) démontrent une nouvelle fois que l'attention accordée aux sanctuaires locaux trouvait sa limite dans la loyauté des sujets. La reconquête fut poursuivie sans ménagement par les Perses, d'une manière impitoyable qui ne pouvait surprendre les Grecs. Selon Hérodote en effet, les Perses avaient fait savoir qu'à ceux qui résisteraient jusqu'au bout seraient appliqués des châtiments exemplaires : réduction en esclavage, déportations, confiscations des terres, destruction des demeures privées et des sanctuaires (VI, 9). Tel fut le sort de Milet :

La plupart des hommes furent tués ; les femmes et les enfants furent réduits à la condition d'esclaves ; le sanctuaire de Didymes, le temple et le siège de l'oracle, furent saccagés et incendiés...

Quant au territoire de Milet, les Perses en retinrent pour eux la région de la ville et la plaine, et ils donnèrent aux Cariens de Pédasia la propriété des hauteurs... Milet se trouva donc vide de citoyens (VI, 19-20, 22).

Les îles de Chios, Lesbos et Ténédos, puis des villes continentales, enfin les villes de l'Hellespont furent systématiquement brûlées et saccagées (VI, 32 *sqq.*). À l'inverse, les Samiens, qui, à l'appel d'Aiakès, avaient déserté, furent favorisés : « Ils n'eurent ni leur ville ni leurs sanctuaires incendiés » (VI, 25).

À l'issue de ces expéditions de reconquête, dans la même année 493, Hérodote précise « qu'il fut pris des mesures très profitables pour les Ioniens » :

Le gouverneur de Sardes, Artaphernès, fit venir des députés des cités, et il obligea les Ioniens à conclure entre eux des conventions (*synthēkai*) pour régler leurs différends par la voie judiciaire et non par enlèvements et rapines réciproques. Ces accords imposés, il mesura leur territoire en parasanges – les Perses appellent ainsi une longueur de 30 stades – et, d'après cette mesure, fixa les tributs (*phorous etaxe*) que devait payer chaque cité, tributs qui depuis lors sont restés constamment et jusqu'à mon époque inchangés, tels que les a fixés Artaphernès ; il les fixa d'ailleurs à peu près aux mêmes chiffres qu'ils étaient fixés auparavant. C'étaient là, à l'égard des Ioniens, des mesures de caractère pacifique (VI, 42-43).

Puis, après avoir mentionné la nomination et l'arrivée de Mardonios comme commandant militaire au printemps suivant (492), Hérodote fait état d'une autre mesure prise par celui-ci : « Mardonios déposa tous les tyrans des Ioniens et il établit dans les cités des régimes démocratiques » (VI, 43). Laisant entendre que ces mesures furent décidées par Artaphernès à l'issue d'une conversation (certainement fictive) avec Hékateé, Diodore, de son côté, y fait allusion dans les termes suivants : « Artaphernès redonna (*apedōke*) aux cités leurs lois et établit (*epetaxen*) les tributs dus par chaque cité en fonction de leurs capacités contributives respectives » (*kata dynamin* ; X, 25.4).

• *Guerres limitrophes et arbitrage*. – Examinons dans un premier temps les décisions mises explicitement par Hérodote au compte d'Artaphernès. Il est clair qu'en les qualifiant de pacifiques (*eivēnaia*), Hérodote ne fait pas l'apologie du Perse Artaphernès : il se contente de noter ce qui pour lui est une évidence, à savoir que, ce faisant, le satrape apporta une amélioration notable dans le domaine des rapports entre cités. Natif d'Halicarnasse, il savait parfaitement bien que les guerres limitrophes constituaient l'un des

problèmes les plus aigus des cités grecques. De ces « enlèvements et rapines », il vient d'ailleurs de donner un exemple concret, en rapportant ce qu'il advint à des soldats de Chios rescapés de la bataille de Ladè : voulant rentrer chez eux, « ils pénétrèrent dans le territoire d'Éphèse », au moment où les femmes célébraient les Thesmophories : « Voyant leur pays envahi par une troupe en armes, les Éphésiens crurent à n'en pas douter que c'étaient des brigands qui en voulaient à leurs femmes ; ils accoururent en masse à la rescousse et massacrèrent les hommes de Chios » (VI, 16).

L'étroitesse des terres cultivables suscitait constamment les envies d'une cité voisine. Une inscription hellénistique (283-282) rend compte de cette réalité d'une manière particulièrement éclairante : le roi Lysimaque dut intervenir pour arbitrer une violente querelle née entre Samos et Priène pour la possession d'un terroir (Batinétis ; RC 7). Convoqués par le roi, les députés des deux cités plaidèrent leur cause, et les envoyés samiens n'hésitèrent pas alors à faire un historique de leurs droits depuis le VII^e siècle, produisant, pour ce faire, « des histoires, des témoignages et autres documents judiciaires », qui convainquirent le roi de la réalité des droits ancestraux de leur cité !

Plus intéressant encore : nous possédons l'illustration concrète des dispositions imposées par le satrape dans une inscription milésienne qui date des débuts du IV^e siècle, un siècle donc après Artaphernès. Elle rapporte une décision prise par le roi (Artaxerxès II) et par Strousès, « satrape d'Ionie », afin de régler définitivement les nombreuses contestations territoriales nées entre Milet et Myous à propos d'un territoire sis dans la plaine du Méandre. Les deux cités firent appel au roi, qui chargea Strousès de régler l'affaire. Dans un premier temps, le problème fut déferé par Strousès devant les juges des Ioniens (dont les noms étaient portés sur l'inscription). Milet et Myous y envoyèrent chacune des délégués chargés de plaider leurs dossiers respectifs à l'aide de témoins et de témoignages. Les juges se transportèrent sur le terrain, pour délimiter les territoires, puis envoyèrent leur décision à Strousès – leur décision, ou plus exactement leur proposition car, « après avoir écouté les juges des Ioniens, Strousès décida (*telos epoiēse*) que ce territoire appartenait à Milet » (Tod n° 113). Ce document confirme d'abord l'excellence des informations recueillies par Hérodote. Il témoigne admirablement des rapports établis par le satrape avec les cités. L'administration reconnaît officiellement leur autonomie, puisque Strousès n'agit pas seul mais délègue une responsabilité à une instance locale, décalquée sur l'ancienne Ligue ionienne (qui officiellement n'a jamais disparu). Dans le même temps, la procédure rend clair que le pouvoir est à Sardes.

La mesure édictée par Artaphernès est en harmonie totale avec les méthodes achéménides, qui visent moins à gouverner directement les cités qu'à les contrôler. Le maintien de l'ordre et la stabilité : tels sont bien les fondements de la politique d'Artaphernès ; il convenait d'assurer l'ordre impérial, qui ne pouvait se satisfaire de ce genre de disputes frontalières. Mais l'autonomie des cités est elle-même bridée par des ordres supérieurs, puisque désormais le recours à l'arbitrage ne relève plus seulement de leur bonne volonté, mais bien d'une politique prônée par le satrape qui en surveille de près l'application. Dès lors que le jugement est rendu, aucune cité ne peut s'y soustraire, sauf à prendre le risque d'être considérée comme rebelle : il revient au satrape de faire appliquer le jugement, y compris éventuellement par la force et la contrainte.

• *La question des tributs*. – Quant à la réorganisation tributaire, son interprétation pose des problèmes plus complexes. Premier point : elle n'aboutit pas à un accroissement de la

charge tributaire. Cette remarque d'Hérodote paraît parfaitement crédible, car on ne voit pas qu'Artaphernès ait pu songer à augmenter la pression fiscale sur des cités qui sortaient exsangues de la longue révolte qu'elles venaient de mener. Comme l'implique nettement la formulation d'Hérodote, les aménagements introduits par le satrape ne portaient pas sur le montant du tribut, mais sur sa répartition, dont Diodore, logiquement, indique qu'elle fut opérée en fonction des capacités de chaque cité : entendons, en rapport avec la superficie et la productivité des terroirs (*kata dynamin*), puisque, on le sait, l'essentiel de la pression tributaire pèse sur les revenus agricoles (Ps. Aristote, *Écon.* II, 1.4). D'où l'opération d'arpentage des territoires de chaque cité, menée par l'administration achéménide qui, logiquement, utilise le parasange à cette fin. Globalement, le montant du tribut imposé par Darius en 518 *kata ethnē* n'a pas été modifié : en revanche, la part payée par telle ou telle cité a pu être rectifiée à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'estimation établie à partir des relevés effectués sur le terrain par les arpenteurs royaux.

Hérodote n'a donc pas tort de lier les deux mesures, d'apparence disparates. La stabilité des relations inter-cités supposait que les territoires civiques fussent clairement définis, et que ces délimitations fussent inscrites sur des documents officiels conservés dans les archives satrapiques de Sardes (*basilikai graphai*). Toutes les modifications y ont été portées, y compris par exemple les confiscations et attributions décidées après la chute de Milet (Hérodote, VI, 20). C'était désormais le seul document qui faisait foi : ouvrir une guerre limitrophe revenait à le contester. Une telle précaution garantit en outre la régularité de la perception du tribut – avantage qui joue non seulement en faveur de l'administration royale, mais également en faveur des cités qui, d'une part, sont taxées d'une manière plus juste et qui, d'autre part, peuvent faire appel en se fondant sur un document satrapique. Il s'agissait en même temps, en effet, de faire disparaître des dysfonctionnements qui avaient sans aucun doute joué leur rôle dans le déclenchement de la révolte.

• *Démocraties et tyrannies.* – Mais c'est la troisième mesure (renversement des tyrannies) qui crée les difficultés les plus ardues et qui suscite les interrogations les plus fondées. Au reste, il en était déjà ainsi du temps d'Hérodote, qui introduit prudemment son information de la manière qui suit : « Je vais dire une chose qui surprendra grandement ceux des Grecs qui se refusent à croire que, dans le conseil des sept Perses, Otanès ait exprimé l'avis que le régime qu'il fallait aux Perses était la démocratie » (VI, 43). À dire vrai, aux yeux de l'historien, le rapprochement établi par Hérodote est plutôt inquiétant, tant est grande, depuis l'Antiquité (III, 80), la suspicion qui pèse sur la ferveur démocratique attribuée à Otanès ! Notons également une divergence entre Hérodote et Diodore : si, comme on peut le supposer, l'expression de celui-ci (« rendre leurs lois aux cités ») est équivalente à la mesure dont témoigne Hérodote (déposition des tyrans et établissement de démocraties), c'est Artaphernès qui, dans un cas (Diodore) est désigné comme l'initiateur, dans l'autre (Hérodote) c'est Mardonios.

Une remarque préalable : il est vain de postuler, à l'instar des auditeurs d'Hérodote, que cette mesure n'est pas crédible, en fonction de l'attitude politique que l'on prête aux Perses. À partir du moment où l'on admet que les Perses ne nourrissaient aucune préférence idéologique pour le mode de gouvernement de leurs sujets, ils pouvaient parfaitement soutenir, à un moment donné, la naissance de régimes démocratiques (ou ne pas s'y opposer). La seule question est évidemment la suivante : l'ont-ils vraiment fait ? Sur ce point, la documentation est contradictoire, du moins en première analyse. Il est clair

d'abord que les tyrans qui, chassés par Aristagoras, étaient venus se réfugier auprès des Perses, ont retrouvé leur situation antérieure. Le fait est établi pour Aiakès de Samos qui fut réinstallé dans l'île, « car c'était un homme qui avait grand mérite aux yeux des Perses et qui avait rendu de grands services » (VI, 25). Et bien d'autres tyrans sont connus postérieurement dans d'autres cités (e.g. Chios, Lampsaque), et plusieurs furent établis ultérieurement par Xerxès (cf. VIII, 85). Si l'information donnée par Hérodote n'est pas fondée sur du vent – et le reste du développement incite à postuler plutôt qu'il a soigneusement collecté ses informations – on doit admettre donc que la mesure dont il rend compte, même limitée à l'Ionie (mais qu'entend-il exactement sous cette appellation ?), n'a pas revêtu le caractère général qu'il lui attribue. Ce qui, en même temps, paraît évident, c'est que l'introduction de régimes démocratiques n'a pas procédé d'une décision autoritaire de l'administration perse. Bien plutôt, on peut facilement imaginer que les Perses ont su tirer les enseignements de la révolte. Son déclenchement avait démontré ouvertement la disqualification du régime tyrannique dans de nombreuses cités – réalité qu'Aristagoras avait si admirablement utilisé (chapitre IV, 3). Dans ces conditions, réintroduire par la force des tyrans dans des cités qui n'en voulaient à aucun prix (cf. VI, 5 : Milet) aurait nécessairement conduit, à court ou moyen terme, à la réapparition de graves troubles internes qui ne pouvaient que nuire à la *Pax Persica* telle qu'elle venait d'être restaurée par Artaphernès. En pragmatiques qu'ils étaient, les Perses ont donc tantôt restauré un tyran particulièrement loyal, tel Aiakès qui, au surplus, avait su convaincre ses concitoyens de quitter le camp des révoltés lors de la bataille de Ladè, et tantôt reconnu des gouvernements démocratiques qui avaient pris racine dans d'autres cités depuis 499.

Ce qu'a peut-être voulu exprimer Hérodote, c'est tout simplement qu'à l'issue de la révolte, les Perses n'ont pas systématiquement réimposé les tyrans : rien de plus, mais c'était déjà beaucoup aux yeux d'un Grec du ^{ve} siècle ! C'est apparemment la même réalité dont rend compte Diodore, en parlant de « la restauration des lois des cités », c'est-à-dire de l'autonomie, en ce sens que les Perses n'intervinrent pas dans l'établissement des régimes dans les cités qui venaient d'être vaincues. Une telle attitude procédait d'une politique « pacificatrice » (au sens où l'entend Hérodote), bien en harmonie avec l'action générale d'Artaphernès, auquel Diodore attribue la mesure, peut-être non sans raison. Si, comme l'affirme Hérodote, la décision a été le fait de Mardonios, cela indique simplement qu'il a été chargé de proclamer officiellement une politique royale, répondant peut-être à une demande d'éclaircissement présentée antérieurement par Artaphernès, qui n'avait pris certainement aucune de ses décisions sans en référer préalablement au pouvoir central. Après tout, à l'issue de la révolte de l'Ionie, Darius savait à quoi s'en tenir sur la loyauté des tyrans, et il n'ignorait pas qu'une cité démocratique était parfaitement à même de verser un tribut ! Mais, inversement – faut-il le préciser ? –, il ne s'interdisait pas d'installer des tyrans à l'avenir, y compris en Ionie, s'il jugeait qu'une telle politique était, *hic et nunc*, conforme à ses intérêts.

• *Autonomie et contrôle militaire.* – Autonomes, les cités grecques n'en étaient pas moins contrôlées de près. Bien que les attestations directes soient rares, il ne fait aucun doute que des garnisons perses ont été disposées en plusieurs points du littoral. C'est ainsi qu'on apprend par Hérodote qu'en 480, Sandokès est le gouverneur (*hyparkhos*) de Kymè en Éolide. En 499 (ou peu après), Kymè s'était jointe à la révolte ; elle fut rapidement (497 ?) reprise en main par l'armée commandée par Artaphernès et Otanès (IV, 123). C'est que

Kymè était l'une des bases navales de la flotte royale : avant 480, Xerxès ordonna de rassembler les navires à Kymè et à Phocée (Diodore XI, 2.3), et c'est à Kymè que, de retour de Salamine, la flotte vint passer l'hiver 480-479 (XI, 27.1 ; Hérodote VIII, 130). La présence d'un gouverneur dans la cité limitait considérablement son autonomie. Les Perses ne pouvaient pas se permettre la moindre imprudence dans les bases de leur flotte et/ou dans les chantiers navals, qui étaient disposés sur tout le littoral méditerranéen.

• *Pouvoir impérial et pouvoirs dynastiques.* – Mais l'Asie Mineure n'est pas réductible à sa frange littorale occidentale, ni aux structures civiques. À l'intérieur de l'Asie Mineure, la conquête et l'occupation perses n'avaient pas signifié l'annexion et la fusion de tous les territoires dynastiques au sein de la nouvelle organisation impériale. Nos informations sont malheureusement maigres sur les rapports qu'ils entretiennent avec le pouvoir satrapique. On peut évidemment citer le catalogue d'armée de Xerxès, tel qu'il est établi par Hérodote. On y repère dans l'infanterie un grand nombre de peuples (déjà cités dans la liste des peuples inscrits dans les nomes tributaires). Parmi eux, certains sont connus par des documents postérieurs pour continuer d'être dirigés par des dynastes/rois : c'est le cas par exemple des Paphlagoniens, levés avec les Matiènes (VII, 72) ; on y reconnaît également les Mysiens et les Pisidiens (VII, 74, 76), mais encore les Mosques, les Macrons, les Mosynèques (VII, 78-79), dont les textes grecs du IV^e siècle aiment à souligner qu'ils jouissaient d'une totale indépendance par rapport au centre, mais dont nous ne savons rien ou presque à l'époque de Darius et de Xerxès – si ce n'est que, chez Diodore (XI, 61.4), les Pisidiens sont présentés vers 466 sous l'image qu'ils conserveront d'ennemis du roi.

Parmi les contingents navals, Hérodote cite les Chypriotes (50 vaisseaux), les Ciliciens (100 vaisseaux), les Pamphiliens (30 vaisseaux), les Lyciens (50 vaisseaux) (VII, 90-92). Alors qu'il se refuse à donner les noms des chefs de contingents ethniques dans l'armée de terre (VII, 96), Hérodote cite nominalement les chefs des contingents navals : outre les Phéniciens et les Chypriotes, il nomme « le Cilicien Syennésis, fils d'Oromédon, le Lycien Kybernis, fils de Kossikas, le Carien Histiée, fils de Tymnès, Pigrès, fils d'Hysseldomos et Damasithymos, fils de Candaule » (VII, 98). La suite du développement montre qu'à l'intérieur de ces pays, le pouvoir était lui-même parcellisé entre de petites principautés. Hérodote, une nouvelle fois, renonce à en citer un par un les dirigeants. Il fait néanmoins une exception pour Artémise : « Elle était fille de Lygdamis, d'origine halicarnassienne par son père, crétoise par sa mère. Elle régnait sur Halicarnasse, Kos, Nisyros, Kalymnos, et fournissait cinq vaisseaux » (VII, 99). À l'époque de la révolte de l'Ionie, nous apprenons l'existence de « Pixodaros fils de Mausole, de Kyindè, gendre du roi des Ciliciens » (V, 118) ; probablement s'agit-il d'un ancêtre de Mausole de Mylasa, bien connu à partir des débuts du IV^e siècle. À suivre le récit d'Hérodote, il apparaît que les Cariens ne s'unissaient que sous la pression d'une agression extérieure : ils ont un lieu de réunion générale, situé aux Colonnes Blanches (*Leukai Stelai*), « sur les bords du fleuve Marsyas » (V, 118) ; après la bataille contre les Perses, les survivants « se réfugièrent en masse à Labraunda dans le sanctuaire de Zeus Stratios », et y délibérèrent sur la conduite à tenir (V, 119). On sait également que la Lycie était divisée entre de nombreuses dynasties, parmi lesquelles celle de Xanthos a constamment cherché à conquérir l'hégémonie, du moins en Lycie occidentale.

Nous sommes très pauvrement informés sur la Cilicie. La région avait conservé, semble-t-il, un mode de gouvernement autonome. C'est du moins ce que suggère

l'existence d'un dynaste local, nommé *syennésis* par les auteurs grecs. Il était sans doute l'héritier du « roi des Ciliciens », qu'Hérodote fait intervenir comme médiateur entre le roi lydien et le roi mède vers 585 (I, 74). Le même auteur le désigne comme « Syennésis, roi des Ciliciens » en 499 (V, 118). Parmi les personnages les plus importants de la flotte de Xerxès, il cite « le Cilicien Syennésis, fils d'Oromédon » (VII, 98) – qui, selon Eschyle (*Perses* 327), disparut lors de la bataille de Salamine. Il faut attendre la fin du V^e siècle pour trouver de nouvelles attestations. En 401, Cyrus le Jeune entretient des rapports avec « Syennésis, roi des Ciliciens » (Xénophon *Anab.* I, 2.12, 23 ; Ctésias § 58) – dont la femme Epyaxa est venue le trouver à Tyriaeion, à la tête de son armée (I, 2.14-20). Syennésis a une résidence (*basileion*) à Tarse (I, 2.23). Un accord fut conclu avec Cyrus : celui-ci lui donnait des dons d'honneur, « et il promit aussi de ne plus piller son pays, et de lui rendre, partout où on les trouverait, les esclaves qu'on avait enlevés » (I, 2.27).

On ne doit pas s'empressement d'en conclure que le *syennésis* et la Cilicie sont en dehors de l'espace impérial achéménide, ni même que leur intégration n'est que théorique et fictive. Tout d'abord, la Cilicie est incluse dans l'organisation tributaire de Darius : formant à elle seule le quatrième nome, elle versait chaque année à Darius « 360 chevaux blancs et 500 talents d'argent » (III, 90). Par ailleurs, le *syennésis* doit fournir troupes et navires : avec 100 vaisseaux, le contingent cilicien était à égalité avec ceux des Ioniens et des Hellespontins (Hérodote VII, 91, 94-95). Enfin, la Cilicie était une région stratégique de première importance pour les Perses. Dès l'époque de Darius, elle était le point de passage de la grande route qui reliait la Babylonie à l'Asie Mineure, comme le montre le dispositif adopté par Mardonios en 492 :

Il descendit au bord de la mer, amenant des troupes de terre très nombreuses et de nombreuses troupes de marine... Arrivé en Cilicie à la tête de ces forces, il monta lui-même sur un vaisseau et partit lui-même avec le reste de la flotte, tandis que d'autres officiers menaient vers l'Hellespont l'armée de terre (VI, 42).

Tout au long de l'histoire achéménide, la Cilicie conserva ce rôle de carrefour et de plaque tournante entre les pays mésopotamiens et l'Anatolie. On le voit bien encore, lors de la préparation de l'expédition de 490 :

Datis et Artaphernès, ainsi désignés, prirent congé du roi et se rendirent en Cilicie dans la plaine aléenne, menant avec eux des troupes de terre nombreuses et bien équipées ; pendant qu'ils campaient en ce lieu, vint les rejoindre toute l'armée navale que les différents peuples avaient reçu l'ordre de former ; arrivèrent aussi les navires pour le transport des chevaux que Darius, l'année précédente, avait prescrit à ses tributaires de préparer. Ils chargèrent les chevaux sur ces transports, embarquèrent l'armée de terre sur les vaisseaux de la flotte, et mirent à la voile pour l'Ionie avec 600 trières (VI, 95).

Il en fut de même dans les années 460. Chargés de préparer la guerre contre les Égyptiens révoltés, Artabaze et Mégabyze quittèrent le centre avec de forts contingents de fantassins et de cavaliers, et vinrent s'établir en Cilicie et en Phénicie. Ils mirent sur pied une flotte, en exigeant des bateaux des Ciliciens, des Chypriotes et des Phéniciens ; pendant un an, ils campèrent en Cilicie, où ils purent procéder à l'entraînement de leurs troupes, avant de prendre la route de l'Égypte, *via* la Syrie et la Phénicie (Diodore XI, 74.6-75 ; 77.1).

Dans son développement tributaire, Hérodote rapporte également que, sur les 500 talents dus annuellement par le nome cilicien, « 140 étaient dépensés pour la cavalerie qui tenait garnison en Cilicie » (III, 90). Les troupes d'occupation et les garnisons (dont celle

postée aux Portes de Cilicie) pouvaient y trouver en effet un abondant ravitaillement, comme le suggère Xénophon :

Cyrus descendit ensuite dans la plaine. C'est une grande et belle plaine, bien arrosée, couverte d'arbres de toutes sortes et de vignes. Elle produit en abondance le sésame, le millet à grappe, le millet commun, le froment et l'orge. Une ceinture de hautes montagnes lui faisait un haut rempart naturel, sur toute la distance de la mer à la mer (*Anab.* I, 2.22 ; trad. S. Amigues).

Cette plaine, c'est la plaine aléenne, arrosée par le Pyramos (cf. Arrien II, 5.8-9 et Strabon XIV, 5.17).

Le contrôle de l'île de Chypre supposait également que les Perses tinsent fermement en main les côtes ciliciennes : c'est par exemple de Cilicie que les troupes perses passèrent à Chypre révoltée en 499 (III, 109). On citera également l'exemple plus tardif de la guerre menée contre la grande île par Tiribaze et Orontès dans les années 80 du IV^e siècle : « Tous deux prirent la direction de leurs troupes à Phocée et Kymè, arrivèrent en Cilicie et passèrent à Chypre où ils menèrent les opérations avec énergie » (Diodore XV, 2.2). C'est en Cilicie que les généraux perses vont alors chercher du ravitaillement pour leurs troupes qui combattent dans l'île ; en temps normal, les marchands font le va-et-vient entre Chypre et la côte cilicienne (XV, 3.1-2). De Chypre, c'est toujours par la côte cilicienne que l'on rejoint la grande route qui conduit à Babylone (XV, 4.2 ; cf. XIX, 79.4-6). Lieu de concentration de troupes, la Cilicie maritime avait également été pourvue par les Perses d'arsenaux (*neôria*) et de chantiers navals. Ils pouvaient en effet se procurer du bois de qualité en abondance dans les fameuses forêts de cèdres ciliciennes. La Cilicie était riche d'autres produits stratégiques : les sources assyro-babyloniennes attestent en particulier que les souverains mésopotamiens y trouvaient des chevaux en quantité, ainsi que des mines non moins réputées de fer et d'argent.

Pour la période ici envisagée, nous n'avons aucune information directe sur l'éventuelle présence des Perses dans la Cilicie Trachée (« montagneuse »). C'est du IV^e siècle que sont datés les témoignages épigraphiques et archéologiques irréfutables de la présence achéménide sur le site de Meydançikkale, situé sur un éperon de 900 m d'altitude, dans le Taurus Cilicien. Il serait donc très imprudent de transférer sur les premières décennies du V^e siècle les conclusions que l'on peut tirer de cette documentation du IV^e siècle (si du moins l'Artaxerxès cité dans l'inscription arméenne n'est pas en réalité Artaxerxès I^{er}, ce que l'analyse paléographique n'exclut pas). Remarquons simplement que le site est très ancien : le même toponyme de Kiršū (qui désigne le site dans l'inscription arméenne) est déjà connu à l'époque d'une campagne de Nériglissar (557-556) : il est à cette date la résidence du roi local Appuašū. Il n'est donc pas exclu que les Perses y aient installé une forteresse (*byrt'*) à une date assez haute.

• *Les Perses en Asie Mineure.* – Si l'existence d'une *diaspora* impériale en Asie Mineure est indiscutable, il est plus difficile d'en personnaliser les éléments, mis à part les satrapes eux-mêmes et quelques cas isolés. Lorsque les auteurs grecs y font allusion, c'est le plus souvent sous une forme très générale, par exemple les Perses de Sardes (Hérodote III, 128 ; VI, 4 ; cf. Xénophon, *Hell.* III, 4.25). Les allusions sont parfois un peu plus précises. Lorsque Cimon fit prisonniers des Perses à Sestos, « peu de temps après, les amis et les parents des captifs descendirent de Phrygie et de Lydie afin de les racheter » (Plutarque, *Cimon* 9.6). Ce sont ceux que le même Plutarque désigne sous l'appellation de « puissants du haut pays » (*hoi anô dynatoi*), avec lesquels l'hôte de Thémistocle à

Aigai, Nikogénès, entretient des rapports suivis (*Thém.* 26.1). C'est avec un « Perse du littoral » (*meta tón katô Persôn tinos*) que Thémistocle prend la route vers le Grand Roi (Thucydide I, 137.3).

L'exemple le mieux connu, parce que le plus concret, de ces Perses installés dans les provinces est celui d'Asidatès qui, au tout début du IV^e siècle, tient un « domaine » en Mysie, dans la plaine du Caïque (Xénophon, *Anab.* VII, 8. 7-22). Il s'agissait d'un domaine agricole fort riche, peuplé d'esclaves et de dépendants. Incapables de s'emparer d'une tour (*tursis*), « élevée, grande, munie de créneaux et vigoureusement défendue », les Grecs s'attaquèrent à l'enceinte fortifiée (*pyrgos*), fermée par des murs « large d'une épaisseur de huit briques de terre ». La fortification est elle-même intégrée dans le système de défense de la satrapie, puisque les défenseurs, grâce à des signaux lumineux (feux), peuvent appeler à l'aide des troupes postées dans des garnisons royales avoisinantes. Beaucoup de domaines perses d'Asie Mineure devaient être organisés sur le même type, si l'on en juge à la description des fermes (*epauleis*) et des « domaines fortifiés » (*tetrapyrgia*) proches de Kelainai qui, « remplis d'hommes et de bêtes », ne purent être pris que grâce à l'appui de machines de siège (Plutarque, *Eum.* 8.9).

C'est le système décrit par Xénophon, d'une manière à la fois simpliste et réaliste. Le satrape lui-même est entouré d'un grand nombre de Perses – par exemple à Sardes (Hérodote VI, 3-4). Dans le même temps, des Perses ont reçu des terres dans les pays conquis. C'est le cas des nobles attachés à la cour centrale, de manière qu'ils puissent disposer d'une maison et de revenus, lorsqu'ils devront y séjourner au cours d'une mission (*Cyr.* VIII, 6.4-5). C'est le cas, plus encore, des Perses qui sont venus s'installer à demeure :

Dans les temps passés, il fut donné aux Perses d'avoir comme coutume que les détenteurs de terres eussent à fournir, sur leur terre, des cavaliers, qui faisaient campagne, s'il y avait lieu d'en faire une... (VIII, 8.20).

Nous voyons le système en action, au tout début de la révolte de l'Ionie, lorsque les Ioniens tentent un coup de main sur Sardes : « Ceux des Perses qui étaient installés en deçà de l'Halys, avertis à l'avance..., se rassemblaient et se portaient au secours des Lydiens » (Hérodote V, 102) : ici, « Lydiens » signifie « Perses de Sardes ». Ils sont sous l'autorité du satrape (*Cyr.* VIII, 6.10) et apparemment ils sont convoqués régulièrement (avec d'autres troupes) pour les revues annuelles, organisées dans « les places de rassemblement ». De cette manière, les Perses « chasés » de la diaspora étaient inclus dans l'organisation des troupes territoriales d'occupation, et ils contribuaient à la défense des territoires impériaux, d'autant plus efficacement qu'en Asie Mineure, les Grecs, à quelques exceptions éphémères près (Xénophon, *Hell.* III, 4.15), furent régulièrement incapables de s'opposer à la cavalerie perse fournie par les nobles des provinces cishalysiques.

L'exemple de Nikogénès est l'une des rares attestations explicites et individualisées de la présence de Perses du haut pays. Cet exemple prouve en même temps que côte et haut pays, tout en constituant des catégories bien différenciées aux yeux des Grecs, ne sont pas coupés l'un de l'autre. Il est d'autant plus remarquable que nous n'ayons aucune attestation de mariages entre les Perses et les Grecs (par exemple). Les seuls témoignages disponibles portent sur la présence de concubines grecques à la cour des satrapes. Mis à part le cas d'Harpagè en Lycie, on notera que l'anthroponymie rend peut-être compte de mariages mixtes en Carie dès le V^e siècle : tel ce Mégadatès fils d'Aphyasis, ou encore ce Letodôros, fils d'un autre Mégadatès.

L'essentiel des informations portant sur la *diaspora* perse en Asie Mineure occidentale date d'une époque postérieure : c'est en effet, on le sait, grâce à des documents très tardifs (d'époque romaine essentiellement) que l'on peut saisir la densité de l'implantation perse et iranienne dans certaines régions privilégiées. Mais il est bien difficile de dater avec précision l'implantation des grandes familles dans telle ou telle région d'Asie Mineure, si l'on excepte le cas des Pharnakides de Phrygie Hellespontique ; c'est peut-être de l'époque de Xerxès que l'on peut assigner l'installation massive de Perses à Kelainai de Grande-Phrygie (chapitre XIII, 9). Les toponymes construits sur le nom de Darius offrent également quelques pistes en ce domaine. Entre autres enseignements, les documents tardifs portent témoignage de l'implantation des cultes perses. Mais il ne fait guère de doute que ce processus fut engagé dès l'époque des premières conquêtes – surtout si l'on admet, avec Tacite (III, 60), que le sanctuaire d'Artémis persique à Hiérocésarée (Hypaipa) remonte à Cyrus. Mais nous n'avons pas d'information, pour cette époque, sur des cultes perses dans un centre comme Sardes par exemple. Le plus célèbre témoignage, pour la région de Daskyleion, est une stèle, sur laquelle est représenté un sacrifice perse qui correspond d'assez près aux descriptions données par Hérodote et par Strabon. Il est malheureusement difficile de la dater avec précision, peut-être la seconde moitié du ve siècle. C'est en tout cas un motif que l'on rencontre dans plusieurs régions du monde achéménide (cf. fig. 26 a-e), en particulier sur une plaque d'or du trésor de l'Oxus, ou encore sur un relief trouvé près de Kayseri (chapitre XVI, 6 et fig. 51).

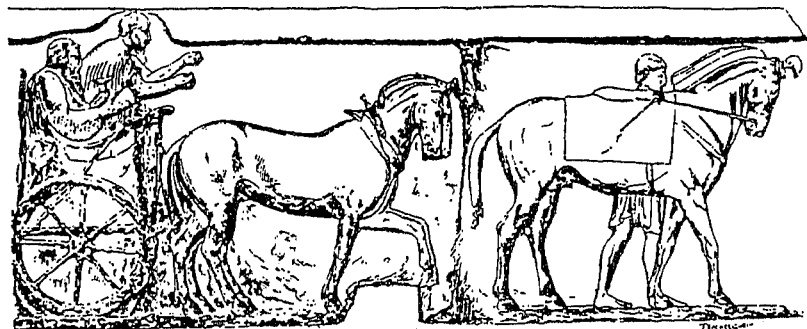
À titre de témoignage particulièrement intéressant, on citera une stèle découverte en 1981 près de Daskyleion (Sultaniye Köy). Datée des alentours de 500, elle constitue la première attestation d'une longue série de reliefs dits « gréco-perses ». Y sont figurées, sur deux registres superposés, une scène de banquet funéraire et une scène de chasse. Sous celles-ci, on trouve une inscription araméenne, composée et inscrite par Ariyabama, en l'honneur d'Addā. Le premier est manifestement un Perse de haut rang, et le second l'un de ses collaborateurs. Il semble qu'Ariyabama a déposé la dépouille d'Addā dans ou près du tumulus funéraire qu'il avait fait élever pour lui-même de son vivant. Cette inscription peut elle-même être rapprochée d'un autre document – peut-être sensiblement contemporain, peut-être beaucoup plus tardif – inscrit en araméen, et trouvé lui aussi dans les environs de Daskyleion : l'inscription funéraire évoque le souvenir du défunt, un certain Elnap, fils d'Ašya, qui invoque les dieux Bēl et Nabu (Gibson II, n° 37).

La première stèle offre d'abord l'intérêt d'introduire ce qu'on peut appeler la première génération des hauts officiers perses résidant dans les gouvernements d'Asie Mineure, sans que l'on puisse établir des rapports directs avec les Perses cités (en tout petit nombre) par les sources classiques dans la région de Daskyleion. Les deux documents montrent en même temps que des non-Iraniens faisaient partie du personnel de la satrapie : Adda est un nom sémitique ; Elnap est peut-être d'origine judéenne (mais la lecture de l'anthroponyme est discutée) : peut-être fait-il partie de cette *diaspora* judéenne attestée en Lydie au ive siècle. Dans cette hypothèse, la deuxième inscription porte témoignage d'un évident syncrétisme religieux : tels certains de ses compatriotes d'Éléphantine, Elnap (s'il est bien judéen) n'hésite pas à invoquer des dieux babyloniens. Il ne fait pas de doute non plus que les satrapes de Sardes avaient de nombreux Lydiens parmi leurs collaborateurs, tel ce Myrsos, fils de Gygès, que l'on voit en activité entre l'époque de Cambyse (et certainement de Cyrus) et le début de la révolte de l'Ionie, où il disparaît dans une embuscade (Hérodote III, 122 ; V, 121).

• *Art satrapique et artistes locaux.* – Les stèles que l'on vient de présenter brièvement s'insèrent dans une catégorie, traditionnellement dénommée « gréco-perse » en raison du rôle central que l'on attribue aux artistes grecs. Cette interprétation doit être nuancée, au même titre que celle qui assigne une place essentielle aux artistes grecs sur les chantiers royaux. D'une part, il est vrai que l'appel à des artistes grecs, à Daskyleion et ailleurs, est extrêmement probable. Dans cette zone-frontière, les contacts entre les Perses des cours satrapiques et les Grecs de la côte étaient certainement intenses, comme l'illustre par exemple le personnage de Nikogénès, dont on a déjà parlé. C'est sur le marché grec que les Perses de Sardes venaient par exemple acheter *palakai* et eunuques (cf. Hérodote VIII, 105 ; Élien *VH* XII, 1) : nul doute que bien d'autres marchandises et personnes circulaient entre les Grecs de la côte et « les puissants du haut pays » (Plutarque, *Thém.* 26.1). Il est probable que, dès cette époque, les Perses eux-mêmes venaient séjourner pour un temps plus ou moins long dans des villes grecques qui, telle Éphèse, étaient marquées depuis la conquête de Cyrus par les influences iraniennes. L'installation, à l'initiative des Grands Rois, de nombreux Grecs dans cette zone, en particulier à l'époque de Xerxès (chapitre XIII, 9), n'a pu que favoriser l'accroissement des échanges de toutes sortes, y compris évidemment sur le plan culturel.

Mais, par ailleurs, les sujets que l'on voit se développer sur les stèles et les cachets sont typiquement perses : les Perses se font représenter avec une faveur particulière dans leurs activités liées au banquet et à la chasse. On y retrouve également des scènes de sacrifices perses. Les Perses sont les commanditaires, les Grecs des exécutants. On peut faire la même réflexion pour d'autres régions de l'Empire. Lorsqu'Aršāma ordonne à son sculpteur Hinzanāy de faire des statues équestres (*DAE* 70), il est clair que l'initiative de l'artiste est considérablement réduite. Il en est de même des artistes et artisans qui ont été enrôlés dans les ateliers provinciaux liés aux cours satrapiques. C'est le cas par exemple de ceux qui, dans les ateliers de Memphis et d'ailleurs, façonnent des vases inscrits au nom des Grands Rois et envoyés à la cour centrale : le modèle est le même qui est imposé dans les ateliers de Persépolis ou de Suse. De même pour de petits objets de bois et d'ivoire retrouvés en Égypte, portant des thèmes et empruntant des formes typiquement perses, ou encore de pièces d'orfèvrerie. L'existence de ces ateliers satrapiques permet de comprendre l'uniformité relative des objets d'époque achéménide retrouvés dans de nombreuses régions. Les bijoux et petits objets exhumés à Manisa et à Sardes confirment l'existence d'ateliers dans la capitale lydienne.

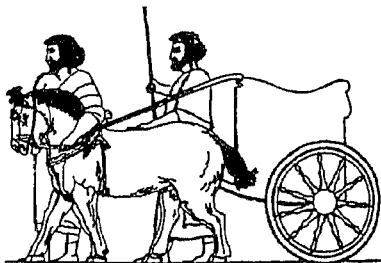
Conçues et organisées à l'image de la cour centrale (chapitre VIII, 5), les cours satrapiques sont des relais de l'art aulique achéménide. Les bulles inscrites de Daskyleion (dont certaines sont datées de Xerxès) en sont un bon témoignage. Plusieurs portent des scènes qui évoquent le fameux paradis aquatique qui entourait le palais satrapique. D'autres véhiculent des images royales proprement dites. Un grand nombre, par exemple, reprend l'image du Héros royal (fig. 48b), si bien attestée sur les sceaux de Persépolis (et d'ailleurs). Une autre porte une scène d'audience (cf. fig. 9b), comparable non seulement aux scènes de Persépolis, mais également à une peinture qui était apposée à l'intérieur du bouclier d'un soldat perse sur le sarcophage d'Alexandre (cf. fig. 9a) : on a pu supposer, non sans vraisemblance, que l'artiste a travaillé sur un carton issu directement d'un contact avec l'art persépolitain. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que la scène figure, presque à l'identique, sur plusieurs sceaux de Persépolis (cf. chapitre VI, 1-3).



• *Art royal perse et art dynastique lycien.* – Dans le même temps, on constate à Xanthos de Lycie une diffusion des thèmes perses sur plusieurs monuments. C'est le cas d'abord de celui que l'on désigne sous l'appellation d'Édifice G. Outre un groupe de jeunes gens porteurs de chasse-mouches, une frise figure une procession d'archers et de cavaliers (fig. 42a) ; la position des écuyers (le bras passé au-dessus du cheval qu'ils conduisent) est étonnamment proche de ce que l'on voit à Persépolis (fig. 42b-c), à tel point que l'on a pu émettre l'hypothèse que « le sculpteur lycien s'est appuyé, pour risquer ce geste si peu grec, sur un carton oriental » (P. Bernard).



Les influences de l'art aulique achéménide sont également fort aisément discernables sur l'un des monuments les plus célèbres de Xanthos, dénommé depuis sa découverte Monument des Harpyies. Il s'agit d'un pilier funéraire qui, disposé sur un soubassement massif, pouvait atteindre à l'origine plus de 10 m de haut. On le date généralement des années 480-470. Chacune des quatre faces portait des représentations sculptées en ronde-bosse. Les sculptures de la face est sont particulièrement dignes d'intérêt : on y voit un prince barbu, assis sur un trône sculpté, tenant de la main gauche un long sceptre dont l'extrémité repose sur le sol ; de la main droite il porte une fleur de lotus vers son visage ; ses pieds reposent sur un tabouret bas. Deux personnes, manifestement deux serviteurs, sont debout derrière le trône. Devant le prince se tient un jeune garçon agenouillé (?), offrant un coq ; derrière lui, on reconnaît, debout, un autre jeune homme, s'appuyant sur un bâton, un chien près de lui. Sur la face nord, on retrouve un prince assis sur son trône, barbu et moustachu, d'apparence plus jeune, qui porte un sceptre et dont les pieds reposent également sur un tabouret ; face à lui, un hoplite lui offre un casque corinthien tout empanaché ; le relief est encadré par des sirènes emportant des enfants. La face ouest porte des femmes : l'une d'entre elles est assise sur un trône, tandis que trois autres viennent à sa rencontre, et qu'une autre, assise elle aussi sur un trône, est tournée vers une porte, sans doute la porte de la tombe.



Figures 42a-b-c. Relief du Bâtiment G de Xanthos et deux reliefs persépolitains

On soulignera enfin tout l'intérêt de fresques découvertes sur les parois d'une tombe, située à Karaburun de Lycie, à peu de distance d'une autre tombe sise à Elmali, dont on a déjà parlé (chapitre II, 6). Celle-ci est datée des environs de 525 ; en revanche, la date de la tombe de Karaburun est sensiblement proche de celles qui sont proposées pour l'édifice G et le monument des Harpyies de Xanthos (vers 480-470). D'Elmali à Karaburun, l'évolution paraît assez nette. Bien que les éléments proche-orientaux (assyriens) ne soient pas absents à Elmali, la facture et le répertoire iconographique y sont fondamentalement grecs. À Karaburun, les influences perses sont incontestablement plus prégnantes. Les différentes peintures décrivent des scènes de la vie d'un dynaste local, couché sur un lit de banquet, combattant à cheval un guerrier grec, ou voyageant assis sur son un char tiré par deux chevaux. Sur la scène de banquet, il porte une robe haute en couleurs et le diadème ; deux serviteurs sont vêtus à la perse, tandis qu'un autre agite un éventail et qu'une femme (derrière lui) porte un alabastré et une écharpe pourpre. L'influence iranienne se marque non seulement dans les costumes et les attitudes, mais également dans la décoration florale et animalière : le dynaste porte un bracelet à tête de lion, et à la main une coupe ornée de motifs floraux ; l'un des serviteurs apporte un gobelet orné de griffons, tandis que l'éventail du troisième se termine par une tête de bélier. De même au monument des Harpyies : il ne fait guère de doute que l'artiste qui a gravé la face est en particulier s'est inspiré d'un modèle persépolitain, tant les ressemblances sont évidentes avec les reliefs d'audience de la Trésorerie, qui datent soit du règne de Darius, soit du règne de Xerxès.

De Xanthos à Karaburun, nous avons donc des indices très nets de l'influence culturelle iranienne : les dynastes locaux aiment à se faire représenter à l'image des Grands Rois. Il est vrai que le cas de Xanthos est un peu particulier, puisque l'on suppose assez généralement que la dynastie locale descend d'Harpage, le lieutenant de Cyrus, qui conquiert la Carie, Kaunos et Xanthos et sans doute aussi les villes proches de la vallée du Xanthe. L'influence iranienne s'y marque dès le règne de Kprilli, que l'on situe dans les années 485-440, et dont les monnaies portent un motif emprunté au répertoire iranien, à savoir un lion-griffon marchant.

VI. DÉPLACEMENTS DE POPULATIONS ET DÉPORTATIONS

• *Déportations de Grecs et d'autres populations.* – Perses des provinces et populations locales ne sont pas seules face à face. Plus encore sans doute que sous les rois néo-assyriens et néo-babyloniens, des populations ou des groupes de populations se déplacent ou sont déplacés d'un point à l'autre de l'Empire. Les auteurs grecs ont été naturellement marqués par les déportations d'habitants de cités grecques, en application d'un ordre du roi. On connaît l'avertissement lancé par les Perses aux Ioniens révoltés (493) : « Nous ferons de leurs fils des eunuques, nous déporterons leurs filles en Bactriane » (Hérodote VI, 9), ou encore celui de « Nabuchodonosor » transmis aux Judéens par Holopherne : « Je les transporterai prisonniers jusqu'au bout du monde » (*Judith* 2.9).

Le premier cas répertorié est celui des Barkéens qui, après la victoire perse (513), furent emmenés en Égypte, puis auprès de Darius : « Celui-ci leur donna pour y habiter une bourgade de Bactriane ; ils donnèrent à cette bourgade le nom de Barkè ; elle était encore habitée de mon temps, en Bactriane » (Hérodote IV, 202, 204). Après la réduction de Milet (493), « les Milésiens pris vivants furent conduits à Suse ; le roi Darius, sans leur faire

d'autre mal, les établit sur la mer qu'on appelle Érythrée [golfe Persique], dans la ville d'Ampè, près de laquelle coule le Tigre, quand il se jette dans la mer» (VI, 20). De nombreux auteurs grecs ont également retenu l'exemple des Érétriens faits prisonniers au cours de l'expédition de Datis et d'Artaphernès en 490 : « Le roi Darius, avant qu'ils n'eussent été faits prisonniers, nourrissait contre eux un vif ressentiment, parce qu'ils avaient pris l'initiative de l'offenser les premiers ; mais, quand il les vit amenés près de lui et soumis à son pouvoir, il ne leur fit d'autre mal que de les établir en Kissie, dans un domaine à lui appelé Arderikka, à une distance de 210 stades de Suse» (VI, 120). Des auteurs anciens mentionnent la présence de déportés béotiens et de « villages cariens » près de Suse (Diodore XVII, 110.4-5). On sait également que lors de ce qu'Hérodote appelle la deuxième révolte de l'Ionie (479), les Branchides de Milet prirent le parti de Xerxès : devant les succès grecs, ils préférèrent fuir dans les fourgons de l'armée royale : Xerxès les établit en Bactriane et, selon la tradition, ils furent ultérieurement punis sévèrement par Alexandre (Strabon XI, 11.4 ; Quinte-Curce VII, 5.28-35). Il n'y a évidemment aucune raison de supposer que les Grecs furent les seuls à souffrir d'un tel traitement : l'échantillon ethnique des tablettes de Persépolis en fait foi (chapitre XI, 3). Parmi les déportés, Hérodote cite également le cas des Péoniens, que Darius aurait installés en Asie Mineure (V, 12-14) ; d'après Diodore de Sicile, Cambyse déporta également des artisans égyptiens (I, 46.4), et d'après Pline (VI, 29.116), Darius aurait transféré des mages en Médie (mais il peut s'agir là d'un écho d'une tradition suspecte sur la révolte des mages mèdes et sur les mesures prises contre eux (*magophonie*) par Darius : Hérodote III, 79) ; d'après des sources tardives et fort suspectes, des Judéens auraient été également déportés à l'époque d'Artaxerxès II (chapitre xv, 7).

• *Le statut des communautés déplacées.* – Il n'est pas aisé de déterminer quel était le statut des populations ainsi déportées. On mettra de côté des textes de l'époque d'Alexandre, qui témoignent de la présence de Grecs et de Lyciens dans les ateliers de Persépolis et dans les exploitations agricoles (élevage), car il est impossible de dater leur arrivée : Diodore explique simplement qu'elle remonte « aux anciens rois de Perse » (XVII, 69.2 ; chapitre xvi, 12). La présence de Grecs en Perse à l'époque de Darius I^{er} est en tout cas attestée, non seulement par quelques témoignages écrits en grec et des graffiti, mais également dans plusieurs tablettes (cf. PF 2072) ; l'une d'entre elles fait référence à des rations de maternité versées à des femmes ioniennes (PF 1224). D'autres citent un personnage qui porte l'ethnonyme Yauna en guise d'anthroponyme ; il s'agit certainement d'un Grec, qui détient des fonctions dans l'administration : il s'occupe de grains (PF 1942 ; 1965) et, en 499-498, il est l'un des membres du *staff* de Parnaka et de Ziššawiš.

Les textes anciens mettent en lumière que, dans tous les cas, les déportés grecs ont été pourvus d'un établissement permanent et de la jouissance d'une terre. En cela, leur situation n'est sans doute pas fondamentalement différente d'autres communautés ethniques installées en Babylonie au sein du système des *ḫaṭru*. Les membres de ces organisations ne sont pas en effet exclusivement des soldats, et l'on y rencontre un grand nombre d'ethniques : des Iraniens, des Indiens, des Saces, mais aussi des gens originaires d'Anatolie. Un document du règne de Cambyse suggère que des Égyptiens installés près de Nippur disposaient d'une organisation autonome, régulée par les Anciens et reconnue par l'administration achéménide. Il en est de même de la *diaspora* judéenne, toujours active et vivante même après le retour d'exil : bon nombre de Judéens, profondément intégrés dans

les échanges commerciaux et culturels, avaient en effet préféré rester sur place, plutôt que de tenter l'aventure risquée du retour dans Juda. On peut faire la même réflexion pour les Babyloniens installés en Perse dès le règne de Cambyse. Il paraît assez probable que les communautés grecques déportées ont joui d'un statut identique ou proche – ce qui expliquerait l'insistance d'Hérodote : « Darius ne leur fit pas d'autre mal » (VI, 20, 119). À l'époque de Darius III, les Eubéens de Susiane fournissent un contingent à l'armée royale (Quinte-Curce V, 1.2). Ce devait être une règle générale : les déportés (*anaspastoi*) installés dans les îles du golfe Persique sont intégrés dans l'organisation tributaire de Darius (Hérodote III, 93) et ils envoient un contingent à l'armée de Xerxès (VII, 80).

• *Les garnisaires d'Égypte.* – L'installation de garnisons royales sur tous les territoires impériaux montre également qu'à l'instar des *ḫaṭru*, elles étaient composées d'ethnies différentes. Le cas le mieux attesté est celui de Syène-Éléphantine. La présence des Judéens remonte à une époque antérieure à la conquête perse, puisque dans la pétition qu'ils envoient au gouverneur de Judée, en 407, les Judéens rappellent que, « lorsque Cambyse entra en Égypte, il trouva ce sanctuaire construit » (*DAE* 102). Si, par la force des choses, les documents araméens mettent en scène les Judéens de manière privilégiée, ils attestent de la présence de soldats de nombreuses ethnies : des Perses bien entendu, mais également d'autres Iraniens, des Mèdes (*DAE* 46), des Caspiens (n^{os} 36, 44-46), des Khwarezmien (n^{os} 33-34), sans compter des Égyptiens (n^o 101) et des Araméens (n^{os} 6-9, etc.), ou encore des Babyloniens (n^o 33). Les commandants de compagnies (*degel*) portent fréquemment des noms iraniens (n^{os} 11, 33-36, 38, 41), mais d'autres portent des noms babyloniens, tels Nabûkuddûri (n^{os} 7, 9, 53), ou Iddinabû (n^{os} 39, 48). On constate la même diversité ethnique à Memphis, aussi bien dans la garnison que dans les ateliers royaux. Il ne semble guère faire de doute que, pour être le mieux connu, le cas égyptien n'est pas spécifique : outre l'exemple babylonien, on connaît en Asie Mineure, parmi les garnisaires, des Égyptiens, des Assyriens, des Hyrcaniens et des Bactriens. Les fouilles menées sur le cimetière de Deve Hüyük (à une trentaine de kilomètres de Karkemish) ont montré que les soldats provenaient en majorité d'Iran du Nord.

Tous les documents attestent, en même temps, du mixage des populations. L'organisation militaire elle-même (le *degel*) ne recouvre pas une unité ethnique : chaque compagnie comprend des soldats de différentes origines. L'anthroponymie en est un critère : par exemple, le Babylonien Nabûkuddûri a un fils nommé Bagadâta (*DAE* 32), Nabûrê'i et Mannuki ont des pères portant des noms iraniens (n^o 37). L'adoption, par les Judéens, de cultes et de dieux égyptiens, araméens ou cananéens en est un autre témoignage.

VII. UNITÉ ET DIVERSITÉ

• *Administration impériale et multilinguisme.* – Venant à la suite des efforts de Cyrus et de Cambyse, les réorganisations et réaménagements menés en profondeur par Darius ont accéléré dans de fortes proportions le mouvement d'unification administrative des territoires conquis : l'analyse de l'emprise tributaire prouve que l'on peut dès lors parler de formation impériale, dans tous les sens du terme. Pour autant, l'unification des pratiques administratives à l'échelle de l'Empire n'implique pas une disparition des traditions locales, qui se seraient fondues et confondues dans une *koinè* achéménide. La conquête et

la domination jouent sur deux registres, qui ne sont contradictoires qu'en apparence : l'unification et le maintien de la diversité.

La documentation des règnes de Darius et de Xerxès rend compte de la diffusion générale de l'araméen dans les bureaux satrapiques : à Persépolis même, en Babylonie, en Égypte, à Sardes, à Daskyleion, et jusque sur le Plateau iranien. Cependant, la diffusion administrative de l'araméen n'a pas supplanté l'usage des langues locales. On pense tout naturellement à l'ordre donné par Ashuérus, dans le *Livre d'Esther* : « De province à province selon son écriture, de peuple à peuple selon sa langue » (III, 12 ; cf. *Daniel* 3.4, 7 ; 6.26) – ou bien encore à l'ordre donné par Darius à Behistoun : « Ensuite, ce texte là, je l'ai envoyé partout dans les pays ; les gens l'ont copié » (IV § 70, v.p. et élamite), et les versions retrouvées à Babylone en babylonien et à Éléphantine en araméen prouvent que l'ordre royal a effectivement été suivi d'effet.

Il est clair en effet que les langues et écritures locales continuent d'être massivement utilisées dans les textes privés, mais également dans des documents officiels émis par l'autorité centrale, par exemple les documents hiéroglyphiques de l'époque de Darius et de Xerxès. De ce maintien, on possède d'innombrables témoignages, en Asie Mineure, en Babylonie, en Phénicie ou encore à Persépolis : entre autres exemples, rappelons que le code de jurisprudence égyptien fut publié en araméen et en démotique ; et, parmi les documents de la pratique quotidienne, citons cette esclave qui, dans la Babylonie de Cambuse, porte sur le poignet une inscription en accadien et en araméen (*Camb.* 143).

L'analyse de la correspondance échangée entre Phérendatès, satrape d'Égypte, et les responsables du sanctuaire de Klnūm à Éléphantine, en 492, est très éclairante de ce point de vue. Elle montre concrètement que l'araméen ne pouvait pas être systématiquement utilisé comme vecteur linguistique exclusif entre l'administration et les populations sujettes. Écrite en araméen par les bureaux de Memphis, sous la responsabilité d'un haut personnage de la chancellerie (un non-Égyptien, peut-être un Perse), la lettre du satrapé fut en effet traduite phrase par phrase par un secrétaire égyptien (Pefu'üneith) versé dans le démotique ; il rencontra quelques difficultés dans cette tâche, d'où les problèmes de traduction que rencontrent à leur tour les exégètes modernes. En revanche, la réponse des prêtres d'Éléphantine fut rédigée directement en démotique. Autrement dit, pour se faire comprendre, les chancelleries satrapiques devaient recourir nécessairement à des scribes locaux.

Dans ces conditions, les traductions d'actes officiels n'étaient pas toujours d'une exactitude notariale, surtout lorsque la langue réceptrice ne possédait pas d'équivalent à tel mot de la langue perse : c'est ainsi que, pour rendre le perse *bandaka*, le traducteur grec de la lettre de Darius à Gadatas n'a pas trouvé d'autre vocable grec que celui de *doulos*, dont le contenu sémantique n'a qu'un rapport très lâche avec celui du terme perse, dont on postule qu'il figurait dans l'original (cf. également Xénophon *Anab.* I, 6.6). Les traductions pouvaient être d'autant plus complexes qu'entre l'original perse et la version en langue locale s'interposait fréquemment un intermédiaire araméen. Les inscriptions bilingues ou trilingues attestent des difficultés de la transposition : le meilleur exemple, à cette date, est offert par les différentes versions de l'inscription de Behistoun et, à une date plus tardive, par la trilingue de Xanthos.

Nous ne connaissons guère d'exemples d'apprentissage linguistique : le plus célèbre est celui de Thémistocle qui, admis dans l'entourage d'Artaxerxès I^{er}, apprit le perse (*Thém.* 28.5 ; Thucydide I, 138.1), si bien que, selon Nepos (*Them.* 10.1), « il lui était beaucoup

plus aisé, dit-on, de parler en présence du roi qu'à ceux qui étaient nés en Perse » ! De son côté, Hérodote cite Histiée de Milet, qui parle perse, ou du moins qui en sait assez pour se faire reconnaître par un soldat perse (VI, 29) : il est vrai qu'il avait séjourné plus de dix ans à la cour de Darius. Cependant, les exemples connus sont à la fois personnalisés et isolés. Tout indique que la langue perse ne s'est pas répandue massivement. Xénophon, il est vrai, rapporte qu'en Arménie, il s'adressa à un chef de village par l'intermédiaire d'un interprète parlant à la perse (*persisti* : *Anab.* IV, 5.10), ou persophone (*persizôn* : IV, 5.34). Mais le témoignage ne doit pas être surévalué. Xénophon n'affirme pas en effet que le kômarque parlait couramment le perse : on peut tout aussi bien supposer qu'un Arménien pouvait, sans grande difficulté, saisir un discours simple dans une langue étroitement apparentée à la sienne.

Parlant des populations du Plateau iranien (l'Ariane), Strabon affirme qu'elles parlent la même langue (*homoglôssoi*), il précise bien en même temps qu'il existe de légères variations dialectales de l'une à l'autre (*para mikron* ; XV, 2.8). Il est probable que les usages perses se sont répandus chez certains peuples du Plateau : cela est assuré pour les nomades Sagartiens, dont Hérodote affirme qu'ils parlent le perse (*phônê*) ; il est vrai qu'il précise en même temps qu'ils ressortissent eux-mêmes au peuple perse (*ethnos persikos* ; VII, 85), dans sa diversité tribale (I, 125) ; ils n'en ont pas moins conservé des modes de combat qui les différencient profondément de la cavalerie royale ; il devait en être de même d'autres tribus perses, tels les Mardes de Perside (cf. Élien *VH.* I, 34). Strabon note également que les habitants de la Drangiane se sont acculturés aux Perses (XV, 2.10) : le terme utilisé (*persizontes*) peut faire songer à l'adoption de la langue perse, mais le contexte n'impose pas une telle interprétation. Rangés par Hérodote (I, 125) parmi les tribus perses de « laboureurs » sous le nom de Germaniens, les Carmaniens ont, d'après Strabon (XV, 2.14), adopté des techniques agricoles proches de celles des Perses. Mais, dans le même temps, son récit montre à quel point les Carmaniens ont conservé leurs usages propres : en particulier, le rite de passage qu'il décrit est fort éloigné de celui que l'on connaît chez les Perses (chapitre VIII, 3), puisque, avant que de se marier, le jeune homme doit faire la preuve de ses qualités viriles et, pour ce faire, « couper la tête d'un ennemi et l'apporter au roi ; le roi entrepose le crâne dans sa résidence » ! Mis à part le cas spécifique des Sagartiens, nous n'avons donc aucune attestation d'une diffusion massive du parler perse parmi les peuples iraniens. D'où par exemple l'utilisation, par Alexandre, d'un interprète habile dans le maniement du parler (*phônê*) des habitants de Marakanda en Sogdiane (Arrien IV, 3.7). Au reste, tous les documents écrits postérieurs rendent compte de la vigueur des langues bactrienne ou sogdienne, ainsi que du maintien, en Iran oriental, de coutumes funéraires tout à fait distinctes des usages des Perses (décharnement des cadavres).

Dans ces conditions, le maintien du plurilinguisme nécessitait le recours à des interprètes. Ils étaient nombreux dans l'armée royale (e.g. Xénophon *Anab.* I, 2.17 ; 8.12). Ils étaient également à la cour centrale, ne serait-ce que lors des réceptions d'ambassadeurs étrangers : au reste, lors de sa première audience, Thémistocle s'adressa au Grand Roi par l'intermédiaire d'un interprète (*Thém.* 28.1). De même, l'intervention d'interprètes est attestée par Hérodote entre Cyrus et Crésus (I, 86) ou entre Darius et des Grecs (III, 38) : manifestement, Darius I^{er} n'avait pas pris la peine d'apprendre le grec, contrairement à ce que fit son lointain successeur Darius III (du moins selon Quinte-Curce V, 11.4). Sans doute des Perses ont-ils appris de leur côté à manier des langues locales, tel ce Perse qui s'exprime en grec, lors du banquet organisé à Thèbes en 479 en l'honneur de Mardonios

(Hérodote IX, 16), ou ce Patégyas qui, dans l'entourage de Cyrus le Jeune, sait assez de grec pour donner un ordre aux mercenaires (Xénophon, *Anab.* I, 8.1). Mais soulignons qu'à la fin du ^{ve} siècle, le satrape Tissapherne utilise un interprète pour communiquer avec les Grecs (Xénophon, *Anab.* II, 3.17).

Une tablette babylonienne (Amherst 258), datée (par hypothèse) des débuts du ^{ve} siècle, paraît indiquer que la connaissance des langues locales n'était pas très répandue chez les Perses. Elle enregistre des rations versées à une série de personnages, dont la plupart sont des Perses, manifestement de haut rang (l'un d'entre eux, Uštānu n'est probablement personne d'autre que le satrape de Babylonie et d'Ebir Nāri) : il est possible que ces Perses aient transité en Élam et en Babylonie, ou y aient accompli une mission. Toujours est-il qu'on y mentionne un scribe-interprète (Liblut), le traducteur (Mardukā) attaché au service d'Uštānu ainsi que l'interprète (Bēl-itannu) d'Artapāti. Apparemment, ces Perses étaient incapables de communiquer directement avec leurs administrés, et devaient faire appel, pour ce faire, à l'intermédiaire d'interprètes babyloniens. Il est vrai que le document peut donner lieu à d'autres interprétations : ou bien les Perses, capables de dire quelques mots en babylonien, ne maîtrisaient pas suffisamment la langue pour donner des ordres précis ; ou bien encore ils tenaient à parler perse, pour conserver leur statut de prestige ; ou bien encore le terme utilisé (*sipīru*) pour qualifier les collaborateurs des Perses renvoie d'abord à leur fonction de secrétaire, qui n'est pas liée nécessairement avec une qualité de traducteur-interprète.

Peut-être convient-il donc de ne pas donner une importance excessive à ce document. Si, effectivement, la communication verbale entre les Perses et leurs sujets était entravée par toute une série d'obstacles, linguistiques et/ou politiques, il faut souligner que l'usage de l'araméen et l'activité des secrétaires et interprètes permettaient de les lever aisément dans les pratiques administratives – et même dans la vie de tous les jours : lorsque des Perses concluent avec des Égyptiens un accord commercial, le texte est rédigé en araméen (DAE 109) ; de même d'un contrat passé entre un Araméen d'El-Hibeh (Teuzoi) et un paysan égyptien (DAE 1). En d'autres termes, les disparités linguistiques toujours vivantes ne mettent pas en péril l'unité politique de l'Empire : écrit ou diffusé en grec, en babylonien, en lycien ou en démotique, un ordre royal ou satrapique garde toute sa valeur opératoire *perse* – de la même façon que, malgré l'appel à des artisans de tous pays et les emprunts aux répertoires iconographiques proche-orientaux, l'art persépolitain est un art *royal achéménide*, au plein sens du terme.

• *Loi royale et lois des pays.* – Partant de la « codification » des « lois » égyptiennes ordonnée par Darius, on affirme parfois que le roi aurait cherché à étendre dans tout l'Empire des préceptes juridiques communs, connus sous le terme de loi royale. Cette interprétation suscite bien des réserves. En effet, les jurisprudences rassemblées par les sages égyptiens ne sont en aucune manière assimilables à un code de lois, au sens où on l'entend généralement dans le contexte du droit romain. D'autre part, ces jurisprudences n'ont de valeur que dans le contexte égyptien, à usage exclusif des plaideurs et des juges de la vallée du Nil : les autorités satrapiques doivent elles-mêmes s'y conformer, si elles doivent trancher dans un procès égyptien (chapitre XIV, 8). En Babylonie, on connaît également l'existence de juges (*dātābaru* ; *dayyānu*...). Mais l'existence de calques linguistiques (*dātābaru*/**dātābara*) n'est pas à elle seule porteuse de certitudes sur les rapports qu'ils pourraient entretenir avec la loi royale. L'existence de ces officiers – dont les fonctions

sont au reste mal définies – n'implique nullement que la Babylonie a été soumise à un code de lois impérial. Quels que soient leurs titres, les juges doivent rédiger leurs jugements en fonction du droit local, dès lors que le procès ne sort pas du cadre régional. Au reste, l'expression « selon la loi du roi (*datu sha sharri*) », qui revient dans quelques tablettes babyloniennes, paraît désigner d'abord des obligations de type fiscal, c'est-à-dire des obligations plus proches des régulations/règlements que des lois proprement dites. La même terminologie apparaît furtivement dans les papyrus araméens de Saqqarah (*dtbry* ; *dayyēnē*) ; ces juges devaient, selon toute probabilité, intervenir dans les procès civils, comme dans les provinces du Sud (*dyny* dans les documents araméens d'Éléphantine). Certes, à de rares reprises, on les cite à Éléphantine sous la terminologie de « juges royaux » (*dyny mlk'* ; cf. DAE 2). Mais il faut résister à la tentation de les assimiler à la catégorie de juges royaux, telle qu'on peut la connaître à travers les sources classiques : ceux-ci sont nommés par le roi et ils n'interviennent que dans le contexte perse (Hérodote III, 31 : *hoi patrioi thesmoi*). En Égypte, juges, juges de la province ou juges royaux interviennent en première ou deuxième instance, sous l'autorité du gouverneur, du satrape et, *in fine*, du roi.

La traduction par « loi » du terme perse *dāta* est elle-même créatrice d'ambiguïtés : on voit par exemple que dans une tablette de Persépolis, il désigne des « règlements », auxquels doivent se conformer les chefs de magasins (PF 1980 : él. *datam*) : c'est dans ce cadre que l'on doit comprendre les tâches dévolues au juge (**dātābara*) de Parnaka (PF 1272). Dans le *Livre d'Esther*, le terme *dāta* est employé dix-neuf fois, pour définir un règlement aulique (e.g. I, 8 : vin réservé au roi *kata prokeimenon nomon*) ou pour faire référence à des coutumes établies (I, 15 : jugement d'Esther *kata ton nomon*), en fonction desquelles le roi prend un décret (I, 19 : *prostagma*). Ici, la traduction de *dāta* par *nomos* est parfaitement adaptée. Chez les auteurs grecs en effet, le terme *nomos* renvoie simplement à des usages perses (e.g. Ctésias § 57 : usages funéraires ; Hérodote I, 131-140, etc.) ou/et des usages de la cour achéménide – ainsi chez Élien, friand de ces règlements auliques : I, 21 (*nomos epikhōrios* : proskynèse), I, 31-32 (*persikos nomos* : dons obligatoires faits par les paysans perses au roi), XII, 62 (*nomos persikos* : obligations des conseillers du roi). Pour aller jusqu'au bout de ces rapprochements, y compris sous une forme ludique, revenons un instant à l'expression élamite *datam appukana*, qu'il convient de comprendre comme « selon les règlements établis/traditionnels », plutôt que comme « selon la loi d'antan » (PF 1980) : on peut parfaitement imaginer que, si un auteur grec avait voulu la rendre dans sa langue, il aurait utilisé une formule telle que : *kata ton (persikon) patrion nomon* !

Dans un passage historiquement peu crédible, le rédacteur du *Livre d'Esther* oppose les lois des Judéens aux lois du roi (III, 18 : *nomoi tou basileōs*). Mais là, l'accent est mis plus sur l'aspect politique que sur l'aspect juridique ; il n'est pas question d'imposer partout les lois perses, puisque bien au contraire l'édit royal reconnaît explicitement les lois des différents peuples (*nomoi... para panta ta ethnē*), de la même façon que les édits royaux sont publiés dans toutes les langues de l'Empire, « afin que chaque homme soit maître chez lui et utilise sa langue originelle » (I, 22). Un dernier exemple, le plus souvent cité : dans *Ezra* (7.25-26), on trouve l'ordre royal sous la forme suivante :

Et toi, Esdras, selon la justice de ton dieu, qui est dans ta main, établis des secrétaires et des juges (*kritai*) qui rendent la justice à tout le peuple d'au-delà du fleuve, à tous ceux qui connaissent les lois de ton dieu, et enseigne-les à ceux qui ne les connaissent pas. Quiconque n'exécutera pas la loi de ton dieu et la loi du roi, qu'il soit de lui fait exacte justice...

Il n'y a pas trace là non plus d'une volonté d'extension d'un « code de lois impériales », puisque le roi reconnaît et protège les lois des Judéens (la *Torah*), en fonction desquelles les juges installés par Esdras prendront leurs décisions, y compris vis à vis de Judéens qui vivent en dehors du territoire de Juda (« tout le peuple [judéen] de Transeuphratène »). L'explication est tout autre : dès lors qu'elles ont été reconnues par le Grand Roi, les coutumes locales sont insérées dans la catégorie globalisante de « loi royale » : elles acquièrent de ce fait – et d'abord auprès de l'administration satrapique, à laquelle s'adresse le roi – une autorité, qui ne procède pas simplement des traditions propres à la population en question. En quelque sorte, du point de vue des dirigeants des communautés locales (*ethnos*, cité, sanctuaire), l'appellation de « loi royale », bien loin d'être considérée comme une limitation de leur autonomie, constituait une sorte de garantie royale contre l'arbitraire satrapique. En ce sens, on pourrait ranger les réformes tributaires de Darius dans la catégorie de « loi royale » : si elles symbolisaient et marquaient la sujétion, dans le même temps elles limitaient strictement les initiatives fâcheuses des autorités satrapiques.

En définitive, on doit fermement conclure qu'il n'existe dans l'Empire aucun code de lois qui s'imposerait à toutes les populations sans distinction. En ce sens, le concept de loi royale ressortit au domaine du politique, non au domaine du droit. C'est ainsi que l'on doit comprendre la déclaration de Darius à Behistoun : « Par la puissance d'Ahura-Mazda, ces peuples ont respecté ma loi (*dāta*), ils ont agi comme je l'ai ordonné » (§ 8). Ici, *dāta* n'est rien d'autre que le devoir de loyauté (*arta*) et l'obligation de verser la « part du roi » (= *baji* [*baziš*] « tribut ») ; le terme relève manifestement de l'idéologie politico-religieuse, non de l'organisation juridique : il désigne et exalte la domination sans partage du Grand Roi sur ses pays et ses peuples.

QUATRIÈME PARTIE

De Xerxès à Darius III, l'Empire en mouvement

Xerxès le Grand Roi (486-465)

I. SOURCES ET PROBLÈMES

• *L'année 479 et la réputation de Xerxès.* – Traditionnellement, l'historiographie moderne a véhiculé une image désastreuse de la personnalité de Xerxès et de son règne. Cette image est déjà bien constituée chez Rawlinson dans son *Five Great Monarchies*, ouvrage publié en 1867 : avec Xerxès commencent les désordres du sérail, les assassinats et les conspirations ; autour de lui, se déchainent les passions des princesses de la cour, l'influence grandissante des eunuques, si bien que « le caractère de Xerxès tomba au-dessous de n'importe lequel de ses prédécesseurs » : le roi est faible, aisément influençable, puéril dans ses goûts, égoïste, cruel, superstitieux, licencieux. Tout cela explique le déclin de l'Empire, épuisé par les saignées de la seconde guerre Médique ; cette décadence se manifeste sur le plan territorial et militaire, mais également dans le domaine de l'administration et de l'« esprit national » ; « avec Xerxès commence la corruption de la cour », qui se manifeste dans la croissance du luxe, l'effémination des coutumes. Rawlinson concède simplement que le roi sut faire la preuve de qualités de bâtisseur, mais il souligne en même temps que la plupart des bâtiments qui datent de son règne ont été probablement conçus par son père Darius. En dépit de mises en garde plus lucides, on peut considérer que cette image de Xerxès a continué d'être véhiculée jusque dans des ouvrages et articles récents. En bref, la question peut être posée de manière brutale et simple à la fois : quelle est la signification de l'année 479 au regard de l'histoire perse ? Pour ce faire, il convient de s'interroger préalablement sur les origines d'une telle présentation, car tout réexamen présuppose une réflexion historiographique sur les voies et moyens de son élaboration.

• *Histoire perse et hellénocentrisme.* – Il apparaît aisément que la vision traditionnelle est d'abord fondée sur une lecture sans recul des sources classiques. Si l'on met à part un exposé sur le choix d'un prince héritier (VII, 2-3) et une allusion fort brève à la reconquête de l'Égypte menée par Xerxès (VII, 7), l'ensemble des Livres VII, VIII et IX d'Hérodote est consacré à l'examen des préparatifs royaux et des défaites perses à Salamine (480), Platées et Mycale (479). Le récit d'Hérodote se clôt brutalement alors que Xerxès se

prépare à quitter Sardes après la défaite de Mycale. Qui plus est, les derniers chapitres d'Hérodote n'ont pas peu fait pour ancrer l'image d'un roi décadent. Hérodote raconte en effet que, lors de sa halte à Sardes au retour de son expédition européenne, le roi tomba amoureux de sa belle-sœur, la femme de son frère Masistès ; ne pouvant la faire fléchir, « il mit en train le mariage de son propre fils, Darius, avec une fille de cette femme et de Masistès ; il pensait que, par ce moyen, il aurait plus de chances de la gagner » (IX, 108). Puis Hérodote de mettre en scène Amestris, femme de Xerxès, et son influence désastreuse sur l'esprit de son mari, ainsi que sa cruauté sans nom (IX, 109-112). Cette aventure aboutit à la révolte de Masistès et au massacre de celui-ci, de ses enfants et de sa troupe (IX, 113). Insérés dans le récit des victoires grecques en Asie Mineure, ces développements ont enraciné l'image d'un roi qui, soumis aux influences néfastes des femmes du palais, préfère se vouer à ses coupables passions plutôt qu'à défendre l'héritage territorial de Darius. Or, donner un tel relief à l'histoire de Xerxès et de sa belle-sœur résulte d'un choix méthodologique fort contestable. D'une part, il s'agit d'un roman, marqué par toute une série de motifs répétitifs, à partir duquel toute extrapolation historique est d'une imprudence extrême. D'autre part, le récit d'Hérodote contient bien d'autres éléments informatifs autrement plus décisifs sur la politique et la stratégie suivies par Xerxès depuis son retour de Salamine, du moins à partir du moment où l'historien consent à se défaire du poids écrasant des stéréotypes.

Certes, on a déjà à plusieurs reprises souligné les insuffisances d'Hérodote : mais sa disparition (historiographique) à partir de 479 tend en même temps à réévaluer la place qu'il occupe dans la reconstitution de l'histoire achéménide. Car, ainsi, nous perdons le fil narratif qui guide l'historien depuis les conquêtes de Cyrus et de Cambyse. C'est aussi que, parmi les auteurs grecs, aucun n'offre de réelle alternative. Sur le plan narratif, les chapitres célèbres de Thucydide sur la formation de la puissance athénienne (I, 89-95) et sur les carrières de Pausanias (I, 128-130) et de Thémistocle (I, 135-138) prennent en quelque sorte la suite d'Hérodote. Mais Thucydide n'a jamais prétendu écrire une histoire perse : celle-ci n'est abordée périphériquement que pour autant qu'elle permet à l'auteur de répondre au problème qu'il pose à propos du déclenchement de la Guerre du Péloponnèse : comment Athènes est-elle parvenue à la puissance qu'on lui reconnaît en 432, au cours de la période dite des Cinquante Ans (Pentakontaétie) (I, 89.1 ; 118) ? Certes, l'analyse nous vaut des développements qui intéressent aussi l'histoire perse, par exemple le récit de l'expédition athénienne en Égypte (I, 104, 109). Mais privilégier de tels développements revient à donner un poids excessif au front méditerranéen de l'Empire. On fera la même réflexion à propos d'autres auteurs, comme Diodore de Sicile ou encore Plutarque (*Thémistocle, Aristide, Cimon*) : les règnes de Xerxès et de ses successeurs ne sont pas réductibles aux aléas des luttes menées contre Athènes en mer Égée (cf. Plutarque, *Thém.* 31.3).

Quant à Ctésias, son apport narratif est faible et douteux. Si l'on excepte la mention d'une révolte babylonienne (§ 21-22), le résumé de Photius illustre une nouvelle fois les insuffisances criantes de Ctésias. Non seulement le récit qu'il fait de l'expédition de Xerxès fourmille d'erreurs (§ 23-27), mais la période 479-466 est traitée en quelques phrases, consacrées aux aventures extraconjugales de sa fille Amytis (mariée à Mégabyze) et au complot dans lequel le roi perdit la vie (§ 28-29) : il paraît clair qu'à partir du § 22, Ctésias traite moins de l'histoire dynastique que de la saga de la famille de Mégabyze, à laquelle il consacre de longs développements, jusqu'à la mort du dernier fils de Mégabyze, Zôpyros II, sous le règne d'Artaxerxès I^{er} (§ 43). Aucun autre auteur classique ne fournit

le chaînon manquant. On retrouve le même déséquilibre par exemple chez Justin (III, 1.1) ou encore chez Élien (*VH XIII*, 3) : « Xerxès, roi de Perse, naguère la terreur du monde, commença à être méprisé même de ses sujets » (Justin) ; « Il fut malheureux dans son expédition ; et, de retour chez lui, il finit malheureusement sa vie, assassiné pendant la nuit par son propre fils, qui le surprit dans son lit » (Élien).

• *L'idée de la décadence.* – Dans tous les cas, l'année 479 est présentée, implicitement ou explicitement, comme une date charnière, au-delà de laquelle commence la longue agonie de l'Empire créé par Cyrus, Cambyse et Darius. C'est le point de vue développé par Platon, qui élargit l'interprétation à l'histoire achéménide dans son entier. Dans la logique de son développement sur la décadence perse liée au mode d'éducation des enfants royaux, il met en exergue le cas de Xerxès et conclut : « On peut dire qu'à dater de cette époque, il n'y a eu encore chez les Perses aucun roi qui n'ait mérité, si ce n'est nominale-ment, d'être appelé Grand Roi » (*Lois* 694e). Dans le même temps, Platon rapproche Xerxès de Cambyse ; on retrouve le parallèle chez Arrien (IV, 11.6) ; aux yeux des Grecs, l'un et l'autre sont les exemples typiques de despotes sans raison. Le même Platon oppose en même temps Xerxès à Darius qui, n'étant pas fils de roi, ne fut pas soumis à l'influence déplorable des femmes du palais et put ainsi mener une politique hardie, et « acquérir des territoires qui ne le cédaient point en étendue à ceux qu'avait laissés Cyrus » (694d).

On retrouve bien sûr l'opposition chez Eschyle, dont la lecture a également fortement contribué à la détestable réputation de Xerxès. Darius est un « roi sans pareil » (v. 650), un « père bienfaisant » (v. 665-670), « le chef aimé de Susiane » (v. 555-556), « le tout-puissant, le bienfaisant, l'invincible, égal aux dieux » (v. 853-855). Face à lui, Xerxès est faible, puéril dans ses choix tactiques (v. 353-364), il est couard, puisque, aussitôt après la défaite de Salamine, « il se précipite dans une fuite éperdue » (v. 469-470). De manière à mieux organiser le contraste, le poète fait paraître le fantôme de Darius, qui dénonce son fils dénué de sens (v. 829-831), et qui reprend l'accusation typiquement grecque de la démesure (*hybris*) contre Xerxès qui n'a pas hésité à jeter un pont sur la mer (v. 715-725 ; 740 *sqq.*). Xerxès lui-même se désole de ses défaites et de ses défauts (v. 908-915 ; 934 *sqq.*). Il est responsable d'un désastre sans nom, et de la disparition d'une foule d'hommes, souvent de haute extraction (v. 441-444 ; 765 *sqq.*) : l'Asie entière est vidée de sa substance (v. 550), « un peuple en entier a péri au combat » (v. 728-731), on ne compte « qu'une poignée de survivants » (v. 510). Présentées par Eschyle, les conséquences des défaites sont catastrophiques pour l'Empire du Grand Roi. Salamine est « le tombeau de la puissance perse » (v. 596). On connaît enfin la célèbre apostrophe du chœur :

Et de longtemps, sur la terre d'Asie, on n'obéira plus à la loi des Perses ; on ne paiera plus le tribut sous la contrainte impériale ; on ne tombera plus à genoux pour recevoir des commandements ; la force du Grand Roi n'est plus. Les langues mêmes ne sentiront plus de bâillon. Un peuple est délié et parle librement, sitôt qu'est détaché le joug de la force (v. 585-595).

Il est tout à fait étrange que, dans des études récentes, on cite encore ce passage d'Eschyle pour justifier un jugement sur le déclin irréversible de l'Empire achéménide, et sur la faiblesse extrême d'un Xerxès, désormais réduit à s'occuper de ses constructions à Persépolis et à se plonger avec délices dans les charmes délétères du sérail !

Qui plus est, la vision hellénocentrique a envahi les études iraniennes. À preuve l'interprétation que l'on propose traditionnellement de l'inscription des *daivā*. Faible, cruel, licencieux, Xerxès devient en outre le symbole même de l'intolérance religieuse : « C'est

un ton nouveau, un ton propre à Xerxès : le ton d'une religiosité profonde mais intolérante.» En s'appuyant sur des sources d'époque hellénistique, on affirme que Xerxès a profondément modifié la politique de ses prédécesseurs, que ce soit en Babylonie ou en Égypte : «Lorsqu'il eut réprimé la rébellion de l'Égypte, il se dépouilla du nom égyptien du roi et traita ce pays d'ancienne culture comme une satrapie ordinaire ; par la démolition du temple de Mardūk, il frappa au cœur les prêtres babyloniens, qui avaient ouvert les portes à Cyrus.» Certes l'Empire «demeura debout», mais «son érosion intérieure est seule à faire comprendre comment, aux yeux d'un monde déconcerté, toute cette magnificence s'écroula en ruines sous le poing gigantesque d'Alexandre» (M. Mayrhofer). Où l'on retrouve Platon, à travers un détour sinueux par les sources du centre, elles-mêmes revisités par la *Vulgate* d'Alexandre !

• *Histoire et documentation.* – Si de telles reconstructions ont pu être proposées, c'est que l'idée même de la décadence parcourt toute la littérature occidentale sur le «despotisme asiatique». Cependant, elles ne sont pas fondées uniquement sur une aveugle confiance envers les sources grecques. Elles procèdent également d'une adéquation mécaniste de l'exposé narratif à l'inégale répartition documentaire. Car, à partir de Xerxès, les sources du centre sont incomparablement moins abondantes et diversifiées que sous Darius. Le nombre de documents babyloniens et égyptiens se réduit d'une manière drastique. Aussi bien les documents archéologiques que la plupart des tablettes du Trésor et nombre d'inscriptions royales font essentiellement référence aux travaux de construction du Grand Roi. Toutes les inscriptions royales ne sont pas concentrées à Suse et à Persépolis : l'une atteste de l'existence d'ateliers royaux à Ecbatane (XH) ; une autre, placée près d'une inscription de Darius (DE), a été gravée sur l'Elvend, à proximité d'Ecbatane (XE) ; une autre enfin a été découverte près du lac de Van en Arménie (XY). Mais il est délicat de tirer des inférences historiques consistantes de telles inscriptions. Le fait reste donc : les sources du règne de Xerxès sont insuffisantes et lacunaires, et il est ainsi exclu de vouloir retracer une histoire narrative continue. Mais en déduire qu'à partir de 479, Xerxès se désintéressa des problèmes politiques pour se vouer uniquement à l'embellissement de Persépolis procède d'une méthode singulière, fondée, si l'on peut dire, sur une documentation narrative qui devient muette. D'un autre côté, les évidentes déformations apportées à la mémoire de Xerxès par les sources polémiques grecques conduisent l'historien à remettre en question une thèse toujours vivace, et à considérer d'un autre œil la signification historique de son règne.

II. DE DARIUS À XERXÈS

• *La présentation d'Hérodote et la déclaration de Xerxès.* – «Darius, rentré en Perse, offre des sacrifices puis il meurt... Le trône échoit à son fils Xerxès» : c'est par ces simples mots que Ctésias, ou tout au moins Photius, traite de la succession de Darius (§§ 19-20) – ce qui laisse l'historien sur sa faim. Homme au-dessus des hommes, le roi n'en est pas moins soumis lui aussi à des contraintes politiques. Le conflit entre Cambyse et Bardiya puis l'avènement de Darius avaient illustré éloquemment les difficultés de la transmission du pouvoir royal, même lorsque la succession du roi (Cyrus) a été préparée de son vivant. La question fondamentale qui se pose est la suivante : existait-il, à la cour achéménide, des

règles qui présidaient à la transmission du pouvoir ? À Behistoun, on l'a vu, Darius insiste (non sans falsification) sur l'importance qu'il accorde à la filiation. Dans son esprit, il ne fait aucun doute que son pouvoir devait se transmettre à l'un de ses fils, de manière à assurer la continuité dynastique.

Au début du livre VII (2-4), Hérodote consacre un long passage à la préparation de sa succession par Darius, qu'il situe au moment de la révolte de l'Égypte, quatre ans après Marathon (486) (VII, 1) :

Une grande contestation (*stasis*) s'éleva entre les fils de Darius au sujet du pouvoir (*peri tēs hegemoniēs*)... Darius, en effet, avant de devenir roi, avait eu de sa première femme, fille de Gobryas, trois fils ; et, depuis son avènement, quatre autres d'Atossa, fille de Cyrus ; des premiers, l'aîné était Artobarzanès ; des autres, Xerxès. Nés de mères différentes, ils étaient en lutte [l'un contre l'autre] (VII, 2).

Qui choisir ? Artobarzanès faisait valoir «qu'il était l'aîné de toute la descendance (*presbutatos... pantos tou genou*)» (VII, 2) ; Xerxès exaltait le prestige de ses origines qui, par sa mère, remontaient au fondateur de l'Empire, Cyrus. Toujours selon Hérodote, les hésitations de Darius furent levées par l'argumentation que souffla à Xerxès le Spartiate Démarate (chassé de sa patrie, il venait d'arriver auprès du roi). Se référant à l'exemple spartiate, Démarate faisait valoir que les droits de Xerxès étaient incomparables, car il était né alors que son père, Darius, était roi, ce qui n'était pas le cas d'Artobarzanès, né alors que son père était un simple particulier (*idiōtēs* : VII, 3). Conclusion de l'histoire :

Xerxès suivit le conseil de Démarate ; et Darius, ayant reconnu que ce qu'il disait était juste, le désigna pour être roi. À ce qu'il me semble, même sans ce conseil, Xerxès aurait régné, car Atossa était toute puissante (*eikhe to pan kratos*). Après avoir désigné Xerxès roi en Perse, Darius se disposait à entrer en campagne... (VII, 5).

De son côté, Xerxès a fait lui-même référence au choix paternel dans une célèbre inscription (XPf). Après avoir rappelé l'avènement de son père, alors qu'Hystaspes et Arsamès étaient toujours vivants, il écrit :

Dit Xerxès le roi : «Il y avait d'autres fils de Darius ; selon la volonté d'Ahura-Mazda, Darius mon père me fit le plus grand (*maθištā*) après lui. Quand mon père quitta le trône [mourut], par la volonté d'Ahura-Mazda, je devins roi sur le trône de mon père» (XPf § 4).

Il est au moins un point sur lequel se rejoignent Hérodote et Xerxès : c'est que Darius a choisi entre plusieurs de ses fils. Au contraire d'Hérodote, qui présente la succession comme un duel entre Xerxès et Artobarzanès, Xerxès fait référence à ses autres frères, ce qui revient à nier implicitement que l'un d'entre eux avait des droits particuliers à faire valoir face à lui. Xerxès songe certainement, sans les nommer, à ses trois frères de même père et de même mère, les seuls qui jouissaient de la même ascendance, à savoir, selon Hérodote, Achéménès (VII, 7, 97), Masistès (VII, 82 ; IX, 107) et Hystaspes (VII, 64) – mais, même sur ce point, des traditions divergentes circulaient puisque, on le verra, d'autres auteurs mettaient en scène un certain Ariaramnès. Dans le même temps, le fait même de graver une telle déclaration (qui n'a pas de parallèle) et l'insistance mise par Xerxès sur sa «victoire» sur ses frères semblent confirmer également que la décision royale a soulevé quelques oppositions.

• *Chronologie et nomos.* – L'importance du texte d'Hérodote ne saurait être sous-évaluée. Mais la présentation qu'il donne pose également quelques problèmes d'interprétation, tant sur les modalités que sur les raisons du choix royal. Il situe l'événement au moment où

«Darius se disposait à marcher contre l'Égypte et Athènes». Selon lui, c'est sur la pression de ses fils que Darius résolut de procéder au choix d'un successeur, «car – disaient-ils – suivant la coutume des Perses (*kata ton Perseôn nomon*), il devait désigner le futur roi avant d'entrer en campagne» (VII, 2). Aucun autre exemple ne vient confirmer la réalité d'un tel usage. Certes, avant de passer l'Araxe, Cyrus avait renvoyé en Perse son fils Cambyse, sous la garde de Crésus : «Il entendait remettre à Cambyse la royauté», remarque Hérodote, en laissant clairement entendre qu'en cas de malheur, c'est Cambyse qui succéderait à Cyrus (I, 208). Mais le choix de Cyrus est antérieur de nombreuses années, comme le montre la concession à Cambyse du titre de «roi de Babylone» pour une courte période en 538-537. Et surtout, ce n'était pas la première campagne que menait Cyrus. La même remarque vaut évidemment pour Darius. Si la date indiquée par Hérodote est exacte, on doit constater que Darius a attendu bien longtemps : en 486, il était âgé d'environ soixante-cinq ans (cf. Hérodote I, 209) ; quant à Xerxès, il devait avoir atteint environ l'âge de trente à trente-cinq ans (le mariage de ses parents remonte à 522). Il paraît peu croyable que, venant de fonder une nouvelle souche royale et une nouvelle légitimité dynastique, Darius n'ait pas pris les mesures propres à assurer la continuité avec le fils qu'il avait choisi. On postulerait donc que la reconnaissance officielle fut antérieure à 490-486, sans que l'on puisse ni le prouver ni proposer une chronologie plus précise. Autant dire que ce qu'Hérodote appelle un *nomos* ne revêtait aucun caractère d'obligation : c'est d'ailleurs une observation que l'on peut faire à partir d'une analyse du terme dans tous les contextes de successions (chapitre xvii, 1)

• *Darius, Xerxès et Atossa*. – Par ailleurs, il est manifestement erroné d'affirmer que la mère du prince, telle Atossa, avait un droit à intervenir. Si effectivement la mère du prince héritier (puis du roi régnant) disposait d'un statut de prestige à la cour (cf. Élien, *Anim.* IV, 46), il n'existe pas à proprement parler de reine achéménide (malgré par exemple Athénée XIII, 556b). Elle ne dispose d'aucun droit attaché à sa personne : elle peut simplement jouer éventuellement de son influence personnelle, rien de plus. Au reste, dans sa déclaration de légitimation, Xerxès ne souffle mot d'Atossa, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire si elle jouissait du pouvoir que l'on lui reconnaît parfois à partir d'Hérodote. Tout au contraire, il insiste avec force sur la transmission patrilinéaire du pouvoir (*XPf* § 3). Ce n'est pas à travers sa mère que s'établissait la légitimité dynastique. Le statut de prestige qui est celui d'Atossa à la cour, elle le tient de la qualité d'héritier de l'un de ses fils. Si Darius a choisi Xerxès, c'est pour de tout autres raisons que l'on a déjà évoquées (chapitre III, 4). Choisir Artabanès aurait été conférer à la famille de Gobryas une distinction absolument contraire aux objectifs de Darius que traduit sa politique endogamique : garder le pouvoir dans sa propre descendance directe.

• *Le prince héritier*. – Le fils désigné ne devenait héritier désigné qu'à l'issue d'une cérémonie spéciale, à laquelle fait allusion Plutarque : «C'est une coutume chez les Perses que l'héritier désigné demande un présent à celui qui l'a désigné et qui doit, si cela est possible, lui accorder tout ce qu'il demande» (*Art.* 26.5). Si on compare avec les règles qui président au banquet anniversaire du Roi (Hérodote IX, 110), on est tenté de penser que cette proclamation se fait lors de ce banquet, ou lors de la fête qui marque l'anniversaire du prince héritier. Dès lors le prince a le droit, à l'image de son père, «de porter droite la coiffure appelée *kidaris*», ajoute le même Plutarque. Son statut de prestige est bien

marqué également par sa présence, derrière son père, sur les reliefs d'audience de la trésorerie de Persépolis. Il est également possible que, dorénavant, il ait porté un titre spécifique (**vais-puthra*), qui le distinguait parmi tous les princes de la maison [royale] (*br byt'*). Mais ce titre vieux-perse procède d'une reconstruction, il n'est attesté par aucun texte vieux-perse. Xerxès affirme simplement que Darius lui a reconnu le titre ou l'appellation de *maθišta* («le plus grand [après lui]»), terme qui, dans les sources classiques, est transcrit sous la forme de «second après le roi».

• *Un droit d'ainesse?* – Mais, de ses fils, qui le roi choisissait-il de son vivant pour lui succéder ? En d'autres termes, l'exemple de Xerxès illustre-t-il une règle générale ? Selon Plutarque – qui ne manque pas à ce point de rappeler le précédent de Démarate – des arguments identiques furent échangés à la cour de Darius II pour décider entre Cyrus le Jeune et le futur Artaxerxès II (*Art.* 2.4) ; la ressemblance entre la succession de Darius I^{er} et celle de Darius II devient encore plus frappante quand on observe qu'à l'instar d'Atossa Parysatis (mère des princes) intervient très pesamment dans la discussion, mais le résultat fut tout autre ; Plutarque affirme en effet que, pour régler la succession d'Artaxerxès II, on fit appel au droit d'ainesse, «comme lui-même [Artaxerxès] avait reçu le trône» (26.1) : à la différence d'Atossa et de Démarate, les arguments avancés par Parysatis en faveur de l'enfant né dans la pourpre n'eurent aucun effet.

Plusieurs autres textes impliquent que l'ainé détenait une position de prestige particulière. Un texte d'Agathoklès de Cyzique, cité par Athénée (XII, 515a), transmet le renseignement suivant : «On dit qu'il y a chez les Perses une Eau dite d'or. Elle s'épanche en 70 endroits et personne n'en peut boire à l'exception du roi et de son fils aîné (*presbytatos*) ; si quelqu'un d'autre en boit, il est condamné à mort.» L'usage est difficile à comprendre précisément, mais la notice paraît sans ambiguïté sur la place privilégiée de l'ainé. Citons également Platon : «Lorsque naît le premier enfant (*ho presbytatos pais*) – celui-là même à qui il revient d'exercer le pouvoir (*houper hē archē*) – il y a fête aussitôt pour tout le peuple du royaume» (*Alc.* 121c) ; chez Platon, le banquet donné le jour anniversaire de la naissance du roi (Hérodote IX, 110) n'est que la répétition de la première fête : «Dans la suite, chaque fois que revient le même jour, toute l'Asie célèbre par des sacrifices et des réjouissances l'anniversaire de la naissance du roi.»

Platon précise également que, dès sa naissance, le nouveau-né est confié aux soins d'eunuques choisis : «Ils sont chargés de veiller à tous les besoins du nouveau-né, de s'ingénier pour qu'il devienne aussi beau que possible, en façonnant ses membres enfantins et en les redressant» (121d). Derrière le pittoresque, il y a une pensée politique : appelé à succéder à son père, le premier fils doit être façonné à l'image du roi, qui, par définition, est grand et beau (chapitre VI, 4). Platon indique en outre que, plus tard, l'enfant est confié aux soins d'éducateurs spécialisés. Comme les autres jeunes gens, il recevait une éducation militaire (équitation, chasse, courage, Vérité) (*Alc.* 121e-122a) : au reste, Strabon précise que les chefs de bandes sont choisis «parmi les fils du roi ou de satrape» (XV, 3.17). Dans le même temps, Platon mentionne l'existence de «pédagogues royaux», auxquels, à partir de quatorze ans, est confié le prince héritier. Bien que Platon n'emploie pas le terme, il ne fait guère de doute que, parmi ces pédagogues royaux, il y a des mages, puisque l'un d'entre eux (le plus savant [*sophōtatos*]) «enseigne la science des mages» (121d ; cf. Plutarque *Art.* 3.3). C'est un mage qui «enseigne tout ce qui a trait à la royauté (*didaskēi de kai ta basilika*)» (*Alc.* 122a) et, selon Cicéron (*Div.* 1.41.91), «nul ne peut

être roi de Perse qu'il n'ait été auparavant instruit dans la science des mages ». Bref, depuis sa plus tendre enfance, le fils aîné était préparé à remplir ses devoirs de roi et à tenir son rang, dans l'ordre politique, militaire et religieux. La préférence donnée à l'aîné est confirmée sur le plan statistique. L'usage est assez simple à comprendre. C'est d'abord et avant tout parce que la succession au trône ne diffère en rien d'une succession familiale : monter sur le trône de son père, c'est aussi recevoir et faire fructifier l'héritage de la Maison royale, tout naturellement confié à l'aîné. D'une certaine manière, le choix de Darius ne contredit pas formellement ce point : une fois Artobazanès écarté, pour les raisons politiques que l'on a dites, le roi choisit l'aîné de ses fils nés d'Atossa.

Dans le même temps, l'analyse des situations concrètes amène à apporter quelques correctifs. L'expression de Platon (« celui de ses fils à qui il revient d'exercer le pouvoir ») est certainement excessive. Le fils aîné n'est pas le seul à être confié aux soins des « pédagogues royaux » (Platon d'ailleurs utilise le pluriel). Plutarque met en scène le mage dont Cyrus le Jeune avait reçu les leçons (*Art.* 3.3) ; Cyrus a « été élevé avec son frère et les autres enfants des Perses » (Xénophon, *Anab.* I, 9.2). Étant donné les risques de disparitions prématurées en raison de la mortalité infantile (cf. Ctésias § 49), il convenait que l'héritier, qu'il fût ou non l'aîné, ait reçu une éducation royale. Par ailleurs, dans tous les cas, le choix du roi restait entièrement libre. La mise à l'écart d'Artobazanès, les arguments échangés et l'intervention souvent attestée de camarillas de cour en faveur de l'un ou l'autre compétiteurs semblent bien confirmer qu'il n'y avait aucune règle fixe, et que la préférence en faveur de l'aîné (Artaxerxès I^{er} et Artaxerxès II) relevait plus de raisons contingentes que de règles impératives. Enfin, et ce n'est évidemment pas le moins important – la reconnaissance officielle d'un prince-héritier ne signifiait en rien un partage du pouvoir : le roi est un. En dépit de son statut de prestige indéniable, le prince héritier n'est pas lui-même à l'abri de la défaveur royale. On le voit bien dans l'histoire des rapports entre Artaxerxès II et son fils Darius : convaincu de trahison, celui-ci fut exécuté (Plutarque *Art.* 26-29).

• *Les cérémonies funèbres.* – La mort du roi était marquée par l'extinction des Feux sacrés, comme le montre la mesure prise par Alexandre lors de la mort de son ami intime Héphestion :

Il enjoignit à tous les habitants de l'Asie d'éteindre soigneusement, jusqu'à l'achèvement des cérémonies funèbres, le Feu que les Perses qualifient de sacré. C'est ce que les Perses n'ont l'habitude de faire qu'à la mort du Grand Roi. Le peuple voyait dans cet ordre un présage funeste et se figurait que la divinité annonçait la mort du roi (Diodore XVII, 114.4-5).

Cette décision signifie en quelque sorte que la vie est provisoirement suspendue jusqu'à la proclamation d'un nouveau roi. Elle ouvrait en effet une période de deuil, comme celui qui fut décidé par Alexandre dans les mêmes circonstances : « Il fit prescrire un deuil public sur toute l'étendue du territoire barbare » (Arrien VIII, 14.9), ou comme celui qui fut proclamé à la mort d'Alexandre (Quinte-Curce X, 5.18), ou encore celui qui fut ordonné par Artaxerxès II à la mort de l'eunuque Tiridatès (Élien *VH* XII, 1). Il était d'usage, pour les Perses, de se raser la tête en signe d'affliction (cf. Hérodote IX, 24 ; Arrien VII, 14.4 ; Plutarque *Alex.* 72.1).

Hérodote compare les usages spartiates et les usages des Barbares : « La plupart de ceux-ci se comportent de la même façon quand leur roi vient à mourir. » À Sparte, toute la population se réunit et « pousse des gémissements infinis » (VI, 59 ; cf. III, 65 et IX, 24

à propos des Perses). La participation, y compris financière, des sujets lors de la mort du Grand Roi paraît également établie (Diodore XVII, 114.4). Hérodote poursuit : « Si un roi a péri à la guerre, ils fabriquent de lui une figure (*eidôlon*), qu'ils portent au tombeau sur un lit de parade. » La fabrication d'un *eidôlon* du roi perse défunt est peut-être évoquée également dans un passage d'Élien (*VH* XII, 64). La dépouille du roi défunt était préparée par des spécialistes. Il en fut ainsi du corps d'Alexandre, qui fut embaumé par des Égyptiens et des Chaldéens, « selon l'habitude de chez eux » (Quinte-Curce X, 10.13). Comme les tombeaux royaux ont été découverts vidés de leurs dépouilles, on ne peut dire en toute certitude qu'il en était de même des Grands Rois. Selon Hérodote (I, 140) et Strabon (XV, 3.20), les Perses enduisent le corps de cire avant de le mettre en terre : où l'on retrouve probablement un autre élément de comparaison avec les mœurs lacédémoniennes (cf. Plutarque, *Agés.* 40.1 ; Nepos, *Agés.* 8.7 ; Diodore XV, 93.6).

Quant au transport de la dépouille vers le lieu d'inhumation, on sait qu'il se faisait sur un char somptueusement ouvragé, qui devait ressembler au char funèbre d'Alexandre décrit précisément par Diodore (XVIII, 16-28.1), au-devant duquel se pressait toute la population (*ibid.* 28.1). Il revenait au prince héritier de conduire les cérémonies funèbres : en les présidant, il manifestait solennellement sa position d'héritier du pouvoir, il montrait en même temps que le mort se continuait à travers sa personne. Il est probable également que tous les rois reprirent à leur compte la coutume établie par Cambyse d'instituer des sacrifices permanents autour de la tombe du roi défunt (cf. Ctésias § 19).

• *L'investiture royale.* – C'est à l'issue de toutes ces cérémonies qu'avait lieu l'investiture royale. Sur celle-ci, nous ne disposons que d'un texte de Plutarque, parlant en ces termes de l'investiture d'Artaxerxès II :

Peu après la mort de Darius [II], le roi se rendit à Pasargades pour y participer à une cérémonie d'initiation royale (*basilikē releiē*) accomplie par les prêtres en Perse. C'est dans le sanctuaire d'une déesse guerrière, que l'on pourrait croire être Athéna : celui que l'on y initie doit s'y rendre, quitter sa propre robe, revêtir celle que Cyrus portait avant de devenir roi, goûter un gâteau de figues, mâcher du térebinte et boire jusqu'à la dernière goutte une coupe de petit-lait.

Peut-être existe-t-il d'autres rites, mais ils sont inconnus du reste des hommes (*Art.* 3.1-2). La dernière phrase de Plutarque confirme que les Grecs avaient parfois entendu parler de cérémonies culturelles perses, qualifiées par eux de « secrètes », sur lesquelles ils ne disposaient que d'informations orales insuffisantes (cf. Hérodote I, 140). Il est clair en particulier qu'à la cérémonie d'intronisation ne prenait part qu'un petit nombre de personnes. Outre le prince lui-même, ceux que Plutarque appelle les prêtres (*hierēis*) : le terme désigne sans nul doute les mages. Selon Cicéron, « personne ne peut devenir roi des Perses, s'il n'a pas reçu préalablement la discipline et la science des mages » (*Div.* I.41.90). Quant à Pline, il cite une certaine pierre « qui est indispensable aux mages lorsqu'ils installent un roi » (XXXVII, 147). Un passage de Plutarque (*Art.* 3.3) semble même impliquer qu'il s'agissait des mêmes mages qui s'étaient occupés de l'éducation du prince héritier.

D'où l'intérêt du texte de Plutarque, qui pose néanmoins un problème. Les modalités rituelles semblent bien, pour l'essentiel, ancrées dans les plus lointaines traditions, comme en fait foi la référence à la robe de Cyrus le Grand. En témoigne également le régime alimentaire de « l'initié », à base de lait et d'herbes (dont les mages sont également des spécialistes : chapitre VII, 2). Mais la cérémonie d'initiation qu'il décrit est-elle restée

immuable, ou a-t-elle subi des aménagements à l'époque d'Artaxerxès II ou auparavant ? C'est le lieu de cérémonie qui suscite l'interrogation. Sous la déesse guerrière, on reconnaît en effet aisément Anāhita. Comme le culte de cette divinité semble avoir pris une importance nouvelle à partir d'Artaxerxès II (chapitre xv, 8), on peut se demander si, avant Artaxerxès II, la cérémonie n'avait pas lieu dans un autre édifice. Il est probable également que l'invocation d'Ahura-Mazda n'était pas absente de la cérémonie. À plusieurs reprises, Darius emploie la formule : « Ahura-Mazda m'a remis le royaume. » Peut-être fait-elle référence à une phase de la cérémonie au cours de laquelle on remettait au nouveau roi les insignes du pouvoir : sa robe (*kandys*) et son bouclier.

Fondamentalement, les cérémonies revêtent deux caractères bien marqués. D'une part, elles expriment que la royauté achéménide est une royauté sacrée : par l'entremise des mages, le nouveau roi est investi par la divinité. D'autre part, elles exaltent la continuité dynastique, par l'insistance qui est mise sur les rapports avec Cyrus l'Ancien : la transmission de la robe illustre et symbolise au mieux la transmission du pouvoir lui-même, par l'intermédiaire d'un vêtement considéré « magiquement » comme le pouvoir lui-même. D'héritier désigné, le prince était devenu le Grand Roi. Il est possible qu'à l'issue de la cérémonie, il ait paru sur une tour de Pasargades où il se faisait acclamer par la foule rassemblée. Pour marquer son avènement, il faisait remise aux peuples des arriérés de tribut (Hérodote VI, 59). Sans doute aussi confirmait-il (ou infirmait) le pouvoir des satrapes et gouverneurs de l'Empire (Diodore XI, 71.2 ; Josèphe *AJ* XI, 185) : ainsi les grands officiers du royaume tenaient-ils leur charge du roi régnant, et engageaient-ils personnellement leur fidélité devant lui.

• *Le successeur de Darius.* – « Darius mort, la royauté revint à son fils Xerxès » : ainsi s'exprime simplement Hérodote (VII, 4). On doit cependant noter que Justin (II, 10. 1-11) et Plutarque (*Mor.* 173b et 488d-f) présentent une version qui se différencie sur plusieurs points de celle connue d'Hérodote. Ils transfèrent le débat après la mort de Darius, mettant en scène (dans les mêmes termes) un nommé Ariaramnès à la place d'Artobarzanès ; cet Ariaramnès paraît détenir un poste en Bactriane (173b ; cf. 488d : « descend de Médie » pour rencontrer Xerxès). Les auteurs anciens insistent sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une révolte à proprement parler : Ariaramnès entend simplement faire valoir sa qualité d'ainé. Plutarque y voit même une illustration de l'affection fraternelle : Xerxès envoie des cadeaux à Ariaramnès et charge ses envoyés de transmettre le message suivant : dès qu'il aura été reconnu roi, il reconnaîtra à Ariaramnès la qualité de « second après le roi ». Le litige est tranché par l'un des oncles paternels (Artabane chez Plutarque, Artaphernès chez Justin), qui décide en faveur de Xerxès : le jugement est accepté de bonne grâce par Ariaramnès. Manifestement, cette version représente une contamination de la version d'Hérodote. Il est possible que les informateurs de Plutarque et de Justin y aient mêlé l'histoire (romancée) des rapports entre Xerxès et son frère Masistès, telle qu'elle est rapportée par Hérodote en 479 (IX, 108-113). Ce Masistès paraît détenir la fonction de satrape de Bactres et, humilié par son frère, se révolte contre lui, puis il est massacré, « lui-même, ses fils et son armée », par les troupes envoyées par le roi ; il est donc possible également que, dans la tradition grecque, le nom de Masistès rende le terme perse *maθišta*, et que, dans ces conditions, Masistès et Ariaramnès constituent une seule et même personne, puisque, selon Plutarque, Xerxès confère à Ariaramnès le titre de « second après le roi », autrement dit *maθišta*. Si la version transmise par Plutarque et Justin est globalement peu

recevable, elle est peut-être en revanche construite sur une réalité : à savoir que la nomination d'un prince héritier n'annihilait pas nécessairement les ambitions fraternelles contradictoires. Plutarque situe la contestation entre la mort de Darius et la reconnaissance officielle du nouveau roi. C'était une période sensible en effet, marquée par le deuil officiel dans tout l'Empire : ce n'est qu'ultérieurement, semble-t-il, que commençaient les cérémonies d'intronisation de Pasargades.

Plusieurs déclarations attestent du souci du nouveau roi de se relier à l'œuvre et à la personne de son père. Parmi toutes les constructions qu'il affirme avoir élevées « après qu'il devint [je devins] roi » (*XPf* § 4 ; *XSc*), le nouveau roi mentionne qu'il a terminé et parachevé l'œuvre de Darius (*XPf*, *XPg*, *XV*). C'est le cas certainement de la Porte de Suse (*XSa*). Il fait assez rarement référence exclusivement à ses propres travaux (*XPb* ; *XPd*). Il attire plus souvent la protection d'Ahura-Mazda sur des bâtiments construits par son père (*XPa*, *XPc*, *Xsa*, *XSa*), ou conjointement sur ses constructions : « Ce qui avait été construit par mon père, je l'ai protégé, et j'ai ajouté d'autres bâtiments. Ce que j'ai construit en plus et ce que mon père a construit, nous avons tout construit par la faveur d'Ahura-Mazda » (*XPf*). Cette déclaration est d'autant plus intéressante qu'elle se situe juste après le rappel de son choix comme prince héritier et de son avènement. Ces déclarations ne sont pas spécifiques : rappelons en particulier une inscription où Artaxerxès II se relie à son trisaïeul Darius (*A2Sa*). C'était là un moyen de se situer dans la continuité dynastique : Xerxès ne manque jamais de rappeler qu'il est fils de Darius, un Achéménide.

• *L'écrasement des révoltes.* – Xerxès se devait d'abord de poursuivre l'œuvre impériale de son père. À son avènement, en effet, certains territoires étaient menacés, non pas tant par l'échec de Marathon que par la rébellion égyptienne qui avait éclaté du temps de Darius. Dans la présentation qu'en donne Hérodote, la campagne d'Égypte ne constitue qu'un épisode mineur, qui repousse de quelques mois l'expédition de Grèce, décidée peu avant sous la pression de Mardonios et de Grecs médissants (VII, 5-6). Elle paraît cependant avoir revêtu un danger assez grand pour que Xerxès prit lui-même la tête de l'armée (il est vrai que cela lui permettait d'inaugurer son règne par une expédition). Par ailleurs, si, à la suite, il fallut encore quatre années entières pour préparer l'armée qui devait marcher contre la Grèce (VII, 20), c'est que les troupes et le matériel rassemblés par Darius pendant les trois années précédentes (VII, 1) ont été utilisés pour l'expédition d'Égypte. Après sa victoire, le roi y nomma satrape son frère Achéménès (484) (VII, 7).

Quelques années plus tard, peut-être en 481, une autre révolte éclata en Babylonie, sous la direction de Bēl-šimāni, qui prit le titre de « roi de Babylone, roi des pays ». Elle eut une durée très éphémère (une quinzaine de jours). Néanmoins, elle atteste elle aussi d'une atmosphère troublée, sans que l'on puisse dire précisément quelles en étaient les origines ni les causes. Dans ce cadre, la thèse d'une révolte concomitante de la Judée vers 484 reste insuffisamment fondée. Il est certainement excessif de parler d'un état insurrectionnel généralisé, qui aurait nui gravement à la préparation de l'expédition d'Europe. On doit simplement remarquer à nouveau que les troubles en Égypte et en Babylonie indiquent que la politique impériale de Darius trouvait là ses propres limites.

• *La reprise du projet grec.* – Xerxès pouvait alors reprendre le projet de son père (VII, 1) de marcher contre la Grèce. Hérodote fait état des réserves du nouveau roi sur un tel plan, mais elles sont dues uniquement à la nécessité de réduire d'abord la rébellion égyptienne

(VII, 5,7). Il fait également état de nombreuses discussions qui auraient eu lieu sur le sujet dans l'entourage royal : selon Hérodote, Xerxès prit sa décision sous la pression de Mardonios et des exilés grecs (VII, 6-7). Il précise également qu'à son retour d'Égypte, le roi convoqua les plus hauts chefs perses (*aristoi*). Après avoir fait part de sa décision de marcher contre les Grecs (VII, 8), il donna la parole aux Perses les plus prestigieux : Mardonios approuva le roi, soulignant en particulier la faiblesse et la désunion des Grecs (VII, 9-10) ; Artabane au contraire souligna les dangers d'une telle expédition, comme il l'avait fait devant Darius se préparant à marcher contre les Scythes (VII, 10) ; il se fit vertement rabrouer par le roi, qui le traita de lâche. Cependant, après un rêve, Xerxès revint sur ses intentions premières et décida de ne point marcher contre les Grecs (VII, 12-13). Le même songe l'ayant à nouveau visité, Xerxès contraignit Artabane de revêtir le costume royal, de s'asseoir sur son trône et de coucher dans son lit : Artabane fut lui aussi visité par la même vision ; dès lors, il poussa Xerxès à conduire l'expédition ; le roi donna des ordres en conséquence (VII, 14-18). Hérodote rapporte enfin que, sa décision prise, Xerxès eut une troisième vision ; consultés, les mages jugèrent « que tous les hommes seraient asservis au roi... Xerxès procéda au rassemblement de l'armée, faisant faire des levées dans tous les pays du continent » (VII, 19).

Tout ce développement d'Hérodote suscite les plus grandes réserves, car aussi bien les discours tenus que les arguments échangés tiennent surtout d'un jugement *post eventum*. Hérodote affirme tenir ses renseignements des Perses (VII, 12). Il est possible effectivement que la réputation d'un Mardonios ait été détestable chez les Perses eux-mêmes : on sait en effet par exemple l'opposition que sa stratégie trouva en 480-479 chez Artabaze (IX, 41-42, 58, 66) qui, après la guerre, fut tenu en honneur par Xerxès (Thucydide I, 129,1). L'ordre donné à Artabane fait peut-être référence à la coutume babylonienne bien connue du substitut royal. Mais, dans l'ensemble, le récit d'Hérodote est surtout articulé sur des motifs littéraires et sur des types humains aisément déchiffrables par ses auditeurs et ses lecteurs : il était commode d'opposer deux conseillers, l'un présenté comme un ambitieux et un homme sans cervelle, l'autre comme un homme sage et mesuré. Il a également pour conséquence, sinon pour objectif, de donner de Xerxès l'image d'un homme indécis, voire pleutre, qui s'intègre bien dans les représentations grecques traditionnelles.

Pour Xerxès, la situation, en réalité, était on ne peut plus claire. Il se devait d'abord de reprendre à son compte les projets que son père avait déjà commencé à mettre en œuvre (cf. VII, 1). Face aux rébellions, il se devait également de faire la preuve de sa capacité royale à mener victorieusement une expédition militaire. Il convient de rappeler également que la conduite d'une expédition de cette envergure permettait au roi de traverser un grand nombre de pays sujets, et de renouveler les liens de domination (chapitre V, 4). Au reste, jusqu'aux abords de la Grèce, le trajet ne diffère guère des nomadisations périodiques de la cour. Lorsque Xerxès quitte Sardes, l'ordonnancement du cortège royal est fixé selon les règles traditionnelles, Xerxès lui-même « étant sur un char attelé de chevaux néséens » (VII, 40) ; il en fut de même « lors du passage du pont de bateaux » (VII, 55). Il est accompagné de ses fils (VII, 39 ; VIII, 103-104) et de nombreux représentants de sa famille proche. Peuples et gens viennent au-devant de la caravane royale rendre hommage au souverain, et lui offrir leurs dons et cadeaux (cf. VII, 27). Villes et peuples ont reçu ordre de préparer la Table du roi dans les formes requises (VII, 32 ; 118-120). Le roi ne manque pas même d'illustrer ses qualités de protecteur de la végétation (VII, 31). En quelque sorte, la première partie de la marche de Xerxès revêt d'abord un caractère politique, qui

ressortit à des préoccupations proprement achéménides : c'est dans le même cadre que l'on peut situer les revues de l'Empire qui ont lieu à Abydos (VII, 44-45) et à Doriskos (VII, 59 *sqq.*). Tout au long du parcours, Xerxès fait la démonstration de sa puissance et de celle de l'Empire. En marchant contre la Grèce, le roi arpente ses territoires et ses peuples, comme il l'avait déjà fait sur le trajet entre Babylone et Memphis : « Il se réjouit de sa prospérité » (VII, 45 ; VII, 100 ; cf. VII, 57). Mener ses armées, c'est exalter sa puissance, c'est aussi chercher à l'augmenter par de nouvelles conquêtes, qui ne pourront qu'impressionner plus encore les peuples sujets. Dans cette optique, on peut accepter la logique (sinon les mots exacts) du discours qu'Hérodote fait tenir à Mardonios devant Xerxès : « Quant tu auras mis à la raison l'Égypte coupable d'insolence, marche contre Athènes, pour qu'on parle de toi avantageusement dans le monde et qu'on se garde désormais d'attaquer la terre qui t'appartient » (VII, 5).

Dans le même temps, bien sûr, l'objectif militaire était très clairement défini : il ne s'agissait pas simplement de tirer vengeance d'Athènes, mais bien de soumettre les Grecs (cf. VII, 138). À ce titre, l'expédition de Xerxès revêt un caractère bien différent de celle que mena Datis dix ans plus tôt. L'ampleur des préparatifs et la participation personnelle du roi ne laissent aucun doute à ce sujet. En cela, Xerxès reprend l'objectif que, selon Hérodote, Darius s'était fixé peu après le retour de Datis, et qu'il avait commencé de préparer activement, avant que la révolte égyptienne puis la mort interrompent momentanément les préparatifs engagés (VII, 1).

• « *L'invincible houle des mers* ». – Dès le retour d'Égypte, Xerxès fit procéder aux levées dans son Empire (VII, 8, 19). Eschyle insiste à plusieurs reprises sur l'immensité de l'armée emmenée par Xerxès : « monstrueux troupeau humain » (v. 74), « large flux humain », comparé à « l'invincible houle des mers » (v. 90). Hérodote fournit lui-même des chiffres sur l'armée royale, lorsqu'elle arrive à proximité des Thermopyles : 277 610 soldats sur les vaisseaux de guerre (évalués eux-mêmes à 1207 à Doriskos : VII, 89) ; 240 000 hommes formant les équipages des vaisseaux de transport ; 1 700 000 soldats d'infanterie, 80 000 cavaliers, 20 000 chameliers arabes et charioteurs libyens ; s'y ajoutent les troupes levées par Xerxès en Europe (300 000), soit un total de 2 617 610 hommes ; selon lui, on doit compter un nombre équivalent de « valets, hommes montés sur les barques de transport de vivres », si bien qu'il arrive à un total de plus de 5 millions d'hommes, sans compter, ajoute-t-il, « les femmes qui faisaient le pain, les eunuques, dont on ne saurait dire exactement le nombre, en raison de leur multitude... » (VII, 184-187). Il précise enfin que l'alimentation de cette troupe immense (sans compter les femmes, les eunuques, les bêtes de somme et les chiens) était de l'ordre de plus de 5 millions de litres de blé chaque jour. Hérodote peut donc estimer peu surprenant « qu'il y ait eu des rivières dont l'eau manqua » (VII, 187) – image particulièrement forte, qui connut une grande popularité durant toute l'Antiquité (cf. Philostrate, *Vit. Apoll.* 25).

Depuis longtemps, les estimations chiffrées d'Hérodote ont été considérées comme inacceptables, ne serait-ce que pour des raisons strictement logistiques. Il est clair que certains chiffres relèvent d'un modèle ancien, tel celui des navires (1207 chez Eschyle et Hérodote), qui remonte peut-être au Catalogue des vaisseaux d'Homère : au reste, en soulignant le caractère absolument nouveau de l'armée de Xerxès, Hérodote ne manque pas de faire référence explicitement à la guerre de Troie (VII, 20). Les chiffres fournis par les autres auteurs anciens ne sont pas plus crédibles : entre 700 000 (Isocrate) et 3 millions

(Simonide). Ils participent d'une vision grecque que l'on retrouve dans les décomptes des armées de Darius III, qui tendent ainsi à surévaluer la gloire des combattants grecs.

Sur ce constat, l'accord est général. Mais le problème est que toutes les tentatives qui ont été faites pour interpréter Hérodote relèvent le plus souvent de postulats et de comparaisons hasardeux, et qu'en conséquence les estimations modernes varient considérablement les unes des autres : on est là dans le domaine de l'argument de vraisemblance. Si l'on admet d'une part que, pour des raisons déjà exposées (chapitre v, 5), la revue de Doriskos doit être éliminée du débat et, d'autre part, que, dans la seule bataille livrée sur le sol grec (Platéas), les effectifs perses n'étaient pas très supérieurs aux effectifs grecs, on est ramené, pour l'armée de Mardonios, à un chiffre de l'ordre de 60 000 hommes. Précisons qu'il ne s'agit là que d'une estimation parmi d'autres, qui a simplement le mérite d'être fondée sur le récit d'une bataille et de ramener à de plus justes proportions l'état des forces en présence. On fera la même remarque à propos des vaisseaux de guerre. Le chiffre de 1207 est un chiffre canonique, quasi mythique, qu'Hérodote a sans doute emprunté à Eschyle. Il paraît clair qu'à Salamine, le nombre de trières de la flotte royale ne devait pas être très supérieur à celui des vaisseaux grecs : si l'on ajoute les pertes subies par les Perses à l'Artémision, un chiffre de l'ordre de 600 est sans doute plus proche de la réalité que celui fourni par Eschyle et Hérodote.

Comme le précise justement Hérodote, aux combattants il convient de joindre les non-combattants. Ils étaient certainement nombreux, car tout déplacement du roi et de la cour impliquait un immense personnel : mais ne cherchons pas à en donner une estimation globale, à laquelle se refuse Hérodote lui-même (VII, 187). Parmi cette foule, on isolera simplement le cas des valets d'armée. Un document babylonien, daté de 513 (*Dar.* 253), permet d'en proposer une évaluation vraisemblable : le cavalier convoqué est accompagné de 12 hommes légèrement armés chargés de l'équiper et de le protéger (à l'instar des hilotes dans l'armée spartiate).

• *Préparatifs logistiques.* – Selon Hérodote, les préparatifs ne durèrent pas moins de quatre ans (VII, 20). C'est qu'il ne s'agissait pas seulement de rassembler les hommes, il fallait aussi mobiliser d'immenses forces productives pour assurer la logistique de l'expédition. On constitua plusieurs dépôts de vivres, dans des lieux bien choisis, à Leukè Aktè en Thrace, Tyrodiza (proche de Périnthe), dans les places fortes de Doriskos et d'Eion et en Macédoine. À cette fin, on rassembla de nombreux vaisseaux de transport, le ravitaillement provenant « de toutes les parties de l'Asie » (VII, 25 ; 37). Des milliers de travailleurs furent requis pour creuser un canal à travers la presqu'île du mont Athos, car les conseillers du roi gardaient en mémoire le naufrage de la flotte de Mardonios en 492, et pour jeter des ponts sur le Strymon (VII, 22-24). Les travaux d'établissement de deux ponts sur le Bosphore demandèrent certainement de longs mois d'efforts, marqués par un premier échec dû à une tempête (VII, 33-37). Entre-temps, le Grand Roi et ses généraux avaient concentré les contingents, d'abord à Kritalla en Cappadoce, puis à Sardes (VII, 26). Après avoir hiverné dans la capitale lydienne (481-480), le roi et l'armée se mirent en marche vers l'Hellespont et la Grèce au début de la belle saison 480 (VII, 37).

III. DE SARDES À SARDES (480)

• *L'avancée perse et la stratégie grecque.* – De Doriskos, Xerxès prit la route de la Thrace, levant au fur et à mesure de nouveaux contingents dans les peuples déjà soumis ; il passa le Strymon sur le pont préparé à l'avance (VII, 105, 108-116). Les troupes avaient été réparties en trois colonnes, confiées chacune à un haut personnage (VII, 121). Arrivé à Akanthos, il envoya l'armée navale l'attendre à Thermè, située au fond du golfe Thermaïque (VII, 121). Après la jonction opérée dans cette ville, l'armée se dirigea vers la Piérie, où il apprit que la plupart des peuples et cités de Grèce centrale avaient accepté de « donner la terre et l'eau » (VII, 132). Il est vrai, comme l'explique Hérodote (VII, 172), qu'ils n'avaient guère le choix. Peu auparavant, les Grecs réunis à l'isthme de Corinthe avaient envoyé un corps de troupe près de Tempè, chargé de barrer la route. Mais, dès qu'ils apprirent du roi Alexandre de Macédoine que l'armée royale pouvait emprunter un autre itinéraire, les troupes se rembarquèrent : « Abandonnés par les alliés, les Thessaliens embrassèrent dès lors le parti des Mèdes avec ardeur et sans plus balancer, si bien que, pendant la guerre, ils se montrèrent d'une très grande utilité pour le roi » (VII, 174). Hérodote simplifie sans doute les choses. Il est clair que dès le début une partie des dirigeants thessaliens (les Aleuades) étaient favorables à l'alliance avec les Perses (VII, 6). Comme en 490, les Perses surent utiliser les contradictions internes des États grecs, où nombreux étaient ceux qui étaient prêts à médier. Dans un passage très favorable à Athènes, Hérodote va même jusqu'à affirmer – quitte, dit-il, à choquer ses lecteurs – que la majorité des habitants de la Grèce « était disposée à se soumettre aux Mèdes », tant le déséquilibre des forces apparaissait insurmontable (VII, 138). Quant aux Phocéens, s'ils étaient le seul peuple de Grèce centrale à ne pas choisir le parti des Perses, c'est, selon le même Hérodote, en raison de leur ancestrale inimitié à l'égard des Thessaliens (VIII, 30) ! Rappelons également que Démarate de Sparte est resté dans l'entourage de Xerxès, qui avait également auprès de lui des représentants de la famille des Pisistratides. L'un des objectifs de l'expédition était sans nul doute d'installer des gouvernements-clients dans nombre d'États grecs (cf. VIII, 54-55).

Après de longues discussions, les Grecs résolurent d'opposer à Xerxès une ligne de défense fixée sur terre aux Thermopyles, sur mer au cap Artémision, deux sites fort proches l'un de l'autre (VII, 175). À l'arrivée d'un détachement de navires royaux qui naviguaient depuis Thermè, les Grecs quittèrent l'Artémision et vinrent mouiller à Chalcis, « dans l'intention de garder le détroit de l'Euripe, laissant des observateurs sur les hauteurs de l'Eubée » (VII, 183). Pendant que Xerxès poursuivait sa marche vers les Thermopyles (VII, 198-201), une partie de la flotte (qui mouillait près du cap Sépias) fut surprise et détruite par la tempête (VII, 190-192) : un véritable désastre selon Hérodote, car un grand nombre de vaisseaux de guerre et de transport de blé disparurent, « ainsi qu'une foule d'hommes innombrable ». Sur terre, malgré la résistance des Grecs (à l'héroïsme desquels Hérodote consacre un passage d'une longueur démesurée : VII, 201-239), les Perses s'emparèrent du passage des Thermopyles. Dans le même temps, la flotte grecque (commandée par le Spartiate Eurybiadès) était venue mouiller près de l'Artémision. Selon Hérodote, Thémistocle l'Athénien réussit à persuader les Grecs de maintenir leurs positions, en dépit de l'échec des Thermopyles. Les pertes subies par les Perses furent lourdes, non seulement du fait des Grecs, mais du fait d'une nouvelle tempête qui assaillit une

partie des vaisseaux royaux qui tentaient de contourner l'Eubée pour prendre les Grecs à revers. Néanmoins, du point de vue de l'état-major perse, l'essentiel était acquis : la route de la Grèce était ouverte (août 480). L'armée royale entra immédiatement en Grèce centrale, recueillant l'appui des médisans (VIII, 34-39).

• *Des Thermopyles à Salamine.* – C'est peut-être au plan politique que le résultat des succès perses fut le plus marquant. Sur les instances de Thémistocle, les navires grecs étaient venus mouiller dans la rade de Salamine. Selon Hérodote, les Athéniens étaient écœurés par l'attitude des Péloponnésiens qui, au lieu de se porter en Grèce centrale, fortifiaient l'isthme de Corinthe pour faire barrage à l'avance perse. De leur côté, les Athéniens « voulaient pouvoir conduire eux-mêmes à l'abri hors de l'Attique leurs enfants et leurs femmes, et aussi discuter ce qu'ils auraient à faire » (VIII, 40). Bref, les désaccords athéno-spartiates, qui s'étaient déjà manifestés à propos du choix d'un commandant, reprenaient de plus belle. Le débat stratégique fut porté devant le conseil des principaux chefs des contingents navals grecs qui avaient entre-temps tous rallié Salamine. Malgré les réticences spartiates à combattre loin de leurs bases, Thémistocle réussit à persuader Eurypidès que la seule solution était de choisir d'affronter la flotte royale dans la baie de Salamine. Des dispositifs complémentaires furent décidés : sur terre, les Lacédémoniens continuèrent de masser leurs forces sur l'isthme (VIII, 70-74) ; quant à la population athénienne, elle fut contrainte de quitter la ville et la campagne et de s'exiler (VIII, 40-64). Le combat qui se déroula dans la baie de Salamine aboutit à une défaite incontestable de la flotte de Xerxès (VIII, 76-96) (septembre 480).

• *De Salamine à Sardes.* – Non contents de célébrer la victoire – ce qui se comprend aisément –, les auteurs grecs dans leur ensemble soulignent à l'envi l'indécision et la couardise qu'aurait manifestées Xerxès, soucieux avant tout, par « une fuite éperdue » (Eschyle), d'échapper aux conséquences de la défaite. Il est manifeste que la nouvelle de Salamine avait frappé de stupeur des Perses sans doute trop conscients de leur supériorité, y compris les Perses qui, restés dans les résidences royales, se préparaient déjà, selon Hérodote, à accueillir Xerxès en triomphateur (VIII, 99). C'est sur ces bases qu'Hérodote construit la discussion entre Mardonios et le roi après la bataille (VIII, 100-101) : le premier, anxieux de se laver de l'accusation d'avoir conseillé une expédition qui tournait mal, suggéra au second (dont il n'ignorait pas les projets de fuite : VIII, 97) de lui laisser une armée, à l'aide de laquelle il lui « livrait la Grèce en servitude » (VIII, 100). Toujours selon Hérodote, Xerxès fit partir pour l'Asie Mineure ses fils bâtards encore jeunes, sous la protection d'Artémise de Carie (VIII, 103-104). Et, quelques jours après la bataille, il quitta l'Attique avec l'armée (VIII, 113). Arrivé en Thessalie, il laissa à Mardonios une armée d'élite, et lui-même marcha vers l'Hellespont qu'il atteignit en 45 jours (VIII, 115), puis il parvint à Sardes (VIII, 117). La retraite de Xerxès est présentée sous un jour apocalyptique par Hérodote :

De son armée, autant dire, il ne ramenait rien. Partout où ils passaient en cours de route, chez n'importe quel peuple, les hommes faisaient main basse pour se nourrir sur les produits des récoltes et, là où ils n'en trouvaient point, sur l'herbe qui pousse de la terre ; et des arbres aussi, tant cultivés que sauvages, ils arrachaient l'écorce et cueillaient les feuilles, qu'ils dévoraient sans rien laisser ; la faim les réduisait à le faire. Une sorte de peste, qui s'abattit sur l'armée, et la dysenterie en firent périr en chemin ; et Xerxès laissa derrière lui les malades... Au sortir de

la Thace, ils arrivèrent au détroit, traversèrent l'Hellespont en toute hâte sur leurs vaisseaux pour quitter Abydos ; car ils n'avaient pas trouvé les ponts de bateaux encore tendus d'une rive à l'autre, mais disloqués par la tempête. [En Asie Mineure, la suralimentation] fit périr beaucoup d'hommes de ce qui restait de l'armée. Les autres, avec Xerxès, arrivèrent à Sardes (VII, 115, 117).

Cette présentation – reprise par bien des auteurs antiques (e.g. Justin II, 13.11-12) –, Hérodote la doit probablement à Eschyle (v.480-515). Il s'agit là d'abord d'un thème littéraire, qui ne correspond sans doute que de fort loin à la réalité. Si la retraite a été rendue difficile par les conditions climatiques, on a de la peine à croire que les stocks de l'intendance avaient complètement disparu. Hérodote rapporte d'autres versions qui circulaient de son temps, selon lesquelles Xerxès aurait gagné le littoral asiatique à bord d'un vaisseau : chacune des deux versions mettent en exergue la cruauté du Grand Roi (VII, 118-119). Mais Hérodote repousse ces histoires, en rappelant que Xerxès est bien passé à Abdère, dont il remercia les habitants, en liant avec eux des liens d'hospitalité, et en leur donnant un *akinakēs* d'or et une tiare brochée d'or (VII, 120). Néanmoins, la tradition classique a retenu les versions contestées par Hérodote, à preuve le récit à la fois dramatique et moralisateur de Justin (II, 13.9-10) :

Xerxès trouva les ponts rompus et traversa précipitamment dans une barque de pêcheur. C'était un spectacle digne d'être vu et bien fait pour éclairer les hommes sur leur condition, de voir, par une étonnante vicissitude des choses, caché dans une petite embarcation, celui que naguère la mer entière pouvait à peine contenir, qui n'avait même pas d'esclave pour le servir et qui surchargeait la terre de ses innombrables troupes de terre !

La critique que l'on peut apporter aux présentations antiques ne doit pas laisser croire cependant que la situation perse était identique en septembre 480 à ce qu'elle était quelques mois plus tôt. La défaite avait certainement amoindri certaines positions impériales. À son retour d'Asie Mineure (où il avait accompagné Xerxès), Artabaze dut mettre le siège devant Potidée (sans succès d'ailleurs) : « Les Potidéates, en effet, après que le roi en retraite eut passé près de leur pays et que la flotte perse eut fui après Salamine, s'étaient ouvertement détachés des Barbares » (VIII, 126). Le récit d'Hérodote sur la retraite du roi laisse entendre très clairement également que plusieurs peuples thraces avaient rompu leurs liens d'allégeance (VII, 115-116). Il paraît en revanche excessif d'affirmer qu'à cette date les cités d'Asie Mineure étaient prêtes à se rebeller : cette thèse procède d'une vision quasi mythique développée par Hérodote et des auteurs du IV^e siècle, en particulier Éphore, largement utilisé par Diodore. Quelque temps avant Salamine, selon Hérodote (VIII, 19, 22-23), Thémistocle avait tenté de détacher les contingents ioniens de la flotte royale – sans aucun succès (VIII, 85). On sait également qu'après Salamine, les Grecs vainqueurs avaient envoyé des vaisseaux vers les Cyclades, y assiégeant Andros et levant de l'argent sur d'autres îles (Hérodote VIII, 111-112), mais le récit d'Hérodote rend compte qu'ils n'étaient pas en mesure de se lancer à l'assaut des conquêtes insulaires effectuées par Datis en 490.

Tout compte fait, en dépit de la défaite indéniable, le bilan militaire n'était pas catastrophique. L'armée de terre était pratiquement intacte : elle était capable de tenir la campagne, voire de se porter contre les fortifications élevées par les Lacédémoniens à l'entrée de l'isthme (ce dont les Spartiates étaient parfaitement conscients). Quant à la flotte, elle n'avait certainement pas complètement disparu : les Grecs la craignaient encore. L'une des raisons avancées par les auteurs grecs pour expliquer la retraite de Xerxès vers Sardes était qu'il craignait que les Grecs ne coupent les ponts de l'Hellespont, ce qui le bloquerait en Europe (VIII, 97). Selon une tradition largement répandue (mais certainement inventée)

parmi les auteurs grecs, ce serait même Thémistocle qui aurait secrètement fait porter à Xerxès un message en ce sens, de manière à contraindre les Perses à regagner l'Asie. Bien des dirigeants grecs jugeaient, après la bataille, que l'état-major perse préparait une nouvelle offensive.

C'est un autre choix stratégique qui fut opéré par Xerxès et ses conseillers. Ils décidèrent de diviser leurs forces. À Mardonios était confiée la tâche de poursuivre l'offensive en Grèce, grâce à l'armée de terre. Xerxès revenait à Sardes, accompagné de la flotte. Il devait y rester jusque dans le courant de l'été 479. Il n'a donc jamais été question pour le Grand Roi de se lancer dans une « fuite éperdue ». À Sardes, il reste en communication constante avec Mardonios, et il continue de superviser l'ensemble des opérations. Le dispositif présentait un autre avantage : la présence de Mardonios en Grèce interdisait aux Grecs de se lancer dans une croisière maritime dans les îles : chacun savait que la bataille décisive se livrerait sur le sol grec.

IV. XERXÈS ENTRE DEUX FRONTS (480-479)

• *Xerxès à Sardes et Mardonios en Europe.* – À la belle saison de 479, Mardonios, semble-t-il, était donc en mesure de prendre franchement l'offensive. Il était à coup sûr persuadé de sa supériorité militaire. Une telle analyse ne résultait pas simplement d'un caractère vaniteux et suffisant, mis commodément en exergue par Hérodote (cf. IX, 3) ; c'est qu'il ne pouvait ignorer que les Spartiates consacraient tous leurs efforts à terminer les murailles de l'isthme qui, à leurs yeux, constituaient la priorité des priorités (IX, 7) : « Cette barrière n'était pas encore établie et ils y travaillaient, sous l'empire d'une grande terreur que leur inspiraient les Perses » (IX, 8). C'est qu'entre-temps Mardonios avait reçu une lettre de Xerxès, qui lui intimait l'ordre d'entrer en contact avec les Athéniens, dans les termes suivants :

Et maintenant, Mardonios, fais ce que voici : rends aux Athéniens leur territoire, et qu'en outre ils en choisissent eux-mêmes un autre, celui qu'ils voudront, et soient autonomes. S'ils veulent s'entendre avec moi, relève tous ceux de leurs sanctuaires que j'ai incendiés (IX, 140).

L'objectif perse, comme Mardonios le pensait, était de diviser plus profondément les Grecs, en particulier d'interdire une collaboration militaire effective entre Athéniens et Spartiates : « S'il gagnait les Athéniens, il avait bon espoir de devenir aisément le maître de la mer... , tandis que sur terre, il estimait avoir une grande supériorité » (IX, 136). Les Perses jugeaient également sans doute que, comme il en avait été auparavant, des groupes properses étaient à l'œuvre à Athènes. Ils avaient déjà acquis l'alliance des Tégéates, qui s'étaient engagés à empêcher une armée spartiate de se porter sur l'isthme (IX, 12). Afin de mettre tous les atouts de son côté, Mardonios chargea de la mission Alexandre de Macédoine qui, d'une part, avait des liens de parenté chez les Perses, et qui, d'autre part, était proxène et évêgète des Athéniens (IX, 137).

Inquiets, les Spartiates avaient également dépêché à Athènes des députés qui prirent la parole à la suite d'Alexandre. Les Athéniens repoussèrent les ouvertures de Mardonios, mais ils mirent le marché en main aux Spartiates : si ceux-ci, comme ils l'avaient promis, n'envoyaient pas une armée à leur aide, ils seraient contraints de s'entendre avec les Perses (VIII, 141-144). En apprenant la réponse des Athéniens, Mardonios marcha contre l'Attique, une nouvelle fois évacuée par ses habitants, faisant connaître par avance sa

victoire à Xerxès, au moyen de feux allumés d'île en île (IX, 3). Une nouvelle ouverture diplomatique n'eut pas plus de succès que la première, en dépit de tentatives isolées de quelques Athéniens d'y répondre favorablement (IX, 4-5). Une nouvelle fois, les Athéniens durent envoyer une ambassade à Sparte, pour se plaindre de son inaction, et pour laisser entendre que la conduite spartiate allait contraindre les Athéniens à reprendre les négociations avec Mardonios. Finalement, une armée lacédémonienne quitta le Péloponnèse, commandée par le régent Pausanias (IX, 6-11).

La stratégie perse ne manque pas de surprendre. Pourquoi donc les Perses n'ont-ils pas cherché, dès le printemps 479, à profiter de ce qui pouvait apparaître comme une position de force (cf. VIII, 113) ? L'opposition entre une stratégie attentiste et une stratégie offensive est soulignée par Hérodote quelque temps plus tard. Il met en scène Artabaze et Mardonios : le premier suggère d'attendre tranquillement, de distribuer or et richesses parmi les dirigeants grecs : « Bien vite, ils livreraient leur liberté » (IX, 41). Mardonios, au contraire, « de caractère violent et inconsidéré », proposait d'attaquer sans plus tarder. Mais on ne peut transférer au début du printemps 479 des discussions tactiques et stratégiques qui ne sont explicitées que quelques mois plus tard – d'autant plus que la description donnée de Mardonios est très suspecte dans l'opposition systématique qu'elle entretient avec Artabaze (ci-dessous § 6).

C'est en réalité à Sardes qu'a été prise la décision. Le roi a opéré son choix, non seulement en fonction des conditions qui prévalaient en Europe, mais aussi de celles qu'il pouvait analyser en Asie Mineure et dans l'Égée orientale. Et là le danger était également pressant ou du moins pouvait-on en juger ainsi. Dès son retour à Sardes, Xerxès avait ordonné à sa flotte d'hiverner dans les eaux de Kymè, certains vaisseaux passant la mauvaise saison à Samos ; à la belle saison 479, la flotte tout entière fut envoyée à Samos « où elle surveillait les cités d'Ionie qui étaient prêtes à se rebeller » (Diodore XI, 27 ; cf. Hérodote IX, 130). Xerxès et ses conseillers ne pouvaient en effet se faire aucune illusion sur l'impatience des Grecs d'Asie Mineure : la nomination de tyrans, tel Théomestôr à Samos (VIII, 85), ne pouvait suffire à parer au danger. Xerxès ne pouvait ignorer la tentative menée à Chios pour renverser Strattis, le tyran propre. Réussissant à s'échapper, les comploteurs allèrent trouver les Spartiates, au nom des Ioniens, « pour leur demander de délivrer l'Asie » ; puis, ils rencontrèrent à Egine les dirigeants de la flotte grecque, commandée par le Spartiate Leutichydès, pour les prier « de venir débarquer en Asie » (VIII, 132). Hérodote rapporte alors que, non sans mal, les délégués chiotes persuadèrent les Grecs de naviguer jusqu'à Délos. Selon lui, les Grecs n'osaient pas se risquer au-delà de Délos, ni les Perses au-delà de Samos, si bien que « la peur défendait contre tous l'espace intermédiaire » (VIII, 132). C'est plus probablement que les Grecs ne pouvaient quitter l'Europe sans faire le jeu de Mardonios, et que Xerxès, à Sardes, jugeait la situation suffisamment préoccupante pour maintenir sa flotte à la garde de l'Ionie. Prenant en compte l'ensemble des éléments, le roi décida d'ordonner à Mardonios de faire des ouvertures à Athènes. Mais il ne s'agissait pas de proposer des négociations d'égal à égal : ce qu'on exigeait des Athéniens, c'est qu'ils acceptent la domination perse, condition exigée de la reconnaissance de leur « autonomie ».

• *Platées.* – Après avoir détruit les bâtiments athéniens qui restaient debout, Mardonios fit repli vers Thèbes, « où la cavalerie pourrait être employée » (IX, 13). Il résolut d'établir un camp retranché près de la cité (IX, 15). Les premiers engagements démontrèrent la supériorité déjà avérée de la cavalerie perse (IX, 19-23). Contre l'avis d'Artabaze,

Mardonios décida d'engager la bataille, qui devait être décisive, près de Platées, comptant une nouvelle fois sur la cavalerie (IX, 49). Constatant l'échec déjà prévisible (dit-on de lui plus tard), Artabaze quitta le champ de bataille à la tête de ses contingents, « dans l'intention de gagner l'Hellespont le plus rapidement possible » (IX, 66). Après la mort de Mardonios, les contingents perses se réfugièrent dans le camp retranché, qui fut bientôt emporté par les Athéniens et les Lacédémoniens (IX, 70). Les Grecs s'emparèrent du camp de Mardonios et de la tente de Xerxès, dont les richesses les stupéfièrent (août 479). Pendant ce temps, Artabaze gagnait Abydos à marches forcées (IX, 89-90). Il dut y arriver peu après une autre défaite subie par les Perses.

• *Le front d'Asie Mineure : Mycale*. – « Le même jour que les Barbares subirent le désastre de Platées, il arriva qu'ils en subirent un autre en Ionie, à Mycale » (IX, 90). Bien que le synchronisme ressortisse généralement à un thème bien connu (cf. IX, 100), il doit, en l'occurrence, correspondre à la réalité, si ce n'est au jour près. La victoire de Platées libérait la flotte grecque des contraintes qui, jusqu'ici, l'empêchait de quitter les eaux européennes. Alors à Délos, les chefs grecs reçurent des messagers venus de Samos à l'insu du tyran Théomestôr, faisant valoir les arguments suivants :

Si les Ioniens les voyaient seulement, ils se détacheraient des Perses ; les Barbares ne leur opposeraient pas de résistance ; si d'aventure ils en voulaient opposer, on ne saurait trouver d'autre proie aussi belle (IX, 90).

Une alliance (*symmakhia*) fut alors conclue entre les Samiens et les Grecs (IX, 92), puis la flotte appareilla et vint mouiller près de Samos (IX, 96).

Le discours qu'Hérodote fait tenir aux envoyés samiens ressemble étrangement aux arguments avancés par Aristagoras de Milet vingt ans plus tôt devant Cléomène de Sparte : « Les Barbares sont sans force militaires... et faciles à vaincre et ils possèdent d'immenses richesses » (V, 49). Il est vrai que la logique d'Hérodote aboutit à décrire ce qu'il appelle la seconde révolte de l'Ionie, qu'il situe au moment de la bataille de Mycale (IX, 104). Il est difficile de juger de l'état réel de préparation du camp perse. L'armée de Tigrane, qui assurait la garde de l'Ionie, sur les ordres de Xerxès (IX, 96), avait été renforcée par des levées venant de Sardes et des alentours (Diodore XI, 34). Sans doute s'agit-il de colons militaires, et des contingents que les Perses du plat pays devaient amener à tout ordre de réquisition. Les commandants perses décidèrent de ne pas combattre sur mer, et de débarquer leurs soldats qui, unis à ceux de Tigrane, devaient livrer une bataille sur terre qu'on estimait décisive. Dès leur arrivée, les chefs grecs avaient fait pression auprès des Ioniens, afin qu'ils se joignent à eux. Leurs objurgations eurent de l'effet sur certains, comme le montrent les mesures prises alors par les Perses. Le contingent samien fut désarmé (Hérodote IX, 99, 103) :

Quant aux Milésiens, les Perses leur enjoignirent d'aller garder les passes conduisant sur les hauteurs du Mont Mycale, sous le prétexte qu'ils connaissaient mieux le pays ; mais ce qu'ils en faisaient était pour les éloigner du camp. Par de telles mesures, ils prenaient leurs précautions contre ceux des Ioniens qu'ils croyaient capables d'un mauvais coup s'ils pouvaient en saisir l'occasion (IX, 99).

Mais la plupart des Ioniens restaient dans une prudente expectative. Ils savaient que Xerxès était toujours à Sardes (Diodore XI, 35) et ils n'ignoraient pas que, si le combat tournait à l'avantage des Perses, les représailles seraient sans pitié. Il n'en fut rien. Les Perses furent vaincus (mi-août 479), et les contingents rescapés se replièrent sur Sardes, près de Xerxès (IX, 107 ; Diodore XI, 36).

• *La « seconde révolte de l'Ionie »*. – « C'est ainsi que l'Ionie s'insurgea pour la seconde fois contre les Perses » (IX, 104). Hérodote fait cette réflexion, après avoir décrit la conduite des contingents ioniens lors de la bataille. À l'instigation des Samiens, « les autres Ioniens... firent eux aussi défection et attaquèrent les Perses » (IX, 103). Quant aux Milésiens, ils profitèrent de la position que leur avait assignée les Perses avant la bataille, pour mener les survivants vers le camp des Grecs : « Et, en fin de compte, ils furent les plus acharnés à les massacrer » (IX, 104). À l'issue de la bataille, une réunion eut lieu à Samos. Les Lacédémoniens, soucieux de rejoindre au plus vite le Péloponnèse (IX, 114), conseillèrent aux Ioniens de prendre la route de l'exil, car ils ne pourraient résister à la contre-attaque perse prévisible. Les Athéniens s'opposèrent à cette stratégie, et eurent gain de cause :

Les Grecs admirent donc dans leur alliance (*symmakhia*) les Samiens, les gens de Chios, ceux de Lesbos et les autres insulaires qui faisaient campagne avec eux, après leur avoir fait promettre et jurer de rester fidèles à cette alliance et de ne point la trahir. Puis, après les avoir liés par des serments, ils prirent la mer pour aller rompre les ponts ; car ils pensaient en trouver encore en état (IX, 106).

Ainsi naissait ce qui allait devenir la Ligue de Délos mais qui, à cette date, n'était qu'une extension de la Ligue Hellénique conclue en 481 à Corinthe à l'annonce de l'arrivée de Xerxès. Peu de cités d'Asie Mineure y ont alors adhéré, et uniquement des cités insulaires, fortes de leur position et de leur marine ; en font partie également d'autres îles, que les Grecs ont certainement acquises à l'alliance lors de la croisière entre Délos et Samos, quelque temps plus tôt (cf. IX, 101).

• *Xerxès, de Sardes à Babylone*. – On le voit, les opérations sont reconstruites d'un point de vue presque exclusivement grec. Nous ne disposons pas de renseignements précis sur les actions et réactions de Xerxès. Après avoir raconté les amours coupables du Grand Roi et de sa belle-sœur, Hérodote se contente de noter : « Il partit pour Suse » (IX, 108). De son côté, Diodore écrit : « À la nouvelle de la double déroute de ses armées à Platées et à Mycale, Xerxès laissa une partie de ses troupes à Sardes pour continuer la guerre contre les Grecs ; lui-même, dans le plus grand trouble, prit avec le reste de l'armée le chemin d'Ecbatane » (XI, 36). Xerxès a-t-il donc choisi, « une nouvelle fois », de fuir le théâtre d'opérations pour trouver du repos dans son harem et parmi ses architectes ? Sinon, quand a-t-il quitté Sardes, et pourquoi ?

Il est clair que les présentations des auteurs anciens sont guidées prioritairement par la volonté polémique. En réalité, Xerxès n'a pas regagné le centre de son empire dès son retour d'Attique. C'est entre son retour de Salamine et sa marche vers Babylone qu'il avait en effet entrepris de fortifier l'acropole de Kelainai et d'y construire une résidence (Xénonophon, *Anab.* I, 2.9) – preuve qu'il n'a pas quitté Sardes sous le coup de la panique. En réalité, le Grand Roi, on vient de le voir, est toujours à Sardes après Mycale. On apprend, par Ctésias (§ 27), que peu après il envoya un corps de troupes ravager le sanctuaire du Didymeion, sanctuaire très fameux qui dépendait de Milet. Il est évident que ce faisant, Xerxès menait une contre-attaque contre les Ioniens révoltés, et plus précisément contre les Milésiens coupables d'avoir trahi au cours de la bataille de Mycale (Pausanias VIII, 46.3). On sait également que les Branchides, qui administraient le sanctuaire, se réfugièrent auprès de lui : ils avaient manifestement soutenu les Perses, et ils craignaient les représailles de leurs concitoyens. Ctésias précise que Xerxès avait l'intention de gagner Babylone. La

raison du choix de Xerxès doit être recherchée dans la situation qui prévalait alors dans cette région. Des tablettes babyloniennes attestent qu'une nouvelle révolte eut lieu, sous la direction d'un certain Šamaš-erība, qui prit alors les titres de roi de Babylone, roi des pays. Il est extrêmement vraisemblable que ces événements doivent être datés de 479, et plus précisément encore d'août-septembre 479. C'est au moment où il prenait des mesures pour réduire la révolte ionienne que le Grand Roi avait reçu à Sardes un message l'informant de l'insurrection babylonienne.

Il était donc à nouveau pris entre deux fronts. Après le conseil tenu à Samos, la flotte grecque avait pris la mer vers les Détroits, s'emparant de Sestos, avant de regagner la Grèce avant le début de la mauvaise saison (septembre 479 : Hérodote IX, 114-121). Entre l'Ionie et Babylone, le roi choisit de se porter sur cette dernière, en raison, certainement, de l'importance centrale qu'elle occupait dans l'organisation impériale. L'offensive fut menée par Mégabyze, qui s'empara de la ville (octobre 479). Mais il n'abandonnait pas pour autant le front d'Asie Mineure, où il laissait des troupes bien entraînées.

V. LA DÉFAITE PERSE : SES ORIGINES ET SES SUITES

• *Quelques questions.* – Nous avons vu que, du point de vue des Grecs (et d'une grande partie des historiens d'aujourd'hui), l'année 479 représente une année cruciale dans le développement de l'histoire achéménide (ci-dessus § 1). On a également souligné les déformations induites des analyses antiques. Pour autant, le décryptage idéologique des sources grecques ne saurait tenir lieu de démonstration, car – une fois éliminé le fantôme de la « décadence » – même les textes les plus biaisés peuvent transmettre une part de la réalité. Il convient donc d'en revenir à des questions aussi simples à formuler que complexes à résoudre. Comment expliquer les défaites perses ? Quelles en furent l'ampleur et les suites ? Comment apprécier vers 479 la position de Xerxès ? On soulignera au préalable que l'état de la documentation permet tout au plus quelques remarques et hypothèses interprétatives, toutes (ou presque) marquées d'un pourcentage (plus ou moins) élevé d'incertitudes.

• *Armement et tactique.* – Pour parler comme monsieur de La Palice, les défaites perses révèlent d'abord une infériorité militaire et tactique, en tout cas ponctuelle. Il n'est malheureusement pas aisé d'en préciser les raisons, car l'état lacunaire et contradictoire des sources antiques rend particulièrement difficile de reconstituer dans les détails la tactique adoptée par les Perses, y compris lors de la bataille la plus importante sur terre, celle de Platées.

Il paraît clair tout d'abord que les Perses vouent une confiance sans limite à la cavalerie. Montés sur des chevaux rapides – plus rapides que ceux des meilleurs des chevaux grecs (thessaliens), selon Hérodote (VII, 196) –, les cavaliers sont en mesure de harceler l'armée ennemie, comme on le voit à Platées. Un détachement encercle le contingent phocéén :

Ils fondirent sur eux comme pour les exterminer : déjà ils brandissaient leurs javalots, prêts à les lancer ; et il se peut que l'un ou l'autre ait lancé effectivement le sien. Mais les Phocéens firent tête de tous côtés, groupés ensemble et serrés le plus possible (IX, 18).

Incapables de faire face, les Mégariens durent bientôt demander d'être relevés de la position qu'on leur avait assignée (IX, 20). Les cavaliers sont munis de javalots et d'arcs

(IX, 49 ; cf. Xénophon *Anab.* I, 8.3). Ils mènent l'offensive par escadrons (IX, 22), et lancent javalots et flèches, en refusant le combat de près (IX, 49, 52) : il ne s'agit pas à proprement parler de charges, rendues impossibles par l'absence d'étriers, mais plutôt de harcèlements continus (IX, 57). Le mode de combat décrit par Hérodote n'est pas sans faire penser à celui des cavaliers saces, face auxquels les généraux d'Alexandre eurent à souffrir les pires difficultés en Asie centrale : véritables archers montés, les Saces arrosent de flèches les fantassins gréco-macédoniens, qu'ils paniquent en formant tout autour un cercle hurlant et crachant des traits, puis ils rompent rapidement le combat avant de revenir sans cesse (e.g. Arrien IV, 5.4-9). Au reste, les cavaliers saces se distinguèrent à Platées (IX, 71).

Extrêmement mobile, la cavalerie est également puissamment cuirassée. Voici par exemple comment Xénophon décrit les cavaliers perses de Cyrus le Jeune :

Cyrus et ses cavaliers... formaient le centre de l'armée ; les hommes, Cyrus excepté, étaient tous armés de cuirasses et de casques ; Cyrus, lui, se tenait prêt au combat, tête nue. (On dit que l'usage général des Perses est d'avoir tête nue quand ils s'exposent au combat). Quant aux chevaux qui étaient avec Cyrus, tous avaient la tête couverte de chanfreins et le poitrail bardé de métal... (*Anab.* I, 8.6).

Hérodote ne manque pas de décrire la riche cuirasse que portait le Perse Masistios, abattu par les Grecs à Platées. Ceux-ci cherchèrent à le tuer, « mais ils n'y réussirent pas tout d'abord : il portait en effet, sous son vêtement, qui était un chiton de pourpre, une cuirasse d'or en écailles ; les coups n'avaient aucun effet... » (IX, 22). Daté du règne de Darius II, un document babylonien apporte ultérieurement des précisions intéressantes : chaque cavalier convoqué à la revue royale doit être muni d'une cuirasse de fer, d'un gorgerin (?), d'une coiffe d'armure, d'un couvre-nuque, d'un bouclier de cuivre et de 120 flèches (UCP 9/3).

Mais l'utilisation d'une telle arme présente, ou peut présenter, de nombreux désavantages. Tout d'abord elle crée une contrainte spatiale à l'état-major : elle ne peut évoluer que dans de vastes espaces à peu près plans. Si, d'après Hérodote (VI, 102), Miltiade conseille à Datis, en 490, de débarquer à Marathon, c'est qu'il juge (à tort ou à raison) que « c'était le lieu d'Attique le plus favorable aux évolutions des cavaliers » (VI, 102). Si Mardonios évacue l'Attique, « c'est que le pays n'était pas favorable à l'emploi de sa cavalerie » (IX, 13). Si les Mégariens souffrent mille morts lors des engagements préalables à la bataille de Platées, « c'est qu'ils étaient postés au point de tout le champ de bataille le plus vulnérable et le plus accessible aux chevaux » (IX, 21). Mais il semble bien que les Grecs surent précisément choisir un lieu qui rendait inopérants beaucoup des contingents de Mardonios (Diodore XI, 30.6). Beaucoup plus tard, Arrien juge que la défaite perse à Issos s'explique par le mauvais choix du terrain, qui ne convenait pas aux déploiements de la cavalerie et des nombreux contingents de Darius III (II, 6.3 ; II, 6.6). Il en fut tout autrement à Gaugamèles, « vaste plaine, propice aux chevauchées... Darius fit aplanir les quelques prééminences du sol, et le niveau fut égal partout » (Quinte-Curce IV, 9.10 ; Arrien III, 8.7).

Par ailleurs, lourdement armurée, cette cavalerie est difficile à mettre en branle, comme l'explique Xénophon, technicien averti des choses militaires et hippiques et témoin oculaire de l'aventure de Cyrus le Jeune :

Jamais les Barbares ne campaient à moins de 60 stades [c.11 km] des Grecs, par crainte d'une attaque nocturne de leur part. La nuit, en effet, une armée perse est une mauvaise armée. Ils attachent leurs chevaux et le plus souvent leur entravent les pieds, pour éviter qu'ils ne se sauvent,

s'ils étaient libres ; quand il se produit quelque alerte, il faut mettre une housse à la monture du cavalier perse, un mors ; il faut aussi que celui-ci endosse une cuirasse, avant de monter sur sa bête. Tout cela est difficile dans l'obscurité et le trouble (*Anab.* III, 4.34-35).

Un élément est particulièrement dangereux. Il s'agit des jambières, pièces d'armure en écailles communes au cavalier et au cheval, qui protègent à la fois le poitrail du cheval et les jambes du cavalier. Dès qu'un cheval est blessé ou cède à la panique, le cavalier est précipité à terre, et souvent blessé par la jambière. À terre, un cavalier perse est presque déjà un homme mort (Hérodote IX, 22). On ajoutera enfin que les mouvements de cavalerie devaient, pour obtenir une certaine efficacité, obéir à une discipline rigoureuse. La disparition du chef de contingent laisse les cavaliers à eux-mêmes, comme on le voit après la mort de Masistios : « Ils constatèrent aussitôt avec regret qu'il n'y avait personne pour ordonner leurs mouvements » ; au lieu de charger par escadrons (*kata telea*), ils se précipitèrent alors tous d'un même mouvement (IX, 22). Les Perses furent incapables de reprendre le cadavre de Masistios (IX, 23).

Ce qui est le plus frappant, c'est que les chefs perses ne savent pas ou ne veulent pas imaginer des tactiques qui uniraient étroitement la cavalerie et l'infanterie, si ce n'est dans des engagements ponctuels et non véritablement coordonnés (IX, 23) ; jamais, semble-t-il, la cavalerie n'est en mesure de désorganiser la masse compacte des fantassins grecs (IX, 60-61). À Platées, monté sur son cheval, Mardonios mène ses fantassins au pas de course, mais il fut bientôt suivi par d'autres détachements, qui opérèrent dans le plus grand désordre, « sans se tenir à leur rang... en une cohue hurlante, pensant bien qu'ils allaient exterminer les Grecs » (IX, 59). La tactique favorite des Perses est d'établir une sorte de mur, constitué de leurs boucliers fichés en terre, et, ainsi protégés, de lancer flèches et javalots sur l'agresseur intimidé (IX, 61, 100). Mais comme le leur rappelle Pausanias (IX, 46), les Grecs ont acquis l'expérience de Marathon, « où ils furent, autant que nous sachions, les premiers à aller à l'ennemi en courant... » (VI, 112). Dès lors que les hoplites grecs réussissent cette manœuvre, le rempart de boucliers rompt rapidement ; obligés de lâcher leurs arcs, les fantassins perses ne sont plus de taille, comme on le voit à Platées (IX, 62) et à Mycale (IX, 102). Sur ce point, l'analyse d'Hérodote est sans ambiguïté :

Les Perses [fantassins] n'étaient inférieurs ni en courage ni en force, mais en même temps que d'un armement solide, ils manquaient d'instruction militaire et n'égalèrent pas leurs adversaires en habileté tactique ; ils se lançaient en avant et se précipitaient sur les Spartiates un par un, dix par dix, se réunissant en groupes plus ou moins nombreux, et se faisaient massacrer... La cause, pour eux, d'un très grand désavantage était la nature de leur équipement, qui ne comportait pas d'armes protectrices ; c'étaient des soldats armés à la légère luttant contre des hoplites (IX, 62-63).

De même, dans son récit de la bataille de Mycale, Hérodote souligne le courage des Perses, mais il montre bien en même temps qu'une fois renversé le rempart de boucliers, ils n'avaient que leur courage à opposer à la mécanique bien huilée de la phalange (IX, 102). Or, dans les deux batailles, et contrairement sans doute aux calculs des Perses, ce fut l'infanterie qui fut reine (cf. IX, 28-31) : à l'issue de la bataille de Platées, par exemple, la cavalerie de Mardonios était pratiquement intacte (IX, 69). Une fois repoussées, les troupes de Mardonios (mort entre-temps) en furent réduites à se réfugier derrière la palissade que leur chef avait fait édifier à cette intention avant la bataille (IX, 15), mais ils en furent bientôt délogés par les Athéniens, « qui savaient attaquer des fortifications » (IX, 70).

• *Les Perses et les autres.* – À plusieurs reprises, Hérodote souligne le courage des Perses. À Mycale, après la chute de leur rempart de boucliers, « les Barbares renoncèrent à se défendre, et s'enfuirent, à l'exception des Perses » (IX, 102). À Platées, Mardonios est entouré par un corps d'élite perse, qui opposa une résistance farouche (IX, 62). Hérodote théorise l'observation, en affirmant que les alliés des Perses (*i.e.* les autres contingents ethniques) n'avaient pas combattu avec ardeur, et il ajoute, à propos de Platées :

C'est une preuve pour moi que la puissance des Barbares dépendait entièrement des Perses, le fait qu'en cette circonstance entre autres les alliés prenaient la fuite avant même d'en être venus aux mains avec l'ennemi, parce qu'ils voyaient fuir les Perses eux-mêmes (IX, 68).

L'analyse est probablement outrée. Hérodote utilise sans doute parfois le terme « Perse » dans un sens extensif, si l'on se rappelle que les épibates, selon lui, étaient tous des Perses, des Mèdes et des Saces (VII, 96, 184) : au reste, il précise, à propos de la bataille de Platées : « Se distinguèrent particulièrement chez les Barbares, dans l'infanterie les Perses, dans la cavalerie les Saces » (IX, 71). Ce qui est indéniable, c'est que tous les commandants comptent avant tout sur le contingent perse : face au contingent lacédémonien, certainement réputé le plus aguerri (IX, 58), Mardonios plaça les fantassins perses (clairement différenciés des Mèdes) et, parmi eux, « ce qu'il y avait de plus vaillant » (IX, 31) ; c'est à leur tête qu'il mène l'offensive (IX, 59).

Doit-on en induire que cette différence d'attitude renvoie aussi à des motifs politiques ? *A priori*, on peut concevoir que les Perses combattent d'un cœur particulièrement bien trempé, car ce sont leurs propres intérêts et ceux de leur roi qu'ils défendent (cf. Diodore XI, 35.4), intérêts qui ne sont pas nécessairement convergents avec ceux des peuples levés pour compléter l'armée. On connaît la prédilection des auteurs grecs pour une image : celle des contingents contraints de marcher sous le fouet, face à des Grecs qui combattent pour leur liberté. Mais il est difficile de répondre en toute certitude à une question pourtant essentielle. La conduite de certains contingents ioniens lors de la bataille de Mycale, et surtout après la victoire grecque, paraît constituer un exemple trop spécifique pour pouvoir être généralisé. Même à Salamine, Hérodote doit reconnaître que, parmi ceux qui combattaient dans la flotte de Xerxès, fort peu de Grecs songèrent à changer de camp (VIII, 11), et il insiste plutôt sur ceux qui combattirent avec vaillance sous les yeux de Xerxès, dont ils espéraient et obtinrent avantages et récompenses (VIII, 85, 90). Il est vrai aussi que, sur les vaisseaux, la présence de contingents d'épibates de toute confiance (perses, mèdes, saces) contribue certainement à maintenir la discipline. Hérodote met en avant plutôt des explications d'ordre tactique, analogues à celles qu'il souligne à Platées : dans la rade de Salamine, les Barbares combattent sans ordre, ils ne gardent pas leurs rangs, au contraire de leurs alliés grecs (VIII, 86, 89).

Le choix de l'état-major s'explique sans doute plutôt par des raisons purement militaires. En soulignant le « manque d'instruction des Perses » (IX, 62), Hérodote ne peut viser les Perses proprement dits : leur éducation les préparait au contraire à devenir des cavaliers émérites (chapitre VIII, 3), rompus aux exercices qu'exigeaient d'eux les batailles (cf. Élien, *Anim.* III, 2 ; XVI, 25). On doit supposer la même chose pour les fantassins. Il est probable également que, comme le firent les généraux perses de Cilicie à la fin des années 460 (Diodore XI, 75.3) et Darius III avant Gaugamèles (Diodore XVII, 53.4 ; 55.1), Xerxès prit soin d'entraîner ses troupes. Il est probable également que nombre de Saces de l'armée de Xerxès étaient levés non pas directement en Asie centrale, mais provenaient des colonies militaires installées en Babylonie et ailleurs ; leur armement était donc

uniformisé avec celui des Perses. Si les épibates sont désignés par Hérodote comme des Perses, des Mèdes et des Sacés (VII, 96, 184), cela implique qu'ils étaient armés de la même manière et entraînés ensemble, ce qui est moins sûr de certains autres épibates d'autre origine (Égyptiens) cités à une reprise par Hérodote (VIII, 32).

D'où le dispositif des armées achéménides. À Marathon, les Perses et les Sacés étaient placés au centre du dispositif de Datis ; ils furent vainqueurs mais, « aux deux ailes, la victoire fut aux Athéniens et aux Platéens », ce qui permit à ces derniers d'opérer un mouvement tournant qui enveloppa les Perses et les Sacés (VI, 113) : on ne sait malheureusement quels contingents étaient placés aux ailes. À Platées, Mardonios a disposé en son centre les contingents iraniens : Sacés/Indiens/Bactriens, puis les Mèdes et les Perses ; les alliés ont été placés aux ailes (alliés européens à l'aile gauche ; les autres à l'aile droite, y compris les épibates égyptiens). Dès lors que la cavalerie royale fut dans l'impossibilité de rompre les lignes disciplinées de la phalange et que l'infanterie adopta la tactique traditionnelle du rempart de boucliers, le sort de la bataille était scellé, surtout si l'on y ajoute l'effet désastreux de la disparition des chefs chargés d'organiser dans l'ordre l'offensive des contingents (IX, 22-23).

• *Artabaze et Mardonios*. – Hérodote met en scène une discussion violente entre Artabaze et Mardonios en 479. Le premier, présenté comme faisant partie « du petit nombre de Perses que Xerxès tenait en estime particulière », proposait de ne pas livrer bataille ; Mardonios invoquait « la coutume perse de combattre » (IX, 41) – discours (reconstitué) qui n'est pas sans évoquer les paroles prêtées par Diodore aux satrapes perses de 334 (XVII, 18.3). Selon Hérodote, Artabaze « avait une vue plus juste de l'avenir ». Plus loin, il met sur le compte de la jalousie la défection d'Artabaze en pleine bataille (IX, 66). L'opposition paraît trop stéréotypée pour rendre compte d'une réalité dont bien des éléments nous échappent. Le même Hérodote remarque d'Artabaze « qu'il était déjà auparavant un personnage important chez les Perses et qu'il le devint davantage encore à la suite de l'affaire de Platées » (VIII, 126). On sait effectivement qu'il fut bientôt chargé de la satrapie de Daskyleion (Thucydide I, 129.1). Il est très certainement venu à Sardes dénoncer Mardonios auprès de Xerxès. C'est pourquoi, paradoxalement, la défaite de Platées lui permit une promotion dans l'entourage du roi.

Mais si la carrière d'Artabaze semble indiquer que Mardonios n'a pas laissé un grand souvenir chez les Perses non plus (cf. VIII, 99), elle ne prouve pas que la stratégie préconisée par le premier était la mieux adaptée en 479, sauf à adopter le raisonnement *post eventum* qu'adopte commodément Hérodote. Car les Perses pouvaient-ils attendre encore de longs mois, et éventuellement passer un nouvel hiver en Europe, au moment où la flotte grecque commençait de faire mouvement dans l'Égée ? Commandant en chef, Mardonios avait sans doute reçu entre-temps des ordres de Xerxès. Dans ces conditions, il paraît difficile de suivre Hérodote (et d'autres auteurs anciens), lorsqu'il fait de Mardonios le seul responsable de la défaite de Platées. Il est probable que, placé devant la même situation, tout chef perse aurait fait le même choix tactique, tout simplement parce que ce choix correspondait aux impératifs liés à l'armement et au mode de combat de l'armée royale. Les Perses étaient habitués à remporter des victoires grâce à leur cavalerie, qui leur offrit une supériorité quasi permanente dans les combats contre les Grecs en Asie Mineure. L'erreur du commandant perse en 479 est double : d'une part, il n'a pas su utiliser au mieux sa cavalerie (qui semble même absente à Marathon et à Mycale) ; par ailleurs, il n'a pas compris,

semble-t-il, que l'adversaire était tout autre. Manifestement les Perses, malgré l'expérience de Marathon, n'ont pas pris conscience des effets de la révolution hoplitique en Grèce, ou du moins ils n'en ont pas tiré les conclusions qui s'imposaient. Mais le pouvaient-ils ?

• *Les suites des défaites : les pertes perses*. – Parmi les conséquences des défaites, on souligne fréquemment l'ampleur des pertes perses, qui auraient causé un affaiblissement durable de l'Empire sur le plan militaire. Mais nous ne disposons d'aucune documentation crédible qui permettrait d'évaluer avec une bonne probabilité le nombre de tués. On a plutôt l'impression que cette interprétation est essentiellement tirée d'Eschyle, qui affirme à plusieurs reprises que toute la jeunesse perse a disparu (ci-dessus § 1). Nous ne sommes guère informés que sur la disparition des nobles et des chefs, dont Eschyle donne une liste (après Salamine) qui n'est pas confirmée par Hérodote (*Perses* 303-330 ; Hérodote VIII, 89). Celui-ci écrit simplement : « Dans cette affaire périt l'amiral Arabignès, fils de Darius et frère de Xerxès, et périrent avec lui beaucoup d'autres hommes en renom d'entre les Perses, les Mèdes et les autres alliés. » À Platées disparurent Masistios et Mardonios (IX, 22-23 ; 64) ; à Mycale furent tués deux des quatre commandants, Mardonios et Tigrane (IX, 102-103) ; aux Thermopyles, Hérodote signale la mort de deux demi-frères de Xerxès, Abrokomès et Hyperanthès (VII, 224). Bien d'autres noms, sans nul doute, peuvent être ajoutés à ces listes sélectives (cf. Plutarque, *Thém.* 14.3-4 ; *Arist.* 9.1-2, etc.). Mais ces pertes n'étaient en aucune façon décisives : la démographie perse resta florissante, et elle était parfaitement capable de procéder au remplacement normal des générations.

• *Les suites des défaites : les reculs territoriaux*. – Si l'on se place maintenant du point de vue territorial, le bilan est contrasté. Par rapport à la situation qui prévalait à la mort de Darius, les reculs les plus notables se situent en mer Égée, où les défaites navales ont laissé le champ libre aux Grecs : nul doute que, dès avant Mycale, la majeure partie des îles conquises en 490 a quitté le camp perse. On doit remarquer en même temps qu'à la date où Xerxès quitte Sardes et même encore à la fin de 479, les pertes sont minimales en Asie Mineure proprement dite : ce que Hérodote appelle la seconde révolte de l'Ionie a peu à voir avec la première ; à cette date, les cités du continent restent sous la domination perse. D'autre part, et contrairement à l'impression que l'on peut retirer des silences des sources grecques, Xerxès continue de s'intéresser au front occidental. Avant de partir, il avait pris des mesures d'ordre militaire et stratégique. C'est ce qu'exprime Diodore, sans les détailler malheureusement (XI, 36.7).

Il ne s'agit évidemment pas de sous-estimer l'ampleur des défaites et des reculs, ni même les erreurs de Xerxès et de ses conseillers. On veut souligner surtout ici qu'en 479 l'histoire n'est pas écrite. Il n'est pas avéré, à cette date, que les Athéniens vont lancer la vaste offensive des années 470-460, ou du moins on peut douter que les Perses en aient eu conscience alors : ils n'ignoraient certainement pas que les Spartiates n'étaient pas décidés à rester en Asie Mineure, car, depuis leurs expériences grecques de 490 et de 480-479, ils étaient bien placés pour savoir que les Spartiates répugnaient à quitter leur pré carré péloponnésien. Xerxès disposait même dans le Péloponnèse de l'amitié active des Argiens (VII, 151 ; IX, 12). En d'autres termes, rien ne permet d'affirmer qu'en quittant Sardes Xerxès ait fait une croix définitive sur le front occidental, ni qu'il ait décidé de se consacrer exclusivement aux affaires du centre : au reste, dans la réflexion stratégique du Grand Roi, où commence la périphérie ?

• *Les suites des défaites : le prestige du Grand Roi.* – Reste le fait que, dans le courant de l'été 479, le Grand Roi vient de subir trois défaites successives et qu'il doit quitter le front d'Asie Mineure pour venir mater une nouvelle révolte babylonienne. Nous ignorons précisément les origines lointaines de la révolte. Mais on peut supposer que les défaites perses ont constitué un déclencheur et une occasion dont les Babyloniens ont tenté de profiter. De la même façon, la « seconde révolte de l'Ionie » vient en suite logique des victoires grecques. Ces révoltes, venant après celle de l'Égypte en 486, viennent rappeler les fragilités de la construction impériale achéménide, dans le même temps que les reconquêtes illustrent les capacités de résistance des structures perses, en particulier la supériorité militaire des Perses face à leurs peuples du Moyen-Orient.

Mais les défaites ont-elles également affaibli le Grand Roi face à l'aristocratie et à ses Fidèles ? Il est bien difficile à ce point de répondre à une question aussi délicate, que les analyses à venir viendront nourrir. Deux approches opposées peuvent être successivement empruntées, dont aucune, il faut bien le reconnaître en ouverture, ne permet d'apporter une réponse pleinement opératoire. On connaît la réponse des Grecs. L'ampleur de la défaite de Xerxès, chez les Grecs, est symbolisée par des pièces de butin, elles-mêmes symboles de la puissance royale : citons particulièrement la tente royale ou le tabouret de Xerxès. Dans le récit dramatique qu'il offre de la retraite de Xerxès après Salamine, Hérodote mentionne également qu'à l'aller Xerxès avait laissé à Siris de Thrace le char sacré de Zeus/Ahura-Mazda (VII, 115), celui-là même qui figurait en bonne place dans le cortège officiel du roi quittant Sardes (VII, 40). Hérodote ajoute que Xerxès ne put le reprendre, « car les Péoniens l'avaient donné aux Thraces ; lorsque Xerxès le redemanda, ils prétendirent que les chevaux, pendant qu'ils étaient au pâturage, avaient été volés par les Thraces de la Thrace supérieure habitant près des sources du Strymon ». Tout le passage sur la retraite est très suspect : il vise à montrer non seulement la détresse du Grand Roi, mais aussi la déloyauté de peuples soumis (cf. VIII, 116). Néanmoins, il n'y a pas de raison de douter de la réalité de l'épisode du char. Or, celui-ci, on l'a vu (chapitre VI, 3), était une manifestation éclatante du caractère sacré de la royauté achéménide et de ses rapports privilégiés avec Ahura-Mazda. En quelque sorte, la situation de Xerxès est comparable à celle de Darius III (vue par la propagande macédonienne) qui, après Issos et Gaugamèles, a abandonné sur place les insignes de son pouvoir. Mais, particulièrement évocateur aux yeux d'un Grec, l'épisode était-il susceptible de disqualifier le Grand Roi aux yeux des Perses ?

Il ne fait guère de doute que la propagande royale a nié les défaites subies. La liste de pays contenue dans l'inscription des *daivā* (XPh § 3), qui date pourtant sans doute d'une époque postérieure, continue d'enregistrer, comme si de rien n'était, les Ioniens qui vivent près de la mer, les Ioniens qui vivent au-delà de la mer et les habitants de Skudra. Il en fut certainement de même en 480-479. La teneur de la lettre envoyée à Mardonios (IX, 140) implique en effet qu'aux yeux de Xerxès, les destructions opérées sur l'acropole et les dépouilles qu'il en avait rapportées avaient valeur symbolique et politique de la réussite de son expédition (cf. VIII, 55). C'est peut-être lors de son retour à Sardes qu'il déposa, dans le sanctuaire de la Mère des Dieux, une statuette de bronze dont les Perses s'étaient emparés à Athènes (Plutarque, *Thém.* 31.1). Ainsi se trouvait effacée l'injure contre le sanctuaire de Sardes commise vingt ans plus tôt par les Ioniens révoltés (cf. V, 102). La version officielle perse des événements est probablement proche de celle que transmet beaucoup plus tard Dion Chrysostome (XI, 149) :

Lors de son expédition en Grèce, Xerxès remporta la victoire sur les Lacédémoniens aux Thermopyles et y tua le roi Léonidas, puis il prit et détruisit Athènes, dont il vendit en esclavage tous les habitants qui n'avaient pas réussi à s'enfuir ; et après ces succès, il imposa des tributs (*phoroï*) sur les Grecs et regagna l'Asie.

Il apparaît qu'il s'agit là d'un compte rendu biaisé mais, comme cela est assez facile à comprendre, il est tout à fait possible que le roi ait ordonné qu'on répandît l'histoire parmi les peuples du Haut Pays (*ta anō ethnē*), de manière qu'ils ne causent pas de trouble. Dans l'inscription des *daivā*, Xerxès n'affirme-t-il pas lui aussi que, comme les autres peuples réputés soumis, les Ioniens lui apportèrent leur *bāji* (« tribut/don ») ?

Comme le faisait Eschyle, Hérodote décrit le désespoir des Perses qui, à Suse, apprennent la défaite de Platées. Il l'oppose aux réjouissances qui eurent lieu lors de l'annonce de la prise d'Athènes : « Les Perses avaient jonché toutes les rues de myrte, brûlaient des parfums, ne pensaient qu'à des festins et à des réjouissances » (VIII, 98). La fête ainsi décrite correspond très exactement, dans tous ses détails, à l'ordonnement du cortège royal lorsque le Grand Roi entre solennellement dans ses résidences ou qu'il est accueilli par ses peuples et cités. Tout permet de croire qu'à son retour, chargé des dépouilles et du butin rapportés de Grèce, Xerxès parut également en triomphateur. Il déposa le butin dans les différentes capitales de son royaume, comme signes éclatants de sa « victoire » (cf. Arrien III, 16.7-8 ; VII, 19.2 ; Pausanias I, 8.5, 16.3 ; VIII, 46.3).

Certes, les déclarations royales ne constituent pas une réponse pleinement satisfaisante, car elles donnent une image de l'Empire telle qu'on voulait qu'elle fût, et non pas nécessairement telle qu'elle était. Elles ont néanmoins l'incontestable avantage de nous introduire dans la représentation que se faisaient les Perses d'événements qui, à leurs yeux, ne revêtaient certainement pas la même signification que pour les Grecs. Remarquons également que ce n'était pas la première fois que le Grand Roi en personne connaissait un revers militaire : Cyrus a disparu lors d'une expédition en Asie centrale, et Darius est revenu des steppes d'Ukraine sans avoir soumis les Scythes. Par ailleurs, nous n'avons aucune trace dans la documentation de déloyauté de la part des chefs ou des soldats. Les généraux sont toujours aussi anxieux de servir la Maison du Roi, et toujours aussi anxieux d'éviter le courroux royal après une défaite (IX, 107). La seule « révolte » connue, celle de Masistès (IX, 113) ; apparaît dans un contexte trop suspect pour être utilisée comme pierre de touche. Il est évidemment exclu de postuler, à la suite de Justin (III, 1.1) et d'Élien (*VH* XIII, 3), que l'assassinat de Xerxès, treize ans plus tard, constitue l'aboutissement d'une perte de prestige due aux défaites de 480 et 479. Bref, en 479, les incontestables défaites militaires et premiers reculs territoriaux n'étaient, aux yeux des Perses, ni écrasants ni définitifs : on a tout lieu de penser, au contraire, qu'ils étaient prêts à combattre à nouveau.

VI. XERXÈS ET SES PEUPLES

• *Un problème de méthode.* – C'est également des premières années de Xerxès que l'on date très généralement une transformation à la fois brutale et radicale de la politique royale à l'égard des pays conquis. En bref, la thèse dominante peut être présentée de la manière suivante. Les décisions que l'on attribue au roi en Égypte et en Babylonie après leurs révoltes ont visé à abandonner les titres traditionnels de pharaon et de roi de Babylonie qu'avaient portés ses prédécesseurs ; à y détruire les temples et sanctuaires ; à transformer

en satrapies de plein exercice des pays qui, jusqu'ici, affirme-t-on, avaient conservé leurs structures héritées du passé pré-achéménide. Ces conclusions sont tirées, pour la Babylonie, de textes classiques et de tablettes babyloniennes; pour l'Égypte, d'un passage d'Hérodote, d'inscriptions hiéroglyphiques... et du (prétendu!) silence des sources.

Dans le même temps, l'ensemble de l'interprétation s'appuie sur une fameuse inscription de Xerxès, retrouvée en plusieurs exemplaires et en plusieurs langues (perse, accadien, élamite) à Persépolis et à Pasargades (*XPh*). Dans cette inscription, le Grand Roi affirme d'une part qu'il a remis de l'ordre dans un pays où s'était étendue l'effervescence après son avènement, d'autre part qu'il y a détruit les sanctuaires des *daivā*, terme compris en général comme « démons » ou « faux dieux ». On en infère le plus souvent que ce pays n'est autre que la Babylonie – même si certains auteurs ont pu penser soit à la Bactriane, soit à la Médie, soit à l'Égypte ou encore à Athènes. Ainsi déclarés complémentaires, les différents dossiers donneraient de Xerxès l'image d'un roi intolérant, qui aurait rompu brutalement avec la stratégie idéologique achéménide, en luttant avec obstination contre les sanctuaires des populations soumises, que respectaient au contraire ses prédécesseurs.

On le voit, les textes et les arguments ont été systématiquement mêlés les uns aux autres pour donner une image cohérente qui, au surplus, correspond à celle qu'ont voulu imposer les auteurs grecs (cf. § 1) – ce qui, soit dit en passant, ne plaide pas en sa faveur. C'est sur ce point de méthode que doit porter la critique. La cohérence des *corpus* documentaires ne doit pas en effet relever d'un postulat ou d'un *a priori*. Si elle existe, elle doit procéder d'une analyse différenciée, et donc régionale, des différents dossiers. Il convient donc d'abord d'examiner avec précision les exemples babylonien et égyptien, auxquels on joindra l'exemple grec. Ce n'est qu'après cette première étape que l'on en viendra à une interprétation des déclarations de Xerxès.

• *Xerxès et la Babylonie : le dossier babylonien.* – Ouvrons donc d'abord le dossier babylonien, en précisant d'entrée qu'il convient de distinguer les informations que transmettent les sources grecques et celles issues des tablettes. De celles-ci, on a longtemps tiré trois conclusions : le Grand Roi a abandonné les titres royaux babyloniens, il a cessé de présider la fête de Nouvel An, il a séparé la Babylonie de la Transeuphratène et a érigé l'une et l'autre en gouvernements distincts. Ajoutons enfin que la raréfaction des tablettes babyloniennes à partir de Xerxès et l'interruption apparemment brutale de certaines archives privées sont mises en relation avec les bouleversements de tous ordres attribués au roi en Babylonie.

Or aucun de ces arguments n'est plus tenable. Le maintien des titres traditionnels est maintenant assuré à l'époque de Xerxès, et le titre de roi de Babylone est attesté encore dans la 24^e année d'Artaxerxès I^{er} (441) ; il est vrai, en même temps, que l'on constate une adaptation de la titulature de Xerxès, mais elle n'a aucune raison d'être mise en rapport direct avec les révoltes (ci-dessous § 7). Quant au rite du Nouvel An, l'abstention postulée de Xerxès ne signifie rien, car la participation de ses prédécesseurs n'est pas plus attestée. Reste le troisième argument, fondé sur la disparition du gouvernement de Babylonie et de Transeuphratène à l'époque de Xerxès en conséquence de la révolte. On remarquera à ce propos qu'il s'agit d'une interprétation, non du commentaire de tablettes explicites. Une tablette récemment publiée atteste de l'existence du titre et de la fonction de « gouverneur de Babylone et d'Ebir Nāri » en octobre 486, deux mois avant la mort de Darius,

vingt-cinq ans après la mention que l'on a longtemps considérée comme l'ultime (BM 74554). Certes, la documentation actuellement existante n'exclut pas une évolution administrative à l'époque de Xerxès, mais elle ne la fonde pas non plus. Lorsqu'on sait le caractère transitoire de nos connaissances sur la Babylonie en raison de l'état évolutif et imprévisible du dossier cunéiforme, toute conclusion de ce type est suspecte, tant il est évident qu'elle procède elle-même d'un *a priori* sur la conduite de Xerxès, ainsi que sur les liens supposés entre la révolte babylonienne et l'érection d'une satrapie individualisée (que l'on pourrait, d'ailleurs, avec tout autant de « vraisemblance », interpréter dans un sens opposé). Enfin, l'état de la documentation vient rappeler une nouvelle fois les limites des inférences politiques liées mécaniquement au nombre de tablettes, règne par règne. Il suffit de prendre le cas de Kish pour s'en convaincre : sur ce site, le nombre de tablettes datées *actuellement* du règne de Xerxès (21) est presque deux fois supérieur à celles remontant à Cyrus et Cambyse réunis (11) et de peu inférieur à celles du règne de Darius (30). Au reste, les publications récentes ne cessent de grossir le dossier babylonien du règne de Xerxès.

• *Xerxès et la Babylonie : le dossier grec.* – Comme on l'a suggéré, la révolte qui contraignit Xerxès à quitter Sardes au cours de l'été 479 fut menée par Šamaš-eriba qui, entre août et octobre, porte la titulature traditionnelle (roi de Babylone, roi des pays). Sur les événements eux-mêmes, seul Ctésias donnait un développement, brièvement résumé par Photius : présent à Sardes près de Xerxès, Mégabyze, fils de Zôpyros, fut chargé de réduire les révoltés ; cette action d'éclat lui valut de grandes récompenses royales (Ctésias § 22). Les destructions opérées par Xerxès dans les sanctuaires babyloniens sont ainsi présentées par Hérodote. Dans son développement sur Babylone, il décrit le sanctuaire de Zeus, sous lequel on doit comprendre *Mardūk* ; il précise qu'il y avait là une grande statue (*agalma*) en or du dieu assis ; on y trouvait également une table, un trône et un marche-pieds en or et, en dehors du temple, deux autels, dont un en or, sur lequel se déroulaient les sacrifices faits par les Chaldéens. Il écrit enfin :

À l'époque de Cyrus, il y avait encore dans le sanctuaire dont je parle une statue d'un homme (*andrias*) haute de 12 coudées, en or, massive ; personnellement, je ne l'ai pas vue, je dis ce que disent les Chaldéens ; Darius, fils d'Hystaspes, qui avait des visées sur cette statue, n'osa pas s'en emparer ; mais Xerxès, fils de Darius, s'en empara et fit périr le prêtre qui défendait d'y toucher (I, 183).

Contrairement à ce que l'on affirme souvent, le texte d'Hérodote ne permet nullement de conclure que Xerxès a déporté à Suse la statue (*agalma*) de *Mardūk* : de son temps cette statue est toujours dans le temple. Xerxès a-t-il dérobé l'autre statue (humaine et non divine : *andrias*), située à l'extérieur du sanctuaire proprement dit ? C'est possible, mais Hérodote lui-même est incapable de l'assurer. Il convient de souligner qu'il tient manifestement ses informations de représentants des sanctuaires, plus d'une génération après les événements supposés. On ajoutera deux remarques : c'est que l'opposition entre Darius et Xerxès est reprise par le même Hérodote à propos de l'Égypte (VII, 7), et que la crainte de Darius devant une statue semble relever d'un thème populaire, puisqu'on le retrouve chez le même Hérodote (II, 110) et chez Diodore de Sicile (I, 58.4), parlant l'un et l'autre des rapports de Darius et des prêtres du sanctuaire de Ptah à Memphis : en d'autres termes, le texte d'Hérodote est construit sur une série de motifs, ce qui n'incite guère le commentateur à le prendre au pied de la lettre.

L'activité sacrilège de Xerxès est surtout développée par les auteurs hellénistiques, qui ont emprunté leurs informations aux historiens d'Alexandre. Tous opposent la conduite du Macédonien à celle du Grand Roi : Strabon (XVI, 1.5) et Diodore (XVII, 112.3) mentionnent la destruction de la tombe de Bèlos, mais sans la situer précisément dans la chronologie. Arrien est plus explicite ; après avoir décrit l'entrée du roi à Babylone – où il est accueilli, entre autres, par les prêtres (III, 16.3 ; Quinte-Curce V, 1.22) – il écrit :

À son entrée dans Babylone, Alexandre invita les Babyloniens à reconstruire les temples que Xerxès avait fait abattre, en particulier le temple de Bèlos, celui des dieux que les Babyloniens révèrent le plus... Il rencontra également les Chaldéens, fit tout ce qu'ils lui recommandèrent au sujet des temples, et en particulier offrit un sacrifice à Bèlos suivant leurs instructions (III, 16.4-5).

Il revient sur le sujet lors du deuxième séjour d'Alexandre dans la ville (324-323). Il rappelle que Xerxès « avait détruit des sanctuaires babyloniens », dont le sanctuaire de Bèlos, en datant ces destructions du retour de Xerxès d'Europe, soit en 479 (VII, 17.1-3).

Il n'est pas besoin d'insister sur le caractère propagandistique des textes hellénistiques : l'opposition soulignée entre Alexandre et Xerxès ne peut que grandir la piété d'un roi qui, ultérieurement, permet également aux Grecs de reprendre « les images des dieux et autres monuments votifs que Xerxès avait emportés de Grèce » (VII, 19.2). Comme chez bien d'autres auteurs grecs, la figure de Xerxès, chez Arrien, est celle d'un destructeur des sanctuaires et d'un roi gagné par la démesure, comme l'est au demeurant la figure d'un Cambyse (cf. Arrien IV, 11.6 ; VII, 14.6). En réalité, en entrant à Babylone, Alexandre ne fait que reprendre à son profit les attitudes et décisions de tout conquérant, condamnant la mémoire de ses devanciers et démontrant sa piété à l'égard des dieux de la population « libérée » : ce qu'avait très exactement fait Cyrus en 539 dans cette même Babylone (cf. chapitres premier, 5 et XVIII, 3). Il était non moins habituel pour un roi d'affirmer avoir restauré des bâtiments qui s'en allaient en ruine (e.g. *DSe* 001). Ne disait-on pas qu'Alexandre projetait « de reconstruire le temple de Bèlos, les uns disent sur ses fondations antérieures... d'autres en le faisant encore plus grand qu'il n'était auparavant » (Arrien VII, 17.2) ? Autant dire que, si, comme on peut le postuler aisément, Alexandre a pris des mesures en faveur des temples babyloniens, rien ne prouve que leur « destruction » soit due à l'action de Xerxès.

Et même si l'on admet que les textes classiques ne véhiculent pas seulement une propagande mensongère diffusée ultérieurement par les représentants des temples, il est excessif d'affirmer que Xerxès a détruit entièrement les sanctuaires, dont la vitalité ultérieure est bien attestée jusqu'en pleine époque hellénistique. Prendre des mesures de rétorsion contre les sanctuaires de pays entrés en rébellion relève d'une attitude absolument générale, qui n'est propre ni à Xerxès ni aux Achéménides : Xerxès venait d'en faire la démonstration à Athènes et au Didymeion. De telles décisions – dont on a déjà expliqué les tenants et les aboutissants – ne préjugent en rien des sentiments religieux du roi ; elles impliquent encore moins que Xerxès avait décidé de persécuter les cultes babyloniens.

• *Xerxès et l'Égypte*. – Quant à la thèse d'une politique « identique » menée en Égypte, elle est d'abord fondée, si l'on peut dire, sur les lacunes d'un dossier documentaire *narratif* qui, en toute rigueur, n'est nourri que par une phrase imprécise d'Hérodote. Celui-ci écrit simplement qu'après avoir reconquis la vallée du Nil, « Xerxès imposa à l'Égypte une servitude beaucoup plus grande (*pollon douloterēn*) qu'elle n'était sous Darius, et il

confia l'Égypte à son frère Achéménès, fils de Darius » (VII, 7). Du point de vue d'Hérodote, l'expression est incontestablement péjorative. On remarquera également qu'il dresse déjà à Babylone l'opposition entre la conduite de Darius et celle de son fils (I, 183). Mais il est muet sur le contenu des mesures éventuellement prises par le second : doit-on en induire, comme on le fait habituellement, qu'à partir de Xerxès la politique égyptienne fut radicalement modifiée, le roi châtiant durement les sanctuaires égyptiens, abandonnant la titulature pharaonique, écartant les Égyptiens des postes dans l'administration, bref transformant en satrapie ce qui – dans cette hypothèse – était resté, sous Cambyse et Darius, une région particulière ?

Une remarque préalable : si la thèse ici discutée a trouvé tant d'échos, c'est d'une part que l'on a utilisé *ad nauseam* l'argument *e silentio* (ou supposé tel !), et surtout que l'on a plaqué sur l'Égypte une interprétation élaborée à partir d'une étude (fautive : voir ci-dessus) des dossiers babyloniens. N'insistons pas sur cette dernière observation, tant elle saute aux yeux de l'observateur attentif. Quant au silence des sources, c'est là un argument de désespoir, dont l'exemple babylonien vient d'illustrer la vanité, voire le danger. Certes, apparemment, aucune construction de temples n'est attestée en Égypte depuis les travaux menés par Darius. Mais que doit-on en conclure ? Ne doit-on pas plutôt attendre prudemment que le dossier prenne de la consistance ? Mentionnons par exemple que l'on a retrouvé un portant en bronze, avec une inscription au nom de Xerxès (en perse : « Xerxès roi, *vazraka* ») ; d'après l'éditeur, « cette applique... aurait donc servi à porter un naos ou quelque autre partie du mobilier sacré offert par Xerxès à un temple égyptien ». Certes, le document est minuscule et l'interprétation susceptible de révision. Mais si l'on se réfère à l'exemple de Karnak, l'activité de constructeur de Darius n'y est attestée que par quelques modestes pièces documentaires, dont la dernière a été découverte récemment. Si l'on ajoute que, dans l'an I (?) de Xerxès, un document démotique (lui aussi publié récemment) atteste l'existence d'une cérémonie officielle d'inhumation de la mère d'un Apis, on voit à quel point certaines inférences historiques sont tirées d'une simple illusion statistique.

D'autant plus que le dossier n'est pas vide ! Mais la prégnance du parallèle babylonien et de l'image de Xerxès a conduit à négliger les documents réellement existants, ou à en offrir une interprétation biaisée. En effet, l'abandon de la titulature pharaonique n'est nullement attesté. Bien au contraire, deux ensembles documentaires vont contre une telle thèse. Ce sont tout d'abord les inscriptions hiéroglyphiques du Wadi Hammamât, que l'on doit à un Perse (et parfois à son frère), Atiyawahy, qui occupe le poste de gouverneur de Koptos, sous les règnes de Darius, de Xerxès et d'Artaxerxès. De Darius à Xerxès, on ne décèle pas de modifications notables au plan de la titulature (cf. Posener nos 24-25 : 486 et 484). En 476 et 473 (nos 27-28), Xerxès est désigné comme « le Seigneur du Double Pays ». En 474, Atiyawahy réunit Cambyse, Darius et Xerxès sous l'appellation de « Seigneur du Double Pays » (n° 28). L'année suivante, l'inscription cite conjointement Darius et Xerxès, qui portent la même titulature : « Seigneur du Double Pays, fils de Râ, maître des couronnes, qu'il vive éternellement » (n° 30). L'image n'est pas fondamentalement différente dans les inscriptions sur vases en pierre trouvés à Suse ou Persépolis (et ailleurs). On y trouve : « Roi de la Haute et Basse-Égypte, Seigneur du Double Pays, Xerxès, qu'il vive éternellement » (n° 43-48). Certains, il est vrai, portent simplement « Xerxès, Grand Roi » (n° 49-76). Mais, étant donné qu'ils ne portent pas de date, une répartition chronologique-thématique entre deux groupes distincts, qui illustrerait une évolution de la politique

royale, doit rester du domaine de l'hypothèse, pour le moment non vérifiée. Comme à propos de la Babylonie, il faut tenir compte également des lacunes documentaires : une publication récente d'un vase inscrit prouve l'existence du titre « Pharaon le Grand » sous Artaxerxès I^{er} (*A'Orsk*).

Certaines évolutions ne sont pas niables : sous Darius, par exemple, les inscriptions sur vases sont uniquement en hiéroglyphique, elles sont portées en quadrilingue à l'époque de Xerxès et d'Artaxerxès. Il est vrai aussi que la titulature de Xerxès est moins riche que celle qu'Udjahorresnet, par exemple, reconnaît à Cambyse puis à Darius. Mais il ne s'agit pas nécessairement là d'une évolution politique ; ce qui est en cause, c'est à la fois le locuteur (*Atiyawahy*), la fonction du support et l'identité du destinataire du message (un vase en pierre est un véhicule de nature bien différente d'une inscription autobiographique d'un Égyptien). En définitive, le fait reste : le contenu et la datation des inscriptions aujourd'hui connues prouvent indubitablement que la reconquête de l'Égypte ne fut pas suivie de l'abandon brutal de la titulature pharaonique.

Il faut souligner, enfin, que nous ne disposons d'aucun document vraiment fiable pour pouvoir juger de la conduite de Xerxès à l'égard des temples égyptiens. Le seul texte amené à l'appui est la fameuse *Stèle du satrape*. Datée de de la 4^e année d'Alexandre IV, cette inscription hiéroglyphique exalte les vertus de bon pharaon que les prêtres du temple de la déesse Ouadjet de Buto reconnaissent à Ptolémée, alors satrape d'Égypte. Elle rappelle qu'à l'issue d'une campagne menée en Asie, il a rapporté des statues divines et des objets cultuels, « ainsi que tout le mobilier cultuel et les livres de tous les temples de l'Égypte du Nord et du Sud, et il les remit à leur ancienne place ». Il est surtout loué pour avoir confirmé et étendu une concession de terres faite au sanctuaire. Le texte rappelle que le pharaon (non nommé) « a expulsé le sacrilège Xerxès de son palais avec son fils aîné ».

Peu de documents ont autant excité les égyptologues. Les hypothèses interprétatives sont donc très variées, et l'on reste dans une large incertitude, qui tient pour une part à des problèmes purement épigraphiques et philologiques. Écartons de principe tous les contre-arguments et admettons en postulat qu'il s'agit bien de Xerxès. À ce point, il suffit de rappeler ce qui a été dit plus haut, à partir des sources grecques traitant de la politique de Xerxès à Babylone : si les unes et les autres, au-delà de l'évident parti pris apologétique en faveur d'Alexandre et de Ptolémée (véhiculé à l'aide des mêmes motifs littéraires et des mêmes clichés idéologiques), transmettent un lambeau de la réalité, celle-ci n'a rien qui puisse étonner. Tout ce que l'on peut induire du texte, dans cette hypothèse, c'est que le Grand Roi, après la reconquête de l'Égypte, a pris des mesures de rétorsion contre des temples égyptiens (en supposant que le cas rapporté ici puisse être étendu). Il n'y a rien à ajouter à cela.

- *Xerxès et les divinités grecques.* – À titre de confirmation de la politique religieuse de Xerxès dans ces années, il est utile de revenir sur ses pratiques culturelles lors de sa guerre grecque. En partant, le roi s'est entouré non seulement de mages perses, mais aussi de devins et de spécialistes grecs. Parmi ses conseillers, Hérodote mentionne la présence du chresmologue Onomacritos, qui avait été chassé d'Athènes avec les Pisistratides ; pour pousser Xerxès à la guerre, Onomacritos, selon Hérodote, récitait des oracles favorables à la future expédition (VII, 6). Il en est de même de Mardonios, lors de la bataille de Platées : pendant que le devin Teisaménos officiait du côté grec, lui-même avait près de lui le devin éléen Hégésistratos, qu'il avait engagé à grand prix ; il pouvait également compter

sur les services d'un autre devin, Hippomachos de Leucade, qui était avec ses alliés grecs. C'est grâce à l'intervention du premier « qu'il interrogeait l'avenir en faisant offrir des sacrifices à la mode des Grecs » (IX, 37-38). On connaît également, toujours par Hérodote, le souci de Mardonios de consulter les oracles grecs (VIII, 133-135) : la pratique est largement répandue, depuis au moins Crésus, en passant par Cyrus et par Darius.

Xerxès lui aussi fait de nombreux sacrifices aux divinités topiques. À Ilios, « il offrit à Athéna Ilios un sacrifice de mille bœufs », tandis que les mages faisaient des libations en l'honneur des héros (VII, 43) : il s'agit évidemment ici des héros « asiatiques », à savoir Priam et ses compagnons. En revanche, le *temenos* dédié, à Éléonte, à Protésilas, héros grec de la guerre de Troie, fut dévasté par Artaÿktès, gouverneur de Sestos. Hérodote, qui revient à deux reprises sur un personnage qu'il honnit en raison de son impiété et de sa dureté dénoncées, présente ses actes comme dictés par l'avidité personnelle, et il prétend que Xerxès n'était pas au courant (VII, 33 ; IX, 115-116) : il paraît plus probable que la dévastation d'un *temenos* voué à un héros grec répond à l'exaltation du souvenir de Priam.

Tout au long de l'expédition, les mages et les spécialistes grecs sacrifient, chacun dans son domaine propre. Mais il n'est pas toujours aisé de distinguer si Xerxès s'adresse à des divinités iraniennes ou à des divinités grecques, par exemple lors de son arrivée devant l'Hellespont :

« Ce même jour, les Perses se préparèrent à passer. Le lendemain, ils guettèrent l'apparition du soleil, qu'ils voulaient voir se lever, en brûlant sur les ponts toutes sortes de parfums et jonchant le chemin de rameaux de myrte. Dès que l'astre parut au-dessus de l'horizon, Xerxès, avec une coupe d'or, fit des libations dans la mer. Il le pria d'écarter de lui tout accident qui pût l'arrêter dans la conquête de l'Europe avant qu'il eût atteint les extrémités de ce pays (VII, 54).

Puis Hérodote précisait que Xerxès jeta rituellement plusieurs objets dans la mer (coupe, cratère, épée perse). Ces actions culturelles posaient à Hérodote quelques problèmes d'interprétation :

Après cette prière, Xerxès jeta la coupe dans l'Hellespont, avec un cratère d'or et un glaive à la mode des Perses qu'ils appellent *akinakes*. Je ne puis dire sûrement si ces objets qu'il jetait dans la mer étaient une offrande au Soleil ou, si se repentant d'avoir fait fustiger l'Hellespont, c'étaient les dons qu'il faisait à la mer en réparation de cet outrage. Ces cérémonies accomplies, l'armée se mit à franchir le détroit...

La référence au Soleil concerne certainement le culte dont il était l'objet chez les Perses (chapitre VI, 6). Mais l'épisode n'est pas réductible à cet aspect. C'est bien ce qui a suscité l'embarras d'Hérodote. On peut aisément comparer en effet le geste de Xerxès aux sacrifices organisés par Alexandre dans l'océan Indien, près de l'embouchure de l'Indus :

À cette occasion, il égorgea des taureaux en l'honneur de Poseidon, et les fit jeter dans la mer ; puis il fit une libation après ce sacrifice, et jeta une coupe dont il s'était servi, et qui était en or, dans la mer ainsi que des cratères d'or : le tout en action de grâce, adressant à Poseidon une prière pour qu'il protège la flotte que, sous le commandement de Néarque, il avait l'intention d'envoyer jusqu'au golfe Persique (Arrien, *Anab.* VI, 19.5).

Au-delà de quelques différences (taureau/Dionysos), les textes se répondent l'un l'autre : le roi fait une libation, puis jette dans la mer la coupe rituelle accompagnée de cratère(s) d'or. Xerxès y joint une épée perse. Plutôt que de considérer – comme on le fait parfois – que Xerxès a ainsi honoré des divinités iraniennes des eaux, on est tenté de penser qu'il s'agit de divinités marines grecques. On sait d'ailleurs par Hérodote (VII, 191) que, pour détourner une tempête, les mages ne se contentèrent pas « d'adresser à grands cris des

incantations au Vent... Ils offrirent également des sacrifices à Thétis et aux Néréides – divinités qui, chez les Grecs, font partie de la descendance du Flot Marin (*Pontos*). Le Vent lui-même est honoré tant par les Perses (I, 131) que par les Grecs (cf. VIII, 13). Il paraît donc plus probable que les offrandes perses étaient destinées à procurer à Xerxès et à son armée la bienveillance de divinités grecques, qui avaient déjà manifesté leur courroux en détruisant les premiers ponts – ce qui, selon Hérodote, avait entraîné des représailles royales dirigées contre la mer elle-même et contre les architectes (VII, 33-36). C'est manifestement en réaction contre ce fâcheux souvenir, et pour mieux s'ouvrir les portes de l'empire de Darius III qu'Alexandre, « au milieu de l'Hellespont, égorga un taureau en l'honneur de Poseidon et des Néréides, puis fit une libation dans la mer en se servant d'une coupe en or » (Arrien I, 11.6).

On retrouve là une pratique largement attestée : dès lors qu'un conquérant veut s'emparer d'un pays ennemi, il se doit aussi d'attirer sur lui la protection des divinités topiques, gages de son succès à venir : ce que ne manqua pas de faire Alexandre, par exemple, avant la bataille d'Issos (Quinte-Curce III, 8.22). Il en fut de même de Datis, soucieux de se concilier l'Apollon de Délos (Hérodote, VI, 97). Inversement, tout peuple qui résiste ou qui se rebelle doit être également puni à travers ses dieux : d'où la destruction du Didymeion après Mycale ; d'où aussi, bien sûr, celle des sanctuaires de l'Acropole et la déportation de statues votives (VIII, 52-54), actes qui ne sont pas réductibles au motif des représailles. Xerxès prend en effet une décision, dont Hérodote n'a pas saisi la signification politique :

Ayant convoqué les Athéniens bannis d'Athènes qui accompagnaient son armée, il leur ordonna de monter à l'Acropole et d'y offrir des sacrifices à la mode de leur pays ; qu'il eût, pendant son sommeil, eu quelque vision, ou qu'il éprouvât du remords d'avoir incendié le sanctuaire, il donna cet ordre (VIII, 54).

En réalité, la conduite de Xerxès ne manque pas de logique : après avoir soumis Athènes (prise des sanctuaires civiques), il y installe ses clients : seuls les dieux topiques peuvent fonder leur pouvoir. D'où la pieuse histoire reprise par Hérodote : « Les bannis montèrent au sanctuaire, ils constatèrent que, de la souche [de l'olivier sacré], avait poussé un rejeton d'une coudée. Voilà ce que ces hommes racontèrent » (VIII, 55).

• *De Cyrus à Xerxès.* – En définitive, en marchant contre ou à travers ses peuples, Xerxès n'agit pas différemment de ses prédécesseurs : appel aux spécialistes religieux locaux, sacrifices aux dieux topiques, destructions des sanctuaires dans les cités et pays qui troublent l'ordre impérial. Ni en Babylonie, ni en Égypte, ni en Grèce, les décisions attestées (ou prêtées au roi) ne révèlent une quelconque hostilité fondamentale ou irréductible aux divinités honorées par ses peuples. À ce point de l'analyse, il n'y a donc pas lieu non plus d'opposer les méthodes de gouvernement de Xerxès à celles de Darius. Au reste – constatons-le pour terminer ici – la thèse d'une « satrapisation » de la Babylonie et de l'Égypte procède d'une appréciation erronée de la politique menée successivement par Cyrus, Cambyse et Darius. En 486, ni la Babylonie ni l'Égypte ne constituaient des royaumes liés d'une manière lâche par un seul rapport personnel avec le Grand Roi. Quelle que soit l'ampleur des héritages, les évolutions apportées, surtout sans doute à l'époque de Darius, ont déjà adapté et transformé les structures politico-administratives de ces deux pays, l'un et l'autre érigés en satrapies dès après la conquête, l'un à l'époque de Cyrus (Babylonie), l'autre par Cambyse (Égypte).

VII. XERXÈS, AHURA-MAZDA ET LA PERSE

• *L'inscription des daivā : examen du contenu.* – Le débat étant maintenant clarifié, on peut en venir à un document essentiel, à savoir la fameuse inscription des *daivā* (*XPh*). Dans la première partie (§§ 1-2), Xerxès reprend pratiquement mot pour mot les paragraphes qui introduisent la première inscription de Darius à Naqsh-e Rostam (formulaire des Créations d'Ahura-Mazda, généalogie, titulature). Suit une liste de 31 pays qui lui sont soumis et qui lui apportent tribut (*bāji*) (la seule liste de pays des inscriptions de ce roi). Puis viennent les paragraphes, sur lesquels se sont multipliées les discussions :

(§ 4a) Dit Xerxès le roi : quand je fus devenu roi, parmi les pays qui sont inscrits ci-dessus, il y en avait un qui était en état de trouble (*ayauda*). Après quoi, Ahura-Mazda m'a apporté son aide ; par la puissance d'Ahura-Mazda, j'écrasai ce pays et le remis en ordre. (§ 4b) Et, parmi ces pays, il y avait un endroit où auparavant on rendait un culte aux *daivā*. Après quoi, par la puissance d'Ahura-Mazda, je détruisis les sanctuaires des *daivā*, et je déclarai : « On ne doit plus rendre un culte aux *daivā* ! Là où auparavant on sacrifiait aux *daivā*, moi j'ai sacrifié à Ahura-Mazda conformément et selon le rite (*artācā brazmaniya*). » (§ 4c) Et autre chose encore avait été mal fait ; cela, je l'ai réparé. Tout ce que j'ai accompli, je l'ai accompli par la volonté d'Ahura-Mazda. Ahura-Mazda m'a apporté son aide jusqu'à ce que j'aie réalisé cette action. (§ 4d) « Toi qui [seras] plus tard, si ceci est ton vœu : "Puissé-je être heureux/serein (*šiyāta*) vivant et bienheureux (*artāvā*) mort, obéis à la loi (*dāta*) qu'Ahura-Mazda a établie, rends culte à Ahura-Mazda conformément et selon le rite." L'homme qui observe la loi qu'Ahura-Mazda a établie et rends un culte à Ahura-Mazda conformément et selon le rite, celui-là est heureux durant sa vie et bienheureux mort » ! (§ 5) Le roi Xerxès déclare : « Ce que j'ai fait, je l'ai fait par la puissance d'Ahura-Mazda : Ahura-Mazda m'a apporté son soutien jusqu'à ce que j'aie réussi à le faire. Qu'Ahura-Mazda me protège du mal et ma maison et mon pays. Voilà ce que je demande à Ahura-Mazda, qu'Ahura-Mazda me l'accorde ! »

Au cours d'une déclaration, dont bien des éléments sont copiés sur *DNa*, Xerxès a donc introduit un développement qui lui est propre, où il affirme : 1) avoir rétabli l'ordre dans un pays troublé ; 2) avoir détruit les sanctuaires des *daivā* ; 3) avoir réinstallé le culte en l'honneur d'Ahura-Mazda ; 4) avoir rétabli l'ordre dans une autre « chose ». Et il adjure celui qui « viendra plus tard » de suivre son exemple, ce qui lui assurera le bonheur sur terre et au-delà de la mort.

Le texte a posé et continue de poser de nombreux problèmes historiques, rendus plus difficiles encore par des problèmes épigraphiques et philologiques toujours débattus, en particulier le sens de l'expression *artācā brazmaniya*, que la comparaison avec les versions (lacunaires) babylonienne et élamite ne lève pas, car le nombre d'emprunts terminologiques perses y est beaucoup plus notable que dans les inscriptions de Darius. Par ailleurs, et bien que le discours forme un tout, on doit, au moins dans un premier temps, distinguer trois ordres d'interrogation : dans quelles circonstances historiques s'insère la déclaration royale ? Quelles entités désigne le roi sous le terme *daivā* ? Quels sont les ordres et conseils que donne le roi à ceux qu'il interpelle ? Il vaut mieux ne pas focaliser d'entrée le débat sur la première question, car la solution dépend pour une bonne part des réponses que l'on apporte aux deux autres interrogations.

• *Le roi, Ahura-Mazda, la vie et la mort.* – La proclamation de Xerxès présente d'abord l'intérêt d'offrir la seule occurrence du terme *artāvā* dans les inscriptions achéménides.

L'importance de la notion d'*arta* chez les Perses est bien mise en évidence par trois observations : d'une part, pour Hérodote, autrefois « les Perses s'appelaient eux-mêmes et leurs voisins les appelaient *Artaioi* » (VII, 61); Hésychius définit le terme comme « les héros chez les Perses »; par ailleurs, parmi les enseignements donnés aux jeunes Perses, figuraient celui de la Vérité.

Ce qui est notable dans l'usage d'*artāvā* – que l'on peut comprendre également comme « mort vertueux » – c'est qu'il exprime une croyance dans une vie ultra-mondaine, dont le cours était déterminé par un jugement sur la conduite de l'homme lors de sa vie terrestre. « Le message est le suivant : celui qui sacrifie adéquatement à Ahura-Mazda peut, vivant, être rassuré sur son sort posthume et, mort, verra son artavanité officiellement reconnue » (J. Kellens). À Behistoun, déjà, Darius exprimait clairement le lien entre la conduite de l'homme sur terre (rapports au roi) et le bonheur/prospérité (*šiyāti*) : il lui promet en effet descendance nombreuse et longue vie, en ajoutant : « Qu'Ahura-Mazda te soit un ami » (DB IV § 60; cf. § 66); une invocation contraire est lancée contre celui qui détruira les sculptures ou qui n'en prendra pas soin (IV § 67). On retrouve l'idée de fécondité/prospérité dans les paroles qu'Hérodote prête à Cambyse sur son lit de mort (III, 65). La déclaration de Darius est amplifiée à Naqš-i Rostam, où le roi affirme récompenser « celui qui se donne de la peine » et punir « celui qui cause de la destruction » (DNb 5-13; 17-23). Elle fut reprise, on le sait, par Xerxès (XPI), qui ajoute une clause qui lui donne un poids supplémentaire : « Je récompense largement les hommes de bonne volonté » (XPI 26-31). Ces déclarations de Darius, reprises par Xerxès, sont liées au rôle de juge que s'arroge le roi (DNb 5-15; XPI 5-17). Si le roi peut agir ainsi, c'est que « la divinité l'avait désigné aux Perses pour être lui-même la loi (*nomos*) et le juge des mauvaises et des bonnes actions (*aiskhra kai kala*) » (Plutarque *Art.* 23.5). On reconnaît là la vertu de donateur/redistributeur du Grand Roi, qui récompense les services des siens et châtie durement les rebelles-menteurs (chapitre VIII, 1).

Dans la dernière colonne, Darius allait plus loin : « Celui qui adorera Ahura-Mazda aura sa faveur, aussi bien vivant que mort » (V, § 73, 76). Xerxès franchit un nouveau pas dans l'emploi qu'il fait du terme *artāvā*. Pour mériter la qualité d'*artāvā*, l'homme doit en même temps être loyal à son roi et fidèle à la loi d'Ahura-Mazda. En d'autres termes, le passage du monde des vivants au monde des morts est médiatisé par la personne du roi.

• *Ahura-Mazda et les daivā*. – Les rapports entre la dernière colonne de Behistoun et l'inscription de Xerxès ne s'arrêtent pas là. C'est dans la même colonne (en partie restituée grâce à XPh!) que Darius dénonce les Saka et les Élamites comme sans foi (*arika*), parce qu'ils n'adorent pas Ahura-Mazda (V § 71-76). Sous une forme plus directe encore, c'est une idée connexe qu'exprime Xerxès en affirmant avoir détruit les sanctuaires des *daivā* pour restaurer un culte en l'honneur d'Ahura-Mazda. C'est à partir du terme *daivā* en particulier que se poursuit la discussion éternelle sur le zoroastrisme des Achéménides. On sait en effet que, dans les *Gāthā*, les *daēnuua* sont qualifiés péjorativement, en raison du fait que leurs fidèles accomplissent un mauvais rituel. Cette observation fonde sans doute les références complémentaires aux *daivā* et à *artācā brazmaniya*, si l'on admet (ce qui paraît acquis) que l'expression renvoie d'abord aux modalités correctes du sacrifice : les sectateurs des *daivā*, dans les *Gāthā*s, sont précisément accusés de « faute, manquement (*aēnah*) », en raison des formes de leurs pratiques sacrificielles. Il se confirme ainsi que Xerxès vise d'abord les modalités du sacrifice en l'honneur d'Ahura-Mazda. Il semble

bien que cette précision rende compte d'une codification plus rigide d'un culte officiel en l'honneur du grand dieu perse, dont Xerxès se présente comme le garant et le mainteneur, plus fermement encore que ne le faisait Darius.

• *Le pays des daivā : le temps du roi et le temps de l'Histoire*. – Sans prétendre avoir épuisé la discussion, revenons maintenant à la première question : dans quel contexte historique se place l'inscription ? Aucune des hypothèses proposées pour désigner le pays en trouble n'est véritablement fondée, d'abord pour des raisons qui procèdent de l'analyse que l'on vient de mener sur les rapports entre Xerxès et Babylone (hypothèse la plus fréquente), l'Égypte, auxquelles on joindra la Médie, la Grèce ou tout autre pays. Mais, au fond, la vraie question est celle-ci : Xerxès a-t-il réellement voulu désigner un pays précis ? Dans ce cas, pourquoi ne pas l'avoir expressément nommé ? Il reste en effet volontairement dans le vague ; la syntaxe ne permet même pas d'assurer que l'endroit où se situeraient les sanctuaires des *daivā* soit strictement le pays dont il dit qu'il était en trouble (XPh § 4b). Il n'est pas absolument sûr non plus que l'expression « après que je fus devenu roi » se réfère strictement à la première année de son règne : il s'agit plutôt d'une expression temporelle très vague, qui peut tout aussi bien se référer à la durée de son règne, sans autre précision (cf. XSc 2-5). Au reste, l'examen interne n'impose pas une datation haute.

L'expression de Xerxès est donc volontairement imprécise, sur le plan chronologique et sur le plan géographique. Ce n'est pas le seul exemple. Dans l'une de ses inscriptions de Suse, Darius écrit :

Darius le roi dit : « Beaucoup de ce mal qui avait été fait, moi je le transformai en bien. Les pays qui combattaient l'un contre l'autre, dont les gens, les uns contre les autres se tuaient, ceux-là, moi je fis en sorte avec l'aide d'Ahura-Mazda que leurs gens, les uns les autres, ne se tuèrent plus et je réinstallai chacun en son pays. En présence de mes décisions, ils les respectèrent, de telle sorte que le fort ne frappe jamais ni ne dépouille le pauvre. » Darius le roi dit : « Avec l'aide d'Ahura-Mazda, de nombreux ouvrages qu'autrefois on avait laissés à l'abandon, moi je les ai menés à terme. J'ai vu les fortifications qu'à Suse on avait autrefois construites s'en aller à la ruine ; moi je les ai relevées » (DSe 001, 22-35).

Le ton général de l'inscription n'autorise pas à induire que Darius fait bien référence aux révoltes de 522-521, qu'il décrit beaucoup plus précisément à Behistoun : au reste, tout comme Xerxès, il utilise à Suse (dans la version perse : DSe § 4, 33) le terme *yaud* (effervescence : sous forme verbale), qui n'est pas exactement superposable à *hamiçiya* (révolte), systématiquement employé au contraire à Behistoun pour désigner les pays rebelles entrés en guerre contre le roi. Nous avons là plutôt une exaltation des vertus transcendentes du souverain qui, par définition, n'ont nul besoin d'être illustrées par une narration historique. Le souverain est d'abord et avant tout celui qui fait succéder l'ordre au désordre. Les pays « en ordre » sont ceux qui suivent la loi du roi et la loi d'Ahura-Mazda, le terme *dāia*, ici comme ailleurs, illustrant non une réalité juridico-administrative, mais une représentation politico-idéologique qui défie l'Histoire.

Les déclarations de Darius à Suse se rattachent à l'évidence beaucoup moins à celles de Behistoun qu'à celles qu'il a fait graver à Naqsh-i Rostam et que Xerxès a reprises à son compte : « Je ne veux pas que le pauvre/faible (*skauθi-*) subisse du tort de la part du fort/puissant (*tunavant*) ; mais je ne veux pas non plus que le fort subisse du tort de la part du faible » (DNb 5-13 ; XPI 5-14). Manifestement, dans son inscription de Suse que l'on vient de citer, Darius ne fait pas référence à des rebellions menées contre son autorité, mais

aux vertus d'un roi garant de l'ordre social et cosmique, en dehors de toute référence qui serait précisément située dans le temps de l'Histoire. On retrouve ce type d'affirmation dans l'inscription des *daivā*, dans une phrase tout aussi peu narrative : « Et autre chose encore avait été mal fait (*kartam*), cela aussi je l'ai réparé » (*XPh* § 4c) : bien que le terme *kartam* revête un sens relativement vague, il paraît bien pouvoir être compris ici comme « ce que j'ai construit », et faire allusion aux vertus du roi-constructeur, si abondamment attestées à Persépolis et à Suse – observation qui contribue à élargir l'espace chronologique au règne entier de Xerxès.

En définitive – sans méconnaître son originalité –, l'inscription des *daivā* s'inscrit parfaitement dans le *corpus* des inscriptions royales : à l'exception de *DB* (mais seulement pour une part, qui n'était pas nécessairement l'essentiel pour Darius), elles ne constituent pas des textes narratifs, au sens où l'entend l'historien d'aujourd'hui. Ce sont d'abord et avant tout des proclamations idéologiques qui, situées dans le temps du Roi, ne s'inscrivent pas dans le temps de l'Histoire : en d'autres termes, pour les utiliser à bon escient, l'historien doit savoir qu'elles ne prétendent jamais transmettre des informations de caractère narratif ou événementiel. Ici, Xerxès ne fait pas allusion à une révolte de pays ni à des actions royales précisément situées dans l'espace et le temps. Son inscription veut plutôt illustrer la permanence de son pouvoir et la transcendance des vertus royales. La reprise de formules empruntées à Darius contribue à ancrer cette impression de permanence, en même temps qu'elle légitime plus encore le pouvoir de Xerxès. La différence la plus notable est que la liste de pays n'est pas ouverte par : « Voici les pays que j'ai conquis », mais « les pays dont je suis devenu roi ». Xerxès insiste plutôt sur l'héritage de Darius, en laissant entendre (en ellipse) qu'il l'a maintenu intact : mais, pour mieux affirmer la grandeur de son Empire, il ajoute des pays qui ne sont jamais cités avant lui (les *Dahae* et *Ākaufaciya*), sans que l'on puisse (ni ne doive nécessairement) mettre cette mention en rapport avec un fait précisément situé dans le temps de l'Histoire.

• *Xerxès et la Perse*. – De telles observations ne vident pas l'inscription des *daivā* de son intérêt historique. Elle exprime en effet à la fois la prégnance de l'héritage de Darius et l'originalité de son successeur. Même quand il s'en inspire largement, celui-ci ne copie pas servilement les déclarations de son père. Il y ajoute ce qu'on doit considérer comme des innovations idéologiques, qui complètent le travail déjà bien avancé sous son père en ce domaine. Globalement, l'inscription des *daivā* semble bien rendre compte d'une accentuation des justifications religieuses du pouvoir d'un Grand Roi, véritable représentant sur terre d'Ahura-Mazda, dans le culte en l'honneur duquel il affirme son autorité à intervenir directement. Mais il est clair aussi que l'autorité religieuse de Xerxès ne s'exerce qu'en Perse – « ce pays » – à l'égard des cultes rendus par les Perses aux dieux perses. De telles prescriptions valaient certainement également pour les Perses de la *diaspora* impériale. Xerxès a-t-il pris des mesures visant à installer des sanctuaires d'Ahura-Mazda dans les communautés perses des provinces, ou/et visant à en réglementer les formes culturelles, d'une manière analogue à ce que, plus tard, Artaxerxès II fit à l'égard d'Anāhita (chapitre xv, 8) ? Ce n'est pas impossible : mais force est de reconnaître que nous ne disposons pas de témoignages clairs en ce sens.

Par ailleurs, depuis longtemps, on a observé une transformation de la titulature en Babylonie, et les découvertes plus récentes ont confirmé ce point. Au titre habituel « roi de Babylonie, roi des pays » des tout débuts du règne, se mêle (dès le courant de l'an I) une

formulation plus complexe, telle que « roi de Perse, de Médie et des pays » ou « roi de Perse, de Babylonie et des pays ». À coup sûr, ces évolutions rendent compte d'une volonté politique, mais laquelle ? Pour des raisons déjà développées précédemment, le lien avec un hypothétique bouleversement de la politique babylonienne du Grand Roi paraît tout à fait douteux : tout aussi bien ces modifications et adaptations interviennent avant les révoltes elles-mêmes. Soulignons que, seul des successeurs de Darius, Xerxès reprend l'appellation « Aryen de souche aryenne » : qui plus est, c'est dans *XPh* que l'on trouve la seule occurrence de la formule. Il s'agit plutôt, pour lui, d'affirmer avec plus de force encore l'hégémonie idéologique et politique du centre : les pays iraniens et plus encore la Perse proprement dite. En quelque sorte, cette titulature révèle à la fois les continuités avec ses prédécesseurs et un durcissement de l'idéologie monarchique achéménide.

Certes, l'autojustification de Xerxès est, dans une certaine mesure, aussi suspecte que le dénigrement systématique présenté par les sources grecques. Elle ne peut pas, à elle seule, nous offrir une image réaliste des rapports entre le centre et les provinces puisque, par exemple, le roi tait complètement les révoltes babyloniennes. L'historien se trouve dans une situation d'autant plus difficile que l'état de la documentation lui interdit de se replonger dans la quotidienneté des études régionales. Néanmoins, les sources officielles achéménides viennent rappeler, par leur existence même, que l'historien ne peut se satisfaire d'un panorama organisé du haut de l'acropole d'Athènes : par là-même, elles invitent à relire des sources grecques, égyptiennes ou babyloniennes, trop souvent versées, sans mesure ni méthode, au chapitre que Platon a si fâcheusement ouvert sur le thème de Xerxès et la décadence de l'Empire achéménide.

• *Le roi constructeur*. – Dans le même temps, Xerxès poursuit avec ardeur les travaux de construction à Persépolis, se situant fréquemment en continuité avec son père, comme le firent d'ailleurs tous les rois après lui. Cette activité de bâtisseur est non seulement attestée par les déclarations royales, à partir desquelles on juge généralement que Xerxès est responsable de l'achèvement du palais de Darius, mais également de nouvelles constructions, tel le « Harem », un nouveau palais (qui fut achevé par Artaxerxès I^{er}, cf. *XPj*) ; c'est de son règne également que date la finition de nombreuses sculptures. Les fouilles menées à Suse au début des années 70 ont montré, en outre, que Xerxès n'a pas limité ses efforts à Persépolis. Jusqu'alors, deux courtes inscriptions attestaient de la construction d'un palais par Xerxès sur l'Acropole de Suse. On sait maintenant que c'est lui qui a achevé la Porte de Darius (*XSd*).

L'activité de Xerxès est également prouvée par les tablettes du Trésor. Elles montrent que les travaux furent menés sans interruption : les premières datent des années 484-482 (PT 12-13, 15, 17, 18 ; PT 1957 : 1). On constate une concentration chronologique dans les dernières années 467-466, au cours desquelles des groupes de travailleurs sont fréquemment déplacés sur les chantiers de Persépolis. Comme à l'époque précédente (PF), ces travailleurs proviennent de pays divers (Cariens, Syriens, Ioniens, Égyptiens, Babyloniens). Ils portent parfois simplement des dénominations génériques, telles que « *kurtas* artisans » ou « *kurtas* du Trésor ». Mais ils sont aussi désignés par leurs spécialités techniques. Il est tout à fait frappant de constater qu'il s'agit essentiellement non de constructeurs proprement dits (même si on en rencontre également), mais surtout de métiers voués à la décoration et à la finition (sculpteurs sur bois et sur pierre, fabricants de portes de fer et de bois, spécialistes de l'incrustation de pierres précieuses, etc.).

VIII. OFFENSIVES ATHÉNIENNES ET TERRITOIRES ROYAUX (478-466)

• *La création de la Ligue de Délos et les territoires royaux.* – Tout récit continu disparaissant après 479 (ci-dessus § 1), on ne peut pas proposer une présentation narrative des années qui vont jusqu'à la disparition de Xerxès. La composition du dossier documentaire nous contraint de focaliser l'attention sur les affaires d'Asie Mineure. Au risque de lasser, on doit souligner à nouveau que la situation de l'Asie Mineure ne nous est connue que par des sources grecques qui, d'une manière générale, ont le souci de mettre en exergue la guerre de libération victorieuse menée contre les Perses par les Grecs et les Ioniens réunis. De son côté, Thucydide – le seul à offrir une trame chronologique (au demeurant souvent contestée) – n'a pas d'autre objectif que de rappeler les grandes étapes de l'impérialisme athénien.

Dans leur sécheresse, les événements principaux sont bien connus, quand bien même il subsiste quelques obscurités chronologiques notables. Au printemps 478, la flotte grecque appareilla de nouveau, sous le commandement de Pausanias. Elle était composée de navires péloponnésiens, de navires athéniens et de navires des « autres alliés » (Thucydide I, 94.1), c'est-à-dire de ceux des cités insulaires qui, dès l'été-automne de 479, « s'étaient détachées du Grand Roi » (I, 89.2). Selon Diodore, la mission confiée à Pausanias était « de délivrer toutes les cités grecques, occupées par des garnisons barbares » (XI, 44.1). Il en fut ainsi dans quelques cités de Chypre. Puis les escadres gagnèrent Byzance, qui ne put résister bien longtemps. Vient ensuite l'histoire de Pausanias de Sparte qui, suspecté de collaboration avec Xerxès, fut rappelé à Sparte. Il fut remplacé par Dorkis. Selon tous les auteurs anciens, la conduite de Pausanias avait irrité les alliés, qui se tournèrent alors vers Athènes, les autorités spartiates décidant, une nouvelle fois, de concentrer leurs efforts dans le Péloponnèse. C'est ainsi que fut fondée ce qu'on appelle la Ligue de Délos, financée par un tribut levé sur chaque cité adhérente, en fonction de ses ressources, les plus importantes d'entre elles fournissant elles-mêmes des navires au lieu d'un tribut en argent (Thucydide I, 96.1).

La première question que pose la documentation, c'est l'ampleur des pertes territoriales perses. Les discussions vont bon train sur la composition de la Ligue, lors de la fondation puis peu après. Mais il apparaît assez clairement que ce qu'Hérodote appelle (non sans emphase) la seconde révolte de l'Ionie n'a pas durablement affecté les positions perses sur le continent : les Grecs connaissaient la puissance de l'armée perse, et la dure punition prononcée contre le Didymeion implique que Milet elle-même était toujours sous domination achéménide. À ses débuts, la Ligue de Délos était composée essentiellement d'insulaires. Il n'apparaît pas non plus qu'après 478 les Athéniens aient cherché à étendre largement leurs opérations sur le continent. Mis à part Byzance, les Grecs réussirent, à l'issue d'un long siège, à s'emparer d'Éion, l'une des garnisons perses qui tenaient en Thrace (476 ?) ; en revanche, malgré tous leurs efforts, ils échouèrent devant Doriskos, comme le souligne Hérodote : le gouverneur Maskamès résista victorieusement, « ce pourquoi il reçoit des présents de la part du roi régnant chez les Perses » (VII, 106). D'autre part, selon Thucydide (I, 94.2), les Grecs « soumièrent la plus grande partie de Chypre ». Une telle affirmation est fort peu crédible. Diodore ne fait état que de l'expulsion de garnisons barbares dans quelques cités (XI, 44.2). La flotte grecque était trop peu puissante et l'expédition trop courte pour que l'on pût songer à une soumission totale de l'île. Au reste, les succès

ponctuels de 478 furent sans lendemain : il semble en effet que les Perses réussirent à reprendre le contrôle des royaumes chypriotes dans le courant des années 70. Il est enfin tout à fait caractéristique que, jusqu'à la campagne de l'Eurymédon, en 466, Thucydide ne mentionne aucune expédition athénienne offensive en Asie Mineure : après la prise d'Éion, les seules campagnes qu'il note sont dirigées contre Karystos d'Eubée, puis contre Naxos, mais celle-ci appartenait déjà à la Ligue et avait tenté de s'affranchir de la tutelle athénienne (467-466 ; I, 98) : il ne s'agit donc pas d'une extension territoriale.

Il faut insister également sur ce qu'écrit Thucydide des raisons avancées pour la création de la Ligue : « Le principe officiel (*proskhēma*) était de ravager le pays du roi en représailles pour les torts subis » (I, 96.1). Il n'y a nulle raison contraignante qui permettrait de prendre ici Thucydide en défaut. Si, ultérieurement, on présenta la Ligue comme l'instrument de la libération des cités grecques d'Asie, il n'en fut jamais question dans les années 70. Athènes n'avait pas les moyens d'une telle politique. Le tribut levé en 478 ne pouvait suffire à entretenir une marine permanente, susceptible de s'opposer victorieusement aux flottes que le Grand Roi pouvait mobiliser à tout moment : les expéditions de Cimon dans les années 470 semblent avoir surtout pour objectif de faire du butin pour payer ses équipages (Plutarque, *Cimon* 9.6). C'est de la prise de Naxos (466-465) que Thucydide date les débuts d'un changement progressif. Il met en exergue la politique de certains alliés qui, au lieu de fournir des vaisseaux, préférèrent « se faire assigner en argent pour une somme représentant les navires à fournir : aussi Athènes voyait-elle croître sa flotte, grâce aux frais qu'ils assumaient, tandis qu'eux-mêmes, en cas de défection, entraient en guerre sans armement ni expérience » (I, 98.3). Ce n'est donc que peu à peu que le système tributaire athénien – adapté du système achéménide – produisit tous ses effets en faveur d'Athènes.

Certes, le récit de Thucydide est partiel (et ne prétend pas être autre chose). Il a fait une sélection de faits qui lui paraissaient illustrer les étapes marquantes de l'impérialisme athénien. Mais aucune autre source ne permet d'arriver à des résultats assurés. Il est en particulier fort dangereux de reconstituer l'extension de la Ligue à ses débuts, à la suite d'un raisonnement régressif fondé sur les premières « Listes de tributs attiques » (ATL), dont la première est datée de 453. Que des villes continentales soient entrées dans l'alliance athénienne ne fait aucune doute, mais lesquelles et à quelle date ? Dans un fameux passage de la *Vie de Cimon* (§ 12), Plutarque, comme bien d'autres auteurs anciens, exalte sans mesure les conquêtes de l'Athénien :

Quant au Grand Roi lui-même, personne ne l'humilia et ne rabattit son orgueil plus que Cimon lui-même, même après qu'il eut quitté la Grèce. Il le poursuivit pied à pied, sans laisser aux Barbares le temps de reprendre haleine et de s'arrêter. Il ravageait et saccageait telle partie de ses États, en détachait telle autre et l'annexait à la Grèce, si bien que l'Asie, depuis l'Ionie jusqu'à la Pamphylie, fut complètement libérée des troupes perses (12.1).

La signification historique du passage au regard de l'histoire achéménide dépend de la datation qu'on lui assigne. Du point de vue de Plutarque, il n'y a aucun problème : cette campagne est placée juste avant la bataille de l'Eurymédon en 466, qu'il décrit longuement. Il en est de même chez Diodore : ayant renforcé sa flotte à Athènes, Cimon fait voile vers la Carie :

Pendant qu'il longeait les côtes, toutes les cités littorales qui étaient issues de fondations grecques, il réussit à les faire quitter le camp du Grand Roi. Il assiégea et prit d'assaut toutes celles qui étaient bilingues et qui avaient des garnisons perses. Outre les villes de la Carie, il s'empara également, par persuasion, de toutes les villes de la Lycie (XI, 60.4).

On a pu douter que ces conquêtes de Cimon aient pu être menées en la seule campagne de 466. À dire vrai, il n'y a guère de moyen d'en décider en toute certitude. En tout cas, même si l'on admet que Plutarque et Diodore font référence à des opérations menées plusieurs années plus tôt, on peut légitimement s'interroger sur l'ampleur qu'ils leur assignent à l'aide de formules stéréotypées. Il est clair que la *Vie de Cimon* n'est qu'une longue eulogie, qui loue emphatiquement les hauts faits d'un homme, « après la mort duquel aucun général grec ne fit plus rien d'éclatant contre les Barbares » (19.3). Au reste, le récit même de Plutarque rend compte autant de raids et de butin que de conquêtes proprement dites. Il rend compte également de résistances face à l'offensive athénienne. Le cas de Phasélis (situé précisément dans le cadre de la campagne de l'Eurymédon) montre bien que les cités n'étaient nullement décidées à se rendre volontairement : « Ville grecque, elle refusa de recevoir la flotte de Cimon et d'abandonner le parti du roi. Alors, il ravagea son territoire et attaqua ses murs » (§ 12.4). S'il n'est pas possible d'arriver à des certitudes sur l'ampleur supposée des pertes perses, aussi bien Plutarque et Diodore impliquent qu'à cette date (qui est peut-être celle de 466 !), bien des cités du continent restaient dans l'orbite perse et, d'autre part, que des garnisons achéménides étaient réparties un peu partout.

• *L'Eurymédon et ses suites (466-465)*. – Le Grand Roi n'ignorait pas que, dans le même temps, les Athéniens rencontraient des difficultés grandissantes avec les plus puissants de leurs Alliés. Dans le développement qu'il consacre à cette évolution, Thucydide cite la révolte de Naxos, « première cité asservie contrairement à la règle... Dans la suite des événements vient la bataille de l'Eurymédon en Cilicie » (I, 98.3 ; 100.1). L'île fut à nouveau soumise par Cimon en 467. Pendant ce temps, l'état-major achéménide avait procédé à de vastes rassemblements de troupes dans les bases ciliciennes, chypriotes, phéniciennes et pamphyliennes (Diodore XI, 60.5 ; Plutarque, *Cimon* 12.2). Des généraux de haute naissance avaient été désignés par le roi : Éphore citait Tithraustès à la tête de la flotte royale et Phérendatès à la tête des troupes de terre (*Cimon* 12.5), le premier étant présenté comme un fils naturel de Xerxès (Diodore XI, 60.5) ; Callisthène citait Ariomardos, fils de Gobryas, en tant que chef suprême (*kuriotatos*) des forces perses (*Cimon* 12.5). L'ampleur des préparatifs et la qualité des chefs montrent que le roi ne se satisfaisait pas d'une stratégie défensive, mais qu'il projetait de mener une contre-offensive, pour tirer profit des embarras athéniens. Les divers affrontements furent favorables à Cimon, sur mer comme sur terre.

Cet exploit abattit tellement l'esprit du roi qu'il conclut ce célèbre traité de paix, par lequel il s'engageait à se tenir toujours éloigné de la mer grecque à distance d'une étape de cavalier et à ne point naviguer entre les Cyanées et les Chélidoniennes avec un vaisseau de guerre armé d'un éperon de bronze (Plutarque, *Cimon* 13.4 ; cf. 19.4).

Tout en soulignant ainsi la portée de la victoire de l'Eurymédon, Plutarque note également que Callisthène ne disait rien d'un tel traité mais que le roi, cependant, « se tint tellement à l'écart de la Grèce que Périclès, avec 50 navires, et Ephialtès, avec 30 seulement, croisèrent au-delà des îles Chélidoniennes sans rencontrer aucune force navale des Barbares » (XII, 4). Si Plutarque choisit la version qu'il défend, c'est, dit-il, que le texte du traité avait été inclus dans la collection rassemblée par Cratère. C'est grâce à Plutarque que s'ouvre le célèbre dossier de la paix de Callias : datée le plus fréquemment des années 449-448, par l'entremise de Callias (Hérodote), une telle paix a-t-elle jamais été conclue, et l'ambassade de Callias ne visait-elle qu'à renouveler un accord scellé en 467-466, peu avant la mort de Xerxès ?

Il n'est pas question, ici, de rouvrir dans son entier un dossier éminemment complexe, sur lequel des flots de littérature ont apporté des réponses absolument contradictoires. On connaît les arguments principaux pour ou contre. Pour : 1) on observe une relative cohérence des sources grecques sur le sujet, si bien qu'il paraît difficile de croire à une invention pure et simple de l'historiographie du IV^e siècle, pourtant riche en faux de tous genres ; 2) le roi et Athènes avaient tout avantage à passer un accord après l'Eurymédon. Contre : 1) Théopompe affirme que le traité est un faux ; 2) Thucydide n'en fait pas mention ; 3) on ne voit pas pourquoi Athènes et le Grand Roi auraient ainsi agi ; 4) il n'était pas d'usage à la cour achéménide de conclure de tels traités. Chaque argument, on le sait, est parfaitement réversible, si bien qu'actuellement aucune démonstration ne suscite une adhésion massive et sans réserve : à moins d'admettre qu'il s'agissait uniquement d'un accord de fait (et non *de jure*), soumis donc aux initiatives des généraux grecs et des satrapes : solution quelque peu désespérée, qui ne peut pas, elle non plus, apporter toute la lumière.

La question fondamentale est certainement d'ordre stratégique et politique : quelle qu'en ait été la forme, un tel accord correspond-il aux intérêts du Grand Roi à cette date ? La réponse de Plutarque ne peut nous satisfaire (l'esprit du roi fut complètement abattu par la défaite). Elle s'insère trop exactement dans l'imagerie de Xerxès et dans le délire propagandistique lié à la victoire de l'Eurymédon pour qu'elle puisse convaincre quiconque. Mais tester d'autres réponses possibles soulève bien des difficultés, en particulier d'ordre chronologique. Ce que chacun peut noter, c'est qu'après la bataille, Cimon ne cherche pas à profiter de son avantage, mais au contraire qu'il se porte sur la côte thrace : il soumet les Perses qui résistaient, aidés par des Thraces, puis vogue contre Thasos révoltée (Plutarque, *Cimon* 14. 1-2). Mais la datation de la révolte de Thasos continue de poser problème, en raison du vague de l'expression utilisée par Thucydide : « Quelque temps plus tard se produisit la défection de Thasos » (I, 100.2). Si l'on admet que la rébellion de Thasos date bien de la période qui suit immédiatement l'Eurymédon, on doit aussi admettre qu'alors le Grand Roi, malgré sa défaite, n'avait aucune raison de se soumettre à un traité aussi humiliant, puisque Athènes se retrouvait dans une situation aussi difficile que celle qu'elle avait connue en 467 avec la révolte de Naxos, d'autant que d'autres fronts réclamaient son attention en Grèce même, et qu'elle subit bientôt en Thrace (Drabeskos) un désastre sans précédent (Thucydide I, 100.2 ; IV, 102).

Tout aussi bien Diodore (qui situe ladite paix en 449-448) présente-t-il tout autrement que Plutarque la réaction des Perses après l'Eurymédon : « Affaiblis par ces échecs, et redoutant la supériorité navale des Athéniens, ils construisirent un plus grand nombre de trières » (XI, 62.2). Le même Diodore – qui dépend là sans doute d'Éphore – y revient dans son exposé sur les débuts du règne d'Artaxerxès (465) : « Artaxerxès porta son attention sur l'état des revenus, sur les troupes et les approvisionnements militaires » (XI, 71.2). Le second passage, il est vrai, peut être mis en rapport avec la rébellion égyptienne, mais celle-ci n'éclatant pas avant la mort de Xerxès (71.3), le roi, après l'Eurymédon, n'avait donc pas décidé de baisser les bras ni de se replier honteusement du littoral d'Asie Mineure, en y laissant évoluer sans opposition une flotte athénienne, prise alors par des tâches plus urgentes. Bref, si traité il y eut jamais, il paraît difficile de le dater d'après l'Eurymédon.

• *Le cas de la Lycie : le texte et l'image*. – Il est malaisé de trouver une voie d'approche différente, tant les sources sont indigentes : entre la bataille de l'Eurymédon et la disparition de Xerxès, les sources classiques sont muettes sur les rapports gréco-perses, et donc

sur les acquis et les pertes de territoires royaux en Asie Mineure durant cette période. Un premier bilan ne peut être dressé qu'à partir de 453, date à laquelle commence la série des ATL : mais, comme on l'a déjà noté, tout raisonnement régressif mené à partir d'une telle source est frappé d'un fort coefficient d'incertitude. Témoin les Lyciens : ayant fourni des vaisseaux à Xerxès en 480, ils versent tribut à la Ligue de Délos entre 452-451 et 446-445, regroupés avec les Telmessiens. Mais à quelle date peut-on situer leur passage du camp perse au camp athénien, et quelles furent les implications d'une telle modification ? On considère habituellement que les nouveaux liens avec Athènes sont dus à l'action de Cimon avant et après l'Eurymédon, action dont on verrait une confirmation archéologique dans les destructions que l'on repère à Xanthos : mais les couches dites de destruction étant elles-mêmes datées en référence aux actions supposées de Cimon, l'appui des « données » textuelles et des « données » archéologiques relève plutôt de l'illusion.

Les études iconographiques sont elles-mêmes pleines d'embûches, insistant tantôt sur les influences athéniennes, tantôt sur l'influence achéménide. Mais quels rapports peut-on établir entre ces emprunts culturels et l'influence politique achéménide ? Peut-être n'y en a-t-il aucun à proprement parler, surtout si l'on admet que ces œuvres ont été produites à un moment où la Lycie s'est détachée de la tutelle perse. On doit souligner, d'une part, que, dans aucun des cas, il ne s'agit de copies à l'identique d'un modèle achéménide, mais de l'emprunt sélectif d'éléments de la grammaire iconographique persépolitaine. Dans le même temps, les influences attiques sont très nettes, tant dans l'exécution de certains reliefs que dans le choix de certaines images : on en possède une autre illustration dans le flot grandissant des importations de céramique attique sur le site de Xanthos. En quelque sorte, l'exemple lycien démontre que l'hellénisation de la Lycie va de pair avec son iranisation, l'une et l'autre étant greffées sur un arbre lycien qui reste extrêmement vivace. Les dynastes et les aristocrates lyciens ont emprunté aux Achéménides les éléments d'un répertoire iconographique qui permettaient aux premiers d'exalter leur statut politique à l'intérieur de la société lycienne, aux seconds de mettre en images une vie rythmée par les chasses et les banquets. Il est tout à fait frappant de constater que les bâtiments xanthiens, que l'on date généralement des années postérieures à 480-470, sont porteurs d'influences achéménides très notables. Mais cette adéquation n'implique pas nécessairement une soumission dans l'ordre politique, pas plus que l'adoption de motifs grecs ne présuppose une quelconque adhésion aux intérêts athéniens dans la région.

IX. LA STRATÉGIE OCCIDENTALE DE XERXÈS

• *Xerxès et les satrapies d'Asie Mineure.* – Afin de progresser, il convient d'emprunter des voies d'approche complémentaires, en partant d'une observation fort simple, que les développements précédents ont déjà suggérée : on doit postuler que, face aux offensives athéniennes, les autorités impériales (centrales et satrapiques) ont défini une stratégie. Tenter de la reconstituer peut ressembler à une gageure, puisque les sources grecques ne s'en soucient aucunement. Tout au plus apprenons-nous, par Diodore, qu'avant de quitter l'Asie Mineure « Xerxès avait laissé une partie de ses troupes à Sardes pour continuer la guerre contre les Grecs » (XI, 36.7). Ce n'est qu'en rassemblant des fragments d'informations que l'on peut observer que le Grand Roi prit alors, ou un peu plus tard, une série de mesures, dont le caractère apparemment disparate tient seulement au caractère de notre

documentation. Elles sont en effet très généralement citées par les auteurs grecs en dehors du contexte de l'affrontement des années 470-460. C'est par exemple lorsqu'il décrit le début de la marche de Cyrus le Jeune que Xénophon note en passant, à propos de Kelainai : « Le palais (*basileia*) avait été construit, dit-on (*legetai*), par Xerxès quand il revint de Grèce après sa défaite, de même que l'acropole de Kelainai » (*Anab.* I, 2.9). Lorsqu'on sait l'importance stratégique de la cité, il est difficile de ne pas y voir la trace d'un renforcement militaire perse.

De son côté, Hérodote fait mention d'une décision royale, au cours de l'exposé du roman de Masistès. Il rappelle en effet que l'Halicarnassien Xénagoras, fils de Praxiléos, avait alors sauvé la vie de Masistès, et qu'ainsi « il s'acquit des titres à la reconnaissance de Masistès lui-même et de Xerxès... En récompense de ce qu'il avait fait, il reçut, en don du roi, le gouvernement de toute la Cilicie » (IX, 107). On doit évidemment replacer ce renseignement dans le peu que l'on sait de l'occupation perse en Cilicie à cette date (chapitre XII, 5). Il paraît exclu que le Carien ait été nommé satrape. On sait en revanche que les liens familiaux entre la famille des Syennésis et celle des dynastes cariens étaient anciens et étroits, puisque vers 500 « Pixodaros, fils de Mausole, de Kyindè, est gendre du roi des Ciliciens, Syennésis » (V, 118). On peut supposer qu'après la disparition du Syennésis à Salamine, Xénagoras a fait valoir ses droits dynastiques. Dans cette hypothèse, c'est le Grand Roi lui-même qui a pris une décision en ce sens. Ce ne serait pas le seul exemple d'une intervention directe de ce type, puisque la campagne sace de Darius aboutit au remplacement d'un roi rebelle (Skunkha) par un autre, installé en fonction du désir du Grand Roi (*DB V § 74*), et qu'il en fut ainsi également à Chypre lors de la révolte de l'Ionie (Hérodote V, 115). Dans cette hypothèse, la nomination de Xénagoras équivalait à accentuer la présence royale en Cilicie : on postulera que cette décision de Xerxès s'insère dans un dispositif général visant plus particulièrement à mieux protéger et contrôler Chypre, menacée par l'offensive athénienne de 478. Il est probable en même temps que cette décision entretenait les liens avec la Carie. Bien que nous ne sachions rien d'Artémise après Salamine, il est clair qu'elle est restée une fidèle alliée du roi, qui lui confia alors la garde de ses fils bâtards (Hérodote VIII, 101-103). Rien ne montre en effet qu'Halicarnasse et les cités doriennes qui en dépendaient (VII, 97) aient rejoint la Ligue de Délos à ses débuts : bien au contraire, la découverte, dans la cité, d'un vase inscrit au nom de Xerxès « Grand Roi » (Posener n° 51 ; *XV/s*) incite à penser que les liens ne se sont pas distendus (mais, reconnaissons-le, l'indice est ténu).

Le souci de Xerxès de maintenir les positions achéménides en Asie Mineure est également bien illustré par les décisions qu'il prit bientôt en Phrygie Hellespontique. Dans l'*excursus* fort important qu'il consacre aux aventures de Pausanias, Thucydide mentionne en effet qu'alors (478-477) « Xerxès... envoya sur la côte Artabaze, fils de Pharnakès, et lui dit de prendre le commandement dans la satrapie de Daskyleion, en remplacement de Mégabates, qui l'exerçait jusque-là » (I, 129.1). Artabaze était un personnage de haut rang puisque son père, Pharnakès, n'est probablement autre que le Parnaka des tablettes des Fortifications, c'est-à-dire l'oncle de Darius. Artabaze avait pris part à la campagne de 480 : c'est lui qui avait accompagné Xerxès jusqu'aux Détroits, puis quitté le champ de bataille de Platées à l'issue d'un désaccord stratégique avec Mardonios : sa nomination à Daskyleion ouvrait une longue période de gouvernement satrapique laissé dans la même famille. Thucydide précise simplement qu'Artabaze était chargé de communiquer avec Pausanias. Mais la décision royale s'insère certainement dans un projet stratégique plus

vaste, surtout à une date où les Perses avaient perdu Sestos et Byzance. Toujours est-il que la « présence royale » à Daskyleion est bien illustrée par les bulles inscrites, que l'on y a découvertes en 1952-55 (mais non encore publiées), et qui constituent des traces résiduelles des archives satrapiques. Plusieurs d'entre elles portent des motifs royaux (le « Héros royal », fig. 48b), et des inscriptions en vieux-perse : « Xerxès le roi ».

• *Xerxès et Pausanias*. – Il est temps d'en venir à l'histoire de Pausanias, car elle illustre fort bien un autre atout de Xerxès, à savoir le ralliement de certains Grecs. Selon Thucydide, Pausanias avait été chargé du commandement de la flotte grecque en 478, mais, après la prise de Byzance, il fut rappelé à Sparte : il avait suscité l'opposition des alliés, en raison d'une autorité exercée de manière « tyrannique » ; de plus, il était accusé de médisme, « et le point semblait fort net. Aussi ne l'envoya-t-on plus, lui, à la tête des troupes » (I, 94.3-6). Ce « médisme » est expliqué plus loin : Pausanias, lors de la prise de Byzance, avait renvoyé à Xerxès les prisonniers perses de haut rang, parmi lesquels on comptait des parents et alliés de famille du roi et, par l'intermédiaire du Grec Gongylos, il avait envoyé une lettre à Xerxès, lui demandant la main de sa fille et lui proposant, en retour, « de soumettre Sparte et le reste de la Grèce » à l'autorité du Grand Roi (I, 128). Ravi, Xerxès envoya Artabaze à Daskyleion, porteur de la réponse : Xerxès assurait Pausanias de sa reconnaissance et lui demandait de collaborer avec Artabaze, lui promettant de grandes sommes d'argent et de vastes effectifs. Enflé d'orgueil, le Spartiate adopta les manières de vivre des nobles perses : « Il sortait de Byzance paré comme un Mède ; il circulait en Thrace avec une escorte de Mèdes et d'Égyptiens ; sa table était servie à la mode mède... Il se montrait difficile à approcher » : d'où la colère des Alliés et le rappel à Sparte (I, 128, 129.1). En dépit des accusations, il fut acquitté et, à titre privé, reprit la mer vers l'Hellespont (I, 128.3) ; chassé de Byzance, il s'installa en Troade, à Kolônai, où, disait-on, « il intriguait avec les Barbares » ; il fut alors rappelé à Sparte, et condamné, d'autant qu'il était accusé au surplus de « négocier avec les hilotes » (I, 131-134).

Certains des développements de Thucydide ont éveillé depuis longtemps la suspicion : c'est ainsi que, selon Hérodote, Pausanias chercha plutôt à épouser une fille de Mégabates, cousin de Darius, dans lequel on peut voir sans doute le prédécesseur d'Artabaze ; encore Hérodote ajoute-t-il : « Si ce qu'on dit est vrai » (V, 52) ! Il est clair que, près de cinquante ans plus tard, la figure de Pausanias était devenue en Grèce emblématique, tout particulièrement son adoption des mœurs perses. Mais, sur le fond, le récit de Thucydide sonne juste, et il n'y a donc pas de raison de nier les échanges épistolaires entre le Spartiate et Xerxès. On voit parfaitement quels avantages pouvaient en tirer les Perses qui, au demeurant, étaient déjà habitués à utiliser les compétences grecques à leur service, ce que les Grecs appellent médisme. D'après Justin (IX, 1.3), « Byzance, fondée d'abord par Pausanias, roi de Sparte, était restée sept ans en son pouvoir ». Si l'information est juste, on doit comprendre que, dans cette cité, le Grec avait été installé par les Perses, de la même manière qu'ils avaient installé ailleurs des tyrans, et qu'il y resta entre ca. 478-477 et 472/471. La mainmise sur Byzance permit sans doute aux Perses de mener une contre-attaque en Thrace, en s'appuyant également sur leur base de Doriskos.

• *Dons de terres et de villes : colonisation et contrôle territorial*. – Xerxès pouvait compter sur l'appui d'autres Grecs. Thucydide mentionne également Gongylos, qui sert d'intermédiaire entre Pausanias et le Grand Roi (I, 128.6). C'est par une mention casuelle de

Xénophon que nous en apprenons un peu plus sur le personnage, lors de la campagne menée par le Spartiate Thibron en Éolide au tout début du IV^e siècle :

Il reçut la soumission de Gorgiôn et de Gongylos, deux frères, qui tenaient l'un Gambreion et Vieux-Gambreion, l'autre Myrina et Gryneion : ces villes étaient un présent du roi (*dôron para basileôs*) à Gongylos qui, pour s'être, seul des gens d'Érétie, déclaré en faveur des Mèdes, avait été exilé (*Hell.* III, 1.6).

On sait qu'en 490, Datis avait trouvé à Érétie de riches habitants qui lui avaient remis la cité « dans l'espoir de recevoir des Perses des avantages personnels » (Hérodote VI, 100-101). Mais la « trahison » de Gongylos date plutôt de 480. C'est à cette date qu'il revint avec Xerxès, et qu'il put ainsi servir d'intermédiaire avec Pausanias. D'autres Grecs furent récompensés à cette date, tels Théomestôr, installé par les Perses tyran de Samos, et l'autre Samien Phylakos « qui fut inscrit parmi les Bienfaiteurs du roi et reçut un grand domaine (*chôra*) » (VIII, 85). Dans le même passage de *Helléniques*, Xénophon cite également le cas d'autres villes tombées aux mains de Thibron : « Pergame, qui se livra de son plein gré Teuthrania et Halisarna, que gouvernaient Eurysthènes et Proclès, les descendants du Lacédémonien Démarate, celui qui avait autrefois reçu du roi cette région en don (*dôron*) pour l'avoir accompagné dans son expédition contre la Grèce » (III, 1.6). On sait que Démarate avait gagné la cour dès le règne de Darius, « qui le reçut magnifiquement et lui donna des terres et des villes » (Hérodote VI, 70). Mais le don auquel fait allusion Xénophon est manifestement une récompense nouvelle que lui concéda Xerxès, puisque l'on sait que Démarate était aux côtés du roi lors de son expédition de 480.

Ces donations illustrent avec force la politique royale, soucieuse d'attirer les Grecs à son service. En l'occurrence, le don de villes n'est pas absolument nouveau, puisque l'on sait que Cyrus en avait déjà gratifié un certain Pytharkos de Cyzique, dans un contexte historique que l'on ne connaît pas avec précision, mais qui, selon toute probabilité, s'inscrit dans la conquête de l'Asie Mineure (Athénée I, 54). En échange, les concessionnaires devenaient de fidèles clients du Grand Roi, auxquels ils étaient liés également par des obligations militaires : ils sont inclus dans le système d'occupation des territoires royaux. Ils sont comparables à Zénis et à Mania de Dardanos qui, sous l'autorité de Pharnabaze, au début du IV^e siècle, dirigent (*satrapeuein*) une partie de l'Éolide, contre obligation de verser les tributs relevant de leur territoire et de fournir des contingents militaires (Xénophon *Hell.* III, 1. 10-15). Or, il est notable que les villes cédées tant aux Gongylides qu'aux Démaratides se situent toutes en Troade, dans cette partie qui, on vient de le voir, dépend du satrape de Phrygie Hellespontique. Il est non moins notable que Kolônai, la ville où vient s'installer Pausanias après son départ de Byzance, se situe également en Troade : elle fait partie des trois villes prises par Mania au nom de Pharnabaze II (*Hell.* III, 1.13). Il paraît difficile de croire à des coïncidences. La Troade et ses abords (Éolide) constituaient une région de la plus haute importance : c'est à Kymè d'Éolide qu'était disposée l'une des principales bases navales perses, commandée par un hyparque particulier (Hérodote VII, 194) : c'est là qu'était venue mouiller la flotte perse de retour de Salamine ; la région était également riche en bois, comme l'exprime sans ambages Pharnabaze (*Hell.* I, 1.22). Le récit d'Hérodote sur la marche de Xerxès depuis Sardes jusqu'à l'Hellespont est également plein d'enseignements. La caravane se dirige vers la vallée du Caïque et la Mysie, et passe successivement à Atarnée, Thèbes, Adramyttos, Antandros, avant d'arriver dans la plaine d'Ilion, sur les bords du Scamandre (VII, 42). C'est dans « la Pergame de Priam »

que le roi sacrifia à Athéna Ilias, et que les mages firent des libations en l'honneur des héros (héros « asiatiques » de la guerre de Troie).

Depuis l'époque de Cyrus, d'autre part, des îles ont reçu des terres sur le continent : c'est par exemple vers 545 que Chios avait obtenu de Mazarès la région d'Atarnée en Mysie (Hérodote I, 161), territoire où les Chiotes conservèrent des intérêts tout au long du v^e siècle, et où les exilés venaient trouver refuge ; d'autres exemples montrent que, de cette manière, les Perses, au temps de la domination athénienne, pouvaient intervenir – directement ou indirectement – dans les cités insulaires proches de la côte. Il ne fait guère de doute que les territoires dont il vient d'être question étaient placés sous le commandement d'Artabaze, nouveau satrape de Daskyleion : c'est peut-être à son instigation qu'un certain Arthmios de Zélé fut envoyé avec de l'argent dans le Péloponnèse, pour y susciter des alliés.

On doit donc conclure que les concessions royales s'inscrivent dans une vision stratégique, qui vise à protéger les intérêts achéménides dans une région vitale, grâce à un mouvement de colonisation qui ne vient pas en contradiction avec l'extension de la *diaspora* impériale, mais qui au contraire la renforce : les fondations coloniales perses étaient en effet particulièrement nombreuses dans la vallée du Caïque et de ses affluents.

• *Thémistocle à la cour du Grand Roi.* – Xerxès gagna un nouvel allié grec en la personne de son opposant des années 80, Thémistocle. Banni d'Athènes, le vainqueur de Salamine s'était d'abord réfugié à Argos, puis, poursuivi par les Athéniens, avait gagné la Macédoine. Il s'y embarqua à Pydna, croisa au large de Thasos alors assiégée par les Athéniens, et débarqua à Kymè d'Eolide (Plutarque, *Thém.* 26.1). On soulignera au passage la réaction des habitants grecs de Kymè, qui cherchent à s'emparer d'un homme dont la tête a été mise à prix par Xerxès. Thémistocle s'enfuit alors à Aigai, petite ville d'Eolide, où il entra en contact avec son hôte Nikogénès, « qui avait des relations parmi les puissants (*dynatoi*) du Haut Pays », c'est-à-dire très probablement des Perses de la cour de Daskyleion. L'épisode confirme l'importance d'Artabaze et de sa satrapie dans la stratégie développée par Xerxès après 479 en Asie Mineure, et c'est Artabaze qui lui donna l'autorisation de rejoindre le roi dans une caravane officielle (*Lettre Thém.* 30).

D'après Thucydide (I, 137.3), il écrivit une lettre au roi Artaxerxès, « qui régnait depuis peu » ; d'autres auteurs (cf. Plutarque *Thém.* 27.1) affirmaient au contraire « que ce fut Xerxès lui-même qui le reçut ». Peut-être Thémistocle a-t-il débarqué en Asie Mineure peu avant la mort du roi (août 465), avant que d'être reçu, quelque temps plus tard, par son successeur. Quoi qu'il en soit, l'Athénien fut accueilli avec de grands égards par le roi, qui voyait en lui un conseiller tout trouvé pour les affaires grecques (*Thém.* 29.3, 9) : « Il faisait naître chez le roi l'espoir de voir, grâce à lui, le monde grec asservi » (Thucydide I, 138.2). Qu'elles soient dues à Xerxès ou à Artaxerxès (il s'agit plus probablement du second nommé), on doit surtout relever les donations dont Thémistocle fut pourvu : il reçut les revenus de plusieurs villes en Asie Mineure, parmi lesquelles Magnésie, Myonte et Lampsaque. À elle seule, cette donation royale implique formellement que les Perses tenaient encore et toujours bon nombre de villes côtières, y compris parmi les plus importantes d'entre elles.

X. DE XERXÈS À ARTAXERXÈS

• *L'assassinat de Xerxès : les motifs littéraires.* – C'est au cours de ces événements que disparut Xerxès, à l'issue d'un complot sanglant. Si l'assassinat royal est mentionné par de nombreux auteurs, c'est parfois uniquement sous forme de condamnation *post mortem* portée contre un roi qui traînait derrière lui le poids de la défaite de Salamine. Par exemple Élien (*VH XIII*, 3) écrit simplement que le roi finit misérablement sa vie, assassiné par son propre fils alors qu'il était au lit. Sur ces événements, nous disposons essentiellement des versions, en partie convergentes, données par Justin (III, 1), Diodore (XI, 69) et Ctésias (§§ 29-30). L'affaire est d'autant plus intéressante qu'il s'agit là du premier assassinat d'un roi, si l'on met de côté le cas de Bardiya. Il convient donc de s'arrêter sur ces événements, non pas tant pour les reconstituer dans leurs moindres détails (tâche impossible) que pour comprendre comment ont pu se transmettre chez les Grecs (et donc jusqu'à nous) les histoires venues de la cour achéménide.

Sur l'essentiel, les auteurs anciens s'accordent sur un canevas commun :

– L'initiateur du complot est un nommé Artaban, présenté comme un Hyrcanien par Diodore et Ctésias, et auquel Diodore donne le titre de chef des gardes du corps (*praefectus* chez Justin) ; selon Justin et Diodore, l'homme aspirait à la royauté ; Ctésias et Diodore précisent qu'il jouissait de la faveur royale.

– Il associe ses fils (sept chez Justin) au complot, ainsi que l'eunuque Aspamithrès (Ctésias) ; Diodore le nomme Mithridatès, en fait le camérier (*katakoimistēs*) de Xerxès ; Justin le désigne sous le nom de Baccabasus, et l'introduit dans le complot seulement après le meurtre de Darius.

– Xerxès est assassiné par les comploteurs (Ctésias), dans sa chambre à coucher (Diodore, Justin, Élien), grâce à l'aide de Mithridatès (Diodore).

– Artaban persuade le plus jeune fils, Artaxerxès, que c'est son frère aîné, Darius, qui a tué son père – Diodore précisant que le troisième fils, Hystaspes, est alors absent dans sa satrapie de Bactres ; malgré ses protestations d'innocence (Ctésias), Darius est mis à mort par son frère, accompagné des gardes (Diodore) – alors que Darius est venu trouver Artaxerxès (Ctésias) ou qu'il est en train de dormir (Justin).

– Artaxerxès règne (Ctésias). Artaban continue ses intrigues pour s'emparer du trône ; il s'associe Mégabyze, qui révèle tout au roi (Ctésias) ; chez Justin, c'est Baccabasus qui dénonce le complot. À partir de là, on trouve plusieurs versions de la mort d'Artap(b)an : 1) il est mis à mort ainsi qu'Aspamithrès (Ctésias) ; 2) Artaxerxès convoque l'armée et tue lui-même Artaban dépouillé de son armure (Justin), puis arrête ses fils ; 3) blessé par le comploteur, Artaxerxès le tue de ses mains (Diodore).

– Selon Diodore et Justin, Artaxerxès règne alors sans autre problème. Selon Ctésias, un combat s'engage entre les complices, les fils d'Artaban d'une part, les autres Perses d'autre part ; Mégabyze est grièvement blessé, mais guéri grâce au médecin grec Apollonidès ; toujours selon Ctésias, Bactres se révolte sous la direction d'un autre Artaban ; Artaxerxès est victorieux et soumet la Bactriane (§ 31).

Avant de poursuivre, on notera que, dans un long développement sur les raisons qui pouvaient pousser tel ou tel à assassiner un tyran ou un roi, Aristote traitait également de l'élimination de Xerxès :

Ainsi, Artaban conspira contre Xerxès, parce qu'il redoutait d'être accusé au sujet de Darius, qu'il avait fait pendre malgré la volonté de Xerxès, mais il avait pensé que ce dernier oublierait ce qu'il avait dit au cours du souper et lui pardonnerait (*Polit.* V.10, 1311b).

Manifestement, mis à part le nom d'Artaban et une allusion à Darius, la présentation d'Aristote n'a aucun point commun avec les auteurs qui viennent d'être mentionnés. Elle vient rappeler au moins que de nombreuses versions ont circulé en Grèce sur un événement qui, sans nul doute, avait frappé les imaginations.

Ce qui est tout à fait évident, c'est que les récits de Justin, Diodore et Ctésias sont construits sur des motifs héroïco-littéraires communs : un complot de haut rang s'assure une complicité dans le palais, il tue le roi alors au lit (motif deux fois utilisé chez Justin), il est trahi par son principal allié (Justin, Ctésias) et il est éliminé : le dernier mot reste à l'ordre dynastique. C'est là une trame que l'on retrouve à de nombreuses reprises : si les conjurés qui méditent d'assassiner Artaxerxès II réussissent à pénétrer dans la chambre à coucher, c'est qu'ils sont d'une part conduits par le prince héritier lui-même et, d'autre part, aidés par un eunuque proche du roi (Plutarque, *Art.* 29). Il en fut ainsi lors de l'assassinat de Xerxès II, tué alors qu'il se reposait, ivre, dans son palais : le complot fut organisé une nouvelle fois par des intimes du roi (Ctésias § 45). Enfin, dans le récit de Ctésias – aussi fantaisiste que celui d'Hérodote – les Sept pénètrent jusque dans la chambre à coucher de Smerdis/Bardiya (qui se repose avec une concubine babylonienne), grâce à la collaboration d'un des eunuques les plus hauts placés, Bagapatès, « qui détenait toutes les clefs du palais » (§ 13).

La répétition du motif du meurtre dans la chambre à coucher est suspecte. Au reste, un autre élément est commun entre le meurtre de Smerdis (Ctésias, Hérodote) et celui de Xerxès : c'est le chiffre 7, nombre des fils d'Artaban selon Justin (trois chez Ctésias). L'élimination du complot chez Diodore (combat singulier) est également fort peu crédible ; si Justin y fait lui aussi allusion, il précise en même temps qu'Artaxerxès avait pris la précaution préalable de convoquer toute l'armée. Il faut préciser enfin que, chez Ctésias, l'histoire est englobée dans un long exposé de la *saga* familiale de Mégabyze : c'est en raison des infidélités de son épouse Amytis, fille de Xerxès (§ 28), qu'il entre dans le complot, où il joue bientôt le rôle de dénonciateur avant de se conduire héroïquement face aux comploteurs armés. C'est manifestement de Ctésias que Justin tient la trame de son récit : le surprenant anthroponyme Baccabassus n'est évidemment rien d'autre que la transcription de Bagabuxša, sous une forme au demeurant plus perse (de même Bagabazos chez Dinon, *ap.* Athénée XIII, 609a) que celle (Mégabyze) que transmet Ctésias lui-même (ou Photius).

La reprise de motifs littéraires ne disqualifie pas immédiatement toutes les informations qu'ils véhiculent : il ne fait guère de doute en effet que le roi était particulièrement vulnérable dès lors qu'il était dans ses appartements privés ; Xénophon fait part à plusieurs reprises des inquiétudes de Cyrus sur sa sécurité : « Il savait qu'il n'est nulle part d'homme qui donne plus de prise qu'à table, au bain, au lit, en train de boire ou de sommeiller » (*Cyr.* VIII, 5.59 ; cf. VIII, 4.3). Mais dans le même temps, la structure narrative des textes anciens appelle de la part du commentateur une vigilance particulière.

• *L'assassinat de Xerxès : les problèmes dynastiques.* – Il n'y a d'abord aucune raison de mettre en doute l'information de Diodore : outre des bâtards (cf. Hérodote VIII, 103 ; Diodore XI, 60.5), Xerxès avait trois fils (dont on peut supposer qu'ils sont nés d'Amestris, puisque aucune autre femme officielle n'est attestée). Selon Justin, Darius est encore dans

l'adolescence (*adulescens*), alors qu'Artaxerxès était encore dans l'enfance (*puer*). Quant au troisième fils, Hystaspes, il devait être plus âgé qu'Artaxerxès, puisqu'il est alors satrape de Bactres : or, plusieurs exemples semblent indiquer qu'en guise de compensation, le deuxième fils recevait un gouvernement satrapique. Cela expliquerait plus aisément qu'après l'avènement d'Artaxerxès, Hystapes (nommé Artaban par Ctésias) se soit rebellé, estimant qu'il avait plus de droit au trône que son jeune frère.

Justin laisse entendre très nettement que Darius était l'héritier désigné (*quo maturius regno potiretur*). Mais, à vrai dire, nous n'avons nulle confirmation directe de la prééminence de Darius – sauf peut-être implicitement dans la version d'Aristote (*Pol.* 1311b). La « règle » appelée par Hérodote (VII, 2 : le roi doit désigner son héritier avant d'entrer en campagne) n'a pas plus de fondement ici que lors de la succession de Darius (cf. § 2). Lorsque Xerxès, en 480, prit la route de la Grèce, aucun auteur ancien ne mentionne la nomination d'un prince héritier. Hérodote précise que Xerxès « confia son sceptre » à son oncle paternel, avec cette mission : « Veille à la conservation de ma maison et de ma puissance (*tyrannis*) ! » (VII, 52). Il est abusif en ce cas de parler de régence. Comme on l'a déjà dit, le pouvoir royal ne se divise pas, ni ne se délègue. D'Europe ou de Sardes, le roi continue de régner sans partage. Il est probable plutôt qu'Artabane était chargé à la fois d'appliquer les ordres qu'il recevait de Xerxès (VIII, 54) et de veiller sur sa maison (qui, en cette occurrence, ne se confond pas strictement avec l'Empire). À en juger par Hérodote (VIII, 103-104 : *nothoi*), les enfants légitimes n'accompagnaient pas Xerxès en Grèce, peut-être parce qu'ils étaient trop jeunes ; il est probable qu'ils sont restés dans les résidences royales, avec leur mère Amestris, les uns et les autres étant confiés à Artabane. On peut donc supposer que la désignation de Darius comme prince héritier date d'une époque postérieure à 479.

Par ailleurs, Justin et plus nettement encore Diodore affirment que le comploteur Artaban méditait de prendre le titre royal (*in spem regni adductus/kai tēn basileian eis heauton metastēsai*). Africanus (*ap.* Ps. Manéthon, Fg. 70 = Syncelle) va encore plus loin, puisqu'il affirme qu'Artaban était le sixième roi (de la XXVII^e Dynastie en Égypte) et qu'il régna pendant sept mois. Si cela était vérifié, on aurait là le seul exemple, dans toute l'histoire achéménide, de l'avènement d'un roi qui ne fût pas issu (d'une manière ou l'autre) de la souche achéménide, et on serait amené alors à s'interroger à nouveau sur les rapports conflictuels entre l'aristocratie et la dynastie. Il est difficile d'apporter une solution sûre à ce problème. Dans les tablettes babyloniennes, Artaxerxès succède à son père sans solution de continuité : Xerxès meurt au début du mois d'août 465 ; son fils Arsès (qui prit le nom de règne d'Artaxerxès) lui succède, sans qu'aucune tablette ne fasse état d'un quelconque Artaban ; il en est de même dans les documents égyptiens. L'absence d'un usurpateur dans les tablettes n'implique pas qu'il n'y eut aucun trouble à la mort de Xerxès (à la mort d'Artaxerxès I^{er}, ni Xerxès II ni Sogdianos n'apparaissent non plus dans aucune tablette) : elle semble néanmoins impliquer que l'éventuel usurpateur n'a jamais été reconnu officiellement. D'autre part, ni Justin, ni Diodore, ni Ctésias ne font état d'un tel événement : Ctésias affirme très nettement au contraire qu'après l'assassinat de Xerxès et de Darius, « Artaxerxès règne (*kai basileuei Artoxerxēs*) », en précisant simplement qu'il doit le trône au « zèle ardent (*spoudē*) » d'Artaban (§ 30). En définitive, on est fortement tenté de penser que l'information d'Africanus ne paraît guère devoir être retenue. Il est difficile de savoir d'où il tirait ce renseignement, qui rappelle étrangement ce qu'Hérodote disait du mage, qui régna pendant sept mois (III, 67 ; Eusèbe *ap.* Ps. Manéthon Fg. 71a-b) – à ceci près, évidemment, que le règne de Barzia a été reconnu en Babylonie.

Quant aux conditions réelles dans lesquelles Xerxès a été mis à mort, il est bien difficile d'en juger. Ctésias fait d'Artaban le fils de l'Hyrcaïen Artasyras qui, très influent auprès de Cambyse (§ 9), est associé au complot des Sept (en 522) (§ 14), garde une place enviée auprès de Darius et meurt peu après son maître (§ 19). Ces rappels ne plaident guère en faveur de Ctésias, qui emploie le même anthroponyme pour désigner Hystaspes, l'un des fils de Xerxès. Le seul rapprochement possible est l'Artaban chiliarque qui reçoit Thémistocle à son arrivée à la Cour (Plutarque, *Thém.* 27. 2). En tout cas, l'Artaban de la conjuration semble bien être revêtu de cette charge, puisqu'il est chef des gardes du corps. Si l'on exclut (par hypothèse) qu'il a agi pour son propre compte, son action doit s'inscrire dans des luttes entre les fils du roi au sujet de la succession. On notera simplement que tous les récits font la part belle à Artaxerxès : il est lavé de toute accusation (il est le jouet d'Artaban) ; selon un motif bien connu, il justifie son pouvoir par une victoire en combat singulier (Justin) et, par la suite, ses vertus militaires furent mises en exergue (Nepos *Reg.* 1.4). Peut-on induire que cette présentation provient de la propagande qui s'est développée après son accession et qui aurait rejeté toutes les responsabilités sur Artaban, que le nouveau roi s'empresse de mettre à mort (cf. également Diodore XI, 71.1) ? Cela ne serait pas le seul exemple en ce sens. Mais aller plus loin risque de conduire à échaffauder un roman, tout aussi peu crédible que celui que transmettent les auteurs anciens.

L'épisode confirme, avant tout, que la succession resta toujours l'un des problèmes les plus délicats de l'histoire achéménide, mis en évidence, par exemple, par le nombre important d'assassinats royaux : la répétition des attentats contre le roi régnant atteste d'une certaine fragilité du pouvoir, en dépit de tout le respect qui entourait la personne royale (chapitres VI-VIII) ; elle témoigne en même temps des troubles qui entourent la succession dynastique. Les modalités mêmes de la reconnaissance d'un prince héritier introduisaient un élément d'incertitude, que l'on peut illustrer par cette simple question : que se serait-il passé si Xerxès était mort au cours de l'expédition européenne ? À vrai dire, la réponse est assez simple à donner et elle confirme parfaitement, si besoin est, que la royauté achéménide n'est pas une monarchie constitutionnelle : déjà fréquentes lors de successions préparées, les luttes dynastiques auraient fait rage, en dépit du rôle qu'Artabane (oncle de Xerxès) aurait pu jouer alors éventuellement ! C'est peut-être pour parer à un tel danger que le roi ne s'exposait jamais en première ligne lors des batailles ; mais les précautions prises ne pouvaient parer à tous les risques !

XI. UN BILAN

Quoi qu'il en soit, on ne peut juger le règne de Xerxès en fonction des difficultés dynastiques ni, *a fortiori*, postuler, avec les auteurs classiques, que son assassinat représente une juste punition du destin contre un homme coupable de démesure. Il faut renoncer, une fois pour toutes, aux visions grecques du règne de Xerxès. Sur le fond, sa politique ne paraît pas fondamentalement contraire à celle de son père, même si les défaites subies sur le front occidental représentent un incontestable rétrécissement de l'espace impérial de Darius. Encore convient-il de souligner que, vus du centre, ces reculs n'étaient que temporaires, et que Xerxès n'a jamais renoncé à la reconquête : si la conception générale du palais construit par Xerxès et achevé par son fils Artaxerxès I^{er} à Persépolis (*A'Pa*) remonte au

premier nommé, on se rend compte que, comme pour affirmer l'extension jamais atteinte par l'Empire, y compris sous Darius, le Grand Roi a fait disposer une frise des tributaires/donateurs, où le nombre de délégations (30) et de délégués (300 contre 138 à l'Apadana) n'a jamais été aussi élevé !

Face aux contraintes et contradictions, Xerxès sut promouvoir une politique hardie de colonisation, qui avait pour but d'implanter plus solidement la domination perse, y compris en faisant appel, en Asie Mineure particulièrement, à des Grecs ralliés. Bien qu'il soit difficile d'en dater précisément les témoignages archéologiques et iconographiques (stèles et cachets « gréco-perses »), il semble bien en même temps que le règne de Xerxès ait marqué un accroissement quantitatif et spatial de la *diaspora* impériale perse dans les provinces : telle est du moins l'impression qui ressort des témoignages portant sur l'Asie Mineure, et plus particulièrement de la région de Daskyleion, qui paraît prendre à cette date une importance qu'elle n'avait pas revêtue antérieurement.

Dans le même temps, les formulations idéologiques du pouvoir du Grand Roi s'affermirent, par les liens de plus en plus étroits qui l'unissent à Ahura-Mazda, et par son rôle proclamé de régulateur des cultes perses. Si l'accent sur le caractère « perse » de l'Empire ne constitue pas à proprement parler une nouveauté, il n'en paraît pas moins affirmé avec une force nouvelle. Cette insistance, on l'a vu, n'implique pas que Xerxès ait cherché à « persécuter » les cultes locaux ni à « convertir » ses peuples au mazdéisme. Le message visait peut-être d'abord les Perses, ceux de Perse et ceux de la *diaspora* impériale, de manière à souder plus encore l'ethno-classe dominante autour de son roi.